MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bibliothèque diplomatique numérique
BDN : un site des Archives diplomatiques

Documents diplomatiques français 1932-1939. 2e série, 1936-1939... / Ministère des affaires étrangères, Commission de [...]

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

Liberté
Égalité
Fraternité

Bibliothèque diplomatique numérique

BDN : un site des Archives diplomatiques

> France. Commission de publication des documents relatifs aux origines de la guerre 1939-1945. Auteur du texte. Documents diplomatiques français 1932-1939. 2e série, 1936-1939... / Ministère des affaires étrangères, Commission de publication des documents relatifs aux origines de la guerre 1939-1945. 10, 10 juin-2 septembre 1938. 1976.

La Bibliothèque diplomatique numérique (BDN), bibliothèque numérique des Archives diplomatiques au MEAE, a été réalisée à partir des outils développés par la Bibliothèque nationale de France (BnF) pour sa bibliothèque numérique Gallica. Hébergée par la BnF, elle donne accès à :

• des articles originaux de médiation culturelle et des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections des Archives diplomatiques. Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source (pour les articles : « Archives diplomatiques, Bibliothèque diplomatique numérique » ; pour les œuvres : « Source : Ministère des Affaires étrangères »)
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante, conformément aux textes en vigueur. L'utilisateur est invité à s'informer auprès des Archives diplomatiques des conditions de leur réutilisation

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : Bibliothèque nationale de France ». Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence, conformément aux textes en vigueur (en savoir plus).

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections d'autresbibliothèques ou institutions partenaires de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : [Intitulé du partenaire] ». L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces établissements des conditions de leur réutilisation.

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

En vente à l'IMPRIMERIE NATIONALE

2, rue Paul-Hervieu, Paris (15°)
Téléphone : 577-79-90 et 577-69-70
CCP Paris 9060-06

et dans ses magasins :

13, rue du Four, Paris (6°)
20, rue La Boétie, Paris (8°)

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1932-1939

2e SÉRIE (1936-1939)

TOME X

(10 JUIN - 2 SEPTEMBRE 1938)

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION DE PUBLICATION DES DOCUMENTS RELATIFS
AUX
ORIGINES DE LA GUERRE 1939-1945

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1932-1939

2e SÉRIE (1936-1939)

TOME X

(10 JUIN - 2 SEPTEMBRE 1938)

PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

1976

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION POUR LA PUBLICATION DES DOCUMENTS RELATIFS AUX ORIGINES DE LA GUERRE 1939-1945

Président :

M. DUROSELLE, membre de l'Institut, professeur à l'Université de Paris-Sorbonne, directeur du Centre d'études des relations internationales à la Fondation nationale des sciences politiques.

Membres :

M. DE LA FOURNIÈRE, ministre plénipotentiaire, directeur des Archives diplomatiques au ministère des Affaires étrangères.

M. BAILLOU, ministre plénipotentiaire, directeur honoraire de l'Institut international d'Administration publique.

M. BAUMONT, membre de l'Institut, professeur honoraire de la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Paris, conseiller historique du ministère des Affaires étrangères, président du Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale.

M. CASTELLAN, professeur à l'Université de Paris-Vincennes.

M. le général CHRISTIENNE, chef du Service historique de l'armée de l'Air.

M. FAVIER, directeur général des Archives de France.

M. l'amiral FLICHE, chef du Service historique de la Marine.

M. FRANÇOIS-PONCET, de l'Académie française, ambassadeur de France.

M. le général GUINARD, chef du Service historique de l'Armée.

M. LABROUSSE, professeur honoraire à la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Paris.

M. LALOY, ministre plénipotentiaire, directeur général des Relations culturelles, scientifiques et techniques au ministère des Affaires étrangères.

M. LATREILLE, membre correspondant de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Lyon.

M. LE ROY, professeur à l'Université de Lille.

M. L'HUILLIER, professeur honoraire à l'Université de Strasbourg.

M. MASSIGLI, ambassadeur de France.

M. Henri MICHEL, secrétaire général du Comité d'histoire de la Seconde guerre mondiale.

M. DEGROS, conservateur en chef des Archives du ministère des Affaires étrangères.

Ont collaboré à la préparation de ce volume
établi sous la direction de
MM. Maurice BAUMONT, + Pierre RENOUVIN
et Jean-Baptiste DUROSELLE :

M. le colonel CHALMIN, docteur de l'Université de Paris;

M. Georges TABOULET, agrégé de l'Université;

M. Yvon LACAZE, archiviste-paléographe.

AVERTISSEMENT

Le tome X englobe la plus grande partie de l'été 1938, du 10 juin au 2 septembre. Il est tout entier dominé par le différend qui oppose l'Allemagne à la Tchécoslovaquie. Issu de la structure hétérogène de la jeune République et du vieil antagonisme germano-slave, le litige donne lieu à une tension qui s'accroît dangereusement à partir de la fausse alerte du 21 mai, ressentie par Hitler comme une offense personnelle qui appelle une revanche. Hitler ne conteste pas encore ouvertement l'existence de la Tchécoslovaquie, mais il proclame sa résolution de mettre fin à l'intolérable oppression dont souffrent les Allemands des Sudètes.

Le présent volume débute au lendemain d'un aide-mémoire français qui incite Prague à des « décisions concrètes et effectives » dans la négociation sudéto-tchécoslovaque (1). *Celle-ci est marquée par la remise d'un mémorandum sudète (n° 11), dangereux « pour l'unité, la capacité d'action intérieure et extérieure de l'État » : considérer en effet comme « sujets de droit » les groupes ethniques conduirait à un éclatement territorial, à un émiettement des organes de l'État tchécoslovaque aux plans gouvernemental, législatif, administratif. M. Hodza, réputé pour son esprit de conciliation, tente un impossible compromis, malgré une opinion hostile aux concessions; le président Benès affiche un certain optimisme. Mais les revendications sudètes ne s'avéreraient acceptables que dans la mesure où l'élément sudète collaborerait loyalement avec l'élément tchèque, au lieu de se faire « l'instrument de la politique du Reich » (n° 324).*

Prague est en effet soumise aux attaques de la presse allemande. Le Reich renforce sa frontière occidentale, face à la France, envers laquelle se multiplient pourtant les protestations d'amitié. M. François-Poncet (nos 150, 188), l'attaché militaire et l'attaché de l'Air à Berlin attirent sans désemparer l'attention du gouvernement français sur l'intense activité militaire dont le Reich devient le théâtre. Les réticences de l'État-major et des industriels allemands suffiront-elles pour retenir sur le bord du gouffre Hitler, dont l'esprit s'avère de plus en plus torturé et inquiet?

Face à ces menaces, la France et la Grande-Bretagne s'efforcent de faire jouer leur collaboration privilégiée (qu'illustre en juillet le voyage des souverains britanniques à Paris). Londres pousse Paris à exiger de plus en plus de concessions du gouvernement de Prague, et incite son partenaire à évoquer devant ce dernier l'éventualité d'une révision de la politique contractuelle française (n° 163). Georges Bonnet, soucieux de ne pas se couper de Londres, met en garde le président Benès contre l'absence d'un accord

(1) Tome IX de la présente série, n° 535.

(nº 222) et affirme à Osusky que la France ne fera pas la guerre pour l'affaire sudète (nº 238), d'où l'émotion fort compréhensible de Benès. Déjà l'idée d'une neutralisation de la Tchécoslovaquie, garantie par les puissances, fait son chemin dans certains milieux diplomatiques.

La mission de lord Runciman, en tant que « conciliateur », ne signifie pas que Londres prenne un engagement quelconque vis-à-vis de Prague (nº 285). Le gouvernement de Paris est peu favorable aux propositions de sir Nevile Henderson tendant à une médiation italo-britannique sur la base d'un plébiscite. Il invite Prague à la prudence dans l'établissement du service de trois ans. Les états-majors français et tchécoslovaque envisagent à la fin d'août d'étudier les modalités d'exécution d'un concours des forces soviétiques à Prague (nº 505). Londres s'émeut le 12 août des préparatifs militaires allemands (nº 386), mais lord Halifax refuse de s'avancer plus que ne l'avait fait le Premier britannique dans son discours du 24 mars (nº 455).

La négociation sudéto-tchécoslovaque se poursuit avec bien des aléas, lord Runciman demeurant en retrait contrairement au désir de Prague. On assiste à un raidissement de Benès, du 24 au 29 août. D'une proposition visant à accorder l'autonomie à trois cantons sudètes, il en vient à un mémorandum « vague et haineux » (nº 517) qui déçoit fort le médiateur et la diplomatie britannique. Le discours de sir John Simon (27 août) reste en deçà des espérances françaises, Paris réclamant un langage plus énergique à l'adresse de Berlin (nº 500).

L'Allemagne continue à s'armer. Hitler, qui ne croit pas à une intervention britannique, attendra jusqu'au congrès de Nuremberg pour agir (nos 312, 345). Lui et Goering reçoivent fastueusement le chef d'État-major de l'armée de l'Air française (16-21 août), cherchant tout à la fois à l'intimider et à le séduire par le spectacle de la puissante aviation allemande. L'Allemagne tente d'intimider Belgrade et Bucarest en les avertissant qu'elle agira en Tchécoslovaquie quelle que soit la réaction française (nº 431); elle sonde l'U.R.S.S., qui affirme son souci de remplir « à la suite de la France » ses obligations envers Prague.

L'ouvrage traite également des réactions des autres puissances vis-à-vis du problème tchécoslovaque. L'Italie se veut d'abord neutre, puis son hostilité croissante à l'égard de la France l'amène à envisager de se ranger immédiatement aux côtés du Reich. L'U.R.S.S. se heurte au refus des gouvernements roumain et polonais d'ouvrir leurs territoires aux armées soviétiques. La Pologne rêve à la dislocation de la Tchécoslovaquie et veut obtenir pour la minorité polonaise le même traitement que pour les Sudètes.

La guerre d'Espagne est désormais reléguée à l'arrière-plan par le litige germano-tchécoslovaque. Le gouvernement Daladier a fermé la frontière pyrénéenne, clandestinement rouverte sous le second cabinet Blum, et l'idée d'une représentation française officielle à Burgos fait son chemin. L'Italie poursuit une politique interventionniste; elle est dépitée du retard apporté à la mise en vigueur de l'accord anglo-italien du 16 avril précédent, retard

dont elle rejette la responsabilité sur la France. Républicains et nationalistes adhèrent à un plan de retrait des volontaires et de contrôle définitivement adopté le 5 juillet au Comité de non-intervention; les nationalistes réclament une nouvelle fois de se voir concéder la reconnaissance de la belligérance (nº 389). Un certain pessimisme règne chez ces derniers (perspective du troisième hiver de guerre).

L'Europe danubienne et balkanique voit se résorber l'antagonisme entre l'Entente balkanique et la Bulgarie, admise à réarmer (traité de Salonique, 31 juillet) et se maintenir le front uni de la Petite Entente face aux manœuvres hongroises (Conférence de Bled, 21-23 août). Dans cette région, la Roumanie reste le plus chaud partisan de la politique franco-anglaise. Au Proche-Orient, l'opposition franco-turque sur le Sandjak d'Alexandrette s'estompe, grâce au traité d'amitié du 4 juillet qui consolide la situation en Méditerranée orientale.

Hors d'Europe, les États-Unis connaissent un certain déclin de l'isolationnisme; mais les discours officiels, pour favorables qu'ils soient aux démocraties occidentales (C. Hull, 16-27 août; Roosevelt à Kingston, 18 août), ne permettent pas de compter sur une aide matérielle américaine en cas de conflit (nº 523). En Extrême-Orient, le Japon, qui s'enlise dans son entreprise de Chine et menace l'île d'Haïnan, fait de la France la cible de ses attaques de presse et conteste ses droits sur certains îlots de la mer de Chine. Sur la frontière mandchoue, il se voit tenu en respect par des opérations militaires limitées, qui rehaussent le prestige soviétique en ces marches lointaines.

*
* *

La préparation du présent tome a nécessité la consultation des séries d'archives déjà utilisées pour les tomes immédiatement antérieurs. Outre les archives proprement dites du ministère des Affaires étrangères, rappelons les archives rapatriées de certains postes (Rome, Berlin, Prague, Barcelone, etc.); celles des services historiques militaires (armée de Terre, Marine, Air); les papiers Daladier, Bonnet, Massigli, Ponsot; enfin les archives reconstituées en 1941 sous les auspices de M. Fouques-Duparc [1]*. On ne saurait trop insister sur la contribution croissante à la recherche qu'apportent les archives de l'ambassade de France à Rome* [2] *ainsi que les papiers Bonnet et la « Reconstitution Fouques-Duparc », seuls fonds où l'on retrouve d'assez nombreux comptes rendus d'audiences du Ministre ou échanges de notes entre gouvernements, voire même quelques résumés de conversations téléphoniques qui, en général, ne laissent pas de trace écrite.*

(1) Qui contiennent de nombreuses pièces portant le cachet « Dossiers Bonnet », d'où la distinction que nous faisons entre les « Papiers Bonnet » (conservés dans les archives du cabinet du Ministre) et les « Dossiers Bonnet » conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Qui contiennent pour chaque pays un dossier détaillé constitué de pièces transmises pour information par le Département.

TABLE MÉTHODIQUE

NOTE. — Le principe adopté pour l'établissement de cette table est le suivant [1] :

Tous les documents qui se rapportent à une question susceptible d'être localisée géographiquement sont classés sous les rubriques aux diverses régions.

Les autres documents sont classés sous les rubriques qui concernent les questions dont l'importance était alors dominante.

I. — LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
11 juil.	La Haye à Paris..	La conférence de Copenhague et le pacte de la Société des Nations vu par le gouvernement hollandais.	D.	190
18	Rome à Paris.....	L'Italie se réjouit du retrait vénézuélien de la Société.	D.	225
26	Bruxelles à Paris.	La conférence de Copenhague face à la question de l'article 16 et des sanctions.	D.	273
9 août	Paris.....	La réforme du pacte et l'attitude des membres de la Société vis-à-vis de l'article 16.	N.	351
29	*Idem*.....	Conséquences éventuelles sur les accords politiques de la France en Europe, de la thèse du caractère facultatif de l'article 16.	N.	495
30	Paris (Ambassade de Grande-Bretagne à Affaires étrangères).	Proposition britannique en vue de la prochaine session de Genève : obligation non d'appliquer automatiquement les sanctions de l'article 16, mais d'examiner leurs modalités d'application, en fonction des possibilités de chaque état.	N.	508

[1] Les lettres D., L., N., T., CR., P.V., désignent respectivement une dépêche, une lettre, une note, un télégramme, un compte rendu et un procès-verbal officiel.

II. — LA CRISE TCHÉCOSLOVAQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		a. Les minorités autres que la minorité sudète : généralités		
1938				
15 juin	Prague à Paris....	La radicalisation du mouvement autonomiste slovaque : causes et remèdes.	D.	34
16	*Idem*.....	Contacts entre M. Hodza et les députés activistes hongrois.	T.	42
21	Paris (M. Pozzi)..	L'opinion hongroise unanime à réclamer le retour à Budapest de sa minorité de Tchécoslovaquie.	N.	68
28	Prague à Paris...	Les exigences des populistes slovaques et l'attitude du gouvernement de Prague.	T.	106
3 août	*Idem*.....	Communiqués d'attente des groupes autonomistes slovaque, hongrois et ruthène.	T.	321
		b. La minorité sudète. Négociation avec les Sudètes et mesures de précaution du gouvernement de Prague		
1938				
10 juin	Prague à Paris....	Le parti des Sudètes a remis un mémorandum exposant ses revendications.	T.	4
10	*Idem*.....	Le texte de ce mémorandum.....	D. (et N.)	11
11	*Idem*.....	Conséquences dangereuses des revendications sudètes.	T.	14
14	*Idem*.....	Retrait du dispositif de couverture tchécoslovaque.	T.	25
14	*Idem*.....	Discussion entre chefs sudètes et gouvernement tchécoslovaque : on ne désespère pas d'un compromis.	T.	26
16	*Idem*.....	Les pourparlers consistent en une confrontation du statut nationalitaire du gouvernement avec le mémorandum sudète.	T.	41
16	*Idem*.....	La situation est normale dans la région sudète comme dans tout l'État.	T.	43

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
18 juin	Prague à Paris	Les bases prévues par M. Hodza pour l'administration des Sudètes.	T.	52
18	*Idem*	Les difficultés à prévoir pour réaliser un programme de réformes.	T.	53
21	*Idem*	M. Hodza « montre de la persévérance et un esprit largement conciliant » dans ses négociations avec les Sudètes.	T.	66
23	*Idem*	M. Krofta est optimiste sur l'issue des négociations.	T.	78
23	*Idem*	Analyse du mémorandum sudète du 8 juin.	D. (N.)	85
24	*Idem*	Commentaire point par point de ce mémorandum, dangereux pour « l'unité, la capacité d'action intérieure et extérieure de l'État ».	T.	89
28	*Idem*	Raidissement des partis tchèque et slovaque : M. Hodza est cependant décidé à de larges concessions.	T.	104
29	*Idem*	Le rôle des facteurs économiques dans la question sudète.	D.	118
30	*Idem*	Comment M. Krofta voit les négociations en cours. Il ne craint pas une agression brutale allemande. M. de Lacroix défend le point de vue britannique.	T.	121
30	Paris	Confrontation point par point des mémoires sudète (8 juin) et tchécoslovaque (23 juin).	N.	123
1er juil.	Prague à Paris...	Entretien de M. de Lacroix avec MM. Benès et Hodza. De nouveaux textes ont été remis aux Sudètes ou sont en préparation.	T.	129
2	*Idem*	Les opinions personnelles de M. Neuwirth constituent « un élément de marchandage » dans les négociations.	T.	134
2	*Idem*	Arguments historiques utilisables pour le règlement du litige sudète.	D.	136
7 (après le)	Paris (2e bureau E.M.A.A.).	Atouts de la Tchécoslovaquie aux yeux de son état-major (situation internationale; aide éventuelle d'autres puissances; situation intérieure de l'Allemagne; mesures préventives de Prague).	N.	161

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
8 juil.	Prague à Paris....	État des pourparlers sudéto-tchécoslovaques.	T.	168
9	*Idem*.....	Le gouvernement de Prague a l'intention d'établir le service militaire de trois ans.	T.	176
9	Rome-Vatican à Paris.	L'action du Saint-Siège sur les clergés sudète et slovaque.	T.	177
10	Prague à Paris....	Les idées directrices du mémoire de M. Neuwirth.	T.	183
19	Paris.....	La crise du 21 mai ayant fortifié M. Benès, les partis adverses, en représailles, rejettent le statut nationalitaire par lui élaboré, selon le représentant d'Havas à Prague.	N.	228
20	Berne à Paris....	Inquiétudes de l'état-major helvétique devant la lenteur des négociations sudéto-tchécoslovaques.	T.	233
21	Prague à Paris..	Les projets de loi tchécoslovaques sur le statut des nationalités seront incessamment communiqués.	T.	247
21	*Idem*.....	M. Benès dénote « certains signes de désorganisation » dans le parti des Sudètes.	T.	249
22	*Idem*.....	M. Hodza remettrait sous peu aux Sudètes le texte des projets concernant l'autoadministration.	T.	253
27	Berne à Paris.....	Optimisme des autorités helvétiques sur la question sudète.	T.	283
27	Prague à Paris...	Existence d'un courant hostile à Henlein dans le parti des Sudètes.	D.	286
27	*Idem*.....	Le retrait des capitaux israélites entraîne un accroissement de l'influence tchécoslovaque dans la région sudète.	D.	287
30	*Idem*.....	M. Benès pense ruiner le parti des Sudètes par un effort économique et financier.	T.	301
3 août	*Idem*.....	M. Krofta réservé quant à un projet d'échange de populations.	T.	318
3	*Idem*.....	Lignes générales des récents projets de loi tchécoslovaques : comparaison avec les revendications sudètes.	T.	324

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
4 août	Prague à Paris...	Précisions fournies par M. Hodza sur les textes précités dans un communiqué commun.	T.	327
5	*Idem*.....	Premières impressions de lord Runciman.	T.	331
5	*Idem*.....	Dissensions sur le problème sudète entre partis de la coalition tchécoslovaque.	T.	332
10	Rome - Vatican à Paris.	Opinion pessimiste du cardinal secrétaire d'État sur le compte des catholiques allemands des Sudètes.	T.	355
12	Prague à Paris...	Entretien Hodza-Lacroix. M. Hodza loue l'objectivité de lord Runciman. État des pourparlers sudéto-tchécoslovaques. Comment parer au danger allemand.	T.	367
12	*Idem*.....	Appel à la fermeté de l'Union des officiers tchécoslovaques.	T.	368
12	*Idem*.....	M. Benès se félicite de « l'objectivité » de lord Runciman. Ses vues optimistes sur la situation.	T.	369
15	Berlin à Paris....	Pessimisme de l'ambassadeur des États-Unis quant à la négociation sudéto-tchécoslovaque et aux sentiments des Sudètes.	T.	388
17	Prague à Paris...	Dissensions dans l'opinion tchécoslovaque quant à la politique à suivre vis-à-vis des Sudètes et du Reich.	D.	399
18	*Idem*.....	Réponse des Sudètes aux récentes propositions gouvernementales. Malgré de sérieuses divergences, la négociation se poursuit.	T.	405
18	*Idem*.....	Projet tchécoslovaque de porter le service militaire à trois ans.	T.	407
19	Paris à Londres, Prague.	...mais Paris recommande de recourir à « une méthode plus discrète ».	T.	413
19-21	Prague à Paris...	L'opposition des thèses gouvernementale et sudète : ambiguités de l'éditorial de la *Zeit*.	T.	414
19	Strasbourg (Institut d'études européennes de).	L'atmosphère à Prague rappelle celle de Vienne à la veille de l'Anschluss.	N.	416

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
20 août	Prague à Paris...	M. Hodza attribue à lord Runciman un rôle essentiel dans la reprise des négociations. Il demande que le monde politique français agisse sur les partis tchécoslovaques hostiles aux concessions.	T.	421
21	Paris à Berlin, Prague.	Vers quelle date lord Runciman devrait-il faire connaître ses recommandations?	T.	427
24	Prague à Paris...	La presse tchécoslovaque relativement optimiste quant à l'action de lord Runciman.	T.	446
24	*Idem*.....	Long réquisitoire contre Prague de M. Kundt, qui proteste cependant de sa volonté de conciliation.	T.	447
24	*Idem*.....	Prague tiendra compte des observations françaises sur le projet de service de trois ans.	T.	450
25	*Idem*.....	M. Hodza songe à confier à lord Runciman le soin de recommander une nouvelle base de négociations.	T.	457
26	*Idem*.....	Pour M. Hodza, l'attitude sudète dépendra des décisions de Berlin.	T.	470
26	*Idem*.....	Le général Faucher défendra à Paris le projet de service de trois ans. M. Hodza ne brusquera pas le vote de la loi.	T.	472
27	*Idem*.....	C'est Berlin qui décidera de l'attitude des Sudètes. Le projet d'accord de M. Bose-Waldeck.	T.	478
27	Paris.....	Arguments tchécoslovaques en faveur du service de trois ans.	N.	480
27	Londres à Paris..	Entretien de MM. Cambon et Ashton-Gwatkin sur la mission Runciman. La prudence de la mission.	D.	481
30	Paris (Ambassade de Grande-Bretagne à Aff. étr.).	La mission Runciman et les pourparlers sudéto-tchécoslovaques jusqu'au 25 août.	N.	507
31	Prague à Paris...	Lord Runciman critique l'activité de la police d'État en pays sudète. Le moment n'est pas venu de recommander une solution.	T.	513

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
2 sept.	Londres à Paris...	Développement de la question des Sudètes et déroulement de la mission Runciman du 25 au 30 août.	T.	533
2	*Idem*.....	M. Henlein a porté un message de lord Runciman au Führer pour solliciter l'approbation de ce dernier à la poursuite des pourparlers.	T.	535

Voir également la rubrique : XIII. Politique militaire de la France.

c. La position allemande à l'égard du problème sudète
Les préparatifs de guerre du Reich

1938				
10 juin	Berlin à Paris...	La presse allemande accuse la Tchécoslovaquie d'être « une avant-garde du bolchevisme ».	T.	2
11	*Idem*.....	Recrudescence de la campagne de presse contre Prague.	T.	13
14	*Idem*.....	Le Führer, jusqu'ici modéré, s'attendrait à prendre prochainement sa revanche de la Tchécoslovaquie.	T.	23
14	*Idem*.....	Conclusions dégagées par le Reich des élections tchécoslovaques.	T.	24
14	Paris à Prague...	La presse allemande représentant les régions sudètes comme « en état de siège », quelle est la situation exacte du pays?	T.	27
16	Berlin à Paris....	Accalmie dans la presse allemande : mais le conflit germano-tchécoslovaque est loin d'être liquidé.	T.	45
16	*Idem*.....	Selon M. Himmler, la Tchécoslovaquie est un État non viable appelé à disparaître.	T.	46
21	*Idem*.....	M. von Neurath ne croit pas à de graves complications dans un proche avenir.	T.	65
23	Prague à Paris...	Protestation du ministre tchécoslovaque à Berlin contre la propagande allemande.	T.	76

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
23 juin	Berlin à Paris....	M. von Ribbentrop intransigeant sur la question sudète.	T.	79
23	*Idem*.....	Le voyage du général Keitel en Hongrie a vraisemblablement eu pour but une action contre la Tchécoslovaquie.	T.	80
23	*Idem*.....	La tension germano-tchécoslovaque (articles de presse, déclarations).	D.	83
26	*Idem*.....	Propos du général Bodenschatz laissant prévoir une intervention contre Prague, à l'abri des fortifications allemandes.	T.	97
27	Rome - Vatican à Paris.	Au sujet de l'appui italien au Reich. La question sudète s'aggraverait au début d'août.	T.	100
28	Paris.....	Attitude de l'Allemagne et de diverses autres puissances sur le problème tchécoslovaque.	N.	109
1er juil.	Berlin à Paris....	Il semble que le répit actuel doive se prolonger quelque temps.	T.	127
1er	.....	Le chancelier Hitler, recevant le général Le Rond, fait état de son désir de rapprochement avec la France. Dans l'affaire sudète, il se contenterait d'un statut d'autonomie.	N.	131
4	Berlin à Paris....	Inquiétude de M. Schacht devant la situation extérieure. Il est partisan d'un recours au plébiscite dans l'affaire sudète.	T.	142
4	*Idem*.....	Reprise virulente de la propagande allemande contre la Tchécoslovaquie.	T.	143
5	*Idem*.....	Les risques de guerre d'après le médecin du Führer.	T.	149
5	*Idem*.....	Le Reich achève la fortification de sa frontière occidentale. Les plans d'action du Führer.	T.	150
9	Rome à Paris.....	Renseignements d'un informateur sur les intentions de guerre du Reich.	D. (N)	179
9	La Haye à Paris...	Le Führer serait désireux d'atteindre ses objectifs en Tchécoslovaquie avant trois ans.	D.	181

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
11 juil.	Circulaire.....	Transmission des renseignements recueillis par M. François-Poncet sur la recrudescence d'activité militaire en Allemagne.	D.	188
12	Berlin à Paris....	Ce que seraient les vues de hautes personnalités allemandes quant au sort à réserver à la Tchécoslovaquie.	T.	191
12	Prague à Paris....	Le Reich souhaiterait incorporer la seule région des Sudètes.	T.	195
14	Berlin à Paris....	Entretien de Goering et de Mme François-Poncet : l'Allemagne est décidée à agir « en septembre » contre Prague; protestations d'amitié pour la France.	D.	207
15	Bucarest à Paris..	Le Führer songerait à régler éventuellement le problème sudète « par des méthodes radicales ».	T.	212
18	Berlin à Paris....	Raidissement de la presse à l'égard de Prague. Inquiétude de sir Nevile Henderson. S'agirait-il d'un « bluff » destiné à la France et à l'Angleterre et qui pourrait mal tourner?	T.	223
18	Strasbourg (Institut d'études européennes de).	Conclusion d'un visiteur sur l'Allemagne : « Bouillonnement profond, incertitude du lendemain, *prévision de la guerre prochaine et inéluctable dans des couches importantes de la population* ».	N.	224
19	Berlin à Paris....	Le pessimisme des milieux diplomatiques berlinois devant les éventuelles conséquences de l'attitude temporisatrice de Prague.	T.	227
20	Berlin (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Renseignements de l'ambassadeur à Berlin sur l'opération de force projetée contre la Tchécoslovaquie.	T.	234
21	Berlin à Paris....	Hitler a l'esprit agité, encore incertain sur les circonstances de son intervention contre Prague.	T.	246
26	*Idem*.....	Réquisitoire de M. von Weizsäcker contre M. Benès et le « parti de la guerre » tchécoslovaque.	T.	269
26	*Idem*.....	Le pessimisme de Goering sur la question tchécoslovaque.	T.	270

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
26 juil.	Berlin à Paris....	La politique du Reich est-elle en train de se modifier? Le ton de la presse allemande se fait plus conciliant.	T.	271
27	*Idem*.....	Les raisons de la satisfaction éprouvée à Berlin de la mission Runciman.	T.	278
27	*Idem*.....	Propos de collaborateurs du maréchal Goering sur la mission Runciman. Ils espèrent voir le conflit limité.	T.	279
27	Berlin (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Situation générale en Allemagne sur le plan militaire.	D.	291
28	Berlin à Paris....	Critiques de la presse allemande contre le projet tchécoslovaque de statut des nationalités.	T.	293
28	Berlin (Att. de l'Air) à Paris (Air).	Manifestations diverses de l'activité militaire du Reich.	D.	298
1er août	Prague à Paris...	Pour M. Hodza, les décisions du Führer constituent « une redoutable inconnue ».	T.	311
1er	Berlin à Paris....	État d'esprit du Führer toujours incertain et mobile. Adversaires et partisans de la guerre en Allemagne. Hitler attendra jusqu'au congrès de Nuremberg.	T.	312
2	*Idem*.....	La presse allemande voit dans les *jednotas*, organisations frontalières tchèques, les responsables de l'intransigeance pragoise.	D.	316
2	Berlin (Att. de l'Air) à Paris (Air).	Nouvelles précisions sur l'équipement de la frontière occidentale du Reich.	D.	317
4	Berlin à Paris....	L'Allemagne est-elle Sparte ou Athènes?	D.	328
9	*Idem*.....	Incidents germano-tchèques (Glatz, Glaserwald). *Se venger* de Prague reste la grande idée du Führer. Le réarmement allemand des frontières ne saurait être un « bluff ».	T.	344
9	*Idem*.....	Selon sir Nevile Henderson, le congrès de Nuremberg serait le moment critique des rapports germano-tchécoslovaques.	T.	345

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
9 août	Berlin à Paris....	Renseignements obtenus par le ministre de Tchécoslovaquie sur l'opération de force projetée par le Reich. Ce qu'en pense M. François-Poncet.	T.	346
9	*Idem*.....	L'énorme capacité de production aéronautique du Reich.	T.	347
9	Munich à Paris...	Vive crainte des Munichois devant l'éventualité d'un conflit au sujet des Sudètes.	T.	348
10	Berlin à Paris....	L'état d'esprit du peuple en Allemagne, selon un « informateur occasionnel ».	T.	356
11	*Idem*.....	Entretien avec le maréchal Goering : diatribe contre les Tchèques, avances faites à la France.	T.	360
12	*Idem*.....	L'éventualité d'une crise monétaire et financière française faciliterait les projets de guerre du Reich.	T.	370
14	*Idem*.....	Exploitation par la propagande allemande de la manifestation des officiers tchécoslovaques.	T.	380
15	*Idem*.....	Entretien Henderson-Weizsäcker sur les préparatifs militaires allemands. Ce à quoi ceux-ci pourraient être destinés.	T.	386
15	*Idem*.....	Maintien de la classe libérable allemande sous les drapeaux jusqu'au 1er novembre.	T.	387
16	*Idem*.....	Lors de sa visite, le maréchal Balbo a vraisemblablement été informé des projets allemands.	T.	391
16	*Idem*.....	L'état-major allemand observerait l'attitude britannique en cas d'attaque contre la Tchécoslovaquie. Le Führer ne croit pas que l'Angleterre agira.	T.	392
16	*Idem*.....	Le Reich expérimenterait la formation de divisions de Landwehr.	T.	395
16	*Idem*.....	L'opinion s'attend à voir lord Runciman recommander l'adoption du programme de Carlsbad. Les préparatifs militaires du Reich constitueraient un test de la volonté de paix de M. Chamberlain.	D.	396

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
18 août	Berlin à Paris....	Le général Vuillemin a été reçu avec « courtoisie » et « amabilité ». Les arrière-pensées du commandement de l'aviation du Reich.	T.	401
18	*Idem*.....	Réception du général Vuillemin par le maréchal Goering, qui fait le procès de la Tchécoslovaquie et sonde son interlocuteur.	T.	402
18	*Idem*.....	L'intérêt du Führer pour son armée.	T.	403
18	*Idem*.....	Optimisme de deux interlocuteurs du commandant Réa dont un officier de l'état-major allemand, qui ne voit que bluff dans les préparatifs du Reich.	D. (D.D.)	411
18	*Idem*.....	Mesures militaires prises par le Reich à partir du 22 juin. La situation diplomatique et militaire s'est-elle modifiée pour ce dernier depuis le 21 mai? Le plan d'action du Führer vis-à-vis de Prague.	D.	412
20	Berne à Paris.....	Inquiétude du département politique helvétique devant le développement des événements.	T.	419
20	Berlin à Paris....	Tract antihitlérien et hostile à la guerre diffusé dans le Reich.	T.	420
20	Paris.....	Propos lénifiants d'un secrétaire de l'ambassade d'Allemagne : Hitler ne veut pas de conflit, mais que la Tchécoslovaquie devienne un état « passif », sans alliances.	N.	423
21	Berlin à Paris....	Le recensement des officiers en retraite dans le Reich.	T.	428
21	*Idem*.....	La visite du général Vuillemin. But des dirigeants allemands : obtenir d'un rapprochement avec la France carte blanche en Tchécoslovaquie.	T.	429
22	Ljubljana à Paris.	Le Reich a fait connaître à Belgrade et Bucarest son intention d'intervenir éventuellement contre Prague, même en cas d'action militaire de la France.	T.	431
23	Berlin à Paris....	Devant le capitaine Stehlin, le général Bodenschatz estime inéluctable un conflit avec Prague.	T.	440

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
23 août	Berlin à Paris.....	Violence de la presse allemande contre Prague. L'état d'esprit belliqueux des milieux dirigeants.	T.	441
23	Paris.....	Les entretiens Vuillemin-Hitler-Goering. Diatribe de ce dernier contre Prague, amabilités pour la France.	C.R.	444
23	Berlin à Paris....	Scepticisme à Berlin quant au succès de la mission Runciman, volonté de repousser tout compromis.	D.	445
25	*Idem*.....	Renseignements d'un journaliste anglais sur les tiraillements entre Hitler et l'état-major allemand.	T.	456
25	*Idem*.....	Le malaise de l'opinion allemande devant les menaces de guerre.	D.	459
26	*Idem*.....	Fort sombre, M. von Neurath conseillerait la prudence au Führer.	T.	465
26	*Idem*.....	Un prétendu plan d'action des communistes tchèques et la décision sudète d'user du droit de légitime défense préparent-ils une intervention allemande?	T.	468
26	Prague à Paris...	L'opinion de M. Hodza sur l'attitude et les intentions du Reich vis-à-vis de son pays.	T.	469
27	Paris.....	La « mobilisation larvée » allemande...	N.	479
28	Berlin à Paris....	Désappointement à Berlin devant le discours de sir John Simon : on y voit un « avertissement » à l'Allemagne.	T.	484
28	*Idem*.....	La semaine de travail en Allemagne.	T.	485
29	Circulaire.....	A propos de la récente démarche du Reich dans plusieurs capitales (nº 431).	T.	487
29	Bucarest à Paris..	L'Allemagne cherche à connaître l'attitude de la Roumanie en cas de guerre.	T.	491
30	Berlin à Paris....	Divergence entre diplomates et dirigeants nazis sur l'attitude de la France en cas d'attaque contre Prague.	T.	499
30	*Idem*.....	La classe libérable allemande ne sera renvoyée que le 27 octobre.	T.	501
30	*Idem*.....	Le démenti de Berlin relatif à ses démarches à Bucarest, Belgrade et Moscou a été caché au public.	T.	502

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
30 août	Paris (E.M.A. 2e bureau),	Préparatifs militaires allemands, débouchant sur une mobilisation partielle, « camouflée ».	N.	506
31	Berlin à Paris....	Baisse de ton de la presse allemande, qui indique le passage à une « position d'attente ».	T.	515
1er sept.	*Idem*.....	Le contingent libérable sera gardé plus que de coutume.	T.	521
1er	*Idem*.....	La région rhénane est en état de « prémobilisation ».	T.	527
2	Paris.....	La mission du général Vuillemin en Allemagne : puissance de l'aviation allemande; instruction du personnel, production des usines, qualité du matériel; avance technique; force morale du régime.	C.R.	537
	d. LA POSITION DE LA FRANCE ET DE LA GRANDE-BRETAGNE			
1938				
14 juin	Londres à Paris...	Lord Halifax s'intéresse aux efforts français en faveur de la Tchécoslovaquie.	T.	20
15	Paris à Londres, Prague, Berlin.	Sir Eric Phipps voudrait voir presser le gouvernement de Prague dans la voie des concessions.	T.	30
15	Paris.....	Conversation du Ministre avec l'ambassadeur d'Allemagne sur l'affaire des Sudètes.	C.R.	32
16	Londres à Paris...	Le gouvernement britannique, satisfait de la marche des événements, tentera d'amener le Reich à se montrer plus conciliant.	T.	37
16	*Idem*.....	Londres adressera des observations à Berlin sur le ton agressif du discours de Stettin.	T.	39
17	Paris à Prague...	Le Ministre transmet à M. de Lacroix l'aide-mémoire français du 9 juin sur la question des nationalités (t. IX, nº 535).	D.	49

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
19 juin	Prague à Paris...	Le ministre de Grande-Bretagne à Prague a rallié son gouvernement au service de trois ans en Tchécoslovaquie.	T.	59
23	*Idem*.....	M. Krofta attristé de l'écho rencontré en France par la campagne contre M. Benès.	T.	77
23	Paris (Amb. de Gde-Bret. à Aff. étr.).	Note verbale de Londres : une rupture des pourparlers du fait de Prague aurait sur l'opinion britannique le plus fâcheux effet.	N.	81
28	Prague à Paris....	Faire en sorte que Berlin ne conçoive « aucune illusion quant à l'attitude qui serait celle de la France et de l'Angleterre en cas d'agression allemande contre la Tchécoslovaquie ».	T.	107
29	Paris à Prague....	Lord Halifax mécontent de la lenteur des études relatives au statut des nationalités.	T.	113
29	Prague à Paris....	M. de Lacroix recommande à un ministre tchécoslovaque un esprit plus conciliant à l'égard des revendications sudètes.	T.	115
29	*Idem*.....	Comment préparer une médiation franco-britannique si les négociations sudéto-tchécoslovaques en arrivaient à un point mort?	T.	117
29	Paris à Prague....	Insister auprès de MM. Benès et Hodza sur la nécessité d'accélérer les négociations.	T.	119
1er juil.	Prague à Paris....	Propos alarmistes de sir Nevile Henderson sur l'avenir de la Tchécoslovaquie d'après le ministre helvétique à Berlin.	T.	130
5	Berlin à Paris.....	L'ambassadeur de France propose une neutralisation garantie de la Tchécoslovaquie.	T.	150
7	Londres à Paris....	Dans un mémorandum remis à M. Corbin, Londres souhaite que Paris adresse à M. Benès un « avertissement » : la France réviserait sa politique contractuelle si Prague se montrait « déraisonnable » dans la question sudète.	D (N)	163

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
8 juil.	Paris à Londres....	Attirer l'attention de lord Halifax sur la « gravité » d'informations de M. François-Poncet relatives à l'opération de force prévue contre Prague.	T.	166
8	Paris.....	Les graves conséquences dans l'immédiat de suggestions britanniques visant à assurer à la Tchécoslovaquie un statut de semi-neutralité à l'exemple de la Belgique.	N.	170
13	Prague à Paris....	Ne pas employer « tchèque » pour « tchécoslovaque », recommande M. de Lacroix.	T.	204
14	Londres à Paris....	Lord Halifax, craignant que les Sudètes ne suggèrent un plébiscite, envisagerait de proposer à Prague le nom d'un médiateur chargé d'étudier le conflit et d'offrir son assistance.	T.	205
16	Paris à Prague....	Presser Prague de se hâter dans ses négociations sur les nationalités.	T.	218
16	Paris (Aff. étr. à Ambass. de Gde-Bretagne).	Le Ministre affirme sa fidélité à la coopération franco-britannique en vue de contribuer au règlement pacifique de la question sudète.	N.	221
17	Paris (M. Bonnet à M. de Lacroix).	Un aide-mémoire du Ministre met en garde M. Benès contre les conséquences d'un manque d'accord entre Prague et les Sudètes.	N.	222
20	Prague à Paris....	Entrevue Benès-Lacroix : remise de l'aide-mémoire français (n° 222) à M. Benès, qui se demande si Paris ne considère pas son pays « comme une charge ».	T.	235
20	Paris.....	Le Ministre avertit M. Osusky : « la France ne ferait pas la guerre pour l'affaire des Sudètes ».	N.	238
21	Prague à Paris....	Émotion de M. Benès devant les nouvelles de Paris. M. de Lacroix souligne la difficulté, pour le gouvernement français, d'avoir son opinion derrière lui en cas de guerre avec l'Allemagne.	T.	242
21	Paris à Prague....	Inviter Prague à obtenir l'accord préalable des minorités à ses projets de loi.	T.	244

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
21 juil.	Prague à Paris....	Mettre Londres en garde contre des solutions portant atteinte à l'intégrité et à l'indépendance de la Tchécoslovaquie.	T.	245
21	Berlin à Paris.....	Sir Nevile Henderson est partisan d'une neutralité garantie de la Tchécoslovaquie et d'une médiation italo-britannique sur la base d'un plébiscite.	T.	246
21	Prague à Paris....	M. Benès dément certaines accusations françaises de bellicisme portées contre son pays.	T.	248
23	*Idem*	Le gouvernement tchécoslovaque demande à Londres de désigner une personnalité chargée d'étudier le problème sudète.	D (N).	259
24	Paris.....	M. Louis Aubert recommande une neutralité *armée* et *garantie* de la Tchécoslovaquie dans l'intérêt de la sécurité de la France et de la Grande-Bretagne.	N.	261
26	Paris à Prague....	Paris favorable à l'offre britannique de bons offices pour le règlement de l'affaire sudète.	T.	266
26	Londres à Paris....	Confiance du Foreign Office dans la mission de lord Runciman comme « conciliateur ». Incertitude de Londres sur les dispositions allemandes.	T.	268
26	Paris à Londres....	Paris se rallie à la mission Runciman, sous réserve d'être constamment tenu au courant de ses travaux.	T.	276
27	Prague à Paris....	La mission Runciman : M. Benès compte sur Paris pour veiller aux intérêts de son pays.	T.	284
27	*Idem*.....	Londres se défend de vouloir prendre un engagement quelconque vis-à-vis de Prague.	T.	285
28	Paris à Prague....	Surveiller la politique d'effectifs instaurée par Prague.	T.	292
28	Londres à Paris....	La personnalité de lord Runciman. Sa mission marque un engagement croissant de Londres dans les affaires continentales.	D.	297

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
29 juil.	Londres à Paris....	Lord Halifax croit à une heureuse issue de la mission Runciman, dont Paris sera constamment informé.	T.	299
30	Prague à Paris....	M. Benès, heureux des assurances fournies par Paris, n'attend pas cependant « sans quelque appréhension » la mission Runciman.	T.	300
1er août	*Idem*.....	M. Hodza reconnaît les avantages de la mission Runciman, mais croit à des arrière-pensées du gouvernement britannique.	T.	310
7	*Idem*.....	Malencontreuse convergence des intentions de M. Mussolini et de sir Nevile Henderson : médiation anglo-italienne sur la base d'un plébiscite des Sudètes.	T.	336
8	*Idem*.....	Regrettable intérêt de sir Nevile pour la solution du plébiscite.	T.	338
10	Paris à Prague....	Transmettre à lord Runciman les vœux de succès du gouvernement français.	T.	354
11	Paris à Berlin.....	Obtenir que sir Nevile cesse de préconiser la solution plébiscitaire.	T.	359
12	Berlin à Paris.....	Sir Nevile ne considère le plébiscite que comme l'ultime expédient.	T.	373
22	Paris à Londres....	La nécessité de détromper le Reich, qui escompte la passivité britannique en cas de conflit.	T.	432
24	Prague à Paris....	M. Krofta souhaiterait que Paris l'aidât à éclaircir la portée de la démarche allemande dans plusieurs capitales (nº 431) et parlât en conséquence à Berlin.	T.	449
25	Londres à Paris....	Lord Halifax rappelle avoir adressé au Reich deux avertissements depuis le 21 mai. Il s'en tient à la position du discours de M. Chamberlain du 24 mars.	T.	455
26	Prague à Paris....	Selon M. de Lacroix, le gouvernement britannique devrait réitérer une résolution énergique émise lors de la conférence de Londres.	T.	473

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
28 août	Londres à Paris....	Communiqué du Foreign Office regrettant la publication d'une intransigeante proclamation par les Sudètes.	T.	483
29	*Idem*.....	Raisons de l'attitude nouvelle d'une partie de la presse britannique vis-à-vis de Prague : patriotisme et réaction d'hommes d'affaires.	T.	489
30	Paris à Londres....	Marquer à lord Halifax l'intérêt de la France pour le discours « utile » de sir John Simon. Cependant, Londres doit tenir à Berlin un langage particulièrement net.	T.	500
31	Londres à Paris....	Lord Halifax, déplorant l'absence de propositions « concrètes et raisonnables » de M. Benès, invitera cependant sir Nevile à faire connaître autour de lui la détermination britannique.	T.	512
31	Paris.....	Le recul de M. Benès de ses propositions du 24 à son mémorandum du 29 août. Lord Halifax demande l'appui de M. de Lacroix à la démarche de M. Newton auprès du président tchécoslovaque.	N.	517
1er sept.	Londres à Paris....	Déception causée à Londres par les « tergiversations » de M. Benès. Le mémorandum de ce dernier remettrait en question l'offre d'autonomie par districts.	T.	519
1er	Paris à Prague, Londres.	Instructions à M. de Lacroix pour, de concert avec M. Newton, attirer l'attention de M. Hodza sur la gravité de l'attitude de M. Benès.	T.	520
1er	Berlin à Paris.....	Au sujet d'un entretien Henderson-Weizsäcker. Sir Nevile, opposé à l'idée d'une notification brutale au Reich, serait partisan de la création de cantons sudètes autonomes.	T.	524
1er	Londres à Paris....	Évolution de la presse britannique, depuis le discours Chamberlain du 24 mars, en faveur de la Tchécoslovaquie.	D.	531

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		e. La position de l'Italie		
1938				
7 juil.	Berlin à Paris....	M. Mussolini aurait averti le Führer qu'en cas de conflit au sujet de la Tchécoslovaquie, il ne pourrait que rester dans la neutralité.	T.	159
20	Rome à Paris....	Le comte Ciano a marqué au ministre de Tchécoslovaquie son désintérêt pour la question sudète. Les relations italo-hongroises.	T.	236
27	*Idem*.....	La « répugnance » de l'Italie à suivre Hitler dans les complications sudètes aurait été indiquée à ce dernier.	T.	281
30	*Idem*.....	Rome ne croit pas que l'Allemagne déclenchera une guerre générale pour les Sudètes. Elle se tiendra à l'écart de tout conflit éventuel.	D.	306
14 août	Rome.....	L'opinion italienne croit à une guerre prochaine. Dans l'affaire tchécoslovaque, tout dépendra de l'attitude britannique.	N.	382
19	Rome à Paris....	Parti pris de pessimisme à Rome sur la situation internationale. En cas d'intervention du Reich, l'Italie interviendrait « presque immédiatement » à ses côtés.	D.	418
20	M. Charles-Roux à M. Massigli.	La dégradation des rapports franco-italiens. Comment réagirait l'Italie en cas de guerre franco-allemande pour la Tchécoslovaquie?	L.	422
20	Rome à Paris....	Propos pessimistes d'un dirigeant fasciste sur la possibilité pour la France de faire face à une conflagration générale.	D.	425
20	Rome - Vatican à Paris.	Symptômes d'un rapprochement de plus en plus marqué de Rome avec Berlin.	D.	426
28	Rome à Paris....	M. Gayda commente avec courtoisie le récent discours de sir John Simon, mais fait l'éloge de la politique tchécoslovaque de Berlin.	T.	486

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
30 août	Rome à Paris.....	La fermeté du discours de sir John conduit Rome à mieux réfléchir aux développements de la crise tchéco-sudète.	D.	510
		f. La position de l'U.R.S.S.		
1938				
10 juin	Moscou à Paris...	Position de l'U.R.S.S. en cas d'une agression polonaise contre la Tchécoslovaquie.	T.	5
10	*Idem*.....	Intérêt porté par M. Litvinov au passage par le territoire roumain de troupes secourant la Tchécoslovaquie. Les garanties prévues pour Bucarest.	T.	6
2 juil.	Prague (mission mil. à Légation).	Au sujet de la collaboration aéronautique tchéco-soviétique.	D.	138
12	Moscou à Paris...	Passage du discours de M. Litvinov à Léningrad relatif à la Tchécoslovaquie, considérée comme « la partie qui se défend ».	D.	196
12	*Idem*.....	Attentions réservées pas Moscou à une mission militaire tchécoslovaque. Réticences pragoises devant les propositions soviétiques de conversations tripartites.	D.	198
27	*Idem*.....	Selon M. Litvinov, l'Allemagne se livre à un « vaste bluff diplomatique ».	D.	289
23 août	Prague à Paris...	Le ministre des Soviets à Prague se serait plaint de la « tiédeur » tchécoslovaque pour l'alliance russe.	T.	443
26	Londres à Paris...	Le Reich a sondé l'U.R.S.S. sur ses intentions en cas d'attaque allemande contre la Tchécoslovaquie. Réponse de M. Litvinov.	T.	464
26	Prague à Paris...	*Idem.*	T.	471
26	Paris.....	Le Ministre entretient M. Souritz du projet allemand de lier les affaires espagnole et tchécoslovaque et l'assure des dispositions françaises en cas d'attaque contre Prague.	N.	474

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
27 août	Paris à Moscou...	Informer le Département sur la démarche allemande à Moscou relative à la Tchécoslovaquie.	T.	476
29	Paris (légation de Tchécoslovaquie à Aff. étr.).	M. Litvinov a répondu à cette démarche qu'en cas d'attaque contre Prague, l'U.R.S.S., à la suite de la France, exécuterait ses obligations.	N.	493
30	Moscou à Paris...	*Idem.*	T.	497
31	Paris à Moscou..	Demander à M. Litvinov comment l'U.R.S.S. pourrait porter aide à Prague, Bucarest et Varsovie refusant le passage de troupes sur leur territoire.	T.	511
2 sept.	Moscou à Paris...	M. Litvinov répond en suggérant un recours à la Société des Nations et une déclaration solennelle anglo-franco-soviétique en faveur de la paix.	T.	534

g. La position de la Pologne

1938				
10 juin	Varsovie (att. mil.) à Paris (Guerre).	Entretien avec le général Stachiewicz. « Incompatibilité insurmontable » entre Pologne et Tchécoslovaquie, Varsovie ne songeant qu'à ses intérêts dans le litige germano-tchécoslovaque.	D.	12
11	Paris.....	Conversation du Ministre avec l'ambassadeur de Pologne, qui justifie l'attitude « réservée » de son pays vis-à-vis de Prague.	C.R.	15
17	*Idem*.....	Assurances réitérées données au Ministre par l'ambassadeur de Pologne concernant l'attitude de son pays à l'égard de Prague.	C.R.	48
26	Varsovie à Paris..	Méfiance de l'Allemagne vis-à-vis de la politique tchécoslovaque de M. Beck.	T.	95
29	*Idem*.....	...la diplomatie polonaise entendant se lier le moins possible envers qui que ce soit.	T.	116
2 juil.	Paris à Varsovie...	Demander à M. Beck une confirmation écrite des assurances fournies par son ambassadeur à Paris.	T.	132

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
7 juil.	Varsovie à Paris..	« Répugnance » du ministre polonais pour l'échange de notes proposé (nº 132).	T.	158
12	Prague à Paris...	Le projet de dislocation de la Tchécoslovaquie nourri par M. Beck, en cas d'attaque allemande, selon M. Krofta.	T.	192
12	*Idem*.....	*Idem*.	T.	193
16	Varsovie à Paris..	M. Beck entend garder les mains libres à l'égard de la Tchécoslovaquie, dont l'avenir ne lui inspire pas confiance.	T.	219
3 août	Prague à Paris...	MM. Beck et Mussolini songeraient à un démembrement de la Tchécoslovaquie et à la constitution d'une frontière polono-hongroise, barrière contre l'expansion allemande vers l'Est.	T.	319
11	*Idem*.....	Ce que seraient les revendications de la Pologne pour sa minorité de Tchécoslovaquie.	T.	363
12	Paris à Varsovie, Prague.	Inviter le gouvernement polonais à modérer l'âpreté de sa presse vis-à-vis de Prague.	T.	365
30	Varsovie à Paris.	Interprétation polonaise de la récente démarche allemande relative à la Tchécoslovaquie dans plusieurs capitales.	T.	498
1er sept.	*Idem*.....	M. Beck veut obtenir pour les Polonais de Tchécoslovaquie le même traitement que pour les autres minorités.	T.	522
		h. La position de la Roumanie		
1938				
9 juil.	Bucarest à Paris..	Les raisons de l'opposition de Bucarest au passage de troupes soviétiques par son territoire.	D.	182
12	Prague à Paris...	...opposition qui ne se traduirait pas cependant par une déclaration en cas de conflit.	T.	194

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
15 août	Bucarest à Paris.	Bucarest accueille fraîchement l'idée polonaise d'un axe des neutres. Le désaccord roumano-polonais au sujet de la Tchécoslovaquie.	D.	217
31	Prague à Paris...	Comment M. Comnène aurait justifié devant M. Krofta l'impossibilité du passage de troupes russes par son pays. Toutefois, en cas de survol d'avions russes, son gouvernement fermerait les yeux.	T.	514

III. — LA GUERRE D'ESPAGNE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		a. La situation politique et militaire de l'Espagne		
1938				
14 juin	Saint-Jean de Luz à Paris.	Franco orienterait sa politique dans un sens défavorable à la France.	T.	21
16	Barcelone à Paris.	Ce qu'attend M. del Vayo du contrôle. Politique intérieure du gouvernement républicain.	T.	44
19	*Idem*.....	Situation politique en Espagne. Action de M. Negrin.	T.	58
24 juil.	*Idem*.....	La situation militaire en Espagne...	T.	260
27	Saint-Jean de Luz à Paris.	Lassitude de l'opinion dans la zone occidentale de l'Espagne.	T.	282
28	Barcelone à Paris.	Les républicains estiment que leurs chances de succès s'accroissent.	T.	294
12 août	Barcelone (Att. mil).	Estimation des étrangers et des unités marocaines dans l'armée nationaliste.	N.	371
18	Saint-Sébastien à Paris.	Lassitude et mécontentement en Espagne nationaliste.	T.	406
		b. Les rapports des puissances avec les belligérants		
1938				
10 juin	Londres à Paris..	Londres hésite à céder au Portugal des armes que Franco pourrait utiliser.	T.	3
10	Rome à Paris....	Il n'y a pas de changement dans les rapports de l'Italie et de l'Espagne nationaliste.	T.	7
10	*Idem*.....	L'aide apportée par la France aux républicains espagnols altère les relations franco-italiennes.	T.	8
13	Moscou à Paris...	Démarche auprès de M. Litvinov relative au plan d'évacuation des volontaires récemment adopté à Londres.	T.	17

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
14 juin	Paris (Aff. étr. à Amb. de Gde-Bret.).	Aide-mémoire français niant tout trafic d'armes à la frontière catalane et étudiant les chances d'une proposition d'armistice.	N.	28
16	Paris à Moscou, Londres.	Suggestion soviétique sur le contrôle maritime en Espagne.	T.	36
17	Paris.....	Entretien du Ministre avec l'ambassadeur d'Espagne (bombardement des villes ouvertes, plan de retrait des volontaires).	C.R.	47
19	Paris à Londres..	Nécessité d'une stricte application de la non-intervention.	T.	57
21	Paris à Barcelone.	Paris désavoue le projet de Barcelone de porter le conflit hors des frontières espagnoles.	T.	63
22	Bruxelles à Paris..	Le gouvernement belge impressionné par l'intention des républicains de frapper des villes italiennes.	T.	71
24	Saint-Sébastien à Paris.	Entretien Jordana-Lasmartres (fermeture de la frontière catalane; mission Malvy).	N.N.	90
24	Paris à Londres.	Coopération franco-britannique pour un armistice en Espagne.	D.	92
25	Moscou à Paris...	M. Litvinov ému par des nouvelles concernant la fermeture de la frontière pyrénéenne.	T.	93
26	Paris à Moscou...	Insister auprès de M. Litvinov pour obtenir son adhésion au plan du Comité de non-intervention.	T.	94
27	Paris à Rome....	Paris a fait savoir à M. Prunas qu'il désavoue l'intention républicaine de bombarder des villes italiennes.	T.	98
27	Moscou à Paris...	Démarche en vue d'obtenir le concours financier soviétique au regroupement des volontaires.	T.	99
27	Paris.....	Remarques du cabinet du Ministre sur la position de M. Blum à l'égard de la frontière pyrénéenne.	N.	101
30	Barcelone à Paris.	La République espagnole sollicite les bons offices français pour renouer avec le Vatican.	D.	125

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
5 juil.	Rome à Paris....	Selon Rome, un armistice n'est possible qu'après la reddition sans conditions de Barcelone.	T.	151
6	Londres à Paris...	L'adoption laborieuse du projet de résolution sur le retrait des volontaires et le contrôle doit contribuer à l'apaisement.	T.	155
8	Paris à Londres...	Hâter la mise en œuvre de l'accord précité.	T.	165
8	Paris à Barcelone.	Obtenir l'adhésion du gouvernement républicain à la résolution du 5.	T.	167
8	Rome-Vatican à Paris.	Mgr Montini surpris de la politique française en Espagne.	T.	169
12	Moscou à Paris...	Les réticences soviétiques vis-à-vis du Comité de non-intervention.	D.	197
14	M. Peretti de La Rocca à M. Bonnet.	Il y aurait intérêt à envoyer un représentant français à Burgos.	L.	206
16	Barcelone à Paris.	Le gouvernement républicain conteste l'efficacité de l'accord intervenu le 5 au Comité.	T.	220
23	M. Peretti de La Rocca à M. Bonnet.	En vue de la reconnaissance du gouvernement nationaliste : paroles encourageantes de M. Quiñones de Leon et du général Franco.	L.	257
26	Moscou à Paris...	M. Litvinov se porte « à contre-cœur » garant de l'acceptation par Barcelone de l'accord du 5 juillet.	T.	264
31	Paris à Londres...	La France ne pourrait maintenir sa décision de fermeture des frontières en cas d'envoi de nouveaux volontaires italiens.	T.	307
3 août	Londres à Paris..	Londres envisage de mettre en garde Rome contre une éventuelle reprise de l'intervention.	T.	323
9	Barcelone à Paris.	Au sujet du retard mis par Franco à répondre à la résolution du Comité du 5 juillet.	T.	342
13	Paris à Barcelone, Londres.	En cas de silence de Franco, Paris soumettrait « à un nouvel examen l'ensemble du problème » espagnol.	T.	376

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
15 août	Barcelone à Paris.	Barcelone souhaite la réouverture immédiate de la frontière franco-espagnole.	T.	384
15	*Idem*.....	Comment M. del Vayo explique le silence du parti nationaliste.	T.	385
15	Burgos (Gouv. nationaliste à agence britannique).	Note verbale du gouvernement de Burgos marquant l'acceptation du plan du 5 juillet et exposant les conditions d'amélioration du plan (droit de belligérance, retrait des volontaires).	N.	389
19	M. Peretti de La Rocca à M. Bonnet.	Paris devrait désigner rapidement son représentant officieux à Burgos.	L.	415
19	Paris.....	MM. Corbin et Massigli estiment qu'il ne faut pas interpréter la réponse de Franco comme « absolument négative ».	C.R.	417
23	Paris à Londres..	Londres doit amener Burgos à modifier sa position par une action « rapide et énergique ».	T.	438
27	Barcelone à Paris..	En raison des difficultés grandissantes du parti nationaliste, ne serait-ce pas l'heure d'une médiation en vue d'un armistice?	D.	482
29	Rome-Vatican à Paris.	L'Espagne gouvernementale et l'Église.	D.	496
31	Paris à Barcelone.	Méthode à suivre en vue du rétablissement des relations entre le Vatican et l'Espagne républicaine.	D.	518
1er sept.	Londres à Paris.	Lord Plymouth estime nécessaire de s'informer, par le truchement de M. Hemming, sur la situation en Espagne pour sortir de l'impasse actuelle.	T.	528

Voir également la rubrique : VI. LA POLITIQUE DE L'ITALIE.

IV. — LA POLITIQUE DE L'ALLEMAGNE

Question sudète exclue

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
18 juin	Berlin à Paris....	Reprise des persécutions contre les Juifs.	T.	51
18	Prague à Paris...	Les difficultés de l'administration allemande en Autriche selon M. Hodza.	T.	54
18	Rome-Vatican à Paris.	L'Église et les entreprises hitlériennes.	D.	55
23	Berlin à Paris....	Le potentiel de guerre allemand.....	D.	84
27	*Idem*.....	Les résultats de l'exercice 1937 dans les entreprises du Reich. La prospérité allemande est « factice ».	D.	103
30	*Idem*.....	Déclarations du général Bodenschatz relatives à la production du matériel aérien, à l'instruction du personnel, à la formation de la jeunesse.	T.	120
1er juil.	*Idem*.....	Campagne de presse relative à un prétendu plan d'invasion français de la Belgique.	T.	126
4	*Idem*.....	L'exploitation politique par les dirigeants du Reich de l'accord économique germano-britannique.	T.	144
5	*Idem*.....	La situation économique de l'Allemagne, tout orientée vers le réarmement.	T.	148
13	*Idem*.....	Les premières réactions de Berlin au discours de M. Daladier du 12 juillet sont satisfaisantes.	T.	200
19	*Idem*.....	Pour M. Bürckel, à Ludwigshafen, le rapprochement franco-allemand n'est possible que dans un respect réciproque de l'honneur des deux pays.	T.	226
19	*Idem*.....	Il y a peu de chances d'obtenir une limitation des tonnages pour les bâtiments de ligne allemands.	D. (D.)	230
21	Prague à Paris...	En Allemagne, les mécontents songeraient à une restauration.	T.	250

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
25 juil.	Vienne à Paris...	La situation économique, militaire et politique en Autriche se prête mal à « des développements belliqueux ».	D.	263
3 août	Berlin à Paris....	Satisfaction à Berlin devant la récente conclusion d'un accord commercial franco-allemand.	T.	322
12	Varsovie à Paris...	M. von Ribbentrop aurait fait des avances à Varsovie pour un accord militaire en prévision d'un conflit germano-soviétique.	T.	366
23	Berlin à Paris....	Discours de M. Funk à Königsberg. La guerre permettrait-elle de camoufler la précaire situation financière du Reich?	T.	442
24	Paris.....	La situation financière et économique du Reich présente bien des ombres.	N.	453
1er sept.	Hambourg à Paris.	Les milieux d'affaires de Hambourg soucieux des difficultés économiques et financières et des menaces de guerre.	D.	532

V. — LA POLITIQUE DE LA GRANDE-BRETAGNE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
14 juin	Londres à Paris.....	Dans son discours de Leamington, M. Eden fait appel à l'effort de tous et à l'union nationale face à la situation internationale.	D.	29
23	*Idem*.....	Discours de lord Halifax contre les dangers de l'isolationnisme.	D.	82
6 jui.	*Idem*.....	Le prestige de M. Chamberlain dans le parti conservateur sort affaibli de son discours de Kettering.	T.	154
11	*Idem*.....	Explications et réticences de M. Chamberlain aux Communes sur l'accord anglo-italien.	T.	184
15	*Idem*.....	A la veille du voyage à Paris des souverains, la politique étrangère est « stabilisée sur une série de positions surtout négatives ». Seul facteur positif : le renforcement de l'entente avec la France.	D.	214
20	Paris.....	Conversations Halifax-Daladier-Bonnet : mission Wiedemann à Londres; question tchécoslovaque; collaboration franco-britannique; problème espagnol.	C.R.	237
5 août	Londres à Paris....	L'optimisme de lord Halifax quant aux débuts de la mission Runciman contraste avec sa grande inquiétude pour ce que réservent les mois à venir.	D.	333
7	Prague à Paris....	La mission Runciman viserait à gagner du temps, dans l'état d'impréparation à la guerre de la Grande-Bretagne.	T.	337
13	Paris à Londres....	Souligner l'urgence d'une déclaration commune de fidélité à l'accord monétaire tripartite de 1936.	T.	375

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938 2 sept.	M. Corbin à M. Bonnet.	La Grande-Bretagne désireuse de voir la France prendre les mesures militaires adéquates face aux concentrations allemandes.	L.	536

Voir également la rubrique : II. La crise Tchécoslovaque. — *d.* La position de la France et de la Grande-Bretagne.

VI. — LA POLITIQUE DE L'ITALIE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
10 juin	Rome à Paris.....	Les intentions de l'Italie dans l'affaire d'Espagne ne sont pas connues. Sa crainte de voir le Reich compromettre la mise en vigueur de l'accord anglo-italien.	T.	7
10	Florence à Rome...	Propagande irrédentiste relative à la Corse.	D.	10
16	Londres à Paris....	M. Chamberlain explique le revirement du Duce vis-à-vis de la France par la guerre d'Espagne.	T.	38
20	*Idem*.....	Les conditions préalables à la mise en vigueur de l'accord anglo-italien récemment communiquées au gouvernement italien. Lord Halifax a attiré l'attention de ce dernier sur la nécessité d'un arrêt de la campagne de presse contre la France.	T.	62
21	Rome à Paris.....	Accueil froid réservé par le comte Ciano au plaidoyer de lord Perth en faveur d'un arrangement franco-italien	T.	67
23	Paris à Londres....	Faire part au Foreign Office des espoirs allemands de voir entrer en vigueur l'accord italo-britannique sans reprise des négociations italo-françaises.	T.	75
24	Londres à Paris....	Sir Alexander Cadogan estime impossible de subordonner la mise à exécution de l'accord anglo-italien à la conclusion d'une entente franco-italienne.	T.	88
28	Rome à Paris.....	Refus du comte Ciano de toute connexion entre l'accord italo-britannique et un éventuel arrangement franco-italien. Son scepticisme quant aux propositions britanniques relatives à l'Espagne.	T.	108
29	Prague à Paris....	La gravité de la situation économique et financière de l'Italie expliquerait son « arrogance » à l'égard de la France, selon M. Benès.	T.	114

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
2 juil.	Rome-Vatican à Paris.	Les raisons de la suspension de la négociation franco-italienne. Nécessité d'un règlement de l'affaire d'Espagne, qui fait le jeu de l'Allemagne contre Prague.	D.	137
5	Rome à Paris.....	Un aide-mémoire italien remis à lord Perth refuse tout armistice ou retrait unilatéral de volontaires en Espagne, ainsi que toute connexion entre l'application de l'accord italo-anglais et d'éventuels accords italo-français.	T.	151
5	M. Blondel à M. Massigli.	Les données de la nomination d'un ambassadeur de France à Rome.	L.	152
7	Londres à Paris....	Les difficultés de l'application de l'accord anglo-italien.	T.	156
7	*Idem*.....	Pour lord Halifax la ratification de l'accord anglo-italien n'interviendra qu'une fois la question d'Espagne résolue.	T.	157
7	Paris.....	Note du Ministre sur les rapports anglo-italiens depuis la fin mai.	N.	160
9	Rome à Paris.....	M. Ciano tenterait de faire croire à la conclusion d'une alliance italo-yougoslave lors des entretiens de Venise. Ce qu'il en est en réalité.	D.	180
13	Rome-Vatican à Paris.	L'état d'esprit « chagrin » des dirigeants italiens les rejette de plus en plus vers l'Allemagne.	T.	199
20	Rome à Paris.....	Symptômes de la « mauvaise humeur » italienne vis-à-vis de la Grande-Bretagne. Bruits d'un engagement croissant de Rome en Espagne.	D.	239
20	*Idem*.....	Les travaux italiens de fortification à la frontière du Brenner.	D.	240
27	*Idem*.....	Entretien Ciano-Perth. Le ministre italien, plus modéré, souhaite un prompt règlement de l'affaire espagnole qui permettrait la mise en vigueur de l'accord anglo-italien.	T.	280

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
30 juil.	Rome à Paris.....	Reprise de l'engagement italien en Espagne. Les récentes déclarations de M. Chamberlain et de lord Halifax sur l'application de l'accord anglo-italien ont été accueillies à Rome avec une satisfaction mitigée.	D.	305
8 août	Paris.....	« Les principales questions à comprendre dans un règlement général de l'affaire éthiopienne ».	N (N)	339
9	Rome à Paris.....	M. Blondel assure le comte Ciano des bonnes dispositions de Paris à l'égard d'une amélioration des rapports franco-italiens.	T.	350
9	*Idem*.....	Efforts en vue d'augmenter la production de guerre italienne.	D.	353
19	*Idem*.....	Farouche hostilité des milieux fascistes à la France (Espagne, accord anglo-italien). L'accentuation de l'engagement italien en Espagne et ses arrière-pensées.	D.	418
22	Paris.....	Activité italienne en Afrique du Nord et au Levant.	N.	434
26	Rome à Paris.....	La campagne de presse contre la France s'explique par le souci de maintenir l'opinion sous pression.	T.	466

Voir également les rubriques : II. LA CRISE TCHÉCOSLOVAQUE. — *e.* LA POSITION DE L'ITALIE *et* III. LA GUERRE D'ESPAGNE. — *b.* LES RAPPORTS DES PUISSANCES AVEC LES BELLIGÉRANTS.

VII. — L'EUROPE ORIENTALE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		a. L'U.R.S.S.		
1938				
13 juin	Moscou à Paris....	Le bon état des relations soviéto-américaines.	D.	19
28	*Idem*.....	Explication de la prudence de l'U.R.S.S. dans le conflit polono-lithuanien.	D.	110
8 juil.	*Idem*.....	Discours de M. Litvinov à Léningrad : faiblesse des puissances occidentales face au Reich; échecs de Genève; Tchécoslovaquie, Espagne, etc.	D.	172
26	*Idem*.....	Négociations commerciales italo-soviétiques. L'Italie serait plus pressée d'aboutir que l'U.R.S.S.	D.	274
26	Moscou (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Le renforcement de l'action de la direction politique dans l'armée rouge.	D.	275
		Voir également les rubriques : II. LA CRISE TCHÉCOSLOVAQUE. — *f.* LA POSITION DE L'U.R.S.S. *et* III. LA GUERRE D'ESPAGNE. — *b.* LES RAPPORTS DES PUISSANCES AVEC LES BELLIGÉRANTS.		
		b. LA POLOGNE		
1938				
10 juin	Varsovie (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Entretien avec le général Stachiewicz : commandes de matériel de guerre en France; problème tchécoslovaque.	D.	12
21	M. Daladier à M. Lukasiewicz.	Précisions sur les fournitures de matériel de guerre à la Pologne.	L.	69
22	Varsovie à Paris...	Les récents entretiens d'État-major polono-roumains n'ont pas abouti à grand chose.	T.	72
4 juil.	Paris à Varsovie...	Qu'en est-il du récent accord économique germano-polonais?	T.	140
19	Varsovie à Paris...	L'explication des préparatifs allemands par M. Beck et l'état-major polonais, qui ne croient pas à la guerre.	D.	231

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
4 août	Varsovie à Paris . .	Incident de frontière germano-polonais : le maréchal Rydz-Smigly s'est opposé à M. Beck.	D.	329
6	*Idem*.	Négligence polonaise à se conformer aux stipulations de l'accord de Rambouillet.	D.	335
18	Varsovie (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Le maréchal Rydz-Smigly ne croit pas à la guerre malgré les concentrations allemandes. Ses divergences avec M. Beck.	D.	410

Voir également la rubrique : II. LA CRISE TCHÉCOSLOVAQUE. — *g*. LA POSITION DE LA POLOGNE.

VIII. — L'EUROPE DANUBIENNE ET BALKANIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		a. Généralités		
1938				
30 juin	Londres à Paris..	Le voyage de M. Tataresco à Londres : souci de contrebalancer l'influence économique allemande en Roumanie grâce aux puissances occidentales.	D.	124
6 juil.	Belgrade à Paris.	L'entrevue Ciano-Stoyadinovitch à Venise aurait visé à enrayer l'action allemande en Europe centrale.	T.	153
9	Paris.....	L'aide économique à fournir aux pays de l'Europe centrale et orientale.	N.	178
11	*Idem*.....	L'opinion d'un industriel français sur la nécessité de développer les échanges avec les états balkaniques.	N.	187
19	*Idem*.....	Quels auraient été les sujets des entretiens italo-yougoslaves de Venise (relations économiques; protocoles de Rome, etc.).	C.R.	229
26	Paris à Bucarest...	Propositions françaises en vue de l'amélioration des échanges franco-roumains.	T.	267
30	Prague à Paris...	L'évolution de la situation en Yougoslavie selon MM. Benès et de Lacroix.	T.	302
5 août	Athènes à Paris..	Londres recherche dans les Balkans la mise en œuvre d'une politique économique qui contrerait l'influence allemande.	T.	334
9	Belgrade à Paris.	La nécessité d'une politique franco-britannique d'achats en Yougoslavie.	T.	343
12	Paris à Belgrade.	Ne pas fournir des assurances prématurées à M. Stoyadinovitch sur l'évolution des échanges franco-yougoslaves.	T.	364
22	Bucarest à Paris..	Inquiète de la menace allemande, la Roumanie tente de regrouper les états balkaniques et de leur assurer l'appui franco-anglais.	D.	437

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		b. La Petite Entente et la Hongrie		
1938				
15 juil.	Rome à Paris....	Ce que serait la politique de la Hongrie en Europe centrale au moment de la visite à Rome de ses dirigeants.	T.	213
2 août	Bucarest à Paris..	M. Comnène proposerait à Budapest la signature d'un traité identique à l'accord de Salonique.	T.	313
8 (vers le)	Paris.....	Pourquoi Londres a refusé d'effectuer à Budapest une démarche en faveur d'un accord analogue au traité de Salonique.	N.	340
11	Berlin à Paris....	Violents propos du ministre de Hongrie contre la Tchécoslovaquie, considérée comme un facteur de guerre.	T.	361
18	Budapest à Paris..	Budapest ne conclurait pas d'accord avec le Reich pendant le séjour berlinois du Régent.	T.	400
24	Prague à Paris...	M. Krofta revient satisfait de la conférence de Bled, qui a consolidé la Petite Entente malgré les manœuvres hongroises.	T.	448
26	Bucarest à Paris..	Informations roumaines sur la conférence : la Petite Entente en serait sortie plus « vivace » face aux exigences de Budapest.	T.	463
29	*Idem*.....	Les trois alliées de la Petite Entente étudieront l'éventualité d'une attaque du Reich contre Prague par le territoire hongrois.	T.	490
30	Berlin à Paris....	Chaleureuse réception du régent Horthy à Berlin, mais la diplomatie hongroise semble rester sur la réserve.	T.	503
		c. La Grèce		
1938				
11 juil.	Athènes à Paris...	Alliée d'Ankara, Athènes a, en Méditerranée orientale, les mêmes intérêts que la France.	D.	189

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
4 août	Paris à Athènes..	Possibilité d'un accord culturel franco-grec en vue de l'amélioration des relations entre les deux pays.	T.	326
	d. La Bulgarie. Ses rapports avec l'Entente balkanique			
1938				
21 juin	Sofia à Paris.....	M. Kiosseivanov et le projet de déclaration commune des états balkaniques concernant le réarmement bulgare.	D.	70
4 juil.	*Idem*.....	La politique britannique en Bulgarie se caractérise par une réserve vigilante.	D.	146
2 août	Bucarest à Paris.	M. Comnène a été félicité pour la conclusion de l'accord de Salonique, le 31 juillet précédent.	T.	313
2	Paris à Bucarest..	Paris se réjouit de « l'heureuse conclusion » de l'accord de Salonique.	T.	315
5	Bucarest à Paris..	M. Comnène est désireux de régler tous les problèmes bulgaro-roumains en suspens.	T.	330
15	Sofia à Paris.....	Fréquents témoignages de la sympathie de l'opinion bulgare pour la France.	D.	390

Voir également la rubrique : II. La crise tchécoslovaque. — *h.* Position de la Roumanie.

IX. LE PROCHE-ORIENT

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
15 juin	Paris à Ankara, Beyrouth.	Négociation du traité d'amitié franco-turc : considérations sur la portée de l'engagement et la méthode de règlement des différends.	T.	31
4 juil.	Ankara.....	Texte du traité d'amitié franco-turc et de la déclaration commune.	...	145
11	Paris à Ankara, Beyrouth.	Justification de l'accord franco-turc, qui respecte les intérêts de Damas et du Sandjak d'Alexandrette.	T.	185
11	Ankara à Paris....	Accueil fait de divers côtés à l'accord franco-turc.	T.	186
24 août	Paris.....	Conférence du conseil supérieur de la Défense nationale relative à l'organisation militaire de la France en Syrie.	P.V.	452

X. — PUISSANCES SECONDAIRES DU NORD-OUEST EUROPÉEN

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		a. La Belgique		
1938				
1er juil.	Berlin à Paris....	La presse allemande insinue que la France envahirait la Belgique.	T.	126
8	Bruxelles à Paris..	L'activisme flamand menace l'unité de la Belgique.	D.	171
15	*Idem*.....	Le voyage de M. Heymans à Berlin. Refus belge d'une « inféodation » à Paris et souci de rétablir des contacts avec Berlin.	D. (D.)	215
30	*Idem*.....	Explication des travaux de défense belges face au Sud. Le neutralisme flamingant.	T.	303
25 août	*Idem*.....	Les fortifications à la frontière française s'expliquent par la crainte du flamingantisme.	D.	462
		b. Le Luxembourg		
1938				
22 juil.	Luxembourg à Paris.	Les dispositions de Berlin quant à l'inviolabilité et à l'intégrité du territoire luxembourgeois.	D.	254
31	Paris à Londres..	Les réticences britanniques conduisent Paris à adopter la formule de déclarations indépendantes faites au Grand-Duché par ses voisins. Projets de notes à échanger entre Paris et Luxembourg.	D. (N. N.)	309
22 août	*Idem*.....	Projet de rédaction allemand. Quelles seraient les dispositions de Londres vis-à-vis d'un accord tripartite franco-germano-luxembourgeois?	D. (N.)	435

XI. — L'EXTRÊME-ORIENT: LE CONFLIT SINO-JAPONAIS

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
10 juin	Tokyo à Paris...	Entretien avec le général Ugaki sur la campagne de presse antifrançaise au Japon (contrebande d'armes via l'Indochine; chemin de fer du Kouangsi).	T.	1
14	Paris à Tokyo...	Protester au Gaimusho contre cette campagne.	T.	22
16	Tokyo à Paris....	Caractère mensonger de certains bruits d'origine chinoise.	T.	35
18	Paris à Tokyo....	Paris pourrait « examiner les conséquences » du maintien de l'attitude nippone.	T.	50
19	Tokyo à Paris....	La campagne de presse antifrançaise est destinée à la propagande intérieure.	T.	56
20	*Idem*.....	Tout en se justifiant mal, le général Ugaki demande une enquête sur la contrebande d'armes via l'Indochine.	T.	60
20	Hong-Kong à Paris.	L'inopportunité d'une assistance ouverte de la France à la Chine.	T.	61
21	Paris à Londres..	Situation politique en Extrême-Orient : nécessité d'un examen franco-britannique quant à une attaque japonaise d'Haïnan.	T.	64
22	Paris (Aff. étr. à Guerre).	Les raisons qui empêchent la France de retenir de récentes ouvertures chinoises.	D.	74
24	Tokyo à Paris.....	La polémique antirusse traduit la « nervosité » de Tokyo devant ses difficultés en Chine.	T.	87
24	Paris (Aff. étr. à Colonies).	La pression nippone sur le Siam; les clans à Bangkok.	D.	91
27	Paris (Colonies à Aff. étr.).	Renforcement de la défense en Indochine face au péril siamois.	D.	102
28	Berlin à Paris.....	L'Allemagne se range de plus en plus nettement aux côtés du Japon.	T.	105

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
29 juin	Paris à Tokyo.....	L'irréalité des griefs japonais. La France pourrait modifier son attitude en Extrême-Orient.	T.	112
1er juil.	*Idem*.....	Notifier au Gaimusho l'occupation des Paracels par la France.	T.	128
2	Londres à Paris....	Solidarité franco-britannique dans l'affaire des Paracels.	T.	133
3	Tokyo à Paris.....	Entretien désagréable avec le général Ugaki au sujet du transit d'armes par l'Indochine.	T.	139
4	Paris à Tokyo.....	Effectuer une mise en garde contre un débarquement japonais aux Paracels.	T.	141
5	Paris à Washington, Rome, Berlin, Londres.	Justification de l'occupation des Paracels.	T.	147
7	Paris (Aff. étr. à Colonies).	Installation aux Spratly de pêcheurs indochinois.	D.	162
8	Tokyo à Paris.....	Rescrit impérial confirmant la détermination japonaise en Chine.	T.	164
9	Paris à Tokyo.....	Les raisons de l'occupation des Paracels.	T.	173
13	*Idem*.....	Précisions relatives au trafic de matériel de guerre par l'Indochine.	T.	201
20	Tokyo à Paris.....	Incident de frontière russo-mandchou : l'improbabilité d'un conflit soviéto-nippon.	T.	232
21	Changhaï à Paris...	Tokyo ne songerait qu'à « prendre la mesure » des Russes avant de se retourner contre la Chine.	T.	243
25	Moscou à Paris....	La fermeté de M. Litvinov sur le sujet de la frontière russo-mandchoue.	T.	262
26	Changhaï à Paris...	Les difficultés japonaises en Chine.....	T.	265
26	Paris (M. Varenne).	Les précautions militaires à prendre contre le Siam.	N.	272
27	Changhaï à Paris...	La campagne de presse japonaise contre l'aide qu'apporterait la France à la Chine.	T.	277
31	Moscou à Paris....	L'incident mandchou : l'U.R.S.S. se renforce en Extrême-Orient.	T.	308

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
2 août	Moscou à Paris	La confiance de M. Litvinov devant la situation en Extrême-Orient.	T.	314
9	Changhaï à Paris....	Sollicitation chinoise d'une médiation pour une paix de compromis.	T.	341
9	Berlin à Paris.....	Pour quel motif l'ambassadeur du Japon a-t-il rendu visite à M. von Ribbentrop?	T.	349
11	Paris à Moscou....	Paris se félicite du règlement pacifique de l'incident mandchourien.	T.	358
13	Londres à Paris....	L'attitude anglaise dans la question des bons offices entre Chine et Japon.	T.	374
13	Moscou à Paris....	L'heureuse issue du conflit mandchourien et le redressement du prestige soviétique.	T.	377
14	Paris à Tokyo, Londres, Washington.	L'inopportunité d'une médiation dans le conflit sino-japonais.	T.	381
15	Tokyo à Paris.....	L'affaiblissement du parti militaire au Japon.	T.	383
16	*Idem*.....	Le moment n'est pas opportun pour une offre de bons offices entre Chine et Japon.	T.	394
17	Paris à Tokyo.....	Affirmation de la souveraineté française sur les Spratly.	T.	397
21	Moscou (Att. mil.) à Paris (Guerre).	L'évolution du récent conflit nippo-soviétique.	D.	430
22	Tokyo (Gaimusho à Ambass. de France).	Le gouvernement japonais ne reconnaît pas la souveraineté française sur les Spratly.	L.	433
25	Changhaï à Paris...	Tokyo élimine les étrangers de Chine tout en recherchant leur concours financier.	D.	461
27	Tokyo à Paris.....	Les difficultés des Japonais dans leur marche sur Hankéou.	T.	475

XII. — L'AMÉRIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		a. Les États-Unis		
1938				
11 juin	Washington à Paris.	Les préoccupations du président Roosevelt : l'affaire de Chine; la rapacité des puissances totalitaires.	D.	16
16	*Idem*.....	Bien que neutraliste, l'opinion américaine est favorable à la cause des démocraties.	T.	40
29	*Idem*.....	M. Cordell Hull redoute une hégémonie allemande sur l'Europe centrale et orientale.	T.	111
9 juil.	*Idem*.....	M. Sumner Welles assez optimiste quant au comportement de l'Allemagne et de l'Italie.	T.	175
15	*Idem*.....	Les États-Unis ne proposeront pas une réduction des armements.	T.	209
21	*Idem*.....	Mise en cause de l'acte de neutralité.	D.	252
23	*Idem*.....	Sentiments mêlés de l'opinion à l'égard de la Tchécoslovaquie.	T.	255
27	*Idem*.....	Sondages d'opinion favorables aux démocraties occidentales.	D.	290
3 août	*Idem*.....	Déclin de l'isolationnisme d'après M. Cordell Hull.	T.	320
13	*Idem*.....	Le calme du sous-secrétaire d'État américain face aux menaces allemandes sur la Tchécoslovaquie.	T.	378
13	*Idem*.....	Le sous-secrétaire d'État réservé quant à une éventuelle médiation dans le conflit sino-japonais.	T.	379
15	Berlin à Paris.....	Jugement pessimiste d'un diplomate américain sur le litige germano-tchécoslovaque.	T.	388
16	Washington à Paris.	Discours de M. Cordell Hull. Son appel au maintien de « l'ordre d'après le droit ».	T.	393

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
18 août	Washington à Paris.	Difficultés des échanges commerciaux germano-américains.	T.	404
27	Paris à Washington.	Il faut confirmer au département d'État les menaces allemandes sur la Tchécoslovaquie.	T.	477
29	Washington à Paris.	Washington, déjà au courant, considère la situation avec pessimisme.	T.	488
30	*Idem*.....	Commentaires sur le discours présidentiel prononcé à Kingston le 18 août : appui assuré à Londres en cas de guerre.	D.	509
1er sept.	*Idem*.....	Sympathies du Président pour la France en cas de conflit : ne pas compter cependant sur des envois de troupes ou des prêts d'argent.	T.	523
1er	*Idem*.....	Washington et la situation internationale : le président Roosevelt, en pleine lutte électorale, voit son action limitée.	T.	529

Pour le conflit sino-japonais, voir également la rubrique : XI. L'Extrême-Orient.

b. L'Amérique latine

1938				
10 juin	Porto Alegre à Paris	Déclin de l'influence allemande dans l'État de Rio Grande du Sud.	D.	9
25 août	Mexico à Paris.....	Les exportations de pétrole mexicain et le Reich.	D.	460

XIII. — LA POLITIQUE MILITAIRE DE LA FRANCE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
13 juin	Moscou à Paris....	Étrange politique du ministère de l'Air français vis-à-vis de la collaboration technique avec Moscou.	T.	18
15	Paris (EMA. 2e bureau).	Liaison hebdomadaire interministérielle Affaires étrangères-Défense nationale.	C.R.	33
22	*Idem*.....	*Idem.*	C.R.	73
23	Londres (Att. de l'Air) à Paris (Air).	Instructions adressées par le War Office à son attaché militaire à Paris au sujet des conversations d'État-major franco-anglaises.	D(D).	86
2 juil.	Paris (EMA. 2e bureau).	Liaison hebdomadaire interministérielle.	C.R.	135
7 (Après le).	*Idem*.....	Entretiens de représentants de l'état-major français de l'armée de l'Air en mission en Tchécoslovaquie et de leurs homologues tchécoslovaques. L'optimisme des seconds.	N.	161
13	Paris (M. Louis Aubert).	Entre autres conclusions tirées des paroles du général Bodenschatz : nécessité de crédits prioritaires pour l'aviation française.	N.	202
13	Paris (EMA. 2e bureau).	Liaison hebdomadaire interministérielle.	C.R.	203
23	Paris (Guerre à Aff. étr.).	Compte-rendu d'un entretien Benès-Faucher. Ce que pense le général Gamelin du service de trois ans en Tchécoslovaquie. Il sollicite l'autorisation gouvernementale pour l'examen, avec l'état-major tchécoslovaque, des conditions d'une aide éventuelle soviétique à Prague.	D (D).	258
28	Paris (EMA. 2e bureau).	Liaison hebdomadaire interministérielle.	C.R.	296
3 août	*Idem*.....	*Idem.*	C.R.	325
10	*Idem*.....	*Idem.*	C.R.	357

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
12 août	Paris (Aff. étr. à Guerre).	M. Bonnet défendrait à Londres, « le moment venu », « les raisons impérieuses » d'un service de trois ans en Tchécoslovaquie. Il ne voit qu'avantage à une collaboration franco-tchécoslovaque d'états-majors, pour « définir les problèmes que l'État tchécoslovaque aurait à aborder avec Moscou ».	D.	372
17	Paris (EMA. 2e bureau).	Liaison hebdomadaire interministérielle.	C.R.	398
18	Londres (Amirauté) à Paris (Marine).	Répartition des flottes britannique et française « dans certaines circonstances ».	N.N.	409
20	Paris (Min. Guerre à chef d'EMG de la Déf. nat.).	Organiser les conversations préliminaires entre états-majors français et tchèque sur les modalités d'un appui soviétique à Prague.	D.	424
22	Paris (Guerre) à Prague (Mission militaire française).	Acceptation de la proposition du général Faucher d'une étude concertée franco-tchécoslovaque sur l'éventuel concours de l'U.R.S.S.	D.	436
24	Paris (EMA. 2e bureau).	Liaison habdomadaire interministérielle.	C.R.	451
30	Paris (EMA. 2e bureau).	Réunion entre des membres de l'état-major français et les généraux Faucher et Fiala sur l'éventuelle aide militaire de l'U.R.S.S. à Prague.	C.R.	505
31	*Idem*.....	Liaison hebdomadaire interministérielle.	C.R.	516

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1932-1939

2e SÉRIE. — TOME X

1

M. CHARLES-ARSÈNE HENRY, AMBASSADEUR DE FRANCE À TOKYO,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 270 à 275. *Tokyo, 10 juin 1938, 19 h. 20, 19 h. 25.*

(*Reçu:* 14 h. 50, 15 h. 15, 15 h. 30.)

Le général Ugaki m'a reçu hier 9 juin.

La campagne de presse contre nous que je vous avais signalée [1] a cessé en fait depuis plusieurs jours et cela me confirme dans l'idée que j'exprimais que ce n'était qu'une manœuvre du groupe « chinois » contre le groupe « mandchou ». Il m'était donc difficile de prendre cette campagne comme thème principal de ma conversation avec le général. Je lui ai dit qu'il m'avait semblé utile, au moment de sa prise de service, de le mettre personnellement au courant de notre politique en Extrême-Orient, politique que d'ailleurs son prédécesseur et les services du Gaimusho connaissaient bien. J'ai alors repris la substance de vos divers télégrammes en terminant sur l'idée que nous ne changerions rien à notre politique, non seulement entièrement correcte, mais même amicale, tant que le Japon ne modifierait pas la sienne, mais qu'il est bien évident que si l'un des deux pays changeait sa façon d'être, l'autre ne serait pas tenu de conserver la sienne. Ce que le général m'a dit de plus intéressant est qu'en ce qui concerne l'île d'Haïnan, le gouvernement impérial n'avait aucune intention de l'occuper dans les circonstances présentes. Actuellement, m'a-t-il dit, l'effort des armées japonaises porte sur la vallée du Yang-tsé-Kiang; leur objectif est la région de Hankéou. Lorsque cette opération

(1) Sur cette campagne, voir, au tome IX de la présente série, les nos 478, 496, 506.

aura été menée à bien, la situation pourra changer en Chine. Tchang-Kaï-Chek fait répandre le bruit qu'il continuerait la lutte même après la prise de Hankéou et qu'il transporterait le réduit principal de sa défense au Yunnan et au Kouang-si. Nous serons donc peut-être obligés d'aller l'y forcer et, dans ce cas, il est possible que les opérations militaires s'étendent tout le long des côtes chinoises, englobant le Kouang-tong, le Kouang-si et l'île d'Haïnan. Mais pour le moment, le gouvernement impérial n'envisage pas d'opérations dans cette région.

Auparavant, au cours d'une conversation qui s'est poursuivie pendant une heure et demie, sur un ton très cordial et très ouvert, nous avions abordé les différentes questions soulevées par les journaux la semaine dernière et je me suis efforcé de le persuader : 1° que ces plaintes étaient mal fondées; 2° qu'il s'agissait d'un coup monté dans ce milieu troublé de Changhaï par un groupe cherchant à créer le plus de malentendus possibles entre le Japon et les puissances occidentales; 3° que tous ces mensonges débités par la presse étaient dangereux pour les bons rapports entre nos deux pays, car le public japonais se laisse prendre à ces affirmations qui ne sont jamais contredites.

Le général m'a paru personnellement convaincu de ces divers points. Il me l'a dit sur un ton qui m'a semblé sincère. Il a reconnu d'ailleurs que le public croyait que des ravitaillements d'armes traversaient l'Indochine et m'a fait une suggestion que j'ai repoussée et sur laquelle d'ailleurs il n'a pas insisté. Quoique je lui ai dit que je ne vous la transmettrais pas, je crois toutefois devoir vous la signaler à titre d'information. Il m'a dit que pour couper court à tous ces faux bruits, il serait peut-être possible d'envoyer en Indochine des Japonais qui, « aidés dans leur mission par le gouverneur général de l'Indochine, se rendraient compte de la réalité des choses et le diraient dans des lettres d'Indochine que les journaux publieraient ». Je lui ai répondu que nous pourrions bien difficilement admettre une semblable mission qui aurait l'air d'une sorte de commission d'enquête et que d'ailleurs il est de coutume courante que le fardeau de la preuve incombe à celui qui allègue un fait et non à celui qui le nie; qu'au surplus, voilà plusieurs mois que j'ai demandé au Gaimusho de me signaler tous faits précis de transit d'armes qui viendraient à sa connaissance et qu'il ne m'en a signalé aucun, ce qui me paraît une preuve suffisante qu'il n'y en a pas. Le général m'a dit que personnellement, il ne doutait pas de notre parole et que sa suggestion sur laquelle il n'insistait pas ne partait que du désir de tranquilliser l'opinion.

Le général m'a fait une autre suggestion que je n'ai pas refusé de vous transmettre, après lui avoir dit qu'à mon avis, elle serait jugée bien « étonnante » à Paris. Il s'agit du chemin de fer de Langson à Nanning [1]. Le général m'a dit qu'on ne pouvait savoir si la guerre ne durerait pas plusieurs années, que donc le chemin de fer pourrait être terminé avant la fin des hostilités surtout si les Chinois pressaient la construction de l'infrastructure; qu'il serait donc bien préférable de remettre le commencement des travaux à la fin de l'incident sino-japonais.

(1) Sur l'affaire du chemin de fer Langson-Nanning, voir, au tome IX de la présente série les nos 216 (note), 478, 496, 506.

Je lui ai répondu que l'on comprendrait mal à Paris qu'un chemin de fer de pénétration économique qui doit n'être fini que dans deux ans et qui ensuite ne transporterait pas d'approvisionnement militaire puisse donner de l'ombrage aux Japonais. Il m'a dit que sans importer d'armes il pourrait alors servir à des transports militaires sur le tronçon se trouvant en territoire chinois. Je lui ai répondu que cette éventualité était exclue car son tracé même en faisait uniquement une voie de raccordement entre une province chinoise et une province indochinoise. Sur son insistance, je ne me suis plus refusé à vous en parler mais je lui ai bien dit que je doutais fort que cette suggestion fût admise.

Ce n'est pas la première fois que j'entendais parler de ladite suggestion : elle avait été faite la semaine dernière à mon [attaché naval] par le chef de cabinet du ministre de la Marine. Il est certain que les militaires voudraient que le chemin de fer ne fût pas commencé. J'avoue ne pas bien comprendre qu'ils y attachent une importance véritable.

L'impression générale que j'ai retirée de ma première entrevue un peu longue avec le général Ugaki est plutôt favorable. Il m'a paru désireux d'aplanir aussitôt que possible les difficultés qui surgiraient avec les puissances. C'est un homme posé, calme et large d'esprit. Mon collègue d'Angleterre avec lequel j'en ai causé hier soir et qui l'avait longuement entretenu la veille des bombardements de Canton, a eu la même impression favorable que moi.

2

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2417 à 2419 (1). *Berlin, 10 juin 1938, 18 h.*

Dans la campagne qu'elle mène en permanence contre la Tchécoslovaquie, la presse allemande n'avait pas manqué d'accuser le gouvernement de Prague de favoriser sur son territoire l'action du communisme et de se mettre de plus en plus sous l'influence et dans la dépendance de Moscou.

Mais ce thème était, jusqu'ici, resté secondaire. Il n'était développé que par intermittence, bien que la dénonciation du pacte russo-tchèque soit, au fond, l'un des buts principaux auxquels tende la politique du Reich.

Aujourd'hui, l'offensive des feuilles berlinoises s'est transportée tout entière sur ce terrain. Avec un ensemble parfait, les journaux de la capitale s'accordent à dénoncer dans la Tchécoslovaquie une avant-garde du bolchevisme, un foyer de contamination soviétique, installé au cœur de l'Europe. C'est l'organisation à Prague d'une exposition consacrée « à notre alliée de

(1) Extraite des archives de l'ambassade.

l'U.R.S.S. », et le résultat des élections aux conseils d'entreprises des usines Skoda, où 99 % des suffrages se seraient portés sur des communistes, qui servent de prétexte à ces attaques.

En réalité, celles-ci ne sont qu'une nouvelle forme de l'effort acharné auquel se livrent les dirigeants nationaux-socialistes pour discréditer la Tchécoslovaquie et représenter le conflit germano-tchèque comme un aspect de la lutte des défenseurs de la civilisation européenne contre la barbarie communiste.

Mais on veut aussi, au moment où les tractations entre M. Hodza et les délégués des Sudètes vont entrer dans une phase décisive (1), souligner bruyamment la nécessité d'obliger les Tchèques à réviser leur politique étrangère. N'est-il pas intolérable que les Allemands des Sudètes restent associés à la politique extérieure d'un état qui a pour ami un autre état que l'Allemagne regarde précisément comme son ennemi nº 1 ?

En même temps, pour le cas où les Allemands des Sudètes, à la suite de l'échec des pourparlers en cours, seraient amenés à s'agiter ou à se révolter, on se réserve de pouvoir assimiler leur attitude à celle des partisans du général Franco.

Dans les cercles nationaux-socialistes, on parle souvent de la Tchécoslovaquie comme d'un pays voué à devenir « une seconde Espagne ».

3

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1415. Confidentiel. *Londres, 10 juin 1938* (2).

L'amiral Wodehouse, chef de la mission britannique au Portugal (3), vient de rentrer à Londres porteur d'une nouvelle demande du gouvernement de Lisbonne en vue d'acheter du matériel de guerre en Angleterre. M. Salazar, pour justifier sa requête, alléguerait notamment les dangers qui le menacent au cas où le gouvernement « rouge » de Valence viendrait à triompher.

Les milieux anglais compétents restent convaincus que des livraisons de matériel de guerre au Portugal ne feraient que servir indirectement à ravitailler les armées du général Franco. Ils se montrent donc fort perplexes quant à la réponse définitive qu'il convient d'adresser à M. Salazar (4).

(1) Sur ces pourparlers, voir, au tome IX de la présente série, les nos 415, 435, 436 (et note), 451, 452, 480 (et note), 499, 500, 505, 518, 522, 529, 533, 535.

(2) Par courrier en clair.

(3) Sur la mission de ce dernier, voir, au tome IX de la présente série, les nos 100, 137.

(4) Dès le 1er juin (T. nº 1341), le gouvernement anglais avait déjà manifesté des craintes à cet égard.

4

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1097, 1098 (1). Confidentiel. *Prague, 10 juin 1938* (2).

Le président de la République m'a dit que le parti des Sudètes s'était décidé le 8 juin à remettre au président du Conseil non plus seulement un mémorandum indiquant le sens de ses revendications, mais un document précis exposant celles-ci (3). J'avais précisément reçu secrètement ces deux pièces, mais je ne l'ai pas dit à M. Benès.

Le Président m'a dit avoir passé une partie de la nuit à étudier les mémoires sudètes qui ne portent pas seulement sur la revendication visant l'auto-administration, mais sur les autres. M. Hodza pourra donc, suivant ce que m'apprenait hier M. Benès (4), entamer la discussion de ces dernières.

« Sur une douzaine de revendications, m'a déclaré le Président, je puis dès à présent vous dire que nous donnerons satisfaction complète à six, satisfaction partielle à trois et que trois nous paraissent inacceptables. J'ajoute que nous donnerons d'autres avantages sur trois points non relevés dans les mémoires sudètes ». M. Benès n'est pas entré dans d'autres spécifications ni détails, mais m'a annoncé l'intention de communiquer vers le milieu de la semaine prochaine aux gouvernements français et britannique les documents sudètes accompagnés d'un commentaire du gouvernement tchécoslovaque. Je me suis demandé devant M. Benès si quelque compromis ne pourrait être envisagé, même sur les revendications jugées inacceptables.

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Prague.
(2) Par avion.
(3) Ces deux documents sont ci-après reproduits sous le nº 11
(4) Voir au tome IX de la présente série le nº 533.

5

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 423 à 425 (1). *Moscou, 10 juin 1938.*

Au cours d'un entretien occasionnel que j'ai eu hier avec M. Litvinov et mon collègue tchèque, j'ai demandé au Commissaire du peuple la raison qui l'avait amené à faire interroger Votre Excellence sur la façon dont le gouvernement français entendait le jeu de notre alliance avec la Pologne dans le cas où celle-ci attaquerait la Tchécoslovaquie et où, de ce fait, l'U.R.S.S. entrerait en conflit avec elle (2). En vue de provoquer ses réactions, j'ai ajouté que, le pacte tchéco-soviétique étant commandé par le pacte franco-soviétique, la France, dans l'hypothèse prévue, se trouverait-elle aussi en conflit avec la Pologne.

« Il existe, m'a-t-il répondu, une autre éventualité : celle où, pour une raison ou une autre la France n'interviendrait pas et où l'U.R.S.S. se porterait quand même au secours de la Tchécoslovaquie ».

J'ai demandé ce matin à mon collègue tchécoslovaque comment il interprétait ces paroles. A son avis, elles pourraient se référer soit à certains cas-limites (tels qu'une mobilisation en France sans ouverture d'hostilités) soit à l'éventualité d'une riposte déclenchée automatiquement par l'U.R.S.S. sans attendre l'issue de la procédure de Genève.

On peut aussi se demander si elles ne visent pas le cas, non couvert par les accords, d'une agression entreprise isolément par la Pologne. L'U.R.S.S. n'entendrait-elle pas aller au-delà de ses obligations contractuelles et marquer à la Pologne qu'elle ne lui permettra pas de s'étendre en Tchécoslovaquie aux dépens de territoires peuplés d'Ukrainiens?

De toute façon mon collègue tchèque se félicite de ce qu'il considère comme un nouveau pas fait par l'U.R.S.S.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Voir au tome IX de la présente série le no 521.

6

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 426 à 428 (1). *Moscou, 10 juin 1938.*

Au cours de mon entretien d'hier avec le ministre de Tchécoslovaquie et M. Litvinov (2), ce dernier a marqué la préoccupation que lui causaient les conversations d'états-majors roumano-polonaises (3) qui avaient, selon lui, pour thème l'organisation de la résistance au passage de troupes soviétiques venant au secours de la Tchécoslovaquie.

J'ai demandé au Commissaire du peuple si le recours au territoire roumain lui paraissait offrir un intérêt pratique, étant donné le faible débit du réseau ferré de Bukovine.

Il m'a dit que le gouvernement soviétique attachait malgré tout de l'importance à cette voie qui permettait de secourir les Tchécoslovaques en Ruthénie, c'est-à-dire dans leur dernier centre éventuel de résistance, alors que, par la Pologne, les troupes soviétiques ne pourraient effectuer leur jonction avec les troupes tchèques qu'au-delà des Carpathes, à supposer que l'opération fût encore possible dans cette région.

Répondant à une question de mon collègue tchécoslovaque, M. Litvinov a indiqué que son gouvernement était prêt à prendre l'engagement formel de retirer la totalité de ses troupes dès la fin des hostilités et il n'a pas dit non quand le ministre de Tchécoslovaquie a parlé de l'éventualité d'une garantie internationale. Il a rappelé que M. Titulesco et lui s'étaient mis d'accord sur une formule aux termes de laquelle chacun des deux pays s'engageait, dans le cas où ses troupes emprunteraient le territoire de l'autre, à les ramener à la fin des hostilités, l'U.R.S.S. sur la rive gauche du Dniestr, la Roumanie sur la rive droite.

Interrogé ensuite par moi, mon collègue a répliqué qu'il n'avait abordé ce dernier point avec M. Litvinov qu'à titre d'information personnelle et qu'il n'avait reçu de son gouvernement aucune instruction relative à des conversations militaires.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Relaté ci-dessus sous le n° 5.
(3) Sur ces conversations, voir, au tome IX de la présente série, le n° 524.

7

M. Blondel, Chargé d'Affaires de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 254. *Rome, 10 juin 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 27 juin.)

J'ai eu l'honneur dans ma dépêche nº 237 du 30 mai [1] d'exposer à Votre Excellence quels étaient les premiers résultats de la présence à Rome du général Astray et de ses compagnons en lui communiquant les quelques indications qu'il m'avait été possible de recueillir à ce sujet.

Depuis lors, je me suis efforcé de trouver quelques informations complémentaires. A en croire les renseignements qui m'ont été donnés, aucune décision concernant l'attitude ultérieure de l'Italie et les formes de sa participation à la guerre civile espagnole n'aurait été arrêtée pendant le séjour du fondateur du *Tercio* dans la Ville Éternelle. Bien entendu, la situation générale au point de vue militaire aurait été examinée au cours des longs entretiens du général Astray avec M. Mussolini et le comte Ciano, mais la mission espagnole n'avait pas mandat de négocier un accord à ce sujet, d'autant plus que l'envoi de nouveaux contingents et de matériel de guerre en Espagne de la part de l'Italie reste subordonné à la tournure que vont prendre les événements. Le général Franco aurait fait savoir qu'il était pour sa part opposé aux bombardements aériens ne répondant pas à des objectifs strictement militaires et ne s'effectuant pas au cours des opérations proprement dites. Le « Caudillo » désirerait ménager le plus possible des populations qu'il sera sans doute chargé de gouverner à l'avenir et parmi lesquelles il entend laisser subsister le moins de germes de haine possible. En conséquence, le chef des armées nationalistes se montrerait plutôt disposé à laisser le conflit traîner encore pendant toute l'année, quitte à examiner la situation si un résultat définitif n'était pas atteint avant l'automne prochain. Ceci rentrerait assez bien dans l'état d'esprit manifesté par le général Astray au cours de l'entretien qu'il a accordé à un journaliste polonais (voir ma dépêche nº 251 du 9 juin 1938) [2]. M. Mussolini par contre resterait toujours fort pressé d'arriver à une solution et d'éviter tout compromis comme toute médiation. Aussi, serait-il exact que les récents bombardements aériens qui viennent d'être effectués l'auraient été

[1] Non reproduite. Cette dépêche relatait les manifestations de solidarité organisées en l'honneur de l'Espagne nationaliste par le gouvernement fasciste à la fin du mois de mai. La délégation espagnole était conduite par le général Millan Astray, fondateur du Tercio (Légion étrangère espagnole).

[2] Non reproduite. D'après cette dépêche, le général nationaliste déclarait à son interlocuteur que, si la guerre n'était pas terminée pour l'automne, il était « de ceux qui envisageraient une solution diplomatique du conflit ».

par l'ordre des commandements italiens et allemands indépendamment du général Franco [1].

Par ailleurs, rien ne perce à l'heure actuelle au sujet des intentions effectives de l'Italie dans l'affaire d'Espagne et on ne possède aucun indice positif concernant de nouveaux envois d'hommes et de matériel. Toutefois, les milieux politiques romains ne dissimulent pas certaines appréhensions. Des gens bien informés font remarquer que les Allemands qui n'ont fourni au général Franco qu'un nombre limité de combattants et de techniciens s'assurent des avantages économiques considérables et laissent l'Italie, sans recueillir pour l'instant des bénéfices équivalents, sacrifier à la cause nationaliste des milliers de légionnaires fascistes.

D'autre part, on se rend compte que les bombardements aériens risquent de susciter des complications internationales et surtout d'affaiblir la position de M. Neville Chamberlain, ce qui pourrait mettre en danger l'accord italo-britannique et éloigner toute perspective d'une détente avec la France même à une échéance relativement éloignée. Aussi, se demande-t-on dans certains milieux pourtant très partisans de l'action de l'Italie dans la péninsule ibérique si l'on ne fait pas en fin de compte le jeu de l'Allemagne. Certaines personnes se montrent convaincues que le IIIe Reich encourage les opérations aériennes les moins excusables afin justement de compromettre à nouveau les relations anglo-italiennes dont Berlin observerait le développement avec quelque méfiance et non sans une certaine mauvaise humeur. Ceux qui raisonnent ainsi font valoir que les conversations franco-italiennes ont été interrompues par M. Mussolini au lendemain de ses entretiens avec M. Hitler [2] et que la question espagnole pour aiguë qu'elle soit n'aurait pas suffi à déterminer seule un changement d'attitude aussi radical.

Dans l'ensemble, on continue à envisager la situation avec pessimisme, tout en manifestant beaucoup de confiance malgré tout en ce qui concerne le développement favorable des relations italo-britanniques, et on prête en général à M. Neville Chamberlain la ferme intention de mettre prochainement en vigueur dans presque toutes ses clauses l'accord du 16 avril dernier. Pour en venir plus particulièrement à la mission du général Astray à Rome, il semble qu'elle n'ait pas abouti à des réalisations concrètes très importantes bien que des conversations d'ordre technique se soient multipliées. A première vue, il apparaît que rien n'est changé dans les positions respectives de l'Italie fasciste et de l'Espagne nationaliste, mais que la hâte d'en finir du gouvernement de Rome n'est pas secondée par l'attitude du général Franco qui paraît plus décidé que jamais à procéder avec lenteur. Reste évidemment à savoir si l'impatience italienne ne finira pas par se traduire par quelque éclat ou quelque décision brusquée, mais rien ne permet à l'heure actuelle de l'affirmer.

(1) Sur ces bombardements aériens, voir, au tome IX de la présente série, les nos 504 (et notes), 523 (et note).

(2) Allusion au discours de Gênes du 14 mai, analysé au tome IX de la présente série sous le no 339 (note). Sur les entretiens romains du Duce et du Führer, voir, au tome précité, les nos 298, 308 à 312, 317, 327, 349.

8

M. Blondel, Chargé d'Affaires de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 263. *Rome, 10 juin 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 6 juillet.)

Mes télégrammes de presse de ces jours derniers ont indiqué à quel point le langage quotidien et toujours aussi violent des journaux de la Péninsule dénotait, de la part du gouvernement fasciste, des préoccupations concentrées à peu près uniquement sur l'affaire d'Espagne et sur les moyens de retrouver la porte de sortie que l'on avait manquée en avril lorsque la résistance inattendue des républicains avait éloigné l'espoir d'une victoire nationaliste complète et acquise dans les conditions les plus glorieuses pour la participation des armes italiennes (1).

La poursuite assez laborieuse de l'offensive nationaliste sur Castellon de la Plana et Valence a laissé subsister jusqu'à présent dans toute son embarrassante cruauté pour les dirigeants italiens, le dilemme que décrivait une de mes récentes dépêches (2) : ou bien laisser la participation militaire italienne s'amenuiser peu à peu, d'une manière fort dangereuse pour le prestige du fascisme, ou bien envoyer de nouveaux et massifs contingents mais avec tous les risques d'une telle intervention, forcément plus ou moins ouverte. Cette situation, en se prolongeant, accroît la mauvaise humeur du gouvernement fasciste et de son chef, sans doute plus pressés d'en finir que ne l'est, dit-on, le général Franco lui-même, et qui ressentent aujourd'hui l'inconvénient gênant et même humiliant d'avoir, trop à la légère, subordonné la mise en vigueur de l'accord italo-anglais à un règlement espagnol qui apparaissait, à la date du 16 avril, comme devant être acquis à peu près immédiatement.

En attendant de sortir d'embarras, il faut bien passer sur quelqu'un cette humeur et c'est naturellement à la France que l'on s'en prend, avec d'autant plus de violence qu'on attribue à notre appui le récent sursaut de résistance des républicains, avec la conviction que ceux-ci ont été, notamment pendant le mois d'avril, aidés par nous ou à travers notre pays, avec un redoublement d'intensité.

Là est présentement toute la cause du renversement de vapeur qui s'est produit ici depuis un mois dans la marche vers une détente franco-italienne et l'irritation contre les mesures d'intervention plus active que l'on nous prête

(1) Voir, au tome IX de la présente série, les nos 168, 205.
(2) Allusion à la dépêche nº 217 de Rome, du 20 mai, reproduite au tome IX de la présente série sous le nº 389.

est telle que, très probablement, la fermeture de la frontière franco-espagnole ne pourrait, même si elle s'avérait effective et hermétique aux yeux des dirigeants italiens, suffire à rétablir en elle-même et immédiatement une atmosphère favorable pour la conclusion d'un accord franco-italien. Étant donné surtout l'habitude que l'on a prise ici, depuis que règne l'axe Rome-Berlin, de considérer la France un peu de haut en bas, comme une personne entêtée dans de coupables erreurs, il est à peu près certain, si nous acceptons la fermeture de la frontière pyrénéenne, que le gouvernement italien se bornera à affirmer que nous abjurons, contraints et forcés, une de nos erreurs mais qu'il ne nous en aura aucun gré. En un mot, la cessation de tout envoi de matériel de guerre à destination de l'Espagne républicaine doit être considérée, du point de vue d'une détente franco-italienne, comme une condition absolument nécessaire sans toutefois qu'un tel geste de notre part constitue par lui-même un élément positif susceptible de réparer les dégâts causés à l'amour-propre et au prestige du fascisme par ses ennuis espagnols de ces six dernières semaines. Et je ne suis pas non plus éloigné de penser que le gouvernement italien avec l'irritation qu'il éprouve de ces ennuis, aura tendance à ne s'engager qu'avec une prudence et une méfiance extrêmes dans l'application d'un accord éventuel au Comité de non-intervention, c'est-à-dire, en ce qui le concerne, dans la voie du retrait de ses contingents.

S'ensuit-il que nous devions renoncer à poursuivre la recherche d'une solution dans le cadre de l'activité du comité de Londres? Je ne le crois nullement, car il convient en tout cas de ne négliger aucun moyen (et celui-là en est assurément un) de cultiver toutes les possibilités de détente générale. Mais à qui observe de Rome, il apparaît, à l'heure actuelle, que les chances d'une pareille détente, sous l'aspect des relations franco-italiennes, ne pourraient être présentement accrues par des démonstrations de bonne volonté de notre part, telle que serait par exemple la normalisation immédiate des relations diplomatiques. Il est douteux en effet que les avances que nous pourrions faire à l'Italie trouvent une portée utile tant que la lutte demeurera encore indécise en Espagne. C'est sans doute ce sentiment qu'exprimait indirectement le comte Ciano lorsqu'il disait hier encore à l'ambassadeur de l'U.R.S.S. que « trois pays, la France, l'Italie et la Russie ne pouvaient absolument pas parler de l'Espagne ».

Toutefois, il ne faut pas conclure sans se rappeler que la nation italienne n'a, depuis le 11 mars, guère suivi la politique extérieure de son gouvernement, et que malgré l'infaillibilité si souvent proclamée de ce dernier, cette divergence devrait à la longue déterminer à la faveur de telle ou telle circonstance où certains « impondérables » pourraient aussi jouer jouer leur rôle, des revirements favorables.

9

M. CURTENAZ, CHARGÉ DE LA GÉRANCE DU CONSULAT DE FRANCE À PORTO-ALEGRE,

À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 6. *Porto Alegre, 10 juin 1938.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 juillet; Dir. pol., 20 juillet.)

Comme suite à ma communication nº 3, en date du 7 mai dernier [1], j'ai l'honneur de faire connaître à Votre Excellence que l'interdiction de toute activité politique étrangère dans l'état de Rio Grande du Sud commence à faire sentir ses effets. Les mesures de rigueur prises contre le nazisme et l'arrestation de ses agents, directement rétribués par Berlin (certains continuent à être incarcérés), ont considérablement diminué l'influence allemande dans cette contrée. L'immixtion de citoyens allemands dans la dernière tentative de révolte « intégraliste » [2] a achevé d'attirer l'antipathie générale sur le régime hitlérien, dont on connaît mieux maintenant les visées impérialistes sur les pays désarmés, parmi lesquels beaucoup rangent le Brésil.

Devant l'inflexibilité gouvernementale, on a constaté, soudain, un plus grand nombre de départs pour l'Allemagne. Les voyageurs sont, pour la plupart, des techniciens, des fonctionnaires de compagnies et de banques allemandes, des professeurs, des pasteurs, etc. Le consulat d'Allemagne informe que ces personnes se rendent, ainsi qu'elles en avaient l'habitude, chaque année, en vacances au pays natal; mais il ne peut justifier de l'accroissement de leur nombre, par rapport aux mêmes époques antérieures, lequel est de 80 personnes par mois.

L'opinion publique reste persuadée que ces soi-disant « touristes » sont, en réalité, des agents du Reich, dont la permanence ici ne s'explique plus et risquerait de devenir indésirable.

Des facilités leur sont accordées pour leur voyage. Ainsi ils peuvent obtenir le reichsmark à 2 $ 500 ou 2 $ 600, suivant le taux officiel du jour. Ce taux n'était précédemment accordé qu'aux seuls rapatriés. Il était une sorte de légitime compensation aux déshérités du sort et était connu sous la dénomination de *Haerte-ausgleich.*

Le visa de retour au Brésil n'est donné que très parcimonieusement à la préfecture de police locale et encore faut-il, pour y avoir droit, présenter des références et des garanties telles que les démarches faites dans ce but deviennent pour ainsi dire impraticables.

(1) Dont la reproduction a paru superflue, le sens général en étant indiqué ici.

(2) Le 11 mai 1938, une tentative de putsch fasciste avait été réprimée par les autorités brésiliennes.

D'autre part, des informations obtenues auprès de commerçants de la ville indiquent que l'Allemagne, devant les mesures de restrictions imposées à son commerce d'exportation par le gouvernement fédéral brésilien, réduit, de plus en plus, l'importance de ses achats au Brésil. Elle achetait, jadis, la presque totalité des cuirs et peaux et sous-produits de l'abattage. Elle s'en abstient maintenant. Mais un nouveau client est venu sur le marché riograndais : le Japon. Les industriels japonais viennent, en effet d'acheter 2.000 cuirs à la *Sociedade de Fazendeiros Ltda*, de Bagé. Cette importante commande a été embarquée directement à Rio Grande, le 2 de ce mois sur le vapeur japonais *Rio de Janeiro-Marù*, à destination des ports de l'empire du Soleil levant. Ce pays s'avère, de plus en plus, comme un candidat sérieux pour conquérir le marché riograndais. Ses navires font escale à Rio Grande et, fréquemment, ses industriels se déplacent jusqu'ici, où ils sont, d'ailleurs, accueillis avec sympathie. Le vice-président en exercice de l'Association commerciale de Porto Alegre, M. Erico O. Mello. qui a accompagné la mission brésilienne au Japon, est revenu enchanté de son voyage. Il fera tout pour favoriser l'échange des relations économiques entre le Japon et le Rio Grande du Sud.

10

M. Flach, Consul de France à Florence,
à M. Blondel, Chargé d'Affaires de France à Rome.

D. nº 32 (1). *Florence, 10 juin 1938.*

Dans une communication en date du 10 décembre 1937 (2), ce consulat avait signalé que la propagande irrédentiste corse montrait moins de mordant dans l'offensive, moins de cohésion et de méthode que d'habitude, cet état de choses paraissant résulter, avant tout, de l'indifférence sinon de l'hostilité des Corses à l'égard des menées italiennes tendant à leur rédemption.

Cette opinion se trouve confirmée par le *Telegrafo* du 25 mai dernier qui publie en caractères gras un appel constituant l'aveu formel de l'impuissance de la propagande et contenant implicitement la preuve de la responsabilité unique du gouvernement fasciste dans cette affaire. Voici en effet ce qu'écrit M. Giordano d'Orezza, un des rédacteurs bien connus du *Telegrafo*, dans cet appel intitulé « *Faits et vérités : Cri d'alarme dans la douleur* ». L'auteur y constate la « mise en sommeil de l'autonomisme et l'abandon inexplicable du Cyrnéisme ... Dans la rue (en Corse) — ajoute-t-il — on n'en entend

(1) Extraite des archives de l'ambassade de France à Rome.
(2) Dont le sens est suffisamment résumé ici. Sur la propagande irrédentiste à cette époque, voir, au tome VII de la présente série, le nº 279; au tome VIII les nºs 212 (et note), 322.

plus parler; en bref, c'est de l'Italie seule, à savoir du *Telegrafo*, que vient l'unique impulsion rénovatrice. »

Nous savions que l'irrédentisme corse est chose purement italienne et non corse, mais les gens de la propagande ne nous l'avaient jamais dit. Enregistrons donc cet aveu que nous entendons pour la première fois et si plein de sens.

Journaux et revues néanmoins paraissent très régulièrement, mais on peut se rendre compte, en les parcourant, que l'on y est non seulement à court d'arguments mais aussi de collaborateurs. On recueille, n'importe où, n'importe quoi et l'on publie à la diable. Dans la même page du *Telegrafo* figurent deux colonnes entières de conseils médicaux sur l'arthritisme, et, à côté, occupant autant de place, une prose empoisonnée à l'adresse de la France. Ainsi le *Telegrafo* (25 mai) reproduit un article paru dans la *Sentinella d'Italia* (Coni) intitulé : « *Parole alla Francia* » : l'auteur y met en garde le public contre toute nouvelle tentative de séduction dont l'Italie pourrait être l'objet de la part de la France, y dresse contre nous l'éternel réquisitoire avec énumération détaillée de tous nos crimes envers l'Italie, allant rechercher jusque dans une feuille de 1870 une plaisanterie, il est vrai peu flatteuse, à l'adresse de Garibaldi et met en relief le mot attribué à Charles-Albert de Savoie : « Le plus beau jour de ma vie sera celui où je me battrai contre la France ».

La propagande, obligée de vivre de tout un peu, comme elle peut, s'énerve parfois et M. le Professeur Guerri, actuellement inspecteur d'Académie à Florence, qui a dû quitter son quartier général de Livourne, envoie d'ici au *Telegrafo* de la copie sans portée, ou bien donne des directives interprétées parfois à rebours par des auxiliaires improvisés. Comme ce brave moine Alfonsi que l'on a chargé de faire à Bologne une conférence sur « L'Italianité de la Corse ». Après avoir démontré qu'en Corse la plupart des noms propres ont une consonance italienne et que dans beaucoup de régions le dialecte est très proche parent de l'italien, le père Alfonsi déclare en toute bonne foi que :

1° On ne trouve pas un Corse qui puisse parler la langue italienne à peu près correctement;

2° Dans l'île, la langue française est surtout employée, même dans les moindres villages;

3° L'Italie est connue en Corse uniquement par les souvenirs odieux de la domination génoise et par les miséreux immigrants venus de Toscane, à tel point que d'être appelé « Lucchese » (Lucquois), ajoute le père Alfonsi, constitue encore pour un Corse une injure grave;

4° Les Corses sont d'excellents Français et ne tiennent pas à changer de nationalité;

5° Conclusion : origines communes avec les Italiens, mais absolument détachés d'eux.

Comme on le voit, cette fois le professeur Guerri n'a pas eu la main heureuse et son conférencier de fortune lui a jeté quelques bons pavés. On se demande même comment il a pu se faire que le texte de cette conférence ait été publié, étant donné qu'il est bien fait pour détruire les illusions que les mensonges de la propagande ont pu faire naître chez quelques Italiens.

Un autre moine, celui-ci beaucoup mieux dans la note irrédentiste, le père Alessio Bolgiani, publie dans la *Corsica Antica e Moderna* un *inno degli irredenti* (nº 4, juillet-août 1937); ledit père Bolgiani fait suivre sa signature de sa qualité de « Savoyard » car il est né à « Sciamberi » où son œuvre a été imprimée sur des feuilles volantes et mise en musique par le maestro (?) G. Mariani : « ... Vous, Corses ardents, Vous, nids d'aigles, ayez confiance, espérez, ... » etc.

Mais voici Alessandro di Chidozzo, le théoricien de l'irrédentisme qui lui, n'écrit pas en vers mais en une prose où il appelle les choses par leur nom : dans le *Telegrafo* du 1er juin, il publie une étude sur les trois façons pour les Corses de devenir Italiens (sans doute trois façons pour l'Italie de s'emparer de la Corse) : « *Quando sarà italiana* »; Les voici :

1º Le peuple corse, exaspéré par ses oppresseurs, se décidera à s'en débarrasser;

2º En cas de conflit européen, l'Italie, étant en guerre contre la France, appelée par les Corses, débarque ses soldats dans l'île et l'occupe;

3º Les Français eux-mêmes, à la suite d'événements non impossibles à prévoir, renouvelleraient le geste de 1870 et offriraient « de vendre la Corse pour un sou ».

En ce qui concerne les G.C.C. (Groupes de culture corse) issus de l'université de Pavie et répandus dans toute l'Italie, on constate une suspension absolue de leur activité.

D'autre part, je ne crois pas que le gouvernement italien ait réussi cette année à attirer des étudiants boursiers corses en Italie. M. le Préfet de la Corse doit posséder tous renseignements à ce sujet.

En somme, il apparaît évident que la propagande irrédentiste corse non seulement n'enregistre aucun succès en ce moment, mais qu'elle se heurte à une certaine indifférence des Italiens et à l'hostilité absolue des Corses. On pourrait donc conclure que :

1e Selon l'aveu de Giordono d'Orezza, il n'y a que l'Italie (le gouvernement fasciste, s'entend) qui s'occupe de l'irrédentisme corse;

2º Qu'il sera difficile de créer une question corse;

3º Que la campagne irrédentiste s'est toujours poursuivie et à présent plus que jamais, non seulement sans l'assentiment des Corses, mais contre leur gré;

4º Il n'y aurait jamais eu un mot de prononcé sur cette affaire si le gouvernement italien ne l'avait pas montée de toutes pièces.

En résumé, marasme et impuissance déclarés chez les gens de Livourne et de Pavie. Situation certes momentanée : les attaques en rangs serrés reprendront à la première occasion.

Pour nous, il s'agit autant que possible de ne pas fournir des arguments à notre adversaire par d'inutiles polémiques de presse, de le décontenancer si possible et, surtout, d'encourager les Corses à persévérer dans leur mépris de ces manœuvres de la propagande italienne contraires à leur dignité.

Un grand pas est effectué sans doute en ce sens chaque fois que la République (comme elle vient de le faire en ce moment) marque l'intérêt qu'elle attache à la position stratégique de la Corse en y renforçant ses bases militaires (1). C'est la meilleure réponse que l'on puisse faire aux calomnies représentant aux Corses une France se désintéressant, en temps de paix ou de guerre, d'une partie non continentale de son territoire; calomnie des plus dangereuses parce qu'elle pourrait, avec le temps, prendre les aspects de la vérité et troubler profondément certaines âmes simples et loyales. En ce cas, l'irrédentisme trouverait les appuis qu'il recherche en vain depuis bien longtemps et faute desquels il est condamné à l'impuissance.

11

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,

à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 152 (2). Rigoureusement secret. *Prague, 10 juin 1938* (3).

J'ai l'honneur d'adresser ci-joint à Votre Excellence la traduction du texte des propositions remises par les chefs du parti des Sudètes au gouvernement tchécoslovaque. Ce texte m'a été communiqué par le même informateur auquel j'ai fait plusieurs fois allusion dans ma correspondance.

Les propositions des Sudètes font l'objet de deux mémoires :

Le premier est un exposé des principes généraux de droit constitutionnel qui sont destinés, dans l'esprit des Sudètes, à servir de base à la réorganisation de l'État.

Le deuxième est un exposé détaillé des revendications pratiques formulées en considération des principes énoncés dans le premier document.

J'attire l'attention du Département sur le caractère rigoureusement secret de cette communication.

Je me permets de suggérer à Votre Excellence de faire étudier ces textes par les services juridiques du Département.

(1) Voir, au tome VIII de la présente série, les nos 212, 322.
(2) Archives de l'ambassade.
(3) Par courrier occasionnel.

Annexes

I

La Constitution démocratique de l'État ne doit pas être modifiée dans ses principes fondamentaux. En revanche, elle doit être adaptée aux réalités politiques et nationales par certaines dispositions ou par des lois organiques qui la compléteront ou l'expliqueront. Cela doit se faire d'après les considérations suivantes :

1. L'égalité des droits entre individus ne suffit pas. Elle doit être réalisée entre les collectivités nationales, c'est-à-dire que celles-ci doivent être, de la même façon et sur le même pied, en mesure d'assurer leur épanouissement conformément à leur force, à leurs qualités potentielles et à leur droit naturel.

2. Si toute puissance vient du peuple, ainsi que l'indique la doctrine démocratique, il faut que les différentes fractions de la population, sans exception, possèdent des organismes indépendants par lesquels elles puissent exprimer la volonté souveraine du peuple. Dans les états plurinationaux, le groupe ethnique qui est numériquement le plus fort l'emporte sur les autres si chacun des groupes ne peut pas, dans le cadre général, faire valoir sa volonté propre. Dans le cas contraire, il y a, comme c'est le cas aujourd'hui, un groupe qui domine et des groupes qui sont dominés.

3. Dans un état plurinational, les facteurs dirigeants ne peuvent pas être les partis politiques et le gouvernement ne peut pas être constitué par une simple coalition de partis. Les éléments constituants du pays, ceux à qui revient par conséquent la direction de l'État, sont les groupes ethniques; ces derniers doivent donc avoir les droits et les devoirs d'une personnalité juridique.

4. Si l'on rejette le système fédératif, l'organisation rationnelle d'un état plurinational n'est possible que si on laisse à chaque groupe un pouvoir de décision et d'administration dans tous les domaines qui le concernent en tant qu'unité culturelle, sociale et nationale. Il est évident qu'en outre, il est nécessaire de trouver les formules juridiques qui permettent à chaque groupe de collaborer librement et sur la base de l'égalité des droits à la politique générale et à l'administration générale de l'État.

5. Comme, d'autre part, à chaque groupe correspond un territoire sur lequel il vit, travaille et se développe, l'autonomie doit comporter l'attribution à chacun du territoire qui lui appartenait au moment de la fondation de l'État. Tout territoire qui appartient à un certain groupe (la forme la plus petite de ces territoires est la commune) doit être administré par celui-ci d'une façon autonome. Les ressortissants d'un autre groupe établis sur ce territoire doivent, sur la base de la réciprocité, obtenir les garanties politiques indispensables et, dans les domaines les plus importants (écoles, éducation, prévoyance sociale, etc.), leur esprit national doit être respecté.

6. Les groupes ethniques doivent, d'après ce qui précède, obtenir les droits fondamentaux qu'on peut énumérer ainsi :

a. Leur liberté et leur droit de libre décision doivent être assurés et ils doivent, tous, pouvoir développer sur un pied d'égalité leurs facultés et leurs capacités propres;

b. Tous doivent avoir sur le même pied une participation équitable à la direction de l'État.

7. Conformément au principe d'une véritable et pleine égalité des droits, l'autonomie ne doit pas être le privilège d'un groupe déterminé, mais elle doit être égale pour tous les éléments ethniques qui composent l'État plurinational.

8. L'autonomie devant avoir la même valeur et la même portée pour tous les groupes ethniques, elle doit comporter une décentralisation administrative qui, d'ailleurs, est reconnue comme nécessaire depuis longtemps. Elle doit comporter également une réforme de l'administration, notamment une démocratisation par l'admission de personnes étrangères aux cadres administratifs. L'État doit donc tirer d'une telle réforme un profit considérable.

9. Afin d'éviter autant que possible des empiètements réciproques des diverses administrations autonomes et aussi afin d'adapter à l'organisation nouvelle l'administration générale de l'État, une commission paritaire devra délimiter les compétences par objet et par territoire.

10. Pour assurer la pleine égalité des droits entre les différents groupes, il convient également que, pour chacun d'entre eux, sur son territoire et pour ses affaires nationales, les pouvoirs de direction, d'administration et de justice soient confiés à des fonctionnaires appartenant à ce groupe. Pour la même raison, les organismes d'État et les institutions communes aux différents groupes doivent, à tous les degrés, être composés de fonctionnaires relevant, d'après une règle de proportionnalité, des différentes nationalités.

11. La règle de l'égalité des droits exige, d'autre part, que chaque groupe ethnique ait, sur l'ensemble des dépenses publiques, une part proportionnelle fixée par mesure légale; elle exige aussi que chaque groupe ait le droit de répartir comme il l'entend les crédits qui lui seront attribués en propre et que, sur ceux qui resteront au budget général de l'État (investissements, fourni-tures et travaux publics), il puisse collaborer de façon décisive à la répartition.

II

Les principes énoncés ci-dessus pourraient être mis en application par les mesures suivantes, lesquelles ne prétendent, d'ailleurs, pas constituer une énumération complète :

1. L'organisation de l'autonomie nationale doit, pour toutes les affaires, englober tous les ressortissants du groupe ethnique considéré; elle doit prendre pour base le cadastre national dont nous avons demandé la création. Au point de vue territorial, elle doit porter sur l'ensemble de la région attribuée à ce groupe. La délimitation doit intervenir en prenant pour base les communes.

2. Il faut rendre aux municipalités les pouvoirs qu'elles avaient en 1918 et étendre ces pouvoirs en tenant compte de l'évolution actuelle.

L'organisation de l'autonomie nationale repose, d'autre part, sur le district et sur la province, qui constituent respectivement la première et la seconde instance. Au sommet, se trouve la Diète (*Volkstag*) avec le Président.

Les organismes de l'administration autonome sont élus suivant le principe démocratique. Il en est ainsi, par exemple, pour l'administration du district, le comité du district et le chef du district. La Diète se compose des parlementaires élus par les ressortissants de la nationalité considérée. Ceux-ci élisent le Président et forment, au sein de l'assemblée nationale de l'État, un groupe spécial appelé « Curie nationale ». Ces mêmes parlementaires peuvent voter des lois d'application des lois générales de l'État; ils peuvent également prendre des mesures législatives pour les affaires relevant de l'administration autonome du groupe ethnique en question. Ils ont également le droit de saisir le Tribunal constitutionnel et divers autres droits dans l'esprit des considérations développées ici.

Le Président du groupe national est membre permanent du gouvernement central. Par là et par l'inclusion de la Curie nationale dans le Parlement, l'autonomie de chaque groupe prend sa place dans le cadre général de l'État.

3. Ce qui reste de l'administration générale de l'État doit, partout où cela est nécessaire ou utile, être divisé en sections nationales ou réformées. Il doit en être de même des institutions qui conservent une compétence générale. D'autre part, il serait utile d'envisager, dans la première instance de l'administration, une réforme qui délègue aux autorités nationales du district les pouvoirs dont dispose l'État dans ce district. Les autorités de la province auraient en qualité de deuxième instance, un droit de contrôle et, au dessus de ces autorités, les ministères compétents auraient un droit de contrôle supérieur.

4. Il est évident que l'ensemble de la législation en vigueur doit être examiné et modifié en tenant compte des principes exposés plus haut sous le n° I et des suggestions présentées sous le n° II.

I. *Réalisation de l'égalité des droits.*

Le principe de la pleine égalité des droits est le fondement de toute constitution démocratique. L'expérience des vingt années qui se sont écoulées depuis la fondation de l'État montre que cette égalité des droits n'existe ni pour les individus ni pour les groupes ethniques qui composent le pays.

Il est établi que, sans une égalité des droits effective des groupes ethniques, la cohabitation pacifique de ces derniers et l'évolution paisible de l'État sont absolument exclues.

L'égalité des droits ne consiste pas seulement dans l'égalité formelle des individus devant la loi; elle exige que l'on pose des principes constitutionnels indiquant que les groupes ethniques ne doivent pas être privés de leurs droits et de leurs possibilités de développement par la domination d'un autre groupe.

Une réorganisation de l'État est donc indispensable. Cette réorganisation doit nécessairement commencer par la base; elle doit porter sur la population et sur le territoire.

II. *Garantie d'application du principe de la souveraineté populaire.*

La seule source de la puissance politique est le peuple souverain. Par peuple, il faut, en tenant compte des données de fait, entendre les divers groupes ethniques. La volonté du peuple souverain ne peut donc se dégager que par la collaboration de ces groupes. Le peuple tchèque, le groupe allemand et les autres sont les éléments fondamentaux du peuple souverain. Ils ne peuvent être conçus et réalisés comme tels que par la reconnaissance de leur personnalité juridique. Ils doivent, en conséquence, être dotés d'organismes qui les représentent, par lesquels ils décident de leurs propres affaires et par lesquels ils participent à la direction générale de l'État.

La personnalité de l'État est, en somme, constituée par la personnalité juridique des divers groupes ethniques. C'est à cette condition que peut être réalisée l'égalité des droits en principe et en fait. Toute autre organisation diviserait le pays en un groupe qui domine et des groupes dominés, ce qui serait contraire au régime constitutionnel choisi de leur propre mouvement par les fondateurs de l'État.

La personnalité juridique du groupe national doit nécessairement englober tous les ressortissants de ce groupe qui vivent sur le territoire de l'État.

2. Les groupes ethniques doivent avoir, dans leurs rapports réciproques et vis-à-vis de l'État, des droits et des libertés qu'on peut énoncer de la façon suivante :

a. Les groupes doivent avoir leur liberté et leur droit de libre décision afin de pouvoir développer sur un pied d'égalité leurs facultés et leurs capacités propres;

b. Ils doivent avoir une participation équitable à la direction, à l'organisation et aux actes de l'État ;

c. Ils doivent être protégés contre la dénationalisation;

d. Chacun de leurs membres doit pouvoir se réclamer en toute liberté de son appartenance ethnique et entretenir ses affinités nationales.

III. *Réorganisation régionale.*

L'application de ces principes exige une réorganisation de l'État dans le sens d'une décentralisation par groupes nationaux.

De même que tout état implique un territoire, chaque groupe national doit être doté du domaine qui lui revient naturellement. Le territoire de l'État doit donc être subdivisé en un territoire tchèque, allemand, slovaque, etc.

Cela implique une redélimitation des différentes régions d'après les frontières ethniques dans tous les domaines de la vie publique et juridique, y compris toutes les entreprises et institutions d'État.

Les enclaves ethniques doivent être délimitées de telle façon qu'elles forment des régions administratives spéciales. Les ressortissants d'un groupe ethnique déterminé qui vivent au milieu d'une majorité différente doivent avoir leurs droits garantis par réciprocité. Lorsqu'on fixera les frontières ethniques, les torts causés au groupe allemand doivent être réparés en prenant en considération l'état de choses qui existait en 1918.

La réorganisation indiquée ci-dessus doit être réalisée par une commission paritaire composée de représentants des groupes intéressés.

IV. *Application de ces principes à la législation et à l'administration.*

L'application de ces principes exige la répartition des pouvoirs législatifs et administratifs entre les organes de l'État et les organes autonomes des groupes ethniques. On doit se régler sur le principe suivant : le groupe allemand et le peuple tchèque doivent avoir le droit de décider librement de tout ce qui touche à leurs besoins et à leurs intérêts nationaux et territoriaux. La compétence des municipalités doit être rétablie dans l'état où elle était en 1918; elle doit également être élargie.

La compétence de l'administration autonome doit s'étendre pour le moins aux domaines suivants :

1. Compétence des municipalités et contrôle financier correspondant; modification des noms de lieux, réunion et séparation des communes, modification de leur délimitation.

2. Prévoyance sociale; organismes de police chargés d'assurer l'ordre et la sécurité; réglementation des réunions et associations sous réserve des droits stipulés en faveur de l'État par le § 113 du Code (droit de dissolution).

3. Création de cadastres nationaux.

4. Changements de nom.

5. L'ensemble des questions concernant l'éducation nationale dans tous les domaines, y compris les écoles professionnelles et les écoles supérieures, la préparation des jeunes gens au service militaire, la surveillance des écoles et des bâtiments scolaires.

6. L'ensemble des questions culturelles, y compris les académies scientifiques, les Beaux-Arts, la protection des monuments, la Radio et la censure.

7. Prévoyance sociale, y compris les Caisses de maladie, les offices de placement, l'hygiène et l'inspection des usines.

8. La protection des enfants et des orphelins, l'éducation physique, la politique démographique, la Santé publique, la réglementation vétérinaire, les hôpitaux et les institutions humanitaires.

9. Les organisations de secours aux indigents et de protection de la vieillesse.

10. Réglementation des habitations, primes à la construction, expropriations et indemnisations, opérations immobilières.

11. Travaux publics, administration des routes régionales, adjudications pour les fournitures et travaux publics rentrant dans le domaine régional.

12. Organisation économique, sociale et professionnelle. Chambres de commerce et d'industrie; organisations des ingénieurs, des médecins, des pharmaciens, des avocats et des notaires. Organisation de la presse et du cinéma. Réglementation et surveillance concernant les associations pour le progrès économique et social.

13. Droits de licences; réglementation et surveillance des marchés et des théâtres.

14. Réglementation régionale de l'industrie électrique.

15. Réglementation régionale concernant les instituts de crédit populaire.

16. Agriculture et Génie rural; sylviculture; réglementation de la chasse et de la pêche. Enseignement agricole.

17. Administration financière dans le domaine régional.

18. Réglementation des impôts additionnels pour l'exécution des tâches incombant à l'administration autonome régionale; émission d'emprunts dans le même but.

19. Études statistiques d'intérêt régional.

Les points 3, 4, 5, 6 et 8 portent sur tous les ressortissants du groupe ethnique vivant sur l'ensemble du territoire de l'État. Il en est de même pour les questions financières se rapportant à ces points.

Pour les autres points, la compétence est régionale.

Bien entendu, la conclusion de traités avec des pays étrangers sur des questions telles que celles visées sous les nos 7, 8 et 16 reste réservée à l'assemblée nationale et au gouvernement de l'État.

V. *Répartition des pouvoirs législatifs.*

Le pouvoir législatif appartient :

1. A l'Assemblée nationale de l'ensemble du pays;

2. Aux diètes.

Assemblée nationale :

L'Assemblée nationale est élue au suffrage direct et secret. La loi électorale devrait être modifiée pour permettre une représentation proportionnelle absolue des groupes ethniques — éventuellement suppression du Sénat.

Les parlementaires élus par un groupe ethnique déterminé forment une Curie nationale. Ils représentent, au sein de l'Assemblée nationale, la personnalité juridique du groupe ethnique auquel ils appartiennent et présentent leurs revendications.

L'Assemblée nationale est compétente pour le vote des lois concernant toutes les affaires qui ne sont pas réservées à l'administration autonome des groupes ethniques. Elle peut également voter des dispositions de principe sur les points 5, 6, 8, 9, 11, 13, 14 et 16 de l'alinéa IV.

Le règlement intérieur de l'Assemblée nationale doit être modifié sur les points suivants pour permettre l'égalité des droits entre les groupes ethniques : désignation du Président, réglementation concernant l'usage des langues dans les débats parlementaires, nomination des rapporteurs, discussions en Commission, interpellations. D'autre part, ce règlement doit être complété par des dispositions concernant les droits des curies nationales.

Diètes:

Les membres des curies nationales constituent les différentes diètes.

La compétence des diètes est la suivante :

a. Législation concernant les affaires qui ressortissent de l'autonomie du groupe ethnique; cette législation peut comporter des mesures nouvelles ou compléter des lois existantes;

b. Election du président du groupe ethnique;

c. Vote de méfiance à l'égard de l'organisme directeur de l'administration autonome;

d. Budget;

e. Droit de contrôle sur les comptes clos;

f. Droit de saisir le Tribunal administratif conformément au § 9 de la loi no 162 de 1920, et en vue d'engager des poursuites contre le président de la République et les membres du gouvernement.

La procédure du travail législatif sera, pour les diètes, analogue à celle de l'Assemblée nationale. Les diètes auront donc le droit de maintenir leur vote [1]. En outre, le président de l'administration autonome pourra organiser des plébiscites.

Le règlement intérieur de la Diète sera analogue à celui de l'Assemblée nationale.

Les lois votées par les diètes seront subordonnées à la signature du président de la République. En dehors de ce contrôle politique, elles seront soumises au contrôle juridique du Tribunal constitutionnel sur demande de l'Assemblée nationale.

Les diètes ont le droit de présenter des projets de lois à l'Assemblée nationale.

Pour la promulgation des lois et des ordonnances de l'administration autonome, il y aura des bulletins officiels spéciaux.

[1] *Note manuscrite du document* : Il faut sans doute sous-entendre : « Contre les avis contraires ou le veto du pouvoir exécutif ».

VI. *Réorganisation du pouvoir exécutif.*

Dans le cadre général de l'État, ce pouvoir appartient :

— au président de la République;
— au gouvernement.

Celui-ci comprend comme précédemment le Président et les ministres. Les présidents des administrations autonomes sont membres de droit du Conseil des ministres. En conséquence, ils dépendent de la confiance de l'Assemblée nationale.

Les organes d'exécution sont, dans le domaine des administrations autonomes, les suivants :

L'organe directeur de toute administration autonome comprend :

a. Le Président;

b. Les chefs des services administratifs supérieurs qui, tous ensemble, forment le directoire de l'administration autonome.

Le Président est élu par la Diète pour 6 ans. Il doit être confirmé dans ses fonctions par le président de la République. Si celui-ci refuse de donner sa confirmation, la Diète peut maintenir sa décision.

Les chefs des services administratifs sont nommés par le Président.

Le Président et les chefs de service sont, chacun individuellement, responsables devant la Diète.

Les décisions de la Diète sont prises à la majorité.

Le Président est de droit membre du Conseil des ministres. Il est ministre à caractère politique et membre du conseil supérieur de la Défense nationale.

VII. *Réorganisation de l'administration :*

— administration de l'État;
— autorités centrales.

a. Les ministères de l'Instruction publique, de la Prévoyance sociale et de l'Hygiène sont supprimés, car leurs attributions passent entièrement aux administrations autonomes. Les affaires communes et la surveillance exercée par l'État ressortissent d'une section spéciale du ministère de l'Intérieur. Le ministère de l'Unification des lois est également supprimé comme superflu.

b. Des sections nationales composées de fonctionnaires ressortissants des groupes ethniques respectifs sont instituées à la chancellerie de la présidence de la République, à la présidence du Conseil et dans les ministères de l'Intérieur, de la Justice, du Commerce (éventuellement du ministère de l'Économie publique), de l'Agriculture, des Travaux publics, des Chemins de fer et des Postes.

c. Dans les ministères de la Défense nationale, des Affaires étrangères et des Finances, il ne sera pas institué de sections nationales. Toutefois, au ministère des Finances et au ministère des Affaires étrangères, des dispositions seront prises pour assurer la représentation des intérêts économiques propres à chaque région nationale.

Les autorités administratives subordonnées aux différents ministères, offices et organismes divers doivent être réformées en tenant compte des principes exposés ci-dessus et des droits fondamentaux des groupes ethniques.

Administration autonome.

A la tête se trouve le Directoire et le Président élu par la Diète. Ce directoire se compose du Président et des chefs des services administratifs supérieurs. Ceux-ci doivent être créés pour chaque branche de l'administration autonome, ainsi pour les questions scolaires, pour la Prévoyance sociale, pour les questions économiques, pour l'agriculture, etc.

Les ordonnances d'exécution des lois relatives à l'administration autonome sont édictées par le Directoire.

Les rapports entre les différents directoires de chaque administration autonome et les rapports de chacun d'eux avec l'État feront l'objet d'une loi spéciale.

Les autorités subalternes de l'administration autonome sont organisées dans le cadre de la province (*Land*) et du district.

L'organisation provinciale est dirigée par un chef élu. A ses côtés, le Conseil provincial et le Comité provincial jouent le rôle d'organismes consultatifs et peuvent prendre des décisions.

Les districts sont dirigés par un chef élu à côté duquel se trouvent, dans les mêmes conditions, le Conseil et le Comité du district. Ces deux organismes sont constitués par élection.

Contre les décisions des administrations autonomes, un recours est possible auprès de la juridiction administrative. Pour examiner de tels recours, ce sont les sections nationales spéciales du Tribunal administratif supérieur qui sont compétentes.

VIII. *Législation concernant les fonctionnaires.*

Conformément à la division de l'administration en administration d'État et en administrations autonomes, le cadre des fonctionnaires autonomes est rétabli.

En conséquence, il y aura un tableau d'ancienneté des fonctionnaires et employés d'État (y compris ceux des entreprises d'État) et un tableau d'ancienneté des fonctionnaires autonomes. Dans ce dernier sont rangés tous les fonctionnaires et employés qui sont au service de l'administration autonome de chaque groupe ethnique.

Il serait désirable que, à l'occasion de cette répartition, le système actuel d'avancement, qui est condamné par tous les partis, soit remplacé par l'ancien système de l'avancement à l'ancienneté.

Fonctionnaires d'État.

La compétence des fonctionnaires d'État en première et deuxième instance, et aussi en troisième instance pour ceux qui constituent les sections nationales spéciales des institutions générales, doit concorder avec la division en territoires régionaux. De cette façon, les administrations des territoires allemands ou celles dont la compétence porte sur des territoires allemands ne comprendront que des fonctionnaires allemands.

Dans les administrations centrales et dans les institutions de l'État qui ne comportent pas de sections nationales spéciales, il y a lieu d'appliquer le principe de la proportionnalité en tenant compte des situations particulières.

La liste des fonctionnaires et employés suivant leur répartition par nationalités doit être tenue publique.

Avant de nommer les fonctionnaires qui dirigent les sections nationales spéciales des institutions centrales et les chefs des administrations provinciales, l'administration compétente demande au président de l'administration autonome ses propositions.

Les décisions disciplinaires ne peuvent être prises que par des conseils composés de fonctionnaires appartenant à la même nationalité que celui qui fait l'objet de poursuites.

Contre les nominations qui ont été décidées en violation de ces règles, les curies nationales ont un droit de recours au Tribunal administratif supérieur.

Fonctionnaires des administrations autonomes.

Les questions relatives aux fonctionnaires des administrations autonomes sont réglées par analogie avec celles qui concernent les fonctionnaires d'État.

Il sera institué pour eux un organisme disciplinaire spécial dont le chef suprême est le président de l'administration autonome.

Les nominations aux postes supérieurs sont faites par le président de la République sur la proposition du président de l'administration autonome. Si la nomination n'est pas faite dans un délai de 30 jours après la proposition, le droit de nomination revient au président de l'administration autonome.

IX. *Organisation judiciaire.*

La compétence territoriale des tribunaux de district et de cercle doit être révisée en tenant compte de la répartition territoriale des groupes ethniques.

Dans les instances supérieures et au sein du Tribunal suprême, il sera institué des sections nationales.

Des sections nationales doivent être également créées auprès du Tribunal administratif supérieur.

Un tribunal spécial sera institué pour résoudre les conflits de compétence entre l'administration de l'État et les administrations autonomes.

X. *Usage des langues.*

Usage des langues dans l'administration d'État.

Cette question doit être réglée d'après les principes suivants :

L'État parle la langue de ses ressortissants.

Les autorités supérieures parlent la langue de leurs subalternes.

Entre autorités de même rang, chacune parle sa langue.

Les administrations qui sont tout entières comprises dans le territoire d'un groupe national, parlent la langue de ce groupe.

Les mêmes principes s'appliquent aux entreprises d'État, aux institutions d'État, aux associations et corporations de droit public.

Usage des langues dans l'administration autonome.

La langue d'une administration autonome est celle du groupe ethnique auquel elle appartient.

Pour les îlots minoritaires des droits seront garantis sur la base de la réciprocité.

Les autres organismes, tels que les notaires, les ingénieurs parlent, vis-à-vis des autorités, la langue de leur groupe ethnique et, vis-à-vis de leurs clients, la langue de ceux-ci.

En ce qui concerne Prague, il y aura lieu de prendre des dispositions spéciales qui tiendront compte du fait que cette ville est la capitale commune à tous les groupes ethniques du pays.

XI. *Questions spéciales.*

Conformément aux principes posés ci-dessus, il y aura lieu également de réorganiser les institutions suivantes :

Institut de réescompte et de prêts sur gages, Banque nationale, instituts financiers provinciaux, fonds commun des instituts financiers, Caisse d'épargne postale, Office des céréales, Office du houblon, instituts d'exportation, Assurance-crédit, institut central des Assurances sociales, Conseil économique, Conseil monétaire, Conseil des Caisses d'épargne, comité consultatif des investissements, Conseil des assurances, Conseil de la voirie, Conseil du service hydraulique, Conseil du thermalisme, Office de statistiques, Bureau de presse tchécoslovaque, Agence officielle, Radio-journal, monopoles d'État, loterie d'État, etc.

En ce qui concerne la réglementation des devises, la collaboration allemande doit être assurée, sur la base de l'égalité des droits, par le moyen de la double signature.

En ce qui concerne les fonctionnaires, il faut s'en tenir au principe de la proportionnalité.

XII. *Organisation financière.*

Le budget de l'État est la base de toute administration juste et ordonnée. C'est pourquoi l'égalité des droits doit être assurée dans l'organisation budgétaire et dans la vérification des comptes clos. La législation financière ne doit pas être modifiée sans l'accord de tous les groupes ethniques. Cette législation doit avoir pour base les principes suivants.

Le budget doit être subdivisé par groupes nationaux. Cette subdivision doit se faire suivant une règle qui sera fixée, pour une période déterminée, entre les différentes curies de l'Assemblée nationale. La décision ainsi prise doit être confirmée par le président de la République. Au cas où l'accord ne pourrait se faire à temps entre les curies, le gouvernement fixera par décret un budget provisoire de courte durée. Ce budget doit porter la signature du président de la République.

En fixant le mode de subdivision du budget, il devra être tenu compte des circonstances du moment. En outre, il y a lieu de réparer les torts causés au groupe ethnique allemand.

Tant que le système fiscal n'aura pas été réformé, le budget de l'État comprendra les crédits nécessaires à l'entretien des administrations autonomes. Ces crédits doivent apparaître dans l'ensemble du budget. Ils doivent être mis à la libre disposition des administrations autonomes. Les comptes clos relatifs à ces crédits doivent être soumis à l'Assemblée nationale.

Les virements entre les diverses subdivisions du budget par groupes ethniques osnt interdits. Des modifications ne peuvent être apportées qu'avec l'approbation des curies nationales.

Pour l'attribution des fournitures et des travaux publics, il sera tenu compte de la nationalité des industriels, de leur siège et de la nationalité de leurs ouvriers.

Lorsqu'il s'agit de sociétés anonymes, la répartition se fera par une décision prise d'accord entre les présidents des groupes ethniques intéressés. Au cas où ceux-ci ne s'entendraient pas, la décision sera prise en tenant compte de la nationalité des ouvriers qui seront employés directement à la production.

Pour les adjudications qui ne pourraient faire l'objet d'une répartition par groupes ethniques dès le vote du budget, cette répartition doit se faire en se reportant à la proportion qui ressort des comptes clos.

Contrôle financier.

Les comptes clos doivent indiquer la répartition par groupes nationaux.

Pour l'emploi des sommes provenant d'emprunts contractés par l'État en vue d'investissements, un rapport spécial de l'organisme supérieur de contrôle financier doit indiquer le mode de répartition adopté.

Pour assurer le respect du mode de répartition légal, un service de contrôle spécial composé de fonctionnaires ressortissants du groupe ethnique intéressé sera institué auprès de l'organisme supérieur.

Le contrôle parlementaire doit comporter une commission spéciale dont la compétence portera également sur les dépenses dites secrètes.

Au cas où le mode de répartition légal n'aurait pas été respecté, une compensation doit être assurée dans l'année financière suivante à la charge du groupe ethnique trop favorisé.

Des principes analogues s'appliquent aux budgets et aux comptes clos des provinces.

XIII. *Réalisation législative des principes énoncés plus haut.*

La réorganisation de l'État d'après les principes énoncés plus haut doit être assurée par voie législative, par des lois organiques ou par des lois ordinaires suivant les cas. Cette réorganisation doit être faite de telle façon que des modifications soient impossibles par simple décision majoritaire. D'autre part, l'organisation de l'État doit être révisée dans le sens indiqué sous les numéros I et II.

XIV. *Réparations.*

Des mesures particulières de caractère législatif et administratif doivent être prises pour assurer la réparation des torts causés au groupe ethnique allemand, pour autant que ces mesures ne sont pas prévues par les propositions qui précèdent. Elles doivent porter notamment sur la réforme agraire, le régime des universités, les écoles minoritaires, les lois concernant les légions, etc.

LE GÉNÉRAL MUSSE, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 60/S. Secret. *Varsovie, 10 juin 1938.*

J'ai l'honneur de rendre compte ci-après d'un long entretien que j'ai eu, le 9 juin, avec le général Stachiewicz : la question des commandes de matériel

militaire en France, au titre des accords de Rambouillet [1], et le problème tchécoslovaque en ont fait le fond.

Commandes en France

D'après les renseignements qu'a reçus jusqu'ici le général Stachiewicz, l'état de la question est le suivant :

Il y a trois semaines environ, le général Colson aurait dit au colonel Fyda qu'une réponse allait lui arriver au sujet des commandes, et que cette lettre se trouvait déjà chez le secrétaire général Jacomet; elle n'a pas encore été reçue.

Cependant des marchés ont été passés : pour commandes de machines-outils et matières premières, aluminium et duralumin, cobalt et ferraille. Ces marchés seraient en cours d'exécution. Toutefois, le général aurait appris qu'un lot de machines destiné à l'usine Stalowa-Wola n'aurait pas été livré à la date prévue, ces machines ayant été dirigées sur l'Angleterre; il n'en sait pas plus.

Un marché pour moteurs et matériel d'avions serait fait (on discute encore la question technique du choix entre moteurs Gnome et Rhône et Hispano). Pas de difficultés à prévoir.

En fait, à quelques détails près, il ne reste en question que :

— les commandes d'artillerie antiaérienne et de matériel annexe (appareils centraux de conduite de tir, d'écoute avec correcteurs et projecteurs);

— la commande de sous-marins, dont le marché est tout prêt mais dont le lancement est subordonné à la solution de la première question, solution dont dépendra la somme qui restera disponible pour les sous-marins.

Donc, avant tout, l'état-major polonais attend la réponse concernant l'artillerie antiaérienne et le matériel annexe; d'ailleurs si la France ne pouvait fournir le 75 D.C.A., la Pologne tiendrait néanmoins à obtenir le matériel d'écoute et de conduite de tir (avec licence) quitte à l'adapter au canon de 75 antiaérien polonais, en construction à Starachowice.

L'état-major polonais reste très intéressé au matériel D.C.A. de 90. Mais il n'a aucun renseignement sur la mise au point de ce matériel et n'a pas reçu de nouvelle convocation pour assister aux essais, qui l'an dernier avaient dû être retardés.

Il ne sait rien non plus du 155 long Schneider qui devait lui être représenté après mise au point.

Pour la question des chars, il estime qu'elle n'est pas actuelle :

— d'abord, parce qu'il n'a plus d'argent disponible à leur consacrer sur les crédits de Rambouillet;

— secondement parce que le problème de l'armement du char léger n'a pu être résolu et qu'en ce qui concerne le char moyen « Somua », il ne semble

[1] Sur cette question, voir, au tome IX de la présente série, le n° 526 (renvois).

pas que son acquisition puisse être actuellement obtenue; en tout cas, il n'a reçu jusqu'ici aucune invitation visant la présentation de ces chars à une commission polonaise.

En résumé, au point où en sont les choses, le problème des commandes en France se réduit pratiquement à deux questions principales :

— artillerie antiaérienne et notamment matériel de 90;
— appareils d'écoute, de conduite de tir et projecteurs.

L'état-major polonais souhaite d'être fixé le plus tôt possible sur la solution de ces deux questions. Il semble qu'il prendra assez facilement son parti de ne pas recevoir le 75 antiaérien; par contre, il tient au 90 et plus encore à tous les appareils de conduite de tir et aux projecteurs, qui sont indispensables à la mise en œuvre du matériel de 75 polonais de D.C.A. que construit son industrie nationale.

Si j'en crois les assurances que m'ont récemment données les représentants des maisons françaises O.P.L. et B.B.T., il semble qu'il ne serait pas impossible de satisfaire aux demandes des Polonais au moins en ce qui concerne les appareils d'écoute et de conduite de tir.

Ce serait au bénéfice de notre industrie et l'état-major polonais libéré de ce souci pourrait donner suite à la commande de sous-marins.

Problème tchécoslovaque

Sur l'affaire tchécoslovaque, le général Stachiewicz pense que la détente actuelle peut durer quelque temps, mais il considère que le problème reste à résoudre, et il déclare ne pas en apercevoir la solution.

Nous avons parlé longuement de cette question, à titre personnel et en toute liberté; le général s'est exprimé avec la plus grande franchise et une évidente sincérité; je reproduis ci-après l'essentiel de ses propos, en supprimant, pour ne pas allonger le récit, mes questions, mes observations et mes réponses, qu'il est d'ailleurs facile de deviner.

La République tchécoslovaque ne peut rester constituée comme elle l'est, c'est absolument impossible; même si le *statu quo* pouvait être maintenu provisoirement, il craquerait à la première occasion, ce serait affaire de mois ou de semaines. L'Europe ne peut continuer à vivre sous la hantise de ce cauchemar, qui empoisonne toute vie internationale; il faudra nécessairement en finir.

Comment? Ce n'est pas à la Pologne qu'il faut le demander, la Pologne n'a aucune responsabilité dans cette affaire, elle n'est pas le « moteur »; le moteur c'est Hitler, puisque l'Europe a laissé se créer une situation où tout dépend de lui et de son initiative. Il aurait fallu l'arrêter au 7 mars 1936, ou avant l'Anschluss. Maintenant l'Anschluss lui a donné voie libre dans le bassin danubien; de là, il peut se diriger où il veut, menacer la Hongrie, la Roumanie, ou la Yougoslavie à son choix; il le peut dès maintenant, il n'a pas besoin de résoudre au préalable la question de la Tchécoslovaquie.

Mais, sur cette dernière question, il veut évidemment atteindre son but qui est de libérer et d'agréger au Reich la population allemande des Sudètes. Une autre solution, celle d'un état fédératif ne le satisferait sans doute pas, car l'élément allemand, même en participant au gouvernement, ne pourrait avoir d'influence décisive sur sa politique générale, puisqu'il serait en minorité vis-à-vis des éléments antiallemands : tchèque, slovaque, polonais.

Assurément, il n'est pas commode de tracer une frontière séparant le territoire allemand du reste de la Bohême, mais ce n'est pas impossible. Quant à l'argument d'après lequel la frontière montagneuse actuelle serait nécessaire à la défense de l'État tchécoslovaque, il est sans valeur depuis l'Anschluss; peu importe que l'armée tchèque soit ou non en état de résister aux frontières de Bohême, ces défenses seront tournées et le pays étranglé par le couloir de Moravie; d'ailleurs l'armée tchèque a du matériel, mais avec 20 % d'Allemands qui déserteront, sa résistance morale est douteuse.

La situation présente est intenable. C'est la faute des dirigeants tchèques qui ont fait une politique de mégalomanie, sans rapport avec les moyens réels de leur état. Ils ont fait le malheur de l'Europe; ils ont été votre mauvais génie; ils vous ont mis (vous, la France) dans une situation très difficile; si l'Allemagne attaquait la Tchécoslovaquie, le sort de ce pays serait réglé avant que votre mobilisation soit terminée. Alors que pourriez-vous faire? Et l'Angleterre ne marchera pas pour maintenir trois millions d'Allemands sous le joug tchèque.

Ce n'est pas sur la question tchécoslovaque qu'il faut se battre pour arrêter l'expansion allemande. C'était avant l'Anschluss qu'il fallait l'arrêter. Maintenant, c'est trop tard... ou c'est trop tôt : car dans deux ans, par suite du réarmement anglais, la force relative de l'Allemagne sera moins grande. Que se passera-t-il après la liquidation de la Tchécoslovaquie actuelle? Eh bien, la situation ne sera pas pire. L'expansion allemande continuera, gagnant la Hongrie, menaçant la Roumanie? Évidemment, ce serait très grave, mais ce n'est pas certain, le peuple hongrois a une personnalité, un sentiment national, peut-être résistera-t-il. Le plus probable d'ailleurs, c'est que l'expansion allemande se fera seulement dans le domaine économique, ce qui lui est facile.

Quoi qu'il en soit, nous n'y pouvons rien.

On accuse la Pologne d'avoir fait le jeu de l'Allemagne; il n'en est rien, et ce ne sont pas les articles de notre presse qui ont envenimé la situation; les Allemands n'ont pas besoin de notre approbation pour suivre leur politique. Notre attitude, elle a été déterminée par deux facteurs : d'abord, nous détestons les Tchèques, c'est un fait (suivent les griefs connus...) et en second lieu, il était nécessaire que nous réclamions énergiquement pour la minorité polonaise des droits égaux à ceux que le gouvernement de Prague sera obligé d'accorder aux Allemands, aux Slovaques, aux Hongrois. Si nous n'exigions pas cette égalité de traitement, la minorité polonaise serait sûrement sacrifiée, car nous n'avons aucune confiance dans les dirigeants tchèques, qui sont liés au bolchevisme, qui ont mené une politique folle de mégalomanes. Nous ne pourrons jamais avoir aucune confiance dans ces gens-là.

Mais la Pologne ne prend aucune responsabilité dans cette affaire, elle n'a aucune initiative. Nous nous bornons à surveiller de très près les événements,

afin d'y parer le mieux possible et d'éviter qu'ils se développent à notre détriment. Voilà notre position. Elle est imposée par le souci des intérêts de notre pays, que nous ne perdons jamais de vue.

On n'a donc aucun reproche à nous faire. Mais on a pris l'habitude de toujours soupçonner la Pologne : on croit les Tchèques, on croit les Lithuaniens, on en nous croit pas. Ainsi dans l'affaire lithuanienne on nous a prêté gratuitement l'idée folle, absurde, *monstrueuse* de vouloir troquer la Poméranie et Gdansk contre la Lithuanie (1).

Quelle sera la solution? En toute conscience, je n'en sais rien, j'ai beau retourner le problème, je ne la vois pas, ce n'est d'ailleurs pas à nous à la trouver. Le certain, c'est que l'État tchécoslovaque actuel ne peut être maintenu, il faudra qu'il se transforme et qu'il change sa politique, qui a jeté le trouble dans toute l'Europe.

Les propos du général Stachiewicz sont caractéristiques de l'état d'esprit des dirigeants polonais; ils concordent d'ailleurs avec les déclarations de M. Lukasiewicz et avec l'impression rapportée par M. l'Ambassadeur de France de son dernier entretien avec le maréchal Smigly-Rydz (2).

Ils sont révélateurs de la mentalité polonaise, ils définissent très nettement la position prise par le gouvernement de Varsovie et les motifs qui l'y ont conduit; c'est une position dont il ne se départira pas, car elle correspond bien à cette mentalité polonaise pour laquelle les opinions suivantes sont *articles de foi :*

Entre la Pologne et l'État tchécoslovaque, il y a une incompatibilité insurmontable.

Les dirigeants actuels de Prague ne peuvent en aucun cas inspirer aucune confiance.

La République tchécoslovaque est irrémédiablement condamnée; il est juste et nécessaire qu'elle disparaisse ou se transforme radicalement, car dans son état actuel, elle constitue un abcès, un cauchemar que l'Europe est hors d'état de supporter longtemps encore.

L'Angleterre ne consentira pas à se battre pour la Tchécoslovaquie; il est regrettable que la France ait pris des engagements, il est probable qu'elle n'aura pas à les tenir et c'est à souhaiter, car sa situation serait très difficile.

La Pologne n'a aucune obligation envers l'État tchécoslovaque; elle n'a à tenir compte que de ses propres intérêts.

Partant de telles convictions, le gouvernement polonais est arrivé tout naturellement à la position suivante :

Il n'a aucune responsabilité dans cette affaire, il n'en prendra aucune; il se borne à être très attentif pour veiller aux intérêts de la Pologne et empêcher que les événements tournent à son détriment (cela veut dire : se tenir prêt à recueillir les cantons polonais dans la liquidation de l'héritage tchécoslo-

(1) Sur cette idée, voir, au tome IX de la présente série, les nos 15, 16, 22, 38, 41, 112.
(2) Entretien relaté au tome IX précité sous le no 511.

vaque et montrer les dents si les Soviets faisaient mine d'intervenir à la frontière roumaine, ce que d'ailleurs on ne croit pas).

Quant au danger ultérieur de l'expansion allemande, on verra plus tard, nul ne peut prévoir l'avenir; ce qui importe pour le moment, c'est de ne pas entrer en conflit avec l'Allemagne, alors que les intérêts polonais ne sont pas en jeu et que précisément le danger allemand paraît s'éloigner des frontières de la Pologne en s'orientant vers le sud-est.

Il ne faut pas se dissimuler qu'une telle position correspond bien à l'opinion moyenne du pays, à la mentalité nationale portée à prendre son bien où elle le trouve, avec le réalisme et l'égoïsme des jeunes, et à ne pas se soucier de l'avenir.

Seuls, les milieux d'opposition voient plus loin, précisément parce qu'ils sont d'opposition et que c'est leur jeu de faire ressortir les inconvénients de la politique du gouvernement actuel.

Sans doute, des hommes de la qualité du général Stachiewicz ne méconnaissent pas le danger d'encerclement que court la Pologne (le général a accusé le coup quand je lui ai dit que le mur Baltique — mer Noire, que prône souvent la presse officieuse, était irréel, car il serait impossible d'y inclure à la fois la Roumanie et la Hongrie — foncièrement opposées — ni peut-être aucune des deux, et que la Pologne allait au devant de l'isolement), mais ils préfèrent fermer les yeux et se confier à l'imprévu de l'avenir, et, en tout cas, ne rien sacrifier du présent. Ils croient que le temps travaille pour leur pays et que son intérêt est de conserver la paix le plus longtemps possible.

Ce qu'il faut dire aussi, c'est que, dans la mentalité polonaise, l'attitude actuelle est parfaitement compatible avec notre alliance, à laquelle les Polonais tiennent autant que jamais.

C'est en particulier le cas du général Stachiewicz qui ne croyait pas du tout s'écarter de l'esprit de l'alliance, en s'exprimant comme il le faisait plus haut, en toute liberté, dans un entretien d'ailleurs tout amical.

Il convient sans doute que nous nous placions sur le même terrain : notre intérêt est de maintenir l'alliance qui, étant donné la situation actuelle, ne risque guère de nous obliger au *casus fœderis* en faveur de la Pologne. Pour le surplus, la règle de nos relations doit être la réciprocité.

13

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2430, 2431 (1). *Berlin, 11 juin 1938, 14 h 41, 14 h 42.*

(*Reçu : 15 h. 50.*)

La campagne de la presse allemande contre la Tchécoslovaquie a atteint ce matin un véritable paroxysme, dont mon message téléphoné nº 2424 (2) donne une idée.

Il semble qu'en dehors des fins que poursuit obstinément l'Allemagne et que j'ai déjà maintes fois indiquées, en dehors du désir qu'elle a de procéder à une préparation méthodique du terrain et de se créer des raisons qui légitimeraient une intervention ultérieure, ce redoublement forcené de violences soit inspiré par le souci d'agir sur l'opinion en vue des élections qui auront lieu demain dimanche. Pour établir l'espèce de réquisitoire définitif que l'agence D.N.B. a répandu à travers tous les journaux, on a d'ailleurs l'impression qu'il a fallu vider tous les fonds de tiroirs.

L'ambassadeur d'Angleterre, qui a eu un entretien avec M. von Ribbentrop, s'est plaint auprès de lui du langage effréné de la presse et en a signalé le danger. Mais, à lire les feuilles du 11 juin, il ne semble pas que ses remarques ont eu le moindre effet. Non seulement l'attitude allemande ne se modifie pas, mais elle marque plutôt une tendance à s'accentuer, et l'on se trouve toujours ramené à la même question, qui est de savoir ce que veulent les dirigeants du Reich et si les tirs d'artillerie de leur presse sont destinés à couvrir une retraite ou annoncent un prochain assaut.

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Du même jour, non reproduit. (Analyse de la presse.)

14

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1099 (1). Rigoureusement secret. *Prague, 11 juin 1938* (2).

Je me réfère à ma dépêche nº 152 du 10 juin (Europe) (3).

Le document dont j'ai envoyé la traduction au Département est un projet très vaste d'une réorganisation politique et administrative de l'État. Il dresse, dans tous les domaines, un programme cohérent et méthodique de réformes. A ce titre, il apporte, aux indications que m'avaient données les dirigeants tchécoslovaques, des précisions importantes. Cela tient sans doute à ce que le second mémoire, celui qui développe point par point ce programme, n'a été remis à M. Hodza que tout récemment pour faire suite au premier qui posait simplement les bases juridiques.

Néanmoins, les observations formulées dans mon télégramme nº 1083 (4) gardent leur valeur. En effet, les revendications présentées par les Sudètes se trouvaient déjà en puissance dans le premier document. Les conceptions de philosophie politique que celui-ci expose ont, comme je l'ai indiqué, un caractère tellement général qu'on pourrait en déduire des conclusions de la plus grande portée tendant à créer un véritable état dans l'État.

La question qu'il convient donc d'examiner maintenant, à la lumière du deuxième document, est de savoir si les suggestions ou les exigences concrètes des Allemands circonscrivent suffisamment le régime autonome qu'ils demandent ou si elles sont susceptibles de conséquences dangereuses pour la souveraineté et l'indépendance de la Tchécoslovaquie.

Il y a lieu de remarquer, tout d'abord, que la Diète, dont la création est réclamée par les chefs de la minorité germanique aurait, dans l'esprit de ceux-ci, des pouvoirs législatifs. D'autre part, contrairement à ce que M. Henlein a déclaré à Londres, le groupe ethnique allemand ne s'en remet pas à la juridiction générale de l'État et il demande une juridiction autonome.

Cependant, si l'on veut aller jusqu'à la limite extrême de la conciliation, on peut admettre que ce double fait ne serait pas en lui-même une catastrophe pour l'ensemble du pays. Tout dépendrait de l'usage qui serait fait de ces pouvoirs législatif et judiciaire. Du reste, sous le couvert d'une indépendance administrative ou culturelle, les Sudètes pourraient déjà se donner des institutions qui aboutiraient progressivement à changer la physionomie politique de leur région et à y instaurer un régime totalitaire.

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Prague.
(2) Par courrier occasionnel, en clair.
(3) Ci-dessus reproduite sous le nº 11.
(4) Du 9 juin, publié au tome IX de la présente série sous le nº 529.

Il s'agit donc, en réalité, de savoir à quelles fins l'Assemblée et l'organe directeur du groupe ethnique allemand se serviraient de leur autonomie. Or, le projet remis au gouvernement n'assigne aucune limite; il indique que les allogènes doivent pouvoir « développer librement leurs facultés et leurs capacités propres ». Cette phrase évoque le huitième point du programme de Karlsbad par lequel M. Henlein a déclaré que l'idéologie nationale-socialiste répondait naturellement aux aspirations de l'esprit germanique.

D'ailleurs, les passages du mémoire qui réclament la pleine liberté de décision dans le domaine scolaire, au sujet de l'éducation nationale, de la police de sûreté, de la préparation militaire, etc. confirment les remarques esquissées dans mon télégramme nº 1083 (organisation de la jeunesse, organisation des loisirs, camps de travail, etc.). La mise en application du programme des Sudètes ouvrirait donc la voie, en deçà des frontières tchécoslovaques, à l'institution régionale d'un régime analogue au régime hitlérien. En tout cas, que le parti des Sudètes se rallie entièrement ou non à la doctrine du IIIe Reich, ses tendances et ses méthodes sont, dès à présent, celles d'un gouvernement autoritaire.

En poussant au maximum le souci d'objectivité et de conciliation, peut-être doit-on reconnaître que la coexistence d'un régime dictatorial et d'un régime démocratique en des régions différentes d'un même pays n'est pas en soi inconcevable ni impossible. Mais on doit se demander si, dans le cas concret de la Tchécoslovaquie, cette coexistence est pratiquement réalisable.

En premier lieu, ne serait-elle pas une cause de conflits continuels? La juridiction administrative aurait beau résoudre en droit ses conflits, ceux-ci n'en constitueraient pas moins une source possible de sérieuses frictions et il serait à craindre qu'en définitive la situation ne s'en trouvât encore aggravée.

D'autre part, ce qu'il faut surtout prendre en considération, c'est l'incidence du problème sur les rapports germano-tchécoslovaques. L'idéologie hitlérienne n'est pas une philosophie spéculative; elle est le support d'un dynamisme nationaliste ardent et entreprenant. Quelle que soit la façon dont on aborde la question sudète, on n'empêchera pas que la gravité et l'acuité de cette question viennent précisément de la vague pangermaniste qui déferle sur l'Europe centrale. C'est peut-être ce que certains hommes d'État anglais, dans un esprit géographiquement et psychologiquement éloigné du bassin danubien, n'aperçoivent pas complètement.

Le nationalisme qui soulève aujourd'hui les Sudètes est, en quelque sorte, une manifestation périphérique de celui qui anime le Reich; il en est, pour tout dire, l'instrument. C'est là le point extrêmement délicat et dangereux dont l'importance dépasse certainement celle des données proprement juridiques. Si l'on se résolvait à admettre que la Bohême allemande formât un véritable état dans l'État — ce à quoi aboutirait l'actuel programme de revendications — ou si l'on acceptait le modèle suisse, la solution pêcherait par la base. Les Sudètes ne sont pas les Suisses alémaniques, ni par leur histoire, ni par leur esprit actuel. Ils forment un poste avancé sur la principale route de l'expansion germanique. Lorsqu'ils auraient obtenu l'autonomie totale, ils ne se replieraient pas sur eux-mêmes en se déclarant satisfaits; ils se servi-

raient de la position conquise pour agir sur toute la politique de l'État tchécoslovaque sous prétexte qu'ils sont partie intégrante de cet état. Leur mémoire indique déjà que « les divers groupes ethniques doivent collaborer, sur la base de l'égalité des droits, à la politique générale ». Cette prétention, qui sans doute est défendable sur le terrain administratif, économique, social, etc., prend une très grave portée lorsque, reflétant les visées d'un puissant empire voisin, elle s'étend notamment aux Affaires étrangères et à la Défense nationale.

Le document remis au cabinet de Prague l'exprime ouvertement bien qu'il ait la précaution de ne pas en indiquer toutes les conséquences. M. Henlein, à Londres, l'a exprimée sous une forme enveloppée en ce qui concerne la politique extérieure [1]. Il serait vain de croire que, dans ce domaine, l'Allemagne s'arrêterait à mi-chemin et qu'elle ne pousserait pas ses efforts jusqu'à faire entrer entièrement la Tchécoslovaquie dans sa sphère d'influence.

Il est évident qu'un groupe ethnique de plus de 3 millions d'hommes qui serait doté des puissants moyens que lui conférerait une large autonomie, serait en mesure de faire sentir au besoin sa pression et de se faire écouter. D'ailleurs, le texte même des propositions des Sudètes formule déjà à cet égard des exigences assez significatives quoique succinctement indiquées. Il déclare, en effet, que le président du groupe allemand devra être de plein droit membre du gouvernement *et du conseil supérieur de la Défense nationale;* il demande, d'autre part, que le contrôle budgétaire, auquel ce groupe veut être associé, « porte également sur les dépenses dites secrètes ».

En conclusion, il y a, dans le vaste plan de réorganisation présenté par la minorité allemande, nombre de points qui ne sont en eux-mêmes ni exorbitants, ni déraisonnables et qui semblent pouvoir être discutés. Mais plusieurs autres, qui constituent des pièces essentielles de l'ensemble, contiennent en germe une véritable dislocation, non pas tant de l'administration que de la direction même de l'État. Ce qui montre bien le caractère centrifuge des revendications posées par les Sudètes, c'est que ceux-ci encouragent, appuient et poussent à l'extrême les tendances autonomistes des autres minorités et aussi du parti populiste slovaque.

L'évolution des pourparlers révélera si cette arrière-pensée s'efface devant les tendances plus modérées ou si elle est décidément plus forte que le désir d'obtenir la reconnaissance de certains droits. Au surplus, il est toujours à craindre que les porte-parole de la population allemande n'adoptent une tactique insidieuse et n'affectent actuellement la modération pour s'introduire dans la place et étendre peu à peu leurs positions.

Une autre difficulté de la discussion, pour les dirigeants de Prague, vient de ce que le projet allemand constitue un tout cohérent dont toutes les parties découlent des postulats posés comme point de départ et sont parfois malaisées à dissocier les unes des autres. C'est là une explication très plausible de la lenteur des conversations, à côté, il est vrai, de certaines méthodes phraséolo-

[1] Sur le voyage londonien du chef sudète, voir, au tome IX de la présente série, les nos 328 (et note), 350, 352, 356, 358, 363, 377, 441, 518, 535.

giques tchécoslovaques dont je m'efforce de faire comprendre, à mes interlocuteurs gouvernementaux, les inconvénients et même le danger dans les circonstances actuelles.

Dans les réflexions qui précèdent, je me suis volontairement appliqué à examiner surtout le côté politique du problème tel qu'il apparaît sur place. Le côté juridique y est, d'ailleurs, lié indissolublement; l'étude que pourraient faire à ce sujet les services techniques du Département permettrait sans doute d'éclairer utilement certains points.

Je crois devoir insister à nouveau sur la nécessité absolue de conserver à tous les renseignements que j'ai transmis sur les propositions des Sudètes un caractère rigoureusement secret. La moindre divulgation causerait à mon informateur les plus sérieux ennuis et risquerait d'avoir, sur le cours même de la négociation, des répercussions défavorables. Il importe, en particulier, d'interdire toute communication à la presse [1].

15

Compte rendu d'audience [2]

Conversation avec l'ambassadeur de Pologne

11 juin 1938.

1. La Pologne attend une réponse depuis quatre mois au sujet des livraisons d'armes [3]. La Pologne demande qu'on lui livre ses commandes pour l'artillerie antiaérienne, pour les appareils permettant de découvrir les avions et pour les appareils centraux.

2. J'ai indiqué à l'ambassadeur de Pologne qu'en ce qui concerne la minorité

[1] Par D. n° 417 du 17 juin, le Ministre transmettait au représentant de la France à Prague le texte d'une note de M. Basdevant sur les revendications sudètes, note aboutissant à « des conclusions analogues à celles dont me fait part votre intéressant télégramme n° 1099 du 11 juin ».

Le juriconsulte du Département, abordant l'étude du second document sudète, admettait le système de la « double autonomie » (territoriale et personnelle) préconisé. Par contre, pour lui, « le fait que le président de chaque diète nationale serait de droit membre du gouvernement central ne sembl[ait] pas compatible avec la constitution tchécoslovaque, ni avec le fonctionnement même du régime parlementaire ». Le système proposé paraissait « d'une application délicate aux autres minorités », l'inscription au cadastre national risquait de provoquer maintes difficultés aux ressortissants désireux de « conserver le caractère de " citoyens tchécoslovaques " sans adhérer à un groupe ethnique particulier ». Le système ne pourrait fonctionner normalement que si les bénéficiaires restaient parfaitement loyaux vis-à-vis du pouvoir central. M. Basdevant concluait : « Il apparait, dans ces conditions, très délicat pour le gouvernement français, d'insister à Prague pour l'adoption de l'ensemble des propositions sudètes, et d'affirmer qu'elles ne risqueront pas de conduire à des atteintes portées à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de la Tchécoslovaquie ».

[2] Extrait des papiers Bonnet.

[3] Voir au tome IX de la présente série le n° 526 (renvois); ci-dessus le n° 12.

polonaise en Tchécoslovaquie, la France avait demandé qu'elle bénéficie du traitement favorable accordé aux minorités sudètes.

3. La France avait pris acte avec plaisir du dernier paragraphe du mémorandum remis par l'ambassadeur [1], ouvrant la voie à une meilleure compréhension des rapports franco-polonais et affirmant la fidélité de la Pologne à son traité d'alliance. La France était elle-même disposée à entrer dans cette voie. Elle souhaiterait connaître les suggestions que peut lui faire l'ambassadeur de la part de M. Beck.

4. L'ambassadeur répond qu'à son avis cette suggestion avait pour but, à une heure où il y avait une grave tension européenne, de marquer la nécessité de contacts constants durant toute cette période entre la France et la Pologne, en vue de voir de quelle façon pouvait se développer la situation, et d'avoir une conjugaison d'efforts entre le gouvernement français et le gouvernement polonais.

5. Le Ministre marque sa surprise de la différence entre les propos tenus par M. Beck et les assurances données par le général Rydz-Smigly au moment des accords de Rambouillet [2].

6. Sur la question posée par l'ambassadeur : en quoi consiste cette différence, le Ministre rappelle les assurances données par le général Rydz-Smigly au général Gamelin lors des accords de Rambouillet. Il insiste sur la nécessité de dissiper certains malentendus dans l'intérêt des bonnes relations franco-polonaises.

7. Il ne doit pas dissimuler qu'une certaine émotion a été créée dans l'opinion publique française en raison de l'attitude réservée prêtée à la Pologne dans cette affaire.

8. L'ambassadeur répond que cette attitude n'est pas nouvelle : c'est l'attitude que depuis quinze ans la Pologne a toujours prise vis-à-vis de la Tchécoslovaquie. Celle-ci a toujours été d'une brutalité extrême envers les minorités. Mais, à la question précise posée par le Ministre, à savoir : la Pologne attaquera-t-elle la Tchécoslovaquie? l'ambassadeur répond : non. A la question de savoir si, dans le cas d'une attaque de la Tchécoslovaquie par l'Allemagne, la Pologne respecterait les obligations du pacte de la Société des Nations et se conformerait à son esprit, l'ambassadeur répond que, exception faite de l'article 16 sur lequel la Pologne a fait des réserves, la Pologne observera les prescriptions du pacte de la Société des Nations. Au surplus, l'ambassadeur donnera sur ce point la position précise de son gouvernement dans quelques jours [3].

[1] Le 26 mai. Le texte du mémorandum est publié au tome IX de la présente série sous le n° 458.

[2] Sur ces assurances, voir, au tome III de la présente série, les n°s 301, 308; au tome IX le n° 130.

[3] Pour la suite de cet entretien le 17 juin, voir ci-après le n° 48.

16

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 125. Secret. *Washington, 11 juin 1938.*

(*Reçu :* Cabinet, 21 juin; Dir. pol, 22 juin.)

J'ai revu deux fois le président des États-Unis depuis l'entretien dont j'ai rendu compte par ma lettre nº 70 du 26 mars 1938 (1).

Et d'abord, le 17 avril. Mme Franklin Roosevelt était absente de Washington lors de mon arrivée, et, dès son retour, dans la première quinzaine d'avril, j'avais demandé à lui présenter mes devoirs. La réponse fut une invitation à venir déjeuner dans l'intimité le jour de Pâques.

L'infirmité du Président l'oblige à limiter au minimum ses mouvements, même à l'intérieur de sa maison. Il descend alors que tous ses invités sont déjà rassemblés dans le salon, leur serre rapidement la main au passage et se rend immédiatement à table. De même, après le repas, qui se prolonge un peu plus que ce n'est la coutume aux États-Unis, il retourne directement à ses appartements, en marquant un temps d'arrêt pour prendre congé de ses hôtes.

La vingtaine de personnes qui se trouvaient réunies ce jour-là ne comprenait guère, à part un député républicain du Kansas, M. Lambertson, avec sa femme, et moi-même, que quelques intimes, dont l'ambassadeur des États-Unis à Paris, et des membres de la famille, pour la plupart jeunes gens en vacances. Le président salua M. Bullitt d'un cordial *Here is the boy*. M. Lambertson, dont la figure fine et hâlée évoque celle d'un fermier normand, appartient à l'opposition. Bien que sa femme et lui fussent absorbés dans la joie d'avoir pour la première fois les honneurs d'un repas à la Maison Blanche, leur présence ne permettait cependant pas une conversation générale sur les affaires extérieures. Aussi, la seule référence qu'y fit le Président fut, lorsque je me retirai, de m'exprimer ses vœux pour le nouveau gouvernement français dont les heureux débuts lui avaient fait une impression très favorable (2).

Mrs. Roosevelt, qui est assez maltraitée d'ordinaire par les photographies, possède une intelligence très vive et un charme réel. Tout le monde rend hommage à son amabilité. On lui reconnaît une activité peu commune, que d'aucuns jugent excessive, d'autant plus que les articles et conférences qu'elle donne fréquemment sont fort bien rémunérés. Quoi qu'il en soit, j'avais pris soin de lire ses mémoires. Elle me parla surtout de notre pays, où elle a fait

(1) Reproduite au tome IX de la présente série sous le nº 58.

(2) Allusion à la formation, le 10 avril, du cabinet Daladier, qui avait obtenu la confiance de la Chambre des députés par 576 voix contre 5.

de fréquents séjours et pour lequel elle partage les sentiments de sympathie que professent la plupart des Américaines cultivées.

L'objet principal de ses préoccupations était alors la transformation de l'hôpital de Washington pour gens de couleur. Comme elle semblait s'excuser de ce que dans la capitale fédérale, un établissement spécial fût réservé à une certaine classe de la population, je la mis à l'aise en lui disant qu'en Afrique du Nord, sauf de très rares exceptions, les plus riches indigènes préféraient aux hôpitaux européens les formations sanitaires où ils étaient assurés de conserver leurs coutumes et manières de vivre, très différentes des nôtres. Quoi qu'il en soit, l'hôpital noir de Washington se trouverait, d'après Mrs. Roosevelt, dans un état « honteux ». Elle en prit à témoin le Président, qui lui conseilla de s'adresser au directeur du Budget. « Il fait ce qu'il peut, mais nous nous heurtons à l'obstruction de X... » — Ici, le nom d'un sénateur démocrate du Sud. « Nous lui avons demandé s'il ne consentirait pas à se laisser forcer la main, après avoir fait une opposition de principe, mais il ne veut rien savoir, car il est rééligible en octobre prochain et prétend qu'il sera sûrement battu s'il est convaincu d'avoir manifesté de l'intérêt pour les Noirs. » — « Bien, — conclut le Président — cela veut dire que de pauvres gens souffriront deux ans de plus. » La réelle générosité de M. Franklin Roosevelt, qui le porte à n'exclure personne, ni hommes de couleur ni étrangers, de sa sollicitude, est certainement un des traits qui le distinguent de la plupart des politiciens américains et l'une des raisons qui contribuent le plus à sa popularité dans les masses.

Depuis quelques mois, le Président, tout entier au travail parlementaire et à la préparation des prochaines élections, n'avait reçu aucun étranger, à part les diplomates accrédités à Washington. Il a dérogé à cette règle en faveur du révérend père Jacquinot, de Changhaï. Comme le sait Votre Excellence, notre compatriote dirige les œuvres d'assistance aux réfugiés chinois avec un dévouement qui lui a mérité l'estime générale et la croix de la Légion d'honneur. Il est venu aux États-Unis en mission de la Croix rouge internationale et avec une recommandation très chaleureuse du consul général d'Amérique à Changhaï.

Ainsi que j'en ai rendu compte par mon télégramme nos 513-514 du 26 mai [1], le Président réserva l'accueil le plus cordial au Père Jacquinot que je lui présentai. Il félicita notre compatriote de sa belle attitude et l'interrogea sur son activité. Il lui donna l'autorisation de faire état de son patronage pour stimuler la générosité du public américain. Il manifesta d'ailleurs le regret que l'appel de la Croix rouge n'eût pas été suivi jusqu'ici avec beaucoup d'empressement. Sur un million de dollars (36 millions de francs) jugés indispensables, on n'en avait encore recueilli que 300.000 (11 millions de francs environ). « Les gens pensent surtout aux misères qui les entourent, mais on va fixer à chaque section de la Croix rouge la contribution qu'elle devra fournir. C'est la manière de trouver de l'argent ici. »

Le Président paraissait fort bien informé de la situation en Chine et qualifia sévèrement les excès commis par les troupes japonaises. A un moment donné,

[1] Dont le sens est suffisamment indiqué ici.

il dit, sur un ton mi-grave, mi-sérieux et en souriant de mon côté : « Mais j'ai de graves reproches à faire au gouvernement français. » Et comme nous marquions, le Père Jacquinot et moi, un mouvement de surprise, il précisa : « Oui... pour avoir fermé la frontière indochinoise aux envois destinés à la Chine ». (1) Mon compagnon accueillit cette information avec un certain scepticisme. Pour ma part, je me contentai de représenter l'obligation où nous nous trouvions de ne pas attirer les forces navales et aériennes japonaises dans le golfe du Tonkin et dans les provinces limitrophes de notre colonie. « Je le sais bien », répondit le Président, en marquant qu'il s'inclinait, mais à regret, devant cette raison de force majeure.

Le Président ne laissa pas échapper l'occasion de donner libre cours à son ressentiment contre les puissances totalitaires et leur politique de rapacité brutale. Je fis allusion à la crise aiguë que venait de traverser la Tchécoslovaquie et au coup d'arrêt que la résistance de ce petit pays, énergiquement soutenu par la France et l'Angleterre, avait permis de porter à l'Allemagne. « Et ça a été du bon travail, en vérité, répliqua vivement M. Roosevelt, car ces gens-là ne connaissent que la force. » Et d'ajouter, en serrant le poing dans un geste de boxeur : « Voilà comment il faut leur parler. » Le Président nous fit alors le récit d'un film, projeté la veille à la Maison Blanche, qui résumait l'évolution européenne depuis la fin de la guerre. On y voyait d'abord la signature du traité de Versailles et les plénipotentiaires allemands abîmés dans l'humiliation, on y entendait les chefs des alliés, — le président Wilson, M. Lloyd George, M. Clemenceau — proclamer leur foi dans l'établissement d'une paix définitive. Puis, on assistait au redressement progressif de l'Allemagne. L'évacuation de la Ruhr, celle de la rive gauche du Rhin, la reprise de la Sarre, la rupture du Reich avec la Société des Nations, le rétablissement du service militaire obligatoire, la remilitarisation de la rive gauche du Rhin, enfin, l'annexion de l'Autriche, marquaient les étapes principales d'une marche vers l'hégémonie. Que serait demain? — Le démembrement ou l'asservissement de la Tchécoslovaquie, l'emprise sur la Hongrie, sur la Roumanie, l'accès à la mer Noire et à la Méditerranée, à travers des états complaisants ou terrifiés.

Je rappelai discrètement que tout au long de cette histoire, la France, après avoir vécu pendant quelques années dans l'obsession de l'invasion, avait délibérément adopté, sous l'impulsion de M. Briand, une politique de conciliation envers l'Allemagne et l'avait poussée jusqu'à ses extrêmes limites, mais que récemment, lorsqu'elle n'avait plus eu d'autre choix, elle n'avait pas hésité à prendre de sérieux risques de guerre... « Il n'y avait pas autre chose à faire », observa le Président. Puis, après quelques secondes de recueillement, il ajouta, en détournant la tête et comme en se parlant à soi-même : « Si la France sombrait, bien évidemment, nous sombrerions avec elle. »

Ces paroles étaient dites avec un accent de conviction profonde qui ne permettait aucun doute sur les sentiments personnels du Président et sur

(1) Allusion est faite ici à l'interdiction formulée, en octobre 1937, par le gouvernement français de tout transit de matériel de guerre à travers l'Indochine; voir, au tome VII de la présente série, les nos 19 (et note), 126, 134, 147, 154, 166, 201, 202, 206, 207, 217, 225, 228, 245, 304, 308, 433, 445; au tome VIII, le no 17 (note).

l'orientation qu'il s'efforcerait d'imprimer à l'opinion américaine dans le cas où la France, appuyée par l'Angleterre, se trouverait aux prises avec les puissances fascistes pour la défense de la démocratie et de la liberté.

17

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 434, 435 (1). *Moscou, 13 juin 1938, 21 h. 50.*

(*Reçu :* 23 h., 22 h. 35.)

J'ai effectué cet après-midi auprès de M. Litvinov la nouvelle démarche prescrite par votre télégramme nos 291 et suivants (2).

Après avoir indiqué en termes généraux l'action que nous poursuivons pour répondre aux préoccupations de l'U.R.S.S. et rappelé les résultats déjà obtenus, j'ai insisté sur l'importance capitale qu'attache le gouvernement français à la mise en œuvre du plan d'évacuation des volontaires et sur son vif désir de voir le gouvernement de l'U.R.S.S. adopter dans la seule question encore en discussion une attitude conciliante.

M. Litvinov m'a dit qu'il n'avait reçu jusqu'ici aucune indication sur les pourparlers poursuivis par lord Plymouth avec les délégués allemand et italien, mais qu'il ne comprenait pas pourquoi l'installation des observateurs dans les ports pourrait soulever des difficultés sérieuses, surtout si l'on prélevait ces observateurs comme il l'avait proposé, sur le contingent navigant. Je lui ai répondu qu'à ma connaissance les deux partis en Espagne avaient manifesté leur opposition à ce genre d'installation. Il s'en est montré très étonné, du moins pour ce qui concerne les gouvernementaux et a marqué l'intention de se renseigner à Barcelone.

« Nous attendons, m'a-t-il dit en terminant, les propositions qui nous seront faites ».

Je dois signaler que dans cette affaire, comme à l'ordinaire, M. Litvinov

(1) Archives de l'ambassade à Rome.

(2) Du 10 juin, non reproduit. Par le télégramme no 291-292, le Ministre faisait savoir que le président du Comité de non-intervention s'était résolu à soumettre officieusement aux délégations allemande et italienne une formule sur le contrôle maritime qui se rapprochait des thèses françaises. Lord Plymouth craignait toutefois « que la disposition prévoyant l'installation d'un observateur permanent dans les *six ou dix* principaux ports espagnols ne se heurt[ât] à l'opposition des gouvernements allemand et italien ». Aussi M. Coulondre était-il invité à faire connaître au Commissaire du peuple « tout l'effort que nous poursuivons pour répondre aux préoccupations du gouvernement de l'U.R.S.S. et obtenir à cet effet un nouvel aménagement du texte déjà accepté par les autres puissances représentées au sous-Comité le 26 mai dernier [sur ce texte et l'URSS, voir au tome IX, les nos 453, 489, 490, 497, 503], de manière à assurer en pratique la présence constante d'observateurs dans tous les ports espagnols dont les possibilités techniques permettent le déchargement de matériel de guerre.

s'est montré compréhensif et agissant. C'est à sa suggestion que le gouvernement de l'U.R.S.S. a abandonné son opposition sur deux points. Il serait souhaitable d'obtenir sur le troisième point un résultat effectif qui, tout en répondant au but recherché, assurerait au Commissaire du peuple, vis-à-vis des dirigeants soviétiques, un crédit que, pour des raisons d'ordre général, nous avons intérêt à ménager.

18

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 437 (1). *Moscou, 13 juin 1938* (2).

Ma dépêche nº 133 du 27 avril (3), a fait connaître à Votre Excellence les démarches entreprises par notre attaché de l'Air pour l'achat d'avions de chasse soviétiques et les interventions que j'ai personnellement effectuées en vue d'appuyer son action. Après avoir souligné auprès de M. Litvinov l'importance que pouvait offrir pour chacun des deux pays le développement de leur collaboration technique dans le domaine aérien, j'avais, avec le commandant Donzeau, agi directement auprès du commissaire du peuple à l'Aviation et, le 17 mars, nous obtenions un premier résultat : la communication des caractéristiques détaillées de l'appareil I-16. Le commandant Donzeau les emportait aussitôt à Paris, et moi-même, durant mon dernier séjour en France, je mettais le gouvernement au courant de ce résultat. Il restait à se faire livrer un appareil échantillon puis, éventuellement, à obtenir la fourniture, dans un court délai, d'une certaine quantité de ces avions.

Notre attaché de l'Air vient de rentrer à Moscou avec instruction d'arrêter la négociation. Il ne devra plus rechercher l'achat d'avions en série. Il pourra seulement offrir des échanges de prototypes, c'est-à-dire des opérations que l'on sait irréalisables, les Soviets devant se procurer leurs prototypes à l'étranger et n'étant, par conséquent, pas en état de nous en fournir d'intéressants. A la vérité, on ne veut plus, au ministère de l'Air, de collaboration technique avec Moscou.

Ma surprise est grande.

(1) Archives de l'ambassade.
(2) Par courrier.
(3) Dans cette dépêche, non reproduite, l'ambassadeur évoquait ainsi l'intérêt d'une collaboration technique dans le domaine aérien : « L'U.R.S.S., organisée pour la fabrication en grande série, avait la possibilité de nous faire des fournitures d'avions susceptibles de nous intéresser pendant la période où notre propre production n'aurait pas atteint son plein; la France, de son côté, mettrait en ce moment au point des prototypes dont la cession permettrait aux Soviets de rajeunir leur flotte aérienne, et elle disposait du personnel technique nécessaire pour la mise en train de la fabrication en série ».

Durant plusieurs années, le ministère de l'Air a été, à mon avis, trop loin dans la voie des avances à l'U.R.S.S. Il a fait, sans contrepartie, des promesses que parfois même il n'a pas pu tenir et le résultat a été que pendant toute cette époque nous avons reçu de l'aviation soviétique, en tout et pour tout, un équipement de parachutiste.

Récemment il était venu à des vues plus réalistes; notre attaché de l'Air avait été invité à procéder donnant-donnant : la seule méthode qui convienne ici. Il s'agissait d'obtenir la livraison d'avions soviétiques en échange de notre aide technique: fourniture de prototypes et éventuellement de la main-d'œuvre pour la mise en train de la fabrication.

Aujourd'hui, le ministère de l'Air renonce à la collaboration soviétique, au moment même où, après des années d'efforts, nous étions enfin sur la voie de la réalisation. A la vérité, nous n'avions encore obtenu des autorités compétentes aucun engagement, même de principe, pour une fourniture d'avions, mais le fait que les caractéristiques de l'I-16 avaient été fournies après que j'avais exposé l'économie de la collaboration envisagée constituait un indice satisfaisant.

La formule que le ministère de l'Air lui-même avait adoptée précédemment était cependant intéressante pour nous. Les Soviets ne sont pas, au moins pour le moment, capables d'innover en matière d'aviation. Mais ils sont organisés pour fabriquer en grande série, — leur travail à la chaîne fait l'étonnement des Américains eux-mêmes, — et leur fabrication, sans égaler sans doute celle des pays disposant de meilleurs métaux, n'est pas mauvaise. La quantité d'avions produite annuellement (6.000 environ), et les raids retentissants sur le Pôle Nord et les États-Unis en sont la preuve. Ils seraient donc en mesure de faire des livraisons importantes d'avions très utilisables sinon de première valeur.

Peut-être les caractéristiques de l'I-16 n'ont-elles pas plu au ministère de l'Air. Lui seul a, en vérité, qualité pour se prononcer sur ce point. Mais dans ce cas, d'autres formules auraient pu être trouvées. On aurait pu notamment songer à faire reproduire en U.R.S.S. un de nos derniers prototypes adapté aux possibilités de construction locales, en se réservant la livraison d'un certain pourcentage de la production.

Si, comme me l'a indiqué l'attaché de l'Air, nous avons réussi à nous procurer des avions aux États-Unis, il faut s'en féliciter. Mais est-ce en quantités suffisantes pour combler l'écart entre l'aviation allemande et les forces combinées de la France et de l'Angleterre? Il est permis d'en douter quand on connaît les chiffres produits par notre ambassadeur à Berlin dans sa dépêche nº 446 du 5 mai dernier [1].

[1] Non reproduite. Cette dépêche réfutait les chiffres avancés par le *Figaro* du 30 avril en ce qui concernait l'aviation militaire de première ligne de la Grande-Bretagne, de la France et de l'Allemagne, chiffres erronés du fait notamment que le Reich procédait, « par doublement des unités d'active, à la mise sur pied d'une armée de l'Air de réserve dotée, en grande partie, d'un matériel équivalent à celui des unités de première ligne». « Si, d'après ce que je présume, les chiffres de 1.500 avions pour la France et 2.000 pour la Grande-Bretagne représentent la totalité des appareils mobilisables, on est amené à conclure que l'échelle des forces aériennes s'établit, en fait, à 6.600 avions mobilisables pour l'Allemagne, contre 3.500 pour la France et la Grande-Bretagne réunies».

De toute façon, il est difficile d'admettre que ce à quoi le ministère technique compétent attribuait tant de prix il y a quelques mois, soit aujourd'hui devenu sans valeur. Malheureusement l'expérience apprend que, vis-à-vis de ce pays-ci, les questions sont trop souvent traitées sur le plan sentimental.

Il ne m'appartient pas d'apprécier les conséquences techniques pour notre aviation de cette discontinuité dans l'effort, mais j'ai le devoir de souligner les inconvénients politiques qu'elle entraîne.

Je ne veux pas insister sur ce qu'il y a de fâcheux à ce que l'attaché de l'Air et moi-même usions notre autorité à effectuer des démarches qui deviennent ensuite des pas de clerc. Il est surtout regrettable que nous donnions l'impression de rompre, même sur le terrain de la collaboration technique. On est très défiant ici et les réactions de susceptibilité sont parfois vives : le moment est-il bien choisi pour les provoquer? Par ailleurs, la collaboration technique était la seule suite concrète donnée au pacte franco-soviétique d'assistance mutuelle : renoncerons-nous à en tirer quelque avantage pour n'en garder que les inconvénients? Ce sont là, me semble-t-il, des questions trop importantes pour qu'elles puissent être tranchées par un département ministériel. Elles relèvent de la décision du gouvernement.

19

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 175 (1). *Moscou, 13 juin 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 19 juin)

M. Davies, ambassadeur des États-Unis, qui vient de quitter Moscou pour rejoindre son nouveau poste à Bruxelles, a été, à l'occasion de son départ, l'objet d'égards exceptionnels de la part des autorités soviétiques.

M. Molotov, président du Conseil des commissaires du peuple et M. Staline lui-même ont tenu à assister à l'audience que lui a accordée, le 5 juin, M. Kalinine, président du praesidium du Conseil suprême, pour la remise de ses lettres de rappel. Le 7 juin, M. Litvinov lui a offert au commissariat des Affaires étrangères un grand dîner suivi d'une soirée de gala qui a réuni pour la première fois depuis bien des mois le monde officiel soviétique et le corps diplomatique. La presse a rendu compte en bonne place de ces manifestations et publié une analyse des toasts-discours échangés au cours du banquet par MM. Litvinov et Davies : chacun des deux orateurs a exalté les efforts

(1) Extraite des archives rapatriées de l'ambassade.

poursuivis de part et d'autre pour l'amélioration de la condition humaine. Il a été question de démocratie, de justice et de liberté : à cet égard, les paroles de M. Litvinov s'adressant aux États-Unis ont paru sonner plus juste que celles de M. Davies parlant de l'U.R.S.S.

Les prévenances dont a été entouré M. Davies témoignent de la préoccupation des dirigeants soviétiques de développer des relations amicales avec les États-Unis; elles traduisent aussi leur désir d'y cultiver des sympathies en haut lieu, en même temps que de reconnaître à l'ambassadeur Davies l'extrême bonne volonté avec laquelle il s'est prêté à des manifestations publiques en faveur de l'économie soviétique.

On ménage beaucoup les États-Unis à Moscou. La presse soviétique réserve ses secrétions acides aux démocraties européennes. Celles-là sont déjà dans la maison commune; elles ont déjà fait vœu de sécurité collective; si elles prétendent interpréter leurs serments avec quelque libéralisme et surtout entr'ouvrir la porte aux ennemis de l'U.R.S.S., il n'est pas d'épithètes assez sévères pour elles. L'Amérique, au contraire, est encore une pécheresse vouée à l'isolement. Il faut l'aider à s'en libérer, et les journaux d'U.R.S.S. trouvent des mots ouatés pour enregistrer ses hésitations, en même temps que des accents lyriques pour dire leur foi dans sa rédemption. Ces coquetteries n'ont pas empêché que la Guépéou ne multipliât les arrestations dans le personnel auxiliaire de l'ambassade américaine : la sauvegarde du régime prime tout! Au demeurant, les petites crises qui en sont résultées n'ont pas atteint le grand public.

Des préoccupations plus immédiates agissent également; les bombardements de Chine, en secouant l'opinion américaine, ont éveillé à nouveau ici l'espoir de voir un jour les États-Unis se joindre à l'U.R.S.S. pour une intervention commune contre l'ennemi séculaire de l'est.

Les Soviets ont, par ailleurs, été particulièrement sensibles à certaines attentions du président Roosevelt, notamment au télégramme de félicitations que celui-ci leur a envoyé pour le XXe anniversaire du régime soviétique, sans songer peut-être qu'il en est résulté une prolongation de la guerre qui a fait répandre plus de sang américain; ils lui sont d'autant plus reconnaissants de ces sympathies qu'ils peuvent se rendre compte que la politique qu'il suit à leur endroit lui est assez personnelle. Dans les déclarations toujours très flatteuses qu'a faites l'ambassadeur Davies à la suite de chacun de ses déplacements en U.R.S.S., ils ont vu des manifestations de cette politique, et ils l'ont traité à son départ, avec quelque raison, comme un représentant personnel du grand président.

La conversation que M. Staline a eue avec M. Davies et que celui-ci m'a relatée en détail est d'ailleurs assez intéressante pour que je croie devoir en communiquer la substance à Votre Excellence.

Après un échange de politesses, l'ambassadeur s'est hardiment engagé sur le terrain délicat du Komintern. « Entre les États-Unis et l'U.R.S.S., lui a-t-il dit, il ne peut s'élever aucun conflit territorial. Les deux pays veulent également le maintien de la paix; leur collaboration est naturelle et peut être féconde. Pourquoi faut-il que l'action du Komintern ou du Profintern vienne

indisposer l'opinion contre vous, chez nous comme en France et en Angleterre. Si pour une raison de défense nationale » — c'est là une thèse que j'avais exposée moi-même à M. Davies — « vous estimez nécessaire de maintenir le Komintern en Allemagne, mettez au moins fin à son activité dans les pays démocratiques qui luttent avec vous contre les fauteurs de guerre. J'ai souvent parlé de la question avec mon collègue Coulondre; je sais tout le tort que vous fait cette question en France. Il en est de même aux États-Unis. Il faut la régler ». M. Staline a approuvé de la tête, m'a dit M. Davies, mais n'a pas répondu. M. Molotov a déclaré que le Komintern n'agissait pas en France. M. Davies a ensuite demandé à M. Staline pourquoi il n'avait pas instruit en temps voulu l'opinion mondiale des raisons véritables qui avaient entraîné l'exécution du maréchal Toukhatchevsky et de nombre de ses collaborateurs. « La suppression sommaire de ces généraux a fait le plus mauvais effet, a dit M. Davies; on y a vu un acte arbitraire de despotisme, alors qu'aujourd'hui on sait que ces officiers avaient mérité dix fois la mort ». (M. Davies est à cet égard mieux renseigné que moi).

M. Staline lui a répondu qu'il avait dû frapper fort et vite en raison du danger que faisaient courir au pays les intrigues des états capitalistes ennemis qui l'entourent et à cause des connivences redoutables que ceux-ci avaient su s'assurer à l'intérieur.

Avant l'arrivée du dictateur, M. Davies avait dit à M. Kalinine combien il était regrettable que le corps diplomatique n'eût pas de contact avec les dirigeants soviétiques. Le Président lui a répondu que c'était chose qui ne pouvait pas se faire d'un coup en raison du fossé qui séparait les mondes capitaliste et communiste, mais que cela viendrait peu à peu.

Au moment de son départ, sur le quai de la gare, l'ambassadeur a reçu les photographies, avec dédicaces, de MM. Staline et Molotov. Tout cet encens avait quelque peu grisé ce diplomate qui ne respire que depuis peu l'atmosphère des cours, et c'est dans une sorte d'exaltation qu'il m'a dit avant de me quitter : « Croyez-moi, le régime, le gouvernement, l'armée soviétiques sont puissants, bien plus puissants qu'on ne le pense en général. Ce pays veut très sérieusement coopérer avec les démocraties occidentales, son appui est nécessaire à la sauvegarde de la paix ».

Je pense qu'en prenant une moyenne entre l'opinion de M. Davies et celle de son prédécesseur, M. Bullitt, particulièrement sévère sur le compte de l'U.R.S.S., on aurait quelque chance d'approcher de la réalité.

20

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1442, 1443 (1). Réservé. *Londres, 14 juin 1938, 0. h 1.*

(*Reçu :* 1 h. 45.)

Lord Halifax m'a demandé si j'avais reçu des informations relatives à la dernière entrevue que notre ministre à Prague a dû avoir avec M. Benès (2). Il paraissait compter tout particulièrement sur l'énergie avec laquelle notre représentant se serait exprimé pour déterminer le gouvernement tchécoslovaque à aboutir le plus rapidement possible. Il espérait notamment que M. de Lacroix aurait eu recours aux arguments auxquels sir Eric Phipps a dû faire part ces jours derniers à Votre Excellence (3).

J'ai rappelé au secrétaire d'État les difficultés auxquelles le gouvernement tchécoslovaque doit faire face. Nous avons l'impression que M. Hodza veut sincèrement mettre sur pied le statut des nationalités que réclame la minorité allemande. Mais les revendications de celle-ci ont été présentées sous une forme si imprécise qu'elle fait douter de leur sincérité.

On peut se demander jusqu'où leurs inspirateurs allemands entendent pousser les choses, et si une pression inconsidérée de notre part n'aurait pas pour effet d'exaspérer les Tchèques et de décourager leurs intentions conciliantes.

Lord Halifax m'a répondu qu'il comprenait parfaitement l'intérêt qui s'attache à maintenir les demandes des Allemands sudètes dans des limites compatibles avec le respect de l'indépendance et de la souveraineté de la Tchécoslovaquie. Il est cependant frappé de la persistance et de la violence d'attaque de la presse allemande qui semble dissimuler des arrière-pensées inquiétantes. S'il redoute la maladresse des Tchèques, et en particulier de leurs autorités militaires, il n'ignore pas que le véritable danger est à Berlin. Pour le moment cependant, il croit nécessaire de poursuivre avec fermeté nos efforts dans la voie que nos deux gouvernements se sont assignés.

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Allusion à l'entrevue relatée ci-dessus sous le n° 4 (et au tome IX sous le n° 533).
(3) Voir au tome IX de la série le n° 499.

21

M. LASMARTRES, CONSUL DE FRANCE À SAINT-SÉBASTIEN,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 215 à 218 (1). Réservé. *Saint-Jean-de-Luz, 14 juin 1938, 14 h. 45.*

(*Reçu :* 16 h., 16 h. 45.)

Il m'est revenu de plusieurs sources que le général Franco qui, jusqu'à il y a peu de temps, avait toujours déclaré que le gouvernement qu'il dirige entendait garder son absolue indépendance à l'égard des puissances étrangères, et manifesté le désir de voir s'établir entre l'Espagne nationaliste et la France les rapports de bon voisinage traditionnels, envisagerait maintenant la possibilité de collaborer plus étroitement et de façon plus durable avec l'Allemagne et l'Italie, ce qui reviendrait à orienter sa politique extérieure dans un sens défavorable à la France.

Le général Franco (2)... par l'opinion publique et par une partie de son état-major, où les amis de notre pays ne savent quel argument faire valoir en faveur de nous. Déçu par des calculs qui leur avaient fait pendant longtemps caresser l'espoir de réaliser la victoire définitive pour la fin de l'été ou au plus tard avant l'hiver prochain, les nationalistes ...(3) seraient encouragés à entrer dans cette voie par la lenteur de progression de leur armée et la durée de la lutte, la multiplication des moyens de guerre que certains pays étrangers et en particulier l'U.R.S.S. et la France mettraient à la disposition de leurs adversaires. C'est en effet une opinion généralement admise en Espagne nationaliste que le gouvernement français tolère ou même favorise le ravitaillement des républicains espagnols en matériels et en munitions. « Le gouvernement de M. Daladier, écrivait hier encore la *Feuille Officielle du lundi* de Saint-Sébastien, n'a mis sur la frontière des Pyrénées aucune entrave à l'entrée en Espagne d'une quantité d'armements telle qu'elle dépasse même celle que laissa entrer le gouvernement de M. Léon Blum » (4). On se refuse chez les nationalistes à croire à la sincérité des démentis officiels publiés en France. Mais on nous reproche surtout de tolérer les trafics d'armes et de matériel qui s'effectuent en transit par les ports français, notamment par le Verdon, Marseille et Oran.

La visite aux troupes républicaines encerclées dans la vallée de Bielsa, qu'a faite le président Negrin en empruntant notre territoire et le ravitaillement de ses unités depuis le versant français des Pyrénées, ont également contribué à renforcer cette opinion.

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Lacune de déchiffrement.
(3) Lacune de déchiffrement.
(4) Sur ces accusations, voir, au tome IX de la présente série, les nos 390 (note) et 520 (note).

Les nationalistes qui se considéraient comme lésés par l'attitude de la France, qui imputent même les retards ou les échecs de leurs troupes à l'appui apporté, selon eux, par nous à leurs adversaires, avaient aussi caressé l'espoir que le gouvernement anglais s'employait en leur faveur à Paris pour empêcher le ravitaillement de l'Espagne républicaine et amener un changement d'orientation politique de la France à leur profit. C'est ce qui explique que, déçus, ils n'hésitent pas à recourir à des moyens risqués tel que le bombardement des navires étrangers qu'ils soupçonnent de contrebande. C'est ce qui peut les amener à donner à leur politique une orientation plus nettement prononcée dans le sens de l'axe Rome-Berlin et à s'engager par dépit dans une voie assurément dangereuse pour eux, mais aussi pleine d'inconvénients pour nous.

Plus qu'à l'établissement de relations qu'ils continuent cependant à souhaiter (voir mon T. nº 206 du 6 juin) [1], le gouvernement national espagnol tient à la fermeture rigoureuse de la frontière française des Pyrénées et à l'enrayement du trafic des navires porteurs de cargaisons suspectes à destination de l'Espagne ennemie qui transitent par nos ports. « Seul ce geste, a déclaré récemment un haut fonctionnaire du ministère du Commerce nationaliste à un de nos compatriotes qui me l'a rapporté, pourrait amener une détente dans les relations avec la France ».

J'ajouterai qu'en Espagne nationaliste, on estime que le cabinet français se trouve avoir, après le congrès socialiste de Royan [2] et à la veille de la clôture de la session parlementaire, toute la liberté d'action nécessaire pour pouvoir, sans aucun risque, prendre de telles déterminations.

[1] Non reproduit. Ce télégramme faisait état de l'article d'un journal nationaliste espagnol qui se plaignait de l'absence de relations entre Paris et Burgos.

[2] Qui s'était déroulé du 3 au 8 juin. Au cours de ce congrès, la motion Blum, qui refusait la réintégration dans le parti socialiste de la fédération de la Seine, où triomphait la gauche révolutionnaire de M. Marceau Pivert, l'avait emporté par plus de 4.800 mandats. En outre, dans le débat de politique générale qui s'était institué, entre tenants du pacifisme à outrance et partisans de la guerre, M. Léon Blum avait affirmé que, tout en voulant la paix même avec les puissances totalitaires, les socialistes défendraient l'indépendance du sol national et celle de toutes les nations couvertes par la signature de la France. Il n'attaquait que sur son programme économique et financier le cabinet Daladier, auquel il reconnaissait une attitude énergique dans l'affaire tchécoslovaque.

22

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Charles-Arsène Henry, Ambassadeur de France à Tokyo.

T. nos 178, 179. *Paris, 14 juin 1938, 22 h.*

D'après une information de l'agence Domei, transmise par l'agence Havas, le général Ugaki aurait déclaré aujourd'hui au conseil de Cabinet « qu'on lui avait fait savoir qu'un accord secret avait été conclu entre la France et la Chine concernant le ravitaillement en armes de cette dernière ».

Veuillez me faire savoir si une telle déclaration a bien été faite par le ministre des Affaires étrangères et si l'agence officieuse japonaise a été autorisée à en faire état.

Dans l'affirmative, il conviendra que vous fassiez entendre au Gaimusho une protestation énergique, en soulignant la gravité de l'incorrection commise par cet aval officiel donné à une allégation inventée de toutes pièces. Nous sommes en droit d'attendre que le général Ugaki fasse démentir sous la même forme les propos qui lui ont été prêtés et qui contredisent les assurances qu'il vous a lui-même récemment données (votre T. no 272) (1).

Le voyage de M. Naggiar à Hankéou, où résident ou se rendent périodiquement tous les ambassadeurs accrédités en Chine, a servi de prétexte à une nouvelle campagne de presse à laquelle l'information plus haut citée paraît se rattacher. Il importe que vous marquiez également au ministre des Affaires étrangères la pénible impression que nous laissent ces attaques répétées, basées sur des faits purement imaginaires, et qui risquent à la longue, d'exercer la plus fâcheuse influence sur l'opinion française.

(1) Du 10 juin, ci-dessus publié sous le no 1.

23

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2460 (1). Secret. *Berlin, 14 juin 1938* (2).

D'une source que je tiens pour très sérieuse, j'ai été informé qu'il serait erroné de trop croire à la modération des sentiments de M. Hitler, dans le conflit germano-tchèque.

Sans doute, le 21 mai, le Chancelier, après avoir songé à donner à l'armée allemande l'ordre de marcher, s'en est-il finalement abstenu. Mais il n'aurait cédé aux conseils de prudence qu'à son corps défendant, et à contre-cœur et avec une fureur non dissimulée.

Comme on l'a dit, l'État-major lui aurait bien adressé mémoire sur mémoire pour le dissuader de se lancer dans une aventure belliqueuse. Mais à peine le Chancelier aurait-il consenti à prendre connaissance de ces mémoires, indigné que les généraux osassent lui manifester une résistance. Sa détermination serait due bien moins à l'opposition des chefs militaires qu'à la considération des difficultés financières croissantes que l'Allemagne rencontrerait à l'heure actuelle et aussi aux déceptions et aux soucis que causerait au Reich le problème de l'assimilation de l'Autriche.

C'est avec une profonde irritation et une sorte de rage que M. Hitler, après avoir fait pencher la balance dans un sens pacifique, aurait vu non seulement l'opinion anglaise et française, mais toute l'opinion internationale attribuer la mérite de la conservation de la paix à la fermeté des gouvernements de Paris et de Londres. L'idée qu'on puisse penser qu'il ait reculé et subi un échec lui serait insupportable; il en garderait une blessure et une rancune cuisantes; et ce que laisse deviner, à ce sujet, le langage de la presse allemande ne serait qu'un pâle reflet de la réalité de ses propos et de son état d'esprit.

Aussi attendrait-il l'occasion d'une revanche. Il serait persuadé que la Tchécoslovaquie, sous la direction de M. Benès et des généraux qui l'entourent, ne tardera pas à commettre des fautes. De ces fautes qu'il guette, il serait résolu à profiter. Selon lui, la situation devrait assez rapidement évoluer de telle sorte que les Allemands des Sudètes seront amenés, comme ce fut le cas pour l'Autriche, à faire appel au secours et à la protection du Reich.

Ce jour-là, M. Hitler répondrait à l'appel.

(1) Archives de l'ambassade.
(2) Par courrier en clair.

24

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2462. *Berlin, 14 juin 1938* (1).

(*Reçu :* le 15, 12 h. 20.)

Des élections qui viennent d'avoir lieu en Tchécoslovaquie (2), les milieux dirigeants allemands ont tiré à l'usage de l'opinion internationale, et surtout de la France et de l'Angleterre, les conclusions suivantes :

1º Ces élections ont établi que 90 % des Allemands des Sudètes se rangeaient derrière Conrad Henlein et soutenaient son programme.
Le triple témoignage qu'elles ont apporté est d'autant plus décisif qu'il s'est produit malgré l'emploi d'un système de persécution et de terreur, destiné à le fausser ou à l'étouffer.

2º C'est uniquement à la discipline et au sang-froid des Allemands des Sudètes qu'on doit que des incidents tragiques aient été évités. Cettes discipline, ce sang-froid ne font que créer aux Sudètes un droit supplémentaire à une autonomie, dont ils se sont montrés à la fois dignes et capables.

3º S'il y a eu, dans certaines communes, une avance des voix tchèques, cela prouve seulement que le gouvernement de Prague a pratiqué une politique systématique de colonisation, afin d'affaiblir et de noyauter la cohésion de la population allemande de ces communes.

4º Non moins significatif est le progrès constaté du communisme. A cet égard, les élections ont fait ressortir la réalité du péril de bolchevisation que représente la Tchécoslovaquie pour l'Europe; elles ont souligné la vérité des assertions, l'urgence des avertissements de l'Allemagne à ce sujet.

5º Pour toutes ces raisons, il est nécessaires de mettre fin le plus tôt possible au régime d'état de siège et d'occupation militaire, qui règne dans la région des Sudètes, et il est nécessaire d'octroyer, le plus tôt possible, aux Allemands des Sudètes, un statut d'autonomie très large, sur la base du programme de Carlsbad.

(1) Par courrier en clair.
(2) Il s'agissait de la troisième et dernière étape des élections municipales. Elles s'étaient déroulées dans 3.983 sur 8.291 communes, et avaient marqué des gains des grands partis de la coalition gouvernementale (socialistes nationaux, sociaux démocrates, catholiques, agrariens, et des communistes. Au sein des partis allemands, le parti social-démocrate avait subi un net recul au profit du parti des Sudètes, qui recueillait environ 90 % des voix allemandes. Un certain progrès de l'autonomisme slovaque était également enregistré.

6° Sinon, la situation empirera rapidement et s'aggravera d'une manière irrémédiable.

Car la patience de l'Allemagne a des limites qui ne sont pas loin d'être atteintes. Et, quoi que puissent penser, ou faire, l'Angleterre et la France, le Reich n'est pas disposé à laisser molester ses frères de race ni à subir indéfiniment les provocations de M. Benès et des généraux tchèques, qui sont de véritables fauteurs de guerre.

Tel est le sens qu'il conviendrait d'attribuer au récent discours prononcé par M. Rudolf Hess, à Stettin [1].

25

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 1110 [2]. *Prague, 14 juin 1938* [3].

(*Reçu :* le 15, 19 h. 30.)

Suivant un renseignement qui m'est donné de source tout à fait sûre, le dispositif de couverture de la frontière tchécoslovaque est retiré à la date d'aujourd'hui. Les effectifs appelés le 20 mai [4] seront renvoyés dans leurs foyers dès que les formalités matérielles seront accomplies.

Le service de frontière renforcé (gardes frontières, douaniers, gendarmes, quelques éléments militaires) n'est maintenu que sur la frontière allemande.

[1] Le 12 juin. Au cours de ce discours, M. Hess avait notamment déclaré : « Au centre des événements se dresse un état qui n'existe que grâce aux mensonges de Versailles et qui, grâce à ces mensonges, est capable de mettre le monde en ébullition, un état dans lequel Versailles a incorporé arbitrairement plusieurs minorités fortes et saines ».

[2] Archives de l'ambassade à Rome.

[3] Par courrier, en clair.

[4] Voir, au tome IX de la présente série, les n°s 392, 393, 414.

26

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1111. *Prague, 14 juin 1938* (1).

(*Reçu :* le 15, 19 h. 30.)

Le président du Conseil devait me recevoir à la fin de la journée. Il vient de me téléphoner (à 19 h. 15) que se prolongeait sa conférence avec les chefs sudètes commencée depuis plusieurs heures.

Cette conférence est la première après la fin des élections (2). Elle a pour objet, m'a dit le Président, la discussion contradictoire des revendications des Sudètes et des textes composant le statut préparé par le gouvernement. C'est donc une discussion portant sur des objets précis. M. Hodza m'a déclaré que ses interlocuteurs avaient reconnu la bonne volonté du gouvernement tchécoslovaque. Il n'a rien dit de celle de ses interlocuteurs.

Il a cependant ajouté que ceux-ci se trouvaient d'accord avec lui pour « éliminer certaines formules donnant lieu à des malentendus ».

Le président du Conseil a conclu que les conversations continueraient et que samedi il pourrait sans doute me donner des indications plus intéressantes que ce soir.

Le ministre de Tchécoslovaquie à Berlin, qui est venu me voir tout à l'heure, m'a confié que le président du Tribunal administratif suprême, chef des experts gouvernementaux, avec qui il est lié, lui avait laissé voir qu'il ne lui paraissait pas impossible qu'un compromis pût être trouvé entre les exigences des Sudètes et les possibilités du gouvernement.

(1) Par courrier, en clair.
(2) Qui s'étaient déroulées le 12 juin : voir ci-dessus le nº 24 (et note).

27

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères, à M. de Lacroix, Ministre de France à Prague.

T. nos 494, 495 (1). *Paris, 14 juin 1938* (2).

L'organe officieux allemand *Correspondance politique et diplomatique* indique dans son bulletin du 13 juin que l'Allemagne attend, au lendemain des élections, que les régions sudètes cessent d'être traitées comme un « pays occupé » et que « l'état de siège à peine masqué » qui y règne soit aboli .

Cet argument ne manquera pas d'être reproduit et exploité dans les milieux peu favorables à la Tchécoslovaquie. En vue de mettre le Département éventuellement à même d'y répondre, j'attacherais du prix à connaître la situation exacte dans les régions sudètes et à savoir notamment si et dans quelle mesure ces territoires sont placés sous un régime de police exceptionnel et si des pouvoirs spéciaux y sont confiés aux autorités militaires.

Je vous signale par ailleurs que les comptes rendus des dernières élections s'attachent surtout à l'examen des résultats dans les circonscriptions à populations allemande, slovaque ou hongroise. Il n'est sans doute pas sans intérêt de marquer que les listes minoritaires ne groupent pas, dans ces territoires, l'unanimité des suffrages. Mais, à trop insister sur ces résultats, on risque de donner l'impression que la Tchécoslovaquie comprend uniquement des communes à population mixte. Il serait bon que les informations publiées mettent en évidence les chiffres des voix recueillies dans les régions purement tchèques. Il serait très regrettable que, par suite d'une présentation défectueuse, l'opinion internationale perdît de vue la place prépondérante possédée et conservée en Tchécoslovaquie par cet élément.

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Par avion.

28

Communication du Département à l'Ambassade de Grande-Bretagne à Paris [1]

Aide-mémoire

Paris, 14 juin 1938.

Le gouvernement français tout d'abord souligne que les informations relatives au trafic d'armes par la frontière franco-catalane [2] sont absolument fausses et qu'au surplus, il lui paraît surprenant qu'une critique puisse lui être adressée par un gouvernement qui fait publiquement état de son intervention en Espagne.

Mais le gouvernement français est cependant pleinement conscient de l'importance que présenterait, pour l'apaisement général et pour l'amélioration des rapports internationaux en Europe, et en particulier en Méditerranée, la cessation des hostilités en Espagne, ainsi que de la nécessité de mettre tout en œuvre en vue d'atteindre ce résultat.

Le gouvernement britannique envisage à cet effet une action soit isolée, soit concertée avec la France et l'Italie en vue d'amener les deux partis en Espagne à accepter de conclure un armistice qui, espère-t-il, serait susceptible de conduire au terme du conflit.

Le gouvernement français est prêt, pour sa part, à entrer dans les vues du gouvernement britannique et à régler son attitude en conséquence. Il juge toutefois souhaitable qu'auparavant un accord définitif ait été réalisé au Comité de non-intervention sur le plan prévu pour le retrait d'Espagne des effectifs étrangers en liaison avec le rétablissement du contrôle terrestre et le renforcement du contrôle maritime.

D'une part, en effet, une proposition d'armistice aurait plus de chances d'être accueillie par les deux partis si ceux-ci se trouvaient en présence d'un accord susceptible d'être mis en œuvre à bref délai.

D'autre part, la situation générale, qu'il importe précisément d'améliorer, se trouverait singulièrement aggravée si, en cas d'échec de l'offre d'armistice, l'action des puissances pacifiques ne pouvait se poursuivre dans le cadre de l'accord réalisé à Londres au Comité pour le retrait d'Espagne des combattants étrangers [3]. On peut se demander comment, dans cette hypothèse, les bases d'accord existant actuellement ayant disparu, il serait possible d'éviter

(1) Cet aide-mémoire répondait à un aide-mémoire britannique, du 7 juin, reproduit au tome IX de la présente série sous le n° 520.

(2) Sur ces informations, voir, au tome IX précité, les nos 334, 335, 337, 359 à 361, 369, 385, 389, 390.

(3) Sur cet accord, voir, au tome IX précité, le n° 453

que certaines puissances ne reprennent à l'égard du conflit espagnol leur pleine liberté d'action. Le principe même de la non-intervention se trouverait remis en cause et avec lui toute perspective d'apaisement en Méditerranée et de détente en Europe.

Il y a là pour le gouvernement français une préoccupation essentielle dont il ne saurait s'affranchir. Il considère par ailleurs qu'avant d'entreprendre l'action envisagée en vue de la conclusion d'un armistice en Espagne, il importerait que le gouvernement britannique s'assurât au préalable de l'existence à Burgos de dispositions assez favorables pour permettre d'escompter l'acceptation éventuelle du général Franco.

En effet, dans le cas où l'offre d'armistice viendrait à être refusée par les autorités nationalistes, alors que le gouvernement de Barcelone se serait déclaré prêt à l'accepter, les réactions de l'opinion publique, notamment en France, marqueraient un tel reflux que le principe même de la non-intervention pourrait être définitivement compromis.

Les déclarations qui précèdent marquent à quel point le gouvernement français est soucieux, comme le gouvernement britannique, de voir se terminer rapidement la guerre civile espagnole, et de laisser les affaires de l'Espagne réglées par les Espagnols eux-mêmes.

En vue de s'associer à tous les efforts qui peuvent être faits pour aboutir au succès d'un armistice, le gouvernement français donne donc une réponse affirmative à la question qui lui a été posée par le gouvernement britannique [1].

[1] Par cette communication, Paris s'engageait, vis-à-vis du gouvernement britannique, à maintenir étroitement fermée au trafic des armes la frontière pyrénéenne, ce qui allait provoquer de violents remous au sein des partis de gauche. Dès le 2 juin, un député communiste déposait un projet de résolution, invitant le gouvernement français à s'opposer au rétablissement du contrôle international des frontières de l'Espagne républicaine et à répondre favorablement à la demande du gouvernement espagnol visant à la pleine reconnaissance du droit d'acquérir le matériel de guerre nécessaire au refoulement de l'invasion étrangère (*J. O. Chambre des députés. Débats parlementaires*, p. 1266). La proposition fut renvoyée à la commission des Affaires étrangères de la Chambre des députés et rejetée.

Le 14 juin, M. Flandin, objet de vives attaques de la gauche, demandait à interpeller le gouvernement sur sa politique étrangère, notamment sur l'affaire d'Espagne, avant la clôture de la session ordinaire de la Chambre (Le *Temps* du 16 juin, p. 4). Quant à la commission des Affaires étrangères du Sénat, après une intervention de Pierre Laval, elle chargeait son président, M. Bérenger, de se rendre auprès de MM. Daladier et Bonnet pour demander la cessation d'infractions à la non-intervention commises sur la frontière terrestre de l'Espagne. Un nouveau projet de résolution communiste analogue au précédent était renvoyé le 16 après-midi devant la commission des Affaires étrangères de la Chambre au milieu d'incidents (Le *Temps* du 17 juin, p. 8; du 18 juin, p. 3). Le lendemain, la Commission le repoussait au terme d'un débat où M. Flandin proclamait la nécessité d'une « stricte neutralité» en collaboration avec les Britanniques, et déplorait que deux arrêtés ministériels rendus les 16 et 17 mars 1938 sous le second cabinet Blum eussent rendu possible le transit des armes (Le *Temps* du 19 juin, p. 3).[Sur les arrêtés précités, voir, au tome IX de la présente série, le n° 390 (note).]

29

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 545. *Londres, 14 juin 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol, 21 juin.)

J'ai analysé dans mon télégramme nº 1436 (1) les principaux commentaires consacrés par la presse au discours que M. Eden vient de prononcer à Leamington devant ses électeurs le 11 juin dernier. Les déclarations de l'ancien secrétaire d'État aux Affaires étrangères, que l'on attendait avec intérêt, méritent un compte rendu plus détaillé que celui que j'ai pu en donner dans mes messages de presse; en voici les passages principaux.

« S'il en est parmi nous qui soient disposés à juger avec optimisme la situation internationale présente, a dit d'abord M. Eden, leur point de vue est absolument erroné. Ni la situation politique, ni les perspectives économiques et commerciales n'autorisent un tel jugement. Nous sommes loin d'avoir compris et l'étendue et la proximité du danger. L'avenir dépend surtout de la possibilité pour nous de réaliser l'union nationale dans les mois qui vont venir; il s'agit de savoir quel degré de réarmement spirituel et matériel nous pourrons atteindre sur la base de cette unité. Nos illusions ou notre apathie sont sans excuse : car les signes des temps ne sont que trop visibles.

« Si nous devons éviter la catastrophe, ce ne sera qu'au prix d'un effort gigantesque dont chacun de nous prendra sa part, et qui devra être suffisant pour prouver à ces nations qui croient encore à une politique de force que l'arme de la violence ne saurait servir ceux qui y ont recours ».

L'ancien ministre a ensuite contesté le prétendu réalisme de ceux qui veulent céder à la force pour éviter la guerre. « Le réalisme ainsi défini, a-t-il affirmé, est impossible à distinguer du défaitisme. Nous devrions alors reculer en bon ordre de position en position jusqu'au jour où le combat serait perdu. On peut obtenir un apaisement temporaire par une politique de concessions, mais on ne saurait attendre une paix durable d'une telle politique. Il est encore plus inexact de prétendre que ceux qui auraient voulu voir leur pays prendre une attitude plus ferme dans les derniers six mois en faveur d'une politique de bonne foi auraient ainsi plongé leur patrie dans la guerre. C'est le contraire qui est vrai ».

Après s'être ainsi défendu contre les reproches de ses adversaires, qui l'accusent volontiers de tendances belliqueuses, M. Eden a souligné les

(1) Du 13 juin, non reproduit (analyse de presse). La presse britannique voyait dans ce discours avant tout « un appel à l'union nationale ».

craintes que lui inspire, comme à une partie de l'opinion, l'insuffisance du réarmement britannique. « Nous ne pourrons jamais nous déclarer satisfaits, a-t-il conclu, tant que notre force aérienne restera inférieure à celle de toute grande puissance qui se trouve à une faible distance de nos côtes ».

L'ancien secrétaire d'État a achevé son discours sur un appel à l'union nationale autour d'un parti conservateur moderne, « force de progrès destinée à maintenir les traditions nationales, les anciennes libertés et les institutions démocratiques de la Grande-Bretagne, et à jouer un rôle déterminant dans la vie politique du Royaume ».

Le discours de M. Eden devait contenir en outre un passage plus spécialement consacré à la politique étrangère qui présentait un certain aspect de polémique, et que l'ancien ministre a préféré supprimer. Mais comme il s'agissait d'un fragment d'une assez belle venue, l'amour-propre de l'auteur n'a pas perdu tous ses droits, et la *Yorkshire Post* a reçu mission d'incorporer cette péroraison à son éditorial du lundi. Elle est ainsi conçue :

« Trois événements successifs, la conquête de l'Abyssinie, l'intervention de l'Italie et de l'Allemagne dans la guerre civile espagnole, et la conquête de l'Autriche ont montré exactement au monde ce que signifie une politique de force. On peut naturellement soutenir, et peut-être avec succès, que ces méthodes de violence à la longue ne paient pas; mais là n'est pas la question. La politique dont l'Italie a usé en Abyssinie est maintenant menée sur une plus grande échelle en Espagne, non pas tant pour des motifs financiers ou en vue d'avantages nationaux, qu'afin de placer les dictateurs dans une position qui les rendra inattaquables, une position qui leur permettra de nouveaux recours à la force à l'avenir. Il fait manifestement partie de leurs plans de s'assurer l'hégémonie en Europe de telle manière que l'Allemagne contrôle le sud-est aussi bien que le nord-est du continent, pendant que l'Italie deviendrait l'arbitre de la Méditerranée; pour atteindre ce but, ils ne reculeront devant rien, laisseront sans réponse toutes les protestations, et n'hésiteront pas à mettre en péril même d'anciennes amitiés. La population civile de l'Espagne gouvernementale est détruite par des avions italiens et allemands placés sous le commandement nominal du général Franco, bien qu'ils ne soient vraisemblablement pas sous son contrôle; les navires britanniques sont bombardés, des marins anglais sont tués parce que, exerçant un commerce légitime, il leur arrive de porter secours à un peuple assiégé. La haine inexpiable de l'Espagne, l'indignation durable de l'Angleterre, le frisson d'horreur et de dégoût du reste du monde civilisé ne comptent évidemment pour rien aux yeux de ceux qui perpètrent ces atrocités, du moment qu'ils peuvent par la force imposer leur volonté aux autres nations. S'ils réussissent en Espagne, il est clair que la Tchécoslovaquie sera leur prochaine victime. En politique comme en amour, l'appétit vient en mangeant ».

Tel qu'il est, le discours de M. Eden représente sans doute la manifestation oratoire la plus importante à laquelle se soit livré l'ancien secrétaire d'État depuis qu'il a quitté le gouvernement. Il est difficile d'en mesurer le retentissement, d'autant plus que les parties les plus frappantes, en ce qui concerne la

politique étrangère, n'ont été publiées que par la *Yorkshire Post*, et sous le voile de l'anonymat. L'attention du public paraît s'être portée surtout sur l'appel à l'union des partis, que le *Times* a commenté dans un éditorial retentissant. J'ai analysé cet article dans mon télégramme nº 1436, et n'y reviendrai donc point. Mais j'ai su, depuis lors, que ce leader avait été rédigé par M. Geoffrey Dawson à l'instigation de lord Baldwin. Celui-ci se préoccupe, depuis son retour en Angleterre, de l'évolution des esprits, et craint que le « vote flottant », qui sert d'appoint à la majorité conservatrice, ne se porte vers la gauche aux prochaines élections. Aussi l'ancien Premier ministre a-t-il poussé le rédacteur en chef du *Times* a publier cet article, qui, dit-on, n'a guère plu à M. Neville Chamberlain.

30

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Praguf, Berlin [1].

T. nos 1817 à 1823; 496 à 502; 551 [2] Réservé. *Prague, 15 juin 1938, 21 h 15.*

Pour Prague et Berlin. J'adresse à notre ambassadeur à Londres le télégramme suivant :

Pour tous les postes. J'ai reçu hier l'ambassadeur d'Angleterre qui venait me demander d'intervenir à nouveau à Prague pour presser le gouvernement tchécoslovaque encore plus avant dans la voie des concessions.

J'ai dû représenter à sir Eric Phipps l'impossibilité pour le gouvernement français d'exercer en ce moment une action nouvelle, sans justification. A la prière du gouvernement britannique, nous avons multiplié nos représentations; nous avons demandé à M. Hodza de ne prendre aucune décision concernant le statut des minorités avant d'avoir reçu les propositions des représentants sudètes; il s'y est effectivement prêté sans se formaliser des manœuvres dilatoires multipliées par Henlein. Nous lui avons demandé ensuite d'accepter, dans ces propositions, tout ce qui n'était pas incompatible avec l'intégrité de l'État et le respect de la Constitution; il a en fait pris comme base de négociations les propositions elles-mêmes. Nous lui avons demandé enfin l'atténuation de mesures militaires, que pouvaient justifier partiellement aussi bien la situation locale que la campagne d'excitation poursuivie dans la presse allemande ; sur ce point encore, nous avons obtenu largement satisfaction.

(1) Respectivement par fil, avion ou courrier ordinaire.
(2) Archives de l'ambassade à Rome.

Nous savons aujourd'hui, par la dernière conversation de M. de Lacroix avec le président Benès [1], que celui-ci étudie dans l'esprit le plus large les revendications dont le gouvernement de Prague est enfin saisi, et que, appréciant à sa juste valeur le prix du temps, il fait hâter de toutes manières l'examen de demandes présentées parfois sous une forme si vague que leur portée véritable ne peut apparaître qu'après étude.

En dépit de toutes les difficultés qui lui sont opposées, M. Benès a donné à notre représentant l'assurance que, dans un délai qui n'excédera pas quelques jours, les gouvernements français et britannique seront mis au courant des conclusions auxquelles sera conduit le gouvernement tchécoslovaque. Il conviendra alors de nous consulter entre Londres et Paris pour adopter, en présence du projet de Prague, une attitude commune.

J'observe d'ailleurs que si M. Newton reçoit l'instruction d'intervenir, il ne le fait qu'avec la plus grande réserve, et qu'il vient de faire valoir à son gouvernement (votre télégramme nº 1438) [2] les graves conséquences que pourrait entraîner une pression excessive de notre part.

Tandis que nous recueillons à Prague des preuves indéniables de bonne volonté, le gouvernement allemand se maintient dans une attitude énigmatique. Pendant la crise, nous avons voulu faire crédit à sa volonté de paix et de conciliation et nous étions en droit de penser qu'il aurait souci de justifier nos appréciations au lieu de les dénaturer dans la propagande allemande. Or, il faut bien constater que le langage de la presse du Reich ne s'adoucit pas et qu'un discours tel que celui qu'a prononcé M. Rudolf Hess [3] n'est pas de nature à ramener le calme dans les esprits. Les choses ne se passeraient pas autrement si les dirigeants nazis, inquiets de la possibilité d'une entente entre les chefs des Sudètes et le gouvernement de Prague, étaient surtout préoccupés de surexciter l'opinion, dans le pays sudète, afin d'obliger Henlein lui-même à accroître ses exigences.

J'ai dit à l'ambassadeur d'Angleterre que, dans cette situation, et si le gouvernement britannique ne se croyait pas en mesure de faire actuellement entendre à Berlin des conseils de sagesse, il ne nous restait qu'à continuer à suivre attentivement le développement de l'affaire, en demeurant prêts à concerter notre action si la nécessité s'en présentait, et en maintenant toujours entre Paris et Londres une étroite solidarité.

J'ai rappelé la position de la France et ses engagements qui, dans le cas d'un recours à la force de la part de l'Allemagne, nous mettraient dans l'obligation d'intervenir, ainsi que je venais à nouveau de le rappeler à l'ambassadeur d'Allemagne. Ayant conscience de n'avoir rien négligé pour faire prévaloir à Prague l'esprit de modération et constaté qu'en fait cet esprit y existe, nous faisons pleine confiance aux dispositions qui nous ont été manifestées par le gouvernement britannique et nous ne doutons pas qu'elles ne demeurent aujourd'hui ce qu'elles étaient lors des conversations britanniques *(sic)* et

(1) Voir au tome IX de la présente série, le nº 533; ci-dessus le nº 4.

(2) Du 13 juin, non retrouvé. Voir cependant les *Documents on british foreign policy*, 3e sér., I, nº 403.

(3) Sur ce discours, voir ci-dessus le nº 24 (note).

dans les journées critiques des 21 et 22 mai. Au surplus, nous sommes convaincus que si nous ne laissons s'élever aucun doute sur la réalité effective de la solidarité franco-britannique, la paix ne sera pas mise en péril.

J'attache la plus grande importance à ce que, comme suite à votre conversation avec lord Halifax, rapportée dans votre télégramme nos 1442 et 1443 (1), vous vous assuriez auprès du secrétaire d'État que sir Eric Phipps lui a rendu un compte exact de notre entretien. Il va de soi d'ailleurs que si, sur un point particulier, une intervention de Prague est utile, le gouvernement français sera à tout moment prêt à mettre en œuvre sans réserve son influence; mais dans l'état actuel des choses, c'est à Berlin et non à Prague qu'une action apparaît le plus nécessaire.

31

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à MM. les représentants diplomatiques de France à Ankara,
Beyrouth.

T. nos 317; 391. *Paris, 15 juin 1938* (2).

Pour Beyrouth. Je vous communique, ci-après, le texte des instructions que j'envoie à M. Ponsot.

Pour les deux postes. Dans la négociation du traité d'amitié nous devons nous attacher, d'abord, à développer en profondeur et en étendue la portée de l'engagement fondamental à souscrire, en second lieu, à convenir d'une méthode pour le règlement des différends.

Comme vous l'observez, Ankara s'efforce de limiter au strict minimum le concours que se prêteront mutuellement les deux contractants. Je ne méconnais nullement les raisons qui déconseillent d'aller trop loin dans la voie que nous proposions. Toutefois, une rédaction aussi restrictive que celle dont vous avez été saisi risque de stériliser par avance un rapprochement général auquel nous souhaiterions, au contraire, ouvrir de larges perspectives. Au surplus, elle semble admettre qu'à défaut d'obligations spéciales, deux membres de la Société des Nations pourraient, sans manquer à leurs engagements généraux, venir en aide à un état reconnu agresseur. Telle n'est pas, cependant, la prétention de M. Aras, n'objectant pas à l'article 7 de notre projet, réserve ainsi les obligations des parties en tant que membres de la Ligue (*sic*). Il y aurait avantage à ce que, sur ce point, le texte ne laissât place à aucune ambiguïté.

(1) Du 14 juin, ci-dessus publié sous le no 20.
(2) Par avion, en clair.

D'après son mémorandum du 8 de ce mois, Ankara accepte l'engagement, pour les contractants, de se concerter sur les questions touchant à leurs intérêts respectifs et, particulièrement, sur les problèmes relatifs au Sandjak, à la Syrie et au Liban [1]. Il va de soi que c'est dans cette région que les deux pays se trouvent le plus directement et le plus étroitement en contact. Mais la Turquie a inauguré depuis quelque temps une politique qui nous donne lieu de craindre qu'elle ne cherche à interpréter une clause de ce genre comme l'associant, par une espèce de délégation ou d'indivision tacite, à l'exercice de notre autorité. Le rôle d'arbitre entre nos pupilles et nous, ainsi que le jeu de bascule et les marchandages dont il s'accommode, est tentant. D'ailleurs, l'aspiration d'Ankara sur ce point date de longtemps, puisqu'à Genève, dès 1935, M. Aras insinuait que les voisins de la Syrie étaient plus qualifiés que d'autres pour avoir voix au chapitre dans les affaires du Levant.

Nous ne devons, néanmoins, pas perdre de vue que la liaison de nos intérêts à ceux de la Turquie dans ce domaine nous prémunit en quelque sorte contre les entreprises de tiers, voire contre les menées de certains milieux à l'intérieur. Tout en nous gardant de faire trop de fond sur la loyauté de notre partenaire, nous pouvons, sans optimisme excessif, espérer qu'une diplomatie vigilante et une politique prudente nous permettront, de notre côté, de tirer quelque profit de notre concession à cet égard.

Ces raisons mêmes nous astreignent à élucider clairement la portée de l'obligation à contracter. A la fois limitée, spécialisée et unilatérale, elle prêterait à une dangereuse équivoque. Il faudrait donc, à mon sens, d'une part, équilibrer l'engagement en l'étendant d'une façon générale à l'ensemble du bassin de la Méditerranée orientale, sans exclure la péninsule balkanique, d'autre part, donner à l'obligation une forme et une économie telles qu'en aucun cas, elle ne pût servir de prétexte à l'un des contractants pour s'immiscer indûment dans des affaires qui doivent continuer à relever de l'autorité exclusive de l'autre. C'est à poser les avantages et les inconvénients du système que nous devons nous employer. Nous comprenons que la Syrie et le Liban doivent occuper dans le rapprochement franco-turc une place particulière. Une amitié ostensible contribuera, certes, à asseoir solidement le *statu quo* politique au Levant, ne serait-ce qu'en décourageant les intrigues d'éléments turbulents qui ont toujours spéculé sur la mésentente des deux nations. Mais il ne faudrait pas, en revanche, que cette collaboration dépassât la mesure et que, par ce moyen, Ankara fût tentée d'entraver notre action

[1] Au terme de conversations entre M. Georges Bonnet et l'ambassadeur de Turquie à Paris — ce dernier s'étant plaint d'incidents qui s'étaient produits dans le sandjak d'Alexandrette, où l'état de siège avait été proclamé le 2 juin 1938 pour assurer les droits et les libertés de toutes les communautés durant la préparation des élections à l'Assemblée locale —, un accord était intervenu le 10 juin. La Turquie acceptait la proposition française de traiter la question du Sandjak dans le cadre d'une négociation d'ensemble, en prenant comme base les projets d'accord prévus lors de l'instauration du statut de mai 1937 : traité d'amitié franco-turc; accord tripartite turco-franco-syrien, pour garantir le statut du Sandjak; accords d'états-majors franco-turcs visant à assurer le respect de ce statut et la démilitarisation de la région. Il a paru superflu de reproduire le mémorandum turc du 8 juin, qui proposait ces stipulations, ainsi que l'entrée des forces militaires turques dans le Sandjak, « immédiatement et indépendamment de la conclusion des accords généraux d'états-majors ».

dans cette région. Vous vous ouvrirez franchement à M. Aras de notre souci. Il devra reconnaître que, loin d'être, de notre part, un indice de défiance, notre préoccupation s'inspire uniquement de notre désir de mettre désormais nos rapports à l'abri de tout risque de dissentiments.

Reste le règlement des différends. Il nous sera vraisemblablement malaisé de vaincre la répugnance de la Turquie à s'engager à ce sujet. Sa volonté de garder les mains libres l'a conduite, à Genève, à contester l'efficacité de toute procédure limitant les droits des pays directement en cause et faisant appel aux bons offices, voire à la médiation de tiers. Mais il n'en est pas moins nécessaire, si nous tenons à ne pas vider d'une fraction essentielle de son contenu le traité à signer, de convenir d'une méthode expéditive et pratique pour départager les contractants en cas de litige.

Pour Ankara. Communiqué à Beyrouth sous le nº 391.

32

Compte rendu d'audience (1)

Conversation du 15 juin 1938 avec l'ambassadeur d'Allemagne

J'ai eu mercredi une conversation avec l'ambassadeur d'Allemagne. J'ai signalé à l'ambassadeur d'Allemagne combien le ton de la presse allemande en ce qui concerne les problèmes thécoslovaques (2) risquait de rendre plus malaisée la solution amiable du problème des Sudètes. Je lui ai rappelé que la France ne négligeait aucun effort pour arriver à ce règlement.

L'ambassadeur d'Allemagne m'a répondu en me disant qu'il signalerait mes observations à Berlin, que la presse était entre les mains du ministère de la Propagande dont les vues n'étaient pas toujours conformes à celles du ministère des Affaires étrangères; mais qu'il ne doutait pas que les efforts du gouvernement allemand sur le problème tchèque s'exerçaient en vue de la conciliation.

(1) « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Voir ci-dessus le nº 13.

33

ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE

Compte rendu de la liaison hebdomadaire du 15 juin 1938 aux Affaires étrangères

Secret.

I. M. Charvériat, remplaçant M. Massigli, expose la situation diplomatique :

Tchécoslovaquie : période d'ajustement des thèses au cours des conversations Hodza-Henlein qui se poursuivent sans à-coup, malgré les attaques violentes de la presse allemande (1).

Angleterre : grosse émotion causée par les attaques aériennes contre des navires britanniques dans les ports espagnols (2). Le Foreign Office se bornera à avertir que les navires qui fréquentent les ports espagnols le font à leurs risques et périls. Cette position n'est pas très reluisante aux yeux du public anglais, mais il n'y en a pas d'autre possible.

Espagne : plusieurs indications sérieuses laissent supposer que Franco serait maintenant beaucoup plus lié à l'Allemagne et à l'Italie qu'il ne l'était récemment encore et au moment de ses dernières déclarations. La prolongation de la lutte, le transit par la France des secours en matériel envoyés en Espagne républicaine seraient la cause de cette collusion (3).

États-Unis : vive campagne pacifiste contre la livraison d'avions aux Anglais (4). Il convient d'être discret dans ce genre de tractations pour ne pas soulever certaines réactions dans l'opinion publique.

Luxembourg : les conversations vont reprendre, au sujet de la neutralité du Luxembourg, avec ce gouvernement.

Les Affaires étrangères soutiendront leur point de vue antérieur écartant toute garantie collective et nous permettant d'entrer en Luxembourg si sa neutralité est violée par une autre puissance (5).

(1) Sur ces attaques, voir ci-dessus les nos 13, 32.

(2) Le 2 juin, les autorités de Burgos avaient répondu aux représentations qui leur étaient faites sur le bombardement de deux navires britanniques en déclarant que ces attaques n'étaient pas volontaires et qu'une enquête serait ouverte. Le 7, des vapeurs britanniques étaient à nouveau atteints dans les ports d'Alicante et de Valence. Le 14, le Premier ministre abordait la question devant les Communes.

(3) Voir ci-dessus le no 21.

(4) Le 9 juin, la Grande-Bretagne avait commandé quatre-cents avions aux États-Unis.

(5) Voir, au tome IX de la présente série, les nos 84 et 165.

Quant à l'Angleterre, elle se refuse à toute garantie.

Russie : est en pleine crise de xénophobie systématique et aiguë; la vie des quelques 150 Français (pour la plupart anciens professeurs des deux sexes) qui s'y trouvent encore, devient très précaire et les Affaires étrangères se préoccupent de les rapatrier.

II. Le contre-amiral Bourragué, sous-chef de l'état-major général de la Marine, expose que des coolies et miliciens ont été envoyés aux Paracels et aux Spratly pour y maintenir nos droits en présence des immigrants japonais (1).

Le préfet maritime de Bizerte signale de nombreux sabotages des lignes télégraphiques.

III. Le lieutenant-colonel Carayon (2), sous-chef d'état-major de l'Air, signale que l'état-major yougoslave présente de nombreuses demandes de stages pour ses officiers dans nos formations aériennes et demande aux Affaires étrangères d'intervenir à Belgrade pour qu'en échange il nous laisse examiner l'appareil de chasse Do 17 qu'il vient d'acheter à l'Allemagne.

IV. Le général Dentz expose la situation militaire en Allemagne, Tchécoslovaquie et Japon.

34

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 163 (3). *Prague, 15 juin 1938* (4).

(*Reçu :* Dir. pol., 28 juin).

Le vaste programme de revendications publié le 6 juin par le parti autonomiste de Mgr Hlinka (5); la manifestation organisée par ce parti à Bratislava

(1) Sur cette double affaire, voir, au tome IX précité, les nºs 293, 333, 388, 473, 536.
(2) Un certain nombre de comptes rendus de liaison portent la graphie erronée Cavaillon.
(3) Extraite des archives de l'ambassade, cette dépêche est également adressée au service français de la S.D.N. sous le nº 164.
(4) Par avion (courrier occasionnel du 17).
(5) *Note du document :* Cf. mon télégramme nº 1047 du 7 juin 1938. [Ce télégramme, non reproduit, faisait allusion à la réunion tenue le 5 à Bratislava par le congrès du parti populiste slovaque, ainsi qu'à un projet de loi « portant révision de la Constitution » paru dans le journal de Mgr Hlinka. Ce projet prévoyait, pour la Slovaquie, un régime autonome et une diète propre qui désignerait le gouvernement local et détiendrait un pouvoir législatif. Seuls les domaines de la politique étrangère, de la défense nationale, des finances, du régime douanier relèveraient encore de Prague.]

et la démonstration par laquelle les partis gouvernementaux ont risposté le lendemain [1] posent de façon catégorique le problème slovaque.

En annonçant par son organe officiel, le *Slovak*, le prochain dépôt d'un projet de loi qui prévoit l'organisation de larges pouvoirs législatifs et administratifs provinciaux, le groupe populiste a cherché à frapper l'opinion; il a voulu donner l'impression que « le mouvement d'indépendance » allait se développer et prendre une force irrésistible. C'était, là, sans doute, une manœuvre électorale en vue de la journée de vote du 12 juin, la troisième et la plus importante par le nombre des communes intéressées. Les tacticiens du parti ont vraisemblablement estimé que c'est par des gestes de ce genre qu'on peut le mieux entraîner des masses toujours disposées à suivre les plus hardis et les plus entreprenants. Ainsi que je l'indiquerai ci-dessous, les résultats du scrutin n'ont que faiblement répondu à cette attente.

Mais il est certain que la publication des revendications du parti Hlinka indique également que la campagne autonomiste va redoubler d'intensité. Les informations parues jusqu'à présent sur la substance de ce projet sont éloquentes dans leur brièveté. Le texte en question reprend le terme de « compromis » qui désignait le régime dualiste de l'ancienne Autriche-Hongrie; il dépasse, d'ailleurs, l'acte de 1867 par plusieurs dispositions dont la portée serait considérable.

La Diète serait dotée de pouvoirs législatifs qui s'étendraient, non seulement aux Postes et télégraphes, à la navigation fluviale et aérienne, à l'émigration, mais aussi aux questions d'impôts et de douane et aux monopoles. De plus, la Slovaquie aurait ses régiments propres; ses ressortissants, qui auraient, dans le cadre de la République, un indigénat spécial, feraient leur service militaire sur le territoire de la province et, bien plus, des dépôts d'armes et de munitions devraient être constitués en temps de paix sur ce même territoire. Enfin, les votes émis par l'Assemblée nationale de Prague n'auraient de valeur que s'ils réunissaient la majorité des députés élus en Slovaquie. En particulier, le président de la République, qui constitutionnellement est élu par le Parlement à la majorité des trois cinquièmes, devrait grouper sur son nom les trois cinquièmes des voix slovaques.

La mise à exécution d'un tel programme aurait évidemment les plus graves conséquences. Elle porterait directement atteinte à l'intégrité de l'État dans des domaines essentiels. Comme l'a immédiatement souligné l'officieuse *Prager Presse*, le fait de déléguer à un gouvernement régional le droit de lever des impôts constituerait une véritable dislocation de la puissance publique, dislocation qui ne serait pas simplement théorique, puisqu'elle permettrait par exemple à un organisme local de restreindre les ressources financières de l'ensemble du pays. Sur le terrain militaire la question est plus sérieuse encore; une organisation autonome, même si elle respectait le principe de l'unité du

[1] *Note du document :* Cf. mon télégramme nº 1063 du 8 juin 1938. [Ce télégramme, non reproduit, relatait la « journée paysanne » qui s'était tenue le 6 à Bratislava, sous la présidence de M. Hodza, en réponse à la manifestation de la veille. Le président du Conseil avait affirmé la fidélité des Slovaques à leur union avec les Tchèques et contesté aux populistes le droit de parler au nom de la population slovaque.]

commandement, pourrait aller à l'encontre des nécessités stratégiques et entraîner, dans certaines circonstances, des répercussions fatales. Le résultat serait qu'une partie du pays, par esprit particulariste, ou par simple négligence en excluant même toute idée de malveillance, serait en mesure de paralyser la nation tout entière dans ses œuvres vives et dans ses réactions de défense. C'est bien en effet, d'une paralysie qu'il faudrait parler de l'espèce de veto dont disposerait une fraction du Parlement le montre, d'ailleurs, clairement. Ce veto risquerait d'empêcher tout le travail législatif. Il serait à la fois un privilège injustifiable et un énorme péril qui rappellerait, écrit encore la *Prager Presse*, la situation qui a conduit à la ruine la Pologne du XVIIIe siècle. En somme, conclut dans une formule saisissante le journal officieux, les populistes slovaques prétendent exercer une action dominante dans la direction centrale de l'État et, en même temps, écarter toute intervention de cet état dans les affaires locales.

On voit le caractère extrêmement dangereux des exigences de ce parti et aussi leur caractère assez suspect. Peut-on vraiment soutenir que le maintien et le développement du sentiment, des traditions, de la vie nationale slovaques exigent une telle séparation — on dirait presque une telle opposition — des pouvoirs entre Prague et Bratislava? Déjà, ce qui précède donne à penser que les partisans de Mgr Hlinka ne sont pas très sincères lorsqu'ils déclarent qu'ils ne font que s'en tenir aux engagements du protocole de Pittsburg. Ce document, dont le premier point est « l'union des Tchèques et des Slovaques », ne peut, en tout cas, servir de base juridique ni morale à un mouvement qui est incontestablement séparatiste. Il y a lieu d'examiner dans quelle mesure cet accord a, du moins, prévu une organisation autonome.

« La Slovaquie, y est-il dit, aura son administration propre, sa diète et ses tribunaux propres... Le soin de fixer les détails de l'organisation de l'État tchécoslovaque est laissé aux Tchèques et Slovaques, quand ils seront libérés, et à leurs représentants légaux ». Dans la controverse actuelle, le mot « Diète » est le mot essentiel; les populistes, en effet, lui attribuent, sans hésitation ni discussion, la signification d'une assemblée législative munie de pouvoirs étendus. C'est là une pure affirmation Le terme prête sans aucune doute à des divergences d'interprétation; mais les considérations qu'on peut faire valoir pour éclairer le débat militent, pour la plupart, dans le sens limitatif. Il est raisonnable d'admettre, remarque M. Ivan Derer, Slovaque loyaliste, actuellement ministre de la Justice, que les rédacteurs de l'acte de Pittsburg ont eu en vue des diètes analogues à celles qui existaient dans les provinces de l'ancienne Autriche; or, celles-ci, qui ont été reprises dans la Constitution tchécoslovaque, avaient une faculté de décision limitée, en général, à des mesures d'application des lois existantes. A l'appui de cette opinion, M. Derer invoque le fait que, dans le texte adopté entre les Tchèques et les Slovaques des États-Unis, la diète est citée après l'administration, ce qui laisse croire que ses pouvoirs devaient être simplement exécutifs. Du reste, si, au lieu de chercher l'exégèse dans le précédent autrichien, on préfère la demander à l'exemple américain que les auteurs du protocole pouvaient avoir dans l'esprit, on n'est pas davantage fondé à réclamer une décentralisation aussi radicale des rouages

législatifs ni surtout de services essentiels comme la Défense nationale.

Au surplus, observent encore les adversaires du parti populiste, le document signé à Pittsburg n'est pas la charte unique de la nation tchécoslovaque, Si sa portée est douteuse ou donne lieu à des contastations, il doit être rapproché d'une autre prièce qui n'a pas moins de valeur. Des Slovaques, qui, au péril de leur vie, avaient préparé, en plein régime austro-hongrois, la libération de leur patrie, et qui créèrent ensuite les premières légions, ont tenu en Russie, pendant la guerre, plusieurs réunions. Or, le procès-verbal qu'ils ont signé à Kiev, le 29 août 1916, insiste spécialement sur leur désir de former avec les Tchèques « une seule nation, politiquement unie ». Parmi les auteurs de ce document trop ignoré ou oublié se trouvait le général Stefanik, qui s'est tué en rentrant en avion dans son pays après les hostilités et que les autonomistes invoquent parfois à l'appui de leurs opinions et de leurs exigences.

Comment, dans ces conditions, le mouvement que dirige l'abbé Hlinka a-t-il pu arriver au degré de radicalisme qu'il atteint aujourd'hui?

Les tendances particularistes de la Slovaquie ont des origines lointaines mais ce sont les événements des dernières années qui les ont aggravées.

En premier lieu, il convient de remarquer que la Slovaquie a été rattachée pendant des siècles à la Hongrie et qu'elle n'a jamais été le centre des puissantes révoltes ou des campagnes héroïques qui font la grandeur tragique de l'histoire tchèque. Certaines données géographiques, notamment la direction des vallées vers le sud-ouest, ont contribué à sceller des liens entre les Slovaques et les habitants de la plaine magyare. Toutefois, il y a toujours eu, à côté de cette orientation déterminée par le sol, une autre inspirée par les affinités ethniques. Ce coin reculé et longtemps arriéré de l'Europe a reçu les enseignements de la civilisation tantôt de Budapest et tantôt de Prague. Les périodes troublées, comme celle des guerres hussites ou de la guerre de trente ans, ont ajouté de nouvelles complications. La Réforme protestante, introduite en Slovaquie par la Bohême a pris l'aspect d'une libération à la fois morale et nationale; pendant la Renaissance slave du XIXe siècle (à part certains éléments qui ont tenté d'implanter l'influence hongroise sous le couvert d'une union des églises luthérienne et calviniste), les protestants ont résisté fortement à toutes les entreprises de déslavisation. Dans l'ensemble, ils sont aujourd'hui un des éléments les plus loyalistes de la province. D'ailleurs, il faut également souligner que la contre-Réforme catholique est loin d'avoir séparé les Slovaques de leurs frères tchèques, et souvent, les ordres religieux ont travaillé la Slovaquie en imitant ce qui avait été fait en Bohême. Néanmoins, il est resté dans quelques milieux une certaine méfiance vis-à-vis de Prague et de ses souvenirs hérétiques. Après 1919, ce sentiment a pris la forme d'une opposition envers les dirigeants de la jeune République considérés comme athées et francs-maçons. En effet, au début, le parti populiste avait surtout un caractère simplement régionaliste et clérical. Mais toutes les tendances défavorables à l'influence tchèque se sont ensuite agglomérées autour de ce noyau. Les vieux sentiments de réserve augmentés de rancunes plus récentes ont accentué l'esprit d'opposition et d'hostilité et l'on a vu Hlinka, le patriote qui, avant la guerre, a fait énergiquement face à la pression de Budapest, entouré peu à

peu d'hommes qui, tout en se proclamant Slovaques, s'étaient plus ou moins compromis avec la politique de magyarisation. Certains de ces hommes, comme le député Sidor, sont, du reste, suspects d'intelligence avec l'étranger, sinon même de vénalité. Notre consul à Bratislava note, dans son rapport du 11 juin qui a été communiqué au Département [1], des accointances multiples entre certains autonomistes slovaques et les services polonais, hongrois ou allemands.

Il y a lieu d'observer, d'ailleurs, que certains représentants du pouvoir central ont parfois agi sans habileté. Ainsi, il est incontestable que les Tchèques ont beaucoup contribué à la reconstitution et à la diffusion de la langue littéraire slovaque. Alors que, sous le régime hongrois, les écoles slovaques étaient très rares, et le plus souvent brimées, le gouvernement de Prague a fait, dans ce domaine, un gros et utile effort. Mais, pourtant, il n'a pas toujours gagné la reconnaissance de la population parce qu'il a heurté certaines susceptibilités. Dans un autre ordre d'idées, il n'a pas su ramener à lui la partie de la nouvelle génération qu'attiraient le prestige et le programme de Mgr Hlinka. Étant donné les habitudes politiques du pays, ces jeunes gens, du fait qu'ils étaient dans l'opposition, se sont vu refuser l'entrée dans les carrières administratives. De l'aveu de plusieurs personnalités tchèques clairvoyantes, ce fut là une grosse faute qui à accru le nombre des adhérents et l'intransigeance du parti populiste.

Enfin, dans ces derniers temps, cette intransigeance s'est augmentée encore par suite d'un phénomène psychologique assez analogue à ce qui s'est produit dans les Sudètes au lendemain de l'Anschluss. Les agitateurs du parti, suivant les thèses de la propagande allemande, croient ou répandent l'idée que la dislocation de la Tchécoslovaquie a commencé et qu'il vaut mieux, pour la nation slovaque, dégager le plus possible son sort de celui du gouvernement de Prague.

Cet état d'esprit est, du reste, assez semblable à celui des maîtres actuels de la Pologne chez qui il s'accompagne d'une rancune plus marquée encore.

Les accointances entre les autonomistes slovaques et certaines personnalités de Varsovie sont évidentes, La propagande polonaise exploite, d'ailleurs, en Slovaquie les multiples affinités qui ont toujours rapproché les deux pays. En dehors de la communauté de religion, il y a, entre les populations d'un côté et de l'autre des Tatras, une similitude de tempérament slave-oriental qui les distingue des habitants de la Bohême plus pénétrés de germanisme et d'esprit occidental. « Les Tchèques, disent parfois des détracteurs, qui se croient d'essence plus pure et plus aristocratique, sont semblables aux Prussiens; ils sont comme eux un mélange d'Allemands et de Slaves de l'Elbe ».

Quoi qu'il en soit, l'attitude et le langage de certaines personnalités polonaises, au cours des réceptions organisées à Gdynia et à Varsovie en l'honneur des délégués de la « Ligue slovaque américaine » [2] ont froissé les milieux poli-

(1) Ce rapport n'a pas été reproduit, l'idée essentielle en étant résumée ici.

(2) *Note du document :* Cf. mon télégramme nº 940, du 28 mai 1938. [Non reproduit, ce télégramme faisait état de l'appel lancé à l'union des Tchèques et Slovaques par le président de la Ligue slovaque en Amérique, lors de la réception, la veille, d'une délégation de la Ligue à Varsovie.]

tiques de Prague. Le chef de la délégation, M. Hletko, a dû, d'ailleurs, dans sa réponse, faire comprendre que l'amour manifesté en Pologne pour la Slovaquie ne devait pas prendre une forme hostile à la République tchécoslovaque. Il a également, dans les discours qu'il a prononcés en rendant visite à Mgr Hlinka, et dans d'autres occasions, précisé qu'il souhaitait la concorde et la solution des difficultés par une bonne volonté réciproque. Il semble, toutefois, que certains de ses compagnons se soient laissés impressionner par les leitmotive de la propagande autonomiste. En tout cas, le voyage des « Frères d'Amérique » n'a pas réussi à jeter un pont entre le pouvoir central et les populistes.

La campagne poursuivie par ces derniers constitue un danger d'autant plus grand qu'elle est, ouvertement d'ailleurs, en connexion avec l'agitation des minorités hongroise, polonaise, allemande, et par là, avec des menées souterraines qui, de l'extérieur, cherchent à miner l'État tchécoslovaque. Le 5 juin, à l'ouverture du congrès du parti autonomiste slovaque, la direction du parti des Sudètes a adressé un message de vœux et de félicitations [1]. Il est du reste certain que les deux groupements sont en contact permanent. En particulier, le programme outrancier présenté par les hommes qui entourent Mgr Hlinka et qui exploitent son nom et son grand âge, semble bien avoir été concerté avec les chefs germaniques. Ceux-ci ne manqueront pas de dire que les récriminations et les revendications slovaques apportent une justification de plus aux leurs; peut-être observeront-ils également que, si l'on estime nécessaire de maintenir une différence de statut entre la population slave et la population allemande, les réclamations de cette dernière apparaissent encore très raisonnables puisqu'elles restent en deçà du projet présenté par MM. Sidor et consorts.

*
* *

De quels moyens dispose le gouvernement pour lutter contre cette collusion et quelles sont les perspectives du conflit?

Il importe de remarquer tout d'abord que le problème slovaque se distingue du problème allemand en ce sens qu'il se pose, actuellement encore, comme une question de parti tandis que le mouvement des Sudètes a réussi à se présenter comme l'expression même du sentiment national. Il en est ainsi spécialement depuis l'Anschluss, depuis la défection de deux partis activistes, et surtout depuis le succès remporté par M. Henlein aux récentes élections municipales. Au contraire, les Slovaques loyalistes ne cessent de proclamer, et à juste titre, que les populistes n'ont pas le droit de parler au nom de la nation slovaque, mais au nom de leur seul parti.

L'imposante manifestation qui a réuni le 6 juin à Bratislava autour de M. Hodza, agrarien, du ministre Derer, socialiste, et d'un prêtre catholique, 50.000 personnes venues de toutes les régions de la province, a montré précisément de façon éclatante l'union de la majorité des Slovaques contre les ten-

[1] *Note du document :* Cf. mon télégramme nº 1047, du 7 juin 1938 (analysé ci-dessus).

dances séparatistes. D'autre part, la consultation électorale qui vient de se terminer ne paraît pas avoir répondu — bien que les résultats complets n'aient pas été publiés — aux espoirs des candidats qui se réclamaient de M. Hlinka. La légère avance enregistrée en certains endroits par ce parti ne semble pas alarmante, surtout si l'on tient compte de l'augmentation du chiffre de la population [1]. Mais elle constitue un avertissement. Il n'y a plus de fautes à commettre si l'on veut définitivement enrayer la propagande exercée par des agitateurs sur les têtes simplistes des paysans et sur les cerveaux ardents de la jeunesse.

En premier lieu, c'est en poursuivant l'œuvre de mise en valeur, le développement matériel et moral de la Slovaquie que le gouvernement pourra combattre les forces centrifuges. Les journaux loyalistes ont exposé, au moment des élections municipales, ce qui a déjà été réalisé depuis vingt ans. Ils ont montré l'énorme extension des droits civiques par rapport au régime hongrois: en 1912, 200.000 personnes avaient le droit de vote, en 1935, 1.790.000. Le changement survenu n'est pas moins frappant dans le domaine scolaire (cf. le rapport de notre consul à Bratislava, en date du 14 juin) [2]. En ce qui concerne la propriété rurale, la réforme agraire a augmenté le nombre des possédants de la terre de 980 à 198.780. Enfin, la construction de 400 kilomètres de chemins de fer, la progression des dépôts d'épargne de 1.530 millions (en 1919) à 4.826 millions (en 1926), la progression du nombre des ouvriers de la métallurgie de 110.000 (en 1921) à 130.000 (en 1930) attestent l'essor général du pays.

Mais, à côté de ces éléments matériels importants, les facteurs psychologiques jouent un rôle considérable. Beaucoup de Tchèques le comprennent et, à cet égard, les renseignements donnés par M. Milon de Peillon dans sa lettre du 14 juin indiquent que, dans le domaine intellectuel et universitaire tout au moins, Prague cherche vraiment à renforcer le sentiment national slovaque pour s'en faire un allié.

C'est par ce moyen que le problème pourrait être désenvenimé et que la situation actuelle pourrait être peu à peu modifiée. La manière forte, que, d'après certaines informations, on songerait à employer, peut, néanmoins, être en certaines circonstances recommandable si on en use avec prudence. Déjà le personnage suspect qu'est M. Sidor aurait reçu à entendre que son activité en deçà et au delà des frontières avait attiré sur lui l'attention de la police.

Le cabinet de Prague et aussi les organes d'exécution auront donc plus que jamais besoin d'énergie, mais, aussi, de sang-froid, d'objectivité et de sens psychologique pour dominer et résoudre cette question slovaque dont se servent aujourd'hui comme d'une arme et d'un prétexte les ennemis intérieurs et extérieurs de l'État. Des fausses manœuvres risqueraient de faire le jeu du germanisme qui a toujours su exploiter les rivalités et les susceptibilités trop fréquentes entre les pays slaves.

[1] *Note du document :* Entre 1921 et 1930 cette augmentation a été de 11 = en Slovaquie contre 7 = en Bohême et en Moravie.

[2] Dont le sens est suffisamment indiqué ici.

35

M. CHARLES-ARSÈNE HENRY, AMBASSADEUR DE FRANCE À TOKYO,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 281 à 283. *Tokyo, 16 juin 1938, 7 h. 55, 7 h. 50.*

(*Reçu :* 4 h. 15.)

Réponse à votre télégramme nº 178 (1).

L'information dont vous me parlez n'est pas tout à fait exacte : voici ce qui s'est passé. Un communiqué a été remis à la presse japonaise à la suite d'un conseil de Cabinet. Il y est dit qu'en mettant ses collègues au courant des affaires de son département, le général Ugaki a dit : « Il circule des rumeurs sur la conclusion d'un accord franco-chinois; mais au cours d'un entretien que j'ai eu avec l'ambassadeur de France et comme je l'interrogeais, il a nié cet accord et m'a donné diverses explications ».

Tous les journaux de la veille avaient parlé de ce prétendu accord sur la foi de télégrammes d'Hong-Kong et de Changhaï. Seul le *Nichi-Nichi* a publié ce matin le communiqué du général Ugaki.

Quant à l'agence Domei, elle a émis hier trois radiogrammes de presse : le premier était la revue de presse et elle donnait la substance des principaux articles antifrançais. Le deuxième donnait le communiqué cité plus haut. Le troisième déclarait que « malgré les démentis français », des gens bien informés croyaient à l'accord en question.

On n'a donc, à ma connaissance, prêté au général Ugaki aucune déclaration incorrecte. Il n'en reste pas moins que le troisième radiogramme émis par l'agence Domei était tendancieux. J'ai donc prié ce matin l'agent de l'agence Havas d'aller trouver de ma part les directeurs de l'agence Domei MM. Iwanaga et Hori et de leur exposer le détail des faits et le caractère *mensonger* des accusations portées contre nous. Je l'ai prié en outre de leur faire comprendre que les nouvelles de Hong-Kong, qui font sensation ici et qui sont prises dans des journaux chinois sont des inventions de propagande chinoise dont le but est double : il s'agit d'une part de rassurer la population en lui faisant croire que les conseillers allemands sont remplacés par des Français et que la France va ravitailler la Chine en munitions; d'autre part, tout ce que peuvent demander les Chinois est que la France se brouille avec le Japon et apporte à la Chine une aide à laquelle, par souci de neutralité, elle s'est jusqu'à présent refusée. C'est de la part des Japonais faire le jeu des Chinois que d'envenimer les rapports du Japon et de la France et de pousser celle-ci à modifier son attitude.

(1) Du 14 juin, ci-dessus publié sous le nº 22.

Ce soir, les journaux de Tokyo publient un démenti envoyé de Paris par l'agence Havas et que l'agence Domei leur a distribué dès qu'elle l'a reçu. Nous verrons si demain la campagne contre nous continue. D'autre part, le chef du service de la presse au Gaïmusho a fait aujourd'hui aux correspondants étrangers des déclarations au sujet desquelles je compte protester : en résumé, il a dit que des nouvelles non officielles étaient parvenues à Tokyo donnant tous les renseignements que les journaux ont publiés et que je ne reprends pas ici.

36

M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à MM. LES AMBASSADEURS DE FRANCE À MOSCOU, LONDRES.

T. nos 296, 297; 1841, 1842 (1). *Paris, 16 juin 1938, 18 h.*

Pour Moscou seulement. — J'adresse à notre ambassadeur à Londres le télégramme suivant.

Pour les deux postes. — Je me réfère au télégramme nos 438 à 443 de notre ambassadeur à Moscou qui vous est communiqué d'autre part (2).

M. Litvinov suggère que, pour assurer l'efficacité du système de contrôle maritime sans en altérer l'économie générale, tout observateur arrivant dans un port espagnol soit autorisé à y débarquer et à demeurer à terre en vue d'y poursuivre sa mission de surveillance (telle qu'elle est définie au paragraphe Q 35 du document no 748) jusqu'à l'arrivée d'un nouvel observateur.

La préoccupation de M. Litvinov me paraît correspondre exactement à celle qui avait inspiré le rédacteur de la formule que nous avons soumise au gouvernement britannique le 4 juin. Cette formule avait en effet précisément pour objet de combler les fissures du système d'observation maritime, en faisant au Bureau de non-intervention un devoir d'assurer la présence constante d'un observateur dans tout port espagnol où il existe des facilités techniques pour le débarquement de matériel de guerre.

Tel paraît bien être également, avec quelques nuances dans les termes employés, le sens de la formule proposée par lord Plymouth, que vous m'avez communiquée par votre lettre no 537 du 10 juin (3).

(1) Archives de l'ambassade à Rome.

(2) Du 15 juin, non reproduit. D'après ce télégramme (qui se référait au télégramme nos 434-435, du 13 juin, ci-dessus publié sous le no 17), le Commissaire du peuple avait donné connaissance à l'ambassadeur de France des renseignements fournis par M. del Vayo au représentant soviétique à Barcelone touchant l'attitude du gouvernement républicain espagnol au regard de l'installation d'observateurs dans les ports. M. Litvinov soulignait que la réponse de Barcelone n'était pas « hostile » à cette idée, et en ce qui concernait le contrôle maritime, présentait la suggestion reprise dans le présent télégramme.

(3) Non retrouvée. Il est toutefois fait allusion à cette « formule » de lord Plymouth, proche des thèses françaises, dans le télégramme nos 291-292 de Paris à Moscou du 10 juin, ci-dessus analysé sous le no 17 (note).

Veuillez vous assurer d'urgence de l'exactitude de cette interprétation auprès du président du Comité en lui faisant part à titre personnel des vues exprimées par M. Litvinov et en insistant sur la nécessité de tenir compte dans toute la mesure du possible de l'esprit de conciliation du commissaire du peuple aux Affaires étrangères.

J'attacherais du prix d'autre part à savoir si je peux faire état dès maintenant auprès du gouvernement soviétique du texte même de la formule proposée par lord Plymouth.

37

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1459 à 1465 (1). Réservé. *Londres, 16 juin 1938, 21 h. 54, 19 h. 58, 19 h. 59.*

(*Reçu :* 23 h. 35, 23 h. 5, 23 h., 23 h. 10, 21 h. 30.)

Le secrétaire d'État ne pouvant me recevoir cet après-midi, j'ai fait auprès de sir A. Cadogan la démarche visée par vos télégrammes nos 1817 et suivants (2). Ce dernier avait reçu de l'ambassadeur d'Angleterre à Paris le compte rendu d'une entrevue que vous lui avez accordée le 13 juin (3). D'après les passages qui m'ont été lus, cet entretien se serait référé surtout à la communication que vous auriez chargé M. Osusky de transmettre au président Benès (4) Le sous-secrétaire d'État permanent du Foreign Office paraissait regretter que la communication dont il s'agit n'ait pas été confiée à notre ministre à Prague, plutôt qu'à M. Osusky qui a pu éprouver des scrupules à en donner téléphoniquement connaissance à ses chefs.

J'ai fait remarquer à sir A. Cadogan que dans le télégramme de sir Eric Phipps il était question d'un mémorandum laissé entre les mains du ministre de Tchécoslovaquie et qu'il serait bien invraisemblable que celui-ci n'eût pas remis ce document à destination. J'ai ajouté que, d'après les renseignements dont je dispose, ainsi que d'après le cours même des événements, la pression ainsi exercée sur Prague a eu tous les effets attendus. Ce n'est que là qu'il faut agir aujourd'hui.

Sir A. Cadogan s'est empressé de répondre qu'il partageait entièrement notre opinion sur le discours de Stettin (5) et sur l'attitude de la presse alle-

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Le télégramme nos 1817-1823 pour Londres, du 15 juin, est ci-dessus publié sous le no 30.
(3) Cette entrevue est analysée dans les *Documents on british foreign Policy*, 3e série, I, no 406.
(4) Allusion est faite ici à la communication remise, le 9 juin, par le Département au ministre de Tchécoslovaquie à Paris, et reproduite au tome IX de la présente série sous le no 535.
(5) Prononcé le 12 juin par M. Hess : voir ci-dessus le no 24 (note).

mande. « Mais a-t-il ajouté, s'il fallait attacher trop d'importance aux démonstrations nationales-socialistes, même lorsqu'elles viennent de personnalités officielles, aucune action diplomatique ne serait possible ». Il a admis qu'il était déplaisant de faire toujours pression sur un peuple ami mais il estime essentiel de faire continuellement sentir à M. Benès, qui a de grandes difficultés à vaincre et qui doit rencontrer de fortes résistances chez ses partisans, qu'il importe d'aboutir sans perdre de temps et que le succès des élections ne doit pas être pris pour une détente.

Le Foreign Office ne nie pas que le gouvernement tchécoslovaque ait toujours jusqu'ici déféré à nos conseils. Il craint néanmoins que des obstacles ne conduisent à des atermoiements. Il a constaté par exemple que le Parlement, qui devait se réunir la semaine prochaine pour ratifier les décisions prises, avait été ajourné au mois de juillet.

De même, si certaines prétentions des Sudètes concernant la diète populaire sont inacceptables, il n'en conviendrait pas moins d'en retenir tout ce qui peut être exécuté sans porter préjudice aux prérogatives essentielles du gouvernement central.

J'ai observé que telle était bien l'intention déclarée de M. Benès. Sir A. Cadogan reconnaît d'ailleurs volontiers les résultats déjà obtenus, notamment la promesse du gouvernement tchécoslovaque de publier le plus vite possible les réformes, même secondaires, sur lesquelles l'accord est acquis. Revenant ensuite à la question qui faisait l'objet principal de ma démarche, le sous-secrétaire d'État permanent m'a assuré qu'aucun effort n'avait été négligé pour amener le gouvernement allemand à un état d'esprit plus conciliant. Des instructions sont envoyées aujourd'hui à sir Nevile Henderson pour le mettre en mesure de répondre aux plaintes allemandes dont il s'était fait l'interprète concernant l'application du service de trois ans en Tchécoslovaquie. L'ambassadeur d'Angleterre exposera à M. von Ribbentrop que, conformément à ses vœux, le gouvernement britannique avait pressé les Tchèques pour obtenir la démobilisation d'une partie des effectifs appelés sous les drapeaux. Cette suggestion avait été entendue à Prague, mais il n'en était résulté aucune amélioration dans l'attitude de la presse allemande. Il paraît donc inutile de faire pression sur M. Hodza pour le détourner de renforcer l'organisation militaire du pays. Sir A. Cadogan a noté cependant que cette mesure n'était peut-être pas bien opportune et il croit que tel est également l'avis qui prévaut en France.

J'ai finalement résumé la position du gouvernement français telle que l'exposaient vos télégrammes précités, et j'ai demandé au sous-secrétaire d'État permanent d'en donner connaissance à lord Halifax en soulignant que nous restions prêts à continuer nos efforts à Prague en toutes occasions où il apparaîtrait nécessaire.

38

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1455 à 1458 (1). Très confidentiel. Réservé. *Londres, 16 juin 1938, 19 h. 58, 21 h. 54.*

(*Reçu :* 22 h. 10, 22 h. 5, 23 h. 16.)

J'ai eu hier un court entretien avec le Premier ministre au cours duquel j'ai attiré son attention sur la situation actuelle des rapports franco-italiens. J'ai fait ressortir la perplexité où nous sommes en présence du silence obstiné de Rome qui contraste si étrangement avec la bonne volonté sinon l'empressement à notre égard à la veille de la visite du chancelier Hitler (2).

En ce qui concerne l'Espagne, l'attitude prise par le gouvernement français à Genève ainsi qu'au Comité de non-intervention devrait suffire à rassurer M. Mussolini. Toutefois, nul ne peut dire aujourd'hui à quoi tend sa politique. On peut se demander s'il n'espère pas de nouveau jeter des germes de division entre la France et l'Angleterre et il serait très désirable à notre avis de ne lui laisser aucune illusion sur ce point. Comme M. Mussolini n'entend vraisemblablement pas perdre les fruits de l'accord qu'il a signé avec le gouvernement britannique, il appartiendrait, semble-t-il, à celui-ci de marquer à Rome que le point de vue exposé par le Premier ministre à la Chambre des Communes n'a pas changé et reste la base de sa politique (3).

M. Neville Chamberlain a observé que le revirement de M. Mussolini vis-à-vis de la France s'expliquait probablement par la déception qu'il avait éprouvée en constatant la lenteur et les insuccès militaires des nationalistes espagnols et en second lieu par les nouvelles qui lui sont parvenues d'un important transit de matériel de guerre à travers les Pyrénées (4). Peut-être aussi son amour-propre a-t-il été piqué par certaines attaques de la presse française. M. Neville Chamberlain a ajouté qu'il était tout disposé, lorsque le moment sera venu, à avertir amicalement, mais très nettement, le gouvernement de Rome des difficultés auxquelles pourrait conduire le maintien de son attitude actuelle.

Aux yeux du Premier ministre, la clef de la situation doit toujours être cherchée dans la guerre civile espagnole. Tant qu'elle durera, on ne peut guère

(1) Archives de l'ambassade à Rome.

(2) Visite qui eut lieu du 3 au 9 mai : voir, au tome IX de la présente série, les nos 298, 308 à 312, 317, 327, 349.

(3) Allusion au débat du 2 mai précédent à la Chambre des Communes, débat au cours duquel le Premier ministre avait proposé une motion visant à faire approuver les résultats des récentes conversations anglo-italiennes tels qu'ils étaient contenus dans les accords du 16 avril.

(4) Auquel il venait d'être mis fin : voir ci-dessus le no 28 (note).

s'attendre à une amélioration susbtantielle. Il n'a d'ailleurs pas abandonné l'espoir d'amener les deux parties à conclure un armistice malgré les refus du général Franco qui se croit toujours sur le point de saisir la victoire et qui la voit sans cesse échapper. On peut prévoir encore une assez longue résistance des républicains que les bombardements aériens n'ont fait qu'exaspérer et dont les nationalistes n'ont pas réussi à abattre le moral. Quand la population constatera qu'elle doit encore affronter de nouvelles opérations militaires et des privations accrues durant tout l'été avec la perspective peut-être d'une nouvelle campagne d'hiver, il est bien probable qu'elle fera pression sur le gouvernement pour le déterminer à céder.

Le Premier ministre a reconnu qu'une action en vue d'imposer un armistice n'aurait de sérieuses chances de succès qu'avec le concours de l'Allemagne et de l'Italie; il veut croire que ces deux puissances ne refuseront pas leur assistance à cet effet.

39

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1468, 1469 (1). *Londres, 16 juin 1938, 21 h. 54.*

(*Reçu :* 23 h. 35; le 17, 0 h. 6.)

Le ministre de Tchécoslovaquie a eu hier et aujourd'hui des entretiens avec le Premier ministre et le secrétaire d'État. Ceux-ci ont paru préoccupés de ne pas laisser s'accréditer à Prague l'impression qu'ils se laissaient trop docilement guider par les avis ou les renseignements recueillis à Berlin.

Le Premier ministre a déclaré à M. Masaryk qu'il venait de parler à l'ambassadeur d'Allemagne dans les termes les plus sévères du discours de Stettin (2). De son côté, lord Halifax a assuré que l'ambassadeur d'Angleterre à Berlin allait recevoir l'instruction de protester contre le ton agressif de M. Rudolf Hess et de la presse allemande. Il a exprimé aussi l'espoir que la Tchécoslovaquie n'en voudrait pas au gouvernement britannique de son insistance.

M. Masaryk a répondu que ses compatriotes ne tiendraient à l'Angleterre aucune rigueur de ses admonestations s'ils pouvaient compter la trouver dans leur camp le jour où un conflit viendrait à éclater. Il a cru devoir ajouter qu'il ne faudrait pas garder l'illusion que des gestes amicaux suffiront pour faire prévaloir l'esprit de conciliation à Berlin. Il a enfin protesté contre la

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Prononcé le 12 juin par M. Rudolf Hess : voir ci-dessus le n° 24 (note).

propagande malveillante qui s'exerce d'Allemagne sur les pays étrangers et qui tend à dénaturer les origines de la crise du 21 mai ou à jeter la suspicion sur les desseins de M. Benès.

40

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 594 à 600. *Washington, 16 juin 1938, 19 h. 20, 19 h. 29, 19 h. 12, 19 h. 35.*

(*Reçu :* le 17, 5 h., 6 h. 30, 5 h. 50, 3 h. 45.)

Le *New-York Times* publie un éditorial important dans lequel est examinée la question de la neutralité américaine telle qu'elle est définie par l'acte voté il y a deux ans [1]; cet article intitulé « Un mode de vie » analyse en même temps l'état de l'opinion américaine en face de certaines situations qui pourraient ne pas correspondre à la neutralité ainsi définie.

L'article signale tout d'abord l'attitude entièrement favorable à la Chine de l'opinion américaine dans le conflit sino-japonais, l'hostilité égale des Américains à l'Anschluss et à l'approbation complète donnée à la Tchécoslovaquie dans la lutte de ce pays pour le maintien de son indépendance. Aucun acte du Congrès ne pouvant en effet empêcher le sens de l'honneur de la nation américaine de s'exercer en certains cas, les hommes d'État étrangers commettraient une erreur de tenir compte de ce fait et s'ils fondaient leurs calculs sur la stricte application de la loi de neutralité ou sur l'éloignement du continent américain.

D'ailleurs l'opinion vient de montrer qu'elle soutient entièrement M. Roosevelt dans sa politique à l'égard de la Chine et du Japon. Dès maintenant, les États-Unis ont indiqué qu'ils ne reconnaîtraient pas comme valide une revendication du Japon sur un pouce du territoire chinois conquis par les armes. De même, il ne saurait être question de participation américaine dans des entreprises faites en vue de développer les ressources d'un territoire chinois qui serait placé sous une administration japonaise.

Si les États-Unis ont ainsi pris parti vis-à-vis de la Chine, leur position vis-à-vis de l'Europe est, observe le *New-York Times*, encore plus accentuée; en Europe ils se trouvent non seulement en face de questions soulevées par des visées impérialistes mais aussi en face de celle de leur propre démocratie.

[1] Allusion au *Neutrality Act* d'août 1935, qui interdisait aux citoyens américains de vendre des armes à des états belligérants, ou même d'en effectuer pour eux le transport, quoique les matières premières servant à la fabrication du matériel de guerre pussent être exportés. L'interdiction était renouvelée le 30 avril 1937; les belligérants pouvaient cependant acquérir des marchandises autres que le matériel de guerre, mais sur la base *cash and carry* (voir, au tome V de la présente série les nos 358, 373, 392 et 399).

Si les démocraties européennes, et particulièrement la France et l'Angleterre qu'anime un mode de vie analogue à celui qu'elles ont elles-mêmes choisi, étaient écrasées par les dictatures, les États-Unis se trouveraient sans amis, parce qu'ils sont les alliés naturels de ces démocraties européennes.

Si la puissance des États-Unis n'est pas aujourd'hui acquise au service de la démocratie internationale, c'est parce que la nation américaine ne souhaite pas se prêter à l'avance à une politique entraînant des risques potentiels de guerre. Si l'acte de neutralité a été adopté, ce n'est pas parce que les États-Unis sont un peuple neutre mais parce qu'ils détestent la guerre et craignent ses conséquences. De même que les autres démocraties, les États-Unis se sont placés dans une situation paradoxale, leur désir pour la paix étant si évident que certaines puissances sont encouragées à commettre des actes d'agression qui rendent plus proche la guerre que craignaient les États-Unis.

Certains des partisans du pacte de neutralité sont aujourd'hui peu satisfaits de ses conséquences.

Des critiques ont été exprimées à ce sujet au Congrès.

Le *New-York Times* a raison de croire que ces critiques se multiplieront et qu'un effort sera fait quand le Congrès se réunira de nouveau pour annuler cet acte. Il insiste sur l'intérêt qu'il y aurait à obtenir ce résultat, qui aurait pour effet de rendre plus libre la politique étrangère des États-Unis et qui permettrait à l'Angleterre et à la France d'être dans une position plus forte pour résister à l'agression, puisque ces puissances seraient alors libres d'acheter en cas de guerre aux États-Unis les matériels dont elles auraient besoin.

Après s'être ainsi prononcé en faveur de l'abrogation de l'acte de neutralité, le *New-York Times* ajoute qu'il n'y a pas de raison de croire que la nation américaine consentirait à être liée par des engagements pour aider au maintien de la paix mondiale, de tels engagements n'étant pas dans la tradition de la politique américaine et la tradition changeant lentement. Mais les puissances d'agression « commettraient une erreur » si elles supposaient que, du fait « de notre répugnance à nous engager à une action déterminée », elles ne doivent pas tenir compte de nous. Nous serons complètement prêts, si la guerre sévit en Europe, à prendre le parti des démocraties ».

Le *New-York Times* évoque à cette occasion l'intervention des États-Unis en 1917 et conclut que les hommes d'État à la tête des pays qui se livreraient à des agressions devraient réaliser d'une part qu'aujourd'hui pas moins qu'en 1917, il existe dans toutes les parties du monde des intérêts américains bien définis et vitaux qui seraient certainement affectés par une guerre; d'autre part qu'un sentiment profond d'attachement aux principes, aux méthodes et aux traditions démocratiques anime la nation américaine. Aucun acte de neutralité ne peut isoler les États-Unis des conséquences d'une guerre importante ni les empêcher de favoriser leurs alliés naturels. Dans toute épreuve de force entre la démocratie et la dictature, la bonne volonté et l'appui moral et à la longue, probablement, la puissance matérielle des États-Unis se trouveront du côté des puissances défendant « un mode de vie qui est notre propre mode de vie et le seul que les Américains croient digne d'être vécu ».

41

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1120 à 1122. *Prague, 16 juin 1938* (1).

(*Reçu :* le 17, 15 h. 45.)

Je me réfère à mon télégramme nos 1116 à 1119 (2).

On peut, semble-t-il, déduire du communiqué publié hier soir que les pourparlers consistent maintenant en une confrontation point par point du statut préparé par le gouvernement et du mémorandum présenté par les Sudètes. C'est cette confrontation qui montrera dans quelle mesure un rapprochement est possible entre chacun des articles du programme allemand et le point de vue du cabinet de Prague.

Celui-ci paraît d'ailleurs s'efforcer de dissocier la thèse de philosophie politique soutenue par les Sudètes des revendications concrètes formulées par ces derniers. Il voudrait, par cette méthode, arriver à circonscrire l'objet de la négociation, définir nettement la portée de l'autonomie administrative et éviter qu'au nom de telle ou telle doctrine, le groupe ethnique allemand ne revendiquât une véritable souveraineté dont les conséquences seraient presque illimitées.

M. Kundt, à qui un de mes collaborateurs faisait précisément remarquer le caractère absolu de la thèse exposée par lui à Karlovy-Vary le 23 avril, ne l'a pas formellement contesté. Il s'est borné à répondre qu'il était de l'intérêt de l'État tchécoslovaque d'instituer légalement ce que, dans plusieurs domaines, il ne pourrait empêcher la population allemande d'organiser, en fait, grâce à la majorité remportée aux récentes élections municipales, ou par tout autre moyen.

(1) Par avion.

(2) Du 15 juin, non reproduit. Selon ce télégramme, le communiqué publié à l'issue des négociations sudéto-tchécoslovaques semblait « avoir fait l'objet d'une rédaction assez laborieuse » : « certains passages donnent l'impression d'avoir été équilibrés de façon à pouvoir être admis par les deux parties ».

Le texte du communiqué était reproduit par le télégramme no 1115. Il y était dit notamment que le président du Conseil tchécoslovaque déclarait vouloir « considérer comme bases des négociations aussi bien le mémorandum du parti des Allemands des Sudètes [sur ce mémorandum, voir ci-dessus les nos 11, 14] que le statut nationalitaire du gouvernement ». Le Dr Kundt soulignait quant à lui que le mémorandum sudète « ne contenait pas des vues théoriques, mais des points indispensables qui, après l'expérience des vingt dernières années, sont nécessaires à la sécurité du peuple allemand des Sudètes et à la création d'un ordre politique nouveau de l'État ».

42

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1125. *Prague, 16 juin 1938* (1).

(*Reçu :* le 17, 15 h. 45.)

En publiant le communiqué dont j'ai envoyé la traduction au Département par télégramme nº 1115 (2), la presse de ce matin annonce que le président de la République a longuement reçu M. Hodza et que, d'autre part, les chefs des partis de la coalition ont eu hier une conférence qui a porté sur le problème des nationalités.

Cette conférence aurait abouti à cette décision que la rentrée du Parlement et la discussion du statut ne pourraient avoir lieu qu'après les fêtes des Sokols, c'est-à-dire aux environs du 15 juillet.

D'autre part, les représentants du parti socialiste tchécoslovaque et du parti socialiste allemand se sont concertés hier. Ils auraient décidé d'agir en étroit accord sur toutes les questions de politique intérieure.

Enfin, on annonce que la présidence du Conseil a proposé aux partis qui représentent l'opposition hongroise des négociations dont la date n'a pas encore été fixée. M. Hodza a eu hier, en présence du ministre de la Justice, une conversation avec des députés activistes hongrois.

(1) Par avion, en clair.
(2) Analysé ci-dessus sous le nº 41 (note).

43

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1126 (1). Secret. Réservé. *Prague, 16 juin 1938* (2).

(*Reçu :* le 17, 16 h. 40.)

Je réponds au télégramme nos 494-495 de Votre Excellence (3).

Le chef du cabinet du ministre des Affaires étrangères, que je viens de voir, m'a affirmé qu'aucune mesure n'était appliquée dans la région des Sudètes qui ne le fût dans le reste de l'État, et que les pouvoirs de police y étaient exercés, comme sur tout le territoire de l'État, par les organes du ministère de l'Intérieur. Dans la région des Sudètes, comme ailleurs, l'armée n'exerce qu'une activité militaire.

Sur tout le territoire de l'État et non pas seulement en Bohême allemande sont interdits depuis le 23 mai les cortèges et les réunions publiques ouvertes.

Seules sont autorisées les réunions dites ici « confidentielles », c'est-à-dire celles dont le Président connaît tous les membres.

Ces mesures exceptionnelles ont été prises en vue d'éviter les bagarres dans une période d'excitation des esprits.

J'ai d'autre part, attiré, suivant le conseil de Votre Excellence, l'attention de M. Jina sur l'intérêt de mettre en relief, dans les renseignements donnés à la presse, le grand nombre de communes où la population est soit purement tchèque, soit purement slovaque.

C'est évidemment la grande majorité des communes du pays. J'ai expliqué que l'opinion étrangère, forcément ignorante des conditions réelles de la Tchécoslovaquie, pouvait oublier, en prenant connaissance des comptes rendus actuellement publiés, que les Tchèques et les Slovaques constituaient à peu près les trois quarts de la population du pays.

M. Jina m'a remercié de cet avis et m'a promis de veiller à ce qu'il en soit tenu compte.

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Du 14 juin, ci-dessus publié sous le nº 27.

44

M. Labonne, Ambassadeur de France à Barcelone,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 455 [1]. *Barcelone, 16 juin 1938* [2].

Situation politique.

Comité de Londres. — « Nous attendons, m'a dit M. del Vayo, hier soir, les décisions du Comité. Nous croyons savoir que des mises au point difficiles sont encore en cours, particulièrement à l'égard du contrôle naval et du contrôle aérien.

« Lorsque ces décisions seront prises, nous les examinerons sans esprit d'obstruction.

« Car, en principe, nous sommes décidés à admettre sur notre territoire le fonctionnement du contrôle.

« Nous nous efforcerons, bien entendu, d'orienter ce contrôle dans un sens conforme à ce qui nous paraîtra l'équité et la défense de nos intérêts ».

Notant avec satisfaction cette adhésion de principe confirmée, j'ai dit à M. del Vayo qu'elle ne devrait pas s'accompagner de conditions de nature à l'ébranler [elle]-même et je lui ai demandé s'il jugeait pouvoir me dire, même sans précision et avec toutes les réserves possibles, sur quels points et, au moins, dans quel sens, se porteraient les demandes et conditions spéciales de Barcelone. Ne voulant point prématurément engager son gouvernement, le ministre des Affaires étrangères a cru cependant pouvoir me dire : «... Vous comprenez bien que le retrait des volontaires a de l'importance, beaucoup d'importance s'il porte sur les aviateurs, mais qu'il en a tout de même moins que l'an passé. La question du matériel est aujourd'hui au premier plan ».

L'indication est intéressante et importante. Barcelone, agissant d'accord avec Moscou, et liant avec elle l'action, compte demander ou exiger, parmi les conditions de mise en œuvre du plan du 26 mai [3], des mesures complémentaires, et sans doute rigoureuses, concernant le contrôle du matériel et des munitions.

Les dernières phases de la lutte ont, en effet, donné à réfléchir ici. Il a été fait usage, par les nationalistes, dans la bataille de Castellon [4], d'une masse de munitions comparable à celle employée lors du déclenchement de l'offensive de mars. Sous cette avalanche, les troupes castillanes, qui s'étaient honorablement défendues pendant des mois, ont dû plier. D'un autre côté, dans cette

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Sur ce plan, voir, au tome IX de la présente série, les nos 385 (note), 453.
(4) Conquise par les nationalistes le 13 juin.

bataille, les troupes italiennes, malgré les coups de trompette de la presse italienne, ont été peu engagées. Et l'aviation nationaliste commence tout de même à devenir un peu espagnole. Comme ces énormes fournitures allemandes et italiennes, nécessairement récentes, témoignent d'une volonté sans fléchissement dans l'affaire espagnole, comme, à l'opposé, les fournitures russes ne pourraient, dans les hypothèses les plus favorables, être équivalentes, comme, enfin, le seul moyen pratique actuel d'y mettre obstacle est bien le contrôle international, le gouvernement républicain tend maintenant à l'admettre avec moins de prévention et à le rendre aussi effectif que possible du côté nationaliste.

De l'ensemble du contrôle, c'est-à-dire de l'action internationale en jeu, il attend donc :

1° Que le retrait des volontaires lui donne chance et bénéfice d'obtenir, contre le départ des brigades internationales devenues à peu près superflues, le départ total ou, au moins, substantiel, des Allemands et des Italiens;

2° A défaut de ce départ total ou substantiel, la preuve d'un manquement caractérisé à l'accord international, le droit fortement motivé de réclamer la réouverture de la frontière pyrénéenne et l'opportunité de provoquer alors le déclenchement en Angleterre et en France de vastes mouvements populaires d'appui;

3° Que le contrôle proprement dit réussisse à arrêter ou à limiter au moins avec efficacité les importations de gros matériel et de grosses munitions en zone occidentale;

4° Il attend aussi que les contrôleurs internationaux établissent d'une manière péremptoire à la face du monde, par leur constat, l'étendue et l'horreur des bombardements qui accompagnent la marche des armées nationalistes et qui constituent les moyens essentiels de blocus maritime.

Il est de fait que ces contrôleurs devront ajouter le poids de leurs témoignages à ceux des journalistes et observateurs placés d'un côté et de l'autre et qui relatent non plus la destruction de points fortifiés et de villes, mais de régions entières. En passant de l'Aragon au Levant, la guerre menée comme elle l'est entraîne la destruction de la province. Il est parfois jeté, en un jour, plusieurs milliers de bombes. Une appréciation sérieuse évalue déjà à plus de dix milliards de francs actuels la valeur des pertes causées aux seuls édifices entre Barcelone et Valence. Il y a quelques jours, un communiqué nationaliste a annoncé qu'après la prise de Valence l'attaque se porterait sur Barcelone. Ce même renseignement a été confirmé de la bouche de l'amiral Moreno, commandant les forces navales de Majorque, au capitaine de vaisseau Longaud, commandant les forces navales françaises de patrouille. La Catalogne attend donc le sort du Levant. Détruire pour l'attaque et laisser détruire pour la défense les villes, les provinces, les trois capitales l'une après l'autre et les populations est une affreuse, une abominable perspective. Les contrôleurs sur place, témoins directs, apporteront une contribution puissante à tout

effort nouveau en vue de suspendre la lutte, à toute initiative internationale plus sérieuse que les précédentes en faveur de la paix.

Étant sur ce terrain, j'ai dit à M. del Vayo : « Mais si un parti parle uniquement de reddition sans conditions, l'unique riposte de l'autre doit-elle être une négation aussi catégorique? Est-ce toujours un grave risque d'affaiblissement ou d'effondrement d'envisager et de définir, sur le chemin de la cessation des hostilités, sur la route de la paix, quelques concessions limites qui seraient aussi des amorces? L'opinion, la volonté de lutte ne peuvent-elles être tendues au niveau nécessaire qu'au prix d'une incessante affirmation de lutte sans limites? Le gouvernement républicain, au point où il a poussé la mobilisation et les répressions, n'a-t-il pas assez les choses en mains pour modifier son intransigance réelle des derniers mois?

Le ministre des Affaires étrangères, se bornant à sourire, ne m'a pas répondu.

Mais, aussi bien, il a évité de reprendre la profession de foi antimédiatrice que j'avais coutume d'entendre, que le gouvernement se croyait tenu à rappeler et à développer pour moi-même comme pour le gouvernement français.

Puis, partant de ce silence, de cette ommission assez remarquable, l'entretien a porté sur une série de questions qui ont permis à M. del Vayo de me faire de bien intéressantes et symptomatiques déclarations.

« Il a été beaucoup question ces jours-ci, et d'une manière quasi-ouverte, de crise ministérielle. Ces rumeurs étaient sans fondement. Elles viennent sans doute du fait que le gouvernement est parfois obligé de contredire ceux qui soulignent ou souhaitent à l'excès l'influence communiste. L'Espagne républicaine, si elle triomphe, sera vraiment conforme aux treize points du président Negrin [1]. Elle ne s'inspirera pas d'une autre doctrine. Logiquement, une telle affirmation, que nous appuyons par d'innombrables tracts, par la diffusion en avion sur les tranchées et les villes de l'ennemi, provoque assez logiquement des bruits de changement de gouvernement. Mais cette logique est illusoire. La guerre est autre chose que l'organisation permanente du régime de paix. Et cette guerre ne peut être conduite par un gouvernement d'un autre caractère et d'une autre nature que celui de M. Negrin.

« Le gouvernement actuel de Grande-Bretagne ne nous est pas favorable. Mais nous nous gardons de l'attaquer trop violemment. Hormis quelques foucades de journalistes impénitents toute notre presse demeure correcte. Cela ne vas pas sans peine.

« A l'égard des choses religieuses, non seulement nous n'avons guère protesté contre la désignation si fâcheuse cependant, si gravement inopportune pour nous, d'un nonce à Burgos; non seulement nous n'avons pas stigmatisé les paroles inouïes du cardinal Goma [2], mais nous demeurons prêts à reprendre sur le champ des relations avec le Vatican. Nous avons sous la main comme chargé d'affaires un homme parfaitement qualifié. Si le Vatican était d'accord, si l'Italie permettait le passage de notre représentant, cet événement

(1) Sur ces « treize points », proposés par le président du Conseil espagnol, voir, au tome IX de la présente série, le n° 305 (note).

(2) Sur ces « paroles inouïes » du Cardinal, voir, au tome VIII de la présente série, le n° 183 (note).

pourrait se produire dans les délais les plus brefs. Il faudrait l'entremise d'une nation amie tant auprès du Quirinal que du Vatican. Il y a quelques jours, j'ai posé moi-même la question aux représentants des grands syndicats. Ils m'ont répondu : « C'est affaire de gouvernement ». Autrement dit ils ont dit « oui ». Allant plus loin je leur ai demandé : « Et si l'on célébrait la messe dans la cathédrale de Barcelone? » « Affaire de gouvernement » ont-ils encore répondu. Nous serions prêts, dans le même esprit, à libérer un grand nombre de religieux, hommes et femmes, et à leur faire gagner la France si la France ou tout autre pays acceptait de les hospitaliser ».

Je ne voudrais nullement, par le groupement un peu artificiel de ces symptômes, donner une impression trop vive ou déformante. Tels qu'ils sont cependant, ils rejoignent ces indices de la marche des esprits déjà signalée le mois passé et que certaines déclarations recueillies et rapportées récemment par M. Fouques-Duparc ont aussi corroborés.

45

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2489 (1). Très secret. *Berlin, 16 juin 1938* (2).

Depuis quelques jours, la presse allemande a mis fin aux attaques forcenées et au flot d'injures dont elle accablait quotidiennement la Tchécoslovaquie.

Mais que signifie cette accalmie?

On se tromperait, selon soi, si l'on en concluait, dès maintenant, que l'Allemagne se résigne, lâche prise et s'oriente vers une solution pacifique et raisonnable.

Les dirigeants du IIIe Reich attendent, en réalité, le résultat des négociations engagées entre les représentants des Sudètes et le cabinet de Prague. Ils comprennent qu'il serait maladroit de menacer et d'invectiver pendant ce temps. A l'heure actuelle, ils observent et guettent leur proie. Leur attitude ultérieure, à moins qu'elle ne soit déterminée auparavant par quelque collision ou accident dramatique, dépendra de l'issue des pourparlers (3).

A cet égard, les mémoires dans lesquels les délégués des Sudètes ont exposé leurs revendications et dont j'ai eu communication confidentielle, sont de nature à provoquer les plus troublantes réflexions.

Ils énoncent, en effet, deux sortes de propositions : les unes sont plausibles et, à la rigueur, réalisables; les autres trahissent le dessein de transformer la

(1) Archives de l'ambassade .
(2) Par courrier, en clair.
(3) Le 18 juin, l'ambassadeur signalera, par télégramme nº 2516 (?), la reprise de la campagne de presse.

région des Sudètes en une province hitlérienne, de faire peser, par ce moyen, une hypothèque permanente sur toute la gestion de l'État tchèque et de paralyser complètement celui-ci dans son indépendance et même dans son activité.

Si les revendications des Sudètes constituent un maximum, susceptible de rabais, comme M. Henlein l'a laissé entendre à Londres, un accord n'est pas inconcevable. Encore faudrait-il que M. Henlein ne fût pas désavoué tout à coup par ceux dont il est l'instrument. Il me revient de divers côtés que les nazis de Berlin le jugent tiède et faible, ainsi, du reste, que le député Kundt, M. Peters et les autres délégués, qui négocient en son nom.

Si les revendications des Sudètes sont présentées comme formant un tout, et un minimum, d'où rien ne saurait être retranché, l'accord se révélera impossible. Il deviendra manifeste, alors, que le programme de Carlsbad a été rédigé de façon à n'être pas acceptable et à fournir simplement un prétexte à l'intervention du Reich.

On doit penser que l'exemple de l'Autriche n'a pas cessé d'influer sur l'esprit des hitlériens et que la leçon du succès les engage à s'en inspirer. L'accord du 11 juillet 1936, celui du 12 février 1938 avaient, eux aussi, pour fin de créer une situation qui mît légalement l'Autriche à la discrétion du Reich, on lui offrît une occasion d'agir par la force.

Le conflit germano-tchèque traversera donc pendant quelques semaines une période de tranquillité relative. Mais il est loin d'être liquidé ou en voie de liquidation; il est suspendu; la crise est toujours latente et menaçante. Je n'ai rien à enlever, pour ma part, à ce que j'ai dit dans mon télégramme nº 2460 du 14 juin [1], des dispositions dans lesquelles se trouverait aujourd'hui M. Hitler. Les protestations pacifiques auxquelles il se livre, soit directement, soit par l'intermédiaire de M. Hess [2] ou de M. Goebbels, l'étalage qu'il fait de ses préoccupations de bâtisseur et d'embellisseur de cités ne sauraient nous donner le change. Il y a, au contraire, de sérieuses raisons de considérer qu'il est déjà, au fond de lui-même, décidé à l'action, au besoin à l'action belliqueuse, et que, tout en achevant secrètement la mise au point des plans et préparatifs militaires, il attend le moment favorable. C'est probablement au lendemain de la moisson, et au début du mois d'août, qu'une nouvelle période critique risquera de s'ouvrir.

D'ici là, il me paraît essentiel que le chancelier du Reich ne puisse avoir l'impression que la France n'osera pas bouger, que l'Angleterre, effrayée du courage qu'elle a montré le 21 mai, n'est pas prête à recommencer, et que les deux pays sont divisés. De l'attitude d'une France qui se trouverait isolée, M. Hitler n'aurait cure. Mais l'attitude anglaise le préoccupe bien davantage, comme aussi celle des États-Unis. Il n'a pas renoncé à l'espoir de neutraliser la Grande-Bretagne. L'accueil chaleureux réservé par ses journaux au discours par lequel M. Neville Chamberlain a répondu à ceux qui le pressaient d'intervenir en Espagne et d'y protéger les navires arborant le pavillon du Royaume-

(1) Ci-dessus reproduit sous le nº 23.
(2) Allusion au discours prononcé par ce dernier à Stettin; voir ci-dessus le nº 24 (note).

Uni [1] a mis en lumière les craintes qu'on avait, un instant, éprouvées à Berlin et la joie avec laquelle on y a cru constater que le chef du gouvernement britannique demeurait partisan de la paix à tout prix et désireux d'éviter tout conflit avec l'Italie et l'Allemagne. L'émotion produite par les articles anti-allemands du *New-York Times* n'est pas moins caractéristique (Cf. mon T. nº 2488 de ce jour) [2]. Si l'on veut retenir M. Hitler sur la pente dangereuse où il semble s'être engagé et fortifier l'action que s'efforcent d'exercer sur lui ses conseillers les plus modérés, il est nécessaire qu'il devienne de plus en plus évident qu'une entreprise de brutalité, ayant pour but réel, non pas seulement de protéger des frères de race maltraités, mais de rayer la Tchécoslovaquie de la carte d'Europe, se heurterait immanquablement à la résistance d'une coalition puissante et résolue.

Il est également nécessaire que le cabinet de Prague manœuvre avec habileté. L'Allemagne, je l'ai déjà indiqué maintes fois, cherche à renverser les positions morales, à faire apparaître les Tchèques comme un peuple intransigeant, borné, buté, persécuteur, incapable de consentir aux Sudètes l'octroi des libertés les plus naturelles; elle travaille à leur attribuer tous les torts et à les rendre antipathiques. Pour déjouer ce calcul, il faut qu'à leur tour, les Tchèques fassent publiquement, et d'une manière qui frappe et convainque l'opinion mondiale, la preuve d'une bonne foi et d'une bonne volonté prêtes à toutes les concessions raisonnables, sauf à la servitude ou au suicide de leur état.

[1] Lors d'un débat aux Communes, le 14 juin, relatif aux attaques aériennes contre les navires de commerce anglais (voir ci-dessus le nº 33, note), le Premier ministre avait souligné la difficulté de prendre des mesures de protection efficaces sans intervenir directement dans la guerre civile. Aussi réitirait-il l'avertissement donné, en novembre 1937, aux termes duquel les navires entrant dans les ports agissaient à leurs risques et périls. Il se proposait d'attirer l'attention du gouvernement de Burgos sur le préjudice apporté aux relations anglo-hispaniques par de telles actions.

[2] Non reproduit. Il s'agit d'une analyse des réactions de la presse allemande à l'éditorial du *New York Times* du 15 juin (ci-dessus évoqué sous le nº 40) où le *Berliner Lokal Anzeiger* voyait nettement une véritable « rupture de la neutralité» américaine.

46

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2490 (1). Secret. *Berlin, 16 juin 1938* (2).

J'ai eu l'occasion de m'entretenir, hier soir, avec de hauts fonctionnaires de la Wilhelmstrasse, tels que le sous-secrétaire d'État Woermann, et de hauts fonctionnaires du parti national-socialiste, tel que M. Himmler, chef des SS et de la Gestapo.

Les premiers se sont montrés confiants dans l'avenir et enclins à tenir pour vraisemblable un accord final avec le gouvernement de Prague et les représentants des Allemands des Sudètes.

M. Himmler m'a déclaré, au contraire, en s'excusant d'une franchise qui n'avait, selon lui, rien de diplomatique, que les Tchèques étaient un peuple impossible et insupportable, la Tchécoslovaquie un état non viable, « qui devrait disparaître de la carte de l'Europe ». Cela ne l'a pas empêché, d'ailleurs, de boire avec moi « à la paix ».

Le même M. Himmler m'a confirmé ce que j'ai déjà relaté d'autre part, sur les sentiments de colère et de profonde rancune dont M. Hitler, à la suite des événements du 21 mai, demeurerait animé.

47

Compte rendu d'audience (3)

Conversation du 17 juin 1938 avec l'ambassadeur d'Espagne

I. Au cours de la conversation du 17 juin, l'ambassadeur d'Espagne est venu me parler du bombardement des villes ouvertes qui est de plus en plus grave et fait de plus en plus de victimes. Il m'a demandé d'intervenir très vivement auprès de l'Angleterre pour arriver à un accord à ce sujet.

Je lui ai répondu que je ne négligeais aucun effort et que je venais de m'entretenir de cette question avec l'ambassadeur d'Angleterre (4) en vue d'aboutir à un accord qui semblait imminent.

(1) Archives de l'ambassade.
(2) Par téléphone.
(3) Papiers Bonnet.
(4) Aucun compte rendu de l'audience accordée à l'ambassadeur britannique n'a été retrouvé.

II. L'ambassadeur m'a fait connaître qu'il lui paraissait très difficile que le plan du comité de non-intervention de Londres (1) pût être mis en œuvre s'il n'y avait pas une suspension d'armes pendant le retrait des volontaires.

48

Compte rendu d'audience (2)

Conversation du 17 juin 1938 avec l'ambassadeur de Pologne

J'ai eu le 17 juin, une conversation avec l'ambassadeur de Pologne.

Au cours de cette conversation, l'ambassadeur de Pologne m'a rappelé le désir du gouvernement polonais de voir aboutir enfin une partie des accords de Rambouillet relative aux livraisons de matériel de guerre (3).

J'ai répondu à l'ambassadeur que j'en parlerai à M. Daladier.

L'ambassadeur devant se rendre à Varsovie prochainement, je lui ai répété combien la conversation que le général Rydz-Smigly avait eue avec notre ambassadeur à Varsovie (4) nous avait paru surprenante car elle ne correspondait pas du tout aux déclarations que le général Rydz-Smigly avait faites lors des accords de Rambouillet (5).

L'ambassadeur m'a répondu en me demandant sur ces points des précisions.

Je lui rappelai que le général Rydz-Smigly avait donné l'assurance :

1° Que la Pologne n'attaquerait pas la Tchécoslovaquie;

2° Qu'elle observerait ses engagements en tant que membre du pacte de la Société des Nations.

Je lui ai demandé de me donner une assurance équivalente.

L'ambassadeur m'a répondu :

1° Que le gouvernement polonais prenait l'engagement formel de n'attaquer en aucun cas la Tchécoslovaquie;

2° Qu'il restait fidèle à ses engagements de membre de la Société des Nations, sauf en ce qui concerne l'application de l'article 16 pour lequel il y a plusieurs mois le gouvernement polonais a fait des réserves qui sont connues du gouvernement français.

J'ai, bien entendu, pris acte de ces observations. Il me paraît qu'il y a lieu de faire connaître cette conversation à notre ambassadeur à Varsovie qui pourrait voir M. Beck et lui demander une confirmation des assurances données par M. Lukasiewicz.

(1) Du 26 mai : voir, au tome IX de la présente série, les nos 385 (note), 453, 489 (et note).
(2) « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(3) Sur cette affaire, voir, au tome IX de la présente série, le n° 526 (renvois).
(4) Voir au tome IX précité le n° 511.
(5) Sur ces déclarations, voir, au tome III de la présente série, les nos 301, 308.

49

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Lacroix, Ministre de France à Prague.

D. nº 418 (1). Secret. *Paris, 17 juin 1938.*

Au cours de l'entretien que j'ai eu avec M. Osusky à la veille de son départ pour Prague le 9 juin, je l'avais prié de remettre à M. Benès un aide-mémoire relatif aux négociations en cours avec la délégation sudète.

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint une copie de ce document, pour votre information personnelle et confidentielle (2).

50

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Charles-Arsène Henry, Ambassadeur de France à Tokyo.

T. nos 183 à 185. *Paris, 18 juin 1938, 21 h. 45* (?).

Les déclarations faites hier matin par le général Ugaki à la presse étrangère et dont j'ai connaissance par l'agence Havas, montrent qu'aucun compte n'a été tenu au Gaimusho de vos démarches des jours précédents (3). Interrogé sur les relations franco-japonaises, le ministre des Affaires étrangères, qui venait d'insister sur le désir de son pays de maintenir et de développer ses relations d'amitié avec la Grande-Bretagne et l'U.R.S.S., s'est borné à répondre qu'il laissait ses interlocuteurs juges d'apprécier si la France comptait au nombre des puissances qui, en assistant la Chine, empiraient leurs rapports avec le Japon. En ce qui concerne les accusations portées par la presse contre nous, le général Ugaki a déclaré que « malgré les démentis », il ne pouvait s'empêcher de rappeler le proverbe français : « Il n'y a pas de fumée sans feu » (4).

Nous ne nous trouvons plus ici seulement en présence d'une campagne de presse alimentée par des nouvelles d'inspiration soi-disant chinoises,

(1) Archives de l'ambassade.
(2) Le texte de l'aide-mémoire a été reproduit au tome IX de la présente série sous le nº 535.
(3) Sur ces démarches, voir ci-dessus les nos 1, 35.
(4) Un télégramme de Tokyo du lendemain confirme la déclaration en question : voir ci-après le nº 56.

recueillies à Hongkong et Changhaï. C'est le ministre des Affaires étrangères lui-même qui, par ses déclarations volontairement ambiguës, refuse publiquement créance aux démentis de l'ambassadeur de France, et contribue à fortifier devant l'opinion publique japonaise l'impression que nous menons en Extrême-Orient une politique directement dirigée contre les intérêts du Japon.

Alors que l'U.R.S.S., par ses envois d'avions et de pilotes, et l'Angleterre par l'ouverture de Hongkong au transit et la construction de la route birmane, fournissent à la Chine un concours dont le gouvernement japonais n'ignore ni l'ampleur ni l'efficacité, et reçoivent en retour du général Ugaki des assurances d'amitié, la France qui a pris et observé une position de stricte neutralité, dont le Japon est seul, en fait, à bénéficier, se voit l'objet de la part du gouvernement japonais de procédés les plus désobligeants. Si aucun compte n'était tenu à Tokyo de l'attitude que nous avons adoptée dans l'affaire du transit, les dirigeants japonais doivent comprendre que nous n'aurions plus désormais aucune raison de maintenir une décision qui, allant très au-delà des obligations découlant du droit international, n'a pas été sans affecter à la fois les intérêts de l'Indochine et nos propres relations avec le gouvernement chinois [1].

Le gouvernement français ne peut en tout cas différer plus longtemps d'examiner les conséquences que pourrait comporter pour lui le maintien de l'attitude du gouvernement japonais à son égard et des déclarations injustifiées du général Ugaki. Je vous pris de demander immédiatement audience à ce dernier, de lui exprimer avec toute la netteté désirable la pénible impression que ses déclarations ont causée ici et de lui demander, en vous inspirant des considérations évoquées ci-dessus, une rectification officielle et sans équivoque qui mette fin à la campagne persistante de la presse.

51

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2525 à 2527. *Berlin, 18 juin 1938, 21 h. 6, 21 h. 16.*

(*Reçu :* 22 h. 15, 22 h. 40, 22 h. 5.)

Les persécutions contre les Juifs ont atteint un degré de violence systématique qu'elles n'avaient pas eu depuis longtemps en Allemagne.

De nouveau, les razzias de police et les arrestations se multiplient à Berlin,

[1] Allusion à l'interdiction du transit du matériel de guerre vers la Chine à travers l'Indochine, interdiction décidée en octobre 1937 : voir, au tome VIII de la présente série, le n° 17 (renvois).

comme si les autorités de la capitale du Reich piquées d'émulation ne voulaient pas rester en arrière de ce qui se passe à Vienne.

De source officielle, on prétend que cette attitude est justifiée par l'afflux croissant des Juifs dans la ville de Berlin et la proportion élevée qu'on aurait observée parmi les Juifs, des condamnés de droit commun.

Mais cela n'explique pas la série de mesures qui viennent d'être prises et dont j'ai informé le Département et qui paraissent tendre à la fois à préparer l'expropriation des Juifs, en tout cas à leur rendre impossible une activité et une vie normales, et à les empêcher de quitter le territoire du Reich.

Chaque jour d'ailleurs, j'entends parler d'arrestations opérées sans motif et je vois des Israélites tremblant comme des bêtes traquées, cherchant à s'enfuir.

On se demande quelles peuvent être les vraies raisons de ce redoublement de rigueur. N'est-ce qu'une manifestation de plus du radicalisme qui entraîne la politique allemande depuis le 4 février ? Dès les débuts du IIIe Reich, on a constaté que l'antisémitisme du régime se ranimait chaque fois que les dirigeants nationaux-socialistes se heurtaient à des difficultés qui les exaspéraient. Il semble qu'aujourd'hui les Juifs soient rendus responsables de l'atmosphère hostile à l'Allemagne qui se répand à travers le monde et notamment dans les pays anglo-saxons.

Sans doute désire-t-on aussi des prétextes pour mobiliser les biens que possèdent encore les Israélites et les mettre aux ... [1] des besoins de l'État.

52

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1142. [2] Confidentiel. *Prague, 18 juin 1938* [3].

Je viens de voir le président du Conseil. Il m'a dit qu'au point où en étaient parvenues les négociations, il allait remettre après ma visite, à M. Kundt, à titre officieux, et informatif un mémorandum indiquant d'une manière suffisamment souple les bases sur lesquelles le gouvernement serait disposé à édifier le système de l'auto-administration des Sudètes. M. Hodza a ajouté que les négociateurs sudètes soumettraient ce document à M. Henlein et donneraient leur réponse mardi.

Je suppose, bien que le Président ne me l'ait pas dit, que cet aide-mémoire officieux a pu être établi à la suite des conférences qui se sont poursuivies

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Archives de l'ambassade.
(3) Par courrier, en clair.

d'une part entre M. Hodza et les chefs sudètes, et de l'autre entre les membres du gouvernement, de manière à donner à son auteur l'espoir raisonnable que les bases n'en paraîtraient inacceptables ni d'un côté ni de l'autre.

J'ai essayé d'obtenir quelques précisions. Quant à la diète représentant le peuple sudète, le président du Conseil m'a dit que, suivant les arguments développés par les experts juridiques tchèques devant leurs interlocuteurs allemands, cette institution, telle que la présentaient ceux-ci, ne rentrait pas dans le cadre de l'autoadministration, mais dans un cadre législatif plus large qui devait rester celui de l'État. M. Hodza propose donc dans son aide-mémoire d'élargir considérablement la compétence administrative de l'assemblée provinciale de Bohême et de subdiviser celle-ci en deux sections: l'une nommée par les Sudètes serait chargée des affaires allemandes et l'autre, nommée par les Tchèques, des affaires tchèques. Les deux sections se réuniraient pour vaquer aux affaires générales de la province. Le président du Conseil m'a rappelé que dans chaque assemblée provinciale existait un comité exécutif à la tête duquel se trouvait le président de la province, fonctionnaire d'État, mais dont les membres étaient élus par l'Assemblée. Un organe analogue, a-t-il ajouté, pourrait être prévu pour chaque section de l'assemblée de Bohême; celui de la section allemande correspondrait à l'organe directeur envisagé dans les revendications sudètes, comme devant exercer les pouvoirs exécutifs émanant de la diète représentant le peuple sudète.

M. Hodza a conclu qu'il devait attendre sur cette proposition la réponse que les négociateurs sudètes donneraient mardi. Il a insisté sur le caractère absolument secret des informations qu'il me donnait, spécifiant que jusqu'à nouvel avis celles-ci devaient être réservées à M. Daladier, à Votre Excellence et à M. Léger, et que rien ne devait en transpirer dans la presse.

J'ai été frappé des circonlocutions, des précautions, des réserves de langage du président du Conseil. Je pense avoir éclairci correctement les indications données. M. Hodza ne m'a pas caché qu'il restait extrêmement méfiant de la bonne foi de ses interlocuteurs. D'autre part, sur une question directe de ma part, il m'a confié sous le sceau du secret qu'il avait bien des résistances à vaincre et pour ainsi dire toute une éducation des esprits à faire du côté des chefs de partis tchèques et slovaques de la coalition, et même auprès de certains de ses collègues du ministère. Mon télégramme nos 1128 à 1133 d'hier [1] émettait une supposition en ce sens.

Comme je le questionnais au sujet des revendications des populistes slovaques, M. Hodza m'a répondu nettement n'en être pas inquiet. Les conseillers de l'abbé Hlinka, a-t-il expliqué, avaient cru produire grande impression en organisant, à l'occasion de la publication de leur programme, une manifestation imposante. Mais, a-t-il ajouté, il avait répondu par une manifestation

[1] Ce télégramme, non reproduit, faisait état des réticences de certaines parties de l'opinion tchécoslovaque sur la question des concessions à accorder aux Sudètes, à la suite de manifestations telles que le discours de Stettin (sur ce discours, voir ci-dessus le no 24 (note)). Le président du Conseil tchécoslovaque était gêné, pris entre les exigences sudètes et certaines tendances de la majorité gouvernementale. Aussi, le ministre de France à Prague soulignait-il que, si nous voulions aider les Tchèques,« notre action doit tenir compte des difficultés matérielles et psychologiques du problème».

de fidélité à l'État tchécoslovaque qui réunissait le double de participants [1].

Passant à un point de vue plus réalisateur et plus général, le président du Conseil m'a confié son intention de modifier chacune des assemblées des provinces composant l'État suivant le modèle qu'il concevait pour l'assemblée de Bohême. Ainsi, a-t-il dit, les populistes slovaques recevraient une large satisfaction. D'autre part, la minorité allemande ne se verrait pas attribuer un traitement exceptionnel, et le caractère général qui serait donné à la réforme envisagée rendrait celle-ci plus acceptable pour les éléments de l'opinion hostiles à l'octroi aux Allemands d'un statut particulier. Je suppose que dans le cadre de cette conception, satisfaction pourrait également être donnée, dans une forme à trouver, à la minorité hongroise, et même à la petite minorité polonaise.

Quoi qu'il en soit, mon entretien d'aujourd'hui m'a laissé assez bonne impression. J'ai trouvé le président du Conseil tout à fait conscient des difficultés de la tâche qui lui incombe, extrêmement prudent dans ses propos mais animé d'un esprit élevé et ingénieux de réalisation. Si la réponse des chefs sudètes permet la poursuite des pourparlers sur les bases indiquées dans le mémorandum de M. Hodza, le président du Conseil convoquera les chefs des partis de la coalition à l'effet de les tenir au courant.

Il m'a confirmé sa résolution de convoquer le Parlement pour le 12 juillet en vue de présenter à ses délibérations le statut qui s'élabore au cours des actuelles négociations. Même si celles-ci n'aboutissaient qu'à un accord anticipé partiel, ou même échouaient complètement, il paraissait décidé à soumettre un projet aux Chambres avant les vacances d'été. C'est déjà ce que m'avait dit M. Benès. Il ne convient cependant pas d'oublier que dans les circonstances actuelles toute prévision est imprudente.

53

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1143 [2]. Secret. *Prague, 18 juin 1938* [3].

L'informateur qui m'a communiqué l'exposé des revendications du parti Henlein était de son côté renseigné de source allemande sur les négociations en cours. Il m'a confié que les chefs sudètes avaient laissé tomber leur requête visant la création d'une Assemblée représentant le peuple sudète telle qu'elle est exposée dans le document que j'ai communiqué à Votre Excellence par

(1) Sur ces deux manifestations, voir ci-dessus le nº 34 (notes).
(2) Archives de l'ambassade.
(3) Par courrier, en clair.

ma dépêche nº 152 sous le timbre de l'Europe [1]. Il a ajouté que les représentants de M. Henlein se rabattaient sur la création d'une section allemande dans l'assemblée provinciale de Bohême.

Je pense que M. Hodza devait en avoir l'impression. Le fait qu'il ne me l'ait pas dit dénote sa méfiance à l'égard de ses interlocuteurs.

Mon informateur prévoit de graves difficultés de réalisation, si l'accord se fait sur un programme de réformes. Celles qu'il a mentionnées plus particulièrement ont trait au maintien des écoles minoritaires tchèques payées sur les deniers publics, à l'existence des minorités tchèques et des fonctionnaires tchèques en territoire allemand; à l'état d'esprit de la population sudète qui attribue toutes ces difficultés aux mauvais procédés tchèques, alors que souvent la crise économique est à leur origine.

A son avis, le gouvernement de Prague devrait se procurer sans tarder les fonds nécessaires à l'entreprise de grands travaux en régions allemandes; travaux qui devraient être confiés à des entrepreneurs et à des ouvriers sudètes.

54

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,

À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1145 [2]. Réservé. *Prague, 18 juin 1938* [3].

(*Reçu :* le 20, 11 h. 45.)

Suite à mes télégrammes précédents [4].

J'ai répété les conseils que, suivant mes instructions, j'avais déjà donnés à plusieurs reprises, disant qu'il convenait de mener les négociations aussi rapidement que possible pour profiter des difficultés que les dirigeants du Reich rencontraient actuellement en Autriche, disant aussi que le gouvernement tchécoslovaque devait aller, dans la voie des concessions, à la limite de ce qui était compatible avec le maintien de l'indépendance et de l'intégrité de l'État.

J'ai émis l'opinion qu'un arrangement dans ces limites, donnant aux Sudètes des satisfactions effectives et à M. Hitler des apaisements quant à l'exécution de la mission de protecteur du germanisme qu'il s'était publiquement donnée,

(1) Du 10 juin, ci-dessus publiée sous le nº 11.
(2) Archives de l'ambassade à Rome.
(3) Par courrier, en clair.
(4) Les télégrammes nºs 1142, 1143 sont ci-dessus reproduits sous les nºs 52, 53. Par télégramme nº 1144, le ministre de France à Prague déclarait que son collègue britannique avait reçu par un informateur communication du programme des revendications sudètes remis le 8 juin au président du Conseil tchécoslovaque.

serait susceptible de hâter le moment où l'Allemagne accepterait de reprendre sa collaboration avec les puissances démocratiques.

M. Hodza a répondu qu'une pareille évolution modifierait du tout au tout la situation de la Tchécoslovaquie.

Il a ajouté que suivant ses renseignements, l'administration allemande avait provoqué en Autriche une désillusion et un mécontentement profonds qui, sans devoir susciter de révoltes ouvertes, compliqueraient sa tâche par suite de la mauvaise volonté générale. En Allemagne même, aurait disparu pour le moment l'élan confiant dans l'avenir qui avait suivi l'absorption de l'Autriche.

55

M. JEAN RIVIÈRE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME SAINT-SIÈGE, À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 188. *Rome, 18 juin 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 29 juin.)

Il ne semble pas, si l'on fait actuellement le point du conflit entre l'hitlérisme et le catholicisme, que la situation ait chance prochaine de s'améliorer pour ce dernier. Elle paraît, au contraire, telle du moins que cette ambassade peut la juger d'ici, s'aggraver chaque jour davantage. Le pessimisme demeure, en tout cas, profond au Vatican.

En Allemagne proprement dite, les catholiques fournissent un bel exemple de résistance à l'investissement, à l'inondation racistes auxquels ils sont exposés. Le Saint-Siège a vivement apprécié, en dernier lieu, le mandement pastoral lancé par l'évêque de Berlin, pour exhorter la jeunesse catholique de son diocèse à glorifier la Croix du Christ. *L'Osservatore Romano* a, d'autre part, donné une publicité particulière au nouveau « serment catholique » que l'archevêque de Fribourg en Brisgau a rédigé à l'intention des jeunes gens. « Je suis et reste chrétien romain-catholique, y lit-on; je le resterai, quoi qu'il puisse advenir ».

Il ne m'appartient pas d'indiquer toutes les mesures de persécution récemment infligées à l'Église par les autorités nazies, dans le domaine scolaire notamment. Devant ces violations du Concordat, devant une volonté aussi arrêtée de réduire l'activité du catholicisme, de la subordonner à l'État omnipotent, l'on se demande si le gouvernement de M. Hitler ne va pas tout bonnement mettre fin à l'accord de 1933. Cette ambassade a déjà eu l'occasion d'indiquer au Département que, selon elle, le IIIe Reich ne voit pas actuellement d'intérêt à rendre à l'Église une liberté officielle, en dénonçant le Concordat. Il préfère, semble-t-il, continuer à la brimer en « gardant barre » sur elle, au moyen de certaines dispositions, notamment financières de cette convention.

En admettant même que le gouvernement hitlérien songe à recourir à la dénonciation, peut-être accompagnée de la négociation d'un nouvel accord, d'un *modus vivendi* quelconque, ne peut-on penser que, comme le laissent entendre certains journalistes allemands de Rome, dans des conversations particulières qui m'ont été rapportées, Berlin attend, pour ce faire, que disparaisse de la scène le vieil « homme blanc », si gravement malade, dont M. Hitler et ses conseillers connaissent l'inflexibilité, l'obstination et le courage?

Quant à ce qui fut l'Autriche, la « marche autrichienne » actuelle, les mesures de déchristianisation qui y sont prises désolent d'autant plus le Vatican que celui-ci constate l'inutilité de l'attitude servile prise à l'égard du nazisme par l'épiscopat autrichien. Pour l'Autriche, existait aussi un concordat, celui du 5 juin 1933 (ratifié le 1er mai 1934). M. Charles-Roux a fait connaître au Département, par lettre du 7 juin, nº 175 (1), que le Saint-Siège démentait les bruits ayant couru sur de prétendues conversations engagées entre le Saint-Siège et les autorités hitlériennes en vue d'éclaircir la situation créée, au regard du concordat autrichien, par la réalisation de l'Anschluss. Ayant, il y a quelques jours, interrogé à ce sujet le secrétaire de la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires, j'ai obtenu de lui la réponse suivante : bien que, conformément d'ailleurs à la doctrine posée par Benoît XV, au moment de la conclusion des traités de paix, l'accord de 1933 doive être considéré comme caduc, le Saint-Siège n'a pas reçu de notification allemande touchant la cessation du concordat. Mais Mgr Tardini m'a confié que le Saint-Siège projetait d'ériger assez prochainement en évêché la circonscription d'Innsbruck, actuellement pourvue d'un simple administrateur apostolique. Or, une telle modification supposerait, d'après l'article 3 de cet acte, l'accord préalable du gouvernement exerçant souveraineté territoriale, aujourd'hui le gouvernement allemand. Lorsque le moment sera venu, le Saint-Siège procédera à cette consultation et l'accueil fait à sa démarche montrera quelle attitude les autorités hitlériennes entendent adopter en face de la convention conclue entre le cardinal Pacelli et le chancelier Schuschnigg.

En attendant, la persécution religieuse se développe dans le « pays » autrichien (voir notamment mon rapport nº 178 du 8 juin) (2) sans que l'épiscopat local fasse preuve de ce courage, de cette énergie, dans la résistance dont l'épiscopat d'Allemagne proprement dite donne, de façon générale, l'exemple. J'ai indiqué dans ma lettre nº 189 du 17 de ce mois (3) la pénible impression qu'avait notamment produite au Vatican l'article que Mgr Waitz, prince-archevêque de Salzbourg, a récemment fait paraître dans le *Schönere Zukunft* pour justifier les initiatives du cardinal Innitzer au moment de l'Anschluss.

Reste la Tchécoslovaquie, où le catholicisme devrait jouer un rôle dans la lutte contre la poussée germanique. La grande majorité des Sudètes est de

(1) Non retrouvée.

(2) D'après lequel le Pape s'inquiétait du traitement réservé par les nazis à un ecclésiastique autrichien connu.

(3) Non reproduite. L'archevêque de Salzbourg avait notamment écrit : « Adolf Hitler est le chef de l'État allemand auquel désormais appartient l'Autriche. Le cardinal de Vienne devait en conscience exhorter à l'obéissance envers le nouveau régime les âmes qui lui étaient confiées ».

confession romaine. Aussi bien, si la « voix du sang » parle chez eux, peut-on s'étonner *a priori* qu'elle leur empêche d'entendre celle de leurs convictions catholiques. Et pourtant, l'on sait qu'il en est ainsi. Je ne rappellerai que deux récents exemples de ce renoncement. C'est d'abord l'adhésion individuelle ou collective au parti sudète d'ecclésiastiques allemands de Tchécoslovaquie, de nombreux séminaristes en particulier, qui, comme me le rapportait un voyageur venant de Bohême, se demandent « pourquoi ils devraient être plus catholiques que le cardinal Innitzer ». C'est encore le récent appel adressé par le chef des chrétiens-sociaux allemands de Tchécoslovaquie, Mgr Hilgenreiner, lesquels se sont, comme on le sait, fondus, de même que les agrariens, dans le parti des Sudètes. D'après le journal catholique de Milan, l'*Italia*, Mgr Hilgenreiner a, au lendemain des dernières élections municipales, invité les membres de son ancien parti à « maintenir la plus absolue fidélité à Conrad Henlein ». Si l'on ajoute que l'abbé Hlinka, chef des catholiques slovaques, est en coquetterie avec les hitlériens, l'on devra constater que le catholicisme apparaît extrêmement faible comme élément de résistance à la marée naziste déferlant sur la Tchécoslovaquie.

Le Vatican, du moins, a-t-il tenté tout ce qui lui était possible pour mettre ces populations catholiques en garde contre le germanisme « néo-païen » ? Le Saint-Siège a pris envers celui-ci une position doctrinale vigoureuse. Il le condamne énergiquement, dans des textes officiels d'une haute portée; et les sentiments du Souverain pontife à l'égard de M. Hitler, de son régime, de ses procédés, de sa philosophie sont connus. L'attitude d'abandon du cardinal Innitzer a été formellement désavouée par Pie XI [1]. Mais le Vatican n'aurait-il pas pu « encadrer » davantage, avant qu'il ne fût trop tard, l'archevêque de Vienne dans d'impérieuses directives publiquement connues, pour prévenir chez lui des défaillances? Il faut avouer que la tâche était bien difficile.

En ce qui concerne le problème tchécoslovaque, le ministre de Tchécoslovaquie près le Saint-Siège, avec lequel M. Charles-Roux s'est souvent entretenu de la question du Vatican, me répétait, il y a quelques jours encore, que celui-ci n'est pas demeuré inactif : il s'est inquiété, cette ambassade l'a d'ailleurs signalé, des adhésions de prêtres ou de séminaristes allemands de Tchécoslovaquie au parti des Sudètes; il a fait donner des conseils à Mgr Hilgenreiner. Il a aussi, d'après M. Radimsky, essayé de faire comprendre à l'abbé Hlinka, chef des Slovaques, le danger de « tendre la main » à Henlein. Mais, de l'avis du diplomate tchécoslovaque, cette action vaticane n'a pas été assez énergique, ni surtout publique, ce qui la prive de son effet au regard des masses.

Aussi ai-je cru utile, au cours d'un récent entretien avec le secrétaire de la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires, de marquer, comme M. Charles-Roux a déjà eu l'occasion de le faire, le prix que nous attachons à tout ce que le Saint-Siège a pu entreprendre et entreprendra pour tenter de conjurer en Tchécoslovaquie le péril hitlérien, faisant valoir à mon interlocuteur

(1) Sur l'attitude du Cardinal et la réaction pontificale, voir, au tome VIII de la présente série, les nos 423 (et note), 515; au tome IX, les nos 63 (note), 72, 77, 114 (et notes), 125, 134, 145, 209, 308.

que l'intérêt du Saint-Siège, celui de la France et celui de la paix coïncidaient en la circonstance. Mgr Tardini m'a répondu que, sans doute, le Saint-Père ne voulait pas « faire de politique », mais que nous pouvions être assurés de la vigilance avec laquelle, du point de vue religieux, le Vatican suit la situation dans le jeune état. Le Saint-Siège, m'a dit Mgr Tardini, a spécialement mis les ordinaires de Tchécoslovaquie, et, par conséquent ceux qui exercent leur juridiction sur les populations allemandes, en garde contre les erreurs de la doctrine naziste et contre l'éventualité de la persécution que ne manquerait pas de subir la religion catholique, en cas de victoire totalitaire allemande. Malheureusement, ajoutait le prélat, les Sudètes sont d'abord Allemands et fanatisés par le concept de la communauté de la race; leurs préoccupations confessionnelles passent, le plus souvent, au second plan. Le secrétaire de la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires a, d'ailleurs, en conclusion, souligné combien le nationalisme se développe sur tous les points du globe et combien la religion catholique, par essence universelle, risque d'en **pâtir.**

56

M. Charles-Arsène Henry, Ambassadeur de France à Tokyo,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 293 à 299. *Tokyo, 19 juin 1938, 8 h., 11 h. 10, 11 h. 8, 11 h.*

(*Reçu :* 7 h. 10, 7 h., 9 h. 45, 10 h. 40, 9 h. 30.)

Le général Ugaki a reçu hier soir les correspondants de journaux étrangers. Il leur a remis un communiqué qui a été télégraphié par les agences et que je ne reprends pas en détail (1). De l'avis de tous c'était à la France que s'adressait le passage où il est dit : « ...des puissances semblent bien mettre en œuvre une politique d'encouragement à la Chine dans son opposition futile contre le Japon, ce qui est cause d'une inutile prolongation de la guerre et d'immenses pertes de vies et de biens. Tout cela est profondément regrettable au point de vue de l'humanité et tout refroidissement des relations amicales entre le Japon et ces puissances doit être considéré comme... (2) d'une semblable action de leur part... ».

Un correspondant lui ayant demandé si c'est bien à la France que ce passage faisait allusion, le général répondit qu'il l'en laissait juge. Sur nouvelle interpellation, il dit que c'est aux autorités françaises à décider [si] les informations de presse concernant l'aide à la Chine sont fondées; que, vu leur persistance,

(1) Le Ministre rendait compte également de l'intervention du général nippon à l'ambassadeur de France à Tokyo, par télégramme nos 183 à 185, du 18 juin, ci-dessus publié sous le no 50.

(2) Lacune de déchiffrement.

il ne peut que penser qu'il n'y a pas de fumée sans feu; c'est avec regret qu'il a appris l'accord conclu en vue de la construction d'un chemin de fer en Chine [1]. A une autre question, il répondit que le Japon n'envisageait pas l'occupation de l'île d'Haïnan, mais que c'est là une question qui n'a aucun rapport avec le traité franco-japonais de 1907.

Quoique d'habitude les journaux japonais ne consacrent que peu de place aux déclarations faites à la presse étrangère, ils ont ce matin publié en première page et avec de grosses manchettes le communiqué et les déclarations du général Ugaki. Ils publient également des télégrammes de Hong-Kong dont le sens général est que M. Naggiar a conclu, à Hankéou, un accord par lequel la France fournira à Tchang-Kaï-Chek des armes et des conseillers militaires en échange de concessions de chemins de fer et de mines dans la Chine du sud.

Il n'y a donc plus à douter à mon avis que la campagne de presse menée contre nous soit non seulement tolérée, mais même appuyée par le gouvernement. Au début je voyais en elle l'effort du groupe « chinois » comme je vous l'ai télégraphié. Je crois aujourd'hui que cette influence l'a emporté et que le gouvernement est rallié à cette politique.

Mais je considère que cette campagne est factice, qu'elle est destinée à la propagande politique intérieure et qu'il est en somme douteux que dans ses buts actuels, on puisse ranger la préparation d'opérations dans le golfe du Tonkin.

Le général Ugaki m'a dit formellement que le gouvernement n'envisageait pas l'occupation de l'île d'Haïnan; il l'a répété aux correspondants étrangers, sachant fort bien qu'ils le télégraphieraient dans le monde entier; mais on a eu bien soin de ne publier ce passage dans aucun des journaux japonais. Je pense qu'il aura voulu, en prenant ce demi-engagement (sur lequel évidemment il pourrait revenir en disant que les circonstances ont changé, mais qui tout de même le lie dans une certaine mesure), tranquilliser les étrangers, et nous, en premier lieu, sur le fond de la question, afin de pouvoir se permettre plus de violence dans la forme et ne faire connaître à son peuple que cette forme violente.

A mon avis, il y a lieu de rattacher cette politique du gouvernement à la situation générale du pays.

L'atmosphère est très lourde au Japon aussi bien dans les milieux militaires que parmi les civils. Tout le monde se rend compte que le pays s'enfonce chaque jour davantage dans une aventure dont il est impossible de prévoir la fin. Malgré des succès militaires constants (qui d'ailleurs ont été présentés ici sous une forme très exagérée), la résistance chinoise ne paraît pas faiblir. Cette résistance à laquelle personne ne s'attendait exaspère tout le monde. Les inondations tendues par les Chinois mettent le comble à la colère des Japonais qui prophétisaient depuis un an des succès faciles. La guerre commence à devenir très impopulaire. Les mobilisations, les pertes de l'armée, l'arrêt des affaires, les restrictions de toutes sortes irritent le public. La bourse a été mauvaise tous ces temps derniers; en grande partie, me dit-on parce

(1) Sur cet **accord,** voir, au tome IX de la présente série les nos 216 (note), 478, 496, 506.

que les milieux d'affaires craignent la mise en application intégrale de la loi de mobilisation, ce qui reviendrait à la mainmise du gouvernement sur la plupart des industries. On me dit encore qu'une propagande antimilitariste est menée en province, notamment par des moines nomades; la police, malgré les rafles retentissantes qu'elle a faites récemment, ne se considérerait plus comme absolument maîtresse d'une situation que l'on cherche à fixer par des mesures démagogiques telles que des relèvements inouïs de salaire des ouvriers d'usine de guerre (il y en a qui sont payés sur le pied de 100.000 francs par an). On en serait à craindre dans les milieux militaires que l'opinion ne se soulève violemment contre cette expédition de Chine qui n'aboutit à aucun des résultats si souvent promis. Il s'agirait donc de convaincre la population que tout serait fini depuis longtemps sans l'aide apportée à la Chine par les étrangers. En fait, les manchettes de tous les journaux ce matin mettaient en vedette la phrase du communiqué du général Ugaki où cette idée est émise.

Il y a quelques jours, on m'a rapporté une explication assez vraisemblable du choix fait de la France pour porter la responsabilité de la continuation de la guerre. A mesure que le Japon s'enfonce dans l'expédition de Chine, il devient plus vulnérable à une attaque russe; il faut donc pour le moment s'entendre tant bien que mal avec les Soviets. Pour ne pas par trop heurter l'armée de Mandchourie, on s'en prendra aux « alliés » des Russes; d'autant plus que grâce au voisinage de l'Indochine le reproche d'aider Tchang-Kaï-Chek paraîtra plus naturel. La propagande achetée qui cherche à nous compromettre a été d'un grand secours à cette propagande japonaise et celle-ci a donné le plus grand retentissement aux télégrammes venus de Hong-Kong. Il n'est pas jusqu'au voyage de M. Naggiar à Hankéou qui n'ait été exploité de la façon que je vous ai déjà signalée plusieurs fois. Si naturel et si utile qu'il soit, je ne puis m'empêcher de regretter qu'il ait lieu justement à l'époque ou des interprétations injustes mais bien fâcheuses avaient le plus de chance de se produire et de paraître persuasives aux Japonais. Tout cela me fait penser que nous ne devons donc malgré tout pas perdre notre sang-froid devant cette campagne de mensonges et j'espère quelle prendra fin comme a pris fin celle contre l'Angleterre. Je suis loin d'en faire bon marché et je sais trop ce que de telles excitations ont de dangereux : commencées en vue d'une certaine politique, elles montent la tête du public et peuvent dépasser de beaucoup les visées de leurs promoteurs eux-mêmes.

Déjà je reçois des lettres anonymes de menaces et des pétitions qui me prouvent que les mensonges répandus contre nous sont pris par des excités pour de l'argent comptant.

On m'annonce à l'instant que la marine japonaise a bombardé hier la capitale de Haïnan. Il semble difficile de croire que le général Ugaki le savait au moment même où il faisait la déclaration que je cite plus haut. Il n'est d'ailleurs pas impossible que jouant sur les mots, il veuille prétendre qu'il n'avait en vue qu'une prise de possession et non un bombardement sans occupation définitive.

57

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France de France à Londres.

T. nos 1863 à 1865. *Paris, 19 juin 1938, 14 h. 30* (1).

Je vous confirme ma conversation téléphonique de ce matin.

Au cours de ces dernières semaines, sir Eric Phipps a attiré à maintes reprises l'attention du gouvernement français sur l'opportunité d'une stricte application de la politique de non-intervention en Espagne.

Entrant dans ces vues, le gouvernement français a confirmé très catégoriquement les instructions données par les gouvernements précédents sur l'interdiction de la livraison de matériel de guerre directement ou par transit. La position prise par le gouvernement français a été approuvée par les commissions des Affaires étrangères des deux assemblées (2). Néanmoins, vous avez pu observer la campagne extrêmement vive menée à ce sujet par une partie de la presse française. Il importe donc que le Comité de non-intervention aboutisse à tout prix à une résolution définitive.

Il y a déjà trois semaines, le Comité avait rédigé un texte qui avait rallié l'unanimité de ses membres, à l'exception du délégué soviétique qui, sans cependant repousser le projet, avait formulé certaines réserves (3). Le gouvernement français s'est employé à trouver des formules tenant compte des observations ainsi présentées, et il ne comprendrait pas que du côté allemand ou italien on repoussât cette transaction.

Le Comité doit donc pouvoir conclure mardi prochain (4). Vous voudrez bien insister très vivement dans ce sens auprès de lord Plymouth.

Il y a également intérêt à ce que vous voyiez lord Halifax, que vous lui exposiez l'effort considérable fait par le gouvernement français pour poursuivre, en ce qui concerne la non-intervention, une politique parallèle à celle de la Grande-Bretagne. Nous sommes donc fondés à attendre du gouvernement anglais que, de son côté, il fasse toute diligence pour que le Comité aboutisse. Comme je l'ai dit déjà à sir Eric Phipps, il n'est que trop évident qu'au cours des semaines à venir des difficultés nouvelles peuvent surgir en ce qui concerne les affaires de Tchécoslovaquie. Il est d'une importance capitale qu'à ce moment, le problème de la non-intervention et du contrôle ait été réglé à Londres.

(1) Par fil.
(2) Voir ci-dessus le n° 28 (note).
(3) Voir, au tome IX de la présente série, les nos 453, 489, 490, 497, 503; ci-dessus le n° 17 (et note).
(4) C'est-à-dire le 21 juin.

58

M. Labonne, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 464. *Barcelone, 19 juin 1938* (1).

(*Reçu :* le 20, 18 h. 45.)

Les événements militaires ont appelé toute la semaine M. Negrin dans le Sud. Accompagné des généraux Miaja et Rojo, il s'est donné à fond à sa tâche de ministre de la Défense.

Mais il s'est donné tout autant, avec une activité vraiment prodigieuse, à son rôle de chef politique et d'âme de la résistance.

A Madrid il inspecte les unités, visite les travaux et sait, de jour et de nuit, consacrer tout le temps nécessaire, par de longs contacts personnels, à la liaison au sein des organisations ouvrières et à leur coopération dans la lutte. De même à Valence.

A Carthagène, il confère aussi bien avec les ouvriers des arsenaux qu'avec les chefs de la flotte. A ceux-ci il reproche véhémentement leur inertie, comprend leurs demandes techniques, cherche à y satisfaire, mais exige en revanche des assurances de discipline et d'initiative. L'on verra donc bientôt les unités en mouvement et en action offensive.

De Madrid même, dans la nuit du 18 au 19, il adresse par radio à tout le peuple espagnol un long appel enflammé. Il rappelle ses prédictions sur le succès de la résistance, sur sa durée pendant l'été, sur la nécessité de tenir coûte que coûte et affirme sa foi dans le triomphe final. Tout ce discours est une véritable exaltation patriotique contre l'envahisseur, contre l'Allemagne et l'Italie.

L'on dit qu'aussitôt après son retour à Barcelone, il ira à Paris plaider lui-même la cause de l'ouverture des frontières pyrénéennes. Je n'ai pu encore avoir confirmation de ce projet.

Cependant les jours d'épreuve font renaître les incertitudes politiques quelque temps dissipées, les rumeurs d'abandon, l'influence de ceux qui ne croient point en la vertu, en la magie de la résistance à outrance. Tous ceux, partis ou hommes politiques, qui au long des périodes sans revers, restent dans la réserve, laissent poser ou osent eux-mêmes poser, en l'absence du chef, les anciennes questions si troublantes : A quoi bon?... où va-t-on?... Quelle est l'espérance?... Sur quoi, sur quelles réalités, sur quelles assurances se fonde l'espoir? Où sont ces centaines d'avions qui devaient accourir du septentrion?... Une aide russe est venue certes, mais combien exiguë, combien

(1) Par courrier en clair.

infime au regard de l'italienne et de l'allemande de l'autre côté. Tant de pertes, tant de destructions servent-elles à l'Espagne, son intérêt permanent. Sauvegardent-elles l'idéologie démocratique et les forces républicaines elles-mêmes? Les circonstances, après tant de sacrifices, sont-elles plus favorables maintenant qu'en mars?

L'on prête de nouveau au président Azaña, symbole de l'Espagne moyenne et libérale, de telles interrogations, de tels scrupules et de tels tourments de conscience.

M. Prieto dit-on, n'a point oublié, dans l'administration de la guerre, son sens et son habileté de manœuvre politique. Par la réputation qu'il se laisse donner de conciliation à l'égard d'un armistice, de répugnance à l'appui communiste, il croit avoir chance de retrouver son heure et ose l'attendre ici même. Et l'on dit encore qu'il tient liaison avec son ancien adversaire, M. Largo Caballero, ennemi, lui aussi, du communisme.

Depuis l'invasion du Levant, depuis la mise en pratique par l'aviation nationaliste des méthodes de la guerre totale, c'est-à-dire le bombardement généralisé et le mitraillage des troupes comme des populations dans les villes, sur les routes et dans les champs, l'opinion, exténuée de deuils, de lassitude et de famine, sait ce que signifie le front qui roule. Nos consuls des circonscriptions de Valence et de Madrid, par le caractère comme par les nouvelles de leurs télégrammes de cette dernière semaine, ont donné la physionomie du trouble et de l'angoisse qui s'y étendent.

Barcelone sait, par les menaces radiodiffusées et réitérées des orateurs nationalistes, que la Catalogne subira bientôt immédiatement après Valence le sort du Levant, c'est-à-dire un anéantissement partiel ou total.

Ces déceptions, ces angoisses et ces manœuvres politiques font apparaître en même temps et rendent persistantes les rumeurs de changements ministériels. De nouveau, l'on parle d'une formation que présiderait M. Martinez Barrio, qui n'est même pas socialiste, et dans laquelle entreraient M. Besteiro, socialiste modéré, M. Zubellaga et dont les communistes seraient exclus.

Je ne verrai sans doute le président du Conseil qu'au début de la semaine prochaine (s'il n'est point à Paris). Je ne pourrai donc recueillir ses impressions, apprendre ce qu'il voudra bien me dire de ses intentions et vérifier ses propres suppositions avant quelque délai. Mais la connaissance que j'ai de l'homme, de ses réactions instinctives comme de sa démarche spirituelle, l'observation de ce qu'il fait en ce moment et de la manière dont il le fait me laissent penser que sa volonté n'a pas subi d'ébranlement, que son but est le même et peut se discerner justement parce que son action présente et ses méthodes sont celles mêmes qu'il a employées lors de l'effondrement du front en mars et de la crise consécutive.

Ce qu'il veut, le Dr. Negrin me l'a exposé bien souvent, l'an passé, puis pendant la période relativement brillante de Teruel puis au cours des journées dramatiques de mars. Il me l'expliquera sans doute de même pendant les jours actuels, qu'il estimera seulement difficiles.

La victoire?... L'envahissement et les circonstances internationales ne l'ont point rendue possible. La reddition sans conditions? Jamais! Entre les deux,

tous les degrés de la composition, le champ des médiations, des arrangements, M. Negrin, privément, confidentiellement, ne s'y refuse pas. Il sait combien les choses étant ce qu'elles sont, toute médiation assurant une certaine négociation d'égal à égal, tout statut sauvegardant, ne serait-ce qu'un peu de démocratie, serait favorable à la République, et il les appelle de ses vœux.

Mais, c'est bien précisément pour éviter une capitulation, pour rendre effectivement possible une quelconque médiation, pour l'imposer somme toute à l'adversaire, et amener le général Franco à cette composition qu'il croit à la résistance, qu'il la veut, qu'il voit en elle le seul moyen d'y parvenir.

Il n'y a donc aucune contradiction, malgré certaines apparences, entre arrangement et résistance. Tout au contraire! Dans l'esprit du chef du gouvernement, les deux notions ont un lien intime, elles sont soudées l'une à l'autre et l'une est inconcevable sans l'autre.

A défaut de composition de cette sorte et d'accord de ce genre, que reste-t-il?

Il reste ce que M. Negrin, véritable Espagnol, ne redoute point : la résistance jusqu'au bout. Jusqu'à la mort inclus avec ou sans espérance.

A ce point, la logique, les raisonnements, les arguments ne jouent guère. Il s'agit de ce qui est au-delà, de ce qui est hors discussion, de ce qui touche à l'honneur, à la passion, à ce sens espagnol obsidional de ne céder jamais.

Ainsi le chef de l'Espagne républicaine est dégagé de toute incertitude sur le but et sur le fond. S'il recherche, s'il consulte, s'il hésite, c'est seulement sur les moyens et sur leur efficacité. De tous autres scrupules, il s'est allégé.

Si les partis et les hommes politiques s'agitent, s'ils n'entendent ou n'acceptent spontanément ce qu'implique la résistance jusqu'au bout, ils devront, de bon ou mauvais gré, le comprendre puis se taire ou collaborer. Contre eux la force, une fois déjà, a dû être employée. Et la force a réussi.

La forme du gouvernement lui importe peu, pourvu qu'il tienne effectivement les rênes. Si les convenances internationales, si l'exigence du labeur technique l'amènent à renoncer à la présidence et à laisser former un gouvernement dirigé par un personnage utile ou représentatif, le changement ne devra pas faire illusion.

Si la population vacille, si elle s'abandonne au désespoir ou l'inertie, elle sera soutenue, revigorée contre elle-même. La mobilisation totale des êtres humains, du labeur, de la nature et des mécaniques l'enrégimentera et la dirigera.

Si des éléments techniques dans l'armée du front ou dans celle du labeur deviennent incertains, ils seront chassés. Leurs places seront données à d'autres, plus jeunes, plus sûrs. S'ils sont moins capables, si le rendement y perd, tant pis! Sûreté militaire, sûreté politique passent avant le rendement théorique et forment pragmatiquement la réalité nouvelle, l'adaptation qu'exige la résistance totale à la guerre totale que mène l'adversaire.

Quelle est donc cette force constante que M. Negrin trouve toujours sous sa main?

Elle est, et de plus en plus, parmi les hommes jeunes et très jeunes, pénétrés d'idéologie et de passion, appelés des couches les plus humbles du peuple à la fierté des commandements et des responsabilités.

Elle est dans le sein des organisations ouvrières plus conscientes que jamais, depuis la mobilisation, de leur rôle, de leur valeur dans cette vie de guerre, conscientes aussi des menaces de la dictature adverse.

Elle est, depuis quelque temps, dans une véritable exaltation patriotique contre l'envahisseur, dans ce puissant sursaut séculaire de l'Espagne contre l'étranger meurtrier du pays.

Elle est enfin, et très précisément, dans le constant renforcement et dans le méthodique bon état matériel, à quelque prix que ce soit, des corps de police. Ceux-ci ont à tenir à leur place toutes les lignes de résistance de l'Espagne : les militaires, les politiques, les sociales. Et de ceci M. Negrin a toujours eu la vision pratique la plus rude et la plus vigilante.

Lorsque la menace militaire ébranle l'assise de cet étonnant échafaudage, presque tout entier arc-bouté sur lui, de cette sorte de gageure, le président du Conseil n'éprouve aucune hésitation. Il la renforce en pointant d'emblée aux centres populaires sensibles : à Madrid, à Valence, etc. Ceci fait, dont il ne parle guère, il se donne ouvertement à sa tâche de ministre de la Défense, là où il se déploie publiquement, là où il sait prendre, avec quelques chefs militaires, toujours les mêmes, les décisions essentielles.

Tant qu'une force comme celle-ci ne fléchira pas, tant qu'elle conservera confiance en elle-même et volonté de tenir le gouvernail, il faudra d'autres désastres que celui de Castellon [1] et d'autres manœuvres que celles des hommes politiques d'alentour pour la faire plier et ouvrir de nouveaux horizons.

M. Neville Chamberlain a déclaré le 14 juin aux Communes que le gouvernement britannique « sera prêt à proposer une médiation seul ou de concert avec d'autres pays chaque fois que les perspectives de succès paraîtront favorables » [2].

Si l'on rapproche l'action de M. Negrin des déclarations nationalistes constantes sur la capitulation et la dictature, l'on voit et l'on sent quels rudes obstacles devra surmonter une tâche aussi éminemment souhaitable et urgente.

Il faudrait donc que cette tentative, lorsqu'elle aura lieu, fût appuyée, dans l'ordre moral, non seulement par le concours d'un grand nombre de gouvernants mais aussi par les appels les plus amples et les plus pressants de l'opinion de tout ce qui dans le monde est sensible à l'horreur des tueries et à l'apaisement.

Il faudrait sans doute aussi, dans l'ordre matériel, et d'un côté comme de l'autre, que certaines pressions pussent jouer et s'évoquer efficacement.

(1) La ville avait été emportée le 13 juin par les nationalistes.
(2) Sur ce débat, voir également ci-dessus, le n° 45 (note).

59

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1146 (1). *Prague, 19 juin 1938* (2).

Le ministre d'Angleterre est venu me voir hier matin. Nous avons échangé nos informations.

A propos des nouvelles répandues dans la presse au sujet de l'introduction possible du service de trois ans en Tchécoslovaquie (3), M. Newton m'a confié que, sur les rapports adressés à Londres par sir Nevile Henderson, il avait été invité à rendre le cabinet de Prague attentif à la mauvaise impression que produirait sur l'opinion internationale la réalisation d'une pareille intention, et sur l'influence fâcheuse que la prolongation du service militaire pourrait avoir sur les rapports entre Prague et Berlin.

Mon collègue m'a dit avoir répondu qu'à son avis, une pareille démarche ferait peser sur le gouvernement britannique une responsabilité d'autant plus grave que l'Angleterre se refusait à prendre aucun engagement d'appui militaire à l'égard de la Tchécoslovaquie. Il a ajouté estimer par ailleurs que l'introduction du service de trois ans, s'il suscitait des récriminations momentanées, aurait du moins l'avantage de dispenser le cabinet de Prague de prendre en cas de tension des mesures militaires exceptionnelles telles que celles adoptées le 20 mai, et qui, dans des circonstances données, tout en étant indispensables, pourraient avoir pour la paix des conséquences désastreuses.

Le gouvernement britannique s'est, paraît-il, rangé à l'avis de son ministre, et a renoncé à la démarche projetée.

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Prague.
(2) En clair, « par valise exceptionnelle » du 19 juin.
(3) Sur ces rumeurs, voir, au tome IX de la présente série, les nos 507, 532 (et note), 534.

60

M. Charles-Arsène Henry, Ambassadeur de France à Tokyo, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 302 à 307. *Tokyo, 20 juin 1938, 23 h 30.*

(*Reçu :* 18 h. 40, 19 h. 40, 18 h. 55, 22 h. 10, 20 h. 45.)

Le général Ugaki m'a reçu aujourd'hui. Je lui ai fait la communication prescrite par votre télégramme nos 183 à 185 (1) dont je ne reprends pas le détail.

En ce qui concerne ses déclarations à la presse étrangère, il était visiblement embarrassé et m'a donné des explications bien embrouillées : il m'a dit que la seule partie de l'entrevue qui ait été préparée et dont les mots aient été pesés était le communiqué écrit qui, dans son intention, ne viserait aucun pays en particulier; que sur interpellation de correspondants il a dit que le Japon désirait avoir de bons rapports avec la Russie et l'Angleterre; que si on lui avait posé la même question pour la France, il aurait fait la même réponse; que lorsqu'on lui a demandé si, à son avis, la France comptait au nombre des puissances qui, en aidant la Chine, empiraient leurs rapports avec le Japon, il n'a pas voulu se commettre à donner une opinion; que, lorsqu'il a dit que « malgré les démentis » il rappelait le proverbe : « Il n'y a pas de fumée sans feu », il voulait dire que sans doute la France avait interdit en principe le transit des armes, mais qu'il avait reçu tant de renseignements divers sur l'existence d'une contrebande considérable qu'il pensait qu'il devait en exister une.

Je lui ai répondu que c'était là son intention puisqu'il le disait; mais que cette intention n'avait été comprise de personne, ni à l'étranger, ni au Japon, comme on pouvait s'en rendre compte par la lecture des journaux; que donc j'espérais qu'il donnerait à la presse un communiqué qui, sous une forme quelconque, déclarerait que mes explications l'avaient satisfait. J'ai alors repris (2) le danger d'une campagne de presse qui excite la population sur des allégations mensongères et je lui ai dit que si le gouvernement français était amené à réviser l'interdiction de transit, cette campagne aurait porté aux intérêts du Japon un tort considérable — je lui ai répété que le gouvernement de la République se trouvait dans l'obligation d'examiner la possibilité de rapporter cette interdiction.

Le général Ugaki m'a dit alors qu'il voulait causer avec moi en toute confiance de la question de la contrebande d'armes. Il m'a dit que lorsqu'il était

(1) Du 18 juin, ci-dessus publié sous le n° 50.
(2) Lacune de déchiffrement.

gouverneur général de Corée, il s'était rendu compte de la grande difficulté qu'il y a à empêcher la contrebande ou qu'il ne doutait pas que les (1) d'Indochine n'étaient pour rien dans le transit qui lui était signalé. Il m'a dit que si nous voulions bien nous prêter à des enquêtes sur les cas qui lui étaient rapportés, tous malentendus disparaîtraient. Je lui ai répondu qu'il y a quatre ou cinq mois que je demandais au Gaimusho de me faire connaître des cas concrets et que, comme on ne m'en avait jamais signalés, je considérais qu'il n'y en avait pas. Le général m'a demandé si j'accepterais de vous transmettre des précisions en vue d'enquêter sur place. Sur mon acquiescement, il m'a dit qu'il m'en enverrait et que lorsque les enquêtes auraient été faites, il pourrait publier la déclaration que je lui demandais. Je lui ai naturellement répondu que ce n'était pas dans plusieurs semaines qu'il s'agissait d'arrêter la campagne antifrançaise, mais tout de suite. Il m'a dit qu'il s'y emploierait mais, malgré une insistance que j'ai prolongée jusqu'au moment où il aurait fallu en venir à des paroles sèches que je tenais à éviter, il n'a voulu prendre aucun engagement sur une déclaration rectificative publique. Je l'ai donc quitté sur une dernière affirmation qu'il allait s'occuper de la campagne de presse.

Nous verrons ce qu'il en sera. A vrai dire, je n'avais guère l'espoir en allant chez lui que j'obtiendrais une rectification nette. Une telle déclaration n'est pas dans les habitudes japonaises et lui aurait fait perdre la face à tel point qu'il n'aurait peut-être pas pu se maintenir au gouvernement. J'espère, sans trop y compter, que ma démarche, et surtout la menace de lever l'interdiction de transit, le feront assez réfléchir pour le convaincre de l'intérêt de mettre un terme à la campagne antifrançaise. Il me paraît certain que le gouvernement peut l'arrêter du jour au lendemain. Mais je me demande quel est le vrai motif de cette campagne.

Il est possible qu'après tout, elle ait pour but de préparer une occupation de l'île d'Haïnan. Les bombardements de l'île continuent et le porte-parole du Gaimusho a dit ce matin aux correspondants étrangers que c'était la Marine qui en déciderait en dernier ressort. On a eu l'impression que le Gaimusho voulait faire comprendre qu'il n'avait aucune influence sur la conduite de la guerre. Si, comme il est aussi très vraisemblable, la campagne antifrançaise est surtout destinée, comme je vous l'ai déjà télégraphié, à la politique intérieure, nous pourrions espérer que le gouvernement considérera qu'il est allé assez loin et qu'il vaut mieux chercher une autre diversion au mécontentement général.

Je dois ajouter que tout notre entretien a été très courtois et même très mesuré et que le général Ugaki ne m'a pas ménagé les protestations d'amitié pour nous et son désir de voir nos rapports demeurer les meilleurs possibles; si je le mentionne, ce n'est certainement pas que j'aie tout pris pour de l'argent comptant et j'ai eu l'impression qu'il était très embarrassé pour m'expliquer son attitude de l'autre jour et plus embarrassé encore pour me faire accepter son refus de rectification publique. Je lui ai dit d'ailleurs nettement que le

(1) Lacune de déchiffrement.

résultat de notre conversation n'était pas de nature à dissiper l'impression pénible que le gouvernement de la République avait ressentie, que seule maintenant la cessation absolue de la campagne de presse pourrait vaincre.

Je vous signale qu'il est arrivé ici dans la soirée du 17 un télégramme que la plupart des journaux ont reproduit et qui annonçait, sur la foi de Pertinax, que Votre Excellence et M. Sugimura s'étaient entendus pour surseoir aux travaux du chemin de fer de Langson à Nanning, ce qui est une preuve nouvelle de l'attitude amicale de la France à l'égard du Japon. Je pense qu'il s'agit d'une fausse nouvelle car d'une part je n'ai rien reçu du Département à ce sujet et, d'autre part, le Gaimusho a dit aujourd'hui à un journaliste étranger que M. Sugimura n'avait rien télégraphié.

P.S. — Le début de mon télégramme est déjà parti. Il est bien entendu qu'il ne s'agit dans mon télégramme 304 que d'enquêtes administratives faites par les autorités françaises seules, et que prévoyait votre télégramme nº 137 du 8 avril (1).

61

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À PÉKIN,

À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 41 à 49. *Hong-Kong, 20 juin 1938, 18 h. 15, 18 h. 10, 18 h. 16; le 21, 15 h. 15, 15 h. 16.*

(*Reçu :* le 20, 12 h. 40, 12 h. 45, 13 h. 10; le 21, 11 h., 10 h. 20.)

A mon arrivée à Hankéou, j'ai trouvé les Chinois déjà au fait des possibilités de notre politique, au courant de laquelle le général Tchang-Kaï-Chek notamment a été personnellement renseigné par moi-même depuis deux ans, et tout récemment encore par M. Georges-Picot sur mes instructions, envoyées avant l'arrivée des vôtres et que vous avez bien voulu approuver. Sachant, comme je n'ai cessé de le lui faire connaître, d'accord avec le Département, depuis ma prise de service, que nous avons pris soin d'exclure l'Extrême-Orient du champ d'application de notre traité d'assistance avec la Russie, voué lui-même à la portée étroite des procédures de la Société des Nations, le Généralissime a très bien compris, ainsi que ses principaux collaborateurs, qu'en fait de pacte politique ou d'arbitrage il n'y avait entre la France et la Chine dans les présentes circonstances aucune place pour des engagements bilatéraux que nous nous sommes interdits en Asie même dans nos rapports avec le gouvernement de Moscou.

(1) Dont la reproduction n'a pas semblé nécessaire.

J'espère que les espoirs qu'ont fait naître les échanges de vues à Paris [1] s'évanouiront sans laisser d'amertume. Mais je signale à nouveau le tort que nous causerait l'entretien chez les Chinois d'espoirs sans lendemain ayant comme corollaire l'éveil chez les Japonais de méfiance sans fondement. Essayer d'écarter les menaces japonaises par des concessions gratuites applicables en territoire de souveraineté française, et de satisfaire en même temps les requêtes chinoises par des promesses portant sur la politique générale finirait par irriter les deux parties sans commander le respect d'aucun. L'œuvre accomplie depuis un an en Chine dans la zone occupée par les Japonais au profit de notre prestige et de notre dignité en Asie risquerait en outre d'en être mise en danger.

Pour les raisons que j'ai déjà exposées, nous ne pouvons actuellement conclure avec la Chine aucun traité politique. Vide de toute réalité, notamment par l'absence de solidarité internationale, cette manœuvre d'apparence aurait, cependant, assez de consistance pour nous compromettre prématurément aux yeux du Japon, sans que la Chine pût en tirer plus d'assistance effective que celle à quoi nous obligent nos obligations multiples.

Un pacte de non-agression resterait en arrière des devoirs que nous imposent entre autres le traité des neuf puissances [2], le pacte Kellogg, celui de la Société des Nations et les décisions de Genève au sujet de l'assistance individuelle à la Chine. Un pacte d'assistance serait rendu superfétatoire par ces décisions elles-mêmes.

Un traité de non-assistance à l'agresseur que le Département considère digne d'une étude donnerait sur le terrain des principes moins à la Chine que les décisions de Genève. Sur celui des faits, il pourrait nous gêner, car il devrait comporter annulation des mesures par lesquelles en octobre dernier le gouvernement a interdit le transit au Tonkin du matériel destiné aux Chinois [3] par une décision qui, sous la forme où elle a été prise, constitue une mesure opposable à la Chine et favorable au Japon.

Quant à un traité d'arbitrage, je rappelle qu'à propos des Paracels, le gouvernement chinois m'a donné à entendre l'an dernier, avant le conflit, que les procédures d'arbitrage étaient envisagées sans faveur par l'opinion chinoise sensible aux questions de prestige national. Si changée que soit la situation depuis lors, je ne vois pas ce que pourrait avoir aujourd'hui d'opportun un traité portant sur une matière qui fait l'objet depuis plusieurs mois d'actes multipartites et des délibérations de Genève.

Les conversations de M. Li à Paris n'auraient pas été inutiles si, à l'occasion des malentendus posés par elles, elles nous permettaient de mieux définir encore la politique propre à sauvegarder notre situation en Asie dans les présentes circonstances.

Là où nous avons une position de droit, d'intérêts, de souveraineté ou de

(1) Le mois précédent, MM. Rajchmann et Li-Yu-Ying ayant plaidé la cause chinoise : voir au tome IX de la présente série, les nos 434, 475; ci-après le no 74.

(2) Par ce traité, signé le 6 février 1922, neuf puissances (dont la France, la Grande-Bretagne, les États-Unis) s'engageaient à respecter l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Chine.

(3) Sur cette décision, voir, au tome VIII de la présente série, le no 17 (renvois).

dignité, nous devons, conformément à l'avis que j'ai toujours cru de mon devoir d'exprimer librement, la maintenir avec une ferme et courtoise détermination, sans nous laisser impressionner par les menaces du Japon et ses pressions sur notre opinion publique, mais sans nous laisser déborder non plus par les requêtes chinoises si indiscrètes en faveur de traités bilatéraux.

Nos questions de prestige et d'ascendant moral sont ici comme ailleurs essentielles.

Rien ne serait plus dangereux que de donner à croire qu'on peut prendre barre sur la sensibilité ou la résistance morale des pays d'Europe ou d'Amérique. Ces derniers doivent donc se garder des écarts d'imagination et des campagnes d'opinion susceptibles de faire osciller leur politique entre des décisions d'abandon devant les menaces japonaises et des vélléités d'assistance plus publicitaire que réelle à la Chine.

Comme il convient à la dignité d'une grande puissance, il importe de ne se laisser ni émouvoir ni entraîner.

Vis-à-vis de la Chine, et en l'absence de toute solidarité internationale, nous ne devrions pas aller pour le moment au-delà de ce que nous imposent nos obligations multipartites et des décisions de Genève au sujet de l'assistance individuelle dans la mesure du possible.

Quant au Japon, il est important de lui faire comprendre les devoirs auxquels nous sommes tenus par les décisions de Genève et les traités internationaux et indispensable de réclamer de lui sans crainte le respect de nos droits et de notre souveraineté partout où ils s'exercent. Nous devrions en outre lui rappeler qu'il est inadmissible de sa part de se ravitailler dans tous les pays du monde, y compris la France et l'Indochine, et de prétendre en même temps nous interdire de ravitailler la Chine, avec ou sans transit au Tonkin, comme il est pratiqué par les Anglais à Hong-Kong et les Portugais à Macao.

Mais il ne faudrait pas l'inquiéter par l'étude et encore moins par la conclusion de traités franco-chinois bilatéraux ni l'irriter par l'envoi d'instructeurs pour remplacer les Allemands. Quant à la participation des Français à des entreprises ferroviaires chinoises, elle devrait, sans que bien entendu, nous acceptions de nous lier les mains à ce sujet au profit du Japon, se borner pour le moment aux importants contrats déjà signés.

Soutenue par le calme et la dignité de notre opinion publique et par le redressement déjà sensible de nos forces morales et matérielles, une politique menée sur ces bases nous assurerait le respect des deux parties.

Elle nous tiendrait prêts à toute éventualité suivant l'évolution d'une guerre qui pourrait avoir des répercussions sur la situation de l'Europe et qui, à se prolonger, laissera le Japon comme la Chine épuisés pour longtemps.

62

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1486 à 1492. Réservé. *Londres, 20 juin 1938, 22 h.*

Prenant texte des informations publiées par la presse de ce matin au sujet des derniers entretiens Perth-Ciano, j'ai signalé au secrétaire d'État l'extrême attention avec laquelle est suivi à Paris le développement des pourparlers anglo-italiens. J'ai ajouté que s'il est permis d'escompter la conclusion prochaine d'une entente au Comité de non-intervention, il paraît bien difficile de considérer celle-ci comme satisfaisant aux conditions posées par le Premier ministre dans ses discours du 21 février (1) et du 2 mai (2) et qu'en tout cas l'opinion publique française serait péniblement impressionnée si le gouvernement britannique croyait devoir mettre à exécution l'accord du 16 avril, alors que M. Mussolini semble se dérober systématiquement à toute reprise des négociations avec la France.

Lord Halifax m'a répondu que les choses s'étaient passées à Rome de la manière suivante. Dans la première semaine de juin, le comte Ciano avait déclaré à l'ambassadeur d'Angleterre que le gouvernement italien avait pour sa part rempli dans toute la mesure du possible les stipulations prévues par l'accord anglo-italien et qu'il n'était pas juste que son exécution se trouvât retardée par le fait d'une tierce puissance ou par des raisons qui ne sont imputables ni à Londres ni à Rome. Si le gouvernement britannique ne jugeait pas pouvoir, dans l'état actuel des choses, pousser plus loin la mise en œuvre de l'accord, les Italiens seraient fondés à considérer que les Anglais ne sont pas animés d'un désir aussi vif qu'eux-mêmes d'améliorer les relations entre les deux pays.

Le Foreign Office a envoyé il y a deux ou trois jours à lord Perth les instructions nécessaires pour répondre à cette communication. Le représentant britannique a été invité à déclarer que quelle que soit la bonne volonté du gouvernement anglais, celui-ci ne pouvait considérer comme actuellement remplies les conditions mises par le Premier ministre à la réalisation de l'accord du 16 avril. Pour écarter les objections tirées de l'opposition des tiers, le gouvernement britannique indiquera les diverses alternatives qu'il envisagerait comme remplissant les conditions préalables à l'accord.

En premier lieu, exécution d'un accord éventuel dans le Comité allant

(1) Sur ce discours et le débat aux Communes, voir, au tome VIII de la présente série, les nos 225 et 240.

(2) Sur ce discours, voir ci-dessus le no 38 (note).

jusqu'au retrait substantiel prévu pour la reconnaissance des droits de belligérants.

En second lieu, retrait substantiel exécuté unilatéralement par le gouvernement italien.

Enfin, conclusion d'un armistice entre les deux parties, suivie d'une évacuation des volontaires de part et d'autre ou d'un retrait unilatéral opéré par les Italiens.

En ce qui concerne les conversations entre la France et l'Italie, lord Halifax m'a rappelé qu'elles n'avaient jamais été présentées à Rome comme une condition expresse de l'accord anglo-italien, et qu'il ne lui paraissait guère possible de poser cette nouvelle réserve, bien qu'il ait toujours déclaré à Rome qu'un arrangement de l'Italie avec la France lui semblait le complément nécessaire d'une entente avec la Grande-Bretagne. Mais il a fait venir le comte Grandi et l'a prié d'attirer tout spécialement l'attention de son gouvernement sur ce point. Il lui a représenté notamment qu'il était tout à fait injuste à son avis de continuer à faire grief à la France du transit de matériel prohibé par la frontière des Pyrénées. « Il a pu, a-t-il ajouté, y avoir des envois importants il y a quelques semaines, mais les assurances formelles données par le ministre des Affaires étrangères français à sir Eric Phipps nous ont apporté la conviction que toute expédition d'armes avait cessé et que la frontière française était strictement fermée » [1]. Si l'Italie persistait à battre froid à la France et à l'attaquer dans ses journaux, elle compromettra le règlement définitif de l'affaire espagnole et son attitude aura sur l'opinion publique du Royaume-Uni des réactions qui nuiront à l'exécution de l'accord anglo-italien. Lord Perth a reçu l'instruction de s'exprimer dans le même sens auprès du comte Ciano. Le secrétaire d'État n'avait pas encore le compte-rendu des deux visites que l'ambassadeur d'Angleterre a dû faire hier et avant-hier au palais Chigi. Il m'a promis de me tenir au courant des informations qu'il recevrait à ce sujet.

Il garde d'ailleurs toujours une certaine confiance dans les dispositions de M. Mussolini. Comme je lui faisais observer que celles-ci paraissaient avoir singulièrement changé depuis la rencontre des deux dictateurs, il m'a déclaré que cette hypothèse se conciliait mal avec le cours des événements, et notamment, pour ne prendre que l'exemple le plus récent, avec les entretiens Ciano-Stoyadinovitch [2] qui dénotent une inquiétude croissante à l'égard des intentions de l'Allemagne [3].

[1] Sur la récente fermeture de la frontière française, voir ci-dessus le n° 28 (note).

[2] Qui eurent lieu à Venise les 17 et 18 juin. Selon le chargé d'affaires de France à Rome (D. n° 266, du 19 juin), il semblait ressortir des indications recueillies « que le côté économique de la rencontre l'emporterait sur le côté politique proprement dit», le gouvernement italien souhaitant retrouver en Yougoslavie les positions commerciales perdues du fait de l'Anschluss. M. Blondel concluait : « Je croirais ... que les deux ministres se sont mis d'accord pour rechercher les bases d'une collaboration à la fois politique et économique de leurs deux pays, désireux de conserver d'excellents rapports avec l'Allemagne tout en souhaitant s'épauler mutuellement pour contenir, dans la mesure du possible, l'expansion du IIIe Reich». En fait, la rencontre s'inscrivait dans le contexte du pacte d'amitié italo-yougoslave conclu en mars 1937 (dont le texte est reproduit au tome V de la présente série sous le n° 171).

[3] Retransmis à Rome sous les nos 583 à 589 le 21 juin.

63

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Labonne, Ambassadeur de France à Barcelone.

T. nos 302 à 306 (1). Très urgent. Réservé. *Paris, 21 juin 1938, 21 h. 30.*

Je réponds à votre télégramme nos 465 à 470 (2).

Veuillez, dès réception de ce télégramme, demander audience à M. del Vayo, après vous être assuré que votre collègue britannique a bien reçu ses instructions pour effectuer le même jour une démarche auprès du gouvernement espagnol.

Au cours de cette audience, où je vous laisse juge d'ajouter tels commentaires que vous estimeriez opportuns, après avoir pris contact avec M. Leche, vous voudrez bien remettre au ministre des Affaires étrangères la note suivante:

Le gouvernement français a constamment manifesté par ses déclarations et ses démarches les sentiments d'horreur que lui inspiraient les opérations de bombardement qui cherchent leurs victimes parmi la population non combattante de l'arrière. Il n'a d'ailleurs pas été seul à rendre un juste hommage aux considérations d'une haute portée politique et morale qui avaient poussé le gouvernement espagnol, en février dernier, à renoncer, sous réserve de réciprocité, à user de telles armes. Nul plus que lui ne déplore le sort atroce fait aveuglément à des victimes innocentes.

Mais si de tels abus de la force sont sans excuse, ils ne sauraient non plus tout excuser. La sympathie douloureuse avec laquelle la France n'a cessé de suivre les étapes du drame qui ensanglante l'Espagne ne lui permet pas d'oublier que seuls des efforts acharnés et persévérants ont permis, après plus d'une année d'efforts, aux puissances réunies à Londres d'en venir à des mesures concrètes qui doivent permettre de circonscrire au seul milieu national espagnol une lutte dont seraient définitivement éliminés les éléments étrangers. Lourde serait la responsabilité qu'assumerait le gouvernement espagnol s'il choisissait pour tirer, par un acte de violence, les conséquences extrêmes de l'assistance étrangère, le moment même où les puissances sont sur le point d'y mettre effectivement un terme.

(1) Archives de l'ambassade à Rome.

(2) Du 20 juin, non reproduit. Ce télégramme relatait un entretien, le même jour, entre M. del Vayo et l'ambassadeur, pour « une communication d'une gravité dont le gouvernement de la République espagnole a[vait] pleine conscience», selon les termes mêmes du Ministre. Évoquant les bombardements, leur « caractère systématique », estimant « qu'un tel système n'a[vait] pu être conçu par des esprits espagnols, ni mis en œuvre par des mains espagnoles», M. del Vayo s'estimait délié de l'engagement pris en février de « ne pas procéder au bombardement de villes espagnoles ouvertes ou de populations civiles, au cas où cette règle serait également respectée par le général Franco » [sur cet engagement, voir au tome VIII de la présente série, le no 117 et note)]. Mais soucieux d' « épargner l'Espagne, toute l'Espagne », le gouvernement espagnol exprimait son « intention de porter sa réponse et sa riposte aux lieux mêmes d'où émanent et où se trouvent les responsabilités, c'est-à-dire à l'étranger ».

Deux années durant, malgré le déchaînement des passions et des antagonismes, l'intervention directe des puissances étrangères dans un conflit national a été écartée. Le gouvernement français se doit de mettre le gouvernement espagnol en garde contre le jugement que l'opinion internationale, après avoir tout fait pour éviter l'extension du conflit, porterait inévitablement contre le gouvernement qui assumerait délibérément une responsabilité aussi grave.

Pour sa part, le gouvernement français a consacré deux ans d'efforts et consenti maints douloureux sacrifices à l'œuvre du maintien de la paix générale. Les mêmes intérêts supérieurs restent en cause qui, à l'heure actuelle, commandent aussi impérieusement sa décision. Si le gouvernement espagnol croyait, pour sa part, passer à une action, dont l'inévitable effet serait de ruiner l'œuvre collective entreprise, cette action ne saurait rencontrer en France qu'un formel désaveu. Aussi bien, doit-il savoir nettement qu'au cas où il assumerait la lourde responsabilité d'étendre le conflit actuel hors des frontières d'Espagne, les interventions directes, qui en seraient la conséquence, ne sauraient entraîner aucune réaction de la part du gouvernement français.

64

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 1904 à 1908. *Paris, 21 juin 1938, 23 h. 45.*

La violente campagne menée depuis plus d'une semaine par la presse japonaise contre la France, accusée sans aucun fondement d'avoir conclu un accord secret avec la Chine et de ravitailler massivement cette puissance, les bombardements répétés de l'île de Haïnan, accompagnés, ce matin, d'une tentative de débarquement (1), nous donnent tout lieu de craindre que le gouvernement japonais, sous la pression de sa marine, ne se prépare à procéder à brève échéance à une occupation de cette île, qu'il tenterait de justifier aux yeux de l'opinion en la présentant comme une parade à nos prétendus agissements. L'attitude équivoque du général Ugaki qui, dans une récente déclaration à la presse, a jeté publiquement le doute sur les démentis opposés par notre ambassadeur à ces fausses nouvelles (2), ne peut que renforcer cette impression. Une action sur Haïnan fournirait, par ailleurs, au gouvernement de Tokyo une diversion à ses sérieuses difficultés intérieures et extérieures actuelles en même temps qu'elle lui assurerait la possession d'une position stratégique

(1) Le bombardement de Haïnan, le 19 juin, par un avion et un navire de guerre japonais, était relaté par un télégramme no 710 du gouverneur général de Hanoï (Dalat, 20 juin).
Ce télégramme démentait formellement les allégations mensongères de la presse japonaise sur l'aide qui serait apportée à la Chine par l'Indochine française.

(2) Voir ci-dessus les nos 50, 56, 60.

de la plus haute importance, dont il est improbable, malgré toutes ses assurances de désintéressement territorial, qu'il se dessaisisse jamais de plein gré.

Le gouvernement britannique, comme vous le rappelait mon télégramme nº 1631 (1), a marqué à plusieurs reprises l'intérêt qu'il attachait au maintien du *statu quo* dans cette région du golfe du Tonkin et il ne s'est pas montré moins conscient que nous des menaces que l'installation du Japon à Haïnan ferait peser sur la liberté de nos communications et la sécurité de nos possessions respectives en Extrême-Orient. Le moment paraît proche où les démarches diplomatiques auxquelles il a été jusqu'à présent recouru ne suffiront point pour écarter ce péril et nous préserver du fait accompli devant lequel nous risquons de nous trouver brusquement placés.

Je vous prie d'exposer cette situation au Foreign Office, sans rien dissimuler des sérieuses appréhensions qu'elle nous inspire et en indiquant qu'elle nous paraît devoir faire d'urgence l'objet d'un examen commun des deux gouvernements.

La prise de Haïnan ne serait d'aucune aide positive au Japon dans sa lutte contre la Chine, et la position stratégique qu'il s'y créerait ne menacerait, en fait, que les intérêts de la France et de la Grande-Bretagne. Cette considération suffirait à justifier toute action préventive entreprise par les deux pays, avec l'accord tacite de la Chine, en vue de garantir le maintien du *statu quo* dans cette région.

Je vous prie de vous assurer d'urgence des vues du Foreign Office à cet égard, et de me faire savoir jusqu'où le gouvernement britannique serait disposé à aller, dans la voie d'une action pacifique, pour empêcher une éventualité aussi menaçante pour les deux pays de se produire.

65

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2546 (2). *Berlin, 21 juin 1938* (3).

(*Reçu :* le 22, 12 h. 30.)

Je me suis assez longuement entretenu, le 18 juin, avec M. von Neurath.

L'ancien ministre des Affaires étrangères déclare qu'il ne croit pas que M. Hitler soit animé d'arrière-pensées belliqueuses. Selon lui, dès le soir du 21 mai, le Führer aurait clairement donné à entendre qu'il ne voulait pas la guerre.

(1) Analysé au tome IX de la présente série sous le nº 478 (note).
(2) Archives de l'ambassade à Rome.
(3) Par courrier, en clair.

Les violences de langage d'un Hess, d'un Goebbels [1] ne sont évidemment pas conformes aux usages de la diplomatie. Mais, heureusement, on n'attache plus, aujourd'hui, à ce genre de discours, l'importance qu'on leur eût attribuée jadis.

Si la presse allemande éclate contre la Tchécoslovaquie en invectives qui ne s'apaisent que pour mieux se rallumer, c'est, d'après M. von Neurath, parce qu'on ne voudrait pas que M. Benès, pour lequel on a la plus vive méfiance, s'imaginât que tout est fini, et qu'il peut, désormais, enterrer les réformes promises.

M. von Neurath tient Henlein pour un homme raisonnable et conscient de ses responsabilités. Le programme de Carlsbad serait susceptible d'atténuations. On ne demanderait pas qu'il fût réalisé à 100 %. On se contenterait de 60 %.

L'essentiel, c'est que les nationalités en cause reçoivent assez de concessions pour s'estimer satisfaites. Alors seulement pourra se poser le problème de la politique extérieure, et, éventuellement de la neutralisation de la Tchécoslovaquie, garantie par les grandes puissances. Tant que les nationalités se jugeront lésées et opprimées, elles chercheront, en effet, appui au dehors et leur attitude rendra impossible un rapprochement et un accord entre les états qui les patronnent.

M. von Neurath ne conteste pas que la politique du IIIe Reich ne suive un cours de plus en plus radical, qui se manifeste à Vienne et à Berlin [2] par une nouvelle vague de persécution contre les Juifs; il le déplore, mais il n'y peut rien.

Résumant ses impressions, l'ancien ministre reconnaît que la situation internationale est tendue, que l'atmosphère est lourde, le public très nerveux. Il ne tient pas cependant pour vraisemblable qu'il se produise à brève échéance des complications graves. Deux circonstances empêchent, malheureusement, qu'on ne puisse faire pleine confiance à l'ancien ministre : il n'a plus qu'un contact irrégulier et peu fréquent avec M. Hitler; et dans le temps même où il l'avait, sa spécialité était de calmer les soupçons et les appréhensions des diplomates.

(1) Allusion au discours tenu à Stettin par M. Hess (sur ce discours, voir ci-dessus le n° 24, note), ainsi qu'aux allocutions prononcées par le ministre Gœbbels, soit lors d'un congrès des organisations nationales-socialistes de Prusse orientale à Königsberg, soit le 21 au stade olympique de Berlin, à l'occasion de la fête du solstice d'été. Au cours de ces allocutions M. Goebbels avait estimé « inadmissible » qu' « à la longue, un peuple de soixante-quinze millions d'habitants soit l'objet de provocations constantes » (T. de Berlin n° 2511, du 18 juin) et revendiqué ouvertement le rattachement des Sudètes au Reich (T. nos 2573-2574, du 22 juin).

(2) Voir ci-dessus le n° 51.

66

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1164 à 1167 (1). Secret. Réservé. *Prague, 21 juin 1938* (2).

(*Reçu :* le 23, 12 h.)

Je viens de voir le président du Conseil. Il m'a dit que progresseraient de manière assez satisfaisante les conférences d'experts tchèques et allemands dont l'objet est l'établissement de formules d'auto-administration acceptables pour les deux parties.

Il a ajouté qu'il avait vu ces deux jours derniers les quatre négociateurs sudètes, qu'ils vivaient dans un univers différent de celui des ministres tchécoslovaques, qu'il fallait que les deux parties apprissent à se connaître et à s'entendre, et qu'à cette fin il allait tenter demain matin de réunir une conférence à laquelle participeraient, sous sa présidence, d'un côté les ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique, de la Justice et de la Coordination des lois, de l'autre les quatre délégués sudètes. « Il faut qu'on cause, a-t-il dit ».

J'ai demandé si les délégués sudètes avaient fait connaître leurs sentiments au sujet de l'aide-mémoire que le président du Conseil leur avait remis samedi (3) à titre informatif et officieux. Il ne paraît pas qu'ils aient donné de réponse nette. « La difficulté, m'a expliqué M. Hodza, consiste en ceci que les Sudètes demandent une modification de la structure politique et constitutionnelle de l'État, de l'esprit même de la Constitution ».

J'ai dit que, d'après des informations privées, je croyais savoir que les Sudètes étaient disposés à laisser tomber leur revendication concernant la création d'une diète représentant le peuple allemand de Tchécoslovaquie (4). M. Hodza m'a répondu que c'était exact au sens littéral, mais que ses interlocuteurs maintenaient leur volonté de voir le peuple sudète doté d'un organisme le représentant en tant que tel, et d'un territoire.

Avec l'aide des experts, et par la substitution d'une atmosphère moyenne à deux atmosphères imperméables l'une à l'autre qu'il espère obtenir des conférences entre ministres tchécoslovaques et délégués sudètes, M. Hodza paraît espérer découvrir une combinaison acceptable pour les deux parties.

Je crois qu'il faut encourager le président du Conseil qui montre de la persévérance et un esprit largement conciliant. Je lui ai dit que ses efforts étaient appréciés. Il paraît croire que la réforme toute entière ne pourra pas être,

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Par avion.
(3) C'est-à-dire le 18 juin. Voir ci-dessus le n° 52.
(4) Voir ci-dessus le n° 53.

avant les vacances d'été, terminée et votée par le Parlement, et qu'il faudra se remettre au travail au mois de septembre. Mais il espère bien être en mesure d'obtenir et de publier avant les vacances des résultats importants qui détendront l'atmosphère pendant le mois d'août.

67

M. Blondel, Chargé d'Affaires de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 958 à 964. *Rome, 21 juin 1938.*

L'ambassadeur d'Angleterre m'a fait part de l'entretien qu'il a eu avec le comte Ciano hier (contrairement à ce que certains journaux ont annoncé, il n'avait pas été reçu avant-hier dimanche).

En réponse à une question qui lui avait été posée le 4 juin, l'ambassadeur a précisé que, dans l'opinion concertée de son gouvernement et du gouvernement de Paris, le « règlement espagnol », stipulé comme condition préalable à la mise en vigueur de l'accord italo-britannique du 16 avril, devait s'entendre comme l'élimination de tout ce qui pourrait laisser subsister en Espagne un danger de complications internationales.

D'autre part, le gouvernement italien ayant demandé s'il était exact que l'accord du 16 avril dût, dans l'opinion du gouvernement britannique, n'entrer en vigueur qu'après la conclusion d'un accord italo-français, l'ambassadeur avait été chargé de répondre négativement : il l'a fait dans une note dont il m'a donné connaissance et qui précise que ce point de vue de son gouvernement a été communiqué au gouvernement français.

La note de lord Perth ajoute tout aussitôt que le gouvernement britannique se trouve dans une situation délicate du fait de la tension des rapports entre la France et l'Italie, tension qui risque d'aggraver l'affaire d'Espagne, de retarder, par conséquent, l'entrée en vigueur de l'accord du 16 avril, et enfin de rendre de plus en plus difficile toute détente européenne. Lord Perth mentionne à ce sujet le récent discours de M. Léon Blum [1] pour montrer qu'on n'est pas, en France, préoccupé de briser l'axe Rome-Berlin.

Les relations entre l'Angleterre et la France, poursuit lord Perth, sont, comme le sait le gouvernement italien, « d'un caractère spécial », tout comme les relations entre l'Italie et l'Allemagne. Le gouvernement anglais estime en conséquence qu'un arrangement franco-italien devrait être réalisé aussitôt que possible. La note conclut que, d'après les informations et dans la conviction de lord Halifax, la frontière pyrénéenne est actuellement fermée et que

[1] Sur ce discours, prononcé le 7 juin au congrès socialiste de Royan, voir ci-dessus le n° 21 (note).

le gouvernement britannique espère une prompte reprise des conversations avec la France qui serait animée de dispositions « aussi raisonnables et modérées que possible ».

L'ambassadeur d'Angleterre n'a pas manqué de me renseigner sur l'accueil que le comte Ciano avait fait, pour son compte, à la proposition contenue dans cette note. Le ministre italien des Affaires étrangères avait, bien entendu, réservé la décision du chef du gouvernement qui serait prochainement communiquée à l'ambassadeur, mais les déclarations qu'il avait faites à celui-ci ont expressément représenté M. Mussolini comme étant toujours irrité contre « l'intervention française à travers les Pyrénées ». D'ailleurs, d'après le comte Ciano, l'opinion publique italienne serait également très montée contre la France. Aussi bien, à peine les conversations franco-italiennes avaient-elles été commencées qu'on avait cherché, du côté français, à utiliser ces conversations d'une manière tendancieuse au détriment de la politique italienne d'étroite amitié avec l'Allemagne, amitié, a dit en passant le comte Ciano, qui n'a jamais été plus forte que maintenant. C'est pourquoi les conversations avaient été « plus que suspendues et pour ainsi dire rompues », et il paraissait très douteux au comte Ciano que son beau-père consentît à ce qu'elles fussent reprises.

Devant une perspective aussi négative, l'ambassadeur d'Angleterre m'a dit avoir exprimé le plus grand pessimisme et laissé entendre à son interlocuteur qu'il y aurait un très grave danger, à la suite d'un refus italien de reprendre les conversations, de voir les Français, justement irrités, rouvrir complètement la frontière des Pyrénées. En ce cas, a répondu le comte Ciano, l'Italie devrait reconsidérer toute sa position.

Bien que lord Perth n'ait pas été très précis sur ce point, j'ai compris qu'il avait pu faire allusion devant le comte Ciano au rappel éventuel du chargé d'affaires de France à Rome. Lord Perth ne croit d'ailleurs pas que cette mesure puisse modifier favorablement l'attitude du gouvernement italien.

Au ministère de la Culture populaire, on a déclaré aux représentants de la presse étrangère que le gouvernement italien n'a présenté aucune proposition à la Grande-Bretagne et que les deux gouvernements procèdent à un échange de vues sur la situation internationale par rapport au conflit espagnol. On a expliqué aux journalistes qu'il serait, d'autre part, prématuré de parler dès à présent d'une reprise des négociations franco-italiennes mais qu'on ne peut pas exclure, en raison de l'interdépendance des problèmes internationaux, que l'évolution de la situation puisse permettre de reprendre ces conversations à une époque plus ou moins prochaine.

68

NOTE DE M. POZZI

Impressions et constatations d'ensemble [1]

21 juin 1938.

De tout ce qu'il m'a été donné de voir et de constater par moi-même au cours de mon voyage en Hongrie, de tous les entretiens que j'ai eus, soit à Budapest même, soit en province, soit dans les régions frontières, avec des représentants officiels des milieux dirigeants qui m'ont parlé en toute liberté parce qu'ils me connaissent depuis des années et qu'ils savent ma connaissance approfondie des problèmes dont [il] s'agissait entre nous; avec les chefs des grandes associations patriotiques ou des organisations minoritaires de Tchécoslovaquie, enfin avec de très hautes personnalités de la société ou de la vie politique hongroise, il se dégage l'ensemble suivant d'impressions, de constatations et de faits PRÉCIS :

A. *Développement prochain des événements.*

L'entrée en scène officielle des minorités hongroise, slovaque et ruthène, exigeant la réalisation immédiate d'un programme minimum et très étendu d'autonomie est à prévoir pour d'ici la fin du mois. L'accord entre toutes les minorités tchécoslovaques sur les revendications à présenter et sur les modalités de leur présentation à Prague est parfait depuis le 27 avril.

Il a été précisé et réservé au cours de conférences tenues les 3, 4, 11, 26 et 30 mai, 6 et 14 juin. « La *ceinture des minorités*, disait le 14 au soir, à Budapest, au Casino des magnats l'un des dirigeants slovaques, *est désormais bouclée autour de Prague* ».

En praticulier, l'union est absolue, sur tous les points, entre Magyars annexés et Slovaques.

La situation, étant donné l'irréductible opposition du parti militaire tchèque et du président Benès à l'octroi de toute autonomie réelle aux minorités, étant donné l'acuité du conflit qui divise Benès et Hodza, étant donné enfin l'inflexible volonté de libération des minorités qui se montreront d'autant plus intransigeantes qu'elles se sentent plus puissamment soutenues du dehors, risque d'évoluer rapidement vers de sérieuses complications.

Les porte-parole des minorités hungaro-slovaques et les personnalités hongroises que j'ai vus à Budapest ou en province escomptent ces complications pour la mi-juillet, *au plus tard*.

[1] Cette note fut rédigée par M. Pozzi, qui fut autrefois en poste à Prague, et qui, au moment de la conception de ce document, était ministre plénipotentiaire et chef du service des archives au Département.

B. *Position du gouvernement hongrois.*

Le gouvernement hongrois, qui est très exactement informé des intentions et des possibilités d'action des organisations minoritaires tchécoslovaques et qui se tient en contact étroit avec leurs chefs, est résolu à éviter toute initiative et à attendre les événements. Aucun conseil, aucun encouragement — tout au moins public — ne sera donné par lui aux minoritaires tchécoslovaques.

En fait, cependant, il surveille et mène leur mouvement, par personnes interposées.

Par le truchement des organisations d'anciens combattants, dont les ramifications se prolongent jusqu'au fin fond des provinces perdues en 1919; par la voix des anciens députés au parlement de Budapest qui sont devenus députés au parlement tchécoslovaque et qui dirigent les organisations politiques slovaques, ruthènes et hongroises de Tchécoslovaquie, le gouvernement de Budapest inspire et dirige l'agitation qui se développe actuellement, sous une forme de plus en plus violente, en Slovaquie, en Ruthénie, en Hongrie annexée, parallèlement et en parfait accord avec le mouvement henleiniste.

Je puis dire que je me suis rencontré à la même table, pour des entretiens prolongés et à cœur ouvert, avec des chefs slovaques et de très hauts fonctionnaires de la présidence du Conseil.

Selon l'expression même du baron Sigismond Pérenyi, gardien de la Couronne de Saint-Étienne et ami intime du régent Horthy, le gouvernement hongrois « *entend laisser Henlein et le Reich mener le jeu* ». Mais il se tient prêt, *en accord étroit avec la Pologne*, à intervenir, quand besoin sera, dans ce jeu.

Le mot d'ordre donné par Budapest aux minorités hongroise, slovaque et ruthène de Tchécoslovaquie est le suivant : « Du sang-froid : subir avec patience toutes les provocations, toutes les violences des officiers, des fonctionnaires et de la police tchèques; les enregistrer avec soin...; faire bloc; dresser un programme minimum et maximum de vos revendications; n'en pas démordre d'un iota; lui donner la plus large publicité en Occident; agir de concert et en liaison avec les Allemands; exiger tout ce qu'ils exigeront ».

Ces instructions — qui, je le répète, sont données aux populations minoritaires en dehors de la moindre ingérence visible des milieux officiels hongrois, mais par leurs hommes de confiance — elles sont suivies à la lettre. Les minoritaires qui savent que toute la Hongrie — gouvernement et masses — est derrière eux, les appuyant moralement de toutes ses forces et prête, en collaboration avec Varsovie, à les appuyer matériellement le moment venu, ont fait bloc, se montreront intransigeants dans leurs revendications et supportent de la part des Tchèques des provocations et des violences dont je puis dire, pour en avoir constaté *de visu* certaines, qu'elles sont singulièrement dangereuses pour le maintien de la paix.

C. *Position de la Yougoslavie.*

De tous les renseignements qui m'ont été donnés par de hauts fonctionnaires, des officiers généraux, des membres du Parlement, des présidents de grandes associations, des représentants autorisés des minorités tchécoslovaques, il

paraît résulter, de la façon la plus absolue, que Belgrade ne prêtera aucun appui, direct ou indirect, aux Tchèques.

Et cela quoi qu'il arrive.

A cet égard, j'ai acquis la certitude que le gouvernement hongrois a reçu de Varsovie et de Rome — *et de Belgrade même* — tous apaisements.

D. *Position de la Hongrie en cas de conflit tchéco-allemand.*

Il est acquis qu'en cas de conflit militaire tchéco-allemand — que l'on juge *unanimement*, à Budapest, *inévitable dans un délai rapproché* — la Pologne occuperait immédiatement la région de Teschen, et cela, pour ne pas s'exposer au risque de la voir occupée — et jamais restituée — par le Reich.

Le même raisonnement pousserait la Hongrie, au cas d'hostilités entre le Reich et Prague, à occuper militairement la Hongrie annexée, la Slovaquie et la Ruthénie.

J'ai obtenu une certitude *pour ainsi dire matérielle* que Budapest a conclu sur ce point précis des arrangements, non seulement avec Varsovie, mais avec Berlin. Des informations précises et absolument concordantes — que j'ai pu recouper de la façon la plus sûre — m'ont été données à cet égard par des personnalités autorisées et *n'ayant entre elles aucun contact* : hauts fonctionnaires, représentants qualifiés des minorités tchécoslovaques, représentants des anciens combattants, *très hautes* personnalités politiques (dont un ancien président du Conseil, mon ami de vieille date, avec lequel je me suis rencontré en province, jeudi soir, 16 juin).

Cette occupation des anciennes possessions hongroises, en cas de conflit germano-tchèque, par les forces militaires magyares, est une éventualité SÛRE.

E. *Précautions hongroises.*

Il est incontestable que le maximum possible de précautions — militaires et autres — a été pris depuis un mois par le gouvernement hongrois. Aucun déplacement de troupes ou de matériel n'est apparent, non plus qu'aucun travail insolite de fortifications — au contraire de ce qui a lieu en Tchécoslovaquie, où règne sur ce point une fébrile activité, que j'ai constatée moi-même, et en survolant le pays et dans mes visites aux frontières.

Mais j'ai pu me rendre compte, *de visu*, que chaque nuit de nombreux et très gros chalands, portant des officiers et sous-officiers, remontaient le Danube. J'ai constaté également, en province, un entraînement intensif et tout à fait anormal des troupes, ainsi que la présence, parmi les jeunes soldats, de très nombreux réservistes. A Budapest même, ainsi que dans les grandes villes de province où j'ai été, les formations paramilitaires, les sociétés de gymnastique et de tir ont une activité absolument inhabituelle.

Les renseignements que j'ai pu obtenir, notamment aux Anciens combattants et auprès d'officiers généraux en activité ou en retraite, mes amis personnels, ont confirmé entièrement mes observations.

Il est incontestable qu'un travail considérable de *mise au point* et *de mise en place* des forces militaires hongroises est actuellement en cours — *sans aucun esprit agressif*, MAIS PAR PRÉCAUTION.

D'autre part, j'ai été informé de sources multiples et absolument sûres (l'un de mes informateurs est à la tête des Caisses d'épargne hongroises) que les archives officielles, un grand nombre d'objets de valeur et le numéraire de certaines caisses publiques ont été évacués des villes frontières et de Budapest même.

Ces précautions, au dire de mes informants, se justifieraient par les intentions agressives tchèques à l'égard de la Hongrie.

A mon avis, vérifications faites, ces intentions ne sont pas douteuses. Une note spéciale en traitera.

F. *Revendications minima des minorités hongroises.*

Tous mes interlocuteurs — officiels, officieux, représentants des grandes associations patriotiques et minoritaires, officiers généraux, hautes personnalités politiques — ont été à ce sujet d'accord sur les principes suivants :

1° Octroi aux Hongrois de Tchécoslovaquie, *immédiatement*, d'une autonomie administrative, culturelle, judiciaire et scolaire totale, comportant liberté de la presse, d'association, de réunion; recrutement total des fonctionnaires, établissement et répartition des budgets par les assemblées élues locales. Aucune intervention administrative, judiciaire ou financière du pouvoir central;

2° Cette autonomie doit être provisoire et être suivie, dès qu'une administration locale aura assuré la sincérité et l'indépendance totales du vote par un plébiscite, basé sur le principe wilsonien du droit de libre disposition des peuples, et qui permettra aux minorités ethniques de la Tchécoslovaquie de se prononcer par *Oui* ou par *Non* sur leur maintien dans la République tchécoslovaque ou leur retour à leurs anciennes patries;

3° En ce qui concerne les Slovaques, respect des engagements pris par les Tchèques à Cleveland et à Pittsburg; autonomie législative et administrative totale et immédiate;

4° En ce qui concerne la Ruthénie, respect par Prague des obligations d'autonomie que lui imposait le traité de Saint-Germain.

Un plébiscite surveillé et garanti par des observateurs anglais, américains et français — *dont la moitié seraient désignés par les populations* — devrait être organisé en Slovaquie, Hongrie du nord et Ruthénie dans les six mois suivant le départ des fonctionnaires et policiers tchèques;

5° Cessation immédiate de toute occupation militaire.

J'ai acquis la certitude — et je ne crois pas que les événements la démentent — que les minorités hongroises, slovaques et ruthènes de Tchécoslovaquie, en accord absolu avec les minorités allemandes et polonaises, et soutenues *sans réserve* par le gouvernement et l'opinion hongrois, sont décidées à procéder à une révision complète et radicale des stipulations des traités de paix selon le processus suivant :

1° Autonomie administrative, financière, judiciaire et scolaire dans le cadre tchécoslovaque;

2° Plébiscite;

3° Retour à l'État hongrois, selon des modalités à discuter entre les minorités et l'État hongrois, *seuls;*

Les notes ci-jointes, contenant les exposés et déclarations de mes divers informateurs, précisent le détail de ces volontés minoritaires.

Conclusions

L'opinion hongroise est là-dessus unanime : quelle que soit la marche des événements, la cause tchèque est dès à présent perdue sans appel. La dislocation de l'édifice élevé en 1919 aura lieu dans trois mois ou dans six, elle se produira par accords amiables ou par la force, mais rien désormais ne peut plus l'éviter.

Il n'y a qu'une seule façon d'éviter la guerre : il faut que les Tchèques se résignent à jouer franc jeu et admettent le retour à l'amiable à leurs anciennes patries de toutes leurs minorités. S'ils biaisent, s'ils ne tiennent pas les engagements qu'ils proposent de prendre, ce sera la guerre.

Quant à la France, la suprême erreur qu'elle pourrait commettre — selon tous les milieux hongrois auprès desquels je me suis renseigné, dans les meilleures conditions d'information objective et exacte —, serait d'hésiter, de tergiverser devant l'inévitable, et d'encourager Prague dans la même attitude.

Le jeu tchèque est, aujourd'hui plus que jamais, le jeu de Moscou. Hodza réalise toute l'étendue du péril. Benès et le parti militaire dont il est le prisonnier ne veulent pas comprendre. Ils préfèrent jouer le tout pour le tout. D'où l'antagonisme violent qui met aux prises, pour la seconde fois depuis vingt ans, Hodza et Benès.

Si la France n'accepte pas, ne favorise pas la révision, dont il est encore temps pour elle de diriger les modalités et où son intervention pacificatrice lui vaudrait la gratitude et l'amitié agissantes de la Hongrie, la révision se fera quand même et se fera contre la France qui aura commis l'erreur de se solidariser avec les Tchèques, c'est-à-dire en dernière analyse avec Moscou.

La Hongrie ne veut pas la guerre. Elle n'y est pas préparée. Elle fera tout pour l'éviter. Mais elle n'abandonnera pas ses minorités et elle est déterminée, dans l'unanimité de son peuple, à profiter jusqu'au bout des possibilités de révision qui s'offrent aujourd'hui à elle. Elle ne croit pas à la bonne foi tchèque. Elle est persuadée que Prague ne se résoudra jamais à libérer, même dans le cadre d'un régime autonome garanti par Londres et Paris, les minorités qu'elle opprime depuis vingt ans. Elle affirme que les Tchèques n'ont consenti aux négociations actuelles qu'en vue de gagner du temps, et que la crise aboutira à quelque incident irrémédiable, provoqué par le parti militaire tchèque, en vue d'entraîner Paris et Londres dans une guerre générale.

Mes renseignements, mes constatations personnelles confirment — malheureusement, mais irréfutablement — sur nombre de points ces affirmations et

déductions hongroises — notamment en ce qui touche aux volontés minoritaires, à l'acuité du conflit Hodza-Benès et à l'agressivité belliqueuse du parti militaire tchèque.

69

M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre, à M. Lukasiewicz, Ambassadeur de Pologne à Paris.

D. nº 5120 S.C.M.E. *Paris, 21 juin 1938.*

Le 24 février 1938, sous le nº 50, le colonel Fyda m'a transmis un aide-mémoire définissant le point de vue du haut-commandement de l'armée polonaise, relativement à la fourniture de matériel de guerre au titre des accords de Rambouillet [1].

Les principaux points visés dans cet aide-mémoire sont :

— le refus de fourniture de l'artillerie antiaérienne ;
— la possibilité et les délais de fourniture des autres matériels;
— l'insertion dans les contrats d'une clause de priorité pour les commandes du gouvernement français.

Pour ce qui est de l'artillerie antiaérienne (canons et appareils de conduite de tir), il semble qu'il y ait un malentendu; il n'a jamais été dans mes intentions de refuser la commande du gouvernement polonais. Je cherche au contraire à concilier son exécution avec les besoins urgents de la Défense nationale française. La nature et les quantités de matériels qui pourront être fabriquées pour votre gouvernement et les délais dans lesquels pourra se faire cette fabrication font à cet égard l'objet d'une étude particulièrement complexe, menée avec le plus vif désir de vous donner satisfaction, compte tenu des possibilités industrielles présentes ou futures : j'espère pouvoir vous en communiquer bientôt les résultats.

Pour les autres matériels, la fiche ci-jointe indique les conditions dans lesquelles leur fourniture peut être actuellement envisagée. Un certain nombre de contrats, en particulier ceux qui sont relatifs à des machines-outils, vous ont d'ailleurs été retournés, revêtus du visa de mon département.

Mais les délais envisagés sont susceptibles d'être prolongés, dans le cas où il serait nécessaire d'exiger, en cours d'exécution des contrats, la fabrication par priorité de commandes passées pour nos propres besoins. Aussi m'est-il impossible de renoncer à l'insertion dans les contrats d'une clause

(1) Sur le problème de l'application des accords de Rambouillet, voir au tome IX de la présente série, le nº 526 (renvois); ci-dessus les nºs 12, 15, 48.

de priorité, ainsi que je vous l'ai exposé dans ma lettre 997 S.C.M.E. du 3 février 1938 (1).

Je tiens cependant à vous renouveler l'assurance que, dans l'éventualité où je devrais faire jouer cette clause, je ferais tout mon possible pour que satisfaction tout au moins partielle soit donnée à votre gouvernement, suivant les modalités à déterminer pour chaque cas d'espèce.

70

M. Ristelhueber, Ministre de France à Sofia,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 152. *Sofia, 21 juin 1938.*

(*Reçu* : Dir. pol., 11 juillet).

Je viens de profiter d'une audience du président du Conseil pour lui demander quelques précisions sur le projet de déclaration commune des états balkaniques touchant le réarmement de la Bulgarie, question qui a fait l'objet de mon télégramme nos 123-124 (2).

M. Kiosseivanov m'a dit que cette idée aurait été agitée pour la première fois lors de la récente conférence d'Ankara. Il en avait eu connaissance, mais ce n'était que lors du passage à Sofia des ministres turcs, au retour de leur visite à Belgrade, qu'il en avait entendu parler directement.

D'après lui, l'initiative en reviendrait en effet à la Turquie. Celle-ci aurait rapidement réussi à convaincre M. Metaxas, actuellement président du Conseil de l'Entente balkanique, de prendre en mains la question pour la faire aboutir. La Yougoslavie, bien que favorable en principe, n'aurait pas encore donné son adhésion formelle. Enfin, la Roumanie tarderait à faire connaître sa réponse.

D'après M. Kiosseivanov, il s'agirait d'une déclaration commune des cinq états balkaniques, en y comprenant la Bulgarie, se reconnaissant mutuellement un droit de complète égalité en matière d'armement. Il en résulterait, par voie de conséquence, que les restrictions apportées par les traités en matière militaire dans les zones de la Thrace avoisinant la frontière grecque

(1) Dont le sens est suffisamment indiqué ici.

(2) Du 17 juin, non reproduit. Selon le ministre de Grèce à Sofia, la décision visant à relever la Bulgarie des clauses militaires du traité de Neuilly « aurait été acquise en principe lors de la dernière réunion de l'Entente à Ankara au début de mai », avec « pour corollaire l'abandon des clauses de démilitarisation de la Thrace ». « ... Les puissances de l'Entente balkanique, reconnaissant l'impossibilité de faire entrer la Bulgarie dans cette formation, se sont décidées à légaliser le réarmement bulgare en vue de clarifier leurs rapports avec la Bulgarie et permettre une détente favorable à une politique de solidarité balkanique. »

comme la frontière turque, deviendraient également caduques. Ce ne serait donc pas là une compensation demandée à la Bulgarie en échange de la reconnaissance de son droit à se réarmer, mais le résultat de l'application à tous les états intéressés d'un principe d'ordre général.

Le Président a ajouté qu'il n'était jusqu'ici saisi d'aucune proposition ferme et ne connaissait la question que dans ses grandes lignes. Il n'avait aucune objection de principe à soulever, mais se réservait, bien entendu, d'examiner les propositions concrètes avant de se prononcer, car il ne fallait pas, dans son esprit, que des conditions fussent à ce propos imposées à son pays. D'autre part, il m'a déclaré qu'il avait fait remarquer aux ministres turcs que le problème ne pouvait être discuté et résolu par les seuls états balkaniques, comme il paraissait en être question. La limitation des armements de la Bulgarie était inscrite dans le traité de Neuilly; celle des fortifications de la Thrace dans le traité de Lausanne. La nécessité s'imposait donc de consulter les grandes puissances signataires de ces actes et d'obtenir leur approbation avant de rien entreprendre. Peut-être même, a-t-il ajouté, serait-il opportun de réunir à cet effet une conférence internationale comme celle qui s'est tenue à Montreux en vue de modifier les clauses du traité de Lausanne concernant le passage des Détroits.

Enfin, mon interlocuteur a insisté sur le fait qu'une telle déclaration aurait pour effet de créer dans les Balkans une atmosphère favorable, puisque son objet était de supprimer des clauses inspirées par une méfiance mutuelle. C'était donc donner à la Bulgarie un témoignage de confiance qu'elle serait heureuse d'enregistrer, tout en étant prête, de son côté, à agir de même à l'égard de ses voisins grec et turc. Bref, on pouvait espérer de ce fait un assainissement de nature à améliorer la situation.

Les préoccupations de M. Kiosseivanov tendant à ne procéder aux modifications en question qu'après l'assentiment des grandes puissances sont peut-être moins inspirées par un souci de correction, comme il s'en targue, que par le désir de prendre celles-ci comme garantes du nouvel état de choses dont la Bulgarie peut avoir, suivant les circonstances, à bénéficier ou à pâtir.

71

M. Bargeton, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 224, 225 (1). Urgent. Réservé. *Bruxelles, 22 juin 1938, 22 h* (2).

M. Spaak a demandé ce soir à me voir d'urgence. L'ambassadeur d'Angleterre venait de lui faire savoir que son gouvernement avait reçu du gouvernement français une information suivant laquelle l'aviation gouvernementale espagnole, pour ne pas agir contre des populations espagnoles en représailles des bombardements nationalistes, projetterait d'agir contre des villes italiennes (3). Le gouvernement anglais aurait décidé d'intervenir immédiatement à Barcelone pour empêcher une action si grave de conséquences. Mon collègue était chargé d'en informer le gouvernement belge pour qu'il pût également intervenir en ce sens. M. Spaak, estimant aussi qu'une telle action serait des plus graves, est disposé à intervenir à Barcelone. Il désirerait cependant savoir d'urgence si le gouvernement français se propose d'agir lui-même auprès du gouvernement espagnol.

72

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,

T. no 592 (4). Confidentiel. *Varsovie, 22 juin 1938* (5).

La plus grande discrétion a été gardée, du côté polonais, sur les entretiens d'états-majors qui ont eu lieu, à Varsovie, pendant le séjour du général Ionesco (6).

Du côté roumain, il m'a été indiqué que ces entretiens avaient porté sur certaines modalités d'application éventuelle de la convention militaire polono-roumaine, en cas d'attaque par l'U.R.S.S., de l'un ou de l'autre des alliés :

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par fil.
(3) Voir ci-dessus le no 63 (et note).
(4) Extrait des papiers Léon Noël.
(5) Par courrier en clair.
(6) Sur ce séjour, voir, au tome IX de la présente série, le no 524.

fixation des zones attribuées à chacune des deux armées et répartition des effectifs.

D'après certains renseignements que j'ai lieu de considérer comme exacts, les Polonais auraient essayé de saisir cette occasion pour poser la question d'une intervention éventuelle des troupes soviétiques en faveur de la Tchécoslovaquie. Le général Ionesco se serait dérobé à toute conversation sur ce point, en indiquant que c'était là une question d'ordre politique qui n'était pas de son ressort.

Il est évident, en tout cas, que depuis quelques semaines, les Polonais et les Roumains paraissent, à Varsovie, ne pas être très contents les uns des autres.

M. Beck n'est certainement pas satisfait de la politique extérieure actuelle du roi Carol dont il espérait mieux, et une fois de plus se produit une « coïncidence » que j'ai eu bien des fois l'occasion de remarquer : les relations du gouvernement polonais avec les pays auxquels nous sommes plus ou moins liés se développent toujours dans un sens opposé à celui selon lequel évoluent nos relations avec ceux-ci.

73

État-Major de l'Armée

Compte-rendu de la réunion
du mercredi 22 juin aux Affaires étrangères

N. Secret.

Étaient présents :

— M. Massigli, directeur des Affaires politiques et commerciales;
— M. Charvériat, directeur adjoint;
— le général Limasset, sous-chef de l'état-major de l'Armée;
— le contre-amiral Bourragué, sous-chef de l'état-major général de la Marine;
— 2 représentants de l'Air.

M. Massigli expose :

1° que la grande question à l'ordre du jour est la décision du *Japon* de considérer comme zone de guerre le terrain situé en gros à l'est du méridien de Pakoï [1]. L'île d'Haïnan entre dans cette zone. Des négociations sont

[1] Par télégrammes nos 308, 309, du 21 juin, l'ambassadeur de France à Tokyo faisait état d'une déclaration envoyée par le Gaïmusho aux ambassades afin de prévenir les puissances de l'extension possible de la zone d'opérations. La nouvelle zone comprenait tout le Kouang-tong et l'île de Haïnan.

entamées par les Affaires étrangères avec la Grande-Bretagne pour une action conjointe ayant pour objet d'occuper deux ou trois points de l'île d'Haïnan, sous le double drapeau franco-britannique, comme prise de gages.

2° Qu'en *Espagne*, le gouvernement français désirerait avoir une idée nette sur la situation militaire en Espagne [1], en particulier sur les possibilités du parti de Franco et sur la capacité de résistance gouvernementale en supposant une cessation de l'appui extérieur.

3° *En Europe centrale*, que les négociations entre le gouvernement de Prague et les Sudètes continuent, qu'il règne toujours en Allemagne une grande agitation à propos des Tchécoslovaques.

La situation en Autriche est critique matériellement et moralement [2].

4° *En Luxembourg*, que la question de la neutralité paraît devoir être réglée comme il suit :

Pas de neutralité reconnue, mais des déclarations unilatérales de Paris, Berlin, Bruxelles, déclarant que le grand-duché du Luxembourg ne sera pas violé, tant qu'il ne sera pas l'objet d'une agression par un autre pays. L'Angleterre prendrait acte de ces déclarations.

5° En Espagne, qu'on désirerait être renseigné sur l'arrestation du marquis de Ribalto.

Le général Limasset a fait une synthèse des renseignements sur la situation dans le sandjak d'Alexandrette et en Syrie, d'après la dernière lettre du général Huntziger, sans indiquer expressément la source, Il a fourni les derniers renseignements sur l'état des négociations militaires. Il a rendu compte des renseignements donnés par le colonel Delmas sur les impressions recueillies par le général Ionesco à son retour de Varsovie [3]. Les impressions des Affaires étrangères sur la fragilité de la situation du colonel Beck sont moins optimistes que celles du général Ionesco.

Le contre-amiral Bourragué a fourni des renseignements :

1e Sur l'activité des Allemands en Espagne dans certains ports. Jusqu'à 1937, les Espagnols ont conservé la direction. En 1938, à Cadix par exemple, Franco a donné des ordres pour que la direction passe à des techniciens allemands. Les officiers espagnols ont protesté. Les ordres de Franco ont été maintenus. Mais il y a des frictions dans les rapports entre officiers espagnols et allemands.

2° Sur les résultats fournis en Espagne rouge par la cryptographie des communications entre Salamanque, Majorque et Rome, d'où on pourrait déduire que les opérations des aviateurs de Majorque sont dirigées de Rome et qu'il y avait roulement de personnel et de matériel.

(1) Note marginale du général Gamelin : *Qui en est chargé?*
(2) Note marginale du même : *Le général Le Rond, qui en revient, dit le contraire.*
(3) Sur le voyage à Varsovie du chef d'état-major général de l'armée roumaine, voir au tome IX de la présente série, le n° 524; ci-dessus le n° 72.

Le représentant de l'Air communique que l'Air pourra satisfaire certaines demandes d'avions faites par la Roumanie.

(A ce sujet, M. Massigli rappelle que le roi de Roumanie est encore intervenu pour insister sur la livraison de matériel antichars de 47).

L'Air signale, en outre, un nouvel accroissement de la production des usines aéronautiques en Allemagne. L'Allemagne n'aurait donc pas atteint son plafond. Enfin, l'Air a été saisi d'une partie des propositions britanniques concernant une coopération éventuelle.

Ces propositions doivent se diviser en quatre parties :

1° Situation des forces aériennes britanniques;

2° Forces qui pourraient être basées en France;

3° Plan des liaisons et transmissions;

4° Commandement.

Ces propositions donnent lieu, de la part du représentant de l'Air, aux observations ci-après :

Situation des forces aériennes britanniques. — Les Britanniques ont exposé leur situation avec sincérité. Elle est loin d'être aussi brillante que certains journaux la font apparaître, Ils sont souvent aux prises à des difficultés que nous éprouvons aussi. Leurs programmes ne seront réellement efficients qu'en 1940.

L'Air est disposé, en contrepartie, à exposer la situation de la France avec la même sincérité.

Forces qui pourraient être basées en France. — Cette partie des propositions n'a pas encore été communiquée par les Britanniques.

Plan des liaisons et transmissions. — Il fait l'objet de propositions très précises visant la transmission des renseignements, le service de guet, les liaisons et transmissions en temps de paix et en temps de guerre.

Commandement. — Aucun engagement des Britanniques à cet égard. Ils ont surtout critiqué le partage en zones d'action (proposé par la France, malgré les objections possibles, surtout pour entraîner les Britanniques). L'idée des Anglais paraît être d'étudier les objectifs, d'échanger les renseignements à cet égard, mais de ne se lier par aucun engagement en ce qui concerne les forces qui pourraient être basées en France et, surtout, de ne pas admettre la subordination. Les unités britanniques basées en France continueraient à dépendre du commandant des forces aériennes britanniques.

74

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 1842. *Paris, 22 juin 1938.*

Vous avez bien voulu, par votre lettre nº 57 D.N., en date du 11 de ce mois [1] me tenir au courant des entretiens du général Georges avec le Dr. Rajchmann et avec M. Li-Yu-Ying et me demander de vous faire connaître le point de vue de mon département sur les suggestions d'allure officieuse transmises au cours de ces entretiens à votre collaborateur et sur la suite qui pourrait éventuellement leur être donnée. J'ai l'honneur, pour répondre à votre désir, de vous soumettre les réflexions qu'une étude attentive de ces propositions m'a suggérées.

Il importe, en premier lieu, d'observer que le vaste plan de coopération présenté au général Georges par MM. Rajchmann et Li-Yu-Ying n'a jamais fait l'objet, auprès de mon département, d'aucune démarche de la part de l'ambassade de Chine et que cette dernière n'a jamais qualifié, directement ni indirectement, MM. Rajchmann et Li-Yu-Ying pour se faire les interprètes de propositions qui auraient dû, en principe, passer par son canal. La situation personnelle de MM. Rajchmann et Li-Yu-Ying, le crédit dont ils jouissent à des titres divers auprès du cabinet de Hankéou, recommandent certes à notre attention des suggestions qui concordent par ailleurs trop évidemment avec l'intérêt du gouvernement chinois pour ne pas répondre à ses désirs, sinon à ses espoirs. Si ce dernier ne les a, en effet, jamais directement formulées, c'est sans doute que sa connaissance de la situation internationale ne lui permettait guère de croire qu'elles puissent être prises en considération. Le gouvernement chinois ne manque, dans sa politique extérieure, ni de prudence ni de réalisme et l'action de ses représentants officiels tant à Genève qu'auprès de puissances dont il connaît les sympathies pour sa cause, s'est toujours inspirée d'une estimation concrète des possibilités. Rien ne nous autorise à penser que MM. Rajchmann et Li-Yu-Ying aient eu qualité et mandat pour parler en son nom, ni à prêter à leurs démarches plus de portée qu'à des suggestions faites, à titre privé, par des personnalités amies.

*
* *

[1] Il a paru superflu de reproduire cette dépêche, les comptes rendus des entretiens du général Georges avec ses interlocuteurs ayant été publiés au tome IX de la série sous les nos 434 et 475. Le ministre de la Défense nationale déclarait que les demandes de la Chine « ne paraiss[aient] pas se heurter *a priori* à des impossibilités d'exécution, si le principe même en [était] admis » et demandait à son collègue des Affaires étrangères le point de vue de son département.

Les propositions soumises au général Georges équivalent, en effet, à offrir la conclusion entre la France et la Chine d'une alliance défensive; alliance qui nous est présentée comme entraînant, en cas d'attaque sur l'Indochine ou de conflit généralisé, une participation militaire de la Chine à la défense des territoires français menacés, cette éventualité plus ou moins lointaine ayant pour contrepartie immédiate une aide effective donnée par la France à la Chine dans sa lutte contre le Japon. Il s'agit, en fait, d'une évolution marquée de la politique de neutralité sympathique qu'à l'exemple des puissances démocratiques, la France a observée à l'égard de la Chine et que l'envoi, en ce pays, d'une mission militaire, d'instructeurs de différentes armes et d'ouvriers techniciens, l'ouverture de la frontière de l'Indochine au transit du matériel de guerre, la création, dans notre colonie, de fabrications de munitions destinées aux armées chinoises, transformeraient en une politique d'intervention ouverte en faveur de la Chine. S'il est malaisé d'apprécier la valeur du concours que la Chine serait, en retour, disposée à nous prêter en cas d'agression japonaise contre l'Indochine, il est facile, par contre, de prévoir que la première conséquence de la politique qui nous est proposée serait d'accroître et de rapprocher les risques de cette agression.

* *
*

Dès l'origine du conflit, la France s'est montrée disposée à participer à toute action collective qu'un groupe plus au moins large de puissances entreprendrait en faveur de la Chine, sur la base d'une garantie mutuelle de leurs intérêts exposés. Les efforts tentés, aussi bien à Genève qu'à Bruxelles, pour établir cette solidarité internationale, ayant échoué, la France se devait d'en tirer les conséquences et d'orienter son action diplomatique vers la défense de ses propres intérêts. Aussi bien en Chine du nord qu'à Changhaï et dans le golfe du Tonkin, notre action a constamment tendu et à réussi à maintenir l'équilibre de nos relations avec la Chine, comme avec le Japon, et à faire respecter par l'un et l'autre des belligérants nos positions acquises et nos droits. La situation spéciale de l'Indochine, limitrophe sur plus de 1000 kilomètres de la Chine, introduisait dans ce problème un facteur particulier que nous ne pouvions, sans nous exposer à des risques certains, laisser jouer au bénéfice d'une seule partie. Cette considération a inspiré les décisions gouvernementales relatives au transit du matériel de guerre par le territoire de notre colonie [1], décisions auxquelles a répondu, jusqu'à présent, un ménagement égal, de la part du Japon, de nos intérêts spéciaux dans le golfe du Tonkin.

La politique à laquelle MM. Rajchmann et Li-Yu-Ying nous convient équivaudrait à une rupture brusque de cet équilibre; elle n'apporterait à la Chine qu'une aide réduite dont les effets ne se feraient sentir qu'à longue échéance; elle comporterait, en revanche, des risques immédiats de représailles de la

[1] Allusion à la suppression, en octobre 1937, de ce transit; voir, au tome VIII de la présente série, le n° 17 (renvois).

part du Japon, que la faiblesse de nos moyens de défense en Extrême-Orient ne peut qu'encourager à chercher sur ce terrain une diversion à ses difficultés d'ordre intérieur et extérieur. Les dangers qu'une réaction de force du Japon, dirigée contre nos positions en Extrême-Orient, peut faire courir à la sécurité et à l'intégrité de l'Indochine n'ont point besoin de vous être soulignés. La France, si elle les provoquait par une action isolée en faveur de la Chine, aurait à y faire face isolément. Ni la situation actuelle en Europe, ni le souci de nos intérêts propres en Asie, ne nous permettent d'envisager cette éventualité.

* *
*

Telles sont les considérations dont mon département n'aurait pas manqué de s'inspirer s'il s'était trouvé officiellement saisi des propositions soumises par MM. Rajchmann et Li-Yu-Ying à votre collaborateur. Je ne doute pas que la réserve opposée par le général Georges à ces démarches n'ait été interprétée par ses interlocuteurs dans son vrai sens et que ceux-ci n'aient compris que les sympathies mêmes que le gouvernement de la République nourrit pour la cause de la Chine lui imposent de ne pas compromettre prématurément, par un concours isolé et partiel, l'appui efficace que nous pourrons prêter, le moment venu, au rétablissement d'une paix équitable en Extrême-Orient. Notre ambassadeur en Chine a mis à profit son récent séjour à Hankéou [1] pour expliquer clairement notre position à cet égard aux dirigeants chinois, de manière à ne laisser aucun doute dans leur esprit sur la netteté et la sincérité de notre attitude, dont le gouvernement national nous a marqué, à plusieurs reprises, qu'il estimait à sa valeur le bénéfice que, tant sur le plan local que sur le plan international, la Chine en avait déjà retiré.

75

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 1922, 1923. [2] Réservé. *Paris, 23 juin 1938, 1 h. 40.*

Je vous communique d'autre part le télégramme par lequel notre chargé d'affaires à Rome me transmet les précisions que lui a fournies lord Perth sur son dernier entretien avec le comte Ciano [3].

Il s'en dégage une impression fâcheuse sur les arrière-pensées italiennes à

(1) Sur ce séjour, voir ci-dessus le no 61.
(2) Archives de l'ambassade à Rome.
(3) Allusion au télégramme nos 958-964 de Rome, du 21 juin, ci-dessus reproduit sous le no 67.

l'égard de la France et les appréhensions dont vous faisait part mon télégramme nos 1870 à 1878 (1) se trouvent amplement justifiées.

De son côté, M. François-Poncet me signale l'espoir, répandu dans certains milieux dirigeants du Reich, que le gouvernement de Rome puisse obtenir l'entrée en vigueur de l'accord italo-britannique sans que les négociations italo-françaises aient repris. D'après notre ambassadeur à Berlin, ce serait faire le jeu des partisans de la violence qui entourent le Führer « que de prêter corps au soupçon que la Grande-Bretagne, en répondant au désir de l'Italie et en acceptant la mise à exécution de son accord par cette dernière sans se préoccuper de l'état des relations entre Rome et Paris, témoigne de sa volonté de ne pas se lier trop activement à la politique française... Il y a ici, dit M. François-Poncet, des personnages haut placés qui calculent que le jour où l'Allemagne voudra régler le compte de la Tchécoslovaquie, il devrait être possible, grâce à l'accord italo-anglais, d'obtenir la neutralité anglaise en échange de la neutralité italienne » (2).

Votre démarche auprès de lord Halifax est trop récente (3) pour qu'il y ait lieu de vous en prescrire une nouvelle. Je vous prie du moins de vous assurer au Foreign Office que le gouvernement britannique mesure bien la portée de la dernière entrevue Ciano-Perth et de lui faire part de l'avertissement donné par M. François-Poncet.

(1) Du 20 juin, non reproduit. Dans ce télégramme, le Ministre rappelait la genèse de la négociation franco-italienne (refus opposé par Rome à l'Angleterre de stipuler pour la France comme pour elle-même; « bonne foi » du gouvernement français à Genève dans l'affaire éthiopienne). Le gouvernement italien n'avait pas convoqué le chargé d'affaires de France depuis le 11 mai, mettant en avant la question espagnole, où Français et Italiens seraient « des deux côtés de la barrière », grief que réfutait Paris qui de surcroît avait pris des mesures pour mettre fin au trafic des armes à la frontière pyrénéenne. Après avoir souligné que le gouvernement français, suivant les suggestions de l'ambassadeur de Grande-Bretagne, appliquait « avec la plus grande vigilance » la politique de non-intervention, le Ministre émettait cet avertissement : « Ayant le même désir que le gouvernement anglais de voir se réaliser un rapprochement entre la France et l'Italie qui seul permettrait de consacrer par une entente générale la politique du Premier ministre, le gouvernement français considère d'une importance capitale que l'Angleterre ne ratifie pas l'accord anglo-italien tant que la situation en ce qui concerne la France ne sera pas changée ». M. Georges Bonnet avait exprimé ce point de vue à sir Eric Phipps : « Je pense qu'il conviendrait que vous exprimiez nettement la pensée du gouvernement français sur ce sujet à lord Halifax et au Premier ministre. »

(2) Voir à ce sujet la dépêche n° 660 de Berlin, du même jour, ci-après reproduite sous le n° 83.

(3) Elle date du 20 juin : voir ci-dessus le n° 62.

76

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1197. *Prague, 23 juin 1938* (1).

(*Reçu :* 19 h.)

Selon la *Narodni Politika*, le ministre de Tchécoslovaquie à Berlin, M. Mastny, aurait protesté auprès du secrétaire d'État Weizsäcker contre les attaques perpétuelles de la presse et de la radio allemandes. Le ministre aurait protesté « contre les mensonges répandus sur les mesures militaires du 21 mai ». Il aurait « prévenu le gouvernement allemand que l'œuvre néfaste de la propagande allemande pourrait menacer la paix et rendre impossible une solution pacifique de la question allemande en Tchécoslovaquie ». A cette occasion, M. Mastny aurait interrogé M. Weizsäcker sur l'attitude officielle du Reich à l'égard de la Tchécoslovaquie. M. Weizsäcker aurait répondu que « l'Allemagne n'avait pas eu l'intention d'attaquer la Tchécoslovaquie le 20 mai et que tous les déplacements des troupes du côté allemand de la frontière avaient été complètement dans le cadre des manœuvres habituelles à cette époque de l'année ». M. Weizsäcker aurait déclaré ensuite que l'Allemagne suit avec un grand intérêt les négociations du gouvernement tchécoslovaque avec le parti Henlein et qu'elle désire que toutes les questions qui font l'objet des discussions actuelles soient résolues à l'amiable. Le secrétaire d'État aurait affirmé que l'Allemagne fait tout son possible pour sauvegarder la paix; il aurait ajouté qu'une solution pacifique du problème des Sudètes pourrait contribuer à normaliser les rapports entre le Reich et la Tchécoslovaquie.

M. Mastny aurait déclaré à son tour que les exercices militaires commencés le 21 mai en Tchécoslovaquie n'avaient aucunement pour but d'attaquer ou de provoquer l'Allemagne. Ces mesures s'étaient révélées nécessaires étant donné l'excitation qui régnait dans les régions frontières.

La *Narodni Politika* estime que la visite du représentant tchécoslovaque n'a apporté aucun changement. On peut peut-être espérer, dit cependant le journal, que les milieux compétents de Berlin modéreront la campagne de la presse allemande contre la Tchécoslovaquie.

(1) Par avion, en clair.

77

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1177, 1178. [1] Réservé. *Prague, 23 juin 1938* [2]

(*Reçu :* le 24, 11 h. 45.)

J'ai vu M. Krofta ce matin. Avec tout l'affectueux dévouement qu'il a pour son chef, il m'a parlé longuement et avec tristesse de la campagne contre M. Benès qui trouvait, même en France, des oreilles complaisantes. Il m'a répété que dans les conseils du 20 mai le président de la République avait été le dernier à admettre les nécessités de mesures militaires; que c'était pour répondre à sa seule volonté qu'une classe, et non cinq, avait été appelée sous les drapeaux [3], qu'il avait rédigé ou fait rédiger sous sa direction personnelle le projet de statut des minorités ainsi que le mémorandum exposant à ce sujet les intentions du gouvernement tchécoslovaque [4] et communiqués à Paris et à Londres; qu'il avait étudié et annoté personnellement les propositions des Sudètes, qu'il avait guidé de près le gouvernement dans sa prise de position à ce sujet; qu'en réalité, en raison de l'influence dont il disposait sur les partis tchèques et slovaques, lui seul était en situation de mener les négociations et disposait de l'autorité nécessaire pour les faire aboutir.

[1] Archives de l'ambassade à Rome.
[2] Par avion.
[3] Sur cette mobilisation, voir, au tome IX de la présente série, les nos 392 (note), 395, 401, 402, 413 à 415, 430, 441, 447, 452, 507.
[4] Ce mémorandum est ci-après publié sous le no 85 (annexe).

78

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1179 à 1183. (1) Réservé. *Prague, 23 juin 1938* (2).

(*Reçu :* le 24, 11 h. 45.)

M. Krofta m'a parlé longtemps des négociations avec les chefs sudètes sans me dire grand-chose de bien nouveau. Comme M. Hodza me l'avait expliqué, le dimanche de la Pentecôte (voir mon télégramme nos 1034 à 1044) (3), il cherche dans l'ancienne Autriche, où l'existence des diètes était antérieure à celle du Parlement, les exemples qui permettraient de donner aux Allemands des Sudètes, sous la forme d'une section de l'Assemblée de Bohême, une représentation nationale; et dans l'organisation de l'ancienne administration provinciale autrichienne le modèle d'une administration à pouvoirs suffisamment étendus pour satisfaire les revendications de la minorité allemande. Le ministre m'a déclaré nettement qu'il était impossible d'accorder l'autonomie territoriale aux Sudètes. Il semble que la conception en vue serait celle de M. Benès (mon télégramme nos 1073-1074) (4), étendue à une partie de l'administration provinciale.

M. Krofta paraît croire qu'il ne sera pas impossible d'accorder aux Sudètes l'organe représentatif du peuple allemand qu'ils revendiquent tout en donnant à cet organe un rôle plutôt consultatif et figuratif. Il m'a cité l'exemple du Conseil national tchécoslovaque. Je me demande si M. Henlein se contentera d'une pareille concession.

Le ministre paraît assez optimiste sur l'issue des négociations dont il ne méconnaît pas les difficultés. Je lui ai confié avoir été assez mal impressionné en entendant M. Hodza admettre l'hypothèse où le Parlement se séparerait pour un mois avant d'achever la discussion du statut des nationalités. J'ai dit que le gouvernement français comprenait certes qu'il fallait beaucoup de temps pour mettre d'accord des interlocuteurs dont l'attitude devant la vie était aussi différente que celle des nationaux-socialistes et de démocrates; qu'au surplus étaient nécessaires des études longues et difficiles pour mettre sur pied des textes bouleversant l'administration d'un état et modifiant même la constitution de celui-ci; j'ai toutefois marqué que Paris partageait le sentiment de Londres sur la nécessité de hâter la négociation, en vue de profiter, pour la conclusion, des difficultés actuellement rencontrées par le Reich en

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Par avion.
(3) Du 5 juin, reproduit au tome IX de la présente série sous le n° 518.
(4) Du 8 juin, publié au tome IX précité sous le n° 522.

Autriche. J'ai dit enfin que le gouvernement et l'opinion britanniques, dont les idées paraissent en ce moment dominer toutes les autres, constituaient des facteurs trop importants de succès en vue de l'œuvre difficile poursuivie pour ne pas être appréciés, tels qu'ils étaient, à leur valeur. J'ai donc insisté vivement pour que la marche des négociations fût hâtée. M. Krofta a exprimé l'avis que l'essentiel était la réalisation d'une entente de principe couvrant toutes les questions litigieuses.

J'ai dit à l'attaché parlementaire un mot des observations que j'avais présentées au ministre. Suivant ce fonctionnaire, le président de la Chambre aurait déclaré que si un projet était soumis au Parlement, il n'en interromprait pas la discussion, de peur des incidents qui pourraient sûrement venir pendant l'intersession.

79

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2600. (1) Secret. Réservé. *Berlin, 23 juin 1938* (2).

(*Reçu :* le 24, 18 h.)

J'ai eu, ce matin, à ma demande, un entretien avec M. von Ribbentrop.

Malgré sa longueur, la conversation a eu un caractère confus et décevant.

Je n'avais pas vu le ministre depuis les événements de mai dernier (3). Je voulais sonder ses dispositions et ses intentions au sujet de l'affaire tchécoslovaque, et au lendemain des élections qui viennent d'avoir lieu, dans des conditions relativement satisfaisantes. Mais il est très difficile de causer avec M. von Ribbentrop. Il n'écoute pas son interlocuteur. Il n'écoute que lui-même. Il ne répond pas à ce qu'on lui dit. Il répète indéfiniment les mêmes couplets. Il est très peu instruit du détail des problèmes et il essaie de le dissimuler en se lançant dans des déclarations d'ordre général, où les protestations pacifiques alternent avec l'affirmation menaçante de la puissance de l'Allemagne et de sa volonté de résister à toutes les tentatives d'intimidation. De cette abondance verbale et verbeuse, rien de clair ni de positif ne se dégage, mais, quelque chose, en revanche, de trouble et de suspect. J'ai eu l'impression d'un homme qui se dérobait, soit qu'il s'appliquât à cacher ses idées, soit que celles-ci manquassent de précision, parce qu'en réalité, ce n'est pas M. von Ribbentrop qui pense, mais M. Hitler, qu'il est, par rapport à son maître, à peu près exactement dans la position du comte Ciano à l'égard de Mussolini,

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Par courrier en clair.
(3) Voir au tome IX de la présente série, les nºs 361, 396.

et que M. Hitler n'a probablement pas jugé bon, jusqu'à présent, de lui communiquer ses décisions ou ses projets.

Le ministre était encore manifestement excité par le souvenir des interventions anglaise et française des 20 et 21 mai. Il insistait beaucoup sur le sang-froid exemplaire dont l'Allemagne ne se serait pas départie en seul instant. Mais cela ne l'empêchait pas de critiquer avec vivacité le soutien que l'Angleterre et la France auraient, selon lui, donné à Prague et qui n'aurait abouti qu'à exagérer les prétentions tchèques, de blâmer avec vigueur ce qu'il appelait les « Don Quichottiades » thécoslovaques, et de se plaindre avec véhémence des campagnes antiallemandes auxquelles se livreraient aujourd'hui encore, à l'en croire, les journaux de Londres et de Paris.

J'espérais que M. von Ribbentrop reconnaîtrait que la situation, depuis quelque temps, s'est améliorée, que le gouvernement tchèque a témoigné de sa bonne volonté, que l'Angleterre et la France ont fait entendre à Prague d'utiles conseils de modération.

Il n'en a rien été.

M. von Ribbentrop a dénoncé, au contraire, les provocations persistantes des Tchèques et la prolongation d'un véritable état de siège. Comme je lui objectais le renvoi dans leurs foyers des réservistes appelés sous les drapeaux, il a prétendu que les classes renvoyées avaient été remplacées par d'autres; il a parlé de l'institution prochaine du service militaire de trois ans, mesure que l'Allemagne tiendrait certainement pour très grave [1]. « Aussi longtemps que la population des Sudètes, a-t-il ajouté, vivra sous la menace des revolvers, il n'y aura pas d'apaisement possible. Du reste, le gouvernement tchèque n'a pas encore fait savoir ce qu'il était disposé à accorder et jusqu'où il accepterait d'aller dans la voie des concessions. »

J'ai répliqué au ministre que l'Allemagne, de son côté, nous laissait toujours dans l'ignorance de ses intentions. Si elle ne désirait pas autre chose que de voir les habitants des Sudètes jouir, désormais, d'une liberté culturelle et administrative très étendue, ces désirs seraient sûrement exaucés. Mais M. Goebbels avait paru, dans son discours du 21 juin, réclamer le rattachement de la région des Sudètes au Reich [2]. Était-ce la thèse officielle du gouvernement allemand?

M. von Ribbentrop s'est efforcé d'atténuer la signification des paroles du Dr. Goebbels. Selon lui, le ministre de la Propagande n'aurait exprimé qu'une vue théorique, à savoir qu'il est malsain, et, à la longue, dangereux, de séparer les éléments d'un même peuple et de maltraiter l'un d'eux.

Quant à lui, M. von Ribbentrop n'arrive pas à comprendre pourquoi la France se montre si attachée à la Tchécoslovaquie et si soucieuse du sort d'un pays auquel ne la lie aucun intérêt fondamental. Ce serait, à l'en croire, l'effet

[1] Sur cette rumeur, voir, au tome IX de la présente série, les nos 507, 532 (et note), 534; ci-dessus le no 59.

[2] Dans ce discours, prononcé dans le stade olympique de Berlin à l'occasion de la fête du solstice d'été le ministre allemand de la Propagande avait déclaré : « On devrait bien savoir à l'étranger qu'il n'est pas possible, à la longue, de séparer deux parties d'un même peuple, pour les maintenir en deux états différents. On l'a déjà vu en Autriche. On le verra encore ailleurs. » (T. nos 2573-2574 de Berlin, du 22 juin.)

de ce qu'il nomme « l'atavisme de Versailles ». Je lui ai expliqué que l'existence de la Tchécoslovaquie était considérée par nous comme une pièce intégrante de l'équilibre du continent et de la paix de l'Europe, qu'en conséquence, il était naturel que nous nous en préoccupions, qu'en outre, nous étions unis à ce peuple, qui a combattu dans nos rangs, par un engagement d'assistance en cas d'agression, et que, si nous étions décidés à ne pas encourager ce que M. von Ribbentrop appelle des « provocations », nous n'étions pas moins résolus à honorer notre signature et à empêcher que la Tchécoslovaquie ne fût brutalement étranglée. Il serait, d'ailleurs, plus sage, puisque l'Allemagne se déclare obstinément pacifique, de ne pas regarder le problème tchécoslovaque nécessairement comme une pomme de discorde, mais d'essayer, au contraire, d'en faire un sujet de consultation mutuelle et d'échanges de vues. J'avais déjà exprimé au ministre des Affaires étrangères une suggestion de ce genre, à laquelle il n'avait pas réagi; je la lui renouvelais aujourd'hui (1).

« Nous ne pourrions, m'a répondu M. von Ribbentrop, nous prêter à la consolidation d'un état de choses dans lequel nos frères de race seraient opprimés! Le principal, à l'heure qu'il est, c'est de rétablir une situation normale et de mettre fin au régime exceptionnel, qui pèse sur les Sudètes et qui les exaspère. »

(1) Le 8 juin, l'ambassadeur de France à Berlin, de passage à Paris, déclarant à sir Eric Phipps avoir l'intention, au cours d'une conversation avec le Führer, de suggérer à ce dernier, à titre purement personnel, que la France, la Grande-Bretagne et l'Allemagne entrassent en consultation afin de parvenir à une solution convenable du problème sudéto-tchécoslovaque, solution dont les trois puissances recommanderaient l'acceptation au gouvernement de Prague. Selon sir Eric Phipps, l'ambassadeur de France semblait avoir en vue un plan de neutralisation de la Tchécoslovaquie sous la garantie des trois puissances, plan qui impliquerait l'annulation du pacte conclu par Prague avec l'U.R.S.S. *Documents on british foreign policy*, 3e série, I, nº 381. Le 23 juin, si l'on en croit Ribbentrop, l'ambassadeur aurait réitéré sa proposition d'une concertation des grandes puissances en cas d'échec des négociations sudéto-tchécoslovaques et d'une neutralisation de la Tchécoslovaquie à la façon de la Suisse. *Akten zur deutschen Auswärtigen Politik 1918-1945*, série D, II, nº 264.

80

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2602. (1) Secret. Réservé. *Berlin, 23 juin 1938* (2).

(*Reçu :* le 24, 15 h.)

Il convient, à mon avis, d'attribuer une très sérieuse importance au voyage que le général Keitel vient de faire en Hongrie.

On a prétendu, à Berlin, expliquer ce voyage en le présentant comme une réplique à la visite du général hongrois Roeder. Mais la visite en question avait déjà été rendue par le maréchal von Blomberg.

Le déplacement du général Keitel a certainement eu un but plus précis. Il y a lieu de se demander si le principal collaborateur militaire du chancelier Hitler n'a pas été chargé d'examiner dans quelles conditions les troupes allemandes pourraient compter sur l'approbation et la collaboration de la Hongrie, au cas où elles pénétreraient sur le territoire de celle-ci, apparemment pour la défendre contre les Russes, mais plus probablement, en réalité, pour attaquer la Tchécoslovaquie.

La légation de Roumanie à Berlin se dit certaine que la tâche confiée au général Keitel a bien été une mission de ce genre. Peut-être notre ministre à Budapest aura-t-il recueilli à ce sujet des renseignements intéressants?

Le général Keitel a passé près de cinq jours en Hongrie et, si je ne me trompe, du 14 au 18 juin. Une mission d'officiers hongrois se trouve, d'ailleurs, actuellement en Allemagne.

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Par courrier, en clair.

81

COMMUNICATION DE L'AMBASSADE DE GRANDE-BRETAGNE AU DÉPARTEMENT [1]

Note verbale de sir E. Phipps au sujet des négociations du gouvernement de Prague avec les chefs sudètes

23 juin 1938.

Le gouvernement anglais apprend de bonne source que les leaders sudètes sont très mécontents de l'allure des négociations, en particulier de l'attitude de M. Benès et de la presse tchèque.

Les leaders sudètes trouvent que le mémoire du 18 juin [2] ne contient pas de concessions substantielles mais représente un essai de réorganiser le système existant d'administration locale plutôt qu'un plan réel d'autonomie.

Ils pensent que les récents communiqués officiels regardant les négociations représentent un aspect trop optimiste de la situation.

Ils craignent un défaut total de compréhension de la part du gouvernement tchèque à l'égard de la situation.

Tandis qu'un arrangement avec M. Hodza serait possible s'il avait les mains libres, M. Benès n'a rien fait pour éduquer la presse et les partis tchèques sur la nécessité des concessions.

Les leaders sudètes soupçonnent M. Benès de chercher à épuiser la patience des Sudètes au point que ceux-ci rompront la négociation, et permettront à M. Benès d'éviter une critique.

Le gouvernement anglais pense que ces critiques sont exagérées (en particulier il ne croit pas que Benès désire une rupture). Mais le gouvernement de Sa Majesté n'est pas content des progrès de la négociation et de l'attitude de Benès et de la presse tchèque.

Il est évident qu'en intervenant à cette étape des négociations, il y a un danger que nous soyons forcés d'exprimer une opinion sur les arguments tchèques du mémoire tchèque du 8 juin.

Par ailleurs, l'attitude de la presse tchèque est si peu satisfaisante qu'elle appelle des représentations vigoureuses de notre part auprès du gouvernement tchécoslovaque. De telles représentations nous donneront l'occasion de répéter en langage ferme le point de vue du gouvernement de Sa Majesté qu'il est essentiel que le gouvernement tchécoslovaque offre rapidement des concessions substantielles s'il ne veut pas que les négociations actuelles aboutissent à une impasse dangereuse.

On ne peut naturellement pas donner les informations que le gouvernement

(1) Papiers Bonnet.
(2) Sur ce mémoire, voir ci-dessus le n° 52.

anglais a reçues des meneurs sudètes, mais il peut dire que le gouvernement de Sa Majesté est ému par les bruits qui lui parviennent dans cette affaire, et faire valoir la nécessité d'éduquer la presse et le public sur la nécessité de faire des concessions plus importantes.

Au lieu de les rassurer comme en ce moment par un optimisme fallacieux, il y aurait grand intérêt à ce que nous prévenions le gouvernement tchécoslovaque que si une rupture devait se produire à un moment où selon l'avis même de M. Benès un compromis est possible sur neuf des douze demandes des Sudètes, l'effet sur l'opinion publique en Angleterre serait très sérieux. Celle-ci en effet blâmerait le gouvernement tchécoslovaque d'avoir manqué l'occasion de résoudre cette question par un compromis amical.

82

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 578. *Londres, 23 juin 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 24 juin.)

Lord Halifax a prononcé avant-hier soir à Grosvenor House, au banquet annuel de l'Institut royal des Affaires internationales que présidait lord Astor, un discours dans lequel il a tracé les grandes lignes de la politique étrangère britannique et dénoncé les dangers de l'isolationnisme.

Le secrétaire d'État a déclaré tout d'abord qu'on commençait seulement à se rendre compte des effets catastrophique de la guerre « qui dérange plus de choses qu'elle n'en arrange ». Aussi toutes les nations s'intéressent-elles davantage aujourd'hui à la politique étrangère. Cet intérêt croissant a amené la nation anglaise à vouloir contribuer d'une façon effective à la solution des problèmes mondiaux. Sans doute a-t-elle garde de s'aventurer inutilement sur des terrains dangereux. On peut douter toutefois, a souligné l'orateur, que l'évangile de l'isolement fasse beaucoup d'adeptes. Le peuple anglais sent instinctivement qu'une semblable théorie est indigne d'une grande nation et en outre il ne croît pas qu'elle ait une valeur pratique. En fait d'ailleurs, tous les pays du monde deviennent chaque jour plus dépendants les uns des autres. « En 1914, a dit lord Halifax, personne ne se serait attendu à ce que la grande nation américaine se mêlât à la guerre parce qu'un archiduc autrichien avait été assassiné dans une petite ville dont peu de gens connaissaient même le nom. Si nous admettons qu'aucune nation ne peut être assurée de conserver la prudence et même d'avoir la possibilité de l'isolement, notre devoir nous commande de faire tous nos efforts pour éviter une catastrophe contre laquelle il se peut que l'isolement ne constitue pas une protection

suffisante. Pour l'accomplissement d'une semblable tâche, notre pays semble avoir acquis, grâce à son histoire, à sa géographie, et à son caractère propre, certaines qualités, bien que ces qualités ne soient pas sans s'accompagner d'autre part, de certains défauts ».

Parmi ces défauts, le secrétaire d'État a cité l'insularisme de la nation britannique, dont le territoire n'a pas été envahi depuis 1066, et qui, ayant achevé depuis longtemps son unité nationale, est incapable d'imaginer la situation d'autres peuples dont le sort a été moins heureux.

Quant aux qualités, qui sont « le résultat mécanique de l'histoire plutôt que celui d'une vertu originelle », lord Halifax a donné la première place au respect des Anglais pour le droit. En second lieu, le peuple britannique se rend compte que la loi ne peut pas être respectée si sa justice n'est pas universellement reconnue. Enfin, l'évolution de la démocratie a habitué les Anglais à la pratique et à « l'atmosphère » de la tolérance. Ces qualités destinent le peuple anglais à jouer un rôle important dans les affaires mondiales.

L'orateur a insisté ensuite sur la nécessité pour les nations de mieux se connaître et d'avoir un sens plus exact des difficultés auxquelles chacune d'elles doit faire face. La vie est synonyme de changement et tout effort pour lui imposer un moule inchangeable conduit à des échecs. Il faut donc favoriser des changements ordonnés et progressifs, « problème qu'il est plus facile de poser que de résoudre ». On ne peut d'ailleurs le résoudre sans une confiance réciproque dans les intentions de chacun. Bref, une bonne politique étrangère doit avoir la souplesse qui lui permet de s'adapter aux circonstances et la fermeté nécessaire à la poursuite des objectifs qu'elle s'est fixés.

Abordant alors la question du pacte de la Société des Nations, le secrétaire d'État a déclaré que si les événements en ont rendu l'application impraticable, ce n'est pas une raison pour ne pas en conserver l'esprit dans les relations internationales. « Ma propre conception de la politique étrangère de la Grande-Bretagne, a-t-il dit, est que, si intimes que nos relations avec une autre puissance puissent être, comme elles le sont heureusement avec la France aujourd'hui, nous devons toujours chercher notre voie vers un sens plus large de l'unité des relations internationales... On s'apercevra, pour cette raison, que la politique britannique souligne constamment ce qui unit les nations, plutôt que ce qui les divise, et que, pour la même raison, nous ne nous préoccupons pas de remporter de soi-disant succès diplomatiques et de recueillir les applaudissements de la foule si, en agissant de la sorte, nous devions compromettre la réalisation de notre but le plus important ».

Après avoir affirmé que si la voix de l'Angleterre devait emporter la conviction, ce devait être la voix d'une nation unie, lord Halifax a déclaré qu'il n'y avait en réalité aucune divergence véritable dans l'opinion publique sur les buts fondamentaux de la politique anglaise. Il a ajouté qu'il croyait pouvoir dire que tout autre gouvernement, placé dans la même situation, ne conduirait pas sa diplomatie d'une façon très différente. L'Angleterre n'a aucune envie de gêner ou d'encercler d'autres nations. Tout Anglais de bon sens sait que les accusations de cet ordre n'ont aucun fondement. Mais en même temps, la Grande-Bretagne ne tolérera pas un monde sans loi et le gouvernement est

résolu à défendre les droits et les libertés britanniques contre toute attaque d'où qu'elle vienne et en quelque endroit qu'elle se produise.

Le secrétaire d'État a terminé son discours en rappelant qu'un bon ministre des Affaires étrangères ne devait jamais oublier qu'il représentait toute la nation anglaise et non un parti et, d'autre part, qu'on commettrait une grave erreur à l'étranger en misant sur certains différends de la politique intérieure, différends qui n'empêcheraient nullement le peuple anglais de former un bloc solide au cas où son pays serait menacé.

Le hasard a fait que le même soir et dans le même édifice, le ministre pour la coordination de la Défense était l'hôte d'un autre groupement. Le discours que sir Thomas Inskip a prononcé à cette occasion sur la volonté bien arrêtée de l'Angleterre de réarmer et sur le respect croissant qu'imposait sa force, a fourni une sorte de complément des déclarations de lord Halifax en ce qui concerne la politique étrangère du Royaume-Uni et la part qu'il est décidé à prendre dans le règlement des grands problèmes internationaux.

Ces deux discours ont provoqué une réaction assez violente de la part du principal apôtre de l'isolationnisme. Lord Beaverbrook a fait paraître dans le *Daily Express* de ce matin une lettre déclarant que la doctrine de l'isolationnisme fait au contraire de grands progrès dans le pays et que c'est là une question qui doit être posée sans ambiguïté devant les électeurs.

83

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 660. (1) *Berlin, 23 juin 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 28 juin.)

La campagne antitchèque avait atteint son point culminant le 12 juin, lorsqu'au moment où se terminaient, en Bohême, les élections municipales, M. Hess, représentant du Führer, avait, dans les termes les plus véhéments, dénoncé la Tchécoslovaquie comme le principal danger pour la paix européenne (2). Depuis lors, on constate une certaine baisse de ton, une accalmie relative interrompue assez fréquemment par de bruyants retours offensifs.

Cette attitude un peu plus modérée ne saurait, d'ailleurs, faire illusion sur l'hostilité profonde que les chefs du IIIe Reich continuent de nourrir à l'égard des dirigeants tchèques. Le feu continue de couver. Le moindre souffle suffit à le raviver et à en faire jaillir des flammes. Tous les prétextes demeurent bons

(1) Archives de l'ambassade.
(2) Dans son discours de Stettin : voir ci-dessus le n° 24 (note).

pour entretenir la querelle et pour bien faire sentir à Prague que la crise du 21 mai, loin de calmer l'Allemagne, n'a fait qu'attiser son ressentiment.

Il a suffi que, dans la matinée du 17 juin, un avion militaire tchèque survolât la gare-frontière allemande de Lam, dans le Böhmerwald, pour que la presse du Reich éclatât en injures et en imprécations. L'état-major tchèque et le gouvernement de Prague ont été accusés de pratiquer systématiquement une politique de provocation. Un journal qui puise ses inspirations dans l'entourage de M. Goering est allé jusqu'à formuler le soupçon que le haut commandement tchèque préparait, de concert avec l'aviation soviétique, une agression contre le territoire allemand. A l'envi, les feuilles ont proclamé que le gouvernement du Reich ne pouvait plus se contenter d'excuses ni d'assurances platoniques et qu'il exigeait des mesures préventives immédiates.

Après ce débordement, la tempête s'est apaisée, sans que l'on sache pourquoi. On n'a même plus entendu parler de l'énergique démarche de protestation que devait faire à Prague M. Eisenlohr.

Dans le discours qu'il a prononcé, le 19 juin, à Koenigsberg [1], M. Rudolf Hess qui, huit jours plus tôt, à Stettin, s'était montré si virulent, n'a pas soufflé mot de l'incident et n'a pas même fait la moindre allusion à la Tchécoslovaquie.

Les journaux du Reich n'en ont pas moins continué à relever avec soin les moindres incidents pouvant mettre aux prises dans les pays sudètes les éléments allemands et tchèques. Pas une rixe si anodine fût-elle, pas une bousculade, pas même une algarade, qui n'ait été scrupuleusement enregistrée et ajoutée à la liste des vexations, des brutalités, des tortures endurées pour la cause allemande par la population des Sudètes.

En outre, une série d'articles inspirés d'un esprit venimeux et vindicatif ont entretenu la polémique entamée à Berlin au lendemain du 21 mai pour rejeter sur les dirigeants tchèques toutes les responsabilités de la crise et des dangers qu'avait couru la paix européenne. S'en prenant, en particulier, à la mobilisation tchèque, l'*Observateur raciste* du 23 juin la dénonce, une fois de plus, comme une infernale machination et comme un véritable attentat contre l'Europe.

En revanche, les feuilles du Reich se sont montrées beaucoup moins empressées de renseigner leur public sur la marche des négociations entre le gouvernement de Prague et les délégués des Sudètes, ainsi que sur les mesures d'apaisement prises par les dirigeants tchèques.

Ce n'est que plusieurs jours après que la nouvelle eût été publiée à Londres et à Paris que la presse du Reich s'est décidée à annoncer que le gouvernement de Prague avait résolu de renvoyer dans leurs foyers les réservistes appelés le 20 mai [2]. Encore les journaux du Reich ont-ils accompagné cette nouvelle de commentaires et de réflexions exprimant le plus grand scepticisme sur la

[1] Lors de ce discours, prononcé au congrès régional de Prusse orientale du parti, le leader national-socialiste avait retracé l'aide mutuelle que se portaient la nouvelle armée allemande et le national-socialisme, et félicité ses assistants d'occuper « les avant-postes contre le bolchevisme ».

[2] Voir ci-dessus le n° 25.

mesure prise. Selon eux, cette mesure n'était qu'un trompe-l'œil. En réalité, Prague avait pris ses dispositions pour remplacer par d'autres réservistes ceux qui seraient licenciés et pour maintenir les effectifs de l'armée tchèque aux environs de 400.000 hommes, jusqu'en octobre prochain, c'est-à-dire jusqu'au moment où la loi de trois ans entrerait en vigueur. Ainsi Prague ne désarmait pas et la population des Sudètes continuait à vivre sous un régime de terreur militaire.

C'est, d'ailleurs, un langage analogue que m'a tenu, aujourd'hui, M. von Ribbentrop (1), lorsqu'il s'est plaint des provocations persistantes des Tchèques et de la prolongation d'un véritable état de siège et qu'il a ajouté que le Reich ne pourrait se prêter à l'étude en commun d'une solution raisonnable du problème sudète, tant que « les frères de race » continueraient à être soumis à un régime d'oppression.

De fait, rien dans l'attitude qu'observe la presse allemande au sujet des pourparlers qui se déroulent à Prague ne permet de penser que le Reich souhaite sincèrement un arrangement satisfaisant pour les deux partis. Au contraire, les journaux du Reich s'appliquent non seulement à entretenir une atmosphère de nervosité et de méfiance réciproque, mais encore ils s'ingénient à souligner tout ce qui sépare les délégués des Sudètes de leurs interlocuteurs tchèques, tandis qu'ils ignorent systématiquement les progrès qui ont pu être réalisés. La lenteur inhérente à des négociations aussi délicates et aussi décisives pour l'avenir de l'État tchèque est attribuée à la mauvaise volonté des dirigeants de Prague, qui ne pourraient se résoudre à faire aux Allemands des Sudètes les concessions indispensables. Le ton systématiquement hostile de ces comptes rendus, la mauvaise foi dont ils s'inspirent, montrent chaque jour plus clairement que tout en prétendant désirer une solution pacifique, les dirigeants du Reich ne paraissent guère souhaiter le succès des négociations actuellement en cours.

Les déclarations faites le 21 juin au stade olympique par le Dr. Goebbels (2) montrent bien, au surplus, que les partisans des solutions extrémistes ne se tiennent pas pour battus et qu'ils n'ont pas renoncé à obtenir, au besoin par la force, le rattachement des Sudètes au Reich. A l'étranger, a dit en substance le ministre de la Propagande, on devrait bien savoir qu'il n'est pas possible, à la longue, de maintenir deux parties d'un même peuple en deux états différents. L'exemple de l'Autriche l'a prouvé. D'autres exemples le montreront encore. « Assez de mots. Il nous faut des actes! ».

Un mois après l'alerte du 21 mai, les dirigeants du Reich — ou, du moins, certains d'entre eux et des plus influents — n'ont donc pas écarté définitivement de leur esprit l'idée d'un morcellement de la Tchécoslovaquie obtenu, au besoin, par une intervention militaire.

Divers indices permettent même de penser que les chefs nationaux-socialistes supputent encore leurs chances de pouvoir mener à bien une opération contre les Tchèques. Il y a une dizaine de jours, le maréchal Goering est allé

(1) **Entrevue relatée par T. n° 2600, du même jour, ci-dessus publié sous le n° 79.**
(2) **Sur ces déclarations, voir ci-dessus le n° 79 (note).**

visiter les travaux de fortification à la frontière française. Depuis le début de la semaine, le général von Brauchitsch inspecte les garnisons d'Autriche et il aurait manifesté son intention de remplacer complètement par des unités allemandes les troupes autrichiennes qui seraient envoyées dans le reste du Reich. Or, l'Autriche est la base de départ tout indiquée pour une attaque contre la Tchécoslovaquie.

On a donc l'impression que, sans avoir renoncé aux desseins dont ils paraissaient animés le 21 mai, les chefs nationaux-socialistes attendent une occasion plus favorable. Cette occasion, l'affaire d'Espagne, la nouvelle poussée japonaise en Extrême-Orient, des complications entre la France et la Turquie la leur fourniront peut-être?

Mais, surtout, les nazis espèrent que la Grande-Bretagne se lassera du rôle de protecteur de la Tchécoslovaquie, qu'elle finira par abandonner Prague à son sort, et qu'alors sonnera, pour le IIIe Reich, l'heure du règlement de compte avec un peuple de 15 millions d'habitants qui a osé braver l'Allemagne d'Adolf Hitler.

Des articles comme celui que vient de publier le *New York Herald Tribune* ne peuvent qu'encourager les nazis dans de pareils espoirs [1].

Il n'en est donc que plus nécessaire de ne rien négliger pour les maintenir dans la conviction que l'attitude adoptée le 21 mai par la France et l'Angleterre n'est pas seulement l'effet d'un hasard, mais que, si des circonstances analogues se reproduisaient, la solidarité franco-britannique s'affirmerait, demain comme hier, pour la défense de la Tchécoslovaquie contre toute agression.

[1] Le 15 mai précédent, le *New York Herald Tribune* reproduisait la dépêche d'un correspondant à Londres aux termes de laquelle le Premier ministre britannique lui aurait confié la position officielle de la Grande-Bretagne sur le problème tchécoslovaque. Pour M. Chamberlain, les Britanniques n'envisageaient pas l'éventualité de combattre pour la Tchécoslovaquie ni ne pensaient que la France et la Russie adoptassent une attitude différente; le Premier se prononçait pour des rectifications de la frontière germano-tchèque. Les 20 et 21 juin, M. Chamberlain se refusait à fournir des éclaircissements devant les Communes sur cette « interview ».

84

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 655. (1) *Berlin, 23 juin 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 30 juin.)

J'ai pris connaissance avec le plus vif intérêt des lettres nos 804 et 1277 (2) par lesquelles Votre Excellence a bien voulu me communiquer l'analyse de deux études publiées par l'*Economist* sur le potentiel de guerre de l'Allemagne, ainsi que les remarques formulées par les services du Département au sujet des conclusions de la revue britannique.

Après avoir examiné les problèmes financier, alimentaire, industriel, ainsi que la question des effectifs, l'*Economist* concluait que le potentiel de guerre de l'Allemagne hitlérienne était, à l'heure actuelle, sensiblement inférieur à celui de l'Empire de Guillaume II et que le Reich serait beaucoup moins capable qu'en 1914 de soutenir une guerre de longue durée. De l'argumentation de l'hebdomadaire anglais, il semblait résulter que l'Allemagne n'était pas en mesure d'accepter, dans les circonstances présentes, les risques d'une conflagration générale.

Avec les services du Département, j'estime que les conclusions de l'*Economist* reposent sur des données très sérieuses, bien qu'orientées dans un sens un peu trop optimiste et j'approuve entièrement les remarques formulées à cet égard par la sous-direction des Relations commerciales. Les observations judicieuses consignées dans les lettres ci-dessus mentionnées correspondent, dans leur ensemble, à la documentation et aux renseignements recueillis par l'ambassade; elles sont également conformes aux opinions exprimées par notre attaché militaire et par notre attaché commercial à qui j'avais transmis pour avis l'étude du Département.

Les éléments principaux du grave problème soulevé par l'*Economist*, problème qui revêt, dans les circonstances actuelles, un intérêt particulier, me paraissent pouvoir être ainsi précisés :

1º Situation financière.

C'est incontestablement dans ce domaine que la position actuelle de l'Allemagne est le plus nettement inférieure à celle de 1914. A cette époque, l'Alle-

(1) Archives de l'ambassade.

(2) Respectivement des 12 avril et 11 juin. Seule la première a été retrouvée. Le Ministre y disait en conclusion : « Pour être... nettement trop optimistes dans le sens d'une sous-évaluation du potentiel de guerre de l'Allemagne, surtout dans l'éventualité d'un conflit de courte durée, les appréciations de l'*Economist* méritent cependant de retenir l'attention. Si, sur certains points, les considérations qu'il développe semblent discutables, sur d'autres, par contre, elle paraissent justifiées par un examen attentif ».

magne impériale était créancière à l'étranger de 25 milliards de marks-or; l'encaisse métallique de la banque d'Empire s'élevait à 1.710 millions, auxquels s'ajoutaient 2 milliards d'or en circulation. En outre, elle jouissait, à l'étranger, d'un crédit considérable. Tout autre est la position de l'Allemagne hitlérienne en juin 1938. A l'étranger, elle est débitrice et non plus créancière. De plus, son crédit est ruiné. L'encaisse-or et devises de la Reichebank s'élève, d'après le dernier bilan, à 70 millions de Reichsmarks.

Même si l'on tient compte des réserves secrètes, il semble que l'on puisse se rallier, sans grand risque d'erreur, à l'estimation de l'*Economist*, qui évalue à 1/10 de ce qu'elles étaient en 1914 — soit à moins de 3 milliards de Reichsmarks — les ressources présentes en or et en devises du Reich. Il convient, toutefois, de remarquer que le jeu des accords de *clearing* conclus par le Reich avec tous ses voisins pourrait suppléer, dans une certaine mesure, au début des hostilités, à la pénurie d'or et de devises.

2° Situation alimentaire.

Dans ce domaine, la position actuelle de l'Allemagne n'est pas meilleure qu'en 1914. Aujourd'hui comme alors, le Reich ne produit que 80 % des denrées nécessaires à sa population. La bataille de la production engagée par M. Darré a été un échec. Au cours des trois dernières années, les récoltes de céréales ont été particulièrement mauvaises et l'Allemagne, qui, pendant deux ans, (33-34) avait pu réduire ses importations de céréales et de fourrages, a été contrainte de consacrer des sommes considérables à des achats étrangers. La récolte de céréales de 1938 s'annonce, elle-même, plutôt médiocre. En outre, au point de vue du ravitaillement, l'annexion de l'Autriche est plutôt une charge qu'un appoint. Enfin, ses réserves alimentaires sont probablement moindres qu'en 1914.

Mais la position de l'Allemagne n'est pas, non plus, sensiblement plus mauvaise qu'en 1914. En effet, la production agricole est à peu près la même pour une population sensiblement égale (abstraction faite de l'Autriche).

En outre, — bien qu'il soit difficile de donner à ce sujet des précisions numériques — il est certain que l'Allemagne a procédé, depuis trois ans, à la constitution d'importants stocks d'approvisionnement, en particulier :

— de viandes de conserve et de poissons;
— de graisses alimentaires (même périssables) : huile, saindoux, et beurre;
— d'huile de baleine;
— de sucre.

On peut considérer que ces réserves représentent une consommation de plusieurs mois.

Enfin, la réglementation déjà en vigueur (cartes de beurre, obligation de mélanger divers ingrédients à la farine de blé, réquisition forcés des céréales panifiables) a préparé moralement et matériellement la population au rationnement plus sévère que nécessiterait la guerre, celle-ci n'apparaissant plus, à quelques aggravations près, que comme la continuation d'un état normal.

3° Situation industrielle.

La capacité de production de l'industrie allemande (Autriche comprise) est sensiblement supérieure en 1938 à ce qu'elle était en 1914, notamment pour les produits suivants, d'une importance primordiale pour les fabrications de guerre :

Charbon et lignite :

190 et 87 millions de tonnes en 1913,
200 et 203 millions de tonnes en 1937;

Acier et fer :

17 et 16 millions de tonnes en 1913,
21 et 17 millions de tonnes en 1937,

et considérablement plus grande pour :

L'azote synthétique;

Les carburants synthétiques :

0,1 million de tonnes en 1915,
2,5 millions de tonnes en 1937.

Pour sa production de fer et d'acier, l'Allemagne est, cependant, dans une mesure beaucoup plus large tributaire de l'étranger.

A. *Le problème du minerai de fer.*

En 1913, l'Allemagne a extrait de son sol 28 millions de tonnes de minerais de fer.

En 1937, la production allemande et autrichienne de minerais a atteint au total 10,4 millions de tonnes.

En 1938, pour couvrir les besoins de l'industrie sidérurgique, le Reich a dû importer une grande quantité de minerais de fer, soit 20.621.000 tonnes provenant de :

Suède	9.084.000 tonnes
France	5.740.000 tonnes
Terre-Neuve	808.000 tonnes
Algérie, Tunisie	739.000 tonnes
Norvège	510.000 tonnes
Espagne et Maroc espagnol	311.000 tonnes
Autres pays	3.429.000 tonnes

En temps de guerre, le Reich ne pourrait plus guère compter que sur les fournitures de la Suède. Il verrait donc diminuer de 50 % environ ses possibilités d'approvisionnement à l'étranger.

C'est évidemment la raison pour laquelle le maréchal Goering, grand ordonnateur du plan de quatre ans, a mis au premier rang de ses préoccupations l'exploitation intensive de tous les gisements de minerais de fer du sol allemand et autrichien.

Étant donné la teneur très variée de ces minerais, il convient, pour apprécier les ressources supplémentaires dont pourrait disposer le Reich, de prendre pour base les quantités de fonte produites.

Jusqu'à la fin de 1937, l'extraction du minerai de fer en Allemagne a porté presque exclusivement sur les gisements connus et exploités depuis longtemps. Elle a donné 9,6 millions de tonnes de fer d'une teneur moyenne de 30 %, soit 3,2 millions de tonnes de fonte.

Pour ce qui est des nouveaux gisements — notamment ceux du Salzgitter que doit exploiter la société Hermann Goering —, les évaluations allemandes chiffrent à 20 millions de tonnes par an la quantité qui pourra être extraite lorsque le plein rendement sera atteint, c'est-à-dire dans plusieurs années. La teneur moyenne de ces minerais étant de 20 %, l'Allemagne trouverait donc 4 millions de tonnes de fonte supplémentaires auxquelles viendra s'ajouter encore la fonte autrichienne.

En 1937, il a été extrait, en Autriche, 1.870.000 tonnes de minerai de fer. M. Goering a affirmé sa volonté de doubler ce chiffre. En supposant qu'il y parvienne, on obtiendrait, par an, 3,7 millions de tonnes de minerais, d'une teneur de 45 %, correspondant à 1,7 million de tonnes de fonte.

Ainsi, au total, et seulement lorsque seraient terminés, en Allemagne comme en Autriche, les travaux entrepris pour équiper l'industrie sidérurgique, le Reich pourrait trouver par le traitement de son propre minerai 9 millions de tonnes de fonte par an. Provisoirement, cependant, ce chiffre reste limité (compte tenu de l'Autriche) à 4 millions de tonnes.

L'hypothèse formulée par le Département suivant laquelle le Reich pourrait, en cas de conflit, doubler presque immédiatement sa production actuelle de minerais, paraît assez problématique. Les travaux de la société Hermann Goering n'avancent pas aussi rapidement que le pensaient ses créateurs. Notre attaché commercial qui a traversé récemment l'emplacement sur lequel doivent s'élever les nouvelles usines, a constaté qu'en dehors de la construction des habitations des futurs ouvriers, aucun travail sérieux n'avait encore été exécuté. D'autre part, il est certain qu'au point de vue industriel, l'Autriche ne rend pas — du moins provisoirement — ce que le Reich en avait espéré.

Si un conflit éclatait présentement, l'Allemagne en serait donc réduite, pendant plusieurs mois, pour son approvisionnement en minerais, aux minerais suédois (9 millions de tonnes en 1937) et à une quantité de minerais quelque peu supérieure à la production allemande et autrichienne de 1937 (10,4 millions de tonnes), au total 20 millions de tonnes, au lieu des 30 millions utilisés en 1937.

En revanche, ainsi que le fait observer le Département, l'utilisation des ferrailles joue, dans l'approvisionnement de l'industrie sidérurgique allemande, un rôle capital, puisqu'elle permet la fabrication annuelle de 9 à 10 millions de tonnes d'acier Martin, soit près de la moitié de la production totale d'acier (21 millions de tonnes). La récupération de ces ferrailles, dès maintenant organisée avec le plus grand soin, demeurerait, en temps de guerre, un facteur très important de l'approvisionnement des usines métallurgiques.

D'autre part, l'énorme accroissement au cours des cinq dernières années

des importations de minerais (20.621.000 tonnes en 1937 contre 3.452.000 tonnes en 1932) * autorise à penser que l'Allemagne a constitué des stocks importants sinon de minerai, du moins de produits mi-ouvrés ou finis et, en particulier, d'importantes réserves d'engins de guerre de toutes sortes et de munitions. Les possibilités d'approvisionnement de l'Allemagne en fer n'en demeurent pas moins très nettement inférieures à ce qu'elles étaient en 1914. Mais il est probable que ce n'est qu'au bout d'un certain temps — un an peut-être — que le Reich commencerait à éprouver, dans ce domaine, une gêne véritable.

B. *Le problème des huiles minérales.*

a. *Carburants légers.*

De très grands progrès ont été effectivement réalisés dans la production des carburants légers (essence naturelle, essence synthétique, benzol, alcool).

En 1937, les chiffres suivants ont été atteints :

Essence naturelle	100.000	tonnes
Essence synthétique	1.480.000	tonnes
Benzol	464.000	tonnes
Alcool	360.000	tonnes
Au total	2.404.000	tonnes

En admettant que la moitié seulement de l'alcool produit soit utilisé comme carburant, on arrive au chiffre de 2.200.000 tonnes. On peut admettre qu'au cours de 1938, la production de l'essence synthétique sera portée à 2.000.000 tonnes, ce qui donnerait, au total, 2,7 millions de tonnes environ.

L'Allemagne assurerait donc, dès maintenant, à peu près 70 % de sa consommation, qui a été de 3,2 millions de tonnes en 1937, et qui approchera de 4 millions de tonnes en 1938. Les importations d'essence n'ayant pas diminué depuis 1934 (1.160.000 tonnes) malgré l'accroissement considérable de la production d'essence synthétique, on est amené à en conclure que l'Allemagne a constitué des stocks importants pouvant être évalués à 1,5 million de tonnes.

A côté d'une production constamment en voie d'augmentation, ces stocks lui permettraient certainement de faire face, pendant plusieurs mois, aux besoins accrus du temps de guerre. En supposant que ces besoins n'excèdent pas 10 millions de tonnes d'huiles minérales par an, dont 6,5 millions de tonnes de carburants légers, il n'en reste pas moins que plus rapidement qu'en ce qui concerne l'approvisionnement en fer, l'Allemagne, dans l'hypo-

* *Note du document :* Cette augmentation est indiquée par le tableau suivant (en milliers de tonnes) :

1932	3.452	1935	14.061
1933	4.571	1936	18.469
1934	8.265	1937	20.621

thèse où ses communications maritimes seraient coupées, serait aux prises avec de sérieuses difficultés. On peut estimer que ces difficultés se feraient sentir d'une façon très sensible au bout de six mois pour les carburants légers, et plus tôt peut-être pour les huiles lourdes et les lubrifiants, domaine dans lequel, ainsi que l'observe justement le Département, la situation du Reich est beaucoup moins favorable.

b. *Huiles lourdes.*

De sensibles progrès ont bien été réalisés dans la fabrication des huiles de graissage, à laquelle est consacrée presque entièrement la production de pétrole naturel allemand et qui a atteint, en 1937, environ 500.000 tonnes, pour une consommation de 810.000 tonnes.

Mais, pour le mazout et le gasoil, l'Allemagne reste largement dépendante de l'étranger. Elle n'a produit, en 1937, que 120.000 tonnes d'huiles lourdes, tandis qu'elle en importait une quantité dix fois supérieure (1.565.000 tonnes, dont 1.171.000 tonnes de gasoil et 394 tonnes de mazout). Or, la consommation de gasoil va, depuis des années, en augmentant sans cesse, à mesure que se propage l'emploi du moteur Diesel. Le problème du ravitaillement en huiles lourdes est d'autant plus important que la marine de guerre allemande est appelée à prendre, d'ici à la fin de l'année 1938, un visage entièrement nouveau par l'entrée en service de deux cuirassés de 26.500 tonnes (*Scharnhorst* et *Gneisenau*) *, de deux croiseurs de 10.000 tonnes, de dix nouveaux contre-torpilleurs et de 15 sous-marins supplémentaires.

4° Les effectifs mobilisables.

L'armée permanente du Reich compte à l'heure actuelle un million d'hommes (sans tenir compte de l'armée autrichienne) auxquels s'ajoutent 200.000 hommes des diverses unités de l'aviation. Elle est donc, au seul point de vue numérique, sensiblement plus forte que l'armée allemande impériale de 1914 (700.000 hommes environ).

Cette supériorité numérique de l'armée active du IIIe Reich par rapport à l'armée impériale est, cependant, compensée, dans une large mesure, par la pénurie relative de réserves instruites, dernier vestige des clauses militaires du traité de Versailles.

En août 1914, l'armée allemande disposait de près de *8 millions et demi* d'hommes aptes au service (front, arrière, intérieur). Elle en a mobilisé 3.840.000, dont 2.100.000 pour les armées en campagne. Avec ces ressources, elle a pu mettre sur pied, dès le début des hostilités, *133 divisions*, chiffre qui a été porté à *250 divisions*, en 1917, au moment où l'Allemagne a fourni son effort militaire maximum.

D'après les indications que m'a fournies l'attaché militaire près de cette ambassade, mais qui, ainsi qu'il l'a fait remarquer, n'ont qu'une valeur approximative, l'armée allemande disposerait, en juin 1938, d'environ *6 millions*

* *Note du document :* **Ce bâtiment est déjà en service. Le *Scharnhorst* suivra très prochainement.**

d'hommes aptes au service aux armées et deux millions aptes aux services sédentaires (occupations, services de l'arrière).

Mais sur les six millions de la première catégorie, il n'y en a que 1.500.000 qui aient reçu une instruction militaire complète; deux millions n'ont reçu qu'une instruction incomplète et deux millions et demi n'ont effectué aucun service militaire régulier.

En outre, l'Allemagne impériale disposait de 35.000 officiers de l'active; l'armée du IIIe Reich n'en compte guère que 23.000, bien que ses effectifs soient considérablement plus nombreux. Il lui faudra environ trois ans pour que son cadre d'officiers soit complet. Il va sans dire que le nombre des officiers de réserve est lui-même beaucoup plus restreint qu'en 1914; de telle sorte que les possibilités d'encadrement sont relativement réduites.

D'après certains renseignements qu'a recueillis le général Renondeau, l'armée allemande ne pourrait mettre sur pied, à l'heure actuelle, qu'une centaine de divisions, abstraction faite de l'appoint de 100.000 hommes environ que le haut commandement allemand pourrait trouver en Autriche.

Ainsi, en ce qui concerne les réserves instruites, c'est-à-dire l'un des éléments essentiels de la force d'une armée en temps de guerre, l'Allemagne se trouve aujourd'hui dans une situation beaucoup moins avantageuse qu'en 1914.

Au surplus, il n'est pas certain que, même si le Reich disposait en abondance de réserves instruites, il pourrait les utiliser à son gré dans les unités combattantes.

Comme l'a observé le Département, sous le régime d'économie en vase clos auquel le IIIe Reich s'est condamné, l'essor de l'industrie des produits de remplacement ne s'effectue pas seulement, dans bien des cas, au détriment de la substance allemande; il entraîne, en outre, un véritable gaspillage de main-d'œuvre. Dès maintenant, celle-ci se fait rare. Une véritable disette de main-d'œuvre a succédé au chômage. Or, en cas de guerre et de blocus, l'Allemagne serait obligée de donner une extension plus considérable encore à ces fabrications qui ne couvrent, dans l'ensemble que 30 % des besoins.

A cela vient s'ajouter que le développement donné par l'état-major allemand à la mécanisation et à la motorisation dans l'armée exigerait la présence, dans les ateliers de réparations, d'un très grand nombre d'ouvriers et de manœuvres. Dans une proportion beaucoup plus grande encore que dans la dernière guerre, l'arrière et l'étape affirmeraient leurs exigences au détriment du front.

*
* *

Les conclusions qui paraissent se dégager des considérations ci-dessus ne sont donc pas très éloignées de celles auxquelles avait abouti la revue *The Economist*.

L'Allemagne hitlérienne, avec son armée active de 1 million d'hommes, son aviation de six à sept mille appareils (réserves comprises), son industrie lancée à un rythme de production sans cesse accéléré, le fanatisme qu'elle a su inspirer aux uns, l'obéissance absolue qu'elle exige des autres, apparaît comme douée d'une formidable puissance de choc.

Pourtant, ses forces latentes sont certainement sensiblement inférieures à celles de l'Allemagne impériale, ainsi qu'à celles de la coalition qui aurait pu se former contre le Reich si, par exemple, le 21 mai dernier, il avait négligé les avertissements des gouvernements anglais et français.

L'examen de ses ressources matérielles et humaines, à quelque point de vue que l'on se place, tend, semble-t-il, à montrer qu'au bout de quelques mois d'une conflagration générale, l'Allemagne serait aux prises avec les plus graves difficultés d'approvisionnement et d'effectifs.

Il n'entre pas dans le cadre de cette étude d'examiner la tournure que le commandement allemand pourrait être amené à donner à des opérations militaires éventuelles pour se procurer en direction du sud-est (Hongrie et Roumanie) les blés, le pétrole et les autres matières premières dont il estimerait ne pouvoir se passer.

Il suffira, sans doute, de constater que s'ils demeurent tentés par la perspective d'une action foudroyante qui anéantirait l'adversaire et placerait les autres puissances devant un fait accompli, et s'ils peuvent même se croire en mesure d'affronter un conflit européen d'étendue et de durée limitées, les dirigeants du IIIe Reich n'envisagent certainement pas de gaieté de cœur un conflit général. Les événements du 21 mai viennent encore de prouver qu'ils hésiteront beaucoup avant de s'exposer à une pareille épreuve. S'ils obéissaient plus volontiers à la raison qu'à leurs ambitions démesurées, on pourrait espérer que cet avertissement, joint aux efforts de la France et de l'Angleterre en faveur d'un règlement généreux et pacifique de la question sudète, les engagerait à rechercher avec la Tchécoslovaquie une solution d'apaisement.

Mais — et Streicher vient de le rappeler — ce n'est pas la raison qui guide les chefs nazis; c'est le sentiment. Les dirigeants hitlériens — et le Führer lui-même — sont avant tout des émotifs. On peut toujours craindre, de leur part, un mouvement d'excitation ou d'exaltation.

Enfin, si les nazis ne sont pas inconscients des limites de leurs forces, il ne faut pas oublier qu'ils sont tentés de sous-estimer les forces de leurs adversaires éventuels, de les croires divisés, affaiblis, hésitants et lâches.

Et cela peut, le cas échéant, les pousser à des décisions d'audace, d'autant plus qu'ils ont pu constater jusqu'ici que la fortune favorise les audacieux.

85

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 166. (1) Rigoureusement secret. Très urgent. *Prague, 23 juin 1938.* (2)

(*Reçu :* Dir. pol., 6 juillet.)

Ainsi que j'ai fait savoir à Votre Excellence, le président Benès m'avait promis de me communiquer la substance du mémorandum des Sudètes en même temps qu'un commentaire exposant le point de vue du gouvernement tchécoslovaque.

Ce document vient de m'être envoyé par M. Krofta. J'ai l'honneur de le transmettre ci-joint à Votre Excellence en appelant son attention sur la nécessité de lui conserver un *caractère absolument secret.*

Je compte en adresser à bref délai un commentaire au Département (3). Dès à présent, celui-ci jugera sans doute à propos pour se faire une opinion motivée, de soumettre à ses services juridiques les observations formulées par le gouvernement tchécoslovaque sur les revendications des Sudètes.

ANNEXE

Informations confidentielles sur l'état actuel des négociations entre le gouvernement tchécoslovaque et les groupes nationalitaires (notamment le parti des Sudètes)

I

Le mémorandum du parti des Allemands des Sudètes qui renferme l'ensemble de ses revendications n'a été présenté au gouvernement de la République tchécoslovaque que mercredi le 8 juin courant. Le gouvernement l'a soumis immédiatement à un examen très détaillé et, en laissant de côté la partie théorique qui, en réalité, s'inspire de conceptions du national-socialisme pur, il a constaté qu'il contient, au fond, treize points dont on peut résumer les principales revendications concrètes comme suit :

1. Reconnaissance aux nations et groupes ethniques de l'égalité des droits accordés jusqu'à présent seulement aux individus et reconnaissance des nations et des groupes ethniques comme sujets de droit;

(1) Archives de l'ambassade.
(2) Par courrier occasionnel.
(3) Ce commentaire sera adressé le lendemain par le télégramme nº 1202 reproduit ci-dessous sous le nº 89.

2. Subdivision du territoire de l'État en régions nationalitaires et nouvelle délimitation des districts;

3. Élargissement de l'autonomie administrative en commençant par les communes;

4. Constitution, en organes spéciaux, des membres de l'Assemblée nationale appartenant à la même nationalité ethnique, organes qui, sous le nom de *Volksvertretung*, représenteraient les nations et les groupes ethniques respectifs, et auxquels serait dévolue une partie du pouvoir législatif, réservé jusqu'à présent à l'Assemblée nationale;

5. Une organisation complètement nouvelle du gouvernement (sous forme d'une réforme du pouvoir exécutif) et création d'organes exécutifs centraux des nations et groupes ethniques, complètement distincts du gouvernement central;

6. Suppression de certains ministères, par exemple de l'Instruction publique, création de sections nationalitaires dans certains autres, création d'offices centraux dans le domaine de l'autonomie administrative et d'organes délibératifs et consultatifs pour les circonscriptions inférieures;

7. Introduction du principe de la proportionnalité nationalitaire pour l'admission des fonctionnaires et des employés à tous les emplois publics et attribution de postes dans les régions allemandes aux employés et fonctionnaires de nationalité allemande;

8. Réorganisation de la justice (nouvelle délimitation des circonscriptions judiciaires de première et de deuxième instance, création de sections nationalitaires près les tribunaux supérieurs et suprêmes);

9. Réforme de la législation sur l'emploi des langues;

10. Représentation des nationalités dans les institutions centrales économiques, financières, sociales, d'hygiène publique, d'assurances, etc.;

11. Établissement du budget et contrôle de son exécution suivant le barème des nationalités;

12. Mise en œuvre de ces principes et réformes au moyen de lois;

13. Réparation des préjudices subis à partir de 1918 (par la réforme agraire, les lois universitaires, la politique scolaire, l'assainissement des banques, etc.).

II

Au sujet du mémorandum allemand, il y aurait lieu de faire remarquer ceci :

1. *Il se caractérise par les traits suivants :*

a. Il est rédigé en termes corrects et essaie de rester sur le terrain des réalités, bien qu'on y retrouve certaines revendications extrémistes qui en affaiblissent la valeur politique et juridique et qui dans aucun cas ne peuvent être réalisées;

b. Tout en se basant sur les conceptions fondamentales d'un système juridique spécial (national-socialiste), il représente un ensemble juridique et politique assez homogène, mais entièrement contraire, au fond, au système démocratique tchécoslovaque.

2. *Toutefois, il soulève les objections suivantes :*

a. Il touche aux fondements mêmes de la constitution de la République, en portant atteinte ses dispositions les plus importantes et en proposant une reconstruction fondamentale de l'État dont la discussion exigerait à elle seule de longs mois, sinon des années entières ;

b. Au fond, il construit sur l'idéologie nationale-socialiste, en opposition avec l'idéologie démocratique de la République;

c. Il marque une tendance à désagréger l'unité territoriale de l'État;

d. En proposant la création de *tout un système très compliqué* d'institutions et d'offices de la *Selbstverwaltung,* il vise à donner à l'administration de l'État une *organisation si enchevêtrée* qu'elle ne pourrait jamais fonctionner de façon satisfaisante, étant ineffective, impraticable et, au fond, dans son intégralité, absolument inapplicable;

e. Ce qu'il propose ne pourrait *pas être appliqué à des groupes ethniques qui sont numériquement très faibles,* comme les Polonais, les Roumains, les Ruthènes de Slovaquie et les Israélites; or l'État ne peut pas faire de distinction entre ces divers groupes ethniques;

f. Il formule certaines revendications qui ne sauraient être mises en harmonie avec nos conceptions démocratiques, en proposant par exemple :

aa. Que les présidents de la *Selbstverwaltung* des groupes ethniques soient *de jure,* c'est-à-dire automatiquement membres du gouvernement central et non responsables devant l'Assemblée nationale centrale, à la différence des autres membres du gouvernement qui seraient nommés par le président de la République et responsables devant le Parlement,

bb. Que si le président de la République ne procède pas, dans les trente jours qui suivent la présentation des propositions faites par les présidents de la *Selbstverwaltung,* à la nomination des fonctionnaires, son droit de nomination se trouve dévolu par ce fait même aux présidents de la *Selbstverwaltung,*

cc. Que les ministères de l'Instruction publique, de la Prévoyance sociale et de l'Hygiène publique soient supprimés,

dd. En proposant une organisation de l'enseignement allemand telle qu'elle ouvrirait les voies à la propagation de l'idéologie nationale-socialiste (introduction par exemple de la clause aryenne en droit ou en pratique), etc., etc.;

g. Il vise à instituer un système dont la réalisation présuppose l'affaiblissement le plus complet des attributions de l'État (et non seulement du pouvoir exécutif central); à la différence des tendances qui se font jour dans les états autoritaires, le mémorandum manifeste la tendance à affaiblir dans sa cohésion l'État démocratique.

III

Malgré ces difficultés et des graves objections, les discussions qui ont eu lieu jusqu'à présent au sein de la majorité gouvernementale sur les revendications mentionnées ci-dessus, ont révélé la possibilité d'un accord sur un bon nombre de questions au sujet desquelles le gouvernement en est arrivé à la conviction qu'une suite favorable pourrait leur être donnée.

En somme, une solution satisfaisante ou presque satisfaisante pourrait être trouvée aux principales revendications figurant aux points 7 à 13. Ce qui équivaut à dire que le gouvernement, en ce qui concerne l'admission des fonctionnaires et des employés dans les services publics, se propose d'adopter le principe de la proportionnalité nationalitaire; qu'il est prêt à procéder à une large réforme de la législation sur l'emploi des langues; qu'il envisage, en ce qui concerne les postes importants pour la vie culturelle, économique et sociale des nationalités, l'établissement du budget et le contrôle de son exécution suivant le barème des nationalités; qu'il est disposé à accorder aux nationalités une représentation équitable dans les institutions centrales économiques, financières, sociales, d'hygiène publique et d'assurances; qu'il étudie la question de la réparation des prétendus préjudices là où l'on pourrait les déterminer et en réaliser la réparation, ce qui semble-t-il, ne serait possible que dans les questions scolaires; qu'il se propose de procéder à toutes ces réformes au moyen de dispositions légales, parmi lesquelles figureront également des dispositions destinées à empêcher la dénaturalisation et d'autres établissant la responsabilité des organes d'État pour violation des droits nationalitaires.

Il est donc possible de s'attendre à ce qu'un grand nombre de revendications nationalitaires d'importance fondamentale reçoivent leur satisfaction.

Quant aux autres points, on cherche en ce moment les voies de compromis pour leur donner satisfaction dans une mesure appréciable qui ne compromettrait pas l'unité de l'État et les principes fondamentaux de la démocratie tchécoslovaque.

En effet :

1. Sans pouvoir adhérer à la thèse nationale-socialiste relative aux groupes ethniques comme sujets de droit, le gouvernement est prêt à admettre les groupes ethniques au bénéfice de la protection légale en tant qu'individualités collectives;

2. Pour ce qui est de l'autonomie scolaire et culturelle, le gouvernement est en train de rechercher sous quelle forme elle pourrait être accordée dans une plus grande mesure;

3. En ce qui concerne l'attribution, aux fonctionnaires et employés, de postes dans les régions mixtes, le gouvernement s'applique à examiner quel est le pourcentage des postes pouvant y être attribués aux fonctionnaires et employés allemands. Par contre, il ne saurait être question de donner satisfaction à la revendication réclamant que dans certains régions il n'y ait que des fonctionnaires et employés de nationalité allemande et dans certaines autres que des fonctionnaires et employés de nationalité tchécoslovaque;

4. Il n'est guère possible de créer dans tous les ministères des sections nationalitaires, mais, d'autre part, il est bien possible d'admettre que dans les ministères, il soit attribué un nombre suffisant de postes aux fonctionnaires et employés nationalitaires qui seraient chargés des affaires intéressant les nationalités respectives;

5. Quant à la question de la *Selbstverwaltung*, le gouvernement cherche les moyens de la réaliser dans la plus grande mesure compatible avec l'unité de l'État. Dans cet ordre d'idées, le gouvernement examine les modalités d'une décentralisation administrative importante ainsi que d'un élargissement de l'autonomie dans les communes, dans les districts et, le cas échéant, dans les provinces (Bohême, Moravie, Slovaquie), afin de faire passer, autant que possible, dans la propre compétence des nationalités une certaine partie de ce qui, à l'heure actuelle dans le domaine de la soi-disant *Selbstverwaltung*, se trouve réservé aux administrations centrales. Vu que les discussions sur cette question ne sont pas encore terminées, il n'est pas possible d'entrer dans les détails, mais, d'autre part, on peut dire dès maintenant que le gouvernement est prêt à aller dans ce domaine plus loin que ce n'était son intention au moment de la remise du premier mémorandum sur la politique des nationalités aux gouvernements français et britannique [1].

86

LE LIEUTENANT-COLONEL FOURNIER, ATTACHÉ DE L'AIR À L'AMBASSADE DE FRANCE À LONDRES,
À M. GUY LA CHAMBRE, MINISTRE DE L'AIR.

D. nº 124/S. [2] Très secret. *Londres, 23 juin 1938.*

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint la copie d'une lettre nº 67/S en date du 17 juin 1938 par laquelle le général Lelong, attaché militaire près l'ambassade de France à Londres, transmet à M. le Président du Conseil, ministre de la Défense nationale et de la Guerre, état-major de l'Armée, 2e bureau, une traduction des instructions adressées par le War Office à l'attaché militaire britannique à Paris, en ce qui concerne les conversations d'État-major anglo-françaises.

(1) Mémorandum du 25 avril, reproduit au tome IX de la présente série sous le nº 245.
(2) Extraite des archives de l'Air.

ANNEXE

LE GÉNÉRAL LELONG, ATTACHÉ MILITAIRE À L'AMBASSADE DE FRANCE À LONDRES,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 67/S *Londres, 17 juin 1938.*

J'ai l'honneur de vous rendre compte que le général Pownall m'a communiqué, le 16 juin, le texte des instructions adressées par lui au colonel Beaumont Nesbitt pour ses conversations avec l'état-major de l'Armée à Paris. En voici la traduction :

Note sur l'objet des conversations d'État-major anglo-françaises 1938

1. Les conversations intéressant l'armée auront lieu par le canal des attachés militaires.

2. *Importance des forces envisagées.*

Deux divisions pourraient, si la guerre éclatait, être envoyées sur le continent, mais seulement *si rien ne s'y oppose dans le reste du monde.*

Aucun engagement d'envoyer ces forces ne peut être pris à l'avance et la base des discussions doit être seulement l'hypothèse qu'une décision de cet ordre *pourrait* être prise.

3. *Reconnaissance d'État-major.*

Pour rendre plus utiles encore les conversations, on désirerait y ajouter une reconnaissance des conditions des ports de débarquement, faite par quelques jeunes officiers d'État-major en civil.

4. *Objet.*

L'objet des conversations comprendra le mouvement jusqu'à la zone de concentration incluse : on y traitera les questions d'État-major ci-après :

a. Facilités accordées dans les ports de débarquement en France? — Ports utilisables? — Il est désirable que ceux-ci soient aussi éloignés que possible, hors de portée d'une attaque aérienne allemande sérieuse;

b. Possibilités de transport par route et voie ferrée depuis ces ports jusqu'à la zone de concentration;

c. Prévision de variantes de zones de concentration et préparation du cantonnement;

d. Protection antiaérienne qui pourrait être fournie par les Français pendant le mouvement.

5. *Force aérienne de combat avancée.*

On admettra que la force aérienne de combat avancée opèrera sur le même théâtre.

War Office, 3 juin 1938.

* *
*

Il est à noter que sur les deux questions qu'avait posées le général Pownall [1], la première a été résolue par l'affirmative et fait l'objet du nº 3 ci-dessus. Quant à la deuxième question (possibilités de discuter un effort ultérieur?), on l'a passée sous silence. Et j'ajoute, eût dit le maréchal Foch, il fallait le prévoir!

[1] Voir, au tome IX de la présente série, le nº 444.

87

M. Charles-Arsène Henry, Ambassadeur de France à Tokyo, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 328 à 331. *Tokyo, 24 juin 1938, 12 h. 20.*

(*Reçu :* le 23, 20 h. 17, 19 h. 45, 21 h. 45.)

La presse de ce matin ne contient qu'un seul article contre nous, encore est-il du *Kokumin*, un des journaux les plus violemment xénophobes. Naturellement il prend texte de la déclaration de M. Tcheng-Cheng que je vous ai signalée hier (1). Il est vraisemblable que, sans cette fâcheuse nouvelle, la campagne antifrançaise serait close tout au moins provisoirement.

Je pense que le général Ugaki aura, comme il me l'avait laissé entendre, sans prendre aucun engagement, donné un mot d'ordre pour que les attaques contre nous prennent fin (2). Mais je crois aussi que l'attention des journalistes et du public aura en bonne partie été détournée de nous par un renouveau de récriminations contre les Russes. Les autorités des deux pays se disputent ces jours-ci pour une question de pêche qu'il serait beaucoup trop long d'expliquer par le télégraphe et dans laquelle le bon droit n'apparait pas clairement à un observateur impartial. Le ton des polémiques contre la Russie monte constamment et on m'a signalé des affiches réclamant la guerre. Je ne crois pas, pour les raisons que je vous ai déjà dites, qu'il y ait pour le moment un danger réel de ce côté-là et je pense que l'excitation antirusse est encore très factice.

Ce que ces campagnes violentes et soudaines me paraissent marquer de plus certain, c'est l'extrême nervosité du gouvernement et de l'opinion publique. Les dirigeants sentent un besoin impérieux de fournir un dérivatif quelconque à l'inquiétude de la foule et de détourner les esprits de la conduite de la guerre et surtout des questions de politique intérieure.

Tout le monde sent que les opérations en Chine deviennent de plus en plus difficiles, l'inondation du fleuve Jaune s'étend fort au delà de ce que l'on avait fait prévoir et semble avantager maintenant une couverture effective de toute la partie nord-est de la capitale, l'inondation du Yang-Tsé-Kiang menace de tenir le même rôle au sud-est; on a publié ces jours derniers (peut-être par

(1) Par télégramme nos 325-327, du 22 juin, l'ambassadeur de France à Tokyo signalait que la presse nippone faisait état d'un télégramme de Changhaï aux termes duquel le général Tcheng-Cheng, porte-parole du conseil suprême de la Défense nationale chinoise, « aurait fait à des correspondants étrangers une déclaration où il se félicite de l' « assistance vigoureuse » que la France donne au gouvernement chinois ». Pour l'ambassadeur, il s'agissait soit d'une nouvelle fabriquée par les Nippons, soit d' « un fait de propagande chinoise inadmissible et qui nous porte ici le plus grand tort ».

(2) Voir ci-dessus le no 60.

inadvertance) des renseignements sur les guerillas en arrière des lignes qui font comprendre à la moindre réflexion que l'occupation du terrain par les armées impériales est bien précaire. Il n'est pas de jours où quelque personnage politique important ne fasse une déclaration sur le devoir de ceindre ses reins pour une longue lutte.

Les militaires extrémistes réclament sans relâche la mise en vigueur intégrale de la loi de mobilisation. Cette mesure est ici si redoutée de tout le reste du pays que la Bourse ne cesse de baisser depuis plusieurs semaines. Il est actuellement impossible de dire qui l'emportera dans les combats au couteau que se livrent les différents clans. Le bruit a couru ces jours-ci avec une telle insistance que le gouvernement se débarrasserait des extrémistes (amiral Suetsugu, général Araki, marquis Kido) que le prince Konoyé a déclaré dans une interview qu'il n'était pas actuellement dans son intention de modifier son cabinet. En sens contraire, il m'a été rapporté que les « jeunes officiers » s'agiteraient beaucoup pour faire nommer à certains emplois où leur influence se ferait sentir immédiatement, des chefs imbus de leurs idées et décidés à faire triompher leurs revendications. Pour brocher sur le tout, j'ai appris d'une source que je crois très bonne qu'une organisation à tendances révolutionnaires étend ses ramifications de propagande dans les principaux centres industriels.

Le prince Konoyé a fait savoir que la conférence des cinq ministres (le président du Conseil, Guerre, Marine, Affaires étrangères et Finances) allait se réunir pour examiner s'il y avait lieu de reviser les principes fondamentaux de la politique japonaise établis par la conférence impériale du 11 janvier [1], puisque, le cas échéant, une nouvelle conférence impériale serait convoquée. Les uns y voient l'annonce de la mise en vigueur de la loi de la mobilisation; les autres pensent qu'il s'agirait de décider des offres de paix à Tchang-Kaï-Chek. Ces interprétations opposées et aussi vraisemblables l'une que l'autre, sont une bonne marque du trouble des esprits.

Communiqué à Changhaï sous les nos 148 à 151.

88

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1534 à 1536. *Londres, 24 juin 1938, 23 h.* [2].

A la fin de l'entretien que j'ai eu cet après-midi avec le sous-secrétaire d'État permanent du Foreign Office, je suis revenu sur les appréhensions que nous

(1) Sur cette conférence, voir, au tome VII de la présente série, le no 460 .
(2) Par fil.

cause l'attitude du gouvernement italien, telle qu'elle ressort des déclarations faites à l'ambassadeur d'Angleterre par le comte Ciano.

Sir Alexander Cadogan m'a répété que le gouvernement britannique ne voyait pas la possibilité de subordonner la mise à exécution de l'accord du 16 avril à la conclusion d'une entente franco-italienne. Ce serait, d'après lui, poser une condition nouvelle à la reprise des relations normales entre Londres et Rome, et rien ne pourrait éveiller davantage les susceptibilités et les défiances de M. Mussolini. Par contre, il reste entendu que l'arrangement anglo-italien doit être subordonné à la pleine exécution d'une des alternatives mentionnées dans mon télégramme nº 1486 (1). Le comte Ciano n'a pas exprimé un avis bien précis en ce qui concerne une médiation tendant à suspendre les hostilités entre les deux partis, ou plutôt il a laissé entendre qu'il serait difficile à son gouvernement de s'y associer si elle devait avoir pour effet d'empêcher la victoire du général Franco.

Le sous-secrétaire d'État permanent ne voit pas, d'autre part, comment l'accord anglo-italien pourrait être représenté comme affaiblissant l'étroite entente qui existe entre la France et la Grande-Bretagne. Au contraire, prétend-il, celle-ci se trouvera en meilleure position pour agir à Rome et pour hâter la reprise des pourparlers entre la France et l'Italie.

J'ai observé que quelle que fût la bonne volonté du gouvernement anglais, il ne serait pas maître de la signification qui sera donnée par l'opinion publique étrangère à un acte diplomatique de cette importance. Sir Alexander Cadogan a déclaré alors qu'il serait facile, le jour où l'accord anglo-italien entrerait en vigueur, de procéder à une manifestation destinée à montrer que nos deux pays restent en parfaite harmonie. J'ai exprimé le vœu que cette éventualité n'ait pas à être envisagée et que le gouvernement anglais poursuive ses efforts à Rome pour obtenir le plus tôt possible une amélioration des rapports franco-italiens (2).

(1) Du 20 juin, reproduit ci-dessus sous le nº 62.
(2) Ce télégramme a été communiqué le 27 à Rome sur les nos 608-610.

89

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1202 [1]. Très secret. Réservé. *Prague, 24 juin 1938* [2].

(*Reçu* : le 27, 10 h.)

Le document que j'ai communiqué à Votre Excellence par ma dépêche nº 166 (Europe) [3] me paraît appeler les observations suivantes :

I. L'exposé qui y est fait des revendications des Sudètes est un résumé analytique et sommaire, mais précis et assez complet, du mémorandum remis par M. Kundt. Il laisse de côté certaines questions d'organisation et aussi quelques points importants (participation du président du groupe germanique aux débats du conseil de la Défense nationale — contrôle budgétaire étendu aux « dépenses dites secrètes »). Mais il dégage clairement la structure générale du projet allemand; il en montre les tendances et les éléments essentiels.

II. Il observe en premier lieu que ce projet a pour base une conception de philosophie politique, cohérente certes, mais spéciale, et qui procède, sans le dire, du national-socialisme. L'idée directrice est, en effet, que les différents groupes ethniques sont, comme les peuples, des individualités nettement tranchées, souveraines, et qu'ils ont, par conséquent, le droit de vivre, de s'administrer librement sans intervention d'aucun groupe étranger. Les conséquences qui en découlent sont d'une immense portée, et, effectivement, les Sudètes n'assignent aucune limite aux pouvoirs régionaux des institutions autonomes dont ils réclament la création. De plus, ils demandent que ces institutions aient leurs délégués dans la direction centrale du pays, dans le gouvernement et dans la plupart des rouages qui en dépendent.

Ainsi, le cabinet de Prague, pour ne pas partir sur une équivoque génératrice de conflits internes au moins aussi graves que ceux d'aujourd'hui, s'est mis résolument en face du problème posé par les exigences de la minorité allemande. Il n'a pas pu et n'a pas voulu se dissimuler que la réalisation du programme présenté par cette dernière aboutirait en fin de compte à la dislocation de l'État, tout en donnant à la collectivité germanique *en tant que telle* une sorte d'hypothèque sur l'ensemble de la nation tchécoslovaque.

Néanmoins, il tient à faire un grand effort de conciliation et à rechercher

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Du 23 juin, ci-dessus publiée sous le nº 85.

toutes les possibilités de compromis. Pour cela, il s'applique, ainsi que je l'ai déjà indiqué par mon télégramme nos 1120-1121 (1), à dissocier, dans le mémorandum, les affirmations doctrinales des revendications concrètes et à confronter celles-ci, point par point, avec les concessions que lui-même envisage de faire.

Le document que j'ai transmis au Département expose les résultats de cette confrontation; il souligne, d'ailleurs, que, sur certaines questions, le stade actuel de la discussion ne permet pas encore de donner des indications définitives.

III. Le gouvernement tchécoslovaque déclare ne pas pouvoir accepter la thèse suivant laquelle les groupes ethniques constitueraient des entités juridiques dont l'État ne serait, pour ainsi dire, que la juxtaposition. Cette thèse est justement un de ces postulats dont la reconnaissance entraînerait une véritable sécession des allogènes. Toutefois, les dirigeants de Prague font un pas en avant qui n'est pas négligeable surtout si l'on se reporte à des déclarations antérieures. Ils admettent, en somme, que les droits de l'individu, déjà garantis par la Constitution, ne suffisent pas pour répondre aux désirs et aux besoins de collectivités nationales, et ils sont disposés à accorder à celles-ci « le bénéfice de la protection légale ». Ce principe comporte évidemment des conséquences pratiques. Le document en mentionne quelques-unes, notamment la préparation d'une loi tendant à empêcher de part et d'autre toute dénationalisation. On pourrait concevoir également l'institution d'organes d'inspection et de recours judiciaires qui assureraient le respect des garanties données aux minorités. Ces deux idées avaient déjà été mises en avant dans le mémorandum tchécoslovaque transmis par mon télégramme nos 646 à 663 (2). Il y aurait sans doute intérêt à ce que le gouvernement tchécoslovaque les reprît et les mît en application.

IV. La question de « l'auto-administration » est une des plus importantes et des plus délicates. Le projet allemand réclame, à ce sujet, la création de pouvoirs législatifs et exécutifs régionaux à peu près indépendants de Prague. Il repose sur cette argumentation que, dans l'Assemblée nationale, les parlementaires des Sudètes sont toujours et automatiquement mis en minorité, de sorte que, pratiquement, ils n'ont pas de moyen de faire entendre leur voix sur les problèmes fondamentaux qui touchent les Sudètes.

Cette considération ne semble pas pouvoir être purement et simplement repoussée dès l'instant que l'on reconnaît certains droits à un groupe ethnique en tant que tel. Toutefois, dans ce domaine, la question de degré et de mesure joue un rôle essentiel, car, au-delà d'une certaine limite, l'autonomie aboutirait à la création de plusieurs états dans l'État. Même en poussant très loin la conciliation, on ne peut pas, pour apprécier la solution proposée du côté allemand, faire abstraction des circonstances de fait. Les éléments juridiques

(1) Du 16 juin, ci-dessus publié sous le n° 41.
(2) Allusion au mémorandum du 25 avril, reproduit au tome IX de la présente série sous le n° 245.

du problème n'entrent pas seuls en ligne de compte, ou, en d'autres termes, il n'y a pas de justice *in abstracto;* les facteurs politiques intérieurs et extérieurs sont tels que la réalisation intégrale du projet des Sudètes paralyserait la Tchécoslovaquie ou la rendrait vassale du germanisme. (Cf. mon télégramme nº 1099) (1).

L'organisation de la *Sebstverwaltung* exige donc une étude préalable attentive. Déjà, la simple institution d'un pouvoir exécutif indépendant laisserait au groupe allemand une grande latitude.

En un mot, il faut, dans chaque domaine, peser les conséquences, définir exactement les attributions des organismes à créer. La note du gouvernement tchécoslovaque indique que ce travail n'est pas encore terminé. Dès à présent, elle observe, d'ailleurs, que le mémorandum de M. Kundt prévoit un système extrêmement compliqué, un ensemble de rouages enchevêtré, une multiplicité d'administrations parallèles appartenant aux diverses nationalités et s'engrenant dans l'administration générale du pays. Sans parler de l'impossibilité matérielle d'instituer un pareil régime pour les minorités numériquement faibles, il n'est pas contestable que la complication du projet allemand serait la source de difficultés perpétuelles, de conflits, d'interférences de fonctionnement. (Cf. mon télégramme nº 1099.)

V. Parmi les différentes branches de l'administration, l'organisation « culturelle » a une importance toute particulière, une importance politique, indirecte mais certaine, parce que, sous ce vocable et sous ce prétexte, c'est toute l'opinion publique que les dirigeants d'un pays ou d'une province peuvent façonner et utiliser à leur gré. Là encore, l'introduction, avouée ou non, de l'esprit et des méthodes nazis aurait une portée capitale, non pas tant à cause de la doctrine elle-même que par suite du nationalisme ardent, absolu et exigeant que cette doctrine représente. On ne saurait donc, à vrai dire, s'étonner des réserves formulées à ce sujet par le gouvernement tchécoslovaque, ni prendre ombrage des réflexions faites récemment par plusieurs journaux (cf. mes télégrammes nºs 1159 et 1176) (2). La vive réaction que les articles en question ont cependant provoquée de la part de la direction des Sudètes est significative (cf. mon télégramme nº 1198 du 23 juin) (3); elle montre dans quelle mesure on peut faire crédit à M. Henlein lorsqu'il semble, comme dans son dernier voyage à Londres, rétracter sa profession de foi nationale-socialiste.

VI. A côté de l'organisation administrative proprement dire, le mode de nomination des fonctionnaires est un élément essentiel. Or, à ce sujet, le groupe germanique élève deux revendications assez graves de conséquences.

(1) Du 11 juin, ci-dessus reproduit sous le nº 14.

(2) Respectivement des 21 et 22 juin, non reproduits (analyses de presse). D'après le télégramme nº 1159, la presse tchécoslovaque, évoquant les récents pourparlers avec les représentants sudètes, insiste sur le fait que les concessions ne devraient pas porter atteinte à l'intégrité de l'État. L'idéologie nationale-socialiste dont s'inspirait le mouvement sudète pouvait en effet servir « de justification ou de prétexte à un dynamisme qui se traduit dans la pratique par des revendications totalitaires ».

(3) Non reproduit (analyse du bulletin de presse du parti des Sudètes).

D'après son projet, Prague n'aurait pratiquement qu'un rôle consultatif puisque, dans le cas où le président de la République ne serait pas d'accord avec le président du groupe, le droit de désignation serait, au bout de 30 jours, dévolu à ce dernier. D'autre part, le mémorandum des Sudètes pose comme principe fondamental qu'en pays allemand, tous les fonctionnaires doivent être allemands. Même si la mise en vigueur de l'autonomie administrative laissait quelque droit de regard au gouvernement central, l'acceptation de ces deux demandes mettrait pratiquement celui-ci hors d'état de l'exercer. La seconde réclamation, en particulier, paraît insoutenable. En effet, l'administration d'une province ou d'un district ne repose pas entièrement sur un cadre de fonctionnaires purement régionaux. Il en est d'autres qui doivent assurer la liaison avec le pouvoir central, la transmission des ordres qui s'appliquent à tout le pays et la coordination des services entre les diverses régions. Tels sont, notamment, les préfets et aussi les contrôleurs des finances qui ont pour mission de veiller à l'application des lois fiscales d'une façon uniforme sur tout le territoire. Des agents de cette catégorie doivent donc être choisis *ad libitum* par le gouvernement. D'autre part, il existe, en Bohême allemande, des enclaves tchèques importantes qui constituent de véritables minorités. D'après les arguments qu'invoquent les Sudètes eux-mêmes à l'appui de leur propre cause, la protection de ces minorités suppose donc la présence de fonctionnaires tchécoslovaques.

VII. Enfin, une question également importante est celle de la participation du groupe allemand à la direction générale de l'État. Ce groupe demande que son président soit, de droit, membre du Cabinet. Il réclame, en outre, la constitution, dans la plupart des administrations centrales, de « sections nationalitaires » qui traiteraient les affaires intéressant la population germanique.

Sur le premier point, la note tchécoslovaque observe, comme l'a déjà fait M. Basdevant (dépêche du Département n° 417 du 17 juin) [1], que la proposition des Sudètes est incompatible avec le système parlementaire. La présence à titre permanent et irrévocable d'un délégué de la minorité germanique parmi les ministres qui sont, eux, responsables devant la Chambre, serait à la fois un privilège injustifiable et une anomalie qui serait en opposition avec les lois du régime. Toutefois, il ne serait sans doute pas impossible de mettre sur pied un compromis qui prévoirait, par exemple, que le ministre allemand devrait sur un vote de défiance parlementaire démissionner comme ses collègues et être remplacé par un autre délégué du groupe. Il est vrai que l'organisation autoritaire des Sudètes risque dans certains cas de rendre ce mécanisme assez illusoire car la personnalité du ministre aurait sans doute moins d'importance que les ordres qu'il recevrait du parti. Néanmoins, il y a un effort à tenter en vue de rechercher une solution dans le sens indiqué.

Quant à la seconde revendication, le gouvernement de Prague y voit des objections pratiques. Il semble, en effet, que, si, en plus des cadres compliqués

[1] **Voir ci-dessus le n° 14 (note).**

de l'autonomie régionale, il faut ménager, dans chaque organisme central, des rouages spéciaux, relativement indépendants, qui devront tant bien que mal s'engrener dans l'ensemble, on risque de créer une bureaucratie lourde et stérile ou de soulever de continuels conflits.

Pour écarter ces inconvénients tout en tenant compte des suggestions allemandes, les dirigeants accepteraient de confier l'étude des questions concernant telle ou telle nationalité à des agents appartenant à cette nationalité. Ainsi, ce que l'autonomie absolue aurait de rigide et de dangereux pour l'intégrité de l'État se trouverait corrigé par l'idée d'une collaboration plus souple entre les administrations des divers groupes ethniques. Cette observation a, d'ailleurs, une portée générale; elle s'applique à la plupart des problèmes posés par le mémorandum des Sudètes.

Conclusion

Effectivement, ce mémorandum, est, dans presque toutes ses parties, inspiré du désir de marquer, entre la vie politique et administrative du peuple tchèque et celle du groupe allemand, une séparation tranchée. C'est précisément ce qui préoccupe le gouvernement tchécoslovaque car l'unité, la capacité d'action intérieure et extérieure de l'État seraient désagrégées dans la même mesure que le seraient les pouvoirs publics. De là les réserves que fait le cabinet de Prague sur la nature ou la portée de certaines revendications, de là aussi les réserves qu'il fait, en particulier, sur tous les projets qui permettraient d'instaurer directement ou indirectement, dans les Sudètes, le national-socialisme, lequel est au fond le principe directeur de ces revendications.

Il s'agit, en définitive, de savoir si le patriotisme local des Allemands de Bohême est encore assez fort pour contrebalancer les tendances pangermanistes. Il s'agit de savoir si les Sudètes ont gardé quelque sentiment des données géographiques et des traditions historiques, qui, en dépit des luttes germano-slaves, ont fait l'unité du pays. Dans l'affirmative, on peut espérer que les pourparlers actuels arriveront à dégager une base d'entente durable. Dans le cas contraire, on ne fera que recouvrir de terre une matière explosive. Il est, d'ailleurs, nécessaire que le peuple tchécoslovaque fasse lui aussi un retour sur soi-même. La phase actuelle de la discussion n'autorise pas encore un pronostic.

D'ailleurs, les circonstances internationales joueront vraisemblablement un rôle plus important que les facteurs intérieurs. L'influence de l'Allemagne sur les Sudètes varie suivant les fluctuations de la politique générale. Lorsque la diplomatie hitlérienne enregistre des succès, l'audace du Reich en est accrue en même temps que son prestige et les minorités allemandes deviennent de plus en plus accessibles à la propagande pangermaniste. Mais, d'un autre côté, l'attitude de la France et de l'Angleterre — la crise du 21 mai l'a prouvé — est un élément capital. A Prague, l'action de Paris et de Londres peut s'exercer encore utilement dans le sens de la modération à condition de

tenir compte des difficultés et des complexités de la situation; faute de cette prudence, l'intervention des puissances occidentales risquerait d'encourager les ambitions de Berlin et à Prague même, elle finirait peut-être par pousser certains esprits à une politique d'abandon.

90

Notes du Consul général de France à Saint-Sébastien [1]

Saint-Sébastien, 24 juin 1938.

I

Je reviens de Burgos où j'ai été reçu par le général Jordana.

Je lui ai dit que j'avais été appelé à Paris par le ministre des Affaires étrangères et que j'étais autorisé à lui déclarer que celui-ci de son plein gré, sans aucune pression, sans même aucune suggestion (j'ai insisté sur ce point), avait pris la décision de fermer la frontière franco-catalane [2], que des instructions fermes avaient été données aux autorités françaises à cet égard, que des mesures étaient prises pour que les armements et les munitions qui pourraient arriver dans nos ports ne soient plus acheminés vers l'Espagne.

J'ai senti, à travers son impassibilité, le contentement qu'avait produit mes paroles.

Voici sa réponse :

« Dieu soit loué ! il y a enfin un ministre français qui a une vue nette de la situation. Nous connaissons les bonnes intentions de M. Bonnet, son désir d'agir loyalement avec nous et d'observer une neutralité stricte.

« Je prends note de vos déclarations et j'espère que les jours qui vont suivre nous permettront d'être pleinement convaincus.

« A cette occasion, ai-je repris, il me serait agréable de vous entendre renouveler les déclarations que vous me fîtes, il y a quelques mois, relatives à votre position vis-à-vis de l'Allemagne et de l'Italie [3].

« Elle n'a pas varié », m'a-t-il répondu.

« Notre souveraineté est entière. Nous avons conservé notre complète liberté sur tous les plans. Rien ne nous lie présentement à l'Allemagne et à l'Italie. »

Comme je lui disais les alarmes qu'avaient fait naître en France les nouvelles répandues dans la presse au sujet de bases navales et aériennes occupées

(1) M. Lasmastres. Ces notes viennent de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Voir ci-dessus le n° 28 (note).
(3) Voir, au tome VIII de la présente série, le n° 494.

par des éléments allemands et italiens sur différents points du territoire espagnol, il a répliqué :

« Évidemment les nécessités de la guerre nous imposent certaines obligations. Mais je vous donne l'assurance formelle que, la guerre terminée, pas un soldat étranger ne restera en Espagne, pas un pouce de territoire ne sera occupé. Nous sommes trop jaloux de notre indépendance. Je vous le répète, notre souveraineté est entière. »

II

Les déclarations si nettes du général Jordana [1] m'ont permis d'aborder le second point, celui du voyage de M. Malvy en Espagne.

Lorsque je lui ai parlé de la venue de M. Malvy qui aurait lieu peut-être prochainement, le général Jordana m'a répondu que, personnellement, il serait très heureux de le revoir. Il a voulu en connaître le but.

Je ne lui ai pas caché qu'il s'agissait d'examiner des questions présentes et futures intéressant nos deux pays.

Parmi elles il se pourrait qu'il y en eût de fort intéressantes et propres à établir entre la France et l'Espagne un régime de relations suivies normales. Il a compris.

« En principe, j'accepte de me rencontrer avec mon vieil ami Malvy. Dites-lui que je serais heureux de le revoir. Nous avons, jadis, fait tous les deux du bon travail. Notre entretien pourrait avoir lieu entre le 3 et le 10 juillet. L'affaire est d'une importance telle que je suis obligé d'en référer au général Franco et à mes collègues.

« Je vous avoue que l'opinion publique est si montée contre la France à propos du ravitaillement en armes et en munitions qui passait par la frontière franco-catalane, elle appréhende si fort une décision des tribunaux français favorable à Barcelone, le 29 juin prochain [2], qu'on ne comprendrait pas que nous entamions des négociations immédiatement.

« C'est pourquoi je désire laisser quelques jours s'écouler et ne recevoir l'agent officieux du Ministre qu'en début de juillet. Sinon il n'y aurait aucun inconvénient à ce qu'elle ait eu lieu immédiatement.

« Je n'ai pas à vous le dissimuler, parmi mes collègues quelques-uns n'admettraient pas que des négociations officieuses s'établissent entre la France et l'Espagne si l'or de la Banque d'Espagne déposé en France était remis au gouvernement de Barcelone. Je considère avec eux, a-t-il ajouté, cette affaire comme très importante. Nous espérons qu'une décision juridique interviendra qui ne permettra pas à l'or espagnol de sortir de France. »

(1) Voir ci-dessus le n° I.

(2) En fait, la Banque de France refusa de remettre à la Banque d'Espagne l'or qu'elle détenait pour le compte de cette dernière depuis 1931, sous le prétexte qu'en cas de victoire franquiste, elle devrait effectuer un paiement identique au gouvernement nationaliste. La réclamation du gouvernement républicain fut rejetée le 6 juillet par la cour d'Appel de Paris, qui considérait la Banque d'Espagne comme une compagnie d'actionnaires, et non un véritable organisme d'État.

J'ai été ensuite reçu par le directeur des Affaires politiques Gines Vidal.

Il attache, comme le général Jordana, une importance capitale à la décision du tribunal qui est appelé à connaître de l'affaire de l'or espagnol. Il a été agréablement surpris par la nouvelle que j'apportais en ce qui concerne la fermeture de la frontière franco-catalane.

91

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Mandel, Ministre des Colonies.

D. nº 831. *Paris, 24 juin 1938.*

Mes prédécesseurs ont eu l'occasion d'entretenir, à plusieurs reprises, votre département des préoccupations qu'inspiraient aux puissances limitrophes du Siam les diverses manifestations de nationalisme auxquelles s'est livré, dans un passé récent, le gouvernement de Bangkok. L'attitude adoptée par le Siam depuis le début du conflit sino-japonais n'a pas contribué à atténuer ces préoccupations. Je crois devoir vous communiquer, à toutes fins utiles, les renseignements parvenus à mes services à ce sujet.

Deux tendances se font équilibre, à l'heure actuelle, au sein du gouvernement siamois. L'une est représentée par Luang Pibul, ministre de la Guerre, partisan d'une politique de prestige, porté à sympathiser avec les gouvernements autoritaires, et notamment avec les Japonais. L'autre est représentée par Luang Pradist, ministre des Affaires étrangères, partisan d'une politique modérée, désireux de ménager les puissances occidentales.

L'influence du parti militaire a pu paraître prépondérante à certains moments, du fait des excitations nationalistes dont les discours de Luang Pibul se sont faits l'écho, des campagnes de presse dirigées, à plusieurs reprises, contre notre pays et de la part importante consacrée dans le budget à un renforcement de la marine et de l'armée. D'autre part, l'heureuse issue des négociations entamées par Luang Pradist en vue de renouveler les différents traités entre le Siam et les puissances étrangères dénoncés en 1936 a contribué à renforcer, dans une certaine mesure, l'autorité du parti civil. L'équilibre actuel entre les deux tendances n'en est pas moins précaire, et il importe de suivre avec attention les efforts que pourrait tenter le parti militaire pour le rompre à son profit.

Le gouvernement de Bangkok a trouvé, jusqu'à présent, dans son désir d'entente avec les puissances européennes un contrepoids aux tentatives faites par les Japonais pour donner une signification compromettante à ses relations amicales avec Tokyo. Il s'en faut cependant que la résistance siamoise aux sollicitations japonaises soit de nature à nous donner tous apaisements. Aussi bien, lorsque le conflit sino-japonais a été évoqué à Genève, en octobre

dernier, le Siam a-t-il préféré s'abstenir de prendre part au vote par lequel l'Assemblée faisait siennes les conclusions du comité consultatif d'Extrême-Orient. Désireux d'exploiter ce succès, les Japonais se sont efforcés, en décembre, d'obtenir l'adhésion du Siam au pacte antikomintern. Luang Pibul s'y serait montré favorable, mais l'opposition dont firent preuve le président du Conseil et le ministre des Affaires étrangères finit par prévaloir. L'attitude du Japon en Chine, le prestige dont jouissent encore la France et l'Angleterre ont fait réfléchir les Siamois, mais il n'est pas exclu, comme l'a fait remarquer, à l'époque, notre chargé d'affaires à Bangkok, que la question de leur adhésion au pacte ne se pose à nouveau si la France et l'Angleterre ne donnent pas l'impression très nette qu'elles sont décidées à défendre leurs positions en Extrême-Orient.

Depuis lors, en effet, le gouvernement de Tokyo a saisi toutes les occasions d'exercer sur celui de Bangkok une pression qui a revêtu les formes les plus variées : proposition d'élever au rang d'ambassade la légation japonaise, projet de ligne aérienne commerciale entre Formose et le Siam, visite à Bangkok de deux navires-écoles de la marine impériale. A l'occasion de cette visite, notamment, les Japonais se sont efforcés d'amener les Siamois à prendre en leur faveur une attitude plus favorable, allant même jusqu'à proposer la signature d'une alliance militaire offensive et défensive ainsi que l'envoi en Chine d'un détachement symbolique de troupes siamoises.

La pression japonaise a été tenue en échec par l'opposition formelle du parti de Luang Pradist. Dans ces conditions, le seul moyen, pour les Japonais, d'obtenir un succès serait de modifier leur tactique et de favoriser un coup d'État qui assurerait au parti militaire de Luang Pibul la prépondérance absolue. Bien qu'une telle éventualité soit toujours à craindre à Bangkok, il ne semble pas résulter des informations dont on peut actuellement faire état qu'il y ait une menace précise à cet égard, mais il n'est pas interdit d'envisager dès maintenant les répercussions qu'aurait, sur les relations entre le Siam et les puissances limitrophes, une intervention plus marquée du Japon dans les affaires de ce pays.

L'effort militaire siamois mérite une très sérieuse attention, et les renseignements qu'a recueillis à ce sujet notre attaché militaire à Bangkok ont été régulièrement portés à la connaissance du gouvernement général de l'Indochine. Dans le domaine aérien, le Siam a réalisé récemment des progrès considérables qui ont pu être appréciés à leur valeur lors d'une grande démonstration, qui eut lieu à Bangkok au début du mois d'avril dernier. Le réarmement du Siam n'ayant d'ailleurs un caractère menaçant qu'en raison d'une conjonction possible avec le Japon, le gouvernement chinois a tenu à me faire part des inquiétudes qu'il éprouvait à ce sujet. Selon lui, un grand nombre d'officiers japonais seraient arrivés récemment au Siam et les autorités nippones envisageraient d'utiliser les provinces nord du Siam pour des attaques aériennes dirigées contre la route en construction entre la Birmanie et le Yunnan. Notre ministre à Bangkok, que j'avais interrogé sur l'exactitude de cette information, ne croit pas que le gouvernement siamois, tel qu'il est actuellement composé, ait l'intention de modifier son attitude à l'égard de la Chine. Il ne m'en a pas

moins fait savoir que la pression du Japon demeurait, à son avis, constante et dangereuse.

Au cas où les manœuvres japonaises finiraient par l'emporter sur les résistances qu'elles rencontrent encore au sein du gouvernement de Bangkok, le changement qui en résulterait dans l'attitude observée jusqu'à présent par le Siam au regard du conflit d'Extrême-Orient ne manquerait pas de constituer pour notre grande colonie indochinoise une sérieuse menace. Le gouvernement britannique ayant, à cet égard, des préoccupations analogues aux nôtres, j'ai l'intention de le consulter sur les dispositions qu'une telle situation pourrait l'amener à envisager. Il convient, en tout état de cause, que le gouvernement général de l'Indochine soit à même de prendre en temps utile les mesures de protection que commanderait une modification éventuelle de la politique du Siam sous l'influence japonaise [1].

92

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 1306. Confidentiel. *Paris, 24 juin 1938.*

Au cours d'un entretien avec l'ambassadeur d'Angleterre, celui-ci m'a remis une nouvelle note concernant l'éventualité d'un armistice en Espagne.

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint copie de cette note, à titre d'information confidentielle.

Annexe

18 juin 1938.

1° Le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni est très reconnaissant au gouvernement de la République de sa coopération au sujet d'un armistice éventuel en Espagne, ainsi que de sa réponse affirmative à la question relative à la fermeture de la frontière entre la France et la Catalogne au passage de munitions ou d'approvisionnements de guerre et au rétablissement du contrôle sur cette frontière au cas où un tel armistice pourrait être obtenu [2]. Le gouvernement de Sa Majesté apprécie vivement cette manifestation du désir du gouvernement de la République d'en finir avec le conflit espagnol et de faciliter ainsi la conclusion d'un accord franco-italien.

2° Le gouvernement de Sa Majesté note que le gouvernement de la République souhaite que la proposition de conclure un armistice ne soit pas faite avant qu'un accord définitif ait été réalisé au Comité de non-intervention. Il pense toutefois que le gouvernement de la République approuvera la décision prise par le gouvernement de Sa Majesté qui cherchera à connaître les vues du gouvernement italien sur la possibilité d'opérer selon les lignes générales qui avaient été suggérées.

(1) Le texte de cette dépêche a été notifié au poste de Londres sous le n° 1320.
(2) Allusion à l'aide-mémoire français du 14 juin, ci-dessus reproduit sous le n° 28.

3° Le gouvernement de Sa Majesté croit que si la guerre en Espagne peut être arrêtée pendant une certaine période, il est improbable qu'elle reprenne. La guerre ne sera pas terminée d'une façon formelle et les travaux du Comité de non-intervention continueront; toutefois, les possibiltés de réussite de ce comité seront plus grandes puisque le plan de retrait des volontaires aura plus de chances d'être accepté par l'un et l'autre parti en Espagne si les combats ont cessé.

4° Si le gouvernement italien accepte les suggestions britanniques, il serait sans aucun doute opportun de sonder le général Franco avant qu'une proposition formelle d'armistice soit faite. Si toutfois après ces sondages les présages paraissent favorables, l'intention du gouvernement britannique est que des propositions puissent être faites en même temps à l'un et l'autre parti par les trois principaux gouvernements méditerranéens, à savoir les gouvernements britannique, français et italien. Le gouvernement de Sa Majesté considère qu'en cette matière il est essentiel d'agir rapidement.

93

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 474 [1]. Réservé. *Moscou, 25 juin 1938, 21 h 41.*

(*Reçu :* 21 h.)

M. Litvinov a manifesté une certaine émotion des informations parues dans la presse au sujet de la fermeture de la frontière des Pyrénées et m'a demandé quelle créance il fallait leur attribuer [2].

Je lui ait dit que je ne disposais pas d'indication spéciale sur ce point. Je lui ai fait seulement observer qu'à ma connaissance, la frontière n'avait pas été rouverte depuis la mise en application de l'accord de non-intervention et que seul le contrôle international avait été suspendu.

Le Commissaire du peuple a répliqué qu'il lui paraîtrait grave que nous fussions privés, en appliquant par anticipation des mesures nouvelles, de ce qui constituait la contrepartie d'obligations non encore assumées d'autre part.

Il a marqué l'[intérêt qu'il] attacherait à recevoir des précisions à ce sujet.

[1] Archives de l'ambassade à Rome.
[2] Voir ci-dessus le n° 28 (note).

94

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Coulondre, Ambassadeur de France à Moscou.

T. nº 352 (1). Urgent. Réservé. *Paris, 26 juin 1938, 13 h. 45.*

Suite à mon télégramme nos 345 à 347 (2) :

Vous voudrez bien donner à votre démarche auprès de M. Litvinov le caractère le plus pressant. Vous ferez valoir que le ralliement de l'U.R.S.S. au plan de Londres avait produit sur l'opinion française l'impression la plus favorable et apparaissait ainsi susceptible de dissiper certains malentendus.

Si aujourd'hui le gouvernement soviétique persistait dans son refus d'assurer une part équitable des charges financières qu'entraîne l'exécution du plan, on ne manquerait pas de lui prêter toutes sortes d'arrière-pensées et le bénéfice moral que lui avait assuré son adhésion aux propositions britanniques serait gravement compromis.

95

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 602, 603 (3). Confidentiel. Réservé. *Varsovie, 26 juin 1938, 23 h. 56, 23 h. 57.*

(*Reçu* : le 27, 3 h. 20. 3 h. 30.)

En attirant mon attention sur le caractère strictement confidentiel de sa conversation, mon collègue anglais m'a rapporté qu'après un entretien avec M. Beck, l'ambassadeur d'Allemagne lui avait dit : « Jusqu'à présent je croyais

(1) Archives de l'ambassade à Rome.

(2) Du 25 juin, non reproduit. D'après ce télégramme, à la réunion la veille du sous-Comité consacrée aux questions financières posées par l'exécution du retrait des volontaires, le représentant de l'U.R.S.S. n'avait accepté de ne payer les dépenses nécessitées par cette évacuation qu'au prorata du nombre des combattants de nationalité russe. Il n'offrait sa contribution aux dépenses de personnel (traitement des commissions) que si toutes les puissances sans exception consentaient à en assumer une part. Les représentants diplomatiques de Grande-Bretagne et de France à Moscou étaient dès lors invités à effectuer des démarches auprès du commissaire du peuple aux Affaires étrangères.

(3) Archives de l'ambassade à Rome.

qu'en cas d'effondrement de la Tchécoslovaquie, la Pologne se contenterait de s'emparer de Teschen et qu'elle n'avait aucune visée sur la Slovaquie; j'en suis moins sûr depuis la conversation que je viens d'avoir avec M. Beck ».

Sir William Kennard considère qu'en lui parlant ainsi, M. von Molkte, avec lequel il est lié d'amitié, lui a livré très sincèrement sa pensée.

Je suis également porté à le croire.

Il en résulterait — notamment ce que j'ai toujours regardé comme probable — que l'Allemagne ne s'est mise d'accord ni avec la Pologne, ni, sans doute, avec la Hongrie, sur un partage éventuel de la Tchécoslovaquie.

En même temps la réflexion de mon collègue allemand, rapprochée de plusieurs autres de ces propos qui m'ont été précédemment rapportés, témoigne du peu de confiance que l'Allemagne éprouve au fond à l'égard de la politique polonaise.

Nous avons là, d'autre part, un exemple du soin avec lequel, malgré les tendances générales de sa politique, M. Beck évite de préciser ses vues vis-à-vis des Allemands.

96

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,

À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DE AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1205 (1). Réservé. *Prague, 26 juin 1938* (2).

(*Reçu :* le 27, 16 h. 35.)

Le président de la République m'a invité à déjeuner hier en tête à tête, et nous avons passé la première partie de l'après midi ensemble. J'ai dit à M. Benès que suivant les rapports qui m'avaient été communiqués, et d'après les renseignements que j'avais reçus d'autres sources, le souvenir des 20-21 mai mettait M. Hitler en fureur, qu'il n'avait pas renoncé à se venger de cette humiliation, que des chefs nationaux-socialistes importants avaient parlé tout récemment encore de la disparition de la Tchécoslovaquie comme d'une nécessité (3), que la poursuite à petit bruit de préparatifs militaires allemands n'était non seulement pas exclue mais vraisemblable; que les discours menaçants proférés récemment par d'éminentes personnalités nationales-socialistes devaient retenir l'attention, que ces discours étaient de nature à pousser les Sudètes à l'intransigeance.

J'ai marqué d'autre part que l'opinion parlementaire moyenne et l'opinion publique anglaise dans sa majorité, non seulement répugnait à la perspective

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Par courrier en clair.
(3) Voir ci-dessus les nos 46, 79, 83.

d'une guerre comme l'opinion publique française et l'opinion tchécoslovaque, mais encore paraissait maintenant se montrer effrayée rétrospectivement du péril d'un conflit armé qui avait été couru les 20 et 21 mai dernier; que si le gouvernement britannique pressait si vivement le cabinet de Prague d'aboutir à un accord avec les Sudètes, c'était peut-être en partie parce qu'il redoutait, si la tension se prolongeait, de ne plus être soutenu par le sentiment national dans la position qu'il avait prise. J'ai ajouté qu'à la vérité je venais de voir un ami entretenant des relations confiantes et suivies avec des conservateurs importants, et que cet ami avait l'impression que l'attitude prise il y a cinq semaines par le gouvernement tchécoslovaque avait provoqué l'admiration de ses interlocuteurs qui lui avaient représenté M. Chamberlain comme obligé de maintenir la position qu'il avait prise et être compris à cet égard. J'ai toutefois insisté sur le désir de maintenir la paix presque à tout prix qui paraissait dominer l'opinion britannique, sur la difficulté, pour cette opinion comme pour la nôtre, de comprendre toute la complexité du problème, puisque celle-ci devait aboutir à un bouleversement de la structure administrative tchécoslovaque, à une certaine modification de la structure politique elle-même de l'État, sans pour cela compromettre l'intégrité ni l'indépendance de l'État tchécoslovaque. J'ai également attiré l'attention du Président sur l'action exercée en Angleterre par la propagande allemande qui faisait appel auprès des Britanniques à une sentimentalité et à un certain idéal de justice et de liberté qu'il était facile de réveiller dans l'équivoque. J'ai dit que suivant ce qui me revenait de Berlin et même de Prague par des rapports officiels ou des propos que me rapportaient des journalistes français, certains fonctionnaires tchécoslovaques adoptaient une attitude susceptible de faire douter leurs interlocuteurs de la bonne volonté du cabinet de Prague de rechercher un compromis acceptable jusqu'à l'extrême limite des possibilités, que de pareilles déclarations avaient les plus graves inconvénients au point de vue de la figure des dirigeants de Prague au regard de l'opinion universelle; que de plus elles apportaient de l'eau au moulin de ceux qui menaient la campagne contre le Président.

M. Benès m'a écouté avec la plus grande attention et m'a vivement remercié des indications que je lui donnais. Je dois dire que tout en notant chez lui le courage, le réalisme, la force de travail qui le distinguent, j'ai eu l'impression d'une certaine fatigue et d'une certaine tristesse.

A propos du mémorandum que Votre Excellence lui a fait remettre par M. Osusky dont j'ai eu communication par la dépêche du 17 juin n° 418 sous le timbre de l'Europe [1], le Président est revenu auprès de moi sur la campagne menée contre lui, et s'est montré blessé et peiné de l'écho trouvé par ces calomnies en Angleterre et même, a-t-il dit, dans certains milieux français. Il a insisté longuement sur les antécédents des accords franco-tchécoslovaques qui, a-t-il dit, lui ont été proposés par MM. Millerand et Poincaré à la suite de la visite en Tchécoslovaquie du maréchal Foch. Il m'a rappelé la fidélité de la Tchécoslovaquie à la collaboration avec la France,

[1] Reproduite ci-dessus sous le n° 49.

ayant toujours exclu tout vasselage et tout protectorat; il a insisté sur le fait que, contrairement au gouvernement polonais, il n'avait jamais conseillé de guerre préventive. Il m'a dit qu'en lisant le mémorandum apporté par M. Osusky, il en était venu à se demander si la France considérait maintenant la Tchécoslovaquie comme une charge. Il a fait ressortir que, d'après les renseignements que je lui avais rapportés et d'après ceux qu'il recevait lui-même, l'Allemagne n'avait pas renoncé à commettre l'attentat qu'elle méditait pour le 21 mai; que la question était donc de savoir si la France entendait rester fidèle à la politique qu'elle suivait depuis vingt ans ou si elle envisageait d'en adopter une autre; la Tchécoslovaquie n'était que l'occasion. J'ai cru comprendre qu'il avait développé des vues analogues auprès de M. Osusky et qu'il avait chargé son ministre de les exposer à Votre Excellence. M. Benès s'est en effet montré reconnaissant et heureux du langage que Votre Excellence a tenu à M. Osusky, de l'intervention française qui a, dit-il, modifié favorablement l'état d'esprit du gouvernement anglais. Il m'a fait le récit d'une conversation de M. Osusky avec le président d'une association britannique s'occupant de questions de politique extérieure.

Cette personnalité britannique, revenant d'un voyage dans les pays baltes, aurait entendu plusieurs diplomates allemands déclarer que la Tchécoslovaquie devait disparaître. Il l'aurait rapporté à sir Orme Sargent et à sir R. Vansittart. Sir Orme Sargent aurait observé que même si le Reich incorporait la région des Sudètes, les rapports avec lui n'en seraient que plus difficiles puisqu'il serait plus puissant et poursuivrait d'autant plus âprement l'établissement de son hégémonie sur l'Europe centrale et orientale. Sir R. Vansittart aurait déclaré que certes, aucun Anglais ne voudrait se faire tuer pour la Tchécoslovaquie, mais que tout Anglais combattrait volontiers en Tchécoslovaquie pour sauvegarder les intérêts de l'Empire britannique. Le Président s'est loué également de la bonne volonté et de l'honneteté de M. Newton. J'ai eu plaisir à confirmer cette impression qui est la mienne.

A propos des négociations avec les Sudètes et du commentaire tchécoslovaque des revendications de ceux-ci que j'ai communiqué à Votre Excellence par ma dépêche du 23 juin, nº 166 sous le timbre de l'Europe [1], M. Benès m'a dit que comme j'avais pu le voir, le but de son effort était de faire les concessions demandées dans la mesure où celles-ci pourraient subsister quand en serait retiré l'élément national-socialiste et séparatiste qui y était contenu. Il a affirmé avec force avoir toujours été opposé à l'idéologie nationale-socialiste et sa résolution de le demeurer; celle aussi de ne jamais consentir au démembrement de fait de l'État. Il a rappelé son serment d'être fidèle à la Constitution ou du moins à son esprit.

Examinant la situation aujourd'hui, il s'est montré un peu plus optimiste disant que pour l'avenir immédiat, et il a souligné immédiat, il ne redoutait pas une brutalité allemande.

Quant aux négociations elles-mêmes, M. Benès m'a confirmé son opposition décidée à la création de la diète représentant la nation allemande en tant

[1] Ci-dessus reproduite sous le nº 85.

que telle parce que c'est une conception nationale-socialiste qui désintégrerait l'État. Mais, contrairement à ce qu'il m'avait dit lors de notre précédent entretien, il accepte maintenant l'extension des pouvoirs des assemblées provinciales suivant le modèle des diètes provinciales de l'Autriche d'avant guerre, et la création d'une section allemande dans les assemblées provinciales comprenant des régions allemandes. Le Président redoute d'ailleurs que les Sudètes ne se contentent pas de cette concession. Il dit que lors de leur conférence avec les ministres politiques sous la présidence de M. Hodza, les représentants de M. Henlein se sont montrés très intransigeants, déclarant que l'exposé de leurs revendications remis le 8 juin constituait un minimum. Les deux délégués anciennement loyalistes, MM. Rosché et Peters, se seraient montrés particulièrement insolents. J'ai fait remarquer au Président que MM. Hodza et Krofta se montraient plus optimistes que lui sur la possibilité d'arriver à un compromis sur la question de l'Assemblée. M. Benès m'a répondu qu'il souhaitait se tromper. Il est revenu sur la campagne menée contre lui par certains journaux français, en disant que le récent entrefilet du *Matin* annonçant sa prochaine démission avant été immédiatement repris par la radio allemande; qu'en Tchécoslovaquie aussi il y avait des défaitistes qui poursuivaient contre lui une campagne persévérante et très nuisible; que chaque fâcheuse manifestation française était exploitée contre les ministres et les partis fidèles à la politique franco-tchécoslovaque suivie jusqu'ici; que cela ébranlait la cohésion des partis nationaux et faisait beaucoup de mal.

Quant à l'avenir de la négociation, le Président est décidé à soumettre au Parlement entre le 10 et le 15 juillet le projet de statut modifié pour tenir compte des compromis qui seraient intervenus sur tels ou tels points avec les Sudètes. Ce statut sera discuté sans désemparer et le Parlement prendra une décision à ce sujet avant ses vacances.

J'ai fait ressortir une fois de plus le bon effet que produirait sur l'opinion anglaise et française la publication aussi rapide que possible des résultats favorables obtenus avec les Sudètes et des concessions accordées. Le Président m'a répondu que si ces concessions étaient publiées une à une, elle ne feraient que peu d'effet sur l'opinion internationale, la presse allemande n'en parlerait pas, les Sudètes n'en seraient pas reconnaissants et que par ailleurs elles seraient un objet de récrimination de la part des partis nationaux. Il m'a fait observer au surplus que tous les textes seraient publiés au moment de leur présentation au Parlement, c'est-à-dire avant trois semaines.

97

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2649 [1]. Secret. Réservé. *Berlin, 26 juin 1938* [2].

Au cours d'un dîner et d'une soirée, qui ont eu lieu, à l'ambassade, le 25 juin, notre attaché de l'Air et son adjoint ont eu l'occasion de s'entretenir longuement et librement avec le chef de l'état-major particulier du maréchal Goering, le général Bodenschatz. Celui-ci quittant, à un certain moment, le plan des questions techniques, a fait au capitaine Stehlin, sur les intentions politiques et militaires du Reich, des déclarations du plus haut intérêt. Pour permettre d'en apprécier toute la portée, sans doute n'est-il pas inutile de rappeler que le général Bodenschatz est un des plus anciens et des plus fidèles collaborateurs du Maréchal.

Officier d'infanterie, il est entré en 1916 dans l'aviation de chasse. Il a appartenu à la fameuse escadre von Richthofen. A la mort de ce dernier, il fut choisi par son successeur, le capitaine Goering, comme adjoint. Capitaine, puis major dans la Reichswehr, il fut, de nouveau, en 1933, appelé, en qualité d'aide de camp, auprès de son ancien chef, devenu ministre de l'Air. Depuis cette date, il ne l'a plus quitté. Lieutenant-colonel en 1935, colonel en avril 1936, il a été promu général le 4 février 1938 et nommé en même temps chef de l'état-major particulier du ministre, groupant sous son autorité tous les services de secrétariat nécessaires au Maréchal pour exercer son action, aussi bien comme chef du département de l'Air que comme ministre de Prusse, directeur du plan de quatre ans et grand-maître de la Vénerie. Véritable Éminence grise de Goering, investi de sa confiance, vivant dans son ombre, le général Bodenschatz est, en outre, plus spécialement chargé d'assurer la liaison directe entre lui et le Führer. D'intelligence moyenne, mais doué d'une solide ambition et d'une grande vitalité, connaissant par cœur l'évangile du parti, cet Allemand du sud est d'un naturel exubérant; il se plaît à souligner sa propre importance; il laisse volontiers entendre qu'il est dans le secret des dieux et incline facilement aux confidences; du reste, il prétend nourrir à l'égard de la France et des Français une sympathie qu'il a maintes fois exprimée; il est de ceux qui, s'étant rendus l'an dernier à Paris, à l'exposition internationale, en ont rapporté des impressions et des jugements très favorables; il se vante de les avoir communiqués sans atténuation au maréchal

(1) Archives de l'ambassade.
(1) Par courrier, en clair.

Goering et au Führer lui-même; il n'a pas renié, depuis lors, ces sentiments. S'est-il laissé guider par eux? A-t-il été gagné par l'ambiance cordiale d'une réception mondaine?

Quoi qu'il en soit, les propos qu'il a tenus au capitaine Stehlin peuvent être, dans leur substance, résumés comme suit.

« Le 21 mai nous a éclairés; il nous a brutalement ouvert les yeux sur l'immensité du danger que les provocations inouïes des Tchèques faisaient courir à l'Allemagne. Nous avons eu la surprise douloureuse de constater, ce jour-là, que la France avait ajouté foi aux nouvelles mensongères lancées par Prague et que, liée à la Tchécoslovaquie par son accord militaire et forte de l'appui anglais, elle avait failli se laisser entraîner à attaquer l'Allemagne. Nous parlons entre soldats. Je puis vous affirmer sur l'honneur que, le 21 mai, nous n'avons pas déplacé une seule unité pour répondre au défi des Tchèques. Vous savez aussi bien que moi que les mouvements de troupes signalés à Grafenwöhr et à Konigsbrück ne concernaient, en fait, que des unités en manœuvres dans ces deux camps militaires.

« L'attitude de la France et de l'Angleterre, au cours de ces heures tragiques, a profondément irrité le Führer. Celui-ci a été violemment indigné par les campagnes de la presse étrangère, et notamment par celles des journaux français et anglais, qui, après avoir dénoncé le soi-disant péril auquel le Reich aurait exposé la paix en approuvant les justes revendications des Allemands des Sudètes, ont osé interpréter le sang-froid extraordinaire dont le Chancelier a témoigné, les 21 et 22 mai, comme une reculade et représenter son prestige comme ayant subi une atteinte.

« On n'aurait pas dû ignorer, cependant, que l'Allemagne avait, pour l'heure, d'autres soucis qui l'empêchaient de songer à se lancer dans un conflit. On n'aurait pas dû oublier que nous sommes au lendemain de l'annexion de l'Autriche dont l'intégration dans le Reich nous est une source de grosses difficultés et dont le Führer dit lui-même qu'elle lui donne l'impression qu'il est pareil à un boa en train de digérer péniblement sa proie. En tout cas, le Führer est, désormais, décidé à ne plus supporter les provocations tchèques à l'adresse du Reich et à répondre par la force aux incidents voulus par Prague. Les événements du mois dernier ont, en effet, levé tous nos doutes sur les intentions réelles des Tchèques. Ils désirent une guerre européenne qui, d'après leurs calculs, devrait se terminer par une défaite de l'Allemagne. L'État tchécoslovaque, dont le territoire s'enfonce comme un coin dans le Reich, est un danger permanent pour la sécurité de notre pays. C'est, en outre, un foyer d'agitation communiste dont la propagande peut menacer la paix intérieure du Reich. Aussi est-ce la volonté inébranlable du Chancelier de mettre l'Allemagne à l'abri du péril tchèque. Tôt ou tard, nous serons obligés d'intervenir contre la Tchécoslovaquie. Mais, pour ne pas courir le risque d'avoir à faire face, avec des effectifs importants, sur deux fronts à la fois, le Führer a pris la résolution d'établir sur notre frontière de l'ouest un système de fortifications d'une ampleur considérable et dépassant ce que l'on peut imaginer.

« J'ai accompagné le maréchal Goering dans son inspection récente de la

frontière de l'ouest. Au cours de ce voyage, le plan des ouvrages de défense, qui s'étendront de la mer du Nord à la frontière suisse, a été définitivement arrêté. Afin d'en hâter l'exécution, Hitler a prescrit de suspendre la construction des autostrades et donné au Dr Todt, inspecteur général, l'ordre de mettre toute la main-d'œuvre qu'il utilise et tous les matériaux déjà rassemblés, à la disposition de l'autorité militaire. Soixante bataillons de pionniers, cent mille hommes du service du Travail, ainsi que tous les ouvriers du bâtiment et les terrassiers qui, occupés à des tâches dont l'urgence et la nécessité n'auront pas été reconnus, auront été réquisitionnés en vertu du récent décret sur la conscription civile *, seront répartis de la mer du Nord à la Suisse, et commenceront simultanément, sur toute l'étendue de notre frontière de l'ouest, la construction de notre système de défense.

« Nos fortifications différeront des vôtres en ce sens que nous avons préféré au dispositif linéaire des ouvrages nombreux, largement étalés sur une grande profondeur. Nous ne sous-estimons pas la valeur de votre ligne Maginot; mais nous pensons que l'action de bombes de plusieurs tonnes chacune, mues par un dispositif à fusée, est susceptible de créer dans un tel système des brêches importantes ».

« Il est pénible de constater, a conclu le général Bodenschatz, que la France et l'Allemagne sont ainsi amenées, pour se défendre, à rendre incultes et à bouleverser de vastes étendues de terrain, de part et d'autre d'une frontière commune que le Führer a solennellement garantie. Et pourtant, nous désirons vivre en paix avec la France! Nous n'avons absolument rien à chercher chez elle; nous lui demandons seulement de nous laisser régler comme nous l'entendons des problèmes purement allemands! ».

* *
*

Les déclarations du général Bodenschatz appellent des remarques de divers ordres.

1° On s'étonnera, tout d'abord, de leur franchise et l'on se demandera dans quelle mesure on peut les tenir pour sincères. Il est, en effet, possible que le collaborateur du maréchal Goering ait voulu donner à croire que l'Allemagne, occupée à la construction d'un réseau de fortifications gigantesque, renoncera pendant un temps plus ou moins long à toute action militaire. Ainsi, notre vigilance, délivrée d'un souci immédiat, se relâcherait.

Les nazis sont évidemment capables de ces ruses machiavéliques et ce n'est pas dans l'entourage du maréchal Goering que l'on doit apprendre à les

* *Note du document :* Décret du 22 juin faisant l'objet de mon télégramme ns 2607 du 24 juin 1938. [Non reproduit. Il s'agissait d'un décret « instituant un service civil obligatoire, de durée limitée, applicable à tous les Allemands et Allemandes en état de travailler, quelles que soient leur situation sociale et leur profession. En vertu du nouveau décret, destiné à assurer l'exécution de travaux présentant une importance particulière pour l'État, chaque Allemand pourra être distrait à ses occupations habituelles ou professionnelles et tenu d'exécuter, pour un temps provisoire, mais dont la durée n'est pas définie, le travail qui lui sera assigné dans l'intérêt public ».]

mépriser. Mais la plus cynique franchise s'allie souvent, dans la tradition allemande, à une extrême dissimulation, et M. Goering lui-même nous l'a prouvé plus d'une fois. En l'occurrence, je ne pense pas qu'il y ait lieu de suspecter la bonne foi de son chef d'État-major. J'en ai, au début de ce compte-rendu, indiqué les raisons. Le ton de la voix, l'expression du visage du général Bodenschatz, lorsqu'il parlait au capitaine Stehlin, n'étaient pas ceux d'un homme qui déguise la vérité. Il faudrait, d'ailleurs, qu'il nous supposât bien légers, pour admettre que les desseins qu'il dévoilait à son interlocuteur fussent de nature à nous endormir. Car si l'on considère l'énormité des moyens qui seront appliqués à la construction du système fortifié allemand, il apparaît que le délai nécessaire à son achèvement pourrait être relativement court. Au surplus, même répartie de la mer du Nord à la Suisse, l'activité de 60 bataillons de pionniers et de centaines de milliers de terrassiers n'est pas facile à camoufler, ni à garder secrète; si le général Bodenschatz a dit vrai, nous ne tarderons pas à en voir les signes se manifester sur le terrain.

2° Les propos du général Bodenschatz confirment de la manière la plus nette les renseignements déjà recueillis et transmis par mon ambassade. Ils confirment, notamment, que, le 21 mai, les dirigeants du Reich ont examiné l'hypothèse d'une opération militaire contre la Tchécoslovaquie et qu'ils y ont renoncé, à la fois parce qu'ils ont compris qu'ils auraient à affronter la France et l'Angleterre, qu'ils ne se sont pas jugés prêts à une pareille lutte, qu'ils étaient embarrassés par leurs difficultés en Autriche et qu'il y avait, enfin, des lacunes dans leur armement, et, plus particulièrement, dans le système de protection de leur frontière de l'ouest.

Les déclarations du général confirment, en outre, que les événements de cette fin de mai, les interprétations et les campagnes auxquels ils ont donné lieu dans les journaux anglais et français, ont suscité chez M. Hitler une colère, une amertume, une rancune profondes, qu'il est décidé à prendre une éclatante revanche et qu'il s'y prépare avec acharnement.

Le témoignage de Bodenschatz corrobore celui de Himmler. Himmler m'avait dit : « Il faudra que la Tchécoslovaquie disparaisse de la carte de l'Europe » [1]. Bodenschatz affirme, à son tour, que, dans l'esprit du Führer, la Tchécoslovaquie est condamnée à périr. S'il y a donc, à l'heure actuelle, dans le conflit germano-tchèque, une détente, elle n'est qu'apparente; elle n'a rien de définitif. L'Allemagne ne lâche pas prise. Elle se réserve pour une meilleure occasion. Elle est résolue à avoir le dernier mot. Elle se conforme à la méthode qu'elle a employée envers l'Autriche et qui l'a conduite au but en moins de deux ans. Il est possible qu'elle accepte, ou feigne d'accepter un arrangement accordant aux Sudètes une certaine autonomie. Ce ne sera, à ses yeux, qu'une solution provisoire, en attendant le règlement final et total du problème par l'écrasement des Tchèques et le démembrement de leur état.

[1] Voir ci-dessus le n° 46.

3° On notera l'argument dont s'est servi le général Bodenschatz, pour justifier les projets du Führer et leur caractère inéluctable. La Tchécoslovaquie n'est pas, selon lui, un petit état, dès maintenant serré entre les deux branches d'une tenaille puissante. C'est, au contraire, un coin qui s'enfonce dans la chair de l'Allemagne. C'est une menace permanente pour la sécurité du Reich. Des deux pays, ce n'est pas l'Allemagne, c'est la Tchécoslovaquie qui provoque son voisin et cherche à l'anéantir par la guerre. L'Allemagne se borne à se défendre, à user de son droit de légitime défense; si elle attaque, ce ne sera que pour prévenir les coups de l'adversaire; et si la France se porte au secours de la Tchécoslovaquie, elle commettra un acte d'agression contre l'Allemagne. Telle est la thèse dont déjà le général Bodenschatz est convaincu, la thèse que la propagande allemande diffuse à travers le Reich et à l'étranger, celle que M. von Ribbentrop, lui-même, à chacune de nos entrevues, prend soin de me répéter.

4° Les paroles du général Bodenschatz pourraient faire penser que l'Allemagne, jusqu'ici, n'a pas élevé de fortifications à sa frontière de l'ouest. Ce serait une erreur. L'Allemagne a fortifié, en réalité, cette frontière. Mais elle s'est contentée d'y aménager des points d'appui, et d'y construire des ouvrages légers et espacés. Ce sont, précisément, les conciliabules du 21 mai et des jours suivants, qui ont fourni aux généraux commandant la Reichswehr l'occasion de démontrer au Führer qu'une pareille protection ne suffirait pas à arrêter le gros des forces françaises, tandis que le gros des forces allemandes serait retenu en Bohême, et de lui prêcher la prudence. Selon son habitude, M. Hitler a, alors, chargé le maréchal Goering de porter remède, dans les plus brefs délais, et d'une façon foudroyante, à une situation aussi intolérable. Goering a procédé, aussitôt, à l'inspection des lieux et nous comprenons, aujourd'hui, quel sens avait le mystérieux voyage qu'il a accompli récemment et pourquoi, tout à coup, sa présence a été signalée à Kehl.

5° En construisant de nouvelles fortifications depuis la mer du Nord jusqu'à la Suisse, il semble que le IIIe Reich table, d'avance, sur l'hostilité de l'Angleterre. S'il éprouve le besoin de se garantir du côté de la Hollande et de la Belgique, c'est évidemment qu'il considère que ces pays pourraient servir de base d'opérations à des forces britanniques. Il a donc pris son parti de trouver l'Angleterre contre lui dans un conflit futur. L'idée de se mesurer avec la Grande-Bretagne le gêne sans doute; elle ne l'arrête pas. D'ailleurs, l'attaché militaire belge à Berlin a déjà été averti que, contrairement aux intentions primitives, des travaux de défense allaient être exécutés à la frontière belgo-allemande.

6° L'établissement d'un système de fortification échelonné en profondeur en face de la ligne Maginot aura, bien entendu, pour conséquence de limiter plus encore que ce n'est le cas à l'heure actuelle la liberté d'action et l'efficacité d'intervention des armées françaises. La nécessité s'imposera donc à nous, comme elle s'est imposée à l'Allemagne, et pour les mêmes raisons, de nous doter de forces aériennes considérables.

7° De ce que le Reich ait besoin de six mois, d'un an ou de deux ans, pour achever, à l'ouest, le rempart inexpugnable qui lui permettra d'agir à sa guise à l'est, il ne s'ensuit pas, au surplus, qu'il soit disposé, dans l'intervalle, à courber le dos, à s'accommoder des incidents qui viendraient à éclater, ou à négliger les bonnes occasions. Il serait imprudent, en tout cas, de le regarder comme assuré. L'état d'esprit de M. Hitler demeure frémissant, nerveux et furieux et il est visible, à de nombreux indices, que les grands organismes du parti national-socialiste, ainsi que les ressorts moteurs de l'armée, sont tenus prêts.

8° Les propos du général Bodenschatz ne semblent donc pas autoriser beaucoup d'optimisme, quant aux chances de la paix future.

Ils ouvrent, pourtant, la perspective d'un répit, quelque incertaines qu'en soient la nature et la durée. En lui-même, ce répit aura peut-être des effets salutaires. Car il ne se déroulera pas forcément à l'avantage de l'Allemagne; il pourra faire surgir sur les pas de celle-ci des difficultés nouvelles et qu'elle n'a pas prévues. Il n'est pas inconcevable que le 21 mai se répète. Mais, surtout, il est permis d'espérer que les mois qui viennent apporteront des occasions dont il sera possible de profiter, dans l'intérêt de la paix.

Quand l'Allemagne parle du « coin » que la Tchécoslovaquie enfonce dans sa chair, elle pense plus à la Russie des Soviets qu'à la Tchécoslovaquie elle-même. C'est parce qu'elle suppose que la Tchécoslovaquie est, ou sera contre elle l'instrument de la Russie bolcheviste, que l'Allemagne se prétend menacée dans sa sécurité. Le général Bodenschatz l'a expressément indiqué.

Si la Tchécoslovaquie désarmait ce soupçon, si elle devenait neutre, si cette neutralité, installée en cette région comme en d'autres régions dangereuses de l'Europe, était reconnue et respectée par les puissances environnantes, le Reich serait-il amené à révisé sa doctrine et à renverser ses projets? Même s'il était téméraire de le croire, encore vaudrait-il la peine de s'en assurer. Il est, sans doute, encore trop tôt pour se livrer à ces sondages. C'est ce que M. von Neurath et M. von Ribbentrop m'ont laissé entendre. Mais si les pourparlers en cours entre le gouvernement de Prague et les Allemands des Sudètes conduisaient à une impasse, ou si, au contraire, ils aboutissaient à un règlement, plus ou moins précaire, du problème intérieur, l'heure sonnerait peut-être où les puissances occidentales devraient essayer d'aborder le Reich et de lui proposer d'examiner et de résoudre en commun le problème extérieur de la Tchécoslovaquie [1].

[1] Il a paru inutile de reproduire la dépêche n° 562/AM envoyée par l'attaché militaire de France à Berlin, le 29 juin, sur le même sujet : déception du Führer devant les réactions des puissances occidentales lors de la crise de mai, d'où érection de fortifications sur la frontière ouest sous les auspices du maréchal Goering et grâce à la conscription des travailleurs. Le général Renondeau concluait : « L'activité grandissante que l'on a signalée depuis la fin de mai dans les régions en cours d'organisation semble constituer déjà une première preuve de la sincérité du général Bodenschatz. Sa conversation a le grand mérite de nous éclairer définitivement sur les intentions du Führer à l'égard de la Tchécoslovaquie».

98

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Blondel, Chargé d'Affaires de France à Rome.

T. nos 616, 617. *Paris, 27 juin 1938, 16 h. 25* (1)

Le chargé d'affaires d'Italie est venu le 24 juin signaler au Département que son gouvernement savait que des avions du gouvernement espagnol se prépareraient à bombarder les ports italiens (2). A une telle agression le gouvernement italien répondrait immédiatement par des actes de guerre. Il avait été répondu à M. Prunas que le gouvernement français n'avait pour sa part jamais ménagé les conseils de modération.

J'ai moi-même le 25 juin convoqué le chargé d'affaires italien. J'ai attiré son attention sur le caractère purement conditionnel de l'éventualité que les autorités de Barcelone avaient envisagée dans le seul cas où se répéteraient des opérations de bombardement visant les populations civiles. J'ai marqué avec insistance la nécessité de mettre fin au bombardement des villes ouvertes et j'ai exprimé le souhait d'une ... (3) les puissances pour arriver à ce résultat. J'ai ajouté que je n'en avais pas moins fait savoir sans délai à Barcelone qu'une telle action ne saurait rencontrer en France qu'un formel désaveu; au cas où le gouvernement espagnol assumerait la lourde responsabilité d'étendre le conflit actuel au-dehors des frontières de l'Espagne, les interventions directes qui en seraient la conséquence ne sauraient entraîner aucune réaction de la part du gouvernement français (4).

M. Prunas m'a remercié de cette communication en ajoutant que son gouvernement y serait sensible.

(1) Par fil.
(2) Voir ci-dessus le no 63 (et note).
(3) Lacune de déchiffrement.
(4) Voir ci-dessus les nos 63 (et note), 71.

99

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 484 à 488. *Moscou, 27 juin 1938, 23 h. 42, 23 h. 43, 23 h. 45, 23 h. 40.*

(*Reçu* : 24 h.; le 28, 1 h.)

Je me réfère à votre télégramme nos 343 et suivants [1].

J'ai effectué ce matin, à la suite de mon collègue de Grande-Bretagne, une nouvelle démarche auprès de M. Litvinov.

Lord Chilston et moi avons surtout insisté sur la gravité que revêtait le problème financier du fait que le Reich subordonnait son attitude à celle du gouvernement de l'U.R.S.S. Cet argument a paru faire impression sur le Commissaire du peuple.

M'inspirant de vos instructions, je lui ai tenu un langage à la fois pressant et ferme :

L'U.R.S.S. allait-elle faire, en fin de compte, le jeu de l'Allemagne en maintenant une attitude négative? Allait-elle perdre, par ailleurs, le bénéfice de l'impression particulièrement favorable produite en France par son adhésion au plan d'évacuation? L'opinion française, après avoir enregistré avec satisfaction une décision qui pouvait dissiper certains malentendus, devrait-elle constater un changement d'attitude, à moins qu'elle n'en vînt à penser que, pour Moscou, la collaboration franco-soviétique sur le plan européen ne valait pas quelques milliers de livres? Le geste que M. Litvinov m'avait dit lui-même n'avoir été fait que pour marquer la solidarité de l'U.R.S.S. avec la France, n'aboutissait-il donc finalement qu'à créer de l'irritation? Il ne faut pas, lui ai-je dit, qu'il en soit ainsi. La douche écossaise n'est pas un traitement qui convient à un organisme aussi délicat que l'entente franco-soviétique. Je conçois qu'il vous arrive ici de douter de la solidité des liens de nos deux pays et de la volonté de la France de maintenir l'U.R.S.S. dans le cadre d'une œuvre générale de détente européenne qui est notre objectif suprême parce que, seule, elle peut assurer la paix. Travaillez avec nous à cette œuvre et ce n'est pas de la France que vous viendront les déboires.

M. Litvinov m'a écouté avec parfois un sourire un peu désabusé, mais j'ai eu l'impression qu'il se rendait mieux compte que lors de notre dernier entretien du sérieux de la question. Il m'a dit que son gouvernement répugnait toujours à exposer des frais considérables pour une affaire au succès de laquelle

[1] Du 25 juin analysé ci-dessus sous le n° 94 (note).

Moscou ne croyait pas, et était peu disposé à modifier les instructions données au délégué à Londres; il allait néanmoins le saisir à nouveau.

Nous avons alors examiné les modalités du projet de financement et les suggestions reproduites dans votre télégramme précité.

M. Litvinov estime que les frais de concentration des volontaires devraient être laissés dans chacune des deux zones à la charge du parti espagnol occupant. Il resterait à examiner si l'U.R.S.S. pourrait accepter de payer 1/5 des dépenses afférant au personnel international et 1/5 des frais d'évacuation des volontaires des petites puissances, le rapatriement des volontaires soviétiques restant bien entendu à sa charge.

Le Commissaire du peuple n'a voulu prendre aucun engagement à ce sujet, mais il m'a promis de poser la question devant son gouvernement.

Je suis convaincu qu'il préconisera cette solution, mais j'ignore s'il sera en mesure de la faire prévaloir.

100

M. Rivière, Chargé d'affaires de France à Rome Saint-Siège,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 303, 304 (1). *Rome, 27 juin 1938* (2).

Le cardinal secrétaire d'État m'a dit avoir reçu, d'une source sérieuse, les indications suivantes, dont il n'est cependant pas à même d'apprécier l'exactitude. Je les rapporte sous toutes réserves.

En prévision de complications pouvant résulter pour elle d'une intervention militaire de sa part en Tchécoslovaquie, l'Allemagne, avant la crise du 21 mai, aurait demandé à l'Italie de faire connaître sans ambages aux puissances occidentales son intention de ne pas demeurer « neutre », dans cette éventualité. M. Mussolini, préoccupé des progrès de la pénétration allemande en Europe centrale et gardant encore grief à M. Hitler de l'annexion inopinée de l'Autriche, s'y serait nettement refusé. L'Allemagne en aurait conçu du dépit et aurait, après coup, reproché à son alliée de l'avoir contrainte à subir une humiliation que certains dans le IIIe Reich, d'après le même informateur du Cardinal, compareraient à la reculade effectuée par la Prusse à Olmütz en 1850. Depuis lors, l'Italie avait d'ailleurs tenu, pour calmer la déception allemande, à lui donner des témoignages publics de sa fidélité à « l'axe ».

Le cardinal Pacelli m'a également confié que, selon un bruit qui lui parvenait de la même source, c'est au début d'août que le problème tchécoslovaque pourrait, de nouveau, donner lieu à de périlleuses complications.

Communiqué au Farnèse.

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Par avion.

101

Note du Cabinet du Ministre [1]

Paris, 27 juin 1938.

La distinction faite par M. Léon Blum entre la position de droit et la position de fait à l'égard de l'Espagne est spécieuse [2]. Il y avait, en réalité, une position publique, celle de la non-intervention, constamment affirmée, et dont la conséquence obligée était le maintien de la fermeture de la frontière.

Ce que M. Léon Blum appelle la position de fait, c'était une position secrète, non avouée, qui était contraire à l'attitude publique de la France.

L'aveu d'une position de fait, c'est l'aveu d'une attitude double, d'une intervention secrète.

En vertu de ce qu'on appelle la position de droit, toute exportation et tout transit des armes à destination de l'Espagne étaient interdits.

Ce qu'on appelle la position de fait résulte d'un arrêté qui n'a pas été publié au *Journal officiel*, qui autorisait le transit des armes à destination de l'Espagne [3].

Dire que c'est là un relâchement de fait, une neutralité indifférente, c'est forcer les mots car la thèse de la position de fait ne pourrait se soutenir que s'il avait suffi au gouvernement d'adopter une attitude passive, négative. Or, dans le fait, il a fallu prendre un arrêté, changer la législation, donc accomplir un acte positif d'intervention, contraire à la position solennellement et publiquement affirmée de la non-intervention.

Comme l'explique M. Léon Blum, le gouvernement n'a pas voulu dénoncer publiquement les accords de non-intervention pour des raisons qu'il indique lui-même; c'est la raison pour laquelle l'intervention résultant de l'arrêté non publié est restée secrète.

Cette position intermédiaire entre le respect de la non-intervention intégrale et la dénonciation de la non-intervention est une position qui pouvait durer quelques semaines, tant que l'arrêté n'était pas connu, que le trafic pouvait se faire sans trop éveiller l'attention.

(1) Cette note est extraite de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Cette distinction fut effectuée par l'ancien président du Conseil dans le *Populaire* du 18 juin. Pour lui, les accords de non-intervention restaient encore juridiquement valides. La position de fait était plus nuancée : depuis que l'Italie et l'Allemagne avaient ouvertement admis leur intrusion dans la guerre civile espagnole, depuis l'échec des pourparlers sur le retrait des volontaires, la France avait suspendu le contrôle international à sa frontière avec l'Espagne, se contentant de respecter l'accord de non-intervention dans la mesure où elle était directement concernée (c'est ainsi qu'elle avait toujours refusé l'exportation d'armement). A. Werth, *France a Munich*, Londres, 1939, p. 173-174.

(3) Sur cet arrêté (ou plus exactement ces arrêtés, de mars 1938), voir au tome IX de la présente série, le n° 390 (note).

Quand cette situation a été connue, elle ne pouvait qu'être la cause de très grandes difficultés et elle entraînait la nécessité de choisir officiellement et publiquement une position nette.

En réalité, la position de fait dont il s'agit qui n'a duré qu'un mois et demi, contrairement à ce que dit M. Blum, a été la cause de très grandes difficultés.

Elle a provoqué la suspension des négociations avec l'Italie [1].

Elle compromettait toute possibilité d'accord au comité de non-intervention de Londres.

Par là même, elle retardait l'application de l'accord anglo-italien et contrariait la politique anglaise.

On ne peut dire que la fermeture de la frontière ait été un acte gratuit, c'est un acte qui a provoqué une détente certaine [2].

On ne saurait d'ailleurs affirmer que Mussolini n'exécutera pas le retrait des volontaires. En effet, l'Angleterre ne doit pas mettre en vigueur son accord avec l'Italie avant le règlement de l'affaire d'Espagne, c'est-à-dire, avant le retrait des volontaires. Rien n'autorise à dire que les Anglais ne respecteront pas leur signature.

On peut, au surplus, ajouter aujourd'hui que si la frontière n'avait pas été fermée, les menaces de représailles des gouvernementaux espagnols n'auraient pas manqué de provoquer des réactions contre la France.

En conclusion, la fermeture de la frontière n'a été que le respect de nos engagements et le maintien d'une position qui n'a été abandonnée que momentanément d'une façon clandestine, la divulgation de l'acte secret du gouvernement français ayant créé à la France les plus grandes difficultés et menaçant de lui en susciter de nouvelles de plus en plus graves. L'on peut, aujourd'hui, abandonner publiquement la non-intervention, mais alors c'est la guerre presque certaine; au contraire, le maintien de la situation actuelle permettra l'application des décisions de Londres, la reprise des négociations avec l'Italie, elle nous donne une position avantageuse vis-à-vis des Anglais pour obtenir de Mussolini des actes qui permettent de reprendre les négociations et par là d'obtenir une amélioration de la situation internationale.

[1] A la suite du discours prononcé à Gênes, le 14 mai 1938, par M. Mussolini : voir, au tome IX de la présente série, le n° 339 (note).

[2] Sur cette fermeture, voir ci-dessus le n° 28 (et note).

102

M. Mandel, Ministre des Colonies,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 937. *Paris, 27 juin 1938.*

(*Reçu :* Cab. min., 28 juin.)

J'ai bien reçu la lettre nº 831, du 24 courant, par laquelle vous appelez mon attention sur l'attitude du Siam [1].

Je partage entièrement votre sentiment sur la sérieuse menace que présente pour l'Indochine l'armement de ce pays. Cette situation exige de notre part des mesures rapides de défense.

C'est pour cette raison que j'ai immédiatement augmenté de 20.000 hommes les effectifs des troupes de l'Indochine. Jamais, depuis l'occupation, un pareil effort n'avait été entrepris.

D'autre part, j'ai réalisé un emprunt de 400 millions (qui est d'ores et déjà couvert) pour organiser la défense de la colonie.

Par ailleurs, il y a déjà plus de trois semaines que j'ai mis le ministère de l'Air au courant du développement de l'aviation siamoise. Nous avons en Indochine un nombre dérisoire d'avions, tandis que, des informations de notre attaché militaire, il résulte que le Siam dispose de 200 appareils, dont une centaine ultra-modernes.

Jusqu'ici le ministère de l'Air s'est borné à répondre que la question était à l'étude. Mais je vais m'armer de votre communication pour revenir à la charge et aussi pour me tourner du côté de la Marine.

Il serait inadmissible que, maintenant que nous disposons de moyens financiers, l'on ne puisse, faute de matériel, assurer la défense de l'Indochine.

[1] Ci-dessus reproduite sous le nº 91.

103

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 646 [1]. *Berlin, 27 juin 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol, 16 juillet.)

On incline, toujours dans les milieux diplomatiques de Berlin comme dans ceux de la presse étrangère, et aussi dans des milieux allemands bien placés pour connaître le dessous des cartes, à penser que les symptômes défavorables que présente la situation économique actuelle du Reich auraient pesé d'un certain poids dans la décision de M. Hitler de renoncer à pousser à fond l'alerte des 21-22 mai dernier.

Il est certain que les appréhensions suscitées par l'évolution de cette situation depuis le début de l'année ne sont pas sans fondement. A défaut d'autre preuve, on a celle que fournissent certains discours récents. Ce n'est certainement pas sans de graves raisons qu'en moins de huit jours, le Dr Schacht [2], le Dr. Eicke, le général Thomas et enfin M. Brinckmann lui-même ont poussé un cri d'alarme et dénoncé la menace que représente la rétraction continue des exportations allemandes en présence d'une production nationale dont le rythme absorbe de plus en plus de matières premières importées.

Les craintes qui s'expriment ainsi ouvertement ne se réfèrent pas seulement à l'éventualité d'un conflit européen dont nul Allemand sensé ne se flatte, comme on semble le croire en haut lieu, qu'il serait réglé en six semaines. Elles visent également, et c'est bien là ce qui inquiète les esprits avertis, l'état présent de l'économie allemande mise en péril par l'inflation ininterrompue de la dette intérieure à court et à long terme, la déflation des prix mondiaux favorables à la concurrence des états à monnaie libre, la diminution dans les rentrées de devises, l'accroissement du passif commercial du fait de l'assimilation de l'Autriche dont le déficit des échanges extérieurs s'ajoute à celui de l'ancien Reich. Il est évident aujourd'hui que l'Allemagne ne vend pas assez pour ce qu'elle achète, que, dès le temps de paix, sa production et son ravitaillement sont compromis, et qu'en somme son effort industriel risque de se voir paralysé par les conditions mêmes où il se développe. Pour la première fois depuis sa fondation, le IIIe Reich se trouve en face des conséquences naturelles de sa politique d'autarcie à outrance. Il doit, aujourd'hui, opter

(1) Archives de l'ambassade.

(2) Ce dernier avait confié à un banquier français, de passage à Berlin, que tout son effort visait « à obtenir une limitation des dépenses d'armement ». Il avait déclaré entre autres : « Nous ne pouvons cependant continuer longtemps à vivre en régime autarcique » (T. de Berlin nº 2592, du 23 juin).

entre la répudiation ou tout au moins l'atténuation de méthodes qui s'avèrent néfastes à une économie fermée sur elle-même, ou une crise avec toutes ses conséquences.

Le phénomène est nouveau. Jusqu'à la fin de 1937, en effet, aucun indice alarmant ne paraît s'être révélé dans l'armature économique de l'Allemagne. Les comptes rendus présentés aux assemblées générales annuelles des grandes entreprises, assemblées qui se tiennent traditionnellement au début du deuxième semestre, fournissent à cet égard d'utiles indications.

Depuis le 20 mai, bon nombre de conseils d'administration représentant les affaires les plus importantes dans tous les domaines — industrie, commerce, banques, assurances — ont soumis aux actionnaires les résultats de l'exercice 1937. Sauf de très rares exceptions, ces résultats apparaissent extrêmement satisfaisants. On signale presque partout des augmentations du chiffre d'affaires, du rendement, du personnel nécessité par l'accroissement des commandes, de l'ordre de 20 à 25 % par rapport à l'exercice antérieur (1936). La très grande majorité de ces entreprises se trouve donc en mesure de maintenir au moins le dividende à son taux antérieur, même dans celles où la rémunération s'applique à un capital récemment augmenté : 6 % (chiffre moyen dans l'ensemble), chez *Busch*, Auto-Union, *Deutsche Waffen*, Kali-Chemie, *Miag*, *Glanzstoff*, *Deutsche Erdöl*, Électricité du Rhin, Énergie électrique du Lech, 7 % chez le *Deutsche Eisenhandel* et *Manfield* (cuivre), 8 et 10 % aux Assurances Union et Rhin et à la *Linoleum*. Bon nombre d'autres entreprises sont même en état d'augmenter, parfois sensiblement, leur répartition : le *Spinnfaser* de Kassel le porte de 5 à 6 %, les Mines *Wald et Karstadt* de 4 à 5 ½%, *Vereinigte Kügellager* de 6 à 8 % *Felten et Guilleaume*, de 6 à 7 %, *Daimler* de 6 ½ à 7 ½ %, *Deutsche Ton und Steinzeug* de 7 à 8 %, *Brown Boveri* de 5 à 6 %, *I.G. Farben* de 7 à 8 %. Certaines affaires reprennent, enfin, des répartitions suspendues depuis plusieurs exercices : ainsi *Concordia-Bergbau* (5 %), *Eisenwerke Boehmer* (6 %), *Gesfürel* (7 %). On n'en relève qu'un très petit nombre qui soient contraintes de passer leur dividende (*Ford*, *Bergbau Lothringen*) ou de le réduire (*Eisenbahnbetrieb* de 4 à 3 %, *Vollmoeller*, de 6 à 5 %).

Dans l'ensemble, on a l'impression que 1937 a été marqué par un essor

	Salaires		Charges sociales		
	1937	1935	1937	1936	1935
Trikot	1.164,000	990.000	30.000	–	67.000
Rheinmetall	110.111.000	23.334.000	–	2.603.000	660.000
Deutsche Waffen	19.689.000	9.623.000	1.500.000	–	744.000
Hugo Schmidt	18.264.000	5.816.000	1.370.000	–	389.000
Concordia	9.061.000	6.765.000	417.000	295.000	–
Banque Badoise.....	–	–	111.000	–	57.000
Daimler.....	93.428.000	63.253.000	9.364.000	–	635.000

puissant dans tous les domaines, essor également profitable aux patrons, aux actionnaires et à la main-d'œuvre. Il convient d'autant plus de le souligner, que le maintien, l'augmentation ou la reprise des dividendes s'insèrent dans des comptes d'exploitation faisant nettement ressortir, en contrepartie, l'augmentation parallèle et considérable de certains postes du passif.

Je relève, à titre d'exemple, dans le tableau ci-dessous, les chiffres afférents aux dépenses de personnel en 1937 (salaires et charges sociales, obligatoires ou « volontaires ») d'un certain nombre d'entreprises appartenant à diverses catégories, comparés avec les mêmes chiffres pour 1935 ou 1936 [1].

On voit que, dans certains cas, l'augmentation en deux ans a atteint 400, 500, voir 600 %.

Cette progression considérable s'explique évidemment, en grande partie, par celle de l'effectif de la main-d'œuvre employée. Elle a, à cet égard, sa contrepartie, au point de vue financier sous forme d'accroissement de la production, au point de vue social, sous celle de la diminution du chômage. Mais elle provient aussi, pour une part, de l'introduction des sursalaires (travail de nuit, heures supplémentaires, travail hors des jours ouvrables) qui ont pris un grand développement afin de compenser la fixité légale des salaires de base, et, pour une part également, de l'aggravation plus ou moins « légale » de charges sociales assumées par tout employeur désireux de se conformer aux tendances du régime.

La courbe des index boursiers depuis la fin de l'hiver paraît, cependant, indiquer une extrême réserve du côté de la clientèle. Malgré, en effet, le caractère satisfaisant des bilans publiés, les capitaux ne montrent aucun empressement, bien au contraire, à s'investir en valeurs industrielles de premier ordre, ce qui laisserait supposer qu'ils n'ont pas une confiance illimitée dans l'avenir des entreprises en question. Depuis trois mois surtout, la cote des bourses allemandes enregistre un fléchissement qui, dans un pays soustrait par le contrôle des devises aux fluctuations du marché financier mondial, ne peut s'expliquer que par des causes locales. L'index des cours n'a pas sensiblement varié depuis l'an dernier; il accuse même, en général, une légère tendance à la hausse. Mais, à l'inverse de ce qui se passe ailleurs, cette fermeté est uniquement due à celle des valeurs à revenu fixe et de certaines catégories d'actions qui enregistrent une plus-value de 2 à 6 points, alors que les valeurs de mines et de l'industrie lourde ont abandonné du terrain à peu près dans les mêmes proportions. Presque toutes ont perdu, depuis la fin de mars, où, cependant, les cours n'étaient pas particulièrement élevés, des fractions parfois appréciables *Bayerische Motorwerke* a rétrogradé de 158 5/8 à 149,25, *Brown Boveri* de 140 à 131, *Waffen und Munition*, de 194, 25 à 170, 50, *Klöckner*, de 121 à 117, 50, *Salzdetfurth*, de 167 à 158, 50, *Felten et Guilleaume* de 141 à 135, *Ilse-Bergbau* de 164 à 157,75. Seules ont été bien tenues, en dehors des fonds d'État plus ou moins artificiellement maintenus aux environs immédiats du pair, les valeurs de brasseries, de transports, d'entreprises commerciales

[1] Voir tableau en bas de la page 198.

(avec quelques exceptions pour celles-ci) et, aussi, parmi les valeurs à revenu fixe, les diverses catégories de bons hypothécaires qui jouissent auprès du public d'une faveur marquée comme représentant des biens réels.

Le glissement de ce compartiment de la cote ne semble cependant pas, pour le moment, inquiéter les milieux bancaires. Ils y voient un phénomène qui se reproduit périodiquement et qui, dans la conjoncture actuelle, s'explique par un certain nombre de raisons de fait : réalisation de leurs avoirs par les Israélites fortunés désireux d'émigrer et qui doivent se procurer des disponibilités, tant pour acquitter la *Reichsfluchtsteuer* (25 % du capital) que pour constituer à la *Golddiskonto Bank* le dépôt sur lequel celle-ci prélèvera la contrepartie des revenus dont ils continueront à disposer à l'étranger; création de liquidités en vue de la souscription aux nouveaux emprunts d'État, qui se renouvellent deux ou trois fois par an, cette souscription étant considérée par beaucoup de capitalistes, notamment juifs, comme un certificat de civisme toujours utile à exhiber en cas de besoin —; enfin, mobilisation de leurs réserves par certaines banques et certains chefs d'industrie désireux d'acquérir à bon compte, en Autriche, des propriétés foncières ou des immeubles vendus à vil prix par des Israélites pressés de partir; on assure qu'il se serait formé, à cet effet, des « bandes noires » aux opérations desquelles des personnages haut placés s'intéresseraient activement; — enfin, tendance assez générale, dans la clientèle, à transformer les valeurs mobilières dont le caractère aléatoire apparaît de plus en plus à mesure que s'accélère l'étatisation de la production, en valeurs immobilières ou en biens meubles réels.

Ces explications sont assurément plausibles. On n'en assiste pas moins, en ce moment, en Allemagne, à une fuite devant la monnaie et devant les placements des capitaux en quête d'emploi. Ces capitaux, dira-t-on, trouvent largement à s'investir dans les emprunts d'État. C'est exact. Mais le drainage forcé par l'État des disponibilités du pays, dans les proportions qu'il atteint aujourd'hui, n'est pas non plus un bon signe. En somme, si les affaires « paient » bien, c'est en grande partie parce qu'elles reçoivent des pouvoirs publics, sous forme de commandes, de quoi subvenir à leurs charges. Impôts sur les bénéfices d'exploitation, sur les salaires, sur les dividendes, sont autant d'avances à récupérer sur les commandes futures. On touche ici au vice fondamental de tout système basé sur le plus rigoureux nationalisme économique. Pour réelle qu'elle soit, jusqu'à nouvel ordre, aux yeux de ses bénéficiaires, la prospérité de l'Allemagne telle qu'elle ressort des bilans de 1937 est une prospérité factice. C'est ce que M. Schacht rappelait l'autre jour. Et c'est ce dont, avec lui, les capitalistes allemands commencent à s'inquiéter.

104

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1213 à 1219 (1). Très confidentiel. Réservé. *Prague, 28 juin 1938, 21 h 55.*

(*Reçu :* 23 h. 45; le 29, 1 h. 20, 2 h. 15, 1 h.)

La presse de ces derniers jours et certains discours ministériels m'ont donné l'impression d'un certain raidissement dans l'attitude des partis tchèque et slovaque. Les idées développées ne sont pas critiquables en elles-mêmes. mais elles sont exposées dans une manière assez [désobligeante] et cassante qui ne me paraît guère opportune au point où en sont arrivées les négociations entre le gouvernement et le parti des Sudètes. Je l'ai dit au président du Conseil qui m'a reçu hier soir. M. Hodza m'a répondu partager mon opinion, et avoir donné les directives adéquates.

Il a expliqué que ces jours-ci la situation était assez grave d'une part en raison des précisions teintées d'hostilité à l'égard des Allemands qu'apportaient certains organes à définir leur position, de l'autre parce que les masses sudètes se radicalisent, et dans certains districts ne font pas mystère de leur aspiration séparatiste. Il paraît que les chefs des partis commenceraient à redouter de ne plus pouvoir tenir leurs hommes.

M. Hodza m'a dit avoir appelé à ce sujet la sérieuse attention de certains de ses collègues, de certains chefs de partis et des journalistes. Il a exposé que le temps des atermoiements était passé; [qu'il] fallait se décider à des concessions plus larges que celles envisagées par les partis nationalistes, et s'y décider rapidement.

Le président du Conseil reste hostile à la subdivision du Parlement en sections nationales. Mais il m'a dit vouloir étendre plus encore qu'il ne l'avait projeté auparavant la compétence des assemblées provinciales, qui seraient subdivisées en sections nationales.

Il appartiendrait au Parlement de voter des lois qu'il appelle des lois de cadre, aux sections nationales des assemblées provinciales d'aménager les principes généraux édictés par ces lois dans des dispositions tenant le plus grand compte de la liberté qu'il entend laisser à chaque élément national de régler sa vie intérieure.

A l'égard de ses collègues du ministère et des partis tchèque et slovaque de la coalition, M. Hodza est résolu à employer toute son autorité présidentielle pour faire adopter rapidement son programme. Il m'a déclaré que l'intérêt apporté par la France et l'Angleterre au règlement de la question de la mino-

(1) Archives de l'ambassade à Rome.

rité allemande dans le respect de l'intégrité de l'État mais sur les bases les plus conciliantes et les plus généreuses, lui faisait un devoir de se consacrer à cette tâche dans l'esprit le plus reconnaissant, le plus large et le plus courageux. Il a parlé de sa démission pour dire que la confiance que lui témoignaient Paris et Londres lui interdisait de la donner, mais il en a parlé. Je pense qu'il le fera dans le même sens auprès de certains de ses collègues et des chefs de parti.

Il communiquera d'autre part aujourd'hui ou demain aux chefs sudètes certaines parties du statut national d'ores et déjà aménagé en tenant compte du point où en sont arrivées les négociations. Il continuera ces négociations avec les délégués sudètes en prévenant ceux-ci qu'il entend aboutir d'ici la fin de la semaine pour se consacrer la semaine prochaine à la rédaction des projets qu'il soumettra au Parlement à la mi-juillet.

Il envisage donc que cette semaine sera une semaine de crise. Il m'a promis de me tenir au courant des événements importants qui pourraient survenir, mais, ne désirant pas faire de communication sur des points de détail, ou donner des indications qu'il serait amené à rectifier encore au cours des pourparlers, il ne pense pas avoir quelque chose à dire avant la fin de cette semaine ou le début de la prochaine.

Secret. Suivant ce que m'a confié mon collègue d'Angleterre, M. Hodza lui aurait fait des déclarations analogues, en insistant encore plus auprès de lui sur les difficultés qu'il rencontre de la part de certains de ses collègues et de certains partis nationalistes [1]. M. Newton doit voir le président de la République. Je pense qu'il lui marquera à nouveau la nécessité d'une entente avec les Sudètes et l'opportunité d'y apporter la plus large contribution. Il serait sans doute désirable que le cabinet de Londres donnât les mêmes conseils à Berlin. Mon collègue me l'a spontanément déclaré.

Je prie Votre Excellence de considérer comme tout à fait secret ce que m'a dit mon collègue d'Angleterre.

[1] M. Hodza avait le 27 juin reçu le ministre britannique à Prague et lui avait dit que si le gouvernement, dans la recherche d'un compromis avec les Allemands des Sudètes, « n'allait pas aussi loin qu'il l'estimait nécessaire, il donnerait sa démission ». Le Foreign Office avait communiqué à Paris le 29 la substance de ce rapport, et l'ambassadeur de Grande-Bretagne en avait avisé le ministère français des Affaires étrangères.

105

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2655 (1). *Berlin, 28 juin 1938* (2).

(*Reçu :* le 29, 17 h.)

Il semble que l'on commence à entrevoir quels ont été le sens et les résultats des conversations que le général Ott, ambassadeur du Reich à Tokyo, a eues, pendant son séjour en Allemagne avec M. Hitler. Le général paraît avoir vivement insisté pour que le Reich accentuât sa politique de soutien à l'égard du Japon. Divers signes donnent à croire qu'il l'aurait emporté. Non seulement, en effet, les officiers allemands qui se trouvaient encore auprès du maréchal Tchang-Kaï-Tchek ont été invités, à l'exclusion de toute formule d'accommodement, à quitter la Chine (3) mais la presse du Reich a adopté, depuis quelque temps, un langage infiniment plus favorable qu'auparavant à la cause japonaise; elle défend maintenant le Japon avec autant d'ardeur que l'Italie. Enfin, le rappel, présenté comme probable, de M. Trautmann, ambassadeur en Chine, dont tous les efforts tendaient à ne pas sacrifier les positions que l'Allemagne s'est acquises dans ce pays, est un symptôme de plus de la victoire des éléments qui veulent faire du pacte germano-japonais une réalité active et positive. Les temps où l'Allemagne cherchait à jouer un rôle de médiateur sont, en tout cas, dépassés.

Si M. Hitler s'est ainsi décidé à se ranger plus carrément aux côtés du Japon, c'est, sans doute, qu'il estime qu'il aura encore, dans un avenir plus ou moins proche besoin de cet allié et qu'il n'est pas de son intérêt de le laisser s'affaiblir. Aurait-il pareil scrupule, si sa politique était orientée vers des hypothèses de paix?

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Voir, à ce sujet, au tome IX de la présente série, sous le nº 461. Les officiers allemands quittèrent effectivement la Chine le 6 juillet (T. de Changhaï nº 934/S, du même jour).

106

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1209 (1). *Prague, 28 juin 1938* (2).

La volonté exprimée par le gouvernement tchécoslovaque d'entamer des négociations avec toutes les nationalités pendant que se poursuivront les pourparlers avec les Allemands des Sudètes donne l'occasion aux populistes slovaques de réaffirmer, une fois de plus qu'ils sont décidés à ne rien retrancher de leur programme.

C'est ce qui ressort de la presse du parti de Mgr Hlinka qui a souligné que la visite faite le 24 juin à M. Hodza par une délégation des députés du parti n'avait pas d'autre but que de confirmer au président du Conseil toutes les revendications déjà présentées. Par ailleurs, dans un discours qu'il a prononcé dimanche dernier 26 juin à Dstva, le Dr Hletko, président de la délégation des Slovaques d'Amérique, a déclaré que dans son pays « manquer à sa parole était pire que la mort » et que c'est la raison pour laquelle « les Slovaques d'Amérique étaient décidés à lutter pour que le protocole de Pittsburg fût enfin observé ». D'après la *Zeit*, le Dr Hletko aurait été frénétiquement applaudi.

Il semble que le gouvernement de Prague s'inquiète un peu de cette recrudescence de la campagne des populistes slovaques. En effet, dimanche dernier, le Dr Derer, ministre de la Justice, a pris la parole à Theben-Neudorf près de Bratislava pour affirmer que la démocratie tchécoslovaque saurait se montrer forte et énergique contre tous ceux qui voudraient troubler sa tranquillité. « Nous ne saurions tolérer, a-t-il dit, que les administrations et les écoles soient les foyers de propagande contre la République. Nous n'hésiterons pas à traduire devant un conseil de discipline les fonctionnaires et même les ecclésiastiques qui se livreraient à des attaques contre l'unité, la souveraineté et la forme démocratique de l'État. Nous ne pouvons maintenir la paix qu'à la condition d'être fort; on ne se rendra compte de notre force que si nous témoignons de notre volonté absolue de châtier tous les traîtres ».

Il est assez curieux de noter que le journal slovaque *Slovensky Hlas*, dont les attaches avec le président du Conseil sont connues, a déclaré dans son numéro de dimanche, 26 juin, qu'un simple aménagement de la loi sur les langues ne satisferait pas les Slovaques et qu'il fallait non seulement un remaniement complet des dispositions actuellement en vigueur, mais aussi un système de sanctions tel que tout employé convaincu d'avoir tenté d'user de la langue tchèque en Slovaquie fût frappé d'une peine.

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Prague.
(2) Par avion, en clair.

107

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1220-1221 (1). Secret. *Prague, 28 juin 1938.*

Je ne cesse, comme Votre Excellence, de faire ressortir auprès des dirigeants tchécoslovaques la nécessité des concessions les plus larges en vue d'une entente rapide avec les Allemands des Sudètes. Je m'applique particulièrement à démontrer qu'il est absolument indispensable de donner au gouvernement et à l'opinion britanniques des preuves irréfutables de l'entière bonne volonté tchécoslovaque.

D'un autre côté, en raison de la tendance du cabinet de Londres à peser sur Prague et du ton de certains propos de M. Newton, en raison également des indications que m'a données le président du Conseil sur l'état d'esprit des masses sudètes dans quelques districts, il s'impose à mon avis, dans l'intérêt même du maintien de la paix, que le gouvernement du Reich ne puisse, dans ces jours de crise, concevoir aucune illusion quant à l'attitude qui serait celle de la France et de l'Angleterre en cas d'agression allemande contre la Tchécoslovaquie, soit à la suite d'un appel sudète, soit pour appuyer une révolte qui aurait été suscitée ou encouragée de Berlin.

108

M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1021 à 1023. *Rome, 28 juin 1938.*

Je me réfère à mon télégramme nos 958 à 964 (2).

D'après certaines indications provenant des milieux de Rome qui touchent de près à l'ambassade du Reich près le Quirinal, le comte Ciano, lors de son dernier entretien avec lord Perth, aurait vivement insisté pour une application rapide de l'accord italo-britannique tout en déclarant, de la façon la plus nette, qu'il se refusait à admettre une connexion quelconque entre cet accord et un éventuel arrangement italo-français. Le ministre italien des Affaires

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Prague.
(2) Du 21 juin, ci-dessus publié sous le no 67.

étrangères aurait été jusqu'à dire : « Cela nous est parfaitement égal que l'ambassadeur de France ne soit pas à Rome pendant dix-huit mois ou dix-huit années. »

En réponse à diverses suggestions de lord Perth, le comte Ciano aurait fait valoir que le gouvernement italien ne considérait pas que le plan britannique fût un moyen réellement efficace de résoudre la question espagnole, que par ailleurs il ne serait pas procédé à un retrait unilatéral des volontaires et, enfin, qu'en ce qui concernait un éventuel armistice, il y aurait lieu de poser la question à M. Mussolini. Le ministre aurait aussitôt ajouté d'ailleurs qu'il croyait être en mesure d'affirmer dès maintenant qu'une telle proposition ne saurait être retenue, le gouvernement de Rome ne pouvant aucunement accepter un moyen de solution tendant à empêcher le général Franco de remporter la victoire finale.

Je ne puis évidemment transmettre que sous les plus expresses réserves les informations qui précèdent et qui reflètent en tout cas la version que l'on donne à Rome, dans les cercles allemands, de la dernière entrevue Perth-Ciano, sur la foi sans doute de propos italiens [1].

109

NOTES DU DÉPARTEMENT [2]

I

Attitude des différentes puissances à l'égard de la Tchécoslovaquie

28 juin 1938.

1. *Angleterre.*

L'attitude du Foreign Office paraît toujours inspirée par les principes exposés dans le discours de M. Neville Chamberlain du 23 mars : l'Angleterre n'a aucun engagement vis-à-vis de la Tchécoslovaquie, mais « là où il s'agit de

[1] Par télégramme n° 1040, du 30 juin, non reproduit, le chargé d'affaires de France relatait à nouveau l'entretien du 28 juin entre le comte Ciano et l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Rome. La visite de ce dernier avait eu pour principal objet « d'appeler à titre officieux la sérieuse attention du gouvernement italien » sur « le fâcheux effet » produit par les attaques de l'aviation au service du général Franco contre les navires marchands britanniques. Lord Perth avait retiré « une impression plutôt favorable » d'une réponse de son interlocuteur sur le délai dans lequel reprendraient les conversations franco-italiennes (« Dans quatre ou cinq jours... Mais il vaut mieux ne pas presser M. Mussolini »). Toutefois, d'après les indications recueillies auprès du comte Ciano, lord Perth s'attendait à voir le gouvernement fasciste écarter les solutions d'un retrait unilatéral des volontaires ou de la conclusion d'un armistice pour le règlement de la question espagnole.

[2] Selon toute vraisemblance, ces notes, qui ne portent aucune indication d'auteur ni de service d'origine, émanent de la Direction politique à l'intention du Ministre.

la paix et de la guerre, les obligations britanniques ne sont pas seules en cause » et la Grande-Bretagne pourrait se trouver engagée dans un conflit, si la France s'y trouvait elle-même entraînée (1).

Les 20 et 21 mai, la Grande-Bretagne a agi avec énergie à Berlin. Depuis cette date, son action s'exerce surtout à Prague. Tout en reconnaissant le caractère injustifié des griefs allemands, le gouvernement britannique paraît en effet craindre que le gouvernement tchécoslovaque, trop confiant dans l'appui anglais, n'en profite pour raidir son attitude vis-à-vis du Reich. D'ailleurs, une partie de l'opinion britannique, travaillée par la propagande allemande, tend à penser que les Tchèques ont abusé de leur situation vis-à-vis des Sudètes et que l'action de M. Benès en vue de la conciliation n'est pas absolument sincère. Aussi, sir A. Cadogan a-t-il déclaré, le 16 juin, à M. Corbin, « qu'il est essentiel de faire continuellement sentir à M. Benès qui a de grosses difficultés à vaincre, qu'il importe d'aboutir sans perdre de temps et que le succès des élections ne doit pas être considéré comme une détente » (2).

L'appui britannique à la Tchécoslovaquie paraît donc être en raison directe de la conviction que l'on aura à Londres que le gouvernement de Prague fait le maximum de concessions pour aboutir à un règlement amiable.

2. *U.R.S.S.*

L'U.R.S.S. a indiqué à plusieurs reprises dernièrement qu'elle ferait honneur aux engagements stipulés dans le pacte d'assistance mutuelle soviéto-tchécoslovaque. Les déclarations publiques de M. Litvinov ont été complétées par des assurances données diplomatiquement aux autorités de Prague. Les dirigeants soviétiques ont marqué toutefois qu'ils faisaient confiance aux intentions pacifiques de la Tchécoslovaquie et que, conformément au traité, leur attitude, en cas de *casus foederis*, serait calquée sur celle de la France (3).

3. *La Pologne.*

Les dirigeants polonais ont officiellement déclaré à plusieurs reprises que la tension entre Prague et Varsovie était uniquement provoquée par le traitement de la minorité polonaise de Teschen et la propagande communiste d'agents antipolonais installés à Prague.

En fait, le gouvernement de Varsovie et particulièrement M. Beck considèrent que la Tchécoslovaquie n'est pas viable et doit fatalement s'effondrer (4). Attendant cette éventualité, ils estiment que mieux vaudrait la dislocation complète de ce pays, avec l'établissement d'une frontière commune polono-hongroise, plutôt que le maintien d'une Tchécoslovaquie affaiblie par un système « d'autonomies nationales » qui la ferait nécessairement tomber dans son intégralité sous l'influence du Reich.

(1) Sur ce discours, voir, au tome IX de la présente série, les nos 40 (et note) et 42.
(2) Voir ci-dessus le no 37.
(3) Voir, au tome IX de la présente série, les nos 11, 17, 521.
(4) Voir, au tome IX précité, les nos 244, 248, 285, 307, 454, 458, 495, 511, 525 et 527.

4. *La Roumanie.*

Le ministre des Affaires étrangères roumain a marqué le 23 mai au ministre d'Allemagne à Bucarest l'intérêt « vital » que présentait pour son pays le sort de la Tchécoslovaquie. M. Comnène a répété depuis lors à M. Thierry que si la Hongrie, faisant cause commune avec l'Allemagne, attaquait la Tchécoslovaquie, son pays se rangerait immédiatement aux côtés de celle-ci [1]. Par contre, aucun progrès n'a été enregistré dans la question du passage éventuel des troupes soviétiques sur le territoire roumain.

5. *La Hongrie.*

Depuis l'Anschluss et l'ouverture des négociations pour l'établissement d'un système d'autonomie en Tchécoslovaquie, les négociations engagées entre la Hongrie et la Petite Entente sont pratiquement arrêtées.

Comme la Pologne, la Hongrie paraît être convaincue de la prochaine dislocation de la Tchécoslovaquie et se réserve pour cette éventualité.

6. *L'Italie.*

La position de l'Italie est extrêmement équivoque. A la suite de la visite de M. Hitler à Rome (début de mai), la presse italienne a laissé entendre que le palais Chigi se désintéressait du sort de la Tchécoslovaquie et elle a adopté une attitude nettement hostile au moment de la tension des 20-22 mai. Cependant, étant donné l'importance des intérêts italiens en Europe centrale, il est impossible de préjuger l'attitude de Rome en cas de conflit généralisé, surtout si celui-ci est de longue durée [2].

II

Attitude de l'Allemagne vis-à-vis de la Tchécoslovaquie

28 juin 1938.

I. *Les manifestations officielles.*

Dans le courant du mois de juin, les dirigeants du Reich ont marqué dans leurs discours que la crise ouverte le 21 mai ne devait pas être considérée comme close.

Le 12 juin, à Stettin, en présence de M. Hitler et de 500.000 auditeurs, M. Rudolf Hess, représentant du Führer, entre deux couplets consacrés à la volonté de paix du Chancelier, a déclaré que :

« 1° L'État tchécoslovaque n'est manifestement pas en mesure de maintenir l'ordre et la tranquillité à l'intérieur de ses frontières »;

(1) Voir, au tome IX précité, les nos 422, 424.
(2) Voir, au tome IX de la présente série, le n° 485.

« 2° Cet état est devenu un foyer dangereux pour la paix de l'Europe, car c'est menacer la paix de l'Europe que de mobiliser subitement et sans raison »;

« 3° Nous avertissons le reste du monde de ne pas prendre les sentiments allemands pour de la faiblesse... On risquerait de se préparer un effroyable réveil si les provocateurs atteignaient un jour leur but ».

Le 17 juin, à Kœnigsberg, M. Goebbels déclare :

« Il est inadmissible qu'un peuple de 75 millions d'habitants soit l'objet de provocations continuelles »... « On reproche au Führer d'avoir procédé à l'Anschluss, sans avoir préalablement discuté avec les autres puissances. Pendant vingt ans, nous avons discuté cette question sans résultat. Au lieu de discuter avant et d'agir, nous préférons agir d'abord et discuter ensuite. C'est la méthode à laquelle nous pourrons avoir recours en cas de besoin ».

Le 21 juin, le même Dr Goebbels déclare au stade olympique de Berlin :

« On doit bien savoir à l'étranger qu'il n'est pas possible de séparer deux parties d'un même peuple pour les maintenir en deux états différents. On l'a déjà vu en Autriche, on le verra encore ailleurs. Nous en avons assez des mots, il nous faut des actes. »

En reproduisant ces déclarations, la presse allemande leur donne le caractère d'avertissements solennels adressés à la Tchécoslovaquie et à ses protecteurs. Les journaux allemands poursuivent par ailleurs leurs attaques contre la Tchécoslovaquie. Montant en épingle les moindres incidents, et notamment les survols ou prétendus survols du territoire allemand par des avions tchécoslovaques, ils les qualifient de « provocations inouïes ». (tél. de Berlin nº 2510 du 18 juin) [1]. Ils affirment que, dans ses négociations avec les Sudètes, le gouvernement de Prague, et singulièrement M. Benès, ne cherchent qu'à gagner du temps par des procédés dilatoires (*Correspondance politique et diplomatique* du 24 juin), que les projets tchécoslovaques sont insuffisants (*Berliner Tageblatt*, 25 juin) et sont une preuve de mauvaise volonté et d'obstination dans l'incompréhension (*D.A.Z.*, 25 juin). La Tchécoslovaquie est représentée comme un dangereux foyer d'infection bolcheviste. Enfin, un juriste allemand, M. Drost, s'efforce de prouver la caducité du traité d'arbitrage germano-tchécoslovaque.

II. *Les déclarations des dirigeants de la Wilhelmstrasse.*

Toutefois ces manifestations officielles ne sont pas entièrement corroborées par les déclarations faites aux diplomates accrédités à Berlin par les dirigeants de la Wilhelmstrasse, dans la mesure où elles nous sont rapportées. M. von Ribbentrop, si catégorique dans le courant du mois de mai, garde le silence.

(1) Dont la reproduction a paru superflue, ce télégramme retransmettant des commentaires de presse sur un incident aérien.

M. von Neurath déclare à M. François-Poncet qu'il ne faut pas prendre au pied de la lettre les discours d'hommes politiques et que, si la situation internationale reste extrêmement tendue, il ne croit pas vraisemblables des complications dangereuses à brève échéance (tél. de Berlin nº 2546 du 22 juin) (1). M. Woermann, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, considère comme possible un accord entre Tchèques et Sudètes (tél. de Berlin nº 2490) (2). M. von Weizsäcker, recevant le ministre de Tchécoslovaquie, aurait affirmé le désir de l'Allemagne d'un règlement amiable (tél. de Prague nº 1197 du 23 juin) (3). Mais M. François-Poncet fait observer que la spécialité de certains dirigeants de la Wilhelmstrasse est de calmer les appréhensions des diplomates étrangers.

III. *Les différentes thèses en présence en Allemagne.*

Il est incontestable que les dirigeants du Reich tiennent à maintenir la question tchécoslovaque ouverte, pour l'exploiter, le moment venu, au mieux de leurs intérêts. Cependant différentes thèses sont en présence.

Un groupe « modéré », auquel appartiennent les milieux diplomatiques et les chefs de la Reichswehr, estimerait que l'effort allemand doit tendre à la création d'un système d'« autonomies nationales » en Tchécoslovaquie. Ce pays ainsi affaibli de façon définitive tomberait naturellement sous l'influence du Reich. Cette action serait « infiniment plus souple et plus redoutable qu'un rattachement qui ferait seulement le jeu de la Pologne » (télégramme de Berlin nº 2409 du 9 juin (4); dépêche de Londres nº 528 du 9 juin (5)). Au surplus, ces éléments considèrent qu'une guerre ne serait pas sans danger pour le régime.

Un groupe extrémiste, auquel se rattacheraient tous les grands chefs du parti, le maréchal Goering, M. Hess, M. Goebbels, M. Himmler, etc, serait au contraire favorable à l'annexion, au besoin par la force. Ils seraient convaincus que ni l'Angleterre, ni la France ne bougeraient si l'Allemagne avait assez d'audace pour tenter sa chance.

Quant à M. Hitler, de l'inspiration de qui tout dépend en fin de compte, il serait profondément ulcéré du coup d'arrêt marqué le 21 mai par les puissances occidentales. C'est lui qui, à ce moment et sur les instances de la Reichswehr, aurait décidé de ne pas aller jusqu'à un conflit. Il en aurait conservé un profonde irritation. M. François-Poncet écrivait le 16 juin :

(1) Du 21 juin, non reproduit.
(2) Du 16 juin, publié ci-dessus sous le nº 46.
(3) Ci-dessus reproduit sous le nº 76.
(4) Reproduit au tome IX de la présente série sous le nº 534.
(5) Cette dépêche, non reproduite, faisait état de récentes déclarations effectuées devant un Français par « une personnalité de l'entourage de M. von Ribbentrop, actuellement de passage à Londres». Cette personnalité, après avoir souligné les divergences d'opinion sur le problème tchécoslovaque entre « les diplomates professionnels de la Wilhelmstrasse» et les représentants du parti national-socialiste, estimait «qu'à Berlin, l'on accepte pour le moment l'idée d'un compromis ou, plus exactement, d'une première étape, qui doit correspondre à l'octroi de l'autonomie aux minorités germaniques. Si, d'ici un délai de trois ou quatre mois, une solution dans le sens de l'autonomie n'intervient pas, le pire est à craindre ».

« Il y a de sérieuses raisons de considérer que M. Hitler est déjà, au fond de lui-même, décidé à l'action, et au besoin à l'action belliqueuse, et que tout en achevant secrètement la mise au point des plans et préparatifs militaires, il attend le moment favorable. C'est probablement au lendemain de la moisson, et au début du mois d'août, qu'une nouvelle période risquera de s'ouvrir » (télégramme de Berlin nº 2499) (1). Toutefois notre ambassadeur note que le Chancelier n'agira que s'il estime avoir des chances de succès. Le Führer ne peut s'exposer à une nouvelle reculade. Sur le plan intérieur il perçoit que l'affaire tchécoslovaque n'aurait pas, même aux yeux de l'opinion allemande, le caractère « national » qu'avait pris l'annexion de l'Autriche à la veille de l'Anschluss. Par ailleurs, les Tchèques paraissant décidés à résister, M. Hitler tient compte des facteurs extérieurs qui pourraient intervenir si la crise aboutissait à un conflit. A cet égard il serait beaucoup plus soucieux de l'attitude de l'Angleterre, voire de celle des États-Unis, que de celle de la France. Enfin, les événements d'Extrême-Orient et d'Espagne retiennent son attention et celle de ses conseillers.

En conclusion, on peut considérer que l'action allemande sur la Tchécoslovaquie va se poursuivre avec continuité. Mais aucun des renseignements que nous possédons ne permet de préciser les modalités qu'elle revêtira. Si les dirigeants allemands acquièrent la conviction, comme beaucoup d'entre eux l'espèrent, que l'évolution de l'opinion en Grande-Bretagne amènera ce pays à se désintéresser de la Tchécoslovaquie, le moindre incident pourrait être rapidement exploité à fond par les éléments extrémistes du parti. Il ne semble pas que, dans cette hypothèse, la crainte de la France suffise à prévenir l'emploi de la force. Si au contraire, la solidarité des puissances occidentales se maintient, l'effort allemand s'appliquera, pour un certain temps, à réaliser une première étape, qui consisterait dans l'affaiblissement de la Tchécoslovaquie par l'attribution d'une large autonomie aux différentes nationalités de ce pays.

(1) Il s'agit en fait du télégramme nº 2489, du 16 juin, ci-dessus publié sous le nº 45.

110

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 182 (1). *Moscou, 28 juin 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 15 juillet.)

A la date du 1er mai dernier, sous le nº 135 (2), j'ai rendu compte à Votre Excellence des résultats de l'enquête que j'avais menée, dès mon retour à Moscou, sur l'attitude observée par l'U.R.S.S. dans le conflit polono-lithuanien. Je concluais dans le sens même des premières indications fournies par notre chargé d'affaires, à une action prudente et modératrice, mais ferme, de la diplomatie soviétique.

L'appréciation assez différente donnée par notre ministre à Kaunas dans son intéressant rapport du 22 mars, nº 24 (3), m'incite à revenir sur ce sujet; je m'en excuse, mais il me paraît désirable de faire aussi exactement que possible le point sur une question qui nous intéresse au premier chef, comme étant une pierre de touche de l'attitude de l'U.R.S.S. dans un conflit plus étendu où la France serait impliquée.

M. Dulong écrit :

« Quant à l'attitude du gouvernement de l'U.R.S.S. qui jouait ici, il y a un an encore, un rôle politique très actif, elle a été une véritable déception pour le gouvernement lithuanien qui n'a reçu de Moscou (ce que confirme la lecture de la presse soviétique) que le conseil de s'adresser à la Société des Nations et qui s'est rendu compte par là même de l'impuissance à laquelle le grand état voisin et ami était actuellement réduit ».

Dans un autre rapport nº 55 du 16 mai dernier (4), M. Dulong parle « de la carence », dans cette affaire « du gouvernement des Soviets ».

(1) Extraite des archives de l'ambassade.
(2) Non reproduite, le sens général en étant repris ici.
La conclusion en était ainsi rédigée :
« La diplomatie soviétique paraît avoir exercé au cours du conflit polono-lithuanien une action à la fois modératrice, prudente et ferme. Modératrice : elle a marqué à la Lithuanie qu'il était difficile de provoquer une guerre pour n'avoir pas voulu reprendre des relations diplomatiques avec un pays voisin ... prudente : elle a aussitôt cherché à porter le différend devant une conférence, de manière à généraliser le débat et éventuellement le conflit (le ministre de Lithuanie tient de M. Litvinov que celui-ci avait établi un lien entre le litige et sa proposition) [allusion à la proposition d'une conférence internationale du 17 mars : voir, au tome VIII de la présente série, le nº 479]; ferme enfin, car selon toute vraisemblance, elle a mis la Pologne sérieusement en garde contre les complications militaires qu'entraînerait une occupation de la Lithuanie. »
(3) Analysé au tome VIII précité sous le nº 437 (note).
(4) Dont le sens est suffisamment indiqué ici.

Que le gouvernement lithuanien ait été déçu de l'attitude du Kremlin, rien de surprenant à cela. Comptant sur l'amitié tutélaire du grand état voisin et ami, ainsi que sur l'aigreur des rapports entre Moscou et Varsovie, il avait peut-être attendu de l'U.R.S.S. qu'elle se dressât devant la Lithuanie comme devant une partie de son propre territoire et mît à son tour la Pologne en demeure de reculer. C'eût été bien mal connaître ce pays-ci. La diplomatie russe est aussi prudente et souple que la presse soviétique est agressive et cassante. Je n'ai jamais trouvé sur la bouche de celui qui la dirige la jactance insupportable dont nous abreuvent les journaux : quelquefois de l'impulsivité dans les gestes, toujours beaucoup de maturité dans les desseins.

Ce n'est pas ici non plus que l'on professe l'apophtegme due à un grand diplomate français, à savoir que c'est surtout quand ils ont tort que nos amis ont besoin de nous. Si le processus employé par la Pologne était blâmable, sa prétention d'obtenir le rétablissement des relations diplomatiques entre Varsovie et Kaunas était assez légitime, surtout depuis que Genève avait réglé l'affaire de Vilna, et les Lithuaniens auraient difficilement rallié l'opinion internationale s'ils s'étaient battus pour avoir refusé de rétablir des relations normales avec la Pologne. C'est ce que M. Litvinov a dit au ministre de Lithuanie, et si cette attitude était de nature à décevoir Kaunas, on peut admettre qu'elle était tout de même assez sage. Mais le Commissaire du peuple a dit aussi à M. Baltrusaitis qu'il donnerait au représentant de la Pologne les avertissements nécessaires pour éviter que ce pays recourût à la force et portât atteinte, sous une forme ou sous une autre, à l'indépendance de la Lithuanie. Il affirme même les avoir donnés et de cela on ne paraît pas tenir suffisamment compte à Kaunas. Je sais bien que l'ambassadeur de Pologne conteste les avoir reçus, mais j'ai indiqué dans mon précédent rapport les raisons qui m'inclinent à faire plutôt crédit en l'occurrence à M. Litvinov; j'ajoute que l'ambassadeur des États-Unis, qui a suivi cette affaire de très près et paraît même s'en être quelque peu mêlé, est nettement de cet avis.

De toute façon, il me paraît à la fois trop catégorique et trop sommaire de tirer de cet incident la conclusion qu'il a fait apparaître l'impuissance de l'U.R.S.S. ou même sa carence.

Que ce pays veuille la paix, cela ne fait, à mes yeux, aucun doute, et l'affaire polono-lithuanienne en est une preuve nouvelle. Il la veut et parce qu'il est pacifique, et parce qu'il en a besoin, peut-être plus que tout autre; j'ai même écrit qu'il la veut à tout prix, et je ne m'en dédis pas. Mais cela ne veut pas dire que s'il était attaqué, ou si un pays come la Lithuanie qu'il considère comme une position avancée de l'U.R.S.S., était envahi, il ne se battrait pas : il réagirait au contraire et vraisemblablement avec une extrême brutalité.

L'U.R.S.S. ne craint pas la Pologne, peut-être même ne la craint-elle pas assez; mais elle redoute l'Allemagne, et quand M. Beck se dresse, c'est l'ombre de M. Hitler qu'elle voit se profiler. Avant tout, elle désire éviter un tête-à-tête et surtout un corps à corps avec M. Beck. Cette appréhension n'a sans doute pas été étrangère à la prudence de son attitude dans l'affaire lithuanienne et à sa proposition d'une conférence internationale. Mais on ne s'éloigne sans doute pas non plus de la vérité en considérant que ce faisant, elle a entendu

mettre en œuvre la politique de sécurité collective qu'elle a prise pour base de son action diplomatique.

C'est là à mon sens le seul enseignement que l'on puisse utilement tirer de l'attitude de Moscou dans le conflit polono-lithuanien.

Par esprit de conservatisme, comme en raison de leurs difficultés intérieures, les Soviets ne s'engageront qu'à leur corps défendant dans une guerre qui pourrait les mettre, isolément, aux prises avec l'Allemagne. Dans le cadre d'une action collective de défense contre une agression, il semble bien au contraire qu'ils fourniraient la participation compatible avec leurs possibilités actuelles.

111

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 657 à 659. Réservé. *Washington, 29 juin 1938, 23 h 30.*

(*Reçu :* 15 h. 30; le 30, 15 h. 30.)

Le secrétaire d'État, à qui j'ai rendu visite hier, m'a prié de lui donner mon avis sur le tableau qui lui avait été fait de la situation politique dans le vieux continent et qui prévoyait l'établissement inéluctable de l'hégémonie allemande sur l'Europe centrale et orientale. J'ai contredit ce pessimisme, notamment en indiquant, d'après les informations communiquées par le Département, comment plusieurs gouvernements de cette région et l'opinion publique d'un plus grand nombre encore de pays semblaient s'être ressaisis à la suite de la résistance tchécoslovaque soutenue par l'appui franco-anglais.

M. Cordell Hull m'a dit être très frappé de voir de petits états comme la Belgique et la Suisse chercher, sinon à se mettre sous la protection de l'Allemagne, du moins à trouver dans la bonne volonté de cette dernière puissance les garanties que la sécurité collective ne pouvait plus leur donner [1]. Je lui ai répondu que les deux états en question étaient en effet très attentifs à la menace allemande, mais paraissaient encore plus disposés qu'ils ne l'étaient en 1914 à concerter leur défense avec les puissances occidentales.

[1] Par dépêche no 474, du 24 juin, l'ambassadeur de France à Berne portait à la connaissance du Département le communiqué par lequel le Département politique rendait compte de la démarche récemment effectuée auprès des gouvernements de Berlin et de Rome pour leur notifier la reconnaissance par le conseil de la Société des Nations de la neutralité intégrale de la Suisse au sein de la Société et de la dispense à elle accordée de participer à l'avenir à des sanctions édictées en vertu de l'article 16 du pacte. Le 21 juin, les gouvernements allemand et italien avaient affirmé « qu'à la volonté de la Confédération de rester neutre correspondra en tout temps leur volonté de reconnaître et de respecter cette neutralité qu'ils tiennent pour un élément important de la paix en Europe ».

Passant à l'Espagne, le secrétaire d'État m'a demandé si je croyais que l'Angleterre allait, en dépit de toutes difficultés, mettre en vigueur son traité avec l'Italie. J'ai observé que cet accord resterait presque vide de substance s'il ne comportait une entente en la question aussi importante pour la paix générale et les intérêts anglais essentiels que l'affaire d'Espagne. M. Cordell Hull m'a objecté la grande patience dont le gouvernement britannique faisait preuve à l'égard des bombardements répétés subis par ses navires. Contrairement au sous-secrétaire d'État (voir mon télégramme nos 638-639 du 25 juin) (1), il m'a paru ne pas hésiter à attribuer la responsabilité de ces attaques à l'aviation nationaliste.

Bien qu'au début de cet entretien, le secrétaire d'État se soit manifestement fait l'avocat du diable, j'ai l'impression que le flottement de la politique britannique dans l'affaire espagnole l'inquiète, en lui faisant craindre que le gouvernement allemand n'y trouve un encouragement à une politique plus agressive envers la Tchécoslovaquie. Ce sentiment est si général dans les milieux dirigeants américains que l'Angleterre a perdu ces jours derniers une bonne partie du prestige que lui avait valu son attitude du mois dernier. Sir Ronald Lindsay faisait sans doute allusion à ce revirement quand il me disait, ce matin, que le climat politique des États-Unis comme leur climat tout court était sujet à de brusques variations.

112

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Charles-Arsène Henry, Ambassadeur de France à Tokyo.

T. nos 192 à 197. *Paris, 29 juin 1938, 22 h 45.*

Je me réfère à vos télégrammes nos 315 à 324 (2).

Le ministre des Colonies vient de me donner connaissance des résultats de l'enquête ouverte par le gouverneur général de l'Indochine sur les allégations contenues dans la note du général Ugaki en date du 21 juin. Ces résultats sont entièrement négatifs et permettent d'affirmer catégoriquement qu'à l'exception de quelques envois effectués régulièrement en exécution de commandes antérieures au 15 juillet 1937, l'ensemble des accusations portées par la note japonaise se rapportent à des faits purement imaginaires.

(1) D'après ce télégramme, le sous-secrétaire d'État avait déclaré au représentant de la France à Washington « ne pas tenir pour invraisemblable que les dernières attaques contre les bâtiments anglais dans les ports espagnols eussent été menées par des aviateurs russes », et non italiens, en raison de « l'impatience croissante du gouvernement italien à l'égard du gouvernement allemand et son désir de trouver un contrepoids en Angleterre ».

(2) Du 22 juin, non retrouvés.

Vous êtes autorisé, notamment, à préciser au général Ugaki les points suivants :

1° Aucune compagnie chinoise pour l'importation du matériel de guerre ne possède de succursale, n'entretient d'agent, ni exerce aucune activité, en Indochine; il n'y a rien de vrai dans les prétendus achats de matériel de guerre effectués pour son compte par un M. Song-Tseu-An, non plus que dans l'expédition, par le même, de 120 chars d'assaut, etc..., au Yunnan et au Kouangsi;

2° Aucun char d'assaut français n'a été expédié au Yunnan, en pièces détachées ni autrement. Il n'existe dans cette province aucun matériel de cette espèce. Le fait est confirmé par le consul de France à Yunnan-Fou;

3° Aucun matériel de guerre tchécoslovaque n'a jamais transité à travers le Tonkin;

4° L'achat ou le transport de matériel de guerre, la construction d'un arsenal pour la fabrication des armes n'ont jamais fait l'objet d'aucune conversation entre le gouvernement général et une personnalité chinoise quelconque.

Comme le télégraphie M. Brévié, ces griefs sont tellement imaginaires qu'il est impossible de fournir des renseignements sur les circonstances qui auraient pu donner lieu à de telles informations.

Quant aux fournitures effectuées en vertu de contrats antérieurs aux hostilités, elles se rapportent presque exclusivement aux marchés conclus le 26 mai 1933 et 27 mars 1936 entre le gouvernement chinois et notre compatriote, M. Audinet, pour fourniture de 44 avions de chasse et de bombardement, avec les accessoires et le matériel correspondant (mon télégramme nos 137-138 du 6 avril dernier) [1]. De ces avions, une vingtaine seulement, par suite des retards de fabrication, ont été expédiés et les livraisons restant à effectuer s'échelonnent encore sur quelques mois. Ces indications ont du reste été données, à plusieurs reprises, par mes services à l'ambassade du Japon.

Vous avez déjà relevé dans votre réponse d'attente faite au général Ugaki le caractère vague, incontrôlable et, en ce qui concerne notamment les entretiens de M. Naggiar [2], entièrement déplacé, de ces griefs. Vous voudrez bien, en vous appuyant sur les précisions formelles et officielles ci-dessus indiquées, relever, avec plus de force que vous ne l'avez fait jusqu'à présent, un procédé qui consiste à mettre en cause, sur la foi de renseignements erronés, accueillis avec complaisance, la correction de notre politique et sa conformité parfaite aux assurances données.

Il est moins nécessaire aujourd'hui d'assurer le Gaimusho du caractère amical de notre attitude que de souligner le caractère désobligeant de l'attitude japonaise. A la campagne de presse mensongère déchaînée contre nous, le général Ugaki n'a opposé que des déclarations équivoques qui tendaient, en fait, à la justifier; il vous a saisi ensuite d'une liste de griefs dont l'imprécision le dispute à la fantaisie, ajoutant, pour marquer le peu de valeur qu'il

(1) Dont la reproduction n'a pas semblé nécessaire, le contenu en étant indiqué ici.
(2) Sur ces entretiens, voir ci-dessus les nos 22, 56, 61.

attachait à nos démentis, « qu'il n'est pas difficile d'imaginer qu'outre ces chiffres, du matériel de guerre en grande quantité a en réalité été expédié en Chine ».

Il vous appartient de marquer au général Ugaki personnellement, que notre dignité ne saurait s'accommoder plus longtemps d'un pareil traitement : le gouvernement français, qui a conscience d'avoir rempli, et au delà, toutes ses obligations, doit se réserver, si le gouvernement de Tokyo persistait dans sa méfiance et dans ses accusations injustifiées à attacher à une attitude aussi délibérée toute l'interprétation qu'elle comporterait, en vue d'en tirer les conséquences nécessaires.

113

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Lacroix, Ministre de France à Prague.

T. nº 556 (1). Très confidentiel. *Paris, 29 juin 1938.*

Par avion de Londres du 28 juin.

Le ministre de Tchécoslovaquie a été convoqué hier par le secrétaire d'État qui s'est plaint de la lenteur avec laquelle se poursuivent à Prague les études relatives au statut des nationalités. Lord Halifax estime d'autre part que l'opinion publique tchèque n'est pas bien dirigée, ce qui peut conduire ultérieurement à de sérieuses difficultés quand elle sera mise en présence des réformes envisagées. Il serait profondément regrettable, a ajouté lord Halifax, que les propositions du gouvernement tchécoslovaque ne correspondent pas à l'effort qui était attendu de lui car il risquerait de perdre ses amis et ses partisans même dans les nations démocratiques qui ont toujours défendu sa cause.

Enfin lord Halifax a exprimé le désir de savoir où en est exactement le travail de préparation engagé à Prague et M. Masaryk lui a promis de lui apporter dès demain des précisions à ce sujet.

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Prague.

114

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1228 à 1230. Réservé. *Prague, 29 juin 1938* (1).

(*Reçu :* 1er juillet, 11 h. 20.)

M. Benès m'a dit que, suivant les informations dont il disposait, il croyait être certain que l'Italie se trouvait dans une situation vraiment grave, notamment du point de vue économique et financier : l'Abyssinie n'était pas soumise, la guerre d'Espagne s'éternisait, la récolte des céréales s'annonçait tout à fait insuffisante; il y avait là trois sources de dépenses qui devenaient insoutenables.

Le Président comprend donc la hâte italienne de voir entrer en vigueur l'accord anglo-italien.

En raison des manifestations fréquentes auxquelles se croit tenu M. Mussolini pris entre des nécessités aussi pressantes et le souci de son prestige peut-être un peu compromis depuis l'incorporation de l'Autriche à l'Allemagne, il y a [lieu] de se demander si le chef du gouvernement italien ne croira pas devoir compenser ses avances à l'Angleterre par une arrogance accrue à l'égard de la France. Cela n'est pas très important, pense M. Benès, à la condition toutefois que le gouvernement français prenne soin d'éviter la mise en vigueur de l'accord italo-britannique avant la conclusion d'un accord corrélatif franco-italien. Une promesse d'ouverture ou même une ouverture de négociations ne serait pas suffisante, puisque le gouvernement italien pourrait changer de voie après l'entrée en vigueur de l'accord italo-britannique.

En résumé, dans les difficiles conjonctures actuelles, il ne serait pas indifférent que les rapports de l'Italie avec l'Angleterre d'un côté, la France de l'autre, ne restassent harmonisés.

(1) Par avion.

115

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1236 à 1240 (1). Réservé. *Prague, 29 juin 1938* (2)

(*Reçu :* le 1er juillet, 11 h. 30, 11 h. 20.)

Je me réfère à mon télégramme nos 1213 à 1219 (3).

Il semble bien que les divergences de vues entre dirigeants tchécoslovaques dont m'a parlé le président du Conseil existent en réalité et que nous soyons [entrés], suivant l'expression de M. Hodza, dans une semaine de crise.

Hier, à une partie de jardin qu'il offrait en l'honneur du Pen Club, le président de la République s'est longuement isolé avec le président du Conseil; l'animation de leur entretien a été remarquée. J'ai rencontré tout à l'heure à déjeuner chez le ministre d'Espagne des ministres appartenant aux partis de gauche. M. Krofta s'est montré pessimiste sur l'issue de la négociation avec les Sudètes.

Au sujet de celle-ci, le ministre de la Prévoyance sociale m'a dit : « Nous défendons notre vie ». Il m'a parlé avec une certaine amertume des conseils anglais, disant que ceux-ci étaient difficilement supportés par l'homme de la rue puisque le gouvernement britannique ne promettait aucun appui en cas de conflit avec l'Allemagne. Il a ajouté que le consul britannique à Reichenberg, désigné comme observateur, ne voyait, au su de tout le monde, que par les yeux des nazis. J'ai répondu que ce fonctionnaire avait été remplacé par l'ancien consul à Innsbruck qui arrivait ici indigné des procédés des nazis en Autriche. Quant à la politique anglaise, j'ai dit qu'elle avait avant tout pour but le maintien de la paix que nous désirions tous et à quoi pourrait contribuer de manière décisive l'intérêt marqué par le gouvernement de Londres pour la solution du problème tchécoslovaque. M. Necas l'a reconnu. J'ai ajouté qu'il était absolument inutile de mettre l'homme de la rue au courant des démarches britanniques. J'en suis venu ainsi à critiquer l'attitude intransigeante de certains journaux et de certains dirigeants tchécoslovaques ainsi que je l'avais déjà fait auprès de M. Benès (voir mes télégrammes nos 1089 (4) et 1205) (5) et auprès de M. Hodza (mes télégrammes nos 1213 à 1219). J'ai dit que le gouvernement avait parfaitement raison de défendre la vie de l'État, suivant l'expression du ministre, à la condition de se montrer

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Par avion.
(3) Du 28 juin, ci-dessus publié sous le no 104.
(4) Du 9 juin, reproduit au tome IX de la présente série sous le no 533.
(5) Du 26 juin, ci-dessus publié sous le no 96.

extrêmement conciliant en regard des revendications des Sudètes ne mettant pas cette vie en péril. Autre chose était de laisser certains journaux prendre une attitude cassante et témoigner de l'hostilité à l'égard de la minorité allemande et du Reich. J'ai expliqué que la propagande allemande se servait de tout prétexte pour présenter la Tchécoslovaquie sous un jour défavorable à une opinion internationale à qui ne pouvait. être demandé de se faire un avis personnel sur des questions aussi techniques que celles en discussion. J'ai donné à ce sujet un avertissement très sérieux à M. Necas. J'espère qu'il en tiendra compte. Je parlerai demain dans le même sens à M. Krofta. J'ai fait l'éloge de l'activité, de la hauteur de vue et de l'esprit conciliant de M. Hodza.

116

M. Léon Noël. Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 608. Confidentiel. Réservé. (1) *Varsovie, 29 juin 1938* (2).

(*Reçu :* le 1er juillet, 19 h.)

J'ai lu avec un intérêt tout particulier le télégramme nº 2498 (3), dans lequel M. François-Poncet, rendant compte d'un entretien qu'il avait eu avec M. Lipski, a rapporté à Votre Excellence que l'ambassadeur de Pologne à Berlin affirmait s'appliquer constamment, au déplaisir des Allemands, à laisser planer la plus complète incertitude sur l'attitude éventuelle de son pays, au cas où les entreprises allemandes contre la Tchécoslovaquie provoqueraient une guerre.

Je suis assez porté à croire que M. Lipski a dit, sur ce point, la vérité à notre ambassadeur. Ses confidences correspondent à l'opinion qui avait été prêtée à M. von Moltke, après la crise des 21-22 mai, que M. François-Poncet avait également signalée et qui était, peut-être, à l'origine des « révélations » publiées alors par l'*Evening Standard* sur les intentions polonaises (4).

L'ambassadeur d'Allemagne à Varsovie — et les propos tenus par lui tout récemment à mon collègue anglais, au sujet des visées qu'il paraît prêter

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Du 16 juin, non reproduit. Au cours de l'entretien, M. François-Poncet avait attiré l'attention de son collègue polonais sur « les responsabilités particulièrement graves» qui incombaient à la Pologne, l'Allemagne étant amenée à agir différemment vis-à-vis de la Tchécoslovaquie suivant qu'elle pourrait croire que Varsovie seconderait ses entreprises ou laisserait au contraire planer quelque incertitude sur ses intentions.
(4) Sur l'opinion du représentant allemand à Varsovie et les « révélations» de l'*Evening Standard*, voir, au tome IX de la présente série, le nº 441 (et notes).

à la Pologne sur la Slovaquie (mon télégramme nos 602-603) (1) en sont une preuve de plus — semble bien n'avoir qu'une confiance très relative dans la politique suivie par la Pologne à l'égard de l'Allemagne.

Il souhaite, évidemment, et n'en fait pas mystère, le maintien au pouvoir de M. Beck qu'il juge être, de tous les Polonais susceptibles d'avoir le portefeuille des Affaires étrangères, le plus favorable à la politique de bon voisinage entre les deux pays, et dont l'action diplomatique présente, sur tant de points, un parallélisme avec celle de l'Allemagne, mais cela ne suffit pas à le rassurer et, sans doute, la Wilhelmstrasse éprouve-t-elle des doutes analogues.

On peut supposer qu'au cours de la crise récente, l'Allemagne a essayé d'obtenir des précisions sur les intentions réelles de la Pologne et qu'elle a été déçue en constatant que M. Beck, comme M. Lipski, prenait grand soin à se dérober.

D'une façon générale, à l'instar de la diplomatie italienne, la diplomatie polonaise entend se lier le moins possible, vis-à-vis de qui que ce soit, et, en prévision de grands événements européens, réserver à ses manœuvres le maximum de liberté.

117

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1231 à 1235 (2). *Prague, 29 juin 1938* (3).

Suivant le télégramme no 2409, de Berlin (4), sir Nevile Henderson estimerait qu'au cas où les négociations entre le gouvernement tchécoslovaque et le parti des Sudètes arriveraient à un point mort, l'Angleterre et la France devraient être prêtes à offrir leur médiation pour sortir de la difficulté.

Cette idée me paraît d'autant plus intéressante que si elle se réalisait sur une initiative anglaise, et si sa réalisation était couronnée de succès, il serait peut-être possible de transformer en un Locarno du centre de l'Europe un accord intervenu par les bons offices de Paris et de Londres. M. François-Poncet, dans sa correspondance, a plusieurs fois envisagé cette solution élégante du différend germano-tchécoslovaque.

Pour être prêtes à exercer utilement et équitablement une pareille médiation, la France et l'Angleterre devraient dès à présent en étudier le sujet : satisfaction à donner aux revendications des Sudètes présentées le 8 juin au président du Conseil dans la mesure où celles-ci sont compatibles avec le

(1) Du 26 juin, ci-dessus publié sous le no 95.
(2) Archives de l'ambassade.
(3) Par avion.
(4) Du 9 juin, reproduit au tome IX de la présente série sous le no 534.

maintien de l'intégrité et de l'indépendance de l'État tchécoslovaque. J'ai communiqué à Votre Excellence les principales pièces du procès : les revendications des Sudètes par ma dépêche du 10 courant, nº 152 (1) sous le timbre de l'Europe, le commentaire du gouvernement tchécoslovaque à ce sujet par ma dépêche du 23 courant, nº 166, sous le timbre de l'Europe (2), les principes guidant le gouvernement tchécoslovaque dans la préparation du statut des minorités par mes télégrammes nos 579 à 585, du 16 avril dernier, et mes télégrammes nos 645 à 663 du 26 du même mois (3).

S'il m'est permis d'exprimer une opinion, je dirais que devraient être consultés, aussi bien à Paris qu'à Londres et sans doute ultérieurement dans une conférence commune, des juristes compétents en droit constitutionnel et administratif et des experts au courant de l'idéologie nationale-socialiste et des modes de réalisation de celle-ci ainsi que des rapports existant entre les différents éléments nationaux dont l'ensemble constitue les ressortissants tchécoslovaques, et entre chacun de ces éléments nationaux et les états circonvoisins. Le travail de ces experts achevé et adapté, les gouvernements français et britannique seraient en possession d'une base de départ pour l'exercice de leur médiation. Cette opération diplomatique devrait en effet être plus sérieusement documentée que les démarches effectuées jusqu'ici auprès du cabinet de Prague. Celles-ci ne comportent pas et n'ont pas à comporter un examen constructif et détaillé des questions en discussions. Elles se bornent à exposer des considérations inspirées de la situation réciproque de l'Allemagne et de la Tchécoslovaquie, de la situation internationale ou d'arguments tactiques concernant la conduite de l'affaire telle que celle-ci apparaît aux yeux de Paris ou de Londres.

J'ajoute que si ma suggestion apparaît judicieuse, elle devrait être réalisée rapidement de manière à ce que la France et l'Angleterre puissent être en mesure d'offrir des bons offices compétents en cas de besoin. Leur offre devrait pouvoir être immédiate et être aussitôt mise en œuvre si un accident survenait subitement.

(1) Ci-dessus publiée sous le nº 11.
(2) Ci-dessus reproduite sous le nº 85.
(3) Reproduits au tome IX sous les nos 187 et 245.

118

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 172 [1]. *Prague, 29 juin 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 6 juillet).

J'ai déjà plusieurs fois indiqué le rôle important que jouent les facteurs économiques [2] dans le mouvement des Sudètes. Très souvent, en effet, la propagande de M. Henlein ne fait qu'exploiter l'inquiétude ou le mécontentement causés par la stagnation des affaires, par le chômage et, tout spécialement, par le chômage des intellectuels.

Un des conseillers de M. Henlein, le Dr Janowsky, qui est, en quelque sorte, l'économiste du parti, a exposé le 20 février dernier, au congrès de Teplice-Sanov, un programme de réorganisation de la production qui est, par certains côtés, bien fait pour attirer la jeune génération germanique découragée par les difficultés matérielles et convaincue de l'échec des conceptions classiques. Ce programme s'apparente, d'ailleurs, sur plusieurs points, aux idées en honneur dans le IIIe Reich. Il prétend, non seulement remédier au déséquilibre des échanges, mais aussi rendre à chacun, en même temps qu'une activité utile, le sens de sa fonction sociale, la conscience des liens qui l'unissent au sol et à la collectivité ethnique (*Volks und bodenverbundheit*). On aperçoit ainsi l'inspiration nationaliste et la tendance politique de cette doctrine qui cherche, en somme, à capter, pour la plus grande gloire du *Deutschtum*, l'énergie potentielle d'une population insatisfaite.

M. Janowsky déclare que tout le mal vient essentiellement de la « mécanisation ». Il faut, dit-il, ramener à l'agriculture une partie de ces malheureux qui constituent le prolétariat des villes. La fabrication des denrées alimentaires, par exemple, est trop industrialisée; elle devrait normalement être assurée par la classe rurale. Celle-ci, d'un autre côté, emploie trop de machines.

[1] Archives de l'ambassade.

[2] *Note du document :* Cf. mon télégramme nos 1189 à 1194 du 22 juin 1938. [Par ce télégramme, non reproduit, le ministre de France à Prague évoquait la tenue, le 14 juin, de l'assemblée générale annuelle de la Fédération des industriels tchécoslovaques, en présence du président du Conseil et du ministre du Commerce. Après que ce dernier eut insisté sur les liens d'interdépendance unissant les différents centres de production du pays et « l'impossibilité de faire une politique économique par nationalités », le président de l'Association des industriels allemands, M. Liebig, avait déclaré que l'association entendait limiter son activité aux problèmes économiques de la région sudète et qu'il était prêt personnellement à collaborer au progrès de l'ensemble du pays. M. de Lacroix n'en ajoutait pas moins que la propagande extrémiste s'exerçait dans d'autres milieux industriels (propriétaires d'affaires moyennes, directeurs, contremaîtres, employés), et que le meilleur moyen de lutter contre elle était « de montrer sans tarder par des actes que la population germanique a des biens et des intérêts économiques qui la rattachent au reste du pays ».]

Qu'on revienne sur cette double évolution, indique M. Janowsky, et on résorbera un nombre considérable de citadins sans emploi. D'autres, continue l'auteur, devront être progressivement ramenés à l'artisanat. Ils retrouveront, dans cette forme de travail plus soignée, plus personnelle, le sentiment de la dignité humaine.

Certes, des projets analogues ont été déjà préconisés dans plusieurs pays, y compris des pays démocratiques. Mais le principal intérêt qu'y voient les chefs sudètes, c'est que leur réalisation ramasserait le germanisme de Bohême en un bloc compact, plus éloigné des influences dissolvantes des grandes agglomérations urbaines, plus facile à manier, plus accessible aux doctrines « du sang et du sol ». C'est la même pensée qui inspire les dirigeants de l'Allemagne hitlérienne et qui notamment s'exprime chaque année au congrès paysan de Goslar. C'est un des moyens par lesquels les nazis cherchent à inculquer à la nation un idéal simple et rude qui est fait d'attachement à la terre natale, de foi patriotique et de discipline militaire. *Mutatis mutandis*, le but auquel aspire le parti de M. Henlein en préconisant ce profond remaniement économique et social du groupe germanique est d'affirmer l'unité et la solidité de celui-ci en face du gouvernement de Prague et de mieux le diriger.

Le gouverneur de la Banque nationale, M. Englis, dans une étude critique qu'il a faite du programme de M. Janowsky, a justement insisté sur le fait que celui-ci était dominé par des conceptions et des objectifs politiques. Il a souligné d'autre part que l'application de ce programme n'était possible que dans un régime autoritaire et que, de plus, elle conduirait tout droit à l'autarcie parce que la « démécanisation » de l'agriculture entraînerait inévitablement une hausse des prix de revient.

M. Janowsky paraît, d'ailleurs, en prendre son parti. Il proclame que « la notion d'économie universelle a disparu » et que des « régions économiques précises, comme le bassin danubien, sont en voie de s'organiser parce qu'elles constituent des réalités concrètes ». Nouvelle preuve de la tendance politique de ce système qui, à cet égard, est à rapprocher des efforts faits par le Reich pour étendre son influence commerciale sur l'Europe centrale.

Quoi qu'il en soit, le projet des Sudètes, tout en faisant une place éminente à l'agriculture, a le souci de venir également en aide à l'industrie. Il prétend rétablir l'équilibre entre les différentes branches de la production et rendre ainsi service à chacune d'elles. Il se flatte également d'apporter des méthodes plus souples, particulièrement dans le domaine monétaire; comme les théoriciens nazis, il répudie « l'esclavage de l'or » et soutient que la monnaie n'est pas nécessairement l'expression d'une richesse actuelle mais aussi de la capacité économique d'une nation.

Certaines de ces thèses séduisent la jeune génération allemande et augmentent l'attrait qu'exerce sur elles le mouvement de M. Henlein. Les chefs d'entreprise qui ont atteint l'âge mûr sont, en général, plus sceptiques à l'égard de ces innovations, mais leurs fils, que la crise des affaires prédispose à s'occuper davantage de politique que de leur technique, sont souvent gagnés aux idées du parti des Sudètes. L'« Association des industriels allemands », qui, d'ailleurs, adhère toujours à la « Fédération des industriels

tchécoslovaques », est fortement travaillée par ces idées. Elle a récemment voté une subvention de 7 millions de couronnes à la caisse du parti et, vers la même date, elle a refusé de participer à la souscription ouverte dans tout le pays pour la défense nationale.

Certes, ce double geste n'a pas été sans provoquer des résistances. Le président de l'association a démissionné; il est vrai que ce n'était pas là la seule raison de sa retraite. Son successeur, M. Liebig, sans mécontenter les partisans de Henlein, s'applique à ménager le gouvernement de Prague. Celui-ci, en effet, garde sur les sociétés d'importants moyens d'action et les gros industriels sont beaucoup plus vulnérables que la masse. Néanmoins, personne, au sein du groupement allemand, n'ose lutter ouvertement contre les projets de M. Janoswky. On a signalé, il est vrai, que 30 lainiers de Brno ont récemment quitté l'association; mais 29 sont juifs, ce qui donne à leur décision un sens tout à fait spécial.

En somme, jusqu'à nouvel ordre, la situation reste indécise. La majorité des industriels ne veut pas se compromettre. Du reste, une prise de position trop accusée risquerait de provoquer la sortie en masse de l'élément israélite qui, dans plusieurs branches, détient une part appréciable des intérêts (1) et laisserait l'association allemande dans un état presque squelettique. Il n'en reste pas moins que la propagande des Sudètes se poursuit de ce côté comme sur le terrain purement politique. L'évolution de la situation dépendra dans une large mesure de la tournure que prendront les négociations engagées sur le statut des nationalités.

De toute façon, si le pouvoir central veut combattre avec quelque chance de succès le mouvement démagogique allemand, c'est par des actes et non par des idées qu'il doit le faire. Il doit convaincre la minorité germanique que des intérêts matériels réels la rattachent aux régions à population slave et que l'unité géographique et historique du pays n'est pas un vain mot. Ainsi que je l'ai indiqué, l'affectation aux régions allemandes d'une part assez importante des crédits prévus pour des travaux publics et la mise à exécution immédiate de ces travaux constituent (2), à ce point de vue, un heureux début, mais ce n'est qu'un début.

Psychologiquement, on comprend, d'ailleurs, que l'opinion tchécoslovaque, devant l'attitude comminatoire des troupes de Henlein, soit réservée et peu encline à faire des cadeaux. C'est un des exemples des difficultés psychologiques que soulève aujourd'hui, après l'aggravation des derniers mois, le problème des Sudètes. Pourtant, il n'y a pas un instant à perdre. Le comité directeur du parti des Sudètes a tenu, le 28 juin, avec plusieurs personnalités de l'industrie allemande, une conférence à la suite de laquelle il a rejeté sur le gouvernement les responsabilités de la prolongation de la crise et présenté

(1) *Note du document :* Il suffit de citer, par exemple, la grosse entreprise métallurgique de Vitkovice qui appartient au groupe Rothschild-Guttmann.

(2) *Note du document :* Cf. ma dépêche n° 139 du 18 mai 1938. [Dont la reproduction a paru superflue. Le ministre de France à Prague soulignait que les mesures prises par le Conseil des ministres tchécoslovaque en matière d'exécution de travaux publics, en avantageant la population allemande, ne pouvaient qu'apporter de l'eau au moulin des Allemands activistes, loyaux à l'égard du gouvernement central.]

comme seul remède possible les mesures préconisées par ses économistes. Cette manifestation annonce sans aucun doute un développement de la propagande du parti dans les milieux d'affaires, propagande qui vient renforcer les campagnes politiques et qui, du reste, risque de se poursuivre même si un compromis est réalisé sur la question proprement dite du statut.

119

M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE.

T. nos 558 à 561 (1). Réservé. *Paris, 30 juin 1938, 23 h.*

Je me réfère à votre télégramme no 1220 (2).

J'approuve le langage que vous avez tenu aux dirigeants tchécoslovaques, notamment à M. Benès le 25 juin et à M. Hodza le 27 juin pour leur faire sentir toute la gravité de la situation et l'importance primordiale que présente pour le maintien de la paix une solution rapide de la question des nationalités.

Du mémorandum tchécoslovaque du 23 juin (3) il résulte malheureusement que les négociations progressent trop lentement et que sur la plupart des points on est encore à la recherche d'un accord. Il est inquiétant de noter, dans ces conditions, ainsi que le rapportent vos télégrammes nos 1203 à 1213 (4) que certains chefs de partis et la presse s'emploient à freiner l'action du gouvernement au lieu de faire tout l'effort nécessaire pour créer l'atmosphère de conciliation indispensable.

Veuillez donc renouveler sans aucun retard auprès de MM. Hodza et Benès vos démarches très instantes en marquant qu'elles sont faites cette fois sur instructions de votre gouvernement.

Vous indiquerez à l'un et à l'autre l'inquiétude avec laquelle nous avons constaté la lenteur des pourparlers en cours, convaincus que nous sommes que tout retard est de nature à compromettre sérieusement la situation.

Vous avez vous-même noté la « radicalisation » des masses sudètes qui risquent d'échapper à l'action de leurs chefs. Il n'est pas besoin de souligner la gravité d'une telle éventualité. L'accalmie relative qui s'est produite depuis quelques jours dans la presse allemande ne saurait d'autre part faire illusion.

(1) Archives de l'ambassade à Rome.

(2) Du 28 juin, ci-dessus publié sous le no 107.

(3) Allusion aux « informations confidentielles» rédigées par le président de la République tchécoslovaque et transmises au Département par dépêche no 166, du 23 juin. Ces « informations» sont ci-dessus reproduites sous le no 85 (annexe).

(4) Lire : 1203 et 1213. Le second télégramme, du 28 juin, est ci-dessus publié sous le no 104. Par télégramme no 1203, du 25 juin, le ministre de France à Prague relatait les réactions mitigées de la presse tchécoslovaque, qui « reflét[ait] dans son ensemble l'incertitude où l'on se trouve actuellement sur l'issue des négociations ».

M. François-Poncet nous avertit que le gouvernement de Berlin n'a pas renoncé à ses desseins et qu'il guette une occasion. Les tergiversations tchèques et l'échauffement des esprits en pays sudète peuvent à tout moment la lui fournir.

L'ambassadeur de Pologne à Paris qui revenait de Pologne ne m'a pas caché que la situation était envisagée avec beaucoup d'anxiété à Varsovie. Enfin le gouvernement britannique ne dissimule plus son impatience. Un avertissement vient d'être donné au ministre de Tchécoslovaquie à Londres (1) : une nouvelle démarche auprès de M. Benès a été prescrite pour le 28 juin à votre collègue d'Angleterre (2) et les communications qui sont faites presque quotidiennement au Département ne laissent pas de doute sur les réactions du Premier ministre et du secrétaire d'État britanniques.

Ce sont là des raisons suffisantes pour que M. Benès et M. Hodza, assurés de la confiance du gouvernement français, unissent tous deux leurs efforts en vue d'exercer sans délai sur les partis l'action décisive qui doit permettre d'aboutir à un prompt règlement.

120

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2677 (3). Réservé. *Berlin, 30 juin 1938* (4).

(*Reçu :* le 1er juillet, 19 h.)

J'ai relaté dans mon télégramme nº 2649 (5) les déclarations faites par le général Bodenschatz au capitaine Stehlin. Sur d'autres sujets, plus techniques, le général Bodenschatz a donné des indications ou exprimé des opinions non moins intéressantes.

Votre Excellence trouvera, ci-dessous, copie du compte-rendu qu'en a établi et transmis à M. le Ministre de l'Air le colonel de Geffrier, attaché de l'Air auprès de mon ambassade.

« Le collaborateur du maréchal Gœring s'est longuement étendu sur les mesures prises pour hâter la réalisation de prototypes et la construction du matériel de série.

Il a posé d'abord le principe directeur bien connu de l'économie du IIIe Reich : l'argent en lui-même n'est rien; seul, le travail crée l'argent. Comme conséquence, pour le ministre de l'Air, il n'existe aucune autre limite à la création et à la mise en service des matériels que les possibilités de production.

(1) Voir ci-dessus, le nº 113.
(2) Voir ci-dessus, le nº 104.
(3) Archives de l'ambassade à Rome.
(4) Par courrier, en clair.
(5) Du 26 juin, ci-dessus reproduit sous le nº 97.

Cette conception permet, au dire du général Bodenschatz, d'avoir toujours à l'étude, dans chaque catégorie, un grand nombre de prototypes nouveaux, établis en plusieurs exemplaires (on savait déjà, par exemple que le Messerschmitt 110 avait été mis aux essais en trois exemplaires, chacun avec un moteur différent). La sélection entre les prototypes s'exerce d'elle-même et le maréchal Gœring s'insurge toujours très énergiquement, vis-à-vis des services techniques, contre une vaine recherche de la perfection. Le choix du matériel à retenir est fait en tenant compte, tant des qualités de vol et des qualités militaires, que de la simplicité et de la facilité de construction. Dès qu'un avion est jugé satisfaisant, on passe immédiatement à la construction en série.

« C'est ainsi, a précisé le général Bodenschatz, — confirmant en ceci des déclarations antérieures du général Udet —, que le Messerschmitt 109 a été préféré au Heinkel 112, parce que sa fabrication nécessitait un nombre d'heures de travail beaucoup moins considérable et bien que ses performances fussent légèrement inférieures à celles de son concurrent ».

Le chef d'État-major du Maréchal s'est d'ailleurs félicité de la fructueuse rivalité entre les deux firmes qui avait conduit Heinkel à s'approprier récemment le record de vitesse détenu par Messerschmitt; il a ajouté que ce dernier serait d'ailleurs prochainement en mesure de s'attaquer à nouveau, non seulement au record de vitesse des avions terrestres, mais même au record de vitesse pure, actuellement entre les mains d'Agello; ce renseignement recoupe celui déjà fourni par le général Milch.

Le général Bodenschatz, revenant sur la question de la construction du matériel en général, a également insisté sur le fait que les règles admises pour l'aviation étaient valables au même titre pour la D.C.A. Il a notamment souligné que le maréchal Gœring n'avait pas hésité, alors que le canon de 105 commençait à sortir en petite série, à continuer à pousser la sortie en grande série du canon de 88, pour assurer les besoins immédiats des formations d'artillerie antiaérienne.

Il a ajouté, sans autre précision, que la Flak venait de mettre en service un nouvel appareil détecteur à ondes ultra-courtes qui lui donnait entière satisfaction.

La conversation s'étant incidemment portée sur la formation des pilotes de chasse — le prince Kinsky, ex-chasseur lui-même, y prenait part à ce moment — le général Bodenschatz a exprimé des idées tout à fait concordantes avec celles que nous avait déjà exposées le général Milch. Ses propos prennent une importance particulière du fait qu'il fut, durant la guerre, l'un des éléments actifs du groupe Richthofen. L'ancien adjoint du capitaine Gœring considère que le vrai chasseur se distingue non pas tant par ses aptitudes acrobatiques que par ses qualités de tireur et par son moral.

Au demeurant, le général Bodenschatz, comme le général Milch, et donc sans doute comme la plupart des chefs de l'aviation, considère que, pour la préparation à la guerre, seuls comptent réellement les exercices militaires proprement dits, à l'exclusion de toutes les manifestations purement spectaculaires.

C'est ainsi qu'évoquant son voyage en Italie aux côtés du Führer, en mai

dernier, le général a exprimé certains jugements restrictifs sur l'aviation italienne, dont il reconnaît la valeur du matériel (inférieur, toutefois, dit-il, au matériel allemand), mais à laquelle il reproche d'orienter souvent son activité, moins vers la préparation à la guerre que vers des buts de propagande : il a souligné à ce sujet les inconvénients qui résultent de la spécialisation à laquelle conduit l'entretien de l'escadrille acrobatique d'Udine, et l'exécution de la croisière Balbo et de la course Istres-Damas.

Le rappel de son séjour en Italie l'a amené, par contre, à manifester son admiration pour l'armée de terre italienne, pour son matériel et pour l'efficacité de procédés d'instruction tels que l'exécution de manœuvres avec tirs réels; il a été particulièrement frappé par le spectacle de l'infanterie suivant au plus près ses barrages roulants d'appui direct, dans les conditions les plus périlleuses, puisque le Duce aurait confié au Führer que de tels exercices entraînaient annuellement la perte d'une centaine de vies humaines. Les impressions du général Bodenschatz sur les manœuvres italiennes concordent, d'ailleurs, dans l'ensemble, avec celles rapportées par la presse au retour du voyage de M. Hitler.

En terminant, le collaborateur de M. Gœring a dit également son admiration pour l'effort entrepris par M. Mussolini pour la préparation militaire de la jeunesse, beaucoup plus poussée, dit-il, que celle des jeunesses hitlériennes; ceci tiendrait, selon lui, à la personnalité de M. Baldur von Schirach, beaucoup trop « intellectuel » et pas assez « soldat ». Le Führer serait d'ailleurs décidé à faire un effort en vue d'une plus étroite militarisation des organisations de la jeunesse hitlérienne.

En définitive, des longs entretiens échangés avec le général Bodenschatz, se dégage une conclusion très nette: qu'il s'agisse de la production du matériel, de l'instruction du personnel ou de la formation de la jeunesse, les énergies des dirigeants du Reich sont plus que jamais tendues vers un seul but : la préparation à la guerre ».

121

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1245 (1). *Prague, 30 juin 1938* (2).

(*Reçu :* le 1er juillet, 19 h.)

J'ai fait part ce matin au ministre des Affaires étrangères de l'inquiétude que m'inspiraient les composantes de la situation telle que je la voyais : à l'intérieur de la Tchécoslovaquie, tendance dans certains districts sudètes à

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(1) Par courrier, en clair.

désirer l'incorporation à l'Allemagne; élévation du ton de la presse nationaliste tchèque; dissentiments probables entre les ministres. En Allemagne, ressentiment de M. Hitler à l'égard de l'attitude prise le 20 mai par le gouvernement tchécoslovaque; influence en vue d'une solution brutale exercée avec persistance sur le chancelier allemand par certaines personnalités importantes du parti national-socialiste. En Angleterre, bonne impression laissée par les déclarations de M. Henlein; impatience causée par la longueur et la difficulté des négociations, par l'intransigeance attribuée au président de la République et à une partie du gouvernement tchécoslovaque, cet état d'esprit britannique n'étant pas ignoré à Berlin et pouvant y donner des tentations.

J'ai répété au ministre ce que j'avais dit à MM. Benès, Hodza et Necas au sujet de la presse nationaliste [1]. Quant à l'atmosphère des délibérations gouvernementales, M. Krofta m'a déclaré que mes renseignements étaient ou faux ou très exagérés. Il m'a affirmé avec une grande apparence de sincérité que si les membres du gouvernement, comme il était naturel, discutaient avec soin le mode de réalisation des réformes envisagées, ils étaient tous d'accord sur le principe de celles-ci. Les exemples qu'il m'a donnés de ces discussions prouveraient qu'il s'agirait en réalité de modalités d'application. Le ministre a reconnu toutefois que le parti de l'Union nationale, fidèle à la doctrine de M. Kramar, avait de la peine à abandonner la conception d'un peuple menant l'État par opposition aux peuples minoritaires; mais il m'a cité le propos d'un de ses collègues nationalistes : tout cela finira par une convocation chez le président de la République qui dictera les décisions à adopter par le Conseil des ministres. M. Krofta a insisté sur les efforts faits par M. Benès en vue de l'adoption d'une solution très généreuse. Il a attiré mon attention sur les calomnies agressives clamées chaque jour par la radio allemande, sur le sang-froid marqué à cet égard par la presse et l'opinion tchécoslovaques. Il a reconnu l'existence de dissentiments assez profonds dans le parti des Sudètes entre certains éléments radicaux et d'autres plus modérés parmi lesquels les négociateurs, mais n'a pas paru y donner un sens pessimiste.

Sur l'état d'esprit en Allemagne les renseignements de M. Krofta confirment à peu près les nôtres. Toutefois, comme le président de la République, le ministre ne paraît pas redouter aujourd'hui le danger d'une agression brutale allemande.

Au sujet du gouvernement britannique, il s'est exprimé avec assez d'amertume. Il m'a dit avoir reçu de M. Masaryk un rapport « terrible » traduisant le mécontentement inspiré au cabinet de Londres par la lenteur des négociations, l'âpreté qu'apporterait le gouvernement tchécoslovaque à défendre l'appareil politique et administratif actuel, l'intransigeance du président de la République.

M. Krofta s'est exprimé avec indignation sur la persistance de ces accusations dont, m'a-t-il dit sous le sceau du secret, à la connaissance de M. Masaryk, M. Chamberlain lui-même aurait fait état au Conseil des ministres.

J'ai répété ce que j'avais dit au président de la République et à M. Necas

[1] Voir ci-dessus, le n° 115 (et renvois).

au sujet de l'Angleterre. (Voir mes télégrammes nos 1205 et 1236 à 1240) (1). J'ai ajouté qu'il pouvait appartenir au gouvernement tchécoslovaque de tenter de modifier la manière de voir du gouvernement et de l'opinion publique britanniques au sujet des conditions dans lesquelles se pose le problème tchécoslovaque et de la conduite des négociations, que Votre Excellence avait fait certains efforts en ce sens (le télégramme nos 496 à 502 de Votre Excellence) (2), mais qu'aujourd'hui il fallait surtout considérer l'état d'esprit britannique comme un fait et en tenir compte sous peine de courir le risque de voir le cabinet de Londres apporter moins de zèle efficace que les 21 et 22 mai à défendre l'intégrité et l'indépendance de la Tchécoslovaquie. Au ministre objectant l'exagération des conseils et l'absence de contrepartie d'engagements de soutien britanniques, j'ai réparti qu'aujourd'hui l'Angleterre constituait le facteur essentiel du maintien de la paix et d'une paix que, j'en étais convaincu, elle voulait comme nous assurer dans le maintien de l'intégrité et de l'indépendance de la Tchécoslovaquie.

Il fallait, ai-je conclu, que de son côté, cet état apportât son concours complet à la réalisation de cette solution en tenant le plus grand compte de l'avis de ses partenaires quant aux moyens d'y parvenir.

122

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. no 2680 (3). Secret. *Berlin, 30 juin 1938* (4).

A l'un de ses compatriotes, qui me l'a rapporté, le sous-secrétaire d'État Woermann, directeur ministériel et chef de la section politique à la Wilhelmstrasse, a tenu récemment des propos qui concordent avec ceux du général Bodenschatz (cf. télégramme no 2649) (5).

M. Wœrmann, comme le chef d'État-major du maréchal Goering, s'est déclaré convaincu, lui aussi, que la Tchécoslovaquie devrait disparaître et faire l'objet d'un partage entre l'Allemagne, la Pologne et la Hongrie.

Les modalités de ce partage ne semblaient pas, d'ailleurs, être déjà arrêtées dans son esprit.

(1) Respectivement des 26 et 29 juin, et ci-dessus reproduits sous les nos 96 et 115
(2) Du 15 juin, ci-dessus publié sous le no 30.
(3) Archives de l'ambassade.
(4) Par courrier, en clair.
(5) Du 26 juin, ci-dessus publié sous le no 97.

123

NOTE DU DÉPARTEMENT [1]

Position tchécoslovaque à l'égard des revendications sudètes

30 juin 1938.

Le mémorandum tchécoslovaque remis le 23 juin par M. Krofta à M. de Lacroix [2] ne constitue pas un exposé complet des intentions tchécoslovaques pour résoudre le problème des nationalités. Il se borne à énumérer, en treize points, les têtes de chapitre des mémoires sudètes du 8 juin [3], à formuler sur l'ensemble de ces propositions un certain nombre d'objections — et à signaler les points sur lesquels une solution satisfaisante paraît possible. Ce document n'ajoute que peu de choses aux indications déjà verbalement données à M. de Lacroix par MM. Benès et Hodza.

De ces indications (télégrammes de Prague nos 1066 à 1077 [4]; 1142 [5]; 1179 à 1183 [6]; 1205) [7], de celles contenues dans les mémoranda antérieurs des 15 et 26 avril [8], et du texte actuel, il ressort que la position respective du parti sudète et du gouvernement de Prague était la suivante à la date du 23 juin : l'ordre des questions est celui du mémorandum sudète :

I. et II. *Revendication sudète.* — Reconnaissance aux nations et groupes ethniques de l'égalité des droits et reconnaissance des nations et groupes ethniques comme sujets de droit.

Point de vue tchécoslovaque. — Le gouvernement tchécoslovaque refuse de reconnaître les groupes ethniques comme sujets de droit. Il accepterait d'admettre « les groupes ethniques au bénéfice de la protection légale en tant qu'individualités collectives » (mémorandum du 23 juin).

(1) Cette note, sans indication du service d'origine, est extraite de la « Reconstitution Fouques-Duparc ». Elle émane vraisemblablement de la Direction politique.
(2) Ci-dessus reproduit sous le n° 85.
(3) Sur ces mémoires, voir ci-dessus le n° 11.
(4) Du 8 juin, reproduit au tome IX de la présente série sous le n° 522.
(5) Du 18 juin, ci-dessus publié sous le n° 52.
(6) Du 23 juin, ci-dessus reproduit sous le n° 78.
(7) Du 26 juin, publié ci-dessus sous le n° 96.
(8) Reproduits au tome IX de la présente série sous les nos 187 et 245.

III. *Revendication sudète.* — Subdivision du territoire en régions nationalitaires et nouvelle délimitation des districts.

Position tchécoslovaque. — Le gouvernement tchécoslovaque semble opposé à une division du territoire de l'État basée uniquement sur le principe des nationalités.

IV. *Revendication sudète.* — Auto-administration par les groupes ethniques des territoires qui leur sont dévolus.

Position tchécoslovaque. — Le gouvernement tchécoslovaque se refuse à la suppression du système administratif actuel, mais il est disposé à laisser la direction des affaires locales aux Allemands dans toutes les communes et les districts où ils seront en majorité. A cet effet, il accepte une extension du pouvoir des organismes communaux et des districts et une restriction des cas où les décisions prises par les assemblées locales sont susceptibles de révision par les assemblées nationales. Dans chaque district subsistera un préfet, émanation du pouvoir central. Ce préfet sera pris, autant que possible, dans la nationalité intéressée ou pourra être assisté d'un fonctionnaire de cette nationalité (télégramme nos 1066 à 1077). Dans le cadre de la province, M. Benès accepterait l'extension des pouvoirs des assemblées provinciales suivant le modèle des assemblées provinciales de l'Autriche d'avant-guerre et la création d'une section allemande dans les assemblées provinciales comprenant des régions allemandes (télégramme no 1205). L'organe directeur pourrait être mi parti allemand, mi parti tchèque, mais son président serait un fonctionnaire d'État (télégramme no 1142).

IV *bis. Revendication sudète.* — Tout ressortissant tchécoslovaque doit être inscrit sur un cadastre national qui l'incorpore à un groupe ethnique. De ce fait, le citoyen de race allemande ne résidant pas sur un territoire allemand dépend exclusivement des organes administratifs de sa minorité pour toutes les questions suivantes : inscription au cadastre national, changement de nom, enseignement à tous les degrés, préparation militaire, questions culturelles (beaux-arts, radio), protection de l'enfance, santé publique.

Position tchécoslovaque. — M. Benès refuse d'admettre le système de l'autonomie personnelle et du « cadastre national » (télégramme nos 1066-1067). Il accepterait une autonomie très étendue en matière scolaire, mais cependant avec un contrôle suffisant pour empêcher la propagation de l'idéologie nationale socialiste (mémoire du 23 juin), et il serait prêt à prendre des dispositions pour empêcher la « dénationalisation » (tous les mémoranda).

V. *Revendications sudètes.* — La Chambre des députés aura un double aspect : réunie en « plenum », elle constitue le Parlement d'État (la suppression du Sénat est envisagée) ; divisée en « curies nationales » où se répartiraient les députés par nationalités, elle formerait une série de « diètes nationales » qui légifèreraient pour toutes les questions intéressant le groupe ethnique correspondant. Les lois votées par les diètes nationales seraient promulguées

par le président de la République qui bénéficierait à leur égard d'une sorte de « veto suspensif ».

Position tchécoslovaque. — Le gouvernement tchécoslovaque considère cette revendication comme inadmissible. Comme palliatif, M. Hodza suggère une extension des pouvoirs législatifs des diètes provinciales (télégramme nº 1142), M. Krofta, la constitution d'un organisme dont le rôle serait consultatif et figuratif analogue à celui du Conseil national tchécoslovaque (télégramme nº 1179).

VI. *Revendications sudètes.* — Le pouvoir exécutif sera dédoublé. Il comprendra d'une part le gouvernement de l'État où cesseront d'exister les départements de l'Instruction publique, de la Prévoyance sociale, de l'Hygiène (dont les fonctions passent à l'administration autonome), mais où figureront par contre, de droit, les chefs des différents groupes ethniques. Il comprendra d'autre part un organisme exécutif central pour chaque nationalité, responsable devant les diètes nationales et compétent pour édicter les ordonnances d'application des lois nationalitaires et la nomination des fonctionnaires de l'administration autonome.

Position tchécoslovaque. — Le gouvernement tchécoslovaque considère toutes ces revendications comme inadmissibles (mémoire du 23 juin).

VII. *Revendications sudètes.* — L'administration sera divisée en deux cadres : 1º L'administration d'État (qui perdra une partie de ses attributions : instruction publique, hygiène, etc...) comportera dans chaque département ministériel des « sections nationalitaires » sauf pour les ministères des Finances, des Affaires étrangères et de la Défense nationale. 2º L'administration autonome sera placée sous les ordres du directoire exécutif de chaque groupe ethnique et du président de la diète nationale, et, en province, sous les ordres des autorités autonomes de la province, du district, de la commune.

Position tchécoslovaque. — 1º En ce qui concerne l'administration d'État, le gouvernement tchécoslovaque considère inadmissible la suppression des ministères envisagés. Il n'est guère possible de créer des sections nationalitaires dans tous les ministères; mais il est possible d'admettre la nomination de fonctionnaires nationalitaires en nombre suffisant pour l'examen des affaires intéressant les nationalités respectives. 2º En ce qui concerne l'administration autonome, les systèmes proposés constitueraient « une organisation si enchevêtrée qu'elle ne pourrait jamais fonctionner de façon satisfaisante, étant ineffective, impraticable, et, au fond, absolument inapplicable dans son intégralité » (mémoire du 23 juin).

VIII. *Revendications sudètes.* — Introduction du principe de la proportionnalité nationalitaire pour l'admission des fonctionnaires et employés à tous les emplois publics et nominations dans les régions allemandes des fonctionnaires exclusivement allemands. Les titulaires des postes supérieurs des administrations autonomes seront nommés par le président de la République sur les propositions des présidents des diètes nationales. Si le président

de la République n'use pas de son droit dans les trente jours, il le perd au bénéfice des présidents des diètes nationales.

Position tchécoslovaque. — Le gouvernement tchécoslovaque est prêt à accorder le principe de la proportionnalité des fonctionnaires. « Par contre, il ne saurait être question de donner satisfaction à la revendication que dans certaines régions il n'y ait que des fonctionnaires ou employés allemands ». La limitation des pouvoirs de nomination du président de la République des fonctionnaires supérieurs de l'administration autonome est également jugée inadmissible (mémoire du 23 juin).

IX. *Revendications sudètes.* — Réorganisation de la justice (nouvelle délimitation des circonscriptions judiciaires). Création de sections nationalitaires.

Position tchécoslovaque. — Pas d'objection à notre connaissance.

X. *Revendications sudètes.* — Réforme de la législation sur l'emploi des langues.

Position tchécoslovaque. — Le gouvernement tchécoslovaque a l'intention de modifier les stipulations législatives sur l'usage des langues de façon à supprimer tous les inconvénients qui pourraient résulter du caractère de langue officielle du tchécoslovaque (mémoire du 25 avril).

XI. *Revendications sudètes.* — Représentation des nationalités dans les institutions centrales économiques, financières, sociales, d'hygiène publique, d'assurance, etc.

Position tchécoslovaque. — Accord de principe (mémorandum du 23 juin).

XII. *Revendications sudètes.* — Établissement du budget et contrôle de son application suivant les barêmes nationalitaires.

Position tchécoslovaque. — Accord de principe.

XIII. *Revendications sudètes.* — Réalisation législative des principes ci-dessus.

XIV. *Revendications sudètes.* — Réparation des préjudices subis par la minorité allemande depuis 1918 (par la réforme agraire, les lois scolaires, l'assainissement des banques, etc).

Position tchécoslovaque. — « Le gouvernement tchécoslovaque étudie la réparation des prétendus préjudices là où on pourrait les déterminer et en réaliser la réparation, ce qui, semble-t-il, ne serait possible qu'en matière scolaire ». (mémoire du 23 juin).

124

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 595. Confidentiel. *Londres, 30 juin 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 3 juillet.)

Au cours de son récent séjour à Londres, M. Tataresco [1] s'est entretenu avec plusieurs membres du cabinet britannique. Il a été reçu notamment par M. Chamberlain et par lord Halifax. Contrairement aux informations publiées par certains journaux, ces conversations ont eu un caractère très général. L'ancien Premier ministre s'est borné la plupart du temps à donner une vue d'ensemble de la situation en Roumanie.

J'ai eu moi-même l'occasion de rencontrer M. Tataresco, qui m'a parlé de la question de l'aide aux pays danubiens. Il m'a développé d'autre part, dans l'esprit le plus orthodoxe, des considérations générales sur l'état actuel de l'Europe et sur le danger que constitue la politique envahissante de l'Allemagne.

Quant à l'entretien de M. Tataresco avec lord Halifax, certaines précisions m'ont été fournies au Foreign Office. L'homme d'État roumain a tout d'abord souligné l'anxiété que l'Anschluss, puis l'aggravation des rapports entre Prague et Berlin, ont provoquée en Roumanie. Il n'a, pour sa part, jamais cru que la crise du mois de mai dernier fût de nature à provoquer une guerre, car il est persuadé que les Allemands des Sudètes peuvent être infiniment plus utiles au chancelier Hitler en restant tchécoslovaques que si le Reich les absorbe au risque d'accroître ses propres difficultés politiques et financières.

M. Tataresco a insisté en outre sur l'interdépendance des problèmes politiques et économiques en Europe centrale. En Roumanie, a-t-il dit, où il existe une minorité allemande de 800.000 habitants, et même dans les autres pays balkaniques où les groupements germaniques sont moins importants, l'influence du Reich dispose de nombreux points d'appui. Il est significatif notamment que les exigences raciales des Allemands de Roumanie se soient manifestées pour la première fois aussitôt après l'Anschluss.

Au point de vue économique, l'ancien chef du gouvernement roumain admet volontiers que l'Allemagne puisse chercher à se constituer une espèce de *hinterland* chez ses voisins de l'Europe centrale et sud-orientale, mais il ne faudrait pas qu'une semblable politique eût pour résultat de lui attribuer un monopole de fait.

D'autre part, le danger que comporte tout plan d'ensemble pouvant être

[1] Qui s'était rendu à Londres le 18 juin.

présenté aux Allemands comme un projet d'encerclement du Reich n'échappe pas à M. Tataresco. Toutefois, les éléments dirigeants de son pays estiment qu'il importe de conclure avec la France et l'Angleterre des arrangements économiques qui contrebalancent l'action allemande. Après avoir rappelé que des capitaux anglais importants étaient déjà investis en Roumanie dans l'industrie pétrolière, l'ancien ministre a laissé entendre qu'il existait encore d'autres débouchés : industrie aurifère, travaux publics, etc. Le gouvernement de Bucarest, a-t-il indiqué, serait, quant à lui, disposé à envoyer des experts en Grande-Bretagne ou à confier une mission à un membre du Cabinet. On pourrait également envisager l'envoi d'une délégation britannique en Roumanie.

Le secrétaire d'État a assuré son interlocuteur de la sympathie avec laquelle le gouvernement britannique examinerait ces diverses suggestions. Il a ajouté que les intérêts des deux pays coïncidaient sans doute sur plusieurs points, mais qu'avant de procéder à l'envoi d'experts, il convenait d'étudier avec le plus grand soin les divers aspects du problème.

Le ministre de Roumanie, qui est venu me voir hier, m'a rapporté dans des termes à peu près identiques les propos échangés entre M. Tataresco et lord Halifax et il m'a déclaré que l'homme d'État roumain était reparti pour Bucarest fort satisfait de son séjour à Londres. M. Grigorcea m'a parlé en outre de la visite du roi Carol à Londres. Il est bien entendu qu'elle doit avoir lieu, mais, tandis qu'à Bucarest on voudrait pouvoir fixer dès maintenant la date de ce voyage officiel, on semble, du côté anglais, avoir tendance à garder cette manifestation d'amitié anglo-roumaine en réserve pour en faire sentir tout le prix.

En résumé, le séjour de M. Tataresco n'a pas, comme on l'a dit, servi de prétexte pour amorcer des négociations sur tel ou tel point défini entre les deux capitales. L'ancien chef du gouvernement roumain, sur les conseils de lord Halifax, a vu sir Frederick Leith-Ross. Sa conversation avec le conseiller financier n'a pas différé sensiblement de celle qu'il avait eue auparavant avec le secrétaire d'État. Sa visite à la Trésorerie n'a donc pas eu de résultat plus précis que celle qu'il avait faite au Foreign Office.

Il est à noter par ailleurs que le ministre roumain de l'Agriculture a fait savoir au ministre de Grande-Bretagne à Bucarest qu'il était prêt à se rendre immédiatement à Londres. La suggestion de M. Constantinesco est demeurée jusqu'à présent sans réponse.

Enfin, le problème de la coopération économique de l'Angleterre avec les pays danubiens et balkaniques continue à être étudié de près par les experts de la Trésorerie et du Foreign Office. Ceux-ci néanmoins n'ont pas encore terminé leurs travaux.

Il semble donc que les commentaires publiés ces temps-ci par la presse londonienne aient été quelque peu hâtifs. Plusieurs journalistes ont vu dans la signature des accords anglo-turcs [1] le point de départ d'une série de négociations avec tous les pays danubiens et balkaniques. La visite de M. Tata-

[1] Sur ces accords, signés le 27 mai 1938, voir au tome IX de la présente série, le n° 509.

resco à un moment où les milieux politiques et économiques du Royaume-Uni suivent avec une attention particulière l'évolution des événements en Europe centrale leur a fait croire qu'un second chapitre, le chapitre roumain, allait s'ouvrir. Or, l'attitude de l'Angleterre vis-à-vis du problème de l'Europe danubienne et balkanique n'est pas aussi simple que certains articles de journaux pourraient le faire croire.

Sans que l'idée générale qui domine le problème de l'expansion allemande vers l'est soit perdue de vue, la question comporte aux yeux des Anglais des aspects extrêmement différents suivant les pays qu'il s'agit d'aider. Les possibilités pratiques qui s'offrent à une action britannique ne sont pas les mêmes en Turquie ou en Hongrie, en Grèce ou en Tchécoslovaquie.

Dès le lendemain de l'Anschluss, on s'est rendu compte ici de la menace que l'Allemagne faisait peser sur l'Europe sud-orientale. Le bastion que l'Autriche formait ayant été investi, il importait de chercher une position de repli et de la consolider. Le gouvernement anglais a paré au plus pressé en négociant des accords économiques et financiers avec la Turquie qui garde à la fois la Méditerranée orientale et les portes de l'Asie.

Après la Turquie, la Grèce est, sur le plan impérial, le pays le plus important parce qu'elle constitue une sorte d'écran pouvant empêcher l'influence allemande d'atteindre les bords de la Méditerranée. Pour s'assurer en Grèce une position maritime prédominante, le gouvernement de Londres dispose d'éléments de négociation, car le marché anglais absorbe la totalité des exportations grecques de raisin sec et peut également offrir aux tabacs des débouchés considérables. En échange, la Grèce pourrait s'adresser à l'industrie anglaise pour se fournir en matériel et en navires.

Le problème est déjà plus compliqué lorsqu'on en arrive aux pays danubiens. L'Angleterre est en principe disposée à rechercher dans quelles conditions elle pourrait fortifier ses intérêts et contrebalancer l'influence allemande. On ne peut se dissimuler toutefois qu'il lui est extrêmement difficile, puisqu'elle est liée par la clause de la nation la plus favorisée et par les accords d'Ottawa, d'offrir sur son marché intérieur des débouchés importants aux produits agricoles. Il lui serait malaisé en particulier de venir en aide à la Hongrie. Dans le cas de la Roumanie, de la Bulgarie et de la Yougoslavie, on trouverait sans doute des bases d'accords. Toutefois, le gouvernement anglais ne serait pas en mesure d'exercer dans ces pays une action aussi efficace qu'en Turquie ou en Grèce. Aussi toute initiative qu'une tierce puissance prendrait dans le domaine économique pour permettre aux états danubiens de résister à la pression allemande, serait-elle accueillie favorablement à Londres. Il va de soi que, si la France était précisément en mesure d'agir là où l'Angleterre se heurte à des difficultés, on considérerait ici que cette sorte de répartition du travail entre nos deux pays pourrait constituer une méthode efficace.

125

M. Labonne, Ambassadeur de France à Barcelone,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 314. *Barcelone, 30 juin 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 9 juillet.)

Après un débat approfondi en Conseil des ministres, et conformément aux instructions du président du Conseil, le ministre des Affaires étrangères m'a entretenu aujourd'hui des affaires religieuses et m'a fait les déclarations suivantes :

Le gouvernement de la République espagnole souhaite, en ce qui le concerne, une reprise officielle des relations avec le Saint-Siège.

Le principe était encore discuté il y a peu de temps. Il ne l'est plus. La décision a été prise après consultation des groupements influents de l'État : partis politiques et syndicats, de ceux surtout qui étaient encore récemment opposants. Tous ont compris les exigences pratiques qui doivent en découler et sont prêts à les admettre ou, au moins, à les tolérer.

Comprenant la nécessité de conduire les approches et les pourparlers avec l'appui d'un gouvernement bienveillant et influent, et s'autorisant de mes précédents entretiens avec M. Negrin, ainsi que des témoignages de sympathie et d'approbation qu'un tel changement de politique religieuse a rencontrés en tant de milieux en France, le gouvernement espagnol espère que le gouvernement français ne lui refusera pas, en l'espèce, ses conseils, ses bons offices et son concours.

Il s'engage dans une voie où il peut se trouver à découvert, en posture de demandeur et peut-être d'impétrant éconduit. Ce sont déjà des risques sérieux. Mais ceux-ci peuvent être plus graves. Un échec avéré constituerait blessure d'amour-propre, amoindrissement de position internationale et menace de réaction interne grave. Le gouvernement, préoccupé de secret, prend donc la liberté d'insister sur le caractère entièrement confidentiel qui devrait être conservé aux premiers échanges de vue et aux démarches préliminaires.

Enfin le truchement de cette ambassade est souhaité, au moins pendant une première période préparatoire.

Sur chacun de ces points, j'ai ainsi répondu :

Le gouvernement français ne pourra, certes, que se réjouir de cette décision de principe. La liberté des croyances et d'exercice du culte est l'un des droits fondamentaux des citoyens d'un état démocratique. Dans le fond de leur âme, tous les Français y demeurent attachés. Ils comprennent mal que les citoyens de l'Espagne démocratique en demeurent privés. Le rétablissement des

rapports avec le Saint-Siège impliquant rétablissement simultané de ces droits paraîtra à ces titres en France une mesure profondément juste.

Par ailleurs, un contact avec le Vatican lui semblera répondre à l'opportunité politique. Au moment où un effort international de conciliation, de composition, de médiation s'il est possible, semble devoir judicieusement s'engager, la présence ici d'un représentant du Saint-Siège contrebalancera l'installation du Nonce à Burgos et multipliera les chances en les équilibrant.

Le gouvernement français ne refusera donc pas ses bons offices et son accord de principe. Mais il est aussi certain que la mise en jeu elle-même de son action d'entremise devra être subordonnée à des conditions préalables de prudence et d'information lui permettant d'apprécier son efficacité et ses chances de succès.

Le caractère confidentiel ne peut échapper et sera l'objet d'une constante préoccupation. Mais il va de soi que des risques multiples de divulgation sont à redouter. L'affaire éveille autant d'intérêt que de passion. Et tant de personnes brûlent de témoigner leur zèle. Le gouvernement français ne saurait souscrire d'autres engagements que celui de prendre, en ce qui le concerne, les plus grandes précautions.

L'entremise enfin de l'ambassade est assurée, autant au moins qu'un circuit passant par elle répondra à l'opportunité.

Après cet examen de principe, nous avons abordé, d'une manière forcément très sommaire, les premières questions relatives à la représentation, aux éventuels représentants, au statut du clergé, à l'exercice du culte, aux garanties, etc.

Le gouvernement espagnol souhaite instamment que les relations s'établissent immédiatement par l'installation simultanée d'un nonce à Barcelone et d'un ambassadeur à Rome. Dans ce cas la République d'Espagne accréditerait au Vatican M. Nicolau d'Olwer, personnalité à tous égards qualifiée par sa religion, par sa culture, par la distinction de son esprit et de ses manières, comme par son intelligence et son habileté. Le nonce, qui ne saurait être ni italien, ni allemand, ni français, qui ne sera pas anglais, pourrait être américain et surtout canadien.

J'ai cru devoir dire au ministre des Affaires étrangères que le désir du gouvernement s'expliquait légitimement et que cette forme accomplie et parfaite de la représentation diplomatique serait présentée comme normale et soutenue autant et aussi longtemps qu'il sera possible. Mais la désignation d'un nonce à Barcelone paraîtra peut-être largement prématurée au Vatican et il est sans doute raisonnable de prévoir un ou plusieurs degrés jusqu'à la nonciature et l'ambassade.

Au cas où le rétablissement des relations s'accompagnerait d'abord de l'établissement de chargés d'affaires, le choix, du côté de Barcelone, se porterait également sur M. Nicolau d'Olwer. Mais une question délicate se posera alors du côté du Vatican. Quel titre devrait avoir son représentant? Un « délégué apostolique » aurait-il, comme tel, qualité diplomatique et pourrait-il être investi, comme tel, d'un mandat diplomatique?

Le rétablissement du culte n'a pas été étudié jusqu'ici d'une manière appro-

fondie par le gouvernement. Il va l'être. En attendant l'on se représente ce rétablissement comme progressif. Un certain nombre d'églises pourraient d'abord être ouvertes. Les moins importantes en premier lieu afin d'éviter les affluences et les mouvements de foule. Lorsque le public sera accoutumé, lorsque la preuve sera faite que les cérémonies se déroulent sans manifestation dans un sens ou dans l'autre, les églises plus importantes pourront à leur tour ouvrir leurs portes.

D'innombrables problèmes pratiques demandent également étude. Je ne puis, dans cette hâtive dépêche, que les mentionner : denier du culte, denier de Saint-Pierre, fonds des églises, prêches en chaire, etc., etc.

A l'égard du clergé le gouvernement sépare les réguliers des séculiers.

Les réguliers ne pourront être autorisés à reprendre la vie monacale. J'ai dit alors au ministre des Affaires étrangères, me référant à la dépêche du Département nº 508 du 22 juin [1], que le gouvernement français était prêt à admettre l'entrée en France des religieux et religieuses dont le gouvernement espagnol autorisait le départ. Mais j'ai dû faire observer qu'il serait aussi fâcheux qu'inconvenant de paraître expulser ces religieux au moment même où se rétabliraient les relations avec Rome et l'exercice du culte. Une solution moyenne sera trouvée. Certains religieux seront autorisés à quitter l'Espagne, sur leur demande. Ainsi la chose sera présentée non comme une contrainte mais comme une faveur.

Quant aux séculiers, de l'avis du gouvernement, la mesure et la cadence suivant lesquelles ils pourront reprendre leur état, accomplir leur mission, sera fonction de leur prudence, de leur tact, et de leur compréhension des conditions du moment. Des règles seront difficiles à préciser à l'avance. Les transitions gagneront à n'être point brusques, et, de cela l'Église, experte en temporisations par tant de martyrs et de persécutions, est prête à bien comprendre l'exigence.

126

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2700 [2]. *Berlin, 1er juillet 1938, 13 h. 30.*

L'empressement, l'ardeur avec lesquels des journaux aussi officieux que le *Völkische Beobachter* et la *Börsenzeitung* se sont jetés ce matin sur un article de la revue *Notre Prestige* [3], dont, pour ma part, j'ignorais l'existence,

(1) Non retrouvée.
(2) Archives de l'ambassade.
(3) Cette revue avait publié un article intitulé : « La Belgique, champ de bataille inévitable ». L'ambassadeur avait signalé les articles des journaux allemands dans son télégramme nº 2691, qu'il n'a pas paru nécessaire de publier.

et ont prétendu, en l'attribuant à un haut officier de notre état-major, y trouver la preuve que la France tirait des plans pour envahir la Belgique, toute cette campagne a quelque chose de suspect et évoque de fâcheux souvenirs d'avant-guerre.

Depuis quelque temps, du reste, tout en flattant la Belgique et son gouvernement, la presse du Reich insinue que la France exciterait les Wallons contre les Flamands et préparerait l'annexion de la Wallonie. Elle menacerait ainsi, non seulement l'indépendance, mais l'existence même de la Belgique.

Que de feuilles nettement inspirées puissent se livrer à d'aussi grossières manœuvres trahit, chez certains dirigeants du Reich, des arrière-pensées, dont la nature ne concorde guère avec les assurances pacifiques qui sont prodiguées par ailleurs.

127

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2701 (1). *Berlin, 1er juillet 1938, 13 h. 30.*

J'ai eu, bien entendu, connaissance du bruit signalé par le télégramme nº 593 du Département (2).

Je n'en ai pas fait état, parce que je n'ai pu, jusqu'ici, en obtenir confirmation. Et il est d'autant plus difficile d'en obtenir confirmation que le mois de juillet est le mois de vacance normal. C'est au début d'août qu'en Prusse les écoles rouvrent leurs portes.

Je connais, d'autre part, certains officiers qui ont été autorisés à aller passer quinze jours en France au mois d'août. Il est exact, cependant, que la plupart des hauts fonctionnaires du Reich seront de nouveau à leur poste au début de ce même mois.

Sauf l'hypothèse d'un incident qui se produirait en Tchécoslovaquie, d'une complication soudaine de la situation européenne, d'une décision violente imprévisible, mais toujours possible, chez un homme tel que le Führer, il semble que le répit que nous enregistrons à l'heure actuelle doive se prolonger encore pendant quelque temps.

(1) Archives de l'ambassade.
(2) Du 30 juin, non retrouvé. Il demandait des informations sur les vacances que devaient prendre les fonctionnaires du Reich.

128

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Charles-Arsène Henry, Ambassadeur de France à Tokyo.

T. nos 198 à 203. *Paris, 1er juillet 1938, 23 h. 50.*

La mission envoyée aux Paracels par le gouvernement général de l'Indochine pour y compléter notre prise de possession effective de l'archipel et installer aux îles Pattle et Boisée des postes de miliciens et deux stations de T.S.F., a trouvé dans le voisinage de ces îles deux navires de guerre japonais, dont un croiseur de 10.000 tonnes commandé par le capitaine de frégate Naoï.

Le débarquement et l'installation de la mission se sont effectués sans incident et des visites ont été échangées entre l'administrateur français et le commandant Naoï, dont l'attitude est demeurée constamment courtoise. Au cours de leur dernier entretien, l'officier japonais a cependant cru devoir indiquer que le Japon n'avait pas reconnu les prétentions de la France sur les Paracels et qu'il était possible qu'il reçût de son gouvernement l'ordre de faire évacuer par notre mission l'île Boisée « où le Japon était installé depuis soixante ans ».

Mes télégrammes 196 à 198 du 16 septembre 1937, nos 222, 235 et 236 des 5 et 20 octobre (1) suivant vous ont précisé notre position de droit et de fait à l'égard des Paracels, en vous priant d'en donner connaissance au gouvernement japonais, et la dernière communication que vous avez faite à ce sujet le 23 octobre à M. Horinouchi, et dont me rendait compte votre télégramme no 446 (2), n'a soulevé ni réaction ni réponse de la part du Gaimusho.

Je ne pense donc pas qu'il convienne d'attacher aux paroles du commandant Naoï plus de portée qu'à des propos tenus à titre personnel, ni de leur attribuer la valeur d'un avertissement officiel.

(1) Par le télégramme no 196-198, le Ministre rappelait que la souveraineté sur les Paracels était revendiquée par la France au nom de l'Annam, que cette revendication avait fait surgir un litige entre la France et la Chine, les deux parties étant cependant tombées d'accord pour s'abstenir de toute prise de possession jusqu'à règlement par négociation ou arbitrage. La position de principe de Paris restait « entière aussi bien à l'égard de la Chine qu'à l'égard des tiers ». La démarche prescrite à M. Henry auprès de M. Hirota avait « la valeur d'un avertissement, motivé par les projets d'occupation que certains milieux prêtent à la marine japonaise ».

Le télégramme no 222 visait à avertir la marine nippone du prochain voyage de reconnaissance et d'études de l'aviso *Marne* dans la région de l'archipel. Par télégramme nos 235-236, l'ambassadeur de France à Tokyo était invité à marquer à M. Hirota que toute occupation de l'archipel serait considérée comme « une méconnaissance délibérée des droits de la France » et contraire à l'arrangement franco-japonais du 10 juin 1907. M. Henry devait faire valoir « le souci de neutralité » de la France dans le conflit sino-japonais, « en dépit de l'étroite solidarité de fait qui existe entre certains intérêts chinois et ceux de l'Indochine ».

(2) D'après ce télégramme, le vice-ministre japonais des Affaires étrangères avait promis de faire connaître au ministre nippon de la Marine la position de principe française sur les Paracels.

Les droits que la France exerce au nom de l'Annam sur les Paracels reposent sur les bases historiques et juridiques les plus solides. Seule la Chine pourrait se croire fondée à les contester, mais ses prétentions à cet égard sont toujours demeurées théoriques et n'ont jamais été accompagnées de l'exercice d'aucun acte de souveraineté sur l'archipel. Rien n'autorise par contre le gouvernement japonais à revendiquer un droit quelconque sur un archipel, distant de 1.600 kilomètres de l'île japonaise la plus proche et sur lequel il n'a jamais fait valoir dans le passé aucun titre d'occupation ou d'administration.

Toute tentative de la part du gouvernement de Tokyo pour affirmer par la force ses droits prétendus sur tout ou partie de l'archipel, aujourd'hui effectivement occupé par nous, constituerait donc une violation caractérisée de notre souveraineté et un affront délibéré à notre pavillon. Il n'est pas besoin de souligner les conséquences que cet acte serait de nature à entraîner.

Il serait sans doute inopportun de donner l'impression au gouvernement japonais que nous le supposons capable d'un tel acte de violence, et une démarche prématurée de notre part à ce sujet, faisant état des propos du commandant Naoï, présenterait de sérieux inconvénients.

Il me paraîtrait préférable que, vous référant à vos démarches du mois d'octobre dernier, vous avisiez oralement le Gaimusho que l'occupation totale et effective des Paracels par les autorités de l'Indochine est aujourd'hui chose accomplie, en indiquant que nous nous félicitons des rapports courtois qui se sont établis à cette occasion entre le représentant de l'administration française et le commandement des navires japonais qui se trouvaient sur les lieux. Vous ajouterez que nous n'ignorons point l'existence dans l'archipel d'intérêts privés japonais, dont nous respecterons la situation acquise et dont la légitime activité pourra continuer à s'exercer comme par le passé, sous la protection de notre pavillon.

Si, au cours de cet entretien, le ministre laissait percer une menace quelconque, évoquant l'éventualité envisagée par le commandant Naoï, il vous appartiendrait de la relever immédiatement avec la plus grande netteté, de manière à ne laisser aucun doute dans l'esprit de votre interlocuteur sur notre résolution de ne tolérer aucune violation de nos droits ni aucun affront à notre dignité.

Il me paraît nécessaire que votre démarche soit effectuée le plus tôt possible afin de devancer toutes les polémiques de presse que l'annonce de notre occupation risque de provoquer [1].

[1] Le 8 juillet, un télégramme nº 681 de Washington signalera que « la fermeté et l'attitude » adoptées par la France dans les questions d'Haïnan et des Paracels produisaient au département d'État une « impression très favorable ».

129

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1253 à 1264 (1). Réservé. *Prague, 1er juillet 1938* (2).

(*Reçu* : le 4, 12 h.)

J'ai fait les démarches prescrites par les télégrammes nos 558 à 561 de Votre Excellence (3) à la fin de la matinée auprès de M. Benès, et au début de l'après-midi auprès de M. Hodza.

Auprès de tous deux je suis revenu, avec l'autorité que me donnait le mandat de Votre Excellence sur les diverses raisons qui amenaient le gouvernement français à presser mes interlocuteurs d'unir leurs efforts en vue d'exercer sans délai sur les partis l'action décisive qui doit aboutir à un prompt règlement des questions posées par les négociations en cours avec le parti des Sudètes.

Je crois devoir dégager tout de suite les renseignements et assurances de fait que j'ai obtenus.

M. Hodza a remis hier à MM. Kundt et Rosché le texte du projet de loi sur les langues et le texte des éléments du statut des nationalités qui ne concernent pas l'auto-administration. Ces textes ont été rédigés en tenant compte des résultats des négociations précédemment poursuivies avec les délégués sudètes. Ils ont d'ores et déjà l'assentiment du Conseil des ministres.

Cet après-midi, les ministres politiques et ceux des départements intéressés prendront position sur les projets concernant l'auto-administration que leur soumettra M. Hodza.

Ces projets, m'a répété celui-ci, sont conçus sur une base notablement plus large que celle que connaît Votre Excellence par ma correspondance et les documents tchécoslovaques que je Lui ai communiqués.

M. Benès espère que, dès aujourd'hui, les ministres donneront leur assentiment à tous ces projets. En prévision de la réunion de cet après-midi, il a reçu longuement ce matin Mgr Sramek, le plus intransigeant de tous les ministres, et espère l'avoir convaincu d'accepter les projets.

M. Hodza a été encore plus affirmatif. Il m'a déclaré être résolu à obtenir dès aujourd'hui une solution conforme à ses propositions. Il prévoit d'ailleurs des difficultés.

Ces jours suivants, les projets auxquels les ministres auront donné leur assentiment seront remis aux mains des experts juridiques et administratifs en

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Par avion.
(3) Du 30 juin, ci-dessus publiés sous le no 119.

vue d'être mis en forme de projets de lois. Ce travail accompli, c'est-à-dire vers lundi ou mardi, le président du Conseil communiquera ces documents aux délégués sudètes et négociera deux ou trois jours avec eux.

Il tiendra compte, m'a-t-il dit, des modifications de détail qui pourraient encore lui être proposées et qui rentreraient dans le cadre général des principes auxquels le Conseil des ministres aura donné son assentiment.

M. Hodza tiendra des conférences analogues avec les chefs des partis n'appartenant pas à la coalition. Ceux de la coalition ont déjà été informés, ainsi que l'indique ma correspondance.

M. Benès a ajouté que, les négociations terminées, M. Hodza prononcerait vers la fin de la semaine prochaine un discours exposant les grandes lignes du statut des nationalités.

Toutefois, le statut lui-même ne sera pas publié avant sa présentation au Parlement quelques jours plus tard.

Le texte de ce document nous sera cependant communiqué à titre confidentiel ainsi qu'au gouvernement britannique.

M. Benès m'a dit qu'en même temps, il adresserait au gouvernement français un « fervent appel » en vue de mettre en relief auprès de l'opinion internationale, du gouvernement et de l'opinion britanniques en particulier, la largeur et l'équité du statut envisagé. Il enverra également à Genève une documentation destinée à faire ressortir le point auquel les concessions envisagées dépassent les [conditions] des traités des minorités. Le président de la République juge indispensable notre concours et le concours britannique à cette œuvre de propagande. « Si en effet, m'a-t-il dit, nous nous trouvons seuls en face d'une opinion internationale égarée par la propagande allemande, nos efforts méritoires et laborieux auront été vains, et la situation restera aussi incertaine et mauvaise qu'auparavant ».

De la longue conversation que j'ai eue avec M. Benès, je ne crois pas devoir rapporter tous les détails destinés en partie à illustrer les difficultés du travail politique poursuivi en raison, notamment, des méfiances et divergences entre les partis tchèques et slovaques de la coalition, abstraction faite de la question des minorités. Le Président fait remarquer que seul il dispose d'une influence et d'une autorité reconnues par toutes les factions.

Parlant de l'opinion publique, il fait observer que le peuple tchèque entend les arguments qui font appel à sa raison, mais que, s'il a l'impression d'être traité avec injustice, il est capable des pires folies. J'ai répété qu'il était inutile de faire état dans la presse des démarches des gouvernements britannique et français, et qu'au surplus, il y avait lieu d'expliquer au peuple tchèque la nécessité des réformes envisagées au cours de ces négociations avec les Sudètes.

Le Président a réparti que c'était dans cet esprit qu'il avait prononcé hier son discours de réception en tant que docteur *honoris causa* de la Haute école technique de Prague (voir mon télégramme nº 1248) [1]. Il a ajouté

[1] Du 1er juillet, non reproduit. Au cours de cette allocution, le Président avait déclaré être prêt à « aller dans nos concessions jusqu'à l'extrême limite de ce qu'exigent les nécessités d'existence de notre État ».

avoir tenu à y marquer qu'il approuvait et avait même inspiré une politique de concessions nécessaire aux minorités nationales. Il parlerait dans le même sens aux Sokols, a-t-il ajouté.

J'ai insisté auprès de M. Benès sur les dangers présentés par la radicalisation de l'opinion sudète dans certains districts, et dont, après M. Hodza, des informateurs s'étaient fait l'écho auprès de moi.

Le Président a attiré mon attention sur la diversité du langage tenu par les chefs sudètes suivant les circonstances et suivant les interlocuteurs. C'est ainsi, m'a t-il confié, que récemment M. Kundt avait, auprès de M. Hodza, exprimé l'avis qu'il n'y avait pas lieu de presser les négociations, que celles-ci pourraient très bien être remises à l'automne.

M. Benès a mis le président du Conseil en garde contre le risque qu'il y aurait à prêter l'oreille à pareille suggestion et à donner au gouvernement du Reich et au chef du parti sudète un argument à l'appui de leurs allégations concernant les atermoiements du gouvernement tchécoslovaque.

De même M. Hodza avait fait savoir dès lundi aux négociateurs sudètes qu'il tenait à leur disposition à la présidence du Conseil le texte du projet de loi sur les langues et les textes du projet de statut des nationalités ne concernant pas l'autoadministration. Cependant, ces messieurs n'étaient venus chercher ces documents qu'hier.

Quant à M. Hodza, il m'a dit que c'était pour détendre l'opinion dans certains districts sudètes qu'il avait retiré certains postes de police et rapporté l'interdiction des réunions en plein air.

J'ai porté à la connaissance du président du Conseil certaines informations, de source allemande surtout, suivant lesquelles l'administration prendrait texte de l'absence de lois nouvelles pour agir comme précédemment dans les régions allemandes. C'est ainsi que dans certaines localités sudètes auraient encore été nommés récemment des employés tchèques des postes. Le Président en a pris note.

J'ai dit que dans un autre ordre d'idées l'opinion sudète m'était représentée comme fort inquiète de l'avenir économique du pays : les industriels de la verrerie et du textile notamment n'auraient plus de commandes; un accroissement du chômage serait escompté. J'ai dit que le gouvernement devait hâter l'entreprise des grands travaux annoncés, envisager peut-être l'octroi de subventions à l'exportation. M. Hodza m'a répondu qu'il me ferait donner des précisions sur les projets d'aide économique du gouvernement à la région sudète, et sur ce qui avait été déjà fait à cet égard.

130

M, DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1265, 1266 (1). Très confidentiel. Réservé. *Prague, 1er juillet 1938* (2).

(*Reçu* : le 4, 12 h.)

Mon collègue suisse a été très mal impressionné par des rapports du ministre de Suisse à Berlin dont il vient d'avoir communication. Suivant ces rapports, sir N. Henderson répéterait à tout venant que l'Angleterre ne saurait s'intéresser à un état non viable comme la Tchécoslovaquie. Dès à présent, il disserterait sur le partage, se demandant si subsisterait un petit état tchèque vassal de l'Allemagne.

Suivant les propos tenus dans les cercles diplomatiques berlinois, l'Angleterre s'occuperait de persuader la France de l'impossibilité et de la vanité d'un secours efficace à accorder à la Tchécoslovaquie et nous représenterait l'opportunité de réserver nos forces à la défense et à la mise en valeur de notre empire colonial (3).

J'ai bien entendu répondu à M. Bruggmann qui m'interrogeait avec inquiétude, que les rapports de M. François-Poncet ne portaient pas trace de pareils propos; j'ai ajouté que si, comme nous, le gouvernement britannique conseillait à l'État tchécoslovaque de traiter la question des minorités dans un esprit de larges concessions et de générosité, c'était parce qu'il était persuadé de la nécessité, pour le maintien de l'équilibre européen, de sauvegarder l'intégrité et l'indépendance de l'État tchécoslovaque.

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Par avion.
(3) Le 2 juillet, le ministre de France à Prague notait que le gouvernement britannique se montrait « très sévère » à l'égard du président et du gouvernement tchécoslovaques et se demandait « si ce n'est pas en particulier sir Nevile Henderson qui est à l'origine de cette sévérité » (T. no 1281 de Prague).

131

Compte rendu d'un entretien du général Le Rond avec le chancelier Hitler

1er juillet 1938.

Le général Le Rond a reçu, le 22 juin, une lettre du maréchal Goering, qu'il connaît depuis longtemps, lui disant que le chancelier Hitler, qui avait entendu parler de ses titres de guerre, serait heureux de le recevoir.

Le général Le Rond a été reçu le lundi 27, à Berchtesgaden.

M. Hitler avait fait revenir spécialement de Rome son interprète ordinaire M. Schmidt.

Le général Le Rond a noté très exactement la conversation qui a duré environ une heure et demie.

M. Hitler lui a parlé de toutes les questions dans les termes suivants :

« Ma conduite dans l'affaire d'Espagne est simple. Je n'ai aucun but en Espagne. Tout ce qui m'a guidé, c'est l'horreur de la peste bolchevique. Je n'ai aucun mauvais sentiment à l'égard de la France et je crois l'avoir prouvé dans cette affaire. Car si j'avais fait une politique méchante, j'aurais laissé la peste bolchevique s'étendre sur la France. Je souhaite que la guerre d'Espagne finisse. Je n'ai rien demandé au général Franco. Je ne lui demanderai rien, il ne m'a rien promis. Je le répète à nouveau.

« Avec la France, je souhaiterais vivement une entente. Je sais que c'est difficile, mais cette entente est nécessaire pour sauver la civilisation européenne.

« Avec la France, au point de vue territorial, nous avions une seule question brûlante : celle de la Sarre. Elle a été réglée et je reconnais que la France a fait preuve de beaucoup de bonne volonté. Dès lors, il n'y a plus de question entre la France et l'Allemagne. Je le répète une fois de plus. Je ne veux pas du tout des Alsaciens qui étaient de mauvais Allemands et qui seront sans doute de mauvais Français ».

Le général Le Rond répond que les Alsaciens, qui ont parfois du caractère, ont marqué qu'ils étaient d'excellents Français.

« Tant mieux pour vous, en tout cas je pense que l'Alsace doit rester française.

« A la suite de la guerre, il y avait deux problèmes très difficiles : celui du réarmement de l'Allemagne et celui de la zone démilitarisée. On m'a reproché de ne pas les avoir réglés par négociations. C'était impossible car, étant donné le régime parlementaire, ni l'affaire du réarmement, ni l'affaire de la réoccupation de la zone démilitarisée pouvaient être réglées par négociations. Quel est le gouvernement qui aurait pu le proposer et le faire accepter par le Parlement ?

Il y en aurait eu alors des crises ministérielles. Il est plus facile à mon gouvernement de faire des concessions qu'à un gouvernement parlementaire.

« Je ne désire pas agrandir mon territoire et je crois l'avoir récemment démontré. J'ai garanti les frontières d'Italie, j'ai garanti totalement les frontières polonaises; c'était un grand sacrifice, je l'ai fait.

« Enfin, il y avait une dernière question, celle de ma patrie, l'Autriche. Elle avait voulu être allemande au lendemain de la guerre et, à ce moment-là, il y avait eu dans tous les pays du monde beaucoup de gens qui préconisaient cette solution. Aujourd'hui, elle est avec nous.

« Maintenant, il n'y a plus d'obstacles pour une entente avec la France. Il ne reste plus, entre elle et nous, que deux questions mais ni l'une ni l'autre de ces questions ne vaut vraiment la peine de faire la guerre. Une guerre serait la ruine de l'Europe. Les pays occidentaux de l'Europe ont une civilisation commune et des affinités évidentes; ils doivent les défendre.

« Ces deux questions, vous les connaissez.

« Il y a d'abord celle des colonies prises à l'Allemagne en 1919. Elle n'est pas pressante et je suis convaincu que des accommodements peuvent se trouver.

« Mais il y a aussi la question de la Tchécoslovaquie. Les journées du mois de mai ont été très graves.

« L'Allemagne a fait preuve de beaucoup de patience. Je n'ai jamais mobilisé un seul homme. On a recueilli des bruits contraires dans la presse qui nous était hostile. C'était faux, exactement comme pour les débarquements d'Allemands au Maroc, il y a plus d'un an [1]. Je l'ai déclaré tout de suite à l'attaché militaire anglais et il a été bien obligé de reconnaître notre bonne foi.

« En revanche, du côté tchèque on a commis les plus graves imprudences. Cette mobilisation partielle pouvait être très dangereuse et c'est grâce à la patience de l'Allemagne qu'il n'y a pas eu un grave conflit et une guerre européenne. Et là encore, je suis sûr que ce sont les influences bolchevistes qui ont joué car elles ont pour but de troubler l'équilibre et la paix européenne.

« A l'affaire tchèque, il y a dans mon sentiment plusieurs solutions possibles. Je ne m'attache pas à la plus radicale. Je la repousse. Je ne veux pas de territoire. Je n'ai pas besoin d'avoir en Allemagne plus d'Allemands que je n'en ai aujourd'hui. J'ai assez de difficultés à nourrir notre population et à assurer l'exécution de la mise sur pied du nouveau Reich. J'ai besoin de la paix, je la souhaite. L'autonomie des Allemands des Sudètes à l'intérieur des frontières tchécoslovaques, avec une garantie de bon traitement, serait pour moi acceptable.

« Vous avez vu qu'au cours de cette période, les tués ou les blessés ont toujours été du côté des Sudètes. Eh bien, si les Allemands des Sudètes continuaient ainsi à être opprimés, molestés, brimés, aucune pression, aucune menace ne pourrait m'arrêter. C'est là ma résolution.

« Le communisme n'est pas seulement un danger à l'extérieur, il est aussi dissolvant pour toutes les sociétés modernes à l'intérieur. Rien à faire avec le

[1] Sur ce dernier bruit, voir, au tome IV de la présente série, les nos 248, 261 (et note), 273 à 276, 278, 288.

bolchevisme pour une société qui veut vivre. C'est une gangrène dont il faut se défaire. J'ai eu ces difficultés chez moi. Je les ai résolues et c'est parce que M. Mussolini a résolu ce problème comme moi que j'ai de l'amitié pour lui.

« Au lieu de vaines critiques contre ceux qui gouvernent, l'ouvrier allemand travaille. Demandez lui son sentiment; il vous dira qu'il est satisfait de son sort et qu'il est même beaucoup plus heureux qu'autrefois ».

Puis M. Hitler est revenu à la France.

« Je suis convaincu que le rapprochement avec la France peut seul sauver la civilisation. S'il est rendu plus difficile dans le temps présent, c'est que le gouvernement a dans sa majorité des éléments contradictoires et en particulier les communistes qui sont contre tout rapprochement avec l'Allemagne. Je ne doute pas un seul instant de la volonté très pacifique du gouvernement actuel, mais pour moi qui voudrais un rapprochement avec la France, je pense que ce serait beaucoup plus facile si ce gouvernement avait une majorité ayant des vues homogènes sur la politique extérieure.

« J'admire même que la politique de la France puisse se poursuivre malgré tant de difficultés, de contradictions qui sont jetées sous chaque pas des gouvernements. J'admire la France et j'ai dit l'an dernier que j'aurais bien voulu visiter l'Exposition. J'ai envoyé plusieurs de mes collaborateurs les plus intimes; ils sont revenus en me disant qu'on avait fait de très belles choses, et, beaucoup d'entre eux, pleins d'admiration pour votre pays.

« Et puis, au fond je suis un artiste, j'aimerais visiter le Louvre...

Le général Le Rond. — « Cela pourrait bien arriver ».

Le Chancelier. — « En mettant une fausse barbe, peut-être, sinon je crois que ce ne serait pas très facile ».

Et le Chancelier conclut : « Malheureusement, je pense qu'une entente sera toujours très difficile si elle doit se faire par l'intermédiaire des bureaux. Rien ne peut être fait d'efficace par le temps qui court, que s'il y a entre les hommes des contacts directs. Mais je reconnais que cela n'est point facile ».

A la suite de cette conversation le général Le Rond m'a fait les réflexions suivantes :

Tout d'abord l'interprète, M. Schmidt, lui a dit :

« Quand le Führer doit prendre une résolution, il convoque ses collaborateurs et en particulier ceux qu'il croit avoir une opinion différente de la sienne. Ensuite, il médite tout seul. Il ne met point les états-majors ou les bureaux au courant. Il fait connaître sa décision et demande qu'on l'exécute ».

Le général Le Rond m'a dit avoir trouvé un homme méditatif, réfléchi et confiant. Hitler lui a paru très net lorsqu'il a dit : « J'y mettrai ordre si l'oppression des Sudètes continue ». Ce ne fut pas une menace, cela apparaissait comme une résolution.

Le général Le Rond croit que si l'on ne trouvait pas une solution pacifique et aimable pour les Sudètes, le danger de guerre serait très grand.

132

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères, à M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie.

T. nos 476 à 478. Réservé. *Paris, 2 juillet 1938, 21 h.*

Je me réfère à ma lettre no 272 du 31 mai (1).

Recevant l'ambassadeur de Pologne le 10 juin, j'avais attiré sa plus sérieuse attention sur la discordance que je relevais entre ses déclarations rapportées par mon télégramme no 390 (2), les propos du maréchal Rydz-Smigly relatés par votre télégramme no 556 (3) et d'autre part les assurances concernant la Tchécoslovaquie, qui avaient été antérieurement données au général Gamelin par l'Inspecteur général de l'armée polonaise lors de sa visite en France (4).

Sans dissimuler à M. Lukasiewicz l'émotion causée en France par l'attitude polonaise lors de la récente tension germano-tchécoslovaque, j'avais marqué toutefois que le gouvernement français avait pris acte avec satisfaction du dernier paragraphe du mémorandum du 26 mai (5), dont les termes pouvaient ouvrir la voie à une meilleure compréhension des rapports franco-polonais. Le gouvernement français prêt, pour sa part, à entrer dans cette voie, examinerait toute suggestion qui lui serait faite.

Au cours d'un nouvel entretien, le 17 juin (6), j'ai réclamé des assurances confirmant celles données en août et septembre 1936 par le maréchal Rydz-Smigly, savoir :

1o Que la Pologne en aucun cas n'attaquerait la Tchécoslovaquie;

2o Qu'elle observerait ses obligations de membre de la Société des Nations.

M. Lukasiewicz s'est estimé en situation de me déclarer :

1o Que le gouvernement polonais s'engageait formellement à n'attaquer en aucun cas la Tchécoslovaquie;

2o Qu'il restait fidèle à ses engagements de membre de la Société des Na-

(1) Par la dépêche no 272, le ministre des Affaires étrangères communiquait à l'ambassadeur de France à Varsovie le texte de l'aide-mémoire à lui remis le 26 mai par M. Lukasiewicz de la part de M. Beck (aide-mémoire reproduit au tome IX de la présente série sous le no 458) et demandait à M. Léon Noël de lui faire connaître ses commentaires sur la démarche de l'ambassadeur de Pologne à Paris.

(2) Analysé au tome IX de la présente série sous le no 418 (note).

(3) Du 3 juin, reproduit au tome IX précité sous le no 511.

(4) Sur ces assurances, voir, au tome III de la présente série, les nos 301 et 308; au tome IX, le no 130.

(5) Reproduit au tome IX de la présente série sous le no 458.

(6) Voir ci-dessus le no 48.

tions sauf en ce qui concernait l'application de l'article 16 sur laquelle, depuis plusieurs mois, il avait fait les réserves connues du gouvernement français.

J'ai pris acte de ces premières déclarations. J'estime toutefois nécessaire d'en obtenir officiellement la confirmation écrite du gouvernement polonais et je vous serais obligé de vous employer à l'obtenir.

A cet effet, vous pourriez, au cours d'une très prochaine audience de M. Beck, remettre au ministre une note mentionnant explicitement les assurances données par M. Lukasiewicz et indiquant que le gouvernement français en a pris acte. Rappelant l'importance de la question pour le maintien de bonnes relations franco-polonaises, vous demanderiez qu'un accusé de réception vous confirmât que les indications rapportées dans votre communication répondent bien aux vues du gouvernement de Varsovie.

133

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1607, 1608. *Londres, 2 juillet 1938, 21 h 38, 21 h 58.*

(*Reçu :* 22 h. 45.)

J'ai fait connaître au Foreign Office le sens du télégramme adressé à notre ambassadeur à Tokyo au sujet des îles Paracels [1] après avoir rappelé les communications précédemment faites par cette ambassade et l'intérêt dont avait toujours fait preuve le gouvernement britannique quant à la situation de l'archipel.

Il m'a été fourni les précisions suivantes :

1° Le gouvernement britannique prend note qu'une mission française vient d'être envoyée aux Paracels, de la mission qu'elle doit y remplir et des conditions dans lesquelles elle s'est trouvée de par la présence de deux navires de guerre japonais;

2° Le cabinet de Londres ne discute pas les droits de souveraineté que la France fait valoir sur les îles Paracels et qui ont été déjà l'objet d'une communication du Foreign Office. Il n'a pas été répondu jusqu'ici à ces communications parce que le gouvernement chinois se juge lui aussi en droit de faire valoir des droits. Or, de même que l'an dernier, le gouvernement britannique trouverait actuellement inopportun de discuter les titres que le gouvernement chinois croit posséder sur un territoire quelconque.

(1) Allusion au télégramme nos 198-203 adressé à Tokyo le 1er juillet, et ci-dessus publié sous le n° 128.

Par contre, les agents anglais semblent n'avoir eu jamais connaissance d'une installation japonaise sur l'île Boisée. L'argument des 60 ans semble avoir été invoqué par les officiers japonais pour les besoins de la cause;

3° L'ambassadeur d'Angleterre à Tokyo va être prévenu du sens des instructions envoyées à l'ambassadeur de France. Il sera prié de se renseigner auprès de celui-ci sur l'accueil du Gaimusho à sa démarche. Si M. Henry le jugeait utile, sir Robert Craigie aurait toute latitude pour entretenir ensuite lui-même le gouvernement japonais de la question;

4° Dans sa démarche, l'ambassadeur d'Angleterre devra s'efforcer d'appuyer de la manière qui serait jugée la plus efficace l'actionde l'ambassadeur de France. Il conviendrait toutefois [pour] sir Robert Craigie de ne pas préjuger auprès des Japonais de la question de souveraineté au détriment du gouvernement chinois.

134

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1274 à 1279 (1). *Absolument secret.* *Prague, 2 juillet 1938, 21 h. 40.*

(*Reçu :* 23 h. 30; le 3, 2 h. 20, 1 h. 10, 0 h. 40; le 2, 23 h. 45; le 3, 0 h. 40)

J'ai reçu hier et aujourd'hui la visite de l'informateur qui m'a remis les revendications des Sudètes (ma dépêche n° 152 du 10 juin dernier sous le timbre Europe) (2).

Il m'a dit qu'un des chefs de ce parti, M. Neuwirth, qui n'a pu participer aux négociations par suite d'un deuil très douloureux, estimerait aujourd'hui que le moment est venu pour lui d'intervenir.

J'ai souvent parlé de M. Neuwirth dans ma correspondance. Je rappelle qu'après l'Anschluss M. Krofta le considérait comme l'homme de confiance de M. Eisenlohr. C'est également M. Neuwirth qui a vu M. Sauerwein (3) (mon télégramme nos 974 à 979) (4).

M. Neuwirth est de [Z]na[ïm]; c'est un ancien chrétien-social; il est de

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Ci-dessus publiée sous le n° 11.
(3) Schmoranz dans l'exemplaire de l'ambassade de France à Prague.
(4) Du 30 mai, non reproduit. Ce télégramme indiquait que M. Sauerwein, venu en Tchécoslovaquie pour le compte de *Paris-Soir*, avait rencontré à Komotau M. Neuwirth. Ce dernier lui avait dit que le parti des Sudètes ne tenait pas à l'annexion par l'Allemagne des régions allemandes, et qu'il était possible de trouver une solution satisfaisante à la fois pour l'État tchécoslovaque et les Sudètes, pourvu qu'elle fût « compatible avec la dignité du peuple sudète et assurât à ce peuple le droit de régler ses affaires locales ». M. Neuwirth faisait confiance à M. Hodza, mais il craignait que ce dernier ne fût gêné par l'entourage de M. Benès.

formation autrichienne; la perspective d'un rattachement des Sudètes à l'Allemagne est sans attrait pour lui.

Il a exposé des idées que mon informateur a trouvées assez modérées : son esprit serait plutôt orienté vers la poursuite de réalisations apportant aux Sudètes des avantages pratiques que vers des buts idéologiques. Il aurait dit, en particulier, qu'il était déraisonnable et sans objet... (1) les revendications concernant la création d'une diète représentant le peuple sudète en tant que tel. Il désapprouverait également la revendication pour les Allemands de toutes les places de fonctionnaires dans les régions allemandes.

Il affirme par ailleurs que, contrairement à ce qu'ils disent, les chefs sudètes auraient leurs troupes parfaitement en main, et que des incidents provoqués par les Tchèques, ou des initiatives bouleversantes ne se produisaient pas sans leur volonté ou leur assentiment.

M. Neuwirth se dit influent dans le parti sudète, dont il ne dissimulerait d'ailleurs pas les divisions. Il a offert de remettre un projet faisant état de ses idées transactionnelles à mon informateur, projet que celui-ci se chargerait de faire tenir aux dirigeants tchécoslovaques et dont il m'a promis la communication.

J'ai dit à mon informateur que si M. Neuwirth était vraiment animé des intentions indiquées et s'il jouissait de l'autorité qu'il disait auprès du parti des Sudètes, il devait se dépêcher, puisque, ainsi que je croyais le savoir, les positions étaient en train d'être prises du côté tchécoslovaque (mes télégrammes nos 1253 à 1258) (2) et qu'à en juger par les manifestations du député Kundt et de la presse tchèque (mon télégramme no 1268) (3), la situation pourrait se cristalliser fâcheusement.

Pendant que j'écrivais le présent télégramme, mon informateur m'a téléphoné avoir touché M. Neuwirth et lui avoir parlé dans le sens indiqué. M. Neuwirth a répondu qu'il verrait ses amis politiques demain et remettrait son mémoire lundi à la fin de la journée à mon informateur. Si ce document est conçu dans l'esprit qu'espère celui-ci, je pourrai agir sur le gouvernement tchécoslovaque pour que les négociations soient quelque peu prolongées, en vue d'aboutir à un résultat plus favorable.

Quoi qu'il en soit, je retiens de la démarche de M. Neuwirth que la position des Sudètes n'est peut-être pas aussi absolue qu'ils l'affichent et qu'il y a un élément de marchandage dans l'attitude du parti. Cet élément existe peut-être aussi du côté tchécoslovaque. Est-il interdit de penser qu'il doive en être tenu compte dans l'appréciation des manifestations des deux partis?

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Du 1er juillet, reproduit ci-dessus sous le no 129.
(3) Du 2 juillet, non reproduit (analyse de presse). Selon M. Kundt, le parti des Sudètes exigeait non une extension de l'autonomie des provinces, des districts, des municipalités, mais une autonomie propre au groupe ethnique allemand en tant que tel.

135

ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE

Compte rendu de la liaison du 2 juillet 1938 aux Affaires étrangères

N. Secret.

Étaient présents :

M. Massigli, directeur des Affaires politiques;
M. Charvériat, directeur adjoint;
Général Dentz, sous-chef de l'état-major de l'Armée;
Contre-amiral Bourragué, sous-chef de l'état-major de la Marine;
Commandant de Vitrolles, chef du 2e bureau, Air.

I. M. Massigli expose la situation politique :

Allemagne : Plan massif de travaux de fortifications sur la frontière ouest (1).

Aux derniers renseignements, ces travaux devraient être terminés mi-août; des consuls signalent le départ pour l'ouest de compagnies du travail de Prusse et Nuremberg (2).

Tchécoslovaquie : Les négociations n'avancent pas : les Tchèques divisés ne font pas bloc sur un programme unique et d'autre part la politique allemande travaille à séparer la masse des Sudètes de ses chefs qu'elle soupçonne de vouloir arriver à une entente.

Extrême-Orient : La situation est préoccupante.

Campagne de propagande japonaise au sujet de la désorganisation qui régnerait en Russie, désorganisation qui vient en fait de se manifester par la prise en territoire japonais d'un haut personnage de la Guépéou; en même temps bruit de remise à l'étude de projets offensifs contre la Russie (3),

(1) Voir ci-dessus le n° 97 (et note).

(2) Note manuscrite marginale du général Gamelin : *Que faisons-nous pour surveiller : S.R. ? Aviation ?*

(3) Ce déserteur russe, du nom de Loutchkov, aurait prétendu que Staline préparait la guerre en Extrême-Orient pour faire diversion à ses problèmes intérieurs : le gouvernement soviétique aurait rassemblé plus de 25 divisions à cet effet (T. nos 356-357 de Tokyo, du 2 juillet). Par télégramme n° 344, de la veille, l'ambassadeur de France à Tokyo avait signalé que, « d'après un informateur sérieux », l'état-major nippon venait de « remettre à l'étude le plan d'attaque contre la Russie ». L'ambassadeur de France à Moscou, à qui étaient communiqués les renseignements de M. Charles-Arsène Henry, estimait (T. n° 519, du 6 juillet) que le gouvernement soviétique, « étant donné notamment la crise intérieure », désirait « avant tout éviter des aventures militaires ».

enfin violente campagne de presse antifrançaise dont on se demande si elle n'est pas d'instigation européenne.

Nota : Les trois renseignements ci-dessus (travaux de fortification face à la frontière française, travail politique chez les Sudètes, intrigues en Extrême-Orient) paraissent résulter d'un plan d'ensemble.

Italie : L'opinion publique est incontestablement pour nous, mais le gouvernement italien est nettement hostile.

Espagne : Au sujet de l'enquête sur les bombardements, les neutres atermoient; les États-Unis se refusent à s'en occuper; les Scandinaves sont récusés par Franco (1). L'affaire est en suspens.

Quant au retrait des volontaires, on espère mettre un plan sur pied la semaine prochaine.

En attendant, menus incidents avec la police à Valence. Il reste encore 500 Français environ dans la région et ils manifestent leurs craintes pour le moment où se produira l'écroulement de la résistance.

II. Le contre-amiral Bourragué signale que la flotte gouvernementale est réduite actuellement à 1 croiseur de 4.000 tonnes et 1 sous-marin. La question de son recueil est donc sans intérêt pour le moment.

Les Italiens ont débarqué à Cadix le 30 et 31 mai 45 chars Ansaldo et 1.200 tonnes de matériel de guerre.

L'occupation des Paracels s'est effectuée en présence d'un croiseur et d'un torpilleur japonais qui sans s'y opposer ont déclaré qu'ils ne reconnaissaient pas les droits de la France (2). Le gouverneur général de l'Indochine a demandé à la Marine d'envoyer un croiseur et un sous-marin.

La Marine, d'accord avec les Affaires étrangères, s'y est refusée.

III. Le général Dentz expose l'état de la question des fournitures à la Roumanie et à la Pologne.

M. Massigli déclare qu'en ce qui concerne la Pologne il ne faut pas risquer de retarder gravement la satisfaction de nos propres besoins.

A propos des affaires de Syrie et des conventions à passer avec le gouvernement de Damas, une réunion est prévue dans la semaine avec le général Dentz et M. Lagarde (3).

IV. Le chef du 2e bureau de l'Air signale que le refus américain de livrer de l'hélium à l'Allemagne a été très ressenti.

(1) Le 3 juin, aux Communes, M. Butler, sous-secrétaire d'État parlementaire au Foreign Office, avait indiqué que le gouvernement britannique demanderait à « certains gouvernements étrangers qui ne se sont identifiés à aucun des partis qui se combattent en Espagne» de se joindre à lui pour constituer une commission indépendante qui enquêterait, à la demande d'une des parties, sur les dégâts des bombardements commis en Espagne, « ainsi que sur la présence ou l'absence d'objectifs militaires » (T. de Londres, nº 1367, du même jour). Le gouvernement américain, contacté, avait répondu par la négative.

(2) Voir ci-dessus le nº 128.

(3) Note manuscrite en bas de page : *4 juillet. Les Turcs demandent à entrer, dès ce soir, dans le Sandjak. On leur fait comprendre qu'il faut donner le temps à notre bataillon de Soueïda d'y arriver, de manière que les deux entrées soient concomitantes... L.*

Le ministère de l'Air a été pressenti au sujet de l'accueil qui serait fait à une invitation du général Vuillemin à Berlin pour rendre la visite faite à Paris par le général Milch [1].

M. Massigli déclare que, étant donné la personnalité du général Vuillemin, cette question est une affaire de gouvernement.

136

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 177 [2]. *Prague, 2 juillet 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 5 juillet.)

Dans le grand discours qu'il a prononcé le 24 avril à Karlovy Vary [3], M. Conrad Henlein a demandé, comme une des conditions d'une collaboration avec Prague, que « les Tchèques abandonnent le mythe historique » suivant lequel les Allemands ne seraient en Bohême que des étrangers. Le chef des Sudètes affirme, en effet, que « cette légende est à la base de l'incompréhension manifestée par le gouvernement et l'opinion tchécoslovaques ». Réserve faite du bien-fondé de ce jugement, il est, en tout cas, certain que les thèses historiques jouent un rôle important dans l'état d'esprit de chacun des deux adversaires.

Pour montrer que la « race allemande » a un droit solide et très ancien à la possession d'une partie du pays, certains publicistes remontent jusqu'aux Marcomans, peuple considéré comme germanique et qui habitait la région avant que des tribus slaves ne vinssent s'y établir.

Du reste, la plupart des auteurs allemands renoncent à invoquer de tels arguments dignes des théoriciens nazis formés à l'école de M. Rosenberg. Ils avouent qu'on ne sait pas exactement à quelle époque les Germains, d'une part, et les Tchèques, de l'autre, se sont établis dans la haute vallée de l'Elbe. En revanche, ils insistent sur le fait que, dès le VIIIe ou IXe siècle, les premiers colons sont arrivés d'Allemagne, appelés et favorisés par des princes slaves, qu'ils ont apporté avec eux la civilisation occidentale, fondé les premières villes au milieu d'une population entièrement rurale, créé l'industrie minière et l'artisanat.

Les historiens tchèques le reconnaissent, d'ailleurs, mais ils observent que la population germanique a souvent abusé de sa situation et des privilèges

(1) Sur cette visite, effectuée en 1937, voir, au tome VII de la présente série, le nº 43.
(2) Cette dépêche a été communiquée au service français de la S.D.N. sous le nº 178.
(3) Sur ce discours, voir, au tome IX de la présente série, les nºs 233 (et note), 243, 254. 279.

qui lui ont été consentis et ils expliquent ainsi les violentes réactions dont les guerres hussites fournissent un exemple. Ils ajoutent qu'après la Montagne Blanche, la noblesse tchèque, qui, comme dans la plupart des pays slaves, constituait encore l'armature de la nation, a été exterminée ou exilée et que la domination allemande a donc été fondée à une période récente, sur la violence et la contrainte.

De cette polémique, un arbitre impartial devrait, semble-t-il, conclure que Tchèques et Allemands ont des droits égaux, que les données géographiques et historiques leur assignent de vivre côte à côte et, par conséquent, d'organiser leur cohabitation sur une base équitable et raisonnable.

En admettant que, de part et d'autre, on abandonne les rancunes du passé, c'est sur les conditions de cette cohabitation que se concrétise la discussion.

C'est ici que l'histoire peut encore être invoquée, en l'espèce l'histoire de la seconde moitié du XIXe siècle, qui a été marquée, en Autriche, par plusieurs essais de solution de la question des nationalités. Ces précédents sont même, pour le dénouement de la crise présente, d'un enseignement plus utile que les interprétations toujours fragiles des époques lointaines ou les discussions stériles sur les guerres du XVIe et du XVIIe siècles.

Les événements qui se sont déroulés de 1867 à 1914 ressemblent, par certains côtés, aux événements actuels quoique le rythme de l'évolution soit aujourd'hui beaucoup plus rapide.

Il est frappant de constater qu'au moment où les Tchèques ont commencé à élever de façon précise leurs revendications, leur position de principe était analogue à celle qu'ont prise aujourd'hui les Allemands. La population slave de Bohême, qui était alors l'élément dominé, soutenait que ses droits nationaux, inscrits dans le fameux article XIX de la Constitution de 1867, ne serait qu'un leurre si elle n'avait pas la possibilité de s'organiser en une communauté qui serait reconnue en tant que telle. Les patriotes, tels que Palacky et Havlicek, remarquaient, en effet, qu'en s'en tenant au simple jeu des droits individuels et du régime parlementaire tel qu'il fonctionnait dans la monarchie des Habsbourg, les Allemands pouvaient toujours majoriser les Slaves. Aussi les Tchèques demandaient-ils une autonomie territoriale. Vienne rejetait cette prétention et acceptait tout au plus d'envisager une certaine autonomie des municipalités ou des disctricts.

On retrouve la même opposition de principe en 1871; les Tchèques ont alors présenté, sans succès d'ailleurs, un projet instituant, à la diète de Prague, des « curies nationales » [1]. L'idée et le terme lui-même réapparaissent en 1938, dans le mémorandum remis par M. Kundt à M. Hodza. Les positions des deux parties étaient donc l'inverse de ce qu'elles sont actuellement.

Du reste, les circonstances ayant changé vers la fin du XIXe siècle, les partis tchèques ayant accru leur force et augmenté le nombre de leurs représentants, ils ont, au nom de l'indivisibilité du Royaume de Bohême, rejeté

[1] *Note du document :* La même idée a été retenue plus tard et appliquée aux « Conseils culturels » (1891), aux chambres corporatives des médecins (1894) et aux chambres corporatives des ingénieurs (1913).

toute autonomie territoriale. Au contraire, ce sont les délégués des villes allemandes, réunis en 1908 à Reichenberg, qui ont proposé la création d'un *Kronland Deutschböhmen*, qui eût directement relevé de Vienne.

Aucun de ces projets — il est inutile de le rappeler — n'a eu de suite [1] et la question des nationalités a été en s'envenimant jusqu'à la guerre européenne. Une conférence réunie en 1890 pour rechercher une solution a essuyé un échec complet. Le gouvernement impérial et royal avait commis la grande faute de tenir à l'écart le parti jeune-tchèque, le plus radical à cette époque. Plusieurs auteurs allemands reconnaissent aujourd'hui que la dynastie avait un point de vue trop égoïste et trop étroit; certains dirigeants, par une politique à courte vue, croyaient, en effet, habile de diviser pour régner et ils se souciaient moins d'une réconciliation germano-tchèque que des intérêts de la maison régnante.

La leçon doit être transposée sur le plan actuel; elle doit servir aux partis tchécoslovaques qui seraient encore fermés à la nécessité d'un compromis.

Il faut ajouter, cependant, que la situation présente n'est pas la même que sous le régime autrichien. On assimile parfois la Tchécoslovaquie à la monarchie dualiste en raison de la multiplicité des nationalités. Certes, l'effondrement de cette monarchie est due, en particulier, aux erreurs commises à l'intérieur, mais il tient au moins autant à la politique extérieure par laquelle Vienne s'est fait le champion de l'expansion pangermaniste et du *Drang nach Osten*.

C'est cette politique, dont le succès eût étouffé les Slaves, qui a provoqué à Prague, et aussi à Zagreb, un véritable sursaut défensif. Or, c'est la même politique qui se manifeste aujourd'hui, sous d'autres formes, par les visées de l'Allemagne hitlérienne et l'agitation des minorités germaniques. Il y a là un danger beaucoup plus réel que ne l'a jamais été le panslavisme, dont la propagande nazie parle encore volontiers dans ses campagnes contre la Tchécoslovaquie et contre le traité russo-tchécoslovaque.

D'autre part, s'il est vrai qu'il y a une certaine similitude entre l'attitude prise par les Tchèques vers 1860 et celles des Sudètes en 1938, il convient toutefois de souligner une différence capitale. Lorsque les patriotes de Bohême revendiquaient les droits de leur collectivité nationale en tant que telle, ils ne niaient pas les droits de l'individu comme le fait aujourd'hui le parti Henlein sous l'influence des idées totalitaires du IIIe Reich. Ce parti n'admet pas que des familles allemandes envoient leurs enfants à l'école tchèque pour leur faire apprendre la langue; de même, il regarde comme une trahison le fait, pour une Allemande, d'épouser un Tchèque. D'après leur conception,

[1] *Note du document :* En ce qui concerne la question des langues, il y a eu également plusieurs tentatives de règlement dont le résultat n'a pas été plus heureux.

L'ordonnance du ministre Badeni, qui date de 1897, a élargi et complété une réglementation prise sept ans plus tôt. Elle a prescrit aux ministères de l'Intérieur, de la Justice, du Commerce, des Finances et de l'Agriculture et aux services subordonnés l'obligation de correspondre en tchèque avec les usagers tchèques. Cette ordonnance, qui a provoqué les vives récriminations des Allemands, a été rapportée l'année suivante par le ministre Gautsch. De nouvelles dispositions ont alors divisé le pays en régions à langue unique et en régions mixtes. Ni les Tchèques ni les Allemands ne se sont déclarés satisfaits. Cette ordonnance a été supprimée comme la précédente. Puis, un nouveau projet présenté en 1900 au Parlement n'a pas même été retenu.

le droit « nationalitaire » n'appartient pas à l'individu mais au groupe et les chefs du germanisme se réservent de trancher d'autorité les cas douteux.

La position prise par les Sudètes tend donc à marquer une séparation absolue entre le groupe germanique et la majorité slave. C'est là, en effet, le caractère du programme des revendications présentées par M. Kundt.

Or, l'histoire devrait enseigner aux esprits raisonnables qu'il n'y a de véritable solution du problème que dans une collaboration effective et non dans une simple juxtaposition qui serait plus ou moins à base de méfiance. Les dirigeants de Prague doivent eux aussi le comprendre et faire, dans ce sens, l'effort nécessaire; ils doivent, en particulier, comprendre que, pour désarmer les extrémistes du mouvement de Henlein, le seul moyen qui ait encore des chances de réussir est d'associer vraiment le groupe allemand à l'administration du pays. Mais il faut que ce groupe se montre loyal et ne se serve pas des concessions qui lui seraient faites pour disloquer l'État ou l'asservir au Reich. Comme je l'ai déjà indiqué, il s'agit de savoir si le patriotisme local des Sudètes est encore assez fort pour contrebalancer l'attraction pangermaniste. Peut-on, du moins, espérer qu'un compromis, même imparfait, en apaisant les esprits, contribuerait à renforcer, au sein de la minorité germanique, les tendances modérées? En tout cas, la partie est grave pour la Tchécoslovaquie; elle exige, de sa part, autant de vigilance que de bonne volonté [1].

137

M. Charles-Roux, Ambassadeur de France à Rome Saint-Siège,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 205. *Rome, 2 juillet 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 15 juillet.)

D'après le cardinal Maglione, qui a quelques contacts avec les Italiens du monde officiel, la principale raison de la suspension de la négociation franco-italienne [2] serait la réaction personnelle de M. Mussolini aux articles de la presse française, qui avaient représenté un accord entre Paris et Rome comme devant faire subir une atteinte à l'axe Rome-Berlin.

Resté journaliste dans l'âme, M. Mussolini, dit le cardinal Maglione, atta-

[1] Un télégramme nº 2763 de l'ambassadeur de France à Berlin, du 7 juillet, signalait un article de l'*Observateur raciste*, du même jour, consacré à « Benès défenseur des principes du parti des Sudètes ». Cet article publiait des extraits de la thèse passée à Dijon en 1908 par l'homme d'État tchécoslovaque, et intitulée « Le problème autrichien et la question tchèque ». L'*Observateur raciste* remarquait avec ironie que « des nécessités tactiques avaient conduit M. Benès, devenu homme politique, diplomate et ministre, à oublier les exigences auxquelles ses recherches scientifiques l'avaient mené ».

[2] Intervenue lors du violent discours prononcé, le 14 mai, à Gênes, par le Duce : voir, au tome IX de la présente série, les nºs 335, 339 (note), 355, 357, 360, 372, 377.

cherait beaucoup trop d'importance aux articles des journaux étrangers. Il aurait aussi le tort de ne pas tenir compte de la liberté de la presse dans les pays où la presse est libre, et par conséquent, d'attribuer à la diplomatie française les opinions ou les arrière-pensées exprimées par les journaux de notre pays. Comme il s'était d'autre part raidi dans sa politique d'entente avec l'Allemagne, et cela avec d'autant plus d'obstination qu'il savait cette politique moins populaire en Italie, il aurait éprouvé beaucoup d'humeur en constatant le but second que certains de nos journaux assignaient au rapprochement franco-italien et aurait décidé de couper court à ces interprétations en suspendant la négociation.

Bien entendu, l'affaire d'Espagne aurait aussi contribué grandement au même résultat. Selon le cardinal Maglione, M. Mussolini sentirait que l'Italie est fatiguée de la guerre d'Espagne et il désirerait « en sortir ». Il en aurait entrevu la fin prochaine au moment de la victoire du général Franco sur l'Ebre; mais au même moment les informations qu'il recevait sur le ravitaillement de Barcelone par voie de la France lui auraient fait imputer à notre pays la responsabilité de la prolongation de la guerre : d'où la déclaration qu'il avait faite dans son discours de Gênes et qui notifiait en quelque sorte sa renonciation à négocier avec la France, en alléguant l'opposition des deux politiques en Espagne.

Comme la plupart des personnages du Vatican, le cardinal Maglione ne croit pas que M. Mussolini veuille maintenir l'Italie en Espagne après la victoire de Franco. Il fait observer que le Duce a pris à cet égard envers l'Angleterre un engagement formel, difficile à éluder. Il ajoute que, si ses souvenirs sont exacts, l'ambassadeur d'Italie à Paris, au temps où M. Cerruti occupait cette charge, avait démenti au Quai d'Orsay toute ambition territoriale ou stratégique italienne en Espagne. Enfin, il se déclare persuadé que les Espagnols eux-mêmes n'auront rien de plus pressé, quand ils n'auront plus besoin des Italiens, que d'en voir les talons et qu'en outre la richesse de l'Angleterre lui donnera un ascendant irrésistible dans un pays épuisé et ruiné, où tout sera à refaire.

Les conclusions de l'ancien nonce à Paris sont les suivantes. Ce qui pourrait le plus servir à détendre la situation internationale serait l'acheminement de l'affaire d'Espagne vers un règlement; car la prolongation de rivalités et de controverses franco-anglo-italiennes autour de cette guerre espagnole fait le jeu de l'Allemagne, qui peut être tentée d'en profiter pour brusquer les choses avec la Tchécoslovaquie. D'autre part, l'axe Rome-Berlin sera d'autant moins fort que notre presse n'en dénoncera pas intempestivement la faiblesse et n'attribuera pas à notre diplomatie l'arrière-pensée d'entreprendre des manœuvres contre lui.

Sur ce dernier point, l'opinion de mon interlocuteur me paraît incontestablement judicieuse. Il nous serait certainement avantageux ici que notre presse s'abstînt d'épiloguer sur la prétendue opposition foncière d'intérêts entre l'Allemagne et l'Italie, de faire la leçon au gouvernement italien sur sa propre politique et nous donner l'apparence de vouloir nous insinuer entre lui et son alliée de fait pour les éloigner l'un de l'autre. Au contraire, plus nos

journaux diront que l'axe Rome-Berlin est un fait qu'il serait vain de vouloir modifier, que nos rapports avec Rome sont à établir dans la marge laissée disponible par l'étroite entente italo-allemande, moins le gouvernement fasciste craindra d'offusquer l'Allemagne et de se déjuger lui-même en détendant ses relations avec nous, et plus l'opinion publique italienne, qui a peu de penchant pour l'intimité avec Berlin et qui souhaite un rapprochement avec Paris, fera sentir sa répulsion pour ce qui est et sa préférence pour ce qui n'est pas.

C'est surtout en fonction de la question tchécoslovaque et de ses conséquences possibles que la tension franco-italienne et la prolongation de la guerre d'Espagne paraissent inquiétantes et graves au cardinal Maglione. Il craint que l'Allemagne ne tire parti des circonstances extérieures contre Prague comme elle l'a fait contre Vienne. Selon lui, la Tchécoslovaquie ne disposerait plus de beaucoup de temps pour résoudre la question des Sudètes sur le plan intérieur et, si elle tardait ou tergiversait, elle se trouverait un beau jour en présence d'une intervention matérielle de l'Allemagne. Manifestement, la pensée intime du cardinal Maglione dépasse même cette conviction que le temps presse. Il semble croire que le temps propice à un accommodement entre Tchèques et Sudètes a déjà passé; car il a évoqué devant moi des souvenirs de l'époque où il était nonce à Berne, vers la fin de la grande guerre et où les diplomates d'Autriche-Hongrie discutaient avec lui des moyens de sauver la cohésion de la double monarchie. Ce scepticisme sur la durée de l'État tchécoslovaque est devenu assez répandu dans les cercles ecclésiastiques romains. Il est certainement exagéré; mais plus fondé est le sentiment que le gouvernement de Prague n'a pas de temps à perdre pour faire aux Sudètes d'aussi larges concessions que possible, et que trop de lenteur à les annoncer ou de parcimonie à les mesurer fournirait au Reich allemand un prétexte à agir par la force.

138

LE GÉNÉRAL FAUCHER, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE À PRAGUE, À M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE.

D. nº 3002/S.E. Secret. *Prague, 2 juillet 1938.*

J'ai l'honneur de vous renvoyer ci-joint la copie de la lettre nº 445 du 5 mai 1938 de M. l'Ambassadeur de France à Berlin (1) que vous avez bien voulu me communiquer.

1º Notre ambassade à Berlin porte sur les informations de la presse allemande concernant la collaboration aéronautique de la Tchécoslovaquie avec

(1) Reproduite au tome IX de la présente série sous le nº 288.

les Soviets un jugement entièrement exact : ce sont de pures inventions, que, selon le procédé couramment employé par la propagande allemande, l'on étoffe d'indications concrètes (noms, chiffres) afin d'impressionner plus sûrement le lecteur. Même un lecteur tchécoslovaque de la *Gazette de la Bourse* pourra se demander si, pourtant il n'y a pas à Prague quelque général Votruba chef d'un groupe d'aviateurs soviétiques détachés en Tchécoslovaquie. La *Gazette de la Bourse*, elle, sait mieux que quiconque qu'il n'en est rien, puisque c'est elle qui a inventé le général Votruba et les aviateurs soviétiques servant dans l'armée tchécoslovaque.

2° L'armée tchécoslovaque a commandé en Russie des avions d'un certain type, en raison des performances intéressantes qu'ils réalisent; il y a donc en Tchécoslovaquie quelques avions de fabrication russe qui sont propriété de l'armée tchécoslovaque.

3° Les indications de la lettre de notre ambassade à Berlin concernant les possibilités de l'aviation allemande contre la Tchécoslovaquie ne diffèrent pas de celles que l'on possède ici.

4° Je constate une fois de plus que notre ambassade à Berlin fait couramment usage d'expressions incorrectes telles que :

— gouvernement tchèque;
— aviation tchèque;
— territoire tchèque,

peut-être sous l'influence du milieu allemand, où elles sont systématiquement employées dans une intention hostile à la Tchécoslovaquie : il s'agit d'opposer le Slovaque au Tchèque par tous les moyens.

Je n'attribue pas à l'incorrection ainsi commise une importance extrême, mais je prétends qu'elle n'est pas du tout négligeable et qu'il faut s'employer à la faire disparaître pendant qu'il en est encore temps.

La simple politesse commande déjà d'appeler les gens par leur nom.

Mais il y a ici plus qu'une question de politesse. Il y a assez de causes de frictions entre Tchèques et Slovaques; évitons de les augmenter par nos négligences. Un Tchèque ou un Slovaque appartenant à un parti de la coalition sont froissés par l'emploi par la presse ou les autorités des pays alliés ou neutres des expressions incorrectes dont il s'agit; ils y voient une aide apportée à la propagande des pays hostiles, un argument fourni aux autonomistes slovaques... (1).

Notre ambassade à Berlin et les correspondants berlinois des journaux français qui ont pris l'habitude de désigner dans leurs correspondances le gouvernement de Prague sous le nom de gouvernement tchèque ont sans doute signalé à bien des reprises la puissance de la propagande allemande et l'insuf-

(1) *Note du document :* Certains Tchèques emploient parfois eux-mêmes les expressions dont il s'agit. Ce ne sont pas les meilleurs. J'en connais qui sont extrêmement agacés par l'emploi constant que fait notre presse des expressions « gouvernement tchèque », « armée tchèque ».

fisance de la nôtre. Pourquoi donc ne sont-ils pas attentifs à n'apporter aucun concours à la propagande allemande, si petit soit-il?

Notre ambassade pourrait sans doute, et elle devrait aussi, appeler sur ce point l'attention des représentants de notre presse à Berlin. Il faudrait qu'elle commençât par donner le bon exemple *.

139

M. Charles-Arsène Henry, Ambassadeur de France à Tokyo,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 347 à 353. *Tokyo, 3 juillet 1938, 1 h. 20*
(*Reçu :* 0 h. 35; le 2, 21 h. 20, 23 h. 40, 23 h. 35, 23 h. 25).

Dès la réception de votre télégramme nos 192 à 197 (1) j'ai demandé une audience au général Ugaki qui, empêché hier par les conseils de Cabinet, m'a reçu ce matin. Nous avons eu un entretien d'une heure et demie, fort désagréable et tendu par moments.

J'ai commencé par lui donner lecture d'un aide-mémoire, que je lui ai laissé et que j'ai rédigé avec les précisions contenues dans votre télégramme nos 192 à 195. Je vous en enverrai copie par le courrier.

Je lui ai ensuite fait verbalement les communications dont vous avez bien voulu me charger par votre télégramme nos 196 et 197 que je ne reproduis pas ici pour le faire plus court.

Le ministre m'a dit qu'il était très heureux des indications que je lui apportais et qu'il voyait bien que le gouvernement de la République s'était employé à tout faire pour connaître la vérité sur la question du transit des armes à travers l'Indochine. De son côté, il s'est employé à faire baisser le ton des journaux qui n'emploient plus d'épithètes désagréables et ne font que publier les nouvelles qu'ils reçoivent (le fait est exact à quelques exceptions près; la campagne contre nous s'est très adoucie depuis quelques jours et même depuis avant hier elle a cessé, tout au moins provisoirement).

Malheureusement, a continué le ministre, des nouvelles sur le transit d'armes ne cessent d'arriver ici, certaines émanant de source sûre que je puis vous donner (je pense qu'il s'agit des consuls japonais en Indochine). Depuis notre dernier entretien, m'a-t-il dit, je n'ai pas de nouvelles précisions. Je lui ai tout de suite dit que, si ces précisions étaient du genre de celles qu'il m'a remises l'autre jour, il vaudrait mieux ne pas en faire état, car de nouvelles références

* Annotation manuscrite initiale : *Copie à Paris pour les renseignements techniques. Signaler moins rudement dans la lettre d'envoi ce que dit le général Faucher des inconvénients de l'appellation incorrecte « Tchie » au lieu de T.S.*

(2) Du 29 juin, ci-dessus publié sous le no 112.

à de vagues rumeurs ne pourraient qu'indisposer le gouvernement de la République.

Il m'a répondu qu'il allait me les donner en me laissant juge de l'intérêt qu'il y aurait à vous les transmettre.

Je viens de les faire traduire et vous enverrai, sous le numéro suivant la fin de ce télégramme-ci, la partie nouvelle de la note qu'il m'a remise. Il y a en effet quelques précisions vérifiables, mais qui me paraissent se rapporter surtout à des envois d'avions qui doivent être faits en exécution de contrats que nous n'avons jamais niés.

Je reviens à notre conversation. Le ministre a repris les deux suggestions que je vous ai signalées par mon télégramme nos 272 et suivants (1). En ce qui concerne l'envoi en Indochine d'observateurs japonais, je n'ai toujours pas voulu me commettre à vous les transmettre; il m'a dit qu'il le regrettait, car ce serait un moyen de couper court à toutes les rumeurs. En ce qui concerne le chemin de fer, je lui ai dit que je ne refuserais pas de vous rappeler sa suggestion, mais qu'en conscience, je ne voyais pas en quoi le chemin de fer, qui n'a que 150 kilomètres de longueur, ne sera fini que dans deux ans, ne pourra pas transporter d'armes et ne pourra pas être utilisé comme ligne de rocade, même si les hostilités gagnaient sa région, pouvait intéresser le Japon. Le général a combattu mes arguments et m'a dit enfin qu'il me priait de vous donner connaissance du grand intérêt qu'y attachait son gouvernement.

J'ai repris alors la question de la campagne antifrançaise et la volonté que nous avions ambitionné [de la] voir cesser. Il m'a nié qu'il y eût une campagne délibérée de la part du gouvernement. Je lui ai répondu que je n'avais pas dit que cette campagne vînt de lui; mais qu'elle n'en existait pas moins et que, si elle ne cessait pas, je voyais les choses marcher d'elles-mêmes vers une révision de notre politique; que les hommes qui organisent cette campagne travaillent pour que nous finissions par lever l'interdiction de transit, ce qui serait déplorable pour les intérêts du Japon. Il m'a répondu qu'en ce cas, lui-même aurait aussi à examiner ce qu'il aurait à faire; mais, il ne pouvait guère moins dire et je n'ai pas l'impression qu'il voulait par là formuler une menace bien franche.

J'ai l'impression très nette, et je vous l'ai déjà signalé, que le général Ugaki est persuadé à la fois que des expéditions importantes d'armes passent à travers l'Indochine et que le gouvernement de la République non seulement ne favorise pas cette contrebande, mais même l'ignore complètement. J'ai causé de cette situation avec l'ambassadeur d'Angleterre qui m'a dit qu'en effet, il lui avait été rapporté que telle était bien l'opinion du Gaimusho.

D'autre part, j'ai encore la conviction que c'est la Marine qui organise et alimente la campagne antifrançaise et que le général Ugaki fait des efforts sincères pour aplanir les angles et empêcher les choses de s'envenimer. Je crois qu'il voudrait arriver à quelque combinaison lui permettant de fermer la bouche aux marins et que c'est ce souci qui lui a soufflé les deux suggestions qu'il m'a faites. Si je lui prête ces intentions, ce n'est certes pas que je prenne

(1) Du 10 juin, ci-dessus publié sous le no 1.

pour argent comptant les déclarations d'amitié qu'il n'a cessé de me prodiguer, malgré le ton tendu de notre conversation; mais je pense que, pour le moment, tout au moins, il est avec le reste du gouvernement opposé à la rocade vers le sud de l'effort militaire japonais, considérant, avec les éléments les plus sages de l'armée, que le Japon a assez d'ennemis sur les bras et qu'il ne faut s'engager en Chine que le moins qu'il sera possible. Il n'en est malheureusement pas moins vrai que les marins sont après tout capables de quelque coup de folie, engageant leur pays dans la voie où ils voudraient l'entraîner.

De telles initiatives individuelles, qui sont inimaginables dans une armée européenne, sont possibles au Japon. C'est pourquoi j'attire l'attention du gouvernement de la République sur la gravité spéciale que revêtirait la levée de l'interdiction de transit.

Une telle mesure pourrait provoquer les réactions les plus désastreuses et, avant de la prendre, le gouvernement de la République devrait en peser minutieusement les conséquences possibles.

On m'apporte la presse de ce soir. Les grands journaux ont publié avec des rédactions différentes, mais analogues, un communiqué d'une correction à laquelle nous n'étions pas habitués, disant que l'ambassadeur de France avait, après enquête minutieuse, démenti les nouvelles circulant sur l'aide de la France à la Chine. *L'Asahi* et le *Nichi-Nichi* n'ont fait aucun commentaire; le *Chugai* a ajouté que cependant des nouvelles sur cette aide parvenaient constamment de Chine.

Les petits journaux extrémistes n'ont rien publié. J'espère donc que ma démarche auprès du général Ugaki n'aura pas été sans résultat.

140

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie.

Paris, 4 juillet 1938, 16 h. 45.

En raison des nouvelles tendancieuses qui circulent au sujet de l'accord économique germano-polonais [1], je vous serais obligé de me renseigner d'urgence, par fil, sur cet accord et spécialement sur celles de ses clauses qui référeraient à l'acheminement des marchandises par telle ou telle voie.

[1] Cet accord économique datait du 1er juillet. Conclu pour deux ans et demi, il englobait également Dantzig. Il fixait le montant des échanges entre les deux pays, et augmentait le nombre de produits polonais ou allemands jouissant d'un tarif douanier de faveur.

141

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Charles-Arsène Henry, Ambassadeur de France à Tokyo.

T. nos 211, 212. Urgent. *Paris, 4 juillet 1938, 22 h. 15.*

Le croiseur japonais signalé par mon télégramme 198 (1) a quitté l'archipel. Avant de lever l'ancre, son commandant a déclaré au chef de mission français que « l'amiral en chef enverrait probablement un détachement armé pour occuper l'île, étant donné que la France y avait indûment envoyé des forces ».

Veuillez, dans la mesure où vous le jugerez opportun, faire état de cette déclaration pour attirer l'attention du Gaimusho sur les risques sérieux d'incident que comporterait tout débarquement de forces armées japonaises aux Paracels. Notre occupation effective de l'archipel revêt un caractère entièrement pacifique, que souligne l'absence, en ce moment, de tout navire de guerre français sur les lieux. Comme le reconnaît un communiqué de l'agence Domei, notre détachement n'a pas inquiété les sujets japonais installés dans l'île Boisée, qui pourront continuer à y exercer librement leur activité. Nous comptons que le gouvernement japonais tiendra pleinement compte de cette situation et n'entreprendra aucun acte de nature à créer des difficultés entre les deux pays (2).

142

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. no 2738. Secret. *Berlin, 4 juillet 1938* (3).

(*Reçu :* le 6, 12 h. 15.)

J'ai eu, le 4 juillet, une conversation avec M. Schacht.

Celui-ci m'a confié que la situation extérieure lui causait les plus vives inquiétudes. Il m'a confirmé que l'exécution des grands travaux publics était subordonnée, pour l'instant, au développement et à l'achèvement des fortifications de la frontière franco-allemande (4).

(1) Du 1er juillet, ci-dessus publié sous le no 128.
(2) Communiqué à Londres sous les nos 2144-2145.
(3) Par courrier, en clair.
(4) Sur cette question, voir ci-dessus les nos 97 (et note), 135.

Le danger auquel la paix est exposée vient, selon lui, de ce que, comme en 1914, les deux camps en présence ne sont pas exactement renseignés sur leurs dispositions mutuelles, ni sur les limites que chacun d'eux est prêt à atteindre, mais non à dépasser.

D'après M. Schacht, si l'on veut éviter la guerre et sauvegarder l'existence de la Tchécoslovaquie, non pas pour une période transitoire, mais d'une manière définitive, il faudrait aller plus loin qu'il n'en a été question jusqu'ici.

Il faudrait envisager le recours à un plébiscite sous contrôle neutre dans la région des Sudètes et s'accommoder du rattachement à l'Allemagne de cette région, qui serait probablement réclamé par la majorité des suffrages.

Le reste de l'État tchécoslovaque devrait, d'autre part, être déclaré neutre et cette neutralité reconnue et garantie par les grandes puissances.

Sur le premier point, j'ai dit qu'il me paraissait probable que les Tchèques aimeraient mieux subir une guerre, plutôt que de se résigner à l'amputation. Sur le second point, je suis demeuré plus réservé. J'ai, d'ailleurs, demandé à mon interlocuteur s'il ne pensait pas que M. Hitler s'était déjà avancé au-delà de ces hypothèses et, dès maintenant, et au moins virtuellement, résolu à la guerre.

M. Schacht m'a répondu qu'il ne le croyait pas, bien qu'il sût quel langage était tenu dans l'entourage immédiat du Führer. On n'accomplissait pas, généralement, ce dont on se vantait si haut. M. Hitler, s'il pouvait obtenir satisfaction sans risquer l'aventure d'une guerre, s'en féliciterait certainement.

Au surplus, M. Schacht ne m'a pas caché qu'il n'avait plus de contact régulier avec M. Hitler et qu'il se sentait obligé à une extrême prudence. Il était, cependant, décidé à tout tenter, pour empêcher qu'une guerre n'éclatât.

Je prie Votre Excellence de bien vouloir garder au présent compte-rendu un caractère rigoureusement confidentiel.

143

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2735 (1). *Berlin, 4 juillet 1938* (2).

J'ai signalé dans mes dernières communications téléphonées la forme la forme la plus récente que vient de prendre la propagande allemande contre la Tchécoslovaquie.

A l'heure où ce malheureux pays, enfermé aux trois quarts dans un impitoyable étau, lutte pour son existence, l'Allemagne le représente comme livré

(1) Archives de l'ambassade.
(2) Par courrier, en clair.

à un chauvinisme délirant et animé des ambitions de conquête et d'impérialisme les plus folles. Elle s'empare d'anciens discours, de documents oubliés, de cartes postales imprudentes, pour prétendre que les Tchèques veulent reconstituer l'empire qu'ils possédaient au moyen âge, au temps de leur plus grande splendeur. On retrouve là le développement de la thèse selon laquelle ce n'est pas l'Allemagne qui menace la Tchécoslovaquie, c'est, au contraire, la Tchécoslovaquie qui enfonce un coin, un épieu, dans les flans de l'Allemagne et met en péril sa sécurité.

Les journaux du Reich vont jusqu'à s'indigner de l'aspect militaire qu'a revêtu, à certains moments, la fête des Sokols et des spectacles guerriers qui y ont alterné avec les exercices de gymnastique [1].

On pourrait, en songeant au congrès annuel de Nuremberg, sourire de tant d'inconscience ou de tant de cynisme. Mais la matière est plus grave. L'attitude allemande est révélatrice d'arrière-pensées inquiétantes. C'est l'attitude de gens qui déclarent enragé le chien qu'ils veulent abattre.

144

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2737 [2]. *Berlin, 4 juillet 1938* [3].

Il faut revenir sur l'accueil qui a été fait en Allemagne au récent accord économique germano-britannique [4]. Le caractère particulièrement chaleureux de cet accueil renferme, en effet, quelques enseignements.

Il montre, d'abord, combien les dirigeants du Reich avaient redouté, de la part de l'Angleterre, une attitude intransigeante. On avait beau dire, à Berlin, que l'on ne reculerait pas devant la menace de l'établissement d'un *clearing* forcé, on y eût été fort ennuyé, si cette menace avait été mise à exécution et surtout si, l'Angleterre prenant la direction d'un front unique des créanciers du Reich, l'Allemagne s'était vue en butte aux représailles concertées d'une série d'états. C'eût été, pour son commerce extérieur, un coup des plus graves. La joie que l'on affiche aujourd'hui naît du sentiment qu'un dangereux écueil a pu être évité.

(1) Le congrès des Sokols se tenait dans la capitale tchécoslovaque du 3 au 6 juillet.
(2) Archives de l'ambassade.
(3) Par courrier, en clair.
(4) Le 1er juillet, le chancelier de l'Échiquier annonçait aux Communes la conclusion d'un accord financier avec Berlin, aux termes duquel le gouvernement allemand rembourserait au gouvernement britannique les emprunts contractés par l'Autriche et assurerait le service intégral des obligations détenues par les porteurs britanniques. L'accord prévoyait la réduction des taux d'intérêt sur les emprunts allemands et autrichiens et une augmentation des importations en Allemagne des produits manufacturés anglais.

Mais le plus frappant est, sans doute, l'exploitation politique que les milieux dirigeants ont cherché à tirer de la conclusion de l'accord. Ils l'ont présentée comme la marque d'un désir de conciliation chez les Anglais, l'indice d'une amélioration de leur état d'esprit envers l'Allemagne. Ils y ont joint l'expression de l'espoir que cette amélioration se confirmerait et s'accentuerait. Ils on fait couvrir d'éloges M. Neville Chamberlain par leur presse. En dépit de leurs déceptions et de leurs rancunes, ils ne renoncent pas à l'idée qu'il doit être possible de neutraliser la Grande-Bretagne, de l'amener à s'éloigner de la France et de l'Europe, et à leur laisser les mains libres sur le continent, comme ils sont prêts, de leur côté, à reconnaître la suprématie anglaise sur les mers.

145

Traité d'amitié entre la France et la Turquie (1)

Le président de la République française et le président de la République turque,

Animés du désir de raffermir, dans l'intérêt commun des deux pays, les liens d'une amitié sincère,

Ont résolu de conclure un traité d'amitié et ont désigné pour leurs plénipotentiaires, savoir :

Le président de la République turque :

M. le Dr Tevfik Rustu Aras, député d'Izmir, ministre des Affaires étrangères,

Le président de la République française,

M. Henri Ponsot, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire en Turquie,

Lesquels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et dûe forme, sont convenus des dispositions suivantes :

Article 1

Les Hautes parties contractantes s'engagent à n'entrer dans aucune entente d'ordre politique ou économique et dans aucune combinaison dirigées contre l'une d'elles.

(1) Extrait des papiers Massigli.

ARTICLE 2

Si l'une des Hautes parties contractantes malgé son attitude pacifique est attaquée par une ou plusieurs autres puissances, l'autre partie pendant toute la durée du conflit ne prêtera aucune aide ou assistance de quelque nature que ce soit à l'agresseur ou aux agresseurs.

ARTICLE 3

Également attachées au maintien de la paix générale et de la sécurité en Méditerranée orientale, les Hautes parties contractantes en présence de toute situation dont le développement apparaîtrait comme pouvant conduire à faire jouer l'engagement de garantie qui résulte pour elles du traité de garantie de l'intégrité territoriale du Sandjak du 29 mai 1937 [1], se concerteront en vue d'assurer l'exécution de leurs obligations et de s'accorder mutuellement les facilités nécessaires à cet effet.

ARTICLE 4

L'acte général d'arbitrage, dans toute la mesure où il est en vigueur entre les deux Hautes parties contractantes au moment de la signature du présent traité, continuera, pendant toute la durée de celui-ci à fixer entre elles les méthodes de règlement des différends et conflits.

ARTICLE 5

Le présent traité ne déroge pas aux dispositions par lesquelles, à l'égard de certains différends, une méthode particulière de règlement a été établie entre les deux Hautes parties contractantes.

ARTICLE 6

Le présent traité ne pourra pas être interprété comme restreignant la mission dévolue à la Société des Nations ou comme portant atteinte aux obligations qui découlent pour les Hautes parties contractantes du pacte de la Société des Nations.

ARTICLE 7

Le présent traité sera ratifié et les ratifications en seront échangées aussitôt que faire se pourra. Il entrera en vigueur à compter de l'échange des ratifi-

[1] Sur ce traité, voir, au tome V de la présente série, le nº 409 (note).

cations. Il aura une durée de dix ans et, sauf dénonciation intervenue six mois avant la date de son expiration, il sera considéré comme renouvelé par tacite reconduction pour une période de cinq années et ainsi de suite.

En foi de quoi, les plénipotentiaires susnommés ont signé le présent traité et y ont apposé leur sceau.

Fait à Ankara, en double exemplaire,
le 4 juillet 1938.

Déclaration commune

Le gouvernement français et le gouvernement turc,

Vu le traité d'amitié signé aujourd'hui, et destiné à remplacer le traité d'amitié, de conciliation et d'arbitrage en date du 3 février 1930, entre la France et la Turquie,

Constatant par la présente déclaration leur accord en vue :

1. De poursuivre la mise en vigueur et l'application du statut du Sandjak d'Alexandrette et de la loi fondamentale, adoptés par le conseil de la Société des Nations le 29 mai 1937, dans l'esprit de l'accord d'Ankara du 20 octobre 1921, qui en reconnaissant la prépondérance à l'élément turc au Sandjak a amené le gouvernement turc à affirmer de son côté que la question du Sandjak n'est pas une question territoriale pour la Turquie.

2. De maintenir entre la Turquie, la Syrie et le Liban les relations d'amitié et de bon voisinage établies, sous le régime du mandat, par la convention d'Ankara du 30 mai 1926, et pour éviter toute interruption dans ces relations à la suite de la venue à terme de cette convention et des accords qui la complètent, d'en proroger la validité pour une période d'un an, étant toutefois entendu que les dispositions de ces accords relatives au droit de pacage et de transhumance sont supprimés à dater de ce jour.

3. De maintenir en vigueur pour la même durée les procédures de conciliation et d'arbitrage établies entre la Turquie et les pays placés sous l'autorité de la République française, par le protocole joint au traité franco-turc d'amitié, de conciliation et d'arbitrage en date du 3 février 1930.

4. De fixer les dernières modalités en vue du règlement de la question des optants, par un nouveau protocole qui se substitue au paragraphe nº 1 de l'échange de lettres du 29 mai 1937 entre le ministre des Affaires étrangères de Turquie et l'ambassadeur de France, étant entendu que ce protocole entrera en vigueur le jour même de la signature de la présente déclaration à laquelle il est annexé.

5. D'admettre au bénéfice du traitement de la nation la plus favorisée, en ce qui concerne les droits et les conditions d'établissement et notamment la compétence judiciaire, les ressortissants turcs en Syrie et au Liban et les ressortissants syriens et libanais en Turquie.

6. Les deux gouvernements conviennent, aussitôt que le gouvernement syrien sera en situation de le faire, de transformer et de compléter la convention actuelle de bon voisinage, maintenue en vigueur dans les conditions précisées au paragraphe 2 de la présente déclaration, en traité d'amitié tripartite entre la Turquie, la Syrie et la France en l'adaptant aux conditions nouvelles de l'évolution du mandat.

Il est par ailleurs convenu que des négociations seront ouvertes aussitôt que possible pour assurer le développement des relations commerciales entre la Turquie, la Syrie et le Liban.

7. La convention d'amitié et de bon voisinage du 30 mai 1926 ayant été conclue entre le gouvernement turc et le gouvernement de la République française agissant en vertu des pouvoirs qui lui sont reconnus par les actes internationaux sur la Syrie et le Liban, il est entendu que pour autant que ses dispositions intéressent le Liban elles feront le moment venu l'objet d'un accord spécial. Il est par ailleurs convenu que des négociations seront ouvertes aussitôt que possible pour assurer le développement des relations commerciales entre la Turquie, la Syrie et le Liban.

8. Les gouvernements français et turc conviennent enfin de négocier prochainement un traité d'établissement pour fixer la situation des Français en Turquie et des Turcs en France.

Protocole relatif aux optants

3 juillet 1938

Les personnes ayant opté pour la Turquie, par l'application de l'article 31 du traité de Lausanne et les personnes ayant opté pour la Syrie et le Liban conformément aux stipulations de l'article 3 de la convention signée à Ankara le 30 mai 1926, qui n'ont pas encore transféré leurs domiciles respectifs en Turquie, d'une part, en Syrie et au Liban d'autre part, perdront définitivement le bénéfice de leur option et acquerront d'office la nationalité syrienne ou libanaise d'une part, la nationalité turque d'autre part :

1° Si avant le 15 août prochain elles ne confirment pas leur déclaration d'option antérieure auprès des autorités compétentes;

2° Ou si, ayant régulièrement confirmé leur déclaration d'option dans le délai prévu, elles ne transféraient pas leur domicile dans le pays pour lequel elles ont opté avant le 15 janvier 1939.

La déclaration requise pour conserver le bénéfice de l'option, sous la condi-

tion de transfert de domicile, sera faite, pour les optants turcs auprès des autorités consulaires turques en Syrie et au Liban, et pour les optants syriens et libanais auprès des autorités consulaires françaises en Turquie. Les nouvelles listes, closes le 15 août prochain seront communiquées à l'autre partie avant le 1er septembre.

Toutes dispositions administratives ou réglementaires seront prises pour permettre aux optants qui doivent transférer leur domicile dans le pays de leur option de disposer librement de leurs biens au plus tard à partir du 1er septembre prochain.

Ces personnes seront libres de conserver les biens immobiliers qu'elles possèdent en territoire turc ou en territoire syrien.

Elles pourront emporter leurs biens meubles de toute nature. Il ne leur sera imposé, de ce fait, aucun droit ou taxe soit de sortie, soit d'entrée.

Les femmes mariées suivront la condition de leur mari et les enfants âgés de moins de 18 ans suivront la condition de leurs parents pour tout ce qui concerne l'application des dispositions qui précèdent [1].

146

M. Ristelhueber, Ministre de France à Sofia,

à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 171 [2]. *Sofia, 4 juillet 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol. 13 juillet)

Au cours d'une récente conversation avec M. Rendel, le nouveau ministre d'Angleterre, nous en sommes venus à parler du projet de déclaration commune des états balkaniques relative au réarmement de la Bulgarie [3]. J'ai trouvé mon collègue aussi informé du fait que je l'étais moi-même. Il s'est félicité d'une mesure propre à dissiper l'atmosphère de méfiance pesant sur les Balkans et a émis l'avis que, du moment que la question était en bonne voie, le mieux était de se contenter de faire des vœux pour son succès, sans intervenir dans l'affaire. J'ai relevé son observation en remarquant que si cette réserve pouvait, pour le moment, présenter des avantages dans le cas actuel, elle serait peut-être moins opportune en ce qui concernait le projet tendant à amener l'adhésion de la Bulgarie au pacte de l'Entente balkanique, projet auquel je croyais savoir que le gouvernement britannique portait un

(1) En dehors du traité d'amitié et de la déclaration commune, était signé le 3 juillet, à Antioche, au terme de laborieuses négociations, un accord d'état-major franco-turc. Il prévoyait une collaboration militaire des deux pays dans le Sandjak sur la base de la parité des effectifs; le contingent turc ne pourrait intervenir que sur réquisition des autorités françaises.

(2) Archives de l'ambassade à Rome.

(3) Voir ci-dessus, le nº 70 (et note).

intérêt tout particulier [1]. Sous une forme très enveloppée, mon interlocuteur m'a longuement exposé que si c'était, en effet, là un accord très souhaitable pour l'affermissement de la paix dans les Balkans, il n'en fallait pas moins, d'après lui, éviter, dans cette question également, toute immixtion qui risquerait de donner à un tel rapprochement le caractère d'un groupement antiallemand inspiré par la politique franco-anglaise. Le danger germanique était grand; mais les pays intéressés s'en rendaient suffisamment compte pour réagir spontanément, de sorte que tout encouragement venu de l'étranger risquerait d'être aussi inutile que, peut-être, maladroit.

Il se peut que cette relation de notre conversation donne à la pensée du ministre d'Angleterre une précision plus grande qu'elle ne ressortait de ses paroles; mais le sens général ne saurait faire de doute. Je ne sais dans quelle mesure ces déclarations représentent son sentiment personnel ou les intentions de son gouvernement. Quoi qu'il en soit, elles m'ont paru intéressantes à signaler, parce qu'elles semblent indiquer que le projet généralement prêté à la Grande-Bretagne de mener aujourd'hui dans ces régions une politique plus active, aussi bien au point de vue politique qu'économique, ne l'empêchera pas de continuer d'observer une ligne de conduite extrêmement prudente et d'éviter toute intervention directe. Je crois, en effet, qu'étant donnée l'attitude expectante de la Bulgarie, qui cherche avant tout à se ménager l'avenir et à ne se compromettre d'aucun côté, le plus sage à son égard est de surveiller avec vigilance ses mouvements, sans chercher à forcer ses sympathies.

147

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à MM. les Représentants diplomatiques de France à Washington, Rome, Berlin, Londres [2].

T. nos 478 à 482 (271 à 275) [3]; 648 à 652; 624 à 628; 2161 à 2165.

Paris, 5 juillet 1938, 23 h.

La récente installation dans l'archipel des Paracels [4] de certains organes administratifs indochinois ayant donné naissance dans la presse étrangère à plusieurs informations inexactes et accompagnées de commentaires ten-

(1) Par télégrammes nos 134-135 du 2 juillet, le ministre de France à Sofia, se référant à la dépêche no 85 du 16 juin, déclarait : « ...Il s'agit non pas d'une adhésion de la Bulgarie à l'Entente balkanique, mais d'une déclaration commune affranchissant la Bulgarie des servitudes militaires imposées par le traité de Neuilly et ayant comme contrepartie l'abandon des clauses de démilitarisation de la Thrace ».

(2) A savoir : les ambassadeurs (sauf pour Rome). Le télégramme est adressé par avion aux postes de Rome et Berlin.

(3) Entre parenthèses, numéro d'envoi (par avion) à New York.

(4) Voir ci-dessus, les nos 128, 133, 141.

dancieux, je vous adresse ci-dessous, pour votre information, des indications qui vous éclaireront sur la nature et la portée exacte de cette opération et vous permettront, le cas échéant, d'effectuer les rectifications nécessaires.

L'archipel des Paracels, réuni depuis 1816 à l'empire d'Annam, a passé en même temps que ce dernier sous la suzeraineté de la France. Si la Chine, postérieurement à 1909, a revendiqué à plusieurs reprises la possession de ces îles, ses prétentions sont demeurées purement théoriques et n'ont été accompagnées d'aucune manifestation de souveraineté.

L'Indochine, par contre, n'a jamais cessé, au cours des dernières décades, de faire reconnaître périodiquement l'archipel par nos forces navales. L'existence, aux abords et à l'intérieur de l'archipel, aux limites d'une des routes maritimes les plus fréquentées, de récifs et d'écueils constituant pour la navigation un danger constant, l'installation sur la principale île d'amers, de bouées lumineuses et de feux permanents avait été décidée, dès le courant de l'année dernière. Dès le mois d'octobre, un feu permanent était élevé sur l'île Pattle et les dispositions nécessaires étaient prises pour compléter ce réseau de sauvegarde. Le gouvernement japonais, informé par notre ambassadeur de nos intentions et certainement renseigné par ses agents sur nos travaux (un bâtiment hydrographe japonais se trouvait au même moment au large de l'île Pattle), n'a fait entendre aucune protestation.

Le gouvernement de l'Indochine vient d'envoyer dans l'archipel le personnel et le matériel nécessaires pour l'édification et le fonctionnement des phares, des stations de météorologie et de T.S.F. nécessaires pour assurer dans cette partie du golfe du Tonkin la sécurité de la navigation et la signalisation des typhons. Deux détachements de gendarmes annamites ont également été débarqués aux îles Boisée et Pattle pour protéger ces établissements contre les incursions de pirates ou les déprédations causées par des pêcheurs de passage.

La prétendue « occupation » des Paracels, dénoncée par une certaine propagande étrangère, se réduit donc à l'aménagement sur un territoire de souveraineté française d'un dispositif de sécurité maritime appelé à rendre des services égaux aux navires de tous pays fréquentant ces parages du Pacifique. Les mesures prises par le gouvernement général de l'Indochine à cet effet ne nuisent aux intérêts d'aucun tiers; les assurances nécessaires ont notamment été données au gouvernement japonais que la légitime activité des pêcheurs et colons japonais installés depuis quelque temps sur l'île Boisée ne serait en aucune manière entravée.

Confidentiel. — Dès le mois de septembre dernier, le gouvernement français avait secrètement informé le gouvernement chinois de ses intentions, en lui faisant ressortir l'intérêt de prévenir par une action de cette nature une occupation éventuelle de l'archipel par les Japonais. Le différend ouvert entre la France et la Chine au sujet des Paracels ne concernant que ces deux pays, les prétentions de l'un ne sauraient être opposées par un tiers aux revendications de l'autre, et le consentement tacite de la Chine à une opération qui laisserait juridiquement notre litige en l'état, permettrait d'anticiper une action japonaise également nuisible aux intérêts des deux pays. Le gou-

vernement chinois a paru se rallier à ce point de vue et il est à prévoir qu'il se contentera d'élever une réserve de pure forme contre une mesure dont nous l'avons amicalement prévenu [1].

148

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2740 [2]. *Berlin, 5 juillet 1938* [3].

(*Reçu* : le 6, 12 h. 15.)

Les services de l'attaché commercial auprès de cette ambassade ont rédigé un rapport très étudié sur la situation économique de l'Allemagne.

J'enverrai ce rapport par la prochaine valise. En attendant, Votre Excellence trouvera ci-dessous résumée la substance du travail en question dont les données reposent — il ne faut pas le perdre de vue — sur les statistiques et les chiffres officiellement publiés, c'est-à-dire sur des documents plutôt inférieurs que supérieurs à la réalité.

*
* *

L'effort industriel de l'Allemagne se poursuit avec une intensité qui ne peut s'expliquer que par la préparation à la guerre. Au point de vue économique, on peut affirmer qu'en pleine paix elle se trouve déjà sur le pied de guerre; sa population est entraînée dès maintenant à une vie spartiate; elle mobilise toutes ses ressources de main-d'œuvre et de capitaux. Le maréchal Goering vient de décréter le service civil obligatoire [4], et à la tête des services du ministère de l'Économie nationale sont placés des généraux qui commandent les industriels.

Il est indéniable que l'effort fourni a déjà permis d'obtenir des résultats considérables, sans doute plus importants encore que ceux qui ressortent de l'examen des statistiques. L'Allemagne n'est qu'une vaste usine où l'ouvrier travaille plus de neuf heures par jour, et dans certaines industries les équipes se succèdent sans interruption. Le problème du chômage a fait place à celui de la main-d'œuvre, et il manque cette année dans les industries de l'armement plusieurs centaines de milliers d'ouvriers et 18.000 ingénieurs.

Dans l'industrie du bâtiment, tout étant réquisitionné pour les travaux

(1) Ce télégramme a été communiqué à Tokyo (nos 214 à 218) et Changhaï (nos 333 à 337).
(2) Archives de l'ambassade à Rome.
(3) Par courrier, en clair.
(4) Voir ci-dessus, le nº 97 (note).

de la défense nationale et pour ceux du plan de quatre ans, on ne trouve ni matériaux ni main-d'œuvre et l'on estime de 70 à 80 % les commandes remises par les pouvoirs publics sur le total des travaux en cours d'exécution. Sur la plupart des chantiers, on travaille jour et nuit.

La production des mines de houille est passée de 8,7 millions de tonnes en janvier 1932 à 16,7 millions en mars 1938. La production de l'acier a atteint le mois dernier 1.900.000 tonnes, contre une moyenne mensuelle de 463.000 tonnes en 1932.

Les aciéries Hermann Goering traiteront, lorsqu'elles seront terminées, 15 millions de tonnes de minerais par an et l'Allemagne doit pouvoir, dans deux ans, produire par ses propres ressources 50 à 55 % des quantités d'acier qu'elle consomme actuellement (*).

Pour l'ensemble des carburants, la production *apparente* représente 36 % de la consommation, qui dépasse actuellement 5 millions de tonnes par an. L'Allemagne compte pouvoir couvrir prochainement sa consommation de carburants légers (pour le benzol, la benzine, elle couvre déjà plus de 80 % de ses besoins).

Dans l'industrie automobile, la production a été de 71.000 voitures pendant le premier trimestre de 1938 contre 13.000 pendant la même période de 1933.

Dans les autres groupes de l'industrie, textile, cellulose, etc., l'activité augmente aussi, et les efforts pour accroître la production de matières premières nationales sont considérables.

La question de l'approvisionnement en vivres reste l'un des principaux soucis des dirigeants du IIIe Reich. Se souvenant de la leçon du blocus de 1914-1918, ils se sont attachés à constituer dès maintenant des stocks, à organiser la répartition des vivres, et à entraîner la population à certaines privations. Par suite de la mauvaise récolte de l'année dernière, l'Allemagne a dû importer pour 400 millions de marks de céréales contre 44 millions en 1936. Le troupeau bovin, qui était de 19,4 millions de têtes en 1933, est passé à 20,5 millions en 1937. Le produit de la pêche hauturière a été de 675.000 tonnes en 1937 contre 590.000 tonnes en 1936 et la consommation du poisson est encouragée par tous les moyens. L'industrie de la conserve est florissante, il y a 300.000 m^2 de frigorifiques disponibles; 500.000.000 d'œufs et 17.000 tonnes de beurre sont passés en 1937 par les chambres froides. A l'heure actuelle, il y aurait *un million de porcs congelés dans les entrepôts*. La production du sucre a doublé, ce qui a certainement permis de constituer des stocks appréciables. Enfin, pour la conservation des fourrages, l'Allemagne disposait il y a un an déjà de silos d'une contenance de *4 millions de m^3*.

Le commerce est appelé à faire constamment des sacrifices, pour éviter une hausse trop forte des prix de détail. Le commerçant a été enrégimenté à son tour dans l'armée allemande de la production, et il lui faut maintenant obéir à une stricte discipline.

Le commerce extérieur est contrôlé de très près afin de ne laisser entrer en Allemagne que l'indispensable. Il doit, par des exportations aussi élevées

(*) *Note du document :* Ce chiffre est probablement inférieur à la réalité. La production allemande reste cependant soumise à la nécessité d'importer de grandes quantités de minerais.

que possible, procurer à l'Allemagne les devises nécessaires à l'achat des matières premières dont l'industrie de la défense nationale a encore besoin.

Malgré les accords commerciaux par lesquels les pays étrangers essaient de vendre surtout des produits manufacturés, l'Allemagne est cependant arrivée à augmenter considérablement l'importation des matières premières.

On peut dire, en résumé, que le gouvernement national-socialiste a mis complètement l'économie nationale au service du réarmement et que toutes les forces de la nation sont maintenant mobilisées.

149

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2753. Secret. Réservé. *Berlin, 5 juillet 1938* (1).

(*Reçu :* le 6, 12 h. 15.)

Un de nos compatriotes, correspondant à Berlin d'un grand journal français, a eu récemment avec le Dr Theo Morell, médecin de M. Hitler et faisant, par suite, partie de l'entourage immédiat de celui-ci, une conversation dont je résume ci-dessous l'essentiel d'après ce qui m'en a été rapporté :

« La situation mondiale, aurait dit en substance le Dr Morell à son interlocuteur, a une bien mauvaise figure. Je crains que nous n'ayons bientôt une nouvelle guerre. Les mois prochains seront des mois de graves décisions. Ce serait alors la deuxième guerre vécue par notre génération. N'est-ce pas effrayant?

« Croyez-moi, aurait ajouté le Dr Morell, le Führer ne songe pas à attaquer la France. Il ne *veut* pas faire la guerre à la France. Il sera heureux si la France ne le force pas à combattre contre elle. Nous autres, sur la montagne (2), nous savons que l'Angleterre veut la guerre et qu'elle la prépare.

« Nous devons donc naturellement prendre nos dispositions en conséquence et prendre nos précautions. On ne peut tout de même attendre ni de nous, ni de l'Italie, que nous évacuions purement et simplement l'Espagne sans tambours ni trompettes, tout comme si rien ne s'était passé. *Sur la montagne*, on dit que l'Allemagne des Sudètes doit faire retour à la patrie, parce que c'est un pays allemand. Et elle *fera* retour à la patrie : on n'aura certainement plus à attendre longtemps cette échéance. »

Notre compatriote ayant, à ce moment, fait observer au Dr. Morell que l'Allemagne, entourée d'adversaires plus forts et mieux préparés qu'en 1914, n'aurait aucune chance de sortir victorieuse d'un conflit : « *Sur la montagne,*

(1) Par courrier, en clair.
(2) *Note du document :* à Obersalzberg, résidence du Führer.

lui aurait répondu son interlocuteur, on dit qu'on ne peut jamais savoir d'avance comment une guerre finira ».

J'ai cru devoir, en raison de leur origine mais sous les réserves d'usage, rapporter ces propos au Département en le priant de leur conserver un caractère confidentiel.

150

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2760 [1]. Secret. Réservé. *Berlin, 5 juillet 1938* [2].

(*Reçu :* le 6, 12 h. 15.)

Les renseignements qui me sont parvenus depuis huit jours confirment pleinement les déclarations recueillies par le capitaine Stehlin et consignées dans mon télégramme nº 2649 [3].

Il n'est plus permis de douter qu'à l'heure actuelle, l'Allemagne, suspendant toute autre entreprise, ne consacre tout son effort à l'achèvement, à sa frontière occidentale, d'un réseau fortifié qui devra constituer un obstacle infranchissable.

Nos consuls de Francfort, de Cologne, de Sarrebruck nous le signalent, sans savoir que leurs informations recoupent celles que nous possédons déjà. On en parle, d'ailleurs, de plus en plus ouvertement à Berlin et plusieurs de nos compatriotes qui représentent des journaux parisiens dans la capitale du Reich sont venus spontanément m'en entretenir.

Les fortifications en cours comprendraient, d'après ce qui m'est rapporté, un certain nombre de gros ouvrages, entourés d'une multitude d'abris bétonnés de mitrailleuses, l'ensemble étant échelonné sur trois lignes en profondeur.

Les instructions prescrivent que les travaux soient terminés à la date du 15 août prochain. En raison de l'énormité des moyens mis en œuvre, il y a lieu de considérer que les ordres donnés seront exécutés dans le délai fixé.

C'est donc à partir du 15 août que commencera, de nouveau, pour l'Europe, une période particulièrement critique. L'accalmie dont nous jouissons aujourd'hui n'est qu'apparente et trompeuse, elle prépare de futurs orages.

Enfermé dans sa maison de Berchtesgaden, Hitler médite et rumine ses plans. Il éconduit les visiteurs; il repousse les objections et les conseils; il semble en proie à une crise de folie des grandeurs. Même Goering, qui ne serait

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Du 26 juin, ci-dessus publié sous le nº 97.

pas sans appréhension, quant au succès final de l'aventure, ne trouverait plus, pour l'instant, accès auprès de lui.

Selon le projet auquel le Führer aurait arrêté son esprit, le premier prétexte valable qu'offrirait le gouvernement de Prague serait saisi. Une attaque inopinée et foudroyante serait lancée contre la Tchécoslovaquie, dont le sort serait militairement réglé avant qu'aucun des alliés de cet état n'ait eu le temps de bouger. L'Allemagne proposerait alors à la France et à l'Angleterre, sous une forme plus ou moins impérative, de se prêter à une conférence, qui aurait pour but d'empêcher la guerre de se généraliser.

En cas de refus de leur part, les événements suivraient leur cours. Hitler serait persuadé qu'il viendrait très vite à bout de la France et il nourrirait l'ambition de célébrer, le 11 novembre, dans la Galerie des glaces, l'écroulement définitif du traité de Versailles.

On sera tenté de croire que les indications que je résume ci-dessus émanent de cerveaux déréglés ou ne sont autre chose que des vantardises, par lesquelles on voudrait nous intimider. Il n'en est rien, cependant; elles proviennent de sources que je tiens pour extrêmement sérieuses. On remarquera, d'ailleurs, qu'elles sont corroborées par une série de témoignages, sans lien entre eux, et que j'ai enregistrés dans mes télégrammes; elles sont confirmées, en outre, par l'attitude générale de la presse allemande, qui cherche obstinément à attribuer à la Tchécoslovaquie le rôle d'un pays provocateur, impérialiste, et dangereux pour la sécurité du Reich.

En attendant que sonne l'heure de l'action, l'Allemagne s'appliquera, au surplus, à préparer le terrain diplomatique; elle essaiera de s'assurer, dans la mesure où ce n'est pas déjà fait, la collaboration ou, du moins, la neutralité de l'Italie, de la Hongrie, de la Pologne, de la Roumanie, de la Yougoslavie, voire même de l'Angleterre. A cet égard, la visite qu'est en train d'effectuer, à Berlin, le chef d'État-major italien [1] revêt une importance toute spéciale.

Le problème qui se pose est donc, désormais, de trouver les moyens de faire échec aux plans insensés qu'Hitler roule dans sa tête.

J'ai dit que certaines personnalités de son entourage, pourtant très audacieuses, étaient troublées et inquiètes.

Tout ce qui sera de nature à renforcer chez elles le sentiment que le Reich verrait, éventuellement, se dresser contre lui une coalition puissante, ne pourra que les déterminer à retenir leur chef sur une pente aussi périlleuse.

Il serait donc souhaitable que l'Angleterre, la France, la Russie, la Petite Entente, les États-Unis, à défaut d'autres, tinssent, dans les semaines qui s'approchent, un langage non équivoque.

Il conviendrait d'avertir le gouvernement de Londres. Car, tout en admettant que la situation soit tendue et menaçante, mon collègue britannique persiste à estimer qu'elle nous ménage un répit d'au moins une année, pendant lequel Hitler feindra de se contenter, en ce qui concerne les Allemands des Sudètes,

[1] Un télégramme de Berlin nº 2730, du 4 juillet, annonçait l'arrivée dans la capitale allemande, la veille au soir, du chef d'État-major général de l'armée italienne. Il se rendait en Allemagne pour répondre à une invitation du général von Brauchitsch et visiter un certain nombre d'institutions militaires.

d'une solution de compromis. Mais c'est précisément là-dessus que compte le Führer pour obtenir l'effet de surprise qu'il voudrait produire. Du reste, les derniers doutes, s'il en subsiste, seront levés par l'accueil que l'Allemagne réservera aux propositions définitives du gouvernement tchécoslovaque. Si le Reich dénonce ces propositions comme dérisoires et pousse les Sudètes à l'intransigeance, nous saurons où il désire en venir.

Il est, de toute façon, de la plus haute importance que la Tchécoslovaquie refuse à Hitler le prétexte dont il a besoin. La base de départ moral de celui-ci est faible. Il faut en faire éclater la faiblesse. Il faut que, d'avance, aux yeux du monde entier, et particulièrement du monde anglo-saxon, l'opération allemande apparaisse comme une action de brutalité et de brigandage.

Pour cela, il n'est pas nécessaire seulement de présenter bientôt aux Sudètes un statut aussi large et libéral que possible.

A mon avis, il serait, en outre, opportun que l'Angleterre suggérât l'idée d'une neutralisation de la Tchécoslovaquie, garantie, dans l'intérêt de la paix de l'Europe, par les grandes puissances.

Je ne dis pas qu'une telle initiative suffirait à détourner Hitler de ses funestes projets. Elle le gênerait certainement. Elle gênerait l'opinion publique allemande. Elle créerait, si elle était repoussée, un courant hostile à l'Allemagne, dans l'opinion internationale.

Pour le surplus, il est indispensable que, nous-mêmes, nous nous tenions, dès les premiers jours d'août, en état d'alerte.

151

M. Blondel, Chargé d'Affaires de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des affaires étrangères.

T. nos 1054 à 1061. *Rome, 5 juillet 1938.*

Je me réfère à mon télégramme no 1040 (1).

L'ambassadeur d'Angleterre vient de me donner connaissance de l'aide-mémoire que le ministre des Affaires étrangères italien lui a remis samedi soir (2) et qui, selon la déclaration du comte Ciano, a été rédigé par M. Mussolini. Ce document expose tout d'abord que, du côté italien, on a retiré des troupes de Libye, on a cessé toute attaque contre l'administration britannique en Palestine et on a renoncé à toute propagande antibritannique dans la presse ou par la radio : et pourtant le gouvernement britannique n'a accordé au gouvernement fasciste aucune contrepartie, même après la session de Genève

(1) Du 30 juin, analysé ci-dessus sous le no 108 (note).
(2) C'est-à-dire le 2 juillet.

et même après que l'Italie eût accepté le plan britannique pour le retrait des volontaires [1], plan dont la mise en œuvre n'a pas été ralentie du fait de l'Italie.

Après cet exorde, l'aide-mémoire italien déclare que l'armistice ne paraît pas réalisable à l'heure actuelle parce que le gouvernement fasciste ne pourrait exercer d'action modératrice auprès du général Franco que si celui-ci recevait du gouvernement de Barcelone une reddition sans condition.

Tout retrait unilatéral de volontaires est également déclaré impossible.

« Il ne reste donc, ajoute l'aide-mémoire, qu'à attendre le développement des événements, soit d'après les directives du plan de Londres, soit selon le cours des opérations militaires. » Ce retard, qui n'est pas dû à l'Italie, risque, est-il déclaré, de compromettre les effets moraux des accords du 16 avril.

Quant à la France, « le gouvernement fasciste constate de nouveau qu'il n'y a pas et ne peut pas y avoir de connexion entre d'éventuels accords italo-français ou la simple reprise des conversations italo-françaises d'une part, et l'application des accords anglo-italiens d'autre part ». Établir aujourd'hui un pareil lien qui n'a jamais été envisagé aurait pour signification de « courir le risque de rendre caducs » les accords italo-britanniques. Le texte précise que « la reprise des conversations italo-françaises pourrait éventuellement se produire après l'application des accords du 16 avril, mais jamais avant, et ceci pour des raisons tellement évidentes (*intuitive*) qu'il n'est pas nécessaire de les donner ».

L'aide-mémoire conclut à peu près en ces termes : « Le gouvernement fasciste est ainsi décidé à attendre dans l'espoir qu'un délai trop long et injustifié ne diminuera ni n'annulera la valeur d'un acte qui, non seulement en Italie et en Angleterre mais dans le monde tout entier, a été accueilli comme un événement essentiel pour la paix. »

Lord Perth, qui m'a exprimé avec insistance son désir de ne rien voir transpirer dans la presse de notre conversation, m'a dit qu'après avoir pris connaissance de cette note, il avait vainement offert la discussion au comte Ciano, celui-ci s'étant retranché derrière un texte établi par M. Mussolini lui-même. L'ambassadeur n'en a pas moins développé tous les arguments capables de faire revenir le gouvernement fasciste sur les dispositions ainsi manifestées. Il reste d'ailleurs convaincu, m'a-t-il dit, que le gouvernement italien ne réussira pas à inspirer à son gouvernement une attitude qui apparaîtrait fort inopportunément aux yeux du monde (et notamment de l'Allemagne et des pays de l'Europe centrale) comme l'expression d'un désaccord entre Londres et Paris, et il se demande pourquoi le gouvernement italien montre un désir si vif de mettre en vigueur les actes du 16 avril : l'Italie lui semble en effet avoir obtenu le jour même de leur signature le bénéfice moral de la parité entre les deux empires, unique bénéfice que, d'après lord Perth, elle recueillerait de ces accords, tandis que les avantages réels qui résulteraient de leur application seraient tous réservés à l'Angleterre. Aux motifs que je lui ai exposés pour expliquer la présente attitude italienne et qui me paraissent procéder en premier

[3] Voir, au tome IX de la présente série, le n° 453.

lieu du désir de séparer la France de l'Angleterre et aussi de la nécessité pour un régime fondé sur la violence de se proclamer toujours poursuivi au moins par un ennemi d'importance qui est actuellement la France, lord Perth a ajouté une considération d'intérêt méditerranéen à laquelle il attache de l'importance : l'Italie, pense-t-il, échouera dans sa politique balkanique et turque aussi longtemps que l'entente italo-britannique n'aura pas été pratiquement réalisée. Le comte Ciano aurait, en effet, dans l'entretien de samedi, « murmuré » une certaine désapprobation de l'emprunt consenti par la Grande-Bretagne à la Turquie [1] et de l'activité britannique en Bulgarie et en Grèce; et au surplus, l'ambassadeur de Turquie à Rome aurait nettement confirmé son collègue anglais dans cette manière de voir.

152

M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,

À M. MASSIGLI, DIRECTEUR DES AFFAIRES POLITIQUES AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Lettre personnelle [2]. *Rome, 5 juillet 1938.*

J'utilise la première occasion sûre pour vous remercier de votre lettre du 26 juin parvenue le 3 par la valise et du remboursement que vous avez fait à l'ambassade.

Puisque vous voulez bien me demander, d'une façon si amicale, mon avis sur les affaires franco-italiennes, je vous avouerai qu'il me semble impossible d'envoyer un ambassadeur dès aujourd'hui en raison de l'attitude par trop arrogante que le chef du gouvernement fasciste et ses journaux observent vis-à-vis de nous. Une pareille mesure serait, je le crains, dans les circonstances présentes, accueillie avec une cruelle ironie. D'autre part, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de lier la question des conversations franco-italiennes à la désignation d'un ambassadeur : en effet, cette désignation je ne la vois, actuellement, que comme l'effet d'une entente franco-britannique qui consisterait à admettre le postulat d'un règlement espagnol considéré comme acquis avant d'être totalement réalisé : en pareil cas, cette fiction du règlement espagnol, débarrassant le terrain des relations franco-italiennes du principal et pour ainsi dire du seul obstacle véritable qui l'encombre, déblayerait du même coup la situation franco-italienne du souvenir des conversations interrompues. Le nouvel ambassadeur apprécierait, en y mettant tout le temps nécessaire, quand et comment les autres questions en suspens entre les deux pays pourraient être réglées.

[1] Le 4 juillet, la Chambre des Communes votait l'ouverture d'un crédit destiné à permettre à la Turquie d'acheter du matériel de guerre à la Grande-Bretagne.

[1] Extraite des papiers Massigli.

Je m'empresse d'ajouter qu'il me paraît extrêmement désirable de saisir la première occasion, j'allais dire le premier prétexte plausible, pour procéder à la nomination d'un ambassadeur de France, par exemple en l'accrochant à la mise en vigueur de l'accord italo-britannique du 16 avril. Je n'écarte pas l'hypothèse d'après laquelle cette entrée en vigueur finirait par être considérée à Londres même comme impossible, mais si elle devait être réalisée, il faudrait que nous en saisissions l'occasion pour reconnaître nous aussi, en même temps que les Anglais et d'accord avec eux, la souveraineté italienne sur l'Éthiopie, avec la double conséquence des nouvelles lettres de créance pour l'ambassadeur d'Angleterre et de la désignation d'un ambassadeur de France.

Le développement du plan britannique de non-intervention (1) devrait, semble-t-il, fournir d'ici peu (soit dès l'adhésion des deux parties espagnoles, soit après un commencement d'exécution plus ou moins substantielle), la possibilité d'« escompter », sans attendre son échéance réelle, le règlement espagnol que l'accord italo-britannique s'est gardé de définir et qui doit en déclencher la mise en vigueur.

Cette solution du problème de nos relations diplomatiques avec l'Italie, problème dont la difficulté va croissant, permettrait aussi d'éviter les conséquences des dangereux soubresauts de la période finale des hostilités, pour ne pas parler de certain autre problème bien périlleux pour l'Europe.

153

M. Brugère, Ministre de France à Belgrade,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 284 à 286 (2). Réservé. *Belgrade, 6 juillet 1938, 13 h. 55.*

(*Reçu :* 15 h., 16 h.)

Il me revient de source très autorisée que le tour d'horizon auquel, dans leur récente conversation de Venise (3), M. Stoyadinovitch et le comte Ciano ont procédé, s'est surtout fixé sur la politique à suivre en commun pour enrayer, sans rien casser côté Berlin, les actes excessifs de la propagande allemande en Europe centrale. Le ministre italien des Affaires étrangères aurait dans cette pensée proposé à la Yougoslavie de prendre à ses côtés et à ceux de la Hongrie la place laissée vacante par la disparition de l'Autriche. De la sorte, les accords tripartites de Rome (4) pourraient revivre et faire, sinon barrage, du moins un certain contrepoids aux lignes de force allemandes.

(1) Sur ce plan, voir au tome IX de la présente série, les nos 385 (note), 453.
(2) Archives de l'ambassade à Rome.
(3) Qui eut lieu les 17 et 18 juin : voir ci-dessus le no 62 (note).
(4) Sur les accords tripartites italo-austro-hongrois de 1934 et 1936, voir au tome VI de la 1re série, le no 19; au tome I de la présente série, les nos 511, 523 (et note).

À première vue, l'idée semble tout à fait paradoxale, puisque la Yougoslavie membre de la Petite Entente a déjà des engagements et dispositions politiques contre Budapest et que l'alerte du 21 mai a montré qu'elle ne les perdait pas de vue (voir mon télégramme nº 226 du 24 mai) (1). Néanmoins, M. Stoyadinovitch a tellement le goût du jeu sur tous les tableaux qu'une combinaison politique nouvelle de cette sorte est beaucoup plus faite pour l'attirer que pour l'effrayer. Déjà des rumeurs avaient couru, il y a quelques semaines, sur une politique fugitive de rapprochement avec la Hongrie. Le chargé d'affaires tchécoslovaque m'en avait parlé sans y attacher autrement d'importance et d'inquiétude.

Pour la réalisation d'une politique de ce genre appelée à bouleverser et peut-être pas nécessairement en mal les systèmes existant *de* [*jure*] en Europe centrale, la première étape dans la pensée de M. Stoyadinovitch serait que Belgrade s'assurât l'appui entier et éventuellement militaire de la Bulgarie. La toute prochaine déclaration de l'Entente balkanique libérant la Bulgarie des clauses de désarmement (2) et la réunion à Bled le mois prochain du conseil de la Petite Entente peuvent être appelées à faciliter au président du Conseil yougoslave une évolution en ce sens. J'en fais état dans une lettre confiée à la valise de ce soir.

154

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nºs 1632 à 1635. (3) Très confidentiel. Réservé. *Londres, 6 juillet 1938. 19 h. 50, 17 h. 50,*

(*Reçu :* 19 h. 20)

Le discours de M. Neville Chamberlain samedi dernier à Kettering (4) a été sévèrement critiqué par les journaux de gauche, comme mes télégrammes de presse en ont rendu compte, en raison de l'optimisme trop facile dont il témoigne en matière de politique étrangère. Les attaques des feuilles libérales et socialistes, pour justifiées qu'elles puissent paraître, n'ont cependant rien

(1) Non reproduit, aux termes duquel le gouvernement yougoslave avait « pris spontanément... la décision de renforcer les effectifs stationnant à proximité de la frontière hongroise » lors de la crise du 21 mai.

(2) Voir ci-dessus, les nºs 70 (et note), 146.

(3) Archives de l'ambassade à Rome.

(4) Soit le 2 juillet. Au cours de cette allocution, le Premier britannique affirmait que l'Angleterre se battrait de nouveau, comme en 1914, si ses libertés étaient en danger. Il se prononçait toutefois pour la poursuite de la politique d'apaisement en Europe : il fallait, pour l'Espagne, maintenir la politique de non-intervention d'autant plus que le plan britannique sur l'évacuation des volontaires était sur le point d'entrer en application.

d'imprévu et ne peuvent guère porter atteinte à la position du Premier ministre. Il convient en revanche d'attacher plus d'importance à l'offensive qui vient de se déclencher brusquement dans les milieux conservateurs contre un passage des déclarations de M. Neville Chamberlain dans lequel celui-ci a évoqué brièvement mais non sans imprudence un problème vital pour l'avenir de l'agriculture britannique.

Le chef du gouvernement a déclaré qu'à son avis le Royaume-Uni devait se garder de chercher à produire sur son territoire la totalité des produits nécessaires à son alimentation, un tel programme, a-t-il ajouté, serait trop coûteux, ferait tort aux dominions et aux pays étrangers où s'approvisionne l'Angleterre, inciterait les clients du Royaume à diminuer leurs achats de produits manufacturés et aboutirait ainsi à augmenter le chômage en Grande-Bretagne. Des protestations se sont fait entendre aussitôt dans les milieux conservateurs qui défendent les intérêts des circonscriptions agricoles et qui soulignent la contradiction ainsi apparue entre les promesses faites par M. Neville Chamberlain en mars 1931 aux représentants des fermiers et son attitude actuelle. Les journaux de lord Beaverbrook qui se détachent progressivement du Premier ministre, depuis que leur propriétaire a dû renoncer à voir en M. Neville Chamberlain un partisan de la politique de l'isolement, ont saisi cette occasion de s'indigner et de publier contre le Premier ministre des articles extrêmement vifs où ils laissent prévoir une révolte du parti conservateur. Le *Daily Mail* s'associe dans une certaine mesure à cette action et la feuille du lord Rothermere allait hier jusqu'à laisser prévoir le remplacement éventuel de M. Neville Chamberlain par lord Halifax. Cette rumeur ne repose sur aucun fondement mais elle constitue un symptôme de la fronde qui se manifeste à l'extrême droite contre le chef du gouvernement et qui s'ajoute maintenant à l'opposition latente de M. Winston Churchill et de ses amis, créant ainsi une sorte de malaise dans les rangs de la majorité.

Le Premier ministre se prépare à fournir des explications dans lesquelles il s'attachera évidemment à réduire la portée des paroles qu'il a prononcées. Il n'en reste pas moins qu'il n'a pas eu, depuis quelques semaines, la main très heureuse et que son prestige personnel s'en trouve quelque peu affaibli.

155

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 617. Confidentiel. *Londres, 6 juillet 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 8 juillet.)

L'adoption par le Comité plénier du projet de résolution qui est maintenant soumis aux deux parties en Espagne (1) marque la conclusion d'une étape importante des négociations de la non-intervention. Il n'est pas sans intérêt, à cette occasion, de préciser les conditions dans lesquelles l'accord a été réalisé et de définir l'atmosphère dans laquelle se sont déroulées nos dernières discussions.

Je n'ai pas à rappeler à Votre Excellence les difficultés que nous avons eues à surmonter et qui ont fait durer près de huit mois les négociations engagées au lendemain de l'adoption du plan britannique, le 4 novembre dernier (2). Il est cependant permis de penser que ce délai aurait pu être assez considérablement abrégé si lord Plymouth avait, notamment au cours de ces dernières semaines, adopté une attitude différente. Le président du Comité, sous l'influence des violentes oppositions de vues qui se manifestaient au début de nos discussions et, il faut bien le dire, jusqu'à une date encore récente, a paru vivre jusqu'à la dernière minute dans la terreur de voir s'élever soudain quelque divergence inconciliable et toute l'œuvre du Comité remise en question. Il a donc systématiquement évité de prendre une position énergique, poussant son souci de conciliation jusqu'à la stérilité, laissant s'éterniser les discussions les plus futiles dans la crainte visible qu'un effort de sa part pour y mettre un terme ne fît craquer l'édifice si péniblement construit. Ces observations ne doivent d'ailleurs pas diminuer la reconnaissance que mérite lord Plymouth pour la loyauté et l'inlassable patience dont il a donné tant de preuves depuis l'établissement du Comité de non-intervention. Les rapports particulièrement amicaux et confiants que j'entretiens personnellement avec

(1) Le 5 juillet, le plan anglais de retrait des volontaires et de contrôle (sur ce plan, voir, au tome IX de la 2e série, les nos 385 (note), 453), était adopté par les vingt-six états représentés au Comité. Un délai de deux semaines était laissé aux commissions de recensement pour examiner sur place les conditions dans lesquelles elles pourraient remplir leur mission. Lorsque le recensement commencerait effectivement, le contrôle international serait rétabli : aux frontières terrestres, sous la forme existante; aux frontières maritimes suivant un système complexe (observateurs permanents dans les principaux ports; observateurs débarquant des navires dans les ports secondaires par un système de roulement entre bâtiments entrants et sortants). Si quarante jours au maximum après l'établissement du contrôle, aucun départ de volontaires ne s'était produit, ce contrôle serait levé. Dès que 10.000 volontaires auraient dans le camp où, au total, ils seraient le moins nombreux, quitté l'Espagne, certains droits de belligérance seraient reconnus aux parties en présence.

(2) Sur ce plan, voir, au tome VII de la présente série, les nos 187, 190.

lui m'interdisent d'émettre au sujet de son attitude aucun commentaire désobligeant, mais il est de fait que ses atermoiements nous ont fait perdre un temps précieux.

La conception que le secrétaire du Comité s'est faite de son devoir a également été, ainsi que je l'ai déjà signalé, une source fréquente d'embarras au cours de nos dernières réunions. M. Hemming, excellent fonctionnaire de l'administration britannique, n'est évidemment pas rompu aux nécessités de la politique internationale. Sa puissance de travail, sa haute conscience professionnelle et sa bonne volonté sont incontestables; tous les membres du Comité y ont fréquemment rendu hommage. Mais, dans l'élaboration des dispositions d'après lesquelles le Bureau aura à organiser son activité et à prendre des mesures pratiques d'application, il a témoigné d'un souci du détail et d'un excès de scrupules qui ont failli à plusieurs reprises nous conduire dans des impasses et qui, mettant l'accent sur les points litigieux qu'il s'agissait au contraire de reléguer dans l'ombre, nous auraient, en d'autres circonstances, suscité des difficultés peut-être insurmontables.

Si les conséquences de ces fausses manœuvres n'ont pas été plus sérieuses, c'est parce qu'incontestablement un changement s'était produit dans les dispositions des membres du Comité. Il convient de rendre aux représentants allemand et italien cette justice qu'au cours des dernières semaines leur attitude a tendu à faciliter l'accord final. Alors que pendant si longtemps leurs interventions s'inspiraient de partis pris évidents, leurs dernières objections ne portaient plus que sur certains points de fait et ne visaient aucunement à créer de l'obstruction. Il est apparu que leurs instructions générales leur prescrivaient de collaborer sincèrement à l'élaboration d'un texte applicable et je peux même dire qu'à plus d'une reprise mes collègues allemand et italien m'ont aidé à accélérer le rythme de nos travaux. De ce point de vue, il semble donc que les craintes de lord Plymouth n'étaient pas fondées et que, comme je l'ai indiqué ci-dessus, il eût pu, en faisant preuve de plus d'autorité, hâter sensiblement la réalisation d'un accord.

Une observation analogue peut être faite en ce qui concerne la position de l'U.R.S.S. Le Département est très exactement renseigné sur ce point et je n'y insisterai donc pas. Je me borne à noter que le gouvernement soviétique a paru animé du souci de ne pas se trouver isolé dans une attitude intransigeante et a consenti dans ce but d'importantes concessions. Ainsi que le sait le Département, le gouvernement anglais, irrité de l'opposition perpétuelle du représentant russe, a sérieusement envisagé, à un moment donné, de conclure un accord sans l'U.R.S.S.

J'ai dû expliquer à lord Plymouth qu'une telle solution, outre qu'elle aurait rendu bien improbable l'acceptation de la résolution par le gouvernement de Barcelone, aurait vraisemblablement fourni aux Allemands et aux Italiens un prétexte pour se dérober en rejetant le blâme sur Moscou. Ces observations ont d'ailleurs été comprises et les suggestions soviétiques qui se heurtaient du côté anglais à une mauvaise volonté presque systématique ont été par la suite accueillies dans un esprit conciliant. C'est ainsi qu'au cours de nos dernières réunions le représentant russe a pu faire adopter plusieurs modifications

portant il est vrai sur des points secondaires, mais qui néanmoins ont dû satisfaire l'amour-propre soviétique et ont certainement aidé au succès final.

Il y a lieu de rappeler, d'autre part, au sujet de l'attitude russe, que le tempérament personnel du chargé d'affaires de l'U.R.S.S. a été loin de faciliter les choses. Tandis que M. von Dirksen et le comte Grandi ont paru se conformer volontiers à des instructions conciliantes, M. Kagan, esprit pointilleux et combatif a, au contraire, toujours interprété les siennes dans le sens le plus intransigeant. Ses objections incessantes ont exaspéré tout le monde, à tel point qu'on pouvait à certains moments se demander s'il ne cherchait pas à ruiner les perspectives d'accord. Mais il est juste de reconnaître qu'en ne craignant pas de frôler parfois la rupture, il est parvenu à arracher des concessions dont nous ne pouvons nous-mêmes que nous féliciter.

*
* *

Nous pouvons considérer le projet de résolution, fruit de ces laborieuses négociations, comme satisfaisant à nos *desiderata* fondamentaux. Les principes essentiels qui ont été à la base de notre politique à l'égard de l'affaire espagnole y trouvent leur application. Le retrait des combattants étrangers paraît être organisé de manière à débarrasser effectivement les deux camps des éléments non-espagnols et le système d'observation est rétabli sous une forme qui lui donnera, peut-on espérer, plus d'efficacité que précédemment. Le parallélisme entre la surveillance maritime et le contrôle terrestre a été poussé aussi loin que possible bien que, par la force des choses, ils ne puissent pratiquement pas revêtir le même degré d'étanchéité.

Il est certes difficile d'affirmer que la mise à exécution effective des dispositions ainsi prévues s'effectuera de la manière même qui a été envisagée. Malgré le luxe de détails dont l'esprit méticuleux de M. Hemming a entouré le plan adopté par le Comité, il n'est pas sûr que les conditions de fait rencontrées par les commissions permettent aux diverses dispositions d'être exactement appliquées conformément aux prévisions du Bureau. Mais on peut espérer que celui-ci mettra sur pied une organisation assez souple pour s'adapter aux circonstances.

Il faut d'ailleurs reconnaître que, plus important que le contenu de l'accord, est le fait même qu'il ait pu être réalisé. En effet, ses clauses ne représentent pas des formules nouvelles et ce n'est pas leur valeur propre qui a décidé les membres du Comité à les accepter. C'est au contraire parce que les gouvernements étaient décidés à conclure un accord qu'ils se sont ralliés à des dispositions dont certaines avaient été précédemment repoussées par eux. C'est cet esprit de conciliation qui a changé le cours de nos négociations et qui mérite surtout d'être noté. Certes, en ce qui concerne les Allemands et les Italiens, il est la conséquence directe des progrès accomplis au début du printemps par les armées du général Franco et de la conviction des dirigeants de Rome et de Berlin que seul un ravitaillement massif du gouvernement de Barcelone en armes, en munitions et éventuellement en hommes pourrait maintenant empêcher la victoire des nationalistes. Mais il n'en est pas moins vrai que, du

côté allemand comme du côté italien, on paraît pour l'instant avoir renoncé à accentuer l'aide apportée au général Franco et on peut même espérer que l'exécution du plan aboutira réellement à dégager le conflit espagnol de ses aspects internationaux, ce qui ne manquerait pas d'apaiser considérablement l'atmosphère générale.

Enfin, dans les circonstances actuelles, le fait que les cinq grandes puissances aient pu se mettre d'accord sur un sujet important et accepter une résolution commune, est incontestablement à lui seul un succès pour la cause de la paix. Pour une fois, les gouvernements que l'on s'habituait à voir se dresser à tout propos les uns contre les autres et à s'opposer en formations hostiles ont renoncé à des positions ainsi tranchées et ont accepté des solutions de compromis. Bien que la portée de cet événement ne doive évidemment pas être exagérée, il n'en comporte pas moins, dans l'état de trouble qui est aujourd'hui celui de l'Europe, un réel motif de satisfaction et peut-être d'espoir.

156

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1640 à 1643 [1]. Secret. Réservé. *Londres, 7 juillet 1938, 19 h. 10.*

(*Reçu* : 21 h., 20 h. 45.)

D'après des informations confidentielles qui proviennent de l'ambassade d'Italie, l'état d'esprit de M. Dino Grandi et de ses collaborateurs au lendemain du dernier échange de vues entre le comte Ciano et lord Perth [2] serait le suivant :

Il est maintenant établi que le gouvernement britannique, pour des motifs qui tiennent aux réactions de son opinion publique, ne se trouve pas en mesure de procéder à une ratification anticipée de l'accord anglo-italien. Les éléments permanents du Foreign Office se seraient également employés, croit-on, autour de l'ambassadeur, à empêcher une telle ratification. Un compromis n'aurait guère été possible que sur la base d'un retrait unilatéral des formations italiennes qui participent actuellement aux opérations militaires dans la Péninsule, mais une telle opération ne saurait être envisagée pour les raisons suivantes.

1° L'opinion italienne (que l'entourage de M. Dino Grandi représente

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Sur cet échange de vues, voir ci-dessus le n° 151.

comme au courant des affaires d'Espagne) prendrait ombrage de « nouvelles » concessions et notamment ne serait pas disposée à accepter un retrait unilatéral des volontaires.

2° M. Mussolini n'a aucun intérêt à la privation du général Franco d'un concours qui peut être encore efficace, en rappelant prématurément ses troupes.

Le gouvernement italien craindrait, en accomplissant un geste unilatéral, de paraître sacrifier l'amitié de l'Espagne nationaliste à une amitié nouvelle, celle de l'Angleterre et de faire ainsi indirectement le jeu de l'Allemagne qui, n'ayant aucune raison d'accomplir une retraite anticipée, pourrait exercer à Burgos une influence prépondérante.

Dans ces conditions, l'ambassade d'Italie à Londres n'a guère d'espoir que dans une application rapide du plan adopté par le Comité de non-intervention (1) et surtout dans une victoire prochaine du général Franco. L'effort de la politique italienne porterait donc à la fois sur une mise en vigueur accélérée du plan de retrait simultané et sur le maintien de l'appui donné par le Duce à l'Espagne nationaliste, de manière à précipiter le succès définitif de la Junte, mais en évitant les actes ou les manifestations qui pourraient provoquer en Angleterre une levée de boucliers.

M. Dino Grandi et ses collaborateurs paraissent donc admettre que les conversations anglo-italiennes se trouvent actuellement au point mort; ils ne mettent d'ailleurs pas en doute le désir qu'éprouve M. Neville Chamberlain de mettre en vigueur l'accord qu'il a conclu avec le Duce, mais constatent que le Premier ministre doit tenir compte du sentiment de son opinion publique.

157

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1647 à 1653 (2). Réservé. *Londres, 7 juillet 1938, 23 h. 58.*

(*Reçu :* le 8, 1 h. 30, 0 h. 30, 1 h. 10.)

J'ai eu ce matin un long entretien avec lord Halifax sur la question des rapports anglo-italiens. J'ai commencé par noter que la mise en vigueur de l'accord du 16 avril, aux termes de la déclaration faite hier aux Communes par le Premier ministre (3), ne doit pas être considérée comme imminente.

(1) Sur ce plan, voir ci-dessus le n° 155 (note).
(2) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(3) Au cours de cette déclaration, le 6 juillet, le Premier britannique avait insisté sur le fait que son gouvernement ne pourrait donner plein effet à l'accord anglo-italien avant que la question espagnole eût été l'objet d'un règlement.

J'ai observé ensuite que, sans pouvoir se rendre bien compte du moment où seront remplies les conditions nécessaires à cet effet, l'opinion publique française était fondée à s'inquiéter très sérieusement de la tournure prise par la politique de l'Italie et des conséquences que pourrait avoir une ratification de l'accord anglo-italien dans les circonstances présentes. Tout se passe en effet comme si M. Mussolini, qui a dû donner [au chancelier] Hitler des gages de sa fidélité à la politique de l'axe Rome-Berlin, avait promis de ne poursuivre l'amélioration de ses rapports avec l'Angleterre qu'en renonçant à toute apparence de réconciliation avec la France.

Dans ces conditions, quels seraient les résultats pratiques d'une entente plus effective entre Rome et Londres? Dans l'esprit du gouvernement italien, celle-ci ne pourrait tendre qu'à jeter entre la France et l'Angleterre des germes de division dont elle se ferait ensuite un mérite vis-à-vis de Berlin. On ne saurait donc s'étonner des réactions qui se produiraient dans l'opinion française si l'accord anglo-italien recevait le sceau final alors que la malveillance italienne continuait à se donner libre cours contre la France.

Nous attachons trop de prix à l'amitié de l'Angleterre et nous avons trop confiance en ses hommes d'État pour ne pas savoir faire certains sacrifices à une entente qui constitue la base de notre politique. Toutefois, le public français a besoin de saisir le sens général de ces sacrifices. Il pouvait en comprendre l'utilité au début du mois de mai, quand un revirement s'esquissait dans la politique italienne. Mais le raidissement de l'attitude de M. Mussolini [1], malgré les gages donnés par le gouvernement français à la politique de non-intervention et à l'apaisement général, semble fermer la porte à tout espoir d'amélioration. On en concevrait donc pas que Londres choisisse précisément ce moment pour s'engager dans la voie d'un rapprochement plus étroit avec l'Italie. Lors des conversations entre les ministres français et anglais, le 28 avril [2], le gouvernement italien montrait un certain empressement à engager des conversations avec nous. On pouvait lui prêter des intentions conciliantes qui paraissent avoir totalement disparu aujourd'hui. N'est-il pas anormal que le gouvernement anglais tienne compte dans sa politique de cet élément nouveau et qu'il ne s'expose à voir la solidité de l'entente franco-anglaise mise en doute dans la presse allemande et italienne avec tous les dangers qui en résulteront pour la paix de l'Europe?

Lord Halifax m'a répondu qu'il appréciait toute la force des arguments que je venais de lui présenter. Il ne pouvait même se refuser à considérer comme plausible l'explication que je lui avais donnée de l'attitude du gouvernement italien. Il m'a assuré que toutes ces considérations étaient présentes à son esprit et que le gouvernement italien était résolu à faire tout ce qu'il fallait pour éviter de pareils dangers. Toutefois, comme sir A. Cadogan [3], il m'a répété qu'il lui paraissait impossible de poser une condition nouvelle à la mise en

(1) Intervenu avec le discours prononcé à Gênes par le Duce le 14 mai : voir, au tome IX de la présente série les nos 335, 339 (note), 355, 357, 360, 372, 377.
(2) Dont les comptes rendus sont ci-dessus reproduits sous le no 258 (annexes).
(3) Voir ci-dessus le no 88.

vigueur de l'accord de [Rome] et de le subordonner à un accord préalable ou même à une reprise des conversations avec la France.

D'après lui, la méfiance du Duce reste si vive qu'une telle initiative équivaudrait à détruire tout le travail poursuivi depuis plusieurs mois pour soustraire l'Italie à l'emprise allemande. Un exemple caractéristique de la psychologie de M. Mussolini a été fourni, il y a quelques jours encore, par le discours qu'il a prononcé à Aprilia (1). Nul doute que la violence de certains passages visant les démocraties n'ait été due aux articles de la presse française et anglaise où avaient été mises en lumière les difficultés de la situation économique de la Péninsule.

Mais, il est évident que le gouvernement britannique, qui est particulièrement anxieux de ne rien faire qui puisse troubler les heureuses relations entre [nos] deux pays, devra prendre toujours soin que la ratification de l'accord anglo-italien n'intervienne que lorsque la question d'Espagne sera effectivement résolue. Le terme ne paraît guère proche. Il ressort en effet des dernières conversations tenues entre lord Perth et le comte Ciano (2) que le règlement envisagé ne peut être de moins en moins réglé par l'application de l'accord réalisé au sein du Comité. Or, même dans les milieux les plus optimistes, cette [application] ne peut être escomptée avant plusieurs semaines ou plusieurs mois. D'ici là, bien des choses peuvent se passer dans l'esprit changeant de M. Mussolini.

D'autre part, a poursuivi lord Halifax, il appartient au gouvernement anglais de ne perdre aucune occasion pour rappeler à Rome que l'accord ne saurait avoir de suites positives et appréciables, s'il n'est accompagné d'un rapprochement avec la France. J'ai fait observer qu'après les tentatives [exercées] sans succès, à diverses reprises, par la diplomatie britannique, il conviendrait d'user d'un langage particulièrement ferme pour que le gouvernement italien ne puisse conserver aucune illusion sur la manière de voir et les objectifs de la Grande-Bretagne.

(1) A l'occasion d'une cérémonie du battage du blé dans les Marais pontins le 4 juillet. Le Duce déclarait qu' « était en train de s'écrouler dans la honte la plus récente et la plus odieuse spéculation du front anti-italien et antifasciste... la spéculation sur la faim du peuple italien à la suite d'une mauvaise récolte de blé... Le peuple italien aura donc le pain nécessaire à sa vie. Mais, même si le pain lui avait manqué, le peuple italien n'aurait jamais, je dis jamais! sollicité une aide quelconque de ce qu'on appelle les grandes ploutocraties ».

(2) Voir ci-dessus les nos 151, 156.

158

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 621 à 628. Réservé. *Varsovie, 7 juillet 1938, 23 h. 26.*

(*Reçu :* le 8, 1 h. 15, 3 h. 15, 4 h).

J'ai remis ce matin à M. Beck une note conforme aux instructions que Votre Excellence m'a adressées dans son télégramme nos 476 à 478 (1).

Le ministre a marqué une vive répugnance à l'égard de l'échange de notes que je lui proposais.

Les termes de ma communication qui lui paraissaient intéressants, m'a-t-il dit tout d'abord, en raison même de leur concision, ne correspondent qu'assez imparfaitement à l'ensemble des idées que l'ambassadeur de Pologne a développées devant Votre Excellence, au cours de plusieurs entretiens.

Je lui ai objecté que, précisément, s'il en était ainsi, un échange de documents écrits s'imposait, afin d'éviter tout malentendu entre nous sur une question que nous considérons comme essentielle.

M. Beck a poursuivi en me disant :

1° Si la situation de la Tchécoslovaquie reste grave, il n'y a pas à craindre un conflit imminent, il n'est donc pas nécessaire de préciser davantage pour l'instant notre point de vue touchant une éventualité qui d'ailleurs ne se produira sans doute pas;

2° Un échange de notes entre nous prendrait le caractère d'un acte politique et je veux l'éviter. Nous serons fidèles à nos engagements et nous ne voulons pas en contracter de nouveaux;

3° Si nous vous remettons la note que vous me demandez, la Tchécoslovaquie avec laquelle, — et c'est tout naturel, étant donné vos engagements — vous avez des contacts fréquents, en sera informée et en tirera des conclusions exagérées;

4° Vous voulez amener le gouvernement polonais à fixer par écrit sa manière de voir sur un point non prévu par nos accords, alors que, à plusieurs reprises, et notamment après le 7 mars 1936 (2), votre gouvernement s'est dérobé... (3) essayer d'obtenir de lui des précisions écrites sur le jeu éventuel de nos engagements réciproques.

(1) Du 2 juillet, publié ci-dessus sous le n° 132.

(2) A cette époque, le ministre des Affaires étrangères polonais avait réaffirmé la fidélité de son pays à l'alliance franco-polonaise (voir, au tome I de la présente série, le n° 303).

(3) Lacune de déchiffrement.

J'ai répondu en substance au ministre des Affaires étrangères :

1° Il n'y a aucune raison d'attendre pour préciser, sans ambiguité possible, les conclusions de la « consultation » à laquelle, conformément à nos accords, il vient d'être procédé entre nos deux gouvernements et à l'occasion d'une crise qui n'est pas terminée;

2° Nous ne demandons pas en l'espèce au gouvernement polonais de contracter des engagements nouveaux, mais simplement de confirmer des déclarations qui ont été faites en son nom à diverses reprises, par M. Beck, puis par M. Lukasiewicz;

3° Le gouvernement français pourrait, sans aucun doute, s'engager à garder un caractère secret à notre échange de notes;

4° En 1936, c'est la Pologne qui a laissé sans réponse notre dernière note et il a été déclaré par M. Georges Bonnet à M. Lukasiewicz, en réponse au mémorandum polonais du 26 mai dernier (1), que le gouvernement français demeurait prêt à examiner toutes suggestions qui lui seraient soumises par la Pologne.

J'ai demandé à M. Beck s'il était bien entendu que ses objections ne portaient que sur des questions de forme ou si [nous devions] conclure que sa pensée ne correspondait pas à ce qui était mentionné dans ma note.

Après avoir essayé d'éviter toute explication nette sur ce point, le ministre, devant mon insistance, m'a répondu qu'il me confirmait tout ce que l'ambassadeur de Pologne avait pu dire à Votre Excellence au cours des récents entretiens.

Je lui ai rappelé qu'à plusieurs reprises, il m'avait affirmé que la Pologne qui se considérait toujours comme liée par le pacte Briand-Kellogg n'avait aucun... (2) fort envers la Tchécoslovaquie, je l'ai prié de me dire si je pouvais aujourd'hui confirmer à mon gouvernement ses déclarations antérieures. Il n'a fait autrement que d'y acquiescer.

Finalement, il a été convenu entre nous que sa réponse à ma demande de note ne devait pas être considérée encore comme définitive, il se réserve de réfléchir à la question et sous huitaine nous reparlerons dès son retour de Riga ou... (3) de la semaine prochaine.

Dès maintenant, il est clair que M. Beck persistera à se dérober. Conformément à sa tactique habituelle, il entend garder le plus possible les mains libres. D'autre part, il veut ne rien faire et ne rien dire qui soit susceptible de renforcer la position de la Tchécoslovaquie.

159

M. DE MONTBAS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2781 [1]. Secret. Réservé. *Berlin, 7 juillet 1938* [2].

(*Reçu :* le 8, 16 h. 30.)

Je crois devoir rapporter, sous toutes réserves bien entendu, l'information suivante qui m'a été donnée comme certaine par une source étrangère (non diplomatique) généralement bien renseignée.

M. Mussolini aurait, il y a trois ou quatre semaines, fait remettre à M. Hitler, par l'ambassadeur d'Italie à Berlin, une lettre personnelle où il aurait insisté, en termes pressants, sur son désir de voir le Führer adopter à l'égard de la Tchécoslovaquie une politique moins agressive et, en tout cas, ne pas pousser les choses jusqu'aux dernières extrémités; il aurait ajouté que, dans l'éventualité d'une guerre générale, l'Italie ne saurait prêter au Reich un concours actif et que la seule attitude possible pour elle serait la neutralité.

La lecture de cette lettre aurait provoqué chez M. Hitler un tel accès de rage que les assistants auraient dû prier M. Attolico de s'éloigner sans plus attendre. « Blomberg avait donc raison, se serait écrié entre autres le Führer, quand il me répétait que l'on ne pouvait se fier à l'Italie ! ».

Comme je faisais observer à mon interlocuteur que le séjour prolongé que fait actuellement en Allemagne le général Pariani [3] cadrait mal avec une semblable attitude du Duce, il m'a répondu qu'il voyait surtout dans cette visite, au lendemain de l'incident ci-dessus rapporté, un geste d'apaisement de M. Mussolini; qu'au surplus, les sentiments de l'état-major allemand à l'égard d'une collaboration militaire avec l'Italie étaient de plus en plus tièdes, et qu'en l'occurrence, et en dépit des réceptions officielles, on « en avait beaucoup moins montré » au visiteur italien qu'en de précédentes rencontres. Notre attaché militaire ne manquera d'ailleurs pas de vérifier ce dernier point.

Je serais, en tout état de cause, reconnaissant au Département de conserver à l'information visant M. Mussolini un caractère strictement confidentiel.

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Sur la visite en Allemagne de ce dernier, arrivé à Berlin le 3 juillet, voir ci-dessus le nº 150 (note).

160

NOTE DU MINISTRE (1)

Rapports anglo-italiens

7 juillet 1938.

Vers la fin du mois de mai, les premiers bruits nous parviennent au sujet : *a*. D'un prêt anglais à l'Italie; *b*. De la mise à exécution de l'accord anglo-italien avant même tout retrait des volontaires.

En fait, le gouvernement italien semble pressé d'obtenir la mise en vigueur de son accord avec Londres. C'est ainsi qu'au cours d'un entretien en date du 20 juin avec M. Corbin (2), lord Halifax résumait la situation : dans la première semaine de juin, le comte Ciano avait déclaré à l'ambassadeur d'Angleterre que le gouvernement italien avait pour sa part rempli dans toute la mesure du possible les stipulations prévues par l'accord anglo-italien et qu'il n'était pas juste que son exécution se trouvât retardée par le fait d'une tierce puissance. Si le gouvernement britannique ne jugeait pas pouvoir, dans l'état actuel des choses, pousser plus loin la mise en œuvre de l'accord, les Italiens seraient fondés à considérer que les Anglais n'étaient pas animés d'un désir aussi vif qu'eux-mêmes d'améliorer les relations entre les deux pays.

Le gouvernement français a aussitôt pris une position très nette.

Le 20 juin (télégramme d'instructions à Londres n° 1870), (3) je faisais savoir par l'entremise de M. Corbin au Foreign Office que si le gouvernement britannique acceptait de ratifier l'accord anglo-italien avant que n'aient été rétablis les rapports normaux entre la France et l'Italie, celle-ci aurait atteint le but qu'elle poursuit de séparer la France de l'Angleterre. J'ajoutais que le gouvernement français ayant le même désir que le gouvernement anglais de voir se réaliser un rapprochement entre la France et l'Italie qui seul permettrait de consacrer par une entente générale la politique du Premier ministre, il considérait comme d'une importance capitale que l'Angleterre ne ratifiât pas l'accord anglo-italien tant que la situation en ce qui concerne la France ne serait pas changée.

Réponse de l'Angleterre à la demande italienne de mise à exécution de l'accord anglo-italien :

A la demande italienne de mise en vigueur immédiate de l'accord, le gouvernement anglais répondait en envoyant à lord Perth des instructions indiquant les trois alternatives qui seraient considérées comme remplissant les condi-

(1) Extraite des papiers Bonnet.
(2) Analysé ci-dessus sous le n° 62.
(3) Voir ci-dessus le n° 75 (note).

tions préalables à l'accord. En ce qui concerne les conversations entre la France et l'Italie, lord Halifax rappelait qu'elles n'avaient jamais été présentées à Rome comme une condition expresse de l'accord anglo-italien et qu'il ne lui paraissait pas possible de poser cette nouvelle réserve, bien qu'il ait toujours déclaré à Rome qu'un arrangement de l'Italie avec la France lui semblait être le complément nécessaire d'une entente avec la Grande-Bretagne. Il a fait venir M. Grandi et l'a prié d'attirer spécialement l'attention de son gouvernement sur ce point. (Voir télégramme de Londres nº 1487). (1)

Entre-temps, divers bombardements de navires anglais ont lieu.

Puis, le 28 juin, lord Perth a une nouvelle conversation avec le comte Ciano (2). L'objet de cette entrevue est d'attirer l'attention du gouvernement italien sur le fâcheux effet que produisent dans l'opinion anglaise les attaques commises par l'aviation au service du général Franco contre les navires marchands britanniques. Au cours de cet entretien, lord Perth a fait une allusion marquée aux dispositions conciliantes de Paris. Le comte Ciano, à une demande de l'ambassadeur d'Angleterre qui désirerait savoir quand le gouvernement italien serait en mesure de lui préciser la possibilité d'une reprise de conversations franco-italiennes, répond : « Dans quatre ou cinq jours, mais il ne faut pas presser M. Mussolini ».

Le 2 juillet ont lieu de nouvelles conversations Perth-Ciano (3). Celui-ci remet à l'ambassadeur d'Angleterre l'aide-mémoire rédigé par M. Mussolini. Après un exorde rappelant tout ce que l'Italie a fait en faveur de la mise en vigueur de l'accord, ce document précise que tout retrait unilatéral de volontaires est impossible; que toute médiation est impossible; qu'il ne reste qu'à attendre le cours des opérations militaires et la mise en vigueur des accords de Londres. Quant à la France, il ne peut exister de lien entre la mise en vigueur de l'accord avec l'Angleterre et la reprise des négociations avec la France et qu'en tout cas ces conversations ne pourront se produire qu'après l'application de l'accord du 16 avril.

Devant l'évolution des négociations italo-anglaises, notre position demeure parfaitement claire : l'Angleterre ne ratifiera pas l'accord anglo-italien avant qu'elle n'estime la question espagnole comme réglée. Je cite à ce propos la réponse de M. Neville Chamberlain, faite hier, 6 juillet, aux Communes, en réponse à une question que lui posait le député travailliste Davidson : « Le Premier ministre n'estime-t-il pas que les travaux du Comité de non-intervention ont atteint un stade suffisamment avancé pour qu'une date de ratification puisse être fixée? N'estime-t-il pas également que la fixation d'une date précise hâterait le retrait des troupes de façon à permettre l'entrée en vigueur de l'accord? — Non, a répondu M. Chamberlain, je ne le pense pas ». (Voir télégramme nº 1648 du 7 juillet, de Londres, au sujet de l'attitude anglaise à la suite de la réponse italienne) (4).

(1) Ci-dessus publié sous le nº 62.
(2) Voir ci-dessus le nº 108 (note).
(3) Voir ci-dessus le nº 151.
(4) Reproduit ci-dessus sous le nº 157.

161

2e Bureau de l'État-Major de l'Armée de l'Air

Compte rendu de la liaison effectuée à Prague du 29 juin au 7 juillet 1938

Extrait [1]. Très secret. *7 juillet (Après le) 1938.*

Chapitre II

Échanges de vues sur les préparatifs militaires de l'Allemagne et sur la situation politique et militaire de la Tchécoslovaquie à l'égard des autres puissances.

Les opinions exposées ci-après ont pu être recueillies au cours d'entretiens particuliers accordés, soit par le général Faucher, chef de la mission française, soit par certains officiers généraux de l'état-major tchécoslovaque [2], et au cours de conversations privées avec d'autres officiers de cet état-major.

Ces opinions, diverses dans leur expression, reflètent, ou plutôt, continuent à refléter un état d'esprit nettement optimiste, déjà constaté au cours de la liaison de mai 1937 [3]. Cet état d'esprit paraît cependant plus surprenant encore qu'à cette époque, eu égard aux manifestations de force, particulièrement redoutables pour la Tchécoslovaquie, de la politique allemande au cours du printemps de 1938.

Un tel état d'esprit se justifie, aux yeux des Tchèques, par divers ordres de considérations qui semblent pouvoir être ramenés à cinq chefs distincts :

— la situation politique internationale;
— l'aide militaire éventuelle que certaines puissances seraient susceptibles d'apporter à la Tchécoslovaquie;
— la situation intérieure de l'Allemagne;

(1) Ce compte rendu de liaison, extrait des archives du service historique de l'Air, relatait une mission, effectuée à Prague, à la fin juin, par une délégation de l'état-major de l'armée de l'Air française (2e bureau), délégation placée sous les ordres du lieutenant-colonel Carayon. Il s'agissait de « comparer les informations diverses recueillies par les deux états-majors, tant dans le domaine de l'armée de l'Air proprement dite que dans celui du potentiel de guerre allemand et des objectifs éventuels de l'aviation lourde en Allemagne et en Autriche », « de procéder, soit avec les officiers de la mission militaire française, soit avec les officiers de l'état-major tchécoslovaque, à tous échanges de vue concernant d'une part les préparatifs militaires de l'Allemagne, d'autre part, la situation politique et militaire de la Tchécoslovaquie par rapport à celle des autres puissances européennes ».

Seul n'a été retenu du texte que le chapitre II, en raison de son intérêt dans le domaine politique, et non simplement technique.

(2) *Note du document :* Notamment le général Fajfr, commandant les forces aériennes tchécoslovaques.

(3) *Note du document :* Se reporter au compte rendu de mission correspondant,

— les mesures préventives de toute nature prises par le gouvernement et par l'état-major tchécoslovaques sur le territoire de la République;
— les qualités morales du peuple tchèque.

Situation politique internationale.

L'énorme accroissement des *armements britanniques, l'effort entrepris par la France dans le domaine de son réarmement aérien* (1) et *l'attitude énergique adopté par le cabinet britannique et le gouvernement français* au moment des incidents du 21 mai sont considérés, à Prague, comme devant inciter désormais le gouvernement allemand à plus de circonspection dans la réalisation de ses visées politiques en Europe centrale. On estime, en outre, que ces facteurs sont de nature à rallier définitivement à la cause tchécoslovaque les gouvernements encore hésitants ou plus ou moins suspects de sympathies à l'égard de l'Allemagne, des autres états de la Petite Entente et de la Pologne; on semble, enfin, convaincu, que le gouvernement de la Russie soviétique avec lequel la République tchécoslovaque a toujours entretenu les meilleures relations n'assisterait pas en spectateur inerte à un conflit armé entre la Tchécoslovaquie et l'Allemagne. Les modalités de son intervention ne sont toutefois pas précisées.

Aide militaire d'autres puissances.

Les représentants de l'état-major de l'armée tchécoslovaque sont ainsi conduits à admettre comme à peu près certain, *pour ne pas dire automatique*, dans le cas d'une agression allemande, le concours militaire des états susnommés.

En ce qui concerne plus particulièrement la Yougoslavie et la Pologne dont les gouvernements affectent indiscutablement, au moins en apparence, des sentiments de germanophilie non dissimulée, on considère à Prague que, dans cette éventualité, ces gouvernements ne seraient pas suivis par leurs peuples et qu'ils devraient de gré ou de force se résoudre à une intervention armée aux côtés de la Tchécoslovaquie.

Situation intérieure de l'Allemagne.

Certains officiers généraux de l'état-major de l'armée tchécoslovaque (2) semblent n'avoir qu'en médiocre estime l'emprise morale exercée sur le peuple allemand par les dirigeants du régime national-socialiste; ils soulignent l'impopularité croissante de ce régime provoquée par les mesures de plus en plus restrictives de toute nature et les privations plus lourdes imposées par la mise en œuvre du plan de quatre ans, ainsi que l'irritation profonde des sphères dirigeantes de l'économie allemande en présence des innovations hasardeuses qui leur sont imposées par les nouveaux chefs de cette économie;

(1) *Note du document :* Comme il est normal, l'évolution du *potentiel de bombardement* français est suivi avec un intérêt particulier. L'attaque des arrières allemands par les unités françaises de bombardement est en fait la seule aide *immédiate* qui puisse être apportée à nos alliés d'Europe centrale.

(2) *Note du document :* En particulier le général Fajfr, commandant des forces aériennes.

ils notent l'obstruction de plus en plus accusée à laquelle se heurteraient, en Autriche et en Bavière, la politique économique et, plus encore, la politique antireligieuse du national-socialisme; ils en concluent que, dans le cas d'une agression du Reich contre la Tchécoslovaquie, agression susceptible de dégénérer à brève échéance, aux yeux des Allemands, en un conflit européen généralisé, l'Allemagne pourrait se trouver en face de graves difficultés intérieures. Les dirigeants de l'armée seraient d'ailleurs fermement décidés à s'opposer à toute action militaire prématurée. Cette opposition pourrait aller, d'après certains chefs tchécoslovaques, jusqu'à une action directe contre le Führer.

Mesures prises par les autorités tchécoslovaques.

Les représentants de l'état-major tchécoslovaque ont rappelé que les mesures de toute nature prises, bien avant la tension politique du 21 mai, avaient toutes eu pour but de mettre le territoire de la République à l'abri d'une attaque brusquée et d'accroître au maximum, en cas d'invasion, la capacité de résistance de la République. Ces mesures ont eu leur plein effet lors des récents incidents. Quelques heures ont suffi pour permettre à tous les rouages de cet organisme de jouer conformément au plan préétabli et pour dissiper définitivement les illusions que pouvait conserver le commandement allemand sur les résultats à attendre d'une attaque par surprise. L'état-major tchécoslovaque estime que, dans l'état actuel des choses, son pays serait capable de résister, seul, à la puissance allemande, pendant plus d'un mois, délai suffisant, ajoutent ses représentants, pour permettre aux armées des états alliés d'intervenir militairement à ses côtés avec une pleine efficacité.

La mise en application le 21 mai des mesures prévues par le plan de mobilisation a été, pour cet état-major, fertile en enseignements de toute nature. Un plan entièrement nouveau est actuellement en préparation; sa mise en œuvre doit permettre de remédier aux lacunes constatées et, en particulier, de réduire encore les délais, déjà très courts cependant, de mise en place du dispositif de sécurité et de mise en garde des unités de toutes armes.

Les qualités morales du peuple tchèque.

Les représentants de l'état-major tchécoslovaque se complaisent, par ailleurs, à souligner le calme, l'esprit de discipline et de sacrifice, le patriotisme, dont le peuple tchèque a fait preuve en ces circonstances difficiles. Ils ne dissimulent pas qu'en cas de danger, ce peuple se dresserait tout entier derrière ses dirigeants, prêt à se faire écraser sur place plutôt que de subir à nouveau le joug du germanisme.

Cette attitude a réussi, d'après eux, tout autant que la mise en application des mesures militaires prévues par l'État-major, à en imposer aux dirigeants du Reich.

Observations.

Sans négliger la part de vérité que contiennent les appréciations des représentants de l'état-major tchécoslovaque sur la situation politique des autres

puissances et leur attitude probable à l'égard de la Tchécoslovaquie dans l'éventualité d'une agression allemande, il convient de souligner leur caractère excessif, leur « apriorisme », leur manque de nuances, et de se demander jusqu'à quel point leurs auteurs, anticipant sur le déroulement possible des événements, ne prennent pas, inconsciemment ou dans le secret dessein de nous influencer, leurs désirs pour des réalités.

Tel est le cas, en particulier, pour celles de ces appréciations qui concernent l'hypothèse d'un bouleversement social en Allemagne dès le début d'un conflit, ainsi que l'attitude éventuelle de la Pologne et de l'U.R.S.S.

Il convient, par contre, de reconnaître le bien-fondé des appréciations portées par ces représentants sur les qualités militaires et les vertus morales de l'armée et du peuple tchèques.

Un séjour, même de courte durée, a permis à la mission d'apprécier à leur juste valeur leurs qualités de sérieux, de travail, de ténacité, de conscience, de discipline, de force, de dévouement intégral à la cause nationale. Par ailleurs, il a été permis de constater qu'une partie du dispositif de sûreté établi dans les régions frontières était encore en place; ce dispositif doit être maintenu jusqu'à l'adoption définitive du statut des minorités sudètes. Le moral de la troupe a paru excellent.

Quelles que puissent être, en cas de conflit, la disproportion des moyens mis en œuvre par le Reich et par la Tchécoslovaquie, la situation stratégique initiale défavorable de la nation armée tchécoslovaque et les graves difficultés suscitées à cette dernière par l'importante minorité sudète, la Tchécoslovaquie ne représenterait pas moins, pour son redoutable ennemi, un adversaire très sérieux dont l'anéantissement ne saurait être l'œuvre de quelques jours.

162

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Mandel, Ministre des Colonies.

D. n° 896. *Paris, 7 juillet 1938.*

De l'examen commun auquel nous avons personnellement, en date de ce jour, soumis la question des îles Spratly, s'est dégagé, sur la solution pratique que vous avez proposé de donner à cette affaire, un accord dont j'ai l'honneur de vous confirmer les termes.

Afin de tenir compte des appréhensions manifestées par le gouverneur général et l'amiral commandant la Marine en Indochine, il a été reconnu qu'il était préférable, dans les circonstances présentes, d'éviter tout ce qui pourrait donner à notre occupation effective de l'archipel [1] un caractère

[1] Sur l'occupation déjà effectuée des Paracels, voir ci-dessus les n°s 128, 133, 141, 147.

susceptible de provoquer une réaction japonaise et de créer éventuellement un incident sérieux entre les deux pays. L'action du gouvernement général se bornera donc, pour l'instant, à faciliter l'installation sur l'île Itu Aba de pêcheurs indigènes, se livrant à titre privé à leur industrie, et dont la situation sera, en apparence, analogue à celle des civils japonais déjà installés sur l'îlot. L'activité de ces pêcheurs devra apparaître comme le résultat d'une entreprise de libre initiative, de manière à réduire au minimum les responsabilités qui pourraient découler pour l'administraton française du fait de leur présence dans l'archipel.

Cette installation conçue dans ces conditions ne représenterait naturellement qu'une étape, dont les circonstances détermineraient la durée, vers une occupation plus effective des Spratly et il appartiendra à nos deux départements de surveiller attentivement le développement de cette situation, de manière à renforcer progressivement, à la faveur des circonstances, les manifestations d'autorité que peut exiger l'exercice de la souveraineté française sur les îles de l'archipel.

Je dois, d'autre part, appeler votre attention sur le fait que les Japonais actuellement installés à Itu Aba, sous la direction du nommé Chiya, disposent d'un armement, dont un fusil-mitrailleur et quatre mousquetons ont été identifiés par la récente mission du *Dumont-d'Urville* [1], et qui est destiné à leur permettre de se protéger éventuellement contre des incursions de pirates ou d'irréguliers. Le *Dumont-d'Urville* a également signalé qu'une colonie de pêcheurs chinois, qui se trouvait encore en décembre 1937 sur l'îlot, avait laissé des traces d'une évacuation précipitée de l'île, effectuée vraisemblablement sous une pression japonaise.

Il apparaît donc indispensable que les mesures nécessaires soient prises pour que les pêcheurs annamites qui s'installeront à Itu Aba ne puissent être l'objet d'une méprise, plus ou moins volontaire, de la part des résidents japonais, et pour éviter que ceux-ci ne feignent de les traiter en pirates, soit à leur arrivée, soit par la suite, après le départ du navire français qui les aura débarqués. Il serait donc nécessaire qu'une autorité qualifiée, qui pourrait être à tout le moins le capitaine du navire français, fît au nommé Chiya toutes notifications de droit, en lui représentant que les pêcheurs laissés dans l'île relèvent d'une entreprise de pêche indochinoise régulièrement constituée et qui assurera périodiquement leur ravitaillement. J'examinerais de mon côté les communications qu'il pourrait être utile de faire à ce sujet au gouvernement japonais.

Je crois devoir vous signaler enfin l'intérêt qui s'attache à ce que l'opération ainsi définie soit réalisée le plus tôt possible et je vous serais reconnaissant de bien vouloir me donner communication des instructions que vous adresserez à cet effet au gouverneur général de l'Indochine.

(1) Sur cette mission, voir, au tome IX de la présente série, le n° 473.

163

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 619. Secret. Urgent. *Londres, 7 juillet 1938.*

A la fin de l'entretien que j'ai eu ce matin avec lord Halifax et dont j'ai rendu compte par le télégraphe (1), le secrétaire d'État au Foreign Office m'a remis, en s'excusant de ne pouvoir le commenter faute de temps, un mémorandum de son département sur la « pression française sur le gouvernement tchécoslovaque », qu'il m'a prié de transmettre à Votre Excellence.

La direction politique trouvera ci-joint la traduction de ce document, que je n'ai pu lire moi-même qu'après avoir pris congé de lord Halifax. Il appelle manifestement des observations de notre part, qui gagneront d'ailleurs à être exprimées avec une franchise égale à celle dont a usé le Foreign Office. Votre Excellence appréciera s'il convient de les transmettre par écrit et par l'entremise de l'ambassadeur d'Angleterre à Paris ou s'il serait préférable de les communiquer verbalement au secrétaire d'État lorsqu'il viendra à Paris à l'occasion de la visite des souverains.

ANNEXE

Pression française sur le gouvernement tchécoslovaque

Traduction.

1. Lord Halifax apprécie vivement la courtoisie dont M. Bonnet a fait preuve en lui adressant par l'intermédiaire de sir Eric Phipps une copie du mémorandum remis par lui à M. Osusky le 9 juin pour être transmis à M. Benès (2). Ce mémorandum présentait un intérêt particulier pour lord Halifax, puisqu'il était le résultat de la requête adressée à M. Bonnet le 1er juin par le canal de sir Eric Phipps (3). A cette occasion, ce dernier, agissant sur les instructions de son gouvernement, avait exprimé à M. Bonnet l'espoir que le gouvernement français ne sentirait pas moins vivement que le gouvernement de Sa Majesté l'importance d'appliquer sans délai la plus grande pression possible à M. Benès, et que M. Bonnet pourrait donner l'instruction au ministre de France à Prague de collaborer avec son collègue britannique en informant M. Benès de l'importance qu'il y a à accepter les propositions esquissées par M. Henlein à Londres comme base de discussion. De plus, et en raison des relations spéciales qui existent entre la France et la Tchécoslovaquie, sir Eric Phipps a exprimé l'espoir que le gouvernement français, comme M. Bonnet l'avait suggéré lui-même à une date antérieure, avertirait M. Benès que, si par la faute de ce dernier l'occasion qui se présente actuellement d'aboutir à un règlement était manquée, le gouvernement français serait amené à reconsidérer sa position vis-à-vis de la Tchécoslovaquie.

(1) Par télégramme nos 1647 à 1653 du même jour, ci-dessus publié sous le nº 157.
(2) Publié au tome IX de la présente série sous le nº 535.
(3) Reproduite au tome IX précité sous le nº 499.

2. Lord Halifax regrette de constater que ce mémorandum ne contient point d'avertissement spécifique suivant lequel la France aurait à reconsidérer sa position contractuelle si le gouvernement tchécoslovaque se montrait déraisonnable en ce qui concerne la question des Sudètes. Il se borne à déclarer que tout délai ou que toute négligence de la part du gouvernement tchécoslovaque entraînerait le risque de conséquences sérieuses en renforçant ces éléments qui, dans les différents pays visés, sont en faveur d'une politique de réserve et d'abstention.

3. Lord Halifax continue à espérer que M. Bonnet pourra trouver une occasion favorable pour donner à M. Benès l'avertissement suggéré. Sans vouloir, naturellement, exprimer aucune opinion sur la politique du gouvernement français à l'égard de ses obligations contractuelles envers la Tchécoslovaquie, il pense qu'il est d'importance vitale dans la conjoncture présente que le gouvernement tchécoslovaque, et M. Benès en particulier, ne puissent être la proie d'aucun malentendu en ce qui concerne les difficultés que le gouvernement français ne manquerait guère de rencontrer dans l'exécution de ces obligations, si une telle action avait lieu dans des circonstances où il y aurait de bonnes raisons de faire valoir que la France se trouve engagée dans une guerre parce que la Tchécoslovaquie a manqué d'apporter, ou n'a apporté que trop tard, sa pleine contribution à la cause de la paix.

4. Lord Halifax voudrait également attirer l'attention sur le tendance générale des arguments exposés dans le mémorandum de M. Bonnet, étant donné qu'il a l'impression que cette argumentation peut donner le sentiment que le gouvernement français n'est pas animé entièrement des mêmes motifs qui sont ceux du gouvernement de Sa Majesté à l'égard des négociations en cours entre le gouvernement tchèque et les chefs des Sudètes. Le mémorandum n'indique que faiblement que le gouvernement français partage l'anxiété ressentie par le gouvernement de Sa Majesté en ce qui concerne la lenteur des progrès accomplis, et l'insuffisance des concessions accordées jusqu'ici par le gouvernement tchécoslovaque. Au contraire, il est fortement indiqué dans le mémorandum que c'est surtout parce que le gouvernement français attache la plus grande importance à l'état de l'opinion publique britannique qu'il attire l'attention du gouvernement tchécoslovaque sur le risque qu'il court de décourager ou de décevoir les espérances sur lesquelles se fonde l'action franco-britannique en faveur de la Tchécoslovaquie. Ce que veut dire l'expression « action commune franco-britannique en faveur de la Tchécoslovaquie » n'est pas entièrement clair. Il est à espérer que M. Benès ne lira point dans cette expression plus que n'autorise la décision à laquelle ont abouti les ministres français et britanniques lors de la rencontre du 28 et du 29 avril dernier [1], quand ils sont tombés d'accord pour que les gouvernements britannique et français adressent des représentations au gouvernement tchèque en vue d'obtenir de M. Benès le maximum de concessions, pendant que le gouvernement de Sa Majesté seul ferait certaines représentations au gouvernement allemand dans l'intérêt d'une solution pacifique.

5. Si lord Halifax a cru devoir présenter ces observations sur le mémorandum adressé à M. Benès, c'est qu'il partage entièrement le désir qu'éprouve M. Bonnet de voir les gouvernements français et britannique agir en collaboration dans le règlement du problème tchèque, et, en particulier, en ce qui concerne les conseils à donner au gouvernement tchèque. A cette fin, il est important que les vues exprimées et la politique recommandée soient représentées comme émanant directement, et avec une force égale, des deux gouvernements. C'est de cette façon seulement que l'influence de chaque gouvernement pourra produire son plein effet sur le gouvernement tchécoslovaque.

Foreign Office, 7 juillet 1938.

[1] Dont le procès-verbal est reproduit au tome IX de la présente série sous le n° 258 (annexes).

164

M. Charles-Arsène Henry, Ambassadeur de France à Tokyo,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 372. *Tokyo, 8 juillet 1938, 21 h. 15.*

(*Reçu :* 16 h. 30.)

A l'occasion de l'anniversaire du début du conflit sino-japonais, l'Empereur a donné un rescrit. Le président du Conseil et plusieurs ministres ont fait des déclarations publiques.

Si l'on écarte la phraséologie sans intérêt concernant les victoires acquises et la détermination d'aller jusqu'au bout, on trouve dans tous ces documents sans exception l'idée qu'il faut ceindre ses reins pour un effort plus considérable encore.

Le prince Konoyé a ensuite abordé le côté politique du conflit : il a dit que le Japon ne pouvait admettre aucune tentative de médiation par une ou des puissances tierces; il a répété qu'il ne pouvait être question de négocier avec Tchang-Kaï-Chek qui doit disparaître; il a enfin déclaré que le départ de Tchang-Kaï-Chek ne suffirait pas pour permettre des pourparlers entre le Japon et le Kuomintang. Celui-ci devrait d'abord donner des garanties sérieuses; qu'il abandonne sa politique communiste et antijaponaise et pour cela, fusionne sous l'égide du Japon avec les gouvernements de Pékin et de Nankin.

Le premier résultat de ces déclarations a été de faire fortement tomber la Bourse qui, comme je vous l'ai déjà signalé, est déjà très mauvaise depuis plus de ... [1] mois. On m'a dit que les milieux d'affaires espéraient que la guerre pourrait bientôt finir par quelque compromis et que les paroles du président du Conseil sont venues détruire cet espoir ou tout au moins le repousser à échéance indéterminée.

[1] Lacune de déchiffrement.

165

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 2201, 2202 (1). *Paris, 8 juillet 1938, 23 h.*

L'accord unanime intervenu au comité de Londres (2) marque une importante étape dans la voie de la pacification en Espagne et de la détente en Europe. Votre action incessante au Comité y a largement contribué et je tiens à vous en exprimer ma vive appréciation.

Il importe désormais de ne négliger aucun effort pour hâter la mise en œuvre du plan actuellement soumis aux deux partis en Espagne.

Je me préoccupe d'obtenir du gouvernement de Barcelone une adhésion totale et aussi rapide que possible. Je ne doute pas que le gouvernement britannique ne s'emploie de son côté à amener les autorités nationalistes à donner leur accord dans les mêmes conditions.

Il est indispensable d'autre part que le Comité prenne sans délai toutes les dispositions préparatoires nécessaires (notamment nomination des commissions, recrutement du personnel international appelé à assister les commissaires ou à être employé dans les camps d'évacuation, etc.) pour assurer la mise en application immédiate du plan, aussitôt obtenu l'accord des deux partis en Espagne.

J'attacherais du prix à ce que vous insistiez sur ce point tant auprès du président du Comité qu'auprès du Foreign Office.

166

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 2205, 2206. Réservé. *Paris, 8 juillet 1938, 23 h.*

Je vous adresse d'autre part, par un pli avion qui vous parviendra le 8 juillet, diverses communications dans lesquelles M. François-Poncet me fait part d'un certain nombre de faits et d'appréciations qui tendent à corroborer les déclarations faites antérieurement à un des officiers attachés à l'ambassade

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Sur cet accord, voir ci-dessus le n° 155 (note).

par un collaborateur militaire du général Goering et dont vous avez déjà eu connaissance [1].

Vous noterez que, de l'avis de notre ambassadeur, la situation risque de s'aggraver beaucoup plus tôt que ne l'envisage sir Nevile Henderson puisque ce ne serait pas l'an prochain, mais dès le milieu du mois d'août que l'Allemagne méditerait de passer à une politique de force à l'égard de la Tchécoslovaquie.

Vous voudrez bien attirer, sur la gravité de ces informations, dont vous marquerez d'ailleurs qu'elles ont encore partiellement un caractère conjectural, toute l'attention de lord Halifax et vous insisterez sur l'intérêt qu'il y aurait à ce que les organismes britanniques de renseignements se préoccupent, comme les nôtres, de les vérifier dans la mesure où elles peuvent l'être.

Nous aurons soin de communiquer au gouvernement britannique toutes informations complémentaires qui viendraient confirmer ou infirmer ces indications; nous attacherions de notre côté le plus grand prix à avoir communication des conclusions des enquêtes britanniques.

Vous apprécierez l'opportunité de charger l'attaché militaire de faire au War Office une démarche analogue.

167

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Labonne, Ambassadeur de France à Barcelone.

T. nº 366 [2]. *Paris, 8 juillet 1938* [3].

Ainsi que vous le savez, le Comité de non-intervention a adopté dans sa séance du 5 juillet le projet de résolution qui lui était soumis [4] et a chargé le gouvernement britannique de le communiquer aux deux partis en Espagne. Il est donc vraisemblable que le gouvernement espagnol se trouve, dès à présent, en possession de ce document que j'ai remis à M. Fouques-Duparc avant son départ.

Vous connaissez mon sentiment sur l'importance capitale que présente, dans les circonstances actuelles, tant pour la pacification en Espagne que pour la détente européenne, la mise en œuvre effective à très bref délai du plan adopté par le Comité.

Il importe donc, en toute occasion, que vous vous employiez auprès du gouvernement espagnol en vue d'obtenir son adhésion totale et aussi rapide

(1) Voir ci-dessus les nos 97 (et note), 120.
(2) Archives de l'ambassade à Rome.
(3) Par courrier en clair.
(4) Voir ci-dessus le nº 155 (note).

que possible au projet qui lui est soumis. Il vous appartiendra notamment de faire valoir :

1° Que l'objet essentiel de ce plan est de mettre fin effectivement à l'intervention étrangère en Espagne et de limiter le conflit aux seules forces espagnoles. Il répond pleinement, par cela même, aux préoccupations exprimées par le gouvernement espagnol à de nombreuses reprises, notamment dans sa déclaration du 1er mai dernier (1) et à Genève devant le conseil de la Société des Nations, et traduites plus récemment avec une force particulière par M. Negrin dans le discours de Madrid du 18 juin (2).

2° Que l'application du plan doit aboutir au retrait du territoire espagnol, non seulement des unités étrangères, mais également des aviateurs et techniciens étrangers dont le rôle s'est affirmé si important dans le développement des opérations militaires; elle est de nature en conséquence à réduire, sinon à supprimer la supériorité dont paraissent disposer actuellement les insurgés tant sur le plan des fabrications de guerre que dans le domaine de l'aviation.

3° Une réponse tardive ou conditionnelle de Barcelone risquerait, *a*) D'inciter le général Franco à demander des modifications aux dispositions prévues, et notamment, l'adjonction de certains produits (en particulier de l'essence) sur la liste du matériel de guerre interdit, qui est appelée à servir également de liste de contrebande de guerre dans le cadre du statut de belligérance, *b*) De favoriser un jeu éventuel de l'Italie qui, prenant prétexte des réticences du gouvernement de Barcelone, pourrait être tentée, tout en cherchant à hâter la mise en vigueur de l'accord anglo-italien du 16 avril par le retrait immédiat et unilatéral d'un certain contingent de légionnaires, de remettre en cause l'ensemble du plan de façon à éviter le retrait des aviateurs et des techniciens allemands et italiens.

(1) Allusion aux « treize points » du président Negrin, analysés au tome IX de la présente série sous le n° 305 (note).

(2) Lors de cette allocution radiodiffusée, le président du Conseil avait noté le renforcement en matériel de guerre de l'armée républicaine, rappelé qu'il luttait « pour assurer le respect de la volonté nationale et l'indépendance absolue de l'Espagne », affirmé que l'État assurerait le respect des croyances et la liberté des cultes, et conclu qu'il lui serait plus facile de s'entendre « avec nos adversaires d'hier — ennemis aujourd'hui, mais peut-être collaborateurs demain » qu'avec « les égoïstes de la non-intervention ».

168

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1300 à 1306 (1). Très secret. Réservé. *Prague, 8 juillet 1938* (2).

(*Reçu :* le 11, 10 h. 50, 11 h.)

Les impressions avancées dans mon télégramme nos 1288 à 1290 et 1291 à 1293 (3) se confirment dans mon esprit, bien que je n'en aie pas confirmation certaine.

Mon informateur a reçu le mémoire de M. Neuwirth. Il me le remettra très prochainement. Il en a bonne impression. Il répète que M. Neuwirth est d'avis de renoncer à la diète représentant le peuple sudète en tant que tel et se contenterait de la subdivision des assemblées provinciales en sections nationales, chacune de ces sections ayant un pouvoir législatif lui permettant d'accommoder à la conception de chaque nationalité les lois de principe que continuerait à voter le Parlement d'État, c'est à peu près la concession qu'envisagerait de faire M. Hodza (mon télégramme nos 1213 à 1219) (4) ; mais mon informateur ne le sait pas, et les négociateurs sudètes non plus, je pense.

Suivant mon informateur, M. Neuwirth aurait dit que la majorité des chefs sudètes aurait donné son assentiment aux idées exposées dans son mémoire. Quelques autres, parmi lesquels seul M. Sebekowsky m'a été nommé, y resteraient opposés.

Mon informateur a dû remettre hier ou avant-hier le mémoire de M. Neuwirth à un fonctionnaire de la chancellerie du président de la République avec qui il est en rapport.

Du côté du gouvernement, j'ai assisté hier à l'audience que M. Hodza a donnée à M. Marc Rucart. J'en ai profité à la fin de l'entretien pour question-

(1) Archives de l'ambassade à Rome.

(2) Par avion.

(3) Du 5 juillet, non reproduit. Le ministre de France, évoquant ses récentes conversations, à l'occasion du congrès des Sokols (voir ci-dessus le no 143) auquel était présent M. Marc Rucart, ministre de la Santé publique, avec MM. Hodza, Krofta et Benès, laissait entendre que les dates précédemment avancées pour les négociations avec le parti des Sudètes seraient quelque peu retardées (T. nos 1288-1290). M. de Lacroix déclarait ensuite qu'au terme de conversations « laborieuses » entre M. Neuwirth et les autres chefs sudètes, ces derniers répugnant pour raisons de prestige, à abandonner l'une des revendications soumises à M. Hodza le 8 juin (voir ci-dessus no 11), M. Neuwirth remettrait incessamment, par l'intermédiaire d'un informateur, un document « exposant certains aménagements qui faciliteraient l'accord si le gouvernement tchécoslovaque les reprenait à son compte dans son projet de statut des nationalités ». M. de Lacroix se demandait « si les Sudètes ne cherch[aient] pas à faire tomber le gouvernement dans un piège en retardant les négociations ».

(4) Du 28 juin, ci-dessus reproduit sous le no 104.

ner le président du Conseil sur l'état de ses négociations au sujet du statut et leur préparation. Il m'a dit, sans entrer dans le détail, avoir renoncé à prononcer ces jours-ci le discours dont m'avait parlé le président de la République (mon télégramme nos 1253 à 1258) (1). « [Je n'ai pu] le [faire] », a-t-il expliqué. D'un autre côté, il a déclaré que la date fixée pour la réunion du Parlement était maintenant le 21 juillet. C'est encore un retard de deux jours sur la date qu'il avait annoncée le 4 juillet (mon télégramme nos 1288 à 1290).

Je lui ai demandé si je pourrais le voir aujourd'hui ou demain. Il m'a répondu : « Si vous voulez, mais je n'aurai rien à vous dire, »

Je [verrai], suivant la conversation que j'aurai eue avec mon informateur, que je [ne] veux [pas découvrir], si je demanderai à M. Hodza de me recevoir demain ou lundi (2). Quoi qu'il en soit, il est possible qu'il y ait, derrière les efforts des Sudètes de prolonger les pourparlers, quelque chose de positif, et non pas seulement l'amorce d'un piège destiné, si un incident vient à être suscité, à permettre à Berlin et à M. Henlein d'alléguer les atermoiements du gouvernement tchécoslovaque.

Si le cabinet de Prague croyait utile de prolonger les pourparlers en vue d'arriver à s'accorder avec les représentants des Sudètes sur un plus grand nombre de points avant la présentation au Parlement des statuts des nationalités, il agirait je crois prudemment en essayant d'obtenir des chefs sudètes un document écrit constatant le désir de ceux-ci de continuer les négociations.

Je ne sais pas si mon collègue d'Angleterre, avec qui j'ai eu de brefs entretiens au cours des réceptions de ces jours-ci, a des renseignements analogues à ceux faisant l'objet du présent télégramme. Il semble partagé entre le désir de voir les négociations en cours aboutir le plus tôt possible suivant les conseils que nous avons eu l'un et l'autre, l'instruction de donner, et la crainte que le statut ne soit présenté au Parlement avant que ne soient épuisées toutes les chances d'augmenter l'étendue d'un accord partiel préalable avec les Sudètes.

(1) Du 1er juillet, ci-dessus publié sous le no 129.
(2) C'est-à-dire le 9 ou le 11 juillet.

169

M. Charles-Roux, Ambassadeur de France à Rome Saint-Siège, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 324 (1). Réservé. *Rome, 8 juillet 1938* (2).

(*Reçu :* le 12, 17 h.)

Parlant à l'un de mes collaborateurs des affaires d'Espagne, Mgr Montini, substitut de la secrétairerie d'État du Vatican, lui a exprimé sa surprise de ce que « la France continuât à soutenir le camp de Barcelone, alors qu'il était maintenant certain que le général Franco triompherait et qu'au fond la France elle-même n'en pouvait plus douter ». Cette attitude, a-t-il poursuivi, était d'autant plus inopportune qu'elle poussait l'Espagne nationale à se jeter dans les bras des pays totalitaires, alors que, dans cette Espagne nationale, il y avait de nombreux libéraux et de nombreux catholiques, qui voudraient pouvoir éviter les méthodes et les doctrines des états totalitaires et s'appuyer, d'une part, sur les pays démocratiques comme la France, d'autre part sur le Saint-Siège. « Vous forcez, a-t-il conclu, la nouvelle Espagne à être antifrançaise; la France, si intelligente, devrait se souvenir du mot de Cavour : il n'y a de blâmable que les actes inutiles. »

Je passe sur ce que mon collaborateur a objecté à Mgr Montini, quant au point de départ de son raisonnement.

Ce raisonnement est par lui-même intéressant. Il en ressort que le Saint-Siège, tout en accordant indiscutablement ses préférences à Franco, souhaiterait que l'Espagne de demain ne fût pas vouée au régime totalitaire et que des pays totalisés (*sic*) n'y fussent pas seuls en crédit.

En second lieu, il en ressort aussi que les sympathies ou les indulgences de nos catholiques de gauche pour les gouvernementaux espagnols ne sont pas partagées par le Saint-Siège; la seule préoccupation qu'on puisse noter au Vatican est celle que l'Église d'Espagne ne vienne à être enfermée dans le cadre rigide d'un état dictatorial.

Enfin l'argumentation de Mgr Montini montre également qu'au Vatican l'on ne met pas en doute que le redressement du camp de Barcelone, après sa défaite de l'Ebre, n'ait été dû à des envois de matériel reçus de France ou par voie de France. Là-dessus, l'on croit ce qui a été affirmé par des rapports de source italienne et de source espagnole nationaliste, ainsi que par les articles de journaux français d'opposition, et le fait de ces secours, tenu pour réel pendant la période de mai-juin derniers, a certainement produit une impression défavorable sur le Vatican et les cercles ecclésiastiques romains.

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome-Quirinal.
(2) Par courrier, en clair.

170

Note du Directeur politique [1]

Statut international de la Tchécoslovaquie

8 juillet 1938

Les suggestions relatives au statut international de la Tchécoslovaquie, dont l'ambassadeur d'Angleterre a entretenu le Ministre le mois dernier et que le conseiller de l'ambassade a évoquées à nouveau le 1er juillet dans une conversation avec le directeur politique [2], prouvent qu'au Foreign Office on ne s'abandonne à aucune illusion sur la nature des mobiles qui inspirent la politique allemande dans la question des Sudètes. Derrière l'intérêt témoigné à la minorité allemande, derrière la solidarité avec les « frères de race », il y a une autre préoccupation de caractère stratégique et impérialiste : supprimer, au centre de l'Europe, un bastion d'où Berlin peut être menacé dans les mêmes conditions que Paris peut l'être du territoire allemand.

C'est du désir d'ôter à ceux qui, en Allemagne, dénoncent dans l'État tchécoslovaque une pointe dangereuse au flanc de l'Allemagne tout prétexte à une intervention armée que s'inspire la proposition britannique. Il s'agit, pour conserver la paix générale dans l'avenir immédiat, d'assurer pacifiquement à l'Allemagne une partie des avantages permanents que pourrait lui assurer une opération militaire contre la Tchécoslovaquie.

*
* *

Il est incontestable que, dans le cas d'une agression allemande contre la France, une Tchécoslovaquie amie de la France peut jouer un rôle important. Une aviation alliée ou une aviation française basée sur le territoire tchécoslovaque qu'elle aurait rejoint de nuit (des plans de ce genre ont été mis au

(1) Extraite des papiers Massigli.

(2) Aucune trace n'a été retrouvée dans les archives de la rencontre Bonnet-Phipps. Il s'agissait en fait d'un plan de « neutralisation » de la Tchécoslovaquie, adressé le 17 juin par le secrétaire d'État au Foreign Office à l'ambassadeur anglais à Paris (*Documents on british foreign policy*, 3e série, I, n° 421). Pour satisfaire la part de « raisonnable » dans les griefs allemands *(to satisfy what is reasonable in Germany's complaint)*, réduire les chances de voir la France amenée à remplir ses obligations, il fallait inviter la Tchécoslovaquie à modifier l'état de ses rapports internationaux, de façon à la relever de ses obligations d'assistance envers la France et l'U.R.S.S. en cas d'attaque allemande. L'Allemagne s'engagerait à respecter l'intégrité territoriale de la Tchécoslovaquie, voire même à l'assister en cas d'attaque, Prague s'engageant de son côté à ne pas laisser utiliser son territoire pour une agression contre d'autres états. La réponse du ministre français fut des plus évasives : il promit d'étudier le plan, recommandant la plus grande discrétion vis-à-vis de l'Allemagne *(it would be disastrous if Germany were to hear of this plan)*. *Documents* précités, n° 429. Les papiers Massigli contiennent par contre, un compte rendu de l'entrevue Campbell-Massigli : le premier avait répondu par la négative à la question de savoir si la Grande-Bretagne assumerait une obligation quelconque dans le système préconisé.

point par les états-majors) serait, en effet, en mesure d'opérer contre des centres vitaux allemands dans des conditions singulièrement plus favorables que ne pourrait le faire une aviation basée en territoire français : Berlin est plus près de la frontière tchèque que Paris de la frontière allemande et les centres industriels de la Saxe et de l'Allemagne centrale se trouvent, par rapport à la frontière tchèque, dans la même situation que nos industries du nord et de l'est par rapport à l'Allemagne.

La proposition britannique tendant à dégager la Tchécoslovaquie des obligations d'assistance qu'elle a à l'égard de la France affecte donc directement notre position stratégique dans le cas d'un conflit franco-allemand. Le Foreign Office ne l'ignore pas et c'est bien là, à mes yeux, le gage qu'il convient de donner à l'Allemagne. De là découle aussi sa seconde proposition : la Tchécoslovaquie prendrait, vis-à-vis de l'Allemagne, l'engagement de ne pas laisser utiliser son territoire comme base d'attaque contre le Reich.

Il est remarquable que, se rendant compte de cette situation et de la portée de la proposition qu'il énonçait, le Foreign Office n'ait pas jugé opportun de compenser par quelque engagement complémentaire de la Grande-Bretagne dans les affaires d'Europe centrale le sacrifice qu'il nous demande. Non seulement les charges résultant de nos engagements d'assistance à l'égard de la Tchécoslovaquie sont maintenues, alors que les obligations tchèques envers nous disparaissent, mais l'Angleterre ne se montre pas disposée à mieux affirmer sa solidarité avec nous. L'arrangement paraît inégal...

Sans doute pense-t-on à Londres qu'aucune menace de conflit direct n'existe entre la France et l'Allemagne, que c'est seulement à propos de la Tchécoslovaquie que la guerre peut éclater et que, en collaborant pour écarter la cause, on fournit à la paix une contribution suffisante...

Malheureusement, le deuxième groupe des propositions accentue encore le caractère des conceptions britanniques.

S'inspirant des arrangements intervenus au sujet de la Belgique, le Foreign Office propose d'appliquer à la Tchécoslovaquie un système analogue. Moyennant l'engagement, visé plus haut, que donnerait la Tchécoslovaquie de ne pas laisser utiliser son territoire comme base d'opérations pour une agression contre un autre état, l'Allemagne non seulement prendrait l'engagement de ne pas porter atteinte à l'intégrité du territoire tchécoslovaque, sauf au cas où la Tchécoslovaquie participerait à une action militaire contre le Reich, mais encore assumerait à l'égard de la Tchécoslovaquie des engagements d'assistance. Il n'y a pas neutralisation au sens juridique du mot; comme dans le cas belge, cependant, il y a création d'un statut international qui paraît s'en rapprocher d'autant plus que, entre-temps, la portée des engagements résultant du pacte de la Société des Nations s'est trouvée pratiquement très affaiblie.

Entre le cas de la Belgique et le système qu'on envisage, il y a cependant d'importantes différences :

a. Quand il s'agit d'un petit pays comme la Belgique, entouré de grandes puissances, un régime de semi-neutralité peut d'autant mieux se concevoir que, historiquement, le régime de neutralité complète a existé dans le passé

et qu'il se trouvait justifié par le fait que, durant trois siècles, le territoire belge avait été un des champs de bataille de l'Europe. Rien de pareil dans le cas de la Tchécoslovaquie, état plus important que l'un de ses voisins (la Hongrie) et dont l'infériorité par rapport à un autre voisin (la Pologne) n'est certes pas du même ordre que celle de la Belgique par rapport aux grandes puissances qui l'entourent. L'État tchécoslovaque se trouverait subir une véritable *diminutio capitis* et il n'est nullement certain que ses gouvernants l'accepteraient.

b. Les Pays-Bas étant mis à part, les engagements qu'a pris la Belgique de ne pas attaquer ses voisins valent à l'égard d'états qui, de leur côté, ont pris à son égard les mêmes engagements, complétés par des engagements d'assistance. Au contraire, le Foreign Office paraît envisager que l'engagement d'interdire l'utilisation du territoire tchécoslovaque comme base d'opérations contre un autre état serait pris *erga omnes*; il vaudrait donc à l'égard de la Pologne et de la Hongrie qui, elles, resteraient libres de toute obligation particulière vis-à-vis de l'État tchécoslovaque. Le gouvernement de Prague refusera — et avec raison — un engagement qui ne comporterait en contrepartie aucune obligation pour Varsovie ou Budapest. Veut-on faire entrer dans le système la Hongrie et la Pologne? Dans ce cas, il s'agirait de négocier un véritable pacte régional : il est douteux que l'Allemagne s'y prête...

c. Poussant plus loin l'analyse, on peut constater que la proposition anglaise, telle qu'elle est aménagée, aboutit à disloquer la Petite Entente puisque la Tchécoslovaquie est engagée à intervenir contre la Hongrie si celle-ci attaque la Roumanie ou la Yougoslavie. Du jour où la Tchécoslovaquie serait comme « neutralisée » à l'égard de la Hongrie, on ne saurait demander à la Roumanie ou à la Yougoslavie de maintenir leurs engagements d'assistance en faveur du partenaire tchèque.

d. Dans le cas belge, le fait que des engagements d'assistance sont pris par les trois voisins (France, Angleterre, Allemagne) maintient l'équilibre des influences. Entre les trois grandes puissances, la Belgique peut demeurer indépendante. Il en va autrement dans le cas tchèque. L'Allemagne est un voisin immédiat; la France et l'U.R.S.S. sont loin et l'Angleterre absente. Il va de soi que, du jour où se seraient établis entre Prague et Berlin les rapports qu'envisage le projet anglais, la Tchécoslovaquie tomberait définitivement dans la sphère d'influence allemande.

*
* *

C'est devant cette réalité qu'il faut — en définitive — se placer pour apprécier les propositions anglaises. Si l'on estime qu'une fois la Tchécoslovaquie absorbée, ni la Roumanie, ni la Hongrie, ni même la Pologne, ne pourront songer à résister à l'emprise de Berlin, on conclura que les propositions anglaises aboutissent, en dernier ressort, à permettre à l'Allemagne de mener à bien ses plans d'expansion. Si l'on croit que l'Allemagne sera ainsi satisfaite et que d'autres revendications dirigées, elles, contre les puissances occiden-

tales ne seront pas ensuite mises en avant, on peut estimer que, quel que soit le coup porté à la situation des puissances occidentales en Europe centrale, le prix n'est pas trop élevé. Mais si, au contraire, on est convaincu que, ayant atteint ses buts immédiats d'expansion dans l'est de l'Europe, l'Allemagne évitera soigneusement de s'engager dans un conflit avec l'U.R.S.S. et qu'elle se retournera vers l'Occident pour faire aboutir la dernière partie de son programme de revendications immédiates, à savoir les revendications coloniales, — si l'on considère que, en raison de l'importance croissante que joueront dans l'économie mondiale les pays riverains de l'Atlantique, l'Allemagne devra chercher à s'assurer sur l'Océan un débouché et des pointes d'appui — on considérera au contraire que les propositions britanniques, même si elles comportent avec elles, dans l'immédiat, certaines possibilités de paix, ne sont nullement propres à écarter de manière durable les chances d'un conflit et que le jour où ce conflit éclaterait, elles nous placeraient dans une situation singulièrement défavorable. De toute manière, on ne saurait se dissimuler la gravité de leurs conséquences immédiates : le renforcement du prestige allemand qui sortirait de leur acceptation, et l'affaiblissement grave que subiraient nos systèmes d'amitié.

Ce sont ces conséquences que le gouvernement doit mettre en balance avec les chances d'accalmie immédiates que la mise en œuvre du plan britannique peut comporter.

171

M. Bargeton, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 435. *Bruxelles, 8 juillet 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 15 juillet.)

Les forces qui depuis des années menacent l'unité de l'État belge se sont jusqu'en ces derniers temps manifestées plus qu'elles ne l'avaient encore fait. Issue d'une révolution à laquelle le sentiment proprement national n'avait pas seul part, constituée pour des raisons d'ordre européen autant peut-être que par la volonté des éléments dirigeants de la population, la Belgique en tant qu'État a conservé longtemps la marque d'une époque où la bourgeoisie allait affirmant politiquement et économiquement son pouvoir. Pendant près d'un siècle elle a confié ses destinées à un personnel politique composé surtout de Bruxellois et de Wallons imprégnés de culture française, les éléments flamands étant assez négligés comme suspects d'avoir conservé des attaches avec la Hollande ou comme masse paysanne peu cultivée.

Les choses ont changé. Les populations flamandes ont pris conscience de leur caractère national, de leur importance économique. Par étapes le droit

de suffrage est devenu universel. La loi du nombre s'est imposée. Alors sont apparus des faits qui commandent désormais la vie du pays : la population flamande est, au regard de la population wallonne, dans la proportion d'au moins 4 pour 3; une plus forte natalité accroît tous les jours cet écart; les richesses minières découvertes dans le Limbourg, les procédés modernes appliqués aux cultures permettent aux Flandres d'ajouter toutes les forces d'une industrie jeune aux forces que leur donnaient déjà l'agriculture et l'activité maritime. L'élément flamand dispose incontestablement de la majorité au Parlement. Son influence va sans cesse croissant dans la vie économique. Il sait qu'avec le temps sa force relative ira encore croissant. Il entend réparer les injustices qu'il estime avoir subies dans le passé. Il a le nombre. Il dispose de la majorité au Parlement et prend une part sans cesse plus grande au gouvernement. Il ne manque pas d'en user et d'en abuser pour — à s'en tenir sur le plan des affaires intérieures — s'assurer dans le domaine politique, administratif et économique une prépondérance plus marquée.

Les tendances séparatistes visant à un rattachement aux Pays-Bas — qui paraissent d'ailleurs ne leur réserver que peu de sympathie — ou à la constitution d'une vaste confédération « thioise », de la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg — conception plus romantique qu'actuelle et sérieuse — ne sont pas celles qui maintenant sont le plus en progrès. Qu'elles soient le fait de littérateurs éloignés des réalités, d'anciens activistes qui tentent de justifier leur attitude au temps de l'occupation allemande, ou d'agents d'une propagande qui cherche à exalter et à répondre des doctrines d'outre-Rhin et à semer en même temps le trouble dans les esprits, ces tendance sont à surveiller en raison du danger que constituerait pour nous la dislocation de l'État belge. Elles demeurent cependant secondaires.

Beaucoup plus forte et beaucoup plus redoutable, si elle devait aboutir à une mise à l'écart des éléments wallons et même à une dislocation de la Belgique, est la tendance à considérer que l'élément flamand étant assuré d'une majorité indiscutable, le principe de l'unité doit être mis à profit pour établir une hégémonie sur l'ensemble du pays.

C'est sur le terrain linguistique que s'exerce le plus activement la tendance flamande — terrain qui offre le plus de facilités pour faire prévaloir des vues qui pratiquement s'étendent à presque tous les domaines — que se traduit l'effort flamand. De la loi de 1932 sur l'emploi des langues dans l'enseignement, dans les services publics, jusqu'à la loi qui vient d'être votée à la Chambre sur l'usage du « néerlandais » dans l'armée, l'effort est continu.

L'élément wallon réagit de tout son pouvoir contre de telles tendances. Laissant de côté les manifestations les plus extrêmes — séparatisme wallingant, manifestation de Waterloo et autres — la tendance s'est fait jour chez certains Wallons à demander une révision constitutionnelle par laquelle la Wallonie — constituée en région unie avec deux autres régions — Flandre et Bruxelles — par un simple lien fédéral, n'aurait plus à subir la loi du nombre et serait représentée à égalité dans les organismes fédéraux d'une Belgique nouvelle. C'est à quoi se ramène la proposition de loi déposée récemment par M. Truffaut, député et échevin de Liège, en faveur de laquelle son auteur

compte voir se dessiner en Wallonie, à l'occasion des élections municipales d'octobre, un important mouvement d'opinion.

Pour nombre de Flamands la question est présentement de savoir si un quasi illettré, condamné pour avoir, en pays flamand, recouvert de peinture la partie française des plaques bilingues indiquant le nom des rues, sera ou non libéré. Pour nombre de Wallons, il s'agit d'une réforme constitutionnelle mettant fin à la forme unitaire de l'État. Si disproportionnées qu'elles soient en apparence, telles sont, à l'heure actuelle, les manifestations de l'opposition qui, en fait, menace l'unité même du pays.

Quelles sont les forces de conservation qui peuvent contenir ces tendances à la dislocation?

Le gouvernement, certes, ne méconnaît pas le danger. Si délicate que soit la situation d'un cabinet reposant uniquement sur des compromis quotidiens à la fois entre les trois partis « politiques » traditionnels (socialiste, libéral et catholique) et entre les tendances « nationales » qui divisent chacun de ces partis — et il ne faut pas oublier que « nationalement » les Flamands sont de beaucoup des plus nombreux, comme « politiquement » les catholiques, sans les dissidences nationalistes flamandes et rexistes, auraient la majorité absolue — le gouvernement cherche sinon des solutions, du moins des apaisements. Dans la discussion de la loi sur l'usage des langues dans l'armée, cédant à la pression des Flamands, eux-mêmes aiguillonnés par leurs extrémistes, il n'a pu fournir au ministre de la Défense nationale tout l'appui dont celui-ci avait besoin pour écarter des dispositions qui, dans quatre ans, établiront une scission complète dans l'armée et dans un corps d'officiers en grande majorité encore composé de Wallons et de Bruxellois. Dans sa déclaration ministérielle du 18 mai, M. Spaak avait dû affirmer la volonté de faire strictement appliquer la loi linguistique de 1932. En même temps il reconnaissait que, dans la partie wallonne du pays, une inquiétude croissait à laquelle le gouvernement ne serait pas indifférent, et qu'il s'efforcerait de calmer pour permettre aux Wallons comme aux Flamands « de se sentir parfaitement égaux ». A-t-il réellement prononcé le mot de fédéralisme dans l'interview déjà ancienne, mais publiée récemment par le *Daily Telegraph* [1], et dont il laisse dire qu'il n'a pas revu les termes mêmes, termes qui ne s'appliqueraient d'ailleurs pas spécialement à la Belgique? Dans la discussion d'une interpellation en faveur de Grammens, il a introduit l'idée que le principe de l'unilinguisme qui est à la base de la loi de 1932 n'excluait pas l'usage de la seconde langue là où les autorités communales y verraient utilité et, le 7 juillet, une note officieuse signalait que des instructions en ce sens étaient adressées aux gouverneurs de provinces. Il ajoutait même que, si la pratique le faisait apparaître nécessaire, le gouvernement déposerait à la rentrée un projet de loi interprétant en ce sens la loi de 1932.

[1] Cette interview, parue dans la presse du 30 juin, est commentée par la dépêche n° 419 de Bruxelles, du lendemain. L'ambassadeur de France déclarant qu'il était « difficile de savoir exactement en quels termes M. Spaak s'é[tait] exprimé » avec l'envoyé spécial du journal britannique, et qu'il avait vraisemblablement « marqué une approbation de principe » sur le chapitre du fédéralisme.

L'opinion, d'autre part, commence, dans une certaine mesure, à être frappée des excès auxquels conduit la passion flamingante et des réactions qu'elle provoque en pays wallon. Le projet de réforme constitutionnelle de M. Truffaut, s'il est loin de recueillir l'adhésion de tous les éléments wallons, contribue à montrer qu'une tâche urgente est à entreprendre en se dégageant des deux extrémismes et dans l'intérêt du maintien de l'unité belge. Le sénateur catholique flamand Verrit, déclarant que l'hymne national et le drapeau de la Belgique le laissaient froid, « d'un froid sibérien », n'a pas été sans faire quelque scandale. Le gouvernement agissant sous l'inspiration personnelle du Roi s'efforce de stimuler le sentiment patriotique du pays. L'année dernière, une réception avait eu lieu dans les jardins de Laeken pour le monde du travail. Cette année, c'était une réception pour « les classes moyennes ». Le Roi assiste à tous les exercices militaires de quelque importance. Les contacts entre l'armée et la population sont multipliés. La fête nationale du 21 juillet, qui avait un caractère purement protocolaire, devra prendre cette année une forme plus populaire. Il y aura revue de troupes, feu d'artifices, dit-on, et réjouissances publiques.

Des milieux catholiques flamands qui ont le plus à redouter la surenchère des partisans de Grammens on ne peut guère attendre de réaction publique. Quelque réserve qu'appelle la sincérité du chef de la droite flamande, on doit cependant noter que *De Courant*, journal de M. Van Cauwelaert, désavoue Grammens et admet que le respect de l'unilinguisme flamand n'exclut pas les atténuations que l'intérêt recommanderait. La revue hebdomadaire *Omroop* (l'Appel) essentiellement catholique et flamande résume ainsi son programme : la prospérité de la Flandre dans la patrie belge, avec la présence de la Wallonie, la prospérité de toutes deux dans un état dont l'unité ne saurait être mise en question.

Plus libres sans doute, bien des socialistes flamands se prononcent contre l'application rigoureuse de l'unilinguisme et le *Vooruit*, leur principal organe, dénonce les excès démagogiques des partisans de Grammens et le péril du séparatisme auquel ils conduisent.

Les libéraux flamands viennent de tenir leur congrès, sous la présidence de M. Hoste, ancien ministre de l'Instruction publique du cabinet Janson, propriétaire et directeur des *Laatste Nieuws* qui, après le *Soir* possèdent le plus fort tirage des journaux belges. M. Hoste, dont plusieurs articles en ce sens avaient déjà été remarqués, a affirmé dans son discours de clôture que son parti veut le développement des qualités flamandes dans le maintien de l'unité politique du pays, « la bonne entente avec les compatriotes wallons », ainsi que le développement de l'esprit « de tolérance dans le domaine scolaire ».

Dans la presse d'expression française de Bruxelles (socialiste, libérale ou catholique), il y a unanimité pour blâmer les excès, en souligner les dangers et recommander tout au moins le « bilinguisme volontaire » comme tempérament à l'unilinguisme inscrit dans la loi. Il est frappant de voir la *Libre Belgique* le plus important journal catholique, reproduire et approuver l'organe de langue flamande du parti libéral flamand comme le fait la *Flandre libérale* paraissant à Gand.

Enfin, dans la *Province* de Mons, M. Masson, ministre d'État, vétéran des libéraux wallons, ne craint pas de recommander le « bilinguisme par persuasion », au risque de contrarier ceux de ses amis liégeois qui ont jadis contribué à imposer l'unilinguisme et qui n'admettent toujours pas qu'un Wallon puisse jamais apprendre le flamand, dût la langue française disparaître en pays flamand.

Aussi de divers côtés commencent à se faire entendre des appels au bon sens, à la modération, et apparaissent les signes d'une réaction contre des excès qui, jusqu'ici, allaient sans cesse croissant. Il serait à souhaiter que ces signes ne soient pas passagers et laissent entrevoir — autant que le permet la diversité des populations — une Belgique unie et forte, nécessaire à l'ordre européen et à la sauvegarde de nos propres intérêts.

172

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 187 (1). *Moscou, 8 juillet 1938.*

À l'occasion de la préparation des élections, M. Litvinov, dont la candidature au Conseil suprême avait été posée dans une des circonscriptions de Léningrad, y a prononcé un discours, qui, débordant nettement le cadre d'une manifestation électorale, présente un exposé d'ensemble de la politique extérieure soviétique et sur lequel je crois, à ce titre, devoir attirer l'attention du Département.

J'ai l'honneur d'en transmettre ci-joint la traduction *in extenso*.

En voici l'analyse :

Après avoir exprimé ses remerciements à ses électeurs, M. Litvinov a tracé un large tableau de la situation internationale. Il en a souligné tout d'abord le caractère « alarmant et sinistre ». «Nous avons pris l'habitude, a-t-il dit, de distinguer entre le temps de guerre et le temps de paix sans nous rendre compte qu'avec le maintien du régime capitaliste, une paix durable est impossible. Dans ce qu'on est convenu d'appeler temps de paix, il serait plus exact de voir un armistice plus ou moins long. J'ai déjà eu l'occasion de faire observer dans mon intervention à la Société des Nations que toute guerre engendre inévitablement au bout d'un certain intervalle une nouvelle guerre et que tout traité de paix entre états capitalistes porte en lui les germes d'une nouvelle guerre ».

Revenant sur les origines et la genèse de la situation internationale actuelle,

(1) Extraite des archives rapatriées de l'ambassade.

M. Litvinov a souligné que la tentative faite par la France et l'Angleterre pour « liquider » une fois pour toutes leur rivalité avec l'Allemagne au lendemain de la guerre avait échoué et que « le spectre de l'hégémonie militaire et industrielle du Reich se dresse à nouveau devant ses adversaires de la guerre mondiale, leur inspirant une crainte et une terreur qu'ils n'avaient jamais éprouvées auparavant ».

Or, a poursuivi le Commissaire du peuple, la faiblesse manifestée par les puissances occidentales ne fait qu'encourager l'Allemagne dans son « offensive »; le Reich veut non seulement se rétablir dans ses frontières d'avant guerre et recouvrer ses colonies, mais aussi s'assurer des positions qui antérieurement à 1914 déjà appartenaient aux anciens alliés et présentent un intérêt vital pour eux. Telle est la raison de « l'occupation actuelle par l'Allemagne, conjointement avec l'Italie, d'une importante partie de l'Espagne, des îles espagnoles et du Maroc espagnol ». Parallèlement, en Asie, le Japon, encouragé par la longanimité témoignée, en dépit du traité de Washington, par les anciens alliés, lors de l'affaire de Mandchourie, est en train de poursuivre la liquidation des positions que les grandes puissances avaient acquises en Chine à la suite de la guerre mondiale.

M. Litvinov s'est attaqué ensuite au problème de la Société des Nations et, relevant les échecs subis par l'organisme de Genève, il a estimé que l'on voyait s'évanouir l'un des résultats de la guerre mondiale que les vainqueurs envisageaient avec une faveur particulière.

« Les faits que j'ai énumérés suffisent amplement pour définir les six dernières années comme une période de liquidation graduelle et systématique de l'ordre international créé à la suite de la guerre mondiale, et l'annulation des plus importants traités internationaux d'après guerre. Cette période est marquée par des échecs successifs ou plutôt par un échec total de la diplomatie des pays qui furent les initiateurs et les auteurs principaux des traités dont il s'agit. Lorsqu'on lit la presse étrangère de tendance réactionnaire, on pourrait avoir l'impression que les succès des pays agressifs constitueraient principalement une défaite de l'Union soviétique... On oublie que l'Union soviétique n'a pas participé à l'élaboration de ces pactes.

« Est-ce à dire que l'Union soviétique reste complètement à l'écart de ces événements?... Évidemment non. Sans doute ne sommes-nous pas engagés dans la lutte des intérêts impérialistes. Nous demeurons étrangers à l'idée de la conquête d'aucun territoire; aussi nous est-il indifférent qu'une puissance plutôt qu'une autre exploite telle ou telle colonie, s'empare de tel ou tel marché extérieur, soumette à sa domination tel ou tel état faible. Mais l'Allemagne ne cherche pas seulement à rétablir ses droits foulés aux pieds par le traité de Versailles, à rétablir les frontières d'avant guerre du Reich. Elle base sa politique extérieure sur une agression illimitée et en arrive même à parler de la subordination à la soi-disant race allemande de toutes les autres races et nationalités. Elle mène ouvertement une furieuse politique antisoviétique en évoquant d'une façon suspecte le souvenir des temps où l'Ordre teutonique dominait les régions baltes; elle rêve tout haut de la conquête de l'Ukraine et même de l'Oural. Et qui sait quels autres rêves la hantent encore? Le Japon,

lui non plus, dans son programme d'agression, ne se borne pas aux frontières de la Chine. Il se permet parfois des rêves touchant le territoire soviétique. Mais nous nous refusons à ce que les terres soviétiques soient l'objet ne fût-ce que de rêves ou de songes de ce genre de la part de qui que ce soit...

« Il existe encore pour nous, a-t-il poursuivi, un autre intérêt plus général qui nous unit aux autres états : l'intérêt de la conservation de la paix. Les travailleurs de tous les pays, dont le sort ne saurait nous être indifférent, sont intéressés au maintien de la paix. En dernière analyse, ce ne sont pas les classes dominantes, ce sont les travailleurs qui paient de leur sang, de leur vie, de leur maigre avoir la violation de la paix, la désorganisation qui est l'inévitable corollaire de la guerre. Que l'ordre établi après la guerre soit meilleur ou pire que celui d'avant-guerre, nous sommes en tout cas contre sa modification au moyen d'une nouvelle guerre sanglante.

« D'ailleurs rien ne garantit que la guerre puisse produire un ordre meilleur, plus équitable. N'oublions pas que la paix de Brest-Litovsk, création de l'Allemagne du Kaiser, ne valait pas mieux que la paix de Versailles... Encore moins peut-on attendre une paix équitable de l'Allemagne hitlérienne imbue de théories racistes ressuscitées du Moyen-Age et qui considère la force matérielle brutale comme la raison suprême ».

M. Litvinov a ensuite déclaré qu'en entrant dans la Société des Nations, l'U.R.S.S. avait espéré que celle-ci arriverait à créer un système de sécurité collective de nature à assurer efficacement la paix. Il a rappelé que, dans les affaires d'Éthiopie et d'Espagne, l'U.R.S.S., bien qu'aucun intérêt soviétique n'y fût en jeu, avait toujours préconisé des mesures énergiques contre les agresseurs, et soucieuse de contribuer par tous les moyens au maintien de la paix, elle avait conclu un pacte d'assistance mutuelle avec la France et la Tchécoslovaquie. « Les politiciens et les journalistes réactionnaires français tentèrent et tentent encore de faire passer ces pactes pour un bienfait octroyé à l'Union soviétique. Ils ne remarquent pas, ou feignent de ne pas remarquer, à qui appartiennent les positions qui sont l'objet de l'offensive des états agresseurs.

«... Face au péril suspendu aujourd'hui sur la Tchécoslovaquie, le monde entier doit être convaincu que le pacte soviéto-tchécoslovaque est le plus important, sinon le seul facteur de détente. Il importe de dire qu'en promettant assistance à une victime de l'agression, le gouvernement soviétique n'exploite pas cette promesse comme un moyen de faire pression sur la victime pour l'inciter à capituler devant l'agresseur ou à agir de telle sorte que tout secours devienne inutile. Notre politique générale de paix nous fait souhaiter naturellement que les conflits surgissant entre la Tchécoslovaquie et ses voisins trouvent une solution pacifique, mais nous nous abstenons strictement de tout conseil non sollicité par le gouvernement tchécoslovaque; nous estimons qu'il est le seul juge des questions relatives à l'organisation intérieure de son état et qu'il trouvera lui-même les limites raisonnables de concessions compatibles avec son prestige, sa souveraineté et son indépendance; nous pensons que sur le plan international, la Tchécoslovaquie est la partie qui se défend et qu'en tout état de cause, c'est à la partie attaquante qu'incombera la responsabilité des conséquences de ses actes ».

En ce qui concerne la question espagnole, le Commissaire du peuple a déclaré que l'U.R.S.S. avait cru devoir signer l'accord de non-intervention uniquement par souci de la solidarité internationale. Mais il a condamné, dans ce cas encore, les interminables concessions qu'auraient faites la France et l'Angleterre et accusé le Comité d'incliner de plus en plus du côté de Franco. « Aussi notre rôle actuel se borne-t-il à chercher à redresser autant que possible cette inclination et à ne pas admettre tout au moins que le Comité lui-même intervienne dans les affaires d'Espagne en faveur de Franco.

«... Dernièrement encore, le gouvernement de l'U.R.S.S. rappela aux puissances pacifiques la nécessité de mesures collectives urgentes pour sauver l'humanité de la nouvelle et sanglante guerre qui se rapproche [1]. Cet appel ne fut pas écouté, mais le gouvernement soviétique s'est dégagé de toute responsabilité touchant le cours ultérieur des événements.

« Notons bien d'ailleurs que l'Union soviétique ne demande rien pour elle-même, ne cherche à se faire agréer par personne comme partenaire et alliée, mais se borne à accepter la collaboration collective, parce que la situation actuelle est dangereuse moins pour l'U.R.S.S. que, tout d'abord pour les petits pays, et, ensuite, pour les états qui portent la responsabilité de l'ordre établi après la guerre ».

L'orateur a remarqué à ce propos que le groupe qui s'était dressé en 1914 face aux états occidentaux s'était entre-temps renforcé : non seulement il avait conservé la totalité de ses éléments, mais s'était grossi d'un grand état qui s'était définitivement détaché de la coalition occidentale pour se transporter à l'axe opposé. Il a souligné les progrès de l'isolationnisme aux États-Unis et noté à quel point les petites puissances, sauf la Tchécoslovaquie, tendaient soit à entrer dans l'orbite des agresseurs, soit à rechercher une sécurité illusoire dans une politique de neutralité.

M. Litvinov s'est alors demandé comment les grandes puissances, qui ont joué pendant des siècles un rôle dominant en Europe, qui ont à leur actif des grandes victoires militaires et navales, qui ont toujours et partout défendu leurs intérêts et fait respecter leur prestige, capitulent aujourd'hui, après avoir laissé passer bien des occasions de redressement, devant des états hier encore désarmés, économiquement et financièrement épuisés... Il faut en chercher la raison, selon lui, dans les inspirations d'une politique, non d'État, mais de classe. Le motif en serait que le risque de guerre fait aujourd'hui particulièrement peur à la bourgeoisie occidentale, qui craindrait d'avoir à faire des concessions aux masses pour obtenir d'elles qu'elles participent à la lutte. La bourgeoisie des états occidentaux s'imaginerait en outre que le fascisme constitue réellement une barrière durable contre l'offensive de la classe ouvrière et considérerait une défaite militaire des états agressifs comme une défaite du fascisme susceptible d'entraîner une rupture de cette digue artificielle dressée contre le mouvement ouvrier. Les milieux réactionnaires appréhenderaient enfin que la collaboration de l'Union soviétique nécessaire pour rétablir l'équilibre international ne leur soit défavorable et ces milieux

[1] Le 17 mars 1938 : voir, au tome VIII de la présente série, le nº 479 (annexe).

aimeraient mieux sacrifier l'intérêt national à la sauvegarde de leur position sociale.

Pourquoi, a continué M. Litvinov, les pays fascistes agissent-ils différemment, bien qu'ayant de semblables préoccupations? Parce qu'ils ont déjà obtenu de trop grands succès par le chantage et le bluff. D'autre part, le fascisme, par instinct de conservation, doit équilibrer une politique intérieure qui consiste à saigner à blanc le peuple et à pomper tous ses sucs par des succès diplomatiques et militaires à l'extérieur. Mais il reste à savoir cependant s'ils se risqueraient vraiment dans une guerre au cas où ils auraient à prévoir une résistance sérieuse d'états plus forts.

L'orateur a conclu en exaltant la confiance que l'on pouvait fonder sur l'armée et la marine soviétiques, ainsi que sur l'union des peuples de l'U.R.S.S. sous la direction de Staline.

173

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Charles-Arsène Henry, Ambassadeur de France à Tokyo.

T. nos 221 à 224. *Paris, 9 juillet 1938, 15 h.*

L'ambassadeur de France a l'honneur de porter à la connaissance du ministère impérial des Affaires étrangères que le gouvernement de la République a pris connaissance avec la plus grande attention de la note remise le 7 juillet par M. Horinouchi et concernant l'archipel des îles Paracels (1).

Le gouvernement de la République croit en premier lieu devoir indiquer qu'il n'aperçoit aucune contradiction entre la teneur de l'aide-mémoire remis le 18 septembre 1937 au Gaimusho par l'ambassadeur de France et la démarche effectuée par celui-ci, le 4 juillet. L'aide-mémoire du 18 septembre avait été laissé au Gaimusho à titre de simple information et la mention qui y était faite de l'arrangement intervenu entre la France et la Chine au sujet du maintien du statu quo de fait dans l'archipel ne pouvait à aucun degré constituer un engagement de la France vis-à-vis du Japon à cet égard, ni créer au gouvernement japonais un titre quelconque à se prévaloir dudit accord.

En étendant aux Paracels le dispositif de sécurité maritime qui fonctionne

(1) Par télégramme n° 358, du 4 juillet, l'ambassadeur de France à Tokyo annonçait avoir fait au Gaimusho la communication orale prescrite par le télégramme de Paris n° 202 [du 1er juillet, ci-dessus publié sous le n° 128]. Par télégramme n° 370, du 8 juillet, 2 h 10, M. Charles-Arsène Henry reproduisait le texte de la réponse nippone remise la veille. Aux termes de ce document, la notification du 4 juillet était en contradiction avec l'aide-mémoire français du 18 septembre précédent, par lequel Paris s'engageait à ne pas faire d'occupation effective de l'archipel avant d'avoir réglé le désaccord qui l'opposait à la Chine sur la question des Paracels. Le gouvernement nippon laissait entrevoir la possibilité de « mesures appropriées » « dans le cas où il serait nécessaire de protéger les droits afférents aux entreprises que possèdent dans ces îles les sujets de l'Empire ».

sur la côte et les îles relevant de l'Union indochinoise, le gouvernement français n'a d'autre intention que de remplir la charge, qui lui incombe, d'assurer dans ces parages la protection de la navigation internationale. Les travaux nécessaires à cet effet ont commencé au mois d'octobre dernier par l'installation sur l'île Pattle d'un feu permanent. Ils se poursuivent aujourd'hui par l'aménagement sur d'autres points de l'archipel d'ouvrages analogues et par l'installation de quelques éléments de la gendarmerie civile de l'Indochine, dont la présence a été jugée nécessaire pour protéger ces ouvrages contre les déprédations de pirates ou de pêcheurs de passage.

En portant spontanément le 4 juillet ces dispositions à la connaissance du gouvernement impérial, le gouvernement français n'a obéi qu'au souci de prévenir tout incident local qui aurait pu naître d'une interprétation erronée de ces mesures par les commandants des bateaux japonais qui croisent fréquemment dans les parages de l'archipel. Le gouvernement français tenait également à donner l'assurance que les droits et intérêts légitimes des ressortissants japonais qui se livrent pacifiquement à diverses industries dans l'archipel demeureraient entièrement sauvegardées et que l'administration de l'Indochine, tenant compte des conditions particulières de l'archipel, n'avait nullement l'intention d'entraver le libre exercice de leur activité.

La gouvernement de la République ne doute pas que les éclaircissements qui précèdent ne soient de nature à satisfaire le gouvernement japonais. Les intérêts des entreprises et ressortissants japonais dans l'archipel se trouvant ainsi entièrement sauvegardés, le gouvernement français compte fermement que le gouvernement japonais, s'inspirant du même esprit de confiance et de respect des droits acquis, prendra toutes les mesures nécessaires pour empêcher que ne se produise dans l'archipel aucun incident de nature à influer fâcheusement sur les traditionnelles relations d'amitié existant entre les deux pays.

174

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1665, 1666 [1]. Réservé. *Londres, 9 juillet 1938, 19 h 28.*

(*Reçu :* 21 h. 40, 21 h. 50.)

Je réponds à votre télégramme nos 2205-2206 [2].

En l'absence du secrétaire d'État, j'ai fait part à sir A. Cadogan des considérations et des faits exposés par notre ambassadeur à Berlin au sujet des

[1] Archives de l'ambassade à Rome.
[2] Du 8 juillet, ci-dessus reproduit sous le no 166.

intentions proclamées de l'Allemagne. Je lui ai demandé si le gouvernement britannique avait reçu des informations analogues par les sources dont il dispose. Le sous-secrétaire d'État permanent m'a dit qu'il avait eu hier une assez longue conversation avec sir N. Henderson et qu'il avait eu par lui l'écho des inquiétudes exprimées par M. François-Poncet : « A vrai dire, a-t-il ajouté, nous n'avons pas d'éléments précis et positifs sur lesquels nous faire une opinion en ce qui concerne les projets du Reich. Nous connaissons d'une manière générale l'effort considérable qu'il poursuit dans le domaine aérien et nous avons été informés des travaux de fortification engagés sur toute la frontière occidentale de l'Allemagne [1]. Nous n'ignorons pas d'autre part l'état d'esprit du Führer qui constitue un danger permanent. Toutefois, jusqu'ici nous n'avons pas eu le sentiment que l'Allemagne désire brusquer les événements. Il nous semblait au contraire que si le gouvernement tchécoslovaque faisait des offres avantageuses pour les Sudètes, on serait disposé à Berlin à s'en accommoder temporairement peut-être parce que, les forces du Reich n'étant pas tout à fait prêtes, un règlement provisoire apparaîtrait comme opportun ».

Sir A. Cadogan m'a promis de transmettre ces indications au secrétaire d'État avec qui j'aurai sans doute un entretien au cours de la semaine prochaine [2].

175

M. de Saint-Quentin, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 692. Secret. Réservé. *Washington, 9 juillet 1938, 23 h. 30.*

(*Reçu :* le 10, 19 h. 5.)

M. Sumner Welles m'a semblé aujourd'hui plus rassuré sur la situation de l'Europe centrale. Sans méconnaître la profonde irritation causée aux dirigeants nazis par leur reculade de mai dernier, ni leur soif de revanche, il ne croit cependant pas à un danger immédiat, ni même prochain. Les rapports parvenus au département d'État de Londres, de Paris et de Berlin seraient d'accord sur ce point.

Concernant l'Italie, le sous-secrétaire d'État persiste à penser que M. Mussolini ne désire pas pousser jusqu'au bout une politique d'aventure. Il attache une grande importance au fait que le gouvernement italien aurait éludé récemment une proposition japonaise d'alliance offensive et défensive.

(1) Sur ces travaux, voir ci-dessus les nos 97 (et note), 135.

(2) L'ambassadeur de France à Londres avait, également, au cours de cet entretien, attiré l'attention de son interlocuteur sur la nécessité, pour Paris et Londres, en cas d'échec des pourparlers sudéto-tchécoslovaques, d'amener les négociateurs à se réunir à nouveau. Le gouvernement français envisagerait de discuter avec celui de Londres l'éventualité de former des propositions en ce sens : *Documents on british foreign policy*, 3e série, I, nº 479.

176

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1309, 1310 (1). Confidentiel. Réservé. *Prague, 9 juillet 1938* (2)

(*Reçu :* le 11, 11 h.)

Au cours de l'audience qu'il a accordée à M. Rucart, M. Hodza nous a confié l'intention du gouvernement tchécoslovaque d'établir le service militaire de trois ans.

Le président du Conseil m'a prié de ne pas « prendre acte » de cette confidence que M. Krofta me confirmerait ultérieurement le cas échéant.

Le gouvernement, a expliqué M. Hodza, jugeait plus sage de prendre une mesure grave à quoi le pays serait mis à l'abri des conséquences immédiates d'une surprise militaire, que d'être obligé, comme le 20 mai, de prendre des dispositions exceptionnelles dans chaque cas où il se croirait menacé.

De telles mesures seraient en effet susceptibles, dans une période de tension d'aggraver la situation, alors que si le service de trois ans était institué dans une période calme, les commentaires auxquels donnerait lieu cette initiative auraient moins d'inconvénients et d'ailleurs n'auraient pas à se produire dans une période difficile.

Je n'ai rien répondu, mais c'est mon avis.

177

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME-SAINT-SIÈGE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 326 (3). Réservé. *Rome, 9 juillet 1938* (4).

(*Reçu :* le 12, 17 h.)

J'ai de nouveau insisté auprès de Mgr Tardini sur l'intérêt qu'aurait le Saint-Siège à user de son influence en Tchécoslovaquie, d'une part pour détourner le clergé sudète d'adhérer au mouvement nazi, d'autre part pour empêcher Mgr Hlinka de renouveler ses compromissions avec Henlein.

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Par avion.
(3) Archives de l'ambassade à Rome-Quirinal.
(4) Par courrier en clair.

Mgr Tardini m'a répondu que le Saint-Siège avait pris une sanction disciplinaire contre les séminaristes allemands de Prague qui avaient adhéré au parti Henlein : il a prescrit à l'archevêque d'ajourner leur ordination. Il a fait transmettre aux directeurs des séminaires l'instruction de prévenir le renouvellement de telles infractions à la discipline et aux consignes pontificales concernant le national-socialisme.

Si le Saint-Siège, a poursuivi mon interlocuteur, n'avait pas cru devoir rendre publiques cette sanction ni ces instructions, c'était parce qu'il jugeait préférable de ne pas étaler une défaillance catholique, quand il s'en produisait une. La presse allemande n'avait cependant pas ignoré la sanction prise contre les séminaristes de Prague et y avait fait allusion.

En ce qui concerne Mgr Hlinka, il y avait longtemps aussi, a continué Mgr Tardini, que le Saint-Siège avait prié sa nonciature à Prague de faire savoir au chef du parti autonomiste slovaque qu'il n'approuvait pas sa collusion avec M. Henlein, et de lui conseiller la circonspection. Le nonce apostolique, Mgr Ritter, venait de rentrer à son poste, après une longue absence, motivée par l'état de sa santé. Mgr Tardini ne doutait pas que le chargé d'affaires n'eût, avant le retour de son chef, transmis à Mgr Hlinka le conseil du Saint-Siège. En tout cas, le retour à Prague de Mgr Ritter devait permettre à la nonciature de veiller avec plus d'autorité à l'observation des consignes du Vatican, tant par le clergé sudète que par le chef autonomiste slovaque.

Ces indications pourraient être discrètement mises à profit par notre ministre à Prague pour pousser le nonce apostolique à contrecarrer plus activement l'agitation sudète et slovaque, dans la phase délicate où la question des nationalités entrera quand le gouvernement aura fait connaître son projet de réorganisation de l'État.

178

Note du Directeur politique adjoint

Aide économique aux pays de l'Europe centrale et orientale [1]

9 juillet 1938.

Lors des conversations franco-anglaises qui avaient eu lieu à Londres en avril dernier [2], il avait été convenu que la question de l'aide à apporter au commerce de l'Europe centrale et orientale serait étudiée par des experts, en l'espèce les attachés commerciaux des deux ambassades à Londres et à Paris.

Conformément à cette procédure, les services du Département ont remis ie 5 mai au conseiller commercial de l'ambassade de Grande-Bretagne à Parls un aide-mémoire exposant le point de vue du gouvernement français.

(1) Pour le Ministre.
(2) Voir, au tome IX de la présente série, le n° 258 (annexes).

Il était indiqué dans ce document que le problème essentiel à considérer paraissait être celui du placement et de la répartition dans des conditions normales sur le marché européen des excédents de produits agricoles, par une série d'accords passés notamment avec les excédents des productions agricoles danubiennes (1). Pour résoudre ce problème, l'emploi, par les puissances occidentales, de méthodes susceptibles d'avoir les mêmes effets que celles pratiquées par le Reich, semblait également nécessaire. Dans cet ordre d'idée, le gouvernement français suggérait que fût étudié un système de compensations privées qui permettrait, grâce à des conditions particulières de crédit et des avantages fiscaux dont bénéficieraient les exportateurs en relations d'affaires avec les pays danubiens, de mettre les importations en rapport avec ces pays en état d'offrir à ceux-ci des avantages du même ordre que ceux que leur réserve l'Allemagne. Un consortium bancaire pourrait être constitué en vue de faciliter les opérations de compensation privée à réaliser dans ces conditions. Ce consortium aurait une action particulièrement efficace s'il avait une base franco-britannique. Ses opérations ne dépendant pas de l'état d'un marché unique auraient, avec une plus large amplitude, une régularité mieux assurée. L'élément concurrence serait par ailleurs aboli.

Sir Robert Cahill a remis hier à M. de La Baume un aide-mémoire (2) en réponse à la communication qui lui avait été faite le 5 mai.

Il ressort de ce document que le gouvernement britannique ne s'estime pas en mesure de pratiquer à l'égard des pays danubiens un système de préférences agricoles. Il est lié, pour ses achats de produits agricoles, par une série d'accords passés notamment avec les pays scandinaves. (En général, ces pays se sont engagés à acheter leur charbon au gouvernement britannique, moyennant quoi ils ont l'assurance d'écouler une fraction de leur production agricole). Par ailleurs, les contingents agricoles n'ont été créés en Grande-Bretagne que pour assurer la régularisation du marché.

Le gouvernement britannique est opposé à la création d'un organisme international pour développer le commerce avec les pays danubiens. Ce commerce est pratiqué de longue date par des banques et des maisons de commerce qui n'accepteraient pas de se voir imposer des méthodes nouvelles ou des alliances ne tenant pas compte des positions acquises.

En conclusion, le gouvernement britannique reconnaît l'intérêt commun qu'ont les deux pays à développer leurs échanges avec les pays danubiens, mais il répugne à diriger ou à brider l'action du négoce.

Il est à remarquer qu'ici même le ministre du Commerce a rencontré chez les grands établissements financiers la même résistance quand il s'est agi de créer un organisme central d'échanges avec les pays danubiens. La plupart de ces établissements opèrent déjà de longue date dans tel ou tel pays de l'Europe centrale ou orientale. Ils y ont acquis des positions qu'ils ne désirent pas partager avec des concurrents. Devant l'impossibilité de créer un consortium unique qui ne serait qu'une construction théorique, il a été décidé de s'en

(1) Sic.
(2) Le texte de cet aide-mémoire est retransmis par la dépêche n° 623 de Londres, du 7 juillet

tenir à la formule d'un consortium par pays, ce qui revient à respecter les positions acquises. Pour stimuler ces activités, il sera créé un organe administratif dont la tâche serait d'instruire rapidement les projets présentés par les divers consortiums et de leur procurer, non moins promptement, le cas échéant, les facilités nécessaires (assurance-crédit, etc.). Un projet est actuellement étudié par le ministère du Commerce.

179

M. Blondel, Chargé d'Affaires de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 312 [1]. Secret. *Rome, 9 juillet 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 18 juillet.)

Un religieux français s'est présenté le 4 juillet à cette ambassade pour donner lecture de certaines informations confidentielles destinées, paraît-il, au cardinal Pacelli et qui émanaient pour la plupart d'un ex-officier allemand appartenant à une ancienne maison princière, entré dans les ordres, se trouvant en Suisse et chargé de renseigner le Vatican sur la situation internationale.

Le Département voudra bien trouver ci-joint la petite note qui a été établie par un de mes collaborateurs après sa conversation avec la personne dont il s'agit et qui contient l'essentiel des déclarations qui lui ont été faites. Je me borne à transmettre évidemment sous les plus expresses réserves ces renseignements au sujet desquels le Département demandera sans doute l'avis de notre ambassadeur à Berlin. Je les ai de mon côté communiqués à notre attaché militaire qui les fait parvenir directement à M. le Ministre de la Guerre à toutes fins utiles.

Note Annexe

Il résulterait des rapports, dont lecture a été faite, que l'on considère en Allemagne qu'il n'y aurait aucun risque de guerre immédiat jusque vers la mi-juillet. Depuis les premiers jours de juin, toutes les troupes disponibles auraient été massées à la frontière ouest pour terminer très rapidement la construction de la seconde ligne anti-Maginot, face à la France, et l'État-major s'attendrait à ce que les travaux se terminent aux environs du 15 juillet, ce qui lui permettrait d'avoir ensuite les mains libres pour agir éventuellement en Europe centrale. Trois corps d'armée auraient été concentrés sur la frontière danoise et dans la région de la mer du Nord. Dans la Moselle et en Rhénanie, six corps d'armée. En Westphalie, environ six corps d'armée.

Toujours d'après ces informations, l'« état de danger de guerre » serait vraisemblablement proclamé après le 15 juillet. Le mot conventionnel pour déclencher tout le mécanisme de mise en marche de l'état de danger de guerre serait « Docteur Kurz ».

[1] Extraite des archives de l'ambassade.

On considérerait en Allemagne que la France et l'Angleterre seront de plus en plus entraînées, soit dans les affaires d'Espagne et soit par leurs difficultés croissantes en Orient, ce qui permettrait de procéder, le moment venu, à une attaque en coup de foudre sur la frontière tchécoslovaque. On serait en train de concentrer toute l'artillerie lourde sur cette frontière.

Quant à la Roumanie, suivant son attitude, elle serait soit attaquée et absorbée immédiatement, soit contrôlée économiquement par le Reich, son pétrole étant considéré comme indispensable par les autorités militaires allemandes pour conduire la guerre.

Le voyage du général von Keitel en Hongrie [1] aurait abouti à un grand succès; le régent Horthy serait maintenant, paraît-il, partisan d'une sorte d' « Anschluss militaire » avec l'Allemagne. L'état-major allemand ne considérerait pas comme redoutable l'armée russe après les exécutions massives qui ont eu lieu chez les Soviets.

En cas de guerre avec la France, on songerait à Berlin à une attaque de flanc sur notre pays à travers la Hollande dont la force de résistance militaire est considérée comme très faible. La Belgique serait ainsi prise dans une sorte de tenaille et le général Keitel penserait pouvoir ainsi bousculer l'armée française du nord au sud. Les généraux Geyer, von Rundstedt et von Brauchitsch, d'opinion antinazie, songeraient, dit-on, à s'emparer du pouvoir en cas de guerre, mais leur activité serait très contrôlée par les officiers S.S. disséminés dans toute l'armée et jusqu'à l'État-major général.

Quant au ministre des Affaires étrangères, M. von Ribbentrop, il compterait sur la guerre pour cette année et chercherait à engager au maximum la France et l'Angleterre dans les affaires d'Espagne à l'aide d'attaques d'avions, de bombardements de navires, de survols aériens, etc.

180

M. Blondel, Chargé d'Affaires de France à Rome, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 322. Très confidentiel. *Rome, 9 juillet 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 18 juillet.)

Par sa communication n° 728 du 30 juin [2], le Département a bien voulu attirer mon attention sur certaines indications données par M. Litvinov à notre ambassadeur à Moscou au sujet des entretiens que M. Stoyadinovitch et le comte Ciano ont eus à Venise. A en croire le Commissaire du peuple, le ministre italien des Affaires étrangères aurait déclaré à l'ambassade de l'U.R.S.S. à Rome qu'une « alliance » aurait été négociée entre la Yougoslavie et l'Italie au su de l'Allemagne. Il y aurait même eu un accord militaire.

J'ai l'honneur de faire connaître au Département qu'un de mes collaborateurs a eu l'occasion d'interroger à ce sujet le conseiller de l'ambassade de l'U.R.S.S. Il résulte des explications fournies par M. Helfand, que le comte Ciano aurait, au cours d'une conversation survenue accidentellement sur la

(1) Sur ce voyage, voir ci-dessus le n° 80.

(2) Non reproduite. Cette dépêche attirait l'attention du chargé d'affaires de France à Rome sur les télégrammes de Moscou n°s 451 et 483, des 20 et 25 juin, qui relataient certains renseignements obtenus par M. Litvinov sur les conversations italo-yougoslaves de Venise (au sujet de ces conversations, voir ci-dessus les n°s 62, 153), renseignements dont la substance est reprise dans le présent paragraphe.

plage de Castel Fusano, peu après la rencontre de Venise, répondu au conseiller soviétique qui l'interrogeait sur la substance des entretiens : « Nous avons avec la Yougoslavie une collaboration très intime, très étroite, qui s'étend à tous les domaines, je dis bien à *tous* les domaines » aurait répété le gendre de M. Mussolini cherchant vraisemblablement à suggérer ainsi l'idée d'une collaboration d'ordre militaire. Il aurait même ajouté à peu près ceci : « Appelez cela comme vous voudrez, alliance si vous voulez ». J'avais d'ailleurs fait état, dans ma dépêche nº 266 du 19 juin (1), des informations que M. Stein m'avait fournies sur ce point sans d'ailleurs en préciser la source. J'ajoutais que je ne croyais guère, pour ma part, à l'existence d'une alliance et d'un accord militaire italo-yougoslave. A l'ambassade soviétique, on n'exclut d'ailleurs pas que les déclarations ainsi faites par le comte Ciano ne répondent peut-être au désir d'inquiéter le gouvernement soviétique et la France par voie de conséquence. Je ne pense pas, en effet, que le comte Ciano ait pu faire, sans arrière-pensée, une telle confidence, surtout à un interlocuteur tel que le conseiller russe.

Il n'est pas question bien entendu de sous-estimer l'importance des entretiens de Venise qui a sans nul doute été très réelle. Le fait que le président du Conseil yougoslave ait éprouvé le besoin de rendre visite au Prince-régent en Slovénie avant et après son voyage en Italie, tandis que le comte Ciano, dès la rencontre terminée, se rendait à Rocca delle Caminate pour conférer avec M. Mussolini, montre assez que les conversations ont présenté beaucoup d'intérêt. Il est d'autre part évident que l'on attache de plus en plus d'importance à Rome au développement des relations italo-yougoslaves et qu'on fonde ici beaucoup d'espoir sur les résultats ultérieurs de la collaboration avec Belgrade. Comme je l'expose par ailleurs, on s'efforce de rapprocher parallèlement les Hongrois et les Yougoslaves et ceux-ci avec les Roumains, pour achever de miner et de détruire la Petite Entente. Peut-on songer à aller beaucoup plus loin? A première vue j'en doute et je partage l'impression de M. Hodza (télégramme nº 1169 de M. de Lacroix) (2) qui pense que le président du Conseil yougoslave et le comte Ciano ont dû s'entendre, non pas contre l'Allemagne, mais pour se prêter l'un à l'autre un appui réciproque au cas où la politique aventureuse du Reich serait susceptible de déterminer en Europe de graves complications, comme je l'indiquais de mon côté dans ma communication précitée.

Je crois, en effet, que les deux interlocuteurs se sont trouvés à peu près de la même opinion en ce qui concerne les principaux problèmes européens de l'heure actuelle et qu'ils ont dû avec satisfaction constater leur accord et leur identité de vues. D'autre part, ainsi que je le signalais dans mon télégramme nºs 985-986 (3), il est fort possible que M. Stoyadinovitch ait fait savoir au comte Ciano que, comme l'Italie, son pays assistait et assisterait avec indiffé-

(1) Dont le sens est indiqué ci-dessus sous le nº 62 (note).
(2) Du 21 juin dont le sens est repris dans la présente dépêche.
(3) Du 24 juin, non reproduit. Il faisait état d'un entretien, l'avant-veille, du ministre italien des Affaires étrangères avec l'ambassadeur d'Allemagne à Rome, entretien au cours duquel le comte Ciano aurait avisé son interlocuteur de l'indifférence italienne et yougoslave vis-à-vis du problème tchécoslovaque.

rence au développement de la crise germano-tchèque. Sur ce terrain-là, entre autres, l'Italie et la Yougoslavie se seraient trouvé adopter en somme la même position par rapport à l'Allemagne dont elles ne souhaitent certainement pas l'une et l'autre l'expansion continue mais qu'elles entendent ménager au maximum et ne heurter à aucun prix. En ce sens, on pourrait sans doute présenter l'entente italo-yougoslave comme constituée « au su de l'Allemagne » et approuvée par elle.

Je doute qu'il y ait lieu, pour le moment, d'aller plus loin et de parler d'alliance au lieu de parler d'entente. J'ajoute que l'attaché militaire yougoslave à plusieurs reprises a affirmé au général Parisot qu'il n'avait jamais été question d'un accord militaire entre son pays et l'Italie, allant jusqu'à dire que l'état-major yougoslave ne l'admettrait pas. J'aurai donc tendance, pour ma part, à supposer que le comte Ciano a volontairement « bluffé » devant son interlocuteur soviétique, car il n'est pas dans les habitudes de la diplomatie italienne de faire des confidences à des tiers sur ses accords secrets, en présentant comme correspondant à une véritable alliance d'excellentes relations qui peuvent d'ailleurs se développer encore dans les mois qui viennent sur le plan politique et économique. La bonne entente des gouvernements de Rome et de Belgrade repose sur de nombreuses conceptions communes comme sur la sympathie bien connue de M. Stoyadinovitch pour le régime fasciste et les favorables dispositions personnelles de M. Mussolini à l'égard de l'homme d'État yougoslave, mais elle me paraît encore loin d'atteindre le stade d'une alliance formelle et rigide, unissant les deux pays. Je ne manquerai pas de faire parvenir à Votre Excellence toutes informations complémentaires que je pourrais recueillir à ce sujet.

181

M. DE VITROLLES, MINISTRE DE FRANCE À LA HAYE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 333. Secret. *La Haye, 9 juillet 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 18 juillet.)

Au cours d'une conversation avec un de mes collaborateurs, le colonel Paris, attaché militaire anglais à Bruxelles et à La Haye, a fourni sur la réunion annuelle des attachés militaires britanniques qui vient de se tenir à Londres un certain nombre d'indications que je crois devoir rapporter, à toutes fins utiles, au Département.

L'impression générale des titulaires des postes de Berlin et des pays voisins de l'Allemagne est que le Führer serait décidé à atteindre ses objectifs en Tchécoslovaquie, soit par des moyens pacifiques, soit par la force avant trois ans.

Ces objectifs demeureraient le démembrement de la République tchécoslo-

vaque par absorption complète de la Bohême, avec partage de la Slovaquie entre la Hongrie et la Pologne, ou par annexion du pays sudète et subsistance d'un petit état purement tchèque réduit à l'état de vassal du Reich.

La méthode pacifique consisterait à obtenir du gouvernement de Prague, sur la base du programme de Carlsbad, l'autonomie préalable des Sudètes qu'il serait ultérieurement possible de transformer en une union avec l'Allemagne à la suite d'un plébiscite.

Ce serait la solution que viserait actuellement M. Hitler. Au cas où elle s'avérerait irréalisable, les chefs du Reich s'orienteraient vers le coup de force, dont les risques ont paru trop considérables le 21 mai pour être tenté en premier lieu, mais devant lequel ils ne reculeraient pas si toute autre issue devenait impraticable.

Le délai de trois ans s'explique par l'état de réarmement britannique, encore inachevé, par le retard dans la réorganisation de l'aviation française et par l'impuissance actuelle de l'armée russe privée des éléments de commandement indispensables.

Les chances de succès d'une campagne foudroyante contre la Tchécoslovaquie paraîtraient sérieuses. Le défaut de fortifications sur la frontière autrichienne permettrait une avance rapide des armées allemandes au cœur de la Bohême. Les forces tchèques, si solides qu'elles soient, ne pourraient empêcher Prague d'être atteint en huit jours.

Interrogé sur l'attitude de la Pologne, dans une pareille éventualité, l'attaché militaire britannique à Varsovie aurait émis l'opinion que le gouvernement polonais mobiliserait immédiatement ses 35 divisions, puis, qu'il attendrait les événements. Si la fortune favorisait le camp allemand, il ferait, au bout de quelque temps, cause commune avec lui et s'emparerait du bassin de Teschen. Si l'issue du conflit demeurait incertaine, il se réserverait. Si, au contraire, la coalition antiallemande paraissait avoir des chances de succès, il irait même jusqu'à lui offrir un appui militaire.

L'attitude de l'Italie demeurerait inquiétante sans être, au début du moins, agressive, c'est-à-dire, assez voisine, somme toute, de celle de la Pologne.

Dans cette conjoncture, le facteur essentiel restait donc la France. De l'avis de l'attaché militaire à Paris, le gouvernement français mobiliserait aussitôt, mais garderait ses troupes en deçà de la ligne Maginot, laissant à l'aviation le soin de porter secours aux Tchèques. Une offensive immédiate des forces de terre contre l'Allemagne serait à écarter, étant donné les conditions de la guerre moderne qui exige de l'agresseur une supériorité numérique que notre pays ne possède naturellement pas.

Les Anglais estiment, en effet, qu'une armée prenant l'offensive subit trois fois plus de pertes que celle qui reste sur la défensive.

De ces diverses considérations, il résulte que la période critique commencerait à l'automne, c'est-à-dire après les récoltes indispensables à l'approvisionnement de l'Allemagne et dans une saison où, les jours étant plus courts, et le temps incertain, l'aviation se trouve gênée. Ceci, bien entendu, dans l'hypothèse où la solution pacifique aurait d'ores et déjà échoué.

L'attaché militaire anglais à Berlin juge que la résistance de l'état-major

allemand aux projets d'aventure du parti aurait beaucoup diminué, d'une part, en raison de la démonstration faite deux fois déjà de la vanité des avertissements donnés par les chefs militaires et, d'autre part, à cause du manque d'autorité des généraux Keitel et von Brauchitsch, plus timorés que leurs prédécesseurs.

Je serais reconnaissant à Votre Excellence de vouloir bien conserver aux informations qui précèdent un caractère très confidentiel.

182

M. ADRIEN THIERRY, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 434 (1). Secret. *Bucarest, 9 juillet 1938.*

Par une dépêche en date du 15 juin dernier nº 352 (2), Votre Excellence a bien voulu me faire parvenir la copie d'une communication par laquelle M. Coulondre transmettait au Département certaines indications de M. Litvinov sur les conditions dans lesquelles le gouvernement soviétique serait éventuellement disposé à apporter une aide militaire à la Tchécoslovaquie en traversant le territoire roumain. Le Département me demandait en même temps de lui faire part des observations que ces informations pourraient provoquer de ma part.

La position du gouvernement et de l'opinion roumaine que cette légation a, à maintes reprises, signalée au Département (notamment par mon télégramme nos 349 à 353 du 30 mars dernier) (3) n'a pas changé : on a toujours opposé ici le refus le plus catégorique à toutes suggestions en la matière. Je rappelle à cet égard que la nouvelle Constitution du 27 février 1938 a pris ses précautions à cet effet en stipulant « qu'aucune formation armée étrangère ne peut être admise au service de l'État et ne peut ni entrer ni passer sur le territoire de la Roumanie qu'en vertu d'une loi ».

Quant à l'engagement formel que le gouvernement russe est prêt à prendre de retirer la totalité de ses troupes dès la fin des hostilités, le gouvernement roumain, auquel Moscou a fait naguère, cette proposition, s'est montré sceptique à cet égard, les engagements de cette nature de la part des Russes étant à ses yeux sans valeur. C'est précisément sur ce point que l'accord paraît impossible. Si M. Litvinov et M. Titulesco s'étaient entendus sur une formule, nous ne devons pas oublier que c'est cet aspect de la politique de l'an-

(1) « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Cette dépêche retransmettait la substance du télégramme nos 426-428 de Moscou du 10 juin, ci-dessus reproduit sous le nº 6.
(3) Non retrouvé. L'analyse en est donnée au tome IX de la présente série sous le nº 416 (note).

cien ministre des Affaires étrangères qui a déclenché contre lui une vague d'hostilité dans le pays et qui a été la principale cause de sa chute.

Au surplus, on relève ici que la Russie n'a pas voulu souscrire à une reconnaissance formelle d'une valeur juridique indiscutable de l'annexion de la Bessarabie par la Roumanie. La formule dont M. Titulesco se déclarait satisfait et que connaît bien le Département était, en effet, insuffisante et en tout cas le gouvernement roumain actuel refuse de la considérer comme valable. Aussi bien, les membres de la légation des Soviets n'ont jamais fait mystère de l'impossibilité de reconnaître publiquement l'abandon de la Bessarabie à l'égard de l'opinion publique russe. M. Ostrovski a assuré un jour à notre attaché militaire qu'en refusant d'admettre l'annexion de la Bessarabie comme définitive, les Soviets entendaient se réserver le droit, en cas d'agression allemande et si la Roumanie restait neutre ou défaillante, de réoccuper un territoire auquel ils n'avaient jamais renoncé. L'ancien ministre de l'U.R.S.S. a été même jusqu'à me dire qu'en sa qualité de « citoyen soviétique » encore plus que comme représentant officiel de son pays, il ne se résignerait jamais à accepter l'annexion de la Bessarabie par la Roumanie.

L'état des relations entre les deux pays auquel se réfère mon télégramme nº 589 (1) ne s'est pas suffisamment amélioré pour qu'on puisse espérer une reprise utile, à bref délai, des négociations sur ce sujet.

En ce qui concerne l'aspect technique du problème, j'ai déjà signalé (ma dépêche nº 312 en date du 30 mai dernier) (2), qu'il n'existe pas encore de communication directe par voie ferrée entre la Russie et la Tchécoslovaquie par le territoire roumain. Les tronçons de lignes en construction ne seront pas finis avant l'année prochaine au plus tôt et ne permettront, en tout cas, qu'une circulation restreinte, environ une douzaine de trains réduits par jour, tant que les parties de la ligne actuellement existantes ne seront pas améliorées en vue d'un rendement supérieur.

Quant au réseau routier, il est loin d'être suffisant pour permettre des transports de forces importantes, surtout motorisées. Si la situation est plus favorable en Bessarabie, où, durant la période sèche de l'été, on peut assez facilement circuler en dehors des routes, d'ailleurs rares et mauvaises, il n'en est pas de même dans les Carpathes, où la marche des convois est nécessairement liée à l'état des routes. Il ne semble pas que, dans cette région, on puisse trouver actuellement plus de trois itinéraires utilisables, ce qui ne permettrait que la constitution d'un nombre égal de colonnes pouvant correspondre à la marche de trois divisions de front.

Seul, le passage de l'aviation reste facilement réalisable. Mais, à cet égard encore, des difficultés ont été soulevées ici récemment lors du survol des quarante avions russes livrés à la Tchécoslovaquie (ma dépêche nº 366 en date du 22 juin) (3).

Il résulte de tout ceci qu'en demandant à la Roumanie de prendre à l'avance un engagement à ce sujet, après toutes les déclarations qu'elle a faites précé-

(1) Du 1er juillet, non retrouvé.
(2) Dont le sens est suffisamment indiqué ici.
(3) Dont le sens est suffisamment indiqué ici.

demment, nous nous exposerions à coup sûr à un refus catégorique sur lequel il lui serait difficile de revenir plus tard. Mais, d'après les conversations que j'ai eues avec les divers membres du gouvernement, je garde l'impression que, une guerre générale ayant éclaté et en cas de nécessité absolue, il n'est certainement pas impossible que le gouvernement revienne sur sa position actuelle et accepte de livrer passage, sinon à des troupes russes, du moins à des masses importantes d'aviation. Cependant, dans l'état actuel des choses, il peut sembler prématuré de considérer cette décision comme acquise et de fonder sur elle des prévisions d'ordre stratégique sûres et efficaces.

183

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1311 [1]. Secret. *Prague, 10 juillet 1938* [2].

Par ma dépêche nº 184, sous le timbre de l'Europe du 9 de ce mois [3], j'ai communiqué à Votre Excellence le texte du mémoire de M. Neuwirth. Ce document a été remis par mon informateur le 6 juillet à M. Schiessl, fonctionnaire de la chancellerie du président de la République. En même temps qu'à moi, il a été également communiqué secrètement au ministre d'Angleterre sur le désir exprimé par M. Neuwirth. Je ne pense pas que ces dernières communications soient à la connaissance de l'administration tchécoslovaque. Mon informateur m'a dit que M. Schiessl avait dû présenter au président de la République le mémoire de M. Neuwirth, et avait exprimé le désir de voir celui-ci au début de cette semaine. M. Schiessl aurait paru trouver assez acceptables les idées exposées par ce député.

La thèse directrice paraît être la contradiction existant entre ce que prévoyait la constitution de l'État tchécoslovaque, et la forme d'état effectivement réalisée, la Constitution prévoyant aux dires de M. Neuwirth la gérance des affaires locales par les éléments nationaux dans les communes ou régions restreintes où ceux-ci constituent la majorité de la population, et la forme d'état effectivement réalisée confiant cette gérance à des fonctionnaires tchèques ou slovaques. A l'appui de cette assertion, M. Neuwirth mentionne certains principes constitutionnels et certaines lois votées dans les premières années de la République qui n'auraient pas été mises en vigueur par des règlements réalisateurs.

Il déclare que vu cette disharmonie, la minorité allemande doute aujourd'hui de la capacité de l'État de donner satisfaction à ses revendications nationales,

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Prague.
(2) Par courrier occasionnel du 11, en clair.
(3) Simple lettre d'envoi qu'il a paru superflu de reproduire, ainsi que le mémoire lui-même.

assimile en conséquence l'Allemagne à un paradis et attend Hitler. Mais M. Neuwirth marque d'autre part qu'aujourd'hui encore la masse de l'opinion ne pousse pas à une action destructive de l'État et ne demande pas avec intransigeance la sécession de la région allemande. Elle désirerait le rattachement à l'Allemagne mais n'est pas prête à entamer à cet effet une action révolutionnaire avec tous ses risques.

M. Neuwirth définit l'autonomie qu'elle réclame: « pouvoir législatif et autoadministration en tant qu'il s'agit de questions proprement nationales de la vie de tous les jours » (p. 4), l'exercice de ce pouvoir et de cette administration étant contrôlé par des représentants de l'État (p. 5).

Il proclame par ailleurs qu'il est vital pour l'État de conserver entre ses mains la politique extérieure, la défense nationale, les finances, et, jusqu'au point exigé par la sûreté de l'État, les services du ministère de l'Intérieur.

Il résulte de cette proposition que suivant M. Neuwirth, l'État doit conserver sa police politique dans les régions allemandes. Mon informateur en tire également la conclusion que l'État pourraît s'opposer à ce qu'une forme national-socialiste fût donnée à l'enseignement. Mais cela n'est pas dit et ne résulte pas aussi clairement de la proposition.

De ces prémisses, M. Neuwirth déduit les suggestions suivantes :

Il conviendrait de :

1º Faire participer à la direction des affaires locales certains éléments nationalitaires qui en sont actuellement écartés en tant que tels;

2º Remplacer dans une large mesure les fonctionnaires tchèques par des fonctionnaires allemands dans les régions allemandes. D'après mon informateur, l'opinion de M. Neuwirth serait que cette substitution devrait être progressive, la minorité allemande ne disposant pas aujourd'hui d'éléments qualifiés en nombre suffisant;

3º Procéder à une division administrative du pays en régions nationalitaires;

4º Éviter, dans les régions à nationalités diverses, l'oppression des minorités nationales.

A cet effet, M. Neuwirth propose l'utilisation d'une loi qui n'a jamais été appliquée, et qui prévoyait la division de la Tchécoslovaquie en régions (*gaue*) moins étendues que les provinces et plus que les districts (loi nº 166 année 1920).

Le chef de région représenterait l'élément nationalitaire. Ses pouvoirs seraient comparables à celui du chef de région dans l'ancienne administration régionale hongroise et analogues à ceux d'un chef de comté anglais; un chef supérieur de région, fonctionnaire de l'État, assurerait le contrôle et l'autorité de l'État.

La loi de 1920 organisant les régions prévoyait des groupes de régions. Cette institution devrait également être mise en vigueur. L'assemblée des groupes de régions devrait être divisée en sections nationales en tant qu'elle aurait à traiter de questions culturelles, agricoles et économiques. La réalisation de cette organisation aurait à s'inspirer du « compromis morave ».

D'après ce qui m'a été dit, cet accord aurait été conclu en 1908 en vue de l'organisation administrative et nationalitaire de la Moravie.

Enfin, M. Neuwirth prévoit l'institution d'un tribunal administratif qui aurait à assurer le fonctionnement correct de l'organisation qu'il recommande.

Il marque d'autre part que les régions peuplées de nationalités diverses devraient être organisées d'après le principe du sectionnement national jusque dans les organes administratifs les plus locaux.

Je chercherai à me procurer les textes administratifs auxquels fait allusion M. Neuwirth.

Dès maintenant, je crois pouvoir remarquer :

1° Que la juxtaposition dans l'administration des régions d'un élément d'État à un élément élu avait été envisagée par M. Hodza dans l'entretien que j'ai eu avec lui le jour de la Pentecôte (mon télégramme nos 1034 à 1044) (1);

2° Qu'il y a certains rapports de compétence et d'activité entre le tribunal administratif prévu par M. Neuwirth, et le corps d'inspection dont il est fait état dans le document tchécoslovaque que j'ai communiqué à Votre Excellence le 26 avril dernier (2);

3° Que, d'après mon informateur, M. Neuwirth n'envisage que progressivement la substitution de fonctionnaires locaux nationalitaires aux fonctionnaires tchèques et slovaques;

4° Que M. Neuwirth ne fait pas état de la revendication visant la création d'une diète représentant le peuple allemand en tant que tel. L'organisation par régions et la subdivision en sections nationalitaires de l'assemblée du groupe de régions qu'il demande paraît analogue à la subdivision en sections nationalitaires des assemblées de province que M. Hodza envisage de proposer aux négociateurs sudètes. Le président du Conseil a d'ailleurs confié à mon collègue britannique qu'il serait disposé à donner à ces sections une compétence territoriale et que le président de la République serait d'accord avec lui sur ces concessions.

Des chances d'entente apparaîtraient donc.

D'après mon informateur, M. Neuwirth se dirait d'accord avec trois ou quatre négociateurs sudètes, M. Sebekowsky seul le trouvant trop conciliant. Il reste à savoir si ce personnage modifiera sa position, et surtout ce que penseront des suggestions de M. Neuwirth les autres chefs sudètes, notamment M. Frank, le plus intransigeant, M. Henlein lui-même, et surtout Berlin.

Mon informateur a tenu à marquer auprès de moi que le mémoire de M. Neuwirth devait être considéré plutôt comme un document privé que comme l'expression officielle des vœux du parti des Sudètes.

Je ne me dissimule pas l'élément d'incertitude sans doute volontaire qui apparaît dans les revendications de ce parti et le mode de présentation de celle-ci.

(1) Reproduit au tome IX de la présente série sous le n° 518.
(2) Publié au tome IX précité sous le n° 245.

184

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1675 [1]. Réservé. *Londres, 11 juillet 1938* [2].

(*Reçu :* 20 h. 10.)

M. Chamberlain a de nouveau été assailli de questions, cet après-midi, à la Chambre des Communes, au sujet de la mise en vigueur éventuelle de l'accord anglo-italien. Un membre de l'opposition a tout d'abord demandé au Premier ministre de donner à la Chambre l'assurance que l'accord de Rome ne sera pas ratifié avant que le Parlement ait eu l'occasion de discuter de son application et de constater que la condition préalable, c'est-à-dire un règlement de l'affaire espagnole, est bien remplie. « Comme je l'ai déjà indiqué précédemment, a répondu M. Chamberlain, l'accord n'est pas sujet à ratification, mais il est spécifié par les protocoles annexes que les deux gouvernements détermineront la date de la mise en vigueur. La Chambre aura l'occasion de discuter à nouveau de la question lorsque cette date aura été fixée. »

Un autre député ayant demandé si cette réponse signifiait que l'accord ne serait pas mis en vigueur pendant les vacances parlementaires de cet été, le Premier ministre déclara qu'il n'avait pas eu l'intention de donner à sa réponse un tel sens.

M. Chamberlain refusa de répondre ou ne fit que des réponses évasives à d'autres questions qui lui furent ensuite posées. Il s'est notamment refusé à donner l'assurance que l'accord n'entrera pas en application avant que les troupes et les aviateurs italiens eussent quitté le territoire espagnol et spécialement l'île de Majorque.

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Par téléphone, en clair.

185

M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à MM. LES REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À ANKARA [1], BEYROUTH [2].

T. nos 434 à 440; 522 à 528. Réservé. *Paris, 11 juillet 1938.*

Pour Beyrouth. — J'adresse à M. Ponsot le télégramme suivant que je vous communique pour votre orientation.

Pour Ankara. — Je me réfère à vos télégrammes nos 569 à 572 et 589-590 [3].

Pour les deux postes. — Nous avons d'autant plus intérêt à demeurer dans l'expectative que, en fait, la mise au point de la solution envisagée se heurterait à de très graves obstacles : les prétentions de la Turquie sur Antioche et sa banlieue, en particulier, susciteraient de vives réactions.

Si les risques sont évidents, le profit, en revanche, l'est beaucoup moins. Outre qu'il serait inconséquent, dès le lendemain de l'accord, de faire fi de résultats si laborieusement acquis, nous ne pouvons pas perdre de vue que le système dont nous avons jeté les bases s'harmonise avec nos engagements internationaux.

Les accords Franklin-Bouillon ont muni la Turquie d'un titre que nous ne saurions ni contester ni révoquer pour la raison que, depuis 1921, l'équilibre démographique du Sandjak a été altéré au détriment des autochtones de race turque par l'établissement des allogènes dont nous avons favorisé l'installation en même temps que nous donnions asile à une portion notable de l'émigration antikémaliste.

En présence de l'émancipation syrienne, la Turquie aurait sans doute pu adopter une autre attitude et, pour s'assurer la gratitude du monde arabe, libérer la Syrie de l'hypothèque politique dont elle se réclamait. Malgré nos

(1) Par poste.
(2) Par avion.
(3) Respectivement des 5 et 10 juillet (ces télégrammes ont été retrouvés dans les papiers Ponsot).

Aux termes du télégramme nos 569-572, l'ambassadeur de France à Ankara faisait état de la suggestion récemment faite à M. Aras par le ministre d'Irak de régler la position du Sandjak par une rectification de frontière entre la Turquie et la Syrie — suggestion à laquelle le ministre turc des Affaires étrangères avait objecté, pour l'ouverture d'éventuels pourparlers, la nécessité de faire connaître à Paris, par la voie d'un communiqué, l'initiative irakienne qui s'effectuait avec l'aveu du gouvernement damascène, et d'adhérer préalablement à divers points (au nombre desquels la cession d'Antioche à la Turquie).

Le télégramme nos 589-590 avertissait le Département qu'en raison de la signature des accords franco-turcs du 4 juillet (accords dont le texte est ci-dessus reproduit sous le no 145) et de l'affirmation, renouvelée à l'article premier de la déclaration commune que la Turquie ne nourrissait pas d'ambition territoriale, le partage du Sandjak n'était plus à l'ordre du jour.

efforts, Ankara ne s'y est pas prêté. Dès lors, tenus par nos obligations contractuelles, force nous était de reconnaître que si, sous le régime du mandat, la présence réelle de la France suffisait, juridiquement et moralement, à assurer aux éléments de race turque la jouissance effective des libertés à eux octroyées, l'aménagement, en 1936, du statut de la Syrie et la constitution du Sandjak en une entité autonome rendaient par contre indispensable la consolidation des droits dont les deux puissances étaient réciproquement garantes. L'essentiel de ces droits résultant de l'engagement pris en 1921 que les zones où la population de sang turc avait la prépondérance numérique ne relèveraient jamais d'une administration dont le personnel n'aurait pas ethniquement la même origine, nous aurions à agir autrement justifié la Turquie à dénoncer elle-même le règlement de 1921 et, reprenant sa liberté d'action, à rouvrir le problème territorial.

Nous n'avons donc rien concédé à Ankara qui ne lui eût été déjà explicitement ou implicitement accordé. C'est en cela que le reproche d'avoir trahi l'intérêt de la Syrie est aussi injuste qu'est dénué de tout fondement le parallélisme que Berlin cherche à établir entre l'affaire d'Alexandrette et celle des Sudètes.

Les textes du 3 et du 4 juillet s'inscrivent correctement dans le cadre de ceux que nous avons antérieurement souscrits. Ils sauvegardent l'intégrité de la Syrie et les prérogatives du mandat; la coopération militaire même trouve son origine et sa justification dans la convention d'états-majors, directement issue elle-même du traité du 29 mai 1937 (1).

Les groupes ethniques confessionnels qui coexistent dans le Sandjak ont tous des titres égaux à notre protection et à notre sollicitude; de là, pour nous, le devoir de nous en tenir, à leur égard, à une attitude objective et arbitrale. Il reste donc maintenant à achever les élections. Sans doute hors de la présence de la Commission; mais si celle-ci, qui a d'ailleurs vainement demandé à Genève la prorogation du délai assigné à ces opérations, a cru devoir résigner son mandat, ce n'est pas sur nous qu'en retombe la faute.

Le règlement intervenu a le double avantage de consolider l'intégrité du pays et de réserver l'avenir.

Dans ces conditions, nous devons nous garder de favoriser la poursuite d'une combinaison nouvelle qui, non seulement, remettrait en cause l'ensemble des arrangements intervenus, mais encore comporterait une atteinte grave à l'intégrité territoriale de la Syrie. J'ajoute que, à l'appui des revendications coloniales de l'Allemagne, la cession, faite avec notre aveu, d'une portion d'un territoire sous mandat, constituerait le plus grave des précédents.

Tout bien pesé, j'estime donc que, jusqu'à nouvel ordre, nous devons nous attacher à donner leur plein effet aux accords du 3 et du 4 juillet. L'obstacle qui entravait le développement amical des relations de la Turquie avec la Syrie et avec nous est surmonté. Il s'agit maintenant de nous attacher à mettre au point nos rapports avec Damas. Je compte m'y employer sans retard dans un souci de large compréhension.

(1) Voir, au tome V de la présente série, le nº 409 (note).

Pour Beyrouth. — Vous voudrez bien le déclarer dès maintenant à Djemil Mardam et, à cette occasion, appeler son attention sur les considérations ci-dessus exposées.

Pour Ankara. — Je charge M. de Martel de le déclarer à Djemil Mardam et, à cette occasion, d'appeler son attention sur les considérations ci-dessus exposées.

Pour Ankara. — Communiqué à Beyrouth nos 522 à 528.

186

M. PONSOT, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 593 à 595. Réservé. *Ankara, 11 juillet 1938, 23 h. 15, 23 h. 40, 23 h. 19.*

(*Reçu :* le 12, 2 h.)

Au cours d'un important conseil des ministres tenu samedi sous la présidence d'Ataturk à bord de son yacht, la question de l'affermissement des rapports franco-turcs a été examinée sous tous ses aspects.

Il a été notamment décidé de ne donner aucune suite au projet irakien de partage du Sandjak et je ne crois pas que la collusion encore redoutée par M. de Martel dans ses télégrammes des 6 et 7 juillet (1) soit désormais à craindre.

Le gouvernement turc a été très fortement impressionné par l'accueil fait en France et en Turquie aux accords du 4 juillet (2). Il ne l'a pas moins été par l'approbation chaleureuse qui lui est parvenue de ses alliés balkaniques, ainsi que de Londres et de Moscou.

L'ambassadeur d'Allemagne dans un sentiment différent s'est enquis auprès du ministre des Affaires étrangères de la portée des accords, et l'ambassadeur d'Italie a gardé le silence. Il s'était il y a trois semaines préoccupé de la tournure que prenaient ces négociations. Connaissance avait alors été donnée au comte Ciano qu'en cas d'accord sur Alexandrette, la France béné-

(1) Allusion aux télégrammes nos 828-829 et 834-836 de Beyrouth, retrouvés dans les papier Ponsot. Le premier de ces télégrammes, qui se référait au télégramme nos 569-572 d'Ankara du 5 juillet [analysé ci-dessus sous le no 185 (note)] qualifiait la réponse faite par M. Aras au ministre irakien d'« insidieuse », car elle rendrait délicate la position de la France, quelle que fût l'attitude qu'adopterait cette dernière. Aussi M. de Martel recommandait de ne pas « prendre catégoriquement position ». Saisis à la fois par Damas et Ankara, « nous pourrions accepter le principe en retardant une négociation immédiate par la nécessité de procéder à une étude préalable ».

Aux termes du télégramme de Beyrouth nos 834-836, le récent réglement de l'affaire du Sandjak devait faciliter une entente directe turco-syrienne, ainsi qu'en faisait foi l'accueil réservé par M. Aras au projet irakien de partage.

(2) Dont le texte est ci-dessus publié sous le no 145.

ficierait d'une préférence naturelle conforme aux données générales de la politique turque et de celle de ses alliés. La mise à la retraite de M. Galli a coïncidé avec cette démarche.

C'est de Rustu Aras que je tiens les indications qui précèdent.

Communiqué Beyrouth.

187

Note du Directeur politique adjoint

Voyage de M. Champin en Roumanie et en Yougoslavie

11 juillet 1938.

M. Champin a fait part au Service des conversations qu'il a eues les 27, 28 et 29 juin à Bucarest, où il s'était rendu pour régler certaines difficultés se rapportant à l'exécution du contrat qui lie le gouvernement roumain à la « Société franco-roumaine de matériel de chemin de fer ».

M. Champin a été reçu par le roi de Roumanie qu'il connaît de longue date. Après avoir dit à notre compatriote qu'il tenait beaucoup à cette forme de collaboration industrielle et financière entre les deux pays que représente la « Société franco-roumaine de matériel de chemin de fer », le Souverain a abordé la question des armements. Il s'est félicité de la décision prise en ce qui concerne les chars, décision que « les bureaux » avaient retardée et que seuls les efforts du Quai d'Orsay et du général Gamelin avaient rendue possible (1). Il était moins satisfait en ce qui concerne la solution adoptée pour les batteries d'artillerie à livrer par le Creusot. Nos difficultés lui étaient connues, mais l'armement de la Roumanie méritait qu'on fît ici un effort supplémentaire.

Bien que M. Champin ait invoqué à plusieurs reprises le caractère privé de sa personne et de sa mission, le Roi a tenu à l'entretenir de questions politiques générales. Il s'est exprimé avec beaucoup d'aigreur au sujet de M. Benès, disant : « Il ne comprend donc pas qu'en faisant traîner les choses en longueur, il nous expose tous à voir accomplir par l'Allemagne des actes très graves. Ce n'est pas une affaire de mois, mais de semaines et de très peu de semaines... »

Sachant que M. Champin devait aller ensuite à Belgrade et rencontrer M. Stoyadinovitch, le Souverain s'est plaint des coquetteries que le président du Conseil yougoslave entretenait avec Rome et Berlin. « Ses rapports avec la Grande-Bretagne et la France n'étaient qu'en apparence confiants... ». Quand à la Petite Entente, on pouvait se demander, avec M. Stoyadinovitch, « si elle existait encore ».

M. Champin a vu M. Comnène qui s'est exprimé avec encore moins de

(1) Sur les réclamations roumaines visant à obtenir des armements de la France, voir, au tome IX de la présente série, le n° 500 (et note).

réserve, disant de M. Stoyadinovitch qu'il n'était « qu'un homme d'affaires intéressé ».

Notre compatriote revient de Bucarest persuadé, après tout ce qui lui a été dit, que nous devons au moins faire un geste en faveur de la Roumanie au point de vue économique, s'il n'est pas possible, et tel est mon avis, de développer largement et d'une manière durable nos échanges commerciaux avec ce pays. Si ce geste n'est pas fait, la Roumanie devra, bon gré, mal gré, conclure avec l'Allemagne qui s'est offerte à échanger tout l'excédent de la production agricole roumaine contre des produits d'équipement industriel. M. Champin prétend que si l'on obligeait les sociétés distributrices en France à majorer d'un centime seulement le litre d'essence touriste, on pourrait importer 250.000 tonnes d'essence roumaine en annulant de cette manière les différences de prix entre le prix f. o. b. (?) Constantza et le prix golfe Amérique.

M. Champin a été saisi à Bucarest d'un projet de création d'une usine de colorants facilement transformable en usine d'explosifs. Le point de départ d'une industrie de ce genre est l'acide sulfurique. Pour produire celui-ci il faut des pyrites. M. Champin pense qu'on pourrait utiliser et transporter par le Danube les pyrites des mines de Bor dont cette société n'a pas l'emploi. Il fait étudier la chose.

M. Champin a assisté à l'inauguration en Yougoslavie de l'usine de cuivre électrolytique créée par Bor à la demande du gouvernement de Belgrade. Il pense qu'une fois satisfaits les besoins nationaux et les demandes tchécoslovaques, Bor pourrait livrer dans l'avenir à la France pour environ 400 millions de francs de cuivre. (Nous achetons actuellement ce cuivre aux États-Unis et en Belgique.) Il orientera la société vers le marché français, mais il faudra pour cela que nous ne soumettions pas le cuivre au passage par le *clearing*. Le gouvernement de Belgrade ne saurait renoncer à cette source importante de devises libres.

D'une manière générale, M. Champin estime que la meilleure manière pour nous de marquer notre intérêt pour les marchés balkaniques consiste dans l'investissement de capitaux dans des industries locales. La « Société franco-roumaine de matériel de chemin de fer » est le type de ces opérations. Elle donne toute satisfaction. Le dividende distribué n'est pas inférieur à 15 %. La condition à exiger est le libre transfert du dividende, moyennant quoi l'investissement peut être fait à long terme.

188

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères, à M. Blondel, Chargé d'affaires de France à Rome.

D. [1]. *Paris, 11 juillet 1938.*

Les renseignements recueillis récemment de diverses sources par notre ambassadeur à Berlin font ressortir l'importance de l'effort qu'accomplit actuellement l'Allemagne pour porter au maximum son potentiel militaire, notamment en construisant à sa frontière occidentale un réseau fortifié qui constituerait un obstacle infranchissable. L'exécution des grands travaux publics serait pour l'instant subordonnée au développement et à l'achèvement de ces fortifications. Celles-ci comprendraient un certain nombre de gros ouvrages entourés d'une multitude d'abris bétonnés de mitrailleuses, l'ensemble étant échelonné sur trois lignes en profondeur. Les travaux devraient être terminés à la date du 15 août prochain; la puissance des moyens mis en œuvre ne permettrait pas de considérer une pareille tâche comme irréalisable dans ce court délai [2].

D'autre part, tout paraît indiquer que l'effort industriel de l'Allemagne se poursuit avec une intensité que seule la préparation à la guerre peut expliquer.

Dès maintenant, au point de vue économique, l'Allemagne se trouve sur le pied de guerre. Toutes ses ressources de main-d'œuvre et de capitaux ont été mobilisées. Le Reich apparaît comme une vaste usine où l'ouvrier travaille plus de neuf heures par jour; dans certaines industries, les équipes se succèdent sans interruption. Au problème du chômage a fait place celui de la main-d'œuvre.

Des exemples caractéristiques illustrent cet eff[or]t : dans l'industrie du bâtiment on ne trouve ni matériaux ni main-d'œuvre, tout étant réquisitionné pour les travaux de la défense nationale. La production des mines de houille est passée de 8,7 millions de tonnes en janvier 1932 à 16,7 millions en mars 1938. La production de l'acier a atteint le mois dernier 1.900.000 tonnes, contre une moyenne mensuelle de 463.000 tonnes en 1932. L'Allemagne compte pouvoir couvrir prochainement sa consommation de carburants légers.

La question de l'approvisionnement en vivres reste toutefois l'un des principaux soucis des dirigeants du IIIe Reich. Aussi ceux-ci se sont-ils attachés à constituer des stocks, parfois considérables (un million de porcs congelés dans les entrepôts, 4 millions de mètres cubes de fourrages dans les silos),

(1) Il s'agit en fait d'une dépêche-circulaire adressée à de nombreux postes, mais dont le seul exemplaire a été retrouvé dans les archives de l'ambassade de France à Rome.

(2) Voir ci-dessus les n°s 97 (et note), 135.

à organiser la répartition des vivres et à entraîner la population à certaines privations.

Le commerce est contrôlé de très près. De l'extérieur n'entre en Allemagne que l'indispensable et les exportations n'ont d'autre objet que de procurer au Reich les ressources nécessaires pour alimenter son industrie de défense nationale en matières premières (1).

Tous ces faits paraissent à M. François-Poncet devoir conférer une importance particulière aux indications qui lui sont parvenues récemment sur l'état d'esprit du Fuhrer. Enfermé dans sa maison de Berchtesgaden, Hitler méditerait, ruminerait ses plans et semblerait en proie à une crise de folie des grandeurs. Certaines personnalités de son entourage, pourtant très audacieuses, le maréchal Goering lui-même, se montreraient troublées et inquiètes. Le Führer serait prêt, semble-t-il, à saisir le premier prétexte valable qu'offrirait le gouvernement de Prague et lancerait une attaque inopinée et foudroyante contre la Tchécoslovaquie, dont le sort serait militairement réglé avant qu'aucun des alliés de cet état n'ait eu le temps de bouger. L'Allemagne proposerait alors à la France et à l'Angleterre, sous une forme plus ou moins impérative, de se prêter à une conférence, qui aurait pour but d'empêcher la guerre de se généraliser (2).

En cas de refus de leur part, les événements suivraient leurs cours. Hitler serait persuadé qu'il viendrait rapidement à bout de la France.

En attendant l'heure de l'action, l'Allemagne s'appliquerait à préparer le terrain diplomatique, à s'assurer la collaboration ou tout au moins la neutralité de l'Italie, de la Hongrie, de la Pologne, de la Roumanie, de la Yougoslavie, peut-être même la neutralité de l'Angleterre. A cet égard, la visite qu'effectue à Berlin le chef d'État-major italien (3) mérite d'être notée.

Au cours d'un entretien confidentiel avec le Dr Schacht, celui-ci n'a pas dissimulé à notre ambassadeur que la situation extérieure lui causait les plus vives inquiétudes (4). D'après le président de la Reichsbank, si l'on veut éviter la guerre et sauvegarder l'existence de la Tchécoslovaquie d'une manière définitive, il faudrait aller jusqu'à envisager les conséquences d'un plébiscite des régions sudètes. Le Dr Schacht, qui n'ignore pas le langage tenu dans l'entourage immédiat de M. Hitler, a cependant ajouté qu'il ne croyait pas que le Führer fût virtuellement résolu à la guerre.

De l'ensemble de ces faits, de ces indices, de ces confidences, notre ambassadeur retire l'impression que l'accalmie qui se manifeste en ce moment n'est qu'apparente et que dans le courant du mois d'août une période de grave tension peut s'ouvrir en Europe.

J'ai l'honneur de vous faire part des renseignements qui précèdent, pour votre information strictement confidentielle. J'attacherais un prix particulier

(1) Voir ci-dessus le nº 84.
(2) Voir ci-dessus le nº 150.
(3) Voir ci-dessus les nºs 150 (note), 159.
(4) Voir ci-dessus le nº 142.

à recevoir toutes les indications que vous pourriez recueillir sur l'opinion que l'on se forme dans le pays de votre résidence des tendances immédiates de la politique allemande et des dangers qu'elle serait de nature à faire courir à bref délai au maintien de la paix.

189

M. Cosme, Ministre de France à Athènes,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 78. *Athènes, 11 juillet 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 18 juillet.)

J'ai déjà eu l'occasion de noter dans ma correspondance la volonté bien marquée du roi Georges II de rendre la Grèce solidaire, dans le domaine de sa politique extérieure, des deux puissances qui possèdent la maîtrise de la Méditerranée, c'est-à-dire de l'Angleterre et de la France [1]. Pour lui, la Grèce est une île, et ce serait une erreur, il me l'a dit à plusieurs reprises, que de considérer l'avenir du pays sous un autre angle.

M. Metaxas ne pense pas, sur ce point, me semble-t-il, autrement que son souverain.

Sans doute, cette opinion est-elle de nature à surprendre. Par son éducation, par ses conceptions philosophiques, M. Metaxas est en effet de ceux que l'on peut qualifier de germanophile. Son passé, le rôle qu'il a joué pendant la grande guerre auprès du roi Constantin le désignent, au surplus, comme un partisan de l'Allemagne. Il n'est peut-être pas inutile, dès lors, de déterminer les causes de cette évolution et d'examiner, à la lumière du passé, les conditions du présent.

Lorsque le roi Constantin hésitait entre les puissances centrales et celles de l'Entente, son esprit était, assurent ses familiers, constamment orienté vers la Turquie. C'est qu'à ce moment-là il y avait près de deux millions de Grecs établis en Asie mineure et qu'il lui paraissait dangereux, surtout après l'évacuation des Dardanelles par les Alliés, de les exposer aux représailles dont ils eussent inévitablement été l'objet, si la Grèce s'était rangée aux côtés de l'Angleterre et de la France dans une guerre contre la Turquie.

Ces mêmes Grecs, que le roi Constantin et M. Metaxas voulaient garder à l'hellénisme, ont, quelques années plus tard et par un curieux retour des choses, été chassés de Turquie. Avec eux s'est dissipée la *Megali Idea*, le grand rêve, qui avait animé Philippe de Macédoine et Alexandre le Grand et

(1) Voir au tome IX de la série le nº 266.

dont le reflet se pouvait observer dans la conscience du plus humble des Grecs. Mais, de cette fin est sortie une situation entièrement neuve; et le passé ayant été aboli, une ère nouvelle s'est ouverte à la collaboration de la Turquie et de la Grèce.

Il y a d'autres facteurs dans l'évolution de la politique extérieure de la Grèce et d'autres causes du mouvement qui semble porter le Roi et M. Metaxas vers l'Angleterre et vers la France.

Il y a d'abord l'inquiétude que fait naître dans tous les esprits la politique impérialiste de l'Italie. On n'oublie pas ici l'occupation du Dodécanèse; on n'y oublie pas non plus l'affaire de Corfou, qui eût sans doute provoqué un conflit armé si la Société des Nations n'était parvenue à la régler; on y est convaincu enfin qu'en cas de complications, le gouvernement de Rome serait tenté de mettre la main sur les îles Ioniennes et de s'assurer ainsi la maîtrise de l'Adriatique.

Il y a aussi le souci que crée au gouvernement grec la politique à double face de M. Stoyadinovitch. Le rapprochement germano-yougoslave d'un côté (1), l'entente bulgaro-serbe (2), de l'autre, apparaissent aux Grecs comme étant de nature, notamment depuis que la réalisation de l'Anschluss a rendu l'Allemagne limitrophe de la Yougoslavie, à faciliter *le Drang nach Osten* qui reste l'un des buts de la politique allemande et dont Salonique et Dedeagatch pourraient être les deux buts premiers.

Ces considérations me paraissent assez fortes pour avoir retenu l'attention de M. Metaxas. Elles expliquent, en tout état de cause, la pensée qu'il m'exprimait il y a peu de jours : « En cas de guerre, me disait-il, la Grèce aurait tout à redouter des puissances non satisfaites — il entend par là l'Italie et la Bulgarie — pour cette raison que ces pays seront facilement appâtés par les promesses révisionnistes de l'Allemagne, alors que l'autre camp ne pourrait leur promettre que le maintien du *statu quo*. »

La diplomatie grecque s'est appliquée depuis quelques années déjà à limiter les dangers que pourrait présenter ce révisionnisme bulgare dont M. Metaxas s'inquiète encore aujourd'hui. C'est dans cet esprit qu'elle est entrée dans l'Entente balkanique. C'est aussi dans ce but, et plus particulièrement pour éviter les inconvénients que pourrait présenter une entente trop accentuée entre Belgrade et Sofia, qu'elle a conclu avec la Turquie un accord qui a grandement fortifié sa position dans les Balkans. C'est pour répondre au souci qui lui vient d'Italie, enfin, qu'elle a conclu avec le gouvernement d'Ankara l'accord du 1er mai 1938 qui étend aux frontières maritimes des deux pays les garanties que les actes précédents limitaient aux seuls fronts de terre (3).

Ce dernier accord gréco-turc du 1er mai me paraît devoir retenir l'attention.

Il n'est pas indifférent pour la France, semble-t-il, que le maintien du *statu quo* dans la Méditerranée orientale soit affirmé par les deux puissances qui en

(1) Depuis le voyage à Berlin du Premier yougoslave, en janvier : voir, au tome VIII, les nos 7 (note), 40, 49, 68, 72 (et note), 74.

(2) Sur l'accord bulgaro-yougoslave, conclu en janvier 1937, voir, au tome IV de la présente série, le no 355.

(3) Sur cet accord, voir, au tome IX de la présente série, les nos 266 annexe, 268.

sont les principales riveraines. Que l'on considère, en effet, ou bien l'importance que présenterait Salonique comme base de ravitaillement, ou bien la sécurité de nos lignes de communication avec la Syrie, ou encore l'accès de la mer Noire et des canaux de Suez et de Corinthe et, en fin de compte, le débouché naturel des pétroles de l'Irak, il est bien évident que la Méditerranée orientale, et particulièrement l'articulation des côtes turque et grecque, sont appelées à jouer, à l'occasion d'une guerre européenne, un rôle essentiel pour nous.

Il paraît résulter des informations de presse que le gouvernement français s'est attaché, à l'occasion du règlement de l'affaire du sandjak d'Alexandrette, a définir le caractère de la collaboration qui devrait s'établir entre la Turquie et la France au cas où le *statu quo* de la Méditerranée orientale se trouverait menacé. Il semble, en raison des liens étroits existant entre Athènes et Ankara, que la conclusion de cet accord doive exercer une certaine influence en notre faveur sur le plan de la politique grecque.

*
* *

J'ai trop vécu dans ce pays pour surestimer ses forces et j'ai trop pratiqué ses hommes politiques pour ne pas considérer qu'ils ne sont souvent que des velléitaires. M. Venizelos et M. Michalakopoulos ne nous ont-ils pas donné eux-mêmes bien des désillusions. Je me dois cependant de noter les tendances du moment. A cet égard, je manquerais à mon devoir si je ne notais qu'alliée de la Turquie, la Grèce d'aujourd'hui tend, en Méditerranée orientale, par des voies à la fois spécifiques et réalistes, vers des buts qui sont aussi ceux de la France.

190

M. DE VITROLLES, MINISTRE DE FRANCE À LA HAYE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 334 (1). *La Haye, 11 juillet 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 18 juillet.)

Ainsi que le sait déjà le Département, la prochaine conférence économique biannuelle des états scandinaves qui doit avoir lieu les 22 et 23 de ce mois à Copenhague est appelée à prendre une importance exceptionnelle. Les questions purement économiques y seront laissées au second plan et les débats désormais adopter officiellement à l'égard de la Société des Nations, notamment en ce qui concerne les obligations découlant de l'article 16 du pacte (*sic*).

(1) Extraite des archives de l'ambassade de France à Rome.

Les gouvernements hollandais, belge, luxembourgeois et suisse ont été invités à prendre part aux délibérations et y seront représentés par leurs ministres des Affaires étrangères respectifs. C'est somme toute, vers l'ébauche d'une nouvelle ligue des neutres que les organisateurs de cette réunion semblent vouloir porter leurs efforts; la base suggérée serait l'adoption par tous de la neutralité suisse, telle que la Société des Nations vient de la reconnaître (1).

Je me suis donc efforcé de connaître les intentions du gouvernement hollandais à ce sujet et j'ai recueilli des informations qui, bien qu'opposées en l'apparence, ne semblent pas mutuellement s'exclure : elles m'ont paru devoir être retenues.

Pour M. Patijn, le projet scandinave est aussi dangereux qu'irréalisable, il en combattra l'adoption. Il importe, m'a-t-il déclaré, de ne pas porter atteinte à la Société des Nations sans être sûr de pouvoir lui substituer un autre organisme d'un caractère plus européen, et susceptible de donner naissance sur des bases saines et durables à un système de sécurité collective. L'extension de la neutralité suisse à tous les petits états lui paraît enfin irréalisable et au lieu de se perdre dans des chimères il compte suggérer le maintien de la situation actuelle, le respect de l'article 16 tel qu'il existe, étant bien entendu que chaque état reste libre de décider en ce qui le concerne, s'il y a lieu d'appliquer les sanctions prévues à l'égard d'un état agresseur. C'est là, en somme, la thèse hollandaise telle qu'elle a été tacitement reconnue à Genève. D'après M. Patijn, il serait sur ce point en plein accord avec son collègue suédois.

Mais au côté et en dehors de cette position officielle de la diplomatie hollandaise, des suggestions ont été formulées. Il apparaît, en effet, à tous que le maintien de la situation actuelle ne peut constituer qu'une solution provisoire et précaire. Aussi n'avais-je pas été surpris quand un des principaux collaborateurs de M. Patijn m'a exposé, à titre confidentiel, ses idées personnelles sur cette question, idées qui peuvent se résumer ainsi :

Il importe de faire revivre « Genève » au plus tôt, et pour cela donner des bases nouvelles au pacte, qui s'avère désormais inopérant, tant en raison de ses origines que de son incapacité à surmonter certaines difficultés. L'initiative de cette refonte indispensable au salut de l'Europe ne peut toutefois être prise que par des neutres, étant donné les antagonismes en présence; le rôle de ces états neutres toutefois doit se borner à suggérer et à proposer. Pour passer sur le plan de la réalisation, il faudra néanmoins s'effacer devant un des deux groupements en présence, en lui laissant le bénéfice de prendre la direction du mouvement ainsi déclenché. Or s'adresser aux grandes puissances occidentales serait maintenir le vice congénital dont meurt la Société des Nations et en même temps retarder la solution des problèmes que l'Europe doit résoudre au plus tôt sous peine de périr. La seule solution possible consisterait donc, étant donné ces prémices, à offrir le patronage de l'œuvre ébauchée aux dictateurs assoiffés de prestige et animés de rêves ambitieux.

(1) Le 14 mai, le conseil de la Société des Nations adoptait à l'unanimité (moins la voix de l'U.R.S.S. qui s'abstenait) une résolution préparée par un comité de rédaction (T. n° 90 de Genève du même jour) et déférant à la requête suisse d'obtention de la neutralité intégrale. Sur cette question, voir également au tome IX de la présente série les n°s 258-IV (note), 264.

La satisfaction morale que leur procurerait le geste devrait les incliner vers une certaine modération, tandis que les grandes puissances démocratiques ne pourraient que se réjouir des résultats qui en résulteraient pour elles, comme pour le reste de l'Europe. Ces résultats, enfin, les amèneraient certainement à se prêter à certaines mesures transactionnelles.

Le plan quelque peu simpliste qui m'a été ainsi révélé n'est certainement pas encore celui du gouvernement royal. M. Patijn est trop pondéré pour l'avoir adopté aussitôt après l'avoir entendu formuler. Mais de toute évidence, il l'a connu, et la position qu'il compte prendre à Copenhague n'en exclut pas l'adoption ultérieure, si ce plan s'avérait pouvoir servir utilement de base à la détente désirée.

S'agit-il là d'une possibilité uniquement envisagée par des fonctionnaires hollandais, ou d'une suggestion qui leur est venue du dehors, je ne sais. Mais les idées ainsi émises peuvent facilement germer dans un pays où la paix mondiale est si fortement désirée, surtout si une certaine propagande s'emploie à les y faire connaître d'une manière tendancieuse.

191

M. DE MONTBAS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2836 [1]. Confidentiel. Réservé. *Berlin, 12 juillet 1938* [2].

(*Reçu :* le 13, 12 h. 15.)

Le ministre de Tchécoslovaquie à Berlin m'a dit tenir d'une source qu'il considère comme sérieuse que M. Hitler aurait récemment convoqué chez lui en vue de délibérer sur l'attitude à adopter à l'égard de la Tchécoslovaquie un certain nombre de magnats de l'industrie lourde allemande, en même temps que M. Goering, M. Goebbels et les principaux chefs de la Wehrmacht.

M. Goering et le général von Brauchitsch se seraient prononcés pour l'emploi de la force. Le général von Keitel, soutenu par tous les industriels, aurait nettement exprimé un avis opposé. M. Goebbels se serait rallié à cette seconde opinion, en déclarant qu'il était parfaitement inutile de courir les risques d'une guerre pour un résultat qu'il se faisait fort d'obtenir par la seule action de la presse.

Le Führer aurait écouté en silence la discussion, sans y prendre part et sans conclure.

Il a été rapporté, d'autre part, à M. Mastny que la femme d'un diplomate accrédité à Berlin s'étant dernièrement adressée à l'Office des devises pour

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Par courrier, en clair.

acheter des couronnes tchécoslovaques, en vue d'une cure prochaine à Marienbad, il lui aurait été répondu que si elle différait ses projets jusqu'à l'automne, elle n'aurait sans doute plus besoin de changer ses marks. Dans le dernier entretien qu'il a eu avec M. von Weizsäcker, M. Mastny a raconté cette histoire à son interlocuteur sans obtenir de lui d'autre réponse qu'un éclat de rire.

Le ministre de Tchécoslovaquie affecte, comme toujours, de croire à la possibilité d'une solution satisfaisante et pacifique de la question sudète. Il se porte garant de la ferme volonté de son gouvernement d'y parvenir à très bref délai, sans doute avant la fin du mois. Mais il ne faut pas le presser beaucoup pour lui faire avouer son inquiétude en présence des bruits, difficilement contrôlables d'ailleurs comme toujours, qui lui reviennent de divers côtés quant aux dispositions du Führer. Il compte se rendre de nouveau à Prague la semaine prochaine pour insister, une fois de plus, sur la pressante nécessité d'en finir avec toute tergiversation.

192

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1325. Réservé [1]. *Prague, 12 juillet 1938* [2].

(*Reçu :* le 13, 17 h. 45.)

M. Krofta m'a confié tenir de source certaine que M. Beck avait reçu M. Esterhazy, député minoritaire hongrois au Parlement tchécoslovaque, et lui avait dit que le Reich attaquerait la Tchécoslovaquie au mois de mars prochain, qu'il incorporerait la région des Sudètes, et que pour éviter un trop grand accroissement de puissance de l'Allemagne, la Pologne annexerait la région de Tesin et celle de Moravska-Ostrava avec ses bassins miniers et ses établissements métallurgiques. Quant à la Slovaquie, elle serait réunie à la Hongrie mais pourvue d'une large autonomie. Elle constituerait avec la Hongrie un état bipartie analogue à l'ancienne Autriche-Hongrie.

M. Beck aurait également parlé de cet avenir de la Slovaquie à M. Sidor; il serait possible que ce député présentât au Parlement tchécoslovaque le projet d'autonomie envisagé par M. Beck pour la Slovaquie.

M. Krofta est indigné, non pas tant des idées développées par M. Beck et qui sont connues, que du fait que cet homme d'État s'en soit ouvert auprès de députés au Parlement tchécoslovaque. Il désire que Votre Excellence le sache.

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Par courrier, en clair.

A M. Papée, venu se plaindre récemment d'un discours dans lequel M. Derer, ministre de la Justice, avait critiqué la politique polonaise, M. Krofta m'a dit avoir répondu en citant l'incorrection commise par M. Beck en tenant à M. Sidor le langage rapporté plus haut et en se plaignant que le ministre des Affaires étrangères polonais ait reçu M. Sidor immédiatement et pendant une heure et demie alors qu'il avait fait attendre quinze jours le ministre de Tchécoslovaquie à Varsovie. M. Papée n'aurait pas insisté sur sa réclamation.

193

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1326 (1). *Prague, 12 juillet 1938* (2).

(*Reçu :* le 13, 17 h. 45.)

Suivant les renseignements donnés par MM. François-Poncet et Noël, j'ai indiqué à M. Krofta que le gouvernement polonais paraissait envelopper de mystère l'attitude qu'il prendrait en cas de conflit généralisé à propos de la Tchécoslovaquie, et, d'autre part, chercher à rapprocher la Roumanie de la Hongrie, sans doute en vue de travailler à la constitution qu'il paraît poursuivre d'un bloc d'états neutres.

Sur le premier point, le ministre m'a dit que le chef de cabinet de M. Beck aurait déclaré à un journaliste que si l'Allemagne attaquait la Tchécoslovaquie sans provoquer l'intervention de la France, la Pologne occuperait la région de Tesin et de Moravska-Ostrava; que si la France intervenait, elle attendrait pour voir la tournure que prendrait le conflit, et que si la Grande-Bretagne intervenait avec la France, le gouvernement de Varsovie se rangerait immédiatement dans le camp de ces deux puissances.

Sur le second point, le ministre m'a répété, ce qu'indique d'autre part M. Noël, qu'en ce moment la Pologne et la Roumanie paraissaient assez peu contentes l'une de l'autre. Il a ajouté que le gouvernement roumain avait récemment entretenu le cabinet de Prague, dans une forme d'ailleurs assez vague, de la constitution d'un bloc d'états neutres, mais en spécifiant que la Tchécoslovaquie devrait être la pièce maîtresse de ce bloc. C'est une conception toute différente de celle de la Pologne, a fait remarquer le ministre, puisque ce dernier état envisagerait avec faveur un démembrement de la Tchécoslovaquie.

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Par courrier, en clair.

194

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1327 (1). Réservé. *Prague, 12 juillet 1938* (2).

(*Reçu :* le 13, 17 h. 45.)

Le ministre de Roumanie a confié à M. Krofta qu'au moment où il allait prendre possession de son poste, le Roi lui avait déclaré être résolu à ne faire aucune déclaration quant à l'attitude que prendrait la Roumanie si la Russie prétendait venir au secours de la Tchécoslovaquie attaquée par l'Allemagne soit par la voie des airs, soit par la voie de terre. Le Souverain avait expliqué qu'il n'entendait ni affaiblir la position de la Tchécoslovaquie, ni mécontenter la Russie en manifestant à l'avance sa résolution de s'opposer au passage du secours russe. Il avait expliqué qu'il prendrait une décision au moment où la question se poserait.

M. Comnène se serait exprimé dans un sens analogue, mais avec une nuance plus favorable à la Tchécoslovaquie, auprès du ministre de Tchécoslovaquie à Bucarest.

195

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1329 (3). *Prague, 12 juillet 1938* (4).

(*Reçu :* le 13, 17 h. 45.)

Suivant M. Krofta, M. von Neurath aurait déclaré à un diplomate que le Reich projetait d'incorporer la région des Sudètes, mais ne se souciait pas d'annexer les régions tchèques ou slovaques de la Tchécoslovaquie. M. Hitler serait dans les mêmes idées.

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Archives de l'ambassade à Rome.
(4) Par courrier, en clair.

196

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 197 (1). *Moscou, 12 juillet 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 20 juillet.)

M. Litvinov a consacré à la Tchécoslovaquie un passage important de son dernier discours de Leningrad (2). Il a donné notamment les précisions suivantes sur l'attitude de l'U.R.S.S. à l'égard de ce pays :

« Il importe de dire qu'en promettant assistance à une victime de l'agression, le gouvernement soviétique n'exploite pas cette assistance comme un moyen de faire pression sur cette victime pour l'inciter à capituler devant l'agresseur, ou à agir de telle sorte que tout secours devienne inutile. Notre politique générale de paix nous fait souhaiter naturellement que les conflits, surgissant entre la Tchécoslovaquie et ses voisins, trouvent une solution pacifique, mais nous nous abstenons strictement de tout conseil non sollicité par le gouvernement tchécoslovaque, car nous avons foi dans son amour de la paix et estimons qu'il est lui-même juge dans les questions de l'organisation intérieure de son état, qu'il trouvera lui-même des limites raisonnables aux concessions compatibles avec le prestige, la souveraineté et l'indépendance d'un état; que sur le plan international, la Tchécoslovaquie est la partie qui se défend, et qu'en tout état de cause, c'est à la partie attaquante qu'incombera la responsabilité des conséquences... »

Ces déclarations du Commissaire du peuple correspondent, en tout point, avec celles qu'il m'a faites personnellement au cours de nos dernières conversations et que j'ai rapportées dans ma communication du 29 juin (3).

(1) Archives de l'ambassade.
(2) Analysé par la dépêche nº 187 du 8 juillet ci-dessus publiée sous le nº 172.
(3) Allusion au télégramme de Moscou nº 497, d'après lequel le commissaire du peuple aux Affaires étrangères indiquait n'avoir donné aucun conseil au sujet de la question des Sudètes à Prague, cette affaire relevant de la politique intérieure de la Tchécoslovaquie. « Toutefois, a précisé le Commissaire du peuple, la situation serait différente si l'indépendance de la politique extérieure de cette puissance venait à être mise en jeu ».

197

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 200 (1). *Moscou, 12 juillet 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 3 août.)

Les négociations que j'ai poursuivies ici pour déterminer l'adhésion du gouvernement soviétique au dernier arrangement relatif à l'évacuation des volontaires et au rétablissement du contrôle (2) m'ont donné lieu de constater à nouveau le peu de popularité dont jouit à Moscou l'accord de non-intervention et la défiance avec laquelle on y considère l'activité du comité de Londres.

Au cours de mes pourparlers, j'ai toujours trouvé M. Litvinov animé d'un certain esprit de collaboration européenne et enclin à arranger les choses. Mais j'ai senti aussi, dans ses paroles et dans ses sarcasmes, l'écho à la fois de ses déceptions personnelles et des résistances opiniâtres auxquelles nos propositions se heurtaient de la part des milieux dirigeants.

Il est de fait que jamais la politique de non-intervention n'a bénéficié à Moscou d'une bien grande faveur. Dès le début, ainsi que le notait déjà l'ambassade dans sa communication du 3 septembre 1936 (3), elle a déterminé de violents remous; elle a été une sorte de pierre de scandale et a contribué à départager deux tendances : celle de la révolution mondiale, et celle de l'intégration de l'U.R.S.S. dans la communauté européenne, telle qu'elle se comportait. Ce n'est sans doute pas exagérer que d'affirmer qu'elle a fourni à l'opposition, sur le plan intérieur, et à la dissidence trotskyste, sur le plan international, un point de cristallisation.

Je doute qu'en Occident, et notamment en Angleterre, on ait suffisamment apprécié le réalisme courageux dont eurent alors à faire preuve les avocats russes d'une neutralité officielle, où d'aucuns voyaient une trahison à l'idéal.

Entre-temps, les tenants soviétiques de la non-intervention ont failli se trouver débordés : l'opposition et la dissidence s'enflaient, et cela au moment précis où les déboires occasionnés par les échecs successifs de la politique de sécurité collective faisaient à Moscou une obligation de rallier ses « réserves stratégiques extérieures » pour s'en faire, à défaut d'autres sécurités, un moyen d'action sur les gouvernements étrangers; l'intervention italienne et l'intervention allemande rendaient la situation des dirigeants soviétiques à l'égard

(1) Extraite des archives rapatriées de l'ambassade.
(2) Voir, au tome IX de la présente série, les nºs 453, 489, 490, 497, 503; ci-dessus le nº 17 (et note).
(3) Reproduite au tome III de la présente série sous le nº 231.

de leurs troupes de plus en plus délicate : Staline devait lancer son fameux télégramme à José Diaz [1].

Et cependant, en dépit des traverses, l'U.R.S.S. n'a jamais cessé de collaborer aux travaux du comité de Londres. Il y a pour elle quelque mérite à cela.

Lors de la dernière crise du Comité, M. Litvinov m'a déclaré que si l'U.R.S.S. se montrait encline à se prêter à nos efforts de conciliation, c'était avant tout dans le désir de nous être agréable et de manifester sa solidarité avec la France. Je l'en crois volontiers. Mais en même temps il nous a reproché de ne pas faire preuve des mêmes sentiments à l'égard des Soviets. C'est ainsi que, lorsque je lui eus demandé, conformément aux instructions du Département, de ne pas rompre une solidarité franco-britanno-soviétique d'autant plus nécessaire que la question d'Europe centrale se posait d'une manière plus aiguë, il s'est élevé avec force contre le sens que nous donnions au terme : « Vous parlez de solidarité entre l'Angleterre, la France et l'U.R.S.S.; en réalité, l'Angleterre s'entend d'abord avec les puissances fascistes, vous attire dans son jeu, et c'est seulement alors que, d'accord avec elle, vous faites appel à notre solidarité pour nous mettre devant le fait accompli et nous imposer des formules toutes faites ». M. Weinberg s'était exprimé dans le même sens et presque dans les mêmes termes auprès de M. Payart, ce qui prouve que l'observation de M. Litvinov n'était pas une simple boutade occasionnelle, mais traduisait exactement les inquiétudes et les susceptibilités d'en-haut.

Si je parle de susceptibilités, c'est que dans une certaine mesure il s'agit bien de cela. A l'origine des résistances auxquelles se sont souvent heurtées de la part des autorités soviétiques les suggestions que nous avons eu à leur faire lorsqu'il s'agissait de tirer de l'ornière le Comité de non-intervention, il y avait une part d'opposition de principes; — il y avait aussi une part d'amour-propre blessé. Trop souvent, l'U.R.S.S. avait l'impression d'être à la remorque, et il en résultait pour elle un certain dépit qui, s'ajoutant aux raisons de principe, augmentait l'obstacle à surmonter. L'ambassade avait déjà constaté le jeu de cet élément psychologique au cours de la négociation même du pacte de non-intervention (communication du 17 août 1936) [2], lorsque le commissariat aux Affaires étrangères avait été mis en présence d'un projet *ne varietur* franco-britannique. Je l'ai constaté à nouveau dans mes derniers pourparlers. J'ai d'ailleurs fait la contre-épreuve, lorsque j'ai observé que M. Litvinov avait été sensible à la prise en considération de la formule qu'il avait proposée en vue d'assurer la permanence de l'observation dans les ports secondaires espagnols. A un moment où la discussion menaçait de s'enliser, l'adoption d'une suggestion émanant de lui a semblé lui rendre, en même temps que du crédit auprès de ses chefs, de nouvelles raisons de soutenir auprès de ces derniers, avec un courage récupéré, l'ensemble du projet de Londres.

(1) Envoyé en octobre 1936, et d'après lequel « la libération de l'Espagne du joug des réactionnaires fascistes n' [était] pas seulement l'affaire personnelle des Espagnols, mais un problème commun à toute l'humanité progressiste » Hugh-Thomas, *La guerre d'Espagne*, trad. Brousse-Hess, p. 310-311.

(2) Reproduite au tome III de la présente série sous le **n° 156.**

Si de nouvelles crises devaient se produire au sein du Comité, je me demande, à la lumière de l'expérience acquise, s'il n'y aurait pas lieu de suggérer à lord Plymouth d'associer plus étroitement que par le passé, avec l'assistance de notre ambassadeur et sous telle forme à déterminer suivant les circonstances, le délégué soviétique à l'examen préliminaire des propositions qui viendraient à être formulées. Le gouvernement de l'U.R.S.S., qui en dépit des apparences souffre d'un certain complexe d'infériorité qu'il doit à ses origines et aux difficultés qu'il a éprouvées à faire son trou dans le monde officiel européen, serait sans doute sensible au procédé, et il pourrait parfois en résulter un certain allègement des négociations ultérieures.

Dans ce cas d'ailleurs, il conviendrait que l'ambassade, pour être en mesure d'intervenir utilement s'il y avait lieu, fût tenue très exactement au courant de la teneur et de la portée des suggestions que nous désirerions voir aboutir. En effet — et c'est encore un des points que les dernières conversations ont mis en évidence —, le commissaire du peuple aux Affaires étrangères n'est pas toujours fidèlement informé des travaux du Comité de non-intervention. Nous avons eu ici à procéder à un continuel redressement des informations tendancieuses adressées à M. Litvinov par le chargé d'affaires de l'U.R.S.S. à Londres. Les formules mal transmises appelaient à chaque instant des malentendus qu'il fallait dissiper, textes authentiques en main. Au cours de la négociation, tout s'est passé comme si certains agents soviétiques avaient intérêt à la saboter. Incompétence ou malveillance? Je l'ignore. J'inclinerais cependant en faveur du second terme de l'alternative. Ainsi que je l'ai déjà souvent observé et que je le rappelle encore dans ma dépêche nº 187 (1), le courant tendant à affermir la solidarité des puissances pacifiques et qui est représenté par M. Litvinov rencontre actuellement des résistances. D'autres courants s'y opposent, moins favorables au maintien du *statu quo*. Plusieurs représentants diplomatiques de l'U.R.S.S. — M. Kagan est peut-être du nombre — paraissent miser sur l'échec de la sécurité collective et viser à plaire à tel successeur possible de M. Litvinov. Il y a là un élément susceptible de fausser la marche de pourparlers futurs et au jeu duquel l'ambassade ne pourrait faire échec que par une documentation précise, transmise en temps utile.

(1) Du 8 juillet, ci-dessus publiée sous le nº 172.

198

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 193 (1). Confidentiel. *Moscou, 12 juillet 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 5 août.)

Par ma communication en date du 2 juillet (2), j'ai signalé à Votre Excellence les attentions exceptionnelles dont a été l'objet de la part des autorités soviétiques la mission militaire tchécoslovaque qui a quitté Moscou le 29 juin.

Cette délégation, m'a dit mon collègue tchèque, était composée de techniciens et d'agents de Skoda; sa venue avait trait à l'accord conclu avec cette maison pour la refonte de l'artillerie soviétique.

Je ne puis cependant m'empêcher de trouver singulier que le commissaire adjoint à la Guerre, le général Fedko, se soit dérangé lui-même pour aller à la gare, — où il est arrivé le premier, — y accueillir et y saluer à leur départ des « techniciens et des agents de Skoda ». Les manifestations protocolaires sont réglées ici avec le plus grand soin, et un commissaire adjoint à la Guerre ne se déplace pas, en principe, pour une personnalité d'un rang inférieur à celui de chef d'État-major général.

Sans doute ce petit fait en soi n'a-t-il pas grande importance, l'exception faite à la règle pouvant, à la rigueur, s'expliquer par le désir des Soviets de marquer leur gratitude pour le concours technique que leur prête la Tchécoslovaquie. Mais il donne tout de même à penser, si on le rapproche de la question à tout le moins surprenante que le gouvernement soviétique a fait poser à Votre Excellence touchant l'interprétation que la France donnerait à son alliance avec la Pologne, dans le cas où celle-ci, à la suite de l'Allemagne, attaquerait la Tchécoslovaquie. Comme le sait Votre Excellence, M. Litvinov m'avait entretenu de cette affaire, et comme je lui manifestais mon étonnement de la question posée, il avait été amené à préciser qu'elle trouvait son intérêt pratique dans l'hypothèse où la France ne se croirait pas tenue de venir au secours de la Tchécoslovaquie (3).

L'expérience m'a démontré que M. Litvinov ne pose pas des questions en l'air. C'est un homme direct et objectif qui va droit au fait. S'il a posé celle-ci, c'est qu'elle répondait à des préoccupations précises du gouvernement soviétique. Découlait-elle de certaines conversations poursuivies avec le gouvernement tchécoslovaque?

(1) Extraite des archives rapatriées de l'ambassade.
(2) Allusion vraisemblablement à un télégramme nos 502-504 de Moscou, non retrouvé, mais dont le sens est indiqué ici.
(3) Voir, au tome IX de la présente série, le nº 521; ci-dessus le nº 5.

Je me garderais certes de vouloir forcer la portée des deux faits que je viens de rappeler et tirer des conclusions de leur rapprochement, alors qu'ils n'ont peut-être rien à voir l'un avec l'autre. Mais sans doute Votre Excellence jugera-t-elle utile de les signaler à l'attention de notre ministre à Prague.

Certaines réflexions de mon collègue Fierlinger, qui vient de partir pour Prague en congé de deux mois, m'a-t-il dit, laisseraient supposer que le gouvernement tchécoslovaque n'est pas chaud pour donner suite aux propositions soviétiques de conversations à trois (ma communication du 23 avril) (1). Il craindrait surtout que la chose ne s'ébruitât et ne vînt à être sue du gouvernement polonais qu'il paraît très désireux de ménager : des pourparlers à deux lui auraient-ils inspiré moins d'appréhension? Après tout, m'a dit M. Fierlinger lors de notre dernière conversation, tout ce que nous avons à faire maintenant, c'est d'aménager des aérodromes.

Mon collègue polonais est en tout cas extraordinairement intéressé par la question. Il me comble de prévenances et de visites qui se terminent toujours sur le même motif. Lors de notre dernier entretien il m'a dit que, d'après une confidence faite par l'ancien ambassadeur des États-Unis à Moscou, M. Davies, au ministre nord-américain à Prague, les Soviets auraient promis au gouvernement tchécoslovaque de lui fournir, en cas d'agression, l'appui d'une force aérienne de 900 avions de bombardement. J'ai dit à M. Grzybowski que M. Davies, avec qui j'avais cependant longuement causé avant son départ, ne m'avait rien dit de semblable, et je lui ai demandé s'il avait eu par ailleurs des indications de même nature.

Je sais seulement, m'a-t-il répondu finement, que vous êtes chargé de négocier cette affaire. Je l'ai félicité d'en savoir là-dessus plus long que moi.

199

M. Charles-Roux, Ambassadeur de France à Rome Saint-Siège,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 335 (2). Réservé. *Rome, 13 juillet 1938* (3).

(*Reçu :* 11 h. 15.)

D'après ce que j'entends de mon côté, un état d'esprit chagrin a mûri chez les dirigeants de l'Italie fasciste en ces derniers temps.

Les raisons de leur accès d'humeur seraient, selon ce qui m'est rapporté, que la mise en vigueur de l'accord italo-britannique se fait attendre, ce dont ils nous ont rendus responsables; que la guerre d'Espagne se prolonge, ce dont ils

(1) Voir, au tome IX de la présente série, le nº 223.
(2) Archives de l'ambassade à Rome-Quirinal.
(3) Par courrier, en clair.

se prennent aussi à nous; que la tension entre leur pays et les démocraties leur paraît s'être accentuée dernièrement, ce qu'ils nous attribuent aussi pour une part; enfin, qu'ils rencontrent en Italie des difficultés économiques et alimentaires, inférieures sans doute à ce qui s'est dit au dehors, mais pas négligeables cependant.

L'effet de leur état d'esprit est d'abord de les rejeter vers l'Allemagne et ensuite de leur faire chercher dans l'étalage de griefs contre nous un moyen d'expliquer à leur opinion publique la nécessité de l'accord avec Berlin, en même temps que d'exalter le moral de leur peuple.

A la fin de mai dernier, une certaine défiance avait prévalu à Berlin à l'égard de l'Italie (du moins le croyait-on au Vatican), parce que M. Mussolini, pressenti sur ce qu'il ferait en cas de coup de force allemand contre la Tchécoslovaquie, n'avait pas garanti plus que sa neutralité (1). L'entente italo-allemande pouvait, pensait-on, se relâcher un peu.

Rien de tel ne semble plus pouvoir être espéré. Du côté italien, au moins, l'entente est cultivée avec un soin jaloux et les moyens de rapprochement sont mis en œuvre avec conscience sur de multiples terrains : économique, culturel, touristique, militaire même avec la visite en Allemagne du général Pariani (2).

Du reste, il faut reconnaître qu'une base d'entente réelle entre Rome et Berlin est aujourd'hui constituée par leurs relations commerciales; la place prise dans ce domaine par l'Allemagne est considérable, tandis que la nôtre a été diminuant.

La prochaine visite des ministres hongrois à Rome sera donc faite à un gouvernement italien dont l'accrochage à l'Allemagne a encore augmenté. Cela ne laisse pas d'être dangereux dans l'état actuel de la question tchécoslovaque. Le cardinal Pacelli me répétait avant-hier qu'à Budapest il n'avait pas constaté de sympathies pour le nazisme chez les dirigeants de la politique hongroise. Mais il ajoutait qu'évidemment, si la Tchécoslovaquie était attaquée, la Hongrie n'oublierait pas sa propre revendication. Il y a là un sujet de conversations à trois que des dispositions italiennes empirées peuvent rendre plus périlleux pour Prague.

Dans le présent état d'esprit du gouvernement italien, nous avons intérêt à éviter que notre presse paraisse passionnée contre lui. Ce serait lui fournir des occasions de riposte qui font son jeu. Cela est vrai principalement de toute réserve ou critique sur la valeur militaire des Italiens.

(1) Voir ci-dessus le n° 159.
(2) Sur cette visite, voir ci-dessus les nos 150 (note), 159.

200

M. DE MONTBAS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2848 à 2850 [1]. Confidentiel. Réservé. *Berlin, 13 juillet 1938, 20 h. 28, 20 h. 26, 20 h. 27.*

(*Reçu :* 21 h. 50.)

Conformément aux instructions que m'a données M. le Secrétaire général du Département en [conclusion d'un] entretien téléphonique hier soir, avec lui, je me suis immédiatement rendu à la Wilhelmstrasse où j'ai été reçu par M. Wœrmann, M. Weizsäcker étant retenu auprès de M. von Ribbentrop, qui part aujourd'hui en congé.

J'ai attiré toute l'attention du sous-secrétaire d'État sur les passages du discours de M. le Président du Conseil [2] dans lesquels, tout en affirmant une fois de plus le caractère inéluctable attaché par la France aux obligations éventuelles résultant pour elle de son alliance avec la Tchécoslovaquie, M. Daladier avait publiquement reconnu la contribution apportée par le gouvernement du Reich à une solution pacifique de l'alerte du 21 mai et déclaré que le gouvernement français entendait faire crédit à la volonté de paix affirmée par M. Hitler.

M. Wœrmann, qui venait d'avoir connaissance du discours par le D.N.B., m'a répondu que l'importance de ces déclarations ne lui échappait pas et qu'il ne doutait pas qu'elles ne trouvassent en Allemagne un écho favorable. Il a paru sensible à la démarche par laquelle j'avais souligné auprès de lui la [signification], tout en laissant entendre que la presse allemande éviterait sans doute de lui consacrer des commentaires.

En fait et si l'on excepte le paragraphe final de celui du *Berliner Tageblatt*, les premières réactions accusées par les journaux de cet après-midi sont dans l'ensemble assez satisfaisantes, alors même qu'elles ne s'expriment que dans les titres des comptes rendus ou le choix des passages du discours mis en relief en caractères gras. La lecture de la presse de demain montrera si, dans les directives qu'elle paraît bien avoir données aujourd'hui à la presse, la Wilhelmstrasse n'a pas été contrecarrée par d'autres influences.

[1] Archives de l'ambassade à Rome.

[2] Tenu le 12 juillet au banquet des Provençaux de Paris. Au cours de cette allocution, le président du Conseil, évoquant la crise germano-tchécoslovaque de mai, avait noté que « la rupture d'équilibre » avait pu être évitée « grâce au concours de toutes les bonnes volontés, où la détermination pacifique de la Grande-Bretagne et de la France a rencontré celle des autres nations, et notamment, j'ai le devoir de le dire celle de l'Allemagne ». Après avoir rappelé la fidélité de la France à ses engagements, il avait ajouté : « Je n'ai jamais cru, je ne croirai jamais à la fatalité de la guerre ».

201

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Charles-Arsène Henry, Ambassadeur de France à Tokyo.

T. nos 230 à 233. *Paris, 13 juillet 1938, 22 h. 30.*

Je me réfère à votre télégramme no 354 (1).

Je vous communique ci-dessous les précisions recueillies par le gouverneur général de l'Indochine au sujet des nouvelles allégations concernant le transfert de matériel de guerre à travers l'Indochine dont le général Ugaki vous a saisi et qui n'apparaissent pas mieux fondées que les précédentes. Je vous laisse le soin d'en donner connaissance au Gaimusho, sous la forme que vous estimerez la plus appropriée.

1o Quatre avions Dewoitine, et non trois avions Farman, ont été débarqués à Haïphong, le 24 mai, du cargo français *Yalou*. Ils font partie du matériel visé par le contrat Audinet, conclu antérieurement au 16 juillet 1937.

2o Aucun matériel de guerre français ou étranger, destiné à la Chine, n'a été débarqué en juin en Indochine.

3o Dalat est une station d'altitude, à 300 kilomètres de Saïgon, où il n'y a jamais eu le moindre matériel de guerre. Aucune pièce de siège n'a jamais été expédiée d'Indochine au Yunnan.

4o Aucun camion chargé de transporter en Chine du matériel de guerre et des fils de fer barbelés ne se trouve à Dong-Dan.

5o Une dizaine d'aviateurs et mécaniciens civils, engagés par le gouvernement chinois, se sont effectivement rendus, sous leur propre responsabilité et à leurs risques et périls, en Chine. Le gouvernement français ne possède aucun moyen légal de détourner ces citoyens français, dégagés de tous liens avec l'autorité militaire, de contracter un engagement de ce genre. Vous pourrez ajouter oralement que chaque fois que la situation militaire des intéressés subordonnait leur départ à une autorisation administrative, celle-ci leur a été refusée. Ce fut le cas notamment pour le général Berger, officier aviateur, en instance de mise à la retraite, que le gouvernement d'Hankéou souhaitait engager en qualité de conseiller technique.

6o Le général Houong-Kiang-Fou surveille à Haïphong la réception du matériel commandé par le contrat Audinet. Son activité est strictement limitée à cet objet parfaitement légitime.

(1) Du 3 juillet, non retrouvé.

J'ajoute, pour répondre à un dernier point soulevé par le général Ugaki, que le gouvernement japonais n'est nullement fondé à mettre en cause la société constructrice du chemin de fer Langson-Nanning, le choix de son siège, les rapports de ses dirigeants avec l'administration indochinoise, etc., toutes choses complètement étrangères aux affaires de transport et de transit de matériel de guerre.

202

Note de M. Louis Aubert [1]

13 juillet 1938.

I

Des conceptions stratégiques (défensive à l'ouest sur des fortifications ren forcées) et politiques (pour avoir les mains libres à l'est) exposées par le général Bodenschatz à notre attaché adjoint de l'Air, à Berlin, le 25 juin [2], il y a des conclusions à tirer, car :

1° Ces conceptions sont dans la logique :

a. De la réoccupation militaire de la rive gauche du Rhin pour empêcher la France de prendre, en vertu de l'article XVI et des traités d'assistance mutuelle, un gage territorial à l'ouest, le long de sa frontière, sans avoir à se heurter à des fortifications allemandes;

b. De la thèse invariable de l'Allemagne depuis six ans en matière du désarmement terrestre : limitation qualitative portant sur les tonnages des chars et les calibres d'artillerie, c'est-à-dire juste la limitation qui retirerait à la France les moyens de réduire les fortifications allemandes de l'ouest et laisserait à l'Allemagne les moyens de réduire à l'est les fortifications justiciables de moindres calibres ou tonnages;

c. De l'idée directrice du *Mein Kampf :* ne rien entreprendre en Europe sans avoir neutralisé la France. Or,

— c'est bien à isoler diplomatiquement la France que l'Allemagne emploie présentement l'Italie : dissociation de l'Angleterre et de la France par un accord anglo-italien qui devrait être valable même s'il n'est pas suivi par un accord franco-italien, afin de préparer un accord anglo-allemand; et ce n'est

(1) Extraite du fonds Daladier conservé au ministère des Affaires étrangères.
(2) Voir ci-dessus les nos 97 (et note), 120.

pas un hasard si les attaques de la trilogie Berlin-Rome-Tokyo sont toutes concentrées actuellement sur la France;

— c'est bien à paralyser la France que vise la multiplication des fronts qu'elle aurait à défendre (trois fronts, ce qui ne s'est pas vu depuis 1814);
— c'est bien la paralyser enfin que de la murer sur son front principal d'attaque.

2° Or ces conceptions sont en train de s'inscrire sur le terrain :

— concordance des renseignements de nos consuls en Allemagne (télégramme de Berlin 4 juillet) [1], des constatations faites sur le front de notre XXe région, des informations réunies par le War Office (11 juillet) qui recoupent les dires du général Bodenschatz : bataillons du génie venant assister le service civil du Travail (sur le front de la XXe région on a identifié des pionniers venant de Hambourg) depuis l'inspection de Goering; travail très poussé sur toute notre frontière, puis, au nord de Trèves, le long de la frontière du Luxembourg, et le long de la frontière belge au nord et au sud d'Aix-la-Chapelle, ce qui semble prouver qu'on a pris au sérieux à Berlin l'attitude de l'Angleterre le 21 mai.

Ces recoupements logiques et matériels nous obligent donc à attribuer la plus grande importance aux propos du général Bodenschatz. Quelles conclusions en tirer?

II

a. Quel délai nous laisse l'exécution de ces précautions jugées nécessaires par Hitler avant de passer à l'acte?

Notre ambassadeur indique le 15 août. Le War Office signale la suspension des permissions dans les corps allemands de l'Ouest à dater du 16 juillet.

Le Foreign Office, le War Office, ne croient pas que le Reich soit désireux de précipiter un conflit. L'ambassadeur d'Angleterre à Berlin parle d'un délai de un an. M. Neville Chamberlain dans sa lettre au Président paraît être de l'avis qu'il n'y a pas de risque immédiat [2]. La possibilité d'un coup de tête n'est toutefois pas exclue.

[1] Il s'agit en fait du télégramme n° 2760 du 5 juillet, ci-dessus publié sous le n° 150.

[2] Le 16 juillet, le correspondant du *Temps* à Londres annonçait que le *Daily Herald* avait fait état d'un récent échange de lettres entre le Premier britannique et le président du Conseil français (le *Temps* du 17 juillet, p. 2). Selon le rédacteur diplomatique du journal britannique, cette correspondance avait été tenue secrète par égard au souhait exprimé par le président Daladier. Le *Daily Telegraph* croyait savoir que ce dernier, inquiet de la tournure des événements en Méditerranée orientale et de la suspension des conversations franco-italiennes depuis deux mois — la récente décision française de fermeture de la frontière pyrénéenne ne changeant rien à l'attitude du gouvernement de Rome — craignait que l'Espagne ne fût utilisée comme base de départ pour une agression contre la France en cas d'aggravation des relations franco-allemandes et que la politique italo-allemande ne tendît à dissocier le bloc franco-anglais. M. Daladier aurait réaffirmé à M. Chamberlain l'importance attachée par son gouvernement à la continuation d'une très étroite collaboration franco-britannique et attiré l'attention du Premier ministre sur les récentes informations recueillies en Allemagne au sujet des préparatifs militaires du Reich.

Ce n'est certes pas en deux mois de travaux, même précipités, que la ligne allemande pourrait changer son caractère de fortifications de campagne renforcées et devenir comparable à la ligne Maginot. Sur le front de la XXe région, il ne semble pas qu'on entreprenne la construction de grands forts, ni qu'on se soucie de continuité entre les ouvrages. Donc si la précaution jugée nécessaire était réalisée le 15 août, il ne pourrait s'agir de l'obstacle quasi infranchissable dont parle le général Bodenschatz.

Le développement des travaux nous fixera.

b. L'établissement, l'armement, la mise au point d'une très vaste ligne d'arrêt exigerait un délai qui permettrait à la France et à l'Angleterre d'avancer la réalisation de leur réarmement, et surtout de remédier à leur infériorité en matière d'aviation.

La supériorité présente de l'Allemagne en ce domaine serait sans doute sa principale raison de précipiter la guerre (cf. l'article du *Berliner Tagblatt* du 11 juillet sur l'aviation française) [1] car à la longue elle peut craindre que les industries de l'Angleterre et de la France, renforcées par des fournitures américaines, fassent mieux que de tenir tête aux fabrications allemandes. Or, sur le moral allemand, cette lutte de statistiques pourrait avoir un effet analogue à l'effet produit en mars 1918 par la nouvelle de l'embarquement de soldats américains sur un rythme de 300.000 par mois, car alors le territoire allemand bétonné ne serait plus inviolable et la terreur semée par l'aviation allemande en Espagne à l'intention des démocraties se retournerait contre l'Allemagne et son moral.

C'est pourquoi une publication sur nos espoirs de fabrications d'avions à partir de 1939 pour réaliser notre programme d'avril 1940 ne ferait probablement que renforcer l'idée de l'Allemagne qu'il lui faut profiter de sa supériorité présente.

Car il est clair que le béton exalte la valeur de l'aviation, arme permettant à deux adversaires terrés et murés d'empiéter cependant matériellement et moralement l'un sur l'autre. Simultanément, le renforcement des fortifications et le développement de l'aviation de première ligne ont été décidés à Berlin. Le bétonnage allemand renforce donc toutes les raisons que nous avons déjà de donner une priorité incontestable en matière de crédits à nos fabrications d'avions.

De l'échange de lettres, il serait ressorti que les deux capitales tombaient d'accord pour rester très vigilantes vis-à-vis du problème tchécoslovaque et que la France aurait reçu l'assurance que Londres attachait autant d'importance à la conclusion d'un accord franco-italien qu'à celle de l'accord italo-anglais (Le *Temps* du 19 juillet, p. 8).

[1] Article dont faisait état le télégramme n° 2816 de Berlin, du même jour. Selon l'organe berlinois, la commission militaire envoyée par le ministre français de l'Air aux États-Unis pour y acheter des avions « aurait éprouvé de profondes déceptions », et « dû se rabattre sur un nouveau projet consistant à installer en France des succursales de l'industrie aéronautique américaine », solution impliquant « un considérable ajournement des fournitures d'avions dont la France a besoin ». En attendant ces fournitures, « l'aviation française traversera une période des plus difficiles ».

[Sur la question des commandes françaises d'avions aux États-Unis, voir, au tome IX de la présente série, le n° 258-II (note)].

III

a. La neutralisation, sur leurs frontières, de l'Allemagne et de la France par bétons affrontés, devrait donner à réfléchir à l'Italie et à la Pologne. L'une et l'autre, s'appuyant sur une alliance ou une amitié réputée de taille à supporter le poids principal d'une guerre, s'ingénient à garder, par un jeu de contre-assurances sur divers tableaux, la marge d'indépendance nécessaire pour glaner des profits, sans qu'il entre, certes, dans les calculs de l'une ou de l'autre qu'elle risque de devenir le théâtre principal des opérations.

Partant de l'idée qu'elle retrouvera toujours, en cas de péril, l'appui de la France, et très occupée de toujours faire sentir à la France qu'elle ne saurait se passer de la Pologne (tout renforcement de l'alliance franco-anglaise déplaît à Varsovie), la diplomatie du colonel Beck entend se réserver toute liberté de profiter des circonstances afin de mener une politique de petits profits (la prise de Teschen) et aussi une politique de grand prestige, en groupant autour de la Pologne tous les pays qui, du cap Nord à la mer Noire, cherchent à maintenir un équilibre entre l'Allemagne et la Russie.

Quant à l'Italie, elle tire présentement tout le crédit possible de son amitié avec Berlin, amitié qui « jusqu'ici » n'a pas pris la forme d'une alliance, mais qui peut la prendre à tout moment. Sans doute, Berlin cherche à lier Rome : la diplomatie allemande tient à retarder la mise en vigueur de l'accord anglo-italien et surtout la conclusion de l'accord franco-italien, et l'action indépendante de l'Italie n'est tolérée à Berlin que dans la mesure où elle peut détacher Londres de Paris, puis isoler la France; mais *l'Axe* vu de Rome, c'est surtout un point d'appui pour une politique impériale romaine que l'Italie ne pourrait faire avec ses seules forces. L'Allemagne sur le Brenner, l'expansion du *Deutschtum* vers le sud-est de l'Europe et les Balkans, poussent l'Italie hors du continent, la réduisent à n'être qu'une presqu'île. La sécurité de l'Empire italien, c'est l'accord avec l'Angleterre, avec la France qui peut l'assurer; mais pour gagner cet accord à de moindres frais il faut s'appuyer sur l'Axe.

b. Or l'affaire tchécoslovaque a évolué de telle manière que déjà les événements ont réduit la marge d'indépendance dont ont besoin la Pologne et l'Italie pour grapiller des profits.

Selon elles, la Tchécoslovaquie minée devait s'écrouler : elle résiste. La France paralysée devait se désintéresser : elle s'interpose et a réussi à intéresser l'Angleterre. Et voici que dans les pays du Sud-est, traités par l'Allemagne en chasse gardée, l'économie et la finance anglaises travaillent. Enfin l'accord franco-turc ferme la troisième porte de la Méditerranée [1].

Ce n'est pas la débandade que l'on escomptait, propre au dépeçage, c'est plutôt un danger de guerre générale qui impose à la Pologne et à l'Italie un choix.

c. Obligation d'un choix que va renforcer le bétonnage à l'ouest de l'Allemagne. Car ce n'est pas l'intérêt de la Pologne que le principal théâtre des

[1] Sur cet accord, voir ci-dessus le n° 145.

opérations se déplace vers l'est alors qu'elle a pensé qu'il serait à l'ouest sur notre frontière. Si l'Allemagne cherche une décision rapide à l'est, elle imposera un choix rapide à la Pologne; celle-ci devra se prononcer vite pour ou contre. Si c'est pour, elle devient le second d'un formidable voisin; si c'est contre, elle prend un grand risque à moins que la France ne fasse ventouse et alors les rôles changent et la Pologne ne peut plus prendre l'attitude de protéger la France.

Ce n'est pas non plus l'intérêt de l'Italie que le gros des forces allemandes attaque à l'est sans fixer à l'ouest le gros des forces françaises. Sa frontière avec la France protège mal la grande vallée d'où l'Italie tire ses ressources. La plupart de ses villes sont très exposées à des attaques venant de la mer — le guet en mer étant inefficace contre les avions; c'est en Méditerranée que les forces anglo-françaises pourraient le mieux se conjuguer et contre une Italie qui serait au poste dangereux de la coalition. Ce bétonnage renforcé de la frontière allemande à l'ouest, c'est ou bien l'indication que l'Allemagne entend faire de l'Italie la dupe du marché, ou bien c'est l'obligation pour l'Italie de se lancer à son tour dans une politique de bétonnage. Mais alors elle devra gagner du temps et c'est ce qui nous intéresse.

Une certaine publicité donnée à cette stratégie allemande, surtout si le bétonnage se prolonge, devrait nous aider à redresser les politiques de la Pologne et de l'Italie.

203

État-major de l'Armée

Compte rendu de la liaison hebdomadaire du 13 juillet 1938 aux Affaires étrangères

N. Secret.

Étaient présents :

M. Massigli, directeur des Affaires politiques;
M. Charvériat, directeur adjoint;
Général Dentz, sous-chef de l'état-major de l'Armée;
Amiral Bourragué, sous-chef de l'état-major de la Marine;
Lieutenant-colonel Carayon, sous-chef de l'état-major de l'Air.

I. M. Massigli expose la situation politique :

Tchécoslovaquie. — Situation en amélioration en ce qui concerne la question des Sudètes dont certains éléments seraient favorables à une solution amiable

et désireux d'aboutir à une entente [1]. Les Affaires étrangères pressent de leur côté dans ce sens le gouvernement tchécoslovaque.

Balkans. — Bonne impression produite par l'accord franco-turc [2].

Portugal. — Amélioration en faveur de l'Angleterre et de la France; les méthodes des nazis commencent à inspirer quelques inquiétudes. L'annonce de l'envoi de deux sous-marins français à Angola a produit bonne impression.

Extrême-Orient. — Détente japonaise au sujet des Paracels.

Allemagne. — Le ministère de l'Intérieur demande de faire des observations à l'Allemagne au sujet du survol par des avions allemands de la vallée du Rhin.

Le général Dentz et le lieutenant-colonel Carayon estiment peu opportun en ce moment de soulever la question du survol des frontières.

M. Massigli se rallie à cette opinion.

M. Massigli expose qu'à l'occasion des conventions commerciales en cours [3], on pourrait réduire nos exportations de minerai de fer sur l'Allemagne qui utilise notre fer pour s'armer et construire des fortifications.

Le général Dentz fait observer qu'il en résultera une diminution des fournitures de coke [4] dont notre industrie métallurgique a besoin.

II. Le contre-amiral Bourragué annonce une visite du cuirassé grec *Averof* à Toulon.

Un nouveau croiseur nationaliste est entré en service à Cadix.

III. Le lieutenant-colonel Carayon rend compte de la liaison avec le 2e bureau Air polonais. Grand désir de collaboration avec la France mais à l'exclusion de toute relation avec la Russie. Un accord technique sera poursuivi en septembre (radio-unification du matériel et des munitions).

La visite du général Vuillemin à Berlin est toujours en suspens [5]. Les Allemands ne veulent pas de date après le 15 août, d'autre part le général Milch est absent jusqu'au 24 et le général Vuillemin doit assister aux manœuvres de D.A.T. du début d'août. La période 26 juillet-1er août paraît indiquée.

La Suisse désire étendre l'aérodrome de Bâle et l'internationaliser. Mais pour l'étendre, il faut empiéter sur le territoire français.

M. Massigli demande que les Affaires étrangères soient saisies; il y a là matière à une compensation de la part du gouvernement suisse.

IV. Le général Dentz expose la situation des travaux de fortification allemands [6] et les renseignements recueillis sur les effectifs qui y sont employés.

(1) Allusion au mémorandum Neuwirth : voir ci-dessus les nos 134 (et note), 168 (et note), 183.

(2) Voir ci-dessus le no 145.

(3) Ces négociations qui se poursuivaient depuis le 10 juin, devaient aboutir le 2 août à la signature d'un ensemble de textes : voir ci-après le no 321 (et note).

(4) Note manuscrite marginale du général Gamelin : *Et en guerre?*

(5) Sur ce projet de visite, voir ci-dessus le no 135.

(6) Sur cette affaire, voir ci-dessus les nos 97 (et note), 135, 188, 202.

204

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 191 (1). Secret. *Prague, 13 juillet 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol. 25 juillet.)

Par bordereau nº 378, du 31 mai 1938, Votre Excellence a bien voulu m'adresser la copie d'une communication de notre ambassade à Berlin, en date du 5 mai 1938 et sous le nº 445, relative à la menace aérienne allemande contre la Tchécoslovaquie (2).

J'ai l'honneur de faire parvenir ci-joint au Département la copie d'une lettre que vient de m'envoyer à ce sujet le général Faucher, chef de la mission militaire française en Tchécoslovaquie (3), à qui j'avais communiqué le document envoyé par Votre Excellence.

Je me permets à cette occasion d'attirer l'attention du Département sur l'inconvénient qu'il y a à toujours employer l'adjectif tchèque au lieu de l'adjectif tchécoslovaque. Les milieux hostiles à la Tchécoslovaquie ne manquent jamais de le faire, pour souligner l'opposition qui, selon eux, règne entre les deux peuples. On s'en montre ici froissé et mécontent et l'on y voit une intention malveillante. Il est donc préférable que nous fassions attention à ce détail et que la presse française également fasse usage du mot tchécoslovaque.

205

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nºs 1701 à 1705 (4). *Londres, 14 juillet 1938, 19 h. 55, 23 h.*

(*Reçu :* 22 h. 35; le 15, 0 h. 40, 0 h. 15.)

Le ministre de Tchécoslovaquie qui a passé une dizaine de jours à Prague est venu exposer au secrétaire d'État l'état des pourparlers en cours, ainsi que la procédure envisagée par le gouvernement tchécoslovaque pour faire

(1) Archives de l'ambassade.
(2) Reproduite au tome IX de la présente série sous le nº 288.
(3) Cette lettre, du 2 juillet, est ci-dessus publiée sous le nº 138.
(4) Archives de l'ambassade à Rome.

aboutir le statut des nationalités. Il a laissé à son interlocuteur une impression satisfaisante sur les résultats déjà obtenus, ainsi que sur l'atmosphère même dans laquelle se développe la discussion.

Néanmoins, lord Halifax a souligné les inconvénients qu'il y aurait à présenter au Parlement tchèque un ensemble de réformes au sujet desquelles l'accord avec les intéressés ne serait que partiellement réalisé. Il serait préférable d'après lui de ne soumettre à l'approbation parlementaire que les points sur lesquels l'entente est assurée et d'ajourner le reste en vue d'un effort de conciliation. Lord Halifax a ajouté qu'il comprenait parfaitement que M. Benès ait tenu à marquer d'avance les limites des concessions qu'il pourrait consentir. Mais il peut venir un moment où une opposition irréductible apparaîtra entre le chef de l'État et les leaders de la minorité allemande.

Ce sera une heure critique. Les nationaux-socialistes sauront en profiter pour faire éclater des incidents. D'autre part, il est à prévoir que M. Henlein et M. Kundt choisiront cet instant pour réclamer un plébiscite. Le Foreign Office ne se fait pas d'illusion sur les dangers d'une pareille manœuvre qui peut être l'origine de troubles graves dans le pays. Il n'en est pas moins vrai que l'opinion britannique, mal avertie de ces dangers, risque de se laisser prendre à l'attraction d'une formule qui répond à une de ses idées favorites et si le gouvernement tchécoslovaque refusait d'entrer dans cette voie, sa cause perdrait beaucoup de terrain dans le Royaume-Uni.

M. Masaryk a promis de communiquer à Prague les vues du secrétaire d'État. J'ai demandé alors à celui-ci s'il ne songeait pas, au cas où les discussions en viendraient à une impasse, à proposer une médiation entre les partis et, dans cette hypothèse, s'il avait suffisamment étudié le problème pour être en mesure de faire des propositions acceptables de part et d'autre.

Lord Halifax m'a répondu qu'il n'avait nullement l'intention d'approfondir les thèses en présence, ni de soutenir un point de vue particulier dans cet imbroglio constitutionnel. Il considère qu'un tel rôle dépasserait la compétence d'un gouvernement étranger. Il envisage seulement de proposer à Prague le nom d'un homme faisant autorité, versé dans les questions de ce genre, et qui n'aurait d'autre mission que de se livrer à un examen impartial et d'offrir son assistance pour résoudre le conflit.

Réservé. J'ai interrogé ensuite le secrétaire d'État sur les consultations auxquelles il venait de procéder avec plusieurs des chefs de missions britanniques accrédités à l'étranger et sur l'opinion qu'il s'était formée en ce qui concerne les desseins immédiats de l'Allemagne. Lord Halifax m'a répondu qu'il avait eu confirmation de la plupart des renseignements transmis par notre ambassadeur à Berlin au sujet du renforcement précité de la frontière occidentale et des forces aériennes du Reich. Néanmoins, il est tenté de se rallier aux vues de sir N. Henderson qui persiste à penser que les Allemands ne souhaitent pas voir éclater le conflit avant un an. Il s'appuie à cet égard sur les lacunes subsistant encore dans l'équipement militaire de la Reichswehr ainsi que sur les difficultés économiques qui retardent l'application du plan Goering. Lord Halifax estime cependant que toutes les considérations développées par M. François-Poncet doivent rester très présentes à notre esprit. Il est

impossible en effet de dire à l'avance à quelle impulsion peut se livrer tout à coup un dictateur vivant dans un état de surexcitation perpétuelle qui semble pour le moment ne prêter l'oreille qu'à ses conseillers les plus fanatiques. Lord Halifax n'exclut pas l'hypothèse d'après laquelle l'Allemagne chercherait à faire durer le plus possible les troubles en Tchécoslovaquie et en Espagne pour affaiblir les puissances européennes et en même temps pour se ménager des prétextes d'intervention au moment opportun.

Passant à un autre sujet, le secrétaire d'État m'a dit alors combien le Premier ministre et lui avaient apprécié le discours prononcé avant-hier par M. le Président du Conseil [1]. Ils en ont parfaitement saisi le sens profond et ils ont admiré d'autre part la forme habile à laquelle M. Daladier a eu recours pour ne soulever aucune susceptibilité à Berlin.

206

M. PERETTI DE LA ROCCA, AMBASSADEUR DE FRANCE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. personnelle [2]. *Paris, 14 juillet 1938.*

M. Quiñones de Léon est rentré de Burgos hier matin et se tient à votre disposition. Je l'ai vu hier soir; je ne crois pas qu'il ait à vous dire beaucoup de choses qu'il ne vous ait déjà dites. Il reste en tout cas persuadé, après avoir vu le général Jordana, vice-président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, qu'il sera le seul truchement du gouvernement national à Paris et qu'on suivra ses conseils à Burgos. Il se demande comme moi du reste, s'il ne serait pas possible de hâter l'envoi à Burgos d'un représentant français muni des mêmes pouvoirs que sir Robert Hodgson [3] et qui devrait partir pour l'Espagne en même temps que ce dernier rejoindra Burgos.

Il me paraît convenable, comme je vous l'ai dit et écrit, que ce représentant soit pris dans le cadre de nos secrétaires d'ambassade et non dans le personnel consulaire en poste en Espagne. Ne croyez pas ce que l'on vous raconte sur le crédit qu'aurait à Burgos certain homme politique français dont l'envoi serait aussi discuté et peu avantageux que naguère, quels que soient l'adresse, le tact et l'esprit de finesse de la personnalité envisagée [4].

Je vous répète que l'échange des représentants provisoires est la seule condition qui reste à remplir pour la prise de relations depuis que la frontière pyré-

[1] Allusion à l'allocution du président du Conseil au banquet des Provençaux de Paris : voir ci-dessus le n° 200 (note).
[2] Extraite des « Dossiers du Cabinet Georges Bonnet ».
[3] Qui représentait officieusement la Grande-Bretagne auprès du gouvernement nationaliste.
[4] Allusion à M. Malvy, dont l'envoi avait été envisagé par le Ministre (voir ci-dessus le n° 90-II)?

néenne est fermée [1] et que l'or espagnol est maintenu en France [2]. Cette prise de relations est urgente : de mes représentants en Espagne (français et espagnols), j'apprends chaque jour que l'animosité populaire contre nous s'accroît de façon inquiétante. A tarder plus longtemps, nous courons le risque de créer un danger qui n'existait jusqu'à présent que dans l'imagination ou la mauvaise foi des partisans d'une Espagne rouge. En tout cas, nous perdons chaque jour de nouvelles positions commerciales en raison de notre absence dont profitent nos concurrents, surtout allemands. Cette situation émeut nos commettants (je vous ai remis la liste du consortium industriel et commercial que je préside, qui s'augmente en ce moment d'une cinquantaine d'adhérents nouveaux et qui comprend à peu près toutes les grandes maisons françaises faisant des affaires ou désirant en faire avec l'Espagne nationale). Elle émeut aussi nos amis espagnols (il en reste beaucoup parmi les dirigeants, quoique là aussi nous perdions du terrain chaque jour) qui voient avec peine l'équilibre économique entre les pays étrangers rompu sur le sol espagnol et désirent éviter l'emprise commerciale d'un seul ou de deux pays sur la Péninsule.

A ce propos, vous n'ignorez pas l'initiative heureuse prise par M. Flandin d'un groupe parlementaire favorable à l'Espagne nationale. Malheureusement, dans la circulaire qu'il a adressée à ce sujet à ses collègues, M. Flandin parle de la nouvelle Chambre de commerce franco-espagnole qui s'est constituée récemment à Paris. Or, cette compagnie ne comprend pas d'Espagnols bien vus du gouvernement de Burgos, mais par contre des Français soupçonnés de faire des affaires en zone rouge et de vouloir se laver de ces soupçons. Ces derniers sont de ce fait inscrits sur la liste noire de Burgos où l'on ne voudra de longtemps entrer en contact avec eux. Il en résulte que cette chambre de commerce ne recevra pas l'agrément du gouvernement national.

Je vous avais dit, à la suite de mon dernier voyage en Espagne, que le rétablissement de la monarchie me semblait devoir être remis à deux ou trois ans. D'après mes derniers renseignements, la situation a évolué. La partie républicaine de la Phalange a perdu beaucoup de terrain et il serait question d'un remaniement du ministère dans le sens militaire qui serait suivi à assez brève échéance d'une restauration monarchique.

On rend hommage à Burgos à vos efforts et à leur succès. On sait que vous ne trouvez pas auprès de tous vos collègues ou collaborateurs l'appui qu'ils m'avaient semblé à moi-même vous donner, si j'en juge par leurs propres déclarations. Je suis persuadé que vous êtes maintenant assez fort pour imposer votre volonté et en pousser les effets jusqu'au bout.

(1) Voir ci-dessus le n° 28 (note).
(2) Voir ci-dessus le n° 90-II (note).

207

M. DE MONTBAS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 749. *Berlin, 14 juillet 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 2 août.)

A l'occasion d'une garden-party offerte le 12 juillet à Karinhall par Mme Goering, et à laquelle étaient conviées, en petit nombre d'ailleurs, des dames du corps diplomatique et du monde officiel de Berlin, le maréchal Goering a pris à part Mme François-Poncet et lui a, durant une demi-heure, tenu des propos qui, pour ne présenter aucune nouveauté de sa part, n'en paraissent pas moins surprenants, étant donné les circonstances et aussi la personnalité de son interlocutrice.

Portant immédiatement l'entretien sur le terrain politique, M. Goering a, non sans véhémence, exposé à Mme François-Poncet que l'Allemagne ne pouvait plus différer son intervention dans la question des Sudètes, qu'il fallait que ces Allemands reviennent dans le sein du Reich, que l'opinion publique allemande exerçait en ce sens une pression irrésistible, qu'il fallait retrancher par les moyens les plus radicaux ce problème irritant. Il est intolérable, a dit en substance M. Goering, que l'on puisse dans le monde nous accuser d'avoir voulu la guerre le 21 mai et d'avoir reculé sous une pression étrangère. Il est non moins intolérable que les Tchèques se livrent chaque jour aux plus insultantes provocations. Il faut qu'on sache que nous sommes à bout de patience, que nous sommes décidés à agir : « Je ne dis pas que ce soit pour tout de suite; peut-être un peu plus tard, mettons en septembre. Mais, a-t-il ajouté, nous y sommes bien résolus ».

Mme François-Poncet ayant objecté que le Reich pourrait au moins attendre le développement des pourparlers en cours, il serait plus sage d'observer la marche des événements, M. Goering lui a répondu qu'évidemment, le Reich pourrait venir à bout de la Tchécoslovaquie par l'arme économique, mais que cette méthode « nuisait aux intérêts de la Hongrie et de la Pologne ».

Il s'est lancé ensuite dans une longue digression sur la France, répétant que M. Hitler respectait et estimait notre pays, qu'il ne l'attaquerait jamais sans y être contraint et bien malgré lui, que le grand objectif du Führer demeurait une entente, une « alliance » franco-allemande. Malheureusement, a-t-il ajouté aussitôt, il y a ces maudites campagnes d'excitation de votre presse; il serait temps que vous vous rendiez compte que cela ne peut durer ainsi, que la presse doit, chez vous comme chez nous, être fermement tenue en mains; c'est elle le grande responsable des malentendus; elle joue un rôle odieux et dangereux.

Mme François-Poncet ayant cherché à faire diversion en disant qu'elle connaissait l'admiration professée par les dirigeants du IIIe Reich pour Napoléon, mais qu'une gloire plus grande encore que celle de ce dernier attendait l'homme qui assurerait la paix du monde, et que, par son influence sur les décisions de M. Hitler, son interlocuteur lui paraissait le plus qualifié pour convaincre le Führer de cette vérité, M. Goering a souri, mais gardé le silence.

Il a terminé l'entretien sur ces mots : « Si nous avions su, nous aurions liquidé l'affaire sudète en même temps que l'Autriche; nous avons raté l'occasion; personne n'aurait bougé et ce serait fini... »

208

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1711, 1712 (1). Réservé. *Londres, 15 juillet 1938, 19 h. 40.*

(*Reçu :* 23 h., 21 h. 20.)

Au cours de la conversation que j'ai eue hier avec le secrétaire d'État, j'ai attiré son attention sur les informations parues il y a peu de jours dans la presse italienne sur les exploits de l'aviation fasciste en Espagne. Je lui ai demandé s'il ne comptait pas prier son représentant à Rome de faire état de ces articles dans ses entretiens avec le comte Ciano.

Lord Halifax est fort peu satisfait de l'attitude de M. Mussolini. Il constate que le Duce montre plus d'excitation que jamais, sans qu'on puisse savoir à quoi tend sa politique. Il a ajouté, à titre très confidentiel, que lord Perth avait été chargé d'évoquer de nouveau, mais indirectement, la question des rapports franco-italiens. L'ambassadeur d'Angleterre soulignera les commentaires de la presse nationaliste espagnole d'où il résulte que le gouvernement de Burgos considère la frontière des Pyrénées comme maintenant effectivement fermée, grâce à la surveillance des autorités françaises (2). Il serait donc extrêmement désirable que le gouvernement de Rome ne fît rien qui donnât l'impression qu'il continue de fournir une assistance au général Franco.

Enfin, lord Perth marquera au comte Ciano la surprise qu'on éprouve à Londres de voir le gouvernement italien agir comme s'il voulait ébranler la confiance qui existe entre la Grande-Bretagne et la France, alors que le gouvernement anglais évite de s'en prendre à l'axe Rome-Berlin considéré comme une des bases de la politique italienne.

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Sur la fermeture de la frontière, voir ci-dessus le no 28 (note).

209

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 705. *Washington, 15 juillet 1938, 12 h.*

(*Reçu :* 21 h. 30.)

J'ai rencontré l'assentiment du sous-secrétaire d'État en lui disant que le discours de San-Francisco (1) me semblait présenter une grande parenté d'inspiration avec celui prononcé l'avant-veille par M. le Président du Conseil (2), l'un et l'autre exprimant la volonté pacifique de nations fortes.

M. Sumner Welles m'a d'ailleurs indiqué que le gouvernement américain ne comptait pas pour le moment prendre l'initiative de propositions concrètes en vue de la réduction des armements. Le président Roosevelt, a-t-il ajouté, a seulement voulu exprimer sa conviction bien arrêtée que si les principales puissances laissaient passer l'année prochaine sans arriver à une entente internationale sur cette question, elles courraient au désastre.

210

M. DE MONTBAS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2875 à 2877. *Berlin, 15 juillet 1938, 20 h. 22, 20 h. 24, 20 h. 23.*

(*Reçu :* 23 h. 17, 22 h. 36, 23 h. 7.)

Les analyses de presse transmises ces jours derniers par l'ambassade auront permis au Département de se rendre compte des premières réactions suscitées ici par le discours du 12 juillet de M. le Président du Conseil (3) telles qu'elles ressortent des commentaires que leur ont consacrés les principaux journaux.

(1) Dans un discours, prononcé à San-Francisco le 14 juillet, le Président avait déclaré que la flotte du Pacifique n'était « pas seulement un symbole, mais un élément puissant et toujours à point dans la défense nationale des États-Unis ». Mais il avait ajouté que « chacun aux États-Unis souhaitait une réduction du budget des armements » et qu'il était prêt à encourager « les autres puissances dirigeantes du monde » dans cette voie (T. nos 703-704 de Washington, du 15 juillet).

(2) Allusion à l'allocution de M. Daladier au banquet des Provençaux de Paris : voir ci-dessus. le nº 200 (note).

(3) Prononcé au banquet des Provençaux de Paris : voir ci-dessus le nº 200 (note).

Elles peuvent dans l'ensemble se résumer ainsi :

1° L'opinion allemande enregistre avec satisfaction la manière, et non sans mérite, avec laquelle M. Daladier a loyalement il est vrai, coupé court à la légende d'une Allemagne prête à se jeter le 21 mai sur la Tchécoslovaquie et reconnu la contribution apportée par le Reich à la détente de l'atmosphère internationale; ce sentiment a été surto ıt marqué par le *Völkischer Beobachter*, le *Berliner Lokal Anzeiger* et l'officieuse *Correspondance politique et diplomatique.*

2° Elle craint néanmoins que la réaffirmation solennelle par le chef du gouvernement français de l'intangibilité de l'alliance franco-tchécoslovaque et l'hommage rendu par M. Daladier à la bonne volontée du gouvernement de Prague n'aient sur celui-ci un effet opposé aux intentions de l'orateur et ne le confirment dans son raidissement et ses atermoiements, étant désormais assuré de l'appui inconditionnel de la France [1]. Telle est la note donnée en particulier par le *Berliner Tageblatt* et la *Frankfurter Zeitung*.

3° Si donc M. Daladier, comme on ne peut en douter, veut réellement la paix, il doit veiller à ce que les Tchèques n'interprètent pas ses paroles comme un « pouvoir en blanc », reconnaître que l'Allemagne est fondée à se préoccuper du sort des Sudètes, et surtout mettre enfin à la raison tous ceux qui, autour de lui ou au-dessous de lui, versent quotidiennement de l'huile sur le feu et compromettent ainsi le résultat de ses efforts. Ce dernier avertissement vise surtout les journaux de ce matin, indiquant expressément le récent article de M. Pierre Cot dans le *News Chronicle* qui a soulevé ici un véritable déchaînement de la presse [2].

En résumé, tous les journaux disent à peu près ceci : « Nous faisons volontiers confiance à M. Daladier mais nous l'attendons aux actes du côté de Prague. »

[1] Le discours contenait notamment le passage suivant : « Nos engagements solennels avec la Tchécoslovaquie sont pour nous inéluctables et sacrés ».

[2] Dans le *News Chronicle* des 14 et 16 juillet, l'ancien ministre de l'Air français considérait que la France et la Grande-Bretagne ne pouvaient échapper à une attaque allemande que par une guerre préventive, guerre pour laquelle la Tchécoslovaquie formerait à l'est une barrière et constituerait une base idéale pour les bombardiers soviétiques.

211

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1713 (1). *Londres, 15 juillet 1938* (2).

(*Reçu :* le 16, 11 h. 15.)

D'après des renseignements recueillis à bonne source, la dernière réunion du cabinet britannique a été consacrée à l'examen de la situation internationale.

Les ministres ont examiné les suggestions de M. Mussolini tendant à mettre en vigueur sans tarder l'accord anglo-italien (3), et sont tombés rapidement d'accord pour les écarter : elles étaient accompagnées, semble-t-il, d'allusions à la fois vagues et menaçantes qui ont déplu ici. Lord Perth a donc été invité à faire savoir sàns équivoque au comte Ciano que, les conditions relatives au règlement de la question d'Espagne ne pouvant être considérées comme remplies, il ne saurait être question de ratifier pour le moment.

Il semble qu'à cette occasion des indications assez peu rassurantes sur les intentions des dirigeants italiens aient été communiquées au Conseil des ministres. Par une répercussion inattendue, elles ont influé sur la décision, prise au cours de la même réunion, de ne pas accorder à la Chine l'emprunt de vingt millions de livres sterling dont lord Halifax et le Foreign Office se montraient partisans. Le Conseil a pensé que les extrémistes japonais pourraient saisir le prétexte d'un tel emprunt pour se livrer à un coup de force contre Hong-Kong; que cette colonie ne pourrait résister que si elle recevait un renfort naval important, et que la situation dans la Méditerranée restait trop tendue pour y affaiblir les escadres britanniques.

Enfin, le problème des rapports anglo-portugais continue de retenir l'attention des cercles officiels. Le gouvernement britannique se serait décidé à offrir à Lisbonne certaines livraisons de matériel de guerre, assez inférieures, à vrai dire, aux *desiderata* portugais. Mais l'on espère à Whitehall que M. Salazar ne se découragera point, et l'on se montre disposé à faire éventuellement un effort supplémentaire pour lui donner satisfaction.

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Sur ces suggestions, voir ci-dessus les nos 151, 160.

212

M. Adrien Thierry, Ministre de France à Bucarest,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 615 (1). Réservé. *Bucarest, 15 juillet 1938* (2).

(*Reçu :* le 17, 12 h. 15.)

M. Comnène, qui a conservé de nombreuses relations à Berlin, a appris de source privée que M. Hitler aurait déclaré que si un arrangement satisfaisant n'était pas intervenu au sujet de la question des Sudètes avant la réunion du parti national-socialiste, au mois de septembre, il « réglerait lui-même ce problème par des méthodes radicales ».

213

M. Blondel, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1121 (3). *Rome, 15 juillet 1938* (4).

(*Reçu :* le 18, 11 h. 35.)

Je me réfère à ma dépêche Europe nº 324 (5).

Il résulte, des indications que j'ai pu recueillir dans l'entourage de la légation de Hongrie près le Quirinal, qu'il n'est pas question de conclure, à l'occasion de la visite du président du Conseil et du ministre des Affaires étrangères hongrois à Rome, contrairement à ce qui a été indiqué dans la presse étrangère, un accord économique entre la Hongrie et l'Italie. La Commission mixte ayant

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Par courrier en clair.
(3) « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(4) Par courrier en clair.
(5) Du 10 juillet, non reproduite. Cette dépêche faisait état de diverses hypothèses en cours à la veille de la visite romaine de MM. Imredy et Kanya quant aux intentions italiennes, yougoslaves, roumaines, etc. Au nombre de ces hypothèses : Rome tenterait un effort sur les ministres hongrois afin de les amener à se rapprocher de la Roumanie (d'autres bruits prêtant par contre à Budapest l'intention de conclure une union douanière et même militaire avec l'Allemagne). Quoi qu'il en fût, les conversations italo-magyares porteraint également sur les modifications à apporter aux protocoles de Rome du fait de l'Anschluss, accords qui, selon certains milieux italiens, pourraient s'étendre à la Yougoslavie et s'appuyer sur l'axe.

terminé ses travaux, les arrangements qu'il y avait lieu d'établir ont été pris et on ne saurait donc envisager, pendant le séjour romain des hommes d'État hongrois, que simplement les développements ultérieurs des possibilités économiques des deux pays.

Quant à une inclusion éventuelle de la Yougoslavie dans les protocoles de Rome, on souligne la détente réelle qui existe déjà entre les gouvernements de Belgrade et de Budapest en laissant entendre que les relations magyaro-yougoslaves seront très vraisemblablement appelées à se développer encore davantage. Il serait toutefois improbable que l'on en arrivât dès maintenant à des accords formels. En ce qui concerne la Roumanie, on reconnaît que l'Italie s'efforce de consolider sa position dans une Europe centrale où l'équilibre ne peut s'établir sans un accord roumano-hongrois et que par conséquent le gouvernement fasciste, sans cependant exercer de véritable médiation, persévérera sans nul doute dans ses tentatives de rapprochement des deux pays et poursuivra, cette fois encore, son effort de conciliation qui pourrait maintenant avoir quelques chances d'aboutir.

Avec la Tchécoslovaquie, le gouvernement hongrois n'entendrait entamer aucune négociation dans les circonstances actuelles car il attend tout d'abord de connaître le statut des nationalités qui s'élabore à Prague et au sujet duquel les minorités hongroises auront à discuter avec les autorités tchécoslovaques. On ne manque pas, d'ailleurs, de faire remarquer que des négociations directes entre la Hongrie et la Tchécoslovaquie seraient très mal accueillies en Allemagne et l'on ajoute que l'Italie partage pleinement dans cette question le point de vue des dirigeants de Budapest.

Par ailleurs, les Hongrois insistent sur le fait que leur pays a toujours poursuivi une politique d'amitié et d'équilibre à l'égard de l'Allemagne comme de l'Italie, avant même l'existence de l'axe Rome-Berlin et à une époque où les relations italo-allemandes ont été fort tendues. Aussi, l'intime entente des gouvernements de M. Mussolini et de M. Hitler ne peut-elle que faciliter grandement la traditionnelle ligne de conduite de la Hongrie. Il serait toutefois absolument inexact de parler d'une « union militaire » germano-hongroise venant s'ajouter à la collaboration militaire des deux pays qui existerait déjà. Il ne serait pas davantage question d'union douanière, la Hongrie étant bien décidée à conserver sa complète indépendance. Toutefois, il ne serait pas impossible qu'on arrivât à quelque chose ressemblant à un pacte danubien, mais il importerait pour cela que soient liquidées, au préalable, différentes questions toujours en suspens, comme par exemple les relations de la Hongrie avec certains de ses voisins. Les accords éventuellement envisagés ne seraient, fait-on bien entendu ressortir, dirigés contre aucun autre état. Il ne semble pas d'ailleurs, à première vue, que l'on s'attende à procéder, à Rome, à la signature d'un instrument diplomatique quelconque au cours de la visite de MM. Imredy et de Kanya.

Tels sont les renseignements que j'ai pu me procurer indirectement au sujet de la visite à Rome des dirigeants hongrois et que je transmets d'ailleurs sous toutes réserves.

214

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 649. Confidentiel. *Londres, 15 juillet 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 19 juillet.)

A la veille du voyage des souverains anglais à Paris [1] et des entretiens personnels que Votre Excellence aura sans doute avec lord Halifax, il peut être intéressant d'examiner l'évolution de la politique extérieure britannique, et de chercher à définir l'attitude du gouvernement du Royaume-Uni en face des grands problèmes qui se posent en Europe.

Je dis intentionnellement : « *chercher* à définir », car il faut bien reconnaître que, même avec le recul du temps, on aurait grand peine à interpréter clairement les réponses faites par le cabinet britannique aux nombreuses questions dont la Chambre des Communes l'a assailli ces jours derniers. Les déclarations de M. Neville Chamberlain, tant en ce qui concerne l'accord anglo-italien que les événements d'Espagne [2], sont empreintes d'une telle ambiguïté qu'il est difficile de n'y point voir l'intention délibérée de réserver l'avenir et de ne prendre aucun engagement précis devant le Parlement.

Si l'on demande au chef du gouvernement ce qu'il pense du bombardement des navires britanniques dans les ports espagnols, il répond à la fois que ces actes sont condamnables, que les bâtiments britanniques savent à quoi ils s'exposent, qu'il ne peut être question de les protéger par des mesures militaires, et que néanmoins, le gouvernement de Sa Majesté ne pourrait accepter le retour de tels incidents.

S'agit-il de la mise en vigueur des accords conclus à Rome par le comte Ciano et lord Perth, M. Neville Chamberlain affirme tour à tour qu'elle reste soumise à l'exécution des conditions préalables fixées au moment de la signature, qu'il ne peut prendre l'engagement de ne point ratifier pendant les vacances parlementaires, mais que, selon toute vraisemblance, s'il venait à se produire un fait nouveau, la Chambre des Communes serait rappelée en session extraordinaire pour se prononcer.

Du côté de lord Halifax, même obscurité. Le secrétaire d'État au Foreign Office, en recevant les correspondants diplomatiques dans la journée du mardi 12 juillet dernier, leur a fait un bref exposé d'ensemble, et a répondu ensuite à leurs questions. Des propos qu'il a tenus et qui ont d'ailleurs déçu ses inter-

(1) Qui aura lieu du 19 au 22 juillet.
(2) Allusion aux réponses évasives formulées le 11 juillet par le Premier britannique à certaines interpellations : voir ci-dessus le nº 184.

locuteurs, il ne se dégage aucun programme politique, mais tout au plus une certaine volonté d'optimisme et de sang-froid, qu'inspirent peut-être les derniers comptes rendus de sir Nevile Henderson, mais qui contraste avec les inquiétudes dont ont fait preuve l'ambassadeur d'Angleterre à Varsovie et le ministre de Grande-Bretagne à Budapest, venus, eux aussi, reprendre contact avec le Foreign Office.

Est-ce à dire qu'il soit impossible de définir avec plus de netteté la position que l'on adopte à Downing Street, que M. Chamberlain ou ses collaborateurs paraissent si soucieux de ne pas préciser davantage devant l'opinion et le Parlement? Je ne le crois pas. Il semble, au contraire, qu'en ce qui concerne la question la plus importante du moment, c'est-à-dire la mise en vigueur de l'accord anglo-italien, nous puissions maintenant nous faire une idée assez exacte de l'état d'esprit qui règne parmi les dirigeants britanniques. Ceux-ci viennent d'être soumis, par M. Mussolini, à une pression énergique. Le comte Ciano a expliqué à plusieurs reprises à lord Perth, sur un ton qui rappelle parfois celui des difficiles conversations de janvier et février dernier, que l'exécution des engagements pris par l'Italie, d'une part, et, de l'autre, la prolongation de la guerre d'Espagne, justifient, et même commandent l'application immédiate des accords de mars dernier [1].

La question a été examinée en détail par le cabinet britannique, avec le désir sincère de hâter la mise en vigueur d'un traité que l'on croit toujours nécessaire; il a fallu reconnaître, pour des raisons d'ordre à la fois intérieur et diplomatique, que la chose était impossible, personne ne pouvant soutenir raisonnablement que la condition préalable du « règlement de la question d'Espagne » se trouvait remplie. Il ne paraît pas que cette constatation ait donné lieu à de grandes difficultés. Un journal français ayant mentionné, la semaine dernière, qu'en cas de ratification prématurée, trois ministres anglais étaient prêts à donner leur démission, un des secrétaires de M. Neville Chamberlain, interrogé par la presse, répondit spirituellement que la nouvelle était inexacte, le Cabinet tout entier étant résolu à se démettre en pareil cas. Ce n'est là qu'une boutade, mais qui illustre la situation.

Une conversation que je viens d'avoir avec M. Eden confirme ces vues. Le dernier discours de l'ancien secrétaire d'État (cf. ma dépêche nº 629) [2] contenait, sur la guerre d'Espagne, un passage assez vigoureux où l'on a voulu voir le premier symptôme d'une offensive en règle contre le gouvernement. Les propos que m'a tenus M. Eden montrent qu'il n'en a aucunement l'intention, et, par conséquent, qu'il ne considère point qu'il y ait péril de ratification

[1] Lire en fait : avril.

[2] Du 8 juillet, non reproduite. Cette dépêche analysait l'allocution prononcée le 7 juillet à Stratford-sur-Avon par l'ancien secrétaire d'État au Foreign Office. Selon M. Eden, il s'agissait « de rendre parfaitement clair que la politique étrangère de la Grande-Bretagne repose sur certains principes de morale internationale qu'elle a toujours maintenus et dont elle ne se départira jamais », ce qui lui paraissait une attitude réaliste, les nations attribuant aux mêmes termes « des significations entièrement différentes ». Si deux puissances interprétaient différemment la non-intervention en Espagne [allusion à la Grande-Bretagne et à l'Italie], il était « difficile de voir comment, avec la meilleure volonté du monde, il [pouvait] exister un terrain d'entente entre ces deux pays ».

prématurée en demeure. Au contraire, il s'est déclaré convaincu que toute manœuvre de la politique anglaise qui pourrait être interprétée à Rome ou à Berlin comme un affaiblissement de l'entente franco-britannique était absolument hors de question à l'heure actuelle, et il s'en montre suffisamment assuré pour déclarer que, dans ces conditions, il ne souhaite rien ajouter aux difficultés déjà suffisantes que rencontre l'action gouvernementale.

L'ancien ministre s'est plaint, à cette occasion, du manque de formation politique de l'ensemble des députés, dont l'ignorance n'empêche point les jugements sommaires. Les affaires d'Espagne, notamment, dit-il, sont mal comprises par la plupart des représentants, et surtout dans la masse de ce que l'on nomme ici les *backbenchers*, c'est-à-dire dans le gros et dans l'arrière-garde de la majorité gouvernementale. C'est là aussi que l'on entend encore parfois certaines critiques à l'égard de la politique française, que certains accusent de s'employer toujours à empêcher un rapprochement entre l'Angleterre et les états totalitaires, notamment dans le cas de la ratification des accords de Rome. Il est de fait que les questions ou les interjections de nombreux députés trahissent parfois des connaissances bien rudimentaires en matière de politique extérieure, mais, sur ce point, une large responsabilité incombe aux représentants du gouvernement qui, en refusant de s'expliquer, ou en se contentant de réponses banales et vides, n'éclairent pas ceux des interpellateurs qui cherchent à se former une religion. On peut se demander, d'ailleurs, s'il n'y a pas un esprit systématique dans l'attitude des porte-parole du Cabinet. Ceux-ci ne veulent-ils pas répandre l'impression que les inquiétudes de l'opposition ne sont inspirées que par des préoccupations partisanes? N'espèrent-ils pas ainsi détourner l'attention de la majorité de problèmes diplomatiques parfois gênants, et rendre suspectes à ses yeux toutes les thèses dont ses adversaires se font l'écho? Dans tout cela, il n'est guère question de définir les objectifs diplomatiques du gouvernement. On ne peut se défendre de penser que M. Neville Chamberlain, qui a engagé son prestige personnel dans une politique de conciliation ou d'accords partiels avec les puissances rivales, cherche à temporiser avant d'en reconnaître l'échec.

Quoi qu'il en soit, au moment où les souverains britanniques, accompagnés du secrétaire d'État pour les Affaires étrangères, s'apprêtent à partir pour Paris, la politique anglaise paraît stabilisée sur une série de positions surtout négatives. La ratification de l'accord anglo-italien continue de dépendre du règlement de la question d'Espagne, qui, lui-même, dépend, autant qu'on puisse en juger à l'heure présente, de deux facteurs qu'il n'appartient pas à Downing Street de contrôler : je veux dire l'application rapide du plan de retrait des volontaires adopté par le Comité de non-intervention [1], ou la victoire militaire du général Franco. En l'absence de tout fait nouveau qui justifierait un changement d'attitude, l'application des accords de Rome paraît suspendue *sine die*.

En ce qui concerne les problèmes d'Europe centrale, le Foreign Office continue d'escompter, de la part du gouvernement de Prague, de larges et

(1) Le 26 mai 1938 : voir au tome IX de la série les nos 385 (note), 453.

substantielles concessions, propres à embarrasser l'Allemagne si elle nourrit des intentions de conquête. Pour ce qui est de l'assistance économique ou financière aux états balkaniques et danubiens, des projets sont à l'étude, et une discussion publique se poursuit dans les journaux sans que l'on puisse savoir encore si, entre des tendances contradictoires, le gouvernement pourra dégager une politique active.

Dans ce tableau assez confus, le maintien et le renforcement de l'entente franco-britannique reste l'une des rares données positives dont le temps renforce la valeur, et qui prend, grâce à l'adhésion de plus en plus sincère de l'opinion publique, une importance grandissante. Hier, lord Halifax s'est abondamment félicité devant moi de l'opportunité du voyage royal qui marquera, croit-il, aux yeux du monde entier la solidarité des liens unissant les démocraties occidentales. Il en attend des résultats favorables aux États-Unis qui se rendent compte ainsi de l'élément de stabilité que représente, dans le désarroi actuel, l'amitié de la France et de la Grande-Bretagne. Il a exprimé enfin l'avis que cette visite exercerait en France même une influence salutaire, en ranimant la confiance du pays en ses amis et peut-être en ses propres forces.

215

M. Bargeton, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 452. *Bruxelles, 15 juillet 1938.*

(*Reçu :* Cabinet, 21 juillet; Dir. pol., 23 juillet.)

J'ai l'honneur de faire tenir, sous ce pli, à Votre Excellence, copie d'une lettre que le conseiller commercial près cette ambassade adresse ce jour au ministère du Commerce, au sujet du voyage de M. Heymans en Allemagne.

ANNEXE

M. HENRY BOUCHET, CONSEILLER COMMERCIAL À L'AMBASSADE DE FRANCE À BRUXELLES,
A M. GENTIN, MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

D. nº 40.000. *15 juillet 1938.*

Comme suite à ma lettre du 5 juillet 1938 (1), j'ai l'honneur de vous communiquer quelques renseignements complémentaires au sujet du voyage de M. Heymans à Berlin.

Ainsi que je vous l'ai déjà signalé dans ma précédente communication, il semble que l'importance de ce voyage ait été exagérée à dessein par l'entourage du ministre des Affaires économiques et de l'Agriculture. Cependant, la presse continue actuellement à en faire état. C'est ainsi que *La Libre Belgique* du 9 juillet 1938, dans l'article ci-joint paru sous la signature de M. Paul Struye, présente le voyage de M. Heymans comme un symbole pour l'avenir des relations belgo-allemandes. On se réjouit dans cet article de la nouvelle orientation de la politique belge qui permettra à la Belgique d'entretenir des relations suivies avec tous ses voisins sans exception.

M. Struye précise que la Belgique a les mains libres de tout engagement particulier. « L'opinion, dit-il, très répandue à l'étranger, suivant laquelle, avant 1936, notre pays était inféodé politiquement ou militairement à un grand état ami n'était qu'une légende. Mais elle avait pour elle certaines apparences et c'était déjà trop. Aujourd'hui, aucune équivoque n'est plus possible ».

D'après certaines informations dont *La Libre Belgique* se fait l'écho, divers problèmes économiques auraient été abordés au cours des conversations de M. Heymans à Berlin. L'objet principal de ces conversations aurait été la question des accords « triangulaires ». On sait, en effet, que l'Allemagne, en raison de sa politique autarcique, a tendance à réduire la Belgique au rôle presque exclusif de fournisseur de matières premières pour son industrie nationale. Or, la Belgique désirerait développer en Allemagne l'exportation de ses produits finis. Pour concilier ces deux tendances contraires, une des formules envisagées serait la négociation d'accords « triangulaires » où seraient parties la Belgique, l'Allemagne et d'autres pays. En admettant que l'Allemagne s'approvisionne pour ses matières premières dans un pays d'Europe orientale où elle a intérêt à exporter ses produits finis et que, d'autre part, la Belgique achète pour l'instant ces mêmes matières premières à un pays d'Amérique qui ne lui donne aucun débouché pour sa propre exportation, la politique des accords « triangulaires » aurait le plus heureux effet. La Belgique pourrait acheter au pays oriental les matières premières en question et, concurremment, elle augmenterait ses exportations de produits fabriqués en Allemagne.

D'autre part, il aurait été beaucoup question de la création, en Allemagne, d'un canal du Danube au Rhin. Cette initiative de M. Hitler serait une conséquence logique de l'Anschluss. Elle serait un auxiliaire précieux pour l'économie intérieure allemande en mettant en contact la région danubienne avec les autres continents.

Or, le canal Albert pourrait naturellement servir à prolonger le trafic de la nouvelle voie d'eau. Un accord sur ce point présenterait un grand intérêt pour l'avenir du port d'Anvers.

Il m'est difficile d'indiquer de quelle manière l'article de M. Struye reflète l'opinion belge. Toutefois, de nombreuses manifestations du même ordre m'incitent à faire remarquer qu'un double souci anime actuellement la Belgique. D'une part, on tient beaucoup à affirmer que ce pays n'est pas « inféodé » à la politique française et, d'autre part, qu'on y voit favorablement toutes les initiatives tendant à rétablir des contacts avec le Reich.

(1) Non retrouvée. Par télégramme nº 2660, du 28 juin, l'ambassadeur de France à Berlin annonçait l'arrivée la veille, dans la capitale du Reich, du ministre belge du Commerce pour un court séjour. Il notait : « L'accueil réservé à M. Heymans ne permet pas de douter que l'ouverture de pourparlers économiques entre les deux pays n'ait été en l'occurrence qu'un prétexte, et qu'il faille attribuer à sa visite le caractère d'une manifestation publique. Belgique et Allemagne ont tenu à souligner publiquement la cordialité des rapports qu'elles entretiennent aujourd'hui ».

216

M. ADRIEN THIERRY, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 475. Confidentiel. *Bucarest, 15 juillet 1938.*

(*Reçu :* Cabinet, 17 juillet; Dir. pol., 28 juillet.)

Au cours d'un long entretien que j'ai eu hier avec lui, M. Tataresco m'a exposé les conditions dans lesquelles s'était déroulé son voyage à Londres, voyage qui, de son propre aveu, n'a pas donné tous les résultats qu'il en attendait. S'il se loue de l'accueil courtois et des égards dont il a été l'objet de la part des membres du gouvernement britannique et des personnalités qu'il a rencontrées, ainsi que des bonnes dispositions qui lui ont été témoignées, il rapporte en revanche la conviction que la collaboration anglaise en matière économique et surtout financière avec son pays ne paraît pas devoir dépasser, pour le moment, le stade de l'expression d'intentions favorables.

Le gouvernement de Londres éprouverait avant tout un vif désir de ne pas encercler ou gêner d'autres nations. On retrouve là une préoccupation ancienne que lord Halifax a exprimée récemment encore, le 21 juin, à Grosvenor House [1]. Cette idée qu'exprime fréquemment la presse anglaise est d'ailleurs reproduite par les journaux roumains de ces jours derniers, notamment dans une note du rédacteur diplomatique de l'agence Reuter du 13 de ce mois.

C'est en tout cas à cette raison que M. Tataresco impute la réserve extrême dont ont fait preuve M. Neville Chamberlain et M. Oliver Stanley à l'égard des demandes roumaines.

Il est de fait qu'un voyage de sir Frederick Leith Ross en Roumanie avait été envisagé. Le gouvernement anglais vient d'y renoncer pour l'instant et a même avisé le gouvernement roumain qu'il ne voyait pas la possibilité de lui envoyer l'éminent financier à une date fixe dans l'avenir. On a pourtant cherché à Londres à atténuer l'effet produit par ce refus, et, en portant cette nouvelle à la connaissance de M. Comnène, le chargé d'affaires britannique a reçu mission d'y apporter quelques correctifs. L'Angleterre désire que son attitude ne soit pas considérée comme dûe à l'impuissance ou à l'indifférence, et encore moins à une pression extérieure quelconque. Elle veut au contraire marquer que sa prudence est en fonction de l'intérêt spécial qu'elle porte au problème et qu'elle préfère s'assurer d'avance des possibilités exactes avant d'entamer des discussions susceptibles de susciter des espoirs prématurés.

Il n'en reste pas moins que cette carence préoccupe fort le gouvernement

[1] Au cours de cette allocution, prononcée au dîner annuel de l'institut royal des Affaires internationales, le secrétaire d'État au Foreign Office insistait sur la nécessité de maintenir l'ordre et la notion du droit dans les rapports entre nations et défendait la politique étrangère de son gouvernement.

roumain, qui ne conserve d'autre part plus guère d'espoir dans une action d'envergure de la France. « Si l'on ne nous aide pas, m'a dit M. Tataresco, dans le style dont il est coutumier, nous sommes condamnés à mort. » L'opinion publique et la presse qui, hier encore, s'enflammaient à toutes les nouvelles plus ou moins contradictoires et plus ou moins fondées d'une action britannique immédiate et importante, ne cachent pas leur amère déconvenue. Certes, quelques journaux essayent encore de propager des nouvelles qui, en dépit de leur invraisemblance, trouvent à Bucarest un certain crédit. C'est ainsi qu'il a été annoncé à plusieurs reprises depuis quelques jours que le problème de l'assistance économique dans les pays de l'Europe centrale et balkanique était actuellement étudié par un comité spécial qui avait reçu l'approbation du gouvernement britannique; les travaux en cours seraient sanctionnés par une conférence qui se tiendrait à Londres et l'on précise même qu'y seraient invités M. Mititza Constantinesco, représentant de la Roumanie, M. Imredy pour la Hongrie, M. Hodza ou M. Englis pour la Tchécoslovaquie, M. Stoyadinovitch pour la Yougoslavie et le général Metaxas pour la Grèce. La France enfin serait représentée par M. Bonnet.

Ces informations ne parviennent pas cependant à compenser la déception ressentie par les milieux roumains et qu'ont encore accrue un certain nombre de déclarations publiques récemment faites par plusieurs personnalités françaises et anglaises et dans lesquelles était soulignée — bien inutilement — l'attitude négative des deux pays.

En réalité, ce n'est pas de « mort » qu'il s'agit pour la Roumanie, mais d'un assujettissement de plus en plus complet à l'Allemagne sur le plan économique, assujettissement dont les conséquences politiques ne pourront tarder à se faire sentir. Si les puissances occidentales ne se croient pas en mesure de donner, par un concours économique et financier approprié, sa pleine valeur au grand effort qui a déjà produit des fruits précieux dans d'autres domaines et qui s'avère indispensable si l'on veut arrêter l'expansion du Reich, celui-ci par contre ne recule pas devant les sacrifices que son habileté technique ainsi que l'ampleur et la continuité de ses plans lui permettent du reste de récupérer sur d'autres marchés.

En Roumanie, l'Allemagne est toujours présente et sa pénétration s'affirme de jour en jour. Elle ne se contente pas du rôle prédominant qu'elle joue dans le commerce extérieur roumain; elle participe maintenant aux grands travaux entrepris dans le pays. Après les aciéries de Hunedoara, après la constitution de la flottille de guerre, ce sont les silos, pour lesquels les premiers contrats viennent d'être signés (ma dépêche n° 466 en date du 12 juillet 1938) [1]. Il est question de routes, de canaux, d'usines diverses, de fournitures d'aviation et d'armement. Dans le domaine des relations culturelles, des positions avantageuses sont prises et le nombre des étudiants roumains se rendant en Allemagne est au moins double de celui qui va en France. Une réduction de 60 % sur les tarifs de voyageurs et de messageries entre la Roumanie et l'Allemagne vient d'être décidée pour les billets et les envois aller et retour. Les journaux

[1] Dont le sens est résumé par la présente dépêche.

allemands offrent des abonnements gratuits. Les visites de personnalités diverses, professeurs, journalistes, économistes, techniciens, commerçants, industriels, ingénieurs, se multiplient. Si la situation actuelle reste sans changement, il est probable que notre situation politique et spirituelle, après avoir été sourdement minée, se trouvera rapidement menacée, puisqu'elle ne reposera plus sur aucune base concrète, comme je l'ai déjà marqué (ma dépêche nº 392 du 26 juin 1938) [1]. Nous courons ainsi le risque de voir, au moment critique, la Roumanie hors d'état de se servir des armes que nous lui fournissons à grands frais. Les exemples sont rares de nations acceptant de faire la guerre contre les pays qui détiennent les sources essentielles de leur richesse. Il est moins fréquent encore que les états qui disposent dans un autre pays d'une grande prépondérance économique ne soient pas en mesure d'y exercer une influence politique proportionnelle.

S'il nous faut renoncer à entamer une action de vaste envergure, j'ai la conviction que, tant du côté anglais que du côté français, une multiplication et une coordination de nombreuses mesures convergentes pourraient du moins aboutir à des résultats heureux bien que plus limités. Puisque l'idée paraît en voie d'être abandonnée, d'une collaboration générale et d'une participation officielle au mécanisme du commerce extérieur et des crédits, — ce qui constituerait à coup sûr le moyen le plus efficace, — ne pourrait-on, après avoir dressé un relevé exact des ressources et des besoins respectifs et complémentaires de la Roumanie et des puissance occidentales, instaurer une politique de direction des achats privés? En dehors des produits agricoles, nous pouvons trouver ici des métaux rares, des bois et nombre d'autres produits que notre intérêt politique nous commande d'acheter en Roumanie plutôt qu'ailleurs. Si petites que soient les quantités demandées, la multiplication des achats doit finir par atteindre un total appréciable.

Il m'est impossible d'apprécier exactement d'ici la nature et la valeur des mesures à prendre. Il me semble pourtant que la question est plus actuelle que jamais, et qu'il importe aux intérêts supérieurs de la France qu'elle ne reste pas sans une solution favorable.

[1] Dont le sens est suffisamment indiqué ici.

217

M. ADRIEN THIERRY, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 477. *Bucarest, 15 juillet 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 8 août.)

L'idée d'un axe des neutres allant d'Helsinki à Ankara, tel que le préconisent les milieux polonais, est accueillie assez fraîchement à Bucarest.

Tout en demeurant fidèle à l'amitié polonaise, et sans mettre en question la solidité de l'alliance entre les deux pays, les journaux roumains soulignent ce qu'il y a de vide dans cette formule d'*axe des neutres* et laissent parfois percer un mouvement d'humeur à l'égard de la Pologne, « qui voudrait se voir entourée par une série de satellites comme le soleil est entouré de planètes », (*Buletinul Saptamanii*). *Prezentul* a présenté à ce sujet plusieurs articles significatifs de M. Visoiano dont j'adresse par ailleurs la traduction au Département.

Comme M. Léon Noël l'a fait justement observer dans son intéressant rapport nº 297 du 1er juin [1], les rapports roumano-polonais ont passé depuis la chute de M. Titulesco par diverses phases. Si l'alliance, telle que la conçoit M. Beck, a atteint son apogée il y a un an, au moment de la visite du roi Carol à Varsovie [2], il semble que, depuis lors, elle traverse du côté roumain, sinon dans l'apparence du moins dans le fond, une phase moins chaleureuse. Certes, l'éphémère cabinet Goga a-t-il pour un temps rapproché les deux pays en leur donnant l'illusion qu'ils pouvaient désormais communier dans une idéologie commune; mais, depuis lors, tandis que la politique extérieure du roi Carol et la lutte contre la Garde de fer créaient à Varsovie bien des désillusions, l'attitude équivoque du gouvernement polonais, notamment au moment de la crise du 21 mai, inquiétait ici les milieux officiels. Ceux-ci cherchèrent en vain à masquer leur déception par des communiqués d'où il semblait résulter que la Pologne avait adopté vis-à-vis de l'Allemagne la même ligne de conduite que la Roumanie. Il n'est pas de jour maintenant où de nouvelles difficultés ne surgissent, mais l'amour-propre roumain souffrirait trop d'en faire l'aveu. Cependant, pour la première fois, M. Comnène, au cours

(1) Non reproduit, l'essentiel en étant repris ici. Après avoir énuméré les raisons pour lesquelles « la cordialité » entre les deux pays était « moindre qu'on ne pourrait le croire au premier abord », l'ambassadeur de France à Varsovie notait cependant que l'alliance des deux états semblait « reposer sur des éléments suffisamment stables : la communauté de frontière avec les Soviets et la méfiance qu'inspire la politique russe à Varsovie et à Bucarest en forment le principal ».

(2) Au sujet de cette visite, voir, au tome VI de la présente série, les nos 153, 154, 160, 182, et 230.

de l'entretien que j'ai eu avec lui le 8 de ce mois, m'a confié l'amertume que lui causait la fourniture d'armes à la Hongrie par la Pologne.

En regard des causes qui peuvent contribuer à maintenir l'amitié polono-roumaine, dont la principale est la défiance commune que continue d'inspirer à Varsovie et à Bucarest la politique russe, une divergence complète existe entre les deux capitales en ce qui concerne leur politique en Europe centrale. Les rédacteurs diplomatiques les plus marquants de ce pays ne cessent en effet de souligner la solidarité de fait qui existe à l'heure actuelle entre les gouvernements de Prague et de Bucarest. C'est ainsi que M. Gafenco écrivait récemment dans *Timpul :* « Nous tenons à affirmer que si la Tchécoslovaquie arrive « au bout de ses concessions », c'est-à-dire jusqu'au point où lui permet d'aller son sentiment de complète indépendance, dans ce cas, *volens nolens*, nous sommes liés à elle, nous, ses voisins, ainsi que les pays alliés, comme d'ailleurs aussi la Pologne et la Hongrie, aujourd'hui encore si peu compréhensives. »

Ces déclarations, qui traduisent assez fidèlement l'opinion des personnalités les plus autorisées de Bucarest, soulignent le désaccord roumano-polonais au sujet de la question tchèque. En outre, un dissentiment analogue existe à l'égard de la Hongrie; au moment même où le gouvernement de Varsovie accentue l'intérêt qu'il porte à ce pays, les Roumains montrent, notamment par leur attitude récente dans les négociations touchant les minorités, qu'ils sont peu disposés à faire des concessions au gouvernement de Budapest en cette matière.

Si les dirigeants polonais, en même temps qu'ils essaient de lancer l'idée « d'un axe des neutres », entreprennent aussi d'amener un rapprochement entre la Roumanie et la Hongrie, je doute fort qu'ils puissent y parvenir et l'échec de cette double tentative ne pourra qu'entraîner un refroidissement des rapports entre les deux gouvernements alliés.

218

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Dutilleul-Francœur, Chargé de mission à Prague [1].

T. nº 610 [2]. *Paris, 16 juillet 1938* [3].

Quinze jours se sont écoulés depuis la démarche que mon télégramme nº 558 [4] vous avait prescrit de renouveler auprès du gouvernement tchécoslovaque pour le rendre attentif à l'impérieuse nécessité d'apporter sans nouveau délai une solution à la question des nationalités. Aux termes de votre télégramme nº 1257 [5], M. Benès avait paru sensible à vos représentations; il vous avait fait prévoir « pour la fin de la semaine prochaine » un exposé, par M. Hodza, des grandes lignes du statut que suivrait de peu la présentation des projets de lois au Parlement. Entre-temps, le texte de ceux-ci serait communiqué confidentiellement aux gouvernements français et britannique.

Depuis lors, l'annonce successive de nouveaux délais n'a cessé d'alimenter les insinuations de la presse allemande. Le 5 juillet, votre télégramme nº 1289 [6] faisait prévoir un retard dans les prévisions dont M. Benès et M. Hodza avaient fait état auprès de vous. Le 7 juillet, le président du Conseil vous disait avoir renoncé à prononcer le discours annoncé et vous faisait prévoir que la réunion du Parlement serait reportée du 19 au 21 juillet. Si le comité des six partis de la coalition paraît être saisi dès maintenant des projets de lois sur les langues et l'auto-administration, la presse d'inspiration allemande ne se fait pas faute d'insister sur l'ignorance où sont tenus les représentants sudètes des projets en cours d'examen.

La lenteur vraiment déconcertante avec laquelle procède le gouvernement tchécoslovaque est d'autant moins explicable que, d'après votre télégramme nº 1293, M. Benès lui-même ne semblait pas exclure qu'un retard dans les négociations ne correspondît au vœu secret des agitateurs sudètes.

Veuillez donc, une fois de plus, reprendre l'argumentation exposée dans mon télégramme nº 558 et, en faisant état des observations complémentaires

(1) Le télégramme est adressé au ministre de France à Prague. En fait, M. de Lacroix se trouvait à l'époque à Paris (où il devait recevoir des mains de M. Georges Bonnet un aide-mémoire destiné à être communiqué au gouvernement tchécoslovaque, et ci-après reproduit sous le nº 222). Pour la période du 15 au 18 juillet, les télégrammes de Prague ne portent donc pas sa signature, ni celle de M. Lamarle, premier secrétaire à la légation (alors en congé), mais celle de M. Dutilleul-Francœur, attaché d'ambassade à Bruxelles. Ce dernier avait été détaché dans la capitale tchécoslovaque d'avril à septembre 1938, pour y remplacer M. Daridan, troisième secrétaire à Prague, rappelé au Cabinet du Ministre en début d'année (renseignements fournis par M. Dutilleul-Francœur).

(2) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.

(3) Par courrier, en clair.

(4) Du 30 juin, ci-dessus reproduit sous le nº 119.

(5) Du 1er juillet, ci-dessus publié sous le nº 129.

(6) Analysé ci-dessus sous le nº 168 (note).

qui précèdent, insister de la manière la plus vive pour faire comprendre aux autorités gouvernementales tchécoslovaques à quel point les tergiversations et les nouveaux délais qui en sont la conséquence compromettent la cause de la Tchécoslovaquie comme celle de la paix. Vous demanderez au surplus, en vous référant aux assurances dont faisait état votre télégramme nº 1257, que les textes législatifs en cours d'examen vous soient communiqués sans délai, de même qu'à votre collègue britannique. Il n'y a qu'une hypothèse où les retards apportés dans la négociation sont compréhensibles, c'est celle où ils correspondent à la volonté du gouvernement tchèque d'aboutir à un accord avec les représentants des partis sudètes.

219

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 646 à 653 (1). Confidentiel. Réservé. *Varsovie, 16 juillet 1938, 22 h. 48, 22 h. 53.*

(*Reçu :* le 17, 1 h., 3 h. 15.)

Ainsi qu'il avait été convenu (mon télégramme nos 621 à 628) (2), j'ai eu ce matin un nouvel entretien avec M. Beck sur la question de l'échange de notes que j'avais reçu mission de lui proposer.

En s'efforçant de prendre le maximum de précautions pour que son refus ne soit pas trop mal interprété et après avoir précisé que, dans sa pensée, l'échange de vues entre nos deux gouvernements devait continuer à suivre l'évolution des événements, le ministre des Affaires étrangères m'a déclaré qu'après réflexion, il ne pouvait que me confirmer ce qu'il m'avait dit précédemment : il ne croit pas pouvoir répondre par une note écrite à la communication que je lui avais faite; une telle réponse revêtirait, d'après lui, le caractère d'un acte... (3) qu'il juge pour l'instant inutile et inopportun; d'autre part, de courtes formules comme celles qui figurent dans notre note donnent une idée trop simple, et partant inexacte, des déclarations faites à Votre Excellence par M. Lukasiewicz, au cours d'une série de longs entretiens.

Le colonel Beck m'a laissé en outre entendre que, pour ce qui était de la Tchécoslovaquie, la situation était trop complexe, l'avenir trop imprévisible pour que le gouvernement polonais voulût se résoudre à prendre position dans un texte aussi précis.

(1) « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Du 7 juillet, ci-dessus publié sous le nº 158.
(3) Lacune de déchiffrement.

Après avoir insisté sur les raisons qui nous paraissaient justifier un échange de documents écrits, j'ai indiqué à M. Beck que, si les arguments que je lui avais soumis lui paraissaient donner une idée trop incomplète des propos tenus à Votre Excellence par l'ambassadeur de Pologne, mon gouvernement, qui tenait, avant tout, à être exactement fixé sur la position du gouvernement polonais à l'égard d'une question essentielle, serait, sans aucun doute, disposé à échanger avec celui-ci des notes plus détaillées. Il a éludé cette suggestion.

Laissant alors de côté la question de procédure, sur laquelle il m'était apparu tout de suite qu'il se montrerait intransigeant, je me suis appliqué, comme je l'avais fait déjà au cours de nos précédentes rencontres, à tenter d'obtenir de lui, sur le fond des deux questions en cause, quelques nouveaux éclaircissements.

En ce qui concerne la Société des Nations, il m'a répété à peu près textuellement les déclarations faites par lui à Riga (mon télégramme nos 643-645) (1).

En ce qui concerne la Tchécoslovaquie, il a tenté de se référer purement et simplement aux déclarations de M. Lukasiewicz qui, a-t-il dit, sont toujours « valables ». Après une longue conversation avec des méandres nombreux, je n'ai pu parvenir qu'à lui faire dire ceci :

La formule par laquelle Votre Excellence a résumé, dans son télégramme no 477 (2), les déclarations de M. Lukasiewicz au sujet de la Tchécoslovaquie, n'est pas en contradiction avec ces déclarations; d'autre part, il demeure vrai que la Pologne n'est liée par aucun accord qui puisse l'amener à attaquer la Tchécoslovaquie et il n'a, envers celle-ci, aucune intention agressive.

Le colonel Beck, et il ne l'a pas caché, est convaincu que le gouvernement tchécoslovaque, qu'il accuse d'ailleurs de mauvaise volonté persistante, ne réussira pas à mettre sur pied, en temps utile, un régime nouveau.

Il considère qu'à l'intérieur de la Tchécoslovaquie, les événements ne vont pas tarder à évoluer, sans qu'il en résulte du reste un conflit international.

Il entend donc, comme je l'ai souvent indiqué, dans ma correspondance, garder les mains libres dans toute la mesure du possible. Il ne veut rien faire qui soit susceptible de renforcer la situation de la Tchécoslovaquie, ni limiter ultérieurement les possibilités de la Pologne. En entendant le colonel Beck prédire, sur un ton aussi affirmatif, que l'entente ne pourra se faire entre le gouvernement de Prague et les Sudètes et que des événements, qui aboutiront à une transformation complète de la Tchécoslovaquie, ne tarderont pas à se produire, il est permis de se poser une question : le ministre des Affaires étrangères de Pologne base-t-il seulement ses pronostics sur ses réflexions personnelles ou les services de renseignements polonais, généra-

(1) Par ce télégramme, du même jour, l'ambassadeur de France à Varsovie relatait le résumé donné par l'agence *Pat* des déclarations du ministre polonais des Affaires étrangères devant les journalistes lettons. Le colonel Beck déclarait qu' « au lendemain de la guerre... on s' [était] fait trop d'illusions sur le système compliqué de la collaboration internationale ». Il réaffirmait son opposition à toute politique de bloc, et, en ce qui concernait la Société des Nations, proclamait l'identité de vue de la Pologne et des états scandinaves sur l'interprétation de l'article 16 : « Nous considérons cet article comme facultatif et nous n'acceptons pas la procédure automatique de Genève ».

(2) Du 2 juillet, ci-dessus publié sous le no 132.

lement bien informés, lui ont-ils communiqué certaines indications précises sur les projets du Reich et des chefs sudètes? Il est difficile de le dire.

Je ne puis m'empêcher de remarquer, en tout cas, qu'avant le 7 mars 1936, avant l'Anschluss, puis avant la crise du 21 mai, le colonel Beck et ses collaborateurs ont formulé, sur les événements qui se préparaient, des pronostics qui ont été assez exactement confirmés par les événements.

Il importe donc de ne pas négliger ses propos.

220

M. LABONNE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BARCELONE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 540 (1). *Barcelone, 16 juillet 1938* (2).

(*Reçu* : le 18, 17 h. 30.)

Plan de non-intervention.

La position d'ensemble du gouvernement de Barcelone à l'égard du plan de non-intervention (3) demeure aujourd'hui celle qui a été précédemment indiquée.

Il ne refusera pas son adhésion de principe et favorisera, au moins au début, sa mise en œuvre. Les quelques conditions de détail officieusement posées (lettre de M. Pascua du 12 juillet) (4) ne sont que des indices de sa position ultérieure et des jalons ou appuis de manœuvre.

Les conditions du retrait des volontaires étant déjà appliquées (frontière terrestre), il ne peut qu'attendre un bénéfice du départ simultané des restes des brigades internationales et des effectifs allemands et italiens.

Il est sceptique sur la sincérité du retrait de ces effectifs. Il croit fermement que l'on essaiera d'en dissimuler et d'en maintenir une grande partie. Il croit aussi que ces manquements pourront être prouvés et qu'il y trouvera un motif puissant et valable au regard de l'opinion internationale, de l'opinion des pays démocratiques surtout, pour exiger la réouverture des frontières terrestres et peut-être même une certaine remise en cause de la belligérance.

Il est également sceptique sur les possibilités de surveillance effective des

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Allusion au plan anglais adopté par le Comité le 5 juillet; voir ci-dessus le nº 155 (note).
(4) Par télégramme nos 2244-2246 du 13 juillet, le Département communiquait à l'ambassadeur de France à Londres les conditions de l'ambassadeur d'Espagne à Paris et les réponses qu'il comptait y faire. M. Pascua tenait à se voir confirmer que « la durée de la période de grâce pendant laquelle... le gouvernement français [était] disposé à accepter le maintien du contrôle international dans le cas où le retard survenu dans le commencement effectif du retrait des volontaires serait dû à des difficultés techniques inévitables, sera[it] limitée strictement à 10 jours» et que ce délai de grâce ne serait prolongé « sous aucun prétexte ».

ports ou accès maritimes nationalistes. S'il admet que l'Allemagne et l'Italie peuvent en être gênées, il ne croit pas que l'immensité géographique et l'étendue des côtes européennes et africaines permettent au contrôle de s'exercer efficacement sur la totalité du trafic maritime. Là encore, il espère que les manquements seront constatés, que l'on saura les mettre en relief et qu'ils fourniront la base de contreparties favorables.

Mais, à ses yeux, la question que les circonstances présentes et l'évolution rendent dominante est celle de l'aéronautique.

Il raisonne ainsi :

L'armée du général Franco considérée dans son ensemble dispose maintenant d'effectifs espagnols suffisants pour n'être point trop affectée par le retrait, même total, des effectifs italiens et allemands.

Les fabrications de matériel ont réalisé, sous l'impulsion de techniciens allemands, de réels progrès et peuvent alimenter puissamment l'armée.

Dans l'aviation, il faut considérer successivement le personnel et le matériel.

Jusqu'ici l'Allemagne et l'Italie ont maintenu à peu près exclusivement entre leurs mains la fourniture et le maniement des appareils. Il en est résulté toute l'efficacité de l'arme. Mais les deux puissances auraient compris qu'elles ne pouvaient plus longtemps garder à l'aviation du général Franco un caractère exclusivement étranger. Elles auraient donc admis que les pilotes espagnols se substituent progressivement aux leurs. Ce travail de remplacement s'effectuerait. Mais il ne peut s'accomplir que progressivement et aller au détriment de l'efficacité de l'arme. C'est en ce sens que le retrait des techniciens de l'aéronautique présente à la fois une grande importance et qu'il n'est point décisif, comme on a pu se le représenter il y a quelques mois ou même quelques semaines.

A l'égard du matériel aérien il n'en va pas de même. Ce matériel vient tout entier d'Allemagne et d'Italie. Il n'existe pas, et il ne paraît pas se former, sans doute de par la volonté expresse de l'Allemagne et de l'Italie, des entreprises de construction de matériel aéronautique. Ainsi les deux puissances gardent barre complète sur le général Franco.

Mais, et c'est là le point capital, tant qu'elles voudront l'alimenter en matériel, elles sont et seront libres de le faire par la voie directe. Quelles que soient les formes de la non-intervention ou les rigueurs du contrôle, rien ne pourra empêcher les avions d'Italie et d'Allemagne de passer tout équipés et prêts à fonctionner comme ils le font aujourd'hui.

Tandis que du côté républicain les livraisons directes de Russie ou d'Amérique, les seules possibles, sont aujourd'hui encore, et sans doute pendant une certaine période, impossibles.

De telle sorte que le plan de non-intervention, de quelque façon qu'on le pratique, peut aboutir à cette flagrante inégalité.

Cette argumentation et ces conclusions sont à la base des développements essentiels que Barcelone va imprimer à sa propagande.

Il m'a été assuré que M. le Président du Conseil et Votre Excellence en avaient déjà été amplement informés.

Sans m'étendre donc en détail, je dois mentionner surtout le fait que l'on peut prévoir un vaste effort de dénonciation d'inégalité articulée spécialement sur les mouvements du matériel aérien.

221

Communication du Gouvernement français au Gouvernement britannique [1]

16 juillet 1938.

M. Georges Bonnet a examiné de la façon la plus attentive le mémorandum britannique relatif à la « pression française sur le gouvernement tchécoslovaque » [2]; il remercie lord Halifax de la franchise avec laquelle sont exposées certaines considérations inspirées au secrétaire d'État par la lecture du mémorandum remis le 9 juin au Quai d'Orsay à M. Osusky [3]; c'est dans le même esprit qu'il croit devoir faire part à lord Halifax des observations suivantes :

1. Les gouvernements français et britannique ont toujours déterminé leur attitude et agi en plein accord à l'égard du problème des Sudètes; les contacts suivis qui, depuis les entretiens de Londres des 28 et 29 avril [4], ont eu lieu, tant à Paris qu'à Londres, par l'entremise de sir Eric Phipps et de M. Corbin, ont assuré en tout temps entre les deux gouvernements une collaboration qui a certainement contribué dans une large mesure au maintien de la paix et dont le gouvernement français se félicite hautement pour sa part;

2. Comme il avait convenu, M. Georges Bonnet n'a jamais cessé de conseiller à Prague une politique de conciliation aussi large que possible, dans le respect de l'intégrité nationale. Sur ses instructions formelles, le ministre de France à Prague est intervenu à plusieurs reprises en des termes particulièrement pressants; cette action s'est exercée non seulement auprès du président du Conseil et du ministre des Affaires étrangères tchécoslovaque, mais aussi auprès de M. Benès qui a reçu trois fois la visite de M. de Lacroix entre le 8 et le 25 juin [5].

Pour donner plus de poids à ces conseils, M. Georges Bonnet a cru devoir prier à deux reprises M. Osusky de se rendre d'urgence à Prague afin d'infor-

(1) Papiers Bonnet.
(2) Ci-dessus publié sous le n° 163 (annexe).
(3) Publié au tome IX de la présente série sous le n° 535.
(4) Voir, au tome précité, le n° 258 (annexes).
(5) Le ministre de France à Prague fut effectivement reçu à trois reprises durant cette période : le 8 (voir, au tome IX de la présente série, le n° 522); le 9 (voir les T. 1089-1094 et 1097-98, des 9 et 10 juin, publiées au tome IX sous le n° 533 et ci-dessus sous le n° 4); enfin le 25 (T. n° 1205 du 26 juin, ci-dessus reproduit sous le n° 96).

mer personnellement les dirigeants tchécoslovaques des dispositions du gouvernement français et de son instant désir de voir le gouvernement tchécoslovaque prendre sans délai toutes mesures concrètes répondant aux nécessités de la situation.

C'est dans ces conditions que le ministre des Affaires étrangères a chargé le ministre de Tchécoslovaquie de porter à son gouvernement l'aide-mémoire du 9 juin. Effectuée le 10 juin auprès de M. Benès lui-même, cette communication a été suivie le 11 juin d'une réunion du Conseil des ministres au cours de laquelle le gouvernement de Prague a décidé de prendre pour base de négociations le mémorandum sudète et de convier à des pourparlers les représentants des partis slovaques, hongrois et polonais [1].

3. L'importance de ce document du 9 juin, en ce qui concerne la position française à l'égard du problème des minorités en Tchécoslovaquie, n'a pas échappé aux dirigeants tchécoslovaques. Dès le 25 juin, c'est-à-dire quinze jours après la remise de l'aide-mémoire français, M. Benès s'en entretenait avec M. de Lacroix [2], dans des termes qui prouvaient que le président de la République tchécoslovaque ne s'était pas mépris sur le caractère très pressant des conseils qui lui étaient donnés.

Sans doute n'est-il pas fait mention, dans ce document, ainsi que lord Halifax l'eût souhaité, d'une révision éventuelle des obligations de la France à l'égard de la Tchécoslovaquie au cas où, par la faute de M. Benès, l'occasion qui se présente actuellement d'aboutir à un règlement serait manquée. Une telle menace, ainsi faite, sans justification, aurait paru incompatible avec l'esprit même des accords existant entre la France et la Tchécoslovaquie, car elle eût impliqué le doute à l'égard de la bonne volonté ou même de la bonne foi des dirigeants tchécoslovaques. Elle aurait pu d'ailleurs entraîner des conséquences fort contraires aux prévisions. Car nul ne peut méconnaître le caractère exceptionnellement complexe et délicat des problèmes qui se posent aujourd'hui en Tchécoslovaquie, ainsi que la nécessité pour les dirigeants tchécoslovaques d'agir avec circonspection, en même temps qu'avec célérité. La difficulté qu'éprouve le Foreign Office à se faire une opinion précise des bases sur lesquelles pourrait être recherché un règlement équitable de ces problèmes en est la meilleure preuve.

Soucieux pourtant de ne rien négliger pour répondre, comme lord Halifax, à la conception commune que se font les deux gouvernements, britannique et français, des nécessités immédiates de la situation, M. Georges Bonnet a poursuivi instamment son action à Prague, où il n'a cessé, en toute occasion et sous toutes les formes, de multiplier les conseils de modération et de conciliation.

Le 18 juin, le 21 juin, le 27 juin auprès de M. Hodza [3], le 25 juin auprès de M. Benès, M. de Lacroix a été chargé d'insister tout particulièrement en

(1) La trace de cette réunion du Conseil des ministres n'a pas été retrouvée dans les archives françaises.

(2) Voir ci-dessus. le n° 96.

(3) Voir ci-dessus les n°s 52, 66, 104.

son nom sur la nécessité de hâter les négociations et d'aboutir à une solution. Le 29 juin de nouvelles instructions officielles étaient adressées au représentant de la France [1] qui, dès le 1er juillet, effectuait deux démarches, la première auprès de M. Benès, la seconde auprès de M. Hodza [2]. Ces instructions avaient pour objet de représenter la gravité de la situation et la nécessité primordiale que présente pour le maintien de la paix un règlement rapide de la question des nationalités.

M. Georges Bonnet ajoute qu'il a prié M. de Lacroix de venir s'entretenir de nouveau avec lui à Paris de la question tchécoslovaque. Il lui a confirmé, le 16 juillet, les instructions précédemment données, ayant pour objet de souligner auprès du gouvernement de Prague l'intérêt que le gouvernement français attache à une prompte conclusion des négociations en cours entre lui et les représentants des minorités.

4. M. Georges Bonnet, animé comme lord Halifax, de la volonté de favoriser par tous les moyens dont il dispose la solution pacifique de ce problème, entend continuer, en plein accord avec le gouvernement britannique, son action de conciliation; il est tout disposé notamment, au cas où les pourparlers engagés à Prague aboutiraient à une impasse, à se concerter avec le Foreign Office pour rechercher des bases d'accord à proposer à Prague. Tout en restant ouvert à toute suggestion nouvelle, il rappelle à cet égard la proposition présentée en son nom par M. Corbin, le 9 juillet 1938 [3].

5. Il est pleinement d'accord avec lord Halifax sur la nécessité de maintenir entre les gouvernements français et britannique cette collaboration confiante et active qui est, à son avis, la condition même d'un règlement pacifique des problèmes qui se posent en Tchécoslovaquie. Il met toute son autorité — comme le fait lui-même lord Halifax de son côté — au service de cette politique d'apaisement qui trouve dans la coopération franco-britannique, si heureusement resserrée lors des entretiens de Londres des 28 et 29 avril, la plus sûre garantie de son succès.

(1) Voir ci-dessus le n° 119.
(2) Voir ci-dessus le n° 129.
(3) Sur cette proposition, voir ci-dessus le n° 174 (note).

222

Note remise par le Ministre des Affaires étrangères à M. de Lacroix, Ministre de France à Prague

Le 17 juillet 1938 [1].

A la suite de diverses conversations qui m'ont été rapportées de Tchécoslovaquie et qui auraient été connues de personnalités importantes, il paraît nécessaire, au point où en sont arrivés maintenant les pourparlers avec les minorités sudètes, de préciser nettement notre position vis-à-vis du gouvernement tchèque.

1° Il est incontestable que, au cours des dernières opérations électorales dans un scrutin libre, le parti de M. Henlein a obtenu 90 % des suffrages. Cela traduit un état d'esprit qui a vivement frappé l'opinion européenne et même l'opinion mondiale.

2° Certaines illusions doivent être écartées [2]. Le gouvernement roumain a déclaré, de la manière la plus catégorique, et récemment encore, non seulement qu'il resterait neutre, mais encore qu'il s'opposerait au survol de son territoire par des avions russes et au passage de troupes russes [3].

[1] Ce document, destiné à être communiqué par le ministre de France à Prague à MM. Benès et Hodza, est extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ». Il porte *in fine* une annotation (dactylographiée) du Ministre indiquant les circonstances dans lesquelles le document a été établi. Nous la reproduisons ci-après :

« J'ai reçu le 17 juillet 1938 M. de Lacroix. J'avais été extrêmement frappé du fait que de nombreuses personnes revenant de Tchécoslovaquie, en particulier un de mes collègues du gouvernement, m'avaient rapporté des conversations de M. Benès [vraisemblablement M. Rucart : cf. nos 168, 176]. Il résultait de ces conversations que M. Benès ne se rendait pas compte du tout de la situation et pouvait encore avoir des illusions sur l'attitude que prendraient l'Angleterre ou la France en cas d'agression allemande.

« J'avais déjà envoyé une première fois M. Osusky pour marquer notamment à M. Benès que l'Angleterre ne voulait pas faire la guerre à propos de la Tchécoslovaquie et que la France devait prendre la même attitude. Il fallait donc à tout prix que l'affaire fût arrangée pacifiquement.

« M. Osusky s'était rendu en juin auprès de M. Benès et m'avait assuré qu'il lui avait fait ma communication dans les termes les plus nets; mais que les conversations qui ont été rapportées m'indiquaient que des doutes subsistaient encore dans l'esprit de M. Benès. C'est la raison pour laquelle je priais M. de Lacroix de faire une nouvelle démarche auprès de M. Benès, de manière à lui enlever toute illusion, à bien marquer ce que serait l'attitude de la France, et je lui remis pour mieux fixer ces idées un mémorandum qui marquait la position française ».

Une autre version de ce document, plus fréquente dans les archives (puisqu'on la retrouve non seulement dans la « Reconstitution Fouques-Duparc », mais encore dans les papiers du « Cabinet Georges Bonnet », ainsi que dans les papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques) présente certaines différences de rédaction avec le texte ici publié. Cette nouvelle version développe les passages consacrés aux réactions de la Petite Entente et de la Pologne; en revanche, elle ne contient pas deux passages relatifs à M. Eden et aux réactions américaines ici reproduits.

Une troisième version (que nous appellerons version « B », et qui porte une annotation manuscrite du Ministre : *Oui, sauf les modifications*) semble assurer la transition entre la version « A »

Le gouvernement polonais a fait exactement la même déclaration [1]. Le gouvernement yougoslave a déclaré qu'il entendait rester neutre et me l'a confirmé encore récemment. Là encore il importe de voir les réalités en dépit des déclarations qui ont pu être faites lors de la récente fête des Sokols.

3° Il faut prendre garde aussi à l'attitude du gouvernement britannique. Il importe de rappeler que, lors des entretiens du mois de novembre dernier à Londres entre M. Chautemps et M. Delbos et les ministres anglais [2], l'attitude de l'Angleterre avait paru absolument négative. M. Chautemps a répété des propos de M. Eden indiquant que le gouvernement britannique n'entendait nullement être entraîné dans un conflit à propos de la question tchèque [3]. Un progrès important a été fait au cours des conversations des 28 et 29 avril [4], le gouvernement anglais a consenti à aider et à soutenir la France pour le règlement amiable de ce problème, mais il a nettement délimité ses obligations : le gouvernement anglais n'acceptait de présenter des observations au gouvernement allemand et de se solidariser avec le gouvernement français que dans le mesure où celui-ci avait recours à la force, alors que les négociations se poursuivaient entre Tchèques et Sudètes, en vue d'un arrangement pacifique. C'est à cela que se borne l'engagement du gouvernement britannique. Il l'a répété au gouvernement français par une série de notes dont les plus importantes sont connues de M. de Lacroix.

(objet de notre publication) et la version « C » (version la plus répandue). Ignorant cependant l'ensemble des modifications éventuellement apportées par le Ministre aux rédactions successives, il est difficile d'en dire plus, et de conclure de façon définitive à l'antériorité de « A » par rapport à « C ».

(2) Aucun changement dans la version « B ». En revanche, « C », enchaîne ainsi : « Le gouvernement polonais a déclaré de la manière la plus catégorique, et récemment encore, non seulement qu'il resterait neutre [ici, s'insère une note en bas de page : « Dans la pensée du rédacteur de ce texte, il s'agissait d'indiquer que la Pologne ne viendrait pas au secours de la Tchécoslovaquie si celle-ci était attaquée »], mais encore qu'il s'opposerait au survol de son territoire par des avions russes et au passage des troupes russes.

« Le gouvernement roumain nous a fait savoir :

a. Qu'il ne pouvait, de même que la Yougoslavie, assumer des engagements supplémentaires à ceux prévus par le pacte de la Petite Entente et qu'en conséquence, il devrait rester neutre si le *casus foederis* prévu par le traité en vigueur ne se produisait pas;

b. Que, ne désirant pas transformer son territoire en théâtre d'une guerre possible entre différentes grandes puissances et n'ayant assumé aucun engagement en ce sens, il s'opposerait au survol de la Roumanie par des avions étrangers, et au passage de troupes étrangères, en l'espèce de troupes russes. L'état actuel des voies de communication et les conditions géographiques du pays rendraient d'ailleurs impossible, à son sens, la réalisation pratique de cette opération.

Le gouvernement yougoslave s'est borné à déclarer qu'il remplirait lui aussi ses obligations découlant du pacte de la Petite Entente, c'est-à-dire dans le seul cas d'une agression hongroise. Là encore, il importe de voir les réalités en dépit des manifestations, d'ailleurs sans portée gouvernementale, qui ont eu lieu à l'occasion de la récente fête des Sokols.»

(3) Voir, au tome IX de la présente série, les n°s 306, 467; ci-dessus le n° 182.

(Notes de la page précédente)

(1) Voir au tome IX précité les n°s 418, 495.

(2) Sur ces entretiens, voir, au tome VII, de la présente série, les n°s 287, 291, 297.

(3) Le passage « Il importe de rappeler... à propos de la question tchèque », ne se trouve pas dans les versions « B » et « C ».

(4) Dont les comptes rendus ont été reproduits au tome IX de la présente série sous le n° 258 (annexes).

4º Certains prétendent sans doute qu'il suffirait que la France agisse seule sans se préoccuper de l'Angleterre pour que le gouvernement anglais fût obligé de la suivre. Rien ne serait plus faux qu'une telle conception; tout d'abord il est certain qu'il serait extrêmement difficile au gouvernement français d'avoir derrière lui en vue d'une guerre avec l'Allemagne toute l'opinion publique française si, d'une part la France n'était pas attaquée, et si, d'autre part, la France n'avait pas la certitude d'avoir en cas de guerre l'Angleterre à ses côtés. En outre, contrairement aux affirmations trop légèrement énoncées, le gouvernement anglais a déclaré de la manière la plus claire à la France qu'en aucun cas il ne se laisserait mettre en face du fait accompli. Sir Eric Phipps me l'a déclaré encore catégoriquement ajourd'hui [1].

Le gouvernement américain n'est pas moins net et c'est ainsi que le président Roosevelt lui-même nous a fait connaître récemment que la loi de neutralité serait appliquée dans toute sa rigueur tant qu'elle n'aurait pas été modifiée, c'est-à-dire au moins encore pendant six mois [2]. Le gouvernement américain, comme le gouvernement anglais, m'a d'ailleurs fait connaître qu'à son avis le gouvernement tchèque devait faire des concessions extrêmement étendues.

5º Un long espace de temps s'est écoulé depuis que le gouvernement tchèque a pris en considération le mémorandum des Sudètes. Ce retard peut parfaitement s'expliquer si des conversations entre les Tchèques et les Sudètes doit résulter un accord, mais si, au contraire, ainsi qu'on l'indiquait l'autre jour, on ne doit pas aboutir à un accord et s'il doit en résulter un désaccord profond et le vote par le Parlement tchèque d'un texte qui sera repoussé par les représentants des minorités, on se trouvera en présence d'une situation extrêmement grave et difficile. Il faut bien penser en effet qu'en pareil cas le gouvernement britannique, dont l'influence dans cette affaire est capitale, proposera un arbitrage et que la France ne pourra pas manquer de se rallier à cette proposition. Le sort de la Tchécoslovaquie se trouvera remis ainsi entre les mains de tiers et il semble vraisemblable qu'une entente directe serait préférable.

6º Le gouvernement français au cours de ces deux derniers mois a marqué son esprit de solidarité totale avec la Tchécoslovaquie. Il l'a marqué, non par des paroles, mais par des actes et dans les circonstances les plus difficiles. Il n'en a donc que plus d'autorité pour donner des conseils au gouvernement tchécoslovaque. Il les donne dans l'esprit d'une amitié parfaitement désintéressée et avec la conviction qu'une guerre mondiale aurait pour l'indépendance de la Tchécoslovaquie elle-même les pires conséquences.

[1] Cette dernière phrase, ainsi que le paragraphe suivant consacré à l'attitude du gouvernement américain, ne se trouvent pas dans les versions « B » et « C ». [Sur l'entretien du 16 juillet du Ministre et de l'ambassadeur britannique, voir les *Documents on british foreign policy*, 3e série, I, nº 502.]

[2] Le président des États-Unis, lors de la crise de mai, et à l'occasion des tractations conduites par une mission française en vue d'acquérir des avions américains, avait déjà fait connaître à son ambassadeur à Paris qu'aussi longtemps que la loi de neutralité resterait en vigueur, elle devrait être appliquée à toute grande guerre européenne .*For the President. Personal a. Secret. Correspondence between Franklin D. Roosevelt a. William C. Bullitt*; éd. O. H. Bullitt, Boston, 1972, p. 259-260.

223

M. DE MONTBAS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2906 à 2910 (1). Réservé. *Berlin, 18 juillet 1938, 21 h. 56.*

(*Reçu :* 23 h. 30, 22 h. 50, 23 h. 4.)

Le communiqué d'hier du DNB (voir mes télégrammes nos 2885 et 2895) (2) dénonçant le réveil d'une activité militaire anormale du côté tchécoslovaque sur la frontière de Silésie, la manière dont la presse allemande depuis hier exploite et développe ce thème, ne sont pas sans réveiller dans les milieux diplomatiques de Berlin, où le souvenir de l'alerte du 21 mai est encore présent, des inquiétudes dont j'ai recueilli aujourd'hui les échos. Le même sentiment s'exprime dans les milieux de la presse étrangère qui a, depuis deux jours, l'impression d'un raidissement dans l'attitude et les propos des journalistes allemands et des fonctionnaires du service de presse de la Wilhelmstrasse.

Il est possible, et même probable, que l'exaspération provoquée chez les dirigeants du Reich et chez M. Hitler lui-même par la campagne du *News Chronicle* soit pour une part dans ce changement soudain de l'atmosphère (3). On a cependant lieu de craindre que la question thcécoslovaque ne vienne de nouveau à se poser prochainement de manière aiguë, et qu'avant de prendre des décisions graves, l'Allemagne cherche à la fois et à préparer son opinion publique à toutes les éventualités, et à faire sur la France et sur l'Angleterre — c'est cette dernière que visaient directement seulement ces jours derniers les violences des journaux allemands — une ultime tentative d'intimidation et de dissociation.

Je sais que sir Nevile Henderson, à son retour de Londres, a tenu à cet égard à M. von Weizsäcker les propos les plus fermes. Il n'a cependant pas caché à son entourage les pronostics pessimistes que lui inspirent la lenteur des négociations de M. Hodza, [la crainte] que ce dernier ne veuille en finir par un statut brusque, insuffisant et imposé d'autorité par un vote parlementaire, le sentiment qu'il a toujours eu du reste, que les Tchèques sont incapables de résoudre le problème et de priver par suite l'Allemagne de tout prétexte à intervenir.

(1) Archives de l'ambassade à Rome.

(2) Des 16 et 18 juillet, non reproduits, et qui donnaient des détails sur cette « activité militaire anormale ».

(3) Sur la campagne du *News Chronicle* (article de M. Pierre Cot, révélations sur les visées allemandes en Bohême), voir ci-dessus le no 210 (note). Le télégramme no 2884 de Berlin, signalait la réaction « d'une violence rarement égalée » de la presse.

On m'assure, d'autre part, que le Führer aurait, avant hier, dépêché d'urgence à Londres, comme il l'a fait dans des circonstances analogues, un aide de camp, M. Wiedemann [1], pour sonder sur place les véritables dispositions des dirigeants britanniques.

On ne remarque, il est vrai, du côté allemand, jusqu'à présent du moins, aucun préparatif militaire visible, et notre consul général à Dresde vient encore de me le confirmer. Mais on murmure que les troupes seraient concentrées dans les camps, sous prétexte de manœuvres, de manière à ne pas attirer l'attention. On constate, également, que les récoltes sont partout encore sur pied, ce qui serait à première vue un symptôme rassurant. Mais on ajoute que cette situation est due au manque de bras, que les permissions agricoles ont été suspendues et que même les hommes du service du Travail sont maintenus dans leurs cantonnements.

Quoi qu'il en soit, les propos et les confidences que je recueille depuis quarante-huit heures ne sont guère rassurants, en ce qui concerne le développement plus ou moins prochain de la situation. Les plus optimistes inclinent à croire qu'il s'agit d'un nouveau bluff destiné à éprouver notre résolution et celle de l'Angleterre, et que la fermeté de Paris et de Londres, leur union sans fissures, suffira à le déjouer une fois de plus, mais ils ajoutent aussitôt que, poussé à ce point, le bluff peut dépasser les intentions de ses auteurs; la fureur de ces derniers, ajoutent-ils, en présence des récentes campagnes de la presse étrangère pourrait les porter à passer outre à toutes les considérations.

224

Note de l'Institut d'Études européennes de Strasbourg

N° 1306. Secret. *Strasbourg, 18 juillet 1938.*

Allemagne, 15 juillet 1938

Un collaborateur de l'Institut d'études européennes de Strasbourg a traversé une partie importante de l'Allemagne, du 15 au 17 juillet, en se rendant de Varsovie à Paris par les confins de la frontière germano-tchécoslovaque et jusqu'à Kehl à travers une contrée qu'il a déjà parcourue à de nombreuses reprises, et presque toujours par la route, depuis quelques années.

Voici les déclarations qu'il nous a faites à son passage à Strasbourg :

(1) Sur la mission de l'aide de camp du Führer, voir ci-après les nos 237, 246, 269, 289.

L'Allemagne de l'été 1938

« Pour bien des raisons, j'ai observé avec une curiosité particulière les populations allemandes défilant sous mes yeux, et en cherchant à discerner à travers elles si leur vue confirmait ou infirmait les impressions pessimistes des observateurs diplomatiques en poste à Berlin qui, sans en exclure l'ambassadeur de Grande-Bretagne, jusque-là si serein, donnent l'impression depuis quinze jours de tirer tous d'un même geste la cloche d'alarme.

Qu'ai-je vu? A la frontière tchécoslovaque, des contingents nombreux, puissants et ordonnés de la Reichswehr. Objectivement, il faut dire que cette troupe laisse une impression qualitative plus forte que jamais. Admirable armée, pour laquelle on sent que le Reich se saigne aux quatre veines : regardez seulement les casernes-palaces qu'il leur construit!

Plus neuve est l'impression donnée, et je dois y insister *pour la première fois*, par la population. Je note en ma faveur que je parle parfaitement l'allemand et contre moi que ma voiture porte ostensiblement la lettre F. Est-ce à cause de la facilité linguistique et malgré ma qualité non dissimulée de Français que les gens les plus divers m'ont fait des confidences, pour la première fois si libres? Je n'en sais rien, mais je constate le fait. A chacun de mes arrêts, aux postes d'essence, ou dans telle ou telle ville à l'hôtel, au café ou à la douane, je me suis entretenu (généralement seul à seul), avec des sujets de M. Hitler. En d'autres temps, de telles conversations eussent été sans aucun intérêt : j'ai connu des années où je monologuais en face de gens muets comme des murs, par peur, par haine... ou par conviction nazie. Cette année, changement sensible : seul à seul, l'Allemand inconnu parle au Français sachant l'allemand. Il ne lui fait plus aucun éloge du régime, sans toutefois le critiquer. Mais il s'exprime avec angoisse au sujet de la guerre : de toute évidence, il la redoute, il la croit probable, il en fait retomber la responsabilité sur Londres, Prague et Paris. Il y va sans joie, et même, m'a-t-il semblé, avec une sorte d'effroi : mais nul ne doute qu'il s'y jettera avec vaillance, *avec une sorte d'énergie du désespoir*. Le Führer, depuis de longues journées, se recueille à Berchtesgaden. Il n'y voit personne : on dit même qu'il y tient Goering à l'écart. Son prestige personnel dans le peuple allemand? J'hésite à le dire intact pour le temps de paix, car la marmite est bouillonnante, et l'on sent qu'il y a dans tout le Reich bien des choses qui, pour demeurer inexprimées, n'en sont pas moins graves. Mais ce qui est sûr, c'est que le « boute-selle » trouverait l'Allemagne unanime derrière son maître. Nous marchons assurément vers quatre semaines critiques.

A mesure que je me rapprochais de la frontière française, après une zone territoriale assez vaste où les chemises brunes et les saluts hitlériens avaient complètement disparu, j'ai revu progressivement reparaître le visage de l'Allemagne de 1936, avec ses uniformes, ses saluts et son patriotisme à forme extériorisée.

Vous me demandez mes conclusions? Bouillonnement profond, incertitude du lendemain, *prévision de la guerre prochaine et inéluctable dans des*

couches importantes de la population. Été orageux, à coup sûr. Moins de sûreté de soi chez l'individu allemand que précédemment : est-ce un bien, est-ce un mal? Vous savez que l'on peut conclure que le danger de guerre ne sera jamais plus grand que lorsque les maîtres du Reich auront le sentiment de voir leur position ébranlée, leur prestige menacé, la foi du peuple émoussée. Ceux qui raisonnent ainsi peuvent croire que l'été 1938 apporte vraiment au monde *et par là même* une menace accrue par rapport aux précédents. C'est tout ce que l'on peut dire. Mais c'est hélas assez ».

Pologne 1938

« Je ne me prononcerai pas avec une netteté comparable sur l'état d'âme de la Pologne au début de l'été 1938. Mon impression est que, là aussi, les décisions ne seront prises que par quelques-uns et que le peuple, sans les comprendre (encore bien moins que le peuple allemand, naturellement), les suivra sans murmurer, quelles qu'elles soient. De manière purement intuitive (plus intuitive que déductive), j'ai l'impression qu'il n'est presque pas possible qu'en cas de guerre la Pologne fasse cause commune avec le IIIe Reich. Mais les décisions définitives semblent ne pas être prises. Il y a peu de jours encore, il résultait d'entretiens d'une haute signification, une grande hésitation, un incontestable flottement. Les jeux ne sont pas faits. L'hésitation ainsi manifestée est déjà un danger pour les amis de la Pologne. Se traduirait-elle, en cas de conflit armé, par une position transitoire analogue à celle de l'Italie en 1914? Il se pourrait... »

225

M. Blondel, Chargé d'Affaires de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 333. *Rome, 18 juillet 1938.*

(*Reçu :* Cabinet, 22 juillet; Dir. pol., 25 juillet.)

La communication télégraphique par laquelle le ministre des Affaires étrangères du Vénézuela a fait savoir à M. Avenol que son pays se retirait de la Société des Nations n'a pas manqué d'être accueillie dans les milieux officiels italiens avec une vive satisfaction, et bien qu'il s'agisse d'un état d'importance secondaire, la presse de la Péninsule s'applique à relever la nouvelle atteinte que vient de subir le prestige de l'organisme genevois.

On fait observer notamment que dès l'annonce en avril dernier d'une éventuelle démission du Vénézuela, Genève avait mis tout en œuvre pour retenir cet état dans son sein. L'envoi en Amérique latine d'un comité de propagande

présidé par l'ancien sous-secrétaire général Podestà Costa aurait même suscité de grands espoirs, « mais il semble, déclarent les journaux, que le comité en question, flairant une brise perfide, ne se soit même pas rendu jusqu'à Caracas ». En revanche, la Commission genevoise aurait été la première, suivant la *Stampa* du 17 juillet, à apprendre de la bouche même du président de la République colombienne, qu'il avait l'intention de proposer au Parlement de Bogota le retrait de son pays hors de la Société des Nations.

D'autre part, on rappelle à cette occasion la contribution du Vénézuela à l'œuvre de la Société des Nations. Membre de la Ligue dès janvier 1920, il a siégé en effet à la table du Conseil de 1929 à 1931, et durant cette période son représentant à Rome, M. Zumeta, présida l'organe exécutif de la Société des Nations.

La défection du Vénézuela, font complaisamment remarquer les journaux italiens, porte à neuf le nombre des états de l'Amérique latine qui ont quitté Genève. En effet, le Brésil, le Costa Rica, le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua, le Paraguay et le San Salvador ont déjà déserté la Ligue, tandis que onze autres lui restent encore fidèles, et même seulement dix si se confirme la démission de la Colombie.

Outre le retrait des trois grandes puissances, Allemagne, Italie, Japon, et celui de plusieurs petits états, « même la Confédération helvétique, note la *Tribuna*, depuis le retour à sa neutralité complète et permanente, peut être considérée comme hors de Genève ». Et le journal romain de conclure : « La décomposition ne cesse donc de progresser sur un rythme toujours plus accéléré ».

226

M. DE MONTBAS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2898 (1). *Berlin, 19 juillet 1938* (2).

(*Reçu :* le 20, 11 h. 30.)

Le discours prononcé le 17 juillet à Ludwigshafen par M. Bürckel (cf. mon télégramme nº 2894) (3) et auquel la presse allemande d'hier a fait une large place, mérite à plusieurs égards de retenir l'attention.

Il apparaît, tout d'abord, comme la réponse directe, à cinq jours de distance,

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Par courrier, en clair.
(2) Du 18 juillet, non reproduit, le sens en étant repris dans le présent télégramme. Après avoir condamné ceux qui cherchaient à brouiller France et Allemagne, et notamment, M. Pierre Cot et sa campagne dans le *News Chronicle*, il déclarait ne pouvoir croire « que le peuple français veuille être l'allié de la révolution mondiale ».

du gouvernement du Reich au discours de M. Daladier [1] dont il est la réplique avec une frappante symétrie. D'une part, M. Bürckel a affirmé, en des termes qu'on n'avait pas réentendus depuis longtemps. la volonté de paix du peuple allemand à l'égard du peuple français; il ne s'est pas contenté de rappeler à cet égard les déclarations déjà connues de M. Hitler; il a été jusqu'à déclarer qu'un oui unanime répondrait, en Allemagne, à un plébiscite sur cette question. D'autre part, le gauleiter de Vienne a clairement marqué qu'un rapprochement aussi souhaitable, et auquel nul obstacle direct ne paraît d'ailleurs s'opposer, n'est possible que dans un respect égal et réciproque de l'honneur et de la sécurité des deux pays; et il a précisé le sens de ces mots dans une phrase significative : « Le monde doit comprendre, a-t-il dit, que notre souci de notre peuple nous fera défendre avec le dernier acharnement ses biens les plus précieux, et que c'est notre grande fierté d'avoir enfin donné à notre peuple les forces dont il a besoin pour assurer éternellement son existence; notre peuple ne vivrait pas, s'il n'avait pas une tâche à remplir. »

Il y a là, à n'en pas douter, un avertissement solennel et précis à notre adresse : la volonté de paix du peuple allemand à notre égard n'est pas douteuse; à la main tendue par M. Daladier, il répond en tendant la sienne; l'opinion internationale doit en prendre acte, tout en sachant également que si nous repoussons cette main, c'est que nous nous refusons à reconnaître les droits vitaux et imprescriptibles de l'Allemagne. On nous prévient, à l'avance, des conditions et des limites de « l'alliance éternelle » qu'on nous propose, comme nous avons, nous-mêmes, fait de la question tchécoslovaque la pierre de touche de la volonté de paix allemande. Si enveloppé qu'il soit de propos apaisants insérés avec insistance tout au long du discours, l'avertissement est clair.

On remarquera, enfin, l'âpreté avec laquelle M. Bürckel s'en est pris, une fois de plus, aux journalistes fauteurs d'excitation et semeurs de haine et de panique. Nul doute que ce couplet ne trahisse l'extrême irritation causée ici, et signalée par mes derniers télégrammes, par la campagne du *News Chronicle* et, en particulier, la part qu'y a prise M. Cot, nommément visé. C'est un nouveau témoignage d'un état d'esprit avec lequel il faut de plus en plus compter : pour les dirigeants du Reich, aucune détente sincère et prolongée n'est possible dans les rapports franco-allemands aussi longtemps que les « calomnies » de certains journaux entretiendront leur défiance à l'égard de nos véritables intentions.

[1] Allusion au discours prononcé par le président du Conseil au banquet des Provençaux de Paris : voir ci-dessus les n°s 200, (note), 210 (note).

227

M. DE MONTBAS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2905 (1). Réservé. *Berlin, 19 juillet 1938* (2).

(*Reçu :* le 20, 11 h. 30.)

Je me réfère au télégramme nº 615 de notre ministre à Bucarest (3).

L'information reçue par M. Comnène au sujet des intentions de M. Hitler au cas où un « arrangement satisfaisant » ne serait pas intervenu dans la question des Sudètes avant le congrès de Nuremberg m'avait été également rapportée. Les milieux diplomatiques berlinois la tiennent, en général, pour vraisemblable. On ajoute, dans ces mêmes milieux, que l'attitude temporisatrice où semble persévérer la Tchécoslovaquie depuis qu'elle se croit assurée de l'appui inconditionnel de la France et de l'Angleterre, l'intention prêtée par certains journaux au gouvernement de Prague de mettre les Sudètes en présence d'un texte de statut imposé d'autorité, permettent de craindre que les menaces du Führer ne demeurent pas platoniques.

Le terme représenté par le congrès de Nuremberg, dont les manifestations oratoires sont toujours préparées longtemps à l'avance, constitue d'ailleurs, pour la plupart de mes interlocuteurs, une limite extrême que les dirigeants tchécoslovaques devraient avoir la sagesse de ne pas attendre pour faire un pas décisif vers une solution amiable. Les bruits d'une action « spontanée » des Sudètes, soit en cas de carence du gouvernement tchèque, soit en cas de nouvel ajournement du statut à l'automne, recommencent à circuler avec insistance. On ajoute que la répression tchèque, qui serait sans doute rigoureuse, porterait rapidement le conflit à l'aigu, car elle aboutirait à un appel à l'aide adressé au Reich par les Sudètes, appel auquel, en admettant même que M. Hitler y répugnât personnellement, le parti ne permettrait pas au Führer de demeurer sourd.

La tendance croissante de mes collègues à douter de la possibilité d'une solution amiable, la psychose de guerre qui s'empare peu à peu de la population allemande, tant en province qu'à Berlin, la nervosité et l'inquiétude dont témoignent les confidences des fonctionnaires de la Wilhelmstrasse, sont autant de symptômes que le temps presse, qu'il n'est plus possible de louvoyer, et qu'une action immédiate s'impose si l'on veut conjurer à temps les menaces que tous voient planer sur l'horizon.

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Du 15 juillet, ci-dessus, reproduit sous le nº 212.

228

NOTE D'INFORMATION [1]

La crise du 21 mai et la politique intérieure tchécoslovaque

N. Secret. *Paris, 19 juillet 1938.*

M. Hentzbüchler, représentant de l'agence Havas à Prague, est venu voir le 16 juillet le colonel Petibon. Il lui a donné certaines précisions sur la crise du 21 mai, ses origines et ses suites, vues sous l'angle de la politique intérieure tchécoslovaque.

Alarmés par le péril allemand, les agrariens avaient estimé après l'Anschluss qu'il convenait de faire de larges concessions aux Sudètes, et même de rompre le pacte tchéco-soviétique. A leur avis, la réalisation de ces deux buts exigeait l'élimination préalable de M. Benès.

Celui-ci pouvait compter, pour appuyer sa résistance, non seulement sur son parti mais aussi sur l'armée. Par l'intérêt qu'il porte ostensiblement à la défense nationale, le Président s'est acquis en effet dans les milieux militaires, contrairement à son prédécesseur, une indéniable popularité. Le danger cependant était des plus sérieux, les agrariens occupant dans le pays des positions très fortes et détenant au gouvernement, avec le ministère de l'Intérieur, un des principaux postes de commande.

Les événements du 21 mai allaient consolider d'une façon inattendue la position de M. Benès. La mobilisation de plusieurs classes de réservistes [2] devait rétablir soudainement — quoique provisoirement — son autorité, non seulement chez les Sudètes, mais aussi dans les fiefs agrariens. La proclamation de l'état de siège, en militarisant les bureaux de l'Intérieur, devait porter au deuxième parti de la coalition un coup encore plus sensible.

Une telle réussite ne pouvait manquer de faire naître quelques soupçons quant au véritable caractère des événements dont elle avait été la conséquence.

[1] Cette note, retrouvée dans les archives du ministère des Affaires étrangères, ne porte aucune indication d'auteur ni de service d'origine. Selon toute vraisemblance cette note émanerait, non pas du cabinet du général Gamelin, cabinet dont le colonel Petibon était à l'époque le chef, mais plutôt du commandant de Villelume. Ce dernier, détaché à la sous-direction de la Société des Nations au ministère des Affaires étrangères, avait pour rôle essentiel de « renseigner le général Gamelin et le ministère de la Guerre sur notre activité diplomatique et [de] donner aux Affaires étrangères des informations d'ordre militaire » (*Les événements survenus en France de 1933 à 1945. Témoignages et documents recueillis par la Commission d'enquête parlementaire*, t. IX, p. 2741). Significatives à cet égard sont les similitudes (parfois textuelles) entre le témoignage du général de Villelume en 1951 et le document ci-dessus publié (*Les événements survenus...*, p. 2750). Sans doute le représentant de l'agence Havas à Prague rendit-il visite ce même 16 juillet au commandant de Villelume (si du moins ce dernier ne confond pas avec la visite au colonel Petibon) en faisant état devant lui des renseignements préalablement fournis au chef du cabinet du général Gamelin.

[2] Voir, au tome IX de la présente série, les nos 392 (note), 395 401, 402, 413 à 415, 430, 441, 447, 452, 507.

Plusieurs faits semblent d'ailleurs, de l'avis de M. Hentzbüchler, fournir aux doutes d'une partie de l'opinion un aliment et même une justification. C'est ainsi que le vendredi 20 mai, en annonçant aux journalistes que des divisions allemandes se dirigeaient vers la frontière tchèque, le service de presse avait présenté cette nouvelle comme recoupée par des renseignements de source anglaise. Or le ministre de Grande-Bretagne à Prague a déclaré par la suite à M. Hentzbüchler que toutes les informations relatives à ces prétendus déplacements avaient une origine exclusivement tchèque. Il y a lieu de constater d'autre part que le général Faucher n'a été instruit qu'après coup des mesures de mobilisation; or il est permis de penser que si celles-ci avaient été prises avant tout pour parer à un danger extérieur, le principal conseiller militaire du gouvernement tchécoslovaque aurait été appelé à donner son avis sur leur opportunité. Enfin, M. Hentzbüchler juge particulièrement troublantes certaines déclarations que lui avaient faites en avril des familiers de M. Benès : à les en croire, celui-ci avait la certitude de triompher des agrariens, grâce à des moyens, d'ailleurs constitutionnels, dont la nature devait rester secrète.

Quoi que l'on puisse penser de ces faits, ils ont eu en tout cas une conséquence indiscutable : le renversement de la position des partis à l'égard du problème sudète et de certaines questions connexes. M. Benès ayant été contraint d'entrer en négociations avec les représentants allemands, ses adversaires ont fait en sorte de lui laisser endosser toute l'impopularité de cette mesure. Les agrariens, en particulier, sont devenus subitement partisans de la résistance aux revendications minoritaires et même du maintien des accords avec les Soviets. Ils n'ont pas trouvé trop cher de payer d'une telle volte-face la chance qui leur était offerte de prendre leur revanche du 21 mai.

Il en résulte, constate avec pessimisme M. Hentzbüchler, que le statut nationalitaire élaboré par le gouvernement est actuellement rejeté, non seulement par des partis allemands, mais par la majorité des partis tchèques : alors que les premiers le déclarent nettement insuffisant, les autres affectent de le trouver trop libéral. C'est donc sur un texte dont les stipulations essentielles n'auront été sanctionnées par aucun accord préalable que le Parlement devra se prononcer dans quelques jours. Il est difficile dans ces conditions de prévoir son verdict et les conséquences qui en résulteront.

M. Hentzbüchler déplore d'autant plus les résistances et les atermoiements des Tchèques qu'il estime que le temps ne cesse de travailler contre eux. Si les élections municipales avaient eu lieu à leur date normale, il y a huit mois, elles auraient vraisemblablement donné au parti d'Henlein un pourcentage de voix beaucoup plus faible que celui qu'il a obtenu en juin. De même si M. Benès avait su profiter des effets salutaires produits par la mobilisation sur les Sudètes pour leur présenter aussitôt un statut raisonnable, il ne connaîtrait pas les difficultés actuelles.

Le correspondant de l'agence Havas a noté à ce propos que le sort des nazis autrichiens avait été sans action sur le radicalisme sudète. La population, qui lit uniquement les journaux allemands et ne reçoit que les émissions radiophoniques du Reich, ignore ce qui se passe en Autriche. Si les chefs, mieux

informés, ont pu en concevoir quelques inquiétudes, elles sont restées en tout cas sans influence apparente sur leur attitude politique. Un acte d'indépendance vis-à-vis du Reich leur serait d'ailleurs extrêmement difficile. Celui-ci en effet ne paraît pas avoir voulu se borner à les guider au moyen de directives assez larges, à l'intérieur desquelles ils auraient conservé une certaine liberté d'action. Il semble bien qu'au contraire il leur adresse jour par jour les instructions les plus étroites sur la conduite à tenir en chaque circonstance.

M. Hentzbüchler a exprimé en terminant l'espoir que M. Benès n'ajouterait pas de nouvelles fautes à celles dont, à son avis, il porte déjà la responsabilité. Parmi celles-ci il compte notamment les erreurs commises par cet homme d'État dans la question autrichienne. Le Président préférait, on le sait, l'Anschluss à la restauration des Habsbourg. Poussant jusqu'au bout ce principe, il aurait même, suivant une opinion que ne partage d'ailleurs pas entièrement M. Hentzbüchler, fait le 13 mars le jeu de l'Allemagne. Sa participation au brouillage systématique des nouvelles organisé par le Reich dans le but de gêner les réactions des puissances serait, aux yeux de certains publicistes, presque démontrée. Quant à son rôle vis-à-vis de la France, il aurait été en plusieurs occasions non moins néfaste. Le correspondant de l'agence Havas rappelle à ce propos qu'il fut un temps où M. Benès exerçait sur notre politique extérieure une influence sans égale, dont l'existence d'un fil direct joignant son cabinet à celui de M. Berthelot constituait à la fois le symbole et l'aveu.

229

Compte rendu de M. Nac

19 juillet 1938.

J'ai eu dimanche dernier [1] un entretien avec le ministre de Yougoslavie à Paris, M. Pouritch. Au cours de cet entretien, je lui ai posé la question : est-il vrai, que, comme l'ont annoncé les journaux à Venise, le comte Ciano ait proposé à M. Stoyadinovitch [2] la conclusion d'une alliance politique et militaire entre l'Italie et la Yougoslavie?

M. Pouritch m'a répondu que peut-être les journaux sont mieux renseignés que lui, car d'après les informations qui lui sont parvenues de Belgrade aucune proposition d'une alliance politique, et à plus forte raison, militaire, n'a été soumise à Venise par le ministre des Affaires étrangères italien au président du Conseil yougoslave. D'ailleurs, si une telle proposition avait été faite par le comte Ciano, M. Stoyadinovitch l'aurait certainement déclinée comme incompatible avec la ligne générale de toute la politique extérieure yougos-

[1] C'est-à-dire le 17 juillet.

lave. M. Stoyadinovitch a toujours été d'avis que la Yougoslavie doit rester en dehors de la lutte des deux axes Berlin-Rome et Paris-Londres et ne pas adhérer totalement à un de ces deux axes. Quels avantages pouvait donner à la Yougoslavie une alliance avec l'Italie qui, elle-même, est actuellement depuis l'Anschluss à la remorque de l'Allemagne, sans parler que l'Italie n'est pas du tout populaire en Yougoslavie et tout particulièrement en Croatie et Slovénie? Vraiment, il faut absolument méconnaître la situation en Europe centrale et dans les Balkans et le peuple yougoslave pour supposer sérieusement la possibilité d'une alliance italo-yougoslave en ce moment. Une telle alliance aurait forcé la Yougoslavie à se ranger, dans le cas d'un conflit, soit du côté de l'Allemagne si l'axe Berlin-Rome restait stable, soit contre l'Allemagne si l'Italie rompait l'axe, ce qui d'après M. Stoyadinovitch n'est pas du tout exclu. Or, M. Stoyadinovitch n'a pas besoin de Mussolini pour trouver la route de Berlin ou de Paris. Mais d'après M. Pouritch, c'est un fait incontestable que M. Stoyadinovitch ne veut pas du tout allier politiquement la Yougoslavie à l'Allemagne, tout en étant en faveur de bonnes et amicales relations avec le Reich qui occupe le rôle dominant sur le marché yougoslave.

Ce qui est vrai, d'après M. Pouritch, c'est qu'à Venise le comte Ciano a discuté avec M. Stoyadinovitch d'une façon concrète la question des relations économiques italo-yougoslaves ainsi que la situation en Europe centrale. Malgré tous ses efforts l'Italie n'a pas reconquis, après la cessation des sanctions économiques, le marché yougoslave. Les produits italiens et en particulier les tissus ont été remplacés pendant les sanctions par des produits allemands et l'industrie italienne n'est pas à même de soutenir la concurrence de l'industrie allemande. Les seules choses que l'Italie peut livrer en échange des produits yougoslaves (bois, blé, charbon, etc.) dont elle a besoin sont les avions et les navires. Et en principe un accord a été conclu entre le président du Conseil yougoslave et le comte Ciano au sujet d'une commande yougoslave en Italie d'avions et de navires de guerre. M. Pouritch ne sait pas le nombre d'avions et les caractéristiques des navires qui seront commandés par le gouvernement yougoslave en Italie, mais le fait qu'une telle commande est en train d'être passée aux usines et chantiers italiens est certain. Ces commandes seront payées par des livraisons de matières premières, dont l'Italie a besoin.

Il est vrai aussi que le comte Ciano a fortement insisté auprès du président du Conseil yougoslave en faveur d'une entente entre la Yougoslavie et la Hongrie [1] et il a même proposé les bons offices du gouvernement de Rome en qualité de médiateur. Le ministre des Affaires étrangères italien a émis l'opinion qu'une entente entre la Yougoslavie et la Hongrie faciliterait grandement la conclusion d'un accord entre la Roumanie et la Hongrie. Or, de l'avis du comte Ciano, une entente entre la Yougoslavie, la Hongrie et la Roumanie est absolument nécessaire pour stabiliser la situation en Europe centrale, — ces trois pays pouvant former une organisation beaucoup plus cohérente et forte que la Petite Entente moribonde, que cette organisation sera appelée à remplacer.

[1] Sur ces entretiens, les 17 et 18 juin précédents, voir ci-dessus les nos 62 (note) , 153, 180.

Le comte Ciano n'a pas proposé d'une façon directe à M. Stoyadinovitch d'adhérer aux protocoles de Rome en y prenant la place de l'Autriche, mais d'après les allusions faites par le ministre des Affaires étrangères italien, le président du Conseil yougoslave a compris que le gouvernement italien nourrit certainement l'idée d'attacher par des accords économiques et peut-être politiques les trois états à l'Italie et d'empêcher ainsi la domination allemande en Europe centrale, car de ses entretiens avec le comte Ciano, M. Stoyadinovitch a reçu l'impression que malgré toutes les affirmations de l'indissolubilité des liens entre l'Italie et l'Allemagne, Mussolini se méfie d'Hitler.

En ce qui concerne la Tchécoslovaquie, le comte Ciano a émis l'opinion que la meilleure solution du problème tchécoslovaque serait la transformation de la République tchécoslovaque en état confédératif neutralisé à la manière de la Suisse et dont la neutralité et l'intégrité seraient garanties par les grandes puissances occidentales.

Quant à la situation dans les Balkans, le comte Ciano a de nouveau approuvé les efforts de Belgrade en vue d'un rapprochement avec la Bulgarie, ce rapprochement devant assurer à la Yougoslavie une situation prépondérante dans les Balkans. M. Pouritch a ajouté que d'après ses informations, le président du Conseil yougoslave a répondu d'une façon très évasive à toutes les propositions et suggestions du comte Ciano et qu'il a bien évité de se lier par des réponses fermes, même en ce qui concerne la question de l'entente entre la Hongrie et la Yougoslavie, mais il a fait savoir au comte Ciano qu'à leurs prochaines réunions, ils reconnaîtront l'égalité des droits dans le domaine des armements, à la Bulgarie.

230

M. DE MONTBAS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 754 [1]. *Berlin, 19 juillet 1938.*

(*Reçu :* Cabinet, 19 juillet; Dir. pol., 25 juillet.)

Par sa lettre nº 1.461 du 11 juillet, le Département a bien voulu prier cette ambassade : *a.* de remettre à l'office des Affaires étrangères du Reich une copie de la lettre adressée le 30 juin par l'ambassadeur de France à Londres au secrétaire d'État au Foreign Office pour lui signaler dans quelles conditions le gouvernement de la République renoncerait, pour sa part, à dépasser l'ancienne limite de 35.000 tonnes dans la construction de ses navires de ligne [2]; *b.* de s'informer discrètement, à cette occasion, des intentions de l'Amirauté allemande en ce qui concerne le tonnage de ses unités nouvelles.

La lettre qui a été adressée le 6 juillet à la sous-direction d'Europe sous le nº 716 et dont ci-joint copie (avec son annexe) [3] répondait par avance aux préoccupations du Département. L'attaché naval de cette ambassade, qui s'est rendu à Kiel à l'occasion des régates, a pu avoir avec l'amiral Raeder une conversation intéressante. Les vues exposées par le ministre de la Marine du Reich confirment les indications fournies par le capitaine de frégate Kiderlen [4]. Il y a donc peu de chances d'obtenir de l'Allemagne l'acceptation formelle des 35.000 tonnes. Je me rallie entièrement à l'opinion exprimée à ce sujet par le commandant Tracou.

Bien que dans ces conditions, cette ambassade ait peu de chance d'obtenir par la voie officielle des précisions qu'elle n'a pas réussi à se procurer par des entretiens officieux, elle n'en a pas moins effectué la démarche dont le Département l'avait chargée. Une note verbale accompagnée d'une copie de la lettre

[1] Adressée sous ce nº à la sous-direction de la Société des Nations, sous le nº 755 à la sous-direction d'Europe.

[2] Dans cette lettre, le gouvernement français déclarait apprécier la décision prise par le gouvernement britannique de limiter à 40.000 tonnes le déplacement des bâtiments de ligne qu'il se proposait de mettre en chantier, bien que le protocole de modification du traité naval de Londres de 1936 signé le même jour par Londres et Washington, en vertu de la clause de sauvegarde, « l'autorisât à entreprendre dès maintenant la construction de navires de 45.000 tonnes ». La lettre s'achevait ainsi : « Dans le même esprit, soucieux d'écarter si possible la répercussion sur les marines européennes d'une élévation du maximum de déplacement fixé par le traité de Londres, le gouvernement de la République a l'honneur de confirmer au gouvernement britannique qu'il entend ne pas dépasser lui-même, pour ses futures constructions de navires de ligne, le maximum de 35.000 tonnes aussi longtemps tout au moins qu'aucune puissance continentale européenne n'entreprendra la construction de navires d'un déplacement supérieur ».

[3] Ci-après reproduite (annexe I).

[4] Ci-après reproduite (annexe II).

du 30 juin a été remise aujourd'hui même à l'office des Affaires étrangères du Reich.

ANNEXES

I

M. DE MONTBAS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 716. *Berlin, 6 juillet 1938.*

J'ai l'honneur de faire parvenir ci-joint au Département copie d'une lettre adressée en date d'aujourd'hui par l'attaché naval près cette ambassade à M. le Ministre de la Marine au sujet des projets actuels de l'Allemagne en matière d'armements navals.

Il ressort de cette lettre que le commandant Tracou n'a pu obtenir de l'état-major de la marine allemande aucune précision, soit quant à la limitation du tonnage des unités de ligne, soit quant à l'ampleur du programme de constructions navales actuellement en cours. Son impression est que le Reich, sur le premier point, réserve sa décision jusqu'à nouvel ordre et, quant au second point, que le mystère impénétrable dont il entoure ses plans n'a d'autre but que de sauvegarder sa liberté de manœuvre vis-à-vis des autres puissances continentales.

ANNEXE

LE CAPITAINE DE FRÉGATE TRACOU, ATTACHÉ NAVAL DE FRANCE À BERLIN,
À M. CAMPINCHI, MINISTRE DE LA MARINE.

D. nº 73. *Berlin, 7 juillet 1938.*

Je me suis rendu au ministère de la Marine pour m'informer des vues de l'amirauté allemande relatives à la question du tonnage maximum des bâtiments de ligne.

J'ai demandé si, en particulier, l'Allemagne n'envisagerait éventuellement pas de se ranger au point de vue français en la matière, c'est-à-dire si elle n'admettrait pas la limite maxima de 35.000 tonnes, à condition qu'elle fût également observée par toutes les puissances continentales.

Mon interlocuteur, le capitaine de frégate Kiderlen, m'a répondu que l'idée d'un accord entre puissances « *continentales* » était entièrement nouvelle, et que l'amirauté allemande n'en saisissait pas exactement toute la portée. En ce qui concerne l'Allemagne, ce pays était lié à l'Angleterre, puissance non continentale, par un accord quantitatif.

De plus, le problème des armements russes avait pour lui une importance décisive. Il ne fallait pas oublier à ce sujet que les futurs bâtiments de ligne russe, qui dépasseraient peut-être 35.000 tonnes seraient construits en Baltique, même si leur destination finale théorique devait être l'Extrême-Orient.

Le problème était donc, pour l'Allemagne, très complexe, et elle réserverait en la matière sa liberté d'action.

Le commandant Kiderlen m'a répété la formule habituelle, que l'Allemagne n'avait de son point de vue aucun désir de dépasser le tonnage de 35.000 tonnes. Elle était même prête à

accepter un tonnage inférieur, à condition que ce tonnage fût admis par *toutes* les puissances (et non pas seulement les puissances continentales).

En définitive, l'amirauté allemande refuse de se lier, même conditionnellement, par une déclaration officielle ou officieuse. Elle attend que les positions des autres puissances soient nettement déterminées. Il paraît, en dernière analyse, probable que l'Allemagne conformera son attitude à celle de la Grande-Bretagne.

J'ai demandé, espérant en tirer quelque clarté, si je pouvais recevoir des informations sur le programme de constructions neuves de 1938.

Il m'a été répondu que ce programme n'était pas encore définitivement arrêté et qu'une communication me serait probablement adressée à ce sujet au début d'octobre, comme cela avait été fait en 1937. Cette déclaration n'est sans doute qu'à demi-exacte. Il est à peu près certain que le programme de 1938 est non seulement fixé, mais que certains de ses bâtiments sont déjà en chantier.

Sans qu'il soit nécessaire d'insister davantage sur ce fait bien connu, on notera que l'amirauté allemande, du fait du secret rigoureusement gardé, se réserve, par rapport à nous, un avantage de manœuvre et une marge d'avance appréciable pour l'établissement de ses programmes de construction.

II

LE CAPITAINE DE FRÉGATE TRACOU, ATTACHÉ NAVAL DE FRANCE À BERLIN,
À M. CAMPINCHI, MINISTRE DE LA MARINE.

D. nº 78. *Berlin, 19 juillet 1938.*

1. J'ai été invité par l'Amiral-ministre, à me rendre à Kiel pour assister à la dernière course des régates, et à la réception qui a marqué la clôture de cette manifestation sportive internationale. J'ai eu à cette occasion, le 16 juillet, un entretien prolongé avec le général-amiral Raeder sur les questions intéressant les deux marines.

2. L'Amiral m'a confirmé qu'il n'attendait qu'un vœu de notre part, pour envoyer un bâtiment allemand rendre la visite de la *Jeanne d'Arc* à Kiel, visite dont le souvenir est resté très vivant dans les milieux maritimes de ce port. J'ai dit à l'Amiral que notre vœu était que cette visite pût avoir lieu le plus tôt possible. Toutefois, afin qu'elle puisse se produire dans les conditions les meilleures, nous désirions attendre que la situation internationale fût moins tendue qu'elle ne l'était actuellement.

3. J'ai demandé à l'Amiral quelle était la position de la marine allemande dans la question du tonnage maximum des navires de ligne, et en particulier s'il consentirait à se rallier aux vues exprimées par notre marine, tendant à limiter ce tonnage à 35.000 tonnes pour *toutes les puissances continentales*.

L'Amiral m'a fait, comme je m'y attendais, une réponse identique à celle que j'avais reçue sur le même sujet de la part de son chef de cabinet, le contre-amiral Mootz, le 6 avril 1938 (ma note nº 34 du 7 avril 1938) et de la part du capitaine de frégate Kiderlen de son état-major, le 6 juillet 1938 (ma note nº 73 du 7-7-38) [1].

4. L'Amiral m'a déclaré tout d'abord que l'Allemagne était prête à se rallier à toute limitation de tonnage, même inférieure à 35.000 tonnes, pourvu qu'elle fût *générale*.

La marine allemande avait pour cela, outre la raison économique, valable pour tous, des raisons particulières très fortes dues à la configuration de ses côtes. La nature des fonds côtiers de la mer du Nord imposait, en effet, la limite de 10 mètres pour la navigation des grosses unités.

[1] La seconde de ces notes est ci-dessus reproduite (annexe nº I).

Il en résultait une sensible gêne pour l'établissement des plans de construction, même pour les bâtiments de 35.000 tonnes. L'Allemagne avait donc le plus vif désir de ne pas dépasser ce tonnage.

5. Je demandais alors à l'amiral Raeder si, dans ces conditions, il ne verrait pas avantage à se rallier officiellement à la proposition française, puisque cette dernière était conditionnelle, et était subordonnée à l'acceptation de toutes les puissances continentales. Une déclaration allemande dans ce sens pourrait dissiper les incertitudes et faire progresser le problème dans le sens même qu'il désirait.

Le ministre me répondit que l'Allemagne regrettait de ne pouvoir le faire à cause de l'incertitude qui régnait sur les constructions navales de l'U.R.S.S.

« Le seul et unique obstacle, m'a dit en propres termes l'Amiral, c'est la question des constructions navales russes telle qu'elle est pratiquement posée ». L'Allemagne n'admettra jamais que la Russie puisse jouir de deux statuts différents pour sa flotte de la Baltique et sa flotte d'Extrême-Orient. Elle l'admettra d'autant moins que les bâtiments de ligne destinés à l'Extrême-Orient sont ou seront construits dans les chantiers de la Baltique. Si la Russie acceptait la limite de 35.000 tonnes pour l'ensemble de sa flotte, la question pourrait être reconsidérée par l'Allemagne. Mais tant qu'il n'en sera pas ainsi, l'Allemagne ne pourra pas se lier les mains.

Je suggérais qu'il serait peut être possible d'imaginer des garanties permettant d'exclure la possibilité d'emploi des forces navales russes d'Extrême-Orient sur les théâtres européens. L'Amiral me répondit qu'aucune garantie quelle qu'elle soit ne pourrait prévaloir contre le fait qu'une force navale était essentiellement mobile et qu'au surplus, les bâtiments de ligne destinés à l'Extrême-Orient feraient leurs essais en Baltique et resteraient ainsi en fait pendant des mois sur le théâtre européen.

6. Je demandais ensuite au ministre si, admettant par hypothèse que l'obstacle russe fût écarté, et que la Russie acceptât pour toutes ses flottes la limite de 35.000 tonnes, l'Allemagne se rallierait elle-même à cette limite, acceptée par la France.

L'Amiral me répondit que si l'Angleterre allait jusqu'au tonnage de 40.000 tonnes, l'Allemagne ne pourrait pas accepter une limite inférieure pour ses bâtiments de ligne. La marine allemande a déjà accepté une limitation quantitative par rapport à la Grande-Bretagne, elle ne veut pas y ajouter une infériorité qualitative.

Je fis remarquer que, puisque la limitation quantitative mettait à la disposition de l'Allemagne 35 % du tonnage britannique, elle pourrait construire avec ce tonnage un plus grand nombre de bâtiments de 35.000 tonnes que de bâtiments de 40.000 tonnes.

Le ministre ne parut pas sensible à cet argument et répéta que l'Allemagne ne consentirait à une limitation nouvelle, quelle qu'elle soit, qu'à la condition qu'elle fût *acceptée par tous*.

7. A côté de la question russe, se pose en effet pour l'Allemagne la question britannique. C'est un fait nouveau que, depuis la crise du 21 mai, l'Allemagne doit compter avec plus de probabilité qu'auparavant sur l'hostilité anglaise en cas de conflit européen.

Les milieux maritimes allemands, qui considèrent de plus en plus avoir consenti, par le traité naval de 1935, un sacrifice peut-être inutile à la cause de l'amitié, ou du moins de la neutralité britannique, se refusent à envisager une nouvelle limitation qualitative, les mettant en posture renforcée d'infériorité par rapport à la flotte anglaise.

8. *En conclusion,* il paraît résulter de cet entretien qu'il y a peu de chances d'obtenir de l'Allemagne l'acceptation formelle de la limite de 35.000 tonnes.

Néanmoins, l'Allemagne observera sans doute en pratique cette limite pour les raisons techniques données, mais sous la réserve que non seulement la France, mais aussi la Grande-Bretagne et l'U.R.S.S. (pour ses deux flottes) l'observent également.

La solution du problème européen se trouve, par le détour de la flotte russe d'Extrême-Orient, dépendre de celle qui sera donnée à la rivalité nippo-américaine.

Si l'U.R.S.S. suit le Japon et les Etats-Unis dans leur course vers les tonnages supérieurs à 35.000 tonnes, l'Allemagne suivra le mouvement. Mais, en tout état de cause, l'Allemagne n'acceptera pas non plus de limite inférieure à celle que se fixera la Grande-Bretagne pour ses propres constructions.

231

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 394 (1) *Varsovie, 19 juillet 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 8 août.)

Par lettre du 11 juillet faisant état des renseignements recueillis par notre ambassadeur à Berlin sur les efforts que poursuit actuellement l'Allemagne pour porter au maximum son potentiel militaire (2), Votre Excellence a bien voulu me demander de lui communiquer des indications sur l'opinion que l'on a, en Pologne, quant aux tendances immédiates de la politique allemande et aux dangers que celle-ci serait de nature à faire courir, à bref délai, au maintien de la paix.

J'ai relevé dans ma correspondance (notamment mon télégramme nos 652, 653 (3)) que s'il déclarait s'attendre à une évolution prochaine de la situation en Tchécoslovaquie parce qu'il estimait impossible un accord entre le gouvernement de Prague et les Sudètes, M. Beck se déclarait persuadé qu'il n'en résultera cependant pas un conflit armé.

Tout récemment encore, pour me convaincre de sa perspicacité et de la sûreté de ses informations, le ministre des Affaires étrangères de Pologne me rappelait qu'il n'avait jamais cru que l'Allemagne ait songé à attaquer, au mois de mai dernier, la Tchécoslovaquie, pas plus qu'il n'avait pris au sérieux les bruits qui avaient couru, à ce moment, d'une concentration de troupes allemandes près de la frontière tchécoslovaque. Il ajoutait qu'il ne prévoyait pas davantage une guerre prochaine.

Comme je lui demandais à quels mobiles il attribuait, dans ces conditions, la recrudescence fiévreuse de préparatifs que l'on constate en Allemagne. M. Beck me répondit qu'il convenait, selon lui, d'y voir en première ligne une conséquence de la logique même du système hitlérien : la totalitarisme et l'étatisme qu'il implique conduisent nécessairement à un développement croissant du potentiel de l'État dans tous les domaines, à une succession de plans tels que le plan de quatre ans. Sans méconnaître ce que cette constatation présente de peu rassurant pour l'avenir, M. Beck ne voit pas là une raison suffisante de s'inquiéter pour le présent. « Un état, me disait-il, ne se lance dans une guerre que si ou bien il s'y sent tout à fait prêt, ou bien il est aux prises avec des difficultés telles que le recours aux armes semble à ses dirigeants la seule issue possible. Or l'Allemagne ne se trouve actuellement, ni dans l'un, ni dans l'autre de ces deux cas ».

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Ci-dessus publiée sous le nº 188.
(3) Du 16 juillet, ci-dessus publié sous le nº 219.

Le ministre en conclut que si, sans aucun doute, la crise du mois de mai et les commentaires auxquels elle a donné lieu ont incité les dirigeants allemands à prendre toutes les précautions nécessaires pour qu'en cas de crise internationale nouvelle la diplomatie du Reich puisse parler le plus haut possible et ne plus donner l'impression comme au mois de mai dernier, que le rapport des forces en Europe ne joue pas en faveur de l'Allemagne, le chancelier Hitler — en dépit des propos belliqueux ou maladroits qui peuvent être tenus par certains de ses collaborateurs et même de la Wilhelmstrasse — ne songe pas, pour l'instant, à provoquer une guerre et fera en sorte de l'éviter.

Dans les milieux militaires polonais, les personnalités les plus qualifiées professent une opinion analogue à celle formulée par M. Beck. Elles estiment qu'en Tchécoslovaquie, les Allemands se résoudront à procéder pacifiquement par étapes et qu'ils ne songent pas, ou ne songent plus (en admettant qu'ils y aient pensé en mai, ce dont on doute à l'état-major polonais comme au ministère des Affaires étrangères), à tenter de régler la question à leur profit, brusquement et par les armes.

L'état-major polonais considère que l'Allemagne n'est pas encore prête militairement. Pour lui il y a de nombreuses lacunes dans l'organisation de l'armée allemande, tant du point de vue du matériel que du personnel : certaines des expériences faites en Espagne par les Allemands ont montré que la qualité d'une partie de leurs fabrications militaires laissait à désirer; lors de l'occupation de l'Autriche, l'armée allemande a eu, d'après les renseignements précis que déclarent posséder les militaires polonais, de nombreux déboires en ce qui concerne la motorisation et même l'aviation.

Les chefs de l'armée polonaise n'ont pas oublié en outre que l'hiver dernier, dans la conversation qu'il a eue avec le maréchal Smigly-Rydz, le maréchal Goering a dû reconnaître qu'il rencontrait de grosses difficultés pour la formation du personnel de l'armée de l'Air et, qu'en ce qui concernait le matériel, tout n'était pas non plus pour le mieux.

Les militaires polonais semblent croire également qu'au point de vue économique, malgré tous les efforts accomplis et tous les résultats obtenus, le Reich ne se trouve pas en situation de s'exposer aux risques d'une grande guerre et qu'il serait dans l'incapacité absolue de supporter des hostilités prolongées. La supériorité évidente de l'aviation allemande ne serait pas, par ailleurs, un élément suffisant pour permettre à l'Allemagne d'imposer rapidement une décision dans une guerre courte.

Pour l'état-major polonais, les chefs de l'armée allemande et le Chancelier lui-même ne peuvent pas ne pas se rendre compte de tout cela et ils savent trop bien ce que serait une nouvelle guerre européenne pour se lancer, dès à présent, dans une pareille aventure.

Tel est l'essentiel des indications qui ont été recueillies dans ces derniers temps et, aujourd'hui encore, tant par notre attaché militaire, le général Musse, que par moi-même auprès des militaires les mieux placés pour exprimer une opinion.

J'ai, il est vrai, depuis trois ans, remarqué que les chefs de l'armée polonaise avaient tendance, d'une façon générale, à considérer que l'on exagérait quelque

peu en France l'effort militaire allemand et surtout ses résultats; tout en accélérant, de leur côté, autant que les moyens matériels dont ils disposent le leur permettent, l'exécution de leur programme d'armements, parce qu'ils sont persuadés — et ils n'en font pas mystère — qu'un jour viendra inévitablement où l'armée polonaise sera aux prises avec l'armée allemande, peut-être en se laissant aller à l'égard des armements allemands à un certain optimisme cherchent-ils, sans s'en rendre compte eux-mêmes, à se rassurer eux-mêmes, à se persuader qu'ils auront le temps d'achever leurs préparatifs.

Il n'en est pas moins certain que l'état-major polonais sait se procurer des informations multiples et très précises sur ce qui se passe en Allemagne et que, jusqu'à présent, ses renseignements — de même que son optimisme relatif — se sont toujours trouvés confirmés par les faits; il y a là deux raisons pour attribuer une certaine valeur particulière à son opinion.

Pour ma part, je suis assez porté à partager la manière de voir des dirigeants polonais.

En dehors des raisons d'ordre technique — dont l'appréciation m'échappe, d'ailleurs, pour une large part et sur lesquelles ils croient pouvoir baser leur jugement — une autre considération paraît valoir dans le même sens : il semble que les dirigeants hitlériens, ou tout au moins certains d'entre eux, s'emploient, en ce moment, à répandre eux-mêmes les informations qui présentent le Reich comme étant à la veille d'entreprendre une action militaire.

Quelque soin que prennent d'ordinaire les Allemands, par un mélange de calcul et de cynisme, pour faire connaître à l'avance les buts politiques qu'ils ont en vue, il est difficile de croire qu'ils iraient, s'ils avaient, pour un avenir très proche, des dessins belliqueux, jusqu'à attirer aussi complaisamment l'attention sur leurs ultimes préparatifs d'ordre militaire et d'ordre économique.

Certes, par lui-même, le système hitlérien, parce qu'il est basé sur une exaltation constante des sentiments patriotiques et sur la préparation à la guerre, constitue un danger permanent de complications internationales.

De même, tout ce que l'on sait de la psychologie du chancelier Hitler et de ses principaux lieutenants oblige à redouter de leur part, à tout moment, une décision brusque, un coup de tête dicté par l'orgueil, la vanité blessée ou même par la peur, et qui jetterait l'Europe dans une conflagration générale.

Il nous faut donc, de toute évidence, dans l'exécution de nos programmes d'armement, comme dans notre action diplomatique, ne pas perdre de vue un instant que d'un jour à l'autre, notre pays ne peut se voir imposer, à nouveau, un conflit armé.

Mais nous devons également ne pas nous laisser prendre à une manœuvre allemande destinée sans doute à rendre plus efficace l'action de désagrégation que le Reich poursuit en Tchécoslovaquie et, d'une façon générale, à renforcer encore par l'intimidation sa position dans le monde. Nous devons éviter de considérer et de laisser croire à l'opinion française que la guerre est inéluctablement prochaine et qu'elle est inévitable, et nous attacher à garder tout notre sang-froid.

232

M. Charles-Arsène Henry, Ambassadeur de France à Tokyo,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 386 à 392. *Tokyo, 20 juillet 1938, 0 h. 45.*

(*Reçu :* le 19, 19 h. 30.)

Le ton des journaux japonais monte de jour en jour à propos de l'incident de frontière russo-mandchou (1). La nouvelle qu'un gendarme japonais aurait été tué a été commentée en termes très violents. Les petits journaux extrémistes réclament l'emploi de la force. Les grands journaux considèrent l'affaire comme grave. La Bourse d'hier a été très mauvaise.

La presse nous a habitués à de telles fureurs verbales que ces nouvelles rages ne doivent pas nous faire une trop grande impression.

Je continue à penser que ce serait une telle folie des Japonais d'attaquer la Russie avant d'avoir réglé l'affaire de Chine qu'il n'y a pas lieu d'y croire avant que des mesures concrètes aient été prises, dont jusqu'à présent nous n'avons pas eu connaissance.

Je pense qu'en fait, le dernier incident n'est en rien différent des centaines d'autres qui se sont produits depuis quelques années sur une frontière mal délimitée, habitée par des semi-nomades. Il y a justement douze mois, de vraies batailles rangées, dont navires coulés à coups de canon, ont eu lieu sans que finalement il en fût autre chose. Il est bien évident que ces incidents ne sont que ce que finalement les parties en présence veulent les faire. Or, je ne crois pas pour le moment que le gouvernement japonais cherche, de gaîté de cœur, à augmenter le nombre des ennemis qu'il a sur les bras.

Quant à la Russie, je ne sais pas du tout quelles sont ses intentions. Des observateurs étrangers sérieux pensent que M. Staline cherche peut-être une diversion à des difficultés intérieures; qu'il est possible qu'il veuille en Extrême-Orient raffermir le moral que la désertion du général Loutchkov (2) aurait atteint. On m'a encore suggéré que le gouvernement moscovite penserait que le temps où le Japon est profondément engagé en Chine serait favorable au règlement des fâcheux [incidents] de frontière et qu'il aurait suscité le dernier incident pour amener les Japonais à constituer la Commission de délimitation qu'ils font traîner depuis plusieurs années. Ces hypothèses ne sont pas invraisemblables, mais ce ne sont que des hypothèses.

(1) Le 16 juillet, le gouvernement nippon protestait à Moscou contre l'occupation par des garde-frontières soviétiques de la colline de Chang-Kou-Feng, située au point de jonction des frontières soviétique, mandchoue et coréenne, en territoire mandchou selon Tokyo. Le commissaire adjoint pour les affaires d'Orient avait rétorqué qu'en vertu de l'accord de délimitation de 1886, intervenu en exécution du traité russo-chinois de 1861, le point litigieux se trouvait en territoire soviétique (T. nos 558-561 de Moscou, du 19 juillet).

(3) Sur cette affaire, voir ci-dessus le no 135 (note).

Ce qui est certain, c'est que le parti du ... [1] se sert de cet incident et le grossit pour ses propres fins politiques. Dans l'état de désarroi mental où se trouve le pays, des campagnes exactement opposées se succèdent à peu de jours d'intervalle et avec le même succès auprès d'une opinion nerveuse à l'excès, parce qu'elle ne se sent pas guidée avec fermeté et constance. Les opérations militaires semblent en fait arrêtées depuis plusieurs semaines, on croit fermement que l'armée s'emparera de Hankéou, mais on ne sait si elle attaquera le Nord ou le Sud, aucun de ces deux mouvements ne s'étant encore dessiné nettement. Le bruit court que les provinces du sud de la Chine pourraient... [2] et constituer un troisième gouvernement japonophile qui s'agglomérerait à ceux de Pékin et de Nankin; il serait bien naturel que les émissaires japonais travaillassent dans ce sens. Je n'ai d'ailleurs aucune opinion sur leurs chances de succès.

Ce qui apparaît le plus clairement au Japon c'est que tous les membres du gouvernement sans exception ont depuis trois ou quatre semaines fait des déclarations publiques sur la très longue durée des hostilités qui, d'après le général Araki, pourraient s'allonger jusqu'à vingt ou trente ans. Ces déclarations ne paraissent pas n'être qu'un moyen d'enflammer les courages, car elles ont été accompagnées de mesures concrètes de restrictions portant sur tous les points où il était possible d'en ... [3].

Le ministre de la Guerre a été jusqu'à dire publiquement que l'armée devrait faire des économies de munitions et de matériel, car l'industrie n'arrive pas à produire autant que les troupes consomment. Il a même ajouté que le moral de l'armée et de la nation subissait un certain fléchissement et qu'il fallait le redresser. Chose curieuse, ce propos n'a fait sensation que dans les milieux étrangers.

D'autre part, des observateurs se croyant bien informés assurent que la situation économique financière est bien moins grave que les récentes mesures ne sauraient le faire croire. On m'a affirmé de divers côtés que les stocks de matières premières sont très grands et que les économies forcées ne sont compréhensibles que si elles visent un état de choses encore lointain, qui ne se produirait qu'après encore une ou plusieurs années de lutte.

Quelques personnes en déduisent que le Japon est déjà décidé à attaquer la Russie, tout au moins dès que le règlement des affaires de Chine lui aura rendu la liberté de ses mouvements.

C'est là évidemment une éventualité que nous devons toujours avoir présente à l'esprit et qui est sûrement le but que vise tout un groupe. Mais j'imagine qu'il est malgré tout plus vraisemblable de croire que le gouvernement japonais envisage une stabilisation du front de Chine, un arrêt de l'armée sur ses positions, se contentant de repousser les attaques éventuelles des troupes de Tchang-Kai-Chek, en même temps qu'il s'efforcerait d'organiser une administration des territoires immenses qu'il occupe.

Cette stabilisation du front ne paraît possible qu'après la prise de Hankéou,

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Lacune de déchiffrement.
(3) Lacune de déchiffrement.

car s'arrêter avant serait considéré ici comme un aveu de faiblesse et constituerait une perte de face. Après une victoire, cette mesure serait évidemment bien plus facile à présenter à l'opinion et, si ce succès se doublait de la défection des provinces du sud, la solution paraît sans doute viable, tout au moins pour quelque temps, car c'est dans cette période suivant les hostilités que le poids des charges financières se ferait sentir.

Communiqué Changaï sous les nos 168 à 171.

233

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERNE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 210 à 215. Secret. Réservé. *Berne, 20 juillet 1938, 13 h. 22. 13 h. 29, 13 h. 30, 13 h. 39.*

(*Reçu :* 14 h. 30.)

Au cours d'une conversation que l'attaché militaire de cette ambassade a eue hier avec le colonel Masson, ce dernier n'a pas caché qu'à la quiétude née à l'État-major fédéral à la suite des déclarations amicales de l'Allemagne et de l'Italie, consécutives au retour de la Suisse à la neutralité intégrale (1), faisaient place de nouvelles inquiétudes. Ce malaise ne vise pas le retour aux craintes d'une invasion brusquée de la Suisse, mais est provoqué par la lenteur des négociations sudètes-tchécoslovaques. Après les événements du 21 mai, on avait conçu l'espoir d'un règlement contractuel de la question; le développement des pourparlers et le calme apparent qui les entoure font craindre que les Allemands n'aient nullement l'intention de conclure mais entretiennent la conversation jusqu'au moment qu'ils auront choisi pour intervenir brutalement.

Les pronostics de l'état-major suisse n'ont pas pour origine des faits nets et nouveaux, tels que des mouvements de troupes allemandes vers la frontière tchécoslovaque, mais sont issus du raisonnement. « Nous voyons, dit le colonel Masson, une grève générale proclamée par les Sudètes dès que sortira le statut des nationalités; mobilisation partielle en contrepartie, décrétée par le gouvernement de Prague et, en conséquence, appel des Sudètes aux Allemands. Ceux-ci ne poursuivront, à notre sens, qu'un but tactique, et l'[opération] (2) aura aussi des limites tactiques, les Allemands se contentant d'occuper certains points importants de la région sudète. Aucune offensive contre la France, les approvisionnements des Allemands, leurs cadres, le manque de

(1) Voir ci-dessus le no 111 (note).
(2) Et non : opinion.

réserves instruites ne le leur permettant pas — mais défensive puissante avec les travaux formidables qu'ils poussent fiévreusement à la frontière française. Une fois encore, M. Hitler espère par là intimider la France et l'Angleterre et, après la Rhénanie et l'Anschluss, réaliser sans coup férir ses buts provisoires limités.

M. Henlein et les chefs sudètes seraient disposés à composer avec le gouvernement tchécoslovaque; ils ont vu ce qu'il est advenu des leaders autrichiens de l'Anschluss, mais leurs troupes les débordent. De l'autre côté de la frontière, comme on le fit pour l'Autriche, on leur promet le pain, le travail, l'appartenance au grand *Deutschtum*. Nous-mêmes, Suisses, toutes proportions gardées, pour calmer l'effervescence due au mouvement nazi au Lichtenstein, avons dû lutter contre le chômage qui y sévissait, procurer des situations et le calme est revenu momentanément. »

Ce sentiment d'inquiétude éprouvé à l'état-major fédéral rejoint les indications fournies par notre ambassadeur à Berlin et reproduites dans la circulaire secrète de Votre Excellence du 11 juillet [1].

Il convient de les rapprocher des renseignements qui nous ont été communiqués par un officier du centre de Belfort, d'après lesquels les fonctionnaires et gros commerçants de Rhénanie auraient été invités à combiner leurs vacances de façon à être à leur poste pendant le mois d'août.

Cet ensemble de bruits inquiétants, joint à ce qui s'accrédite de plus en plus concernant l'état nerveux du chancelier Hitler, n'enlève pas la confiance que j'ai trouvée chez la plupart de mes interlocuteurs civils en ce qui concerne un règlement pacifique. Cette confiance s'appuie sur l'espoir que la France et l'Angleterre fermement unies [2] sauront trouver une solution raisonnable de l'affaire tchécoslovaque et la faire accepter par les deux parties.

Prière communiquer à la Guerre.

234

LE GÉNÉRAL RENONDEAU, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À BERLIN,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

T. nos 25 à 30 [3]. Secret. *Berlin, 20 juillet 1938, 15 h. 40, 16 h. 25.*

(*Reçu :* 17 h. 35.)

Je vous envoie aujourd'hui un télégramme chiffré sous cinq numéros rédigé par l'ambassadeur qui n'est pas sûr de son chiffre et qu'il prie de communiquer le plus tôt possible aux Affaires étrangères, présidence du Conseil, Air.

(1) Ci-dessus publiée sous le n° 188.
(2) Et non : amies.
(3) Extrait des archives de la Guerre.

Mon impression personnelle est que le commandement ne doit pas s'estimer plus prêt aujourd'hui que le 21 mai et doit demander des délais; mais ici la volonté d'Hitler peut briser toute opposition et compter seule. L'hypothèse d'un coup contre la Tchécoslovaquie fin juillet a contre elle de nombreux arguments logiques, mais la mentalité d'Hitler ne permet pas de l'écarter.

L'ambassadeur croit savoir que l'opération de force projetée contre la Tchécoslovaquie et qui devait primitivement être exécutée dans la seconde quinzaine d'août [1] aurait été avancée. A moins que les objections et les résistances rencontrées encore auprès d'une partie de son entourage par Hitler ne modifient les intentions de celui-ci, elle aurait lieu dès la fin de juillet.

L'Allemagne compterait que son action foudroyante aurait raison en quelques jours de la Tchécoslovaquie. Elle estimerait que la France n'aurait pas le temps de bouger, l'Angleterre encore moins, à supposer qu'elles y soient disposées; en tout cas, sur la frontière française, les troupes occuperaient déjà les positions fortifiées; les réseaux de fils de fer seraient mis en place; on procéderait dès maintenant à l'organisation des hôpitaux de campagne.

Les congés des ouvriers ont été supprimés dans tout le Reich à partir du 20 juillet. Dans l'hypothèse où une initiative brutale du Reich, qui prendrait prétexte d'un incident facile à créer au moment voulu, provoquerait contre l'attente du Führer une guerre générale, l'Italie aurait promis son concours; beaucoup doutant pourtant ici qu'elle tienne sa promesse, bien que les récents voyages des généraux Pariani et Russo [2] auraient eu en réalité pour but d'en régler les modalités d'accomplissement.

On pourra penser que l'Allemagne dans tout ceci poursuit une entreprise d'intimidation et de bluff et qu'elle n'ira pas jusqu'au bout de ses desseins.

Bien qu'elle envisage cette hypothèse, ce n'est pas l'avis de l'ambassadeur. Selon lui, le bluff de toute façon n'apparaîtra qu'après quelconque nécessaire (*sic*) aura été fait pour qu'elle échoue. C'est ce qui s'est passé le 21 mai.

Nous sommes aujourd'hui revenus à des circonstances analogues, l'intervalle ayant été occupé sur ordres formels du Führer à mettre au point des préparatifs jugés il y a deux mois insuffisants.

[1] Voir ci-dessus les nos 150, 207.

[2] Sur le séjour en Allemagne, à partir du 2 juillet, du sous-secrétaire d'État italien à la Guerre, voir ci-dessus les nos 150 (note), 159. Quant au chef d'État-major général des milices, il devait partir pour Munich le 14 juillet.

235

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1382 à 1394. (1) *Prague, 20 juillet 1938, 21 h. 10.*

(*Reçu :* 23 h. 45.)

Votre Excellence m'avait parlé d'un délai de deux ou trois jours dans lequel je devrais apporter à M. Benès les messages dont Elle m'avait chargé. Les journaux d'hier matin ayant annoncé pour l'après-midi une importante réunion du Comité des ministres politiques en présence du président de la République, j'ai cru devoir brusquer l'audience que j'avais demandée dès mon retour et ai fait prier le Président de me recevoir avant ce Conseil. Il l'a fait immédiatement.

Je me suis acquitté des instructions faisant l'objet du télégramme no 610 de Votre Excellence (2). J'ai également suivi de très près dans ma déclaration les considérations exposées dans l'aide-mémoire que Votre Excellence m'avait remis pour mon usage personnel (3); je me suis servi d'autre part du télégramme de Londres indiquant l'état d'esprit de lord Halifax après ses conversations avec M. Masaryk et qui, envoyé à Paris le 15 juillet, m'a été communiqué sous les nos 596 à 599 (4).

Quant aux instructions faisant l'objet du télégramme no 610 de Votre Excellence, j'ai fait observer que trop souvent les indications quant à la marche des négociations, qui m'avaient été données soit par le président de la République lui-même soit par le président du Conseil s'étaient trouvées controuvées par le déroulement des faits. A titre d'exemple, j'ai cité notamment les déclarations de M. Benès rapportées dans mon télégramme no 1257 (5); j'ai fait remarquer également que le 14 juillet, M. Hodza m'avait dit, si j'avais bien compris, que les termes généraux établis par le gouvernement au sujet de l'auto-administration avaient été communiqués la veille aux délégués des Sudètes, et qu'au moment où je parlais, M. Benès venait de me dire que ces négociateurs n'en avaient pas encore connaissance.

J'ai exprimé l'opinion que l'incertitude des informations officielles résultant d'indications aussi contradictoires laissait beau jeu à la presse sudète et à la presse du Reich pour se plaindre alternativement de la longueur des

(1) « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Du 16 juillet, ci-dessus publié sous le no 218.
(3) Aide-mémoire ci-dessus reproduit sous le no 222.
(4) Allusion au télégramme nos 1701-1705 de Londres, du 14 juillet, ci-dessus publié sous le no 205.
(5) Du 1er juillet, publié ci-dessus sous le no 129

pourparlers et de l'intention prêtée au gouvernement tchécoslovaque de préparer l'élaboration d'un statut que les représentants de la minorité allemande n'auraient eu la possibilité ni d'étudier ni de discuter. J'ai rappelé l'intention que m'avait le 1er juillet manifestée le Président de communiquer confidentiellement à Paris et à Londres le projet de statut des nationalités élaboré par le gouvernement, avant la présentation de ce document au Parlement et ai exprimé le désir de Votre Excellence que cette communication nous fût faite sans plus de délai.

J'ai passé ensuite aux considérations exposées dans la note que Votre Excellence m'avait remise pour me servir d'aide-mémoire. Pendant que je parlais, j'ai noté sur la physionomie du Président les marques de l'impression et de l'émotion que lui causait mon discours. J'ai terminé celui-ci, au cours duquel je me suis servi également des considérations développées par lord Halifax devant M. Corbin, en disant que, aussi bien qu'en raison du manque d'informations suffisantes communiquées à Paris et à Londres sur les négociations en cours entre les Sudètes et le gouvernement tchécoslovaque, il serait extrêmement dangereux pour celui-ci qu'une rupture éclatante se produisît au cours des débats parlementaires à venir sur tel ou tel article du projet de statut.

Quand M. Benès a repris la parole, cela a été pour me dire qu'il jugeait très grave cette dernière déclaration qui signifierait, d'après lui, que le gouvernement tchécoslovaque devait céder à toutes les injonctions des Sudètes. Or le Président prétend savoir qu'actuellement Berlin encourage l'intransigeance de ceux-ci et ne veut pas d'accord. Il m'a dit être peiné de constater que tant à Paris qu'à Londres ses efforts inlassables de conciliation étaient mis en doute; qu'une pression sans cesse grandissante était exercée sur lui par le gouvernement britannique et le gouvernement français alors que les délégués sudètes restaient intransigeants sur le programme développé par M. Henlein dans son discours de Karlovy-Vary; qu'à sa connaissance n'avaient jamais été donnés directement ou indirectement aux chefs sudètes les conseils de composition et de conciliation que les Anglais et nous-mêmes multiplions auprès de son gouvernement. Tout en marquant sa reconnaissance, non seulement de l'appui franco-anglais, mais aussi de l'intérêt apporté par Paris et Londres au règlement de la question de la minorité allemande, le Président m'a paru froissé de l'insistance et de la précision de certains conseils portant sur une question de politique intérieure tchécoslovaque.

Reprenant certains points que j'avais développés devant lui et empruntés soit aux déclarations de lord Halifax, soit à l'aide-mémoire de Votre Excellence, il m'a expliqué que si, suivant les suggestions du secrétaire d'État britannique, seuls les points du statut...[1] auraient été réalisés entre le gouvernement et les Sudètes devaient être soumis au Parlement, et les Sudètes reprendraient leur campagne aussitôt la discussion terminée et le gouvernement tchécoslovaque n'aurait plus rien à céder, puisqu'il aurait été d'ores et déjà à l'extrême limite des concessions compatibles avec l'intégrité de l'État et se verrait

[1] Lacune de déchiffrement.

accusé d'intransigeance par le forum international, oublieux de ce qu'il aurait cédé. Quant au plébiscite qui, d'après lord Halifax, aurait les faveurs de l'opinion britannique, le Président m'a fait remarquer que ce serait un précédent extrêmement dangereux puisqu'il remettrait en question les frontières de tous les états d'une vaste région de l'Europe. Au surplus, a-t-il ajouté, les gens d'ici, peut-être plus solides et courageux que d'autres, défendraient les frontières tchécoslovaques. M. Krofta que j'ai vu ce matin, m'a fait remarquer d'autre part l'absence de signification d'*un mode de consultation populaire dans certaines conditions en tirant argument* du projet de plébiscite conçu par M. Schuschnigg et réalisé par M. Hitler.

Quant à l'arbitrage qu'envisagerait l'Angleterre, suivant l'avis de Votre Excellence (point 6 de l'aide-mémoire) en cas de désaccord profond entre les représentants des minorités et la majorité du Parlement tchécoslovaque, M. Benès estime qu'il ne pourrait trouver une majorité parlementaire suffisante pour l'accepter.

Le Président s'est de nouveau demandé avec amertume si le gouvernement français considérait maintenant la Tchécoslovaquie comme une charge, observant que s'il était fait des remontrances à son ami dans l'embarras, il n'avait quant à lui jamais conçu ainsi la collaboration entre les deux états.

Je l'ai interrompu brusquement pour lui dire qu'il n'avait pas le droit de s'exprimer ainsi après le discours de M. Daladier [1] et les témoignages de compréhension et de sympathie qu'en présence de la recrudescence de la campagne de presse allemande, la presse française sans distinction d'opinions politiques donnait chaque jour à la Tchécoslovaquie. Le Président l'a reconnu vivement, me demandant si j'avais dit à Votre Excellence qu'il était venu à la légation le 14 juillet pour me remercier du discours de M. Daladier. J'ai dit que les considérations que j'avais développées sur les instructions de Votre Excellence ne faisaient pas l'objet de déclarations publiques ou d'articles inspirés, qu'elles étaient soumises au Président confidentiellement et amicalement, qu'elles demeuraient dans la ligne de la collaboration franco-tchécoslovaque et qu'au surplus la France avait donné et donnait à la Tchécoslovaquie assez de preuves de compréhension et de solidarité, un appui assez fidèle pour que les réflexions que je faisais en son nom ne fussent pas prises en mauvaise part. Le Président l'a reconnu. Il vient de me prier de venir tout à l'heure prendre le thé avec lui. Je rendrai compte de cette nouvelle conversation.

[1] Prononcé au banquet des Provençaux de Paris, le 12 juillet : voir ci-dessus les nos 200 (note) 210 (note).

236

M. Blondel, Chargé d'Affaires de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1165. Confidentiel. *Rome, 20 juillet 1938* (1).

J'ai recueilli hier, auprès du ministre de Tchécoslovaquie, concernant la situation de son pays et les affaires hongroises, diverses indications fragmentaires qui offriront peut-être quelque intérêt pour le Département.

M. Chvalkovsky m'a dit tout d'abord qu'il avait vu récemment à Prague MM. Benès, Hodza et Krofta et que le statut élaboré en vue de donner, dans la mesure du possible, satisfaction aux revendications des populations des Sudètes, serait présenté au Parlement avant les vacances; toutefois, a-t-il ajouté, la complexité même des réformes proposées ne permettrait pas aux députés d'examiner utilement le statut avant la rentrée des Chambres en octobre prochain, et là-dessus, développant sa pensée, mon collègue tchèque, avec qui j'entretiens des rapports de confiante cordialité, m'a laissé comprendre que son gouvernement n'était peut-être pas fâché d'obtenir de la sorte un certain délai. Il m'a, en outre, parlé de l'impression produite dans la région des Sudètes par les nouvelles venues d'Autriche comme s'il attachait de l'importance à ce facteur psychologique auquel il faudrait par ailleurs laisser le temps d'agir dans un sens sédatif sur les esprits exaltés des partisans de Henlein. Je serais reconnaissant à Votre Excellence, dans le cas où elle ferait état des informations qui précèdent, de bien vouloir tenir leur origine pour strictement confidentielle.

Sur le même sujet, le ministre de Tchécoslovaquie à Rome est tenté de considérer comme sincère l'opinion que lui a exprimée le comte Ciano et d'après laquelle les Allemands n'auraient pas l'intention d'attaquer son pays. Le ministre italien des Affaires étrangères lui a fait entendre qu'il fondait cette opinion sur la foi des propos tenus à Rome par M. Hitler lui-même en mai dernier et depuis lors par l'ambassadeur Mackensen. M. Chvalkovsky m'a dit avoir demandé au ministre italien s'il était vrai que le gouvernement fasciste eût donné à Berlin des conseils de modération. La réponse avait été négative et le comte Ciano en avait profité pour manifester une fois de plus à son interlocuteur que l'Italie se désintéressait du problème tchécoslovaque qu'elle considérait comme étant, dans le jeu de l'axe Rome-Berlin, du ressort exclusif de l'Allemagne. D'après le comte Ciano, le gouvernement fasciste, à une date qu'il n'a pas déterminée, mais qui sans doute doit être située aux

(1) Par courrier, en clair.

environs du 21 mai, se serait contenté d'exprimer à Berlin le vœu que de graves complications ne se produisent pas en Europe centrale [1].

C'est à ce propos qu'en renouvelant au ministre de Tchécoslovaquie les avis qui lui avaient été donnés souvent en vue de pousser le gouvernement de Prague « à s'entendre avec ses voisins », le ministre italien des Affaires étrangères a fourni à son interlocuteur une intéressante indication. En effet, M. Chvalkovsky avait déclaré au comte Ciano que dans l'affaire des revendications de la Hongrie en faveur de ses minorités, la Tchécoslovaquie, toute désireuse qu'elle était de voir se réaliser un accord satisfaisant pour tout le monde, ne se prêterait pas à une négociation particulière avec Budapest; et il avait ajouté que, de son côté, le gouvernement de Belgrade avait fait savoir à Prague qu'il n'envisageait pas non plus une entente séparée avec la Hongrie; le comte Ciano a alors répondu qu'il comprenait parfaitement une semblable attitude des pays de la Petite Entente, au sujet de laquelle, a-t-il précisé, M. Stoyadinovitch lui avait, à Venise [2], parlé dans le même sens.

A propos du séjour du Premier ministre et du ministre des Affaires étrangères hongrois à Rome [3], le comte Ciano a dit à M. Chvalkovsky qu'il s'agissait d'une visite de courtoisie jugée nécessaire par M. Imredy qui ne connaissait pas personnellement le chef du gouvernement italien et qui devait accompagner ensuite à Berlin le régent Horthy. Aucun programme n'avait été arrêté d'avance pour les conversations en raison des rapports très suivis de M. de Kanya et du comte Ciano. Ce dernier avait cependant ajouté : « C'est la première fois que nous nous voyons depuis l'Anschluss et nous examinerons les questions d'Europe centrale telles qu'elles se présentent depuis l'Anschluss. » Le comte Ciano a également indiqué qu'il avait prévenu M. Stoyadinovitch de la visite des ministres hongrois.

[1] Voir également ci-dessus le n° 159.

[2] Sur les entretiens italo-yougoslaves de Venise, voir ci-dessus les n°s 62 (note), 153, 180, 229.

[3] Sur le séjour des hommes d'État hongrois à Rome, voir ci-dessus le n° 213 (et note), ci-après le n° 241 (et note).

237

COMPTE RENDU [1]

des conversations franco-britanniques du 20 juillet 1938
entre lord Halifax, M. Daladier et M. Georges Bonnet

Mission Wiedemann

La majeure partie de l'entretien a été consacrée au récit circonstancié qu'a tenu à faire lord Halifax de la visite qu'il a reçue du capitaine Wiedemann à la veille du départ du souverain britannique pour Paris. Les déclarations de l'envoyé de M. Hitler concordent, dans leurs grandes lignes, avec celles qu'avait faites le chancelier du Reich lors de son entretien du 27 juin avec le général Le Rond [2].

Le Chancelier souhaite, dans un désir d'entente, une conversation anglo-allemande et serait prêt à charger le maréchal Goering de venir à cet effet en Angleterre. Mais à un tel contact, la Tchécoslovaquie est un obstacle.

En ce qui concerne l'affaire tchécoslovaque elle-même, le Reich ne peut prendre d'engagements pour un avenir qui reste indéterminé, mais pour le délai auquel peuvent actuellement s'étendre les prévisions, un recours à la force n'intervient pas dans les intentions des autorités nationales-socialistes.

Le capitaine Wiedemann ne voyait aucun inconvénient à ce que lord Halifax mît le gouvernement français au courant de ses propos. Le chancelier Hitler avait été sensible aux déclarations de M. Daladier comme aux dispositions manifestées par le gouvernement britannique, mais il regrettait le manque de compréhension des Tchèques.

M. von Ribbentrop n'avait pas été mis par le Chancelier au courant de la mission du capitaine Wiedemann. Celui-ci a insisté sur le désir qu'avait M. Hitler de maintenir le ministre des Affaires étrangères à l'écart de cette affaire, un secret rigoureux devant être observé. Lord Halifax n'ayant, dans ces conditions, même pas mis ses collègues du Cabinet au courant, avait, pour cette raison, demandé à M. Daladier et à M. Georges Bonnet d'en causer seuls avec lui.

Au surplus, le capitaine Wiedemann s'est montré très sévère pour M. von Ribbentrop, qu'il accuse de n'avoir pas transmis exactement les pensées du Führer lors de la crise du 21 mai.

Tchécoslovaquie

Bons offices. — A titre confidentiel, lord Halifax annonce qu'il vient d'envoyer à M. Benès une note demandant au gouvernement tchécoslovaque

(1) « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Voir ci-dessus le n° 131.

d'accepter les bons offices de lord Runciman [1]. Celui-ci indiquerait les solutions qui lui paraîtraient acceptables sans toutefois prétendre les imposer. Lord Halifax a gardé un caractère confidentiel à cette offre, mais a fait prévenir M. Benès que le gouvernement britannique se réservait de la rendre publique s'il l'estimait opportun.

Projet de loi sur les nationalités. — Entre-temps, le gouvernement britannique insiste à Prague pour que chaque projet de loi ne soit soumis à l'approbation parlementaire qu'après avoir fait l'objet d'un accord avec les représentants sudètes. Mettre ceux-ci en présence d'un vote brusqué au Parlement risquerait de conduire au pire.

Lord Halifax envisage en effet l'éventualité dans laquelle, au lieu de recourir à la force, le chancelier Hitler réclamerait une consultation populaire. L'opinion britannique ne s'engagerait pas dans un conflit résultant du refus de procéder à un plébiscite. Le gouvernement français lui-même se trouverait placé dans une situation très délicate en présence d'une opinion divisée. Il est donc plus indispensable, dans ces conditions, d'obtenir que le gouvernement tchèque ne dépose les projets de lois qu'après accord réalisé.

Le gouvernement britannique doit également tenir compte de l'opinion des Dominions; or tout récemment, l'Aga Khan et un représentant du gouvernement sud-africain sont venus prévenir lord Halifax que l'affaire de Tchécoslovaquie n'intéressait ni l'Inde ni l'Afrique du Sud.

Neutralisation. — Lord Halifax rappelle le projet de neutralisation dont sir Eric Phipps a saisi M. Georges Bonnet le 1er juillet. [2] Il demande que le gouvernement français fasse procéder à un examen juridique de la question et fournisse une réponse précise.

Tout en se déclarant prêt à faire procéder à cet examen, M. Georges Bonnet fait observer que la question de la neutralisation ne se pose pas encore au stade actuel et qu'en la soulevant trop tôt, on risquerait d'affaiblir la position tchèque.

Allemagne - Italie

Les renseignements recueillis par le gouvernement britannique sur les intentions de l'Allemagne sont inquiétants mais à des degrés variables. La conclusion à en tirer reste incertaine.

En ce qui concerne les relations avec l'Italie, le gouvernement britannique s'explique mal les intentions de M. Mussolini, mais lord Halifax renouvelle formellement l'assurance que l'accord anglo-italien n'entrera pas en vigueur avant le règlement de l'affaire espagnole, sous forme notamment d'un large retrait des volontaires.

(1) *Documents on british foreign policy*, 3e série, I, no 531.
(2) Voir ci-dessus le no 170 (note).

Action générale franco-britannique

La conversation s'est terminée par un examen général des rapports franco-anglais. A ce propos lord Halifax a tenu à exprimer la confiance absolue du gouvernement britannique à l'égard du gouvernement français et notamment du président du Conseil et du ministre des Affaires étrangères. Il a ajouté que le gouvernement de Londres tenait beaucoup à assurer une collaboration aussi étroite que possible à la politique des deux gouvernements. Si dans l'affaire tchèque, lord Halifax s'exprime avec autant de franchise, ce n'est pas pour décourager l'action du gouvernement français, mais au contraire pour la mieux concerter avec celle de Londres qui, de son côté, continuera à donner à Berlin des conseils de modération.

Espagne

La question espagnole a été abordée ultérieurement en présence de M. Herriot, de M. Chautemps et de M. Léon Blum [1]. Lord Halifax a indiqué que le gouvernement britannique avait vivement apprécié la décision prise par le gouvernement français de rétablir le contrôle terrestre [2] et considérait que seule cette mesure avait rendu possible la conclusion à Londres de l'accord du 5 juillet [3].

Le gouvernement britannique souhaiterait vivement voir intervenir un armistice. Il se demande et demande au gouvernement français s'il ne conviendrait pas de prendre une initiative en ce sens.

Diverses procédures ont été mentionnées au cours de la conversation : intervention de la Société des Nations, action simultanée de la France à Barcelone et de l'Angleterre à Burgos, etc. Elles ont été écartées après examen. En tout état de cause, le gouvernement britannique ne serait pas opposé à prendre lui-même l'initiative d'une proposition d'armistice.

[1] *Note du document (manuscrite)* : Elle fut abordée par lord Halifax à la fin du déjeuner qui l'avait réuni au Quai d'Orsay avec ces diverses personnalités. Lord Halifax félicita le ministre des Affaires étrangères d'avoir fermé la frontière des Pyrénées devant M. Herriot et M. Léon Blum.

[2] Sur cette décision, voir ci-dessus le n° 28 (note).

[3] Sur cet accord, voir ci-dessus le n° 155 (et note).

238

Note du Ministre des Affaires étrangères
sur sa conversation du 20 juillet avec M. Osusky (1)

J'ai eu une conversation avec M. Osusky. Il s'agissait de marquer clairement à M. Osusky, une fois encore, la *position française* (2).

Je lui ai lu à nouveau les passages essentiels du mémorandum britannique du 22 mai 1938 (3). Le gouvernement britannique n'accepterait de manifester sa solidarité avec la France, pour l'affaire des Sudètes, que tant que des négociations se poursuivraient entre l'Allemagne et la Tchécoslovaquie pour régler à l'amiable l'affaire des Sudètes. Il jugeait au surplus que l'issue d'un conflit général serait « douteuse » à l'heure actuelle.

Le gouvernement tchécoslovaque doit connaître nettement notre position : la France ne ferait pas la guerre pour l'affaire des Sudètes (4). Certes, publiquement nous affirmerons notre solidarité comme le désire le gouvernement tchécoslovaque — mais cette affirmation de solidarité doit permettre au gouvernement tchécoslovaque d'obtenir un solution pacifique et honorable. En *aucun cas* (5), le gouvernement tchécoslovaque ne doit croire que si la guerre éclate nous serons à ses côtés, alors surtout que dans cette affaire notre isolement diplomatique est quasi total.

M. Osusky me répondit que lors de son dernier voyage à Prague et dans ses dépêches, il avait bien clairement exposé mon point de vue à son gouvernement, qu'il en avait parlé avec M. Benès lui-même très longuement. Il faisait tout son possible pour que l'on comprît bien la situation à Prague. Il insista beaucoup auprès de moi — comme il l'avait fait déjà quelques semaines plus tôt, lorsque je lui avais lu le mémorandum du 22 mai — pour que rien ne transpirât au-dehors de cette conversation et qu'au contraire le gouvernement français continuât à affirmer sa solidarité avec le gouvernement tchécoslovaque. A ce compte seulement, celui-ci pourrait obtenir une solution honorable de l'affaire sudète.

Je lui répondis que, bien entendu, si j'étais amené à parler publiquement, je rappellerai les liens qui nous unissaient à la Tchécoslovaquie. Mais le gouvernement tchécoslovaque *devait être bien persuadé que la France, comme l'Angleterre, n'irait pas à la guerre.*

(1) Cette note est extraite des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.

(2) *Note manuscrite du document (Daladier)* : « Elle résulte des conseils des ministres et non de la décision d'un ministre ».

(3) Publié au tome IX de la présente série sous le n° 419.

(4) *Note manuscrite du document* : « F. ferait la guerre si agression...? ».

(5) *Note manuscrite du document* : « et le Conseil des ministres? ».

Il m'est pénible d'avoir avec M. Osusky pour qui j'ai de l'amitié des conversations de cette nature. Mais il importe avant tout que les choses soient claires.

Le gouvernement tchécoslovaque sera donc une fois de plus averti et par la démarche que M. de Lacroix fait auprès de M. Benès et par M. Osusky qui doit rendre compte de cette conversation à M. Benès et à M. Hodza [1].

239

M. Blondel. Chargé d'Affaires de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 340. Confidentiel. *Rome, 20 juillet 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 5 août.)

La publication de la déclaration des professeurs fascistes de l'Université concernant la question de la race, qui vise en particulier les Israélites [2], et celle du télégramme adressé il y a deux jours par M. Mussolini au général Franco célébrant « la contribution de sang et de matériel donnée par l'Italie fasciste » (mon télégramme nos 1144-1145) [3] sont considérées, dans certains milieux romains, comme une manifestation évidente de la tournure peu favorable que prendraient actuellement les conversations diplomatiques en cours entre Londres et Rome. Il semble bien en effet que l'examen des moyens permettant d'appliquer à une date rapprochée les accords italo-britanniques du 16 avril dernier auquel ont procédé le comte Ciano et lord Perth ces temps-ci n'ait pas jusqu'à présent donné de résultats positifs (mon télégramme nos 1116-1117) [4]. Par ailleurs, M. Neville Chamberlain, tout en évitant de

[1] Par télégramme nº 668, du 22 juillet, le Ministre avertissait le représentant de la France à Prague qu'il avait « notamment souligné la continuité de notre action en liaison avec celle du gouvernement britannique ». M. Osusky, que le Ministre avait revu le 21 juillet, avait confirmé « s'être lui-même borné à transmettre à Prague les indications que je lui avais fournies pour l'information du Département ».

[2] Un manifeste attribué à des professeurs d'université avait paru dans les journaux italiens du 14 juillet, sous les auspices du ministère de la Culture populaire. Aux termes de ce manifeste, la population de l'Italie était « d'origine aryenne » et sa civilisation « aryenne », « l'apport de masses considérables d'hommes aux temps historiques » étant une « légende » (D. nº 343, du 20 juillet). Les Italiens formaient une race pure, à laquelle n'appartenaient pas les Israélites, constitués d'éléments raciaux non européens. Le chargé d'affaires de France énumérait les motivations du régime : lutter contre des éléments jugés indésirables; créer une « conscience raciale » dans la masse italienne, etc. M. Blondel concluait : « Thèse scientifique improvisée sur commande par les dirigeants du régime, le nouveau dogme, tout en étant désormais incorporé dans l'idéologie fasciste, servira sans doute à des fins concrètes ».

[3] Du 18 juillet, non reproduit. Le télégramme du Duce était adressé à l'occasion de la deuxième année de la « Révolution nationale » (le soulèvement du 18 juillet 1936). Aux termes de ce télégramme, le sang des légionnaires italiens créait « un lien indestructible d'amitié entre nos deux peuples ».

[4] Du 13 juillet, non publié. D'après ce télégramme, le Foreign Office, répondant à un aide-mémoire du Duce du 2 juillet, rappelait qu'il n'avait jamais été question pour le gouvernement britannique d'une « connexion » entre les conversations franco-italiennes et la mise en vigueur de l'accord du 16 avril, mais qu'il « n'en souhaitait pas moins très ardemment... la reprise » de ces conversations, ce qui aurait provoqué chez le comte Ciano « une déception assez vive ».

trop s'engager, a déclaré à la Chambre des Communes qu'il n'était pas question de mettre en vigueur les accords du 16 avril avant un règlement de l'affaire espagnole, comme cela est du reste indiqué dans les textes de Rome eux-mêmes. A ce propos, il n'est pas douteux comme je le signale d'autre part, que le gouvernement italien ne soit amèrement déçu par l'attitude ainsi adoptée pour le moment par le gouvernement britannique car on considérait certainement à Rome que l'adoption par l'Italie du plan anglais sur le retrait des volontaires pouvait être considérée à Londres, avec un peu de bonne volonté, comme constituant une sorte de règlement anticipé du problème espagnol permettant de mettre presqu'aussitôt en vigueur les accords italo-britanniques.

L'échange de lettres intervenu entre M. Daladier et le Premier ministre britannique à la veille du voyage en France des souverains anglais (1) auquel nous entendons donner le plus grand retentissement, n'a pas été non plus sans susciter quelque mauvaise humeur car on y a vu une réaffirmation de la forte solidarité franco-britannique.

Certains vont jusqu'à prétendre qu'en raison de ce qui précède, M. Mussolini songerait à nouveau à hâter la marche des opérations en Espagne et on affirme dans divers milieux que de nouveaux contingents de volontaires ont été envoyés dernièrement dans la Péninsule ibérique ainsi que du matériel de guerre. J'ai signalé, bien entendu sous toutes réserves, dans ma dépêche Europe nº 325 (2), dans mes télégrammes nos 1114 et 1123 (3) les diverses indications que j'ai pu recueillir à ce sujet et qui proviennent pour la plupart de nos consuls. Depuis lors, notre agent à Florence m'a fait savoir qu'il avait appris de source absolument sûre que des officiers italiens de réserve appartenant à l'artillerie partiront très prochainement pour l'Espagne sans doute par Civita-Vecchia. De son côté, notre consul à Bari, qui n'a constaté aucun indice de départs de volontaires d'infanterie pour l'Espagne, a appris que certains envois de matériel ont eu lieu et que des pilotes aviateurs auraient rejoint les forces nationalistes. Il est naturellement impossible de se procurer des informations précises à ce sujet. Le comte Ciano prétend toujours que l'Italie n'a rien envoyé depuis longtemps ni comme hommes ni comme matériel en Espagne et l'ambassadeur d'Angleterre qui est comme moi au courant des informations qui circulent a plutôt l'impression que l'Italie prend des mesures pour se préparer à toute éventualité en ce qui concerne l'Espagne, mais qu'elle n'est pas encore passée au stade de l'exécution. S'agit-il de pression, de manœuvres ou d'intimidation? Ce n'est pas exclu. Toutefois, il y a lieu de constater qu'on a vu ces temps derniers circuler notamment dans Rome et dans d'autres villes

(1) Sur cet échange de lettres, voir ci-dessus le nº 202 (note).

(2) Du 10 juillet, non reproduite. Cette dépêche expliquait les raisons de la violence du discours d'Aprilia (sur ce discours, voir ci-dessus le nº 157, note). Le Duce en fait craignait que la Grande-Bretagne ne manifestât trop de réticences à faire entrer en application les accords du 16 avril : aussi laissait-il entendre qu'il avait suspendu l'envoi de renforts à l'Espagne nationaliste (bien que le consul de France à Naples signalât encore des embarquements en cours), qu'il avait diminué ses effectifs en Libye, etc.

(3) Des 13 et 15 juillet, non reproduits. Ils faisaient état de renseignements fournis par les consuls de France à Florence, Livourne, Turin et Naples sur de nouveaux envois de contingents italiens en Espagne.

d'Italie de nombreux groupes de volontaires dont beaucoup sont partis pour Naples et ont disparu depuis lors.

Ainsi, le télégramme adressé par le Duce au général Franco à l'occasion du IIe anniversaire de la rébellion nationaliste constituerait une réplique indirecte à N. Neville Chamberlain. La réponse du « Caudillo » que tous les journaux reproduisent ce soir en première page accentue cette impression. Le chef des insurgés déclare en effet dans son message que « les meilleurs sentiments du peuple espagnol et de son chef vont vers l'Italie impériale et son Duce qui a montré si profondément combien il aimait et comprenait l'Espagne. Vous pouvez être sûr, ajoute-t-il, que le sang versé en commun par vos volontaires et notre jeunesse a créé entre nos deux peuples des liens indestructibles d'amitié et de confiance! Vive l'Italie! ».

Par ailleurs, les journaux ont reproduit une interview accordée par le général Franco à l'*United Press* au cours de laquelle le chef nationaliste a déclaré que « la guerre était gagnée sur terre, sur mer, et dans le ciel, militairement et économiquement. Si les hostilités ne sont pas encore terminées, cela est dû à l'action criminelle des chefs rouges, qui continuent à faire répandre inutilement le sang et à la détermination de la Russie d'accomplir tous ses efforts pour déchaîner une guerre en Europe ». Le général Franco aurait ensuite exprimé la conviction que la faillite ou la suspension de la politique de non-intervention ne pourrait que très difficilement modifier la situation. « Par cette politique, a-t-il dit, nos ennemis ont reçu une aide scandaleuse provenant justement de ceux qui se définissent eux-mêmes comme étant les défenseurs de la non-intervention ». Quant au secours que les rebelles auraient reçu d'Italie et d'Allemagne, le général Franco se serait contenté de déclarer : « La présence de volontaires étrangers dans nos rangs accentue encore davantage la signification de notre guerre et démontre que notre cause est appuyée par de nombreux peuples qui ne sont pas résignés à perdre leur liberté sous la cravache de Moscou. Du reste, le pourcentage des combattants étrangers dans notre armée représente à peine 5 % ». J'ai signalé d'autre part notamment dans mes télégrammes nos 1133 à 1137 et 1138 à 1142 [1], comment la presse fasciste avait chaleureusement célébré à nouveau « l'indissoluble amitié et la solidarité italo-espagnole » ainsi que la contribution italienne à la victoire du général Franco, allant jusqu'à affirmer que rien ne pourrait séparer à l'avenir l'Italie de l'Espagne. Il est infiniment vraisemblable que si l'on avait eu à Rome le désir de beaucoup ménager l'Angleterre en ce moment, on aurait évité de souligner aussi ostensiblement l'aide apportée par l'Italie aux rebelles et de faire ressortir aussi visiblement les espoirs que l'on fonde au point de vue politique sur les conséquences de la victoire finale du général Franco.

D'un autre côté, la publication de la déclaration raciste dont j'ai déjà parlé (ma dépêche Europe no 343 du 20 juillet 1938) [2] montrerait que l'on ne redoute pas ici le mauvais effet que ne manquera pas de produire une telle

[1] Des 16 et 17 juillet, non reproduits : ces télégrammes relataient comment la presse célébrait l'amitié hispano-italienne et s'en prenait, comme le *Giornale d'Italia*, à la France, à la Grande-Bretagne et aux États-Unis pour leur relance de la course aux armements.

[2] Analysée ci-dessus,

prise de position dans les milieux israélites si influents du Royaume-Uni et si facilement enclins, en général, à l'antifascisme. M. Gayda s'est d'ailleurs efforcé, comme je l'ai signalé hier (mon télégramme nos 1159 à 1164) (1) de faire ressortir que dans cet ordre d'idées, le gouvernement de Rome n'est pas mû par le désir d'imiter servilement l'Allemagne, mais il a tenu à faire remonter la responsabilité de la situation à l'attitude adoptée par les courants israélites internationaux en face de la conquête italienne en Afrique orientale et au moment des sanctions.

Dans certains cercles italiens, généralement assez bien informés, on a d'ailleurs l'impression que depuis la réalisation de l'Anschluss la position de l'Italie n'apparaît pas sous un jour favorable en Grande-Bretagne. On se rend compte que tant que l'Italie était en mesure de prendre l'initiative des protocoles de Rome, elle tendait à jouer un rôle prédominant dans le bassin danubien. Elle ne semble d'ailleurs pas vouloir y renoncer (ma dépêche no 324 du 10 juillet 1938) (2). Mais on se rend compte, ici, que depuis que l'Allemagne est redevenue une grande puissance militaire, c'est elle qui détient la primauté, ce qui lui est d'ailleurs facilité par le fonctionnement du système des pactes bilatéraux. C'est pour cela qu'on observe encore que l'Italie avait eu raison en principe de soutenir l'idée d'un pacte à quatre où les forces des principales puissances européennes se seraient contrebalancées mutuellement et auraient fini par trouver une sorte d'équilibre. Quoi qu'il en soit, les journaux fascistes ont reçu l'ordre de commenter les événements internationaux précisément de façon à réfuter le prétendu assujettissement de l'Italie à l'Allemagne dont la presse britannique a beaucoup parlé ces temps derniers. On sent très bien que ces critiques si justes et si fondées blessent vivement les dirigeants fascistes qui y sont fort sensibles et qui, dans leur mauvaise humeur, paraissent manifester à nouveau, en dépit de la sérénité affichée par le comte Ciano, quelque mauvaise humeur à l'égard de la Grande-Bratagne et un certain pessimisme au sujet du développement des relations de l'Italie avec le Royaume-Uni comme en ce qui concerne l'évolution des événements européens en général.

(1) Référence erronée (ce télégramme exposait en détail le contenu des toasts échangés par MM. Mussolini et Imredy à l'occasion de la visite à Rome de ce dernier).

(2) Cette dépêche qui relatait la visite des hommes d'État hongrois à Rome, est ci-dessus analysée sous le no 213 (note).

240

M. Blondel, Chargé d'Affaires de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 331 [1] Secret. *Rome, 20 juillet 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 16 août.)

Par sa communication nº 54 en date du 8 de ce mois [2], notre consul à Turin a fait savoir au Département que d'après ses informations, la mission mission militaire italienne envoyée dans la zone du Brenner aurait remis, au ministère royal de la Guerre, un rapport concluant à la nécessité de renforcer d'urgence les ouvrages fortifiés de ce secteur. Des travaux dont la dépense globale serait évaluée à environ un milliard et demi de lires, auraient été aussitôt ordonnés et pour gagner du temps on aurait renoncé à la voie habituelle de l'adjudication.

J'ai l'honneur de faire connaître à Votre Excellence que les indications que j'ai pu recueillir à ce sujet concordent dans l'ensemble avec celles de M. Destribats. Depuis quelque temps déjà, il m'avait été signalé que les travaux de la défense italienne étaient poursuivis avec une grande activité le long de l'ex-frontière autrichienne, notamment dans la région du col de Tolbach. D'autre part, notre attaché militaire a su d'un de ses amis se trouvant en relations étroites avec un général italien de corps d'armée, que la décision avait été définitivement prise de renforcer dès cet été les fortifications de la frontière italo-allemande. La mission militaire qui a visité récemment la zone du Brenner dont parle notre consul à Turin était composée de deux officiers supérieurs du Génie, d'un officier supérieur d'État-major, de deux capitaines et elle était chargée de soumettre d'urgence au ministère de la Guerre un plan de travaux pour la défense de ce secteur. Elle aurait rencontré, à Bolzano, une autre mission composée, celle-là, de deux généraux venus de Rome, et d'officiers appartenant au corps d'armée de Bologne. Toujours dans la région du Haut-Adige, le service spécial de sûreté des frontières aurait été triplé. 120 agents nouveaux spécialisés seraient arrivés dans les principaux centres où ils auraient été pourvus de divers emplois publics afin de mieux prendre contact avec la population et d'être en mesure de surveiller particulièrement les milieux germanophiles et hitlériens.

Ainsi, il semble bien qu'en dépit de ces manifestations répétées de grande amitié avec l'Allemagne, le gouvernement de Rome se préoccupe cependant de pourvoir, en toute éventualité, à sa propre sécurité et que l'existence de

(1) « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Dont le sens est suffisamment indiqué ici.

l'axe Rome-Berlin, pas plus que les diverses déclarations formelles du chancelier Hitler relatives à l'intangibilité éternelle de la frontière du Brenner, notamment dans son fameux toast du palais de Venise, le 7 mai dernier (1), n'aient pas suffi à rassurer complètement les autorités italiennes sur les intentions et les arrière-pensées toujours possibles du Reich avec lequel néanmoins elles s'apprêtent, d'autre part, à collaborer chaque jour davantage pour tous les domaines.

241

M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 342. Confidentiel. *Rome, 20 juillet 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 16 novembre.)

J'ai eu l'honneur dans ma dépêche nº 324 Europe du 10 juillet (2) et dans mon télégramme nº 1121 du 15 (3) de porter à la connaissance de Votre Excellence les indications recueillies par cette ambassade préalablement à la visite à Rome des hommes d'État hongrois, au sujet des différentes questions devant faire l'objet des conversations actuellement en cours.

J'ai adressé au Département le texte des toasts prononcés le 18 juillet au soir à l'issue du dîner du Palais de Venise par M. Mussolini et M. Imredy et je lui ai fait savoir quels avaient été les commentaires de la presse italienne à cette occasion (mon télégramme nos 1160 à 1164) (4).

A l'heure actuelle, on ne possède pas encore de précisions sur les divers points qui ont été longuement examinés par le président du Conseil hongrois et M. de Kanya avec le chef du gouvernement italien et le comte Ciano au cours de leurs nombreux entretiens. Un communiqué officiel doit d'ailleurs être publié dans la soirée (5) et donnera, affirme-t-on, des indications assez complètes sur ce qui s'est passé. Une chose semble toutefois établie dès maintenant, c'est que la question des rapports magyaro-yougoslaves a été de celles qui ont retenu particulièrement l'attention des dirigeants hongrois et italiens.

J'ai indiqué dans mon télégramme nº [1165] de ce jour (6) que le comte

(1) Voir, au tome IX de la présente série, les nos 298, 309 et 311 (et note).
(2) Analysée ci-dessus sous le nº 213 (note).
(3) Reproduit ci-dessus sous le nº 213.
(4) Analyses de presse dont la reproduction a paru superflue.
(5) Le communiqué, qui clôturait la visite de trois jours des dirigeants hongrois, réaffirmait que « les protocoles de Rome, en tant qu'il affectent les deux pays, restent en pleine vigueur du point de vue politique aussi bien que du point de vue économique ». Il soulignait l'harmonie des buts poursuivis par les deux gouvernements avec ceux de l'axe Rome-Berlin, pour « une collaboration plus large et efficace dans le domaine international ».
(6) Ci-dessus reproduit sous le nº 236.

Ciano avait admis dans sa conversation avec M. Chvalkovsky que la Petite Entente ne négocierait pas séparément avec la Hongrie au sujet des minorités magyares se trouvant actuellement dans les états successeurs de la double monarchie. Le gendre de M. Mussolini avait même ajouté que M. Stoyadinovitch à Venise s'était exprimé dans le même sens auprès de lui en ce qui concernait l'attitude éventuelle du gouvernement de Belgrade (1).

D'après les bruits qui courent à Rome, toutefois, notamment dans les milieux de presse. on croit savoir que la Hongrie aurait été amenée à consentir au sacrifice des deux tiers de ses revendications [révisionnistes] concernant la Yougoslavie et la Roumanie. En échange de quoi le gouvernement de Budapest espérait obtenir malgré tout l'adhésion de la Yougoslavie aux résolutions de Rome et en conséquence la désagrégation de la Petite Entente. Les frais de cette combinaison retomberaient évidemment sur la Tchécoslovaquie que l'on croit ici destinée à être démembrée par étapes, et vis-à-vis de laquelle la Hongrie maintiendrait l'intégralité de ses revendications. Il est infiniment vraisemblable en tout cas qu'un projet assez poussé a été établi à Rome en vue de la conclusion si possible d'un accord direct entre Budapest et Belgrade, qui répond tout à fait aux arrière-pensées comme aux visées de la politique fasciste à l'heure actuelle. Il faudra évidemment voir dans quelle mesure la conférence de la Petite Entente qui doit se réunir à Bled vers le milieu du mois d'août prochain permettrait à la Yougoslavie d'acquiescer aux propositions qui lui seraient ainsi faites. A en croire certaines informations, la Yougoslavie et la Hongrie seraient très préoccupées par l'éventualité d'une guerre prochaine dont elles s'efforceraient de se tenir à l'écart dans toute la mesure du possible.

Dans cet ordre d'idées, l'attitude de la Pologne n'est pas sans causer ici quelques appréhensions. Officiellement, fait-on observer, la Pologne n'est tenue de s'engager dans un conflit que si la France était l'objet d'une agression non provoquée, mais on se demande quelle serait la véritable réaction de l'opinion polonaise en cas de graves complications surgissant en Europe centrale. Le discours prononcé ces jours derniers par le maréchal Goering et dans lequel il a affirmé que l'attitude neutre adoptée par « un état voisin » au sujet de la question tchécoslovaque « sentait la trahison » n'est pas passé inaperçu dans les cercles romains bien informés. En effet, on admet généralement dans la Péninsule que l'Italie n'aurait rien à redouter d'un démembrement de la Tchécoslovaquie si la Pologne devait y contribuer, car dans ce cas, la Pologne et la Hongrie se trouveraient réunies par une frontière commune et avec leur prolongement vers la Yougoslavie et la Roumanie, elles seraient susceptibles de constituer une sorte de barrière contre une expansion excessive de l'Allemagne et cela avec l'appui au moins tacite de l'Italie. Mais le cas serait, bien entendu, tout différent, si la Pologne n'intervenait pas ou si finalement elle se rangeait aux côtés de la France.

Telles sont les idées qui circulent à Rome en ce moment à propos des conversations italo-hongroises. Les hommes d'État magyars auraient été

(1) Sur la rencontre italo-yougoslave de Venise, voir ci-dessus les nos 62 (note), 153, 180, 229.

par ailleurs assez péniblement surpris de deux publications qui ont eu lieu dans des journaux fascistes au moment de leur arrivée dans la Péninsule. L'article du *Corriere Padano* célébrant en termes quelque peu exagérés les liens qui unissent la Hongrie non seulement à l'Italie mais aussi au Reich et faisant preuve d'un optimisme par trop accentué au sujet d'un éventuel accord hungaro-yougoslave, ainsi que l'éditorial de M. Giovanni Ansaldo paru à la fois dans la *Gazzetta del Popolo* de Turin et le *Telegrafo* de Livourne auraient vivement déplu à MM. Imredy et de Kanya. M. Ansaldo notamment laisse entendre contrairement, paraît-il, à la vérité, que les questions concernant la politique intérieure hongroise seront traitées à Rome. Par ailleurs, il affirme en terminant que jamais la Hongrie n'a été aussi indépendante qu'à présent vis-à-vis de « sa puissante voisine » l'Allemagne et il souligne que les ministres hongrois sont venus à Rome avant de se rendre à Berlin. Cette remarque, observe-t-on dans les milieux de la délégation hongroise est particulièrement inopportune dans les circonstances actuelles et en tout cas déplaisante pour la Hongrie comme pour l'Allemagne. Le comte Ciano aurait d'ailleurs déclaré à M. de Kanya que l'article de M. Ansaldo n'avait pas été inspiré. On sait en effet tout le soin que la presse italienne a mis à faire ressortir que l'amitié italo-hongroise rentrait complètement dans le cadre de la politique de collaboration et d'étroite entente des gouvernements de Rome et de Berlin.

242

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1396 à 1409. (1) Secret. Réservé. *Prague, 21 juillet 1938, 3 h. 45.*

(*Reçu :* 7 h. 17, 7 h. 40, 8 h. 30, 8 h. 10, 9 h., 8 h. 50, 9 h. 10, 8 h. 45)

Suite à mon télégramme nos 1382 à 1394 (2).

Un rapport relatant la conversation que M. Osusky a eue hier, je crois, avec Votre Excellence (3) a mis M. Benès au comble de l'émotion. Le Président m'a donné lecture de quelques passages de ce rapport. Il en a retiré l'impression, d'une part que Votre Excellence ajoutait foi aux allégations le représentant comme mettant obstacle à la réalisation d'une entente entre le gouvernement tchécoslovaque et les Sudètes, de l'autre que l'interprétation à donner au mémorandum remis le mois dernier par M. Osusky (4) était que le gouverne-

(1) « Reconstitution Fouques-Duparc » et « fonds Daladier » conservé aux Sciences politiques.
(2) Du 20 juillet, ci-dessus publié sous le n° 235.
(3) Sur cette conversation, voir ci-dessus le n° 238.
(4) Du 9 juin, reproduit au tome IX de la présente série sous le n° 535.

ment français serait amené à reconsidérer la portée de ses accords avec la Tchécoslovaquie si cette entente ne se réalisait pas.

Le Président m'a demandé avec angoisse de lui dire ce que je savais de l'état d'esprit de Votre Excellence au sujet de ces questions.

Quant à la première, j'ai répondu que Votre Excellence ne m'en avait pas parlé. J'ai rappelé toutefois que faisaient mauvaise impression les propos belliqueux tenus par des personnalités tchécoslovaques à plusieurs de nos compatriotes. M. Benès m'a répété que dans les négociations, non seulement il était en plein accord avec M. Hodza, mais encore qu'il donnait à ce dernier l'appui le plus efficace et le plus exprès, puisque par suite de l'attitude adoptée en politique intérieure l'hiver dernier par les agrariens recommandant l'adoption d'une politique analogue à celle de la Pologne et de la Belgique, le président du Conseil était sans action sur les partis nationalistes demeurés fidèles comme le président de la République à la politique de collaboration intime avec la France [1]. M. Benès a ajouté que lui-même comme le président du Conseil exerçaient leur influence sur les ministres et les partis politiques dans le sens de l'acceptation de toutes revendications sudètes qui étaient compatibles avec le maintien de l'intégrité et de l'indépendance de l'État. Je crois personnellement que ces déclarations correspondent à la réalité. C'est également l'opinion de plusieurs de mes collègues, celle du ministre de Roumanie notamment. Celui-ci, comme le ministre de Yougoslavie, parle de dissentiments ministériels, qu'ils exagèrent, je crois, et qui auraient comme raison le désir de Mgr Sramek, le plus intransigeant des ministres, de remplacer M. Hodza à la présidence du Conseil. Ils ajoutent que l'appui donné à celui-ci par le président de la République est la meilleure garantie du maintien au pouvoir de M. Hodza puisque sans cet appui les ministres socialistes seraient enclins à donner leur concours à Mgr Sramek. M. Benès m'a déclaré qu'à moins d'être idiot ou criminel, il ne saurait, comme il en était accusé, envisager une guerre générale comme un moyen de sortir des difficultés actuelles. Personne, croyait-il, ne pouvait penser à Paris qu'il fût l'un ou l'autre.

Quant à l'hypothèse suivant laquelle le gouvernement de la République serait amené à reconsidérer la portée des accords franco-tchécoslovaques au cas où l'entente avec les Sudètes ne se réaliserait pas [2], elle a paru atterrer M. Benès. A plusieurs reprises, dans une conversation de trois heures, il est revenu à la question, me répétant : « Croyez-vous que ce soit vrai? »

J'ai cru comprendre que M. Osusky lui avait parlé de l'échange de notes entre lord Halifax et Votre Excellence, qui m'a été communiqué à Paris [3]. J'ai répondu ne pouvoir que répéter ce que j'avais dit hier : si un éclat se produisait entre la majorité du Parlement et les députés minoritaires allemands, si des incidents violents ou des initiatives illégales résultaient de cet éclat, amenant une intervention de l'Allemagne, la situation serait très dangereuse.

(1) Notes manuscrites du président du Conseil, insérées dans le texte même du document : *Hodza : parti des agrariens, partisan de la neutralité, à l'exemple de la Belgique et de la Pologne. — Ce n'est que le 8 septembre que Benès communique le projet de statut aux Sudètes.*

(2) *Note manuscrite du Président :* Pression de Bonnet.

(3) Ci-dessus reproduits sous les nos 163 annexe, 221.

En effet, il serait difficile au gouvernement de la République d'avoir derrière lui, en cas de guerre avec l'Allemagne, toute l'opinion publique française, alors que d'une part la France ne serait pas attaquée et alors que d'autre part elle n'avait pas la certitude d'avoir, en cas de guerre, l'Angleterre à ses côtés.

Le Président m'a répondu que, pour faire un accord, il fallait être deux; que dès à présent, d'après les renseignements, le gouvernement du Reich encourageait les Sudètes à l'intransigeance; que s'il avait connaissance de l'état d'esprit franco-anglais, il accentuerait cette action et rendrait tout accord impossible. Il a répété qu'il était prêt comme M. Hodza à toutes les concessions ne mettant pas en péril l'intégrité et l'indépendance de l'État; que toutefois, il ne pourrait accepter, comme présentant ce danger, les revendications marquées de l'idéologie raciste, c'est-à-dire la création de la Diète représentant la minorité allemande en tant que telle et l'attribution à cette minorité d'un territoire délimité où s'exercerait la juridiction des curies, des assemblées provinciales et des organes exécutifs, qui d'après le projet de statut tchécoslovaque représenteraient cette minorité. Il ne pourrait, en effet, donner son assentiment au prélude du démembrement ou de la vassalisation de l'État. La France avait au surplus à ce point de vue le même intérêt que la Tchécoslovaquie, puisque si cet état était démembré ou vassalisé par l'Allemagne, disparaîtrait avec cet allié le dernier bastion qui s'opposât encore à l'asservissement de l'Europe centrale par le Reich. Il était en effet indifférent à notre point de vue que la Tchécoslovaquie disparût ou qu'elle tombât sous l'hégémonie allemande. C'était, semble-t-il au Président, notre intérêt de faire valoir ce point de vue auprès de l'Angleterre. Reprenant la question sous un autre angle, M. Benès m'a fait remarquer que si les hésitations franco-anglaises étaient connues de l'opinion tchécoslovaque, se produirait probablement une crise gouvernementale qui dans l'état de tension actuelle, aurait les plus graves répercussions sur la stabilité et la force de résistance de la Tchécoslovaquie; le Reich accentuerait ses pressions et se livrerait peut-être à des entreprises qui pourraient être couronnées de succès.

Le Président m'a demandé ce que ferait la France si la minorité allemande en tant que telle prétendait procéder à un plébisciste auquel pourraient prendre part des individus répartis sur tout le territoire de la République. J'ai répondu que c'était là sans doute un des cas limites que j'avais signalés comme dangereux et dont les possibilités de survenance expliquaient le caractère pressant du conseil que j'avais été chargé de donner d'éviter une rupture avec les Sudètes. Le Président a insisté, disant qu'ayant la responsabilité de la conduite de l'État, son devoir était d'examiner toutes les hypothèses. J'ai réparti ne pouvoir, sans instructions, répondre à la question. Le Président m'a prié d'interroger Votre Excellence à ce sujet.

Je suis revenu à l'incertitude dans laquelle nous étions laissés quant aux intentions détaillées du gouvernement tchécoslovaque concernant le statut des minorités et quant à la marche des négociations. J'ai dit que si les gouvernements de Paris et de Londres avaient été tenus plus complètement au courant, des inquiétudes et des malentendus sans doute auraient été évités et pouvaient l'être encore, si, comme j'en étais persuadé, les projets du gouverne-

ment tchécoslovaque répondaient aux conseils que j'avais été chargé de donner. M. Benès a répondu avoir réfléchi à ce que je lui avais dit hier à ce sujet et s'être convaincu du bien-fondé de nos observations. Il m'a montré la loi sur les langues et la partie du statut ne comprenant pas l'auto-administration qui sont, m'a-t-il dit, déjà rédigés en forme de projet de loi. Ces documents sont en tchèque. Il les fera traduire et nous les communiquera avec un commentaire ainsi que le projet concernant l'auto-administration. Ce dernier, sur les principes essentiels duquel le Comité des ministres politiques est, m'a-t-il dit, tombé d'accord hier, grâce à l'appui qu'il a donné à M. Hodza, va être mis en forme de projet de loi.

Le Président m'a promis ces communications pour la fin de la semaine. Sans avoir encore reçu le télégramme nº 647 (1), j'ai insisté pour que ce délai fût réduit autant que possible et pour que nous fussent soumis tous les textes et non pas seulement des commentaires. Je ferai connaître demain au Président le rappel que m'a adressé Votre Excellence. M. Benès m'a répété que les délégués des minorités seraient mis, de leur côté, en mesure d'étudier ces textes et de les discuter... (2) avant leur présentation au Parlement tchécoslovaque, puis ils seraient soumis aux commissions parlementaires et ensuite à l'Assemblée.

243

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À PÉKIN,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1025/S à 1028/S. *Changhaï, 21 juillet 1938, 20 h. 20, 20 h 30.*

(*Reçu :* 23 h.)

D'après un bruit qui circule ici dans les milieux militaires japonais des ordres auraient été donnés à l'armée de Mandchourie de rejeter les troupes russes hors du territoire contesté de Changhu-Feng (3), mais de ne pas les poursuivre au-delà de la frontière. Cette région de collines offre des vues dominantes sur la baie de Possiet qui appartient à l'U.R.S.S. On peut admettre que le gouvernement Konoyé-Ugaki ne croit pas la situation militaire suffisamment assurée en Chine pour justifier actuellement un conflit d'envergure en Sibérie. L'affaire aurait alors seulement pour but de prendre la mesure de la force ou de la faiblesse russe avant de se décider à effectuer d'autres transports de troupes de Mandchourie sur la Chine. C'est une manœuvre analogue qui a permis l'an dernier, au début de juillet, au parti militaire de se lancer dans l'aventure

(1) Sur ce document, voir ci-après le nº 247 (note)
(2) Lacune de déchiffrement.
(3) Sur l'incident de frontière russo-japonais, voir ci-dessus le nº 232 (et note).

chinoise après avoir constaté que les Soviets cédaient devant le Japon lors de l'incident des îles de l'Amour [1].

Cependant, le risque d'initiatives de subalternes plus ou moins inféodés aux partisans d'une extension du conflit n'est pas à écarter. D'après certains militaires japonais, attaquer la Russie créerait des conditions favorables à un conflit en Europe, ce qui aurait, pensent-ils, pour conséquence, en paralysant encore davantage l'Angleterre et la France et les États-Unis, de mettre l'Extrême-Orient à la merci du Japon.

Étant donné la dépendance croissante, depuis le mois de juillet 1937, dans laquelle le Japon se trouve vis-à-vis des États-Unis au point de vue de ses fabrications de guerre et ravitaillements complémentaires, l'influence du gouvernement de Washington sur celui de Tokyo pourrait utilement s'exercer en vue d'écarter des éventualités qui seraient graves pour la paix générale. Si on pouvait de Washington donner à entendre que toute nouvelle guerre déclarée ou non affecterait sérieusement les échanges entre le Japon et les États-Unis, cet avis aurait un grand poids à Tokyo à titre d'avertissement, pour l'avenir, même si l'incident actuel devait s'apaiser.

244

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Lacroix, Ministre de France à Prague.

T. nº 654. [2] *Paris, 21 juillet 1938.*

Au cours des entretiens auxquels a donné lieu la présence à Paris de lord Halifax [3], la situation de la Tchécoslovaquie a fait l'objet d'un examen approfondi. Nous nous sommes trouvés pleinement d'accord pour considérer qu'une situation grave risquerait d'être créée si le gouvernement tchécoslovaque présentait brusquement au Parlement les projets de loi sur le statut des nationalités sans qu'au préalable ait pu être obtenu sur les dispositions essentielles l'accord explicite des représentants des minorités.

Veuillez d'urgence attirer l'attention de M. Benès et de M. Hodza sur cette amicale mais instante recommandation. Je constate d'ailleurs avec satisfaction qu'elle rencontre les vues également exprimées par les autorités tchécoslovaques dans la communication officieuse transmise par votre télégramme 1362 [4].

(1) Sur cet incident, voir, au tome VI de la présente série, le nº 17.
(2) Archives de l'ambassade.
(3) Qui avait accompagné les souverains britanniques en visite officielle en France (du 19 au 22 juillet). Le compte-rendu de ces entretiens est ci-dessus reproduit sous le nº 237.
(4) Du 18 juillet, non publié. Ce télégramme reproduisait une note du bureau de presse tchécoslovaque aux termes de laquelle le gouvernement de Prague était « décidé à rester en contact avec les représentants des diverses oppositions jusqu'à la convocation du Parlement ».

245

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1427 à 1434 (1). Secret. Réservé. *Prague, 21 juillet 1938, 21 h. 58, 22 h.*

(*Reçu :* le 22, à 1 h. 15, 1 h. 20, 1 h. 30, 1 h. 10, 1 h.)

Je me permets d'attirer toute l'attention de Votre Excellence sur mes télégrammes relatant mes entretiens d'hier et d'aujourd'hui avec le président de la République (2).

Je sais que, ces jours derniers, celui-ci a été soumis par le gouvernement britannique à une pression très forte et d'ailleurs assez méfiante, soit en vue de hâter la présentation au Parlement du projet de statut des nationalités, soit, ce qui paraît un peu contradictoire, en vue d'éviter que les délégués sudètes fussent mis dans l'impossibilité d'étudier et de discuter ce document à loisir. C'est du moins entre les termes de cette alternative que flottaient les conversations de M. Newton avant mon voyage à Paris (3).

Votre Excellence s'est rendu compte d'autre part de l'effet qu'avaient produit sur M. Benès tant les représentations que j'avais faites et les conseils que j'avais donnés à mon retour, que le rapport de M. Osusky (4).

Le Président m'a dit en propres termes que ce document avait illuminé comme l'éclair la position du gouvernement français et que l'hypothèse de la reconsidération par le cabinet de Paris de sa politique à l'égard de la Tchécoslovaquie constituait pour lui un coup terrible. Précédemment, M. Benès avait pris connaissance du mémorandum de Votre Excellence que lui avait apporté M. Osusky (5).

J'ajoute que la question de la neutralité de la Tchécoslovaquie si elle n'a été mentionnée ni par mon collègue d'Angleterre, ni par moi dans mon entretien avec les dirigeants tchécoslovaques, a été cependant abordée en dehors de nous (6). Le gouvernement tchécoslovaque doit donc penser qu'elle a été posée.

Il est évident que les cabinets de Londres, de Paris et de Prague ont le plus ferme désir de maintenir la paix. Il est permis de se demander si le gouvernement britannique ne serait pas disposé à sacrifier à la sauvegarde de celle-ci,

(1) « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Reproduits ci-dessus sous les nos 235, 242.
(3) Le ministre de France à Prague s'était rendu à Paris du 15 au 18 juillet : voir ci-dessus le no 218 (note).
(4) Sur son entretien du 20 juillet avec le ministre français des Affaires étrangères, voir ci-dessus le no 238.
(5) Mémorandum reproduit ci-dessus sous le no 222.
(6) L'ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris avait saisi le ministre français des Affaires étrangères d'un projet de neutralisation de la Tchécoslovaquie le 1er juillet (voir ci-dessus le no 170 note).

en cas de nécessité qu'il jugerait absolue, le maintien de l'intégrité et de l'indépendance effective de la Tchécoslovaquie.

L'incertitude dans laquelle Paris, la Petite Entente, Londres ont été tenus jusqu'ici, en partie par la faute du cabinet de Prague, quant au projet du gouvernement tchécoslovaque en matière de concession aux minorités et quant à la marche des négociations avec les Sudètes, a pu créer dans les esprits britanniques, si l'on y ajoute les allégations de la propagande allemande, une confusion et une inquiétude qui, jointes à la connaissance insuffisante de la portée des questions posées, sont susceptibles de favoriser la conception de solutions qui donneraient partie gagnée à l'Allemagne.

Nous devons, me semble-t-il, nous demander s'il n'est pas de notre intérêt de mettre le cabinet de Londres en garde contre un pareil glissement.

Dans ma correspondance adressée au prédécesseur de Votre Excellence, j'ai à plusieurs reprises indiqué que si la Tchécoslovaquie se sentait abandonnée par la France et l'Angleterre, il n'était pas impossible qu'elle donnât une autre direction à sa politique : les Tchèques ont à plusieurs reprises dans l'histoire été vassalisés par l'Allemagne et cependant leur nation a survécu. Ils pourraient penser qu'il en serait ainsi une fois encore. Quant à la France, disais-je, une pareille évolution de la politique tchécoslovaque lui ferait perdre sa situation en Europe centrale et orientale et donc un élément constitutif de sa position de grande puissance.

Après les événements du 20 mai, de pareilles craintes se sont, pendant quelques semaines, évanouies dans mon esprit. Elles y renaissent aujourd'hui.

Je vois M. Benès harassé par les difficultés de toutes sortes auxquelles il a à faire face depuis l'absorption de l'Autriche par l'Allemagne; je pourrais dire depuis le 7 mars 1936. Pour la première fois cet après-midi, j'ai cru percevoir chez lui une sorte de fléchissement de la machine humaine; je vois des hommes d'État dont plusieurs sont intelligents mais dont aucun ne réunit l'ensemble des qualités qui font un conducteur de peuples; des minorités centrifuges; une opinion publique un moment rassemblée, qui l'est encore apparemment, mais qui peut rapidement... [1]. Cet état peut disparaître en tant que facteur européen si ses créateurs et ses protecteurs naturels ne le soutiennent pas dans sa volonté de vivre tout en obtenant de lui pour les minorités qu'il englobe des concessions suffisantes mais ne menaçant ni son indépendance ni son intégrité nationale.

Peut-être suis-je trop impressionné moi-même par cette pression anglaise dont Votre Excellence m'a donné des preuves, qui ne peut être ignorée en Allemagne et qui me paraît de nature à encourager l'intransigeance du Reich et par conséquent des Sudètes, sans doute considérés en partie par les dirigeants de Berlin comme une machine de guerre.

Mes réflexions dépassent, je le sais, la compétence que je tire de mes fonctions du point de vue politique. L'assurance que Votre Excellence a bien voulu me donner de sa confiance et de son appréciation de mon activité me font cependant un devoir de lui soumettre ma pensée.

[1] Lacune de déchiffrement.

246

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. sans nº. (1) Réservé. *Berlin, 21 juillet 1938* (2).

(*Reçu :* le 22, 15 h. 20.)

L'attitude de la presse allemande, coïncidant avec certains renseignements qui me parvenaient de divers côtés, m'a déterminé à abréger mon séjour à Gastein.

Au moment où les journaux du Reich recommençaient à dénoncer les prétendues « provocations » de Prague et accuser les Tchèques de « mobiliser », j'apprenais, en effet, que le Führer avait donné, le 18 juillet, l'ordre à l'état-major de l'Armée de se tenir prêt à agir d'un instant à l'autre.

En vain, l'État-major avait-il élevé des objections, fait valoir que les travaux entrepris, notamment les fortifications de la frontière occidentale, n'étaient pas assez avancés, et réclamé un délai de trois à quatre semaines, le Führer avait maintenu son ordre.

On pouvait donc penser — et les renseignements reçus par moi l'affirmaient — qu'il avait décidé de brusquer les choses et d'accomplir, dès la fin de juillet, l'opération de force, projetée d'abord pour la fin d'août.

Les personnes dignes de foi qui l'ont approché récemment représentent M. Hitler comme en proie à une sorte de crise morale, sinon mentale. Il est sombre, agité, tourmenté, versatile, tour à tour exalté et abattu, hésitant et animé d'une résolution farouche, qui le rend sourd aux arguments et aux conseils.

A ses yeux, la Tchécoslovaquie est évidemment condamnée. Il n'a jamais cru à la bonne volonté du gouvernement de Prague et du président Benès; il y croit moins que jamais; il est convaincu que les prétendues concessions contenues dans le statut en gestation des nationalités sont dérisoires, que les dirigeants tchèques se moquent de lui et ne cherchent qu'à gagner du temps, pour s'assurer contre le Reich l'appui éventuel de la France et de la Grande-Bretagne. Si, comme on l'annonce, le statut des nationalités devait être imposé contre leur gré aux Sudètes par le Parlement de Prague, ou si le service militaire de trois ans devait être institué (3), il jugerait que la preuve de l'impossibilité d'aboutir à une solution pacifique est établie et que la mesure est comble. Dès maintenant, la rancune qu'il a gardée de l'épisode du 21 mai, où l'on a osé dire qu'il avait reculé, s'est accrue, comme aussi son désir de tirer sa

(1) Archives de l'ambassade de Rome.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Sur cette décision, voir ci-dessus le nº 176; ci-après les nºs 258, annexe, 413.

vengeance et d'en finir une bonne fois avec un misérable petit peuple qui ose défier 75 millions d'Allemands.

Sur ce point, il ne saurait y avoir de doute. Mais quand convient-il d'agir, et de quelle manière? Là dessus, l'esprit du Führer paraît passer encore par des incertitudes; et ces incertitudes ont deux causes principales.

Bien qu'il s'impatiente des objections que lui présentent ses généraux, des réponses médiocrement satisfaisantes qu'ils lui font, quand il les interroge sur le degré d'avancement de leurs préparatifs, il est, tout de même, frappé par leur attitude réticente.

Il l'est d'autant plus que, d'autre part, il n'est pas sûr des conséquences que risque d'entraîner le coup de force brutal qu'il médite contre la Tchécoslovaquie.

Il pense qu'une action militaire de caractère foudroyant est possible; qu'en quelques jours elle mettrait la Tchécoslovaquie à sa merci, qu'ayant ainsi créé le fait accompli, avant que la France et l'Angleterre n'aient pu bouger, il serait en bonne posture pour offrir à ces deux états un échange de vues, qui éviterait que le conflit ne s'étendît et ne tournât en une guerre générale. Cette guerre générale, elle lui fait peur, autant qu'elle l'attire. A certaines heures elle suscite en lui des visions qui l'effraient; à d'autres, elle le saisit de vertige et il est tenté de s'y jeter.

Parmi les considérations qui se succèdent ou se mêlent dans son esprit, domine, semble-t-il, l'idée que l'Angleterre, embarrassée, en réalité, par les affaires de Palestine et la guerre d'Extrême-Orient a « bluffé » le 21 mai et n'affrontera, en aucun cas, une guerre pour la Tchécoslovaquie et que, par suite, la France ne fera pas non plus la guerre, ou n'y sera pas un adversaire dangereux. Encore voudrait-il vérifier cette supposition, ou, du moins, ne rien négliger pour amener l'Angleterre à rester à l'écart, et pour la persuader de ses bonnes dispositions et pour pouvoir, de toute façon, dire, un jour, au peuple allemand, si c'est nécessaire, qu'il a tout essayé, afin de s'entendre avec les Anglais et que s'il n'y est pas arrivé, ce n'est pas de sa faute.

J'ignore, à l'heure actuelle, ce que signifie le voyage à Londres du capitaine Wiedemann, officier d'ordonnance du Führer [1], et quelle est la portée de cette mission. Mais j'imagine que la démarche en question répond à ce genre de préoccupations.

Y voir un gage de sincérité et d'intentions réellement pacifiques serait peut-être imprudent, ou hâtif. On ne doit pas oublier qu'Hitler est un homme ténébreux, capable de pousser très loin la ruse, l'hypocrisie et le mensonge, et qu'avant d'écraser l'Autriche, il a feint de rechercher, en toute loyauté, un accommodement avec elle.

Une circonstance est propre à l'encourager dans la voie de la violence; il paraît bien que l'Italie lui ait accordé une promesse de soutien, dans l'hypothèse où une guerre générale se produirait, et que, malgré les démentis répan-

[1] Sur ce séjour, au cours duquel l'officier d'ordonnance du Führer fut reçu à titre officieux au domicile privé du secrétaire d'État au Foreign Office, avant que ce dernier ne partît en visite officielle pour la France, où il accompagnait les souverains britanniques, voir ci-dessus les nos 223, 237; ci-après les nos 269, 289.

dus, les séjours prolongés des généraux Pariani et Russo en Allemagne [1] aient eu pour but de jeter les bases d'une collaboration militaire entre les deux pays.

Une autre circonstance ne saurait, non plus, manquer de l'influencer : la situation économique, financière et même morale du Reich n'est pas excellente; l'argent commence à manquer; le déficit de la balance commerciale se prolonge, entraînant une aggravation de la disette des devises : enfin, si la jeunesse demeure fervente, on constate chez les personnes plus mûres et dans les classes les plus cultivées de la société une baisse sensible de l'esprit public, un mouvement plus accentué de lassitude et de mécontentement. De nouveau, les dirigeants du régime doivent éprouver le besoin de ranimer l'enthousiasme par un coup d'éclat.

Il est vrai que l'éventualité d'une prochaine guerre, dont chacun parle à l'heure qu'il est, et que chacun regarde comme probable et prochaine, n'est pas populaire en Allemagne et y provoque surtout de la consternation; tandis qu'il est visible à tous les yeux qu'avec une hâte fébrile, toutes les activités économiques et industrielles de la nation travaillent, en ce moment, à la mise au point de l'appareil militaire.

Quoi qu'il en soit, il est clair que la crise latente depuis plusieurs mois ne s'est pas améliorée, mais plutôt aggravée et qu'il y a lieu plus que jamais de redouter qu'un incident, spontané ou prémédité, ne la fasse éclater.

Tel est, au surplus, l'avis de mon collègue, l'ambassadeur de Grande-Bretagne. Je note, d'ailleurs, que sir Nevile Henderson persiste à rejeter l'entière responsabilité des événements sur la politique du gouvernement tchèque et du président Benès [2]. Selon lui, M. Benès ne voudrait pas se résigner aux concessions indispensables; il s'obstinerait à conserver à la Tchécoslovaquie le caractère d'un état national et aimerait mieux le risque d'une guerre plutôt que de transformer son pays en un état de nationalités. L'ambassadeur britannique estime qu'il n'y a pourtant que cette solution, combinée avec la neutralisation garantie, qui pourrait sauver l'existence de la Tchécoslovaquie. Il pense que nous n'avons pas secondé l'Angleterre avec assez de fermeté auprès des Tchèques, pour les obliger à s'accommoder d'un pareil règlement. Il aurait fallu, d'après lui, en cas d'un refus de leur part, aller jusqu'à la menace de les abandonner à leur sort. Comme moi, il considère qu'en dehors de la publication d'un statut insuffisant, qui suscitera une révolte ou des troubles dans la région des Sudètes, le moindre incident sanglant peut être, à tout instant, le signal, pour le Reich, d'une action de force. Il ne croit pas, cependant, qu'une guerre générale en soit nécessairement le résultat. Il déclare qu'il déploiera, du moins, quant à lui, toutes ses ressources pour empêcher que les choses n'en viennent là. Ni les Sudètes, ni les Tchèques ne valent, à son jugement, le sang d'un seul Tommy. Si je lui rétorque que ce n'est pas seulement, à la vérité, le destin de la Tchécoslovaquie qui est en jeu, mais le destin de l'Europe en face de l'*appétit de puissance* d'Adolf Hitler, appétit

(1) Sur ces séjours, voir ci-dessus les nos 150, (note), 159, (note), 234 (note).
(2) Voir ci-dessus no 130 (note).

de puissance, ambition d'hégémonie, que tout nouveau succès ne pourrait que développer, il se défend de vouloir entrer en de telles anticipations et sacrifier le présent à des vues d'avenir plus ou moins plausibles. Il imagine qu'une opération militaire contre les Tchèques, à la différence de ce qui s'est passé pour l'Autriche, obligera l'Allemagne à mobiliser. Dès que le décret de mobilisation sera connu, l'heure sonnera, selon lui, de tenter une médiation italo-anglaise. Il s'en est déjà ouvert à l'ambassadeur d'Italie; il a dû s'en ouvrir à Londres [1]. La médiation qu'il envisage ne pourrait, du reste, avoir qu'une base : l'offre de recourir à un plébiscite, fondé sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, dont les démocraties occidentales se sont toujours réclamées. Ce plébiscite aboutirait, sans doute, au rattachement des Sudètes à l'Allemagne. Ainsi la Tchécoslovaquie perdrait une province qu'elle aurait probablement conservée, si elle avait suivi une politique plus souple et plus habile, trop heureuse encore si M. Benès, comme M. Schuschnigg, ne devenait pas le fossoyeur de son propre pays.

Je fais remarquer à mon collègue que la Tchécoslovaquie ne sera pas écrasée aussi vite, ni aussi facilement que M. Hitler se plaît à le croire et que si elle résiste seulement quinze jours, il se produira, même en Angleterre, un mouvement d'opinion qui forcera le gouvernement britannique à lui porter secours.

Sir Nevile n'en disconvient pas et lève les bras avec désespoir.

J'ai cependant l'impression qu'il y a quelque chose à retenir de son idée de médiation. Mais elle arriverait trop tard, si elle était mise en avant, après le décret allemand de mobilisation. L'expérience nous enseigne que la mobilisation déclenche un mécanisme qu'il devient presque impossible d'arrêter. C'est avant, qu'il faut agir, si l'on veut empêcher d'irrémédiables catastrophes.

Selon les nouvelles les plus récentes qui sont parvenues, ce matin, à ma connaissance, M. Hitler aurait fini par céder aux représentations de ses généraux et par leur accorder les délais qu'ils demandaient, c'est-à-dire à reporter aux dates primitives l'opération projetée.

S'il est exact, d'autre part, qu'il ait, par l'intermédiaire du capitaine Wiedemann, protesté à Londres de ses dispositions pacifiques, ce répit devrait pouvoir être utilisé. Par elle-même la démarche du capitaine Wiedemann montre déjà combien le Führer attache d'importance à la *base morale* de son action. Il veut, encore une fois, sinon tout faire, du moins *faire semblant d'avoir tout fait*, pour éviter la guerre et légitimer l'emploi de la force, aux yeux d'une population que cette perspective est loin d'enchanter et qui a besoin qu'on lui donne des raisons de croire qu'il n'y avait vraiment pas d'autre solution possible.

C'est sur ce terrain qu'il y a chance de capter Hitler et de le prendre à son jeu. Si l'Angleterre l'invitait sans perdre de temps à administrer la preuve de sa bonne foi et à examiner les moyens de sauvegarder la paix, en tenant

[1] Sur le projet de l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin, visant à demander au gouvernement italien d'unir ses efforts à ceux du gouvernement britannique afin de proposer aux gouvernements français et allemand une conférence des quatre puissances en vue de traiter du problème sudéto-tchécoslovaque, en cas de non-acceptation par M. Benès d'un médiateur indépendant, voir les *Documents on british foreign policy*, 3e série, I, no 532,.

un compte équitable des revendications des Sudètes et des intérêts essentiels de la Tchécoslovaquie, pourrait-il s'y refuser?

Qui sait, même si, dans les moments où le risque d'un conflit belliqueux trouble ses réflexions (comme il trouble également l'esprit du maréchal Gœring) les avertissements qu'il fait entendre, les bruits de guerre qu'il laisse répandre n'ont pas pour fin d'engager une partie diplomatique, qui le tirerait d'embarras et d'où il sortirait avec un prestige grandi?

247

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1424. (1) *Prague, 21 juillet 1938* (2).

(*Reçu* : le 23, 11 h. 35.)

Je réponds à votre télégramme nº 647 (3).

M. Benès m'ayant téléphoné tout à l'heure, j'en ai pris occasion pour lui rappeler à lui-même le prix que Votre Excellence attache à recevoir communication d'urgence des différents projets de loi tchécoslovaques constituant le statut des nationalités. J'ai dit qu'il avait encore été insisté auprès de moi à ce sujet. La traduction des textes, la rédaction des commentaires demandent un certain temps. D'ailleurs, c'est mardi seulement que les ministres politiques ont donné leur approbation aux lignes essentielles du projet concernant l'auto-administration, telle que celle-ci résulte des pourparlers avec les Sudètes et des tractations avec les partis politiques nationaux. M. Benès m'a cependant promis de me faire parvenir tous ces documents dans deux jours.

(1) Archives de l'ambassade de Rome.
(2) Par avion.
(3) Du 19 juillet, non reproduit, qui demandait la transmission des projets de loi tchécoslovaques relatifs au statut des nationalités.

248

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1425. (1) *Prague, 21 juillet 1938* (2).

(*Reçu :* le 23, 11 h. 35.)

Le président de la République m'a téléphoné ce matin de bonne heure pour me prier de donner à Votre Excellence l'assurance que les propos recueillis par différents Français à l'occasion de leur séjour à Prague ne dénotent chez les interlocuteurs tchécoslovaques aucun esprit belliqueux. Le Président affirme que personne en Tchécoslovaquie ne songe à provoquer ni à attaquer quelque état que ce soit. Les propos tenus ne pouvaient être dictés que par la résolution de défendre le pays, si celui-ci était envahi. Sans doute révélaient-ils aussi, d'après M. Benès, le désir de marquer la différence entre l'état d'esprit du peuple tchécoslovaque et la passivité manifestée par le peuple autrichien au moment de l'Anschluss et indiquaient-ils le souci d'affirmer la fidélité à la France, plus solide que celle d'autres états.

249

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nºs 1435 à 1437. *Prague, 21 juillet 1938* (3).

(*Reçu :* le 23, 11 h. 35.)

Au cours de notre entretien par téléphone, ce matin, M. Benès a attiré mon attention sur les indices de réaction contre la politique du parti des Sudètes que révèlent les articles du journal catholique *Deutsche Presse* que j'ai signalés dans mes récentes revues de presse. Il convient de rappeler que les chrétiens-sociaux, dont ce journal est l'organe, s'étaient, après l'Anschluss, presque complètement ralliés au parti des Sudètes (4). Le Président attribue d'autre

(1) **Archives de l'ambassade de Rome.**
(2) Par avion.
(3) Par avion.
(4) **Voir, au tome IX de la présente série, le nº 45 et note.**

part de l'importance à l'article du *Social-Democrate* relevé dans mon télégramme de presse nº 1421 (1). Il m'a confirmé les renseignements de source socialiste française donnés, à la suite de voyages [effectués] dans les régions allemandes par M. Lévy dans le *Populaire* et par MM. L'Héveder et Castagnez à moi-même. Je rappelle que, d'après ces renseignements, le parti social-démocrate allemand aurait conservé intactes ses organisations et aurait perdu assez peu d'adhérents. Enfin M. Benès croit savoir que certains signes de désorganisation se manifesteraient dans le parti des Sudètes lui-même. M. Henlein aurait été attaqué dans une récente réunion de chefs de ce parti. M. Benès ne sait d'ailleurs pas encore si ces conflits révéleraient une tendance vers la radicalisation ou vers la conciliation.

250

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1440. (2) *Prague, 21 juillet 1938* (3).

(*Reçu* : le 23, 11 h. 35.)

Suivant le ministre des Affaires étrangères, le nombre des mécontents irait s'accroissant en Allemagne. La plus grande partie des adversaires de M. Hitler verrait dans une restauration le moyen le plus approprié de sortir de la situation actuelle.

(1) Du même jour, non reproduit. Le *Social-Démocrate* estimait que les revendications sudètes aboutissaient à la création d'un état dans l'État.
(2) Archives de l'ambassade à Rome.
(3) Par avion.

251

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1423 (1). *Prague, 21 juillet 1938* (2).

Plusieurs journaux se font l'écho de rumeurs selon lesquelles le gouvernement envisagerait de créer très prochainement des camps de travail où les chômeurs bénéficiant actuellement de secours du gouvernement seraient employés par les autorités militaires [à] la consruction de fortifications et de routes stratégiques.

252

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 169. *Washington, 21 juillet 1938.*

Comme je l'ai souligné par mes télégrammes nos 697-698 du 11 juillet (3), le sénateur Pittman, président de la commission des Affaires extérieures, avait annoncé par la voie de l'*Associated Press*, et indiscutablement avec l'accord du département d'État, que l'administration avait l'intention de proposer au Congrès la modification de l'acte de neutralité.

A ma connaissance, ces déclarations n'avaient pas jusqu'à présent provoqué de réaction de la part de l'opinion publique américaine, ni de commentaires dans les journaux.

Or, le *Christian Science Monitor* vient d'annoncer que cinq organisations pacifistes, *The national Council for prevention of War*, *The Women's international League for Peace and Freedom*, *World peace Ways*, *The Fellowship of reconciliation* et *Keep America out of War Congress*, avaient, le 18 juil-

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Prague.
(2) Par avion, en clair.
(3) Non reproduit, le sens en étant résumé ici. Selon le sénateur Pittman, « l'Administration proposerait au prochain Congrès de modifier l'acte de neutralité, en laissant au Président un pouvoir discrétionnaire pour l'application de telle ou telle clause au moment jugé par lui opportun ». « Pour condamner la loi actuelle, le sénateur a fait valoir qu'elle n'avait pas permis de mettre l'embargo sur les armes à destination de l'Extrême-Orient puisque aucune déclaration de guerre n'était intervenue entre la Chine et le Japon.»

let, pris position contre l'intention prêtée à l'administration de réclamer l'octroi au président des États-Unis de pouvoirs discrétionnaires pour l'application de telle ou telle clause de l'acte de neutralité au moment qu'il jugerait opportun. La déclaration commune de ces groupements ajoute qu'« en votant l'acte de neutralité, le Congrès s'était proposé de protéger la nation contre la politique qui avait amené les États-Unis à participer à la guerre mondiale. Le Congrès possède, de par la Constitution, le droit de déclarer la guerre ou de maintenir le pays en état de paix, et ce droit a été incorporé dans l'acte de neutralité ». En conséquence, ces cinq organisations annoncent qu'elles feront poser la question devant le corps électoral dans chaque circonscription en novembre prochain, et qu'elles poursuivront devant le prochain Congrès le vote de l'amendement subordonnant à un plébiscite l'entrée en guerre des États-Unis. On sait que cet amendement a été repoussé au cours de la dernière session du Congrès.

Jusqu'à présent, si l'on met à part les questions de personnes et d'intérêt local, le *New Deal*, dans ses multiples aspects économiques, fiscaux et sociaux, a tenu presque seul la plateforme électorale. Il n'est pas à souhaiter et il est heureusement peu probable que la modification de l'acte de neutralité, c'est-à-dire l'orientation générale de la politique extérieure des États-Unis vienne au premier plan malgré les efforts des pacifistes.

Tel est le sentiment d'un des hauts fonctionnaires du département d'État les plus ouverts et les plus sympathiques à notre cause, M. Messersmith, secrétaire adjoint, avec qui je me suis entretenu de la question. Il m'a dit connaître personnellement les dirigeants des organisations en question et les tenir pour des hommes sincères, incapables de se faire les instruments déguisés de la propagande allemande ou italienne, mais partisans irréductibles de l'isolement. Ils étaient fort heureusement sans véritable influence, car les milieux intellectuels auxquels ils appartiennent par leur formation étaient en grande majorité conscients des devoirs qu'imposait la solidarité entre les démocraties du monde entier.

M. Messersmith m'a confirmé que le département d'État était décidé à revendiquer pour le Président les pouvoirs les plus larges pour l'application de l'acte de neutralité. « Tel sera le sens des amendements qui seront présentés au Congrès, dès le début de la prochaine session. Cela, bien entendu, a-t-il ajouté, vaut pour les précisions normales. Car, si par malheur la situation européenne tournait au tragique, le Président convoquerait immédiatement le Congrès et lui proposerait des mesures d'une plus grande portée ».

253

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1.454 à 1.458. (1) *Prague, 22 juillet 1938* (2).

Concernant les concessions à faire aux minorités, il semble, d'après ce que m'a dit le président du Conseil, que les divergences de vues entre partis tchèques et slovaques ne soient pas encore complètement réduites. M. Hodza s'exprime d'ailleurs à ce sujet avec une certaine réserve. Il m'a dit sa reconnaissance du voyage de M. Pezet (3) mais m'a laissé entendre que le résultat escompté auprès de Mgr Sramek n'avait pas été complètement atteint. A propos de la communication que j'ai demandée du texte des projets de lois devant constituer le statut des nationalités (4), le président du Conseil m'a dit que celui concernant l'emploi des diverses langues n'était pas encore définitif, certains amendements restrictifs ayant été proposés au Comité des six. Il a d'ailleurs ajouté être certain d'obtenir l'abandon de ces amendements. Tout cela explique dans une large mesure la lenteur des négociations. M. Hodza m'a cependant déclaré qu'il verrait aujourd'hui ou demain les représentants des Sudètes et qu'il leur remettrait le texte des projets concernant l'autoadministration. Les représentants de M. Henlein ne devraient donc plus pouvoir soutenir qu'ils ne sont pas au courant des intentions du gouvernement tchécoslovaque, puisqu'ainsi que je l'ai fait savoir à Votre Excellence, les projets concernant les langues et les parties du statut autres que l'autoadministration ont déjà été remis il y a plusieurs jours aux représentants des Sudètes. Toutefois le président du Conseil m'a déclaré qu'il ne ferait la communication du projet concernant l'autoadministration qu'à titre inofficiel, cela pour éviter une rupture si les Sudètes le trouvaient insuffisant. Ceux-ci, qui ne sont pas de bonne foi, pourront donc être tentés de soutenir encore qu'aucune communication ne leur a été faite de la part du gouvernement.

Le ministre d'Angleterre que je viens de voir paraît maintenant plus frappé des inconvénients d'une procédure qui permettrait aux Sudètes de se plaindre de n'avoir pas été mis en mesure d'étudier et de discuter les textes avant la présentation de ceux-ci au Parlement que des inconvénients d'une remise de la discussion devant les assemblées.

Il l'a fait savoir à M. Benès. Le président de la République a donné l'assurance que les Sudètes disposeraient du temps nécessaire pour étudier et discuter les textes avant la session parlementaire.

(1) **Archives de l'ambassade.**
(2) **Par avion.**
(3) **Il n'a été retrouvé aucune trace de ce voyage dans les archives françaises.**
(4) **Voir ci-dessus le n° 247.**

Mon collègue à qui j'ai parlé des représentations que j'avais faites à M. Benès et de la réaction de celui-ci [1] paraît commencer à se rendre compte que n'est pas à exclure une hypothèse suivant laquelle une intransigeance systématique des Sudètes rendrait tout accord impossible.

J'ai insisté auprès de M. Hodza comme je l'avais fait auprès de M. Benès sur le désir de Votre Excellence de recevoir d'urgence communication des textes des projets de lois qui formeront le statut des minorités.

254

M. Henri Cambon, Ministre de France à Luxembourg,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 73. *Luxembourg, 22 juillet 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 27 juillet.)

M. Bech, ministre des Affaires étrangères, est parti hier matin pour Copenhague en passant par Bruxelles. Le conseiller de gouvernement M. Wehrer, qui se trouve à Berlin pour étudier avec les services de la Wilhelmstrasse une formule d'accord sur l'inviolabilité et l'intégrité du territoire luxembourgeois, le rejoindra directement dans la capitale danoise.

A ce propos, M. Bech m'a dit que d'après les dernières informations de son représentant à Berlin, le gouvernement allemand paraissait prêt à souscrire à une formule très voisine de celle que nous lui avons proposée [2].

Quant à la conférence de Copenhague [3], M. Bech s'attend à ce que les participants s'entendent pour revendiquer chacun pour sa part la même situation que la Suisse à l'égard de la Société des Nations. La reconnaissance d'une « situation spéciale » à la Confédération helvétique a eu le don d'exaspérer les autres états neutres si j'en juge par les propos du ministre luxembourgeois : « Nous sommes tous dans une situation spéciale, m'a-t-il dit, seulement la Suisse a l'avantage de pouvoir exercer une espèce de chantage sur la Société des Nations parce que les services de cette institution sont installés sur son territoire ».

Comme M. Bech me fera à son retour de Copenhague un récit de sa façon, je serais obligé à Votre Excellence, de vouloir bien me communiquer les informations qui pourront lui parvenir sur ce sujet de notre représentant au Danemark.

(1) Voir ci-dessus les nos 235, 242.
(2) Sur cette formule, voir, au tome IX de la présente série, les nos 84 et 165.
(3) Les 23 et 24 juillet, les ministres des Affaires étrangères des pays signataires de la convention d'Oslo tenaient une conférence dans la capitale danoise. Sur les buts de cette conférence. voir ci-dessus le n° 190.

255

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 733, 734. Secret. Réservé. *Washington, 23 juillet 1938, 23 h. 30.*

(*Reçu :* le 24, 20 h. 40, 20 h. 45.)

L'opinion américaine, telle qu'elle s'exprime par la grande presse, reste favorable à la Tchécoslovaquie.

Mais je ne constate plus depuis quelques jours la même unanimité au département d'État. Certains condamnent l'intransigeance de M. Benès qui spéculerait sur l'appui de la France pour éluder les concessions nécessaires. D'aucuns même paraissent admettre la légitimité des exigences allemandes. Ils mentionnent, sans d'ailleurs les préciser autrement, les discriminations dont les Sudètes auraient souffert jusqu'ici. Ils invoquent le droit des populations à disposer d'elles-mêmes et, si leurs interlocuteurs s'inquiètent de l'application éventuelle de ce principe aux États-Unis, ils reconnaissent des droits spéciaux aux minorités pouvant se réclamer d'états limitrophes.

Les fonctionnaires qui s'expriment ainsi prétendent volontiers se faire l'écho d'appréciations formulées par les représentants américains en Europe.

Quoi qu'il en soit, mes collaborateurs et moi faisons, chaque fois que l'occasion s'en présente, les mises au point qui s'imposent pour éviter que ne s'implantent dans les milieux dirigeants de la politique des complaisances révisionnistes qui pourraient ne pas rester limitées au seul cas de la Tchécoslovaquie.

256

M. Bargeton, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 253, 254. (1) Secret. Réservé. *Bruxelles, 23 juillet 1938* (2).

(*Reçu :* le 25, 10 h.50.)

Je me réfère à la lettre collective du Département du 11 juillet qui me parvient par la valise (3). En l'absence de M. Spaak et de M. Van Langenhove, je me suis informé de l'opinion des services politiques. L'impression y est moins bonne depuis quelques jours et on m'en a spontanément donné, comme raison, des informations sur les travaux de fortification (4), sur l'activité des fabrications de guerre, sur l'isolement où se renferme le Chancelier, qui concordent avec les nôtres. Cependant, on ne pense pas qu'une crise doive s'ouvrir avant la fin de l'été et l'on note que l'armée n'a encore qu'un officier par compagnie.

Cette dernière observation a été faite également à notre attaché militaire auquel il a été indiqué qu'il y aurait 100.000 travailleurs occupés à des ouvrages sur la frontière occidentale. Rien de nouveau cependant à la frontière belge où une lacune subsiste entre le point triple des frontières belge, luxembourgeoise et allemande et les défenses d'Aix-la-Chapelle. On craint également que la situation financière désespérée ne conduise à chercher une diversion. Les militaires croiraient à un conflit prochain par une poussée sur la Roumanie où ... (5) s'approvisionner. Russes et Bulgares tenteraient d'en profiter en ... (6) Bessarabie et Dobroudja. D'autre source, du matériel autrichien, remplacé en Autriche par du matériel allemand, serait livré à la Hongrie.

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Par poste.
(3) Ci-dessus reproduite sous le no 188.
(4) Sur ces travaux, voir ci-dessus les nos 97 (et note), 135, 150, 188, 202.
(5) Lacune de déchiffrement.
(6) Lacune de déchiffrement.

257

M. Peretti de la Rocca, Ambassadeur de France, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

L. [1] *Paris, 23 juillet 1938.*

J'ai revu hier soir M. Quiñones de Leon. Il attend visiblement que vous lui indiquiez le nom du chargé d'affaires que vous comptez envoyer à Burgos. Il ne *croit* pas que la crainte d'un établissement durable des Allemands et des Italiens en Espagne soit le véritable motif du retard apporté à la reconnaissance de fait du gouvernement national. Il pense que c'est un prétexte et que le vrai motif de ce retard est la résistance que vous rencontrez auprès de certains de vos collègues et des débris du Front populaire. J'estime pour ma part que le très grand succès de la visite des souverains anglais dont la France vous est en si grande part redevable, fortifie assez votre position personnelle pour que vous puissiez imposer vos vues si justes.

En ce qui concerne les garanties que l'on cherche à obtenir de Burgos au sujet des ambitions présumées de l'Allemagne et de l'Italie, M. Quiñones de Leon ne voit pas quelles ... [2] on peut donner. Le général Franco m'a déclaré *par écrit*, et l'a confirmé cent fois verbalement, que jamais il ne cèderait une parcelle du territoire national, ni ne permettrait que ce territoire servît de base pour des attaques contre la France; il a ajouté que son gouvernement n'avait conclu et ne conclurait aucun traité limitant son entière indépendance au point de vue politique comme au point de vue commercial. Il ne voit pas ce qu'il peut faire de plus. Il serait très mortifié que l'on doutât de sa parole, d'autant plus qu'à mon avis ses déclarations répétées sont conformes à l'intérêt évident de son pays. Il a donné des preuves de sa sincérité en écartant de notre frontière pyrénéenne tous les éléments étrangers; je sais qu'il vient d'interdire l'achat par un citoyen allemand d'une des îles Canaries, propriété d'un Espagnol qui désirait la vendre. Son entourage militaire et civil le monte contre nous et l'influence de son vice-président le général Jordana contrebalance à peine cette influence hostile. On nous reproche de laisser actuellement la flotte de M. Jouhaux transporter de Marseille aux ports rouges le matériel russe qui ne peut plus franchir les Pyrénées où il en passerait aussi en contrebande. Un avion français aurait à plusieurs reprises survolé le territoire espagnol.

Les agents de mon consortium en Espagne et certains de nos adhérents qui reviennent de Burgos me confirment les impressions que me laissent mes conversations avec le représentant de Burgos à Paris.

(1) Papiers Bonnet.
(2) Lacune de texte.

258

M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 265/DN [1]. Secret. *Paris, 23 juillet 1938.*

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, *en communication*, une lettre du général Gamelin relative à une conversation récente entre le président Benès et le général Faucher, chef de la mission militaire française à Prague.

Je vous serais obligé de vouloir bien me faire connaître dès que possible le point de vue de votre département au sujet des questions évoquées au cours de cet entretien, notamment en ce qui concerne l'opportunité des conversations d'État-major envisagées, et l'orientation générale à donner à ces conversations.

Annexe

Le général Gamelin, chef d'État-major général de la Défense nationale, à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 559/DN/S. *18 juillet 1938.*

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint un compte-rendu que me remet le général Faucher au sujet de la conversation qu'il vient d'avoir avec M. le Président Benès et dont il vous a déjà entretenu.

1. Il est certain que, dans la situation stratégique nouvelle, telle qu'elle résulte de l'Anschluss, les Tchécoslovaques ne peuvent — du point de vue militaire — assurer leur couverture contre une attaque brusquée sans avoir trois classes sous les drapeaux. Mais il est évident que cette mesure a un aspect politique.

La présence de la troisième classe pourrait être obtenue en maintenant pendant une année supplémentaire la classe libérable, par un procédé analogue à celui que nous avons employé en France pour avoir deux classes sous les drapeaux.

2. En ce qui concerne la question d'examiner avec l'état-major tchécoslovaque les conditions dans lesquelles l'U.R.S.S. pourrait lui porter secours, l'état-major français est naturellement prêt à le faire et dans le plus grand secret. Toutefois, bien que l'état-major français soit *normalement* accrédité pour discuter les divers problèmes avec les Tchèques, il y a tout de même, dans cette affaire, un côté politique qui fait que nous ne pouvons entamer de semblables études sans l'autorisation du gouvernement. Le seul écueil à éviter serait que le gouvernement de Prague ne mît prématurément l'U.R.S.S. au courant.

[1] Extraite des archives du service historique de l'Armée.

Par ailleurs, la question, intéressant à la fois les ministres de la Guerre et de l'Air, devrait être étudiée sous la haute direction du chef d'État-major général de la Défense nationale.

3. La participation de la maison Schneider aux fournitures à faire à l'U.R.S.S. pour le développement de sa flotte serait à étudier sur le plan diplomatique et, au titre de la Défense nationale, en accord avec la Marine.

Annexe

Résumé
d'un entretien avec le président Benès, 12 juillet 1938 (1)

Le Président m'entretient de deux questions :

1. Adoption du service de trois ans;

2. Collaboration avec l'U.R.S.S.

1. Nous allons adopter le service de 3 ans. Nous ne pouvons pas faire autrement. Il faut à tout prix parer à la surprise; le service de 2 ans ne nous le permet pas.

Le 20 mai, nous avons rappelé une classe; cela nous a réussi, mais, nous ne pouvons pas rappeler une classe chaque fois que les renseignements recueillis nous causent des inquiétudes.

Je suppose que les raisons qui nous obligent à adopter le service de 3 ans apparaissent clairement à l'état-major et an gouvernement français et qu'ils nous approuveront.

Mais je me demande si nos raisons, bien que claires et décisives à notre sens, seront admises sans réserves à Londres.

C'est pourquoi je demande que Paris (général Gamelin agissant auprès des militaires, le gouvernement français auprès du gouvernement britannique) nous rende le service de faire comprendre notre situation à Londres.

Il faut éviter que les attaques du Reich et de sa propagande auxquelles donnera certainement lieu l'adoption par nous du service de 3 ans ne trouvent le gouvernement et l'opinion britanniques non préparés.

2. En ce qui concerne nos rapports militaires avec la Russie, je reste fidèle à la ligne de conduite invariablement suivie jusqu'ici : ne rien entreprendre que d'accord avec la France, l'attitude de la Tchécoslovaquie étant subordonnée à celle de la France.

Cela dit, voici mon avis pour le futur :

Il y aurait danger à ce que se prolongeât l'état d'incertitude complète dans lequel nous nous trouvons en ce qui concerne notre collaboration militaire avec la Russie.

Il faut que nous procédions en commun à un examen approfondi de la question.

Suivant les résultats de cet examen, nous interviendrions d'accord auprès des Russes.

Je répète que mon attitude reste subordonnée à celle de la France.

Nous avons déjà entamé la collaboration avec l'U.R.S.S. dans le domaine technique : les débuts sont encourageants et promettent des résultats très satisfaisants.

Une occasion se présente pour la France de collaborer aussi : l'U.R.S.S. demande la participation des établissements Schneider à la réalisation de son programme d'armement naval (2). Je

(1) Signé du général Faucher.

(2) *Notes du document :* J'adresse, par courrier arrivant à Paris le vendredi 15 juillet, traduction d'une note à ce sujet adressée au ministère de la Défense nationale tchécoslovaque par M. Hromdadko, président des Établissements Skoda, qui vient de rentrer de mission en Russie.

M. le Président Benès ajoute, à la fin de l'entretien : j'attacherais du prix à ce que vous me rapportiez l'avis du général Gamelin sur les deux questions dont je viens de vous parler.

regretterais très vivement qu'elle n'en profitât pas, d'autant plus qu'un refus aurait sans doute des conséquences dépassant le domaine industriel. Et la place serait prise par d'autres, probablement par les Italiens.

259

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 194. *Prague, 23 juillet 1938* (1).

(*Reçu :* Dir. pol., 29 juillet.)

En me référant à mes communications des 20 et 21 courant, sur le même sujet, j'ai l'honneur d'adresser ci-joint à Votre Excellence la copie de la réponse remise ce matin à M. Newton par le président du Conseil en réponse à la proposition du gouvernement britannique d'indiquer une personnalité susceptible d'étudier avec compétence les conditions du problème débattu entre le gouvernement tchécoslovaque et le parti des Sudètes et de prêter ses bons avis et offices en vue de la solution de ce problème.

Comme Votre Excellence le verra, le gouvernement tchécoslovaque prie le gouvernement britannique d'indiquer cette personnalité « croyant être ainsi en parfaite communauté de pensée avec le gouvernement britannique et avec le gouvernement français ».

La note remise par M. Newton (2) m'a été communiquée par le ministre des Affaires étrangères.

ANNEXE

Le gouvernement tchécoslovaque apprécie très hautement l'intérêt constant que le gouvernement de Sa Majesté manifeste au développement de la situation en Tchécoslovaquie. Il partage entièrement le souci et le désir de ce gouvernement pour trouver des méthodes et des moyens qui pourraient conduire à une pacification permanente en Europe centrale. C'est pour cette raison qu'il a déjà accueilli très volontiers auprès de la légation britannique à Prague des observateurs dont l'activité n'a pas manqué d'avoir des résultats heureux.

Dans les projets de loi qui sont actuellement en préparation, le gouvernement tchécoslovaque veut poser la base solide et définitive à une solution objective, honnête, juste et équitable de la question des nationalités, tout en sauvegardant les intérêts vitaux, l'unité et l'intégrité du pays. Il sera donc heureux de tout appui qui pourra lui être accordé dans cette œuvre et croyant d'être en cela en parfaite communauté de pensée avec le gouvernement britannique et le gouvernement français, il prie le gouvernement de Sa Majesté de vouloir bien indiquer une person-

(1) Par courrier occasionnel (M. Beuve-Méry).
(2) Reproduite dans les *Documents on british foreign policy*, 3e série, I, nº 531.

nalité qui serait disponible avec ses avis et ses conseils pour aider à surmonter les difficultés qui pourraient éventuellement encore surgir.

Cette personnalité aurait toutes les facilités et toutes les informations qui seraient nécessaires pour l'accomplissement de sa mission. Elle serait indépendante du gouvernement britannique et de tout autre gouvernement.

260

M. Labonne, Ambassadeur de France à Barcelone,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 559. *Barcelone, 24 juillet 1938.*

(*Reçu :* le 25, 10 h. 50.)

Le commandant Moullec est de retour. Il prépare un rapport qui sera particulièrement intéressant. J'en résume les principaux points :

1º *Situation militaire.*

Les nationalistes font actuellement un effort intense en vue de la rupture du front républicain dans la région de Viver-Segorbe. Cet effort est appuyé par un matériel énorme : 500 pièces d'artillerie; 2 à 500 avions et plusieurs centaines de tanks.

En même temps, une attaque de diversion est réalisée en Estramadoure. Jusqu'à présent, le front a tenu et on a l'impression que si les gouvernementaux peuvent encore résister huit jours, Valence ne sera pas immédiatement abordée.

La campagne du président Negrin pour la résistance à outrance donne ses fruits. Malgré les nombreuses destructions (incendies de villages, fréquentes attaques des populations le long des routes par l'aviation d'assaut), le moral du paysan valencien se contracte et s'élève. Les autorités ont l'espoir que la capitale du Levant sera un nouveau Madrid.

2º *Madrid.*

Le colonel Casado, chef de l'armée du centre, et M. Henche, maire de Madrid, ont une forte personnalité. Grâce à eux le problème si difficile du ravitaillement de la capitale a été résolu d'une manière satisfaisante. Le moral de l'armée est excellent. Là encore la campagne de M. Negrin : lutte contre l'envahisseur étranger, a eu de sensibles résultats.

3º *Carthagène.*

La base navale a été récemment l'objet de bombardements aériens extrêmement violents. Trois bombes de 625 kilos sont tombées sur les ateliers de la *Constructora Naval* et les ont détruits. Le croiseur *Cervantes* sérieusement

touché est indisponible — pour deux mois —. Les réparations du croiseur *Libertad* ne sont pas encore terminées.

Malgré les bombardements, l'aspect, l'aspect général de la base navale est en grand progrès. On a l'impression que le désordre qui a accompagné la révolution est bien fini et que, de nouveau, la marine républicaine accepte de plein gré les consignes d'ordre et d'autorité.

4° *Navigation.*

Les mouvements de la navigation commerciale à Carthagène sont très nombreux et s'effectuent normalement.

A Alicante, l'activité du port reprend peu à peu.

Le Grao de Valence est dans un état que l'on peut difficilement imaginer. Aussi les compagnies étrangères ont-elles pris ce port en horreur et n'osent plus s'en approcher. Pour le moment, le trafic d'Alicante et de Carthagène suffit pour assurer le ravitaillement de la zone méridionale. La campagne aérienne contre les ports n'a donc pas eu le résultat attendu par les nationalistes.

5° *Bombardement d'Alicante.*

Notre attaché naval a effectué une enquête détaillée sur les bombardements subis par la population civile d'Alicante. Il a constaté qu'aucun objectif militaire sérieux n'est situé dans cette ville.

6° *Russes.*

L'influence soviétique dans la zone méridionale de l'Espagne républicaine a considérablement diminué. De nombreux officiers ou techniciens russes ont déjà quitté l'Espagne. Ceux qui restent semblent être laissés à l'écart sans commandement et sans autorité. Les dirigeants républicains se rendent compte que pour que le mot d'ordre de M. Negrin : lutte contre l'envahisseur étranger, puisse porter tous ses fruits, il est nécessaire que l'armée républicaine soit entièrement espagnole. Aussi écartent-ils délibérément toute collaboration de personnel étranger.

261

NOTE DE M. LOUIS AUBERT [1]

Neutralisation de la Tchécoslovaquie

24 juillet 1938.

I

Le 20 juillet, sir Nevile Henderson a déclaré à M. François-Poncet que, prévoyant une rupture entre les Sudètes et Prague (sur un vote à la Chambre ou sur l'organisation d'un plébiscite), il pensait, en cas de mobilisation de l'Allemagne, à une médiation anglo-italienne et qu'il en avait déjà parlé à l'ambassadeur d'Italie [2].

Le 21 juillet, le ministre anglais Newton a remis au président Benès une note proposant qu'un observateur fût nommé pour suivre les pourparlers entre les Sudètes et le gouvernement de Prague et suggérer des solutions [3].

L'affaire des Sudètes va donc entrer dans une phase internationale.

Sans doute, si les sombres desseins d'Hitler d'en finir avec la Tchécoslovaquie sont bien arrêtés, comme le donneraient à penser les nouvelles venant de Berlin et de notre front, aucune solution d'espèce, hormis le démembrement et le vasselage, ne pourra arrêter son coup de force.

Mais si la création d'une telle atmosphère de guerre n'est que préparation à une manœuvre diplomatique, comme paraissent l'indiquer les démarches de Wiedemann [4] et de l'ambassadeur allemand à Londres, il faut trouver une solution qui permettrait au prestige allemand de se vanter d'avoir franchi une étape dans son *Drang nach Osten* et qui, tout de même, ne compromettrait pas le redressement de notre politique continentale tel qu'on pourra l'envisager quand les statistiques du réarmement franco-anglais seront plus éloquentes.

Cette solution, c'est dans le sens de la neutralisation de la Tchécoslovaquie que sir Nevile Henderson et M. François-Poncet l'entrevoient. Dans le même sens, on a parlé d'accords de non agression. Idée toute naturelle, car il s'agit d'une nation comprenant des minorités importantes et excitées, une majorité de Slaves assez divisée, — d'un pays de grande valeur stratégique, mais entouré de voisins plus soucieux de le dépecer que de le consolider, — d'un état ne pouvant attendre d'aide extérieure, — et encore très indirecte, — que d'états éloignés. Au pis aller, ne vaudrait-il pas mieux pour lui se soumettre

(1) Cette note est extraite des papiers Daladier conservés aux archives du ministère des Affaires étrangères.

(2) Voir ci-dessus le n° 246 (et note).

(3) Voir ci-dessus le n° 259.

(4) Voir ci-dessus les n°s 223, 237, 246 ; ci-après les n°s 269, 289.

à une neutralisation qu'à une *Gleichschaltung*? Et pour l'Allemagne, l'autonomie des Sudètes n'est-elle pas surtout un moyen pour arracher au « système franco-russe » cette Bohême enfoncée dans la chair allemande comme une écharde?

Une telle idée est attrayante pour l'Angleterre. En Europe centrale, elle est plus préoccupée de supprimer des causes de friction que de se ménager des bases d'action. La fidélité que ses dominions lui ont témoignée en récompense de l'indépendance complète qu'elle leur avait reconnue; le soulagement qu'elle éprouve depuis qu'elle a fait crédit à l'Irlande, toutes ces expériences inclinent l'Angleterre à recommander une extrême tolérance à l'égard des minorités. Elle a une défiance générale à l'égard des Slaves et une certaine méfiance à l'égard du président Benès. Elle croit enfin que l'affaire tchécoslovaque peut être traitée comme un cas isolé, et que les sacrifices à y consentir peuvent être localisés. Risquer une guerre afin de prévenir des complications futures est exclu. L'empirisme anglais ne vise qu'à détourner la menace immédiate et, s'il y réussit, à créer les conditions d'un rapprochement avec l'Allemagne qui permettra de gagner du temps.

Quant à l'Italie, elle serait enchantée, par une intervention aux côtés de l'Angleterre, de proclamer la fameuse « parité » que lui promet l'accord anglo-italien, surtout si elle aboutit à un règlement qui pourra être présenté comme un succès pour l' « Axe » aux dépens des « Immortels Principes ».

Pour la France, le problème n'est pas si simple.

II

Cette neutralisation marquerait en effet la fin du système français dans l'est de l'Europe, car, dans cette région, la Tchécoslovaquie est le dernier témoin du système ayant pour fin la sécurité collective, pour moyen l'assistance mutuelle, dans le cadre du pacte de la Société des Nations, exclusif de toute neutralité .

Quelques semaines après le conseil de la Société des Nations où le représentant de la France a soigneusement déclaré que la reconnaissance de la neutralité suisse ne pourrait et ne devrait pas servir de précédent [1], se résigner à la neutralisation de la Tchécoslovaquie, ne serait-ce pas définitivement renoncer au système politique sur lequel notre diplomatie a vécu depuis Versailles?

A

Il est vrai que ce système depuis 1933 a été constamment affaibli au profit de l'idée de neutralité par deux ordres de faits :

1° Les adversaires de la sécurité collective, en mettant continûment en œuvre au service de leurs armements un potentiel humain et industriel

[1] Sur cette question, voir ci-dessus les nos 111 (note), 190 (note).

supérieur à celui de ses tenants officiels, ont retiré à ces derniers l'idée qui les a si longtemps rassurés que contre l'agresseur isolé la Société des Nations mobiliserait toujours des forces qui lui assureraient le dernier mot;

2° Les adversaires de la sécurité collective en enchaînant des conflits successifs (Mandchourie, Abyssinie, Espagne, Chine) et en créant simultanément des théâtres d'opérations en Chine, Europe centrale, en Méditerranée ont démontré à leur profit la vérité centrale du système de la sécurité collective qu'oubliaient trop ses défenseurs, à savoir que dans le monde actuel il y a une solidarité étroite entre les problèmes aussi bien dans le temps (la remilitarisation de la rive gauche du Rhin a suivi inéluctablement la faillite des sanctions dans l'affaire abyssine) que dans l'espace (Chine, Espagne, Tchécoslovaquie) autant de manifestations à dessein simultanées de la même politique « des intérêts vitaux », destinées à paralyser les puissances conservatrices à intérêts mondiaux.

La morale qu'ont tirée de ces faits les nations à intérêts limités, c'est que l'assistance mutuelle sur laquelle elles faisaient reposer leur sécurité ne les protégerait pas et que même leur participation limitée aux sanctions économiques les exposerait à se heurter à un faisceau d'agresseurs dont la masse et la décision sauraient tenir en échec les champions désunis de la sécurité collective.

Dès le début de 1933, à la Conférence du désarmement, la Pologne et la Belgique convaincues que l'Angleterre et la France ne voulaient ou ne pouvaient s'opposer efficacement au réarmement de l'Allemagne, marquèrent une opposition au plan français dit « constructif » et, se dégageant des obligations de l'article 16, cherchèrent bilatéralement des contre-assurances; toutes dispositions que renforça la rupture de l'Allemagne avec la Société des Nations.

En 1934, nous essayons de réagir contre ces tendances : faisant entrer la Russie dans le système de la sécurité collective, notre idée était de regrouper tous nos amis de l'est dans un pacte général. Adossés à une Russie parlant désormais la même langue internationale qu'eux, ils pouvaient résolument faire face au danger allemand à l'ouest. Ce fut un échec : nos appuis à l'est plutôt que de s'additionner s'annulèrent.

Le réarmement de la rive gauche du Rhin par l'Allemagne retirant à la France le seul moyen pratique de porter assistance à ses amis de l'est, renforça leur penchant vers la neutralité.

Quand en 1936 nous tentâmes de rassembler les membres de la Petite Entente contre l'Allemagne et que pour prix de leur assistance mutuelle nous leur promîmes la nôtre, ils se récusèrent. L'exemple de la Belgique qui venait de rompre avec le système de Locarno [1] les confirma dans leur désir de se faire eux aussi oublier par l'Allemagne. Depuis deux ans, à Budapest, à Varsovie, à Belgrade, on ne cherche plus qu'à jouer sur tous les tableaux.

De ces temps révolus ne reste comme témoin à peu près intact que la Tchéco-

[1] Allusion au discours prononcé par le roi des Belges le 14 octobre 1936; voir, au tome III de la présente série, les nos 346, 356, à 359, 361, 363, 368, 373, 375, 377, 382, 383, 385, 388 390, 392.

slovaquie, pile isolée d'un pont que nous avions voulu jeter très large entre l'ouest et l'est. D'où nos difficultés à la défendre et notre devoir de la protéger.

B

Et ce *Stampede* vers la neutralité ne peut que s'accélérer car voici qu'au centre de l'Europe, où, au temps de Weimar, l'Allemagne ne figurait qu'en creux, elle dresse maintenant en saillie croissante la masse de soixante quinze millions d'hommes fanatisés.

Il y a quelques jours, Bürckel, en réponse aux déclarations du président Daladier, affirmait : « C'est notre grande fierté d'avoir enfin donné à notre peuple les forces dont il a besoin pour assurer éternellement son existence; notre peuple ne vivrait pas s'il n'avait une tâche à remplir » [1].

Quelle tâche? Lutter pour son indépendance et son honneur.

Puisque les merveilles de sa technique ne peuvent remédier assez vite au défaut sur son sol de certaines ressources nécessaires à son alimentation et à son armement, l'Allemagne doit exercer un droit sur ces matières là où elles se trouvent. Refuser ou limiter ce droit autarcique de l'Allemagne, ne serait-ce pas lui refuser l'indépendance?

De même, ce serait attenter à l'honneur de ce *Herrenvolk* que de prétendre l'empêcher d'assurer à tous ses frères de race qu'ont asservis des souverainetés étrangères le droit de confesser ouvertement la *Weltanschauung* nazie et d'imposer à ces souverainetés impures l'obligation d'aligner leur politique étrangère sur les directives du *Deutschtum*. Malheur aux états qui détiennent des produits-clefs nécessaires à l'Allemagne et des minorités allemandes! Au mieux, ils ne pourront trouver refuge que dans la neutralité.

Car ce sont deux puissantes idées-forces au service de l'Allemagne (et même de l'Italie en Méditerranée) que :

D'une part ce *Bewegung* d'un peuple, fort de sa jeunesse, de son organisation, de sa technique, faisant figure d'état prolétaire contre toutes les forces de conservation : sociales et anciennes (grands propriétaires et Juifs, depuis longtemps maîtres de ce monde agraire de l'est), politiques et nouvelles, représentées par des états jeunes ayant peine à maintenir leur équilibre;

Et d'autre part cette croisade en faveur de l'émancipation des minorités, invoquant le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, grand ferment de dissolution, d'émiettement, dont l'Allemagne sevrée de minorités étrangères par la défaite a compris tout le parti qu'elle pouvait tirer chez les autres. Puissantes idées-forces parce qu'elles rassemblent les deux sentiments les plus puissants d'après-guerre : justice sociale, nationalisme.

Ou bien elles aboutiront à des destructions de souverainetés par déplacements de frontières, ou elles aboutiront à multiplier de fragiles fédéralismes, improvisés pour maintenir coûte que coûte une union entre nationalités ou

[1] Voir ci-dessus le n° 226.

sous-nationalités, agglutinées par l'histoire, mais désormais exaltées dans leurs oppositions par les encouragements et appuis qu'elles trouvent à l'étranger. Ce sera une tendance fatale vers la neutralité, chez tous ces états qui d'états nationaux devront se muer en états de nationalités, car ils devront se garder de toute politique de nature à amener des heurts entre leurs populations à la fois impatientes de vivre ensemble et impuissantes à s'assimiler.

Tel est le mal qui sévit en Belgique, que l'on active en Tchécoslovaquie, que l'on peut demain rendre virulent en Pologne, en Roumanie, en Yougoslavie, et qui, par-delà les mers, explique aussi la tendance fatale vers la neutralité de tous les pays américains formés par l'émigration.

Déjà la masse allemande au centre de l'Europe s'inscrit dans une ogive jalonnée par des neutres. Au nord, un axe tracé par le Luxembourg, la Belgique, la Hollande, le Danemark, la Norvège coupe un autre axe tracé par la Suède, la Finlande, l'Esthonie, la Lettonie, la Lithuanie, jusqu'à la Pologne. Le long des deux branches de cette ogive, c'est une ligne continue de neutralités, hostiles à l'article 16 depuis que les actions de la France ont baissé et que les actions de l'Allemagne ont monté, un désir commun de se faire oublier au point que les dirigeants de ces états ne bougent guère plus que pour se communiquer leurs craintes (conférence d'Oslo [1], voyages de Beck en Scandinavie et chez les Baltes) [2].

A l'égard de ce groupe de neutres que viendrait grossir la Tchécoslovaquie et qui est composé d'états qui se sont éloignés de la France en s'éloignant de Genève, quelle politique allons-nous suivre?

III

Évidemment un tel mouvement vers la neutralité pourrait nous servir de prétexte pour nous libérer de la politique des pactes polonais et tchèques greffés sur le pacte occidental de Locarno et dont le jeu difficile, non amélioré depuis treize ans par notre diplomatie (échec des accords danubiens, échec du rapprochement avec l'Italie) a souvent paru impliquer plus de charges que d'avantages.

De plus, un tel mouvement dressant un mur entre l'Allemagne et la Russie pourrait nous servir aussi de prétexte pour nous libérer de notre accord « idéologique » avec Moscou.

Mais depuis le XVIe siècle, la politique constante de la royauté française de chercher des alliances à l'est a eu certainement une base réaliste. Réaliste aussi la conclusion que le grand état-major allemand a tirée de la dernière guerre : retour à la politique de Bismarck fondée sur un rapprochement germano-russe et la nécessité de ne pas imposer à l'armée allemande plus d'un front à défendre. Réaliste enfin le compte de nos divisions de couverture à opposer aux divisions ennemies immédiatement mobilisables sur nos

(1) Une conférence des ministres des Affaires étrangères des pays scandinaves s'était tenue dans la capitale norvégienne à partir du 5 avril. L'objectif en était les règles de neutralité à adopter en commun en cas de guerre.

(2) Le ministre polonais s'était rendu à Stockholm du 24 au 29 mai (voir au tome IX de la présente série, le n° 471). Il partait pour Tallinn du 12 au 15 juin, pour Riga le 13 juillet. Sur ses déclarations aux journalistes lettons, voir ci-dessus le n° 219 (note).

frontières du nord-est et du sud-est, et le nombre de nos divisions de campagne à opposer aux divisions de campagne ennemies et qui est de l'ordre de 1 contre 2. Notre armée est l'admirable avant-garde d'une armée de coalition qui, mettant les choses au mieux, ne viendra d'Angleterre que lentement et des États-Unis encore plus lentement si elle vient jamais. Dans les premiers mois au moins d'une guerre, l'allègement de la pesée formidable qui s'exercera sur nous seuls ne peut venir que d'appuis à l'est.

Ces appuis, pouvons-nous espérer les retrouver et cette fois les organiser ? L'activité des neutres est négative : ils peuvent s'entendre pour soutenir à Genève le caractère facultatif de l'article 16 et gagner un siège au Conseil; ils peuvent s'entendre pour dénier aux membres de la Société des Nations marchant contre l'agresseur désigné par le Conseil le droit de passer sur leur territoire (Belgique, Pologne, Roumanie). Mais toutes ces thèses s'effondreront en cas de guerre générale. La Belgique pourra arguer que — le texte de l'article 16 parlant « d'action commune » et la Hollande étant bien décidée à ne pas bouger — elle sera déliée de toute obligation de passage. Mais si l'Allemagne est en guerre avec l'Angleterre et la France et si les opérations se déroulent à l'ouest, l'aviation allemande survolera sûrement le territoire belge et si les opérations se déroulent à l'est (et ce n'est pas parce qu'elles commenceront à l'est que l'Allemagne sera dispensée de chercher à un moment une décision à l'ouest), la poussée anglo-française sur la Belgique sera irrésistible. De même il est tout naturel que la Pologne et la Roumanie questionnées en temps de paix ne se soucient pas de donner une réponse qui les brouillerait avec la Russie ou avec l'Allemagne. Mais la Roumanie en cas de guerre générale reconsidérerait sûrement la question du passage des Russes (au moins d'avions et de matériels, sinon de troupes), et la Pologne aussi, bien probablement.

De plus que peuvent mettre en commun tous ces neutres pour assurer leur sécurité ? Les Scandinaves, installés dans l'angle où se coupent les deux axes de l'ogive sont sollicités de part et d'autre; mais ils n'ont même pas décidé entre eux une assistance mutuelle fondée sur des accords d'État-major. *A fortiori*, ont-ils signifié au groupe Luxembourg, Belge, Hollandais d'une part, aux Baltes d'autre part, qu'ils ne se souciaient pas d'être entraînés dans leurs affaires. La politique de Beck visant à grouper du cap Nord à la mer Noire les Scandinaves, les Baltes, la Hongrie (renforcée de la Slovaquie) et la Roumanie s'est heurtée tout le long de la ligne à des refus. De même les sept neutres d'Oslo ont parlé d'accords qui formeraient un ensemble économique. Ils n'ont pas abouti. Donc l'addition de toutes leurs forces économiques et militaires n'est pas possible; ils forment 3 ou 4 groupes armés de manière très disparate et qui n'osent s'agglutiner, car les risques apparaissent plus forts que les avantages à prendre quelque responsabilité dans les affaires des autres. La seule garantie contre la pression économique et la menace militaire de l'Allemagne, ils ne la trouveront que dans la garantie de grandes puissances. La libre neutralité de la Belgique ne défendra son territoire métropolitain et son Congo que grâce à la garantie de l'Angleterre et de la France. Du cap Nord à la mer Noire, s'échelonnent des états qui ont en commun

cet intérêt très défini qu'il n'y ait ni alliance ni guerre entre la Russie et l'Allemagne. Pour défendre cet intérêt commun, les états de l'est ne peuvent compter en toute sécurité sur l'efficacité de leur groupement, ni sur la seule protection de la Pologne; ils devront compter davantage sur la garantie de la France. Or cette garantie de la France, qui a le même intérêt qu'eux, ne peut être renforcée que par un accord franco-russe, de grande valeur négative au moins puisqu'il prévient un retour à la collusion de Rapallo entre l'Allemagne et la Russie. Et ces états ne peuvent mettre en balance la menace d'une Allemagne envahissante avec sa politique de minorités et de matières premières et la menace d'une Russie repliée derrière une frontière organisée sur la défensive de la Carélie à la Bessarabie, n'ayant à l'ouest ni minorités à protéger ni matières premières à guetter, et restant fidèle jusqu'ici à la sécurité collective au moins sous la forme de fourniture d'armes et de matières premières. Il n'est pas possible qu'à la longue ces évidences ne prévalent.

On peut donc conclure que :

1° Sans doute la neutralisation de la Tchécoslovaquie allongerait la liste des neutres, mais comme toutes ces neutralités qui marquent un éloignement de la France ne peuvent en se groupant former une organisation définitivement hostile à la France, et comme la menace de l'Allemagne ne fait que croître, rien n'est perdu. Quand la France aura recouvré la force militaire et l'appui anglais suffisants pour retrouver à l'est les appuis qu'elle y a eus, les éléments d'une politique constructive ne lui manqueront pas.

2° Evidemment l'universalité et la rigueur du protocole de Genève sont choses du passé. Mais même à défaut de cette assistance mutuelle limitée à quelques régions qu'elle n'a pas su organiser, la France a un intérêt majeur à se poser en défenseur de certaines neutralités à la condition que ces neutres conservent une armée et le droit d'être garantis. Dans le désarroi présent de la sécurité collective et en face de ce mouvement régional de neutralités, l'avenir de notre politique sera donc en partie réservé si dans la crise présente la Tchécoslovaquie a le droit de conserver une armée et si sa neutralité est garantie.

IV

La proposition anglaise de nommer un observateur qui suivra la phase finale de la discussion entre les Sudètes et le gouvernement de Prague présente des avantages.

1° Le président Benès, après avoir vu dans cet offre de bons offices une ingérence dans les affaires nationales de son pays, a compris rapidement le parti à tirer d'une proposition qui engagerait plus avant l'Angleterre dans la recherche d'une solution pacifique et qui pourrait lui servir à se disculper personnellement auprès de certains Anglais qui l'accusent d'intransigeance.

2° L'Angleterre n'a pas intérêt au démembrement ou à la vassalisation d'un pays qu'elle a aidé à naître et qui dans la querelle que lui cherche l'Alle-

magne, a la figure de l'*underdog* pour lequel l'homme de la rue en Angleterre a une sympathie naturelle.

3° Il est capital que l'Angleterre soit en prise directe avec la mauvaise foi et la brutalité de l'Allemagne. Alors si le pire survenait, l'Angleterre mobiliserait non pas pour la Tchécoslovaquie, non pas même parce que la France mobilise, mais parce que l'Allemagne lui a marché délibérément sur les pieds.

4° Nous devons donc rester en retrait, pour obtenir le maximum en faveur des Tchèques et aussi pour sauvegarder l'avenir de notre politique à l'est. A cette fin, il faudra que nous soyons tout à fait d'accord avec l'Angleterre sur le caractère armé et garanti de nette neutralisation. Peut-être même, sans s'associer à cette garantie de neutralité, l'Angleterre sera-t-elle inclinée à prendre à l'égard d'un accord conclu avec son « témoignage » une attitude moins réservée que l'attitude qu'elle a toujours gardée à l'égard de l'accord franco-tchèque de Locarno, surtout si ce nouvel accord facilitait un pacte occidental.

5° Mais cette garantie de neutralité soulèvera sûrement de grandes objections de la part de l'Allemagne. Il faudra que l'Angleterre soit elle-même bien persuadée de la justice de cette condition pour qu'elle puisse la défendre efficacement.

Or il est certain qu'un gouvernement conservateur qui a, — bien ancrée, — l'idée que la sécurité de l'Angleterre, et par contre-coup la sécurité de la France, serait solidement assurée par un pacte occidental à conclure avec l'Allemagne, ou, à son défaut, par un accord anglo-franco-hispano-italien, quitte à laisser les coudées franches à l'Allemagne vers la Russie (c'est la thèse que le major Mc Ewen, le président de la commission des Affaires étrangères du parti conservateur, a soutenue à Paris il y a un mois) aura encore quelques efforts à faire pour transformer complètement sa manœuvre du 21 mai en une politique coïncidant exactement avec la nôtre.

Heureusement, il semble qu'en face des réactions qui se produisent en certains pays danubiens et balkaniques contre la vassalisation économique par l'Allemagne qui ces dernières années a accaparé jusqu'au tiers et même plus de la moitié de leur commerce extérieur (baisse de ce pourcentage en 1937), l'Angleterre s'apprête à lutter : il semble que son activité économique et financière (qui devrait être renforcée par la nôtre et par une politique de cession de matériel de guerre strictement définie) en Turquie, en Grèce, si elle se prolonge en Roumanie, Yougoslavie et Pologne, serait de nature, d'après tous les observateurs, à contribuer au redressement de la politique de ces pays.

De plus, nous ne devons pas cesser d'insister sur deux points :

a. La sécurité des îles anglaises en tant qu'elle est assurée territorialement par la France exige que la totalité des divisions germano-italiennes ne pèse pas sur la frontière française. Pour notre défense commune, la France a besoin de points d'appui à l'est de l'Europe comme l'Angleterre a besoin de points d'appui au Portugal et en Egypte;

b. La sécurité de l'empire anglais en tant qu'elle est assurée par la maîtrise des mers et l'arme du blocus, arme qui, à la longue, a eu raison jusqu'ici de toute hégémonie continentale, n'a pas intérêt à ce que l'Allemagne s'assure chez ses voisins continentaux de la plupart des matières premières nécessaires à son indépendance. Pouvant défier tout blocus, à son tour elle ne tarderait pas à se lancer à la conquête du monde.

C'est donc à sa propre sécurité que l'Angleterre doit penser en insistant sur la garantie de la neutralisation de la Tchécoslovaquie.

6° Comme la Tchécoslovaquie n'a jamais eu l'idée d'attaquer l'Allemagne et comme la France et la Russie n'ont jamais eu l'idée de se servir de la Tchécoslovaquie pour attaquer une Allemagne pacifique, cette neutralisation pourrait être acceptable pour Prague, Paris et Moscou et elle *devrait* être acceptable pour l'Allemagne qui recevrait ainsi l'assurance que cette Tchécoslovaquie, qu'elle ne cesse de dénoncer et comme agresseur et comme instrument d'agression, a été enfin contrainte de donner des gages de paix.

Mais comme son armée nationale et la garantie nationale qu'elle recevrait permettraient à la Tchécoslovaquie de résister — et non pas isolée — au cas où sa neutralité serait violée, il faut s'attendre à de vives objections allemandes, car la Tchécoslovaquie resterait toujours en travers du chemin du *Drang nach Osten* et contre une Allemagne agressive et ayant violé sa garantie une base de contre-attaque.

La neutralité défendue et garantie est une solution qui *peut* permettre à l'Allemagne de revendiquer un succès d'attente dans l'affaire tchécoslovaque, *si* elle hésite à tenter immédiatement un règlement radical par la force. Dans ce cas, elle devrait être d'autant plus acceptée par l'Allemagne qu'elle serait proposée par l'Angleterre avec l'indication peut-être qu'elle n'est pas sans soulever à Prague, à Paris, à Moscou de sérieuses objections.

Au surplus le maintien d'une armée nationale se justifie par le précédent de la Belgique et aussi par cette idée particulièrement chère à l'Allemagne qu'un pays sans armée est sans indépendance et sans honneur. Et la libre neutralité de la Belgique bien qu'elle *eût* été au préalable garantie par la France et l'Angleterre a été reconnue par l'Allemagne.

Donc, au pis aller, pour gagner du temps, ce règlement d'espèce, ainsi replacé dans un ensemble, pourrait préparer les voies d'une politique générale de neutralité défendue et garantie à laquelle pourraient adhérer isolément ou par groupes régionaux les états échelonnés le long de l'axe Baltique-mer Noire (c'est ainsi que la Roumanie parle d'un groupement de neutres dont la Tchécoslovaquie serait le centre) [1] avec une assistance mutuelle à l'intérieur de ces groupes au cas où leur neutralité serait menacée, et une garantie, limitée à tels ou tels groupe ou région, par une grande puissance ou un groupe de grandes puissances.

En attendant qu'on puisse regrouper tous ces neutres autour d'une idée plus positive d'organisation de la paix.

[1] Voir ci-dessus le n° 217.

262

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 574 à 576. *Moscou, 25 juillet 1938, 23 h. 23 h. 01, 23 h. 02.*

(*Reçu :* 23 h. 20, 23 h. 40.)

M. Litvinov, avec qui j'ai déjeûné ce matin, m'a confirmé la résolution du gouvernement soviétique de maintenir ses troupes sur le territoire revendiqué par le Mandchoukouo [1]. La position juridique des Soviets est selon lui inattaquable; le traité de 1860 stipule expressément que la frontière passe « sur les hauteurs » à l'ouest du lac Tchanchi et la carte annexe à l'accord de délimitation de 1886 et « signée par les deux parties » situe en territoire de l'U.R.S.S. la colline occupée par des éléments soviétiques. « Je sais, m'a-t-il dit, que les Japonais concentrent des troupes dans la région. Nous aussi. S'ils nous attaquent, nous nous battrons et nous les battrons. Le moment est favorable pour nous ». Comme je lui faisais observer qu'il convenait d'être prudent à l'est, au moment où la menace se précisait à l'ouest : « Soyez sans inquiétude », m'a-t-il répondu, avec le plus grand calme. « Les Japonais ne se lanceront pas dans cette aventure. D'ailleurs depuis sa démarche du 20, l'ambassadeur du Japon n'a pas reparu chez moi. Les hauteurs en question étaient occupées de temps en temps par nos hommes. Cette fois-ci, il y sont et ils y resteront ». « En somme, ai-je observé, c'est un coup de sonde comme les Japonais en donnèrent un il y a un an sur l'Amour » [2]. M. Litvinov a ri et n'a pas dit non. Je suis persuadé que seule une décision ferme du gouvernement soviétique a pu amener M. Litvinov à s'exprimer avec une telle assurance.

(1) Sur le récent incident russo-mandchou et ses suites, voir ci-dessus les nos 232, (note) 243.
(2) Voir, au tome VI de la présente série, le no 217.

263

M. CHAUVEL, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À VIENNE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 179 [1]. Secret. *Vienne, 25 juillet 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 30 juillet)

Par une dépêche circulaire en date du 11 de ce mois, relative aux informations communiquées par l'ambassade de France à Berlin au sujet des efforts poursuivis par l'Allemagne dans les domaines économique et militaire [2]. Votre Excellence a bien voulu me demander de lui communiquer les renseignements que je serais à même de recueillir sur les tendances immédiates de la politique allemande et des dangers qu'elle serait de nature à faire courir à bref délai au maintien de la paix.

Il va de soi que les renseignements recueillis à Vienne ne proviennent pas de sources officielles, les rapports des consulats généraux avec les autorités allemandes quelles qu'elles soient demeurant pratiquement inexistants. Ces renseignements ont pour origine des observations particulières directement ou indirectement rapportées à ce consulat général. Ces observations sont toutefois plus nombreuses qu'on ne pourrait le croire, car les Autrichiens parlent beaucoup (les voyageurs venant d'Allemagne en sont frappés) et les Allemands du Reich séjournant ou voyageant en Autriche sont eux-mêmes atteints de ce besoin d'extériorisation.

Sous cette réserve générale, l'opinion que l'on peut se former à Vienne sur les sujets traités par la dépêche du Département pourrait se traduire comme suit :

Au point de vue économique, l'organisation de l'ex-territoire autrichien en vue d'une guerre paraît à peine amorcée. A vrai dire, il n'apparaît point que les grandes lignes mêmes d'une semblable organisation aient été jusqu'à présent dégagées par les autorités compétentes. Sans doute certaines grandes entreprises industrielles (Alpin Montan, Steyr, fonderies Judenburg, Pauler Werke) ont-elles été nationalisées aux fins d'incorporation dans les *Reichswerke Hermann Goering*. Sans doute aussi les travaux de construction des *Goering Werke* de Linz sont-ils commencés. Sans doute enfin le commissariat du Reich à l'industrie privée est-il en mesure, sous prétexte d'aryanisation ou en invoquant simplement l'intérêt public, de placer sous surveillance ou sous séquestre les sociétés dont l'activité peut servir la défense nationale.

(1) Extraite des archives rapatriées de la légation.
(2) Voir ci-dessus le nº 188.

Mais jusqu'à présent tout cela paraît procéder de la réquisition plutôt que de l'organisation constructive. En ce qui concerne les *Goering Werke*, la part nouvelle est l'établissement projeté à Linz. Les journalistes étrangers venus de Berlin à l'instigation du gouvernement allemand pour apprécier l'euphorie autrichienne ont constaté que le chantier n'était occupé que par deux cents ouvriers, 200 autres ayant été récemment envoyés à Dachau pour expier des manquements à l'esprit et à la règle. En ce qui touche le raffinage du pétrole sur lequel l'affaire de la *Novag*(1) me donne quelques vues, il semble que les autorités n'aient point de plan arrêté. Il y a beaucoup de petites raffineries et point de grosses. Le gouvernement nationalisera-t-il les raffineries existantes et les fera-t-il fonctionner lui-même? En construira-t-il une ou deux très importantes? Ou maintiendra-t-il les choses en état? Nul ne paraît le savoir. Sans doute le cas des raffineries n'est-il point isolé. Et dans le fait qu'en ces temps de pénurie de main-d'œuvre en Allemagne les autorités annoncent encore 274.677 chômeurs en Autriche, je serais tenté de voir une manifestation de ce flottement propre aux périodes d'adaptation et de transition.

Au point de vue militaire, il semble que la situation se prête moins encore à des développements belliqueux. Dans ce domaine en effet, tout est à faire. Comme le sait Votre Excellence, la conscription n'a été établie en Autriche qu'il y a environ dix-huit mois (2). Jusqu'à cette date, les modestes forces autrichiennes étaient composées de volontaires. Les hommes appartenant aux classes intermédiaires entre la fin de la guerre et le rétablissement de la conscription n'ont donc pas eu d'instruction militaire et les classes antérieures n'ont pas fait de période de réserve. Quant aux cadres, abstraction faite des réserves que le gouvernement du Reich pourrait être tenté de faire sur leur loyalisme, ils doivent s'instruire des règlements de l'armée allemande et se familiariser avec le matériel nouveau. On sait en effet que tout le matériel autrichien est voué à la réforme et destiné à être remplacé par du matériel allemand. Cet ensemble d'opérations ne se fait pas en un jour. Quant aux installations militaires, s'il semble que les travaux de construction de terrains d'atterrissage et de casernes soient poussés avec activité, l'on commence seulement à recueillir l'indication de projets d'ouvrages dans la zone frontière. Encore n'en est-on qu'à la libération de terrains et ce sur certains points seulement de la frontière.

Au point de vue politique, le fait de nier le malaise autrichien n'a point fait disparaître ce malaise. Je ne reviendrai pas sur le désordre administratif dans lequel le pays est plongé. Me bornant à apprécier l'état des esprits, je dirai que le mécontentement s'affirme et s'étend. La population autrichienne, mesurant les conséquences de l'aventure à laquelle elle s'était tout d'abord prêtée, marquerait sans doute peu d'enthousiasme si elle était appelée à

(1) La quasi-totalité des actions de la *Novag* appartenait à la Société française industrielle et commerciale des pétroles. En vertu d'une ordonnance du 22 mars, qui visait à l'élimination des affaires des éléments israélites, la direction en avait été confiée à un « administrateur-commissaire » national-socialiste (D. n° 72 de Vienne, du 19 avril).

(2) Voir, au tome II de la présente série, les n°s 1, 7, 8, 21, 28 et 34.

prendre les armes pour convaincre d'autres populations d'accepter ces mêmes bienfaits.

Aussi longtemps que l'adaptation économique et militaire de l'Autriche ne sera point faite, aussi longtemps qu'une sorte d'ordre politique et administratif ne sera pas réalisé, l'Autriche constituera pour le Reich un poids mort et ce poids sera d'autant plus sensible que le Reich sera engagé dans une opération exigeant la meilleure utilisation de toutes ses forces. Je ne crois pas qu'un examen raisonné de l'affaire autrichienne puisse conduire à d'autres conclusions et il y a lieu de penser que les plus réfléchis au moins des conseillers de M. Hitler sont pénétrés de cette même conviction.

Je n'ignore pas toutefois que les décisions du Führer procèdent de l'inspiration plus que du raisonnement et qu'il faut donc tenir grand compte des impondérables.

A cet égard deux éléments me paraissent à considérer :

D'une part l'Anschluss, par la rapidité et la facilité prodigieuses avec lesquelles il avait été réalisé, avait fait naître dans la masse de la population la conviction que rien ne pouvait désormais arrêter la marche du Führer et que le retour au Reich de *tous* les frères séparés serait l'affaire de deux ou trois mois. Bien des gens en Autriche, spécialement au Tyrol me dit-on, s'attendaient à voir le Duce offrir au Führer le Tyrol italien lors du voyage de Rome. Or à Rome le Führer a confirmé la garantie de la frontière du Brenner [1]. Peu de temps après, l'affaire sudète paraissait en voie de règlement immédiat, mais le 21 mai le cours des événements s'est trouvé modifié. Sous un régime à base d'enthousiasme, ces remises ne sont pas sans inconvénients. Le chef doit à tout instant répondre à l'attente de ses troupes. Cette sorte d'appel peut contrebalancer les réflexions les plus sages.

D'autre part les difficultés que rencontre le régime en Autriche, quelque soin que l'on prenne de les nier, commencent à être assez connues. D'après le télégramme de Munich nº 158 en date du 12 juillet [2], l'effet de ces difficultés s'aperçoit en Bavière. Il pourrait, le temps aidant, être plus marqué en Bohême. M. Seyss-Inquart, le cardinal Innitzer et M. Globocnik, gauleiter de Vienne, sont tous trois des Sudètes. Leurs tribulations peuvent intéresser leurs compatriotes et M. Henlein peut, semble-t-il, être enclin à méditer sur le sort de M. Glaise-Horstenau ou du Reichstatthalter lui-même, pour ne point mentionner les Trotsch, président du parti en Autriche avant 1934, les Theo Habicht, aujourd'hui disparus. Si donc l'affaire autrichienne produit aux alentours des effets défavorables, le Führer peut être tenté de devancer ces effets.

C'est pourquoi, bien que la situation en Autriche soit peu favorable à l'engagement de nouvelles entreprises, bien que l'armée, si l'on en croit les

(1) Voir, au tome IX de la présente série, le nºs 309, 311 (et note).

(2) Non reproduit. D'après ce télégramme, depuis la crise germano-tchécoslovaque de la fin mai, « un sentiment de malaise et d'inquiétude » régnait dans la population bavaroise. L'enthousiasme consécutif à l'Anschluss s'était éteint au moment de la tension avec Prague; à cela s'ajoutaient les difficultés éprouvées en Autriche par le gouvernement et le parti et les problèmes rencontrés par la mise en application du plan de quatre ans.

propos de certains de ses chefs, soit engagée dans une préparation qui ne puisse être terminée avant un an, l'impression subsiste d'une menace éventuelle et prochaine. Tenant compte des divers éléments ci-dessus rappelés, les observateurs étrangers qui, comme mon collègue anglais, ont une longue expérience des affaires d'Allemagne, croient à une crise se produisant avant la réunion du congrès de Nuremberg, mais ne pensent point que Berlin soit disposé à pousser les choses jusqu'à la guerre.

Quant à la nature de l'événement attendu, les avis actuellement diffèrent. Les journaux, depuis des mois, sont pleins de l'affaire de Tchécoslovaquie. C'est donc tout d'abord aux Sudètes que l'on songe et à l'orchestration d'une menace à la paix qui amène Paris et Londres à abandonner Prague à son sort. Mais cette hypothèse n'est point la seule.

Certains prétendent que Berlin, inquiet de l'action économique entreprise par la Grande-Bretagne dans les pays danubiens, se proposerait à faire observer aux dits états que l'Allemagne augmentée du territoire autrichien absorbe plus de la moitié de leur commerce extérieur et qu'il leur est loisible de consolider cette clientèle en consentant, sur le plan politique, à quelques concessions. Cette démarche se présenterait comme une sorte d'ultimatum.

D'autres, plus récemment, signalent les efforts très actifs auxquels se livrerait l'Allemagne pour soutenir et développer le mouvement national-socialiste en Hongrie. L'idée de Berlin serait d'accentuer l'encerclement de la Tchécoslovaquie, de renforcer la propagande hongroise chez les Slovaques, de s'assurer enfin, en cas de guerre, une base de départ débordant tout système de défense établi par les Tchèques. En somme, la Tchécoslovaquie restant l'objet de l'opération, cette opération se ferait en deux temps et la mainmise du parti sur la Hongrie constituerait la première étape. Il est question ici d'un putsch à Budapest.

Tels sont les renseignements qu'il m'a été possible de recueillir à Vienne sur la question posée par le Département. Il n'est pas besoin d'insister sur le caractère conjectural de certains d'entre eux. J'ai cru toutefois devoir les présenter à Votre Excellence à titre d'éléments d'une situation d'ensemble dont beaucoup d'aspects échappent à l'observateur viennois.

264

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 577. (1) *Moscou, 26 juillet 1938, 12 h. 20.*

(*Reçu :* 12 h. 53.)

M. Litvinov m'a dit que le gouvernement de Barcelone accepterait le plan d'évacuation des volontaires (2). Il a ajouté qu'il n'avait pas de *desiderata* spéciaux pour la composition des comités, mais qu'il s'opposerait toutefois à la présence des Polonais, « qui feraient le jeu des pays fascistes ». Le Commissaire du peuple m'a répété à cette occasion que c'était bien à contre-cœur qu'il nous suivrait dans cette entreprise. « En Espagne, lui ai-je répondu vous avez mordu dans un fruit vert, et il est normal qu'il vous ait donné de l'amertume. Aujourd'hui, nous vous aidons à l'écarter de vos lèvres, vous devriez nous en remercier ».

265

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À PÉKIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1040/S à 1044/S. Très confidentiel. *Changhaï, 26 juillet 1938, 21 h.*

(*Reçu :* 18 h. 30, 18 h. 50, 20 h., 19 h. 15.)

De passage à Changhaï, un haut fonctionnaire japonais avec qui j'entretiens depuis de nombreuses années de bonnes relations, m'a donné les renseignements suivants :

1º Malgré la présence des généraux Araki et Itagaki et la décision prise de mener la guerre jusqu'au bout, le cabinet actuel est un gouvernement de résistance aux militaires dans la mesure du possible.

Il s'agit notamment d'empêcher la liquidation des anciens partis politiques au profit du parti fasciste unique à tendances communisantes que l'armée

(1) Archives de l'ambassade à Barcelone.
(2) Sur ce plan, voir au tome IX de la présente série les nos 385 (note), 453 et ci-dessus le nº 155 (note).

voudrait créer. L'homme de cette résistance est le général Ugaki dont on escompte qu'il remplacera à la présidence du Conseil le prince Konoyé sans doute après la prise d'Hankéou. Déjà, le gouvernement tient un peu mieux en mains l'armée et la marine. Mais il y a tellement à faire à cet égard que le pire peut tout d'un coup survenir. Si, après la prise d'Hankéou, le régime de Tchang-Kaï-Chek s'effondrait et si la paix pouvait être faite, le général Ugaki serait plus en mesure de ramener peu à peu le Japon dans la voie constitutionnelle et libérale. Par contre, si la Chine ne cède pas et que la guerre continue, les événements les plus redoutables peuvent se produire au Japon. Un nouveau coup d'État comme celui du 26 février 1936 ne serait pas impossible. Le général Ugaki serait certainement visé. Sa vie est dès à présent menacée et il se fait garder jour et nuit.

2° En dépit des victoires et du calme qui règne au Japon, l'affaire de Chine prend les proportions d'une tragédie nationale; c'est la plus grande guerre dans laquelle le peuple japonais se trouve engagé depuis son origine par les efforts qu'elle exige et l'importance de l'enjeu. Ce dernier n'est rien moins que l'avenir du Japon comme grande puissance sans que la masse réagisse autrement que par sa passivité apparente et l'autorité publique par son désarroi. Plus la guerre dure sans que fléchisse la volonté de résistance de la Chine, plus le Japon... [1] près des immenses ruines et que parcourent les brigands et les franc-tireurs, voit ses forces économiques, financières et militaires s'user. Face à la Russie et en présence du redressement déjà sensible de l'opinion publique dans les trois grands pays démocratiques, sa position sur l'échiquier international s'affaiblit malgré l'appui allemand et italien. Le général Ugaki le comprend très bien et voudrait détendre les rapports entre le Japon d'une part, la Russie, l'Angleterre, les États-Unis et la France de l'autre, tout en obtenant de la Chine qu'elle cesse sa résistance. J'ai dit à mon interlocuteur que l'effondrement du gouvernement de Tchang-Kaï-Chek et du Kuomintang était pour moi improbable, même après la prise de Hankéou. Dans ce cas, m'a-t-il dit, notre situation va devenir extrêmement grave.

3° Ne voyant de salut que dans une paix aussi rapide que possible, il va chercher à se mettre en rapports personnellement avec M. T. V. Soong qu'il connaît de longue date, afin d'examiner les bases d'un arrangement. Il a pris soin de préciser qu'il n'avait aucune mission officielle ni officieuse et qu'il agissait à titre privé. Mais il ferait un rapport au prince Konoyé ou au général Ugaki.

4° Mon interlocuteur appartient à cette classe de Japonais adversaires des militaires dont mon télégramme nos 672 à 677 du 21 mai [2] vous a déjà fait connaître le pessimisme quant à l'affaire de Chine.

En admettant même que ses opinions politiques aient influé sur son jugement, son appréciation de la situation dans laquelle se débat le Japon n'en

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Reproduit au tome IX de la présente série sous le n° 399.

concorde pas moins avec les constatations de nombreux observateurs. Je la crois à ce titre digne de retenir l'attention.

Je vous entretiens par un télégramme séparé de ce qu'il m'a dit des rapports franco-japonais [1].

266

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Lacroix, Ministre de France à Prague.

T. nos 672 à 674 [2]. Réservé. *Paris, 26 juillet 1938* [3].

Au cours de l'entretien que j'ai eu avec lui le 23 juillet [4], M. Osusky m'a consulté sur l'accueil que j'estimerais opportun de voir réserver par son gouvernement à l'offre anglaise de bons offices tels que les éléments en sont précisés par le paragraphe 2 du compte rendu qui vous a été transmis sous le no 489 [5].

J'ai répondu qu'après mûr examen j'estimais devoir en conseiller nettement la pleine acceptation.

Le gouvernement tchécoslovaque y trouverait en effet l'avantage d'intéresser plus directement le gouvernement britannique à lui prêter son assistance morale dans la recherche d'un règlement pacifique; dans la même mesure, le gouvernement allemand serait plus intéressé à tenir compte de cette solidarité morale.

Les autorités tchécoslovaques devaient, d'autre part, être attentives aux risques graves que comporterait un refus de l'offre anglaise : risque de déconcerter l'opinion britannique et de la rendre éventuellement favorable à des propositions de plébiscite conformes, dans leur principe, aux conceptions anglo-saxonnes; risque de voir le gouvernement britannique lui-même exciper d'un refus pour se désintéresser du sort de la Tchécoslovaquie.

Or, jusqu'ici, tout au contraire, le gouvernement anglais était allé au-delà même des engagements qu'il avait consenti à assumer, puisque au cours des entretiens d'avril à Londres, nous n'avions obtenu que sa seule participation diplomatique à une procédure générale de conciliation. M. Osusky n'ignorait pas, au surplus, qu'une régression de l'opinion anglaise entraînant celle du gouvernement britannique ne serait pas sans influence sur une fraction notable de l'opinion française elle-même.

(1) Allusion au télégramme nos 1045-1049 expédié le lendemain, et ci-après reproduit sous le no 277.

(2) Archives de l'ambassade à Rome.

(3) Par courrier, en clair.

(4) Le compte rendu de cette audience n'a pas été retrouvé dans les archives françaises.

(5) La dépêche no 489 adressée à Prague, le 25 juillet, donnait un compte rendu des entretiens franco-britanniques du 20 juillet précédent. Sur ces entretiens, voir ci-dessus le no 237.

Ainsi qu'en témoigne votre lettre nº 194 (1), le gouvernement tchécoslovaque a lui-même perçu la portée des préoccupations que nous dictait notre amitié aussi bien que les considérations d'opportunité dont faisait déjà état mon télégramme nº 668 (2). Ces divers éléments vous permettront de confirmer à M. Benès l'avis que j'ai moi-même donné à M. Osusky.

267

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Spitzmuller, Chargé d'Affaires de France à Bucarest.

T. nos 566, 567. *Paris, 26 juillet 1938* (3).

Un mémorandum dont la copie vous parviendra par la prochaine valise a été remis à la délégation commerciale roumaine. Ce document contient les propositions du gouvernement français pour l'amélioration des échanges entre les deux pays.

Au nombre de celles-ci figurent des contingents supplémentaires agricoles pour un montant de 30 millions de francs environ. Mais la concession la plus importante consiste dans la fixation d'une procédure préférentielle pour la distribution des licences, qui doit permettre une meilleure utilisation des contingents. Ceux-ci n'ont pas été utilisés au-delà de 60 % en 1937.

Nous acceptons, en outre, qu'une taxe à l'importation vienne frapper à leur entrée en Roumanie certaines marchandises françaises. Le produit de cette taxe servira sous notre contrôle à augmenter les primes à l'exportation pour stimuler les ventes de produits roumains en France.

En ce qui concerne les pétroles, nous offrons de laisser à la disposition des exportateurs roumains une marge de 20 % en devises, afin de les intéresser plus que par le passé au marché français.

Nous attendons de ces mesures une reprise importante des exportations roumaines en France et nous avons toute confiance que le gouvernement royal saura apprécier nos efforts à leur juste valeur et qu'il reprendra sans tarder les paiements qui avaient été indûment suspendus jusqu'ici.

(1) Du 23 juillet, ci-dessus publiée sous le nº 259.

(2) Du 22 juillet, non reproduit. Par ce télégramme, le Ministre évoquait sa conversation du 20 juillet avec M. Osusky [sur cette conversation, voir ci-dessus le nº 238], au cours de laquelle, faisant allusion au mémorandum britannique du 7 juillet et à la réponse française du 16 [ces deux documents sont ci-dessus reproduits sous les nos 163 et 221], il l'avait souligné « la continuité de notre action en liaison avec celle du gouvernement britannique ». Le Ministre enregistrait ensuite avec satisfaction que M. Benès, « qui semblait s'être mépris sur la nature de l'offre britannique des bons offices, en a saisi la véritable portée et compris le parti qu'en pourrait tirer le gouvernement tchécoslovaque pour souligner l'inanité des allégations qui incrimineraient sa loyauté et la largeur de ses vues ».

(3) Par poste.

268

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1872 à 1874 (1). Réservé. *Londres, 26 juillet 1938, 24 h.*

(*Reçu :* le 27, 2 h. 24.)

Le Foreign Office n'a reçu de Prague aucune information nouvelle au sujet des projets de réforme constitutionnelle que prépare le gouvernement tchécoslovaque. Il pense que M. Benès s'efforce toujours de négocier avec les Sudètes pour obtenir leur agrément au statut envisagé. Sir A. Cadogan estime que l'envoi de M. Runciman à Prague (2), auquel le gouvernement tchécoslovaque vient de donner son assentiment, exercera une heureuse influence sur la marche des pourparlers en permettant aux deux parties de consentir à des solutions intermédiaires que des raisons d'amour-propre leur interdiraient peut-être d'accepter. Il m'a répété que l'ancien président du Board of Trade partait en qualité non d'arbitre mais de « conciliateur ». Comme le Premier ministre l'a dit (3), les Anglais ont une expérience particulière du degré d'autonomie qui peut être accordé à des organismes locaux sans porter une atteinte trop dangereuse aux prérogatives du gouvernement central. Lord Runciman qui revient d'une longue croisière dans les eaux du Levant devra se mettre sérieusement à l'ouvrage pour étudier le détail des propositions faites de part et d'autre. Il se rendra à Prague accompagné de secrétaires ayant déjà une certaine connaissance du sujet et pouvant le seconder utilement dans sa tâche.

Le sous-secrétaire d'État permanent du Foreign Office a reconnu toutefois que celle-ci ne pouvait être menée à bonne fin qu'en supposant chez les Sudètes une certaine bonne foi et une certaine indépendance vis-à-vis de Berlin. Sur les dispositions du gouvernement allemand, le Foreign Office ne possède aucune donnée positive. Il s'en tient donc aux assurances données par le capitaine Wiedemann d'abord (4), puis par l'ambassadeur d'Allemagne qui dans son dernier entretien avec le Premier ministre a affirmé que le Chancelier souhaitait un règlement pacifique de la question tchécoslovaque (5).

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Voir ci-dessus les nos 237, 259.
(3) Au cours d'un discours prononcé le même jour à la Chambre des Communes. Après avoir mis en relief le raffermissement des liens d'amitié franco-anglais intervenu à la suite du voyage à Paris des souverains britanniques, le Premier britannique effectuait une revue de la situation internationale, abordant notamment la mission confiée à lord Runciman; ce dernier n'était nullement un « arbitre » entre les deux parties, mais devait remplir « une fonction d'enquête et de médiation », et ceci indépendamment du gouvernement britannique et de tous gouvernements.
(4) Sur la mission de ce dernier, voir ci-dessus les nos 223, 237, 246 : ci-après les nos 269, 289
(5) Le 22 juillet : voir les *Documents on british foreign policy*, 3e série, I, no 535.

D'autre part, sir A. Cadogan venait de recevoir un télégramme de M. Newton relatant les démarches effectuées la semaine dernière par M. de Lacroix et rendant compte de la forte impression qui en était résultée à Prague. Il en a marqué une vive satisfaction, déclarant que le gouvernement français avait fait ainsi tout ce qui dépendait de lui pour hâter la solution du conflit intérieur tchèque.

En réponse à certaines remarques de ma part, le sous-secrétaire d'État permanent a reconnu ce qu'il y avait de pénible dans la situation actuelle du gouvernement tchécoslovaque trop souvent représenté comme seul responsable des dangers qui menacent actuellement la paix de l'Europe, et il a paru comprendre l'avantage qui s'attacherait à user de formes aussi amicales que possible pour faire accepter à M. Benès les concessions qui lui sont imposées.

269

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. sans nº (1). Réservé. *Berlin, 26 juillet 1938* (2).

(*Reçu :* le 27, 16 h.)

En l'absence de M. von Ribbentrop, qui se trouve en congé, sans, d'ailleurs, me dit-on, cesser de suivre les affaires, j'ai eu, ce matin, un entretien avec le baron von Weizsäcker, secrétaire d'État de la Wilhelmstrasse.

J'ai dit à celui-ci qu'il n'avait pas échappé à l'attention du gouvernement français que la presse du Reich avait rendu compte de la récente visite des souverains anglais dans la capitale (3) avec beaucoup d'objectivité, de sérénité et de courtoisie. Le gouvernement de la République y avait été sensible. Il ne se félicitait pas moins de constater qu'on avait paru comprendre, à Berlin, l'esprit de cette rencontre, à laquelle tous les représentants diplomatiques étrangers avaient été invités à assister, et qui n'avait d'autre but que d'associer étroitement les efforts des deux pays pour faciliter, en collaboration avec les autres états, la solution pacifique des problèmes pouvant mettre en cause la paix de l'Europe. Le gouvernement français souhaitait que le gouvernement du Reich favorisât et secondât ces efforts. Certaines démarches accomplies à Londres (4) lui donnaient lieu d'en nourrir l'espoir. En ce qui concernait

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Qui s'était déroulée du 19 au 22 juillet.
(4) Allusion à la mission Wiedemann (voir ci-dessus les nos 223, 237, 246) ainsi qu'au récent entretien de l'ambassadeur d'Allemagne à Londres avec le Premier britannique (voir ci-dessus le nº 268).

particulièrement le problème germano-tchèque, le gouvernement du Reich pouvait être assuré que la France — en plein accord avec la Grande-Bretagne — n'avait rien négligé et continuerait de ne rien négliger pour obtenir que le cabinet de Prague élaborât sans trop tarder un projet de statut des nationalités qui pût recueillir l'approbation des Allemands des Sudètes. C'est ainsi qu'elle avait été consultée au sujet de la mission confiée à lord Runciman [1] et y avait donné son plein agrément. Si le Reich, comme la France, était convaincu que les gouvernements avaient le devoir impérieux d'éviter à leurs peuples et à l'Europe les horreurs de la guerre, disproportionnées avec l'enjeu d'un tel conflit, il devrait être possible d'arriver à un arrangement équitable et honorable, qui deviendrait, à son tour, le point de départ d'arrangements plus généraux, consolidant la paix européenne, délivrant les peuples du cauchemar de la guerre et du poids écrasant des dépenses de la course aux armements.

Dans sa réponse, le baron von Weizsäcker a commencé par déclarer qu'à propos des démarches accomplies à Londres et auxquelles j'avais fait allusion, les bruits les plus excessifs et les plus faux avaient couru; ce n'étaient là que des racontars absurdes; le capitaine Wiedemann s'était borné à aller se rendre compte de l'atmosphère qui règne dans la capitale anglaise, comme il l'avait déjà fait à plusieurs reprises; quant à M. von Dirksen, appelé par M. Chamberlain, il lui avait renouvelé l'assurance, maintes fois exprimée par le Führer, des dispositions pacifiques de l'Allemagne. La vague d'optimisme qui s'était répandue, ces jours derniers, sur Londres et sur Paris, n'était donc pas justifiée par l'apparition d'éléments, ou d'événements nouveaux.

Le secrétaire d'État n'en a pas moins reconnu qu'une période d'accalmie s'était ouverte et qu'il était effectivement désirable que l'on voulût, et que l'on sût, en profiter.

Mais, selon lui, c'est à Prague, et uniquement à Prague, qu'il faut intervenir et agir. Il ne suppose pas que la France encourage le gouvernement tchèque à la résistance. Il admet volontiers, il sait, d'ailleurs, qu'elle joint loyalement ses efforts à ceux de l'Angleterre. Mais il doute qu'elle obtienne un résultat. Car, d'une part, M. Benès cache à son pays le sens des pressions exercées sur lui. Et, d'autre part, M. Benès ne retient, dans l'attitude de la France, que la promesse de faire honneur à la signature donnée, en cas de conflit; de même, il ne retient, dans l'attitude de l'Angleterre, que l'indication, plusieurs fois répétée, que, si un conflit belliqueux éclatait, la Grande-Bretagne ne pourrait, sans doute, s'en tenir à l'écart. Il se juge, ainsi, suffisamment couvert et la pire hypothèse est celle qu'il envisage avec le plus de tranquillité. En attendant, les projets de loi qu'il élabore sont dérisoires. L'Allemagne les considère comme absolument, et volontairement, négatifs.

M. Benès est peut-être un tacticien habile; il n'a aucunement l'étoffe d'un homme d'État.

Le baron von Weizsäcker a poursuivi sur un ton calme, mais avec une étonnante âpreté, son réquisitoire contre M. Benès. Il s'est dit persuadé qu'il y avait à Prague un parti de la guerre, que M. Benès y était acquis, et que l'in-

(1) Sur cette mission, voir ci-dessus les nos 237, 259, 268.

fluence de ce parti d'activistes était, à l'heure actuelle, prédominante. Le centre du danger, le nœud du problème étaient donc là, et pas ailleurs.

« Au lieu de donner à M. Benès l'assurance qu'elle sera à ses côtés, en cas de guerre, m'a déclaré, à un certain moment, le secrétaire d'État, la France devrait lui faire entendre qu'elle ne sera pas à ses côtés automatiquement et en tout état de cause, mais seulement dans l'hypothèse d'une agression, *non provoquée et non justifiée* ».

Je lui ai fait observer qu'il ne pouvait, tout de même, pas attendre de nous, ni de l'Angleterre, que nous abandonnions la Tchécoslovaquie au bon plaisir du Reich, préalablement nanti par nous d'une sorte de blanc-seing.

M. von Weizsäcker estime, au surplus, que ce que l'Allemagne, qui demeure décidée, dans l'intérêt de la paix, à ne pas négocier directement avec la Tchécoslovaquie, veut obtenir, c'est que les Allemands des Sudètes soient traités conformément aux promesses qui leur avaient été prodiguées, il y a vingt ans, et qui n'ont jamais été tenues; c'est-à-dire qu'ils soient traités sur le même pied que les Tchèques et non majorisés par ceux-ci, comme s'obstinent à le prévoir les prétendues réformes élaborées par M. Benès.

A la fin de notre conversation, le secrétaire d'État a rendu hommage aux bonnes intentions de la France et de l'Angleterre. « Mais c'est aux fruits, a-t-il ajouté, qu'on juge l'arbre! ».

Et après s'être appliqué, pendant une demi-heure, à me démontrer qu'on se tromperait en exagérant la portée de la « détente », dont certains croyaient déjà pouvoir se réjouir, il m'a conseillé, en concluant, de ne pas m'abandonner, cependant, à des prévisions trop pessimistes.

270

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. sans nº [1]. Réservé. *Berlin, 26 juillet 1938* [2].

(*Reçu :* le 27, 16 h.)

J'ai appris que, recevant, il y a quelques jours, un ambassadeur du corps diplomatique berlinois, le maréchal Goering s'était exprimé, au sujet de la question tchécoslovaque, à peu près dans les mêmes termes qu'au cours d'entretiens antérieurs, dont j'avais eu connaissance.

A vrai dire, le Maréchal, qui paraissait anxieux et inquiet, aurait tenu une sorte de monologue, et donné à son interlocuteur l'impression qu'il reprenait dans la conversation, des réflexions longtemps débattues dans son esprit :

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Par courrier, en clair.

« Nous ne voulons pas la guerre, aurait dit M. Goering; la guerre est un cauchemar. Quand on l'a faite comme moi, on ne peut que consacrer toutes ses forces à l'éviter, à détourner de l'Europe cette catastrophe.

« Mais, aurait-il ajouté avec une sombre violence, si, à Prague, on donnait l'ordre de marcher contre « nos gens », si les Tchèques tiraient sur eux, alors, je vous le garantis, rien ne pourrait plus nous retenir, même pas le sentiment des horreurs de la guerre, ni l'appréhension d'une défaite possible. Nous serions peut-être vaincus, mais auparavant, sachez-le, nous aurions eu le temps de détruire Prague, de réduire la ville en cendres et de « régler son compte » à toute cette clique qui nous nargue aujourd'hui ».

271

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. sans n° (1). Réservé. *Berlin, 26 juillet 1938* (2).

(*Reçu :* le 27, 16 h.)

La visite à Londres du capitaine Wiedemann, aide de camp de M. Hitler (3), le ton de la presse allemande dans ses comptes rendus du séjour des souverains anglais à Paris, l'entretien de l'ambassadeur von Dirksen avec M. Neville Chamberlain (4) ont éveillé l'impression que la politique du Reich était peut-être en train de modifier son cours. Jusqu'ici, elle tenait, à l'adresse de Prague, un langage menaçant et elle consacrait tous ses efforts à la mise au point hâtive de son appareil militaire. Elle semble, aujourd'hui, s'orienter vers des voies plus pacifiques.

Malgré plusieurs passages encore très violents, le discours prononcé, le 24 juillet, à Klagenfurt par M. Rudolf Hess (5) a plutôt confirmé qu'atténué cette impression.

La question devant laquelle nous place l'attitude allemande est donc de savoir si nous sommes, réellement, en présence d'un changement de front, ou s'il s'agit seulement d'une manœuvre tactique, qui n'implique aucun changement des fins poursuivies, ni des desseins profonds.

J'estime qu'à l'heure actuelle, il n'est pas possible de fournir à cette interrogation une réponse suffisamment sûre.

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Sur cette visite, voir ci-dessus les nos 223, 237, 246, 269; ci-après le n° 289.
(4) Sur cet entretien, voir ci-dessus les nos 268, 269.
(5) Dans ce discours, le ministre allemand avait « célébré comme des héros et des martyrs » les meurtriers du chancelier Dollfuss, mais il avait ajouté « l'affirmation solennelle et insistante de la volonté de paix absolue de M. Hitler » (T. de Berlin nos 2570-2572, du 25).

Je note, en attendant, que, tout en répétant que l'Allemagne n'est pas moins attachée à la paix que les autres états, les milieux politiques berlinois s'appliquent à restreindre la portée des démarches qui ont si vivement frappé l'opinion anglaise et française. Ils déclarent que la visite du capitaine Wiedemann n'a pas de signification particulière; et, d'ailleurs, la presse du Reich n'en a rien dit. Ils nient que l'Allemagne ait parlé de la réunion d'une conférence à quatre, ou formulé aucune suggestion concrète. Ils soulignent que l'entretien de M. von Dirksen avec M. Chamberlain a eu lieu, non sur l'initiative de l'ambassadeur, mais à la prière du Premier ministre. Bien plus, tandis que le communiqué officieux anglais a indiqué que M. von Dirksen avait renouvelé au chef du gouvernement britannique l'assurance des dispositions pacifiques du Führer, le communiqué officieux allemand s'est gardé de tout rappel du même genre.

Enfin, on a pu constater que, dans leurs commentaires relatifs au discours de M. Rudolf Hess, à Klagenfurt, les journaux allemands ont insisté sur l'éloge des meurtriers de Dollfuss, ou sur la phrase dans laquelle le représentant de M. Hitler a proclamé que l'Allemagne ne capitulerait jamais, beaucoup plus que sur les développements qu'il a consacrés aux horreurs de la guerre, à l'amour de la paix et à la volonté bien arrêtée du Führer de ne pas se laisser provoquer ni entraîner inconsidérément dans un conflit.

Il n'en est pas moins vrai que le ton de la presse du Reich est, depuis quelques jours, en ce qui touche l'Angleterre, la France, et même la Tchécoslovaquie, plus mesuré et plus conciliant qu'auparavant. Cette même presse enregistre avec une satisfaction non dissimulée les pressions qui ont été exercées par Londres et par Paris sur le gouvernement de Prague, ainsi que le rôle de médiateur que la Grande-Bretagne semble prête à assumer. Elle accueille avec une faveur marquée la nouvelle selon laquelle lord Runciman a été désigné pour essayer de remplir cet emploi, sans que les Tchèques s'y opposent [1].

Cependant, tout son effort d'argumentation et de propagande tend, désormais, à rejeter sur le gouvernement de Prague la responsabilité de l'évolution future des événements. Elle réserve, quant à elle, ses pronostics d'avenir. L'avenir, déclare-t-elle, sera ce que Prague le fera. On connaît le point de vue de l'Allemagne. On ne saurait rien en retrancher ni rien y ajouter. Le Reich ne tolèrera pas que les Allemands des Sudètes continuent d'être opprimés et traités comme une minorité investie de droits moindres que les Tchèques. C'est à ces derniers qu'il appartient de ménager aux Allemands des Sudètes. un sort convenable et acceptable. Le Reich leur laissera volontiers le temps de prendre les mesures nécessaires; mais il n'attendra pas très longtemps et sa patience a des limites.

Jusqu'à nouvel ordre, nous devons donc penser que, dans la phase que nous traversons présentement, l'Allemagne, usant d'une diplomatie des plus habiles, cherche à diminuer l'intervalle qui la séparait de l'Angleterre et de la France, regardées par elle comme les protectrices de la Tchécoslovaquie, à amener à elle la première de ces puissances, et, corrélativement, la seconde, et

[1] Sur cette mission, voir ci-dessus les nos 237, 259, 268 (et note).

à se servir de l'une et de l'autre pour obtenir de Prague le maximum de concessions.

Si elle y réussit, peut-être s'en contentera-t-elle et n'ira-t-elle pas au-delà?

Si elle n'y réussit pas, ou plutôt si, selon l'hypothèse à ses yeux la plus probable, la pression anglaise et française n'a pas raison des résistances de M. Benès, elle compte qu'elle bénéficiera de l'expérience à laquelle elle se sera prêtée, et des dispositions conciliantes qu'elle aura montrées; elle suppose qu'elle aura ébranlé la position des Anglais, qu'elle leur aura rendu plus difficile de secourir éventuellement la Tchécoslovaquie par les armes et que, derrière les Anglais, les Français deviendront, à leur tour, plus hésitants et plus réservés. Elle serait, alors, plus libre d'agir à sa guise et mieux justifiée, si elle recourait à la force.

De toute manière, un répit de quelques semaines paraît être envisagé par M. Hitler.

C'est à quoi correspond le sentiment de détente que l'on éprouve à Londres et à Paris. Encore faut-il que ce répit soit utilisé sans retard et avec énergie par la diplomatie franco-britannique, et non pas pour faciliter au Führer l'emploi ultérieur de la violence, mais, au contraire, pour lui en barrer la route. Sinon, la pause en question ne sera qu'une accalmie avant l'orage.

D'après certaines informations, dont l'agence Havas s'est fait l'écho, le gouvernement du Reich aurait voulu, en se rapprochant de l'Angleterre, empêcher M. Mussolini, mécontent des délais que subit la mise en vigueur de l'accord anglo-italien, de se livrer à une incartade et de brouiller avec Londres l'axe Rome-Berlin; il aurait, en même temps, voulu consolider la situation personnelle de M. Chamberlain.

Il est possible que ces informations contiennent une part de vrai.

A Berlin même, au surplus, on ne rencontre pas à un égal degré l'impression de détente enregistrée en d'autres capitales. La raison en est, sans doute, que la population, n'apercevant aucun ralentissement dans les préparatifs militaires en cours, demeure sous l'emprise des perspectives belliqueuses qui pèsent lourdement sur son esprit.

272

NOTE DE M. ALEXANDRE VARENNE (1)

26 juillet 1938.

Pour faire suite à la note que je vous avais adressée récemment sur la situation au Siam, je crois devoir vous communiquer les informations que je viens de recevoir d'un de mes correspondants de Hanoï, qui a récemment séjourné à Phnom-Penh.

Les événements peuvent évoluer, soit dans le sens d'une accentuation de l'inféodation siamoise au Japon, soit vers une attente prudente, soit vers un retour à de meilleurs sentiments à notre égard.

Dans le premier cas, on verrait le parti militaire débarquer en force les ministres au pouvoir et prendre la direction de la politique projaponaise, avant que ne revienne le jeune roi de Siam, c'est-à-dire vers le mois de novembre. On pense qu'une attitude énergique de la France et de l'Angleterre mettrait obstacle à la réalisation de ce projet, qui n'est pas imaginaire.

La seconde hypothèse n'est pas davantage désirable, car elle laisserait se propager l'inquiétude encore assez vague des milieux cambodgiens, où l'on paraît estimer, non sans raison, que le Cambodge est insuffisamment défendu devant la menace directe de l'armement siamois, notablement supérieur au nôtre. On fait valoir l'effet moral désastreux que ne manquerait pas d'avoir sur la population cambodgienne une incursion de l'aviation siamoise à laquelle nous ne pourrions pas répondre. Si l'on veut rassurer nos protégés et intimider les militaires siamois, il faut de toute urgence envoyer à Phnom-Penh quelques avions.

Reste en dernier lieu la perspective d'une amélioration de nos rapports avec le Siam, qui ne saurait s'obtenir que par une pression conjuguée de la France et de l'Angleterre. L'attitude prise par les deux puissances dans la question d'Haïnan et dans celle du *Paranes* (2) a déjà produit à Bangkok quelque sensation. C'est dans cette direction qu'il faudrait continuer en ce qui concerne le Siam.

En tout cas, des précautions immédiates s'imposent, tant pour l'armement en aviation que pour la défense antiaérienne. Et c'est au Cambodge même qu'elles devraient être prises.

(1) Pour le ministre des Affaires étrangères. Ancien gouverneur général de l'Indochine M. Varenne était, pour l'heure, délégué des Français du Tonkin au conseil supérieur des Colonies.

(2) Lire : des Paracels ? Ou plus vraisemblablement : du Panay ? (Voir, au tome VII de la série, le n° 389 et renvois.)

273

M. GAZEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BRUXELLES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 472 (1). *Bruxelles, 26 juillet 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 5 août.)

M. Van Langenhove et M. Le Ghait qui accompagnaient M. Spaak à la conférence de Copenhague (2) m'ont confirmé que la plus grande partie des séances avait été consacrée à l'examen de la question de l'article 16 et des sanctions.

Les représentants des sept états, comme ils l'ont dit dans leur communiqué, ont affirmé à nouveau le caractère facultatif des sanctions. S'ils ont ajouté estimer que ce caractère vaut non seulement pour eux mais aussi pour tous les membres de la Société des Nations, ce serait, paraît-il, en pensant aux objections formulées par M. Litvinov lors de la reconnaissance des obligations de neutralité de la Suisse (3), le délégué soviétique ayant alors fait valoir qu'il n'était pas possible à un état d'avoir, en vertu du pacte, des obligations d'assistance envers un autre état qui se refuserait à en avoir vis-à-vis de lui.

Il m'a été assuré qu'à aucun moment il n'avait été question de revendiquer pour les états membres de la conférence un statut de neutralité comme celui reconnu à la Suisse.

Lors de la prochaine assemblée de Genève, il a été décidé, la question étant à l'ordre du jour, de réaffirmer individuellement le caractère facultatif des sanctions, avec l'espoir que les délégués de la France et de la Grande-Bretagne en feront autant. Ils pensent qu'après les déclarations faites aux Communes par sir N. Chamberlain (4) et les indications fournies dans le même sens par M. Paul-Boncour, à Genève (5), la Grande-Bretagne et la France pourront elles aussi affirmer ce caractère facultatif. Comme ils l'ont indiqué dans leur communiqué, les sept ministres sont convaincus qu'il y va de l'intérêt et même de l'existence de la Société des Nations que ce droit de libre appréciation soit explicitement constaté par l'Assemblée. Sans quoi, ils redoutent que de nouvelles défections n'interviennent parmi ses membres, en attendant qu'une nouvelle affaire du Mandchoukouo ou d'Ethiopie ne lui porte un coup

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Sur cette conférence, voir ci-dessus les nºs 190, 254 (note).
(3) En mai 1938 : voir ci-dessus le nº 190 (note).
(4) Allusion au débat des 21-22 février 1938, au cours duquel le Premier britannique avait constaté l'incapacité de la Ligue à assurer la sécurité collective, sans qu'il faille pour autant modifier les articles du pacte. Aussi ne fallait-il pas confier aux membres de la Société des Nations des responsabilités qu'ils n'étaient pas en mesure d'assumer. Voir, au tome VIII de la présente série, les nºs 240, 243.
(5) Voir, au tome IX de la présente série, le nº 34 (note).

fatal. Mais, toujours d'après mes interlocuteurs, aucune motion dans ce sens ne sera proposée à l'initiative même des états du groupe d'Oslo.

Au cours de la conférence, les sept ministres présents ont décidé de voter pour la réélection de la Pologne à un siège semi-permanent, tout en formulant les réserves d'usage quant au principe de cette réélection.

Les renseignements ci-dessus répondent à la première partie de ceux qui m'ont été demandés par le télégramme du Département nº 356 au sujet de la prochaine assemblée de Genève [1].

274

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 215. *Moscou, 26 juillet 1938.*

(*Reçu :* Cabinet, 29 juillet; Dir. pol., 16 novembre.)

Aux dates des 29 juin et 9 juillet, sous les nºs 285 et 318 [2], M. Blondel a fait connaître à Votre Excellence les informations qu'il avait pu recueillir sur les négociations commerciales engagées entre l'Italie et l'U.R.S.S.

Le commissaire du peuple aux Affaires étrangères, que j'ai entretenu de la question le 25 de ce mois, m'a confirmé point par point les renseignements fournis à notre chargé d'affaires.

M. Litvinov m'a tout d'abord répété (ma communication du 26 juin dernier) [3] que le gouvernement soviétique n'était pas pressé d'aboutir, mais que, mis en appétit par les disponibilités de l'U.R.S.S. en céréales, les Italiens s'efforçaient sans cesse d'élargir les bases de l'accord. « Et vous leur demandez des armes ? » ai-je observé. Mon interlocuteur n'a pas cherché à nier — ce n'est d'ailleurs pas dans sa manière : « Du moment, m'a-t-il répondu, où les Italiens veulent opérer par voie de compensation, il est naturel que nous choisissions la contrepartie. Nous avons établi une liste sur laquelle figure effectivement du matériel militaire. Quand on a faim, n'est-ce pas, on peut payer cher pour avoir de la farine ! Cette liste, y compris le matériel

(1) Dont le sens est suffisamment indiqué ici.

(2) Dépêches non reproduites. Selon la seconde, les négociations étaient l'objet d'un certain retard, les Italiens cherchant (selon le conseiller de l'ambassade d'U.R.S.S. à Rome) « à élargir de plus en plus les bases de leurs échanges commerciaux avec l'Union soviétique ». Aussi, toujours selon la même source, l'U.R.S.S. aurait-elle demandé « en échange de celles de ses fournitures éventuelles qui ne seraient pas réglées en devises, des livraisons de matériel de guerre très secret intéressant... l'armée soviétique » et M. Mussolini aurait acquiescé.

(3) Par télégramme nºs 476-477, du 26 juin, l'ambassadeur de France à Moscou relatait que, selon M. Litvinov, les négociations étaient « laborieuses », les Italiens « insistant pour payer en marchandises le blé, le pétrole et l'amiante qu'ils demandent à l'U.R.S.S. », mais qu'à Moscou, « dans la conjoncture politique actuelle, on n'était pas pressé d'aboutir ».

de guerre, a été déjà, à très peu de chose près, acceptée par M. Mussolini lui-même. »

Sur ma demande, le Commissaire du peuple a indiqué qu'il ne s'agissait pas de navires de guerre, ni de fournitures comportant de longs délais de livraison, mais il n'a pas précisé la nature du matériel prévu.

Les tractations italo-soviétiques donneraient, s'il était nécessaire, un aperçu de ce qu'il faut penser des luttes idéologiques et de leur sincérité. Ce sont, pour les gouvernements, simples moyens d'exploiter la naïveté et la vertu des peuples; mais seul compte, pour les dictateurs tout au moins, ce qui se prend ou se monnaye.

Ces négociations me paraissent également confirmer l'impression dont j'ai souvent fait part au Département touchant les rapports italo-soviétiques.

Leur tension est commandée par les circonstances présentes, par des raisons de prestige en Espagne et des considérations plus sérieuses en Europe centrale; mais que la conjoncture se modifie, et les brumes idéologiques se dissiperont comme par enchantement. « Nous n'avons qu'un ennemi à l'ouest, me disait encore hier un dirigeant de l'U.R.S.S. : l'Allemagne ». C'est un des rares points que nous ayons en commun avec ce pays-ci, mais il est d'importance !

275

LE COLONEL PALASSE, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À MOSCOU,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 484/S [1]. Secret. *Moscou, 26 juillet 1938.*

Par lettre nº 461/S du 30 avril 1938 [2], j'ai donné des précisions sur le caractère politique de l'armée rouge, sur les motifs qui me faisaient prévoir un renforcement de l'action de la direction politique dans l'armée.

Je n'ai rien à modifier de ce que j'écrivais alors. Mais, à la suite des visites assez nombreuses d'écoles et de corps de troupe effectuées récemment, je voudrais essayer d'en préciser les conditions pratiques d'application.

D'abord, ainsi que je l'ai déjà mis en lumière, tout commandant d'unité est doublé d'un commissaire politique qui, quel que soit son grade, paraît être sur le même plan que lui et l'assiste dans les diverses manifestations de son autorité. C'est ainsi que je n'ai jamais été reçu par un officier commandant, sans que son commissaire politique fût présent. Ayant invité à dîner les officiers commandants de régiments qui m'avaient reçu, le nombre des convives a été aussitôt multiplié par deux puisque, *obligatoirement*, le commissaire politique devait être présent. J'ai été surpris de constater, comme l'avait

[1] Archives de la Guerre.
[2] Reproduite au tome IX de la présente série sous le nº 259.

fait avant moi mon collègue britannique, avec quelle facilité les officiers de l'armée rouge paraissent s'être pliés à cette obligation. Question de mentalité et de tempérament sans doute. Je dois reconnaître d'ailleurs que, s'ils sont présents et s'ils enregistrent tout, les commissaire politiques se tiennent parfaitement à leur place et n'interviennent dans la conversation que s'ils y sont invités.

D'une manière plus générale encore, il semble que l'action isolée soit proscrite; et, tout officier est généralement doublé, dans certaines manifestations de son activité, par un officier moins élevé en grade qui l'accompagne. Lorsque, à l'okroug de Kiev, j'ai été reçu par le Komkor Goriachenko, suppléant du Kommandarm Timochenko, deux officiers de son état-major assistaient à notre entretien...

Je ne crois pas avoir eu une conversation un peu prolongée avec des officiers de l'armée rouge, sans qu'il soit parlé de la politique dans l'armée, et toujours revient la même question étonnée : « Mais, comment peut-on avoir une armée sans politique ? » La sincérité même d'une telle question souligne le caractère très particulier de ce que l'on appelle la politique dans l'armée rouge.

Ce caractère est, en effet, tout différent de celui qu'il avait revêtu dans certaines armées à pronunciamiento.

Ainsi qu'il résulte du service intérieur de l'armée rouge et du chapitre IV du règlement provisoire en campagne, le but de l'instruction politique est d'*assurer l'efficacité du serment prêté par tout militaire au parti Léniné-Staline*, au gouvernement socialiste : « Elle doit éveiller dans chaque commandant d'unité, chef d'État-major et soldat, l'amour de la patrie et tenir prêt à remplir le devoir sacré de la protection de la patrie socialiste... (art. 95) et, plus loin : « Au combat, les travailleurs politiques doivent se trouver où il faut pour donner l'exemple personnel du sacrifice de soi-même et de l'héroïsme. »

J'ai montré, en rendant compte de la visite d'une brigade moto-mécanisée, comment l'instruction politique donnée enseignait *l'amour de la patrie*, le *non-séparatisme*, le *respect du secret militaire*, un ensemble de connaissances générales. On affirme que l'armée rouge est là, non pour attaquer des pays voisins, mais pour assurer la défense du pays. En définitive, sous le nom d'instruction politique, il s'agit d'une véritable instruction morale et le commissaire politique, chargé de cette instruction, responsable du bien-être matériel de la troupe, est aussi responsable de sa préparation morale et de son aptitude à supporter les épreuves du combat.

Il n'est plus question, d'une façon apparente tout au moins, de l'armée rouge appui de la révolution mondiale.

J'ai déjà indiqué comment, par suite de l'épuration, les grandes unités, les régiments sont commandés par des officiers dont le grade ne correspond pas à la fonction qu'ils occupent.

Pourquoi n'a-t-on pas réalisé encore les promotions nécessaires ? Est-ce question d'économies ? Je ne le crois pas. Veut-on s'assurer, au contraire, par une période d'épreuve plus longue que les choix ont été judicieux ?... avoir, par exemple, la sanction des grandes manœuvres ?

Je rappelle également que, dans chaque brigade ou régiment visité, je n'ai vu qu'un petit groupe d'officiers. Avait-on choisi les meilleurs ? La seule chose que je puisse affirmer est la qualité manœuvrière des petites unités qui m'ont été présentées et l'aptitude de leurs chefs à les conduire.

L'ensemble des officiers que j'ai pu observer pendant les quelques heures passées avec eux m'a semblé d'origine et d'éducation modestes, de culture générale peu développée. Mais ils apparaissent par contre intelligents, aimant leur métier, convaincus de la supériorité de leur soldat et de leur armée.

L'accueil qui m'a été fait a été plus ouvert que je ne l'avais espéré. Conversation assez libre et facile. Mais régulièrement aussi une question m'a été posée : « Vous avez un pacte avec nous. Le tiendrez-vous ? »

Les préoccupations du gouvernement soviétique à ce sujet, dont je vous ai rendu compte à diverses reprises, ne sont donc pas ignorées de l'armée.

Je ferai une mention particulière au Komkor Goriatchov, suppléant du commandant de l'okroug de Kiev. Provenant de la cavalerie, officier distingué et instruit, il a étudié la campagne de 1914 sur le front français et témoigne d'une grande admiration pour le général Joffre et sa manœuvre de la Marne.

Parlant de l'armée soviétique, de la jeunesse de ses cadres, il rappelle que la Russie a connu une situation analogue sous Pierre le Grand, et nous-mêmes, après la révolution. « Notre armée est plus forte aujourd'hui qu'elle ne l'a jamais été au cours de notre histoire. Dites-le bien à Paris. »

Au dîner que j'ai donné avant de quitter Kiev, ayant levé mon verre à l'armée rouge et à son chef le maréchal Vorochilov, le Komkor Goriatchov a répondu en buvant : « A l'amitié entre l'armée française et l'armée rouge, pour le maintien de la paix du monde. Au général Gamelin qui commande l'armée française. »

Il semble que le gouvernement, le pays, les officiers aient foi dans la valeur de leur armée. Ainsi s'explique, sans doute, l'attitude très ferme observée par le gouvernement soviétique à l'égard du Japon, à l'occasion de l'incident provoqué par l'occupation par des troupes rouges d'un point contesté de la frontière soviéto-mandchoue [1].

[1] Sur cet incident et la riposte soviétique, voir ci-dessus les nos 232 (note), 243, 262.

276

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères, aux Représentants diplomatiques de France à Prague, Londres.

T. nos 677 à 683; 2377 à 2382 (1). Très urgent. Réservé.

Paris, 27 juillet 1938, 1 h.

Pour Prague : J'adresse à notre ambassadeur à Londres le télégramme suivant, dont vous voudrez bien vous inspirer, s'il y a lieu, dans vos entretiens avec les dirigeants tchécoslovaques.

Pour les deux postes : Les entretiens que j'ai eus notamment les 23 et 25 juillet avec M. Osusky (2) m'ont conduit à préciser ma pensée sur quelques points essentiels que je vous serais obligé de signaler sans délai à l'attention de lord Halifax. Vous aurez soin, d'ailleurs, de marquer au secrétaire d'État que je reste pleinement d'accord avec lui sur l'intérêt général d'une procédure de conciliation aussi prompte et effective que possible.

Pour conduire au résultat escompté, une procédure de bons offices ne saurait se mouvoir que dans le cadre même des problèmes qui mettent aux prises les deux parties. En introduisant des notions nouvelles dans un débat dont les éléments ne sont déjà que trop complexes, on risquerait d'étendre les données du litige au lieu de les réduire. Cette considération doit suffire à faire écarter tout projet de neutralisation de l'État tchécoslovaque (3). En ce qui le concerne, le gouvernement français verrait de graves objections à une solution que les représentants sudètes eux-mêmes n'ont, à aucun moment, envisagée.

En ce qui concerne l'offre britannique de bons offices, mon sentiment est que nulle procédure ne saurait mieux répondre aux nécessités de la situation actuelle (4).

J'ai exprimé nettement cette opinion à M. Osusky qui était venu me consulter à ce sujet.

M. Osusky m'a d'ailleurs dit, dès le début de notre conversation, qu'il paraissait impossible à son gouvernement de ne pas donner son adhésion à la proposition du gouvernement britannique. Il se rendait compte de la gravité d'un refus vis-à-vis de l'opinion publique mondiale. Et il comprenait pleine-

(1) Archives de l'ambassade à Rome.

(2) Les comptes rendus de ces entretiens ne se retrouvent pas dans les archives françaises. On ne peut dès lors que se référer aux rapports de M. Osusky, publiés dans Éd. Benès, *Munich*, 1969, Documents, nos 19 et 20.

(3) Sur ce projet, voir ci-dessus les nos 65, 97, 150, 170 (et note), 237, 245, 246, 261.

(4) Bons offices par l'intermédiaire de lord Runciman : voir ci-dessus les nos 237, 259, 268 (et note).

ment tout le profit que le gouvernement tchécoslovaque pouvait tirer du geste du gouvernement de Londres.

Toutefois, M. Osusky se demandait s'il n'eût pas été possible de réserver à l'examen de son gouvernement la détermination préalable du champ d'études sur lequel pourrait porter la consultation de bons offices. Il m'a prié de donner mon avis. Je lui ai fait remarquer que cette demande de limitation aurait vraisemblablement pour conséquence de faire retirer la proposition du gouvernement britannique.

D'autre part, de l'avis même du gouvernement anglais, comme du gouvernement français, la consultation ne pouvait mettre en cause la souveraineté de l'État tchécoslovaque.

M. Osusky a recommandé à son gouvernement la mise en œuvre immédiate et pure et simple des bons offices de lord Runciman.

Mais M. Osusky — et je n'ai pu que l'approuver entièrement sur ce point — a exprimé le légitime souci d'être assuré qu'en se prêtant sans discussion de personne, sans détermination de programme et sans réserves préalables à la procédure proposée, le gouvernement tchécoslovaque, qui témoignait ainsi de son entière confiance dans le conseil amical de la France, eût du moins la certitude que le gouvernement français entendait bien rester officieusement associé à ses préoccupations et lui maintenir toujours, en connaissance de cause, toute son assistance morale. Le gouvernement tchécoslovaque concevrait donc que le gouvernement français dût être informé constamment de la progression des travaux de lord Runciman et des conclusions auxquelles s'acheminerait l'informateur anglais avant que celles-ci ne fussent arrêtées sous leur forme définitive ni qu'elles ne fussent rendues publiques.

Vous voudrez bien marquer à lord Halifax que je reconnais moi-même pleinement la portée psychologique de cette réserve, elle était en effet nécessaire pour témoigner au gouvernement tchécoslovaque qu'en lui recommandant l'acceptation de l'offre britannique, le gouvernement français agissait en libre et pleine appréciation d'intérêts tchèques et non dans la pensée d'alléger sa propre charge morale envers la Tchécoslovaquie.

J'attire particulièrement votre attention sur l'importance de cette réserve qui, en confirmant le gouvernement tchèque dans le sentiment nécessaire de notre solidarité, constituait un élément d'appréciation décisif pour la détermination de sa réponse à l'offre britannique. Je vous serais donc obligé de vous assurer sur ce point de l'assentiment explicite du gouvernement britannique.

277

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À PÉKIN,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1045 à 1049/S. Réservé. *Changhaï, 27 juillet 1938, 14 h. 15, 17 h. 30, 18 h. 30.*

(*Reçu :* 16 h. 30, 18 h. 30, 18 h. 20, 18 h. 50.)

Suite à mon télégramme nos 1040 à 1044 (1).

J'ai demandé à mon interlocuteur comment il explique la campagne contre la France, puisque son gouvernement souhaite détendre les rapports avec les grandes puissances ne faisant pas partie du bloc anticommuniste. Il a été embarrassé, ne voulant sans doute pas dire... (2) s'agir d'une manœuvre de politique intérieure, la France ayant paru à certains... (3) à Tokyo, comme l'indiquent mon télégramme no 50 de Hongkong et ma lettre no 461 du 11 juillet (4), pouvoir offrir en vue d'exaltation du chauvinisme une cible moins dangereuse à viser que la Russie, l'Angleterre ou les États-Unis.

Par l'esprit de mon télégramme nos 41 à 49 de Hongkong (5), et compte tenu de notre ferme attitude opposée en Chine aux menaces des militaires japonais, j'ai saisi cette occasion de lui exposer combien cette campagne était injustifiée et inopportune et combien il importe qu'à Tokyo on se rende compte de notre parfaite correction, notamment en matière de transit dans l'Indochine. Le gouvernement japonais a... (6) de ne pas faire à la Chine une guerre déclarée, notamment parce que cet artifice lui permet de tenir largement ouvert son ravitaillement à fin militaire en provenance de tous pays et en particulier des États-Unis, évitant ainsi la mise en vigueur du désarmement actif dont la conséquence serait pour lui désastreuse. N'ayant pas déclaré la guerre, le Japon n'a pas non plus établi un blocus véritable de la Chine opposable aux tiers ni dressé de liste de contrebande de guerre. Dans ces conditions, il ne saurait prétendre à cumuler les commodités d'une guerre déclarée et le droit auquel une guerre déclarée lui permettait de prétendre. Notamment, il n'est pas justifié à réclamer des tiers une véritable *neutralité* au sens juridique.

(1) Du 26 juillet, ci-dessus reproduit sous le no 265.
(2) Lacune de déchiffrement.
(3) Lacune de déchiffrement.
(4) Il a paru superflu de reproduire le télégramme no 50 de Hong-Kong, du 22 juin, comme la dépêche no 461. Le premier faisait état d'un entretien de l'ambassadeur de France en Chine avec le gouverneur de Hong-Kong; le second document d'une correspondance de Tokyo. De ces deux documents, ressortait que Tokyo, soucieux d'améliorer ou de détendre ses rapports avec la Grande-Bretagne et l'U.R.S.S. désignait la France comme bouc émissaire aux sentiments xénophobes de l'opinion nippone.
(5) Du 20 juin, ci-dessus publié sous le no 61.
(6) Lacune de déchiffrement.

Par contre, ces derniers lui doivent ainsi que... [1] la Chine, et compte tenu bien entendu des résolutions de Genève, une *impartialité* aussi exacte que possible. Or, la France ne s'en est jamais départie, se contentant, comme il sied, de ne souffrir d'aucune des deux parties, aucune atteinte aux droits ou à sa dignité.

Quant au transit en Indochine, même s'il existait entre la Chine et le Japon un état de guerre déclarée, le gouvernement de Tokyo ne saurait, pour en interdire ce transit, exciper contre nous d'aucun droit. Il pourrait par contre dresser une liste de contrebande de guerre et... [2] haute mer à l'égard des tiers les droits et usages internationaux mais là se borneraient ses privilèges et nous continuerions, comme aujourd'hui en cette guerre non déclarée, à rester maîtres d'exercer nos droits de souveraineté en matière de transit sur notre territoire.

Mon interlocuteur m'a répondu que mon argumentation était inattaquable et que nous étions dans notre droit. Il a ajouté que cette question du transit par l'Indochine avait été exagérément exploitée par les militaires et par les marins. Les gens au courant à Tokyo et plus particulièrement les gens de l'armée savent pertinemment que le ravitaillement de la Chine en matériel de guerre est assuré au moins pour un pour cent par l'Allemagne et que le transit se fait à Hong-Kong.

Il n'ignore pas non plus l'insuffisance du port de Haïphong ainsi que la capacité de transport extrêmement réduite du chemin de fer du Yunnan et des routes sur la Chine au départ de Langson et de Yunnan-Fou. Il m'a naturellement prié de ne pas divulguer son identité, tout en me disant qu'à son retour à Tokyo, il ferait état des indications que je lui avais données.

278

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2987 à 2991 [3]. *Berlin, 27 juillet 1938, 18 h. 22, 18 h. 21, 18 h. 20, 18 h. 24, 18 h. 23.*

(*Reçu :* 20 h. 45, 20 h. 20, 21 h.)

La mission confiée à lord Runciman [4] a été accueillie à Berlin avec satisfaction, mais cette satisfaction ne va pas sans réserve.

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Lacune de déchiffrement.
(3) Archives de l'ambassade à Rome.
(4) Voir ci-dessus les nos 237, 259, 268, (et note), 276.

Les milieux politiques sont heureux que l'Angleterre ait senti le besoin de s'interposer au moment où les négociations entre les Tchèques et les Sudètes allaient aboutir au point mort.

Ils voient dans la décision qu'elle a prise de recourir aux bons offices d'un « enquêteur » et d'un « médiateur » la preuve qu'elle ne s'en remet pas aveuglément aux affirmations et aux prétentions du cabinet de Prague. Il ne leur échappe pas non plus que, tout en soutenant que lord Runciman ne doit pas être considéré comme l'émanation directe et l'agent du gouvernement britannique, M. Neville Chamberlain a assumé, par son geste, une responsabilité qui l'engage désormais et qui, par la suite, l'empêchera, peut-être, de sortir du rôle d'arbitre et de se mêler à la lutte. Mais ils comptent bien, en même temps, que l'action et la pression anglaises s'exerceront exclusivement en faveur des revendications des Allemands des Sudètes et tendront à obtenir de Prague les concessions indispensables. Lord Runciman et, derrière lui, le gouvernement de Londres y réussiront-ils? Sur ce point, les plus grands doutes sont exprimés. On souligne de toutes parts les difficultés de la tâche, difficultés que l'on attribue d'une seule voix à la mauvaise volonté, à l'entêtement, à la perfidie et à la ruse des Tchèques. Déjà l'on accuse ces derniers de commencer à saboter la tentative de médiation. La publication de quelques-uns des projets de loi qui constitueront le futur statut des nationalités est dénoncée, cet après-midi, avec une extrême violence comme une manœuvre destinée à placer lord Runciman devant le fait accompli. On s'étonne, non sans quelque raison, qu'après avoir si longtemps différé de faire connaître ces projets, Prague les divulgue tout à coup, sans attendre l'arrivée du « médiateur ». Les projets de loi eux-mêmes sont déclarés insuffisants, voire « scandaleux ». On leur reproche de passer à côté du véritable problème et d'escamoter, sous des artifices de rhétorique et des mesures en trompe-l'œil, les revendications fondamentales du programme de Karlovy-Vary; on serait évidemment déçu et furieux si lord Runciman approuvait ces mesures et l'on espère qu'il n'en sera rien. Mais en prévision d'une telle hypothèse, la presse a eu soin de marquer que les avis du « médiateur » n'engageraient pas les [tiers]. La satisfaction de principe que les milieux politiques allemands ont marquée en enregistrant la nouvelle de la désignation de lord Runciman est donc entourée, en fait, de beaucoup de scepticisme et de réticence. On semble très préoccupé à Berlin d'éviter que l'on ne s'abandonne à un optimisme injustifié et que l'on ne considère que l'intervention de l'homme d'État anglais entraînera forcément une solution pacifique du conflit en cours.

Il suffisait, d'ailleurs, de voir de quelle façon et sur quel ton les journaux du Reich commentent aujourd'hui la publication des premiers projets du gouvernement de Prague, pour être aussitôt guéri, si on l'éprouvait, de toute tentation d'optimisme.

279

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. sans nº (1). Réservé. *Berlin, 27 juillet 1938* (2).

(*Reçu :* le 29, 11 h. 50.)

Le représentant de l'agence Havas m'a rapporté les propos suivants, auxquels on ne saurait refuser le mérite de la franchise; il les a recueillis, le 26 juillet, de la bouche de deux collaborateurs du maréchal Goering; ce ne sont pas, il est vrai, des hommes de premier plan; ils sont, pourtant, attachés à la rédaction de la *Nationalzeitung* d'Essen.

« Nous avons la conviction, — ont déclaré à notre compatriote les personnages en question — que la tentative à laquelle se livre la Grande-Bretagne et la mission de lord Runciman (3) ne réussiront pas. Nous nous en réjouissons tout de même, car cette tentative aura, du moins, pour effet de paralyser l'Angleterre. En assumant le rôle d'arbitre, le gouvernement de Londres s'interdit de prendre parti dans une guerre éventuelle. Le voulût-il, que l'opinion britannique s'y refuserait sans doute.

« Quant à la France, l'attitude de l'Angleterre et, dans une mesure non moindre, le spectacle des fortifications que nous sommes en train de construire à sa frontière, augmenteront ses hésitations.

« Il n'y aura de guerre que si la France y est résolue. Nous espérons qu'elle ne s'y résoudra pas.

« Il nous sera donc possible de localiser le conflit germano-tchèque. Et c'est précisément ce que nous souhaitons! »

Questionnés sur la forme qu'ils imaginaient que revêtirait, éventuellement, le conflit, les deux hommes ont répondu qu'à leurs avis, on assisterait à une insurrection des Allemands des Sudètes. Comme dans le cas de l'Espagne, des volontaires allemands iraient au secours des insurgés. Ainsi s'ouvrirait la phase décisive des événements.

Enfin, priés de dire à quel moment il leur semblait probable que cet épisode se produirait, ils ont déclaré que c'était, selon eux, soit immédiatement avant, soit aussitôt après le prochain congrès de Nuremberg.

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Voir ci-dessus les nos 237, 259, 268 (et note), 276.

280

M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1195 à 1198 (1). *Rome, 27 juillet 1938.*

L'ambassadeur d'Angleterre, n'ayant pas reçu du gouvernement italien la nouvelle communication à laquelle il s'attendait (voir mon télégramme nos 1116-1117 du 13 juillet) (2), est allé faire hier au comte Ciano une visite dont il m'a fait le récit et qu'il avait motivée par l'annonce de son prochain départ en congé : le ministre italien des Affaires étrangères avait remarqué à ce propos qu'il ne voyait pas, dans la politique générale actuelle, d'obstacle au moins immédiat au congé de l'ambassadeur; et comme celui-ci avait alors demandé à son interlocuteur s'il avait quelque message à lui confier à destination du chef du Foreign Office, le comte Ciano avait répondu négativement.

Au cours de l'entretien, lord Perth a dit que le gouvernement de Burgos avait fait exprimer au gouvernement britannique sa satisfaction des mesures prises par le gouvernement français sur la frontière des Pyrénées et il a ajouté à ce sujet que le gouvernement britannique attachait une très grande importance à l'embargo italien sur les envois de matériel et de personnel en Espagne. Sur une observation du ministre des Affaires étrangères, lord Perth s'empressa d'ailleurs de souligner qu'il n'avait pas eu la moindre intention de formuler ainsi un reproche à l'adresse du gouvernement fasciste et le comte Ciano lui déclara que « selon ses informations, l'embargo était maintenu ».

L'ambassadeur fit également allusion à certaines informations de presse d'après lesquelles le gouvernement de Barcelone aurait déjà annoncé ses dispositions favorables à l'égard du plan britannique (3); comparant à cette attitude le silence du gouvernement de Burgos, l'ambassadeur fit entendre que le général Franco en se laissant devancer par ses adversaires avait manqué l'occasion de créer une bonne impression sur l'opinion britannique. Le comte Ciano, bien qu'il n'ait rien répondu, a donné à lord Perth l'impression qu'il regrettait peut-être, lui aussi, la lenteur du gouvernement nationaliste.

(1) Archives de l'ambassade à Rome.

(2) Non reproduit. Selon ce télégramme, l'ambassadeur de Grande-Bretagne avait remis au comte Ciano la réponse britannique à l'aide-mémoire du Duce, du 2 juillet, analysé par le télégramme de Rome nos 1045-1061 [du 5 juillet, ci-dessus reproduit sous le n° 151]. Le Foreign Office déclarait avoir déjà fait savoir qu'à ses yeux, une « connexion » n'existait pas entre la reprise des conversations franco-italiennes et la mise en vigueur des accords du 16 avril, mais que le cabinet de Londres « n'en souhaitait pas moins très ardemment » la reprise précitée. Le comte Ciano avait manifesté « une déception assez vive» à la lecture de la réponse britannique.

(3) Le 26 juillet, l'ambassadeur du gouvernement de Barcelone à Londres remettait au Foreign Office l'acceptation, avec quelques réserves, par son gouvernement, du plan britannique de retrait des volontaires.

Au sujet de la mise en vigueur de l'accord italo-britannique, le comte Ciano a indiqué à l'ambassadeur que le gouvernement italien ne pouvait qu'attendre la réalisation du règlement espagnol tel que l'envisageait le gouvernement britannique et qu'il souhaitait seulement que cette heureuse éventualité se produisît le plus vite possible, étant donné que le retard apporté à l'application des accords du 16 avril risquait à la longue de porter préjudice à la détente entre les deux pays ainsi qu'à la paix générale.

En conclusion, lord Perth m'a dit qu'il estimait que le gouvernement fasciste acceptait en quelque sorte, d'une manière tacite, le point de vue britannique contre lequel il s'était élevé précédemment. Dans son opinion, M. Mussolini serait revenu, somme toute, à la position qu'il avait prise avant le 4 juin, date à laquelle avait commencé de se manifester l'impatience du gouvernement fasciste concernant la mise en vigueur de l'accord italo-britannique.

281

M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1201. Secret. *Rome, 27 juillet 1938.*

L'ambassadeur d'Angleterre m'a rapporté une information qu'il tenait d'une source italienne généralement bien informée et d'après laquelle quelqu'un aurait été envoyé « en mission » de Rome à Berlin pour faire connaître à M. Hitler, d'une manière non équivoque, la répugnance qu'éprouverait éventuellement l'Italie à se laisser entraîner à la suite de l'Allemagne dans les très graves complications que pourrait provoquer l'affaire des Sudètes.

Lord Perth a précisé qu'il avait recueilli, il y a à peine une dizaine de jours, cette information qui doit être rapprochée du télégramme nº 2781 de notre ambassade à Berlin [1].

(1) Du 7 juillet, ci-dessus publié sous le nº 159.

282

M. Bonjean, Chargé d'Affaires de France à Madrid,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 276. *Saint-Jean-de-Luz, 27 juillet 1938* (1).

Malgré les succès de l'armée nationaliste, l'opinion publique dans la zone occidentale de l'Espagne se rend de plus en plus nettement compte des facultés de résistance de l'adversaire et de l'impossibilité pratique qu'il y a de le réduire à merci avant la fin de l'année.

La prolongation indéfinie de la guerre, la crainte d'une troisième campagne d'hiver, les pertes en vies humaines de plus en plus lourdes font désirer plus vivement la fin de cette lutte fratricide. Sans doute, souhaite-t-on que le général Franco soit alors en mesure d'imposer ses conceptions. Mais le public, las, veut avant tout la paix, même au prix d'entorses aux principes. Il commence aussi à se rendre compte que dans le camp adverse existent également beaucoup de partisans d'une politique de compromis, et c'est ainsi que le dernier discours du président Azaña (2) a fait impression sur les personnes qui en ont eu connaissance.

Ainsi que me l'a déclaré ce soir notre consul général à Saint-Sébastien, cet état d'esprit qui est en train de se généraliser est de nature à influer sur les décisions des dirigeants, surtout au cas où il leur apparaîtrait que les puissances occidentales souhaitent également toutes la fin de la guerre civile en Espagne.

(1) Par courrier, en clair.

(2) Ce discours radiodiffusé avait été prononcé le 18 juillet à l'occasion du second anniversaire du soulèvement militaire. Après avoir condamné l'intervention étrangère en Espagne et annoncé l'acceptation par le gouvernement républicain du plan de retrait britannique des volontaires [sur ce plan, voir ci-dessus le numéro 155 note], le Président ajoutait :

« Pour ma part, je ne pourrai me résigner à donner une approbation à un gouvernement qui voudrait convertir la guerre d'Espagne en une guerre générale. Pensant comme Espagnol, sinon comme Européen, j'estime qu'il serait de la folie de faire dépendre l'avenir de l'Europe du sort des armes dans la Péninsule ibérique ».

283

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERNE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 218 à 223 [1]. Secret. *Berne, 27 juillet 1938.*

Suite à mon télégramme nos 210 à 215 [2].

Le colonel Masson a revu l'attaché militaire de l'ambassade et lui a déclaré tenir d'une source qu'il considère comme *sûre*, mais qu'il ne peut malheureusement pas révéler, qu'un progrès substantiel vient de se manifester dans la question germano-tchécoslovaque. Il *savait* que les Allemands, avant de rien tenter par la force en Tchécoslovaquie, étaient décidés à aller *jusqu'au bout des moyens pacifiques*. Conrad Henlein s'était prononcé exactement dans le même sens. On avait, il est vrai, chauffé à blanc les Sudètes, il fallait maintenant s'efforcer de réaliser les promesses faites, au moins en partie, mais sans rien gâter en Europe. Il apprenait également que les mouvements de troupes qu'il avait signalés (voir télégramme no 216) [3] et objet de ses dernières inquiétudes visaient seulement des manœuvres et exercices dans les camps. Le colonel Masson a ajouté que des chefs allemands venaient de manifester sans se cacher, hautement même, leur estime pour la France, répudiant toute pensée de guerre contre elle et admirant sans réserve « la force disciplinée » dont son armée avait donné une indubitable preuve le 14 juillet et à Versailles. Le colonel Masson est revenu à plusieurs reprises sur ce propos et il a répété qu'il était maintenant beaucoup moins inquiet.

Deux fonctionnaires du Département politique ont déclaré que, depuis hier, on avait enfin au Département une impression de détente et de soulagement — également du côté italien — succédant à de sérieuses appréhensions qui avaient motivé leur maintien aux bureaux du Département politique samedi et dimanche [4], ce qui est bien rare en Suisse.

On peut voir un peu plus clair aujourd'hui dans la campagne d'indiscrétions confidentielles à laquelle nous assistons depuis un mois. Il y en eut une toute semblable au temps de la guerre abyssine lorsque des secrétaires des diverses ambassades d'Italie se montraient prodigues de confidences particulièrement concordantes sur la volonté de Mussolini de déclencher la guerre générale. Il s'agissait à ce moment d'impressionner l'Angleterre et d'éviter les sanctions sur le pétrole.

(1) Télégrammes rapatriés du poste.
(2) Du 19 juillet, publié ci-dessus sous le no 233.
(3) Du 21 juillet. Selon ce télégramme, l'état-major helvétique avait fait savoir secrètement à l'attaché militaire à Berne que des camions militaires s'étaient dirigés de nuit de Dresde vers le Sud et de Vienne sur la ville de Brno, sans pouvoir préciser « s'il s'agissait de troupes régulières en armes ou de S.S. ».
(4) C'est-à-dire les 23 et 24 juillet.

L'entourage du maréchal Goering, qui semble être à la base des indiscrétions [1] qui ont causé tant de troubles dans les chancelleries, aurait joué bien gros jeu s'il n'avait pas agi par ordre. Il fallait semer la crainte en France et en Angleterre pour obtenir le maximum d'avantages dans les négociations concernant les Allemands des Sudètes. La manœuvre elle-même doit être considérée comme la manifestation de la volonté allemande de régler aujourd'hui et peut-être provisoirement l'affaire pacifiquement. S'il en avait été autrement, le coup, comme dans les occasions précédentes, aurait été porté avant que nous ayions pu penser qu'il dût l'être.

Cette volonté pacifique est le résultat de l'attitude du peuple et de l'armée tchécoslovaques ainsi que de l'accord résolu franco-anglais le 21 mai. L'union intérieure française, si heureusement affirmée lors de la visite des souverains anglais, a fait le reste et confirme une détente qui s'est immédiatement répercutée en Suisse.

Comme je le notais à la fin de mon télégramme précité, la paix ne sera pas en péril dans ce secteur tant que la France et l'Angleterre auront sur la question tchécoslovaque des vues identiques. Et cela non seulement en ce qui concerne la structure intérieure de ce pays, mais surtout sur le maintien ou la modification de sa politique extérieure.

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1495, 1496 [2]. *Prague, 27 juillet 1938* [3].

M. Benès m'a téléphoné qu'il m'enverrait aujourd'hui les projets de loi concernant l'auto-administration. Je les communiquerai à Votre Excellence par la valise de demain. Le Président m'a prié de faire savoir à Votre Excellence que ceux de ces projets concernant les diètes provinciales restent sur certains points ouverts à une discussion préliminaire, avec toutes les minorités intéressées et les Allemands notamment, de manière à ce que ceux-ci aient l'occasion de faire valoir leur point de vue avant la discussion parlementaire.

M. Benès a eu connaissance par M. Osusky du point de vue de Votre Excellence relativement à la mission Runciman [4]. Il m'a dit avoir fait demander à Votre Excellence qu'il soit entendu que lord Runciman ne prenne position qu'après que le gouvernement français ait été préalablement avisé de ses intentions, et que l'accord soit établi à ce sujet entre Paris et Londres.

(1) Sur cette source d'indiscrétions, voir ci-dessus les nos 97, 120.
(2) Extrait des archives de l'ambassade de France à Prague.
(3) Par fil.
(4) Voir ci-dessus le no 276.

Le Président pense en effet que le gouvernement français sera attentif, dans son propre intérêt aussi bien que dans celui de Prague, à ne pas laisser compromettre ni l'intégrité ni l'indépendance de l'État tchécoslovaque. Il espère également qu'en prenant connaissance des projets de loi et du commentaire communiqué par ma dépêche nº 195, sous le timbre de l'Europe (1) et que je communiquerai demain, Votre Excellence pourra se rendre compte de l'esprit de large conciliation qui a présidé à l'élaboration du statut.

285

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1497 à 1500 (2). *Prague, 27 juillet 1938* (3).

Mon collègue britannique prend soin en toute occasion de marquer auprès de moi que l'activité dont fait preuve le cabinet de Londres en vue du règlement du problème tchécoslovaque ne doit pas faire penser que l'Angleterre soit disposée à prendre un engagement quelconque à l'égard de la Tchécoslovaquie. Il a témoigné à nouveau de ce souci en me parlant des intentions de Londres qui ont abouti à la mission Runciman (4). Il paraît que pour dégager plus complètement sa responsabilité, le gouvernement britannique avait pensé à proposer que cette mission fût confiée à une personnalité non anglaise. J'ai donc regretté en lisant la revue de presse Havas d'hier matin 26 juillet de constater dans certains journaux français le propos de faire ressortir les engagements pris par le gouvernement britannique en proposant l'envoi à Prague de lord Runciman.

« Londres, dit le commentaire de l'agence elle-même, prend des engagements et accorde une garantie. » « La Grande-Bretagne, dit Saint-Brice, prend la direction du jeu... et en accepte tous les aléas, dont le premier serait incontestablement d'être obligé de tirer l'épée, etc. » *Le Petit Parisien* parle de « l'autorité du gouvernement » de lord Runciman; *le Petit Journal* « du rôle de

(1) Du 23 juillet, non reproduite. Par cette dépêche, le ministre de France annonçait avoir reçu du président Benès un « commentaire des nouvelles lois concernant les droits des nationalités en Tchécoslovaquie », le projet de « loi constitutionnelle établissant les principes du droit relatif à l'emploi des langues » dans cet état, ainsi que les projets de loi qui constitueraient le statut des minorités (exception faite de ceux concernant l'auto-administration et qui seraient remis plus tard). De ces projets, qui n'étaient pas *ne varietur*, le Président avait demandé qu'ils restassent confidentiels. Le ministre de France estimait cependant utile qu'ils « fussent soumis à l'étude de techniciens du droit constitutionnel et administratif et de spécialistes des conditions politiques et ethniques de la Tchécoslovaquie, aussi bien que de l'histoire de la région ».

(2) Extrait des archives de l'ambassade de France à Prague.

(3) Par fil.

(4) Sur cette mission, voir ci-dessus les nos 237, 259, 268 (et note), 276 entre autres.

médiateur que l'Angleterre s'apprête à jouer »; *Excelsior* « d'une formule transactionnelle préparée par l'Angleterre » et de « la médiation britannique ».

Je crains que ces formules n'amènent le cabinet de Londres à rappeler qu'il n'entend s'engager à rien. Ne vaudrait-il pas mieux laisser parler les événements qui engendreront eux-mêmes leurs conséquences?

286

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 199. *Prague, 27 juillet 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 3 août.)

Depuis quelque temps une réaction semble se dessiner à l'intérieur même de la *Sudeten deutsche Partei* contre l'emprise henleiniste et l'inféodation du parti à la politique nationale-socialiste. Ce n'est évidemment qu'une tendance mais elle mérite d'être relevée. La mauvaise humeur témoignée par la *Zeit* à l'occasion de la fondation par les transfuges du parti de « l'Association économique des Allemands des Sudètes » prouve en effet que le courant antihenleiniste n'est pas négligeable.

J'ai signalé dans mes télégrammes de presse la constitution de l'association précitée. Elle affiche des buts purement économiques. En fait, ce programme ne trompe personne et chacun sait à quoi s'en tenir sur les motifs politiques qui ont inspiré les organisateurs de l'association.

A en croire la *Zeit*, ceux-ci seraient des ratés à l'orgueil démesuré qui ne peuvent supporter de passer au second plan. Exaspérés de voir la *Sudeten deutsche Partei* confier à d'autres qu'à eux les postes importants du parti, ils ont décidé de faire bande à part pour se donner l'illusion d'avoir une influence. Au surplus, la *Sudeten deutsche Partei* a tout avantage à être débarrassée d'eux. Ce sont des individus douteux; il est presque certain qu'ils sont « achetés » et que « l'Association économique » a été créée avec l'aide et sous l'impulsion des Tchèques, aussi bien les cléricaux, que les Juifs et les socialistes-nationaux. A l'appui de cette allégation, la *Zeit* exhibe une pièce officielle établie en 1920 en faveur du président de la nouvelle association, M. Hroch, industriel à Mähr. Schönberg, et priant les autorités de « ne s'opposer en rien à son activité car il espionne pour le compte de la représentation provinciale en Silésie les organisations allemandes ». L'organe henleiniste souligne aussi avec ironie que la nouvelle association a son siège à Prague, ce qui est assez curieux pour une « association allemande ».

Le dépit témoigné par la *Zeit* montre que l'affaire est sérieuse. Si elle ne l'était pas, il serait inutile d'en dénoncer « le ridicule » avec tant d'insistance.

Par ailleurs la *Sudeten deutsche Partei* manque de psychologie en essayant de convaincre de concussion d'anciens affiliés au mouvement henleiniste.

Elle apporte un argument à certains de ses adversaires qui prétendent qu'avec de l'argent et des places, il serait possible d'entamer fortement l'admiration qu'ont pour le national-socialisme beaucoup de ses plus fidèles tenants.

287

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 198. *Prague, 27 juillet 1938.*

(*Reçu :* Cabinet, 30 juillet; Dir. pol., 5 août.)

Une des conséquences immédiates des événements politiques des derniers temps a été le ralentissement des affaires dans les régions sudètes. L'industrie hôtelière s'est trouvée particulièrement frappée, mais dans tous les domaines on a pu constater, à des degrés différents, un fléchissement que les henleinistes ont aussitôt attribué à une « campagne de boycottage tchèque ».

A côté de cette crise, se manifeste un autre phénomène qui a aussi pour origine le développement de la propagande nationale-socialiste; c'est celui du retrait des capitaux israélites. Nombre d'entreprises des Sudètes se trouvent en effet aux mains de familles juives dont certaines, par crainte d'événements graves, voire d'un rattachement éventuel au Reich des territoires tchécoslovaques à population allemande, jugent préférable de prendre leurs précautions.

Celles-ci se résument parfois à un transfert à Prague du siège des sociétés. C'est ce qui vient d'être décidé pour la société Spiro et fils, fabrique de papier au capital de 60 millions de couronnes, fondée en 1860 à Boehm-Krumau, et pour la raffinerie de sucre *Nestomitzer*, au capital de 30 millions de couronnes, dont l'établissement principal est à Aussig.

Dans d'autres cas, on assiste à une liquidation globale de tous les intérêts. La famille Petschek notamment vient de céder en bloc à un consortium tous ceux qu'elle possédait dans les exploitations de lignite du nord de la Bohême. L'affaire a été conclue moyennant 300 millions de couronnes payées comptant. On me dit qu'elle vaut un milliard de couronnes.

Elle a suscité dans tout le pays une grosse émotion, tant par son importance propre que par les conséquences qui s'y rattachent du point de vue économique et du point de vue politique.

Le consortium acquéreur est essentiellement tchécoslovaque. Constitué sous la direction de la *Zivnostenska Banka* (en abrégé *Zivno*), la plus grande banque tchécoslovaque, il comprend, outre celle-ci, des sociétés placées sous son contrôle. Ce sont : la *Böhmische Escompte-Bank*, banque qui opère toujours d'accord avec la *Zivnostenska Banka* dans les affaires allemandes.

La Société Prager Eisen, l'une des trois grandes sociétés métallurgiques tchécoslovaques et dans le conseil de laquelle la *Zivnostenska Banka* joue un rôle prépondérant.

La société chimique d'Aussig (Usti) [même remarque].

La société Westböhmische Kaolin Industrie (Zapadoceska) [même remarque].

Enfin une autre société de produits réfractaires : *Rakovnitz.*

Pratiquement, c'est donc la *Zivnostenska Banka* qui a conclu l'opération. Déjà propriétaire de la majorité des actions de la *Böhmische Handels-Gesellschaft* qui possède d'importants gisements de lignite et les exploitations de houille d'Orlova-Lazy, elle devient ainsi le plus gros « charbonnier » de la République. Elle vient en effet d'acquérir de la famille Petschek :

1° La majorité des actions de la société *Nordböhmische Kohlenwerksgesellschaft* qui exploite 9 fosses, 2 sièges à ciel ouvert (avec une extraction de lignite de 1 million 640.000 tonnes en 1937).

2° Par l'intermédiaire de la précédente société la totalité des actions de la *Brüxer Kohlenbergbau Gesellschaft,* qui exploite 16 fosses et a extrait en 1937 1 million 790.000 tonnes de lignite.

3° Le contrôle de la société de ventes *Aussiger Montangesellschaft.*

La transaction a été favorablement commentée par l'opinion et la presse tchécoslovaques qui ne voient pas sans satisfaction l'influence tchécoslovaque s'accroître en pays sudète. C'est précisément pour cette raison qu'elle a suscité un violent mécontentement dans le parti des Allemands des Sudètes. Celui-ci, dans un communiqué reproduit par toute la presse henleiniste, dénonce hautement la « colonisation » du territoire allemand :

« Au moment, déclare-t-il, où la *Sudeten deutsche Partei* négocie avec le gouvernement pour garantir ses droits au travail au peuple allemand des Sudètes, la haute finance tchèque, visiblement soutenue par les milieux officiels, acquiert une puissante influence dans le marché du travail et dans l'économie allemande du nord-ouest de la Bohême.

« Le parti a déjà protesté contre cette transaction qu'il considère comme une manœuvre de l'expansionnisme tchèque dans les régions sudètes. Il exige des garanties du nouveau consortium en ce qui concerne le statut des ouvriers et les contrats de livraison.

« Tant que le nouveau consortium n'aura pas pris d'engagements formels à ce sujet, la situation d'administrateur du consortium ou d'une des sociétés qui en font partie sera incompatible avec l'adhésion à la *Sudeten deutsche Partei* et privera son titulaire du droit de se réclamer de la communauté allemande des Sudètes.

« Pour garantir les droits nationaux, sociaux et économiques allemands, la *Sudeten deutsche Partei* invite tous les possesseurs d'actions de la *Nordböhmische Kohlenwerks-Gesellschaft* et de la *Brüxer Kohlenbergbau Gesellschaft* à déposer leurs titres au siège du parti ou aux deux banques suivantes qui feront valoir les droits de la communauté allemande : *Kreditbank der Deutschen* et *Deutsche Agrar-und Industrie-Bank.* »

L'attitude de la *Sudeten d. Partei* est assez paradoxale. Les henleinistes proclament à tout venant leurs sentiments nationaux-socialistes et professent un antisémitisme farouche. Les voilà qui s'indignent maintenant de voir une famille juive liquider des intérêts en pays sudète. Pour un peu ils prendraient sa défense en accusant les autorités tchécoslovaques d'avoir fait pression sur elle et de l'avoir contrainte à céder ses actions à la *Zivnostenska Banka*. C'est cependant à eux-mêmes qu'ils devraient s'en prendre. Les Tchécoslovaques ont profité de l'occasion mais c'est la *Sudeten deutsche Partei* qui la leur a offerte.

288

M. Henri Cambon, Ministre de France à Luxembourg,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 75 [1]. *Luxembourg, 27 juillet 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 8 août.)

M. J. Davies, qui a été récemment nommé ambassadeur des États-Unis à Bruxelles et qui est accrédité comme ministre auprès de la grande-duchesse de Luxembourg, a présenté hier ses lettres de créance à celle-ci. Au château où nous avons déjeuné après la cérémonie et au cours de la visite qu'il m'a faite ensuite, nous nous sommes entretenus assez longuement.

M. Davies qui est un des hommes les plus riches d'Amérique, moins encore du fait de ses énormes honoraires d'avocat d'affaires que de la fortune de sa femme, fille d'un fabricant de *breakfast food* et propriétaire dans le Texas d'un *Estate* plus étendu que le grand-duché de Luxembourg, était récemment encore ambassadeur des États-Unis à Moscou où il est resté deux ans [2]. Il a circulé dans les principaux centres industriels de Russie avec d'autant plus de facilité qu'il ne se déplace que dans son avion particulier. Ses impressions sont assez intéressantes parce qu'elles projettent une pâle lueur sur ce gouffre de mystère qu'est l'Union soviétique.

D'une manière générale, M. Davies a été impressionné par la réserve de force que représente l'État russe et celle qu'il est susceptible de développer dans l'avenir. Il a demandé aux membres du gouvernement de Moscou l'autorisation de visiter les centres industriels les mieux outillés de façon, leur a-t-il dit, « à voir ce que vous êtes capables de réaliser ». Cette visite l'a très favorablement impressionné. Il a trouvé dans ces centres de jeunes ingénieurs qui avaient recueilli en Europe et en Amérique des notions précises sur les

[1] Archives de l'ambassade à Rome.
[2] Sur le séjour moscovite de l'ambassadeur américain, voir ci-dessus le n° 19.

méthodes les plus perfectionnées et qui les avaient mises en pratique. Dans un pays riche en matières premières, de telles méthodes appliquées sans restriction d'aucune sorte, sans les *impedimenta* d'ordre financier ou social avec lesquels on est obligé de compter en Europe ou en Amérique, assurent à l'industrie russe des possibilités de rendement inconnues ailleurs. Dans les usines qu'a visitées M. Davies, ce rendement est porté au maximum.

L'ambassadeur américain a une haute opinion de l'armée soviétique. Comme matériel et comme personnel, il estime qu'elle représente une force de premier ordre. Comme je faisais allusion aux récents événements qui l'ont privée d'une partie de ses chefs les plus réputés, il m'a répondu : « Je m'en suis ouvert sans détour avec Staline avec qui j'ai eu un entretien de deux heures avant mon départ, fait très exceptionnel. Staline m'a répondu : « Nous « sommes russes, nous voulons une Russie grande et forte mais uniquement une « Russie communiste. Toute fêlure entrevue dans la structure du régime doit « être instantanément aveuglée. Je sais que dans la presse occidentale on a « développé ce thème : ou les condamnés étaient réellement coupables de « complot et leur nombre indique l'étendue du mécontentement, ou ils n'étaient « pas tous coupables et les sanctions prises sont le signe de l'affolement et des « craintes du gouvernement. La vérité se trouve entre les deux. Il est exact « que tous les condamnés avaient dans une certaine mesure manifesté leur « hostilité au régime. Ce n'étaient pas tous des conspirateurs, mais c'étaient « d'éventuels opposants. Or il faut que le bloc soviétique ne présente pas une « seule dissidence ni en parole ni en pensée. Les officiers qui ont été exécutés « avaient encore l'esprit tourné vers d'autres formes possibles de gouverne- « ment; cela n'est pas admissible. Les jeunes qui ont pris leur place ne peuvent « avoir aucune velléité de s'échapper du moule dans lequel ils ont été formés. »

Staline aurait encore dit à mon collègue d'Amérique que l'armée soviétique n'était pas une organisation de parade ni de sauvegarde intérieure du régime. C'était l'armée de la Russie destinée à appuyer la politique russe à l'extérieur.

« Les Allemands le savent fort bien, lui aurait dit le dictateur. Ils savent que nous ne leur abandonnerons jamais les blés de l'Ukraine ni les pétroles de la Roumanie. S'ils préludaient à leurs conquêtes par l'attaque de la Tchécoslovaquie, nous marcherions aussitôt contre eux. — Mais que faites-vous de la Pologne? aurait observé M. Davies. — Oh, ne vous inquiétez pas de cela, nous sommes sûrs de nous arranger avec elle. »

J'ai encore demandé à mon collègue comment il entrevoyait l'évolution sociale de la Russie. « Elle retourne au capitalisme, m'a-t-il répondu. A partir du moment où on a été obligé d'appliquer une échelle des salaires pour s'assurer les ouvriers spécialisés et compétents, le communisme intégral a fait son temps. L'image de cette évolution apparaît dans l'aspect de l'armée depuis que les officiers ont revêtu des épaulettes, des galons et des étoiles. »

Tels sont les principaux aperçus que le ministre d'Amérique m'a donnés des impressions recueillies par lui en Russie. Je les communique à Votre Excellence à toutes fins utiles.

289

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 223 (1). Confidentiel. *Moscou, 27 juillet 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 8 août.)

En me transmettant, à la date du 11 de ce mois, un résumé des renseignements particulièrement alarmants recueillis par M. François-Poncet sur les intentions immédiates de l'Allemagne (2), Votre Excellence a exprimé le désir de connaître l'opinion que se forme à ce sujet le gouvernement soviétique.

Je n'ai pas besoin de rappeler ici la thèse inlassablement et agressivement développée par la presse officielle soviétique au regard des pays agresseurs : des carnassiers qui attaquent ou se préparent à attaquer tous ceux qu'ils jugent moins forts qu'eux. Il faut bien reconnaître d'ailleurs que s'ils sont maladroits, exaspérants même dans la forme, suspects peut-être aussi dans les tendances, les Soviets sont réalistes; ils ont des vues directes; ils voient les états tels qu'ils sont et non tels qu'ils voudraient qu'ils soient.

Aussi M. Litvinov, lorsque je l'ai entretenu des préoccupations graves que nous causent les différents indices relevés par notre ambassade à Berlin, ne pouvait-il manquer de rappeler les avertissements qui nous étaient venus de Moscou à cet égard.

Le Commissaire du peuple est toutefois nettement d'avis qu'il n'y a pas lieu de se montrer plus inquiet aujourd'hui qu'hier. Nous sommes, dans son opinion, en présence d'un vaste bluff diplomatique de l'Allemagne. Par l'étalage de sa force militaire, d'ailleurs indéniable, le Reich a réussi à tenir en respect la France et l'Angleterre, tandis qu'il abattait l'Autriche sans coup férir. Avec la Tchécoslovaquie, la situation s'est modifiée parce que celle-ci a croisé la baïonnette et que les puissances occidentales ont été plus fermes. Il faut donc reprendre l'affaire par des voies différentes, inquiéter la France et surtout l'Angleterre en annonçant d'une part une intensification nouvelle de l'armement, aérien notamment, d'autre part en marquant la volonté inflexible d'en finir avec la Tchécoslovaquie avant l'automne. De là cette mise en scène colossale, à l'allemande, avec une figuration où chacun a son rôle. Les paroles prononcées par le maréchal Goering devant Mme François-Poncet (3) étaient connues du Commissaire du peuple qui soupçonne fort le Maréchal d'avoir simulé la griserie pour donner une apparence plus spon-

(1) Extraite des archives rapatriées de l'ambassade.
(2) Voir ci-dessus le nº 188.
(3) Voir ci-dessus le nº 207.

tanée à ses sinistres prédictions. Comme les autres, le capitaine Wiedemann — qui aurait suggéré à Londres la venue du maréchal Goering — jouait son rôle quand il affirmait à M. Neville Chamberlain la volonté de paix du Führer et son désir d'aboutir à un accord sur la question des Sudètes [1]. En même temps, en effet, que par tout un ensemble de mesures militaires on faisait sentir l'imminence de la guerre, il fallait éviter un raidissement de la résistance anglo-française qui eût risqué de trouver son expression à Paris, au moment de la visite des souverains britanniques. Mais le but n'avait pas changé; il s'agissait toujours d'arriver à ses fins en Tchécoslovaquie sans coup férir.

J'ai fait observer à M. Litvinov qu'à supposer qu'il y eût bluff, rien ne nous assurait que M. Hitler ne serait pas un jour pris à son propre piège et mis dans la nécessité de se risquer à la guerre pour sauver son prestige et même son régime.

Le Commissaire du peuple en a convenu, mais il a souligné que c'était précisément pour cela, pour déjouer non seulement les intentions belliqueuses éventuelles du Führer, mais aussi les manœuvres spéculatives qui risquaient de conduire à la guerre, que les puissances pacifiques devaient montrer un front uni et un cœur ferme.

290

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 179. *Washington, 27 juillet 1938.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 août; Dir. pol., 27 août.)

Ma correspondance a signalé à Votre Excellence les enquêtes effectuées, à intervalles réguliers, par un statisticien américain, le docteur Gallup, qui dirige à New-York l'« Institut de l'opinion publique américaine ». Cet organisme procède de différentes manières, soit en opérant des sondages auprès des nombreuses associations qui constituent la trame de l'opinion en ce pays, soit en adressant une volumineuse correspondance personnelle dans laquelle il pose des questions d'un intérêt général et actuel.

Les réponses qu'il recueille sont examinées d'après une méthode qui paraît scientifique et aboutissent, en quelque sorte, à un référendum officieux dont les indications ont une réelle valeur.

Les problèmes examinés concernent, en général, la politique intérieure. Néanmoins, la consultation de cette semaine posait les deux questions suivantes :

[1] Voir ci-dessus les nos 223, 237, 246, 269.

1° Si l'Angleterre et la France entraient en guerre avec l'Allemagne et l'Italie, de quel côté iraient vos sympathies?

2° Si l'Angleterre et la France entraient en guerre avec les puissances fascistes, les États-Unis resteraient-ils en dehors du conflit?

La première question a donné 65 % de réponses favorables aux deux démocraties et 3 % aux deux états totalitaires. 32 % ont décliné de prendre parti.

Quant à la seconde, 54 % ont cru possible le maintien de la neutralité et 40 % ont considéré l'intervention aux côtés de l'Angleterre et de la France comme inévitable. Lors d'un référendum analogue l'année dernière, 70 % des suffrages souhaitaient la neutralité et 62 % la croyaient réalisable. Il y a donc un déplacement d'opinion assez marqué en faveur de la solidarité avec les démocraties occidentales.

291

LE GÉNÉRAL RENONDEAU, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À BERLIN,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. n° 649/A.M. *Berlin, 27 juillet 1938.*

Depuis le 12 juillet dernier, vous avez bien voulu me communiquer un certain nombre de renseignements (télégrammes des 12, 13, 22 et 25 juillet) qu'il importait de contrôler en raison de leur importance.

Je ne reprendrai pas par le détail les réponses télégraphiques que je vous ai adressées les 13, 15, 23, 25 et 26 juillet [1], mais tout en poursuivant mes recherches, je puis ici faire le point des renseignements recueillis à Berlin sur plusieurs sujets.

Les *permissions* n'ont pas été et ne sont pas suspendues, du moins d'une manière générale. J'en ai tous les jours la preuve. Aujourd'hui encore je suis informé d'une demande de visa de passeport d'officier entre le 21 août et le 18 septembre. En outre, j'apprends que la majorité des officiers du

[1] Il a paru superflu de reproduire la correspondance échangée depuis le 12 juillet entre le ministère de la Guerre et l'attaché militaire de France à Berlin. Le Ministre demandait des renseignements sur la suppression des permissions pour certaines catégories de personnel (postes, cheminots, firmes d'armement, aéronautique) dans l'ouest de l'Allemagne, sur d'éventuels rappels de réservistes ou des mouvements de troupes annoncés, etc. L'attaché militaire ramenait les informations reçues à de justes proportions sans toutefois se dissimuler le péril. C'est ainsi que, le 23 juillet (T. n°s 31-32), tandis que le commandant Réa effectuait des missions auprès des consuls français de l'Allemagne de l'Ouest, puis à Dresde et à Vienne, le général Renondeau reconnaissait l'existence de « mouvements de troupes, mais dont l'importance et la direction sont incertaines ». Il ajoutait : « Tout démontre une grande activité dans le domaine de l'instruction de l'active et sur les chantiers des fortifications, mais n'autorise pas à conclure sur l'imminence d'un conflit ». Un « malaise » existait dans le parti national-socialiste : « ...Il faudrait un succès; je suis sûr qu'Hitler préférerait l'obtenir sans recourir à une guerre, mais qu'il peut s'y décider brusquement ».

5e bataillon de mitrailleuses qui rentrent le 28 du camp de Heuberg doivent partir en permission. Il est possible, toutefois, que cette mesure ait été prise en certains endroits pour des motifs particuliers, par exemple afin que telles ou telles unités devant prendre part à des exercices aient leurs effectifs au complet, ou peut-être, dans les régions frontières, en raison de l'exécution des travaux défensifs urgents. L'attaché de l'Air ne croit pas non plus que les permissions aient été supprimées dans le personnel de l'aéronautique (1).

Pour être tout à fait fixé, j'attends que nos consuls de la région occidentale nous adressent les renseignements que le commandant Réa les a priés, au cours d'une récente visite, de nous faire parvenir.

L'envoi d'ouvriers et le *transport de matériel* vers les frontières de l'ouest ont été confirmés par plusieurs sources. L'activité constatée sur les chantiers de fortifications est une conséquence de ces mesures.

Parmi les *mouvements de troupes*, aucun déplacement important n'a pu être relevé.

Il convient de noter, en consultant le tableau des *unités proprement allemandes* qui sont actuellement stationnées *en Autriche*, que ces unités, qui sont en général des bataillons ou des groupes d'artillerie (exception faite pour la 2e division blindée), proviennent de tous les corps d'armée, qu'elles sont nombreuses, et que si une mobilisation était ordonnée aujourd'hui cette mobilisation serait rendue singulièrement difficile par cette dispersion. A mon avis, la surveillance des mouvements de ces unités a une importance particulière.

Il règne actuellement une grande *activité* dans les corps de troupes qui poursuivent leur instruction. Cette activité est à la vérité saisonnière, et il est possible qu'elle ne paraisse si grande aux observateurs que parce que leur attention est, cette année, plus en éveil que les années précédentes à la même époque. Ce qu'il convient de retenir plus particulièrement à mon avis, c'est l'instruction donnée aux *réservistes*. J'ai l'impression que le commandement allemand s'applique à instruire cette année le plus de réservistes possible. Ceci a déjà fait l'objet de certaines constatations antérieures et je vous rends compte aujourd'hui sous nº 650/A.M. (2) de déclarations officieuses à ce sujet.

Parmi la population, il règne cependant un malaise indéniable dont je recherche les causes sans les trouver avec certitude. Dans cette inquiétude, la perspective d'une guerre entre certainement pour une certaine part. Au contraire, l'armée ne croit pas pouvoir se lancer actuellement dans un conflit général avec l'assurance de vaincre. Un officier suédois m'a rapporté récemment que dans le bataillon où il a fait un stage, les officiers estimaient qu'il leur

(1) Se reporter à la dépêche nº 38.053 A/S de l'attaché de l'Air en date du 28 juillet, ci-après reproduite sous le nº 298.

(2) Dont la reproduction n'a pas été jugée nécessaire. Elle concluait ainsi : « Dans l'état actuel de tension politique en Europe, la mise sur pied de ces formations [de réservistes] doit être surveillée. Elle peut d'ailleurs répondre, soit à un but de camouflage d'une mobilisation, soit seulement à un but d'instruction et de vérification de la valeur des unités de réserve. Elle explique peut-être, d'ailleurs, certains renseignements déjà reçus par l'état-major de l'Armée, 2e bureau ».

fallait encore deux ans pour que l'armée fût « prête ». Des officiers allemands logés aux environs de Vienne ont tenu des propos analogues — le délai étant cette fois estimé à un an — propos qui ont été répétés à notre consul général.

Mais, encore une fois, si la décision peut être influencée par le commandement, elle dépend surtout de facteurs politiques et, en définitive, c'est le Führer qui prononce.

292

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Lacroix, Ministre de France à Prague.

T. nº 685 (1). *Paris, 28 juillet 1938* (2).

Je m'explique aisément le souci que peuvent garder les autorités tchécoslovaques de disposer à tout moment d'effectifs suffisamment nombreux et exercés. Mais je ne puis non plus pas perdre de vue les risques de polémiques que pourrait comporter pour un avenir immédiat la décision dont fait état votre télégramme nº 1482 (3) et les commentaires et suspicions qu'elle serait susceptible de soulever au moment même où lord Runciman va entreprendre son travail d'... (4). Je suis amené dans ces conditions à me demander si elle répond bien pour l'instant à la situation nouvelle créée par l'initiative du gouvernement britannique.

Je vous prie donc de vous tenir très étroitement au courant des intentions des autorités militaires tchèques et de me transmettre toutes précisions complémentaires que vous pouvez recueillir tant sur l'importance des effectifs qui seraient appelés sous les drapeaux que sur les conditions dans lesquelles serait envisagée leur convocation.

(1) Archives de l'ambassade.
(2) Par avion.
(3) Du 25 juillet, relatif à la convocation de réservistes de la classe 1934. Ce télégramme n'a pas été retrouvé.
(4) Lacune de déchiffrement.

293

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. sans nº [1]. *Berlin, 28 juillet 1938* [2].

(*Reçu :* le 29, 11 h. 50.)

En faisant publier, tout à coup, par le *Prager Tagblatt*, les grandes lignes de son projet de statut des nationalités, je crains que le gouvernement tchécoslovaque n'ait pas été heureusement inspiré. Il s'est exposé, en effet, au reproche, que les Allemands lui ont immédiatement adressé, de vouloir placer lord Runciman devant des positions déjà prises et auxquelles, quant à lui, le gouvernement de Prague était résolu à se tenir. Il a jeté, de la sorte, un doute sur sa bonne volonté et sur la sincérité de son désir d'écouter les conseils et de se prêter aux transactions. On espère, à Berlin, que c'est bien ainsi que les Anglais auront interprété le geste de Prague et l'on s'en réjouit; car, dans la lutte très serrée qui s'engage, et qui est toute de finesse, le but auquel tend l'Allemagne est de convaincre les Anglais, qui en sont déjà à demi persuadés, que les torts, l'incompréhension, l'intransigeance, la mauvaise foi, sont du côté des Tchèques.

A cet égard, on croit pouvoir, ici, marquer un premier point.

Aussi les services de la propagande, et, derrière eux, l'ensemble des journaux du Reich, n'ont-ils rien épargné, pour démontrer que les projets de Prague étaient inadmissibles et d'une insuffisance scandaleuse.

Le flot de critiques qui s'est immédiatement déversé sur les projets en question se ramène, d'ailleurs, à deux objections principales.

Les mesures prévues par le gouvernement tchèque persistent à ne pas vouloir traiter les Allemands des Sudètes comme une *entité nationale*. Elles ne font acception de ceux-ci qu'en tant qu'individus, sujets, au même titre que les autres, de l'État tchécoslovaque, si bien que la revendication essentielle du programme de Carlsbad ne reçoit pas satisfaction.

En second lieu, toutes les concessions qui sont accordées aux Allemands des Sudètes et dont Prague fait étalage, pour prouver son esprit libéral, seraient des concessions apparentes, entourées de clauses restrictives et de conditions suspensives, qui laisseraient, en réalité, toute latitude à l'arbitrage des autorités tchécoslovaques.

On laisse entendre que, sur de telles bases, un arrangement est absolument inconcevable.

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Par courrier, en clair.

A la veille du moment où doit commencer la mission de lord Runciman, la situation s'est donc compliquée — et le conflit se présente sous son aspect le plus aigu.

294

M. LABONNE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BARCELONE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 569. *Barcelone, 28 juillet 1938* (1).

(*Reçu :* le 29, 17 h. 15.)

L'État-major veut se montrer prudent à l'égard de l'offensive de l'Ebre (2). Les communiqués sont intentionnellement mesurés.

Mais la situation d'ensemble offre plus d'un thème exaltant. Au bout de deux années, la République et les trois capitales affirment leur volonté de combat et la prouvent par des attaques et des milliers de prisonniers. La résistance, l'honneur espagnol, la lutte contre l'envahisseur sont chantés sur le mode lyrique et héroïque.

Les observateurs relèvent d'ailleurs aux armées l'efficacité certaine du slogan « l'Espagne aux Espagnols » (rapport du commandant Moullec en date du 28 juillet) (3).

Cette balance inattendue et relative des forces, en dépit de l'énorme disproportion des armements et de l'engagement des corps italiens, donne confiance aux troupes et réconfort à l'opinion. L'idée est sans cesse répandue et développée qu'entre Espagnols seuls, et à égalité moyenne d'armements, le combat prendrait une tout autre tournure.

A l'arrière, les mesures de mobilisation et de force produisent leurs effets. L'exiguïté même des subsistances justifie, au nom de la guerre et de la justice distributive, un rationnement coercitif qui nivelle les sacrifices et évite au moins les jalousies.

La sévérité préventive et répressive dans tous les domaines militaire, politique et économique permet à peu près de tenir les prix, de fixer la monnaie et de répartir un salariat approprié à l'état de siège.

Dans un tel appareil, les agitations politiques demeurent à l'état de velléités. Le gouvernement se croit d'ailleurs assez fort pour laisser le président Azaña et des personnalités catalanes ou basques prononcer des discours parfaitement

(1) Par courrier, en clair.

(2) Le 27, les gouvernementaux déclenchaient une violente offensive sur l'Ebre, en direction de Gandesa, et dépassaient largement le fleuve.

(3) Les grandes lignes du rapport de l'attaché naval étaient données par l'ambassadeur dès le 24 juillet (voir ci-dessus le nº 260).

loyalistes mais empreints d'inspiration conciliante. Celui du président Azaña[1], qui parle de l'honneur espagnol contre les envahisseurs et se termine par les mots de pitié et de pardon, a été méthodiquement diffusé en zone nationaliste par avions, émissaires, etc. Autant que le programme des treize points du président Negrin [2]. Les passages que les journaux nationalistes ont dû insérer et leurs commentaires portent témoignage d'un certain retentissement.

Simultanément, à l'occasion du même anniversaire de la deuxième année de guerre, le général Franco [3] et M. Serrano Suñer ont prononcé des discours de caractère agressif et inflexible. Le général, rappelant et détaillant les meurtres et les exécutions passées, n'accepte ni pardon ni conciliation. M. Serrano Suñer pousse l'idée ou plutôt l'exaltation centraliste et impérialiste à un point qui doit contracter à fond les Basques, les Catalans, les Galiciens, et qui peut inquiéter les Portugais.

Le gouvernement, pour souligner le contraste, va les laisser publier intégralement. Il opposera les violences et les menaces des discours nationalistes à l'élévation et à la solidarité nationale des harangues républicaines.

L'élimination progressive des moscovites et une atténuation de l'influence communiste se poursuivent parallèlement. Les commissaires de la non-intervention trouveront ici peu de Russes. Ceux qui demeurent se masquent. Jusqu'ici M. Negrin a su diriger sans heurts ces oscillations de politique intérieure et maintenir la cohésion des forces politiques les plus hétérogènes au service unique de la guerre.

Mais si le personnel soviétique disparaît ou s'efface, l'on veut espérer que l'appui matériel ne faillira pas pour autant. A cet égard, le vol de Hughes [4] et les traversées transatlantiques qui l'ont suivi, l'accroissement continu de la distance de vol sans escales, engendrent des espoirs ou des chimères.

Puisque le contrôle aérien paraît matériellement impossible, puisque la proximité géographique permettra toujours, au gré de l'Allemagne ou de l'Italie, l'envoi au général Franco d'avions excellents et en ordre de marche, l'on veut espérer, en dépit des objections techniques et de l'anticipation, qu'à leur tour les fournisseurs de l'aviation républicaine, américains ou russes, pourront bientôt franchir d'un coup d'aile l'espace entre l'origine et la destination sans plus engendrer de complications diplomatiques ni d'incidences de politique générale.

Barcelone suit avec un profond intérêt les chances de la médiation anglaise en Tchécoslovaquie. Elle comprend quelle autorité et quelle puissance morale un tel succès en Europe centrale donnerait à une initiative semblable en Espagne et s'en réjouit, au fond, à ce titre.

(1) Prononcé le 18 juillet : voir ci-dessus le n° 282 (note).

(2) Sur ce programme, voir, au tome précédent, le n° 305 (note).

(3) Dans son message, le chef de l'État nationaliste disait notamment : « C'est à nous que revient l'honneur de défendre une foi, une civilisation et une culture gravement menacés par les principes communistes... Notre lutte dépasse les limites nationales pour se transformer en une croisade dans laquelle se joue le sort de l'Europe ». Il concluait à la nécessité de contribuer à l'unité du peuple espagnol « divisé par les partis », en le préservant du « virus libéral ».

(4) L'Américain Howard Hughes, parti en avion de New York dans la première quinzaine de juillet, avait effectué le trajet New York-Paris-Moscou-Yakoust-New York, soit 23.000 kilomètres, en 73 heures de vol.

Parmi les facteurs qui ont contribué à l'adoption du plan de Londres [1], l'influence du président Azaña a été sensible. Celui-ci est persuadé depuis longtemps (mon télégramme nos 72-73 du 22 février) [2] que l'entrée en jeu du contrôle et l'exercice même des fonctions des commissaires devraient impliquer un arrêt des hostilités, un armistice de fait après lequel la lutte ne reprendra pas.

En tout cas le gouvernement veut extérieurement jouer le jeu de la non-intervention avec une parfaite correction. Ses convictions profondes et ses calculs demeurent ceux exposés dans mon télégramme no 540 [3], mais il veut sincèrement et ouvertement favoriser l'expérience.

Dans la presse la non-intervention n'est donc plus traitée de farce; le plan n'est plus considéré comme dérisoire; l'Angleterre et M. Chamberlain lui-même ne sont plus attaqués.

Vis-à-vis de la médiation, la conjoncture présente mérite d'être considérée avec la plus grande attention. Car le gouvernement de Barcelone éprouve le sentiment que son opportunité et ses chances seraient aujourd'hui plus grandes qu'elles n'ont été depuis longtemps.

Il considère successivement tous les facteurs : la situation militaire et son relatif équilibre, la cohésion interne des partis, l'horreur grandissante des destructions, l'obstacle pratiquement insurmontable, ou en tout cas terrible, que dresse devant le général Franco l'anéantissement des trois capitales, la perspective d'une troisième campagne d'hiver, la menace voilée mais toujours en réserve des représailles aériennes, les livraisons directes d'aviation, les progrès de la conciliation en Europe centrale, la mise en œuvre de la non-intervention, c'est-à-dire, à son sens, le retrait des effectifs totalitaires ou la réouverture des frontières terrestres... Tous ces faits, et d'autres, forment, à son avis, une conjoncture remarquable et une singulière opportunité.

Qu'il attende l'initiative anglaise tant de fois annoncée, qu'il soit décidé pour sa part à en accepter le principe et les conditions, même rudes, comme contreparties des pressions indispensables sur l'Italie et le général Franco ce n'est guère douteux, si vivement qu'il s'en défende à haute voix.

Un passage d'un récent article officieux était à cet égard symptomatique : « ... La résistance et la diplomatie se conjuguent et unissent leurs efforts vers le même but ».

J'ai dit plus d'une fois à M. Negrin et à M. del Vayo comme au président Azaña : « Vous vous êtes sentis assez forts pour imposer à votre peuple le rétablissement du culte comme prix d'une entente avec le Vatican. Comme prix de la paix vous sentez-vous maintenant assez forts, êtes-vous assez maîtres de l'armée et de l'opinion pour accepter ouvertement, sans crainte d'ébranlement, le principe de la conciliation. Si oui, quelle audience et quelle autorité ces deux grands témoignages d'apaisement donneraient à la République dans l'opinion du monde ! ».

(1) Le 26 juillet : voir ci-dessus le no 280 (note).
(2) Dont le sens est suffisamment résumé ici.
(3) Du 16 juillet, ci-dessus publié sous le no 220.

Ces propos laissent toujours mes interlocuteurs profondément attentifs et perplexes. Ils m'ont répondu jusqu'ici : « Pas encore ». Je crois sentir qu'ils peuvent me répondre ou me faire dire : « Nous nous croyons assez forts ».

Ils ont toujours ajouté en souriant : « Dès que nous le jugerons possible, nous vous le dirons ».

295

Note du 2e Bureau de l'État-Major de l'Armée

sur la situation actuelle en Allemagne

N. Secret. *28 juillet 1938.*

I. Si l'on s'en rapporte à l'aspect qu'offre l'Allemagne à l'instant actuel, la situation ne semble pas présenter de caractère alarmant pour l'*avenir immédiat.*

Les garnisons ne sont pas consignées. Aucun rassemblement de troupes n'est signalé à proximité de la frontière tchécoslovaque. Les convocations de réservistes sont certainement très importantes, mais elles se justifient dans une certaine mesure en cette période de l'année où l'instruction est intensive. La présence d'unités provenant de toute l'étendue du Reich soit en Autriche où elles participent à la réorganisation de l'ancienne armée autrichienne, soit aux frontières occidentales où elles sont employées aux travaux apporterait d'ailleurs une certaine gêne à la mobilisation.

Mais l'affaire d'Autriche a montré que le tableau peut changer avec une rapidité déconcertante. Le 10 mars dans la journée, le calme le plus complet régnait en Bavière. Les officiers de la 2e division blindée participaient à un exercice de cadres à plus de cent kilomètres de leurs garnisons. Le soir la mobilisation battait son plein.

II. Les renseignements alarmants transmis en particulier par l'attaché militaire n'ont pas été entièrement confirmés. La suppression des congés des ouvriers n'est pas généralisée. Au ministère de l'Air, des permissions sont encore accordées [1].

III. Il n'est pas impossible que les bruits alarmants qui ont circulé sur les intentions du chancelier du Reich procèdent d'une campagne de fausses nouvelles, entreprise pour inquiéter l'opinion mondiale et amener les puissances par crainte de la guerre à faire pression sur la Tchécoslovaquie, pour en obtenir le maximum de concessions.

IV. Deux ordres de faits doivent cependant retenir l'attention.

(1) Voir ci-dessus le n° 291.

Aux frontières occidentales du Reich, les travaux de fortification sont poussés avec une hâte fébrile [1]. Du côté de la Bohême, des travaux d'amélioration des routes pénétrantes ont été soudainement entrepris et sont activement poussés.

V. Il n'est pas douteux que l'Allemagne se hâte de prendre les dispositions militaires voulues pour renforcer une position qui stratégiquement s'était révélée insuffisante le 21 mai.

296

État-Major de l'Armée

Compte rendu de la réunion aux Affaires étrangères du 28 juillet 1938

N. Secret.

La réunion a été présidée par M. Charvériat, directeur adjoint des Affaires politiques et commerciales.

Étaient présents :

Général Limasset, sous-chef de l'état-major de l'Armée, représentant le département de la Guerre;

Amiral Bourragué, sous-chef d'état-major général de la Marine, représentant le département de la Marine;

Commandant de Villaine, chef du 2e bureau de l'état-major général de la Marine, représentant le département de la Marine;

Commandant de Vitrolles, chef du 2e bureau de l'état-major général de l'Air, représentant le département de l'Air.

M. *Charvériat* a commencé par donner sur la situation en Allemagne des renseignements qui confirment ceux que nous possédons et qui sont résumés dans la note ci-jointe [2].

Il a signalé que dans un entretien du maréchal Goering avec une personne privée, conçu en termes violents sur la Tchécoslovaquie et sur ce qu'il prétend être les menaces tchécoslovaques, celui-ci a tenu, entre autres choses, le propos suivant : « ...Nous serons peut-être vaincus, mais nous aurons le temps de détruire Prague... » [3]. C'est la première fois que l'on note dans une conversation, de sa part, une telle éventualité de défaite possible.

(1) Sur ces travaux, voir ci-dessus, les nos 97 (et note), 135, 150, 188, 202, 234, 291.
(2) Reproduite sous le no 295.
(3) Entretiens dont il est déjà fait état ci-dessus sous le no 270.

A Jérusalem, on a découvert dans un panier une bombe à système perfectionné, qui a été reconnue être de fabrication allemande.

L'amiral *Bourragué* a signalé que les huit mille hommes récemment débarqués en Espagne pour renforcer les nationalistes et provenant de Majorque semblent bien être des Espagnols.

L'attaché naval britannique (commandant Holland) vient de faire un voyage en Espagne nationaliste à Burgos, au Ferrol, à la Corogne, à Bilbao. Il a été très bien reçu par les autorités nationalistes. On lui a montré toutes les installations maritimes (ports, ateliers, etc...) qu'il a voulu voir. Il a été toujours accompagné. Il n'a constaté aucune installation navale faite par les Allemands. Chaque fois qu'il a voulu parler du concours allemand ou italien, il s'est heurté au mutisme le plus complet [1].

297

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 687. Confidentiel. *Londres, 28 juillet 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 1er août.)

J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec le ministre de Tchécoslovaquie à Londres des conditions dans lesquelles a été décidée et va s'engager la mission de lord Runciman [2]. Le gouvernement de Prague, à ce que m'a dit M. Jan Masaryk, s'est résigné sans aucun enthousiasme particulier, à accepter les suggestions venues de Londres à cet égard. M. Benès et M. Hodza y ont vu un symptôme nouveau de la pression que le gouvernement britannique leur fait subir pour leur imposer une formule de compromis dont les hommes d'État tchèques ne se dissimulent point les graves dangers pour l'avenir. En ce qui concerne plus spécialement la personne du « médiateur », l'on n'éprouverait d'ailleurs point, à Prague, d'hostilité préconçue. Lord Runciman est un libéral de tradition puritaine, qui présente tous les traits caractéristiques des non-conformistes anglais, c'est-à-dire d'un milieu fermé aux influences continentales et habitué à porter jugement en obéissant à des motifs moraux très particuliers. Une telle personnalité semble, à première vue, peu qualifiée pour comprendre des problèmes aussi complexes que ceux qui mettent actuellement aux prises les Allemands des Sudètes et la majorité slave du pays. On ne saurait oublier, cependant, que lord Runciman a fait partie des conseils du gouvernement pendant une longue suite d'années, et que, s'il avait avant

(1) La fin du compte rendu, d'un intérêt purement technique, n'a pas été reproduite.
(2) Sur la mission, voir ci-dessus les nos 237, 259, 268 (et note), 276, 278, 284.

la guerre une certaine réputation de germanophilie, il s'est en revanche fait remarquer, entre 1914 et 1918, par l'extrême véhémence de ses sentiments anti-allemands. D'autre part, il est entré en contact, à cette époque, avec le cercle d'historiens et de journalistes dont faisaient partie les professeurs Temperley, Seton Watson, Mr. Frederick White, etc., où se publiait la revue *Nouvelle Europe*, et où l'on menait une propagande ardente contre l'ancien empire austro-hongrois. Par eux, lord Runciman a eu l'occasion de rencontrer personnellement le feu président Masaryk, qui habitait alors Londres, et il semble, à ce que m'a dit le fils de ce dernier, que les deux hommes aient éprouvé l'un pour l'autre de vifs sentiments d'estime réciproque.

D'après mon collègue tchécoslovaque, lord Runciman serait donc plus préparé qu'il ne semblerait à première vue, à aborder l'examen objectif de la question des Sudètes. J'ajoute que lord Tyrrell, auquel le « médiateur » britannique a rendu visite avant-hier, s'est déclaré étonné des connaissances inattendues que lui a montrées son interlocuteur. Pour finir, je crois cependant devoir signaler qu'on prête à lord Runciman des sentiments assez peu favorables à l'égard du président Benès, qu'il a rencontré fréquemment lors des travaux de la Conférence économique internationale.

Lord Runciman emmène avec lui, outre une secrétaire particulière, deux collaborateurs. L'un, Mr. R. J. Stopford, vient de la Cité, et a renoncé à ses occupations financières pour se consacrer à l'étude de certains problèmes politiques. D'origine irlandaise, âgé d'une quarantaine d'années environ, possesseur d'une fortune personnelle considérable, il a collaboré aux travaux de l'Institut royal des Affaires étrangères (Chatham House) et a travaillé avec le directeur de cette institution, le professeur Toynbee, dont j'ai eu l'occasion de signaler à plusieurs reprises les opinions inquiétantes sur le problème tchécoslovaque. Mr. Stopford a été également secrétaire particulier de sir John Simon quand celui-ci était président de la commission d'enquête sur le statut des Indes; après un nouveau séjour dans la Cité, il s'est retiré définitivement des affaires, suivant le *Daily Telegraph*, il voyage fréquemment en Europe centrale, où il possède de nombreuses relations, et où sa connaissance de la langue allemande lui faciliterait des contacts sans doute unilatéraux.

D'autre part, si l'on en croit le *Daily Herald* de ce matin, lord Runciman emmène également un fonctionnaire du Foreign Office, Mr. Ashton-Gwatkin, conseiller d'ambassade, qui se trouvera plus ou moins en disponibilité pendant la durée de son voyage. Ce diplomate, qui a fait une partie de sa carrière en Extrême-Orient et en Russie, est spécialisé depuis plusieurs années dans les questions commerciales et financières, et dirige au ministère des Affaires étrangères le département des relations économiques.

Lord Runciman ne passe pas pour être extrêmement travailleur. La présence et l'action des deux collaborateurs qui l'accompagneront offrent donc une certaine importance; il serait utile, notamment, de savoir quelles sont à Prague les relations de M. Stopford car l'on pourrait en tirer quelques conclusions sur les sentiments qui animent ce dernier.

Quant à lord Runciman lui-même, sa psychologie est assez difficile à définir. D'une part, son éducation et ses convictions religieuses, son esprit de tolérance,

son attachement aux idées de liberté individuelle, ne peuvent qu'en faire un adversaire résolu des théories nationales-socialistes; de l'autre on ne saurait oublier qu'au gouvernement il s'est toujours montré partisan d'une politique de concessions, pour ne pas dire de faiblesse vis-à-vis de l'Allemagne; et sa crainte bien légitime de voir la Tchécoslovaquie servir de prétexte ou d'occasion à une guerre européenne peut évidemment le prédisposer à chercher, de préférence chez le plus faible, la ligne de moindre résistance. Il faut tenir compte aussi de l'état d'esprit propre aux libéraux anglais, qui poussent jusqu'à la complaisance l'objectivité vis-à-vis des hommes ou des doctrines qui leur répugnent le plus, et qui, tout en proclamant des principes agressifs, croient souvent préférable de céder au mal plutôt que d'y résister. Cette attitude, qui consiste à donner des coups de règle sur les doigts et à tendre en même temps l'autre joue, est celle, par exemple, d'un lord Lothian; il faut espérer que lord Runciman saura s'en affranchir.

Quoi qu'il en soit de ces traits individuels, la mission qui vient d'être ainsi confiée à une importante personnalité anglaise marque, de la part du gouvernement britannique, un pas de plus dans la voie d'une activité diplomatique croissante sur le continent. L'on a beau redire indéfiniment et souligner sans cesse que lord Runciman agira en toute indépendance, et qu'il ne représente point le gouvernement de Downing Street : qu'on le veuille ou non, il en est autrement, et en suggérant son envoi à Prague, M. Neville Chamberlain et lord Halifax assument vis-à-vis des affaires d'Europe centrale des responsabilités auxquelles ils ne pourront échapper. Beaucoup de partisans du Cabinet n'en font point mystère, et c'est également l'avis d'admirateurs moins convaincus de la politique extérieure du Premier ministre. M. Eden, notamment, me disait hier encore que le voyage de son ancien collègue représentait à ses yeux une initiative excellente, que, malgré tout, elle engageait davantage la Grande Bretagne sur le continent, et qu'à Berlin on ne manquerait point de s'en montrer frappé.

Quant à lord Halifax, au cours de la conversation que j'ai eue avec lui hier, il m'a répété que, sans vouloir attendre de cette mission des résultats décisifs, il persistait à escompter au moins une détente momentanée. « L'humeur silencieuse et l'impassibilité de lord Runciman, a ajouté le secrétaire d'État, lui permettra d'écouter avec une contenance inaltérable les réclamations et les griefs des différents partis. On peut de plus penser que, pendant la durée de son séjour à Prague, les Allemands des Sudètes préféreront ne point susciter d'incidents, et les dirigeants tchèques afficher moins d'intransigeance. Dans ces conditions, lord Runciman, entre les revendications excessives des uns et la stérile obstination des autres, jouera le rôle d'un amortisseur, et il n'est pas interdit d'espérer que les esprits se calmeront peu à peu. » Comme je remarquais à mon tour que cet apaisement dépendait surtout de Berlin, lord Halifax déclara qu'il serait bien surpris si les Allemands cherchaient à provoquer une aggravation des choses dans les jours qui vont venir. Je n'ai pas manqué de le féliciter de son bel optimisme qui allait peut-être nous valoir pour cet été quelques semaines de tranquillité. Le secrétaire d'État, chez qui l'humour ne perd jamais ses droits, a aussitôt ajouté que son opinion devait

s'entendre sous réserve d'incidents imprévus dont la nouvelle peut éclater à tout instant.

298

LE COLONEL DE GEFFRIER, ATTACHÉ DE L'AIR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GUY LA CHAMBRE, MINISTRE DE L'AIR.

D. nº 38053A/S. Secret. *Berlin, 28 juillet 1938.*

Durant la dernière quinzaine, le département de la Guerre a adressé à notre attaché militaire à Berlin un certain nombre de renseignements sur l'activité militaire actuelle du Reich (Mouvements en direction de la frontière tchécoslovaque, suppression des permissions, convocation de réservistes...) en lui demandant de bien vouloir les contrôler en raison de leur importance (1).

J'ai l'honneur de vous envoyer, ci-joint, copie du compte-rendu d'ensemble établi par le général Renondeau le 27 juillet pour résumer les réponses déjà envoyées par télégramme à l'état-major de l'Armée (2).

J'ai de mon côté procédé à la vérification des informations parvenues tant du département de la Guerre que de nos consuls en Allemagne et recueilli les précisions ci-après :

Les renseignements d'ordre purement aéronautique visaient d'une part la suppression des permissions au ministère de l'Air du Reich (télégramme de la Guerre à l'attaché militaire du 25 juillet), d'autre part, une recrudescence d'activité de l'aviation dans la région de Vienne (copie du télégramme du 23 juillet du consul général à Vienne au département des Affaires étrangères) (3)

Les conversations que nous avons eues ces jours derniers, mon adjoint et moi, avec des officiers allemands apportent, sur le premier point, une réponse catégorique : aucune restriction n'est apportée à l'heure actuelle au régime des permissions.

Aux échelons supérieurs et sans parler du maréchal Gœring actuellement au Danemark — le général Milch, secrétaire d'État, qui devait rentrer le 20

(1) Voir ci-dessus le nº 291 (et note).

(2) Document publié ci-dessus sous le nº 291.

(3) Par télégramme nos 986-987 du 22 juillet, 21 h. 20 (reçu le 23 à 2 h. 15), le consul général de France à Vienne relatait que « 1º Depuis trois jours, l'aviation a été particulièrement active dans la région de Vienne; 2º Dans le même temps, une intense circulation de véhicules a été constatée tant dans Vienne que sur toutes les routes avoisinantes ». Des réservistes auraient reçu leurs fascicules de mobilisation ou auraient été convoqués pour de courtes périodes. Par télégramme nos 989-990, du 25, M. Chauvel déclarait que l'activité de l'aviation lui paraissait « redevenue normale » ainsi que la circulation des véhicules militaires. Quant aux autres mesures, elles revêtaient « le caractère d'un recensement des éléments mobilisables en Autriche accompagné dans certains cas d'une sorte d'épreuve probatoire ou d'instruction et de durée variable ».

ou le 21 juillet [1] était effectivement de retour à cette date, mais est aussitôt reparti de Berlin; aux derniers renseignements il reviendrait aujourd'hui. Le général Stumpff, chef d'État-major, dont le congé se terminait le 26 ou le 27 [1], a obtenu une prolongation jusqu'au 31 juillet. Le directeur ministériel Fisch, revenu avant-hier d'une permission de trois semaines d'Autriche, compte aller aux eaux de Bad Kissingen pour vingt-et-un jours au début d'octobre.

Aux échelons moindres, le major von Donat, chef de la section française au 2e bureau du ministère de l'Air, séjourne jusqu'au 20 août avec sa famille en Bretagne. Le major Kreipe, ancien aide-de camp du général Milch, est actuellement en permission et se rendra aussi en France vers le 15 août avant de prendre un commandement de troupe. Le capitaine Stiller, futur adjoint de l'attaché de l'Air à Londres, sera durant tout le mois d'août en congé linguistique en Angleterre. Le colonel Hanesse, attaché de l'Air à Paris, est d'ailleurs lui-même en ce moment à Wiesbaden et ne rentrera en France que pour la visite du général Vuillemin [2].

Il n'est pas inutile de signaler d'autre part que nombre d'officiers et fonctionnaires ne sont pas retenus à leur poste ou à leur corps par les exigences du service puisque des pilotes de l'armée de l'Air viennent de participer au rallye d'Italie et qu'un certain nombre d'autres, dont le général Udet, le *Ministerialdirigent* Mühlig-Hoffmann, le *Ministerialrat* Arndt, vont du 29 au 31 juillet prendre part aux manifestations aériennes du *NSFK* à Francfort sur le Main.

La lumière sur la recrudescence d'activité de l'aviation dans la région de Vienne, signalée par le consul général, a été faite par le commandant Réa, adjoint à l'attaché militaire, qui, le 25 courant, a effectué une liaison près du consulat.

En fait, il n'a été constaté aucun accroissement des unités d'aviation stationnées à Aspern et à Wiener Neustadt, mais seulement une densité plus grande des exercices aériens exécutés au-dessus de la capitale. Il faut sans doute en chercher la raison dans le fait que les formations amenées en Autriche ont connu durant les mois qui ont suivi l'Anschluss une période d'organisation difficile et qu'elles ont maintenant des facilités plus grandes pour procéder à leur entraînement aérien; la présence, à proximité immédiate de Vienne, d'un groupe de chasse, de trois groupes de bombardement et d'un groupe de renseignements suffit à expliquer l'activité constatée par nos représentants.

La vérification de l'importance de mouvements de troupes signalés en Saxe a également fait l'objet, le 23 juillet, d'une liaison aérienne à Dresde (commandant Réa, capitaine Stehlin). Les renseignements recueillis sur place et ceux reçus depuis du consulat tendent à prouver qu'on ne saurait parler d'activité anormale, surtout dans la période habituelle des exercices et des manœuvres. Les troupes stationnées dans les garnisons de Dresde, Bautzen,

[1] *Note du document :* Ma lettre 38014 A/S du 12 juillet 1938. [Dont le sens est suffisamment indiqué ici].

[2] Sur ce projet de visite voir ci-dessus les nos 135, 203.

Zittau, Görlitz, Chemnitz, Zwickau, Plauen, présentent une densité normale; samedi et dimanche les mouvements et l'attitude des permissionnaires n'ont donné lieu à aucune observation. Au cours du voyage il n'a pas été constaté d'activité particulière sur les terrains et les itinéraires survolés.

Une autre reconnaissance aérienne [1] que j'ai effectuée avec mon adjoint dans la journée du 27 juillet sur Leipzig, Hof, Bayreuth, camp de Grafenwöhr, Amberg, Ratisbonne, Münich et retour par Ingolstadt, n'a également pas décelé de mouvements de transports et de concentration.

Toutefois, les travaux sur les terrains en construction (Bayreuth, Amberg, Ratisbonne, Ingolstadt) et plus particulièrement sur les plateformes de desserrement (Dabern, Kirchenleibach) se poursuivent à vive cadence.

En résumé, on ne relève pas à l'heure actuelle d'indices formels permettant de conclure à des préparatifs visant des opérations très prochaines. Par contre, les renseignements concernant l'intensification des travaux de fortifications continuent à affluer.

En particulier, 4.500 maçons et cimentiers de Silésie auraient été envoyés sur la frontière de l'ouest, tandis que des ouvriers prélevés dans des fabriques auraient été dirigés au voisinage de la Hollande.

On commence d'autre part à dire à Berlin que pour certaines expropriations prévues dans le programme des grands travaux de la capitale, et auxquelles il devait être procédé au 1er avril 1939, les mesures d'application ne joueraient plus que dans quelques années (quatre?) et l'on attribue cette décision aux besoins de récupérer de la main-d'œuvre et des matériaux pour les fortifications.

Enfin, d'après un renseignement de très bonne source, le personnel divers non strictement indispensable au fonctionnement des services de la Lufthansa a été également envoyé en zone rhénane.

Il semble donc qu'à l'heure actuelle les efforts du Reich soient particulièrement orientés sur l'organisation défensive de sa frontière. En même temps, ainsi que le souligne le général Renondeau, l'instruction se poursuit activement dans les unités, aussi bien pour l'entraînement du personnel de l'active que pour la formation des réserves.

[1] *Note du document :* Fera l'objet d'un compte rendu de détail ultérieur.

299

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1895 à 1897 (1). Réservé. *Londres, 29 juillet 1938, 0 h. 30.*

(*Reçu :* 3 h. 25.)

Je réponds à votre télégramme nos 2377 à 2382 (2).

Je me suis entretenu tout à l'heure avec le secrétaire d'État, de la mission confiée à lord Runciman. Ce dernier doit quitter Londres mardi prochain et sera mercredi à Prague. Lord Halifax m'a dit que plus il réfléchissait, plus il se persuadait que ce projet ne pouvait avoir qu'une heureuse influence et aider à l'apaisement des esprits. L'intention de l'ancien président du *Board of Trade* est de régler d'abord certains points secondaires sur lesquels il estime qu'il ne sera pas difficile d'amener les deux parties à un accord et de créer ainsi une atmosphère favorable à sa mission. J'ai exprimé l'espoir que le médiateur ne serait pas tenté de compliquer encore le problème en y introduisant de nouveaux éléments. Lord Halifax a objecté qu'il était difficile de limiter le champ dans lequel pourrait être appelé à agir M. Runciman et qu'on ne pourrait interdire à celui-ci, au cas où il constaterait une opposition irréductible de part et d'autre, de proposer une solution nouvelle qui aurait plus de chance d'être acceptée par les deux parties.

Comme je faisais allusion alors au projet de neutralisation qui a retenu il y a quelques temps l'attention du gouvernement anglais, lord Halifax m'a assuré qu'à sa connaissance, M. Runciman ne songeait à rien de pareil. Son étude devait porter strictement sur les questions constitutionnelles; il éviterait de s'occuper de ce qui touche à la politique étrangère et serait de nature à soulever un problème international.

J'ai fait état ensuite des observations faites par M. Osusky en ce qui concerne l'association officieuse du gouvernement français aux négociations que va conduire l'enquêteur britannique. J'ai fait valoir en particulier l'intérêt qu'a le gouvernement anglais à rester, durant ces pourparlers, en plein accord avec la France et à s'assurer au besoin notre concours dans les phases difficiles qui pourraient se présenter. Lord Halifax m'a déclaré qu'il ne voyait aucune difficulté à me donner des apaisements sur ce point. Tout ce que le gouvernement anglais saura par M. Runciman nous sera communiqué à titre très confidentiel de manière à ce que nous puissions suivre le développement des travaux et la portée des propositions transactionnelles de M. Runciman.

(1) « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Du 27 juillet, reproduit ci-dessus sous le no 276.

300

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1508 à 1515 (1). Réservé. *Prague, 30 juillet 1938* (2).

(*Reçu :* le 1er août, 11 h. 30.)

Le président de la République m'a reçu ce matin.

Suivant les instructions faisant l'objet des télégrammes nos 672 à 674 (3), je lui ai exposé les raisons sur lesquelles Votre Excellence avait appuyé auprès de M. Osusky [le] conseil qu'Elle donnait au gouvernement tchécoslovaque d'accepter pleinement l'offre anglaise de bons offices tels que les éléments en sont précisés dans le paragraphe 2 du document qui m'a été communiqué sous bordereau no 489. Je me suis également inspiré dans mon exposé des considérations développées dans le télégramme nos 677 à 683 (4), insistant notamment sur le fait que de l'avis du gouvernement britannique comme du gouvernement français, la consultation de lord Runciman ne pouvait mettre en cause la souveraineté de l'État tchécoslovaque. J'ai également déclaré que Votre Excellence avait marqué à lord Halifax que le gouvernement français aurait été ... (5) informé constamment de la progression des travaux de M. Runciman et des conclusions auxquelles s'acheminerait l'informateur anglais, avant que celles-ci ne fussent arrêtées sous leur forme définitive et qu'elles ne fussent rendues publiques.

J'ai ajouté que M. Benès, de son côté, devrait avoir soin de faire tenir Votre Excellence au courant des échanges de vues entre M. Runciman et les personnalités tchécoslovaques, afin que fût maintenu, dans cette question importante, un contact continu, non seulement entre le gouvernement français et le gouvernement anglais, mais aussi entre le gouvernement français et le gouvernement tchécoslovaque. Je ferai la même recommandation à M. Hodza.

S'il est à propos, je ferai part à Votre Excellence des réflexions que m'inspirent les projets tchécoslovaques devant constituer le statut des nationalités et qui étaient joints à mes dépêches nos 195 (6) et 201 (7) des 23 et 27 juillet, sous le timbre de l'Europe. Mais je prie Votre Excellence de remarquer que

(1) « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par avion.
(3) Du 26 juillet, ci-dessus reproduits sous le no 266.
(4) Du 27 juillet, ci-dessus publié sous le no 276.
(5) Lacune de déchiffrement.
(6) Analysé ci-dessus sous le no 284 (note).
(7) Lettre d'envoi retransmettant la deuxième partie du projet de loi concernant le statut des nationalités, et qui n'avait pas été transmise par la dépêche no 195. Sur ces textes, voir Benès, *Munich*, trad. Sv. Pacejka, p. 90-92.

je suis peu compétent en droit constitutionnel et administratif. Je me permets donc d'insister sur les suggestions dont j'ai fait part dans mon télégramme nos 1231-1235 (1) et dans ma dépêche no 195 sous le timbre de l'Europe et suivant lesquelles aussi bien les revendications des Sudètes que les projets tchécoslovaques devraient être soumis à un examen compétent tant du point de vue juridique que sous les rapports géographique, ethnique et historique. Nous devrions en effet pouvoir appuyer sur des arguments appropriés les interventions auxquelles nous croirions devoir procéder au sujet du statut des nationalités aussi bien du côté anglais que du côté tchécoslovaque.

Pour en revenir à l'entretien de ce matin, M. Benès m'a chargé de remercier Votre Excellence des indications qu'Elle avait données à M. Osusky et qu'Elle m'avait prié de lui renouveler et du soin que tenait à prendre le gouvernement français que les conseils de lord Runciman ne dépassassent pas la limite tracée par le souci de l'indépendance et de [l'intégrité] (2) de l'État tchécoslovaque. Le Président m'a répété qu'il ne pourrait accepter ni l'institution d'une diète représentant la minorité allemande en tant que telle, ni le sectionnement du Parlement de l'État en partis nationaux, ni le partage du pays en territoires dont chacun serait mis sous une juridiction nationalitaire. Il estime en effet que de pareilles concessions rompraient l'unité et prépareraient la désintégration de l'État tchécoslovaque. Il rappelle, au surplus, que, dans sa réponse à la proposition anglaise concernant la mission à conférer à lord Runciman, le gouvernement tchécoslovaque a eu soin de marquer sa décision de sauvegarder « l'unité et l'intégrité du pays ». Ce document est annexé à ma dépêche 194 du 23 courant sous le timbre Europe (3).

Le Président n'attend pas sans quelque appréhension l'activité de lord Runciman. Il redoute l'ignorance où est sans doute cet homme d'État des conditions particulières à la Tchécoslovaquie et la tentation qui sera la sienne de recommander des solutions qu'aurait apportées l'Angleterre à des questions de nationalité. Je me réfère à cet égard aux réflexions présentées à Votre Excellence dans mes télégrammes nos 1427-1434 (4).

J'ai conseillé au Président de réfléchir avec soin aux conditions du séjour de M. Runciman; de ne pas donner à ce personnage l'impression d'un effort en vue de le circonvenir; mais de ne pas perdre de vue d'un autre côté le danger d'une mainmise allemande, vu la variété de moyens et d'instruments dont le Reich dispose ici. Si le gouvernement tchécoslovaque attache plus particulièrement quelqu'[un] à M. Runciman, ce personnage devrait être choisi avec discernement. Le personnel tchécoslovaque est assez pauvre en avocats actifs, agréables et sachant toucher à cette question d'affaires sans s'y appesantir, mais en laissant l'impression voulue à leur interlocuteur. Je me demande ce que M. Corbin penserait du prince Max Lobkowitz, attaché, il y a quelque temps, à la légation tchécoslovaque à Londres. Ce personnage

(1) Du 29 juin, ci-dessus reproduit sous le no 117.
(2) Rétabli d'après l'exemplaire des archive de l'ambassade de France à Prague. L'exemplaire ci-dessus reproduit portait : l'altitude.
(3) Ci-dessus publiée sous le no 259.
(4) Du 21 juillet, reproduit ci-dessus sous le no 245.

est considéré ici comme intelligent et d'esprit ouvert. Paraît-il au fait de la portée pratique des questions débattues entre le gouvernement tchécoslovaque et le parti des Sudètes. ?

301

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1518 à 1520 (1). *Prague, 30 juillet 1938* (2).

M. Benès est revenu sur ce qu'il m'avait déjà dit ainsi que d'autres dirigeants tchécoslovaques au sujet du dissentiment existant dans le parti des Sudètes. M. Henlein y serait attaqué pour son incapacité et sa maladresse, des ambitions rivales heurteraient les autres chefs. D'une manière générale, les vieux parlementaires du parti comme MM. Rosché, Neuwirth, Peters reprocheraient aux jeunes leur ignorance et leur autoritarisme. Ceux-ci feraient étudier les questions et prendraient ensuite des décisions sans les consulter.

Le Président pense que si un accord intervient entre le gouvernement tchécoslovaque et les Sudètes, le parti se désagrègera, plusieurs de ses chefs ou fractions pouvant être gagnés par divers moyens.

Parmi ces moyens, M. Benès estime comme moi qu'un des meilleurs serait un large effort financier et économique dans les régions allemandes. Il y aurait lieu d'une part d'entreprendre des travaux considérables qui permettraient de résorber en grande partie le chômage. Les ouvriers ne seraient ainsi plus obligés, pour obtenir du travail, d'exciper de leur qualité de membres du parti des Sudètes (voir ma dépêche no 187 sous le timbre de la sous-direction d'Europe) (3). Un grand nombre reviendrait au parti social-démocrate. D'autre part des crédits devraient être consacrés à l'allocation de primes à l'exportation dont bénéficieraient les produits des industries actuellement presque sans commandes de la région allemande. Le Président reconnaît que de pareilles mesures susciteraient le mécontentement des éléments tchèques et slovaques de la population comme me l'avait laissé entendre M. Hodza. Mais il pense que la question doit être jugée à partir d'un intérêt politique supérieur.

Il remarque d'autre part que les dépenses militaires de l'État ont absorbé toutes les ressources disponibles. Mais peut-être la France et l'Angleterre

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Prague.
(2) Daté en fait du 28 dans l'exemplaire des archives de l'ambassade.
(3) Du 13 juillet, non reproduite. Cette dépêche énumérait un certain nombre de cas qui montraient l'emprise grandissante du parti des Sudètes sur les activités des Allemands de Tchécoslovaquie, « qu'elles soient économiques ou intellectuelles ».

seraient-elles disposées à aider la Tchécoslovaquie sur ce point en tenant compte de l'intérêt politique en jeu.

302

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1521 à 1523 (1). Réservé. *Prague, 30 juillet 1938* (2).

(*Reçu :* le 1er août, 11 h. 30.)

Les renseignements reçus ici d'Allemagne, d'Italie, aussi bien que de Pologne et de Yougoslavie indiquent unanimement l'impression produite par l'union franco-anglaise et par la force que présentent les deux puissances.

En Pologne, M. Benès voit des personnalités et des fractions de l'opinion de plus en plus nombreuses apercevant les dangers de la politique de M. Beck.

Pour ce qui concerne la Yougoslavie, le Président m'a confirmé les renseignements que m'avait donnés M. Krofta (voir mon télégramme no 1331) (3).

A titre confidentiel, il m'a confié n'être pas éloigné de penser que le prince Paul deviendrait désireux de se débarrasser de M. Stoyadinovitch en raison de l'opposition grandissante qui se manifesterait dans l'armée contre le Premier ministre et contre le général Maritch. Le Prince aurait longuement reçu M. Matchek, dans le moment même où le chef croate marquait le plus vivement son opposition à M. Stoyadinovitch.

J'ai fait observer à M. Benès que, suivant les renseignements de mon collègue britannique, le Premier ministre ne perdrait pas de terrain mais aurait tendance à orienter sa politique dans un sens plus conforme aux vues de la France et de l'Angleterre. Le Président a répondu que c'était bien possible, que M. Stoyadinovitch était un jongleur et que, s'il le croyait de son intérêt, il tenterait de persuader Paris et Londres qu'il leur avait toujours été fidèle et que c'était pour ne pas leur être à charge qu'il avait pratiqué sa politique indépendante sans jamais renoncer à l'intention de se montrer, le moment venu, plus étroitement uni à ses amis de la première heure.

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Par avion.
(3) Du 12 juillet, non reproduit. D'après le ministre tchécoslovaque, les chefs d'un mouvement hostile au gouvernement Stoyadinovitch et favorable à Prague « projetteraient de provoquer la chute du Premier ministre yougoslave avant les élections ».

303

M. GAZEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BRUXELLES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 260 à 265 (1). *Bruxelles, 30 juillet 1938, 21 h.* (2).

Je me réfère à ma lettre no 482 en date d'hier (3).

Les éléments de la réponse du ministre de la Défense nationale affirmant que des travaux défensifs existaient ou étaient à l'étude pour fortifier la frontière sud de la Belgique ne sont pas tous nouveaux pour vous : voir notamment les lettres de cette ambassade nos 708 du 4 novembre et 750 du 2 décembre derniers (4). M. Devèze, lorsqu'il était ministre de la Défense nationale, avait annoncé à notre attaché militaire l'installation de destructions de ponts, etc., à la frontière sud et nous connaissions par l'état-major belge l'existence de plans d'inondations.

Par contre, à ma connaissance, c'est la première fois qu'on avoue la construction, l'année prochaine, d'abris bétonnés dont l'étude est en cours et pour lesquels les crédits sont inscrits au budget extraordinaire de cette année-ci.

Notre attaché militaire s'entretiendra incessamment de cette dernière question avec l'état-major belge. Selon toute probabilité on invoquera devant lui, comme lors des premières manœuvres face au sud (5), ce printemps dernier, des considérations de politique intérieure, et on l'assurera qu'il ne s'agira que de quelques petits abris pouvant d'ailleurs servir, tout comme les destructions déjà préparées, contre une invasion venant de l'est en direction de notre frontière du Luxembourg à Dunkerque. Les crédits disponibles ne permettraient évidemment pas la construction de fortifications aussi importantes que celles de l'est.

Tous ces travaux ou projets ne sont, me semble-t-il, pas de nature à nous inquiéter du point de vue militaire, si ce n'est que financièrement ils se feront au détriment de ceux de l'État. On pourrait d'ailleurs objecter à l'état-major belge qu'il apparaît ainsi plus inquiet et plus pressé que les Allemands eux-mêmes, ceux-ci n'ayant pas encore fortifié leur frontière belge et témoignant par là qu'ils ne s'attendent pas à une attaque française par la Belgique. Mais

(1) Extrait des archives de l'ambassade.

(2) Par fil.

(3) Non reproduite. Elle faisait état de la réponse du ministre belge de la Défense nationale à un député nationaliste flamand, qui lui demandait quelles mesures étaient ou seraient prises pour organiser la défense de la frontière sud de la Belgique.

(4) Le premier de ces documents retransmettait un rapport no 210 de l'attaché militaire de France à Bruxelles du 3 novembre, relatif aux fortifications construites face à la France. Le second transmettait également deux rapports de l'attaché militaire, dont l'un concernait un article du colonel Requette, ancien professeur à l'École de guerre belge, au sujet de la construction de forts dans la province de Luxembourg.

(5) Voir, au tome VIII de la présente série, le no 489.

ces projets sont symptomatiques de l'état d'esprit neutraliste qui inspire la politique d'indépendance et par lequel on cherche à calmer les flamingants et à plaire aux Allemands.

Les prétendues démarches françaises relatives au droit de passage ont été exploitées par les flamingants de même que certains articles maladroits parus dans la presse française : voir notamment les lettres de cette ambassade nos 232, 305 et 412 des 8 avril, 18 mai et 1er juillet derniers (1).

L'ignorance dans laquelle sont laissées notre opinion publique et notre presse de la mentalité et des réactions flamingantes amène de regrettables récidives dans ces maladresses. Elle est cause également de la stupeur avec laquelle les Français ont accueilli le discours royal du 14 octobre 1936 (2) et avec laquelle ils apprendront sans doute que l'état-major belge fortifie sa frontière sud. C'est pourquoi, lorsque le correspondant du *Temps* est venu m'entretenir tout à l'heure de la réponse du ministre de la Défense nationale, j'ai cru opportun de lui dire que celle-ci n'apportait pour les autorités françaises compétentes aucun élément d'information nouveau. Il me paraît très préférable, tant vis-à-vis de notre opinion publique que vis-à-vis des flamingants et des Allemands, d'avoir l'air d'être parfaitement au courant.

La presse belge de ce matin ne s'est pas encore emparée de la réponse du général Denis. Mais celle-ci étant du domaine politique va certainement faire l'objet de commentaires nombreux qui seront favorables en général mais violemment hostiles chez les Wallons.

(1) Dont la reproduction n'a pas paru nécessaire. La dépêche no 232 faisait état d'interventions hostiles à la France de sénateurs flamingants sur l'article 16 du pacte et le droit de passage lors de la discussion au Sénat belge du budget des Affaires étrangères. Les deux autres documents évoquaient des articles parus dans l'hebdomadaire français *Notre Prestige*, les 17 avril et 25 mai, où la Belgique était présentée comme l'inévitable « champ de bataille » lors d'une éventuelle guerre franco-allemande et des vives réactions des organes nationalistes flamands.

(2) Sur ce discours, voir, au tome III de la présente série, les nos 346, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 363, 368, 373, 375, 377, 382, 383, 385, 388, 390, 392.

304

Communication de l'Ambassade de Grande-Bretagne au Département [1]

Aide-mémoire

Remis par M. Campbell à M. Jules Henry, le 30 juillet à midi

Traduction.

Sur instructions du secrétaire d'État aux Affaires étrangères, l'ambassade d'Angleterre a l'honneur d'attirer l'attention du gouvernement de la République sur les faits suivants :

Le 26 juillet dernier, le ministre de Grande-Bretagne à Prague a eu une longue conversation avec Herr Kundt qui paraissait très favorablement disposé à l'égard de la mission projetée de lord Runciman [2]. M. Newton a déclaré qu'une indiscrétion de presse seule l'avait empêché d'informer les Sudètes de cette mission à l'avance.

M. Newton a alors remis le message suivant à Herr Kundt, sur l'objet de la mission de lord Runciman.

Cette mission a pour but d'étudier les problèmes et les thèses en présence, en détail, et, si nécessaire, d'agir comme médiateur en donnant un avis autorisé. Il est très important que lord Runciman reçoive toute l'aide possible et que les divers points de vue et difficultés lui soient exposés complètement et franchement par des autorités bien informées. Lord Runciman sera complètement indépendant du gouvernement anglais comme de tout autre gouvernement.

Herr Kundt a autorisé M. Newton à informer le secrétaire d'État des Affaires étrangères de Grande-Bretagne que son parti accueillera avec faveur tout examen objectif qui pourrait conduire à un résultat positif.

Pendant ce temps, l'ambassadeur de Sa Majesté à Berlin a informé, le 25 juillet, le secrétaire d'État, confidentiellement, de la nomination projetée d'un médiateur, et a exprimé l'espoir que le gouvernement allemand apporterait sa coopération en usant de ses bons offices auprès des Sudètes, et en recommandant, tant à la presse que dans les autres milieux, de la justice et de la modération [3].

Le secrétaire d'État a répondu que la ligne de conduite à laquelle demeure étroitement fidèle le gouvernement allemand fait qu'il accepterait toute

(1) « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) *Documents on british foreign policy*, 3e sér., II, n° 547.
(3) *Documents* précités, 3e sér. II, n° 544.

solution sur laquelle les deux parties seraient d'accord et qu'en outre, personnellement, il n'avait aucune raison de croire que le gouvernement allemand élèverait une objection à l'égard d'une procédure qui visait à assurer un tel résultat. Il a prié sir Nevile Henderson, toutefois, de préciser que, sur une question si importante, sa réponse ne pouvait être considérée que comme ayant un caractère personnel et préliminaire. Il a déclaré qu'il s'efforcerait de lui adresser une réponse définitive.

Sir Nevile Henderson a informé le secrétaire d'État qu'il ne devrait pas se formaliser si une déclaration officielle était faite avant que la réponse du gouvernement allemand ne fût reçue, car le gouvernement de Sa Majesté se verrait peut-être forcé d'agir ainsi en raison des indiscrétions de la presse. Le secrétaire d'État allemand a acquiescé et a paru heureux d'apprendre que le gouvernement de Sa Majesté a approché le parti des Sudètes par l'intermédiaire de M. Newton, à Prague.

Le 27 juillet, toutefois, le secrétaire d'État allemand téléphona à sir Nevile Henderson pour l'informer qu'il avait été en rapport avec M. von Ribbentrop au sujet de la mission de lord Runciman. M. von Ribbentrop s'était plaint, déclara-t-il, que l'annonce officielle ait précédé la communication au gouvernement allemand, et que, dans ces conditions, celui-ci devait réserver son attitude et considérer l'affaire comme étant du ressort purement anglais. Sir Nevile Henderson répondit qu'il considérait un message aussi peu secourable comme très regrettable et que puisque le gouvernement allemand refusait d'exercer son influence auprès du parti des Sudètes, il espérait du moins que celui-ci montrerait plus de compréhension. Il suggéra que la réponse allemande restât celle que lui avait faite le secrétaire d'État le 25 juillet, mais celui-ci lui répondit que son gouvernement l'avait prié de lui transmettre la réponse précitée [1].

En même temps, l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris a l'honneur d'attirer l'attention du gouvernement de la République sur certains passages du discours de lord Halifax à la Chambre des lords, le 27 juillet, dont copie se trouve ci-jointe [2].

L'ambassade d'Angleterre doit ajouter que lord Runciman doit arriver à Prague, le mercredi 3 août.

[1] *Documents* précités, 3e sér. II, n° 552.

[2] Lors de ce discours, le secrétaire d'État au Foreign Office, abordant entre autres problèmes, l'affaire tchécoslovaque et la mission Runciman, s'était déclaré convaincu de la possibilité d'arriver à une solution pacifique, tout en ajoutant qu'il attendait de l'Allemagne qu'elle donnât les mêmes conseils de générosité et de conciliation que Londres adressait au gouvernement tchécoslovaque.

305

M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 363. *Rome, 30 juillet 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 11 août.)

J'ai eu l'honneur, dans ma correspondance antérieure, de signaler au Département les quelques indications qu'il m'a été possible de recueillir sur les envois d'hommes et de matériel à destination de l'Espagne nationaliste auxquels l'Italie aurait, à en croire certaines informations, procédé ces temps derniers (1). D'après notre consul à Naples, les renseignements fournis au Département par M. Destribats concernant l'expédition aux environs du 23 juin dernier de batteries d'artillerie, de mitrailleuses et d'un certain nombre de chars de combat pourraient, dans l'ensemble, être considérés comme exacts. Par ailleurs, au cours d'une conversation avec un dirigeant fasciste, un de mes collaborateurs a appris d'une façon précise que deux employés de la confédération dont ce haut fonctionnaire est directeur général, venaient de partir pour l'Espagne. L'ambassadeur de l'U.R.S.S. sait, de son côté, qu'un officier qu'il connaît a été également dirigé sur la péninsule ibérique. Ce sont là, évidemment, des indications bien fragmentaires et fort limitées. Toutefois, je crois devoir signaler qu'au cours de la conversation dont j'ai fait état ci-dessus, la personnalité fasciste en question a indiqué à M. Garnier qu'on entendait, dans les milieux dirigeants de Rome, non pas augmenter l'effectif des forces italiennes combattant actuellement en Espagne, mais le maintenir à leur niveau présent, en remplaçant les blessés, les tués et les malades d'une façon à ce que le corps légionnaire ne tombe pas au-dessous du niveau actuel. Je ne transmets, bien entendu, cette indication dont je ne suis pas en mesure de vérifier le bien-fondé que sous toutes réserves. Il semble, sans qu'on ne puisse l'affirmer, que l'Italie sans aller jusqu'à se départir de l'attitude somme toute assez correcte qu'elle a observée en ce qui concerne l'intervention en Espagne depuis la conclusion des accords du 16 avril ait ces temps derniers repris quelque liberté dans ce domaine lorsqu'elle a constaté que contrairement à son attente, les accords italo-britanniques n'entraient pas encore en vigueur. C'est d'ailleurs ce qui paraît résulter de la réponse relativement réticente que le comte Ciano a faite à lord Perth lors de mon dernier entretien avec l'ambassadeur d'Angleterre (mon télégramme

(1) Voir ci-dessus le nº 239.

nº 1200 [1]). L'Italie ira-t-elle au-delà et procédera-t-elle prochainement, comme certains le prétendent, à une intervention massive et brutale, il est bien difficile de s'en rendre compte dès maintenant en l'absence de toute indication suffisamment précise à ce sujet.

En ce qui concerne les affaires d'Espagne proprement dites, les milieux politiques italiens observent actuellement une attitude des plus réservées. Ils comptent toujours beaucoup sur le développement des opérations et ils ne manifestent aucune crainte quant à l'issue de la guerre civile. Toutefois, ils estiment qu'à moins d'imprévus, la solution par les armes se fera sans doute attendre encore assez longtemps. D'autre part, le fait que la tentative italienne de mettre en vigueur dès maintenant les accords du 16 avril avec l'Angleterre ait échoué n'a pas été sans susciter ici un certain désappointement. Quoi qu'en ait dit la presse, les discours de M. Chamberlain et de lord Halifax [2] n'ont vraisemblablement pas fait plaisir à M. Mussolini qui avait, prétend-on, adressé une nouvelle lettre le 2 juillet au Premier ministre britannique laquelle serait restée sans réponse. Aussi, l'échange de communications entre M. Daladier et M. Chamberlain [3] aurait-il été particulièrement ressenti ici et la réponse indirecte que le Premier anglais aurait faite par ses déclarations aux Communes du 26 juillet à la missive du Duce aurait été loin de répondre aux espoirs des milieux gouvernementaux romains.

Les déclarations de M. Neville Chamberlain suivies le lendemain de celles de lord Halifax ont toutefois provoqué une certaine satisfaction dans la Ville éternelle en raison des assurances d'ordre général qu'elles comportent. On a pris note de ce que le Premier ministre britannique se déclarait résolu à poursuivre la politique qu'il avait personnellement inaugurée vis-à-vis de l'Italie, ce qui donne à celle-ci une garantie non négligeable. Par ailleurs, M. Chamberlain aurait réaffirmé la valeur qu'il attribue aux accords de Pâques en soulignant que la date de l'application serait choisie de concert par les deux gouvernements et qu'à son point de vue, le problème espagnol pourrait être considéré réglé lorsque les volontaires étrangers auraient été retirés de la péninsule ibérique. Aussi se plaît-on, à ce propos, à concerter (*sic*) que le

(1) Du 27 juillet, non reproduit. Dans ce télégramme, l'ambassadeur de Grande-Bretagne faisait état devant le chargé d'affaires de France de « sa surprise » face à « la lenteur apportée par le gouvernement de Burgos à faire connaître sa réponse relativement au plan britannique » [de retrait des volontaires] et son scepticisme devant les affirmations de son collègue soviétique, « qui n'hésitait pas à reprocher au gouvernement fasciste certaines infractions récentes ». Le contexte de la phrase laisse penser plutôt que M. Blondel se réfère ici au télégramme nºs 1196 à 1198, ci-dessus reproduit sous le nº 280.

(2) Prononcés respectivement les 26 et 27 juillet. Au cours de la première allocution, le Premier britannique avait souligné devant les Communes le resserrement des liens franco-anglais à la suite du récent voyage des souverains britanniques en France (voir ci-dessus le nº 237). En revanche, en ce qui concernait les relations avec l'Italie, il s'était montré fort conciliant, déplorant le retard mis à l'application de l'accord du 16 avril, mais déchargeant de toute responsabilité l'Italie qui avait réduit ses effectifs en Libye, mis fin à la propagande antibritannique et collaboré aux travaux du Comité de non-intervention. Le lendemain, devant la Chambre des lords, le secrétaire d'État au Foreign Office marquait son espoir d'une prompte évacuation des volontaires étrangers, répétait « que la Grande-Bretagne ne pouvait abandonner la condition préalable du règlement de la question d'Espagne avant de ratifier l'accord anglo-italien » et regrettait « que la signature des accords de Rome n'aît pas entraîné une amélioration des relations franco-italiennes » (T. nº 1891 de Londres, du 28 juillet).

(3) Sur cet échange de lettres, voir ci-dessus le nº 202 (note).

cabinet de Saint-James n'a guère modifié sa politique et qu'il repousse toujours l'idée que l'application de ses accords avec l'Italie puisse dépendre d'autres éléments que sa propre volonté et de l'évolution des événements d'Espagne. Quelle que soit la désillusion qu'on ait éprouvée ici en constatant qu'on n'arriverait pas, pour le moment du moins, à faire mettre en vigueur, d'une façon anticipée, les accords italo-britanniques ni à séparer la France de l'Angleterre, on n'en est pas moins satisfait de voir que le gouvernement de Londres, conformément d'ailleurs à la lettre même sinon à l'esprit des protocoles du 16 avril, n'estime pas qu'il soit nécessaire d'attendre la fin de la guerre civile pour qu'il y ait « règlement espagnol ». Le but cependant que le gouvernement italien voulait atteindre ces temps-ci se trouve sensiblement reporté, car on n'espère plus, maintenant, à Rome, après les déclarations de l'homme d'État anglais, une mise en vigueur très prochaine desdits accords. Ce qui explique la froideur relative avec laquelle les discours de la Chambre des Communes ont été commentés par la presse de la Péninsule.

Il est d'ailleurs un point sur lequel un écart sensible se révélerait entre l'interprétation britannique de la portée des accords du 16 avril et l'interprétation italienne. M. Chamberlain a proclamé qu'il n'avait pas eu l'intention de négocier avec l'Italie un accord bilatéral mais un arrangement qui pût contribuer à la pacification générale. Il semblait par là indiquer qu'en réalité l'accord italo-britannique comportait implicitement un arrangement ou tout au moins une détente entre la France et l'Italie. C'est pourquoi on a aussitôt chargé les journaux du Royaume d'interpréter les paroles du Premier ministre anglais selon le point de vue italien de façon à lui répondre indirectement que les conversations Ciano-lord Perth n'ont jamais porté sur un accord italo-français devant être réalisé parallèlement ou tout de suite après les protocoles italo-britanniques. Cette condition n'ayant pas été prévue, le gouvernement de Londres ne saurait, fait-on valoir à Rome, l'invoquer maintenant. Tel est bien le sens de l'article de M. Gayda que j'ai analysé dans mon télégramme nos 1203-1206 du 28 juillet [1].

On se rend d'ailleurs compte que la divergence des points de vue anglais et italiens porte plus sur l'esprit que sur la lettre des actes du 16 avril, car on comprend bien que ceux-ci avaient été conclus par un gouvernement britannique qui s'attendait à voir un rapprochement franco-italien succéder assez rapidement à la détente survenue entre Rome et Londres, en la complétant. A l'heure actuelle, on juge ici la situation comme stationnaire. On reconnaît que les déclarations de M. Chamberlain et surtout celles de lord Halifax qui a condamné les manœuvres obscures tendant à saboter l'œuvre de redressement de l'Europe ont provoqué une certaine éclaircie. Elles n'ont pas pour cela modifié l'état réel des choses. Certains pensent que la situation pourrait se présenter sous un jour nouveau si des négociations à quatre devaient

[1] Non reproduit. Dans ce télégramme, le chargé d'affaires de France à Rome relatait les commentaires consacrés par le directeur du *Giornale d'Italia* au discours prononcé récemment par le Premier britannique aux Communes (sur ce discours, voir la note précédente). M. Gayda soulignait avec satisfaction que cette allocution mettait fin aux « bavardages » de la presse française aux termes desquels l'accord italo-anglais serait dépourvu de valeur sans accord italo-français correspondant.

prochainement s'ouvrir pour la conclusion d'un pacte aérien anglo-germano-franco-italien. Aussi, suit-on avec beaucoup d'intérêt tout ce qui se publie à ce sujet dans la presse des pays intéressés, ainsi que la mission de lord Runciman à Prague [1] dont le succès éventuel croit-on, permettrait de réaliser un certain rapprochement anglo-allemand auquel on serait, ici, plutôt favorable car l'Italie est convaincue que ses liens avec le Reich sont trop étroits pour qu'on puisse songer à Berlin à traiter avec Londres sans mettre Rome au courant et sans faire participer aux arrangements projetés le gouvernement fasciste s'il en manifestait le désir.

306

M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 355. Secret. *Rome, 30 juillet 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 16 août.)

Le Département a bien voulu me transmettre par la dernière valise, dans sa dépêche circulaire en date du 11 juillet [2] relative aux efforts de l'Allemagne au point de vue économique et militaire, un résumé de l'ensemble des renseignements fournis par notre ambassadeur à Berlin à ce sujet, en me demandant de lui faire connaître ce qu'on pensait à Rome des tendances immédiates de la politique allemande et des dangers qu'elle serait de nature à faire courir à bref délai au maintien de la paix.

J'ai l'honneur de signaler à Votre Excellence que d'après les impressions que j'ai pu recueillir ici, on ne semble pas, d'une façon générale, s'attendre dans les milieux italiens compétents à voir l'Allemagne déchaîner prochainement une guerre mondiale. Les Italiens affectent bien entendu de croire aux sentiments pacifiques du chancelier Hitler, mais j'aurais assez tendance à penser qu'ils sont, dans une certaine mesure, sincères. Pour la plupart, en effet, les dirigeants fascistes se montrent réellement convaincus que le IIIe Reich est encore loin d'être prêt aussi bien économiquement que militairement, à affronter dès maintenant les risques redoutables d'une conflagration générale. Comme, d'autre part, on considère ici que la faculté de résignation des démocraties n'est pas épuisée et qu'il s'en faut même de beaucoup, on s'imagine que les puissances occidentales, en dépit de leurs manifestations verbales, continueront pendant longtemps à céder devant la menace ou le danger imminent de guerre dont les états totalitaires se serviront vraisemblablement

(1) Voir ci-dessus le nº 297 (et renvois).
(2) Voir ci-dessus le nº 188.

à l'avenir, encore, comme moyen de parvenir à leurs fins. A Rome, dans les cercles qui touchent de près au gouvernement, l'impression qui domine est que le Reich finira par faire aboutir pratiquement l'essentiel de ses revendications sans avoir besoin d'aller pour cela jusqu'à la guerre et qu'il lui suffira d'étaler sa puissance redoutable pour atteindre peu à peu ses buts sans coup férir.

J'ajoute que l'Italie actuellement ne souhaite sans doute pas une guerre européenne qui pourrait être pour elle désastreuse et qu'elle essaierait d'éviter d'être entraînée dans un conflit éventuel, surtout s'il surgissait à propos du problème tchécoslovaque qui laisse l'opinion de la Péninsule complètement indifférente.

En ce qui concerne, en effet, plus particulièrement l'affaire des Sudètes, la position de l'Italie peut jusqu'à un certain point se comparer à celle que je définissais comme devant être la sienne, en cas d'Anschluss, dans son rapport Europe nº 23 du 20 janvier 1938 (1). Le gouvernement de Rome ne souhaite évidemment pas que l'Allemagne s'empare de la Bohême, mais il est d'autre part convaincu que les Anglais n'iront plus aussi loin à l'avenir que lors de la crise des 20 et 21 mai dernier. Je suis convaincu que l'Italie fera, en ce qui la concerne, tout pour éviter d'avoir à bouger et je suis porté à croire, en conséquence, à l'exactitude des indications contenues dans le télégramme nº 2781 de Berlin du 7 juillet (2) relatives à une lettre personnelle que M. Mussolini aurait adressée à M. Hitler à ce sujet. On compte bien toutefois à Rome que l'Allemagne, sans pousser les choses à l'extrême, remportera un certain succès qui pourra toujours être mis à l'actif de l'axe Rome-Berlin. Si les choses devaient se gâter tout à fait, on souhaiterait certainement, au palais de Venise, assister plutôt à un dépeçage éventuel de la Tchécoslovaquie au profit des Allemands, des Polonais et des Hongrois, plutôt qu'à une absorption totale, même sous une forme plus atténuée, au point de vue de l'apparence, de la Tchécoslovaquie par le IIIe Reich. C'est ce qu'indiquait crûment ces jours derniers à un de mes collaborateurs une haute personnalité fasciste généralement bien renseignée et qui n'excluait d'ailleurs pas que l'Italie ne profitât de la tension internationale que ne manquerait pas de provoquer une nouvelle crise germano-tchèque, pour « en finir avec l'Espagne » au prix, s'il le fallait, d'une intervention massive et brutale.

Dans l'ensemble, toutefois, si l'on paraît s'attendre à une nouvelle crise tchèque dans le courant d'août, on n'a pas l'impression qu'il puisse en résulter un conflit général mais plutôt une solution de compromis donnant à l'Allemagne de larges satisfactions. Au palais Chigi, on paraît attacher de l'importance à nos déclarations relatives à notre intervention éventuelle aux côtés de la Tchécoslovaquie si celle-ci était l'objet d'une attaque brutale du Reich à laquelle on ne croit d'ailleurs pas, mais les dirigeants fascistes, eux, restent sceptiques. Ils considèrent que l'Angleterre cèdera et que la France n'osera pas agir seule. Ils croient aussi que si notre pays se décidait néanmoins à inter-

(1) Reproduite au tome VIII de la présente série sous le nº 15.
(2) Ci-dessus reproduit sous le nº 159.

venir, il finirait par entraîner à sa suite le Royaume-Uni mais ils doutent que le gouvernement de la République ose aller jusque là.

Par ailleurs, les milieux militaires italiens estiment que la Reichswehr n'est pas favorable à une attaque brusquée de la Tchécoslovaquie par l'Allemagne (1). Au début du mois de juin dernier, un officier supérieur italien prétend avoir recueilli, au cours d'un voyage à Berlin, l'impression que le ministère allemand de la Guerre ne considère pas que la question tchécoslovaque puisse et doive être résolue par la force dans un sens favorable aux intérêts du Reich, une forte pression politique et économique devant suffire à assurer ce résultat qui ne vaudrait pas les risques d'une conflagration générale. Le haut commandement italien paraît, aujourd'hui encore, estimer que tel est le sentiment dominant de la Reichswehr dont par ailleurs, il n'ignore pas les faiblesses. On sait parfaitement, à Rome, que l'armée allemande souffre à l'heure actuelle d'une pénurie sérieuse des cadres subalternes et que les états-majors se sont encore imparfaitement adaptés au maniement des grandes unités motorisées. Le défaut de puissance et de blindage des chars entrant dans la composition des divisions blindées est également connu. Enfin, on n'a pas été sans savoir combien, au point de vue technique, avaient été défectueuses, notamment en ce qui concerne les unités motorisées, les conditions de l'invasion de l'Autriche en mars dernier.

En outre, l'activité relativement réduite dont l'Italie elle-même semble faire preuve à l'heure actuelle, en ce qui concerne ses fabrications de guerre, paraît démontrer que pour l'instant, on ne s'attend pas, dans la Péninsule, à voir éclater très prochainement un conflit général. Les usines aéronautiques italiennes peuvent, en travaillant sous le régime de la loi des quarante heures, produire de 3 à 4 avions par jour ouvrable, mais cette cadence est susceptible d'être doublée et même triplée quand les usines fonctionnent avec deux ou trois équipes se succédant. Rien n'est plus facile, dans le régime fasciste, que d'augmenter le rendement des usines de guerre dans une nation que l'on habitue à se considérer comme mobilisée à l'état permanent. Or, depuis neuf mois environ, les renseignements provenant de sources différentes concordent à peu près tous sur ce point : aucune dérogation n'a été apportée à la semaine de quarante heures. Au contraire, il y aurait même eu quelques interruptions, soit pour permettre des changements de fabrication, soit dans l'attente de commandes. De plus, près de 40 % des fabrications dont il s'agit étaient destinées à l'exportation. Il résulte de ces constatations que l'aéronautique militaire italienne n'a pas, semble-t-il, voulu augmenter ses forces à une cadence plus rapide que celle prévue par la loi de janvier 1937 qui fixe le terme du développement total de l'aviation italienne jusqu'en janvier 1941. D'autre part, un général roumain qui a visité récemment les usines italiennes travaillant pour la Défense nationale a eu l'occasion de constater une activité réduite, notamment dans un établissement de production d'hypérite et dans une usine d'aviation. Le travail qui était, il y a encore quelque temps, de deux équipes par vingt-quatre heures, ne serait plus, à l'heure actuelle, que d'une équipe.

(1) Sur cette réticence de la Reichswehr, voir ci-après le n° 346.

De toutes ces indications évidemment fragmentaires, se dégage néanmoins l'impression que l'Italie ne se prépare pas fébrilement, pour le moment du moins, à participer à une guerre imminente. Les aspirations qui se font jour dans la presse fasciste pour une reprise si possible du problème de la limitation des armements sont assez symptomatiques dans cet ordre d'idées. On a bien l'impression que l'Italie, devant l'effort considérable de réarmement entrepris par les puissances occidentales, commence à s'essouffler et qu'elle souhaiterait maintenant arriver à un accord lui laissant une certaine supériorité relative et un certain avantage appréciable du fait de l'avance qu'elle a su prendre dans différents domaines. Tout cela n'empêche pas qu'il suffirait évidemment de très peu de chose pour que, le cas échéant, l'Italie adopte presque du jour au lendemain tous ses dispositifs de combat si, pour un risque quelconque, elle se croyait menacée. Au cas où le chancelier Hitler, dont au fond tout dépend, prendrait une initiative téméraire, le gouvernement de Rome pourrait être amené très rapidement à considérer que les états totalitaires doivent jouer leur atout même en brusquant les choses, afin de s'assurer l'avenir auquel ils croient avoir droit. Mais on espère vraisemblablement ici qu'une telle éventualité ne se présentera pas dans les mois qui viennent.

307

M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. CORBIN. AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. nos 2428 à 2430 (1). Réservé *Paris, 31 juillet 1938. 1 h.*

A plusieurs reprises et en dernier lieu par mes télégrammes nos 2317 (2) et 2341 (3), j'ai attiré votre attention sur diverses informations qui signalaient l'envoi de nouveaux contingents italiens en Espagne.

Vous m'avez fait savoir, le 26 juillet, par votre télégramme no 1870 (4), que lord Plymouth, à qui vous aviez fait part de ces informations, vous avait répondu que le Foreign Office avait reçu des renseignements du même ordre mais n'avait pu en avoir encore confirmation et inclinait à croire qu'il s'agissait du remplacement de techniciens rapatriés plutôt que de véritables renforcements. Le Foreign Office s'efforcerait d'ailleurs d'élucider la question.

En même temps (mon télégramme no 2413) (5), l'ambassadeur d'Angle-

(1) « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Du 20 juillet, qui retransmettaient un télégramme de Barcelone du 18. Ils faisaient état d'une « intervention nouvelle et massive » de contingents italiens sur le front, intervention qui, « suivant des opinions militaires qualifiées », était due à « l'usure » des forces nationalistes.

(3) Du 22 juillet, qui retransmettaient un télégramme de Barcelone de la veille, et qu'il a paru superflu de reproduire.

(4) Du 26 juillet, non reproduit, le sens en étant indiqué ici.

(5) Qui retransmettait le télégramme nos 1195-1198 de Rome du 27 juillet, ci-dessus publié sous le no 280.

terre à Rome ayant insisté auprès du comte Ciano sur la très grande importance qu'attachait le gouvernement britannique à l'embargo italien sur les envois de personnel et de matériel en Espagne, avait obtenu l'assurance que l'embargo était maintenu.

Je note toutefois, d'après les informations transmises par votre télégramme nº 1914 du 30 juillet [1], que le départ de nouveaux contingents aurait été signalé au Foreign Office de plusieurs ports italiens. Je suis heureux de constater que le gouvernement britannique suit attentivement la question.

Veuillez toutefois, dès maintenant, marquer nettement à lord Halifax, pour le cas où les informations qui lui sont parvenues se confirmeraient, la nécessité d'une intervention pressante du gouvernement britannique auprès du gouvernement italien pour rappeler celui-ci à l'observation de ses engagements. A défaut d'une telle démarche, le comité de Londres devrait être saisi des manquements.

En rappelant la décision prise de fermer notre frontière terrestre [2], vous voudrez bien ajouter qu'il ne serait pas possible au gouvernement français de maintenir sa position actuelle si la persistance des activités italiennes était confirmée.

308

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 581 à 586. *Moscou, 31 juillet 1938, 16 h. 36, 16 h. 35, 16 h. 40, 16 h. 37, 16 h. 38, 16 h. 39.*

(*Reçu :* 16 h. 35, 17 h. 30, 17 h. 10, 16 h. 40.)

Mon collègue de Grande-Bretagne vient de recevoir du consul d'Angleterre à Dairen un télégramme signalant l'envoi vers le nord de troupes et de matériel japonais.

Il n'est pas vraisemblable que le Japon songe à attaquer l'U.R.S.S. aussi longtemps qu'il sera si profondément engagé en Chine. Je crois plutôt qu'ayant

[1] Le télégramme nos 1914-1916 indiquait qu'à la suite des rapports de consuls d'Angleterre en Italie signalant « des départs de contingents, d'ailleurs assez faibles » le Foreign Office estimait « que les informations dont il dispos[ait] jusqu'ici n'[étaient] pas encore assez probantes pour justifier une démarche auprès du gouvernement italien. Mais, a-t-il été affirmé, s'il venait à être démontré que les Italiens ont réellement recommencé à ravitailler le général Franco en hommes et en munitions, le gouvernement anglais ne manquerait pas d'élever à Rome la protestation la plus énergique. Il déclarerait que cette manière de faire est absolument contraire à l'arrangement intervenu entre les deux pays et qu'il est particulièrement inadmissible, étant donné la fermeture d'hier de la frontière franco-espagnole ».

[2] Sur cette décision, voir ci-dessus le nº 28 (note).

des doutes sur les intentions réelles des Soviets, il prend ses précautions contre une intervention éventuelle de l'armée Blücher. A la vérité, le dernier engagement d'initiative nippone (1) paraît avoir mis aux prises des éléments supérieurs à ceux de simples patrouilles, mais pareilles bagarres se sont déjà produites en Extrême-Orient sans autre conséquence. Il faut noter en outre que les Japonais ne réagissent pas au point même du conflit, mais dans les parages. Il semble donc que tout en cherchant à s'assurer une monnaie d'échange et à sauvegarder leur prestige, ils désirent éviter un choc susceptible de déclencher la guerre.

Du côté soviétique, l'attitude envers le Japon paraît bien avoir quelque peu changé depuis un an. Le ton certes a toujours été agressif, mais alors que précédemment, il dissimulait surtout la crainte d'un conflit, aujourd'hui il traduit plus d'aisance et de fermeté dans les desseins.

La situation extérieure s'est améliorée pour les Soviets. A l'est, ils gagnent sur les deux tableaux, la guerre actuelle favorisant leur action sociale au Japon et leur action politique en Chine. A l'ouest, ils peuvent espérer que le coup d'arrêt du 21 mai a fixé l'Allemagne et que en tout cas, si la guerre éclate, elle ne se limitera pas à un corps à corps avec le Reich qu'ils redoutent par dessus tout. A l'intérieur même, la situation se stabilise dans l'armature nationale et traditionnelle de la dictature appuyée sur la bureaucratie. Le drame Toukhatchevsky s'estompe : l'épuration continue, mais à un rythme ralenti; la troupe et les cadres subalternes bien traités sont satisfaits; la jeunesse à qui vont tous les soins et toutes les places est stalinienne et n'a d'ailleurs pas d'éléments de comparaison. La récolte s'annonce excellente La production accrue de l'or permet d'importantes réserves de devises. Mais, tout en restant convaincu que le gouvernement de l'U.R.S.S. demeurera d'une extrême prudence dans son activité extérieure, ne fût-ce que parce que la crise intérieure, qui subsiste malgré tout, limite ses moyens, je serais assez porté à penser qu'il cherchera dorénavant à reprendre sur la scène internationale le rôle qu'il y avait perdu. Suivant des indications qui me viennent de bonne source, M. Staline, tout en continuant à s'opposer aux partisans des aventures militaires, serait acquis à l'idée que l'U.R.S.S., pour redresser son prestige, doit désormais montrer davantage sa volonté et sa force.

L'affaire du lac Tchanchi, qui me paraît incontestablement d'initiative soviétique, est sans doute une des premières manifestations de ces dispositions nouvelles. Il n'est pas exclu que pour soulager la Chine, les Soviets ne posent encore quelques ventouses le long du Mandchoukouo.

Cette situation mérite d'autant plus de retenir notre attention qu'il a toujours existé un certain parallélisme entre la politique que Moscou fait à l'est et celle qu'il poursuit à l'ouest (2).

(1) Sur cet engagement, voir ci-dessus les nos 232 (note), 243, 262.

(2) Le 3 août par télégramme no 597, l'ambassadeur signale : « Pour la première fois la presse soviétique hausse le ton ce matin et commente avec vivacité les derniers incidents soviéto-japonais ».

309

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères, à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

D. nº 1533. *Paris, 31 juillet 1938.*

A la date du 11 avril, sous le nº 800 [1], je vous avais exposé comment, à la suite des entretiens poursuivis à Paris avec M. Bech au sujet de la situation internationale du Luxembourg, le projet d'une déclaration éventuelle du gouvernement français (annexe IV datée du 2 avril de la lettre précitée) avait été remis officieusement au ministre des Affaires étrangères du Grand-Duché.

Depuis lors, sur instruction de M. Bech, le juriste luxembourgeois M. Wehrer avait pris contact à Berlin avec M. von Weiszäcker et M. Gaus pour chercher à déterminer dans quelle mesure pourraient coïncider les assurances qu'obtiendrait le Grand-Duché du gouvernement du Reich, aussi bien que du gouvernement français.

Le 16 juin, les négociateurs luxembourgeois ont repris contact avec le Département. Ils ont exposé que M. Wehrer avait trouvé la Wilhelmstrasse prête soit à la signature d'un acte multilatéral auquel seraient parties l'Allemagne, la France et la Belgique et qui reconnaîtrait la neutralité inconditionnelle et garantie du Grand-Duché, soit à l'élaboration de déclarations unilatérales et, autant que possible, parallèles, par lesquelles la France et l'Allemagne affirmeraient leur volonté de respecter l'intégrité territoriale du Grand-Duché aussi longtemps qu'elle le serait par les autres puissances.

La formule d'un acte multilatéral offrait psychologiquement l'avantage de permettre la signature en commun par la France et l'Allemagne d'un acte international. Dans la situation européenne actuelle, cet avantage méritait d'être pesé, mais il comportait d'autre part de graves inconvénients :

a. Une difficulté du fait que le gouvernement allemand ne veut plus rien connaître de la Société des Nations et qu'il est difficile qu'une déclaration signée par la France au sujet du Luxembourg fasse purement et simplement abstraction de Genève et des obligations du pacte;

b. La reconnaissance, de la part de la France, d'un régime de neutralité inconditionnelle, qui, venant après les satisfactions accordées à Genève à la Suisse dans ce domaine [2], serait immédiatement invoquée par les pays nordiques et risquerait ainsi de hâter la dislocation du système genevois.

Mais l'objection majeure soulevée contre un pacte multilatéral résulte de l'attitude de Londres. Si le gouvernement britannique en effet a, depuis

[1] Reproduit au tome IX de la présente série sous le nº 165.
[2] Voir ci-dessus les nºs 111, (note), 190 (note).

longtemps, manifesté explicitement son intention de n'être partie à aucun accord ou déclaration relatifs au Luxembourg, il paraissait du moins, jusqu'au début de ce mois, disposé à prendre acte éventuellement de la déclaration que le gouvernement français pourrait lui-même signer. La communication du Foreign Office, en date du 4 juin [1], transmise par votre lettre nº 521 du 8 juin, a modifié profondément la situation : tenant pour périmé le régime de la neutralité du Grand-Duché tel qu'il résulte des traités de 1867 déclarés caducs, non seulement le gouvernement britannique n'entend contracter aucune obligation nouvelle quelle qu'elle soit en faveur du Luxembourg, mais encore il nous fait savoir qu'il lui serait impossible de prendre acte d'un document où la neutralité luxembourgeoise serait affirmée.

A nous engager dans la voie où la délégation luxembourgeoise souhaitait nous voir entrer, nous aurions donc risqué d'élaborer un document que l'Angleterre se serait refusée à reconnaître. Il n'est pas besoin de vous marquer les dangers que comporterait une telle situation au cas où un conflit franco-allemand naîtrait de la mise en œuvre de la garantie que nous aurions donnée : le gouvernement britannique, dans certaines circonstances, pourrait trouver là motif au moins à hésitation avant de tenir les engagements qui valent en cas d'« agression provoquée »; le traité franco-tchécoslovaque est, lui, expressément mentionné dans l'acte général de Locarno...

Cette considération m'a paru décisive. Les négociateurs français ont donc définitivement écarté la formule d'un acte multilatéral pour en revenir à l'élaboration de déclarations indépendantes faites au Grand-Duché respectivement par la France, l'Allemagne et la Belgique (si celle-ci y consent) et d'où résulterait pour chacune des puissances — suivant la formule qui a les préférences de nos autorités *militaires* — l'obligation de respecter l'intégrité du territoire luxembourgeois tant qu'elle serait elle-même respectée par une des deux autres.

C'est dans ces conditions qu'au cours des entretiens qui se sont poursuivis à Paris du 16 au 19 juin, ont été élaborés les deux projets de note ci-joints destinés à être échangés entre le gouvernement français et le gouvernement luxembourgeois. On s'est efforcé, dans leur rédaction, d'employer des formules telles que le gouvernement allemand, en réponse à une communication analogue que lui adresserait le gouvernement luxembourgeois, n'ait pas, de son côté, de difficulté sérieuse à envoyer lui-même une note aussi conforme que possible à la note française. Ainsi, bien que contractés isolément, les engagements assumés par la France, l'Allemagne et, éventuellement, la Belgique, se présenteront comme des réponses à une demande identique du gouvernement luxembourgeois, et ils vaudront pour chacune des puissances dans la mesure où ils seront respectés par l'autre.

[1] Non reproduite. Aux termes de cette communication, le Foreign Office souhaitait que, s'il dût prendre note (*to take « formal note »*) d'une déclaration que le gouvernement français pourrait faire au gouvernement luxembourgeois, ce serait aux conditions suivantes : 1. Que la formule employée ne reconnût pas à nouveau la neutralité du Luxembourg ni n'impliquât que l'ancienne neutralité stipulée par le traité de 1867 existât vraiment (*is an existing fact*); 2. Que cette formule ne constituât pas un engagement à inclure le Luxembourg dans un pacte occidental qui serait appelé à se substituer au traité de Locarno.

Vous remarquerez que, pour tenir compte des préoccupations du gouvernement britannique, la France s'engagerait à respecter la neutralité du territoire luxembourgeois, mais qu'elle n'assumerait en fait d'autres engagements que ceux qui résultent en principe de l'article 10 du pacte de la Société des Nations (respecter et maintenir contre une agression extérieure l'intégrité territoriale, l'indépendance politique) ou du droit international commun (respecter l'inviolabilité du territoire).

Vous remarquerez aussi que toute allusion aux traités de 1867 a été évitée et que si la neutralité luxembourgeoise est visée, il s'agit en réalité d'une politique de neutralité et non pas d'une neutralité au sens juridique du mot. Enfin, s'il n'a pas paru possible d'écarter toute référence à la conclusion éventuelle d'un acte général pour la sécurité occidentale auquel le Luxembourg serait partie (la délégation luxembourgeoise tenait vivement à ce point), du moins cette référence est-elle énoncée en des termes qui ne préjugent en rien la solution finale.

Se rendant compte qu'il nous serait impossible d'aller plus loin, le ministre d'État du Luxembourg s'est, pour sa part, rallié à ce texte et s'est réservé de le soumettre au gouvernement belge et au gouvernement allemand.

Vous voudrez bien, pour votre part, le communiquer au Foreign Office en exprimant notre ferme espoir que le gouvernement britannique n'y trouvera rien qui puisse heurter la doctrine formulée dans sa note du 4 juin. Entre le danger qu'il y aurait à laisser le Luxembourg obtenir de l'Allemagne une garantie unilatérale et les engagements qui résultent de la formule qui vous est communiquée, j'ai confiance que le Foreign Office fera le choix que nous souhaitons. En le mettant confidentiellement au courant de l'état de la négociation, vous voudrez donc bien demander expressément si, au cas où le projet qui lui est transmis, ou tout autre qui en serait très voisin, serait définitivement adopté, le gouvernement britannique serait, pour sa part, prêt à prendre acte suivant la procédure qui vous avait été antérieurement exposée.

Vous trouverez au surplus ci-joint, copie d'une note dans laquelle le jurisconsulte du Département a précisé la portée des diverses dispositions insérées dans le projet d'échange de lettres [1].

Annexes

Note

28 juin 1938.

Le gouvernement grand-ducal a l'honneur d'exposer au gouvernement de la République ce qui suit :

Les limites du grand-duché du Luxembourg ont été déterminées par l'acte annexé au traité de Londres du 19 avril 1839 sous la garantie des puissances.

[1] Note non retrouvée.

Dans un but de paix européenne, le traité signé le 11 mai 1867 à Londres par les puissances et le Luxembourg a établi la neutralité permanente du Grand-Duché.

En 1920, le Grand-Duché fut admis dans la Société des Nations.

Comme des négociations ont été entamées entre les puissances en vue de la conclusion d'un acte général destiné à se substituer au traité de Locarno, le gouvernement grand-ducal exprime le désir que les garanties internationales que cet acte établit en faveur de la consolidation de la paix européenne soient étendues au Luxembourg, et qu'à cette occasion soit reconnu l'intérêt que la neutralité du Grand-Duché présente pour la paix européenne.

En attendant la réalisation de cet acte général, le gouvernement grand-ducal exprime le désir que le gouvernement de la République renouvelle l'engagement de respecter l'intégrité territoriale et l'indépendance politique du Luxembourg et de les maintenir contre toute agression extérieure.

Le gouvernement grand-ducal est en mesure d'informer le gouvernement de la République que les gouvernements allemand et belge, constatant que l'inviolabilité du territoire luxembourgeois est d'un intérêt commun pour le maintien de la paix européenne, sont prêts à prendre l'engagement de respecter en toutes circonstances cette inviolabilité, et il exprime le désir que le gouvernement français veuille bien prendre le même engagement.

Le gouvernement grand-ducal, de son côté, réaffirme à cette occasion sa fidélité à la politique traditionnelle de neutralité du Grand-Duché, dans le respect de ses engagements internationaux

II

Note

28 juin 1938.

Le gouvernement de la République a l'honneur d'accuser réception de la note en date de ce jour, par laquelle le gouvernement grand-ducal a exprimé le désir que les garanties internationales que l'acte général destiné à se substituer au traité de Locarno établira en faveur de la consolidation de la paix européenne, fussent étendues au Luxembourg, et qu'à cette occasion fût reconnu l'intérêt que la neutralité du Grand-Duché présente pour la paix européenne.

En attendant la réalisation de cet acte général, le gouvernement grand-ducal a exprimé le désir que le gouvernement de la République renouvelât l'engagement de respecter l'intégrité territoriale et l'indépendance politique du Luxembourg, et de les maintenir contre toute agression extérieure.

Le gouvernement grand-ducal a réaffirmé, à cette occasion, sa fidélité à la politique traditionnelle de neutralité du Grand-Duché, dans le respect de ses engagements internationaux.

En réponse à cette note, le gouvernement de la République, prenant acte de la déclaration du gouvernement grand-ducal de rester fidèle à sa politique traditionnelle de neutralité, dans le respect de ses engagements internationaux, se déclare prêt à appuyer la demande du gouvernement grand-ducal de voir étendre au Luxembourg les garanties internationales que l'acte général destiné à se substituer au traité de Locarno établira en faveur de la consolidation de la paix européenne, et il peut dès maintenant manifester sa sympathie pour le désir du gouvernement grand-ducal de voir reconnaître l'intérêt que la neutralité luxembourgeoise présente pour la paix européenne.

Déférant au désir exprimé par le gouvernement grand-ducal, le gouvernement de la République affirme dès maintenant et à nouveau ses obligations de respecter l'intégrité territoriale et l'indépendance politique du Luxembourg et de les maintenir contre toute agression extérieure.

Le gouvernement de la République, constatant que l'inviolabilité du territoire luxembourgeois est d'un intérêt commun pour le maintien de la paix européenne, prend acte de la déclaration du gouvernement grand-ducal portant que les gouvernements allemand et belge sont prêts à prendre l'engagement de respecter en toutes circonstances cette inviolabilité. En considération de l'engagement pris à cet égard par les gouvernements allemand et belge, il prend, pour ce qui le concerne, le même engagement.

310

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1537 à 1540 (1). Réservé. *Prague, 1er août 1938* (2).

(*Reçu :* le 3, 12 h.)

Le président du Conseil m'a reçu ce matin. Il m'a dit s'être rendu compte immédiatement des avantages que présente la mission Runciman, aussi bien que des grands inconvénients qu'il y aurait ou à en décliner l'envoi ou même à nuancer l'acceptation de conditions préalables.

Les avantages et les inconvénients que m'a exposés M. Hodza sont ceux que Votre Excellence avait indiqués à M. Osusky et dont Elle m'a donné connaissance par ses télégrammes nos 672 à 674 (3). Le président du Conseil a tenu toutefois à marquer auprès de moi la manière « peu agréable » dont la proposition avait été présentée, puisqu'elle avait indiqué que si elle était [écartée], M. Neville Chamberlain se réserverait de faire connaître publiquement et l'offre et la réponse... (4) M. Hodza a été choqué de ce que le gouvernement tchécoslovaque et le parti des Sudètes étaient mis sur le même pied, alors que, m'a-t-il dit, le parti des Sudètes ne constituait qu'un parti dans la minorité allemande. Il en a fait l'observation à M. Newton qui l'a acceptée. M. Hodza paraît croire que le gouvernement britannique et lord Runciman tiendront compte de cette observation.

Suivant les renseignements envoyés par M. Masaryk (5)..., idée que se fait le président du Conseil de l'état d'esprit du gouvernement britannique tel qu'il résulte des démarches allemandes à Londres et de l'envoi à Prague de lord Runciman, le cabinet de Londres serait désireux d'ouvrir avec le (6)... du Reich des conversations sur des bases assez avantageuses; le but serait de détendre la situation générale. L'existence du problème tchécoslovaque mettrait obstacle à l'ouverture de pareilles négociations. Ce serait pour cette raison que le gouvernement britannique se serait décidé à donner une contribution indirecte au règlement de ce problème et non pas pour aider le gouvernement tchécoslovaque à résoudre les difficultés où il se trouve. Cependant l'Angleterre serait consciente de son propre intérêt à la subsistance d'une Tchécoslovaquie indépendante et conservant ses frontières actuelles.

(1) « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par avion.
(3) Du 26 juillet, ci-dessus reproduits sous le n° 266.
(4) Lacune de déchiffrement.
(5) Lacune de déchiffrement.
(6) Lacune de déchiffrement.

Concernant la mise au courant du gouvernement français de la progression des conversations de lord Runciman et des conclusions vers lesquelles s'acheminerait l'informateur anglais avant que celles-ci ne fussent arrêtées dans leur forme définitive et qu'elles ne fussent rendues publiques, j'ai donné les mêmes indications et fait les mêmes recommandations au président du Conseil qu'au président de la République. M. Hodza m'a remercié et m'a répondu que comme c'était d'ailleurs son intérêt, il se tiendrait en contact intime avec moi.

311

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1548 à 1550 (1). Réservé. *Prague, 1er août 1938* (2).

(*Reçu :* le 3, 12 h.)

[Suite à mon télégramme no] 1547 (3).

J'ai interrogé le Président sur la marche des négociations poursuivies d'une part avec les partis tchèque et slovaque, et d'autre part avec le parti des Sudètes.

Du côté des partis tchèque et slovaque, le Président m'a répondu que subsistaient des difficultés.

Quant aux Sudètes, M. Hodza m'a rappelé que c'était pour faciliter l'accord avec eux qu'il avait tenu à donner aux pourparlers une base « large et élastique ».

Il m'a répété que dans le parti Henlein existaient un élément réaliste et un élément radical. Les « patriotes réalistes » seraient gênés par l'état d'esprit de certains districts où les chefs intellectuels feraient campagne en faveur de l'Anschluss.

Le Président a l'impression qu'actuellement les chefs sudètes seraient sans instruction de Berlin. Peut-être, ajoute-t-il, des instructions auront-elles été données hier à Breslau par M. Hitler à M. Henlein.

M. Hodza pense, comme M. François-Poncet, que les décisions de M. Hitler demeurent une redoutable inconnue. L'état d'excitation où se trouve le Führer lui a été représenté comme le résultat d'une maladie (4). Il dit que MM. Gœring et von Neurath recommanderaient la patience, alléguant que la Tchécoslo-

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Par avion.
(3) Du 1er août, non retrouvé. Ce document concernait un article du *Venkov* relatif au mémoire de M. Neuwirth (sur ce mémoire, voir ci-dessus les nos 134, 168 (note), 183).
(4) Voir ci-après le no 312.

vaquie pourrait être encerclée et réduite économiquement à la merci avec le concours de la Pologne et de la Hongrie. Le président du Conseil fait observer qu'une pareille collaboration et une pareille action provoqueraient une guerre générale, parce que la Russie ne saurait s'accommoder du but poursuivi.

312

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. sans nº [1]. *Berlin, 1er août 1938* [2].

Les informations que j'ai recueillies ces jours derniers confirment ce que j'ai dit, dans mes précédentes communications, au sujet de l'état d'esprit de M. Hitler.

Le Chancelier, assez isolé à Berchtesgaden où il ne reçoit pas volontiers les visiteurs, passerait par des alternatives incessantes. Sa santé laisserait à désirer. Il userait de plus en plus de soporifiques. Il serait nerveux, agité, tiraillé, tour à tour exalté et abattu. Il donnerait, pour la première fois depuis longtemps, l'impression de n'être plus sûr de lui-même, ni de la ligne qu'il doit suivre. Le 18 juillet, il est bien exact qu'il avait adressé à l'État-major l'ordre de se tenir prêt [3], pour la fin du mois, et il est exact aussi qu'il a, peu après, rapporté cet ordre.

Il serait, au fond, toujours persuadé que le problème tchèque ne s'arrangera pas à l'amiable et demeurerait résolu à employer la force, au moment propice.

Il serait, cependant, disposé à laisser se dérouler l'expérience Runciman, dans l'idée qu'une fois acquis l'échec du médiateur britannique, il aurait devant lui le champ libre; car, selon lui, l'Angleterre ne serait plus, alors, en humeur, ou en mesure, d'intervenir par les armes pour aller au secours du gouvernement de Prague.

Il attendrait, ainsi, jusqu'au congrès de Nuremberg. Ce ne serait qu'au lendemain de ce congrès, en septembre, qu'il se déciderait à l'action, à condition, toutefois, que les circonstances ne se modifient pas, qu'un incident dramatique et dont sa sensibilité serait frappée, n'éclate pas, ou qu'il ne change pas brusquement d'orientation d'ici-là.

Car, encore une fois, sa mobilité serait extrême et, pour autant qu'il soit possible d'accéder à lui par des voies directes ou indirectes, il serait soumis à des pressions contradictoires.

Il y a, en effet, en Allemagne, de nombreux milieux qui craignent la guerre et travaillent à l'éviter; ils ne comprennent pas seulement les têtes de l'État-

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Voir ci-dessus le nº 246.

major, dont Hitler, au surplus, se plaint avec véhémence, mais, peut-on dire, tout ce qui reste de la bourgeoisie éclairée et qui est plus ou moins sincèrement rallié au régime. Ces milieux font ressortir l'insuffisance de la préparation militaire et l'ampleur du risque à courir, en présence de la précarité des stocks et de l'incapacité où se trouverait l'Allemagne de « tenir » longtemps; ils évoquent le funeste exemple de Guillaume II; ils insistent sur les sentiments de la population, qui s'intéresse à peine aux Sudètes, et ne considère pas que le sort de ces derniers vaille le drame d'une conflagration européenne; ils essaient, enfin, de séduire l'imagination du Chancelier par l'attrait d'une gloire pacifique et de toucher son cœur, en lui représentant l'horreur du sang versé et le deuil des mères, dont il porterait la responsabilité.

Tout cela ne serait pas sans l'émouvoir. Mais il entendrait également un autre son de cloche. Il y a, auprès de lui, des partisans déterminés de la guerre. M. von Ribbentrop, Himmler, chef des milices noires, Gœbbels, Hess, compteraient dans leurs rangs, ainsi que cette entité redoutable et malaisée à saisir, qui s'appelle le parti. Ceux-là, convaincus que le secret des succès du national-socialisme réside dans son dynamisme, pousseraient le Führer à l'audace. Il ne leur échapperait pas, d'ailleurs, que le régime est entré dans une phase de sérieuses difficultés intérieures; l'économie allemande commence à s'épuiser; l'argent manque; les finances glissent sur la pente de l'inflation monétaire; en dépit des fêtes et des cérémonies qui le galvanisent pour un moment, le moral même du pays fléchit; le mécontentement, les critiques, la lassitude s'accentuent; M. Gœbbels, en particulier, en aurait pleine conscience. Lui et ses amis jugeraient donc opportun de reconstituer l'unité nationale, de réveiller l'ardeur patriotique et l'enthousiasme pour le IIIe Reich, à la faveur d'un nouveau « coup », hardi et grandiose, semblable à ceux qui l'ont précédé et qui ont assuré, jusqu'à présent, le prestige du régime. Faute de quoi, le IIIe Reich serait exposé au risque de s'user et de s'effriter peu à peu.

Ces mêmes milieux feraient valoir qu'au printemps prochain, ou dans un an, il serait trop tard. L'armement anglais, l'armement français seront plus considérables et plus redoutables, tandis qu'aujourd'hui, la Grande-Bretagne est encore faible et, du reste, embarrassée par les troubles de Palestine [1], qui ne manqueront pas de s'aggraver. Il suffirait d'oser. La mission de lord Runciman, de quelque manière qu'elle tourne, contribuera à « désarmer » l'opinion publique anglaise et française, à l'éloigner de l'idée de la guerre. Ayant, de sa propre initiative, assumé un rôle d'arbitre, la Grande-Bretagne serait mal placée, désormais, pour prendre parti et se jeter complètement dans le camp des Tchèques. Avec un peu d'audace, l'Allemagne l'obligerait à reculer; et la France, sans l'appui anglais, ne bougerait pas. Le 21 mai, une occasion a été perdue; il faut en faire naître une autre prochainement et en profiter, cette fois, sans hésiter.

Quelle est, dans le conflit des influences qui cherchent à s'exercer sur l'esprit du Führer, la position personnelle de M. Gœring?

[1] En juillet 1938, les attentats terroristes et les troubles se multipliant en Palestine (notamment le 25 à Haïfa), le gouvernement britannique envoyait des renforts dans son mandat.

Les indications qui me parviennent à ce propos ne sont pas concordantes. Elles rangent le Maréchal tantôt dans le parti de la paix, tantôt dans celui de la guerre. Il n'est pas invraisemblable qu'en réalité, M. Gœring, selon la tactique qu'il emploie souvent, ménage l'un et l'autre et soit, lui-même, assez flottant. Il est possible aussi qu'à l'heure actuelle, ses relations avec M. Hitler, comme il arrive périodiquement, soient un peu tièdes. C'est ce que laisserait supposer le voyage démonstratif qu'il est en train de faire, sur son yacht Karin II, au Danemark, en Scandinavie et dans la mer du Nord.

De l'ensemble de ces renseignements se dégagent, en résumé, les conclusions suivantes auxquelles il convient, au surplus, de n'attacher qu'une valeur provisoire.

Le péril de complications pouvant entraîner l'intervention militaire de l'Allemagne en Tchécoslovaquie et la guerre en Europe n'est pas immédiat. M. Hitler, après avoir songé, un instant, à brusquer les choses, y a renoncé. Il parait décidé à attendre, jusqu'au congrès de Nuremberg, le résultat de la mission confiée à lord Runciman, persuadé, d'ailleurs, que ce résultat, quel qu'il soit, ne saurait que lui être favorable; car la seule hypothèse qu'il ne semble pas envisager est celle dans laquelle le médiateur britannique donnerait tort aux Sudètes et déclarerait leurs exigences excessives.

Pourra-t-il, après le congrès de Nuremberg, se lancer dans une action de force? Il a tendance à le croire et les « activistes » qui l'entourent s'efforcent de l'y pousser. Mais les partisans de la paix qui s'opposent à ces derniers espèrent l'en détourner. Ils estiment que c'est déjà, pour la cause de la paix, un grand succès que d'avoir réussi à faire accepter l'intervention de lord Runciman.

Si donc, la situation présente n'est pas immédiatement alarmante, elle n'est pas non plus stabilisée; elle demeure précaire, délicate et dangereuse.

L'avenir dépendra, dans la plus large mesure, de l'habileté et de l'intelligence que montrera lord Runciman, de la souplesse, mais aussi de la fermeté courageuse dont l'Angleterre, à l'occasion, saura témoigner, avec le concours de la France.

Il ne semble pas, en tout cas, que l'heure ait déjà sonné des projets de conférence à quatre, de règlement général de la paix européenne, d'accord de limitation des armements, dont s'obstinent à parler certaines feuilles de Londres ou de Paris.

Quelle que doive être son attitude future, il ne faut pas perdre de vue que le IIIe Reich continue à développer, jour et nuit, ses travaux de fortification et ses préparatifs militaires *et se comporte en toutes choses comme un pays qui s'attend à faire face à une guerre européenne dans un délai rapproché.* Mille détails nous le rappellent à chaque instant. Le dernier qui soit arrivé à ma connaissance n'est pas le moins significatif : la classe de soldats qui devait être libérée en octobre prochain aurait été avertie qu'elle serait conservée sous les drapeaux jusqu'en janvier.

313

M. SPITZMULLER, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BUCAREST,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 653 à 658 (1). Réservé. *Bucarest, 2 août 1938, 8 h. 5.*

(*Reçu :* 11 h.)

M. Comnène, que je félicitais ce matin de l'heureux aboutissement des négociations de l'Entente balkanique avec la Bulgarie (2), m'a marqué sa très vive satisfaction de l'accord de Salonique. Il y voit le gage d'un rapprochement futur entre les nations de la Péninsule qui permettra, d'une part, le règlement amiable, dans un esprit de compréhension réciproque, des autres questions en suspens et, d'autre part, l'établissement d'une fructueuse collaboration. « Cet accord, a conclu le ministre des Affaires étrangères, constitue une des plus importantes contributions au renforcement de la paix qui aient été réalisées ces dernières années en Europe ».

Comme le sait le Département, c'est en grande partie le retard apporté par la Roumanie à donner son adhésion au projet de traité qui a prolongé quelque peu les négociations entre M. Metaxas et Kiosseivanov.

Il est de fait, et la correspondance de cette légation l'a fait ressortir, que de fortes oppositions s'étaient fait jour dans ce pays, en particulier à l'État-major, contre la reconnaissance à la Bulgarie de l'égalité des droits en matière militaire. Le gouvernement de Bucarest a toutefois fini par comprendre qu'en l'occurrence, l'intérêt politique d'un tel accord l'emportait de loin sur les inconvénients d'ordre technique. C'est la volonté du Roi, semble-t-il, qui a, en dernière analyse, départagé les divers courants qui s'affrontaient à ce sujet au sein du Cabinet. L'évolution de M. Comnène, naguère encore assez réservé sur les chances de succès des conversations d'Athènes et aujourd'hui partisan triomphant de l'acte du 31 juillet, en est un témoin assez significatif. Du reste, il y a tout lieu de penser, on va le voir, que c'est en songeant au moins autant à la Hongrie qu'à la Bulgarie que le gouvernement de Bucarest s'est enfin décidé à conclure.

M. Comnène m'a remis en effet le texte de la déclaration qu'il venait de faire à la presse à ce sujet en me priant de le communiquer au Département et d'attirer spécialement son attention sur la deuxième phrase du huitième

(1) « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Le 31 juillet, avait été signé à Salonique un accord entre M. Metaxas, président en exercice du conseil permanent de l'Entente balkanique, agissant au nom des états membres de cette Entente, et M. Kiosseivanov, président du Conseil bulgare. Ces états prenaient l'engagement « de s'abstenir, dans leurs relations mutuelles, de tout recours à la force ». En outre, les clauses militaires, navales et aériennes du traité de Neuilly, et les dispositions relatives à la frontière de la Thrace, signées à Lausanne le 24 juillet 1923, étaient abrogées.

alinéa, qui, m'a-t-il dit, vise directement la Hongrie. Le ministre a souligné à cet égard la différence qui séparait à ses yeux « la bonne foi et la bonne volonté bulgare » de « la mauvaise foi et de la mauvaise volonté hongroise ». J'ai cru pouvoir marquer à mon interlocuteur, en me fondant sur la dépêche du Département nº 402 (1), que le gouvernement français qui serait des premiers à se réjouir de l'accord du 31 juillet, apprécierait particulièrement la référence aux résolutions de Stresa de 1935 contenues dans sa déclaration.

« Dès demain, a ensuite déclaré M. Comnène, je vais charger notre ministre à Budapest de proposer nettement au gouvernement hongrois de conclure un accord analogue *mutatis mutandis*, au traité de Salonique. Je suis prêt à le signer immédiatement. Toutefois, je n'ai aucune illusion sur la réponse que l'on peut attendre de notre voisin occidental. Ce sera là du reste notre dernière tentative pour améliorer la situation actuelle : nous avons assez fait en vain pour nous dispenser de persévérer. Si sous prétexte de protéger leur minorité hongroise... (2) persiste à exiger en contrepartie un véritable droit d'immixtion dans les affaires intérieures de la Roumanie, la preuve sera faite de leurs dispositions réelles et le monde jugera de quel côté se trouvent les partisans sincères de la collaboration pacifique entre les peuples ».

A cette occasion, M. Comnène s'est déclaré en mesure d'affirmer que la position yougoslave à l'égard des prétentions hongroises était aussi catégorique que celle de son pays.

En terminant, le ministre des Affaires étrangères m'a prié de demander au gouvernement français comme il le faisait d'autre part auprès de mon collègue britannique d'intervenir à nouveau et de façon pressante à Budapest afin d'attirer l'attention du gouvernement hongrois sur la vanité, pour ne pas dire le danger de ce que la Roumanie appelle volontiers son attitude d'obstruction. « Il existe encore une possibilité d'accord, une chance d'entente, m'a dit M. Comnène. Il serait bon qu'on sût à Budapest que c'est la dernière et que la Hongrie n'a rien à espérer en prolongeant ses tergiversations actuelles ».

Il reste à trancher la question de savoir si les grandes puissances désirent s'associer d'une manière ou de l'autre à un acte qui modifie sur des points importants deux traités dont ils sont signataires... (3), utiliser dans ce sens la politique esquissée à Stresa. Je crois, en tout état de cause, qu'on serait sensible ici à des félicitations ou à une marque de satisfaction officielle qui s'adresserait, bien entendu, à tous les signataires de l'accord en cause.

(1) Du 8 juillet, non reproduite.
(2) Lacune de déchiffrement.
(3) Lacune de déchiffrement.

314

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 592 à 594. *Moscou, 2 août 1938, 22 h. 10, 22 h. 11, 22 h. 12.*

(*Reçu :* 23 h.)

M. Litvinov, que je viens de voir, tout en reconnaissant l'importance des derniers engagements à la frontière de Mandchourie, ne paraît pas croire que l'aggravation de la situation soit susceptible d'entraîner une guerre entre l'U.R.S.S. et le Japon (1).

« On n'en veut pas à Tokyo et nous n'en voulons pas non plus. L'initiative des dernières opérations militaires est due exclusivement à l'armée japonaise de Corée qui fournit des rapports inexacts aux autorités centrales pour envenimer les choses. Il est notamment faux que nous ayons jamais franchi la ligne de hauteurs que nous considérons comme constituant la frontière. C'est sur cette ligne que les Japonais nous ont attaqués par surprise dans la nuit du 31, refoulant nos avant-postes de quelques kilomètres. Nous avons contre-attaqué avec des troupes régulières, appuyées par l'artillerie et l'aviation; nous avons chassé nos adversaires des hauteurs, notamment de celle de Tchang-Kou-Feng, point initial du conflit, et nous avons réoccupé la ligne frontière. Tchang-Kou-Feng est actuellement soumise au bombardement de l'artillerie japonaise ».

« Ainsi, lui ai-je demandé, l'action continue? »

« Oui, m'a-t-il répondu. Mais, nous sommes résolus à nous maintenir sur nos positions premières. Si les Japonais s'obstinent, la lutte pourra évidemment prendre une certaine extension car, à chaque division japonaise nouvelle, nous opposerons un corps d'armée.

« J'ai toutefois l'espoir que lorsque Tokyo sera persuadé de notre intention pacifique, les choses s'arrangeront. »

« Le gouvernement soviétique est-il assuré, ai-je demandé, de la stricte obéissance du commandement de l'armée d'Extrême-Orient aux ordres donnés de ne pas franchir la frontière? » «Absolument », m'a répondu le Commissaire du peuple.

Celui-ci m'a par ailleurs déclaré que les chiffres fournis par l'ambassadeur du Japon au sujet du matériel pris aux troupes soviétiques étaient faux. Il ne m'a toutefois pas donné de précisions.

(1) **Déjà dans un télégramme du 6 juillet, l'ambassadeur de France à Moscou estimait que le gouvernement russe « étant donné notamment la crise intérieure », désirait « avant tout éviter les aventures militaires ».**

315

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Cosme, Ministre de France à Athènes.

T. nº 275. *Paris, 2 août 1938* (1).

Je me réfère à votre télégramme nº 112 (2).

Veuillez faire savoir au gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité, que le gouvernement français se félicite de l'heureuse conclusion des accords du 31 juillet, qui doivent, pour le plus grand bien de la paix générale, fortifier la cordialité dans les rapports des états balkaniques.

Vous pourrez indiquer, en vous rapportant aux renseignements contenus dans ma lettre du 8 juillet (3), que si le gouvernement français a tenu à observer, au cours des négociations, une entière réserve à l'égard d'une question intéressant spécialement les Balkans, il n'en a pas moins suivi les progrès des pourparlers dans l'esprit favorable dont nous avions déjà témoigné à la réunion de Stresa en 1935.

Des instructions analogues sont adressées à vos collègues accrédités auprès des états membres et à M. Ristelhueber.

316

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 807. (4) *Berlin, 2 août 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 6 août.)

Depuis l'époque où le conflit germano-tchèque est entré dans une phase aiguë, c'est-à-dire depuis le 21 mai, il ne se passe guère de semaine ni de jour sans que les dirigeants hitlériens n'accusent par leur presse, et dans les termes

(1) Par avion.

(2) Qui annonçait la signature le lendemain de l'accord de Salonique. Sur ces accords, voir ci-dessus le nº 313 (note).

(3) Cette lettre (nº 108) n'a pas été retrouvée. Elle traitait de la libération de la Bulgarie des clauses militaires du traité de Neuilly.

(4) Archives de l'ambassade.

les plus violents, le gouvernement de Prague de mener une politique double à l'égard des nationalités. A les entendre, la contradiction flagrante qui existerait entre les assurances données par le cabinet tchécoslovaque et les actes du pouvoir central constituerait un objet de scandale pour tout observateur tant soit peu objectif. Tel le dieu Janus, la politique du Hradschin aurait deux visages : l'un tourné vers l'Occident ne serait qu'acquiescement et bonne volonté tandis que l'autre, trop connu des Sudètes, exprimerait uniquement la haine, la dureté et l'entêtement. En Tchécoslovaquie, les hommes d'État responsables parleraient sans cesse de leur désir sincère d'assurer l'égalité des droits aux différents groupes nationaux et de leur donner la possibilité de développer leur existence propre en toute liberté, mais, en réalité, les Sudètes devraient, à tout moment, mener une lutte opiniâtre pour sauvegarder leurs droits vitaux les plus élémentaires.

La presse officieuse du Reich a prétendu expliquer les raisons de cette soi-disant contradiction. A l'en croire, la cause serait double :

En premier lieu, le gouvernement tchécoslovaque serait divisé en lui-même. Les efforts faits par des hommes politiques « relativement » conciliants et consciencieux comme M. Hodza, pour ouvrir les voies à un compromis durable entre les Tchèques et les différentes nationalités établies sur le territoire de l'État, se heurteraient sans exception à l'opposition sournoise, mais absolue, d'une certaine clique dont le chef ne serait autre que le président Benès et dont les éléments les plus acharnés compteraient les ministres nationalistes et socialistes ainsi que plusieurs membres du haut État-major, dont le général Krejci. En fait, la réalité du pouvoir central serait entre les mains de ce petit groupe qu'animerait une haine farouche pour tout ce qui n'est pas tchèque et particulièrement pour ce qui est allemand.

Cette thèse n'est pas nouvelle. Elle a été soutenue et développée à satiété par tous les organes nationaux-socialistes et il suffit, pour plus de précision, de se référer à la correspondance antérieure de l'ambassade (*).

Mais, à côté de cette dictature présidentielle occulte ou plutôt dans son ombre, s'exercerait un autre pouvoir, ayant d'innombrables ramifications, enserrant toute la vie, publique ou privée, des territoires frontières dans un réseau aux mailles serrées. Ce pouvoir, c'est celui des redoutables *jednotas* qui, avec l'apparence de simples organisations frontalières, seraient en vérité des confréries, des franc-maçonneries du chauvinisme tchèque et, dans la région allemande, des agents dangereux de colonisation, de « tchéquisation ». Ce serait grâce à elles, à leurs intrigues, à leur veto local, si les promesses des hommes d'État responsables demeurent lettre morte, si les ordonnances et

(*) *Note du document :* cf. dépêches nos 559 du 31 mai 1938, 591 du 9 juin 1938, 605 du 14 juin 1938.

[D'après la dépêche no 559, la crise semblait « être arrivée à une sorte de palier » et les buts de la politique hitlérienne, au-delà de l'immédiat, restaient encore « enveloppés d'ombre ». La dépêche no 591 indiquait que, « d'après les journaux officieux du IIIe Reich », l'attitude des dirigeants hitlériens à l'égard du problème tchécoslovaque ne s'était « pas sensiblement modifiée ». Enfin, la dépêche no 605 commentait le discours que venait de prononcer M. Rudolf Hess à Stettin (sur ce discours, voir ci-dessus les nos 24 (note), 109.]

les circulaires ne sont pas appliquées ou le sont dans un esprit hostile aux Allemands et si le filet d'eau des bonnes intentions tchécoslovaques se perd sans cesse dans les sables du désert. Leur influence sur les autorités et les services publics serait pour ainsi dire illimitée et c'est, en définitive, leur action qui arrêterait toutes les tentatives d'apaisement intérieur en Tchécoslovaquie.

La *Gazette de la Bourse*, dans son numéro du 30 juillet, a donné quelques renseignements intéressants, bien qu'évidemment tendancieux, sur l'activité de ces associations.

La plupart d'entre elles auraient été fondées entre 1870 et 1890. Originellement, elles avaient pour but de défendre et de protéger les intérêts nationaux et économiques des Tchèques dans les communes mixtes de la frontière linguistique. Mais, bientôt, elles ont pris un caractère nettement offensif en ce sens qu'elles ont consacré tous leurs efforts à « tchéquiser » villes et villages des Sudètes et à y détruire l'influence allemande. Dès avant la guerre, elles avaient enregistré de nombreux succès dans ce domaine. Parmi les plus importantes, on peut énumérer :

La *Narodni Jednota Severoceska* (Association nationale de la Bohême du Nord), fondée en 1885. Cette association compte environ 130.000 membres répartis en 1.000 sections locales.

La *Narodni Jednota Posumavska* (Association nationale de la Forêt bohémienne) fondée en 1884 et qui comprend plus de 900 sections.

La *Narodni Jednota pro Vychodni Moravu* (Association nationale de la Moravie orientale) fondée en 1885. Avec son effectif de 70.000 membres, et ses 550 sections, cette association est la mieux organisée et la plus active.

La *Narodni Jednota pro Jihozapadni Moravu* (Association nationale de la Moravie du sud-ouest), fondée en 1886, 750 sections locales.

Outre ces associations, il convient de signaler, à côté de nombreuses organisations de moindre importance, la *Ustredni Matice Skolkska* dont l'activité s'exerce exclusivement dans le domaine scolaire et à qui l'on doit la création, dans les régions allemandes, d'un grand nombre de jardins d'enfants et d'écoles tchèques. Fondée en 1880, elle étend son action à tout le territoire tchécoslovaque alors que les *Narodni Jednotas* ne disposent que d'un secteur limité.

Après la naissance de l'État tchécoslovaque, la tendance des Tchèques à coloniser les régions allemandes serait devenue encore plus brutale. Assurés désormais de l'appui du pouvoir central et encouragés par la création des *Narodni Vybory* — Comités nationaux tchèques —, les dirigeants des *Jednotas* réussirent même pour un temps à s'emparer des leviers de commande officiels. D'après la *Gazette de la Bourse*, c'est de cette époque que dateraient les pertes les plus sensibles qu'auraient subies les Allemands en Tchécoslovaquie tant au point de vue des postes dans les services publics qu'en ce qui concerne les fermetures et les suppressions d'écoles ou bien les expropriations.

Plus tard, ces comités auraient bien cessé d'avoir un rôle officiel, mais aujourd'hui encore, dans de nombreuses localités, il existerait une sorte d'union personnelle entre les fonctionnaires des *Jednotas* et ceux des services

publics, si bien que la politique de tchéquisation serait poursuivie avec la même rigueur. Qu'il s'agisse de l'érection d'une école tchèque ou bien de la fermeture d'une école allemande, d'un emploi public à remplir, du morcellement d'un bien foncier, de crédits ou d'allégements fiscaux à répartir, de listes électorales à compléter ou à mettre au point, d'appréciation à porter sur le loyalisme de tel ou tel ressortissant; sur tous ces points, ce seraient le plus souvent les délégués des *Jednotas* qui décideraient en dernier ressort.

Rien ne caractériserait mieux cet état de choses que l'opinion émise par un professeur d'université tchèque, le Dr Emmanuel Radl. Cet intellectuel s'est efforcé, pendant des années, de préparer les bases d'un compromis loyal entre Tchèques et Allemands. Dans son livre intitulé *La lutte des Tchèques et des Allemands*, il écrit notamment : « On peut considérer le programme des organisations de défense comme une véritable déclaration de guerre à l'égard des Allemands (en précisant que le mot « allemand » désigne nos concitoyens de race allemande). Le seul fait d'appartenir au peuple allemand constitue déjà un danger sans même qu'interviennent la conduite ou les intentions politiques. Certes, l'influence de ces organisations sur la vie culturelle du pays a considérablement décliné après la guerre. Mais l'action pratique qu'elles exercent sur les autorités est d'autant plus grande qu'il n'y a plus personne pour s'opposer à la diffusion de leurs théories ni à l'application de leurs méthodes. En résumé, je ne crois pas être éloigné de la vérité en disant qu'elles constituent, à côté du pouvoir central, un second gouvernement (*Nebenregierung*) qui travaille d'accord avec lui ».

Les services de la propagande nationale-socialiste se sont emparés de la formule du Dr Radl. Cet aveu d'un Tchèque patriote, déclarent-ils, est suffisamment explicite. Il indique, avec toute la clarté désirable, que l'activité perturbatrice des *Jednotas* trouve l'approbation du gouvernement tchécoslovaque et qu'elle s'exerce même en liaison permanente avec les bureaux de Prague. Aussi ne doit-on pas s'étonner qu'un journal tchèque de la région frontière, l'*Obrana Naroda*, ait pu écrire, le 15 avril 1936, sans provoquer l'intervention d'une censure pourtant vigilante : « Le problème de la région frontière n'est pas seulement une question sociale. Il s'agit pour nous de reconquérir plus d'un tiers de notre patrie. Ce problème ne peut être résolu que si nous colonisons cette partie de notre pays et si nous reculons partout la frontière linguistique jusqu'à la frontière territoriale. Nous devons créer une région-frontière forte et infranchissable et en faire une sorte de ligne fortifiée, défendue par des hommes de notre race et de notre sang ».

Tel est l'esprit, souligne-t-on à Berlin, dans lequel les *Jednotas* poursuivent leur tâche. Ce sont ces théories de combat que l'on inculque à la jeunesse tchèque. Dans son éditorial déjà cité, la *Gazette de la Bourse* a relevé un autre exemple de cette mentalité « opposée à tout compromis et toute conciliation ». Il s'agit d'un manifeste publié, il y a quelques jours, par l'organe principal de la *Narodni Jednota* de la Bohême du nord, le *Hranidcar* et qu'auraient souscrit plus de trente organisations frontières. En voici le texte, d'après le journal berlinois :

« Nous devons abandonner l'esprit de faiblesse et de concession, déclare

ce manifeste, pour l'énergie qui, seule, en impose aux Allemands. Plutôt la guerre ouverte qu'un semblant de paix. Ceux qui cherchent à répandre les conceptions totalitaires doivent être sévèrement punis, particulièrement s'ils sont fonctionnaires ou instituteurs. On doit mettre un terme aux voyages que fait Conrad Henlein à l'étranger. Ses provocations relèvent de la loi de sûreté de l'État et il faut les juger comme telles. Quant aux revendications de Carlsbad, nous demandons qu'on les rejette en bloc. Grâce à notre bienveillance, la minorité allemande jouit encore de plus de droits que ne lui en garantit notre constitution profondément démocratique. Nous considérons les « habitants » de nationalité allemande comme une simple minorité et non pas comme un groupe national. Nous ne reconnaîtrons pas de territoires allemands, car ceux-ci n'existent pas. Nous serions heureux si les admirateurs des idéologies totalitaires quittaient notre pays pour s'établir ailleurs. Un Français, ami de notre peuple, Ernest Denis, a déjà écrit en son temps : « La race tchèque ne peut assurer son avenir que si elle conquiert ses frontières naturelles et recouvre la bande de territoire qui suit la ligne des montagnes ».

« Ce point de vue, ajoute la *Gazette de la Bourse*, est celui de tous les frontaliers tchèques, quel que soit le parti politique auquel ils appartiennent. Et ceux qui connaissent bien l'âme populaire tchèque savent que c'est également le point de vue de la masse de la population, aussi bien dans les campagnes que dans les rues de Prague, point de vue dont les gens du Hradschin doivent tenir compte avec le plus grand soin ».

En définitive, c'est à cette exaltation soigneusement entretenue par les *Jednotas* que serait imputable la résistance farouche opposée par la majorité de la population tchèque au développement des négociations engagées avec les Sudètes et lorsque M. Benès ou M. Hodza excipent de la nécessité de ménager l'opinion tchécoslovaque ils ne feraient qu'invoquer un phénomène dont ils connaîtraient, mieux que tout autre, les origines et les causes.

Les dirigeants hitlériens déclarent donc que, si le gouvernement de Prague veut réellement l'apaisement intérieur de la Tchécoslovaquie, il lui faut mettre un terme à l'activité « haineuse » des *Jednotas* ou, du moins, se désolidariser d'elles et condamner sans appel, devant l'opinion mondiale, leur chauvinisme dangereux. Tant que cela ne sera pas, disent-ils, ce sont les violentes professions de foi des frontaliers et non les assurances officielles de Prague qui donneront l'exact degré de toute la bonne volonté dont est capable le peuple tchèque et ce degré jusqu'ici est resté négatif.

A la veille de la mission Runciman, ces arguments et la manière dont ils sont présentés prennent un caractère particulièrement significatif. Ils tendent à démontrer que les promesses du gouvernement de Prague n'auront de valeur que si elles s'accompagnent d'une réforme profonde et, pour ainsi dire, d'une neutralisation de l'esprit public en Tchécoslovaquie. Il est permis de se demander si la campagne arrogante et brutale de la presse allemande contre les Tchèques, si les encouragements qu'elle dispense chaque jour, sous la forme la plus directe, aux Sudètes pour les inciter à maintenir l'intégralité de leurs revendications sont de nature à favoriser ce désarmement moral que réclame Berlin. Quant aux efforts de colonisation que les Tchèques ont déployés

pendant vingt ans dans les régions allemandes de leur pays, il est loisible de répondre à ceux qui affectent en Allemagne de s'en indigner, que Prague n'a fait que suivre en cela l'exemple séculaire de la politique germanique et que le IIIe Reich lui-même n'agit pas autrement, de nos jours, à l'égard de la minorité polonaise en Allemagne.

317

LE COLONEL DE GEFFRIER, ATTACHÉ DE L'AIR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GUY LA CHAMBRE, MINISTRE DE L'AIR.

D. nº 38054 A/S [1]. Très secret. *Berlin, 2 août 1938.*

La semaine écoulée vient encore d'apporter de nouvelles précisions [2] sur l'activité déployée par le Reich pour l'équipement de la frontière occidentale.

Les travaux de fortification se poursuivent avec une intensité que *tous* nos consuls de l'Ouest sont unanimes à souligner. Ceux-ci signalent en particulier d'importants travaux dans la région de Kehl, dans celle de Lauterbourg-Landau, dans la Sarre et, plus au nord, face à la frontière luxembourgeoise (région de Trèves) et face à la frontière belge (région d'Aix-la-Chapelle, München-Gladbach). On relève déjà sur plusieurs points le jalonnement d'une première ligne de défense, avec terrassements et réseaux de fils de fer camouflés, peints en ocre et vert, la mise en place d'obstacles antichars (poteaux en acier de fort diamètre), et la construction de nombreux ouvrages en ciment armé de différentes dimensions, les uns en première ligne, les autres plus importants apparaissant déjà plus en arrière (les renseignements de détails sur la nature et l'emplacement des travaux connus sont centralisés par notre attaché militaire).

La main-d'œuvre est assurée par un fort contingent d'Autrichiens, par de gros détachements du service du Travail répartis en de nombreux camps nouveaux, par des civils et par des unités actives étrangères à la zone rhénane. Le consul de Carlsruhe cite le chiffre de 200.000 Autrichiens employés dans le Palatinat; d'après le consul de Düsseldorf 40.000 ouvriers (armée, civils, *Arbeitsdienst*) travailleraient dans la seule région de la Sarre; selon un autre renseignement, 80.000 hommes de renfort du service du Travail auraient été envoyés de l'intérieur.

La direction des travaux est assurée par un grand nombre de techniciens; on remarque, en outre, aux abords des routes, quantités d'équipes d'officiers effectuant la reconnaissance et le piquetage du terrain.

(1) Extraite des archives de la Guerre.

(2) *Note du document :* Se reporter à mes lettres nº 38052 A/S du 13 juillet et nº 38053 A/S du 28 juillet 1938. [Le premier document n'a pas été retrouvé, le second est reproduit ci-dessus sous le nº 298.]

Le ravitaillement en matériel de fortification est assuré par trains entiers et par des convois de camions civils circulant sans arrêt et transportant du fil barbelé, des piquets, du sable et des matériaux de toutes sortes, en provenance des dépôts existants déjà en grand nombre dans la région ouest.

L'agent consulaire de Trèves, notamment, signale des parcs de matériel aux abords des gares à proximité de la frontière luxembourgeoise.

D'autre part, une reconnaissance aérienne effectuée le 30 juillet sur l'itinéraire Cologne-Coblence-Francfort par le commandant Réa, le capitaine Stehlin, et moi-même, nous a permis de constater l'existence d'une véritable accumulation de dépôts de cette nature entre Andernach et Coblence.

D'importants dépôts existent au voisinage de *toutes* les gares situées entre ces deux villes sur la voie ferrée à l'ouest du Rhin et de toutes les gares situées entre Irlich et Ehrenbreitstein sur la voie ferrée à l'est du Rhin; les ports fluviaux sur la rive gauche du fleuve sont également encombrés de matériel. On aperçoit d'autres parcs le long de la voie ferrée d'Andernach à Mayence, et également au nord, dans la région de Bendorf, à quelques kilomètres du Rhin, *à proximité de carrières de sable.*

Certains de ces dépôts, dont le nombre s'élève environ à une vingtaine, couvrent chacun une superficie d'au moins dix hectares. Le matériel, vu à 1.500 mètres, semble en majorité être composé d'une énorme quantité de grands poteaux en béton, sans doute fabriqués à proximité avec le gravier local et destinés à la construction « en série » d'ouvrages fortifiés. (J'ai demandé au consul de Francfort de faire une reconnaissance en automobile pour obtenir les précisions nécessaires.) Le réseau ferré et le réseau fluvial (Rhin et Moselle) permettent d'amener facilement le matériel à pied d'œuvre.

Sur les *délais*, dans lesquels doivent être terminés les travaux en cours, circulent, dans la région rhénane même, des bruits divers. La date du 19 août est donnée à nouveau par certains informateurs; d'autres précisent que les petits ouvrages seraient achevés vers la fin d'août, mais que la construction des ouvrages plus importants demanderait encore plusieurs mois.

Il paraît, en effet, vraisemblable, ainsi que j'en avais émis l'hypothèse dans ma lettre nº 38052 A/S du 13 juillet, que le Reich a échelonné dans le temps l'exécution de son programme de fortification et voulu faire face *même* à des éventualités prochaines, en réalisant le plus tôt possible — fin août — une ligne de défense continue avec tranchées, abris, blockhaus, réseaux et obstacles antichars.

Mais il n'est pas douteux que l'ensemble du système défensif conçu par les Allemands ne doive prendre progessivement un développement considérable en profondeur.

Les renseignements déjà recueillis à cet égard viennent d'être confirmés de façon particulièrement probante par la création, le long des frontières occidentales, d'une vaste zone interdite, qu'un communiqué de presse du 31 juillet définit ainsi :

1º La partie du Reich qui se trouve sur la rive gauche du Rhin;

2° Le pays de Bade à l'exception des cercles de Tauberbischofsheim, Buchen, Adelsheim, Messkirch, Pfuflendorf et Ueberlingen;

3° En Prusse, les cercles de Hanau et Gelnhausen ainsi que le cercle de Hechingen du Hohenzollern;

En Hesse, les cercles d'Offenbach, Darmstadt, Gross Gerau, Dieburg, Bensheim, Heppenheim, Erbach, Büdingen, Schotten;

En Bavière, les cercles d'Aschaffenburg, Alzenau, Obernberg, Mietenberg, Marktheidenfeld;

En Wurtemberg, les cercles de Neckarsulm, Heilbronn, Brackenheim, Maulbronn, Besigheim, Marnach, Vaihingen (Enz), Ludwigsburg, Stuttgart, Leonberg, Böblingen, Calw, Nagold, Freudenstadt, Horb, Sulz, Oberndorf et Rottweil.

Le texte exact de l'ordonnance n'a pas encore paru au Journal officiel du Reich. D'après la note du *D.N.B.*, les ressortissants allemands et les étrangers devront à tout instant être en mesure de justifier leur identité. Il suffira pour les Allemands d'être en possession d'une pièce d'identité comportant une photographie; les étrangers devront être constamment porteurs de leur passeport. « Ces prescriptions, ajoute le communiqué, sont valables en particulier pour les zones interdites », définies ci-dessus. Il spécifie, en outre, que le séjour dans la zone en question est interdit à tous les militaires des armées étrangères; ceux qui se trouvent actuellement dans ces régions devront les quitter immédiatement. (Voir ci-joint copie de la lettre du 1er août [1] que notre attaché militaire adresse à ce sujet à son département, avec ses commentaires.)

Aucune information n'est encore parue à l'heure actuelle pour réglementer *le survol* des zones interdites définies par l'ordonnance. Les « Nouvelles pour navigateurs aériens » n'ont encore rien publié à ce sujet; ni sur le terrain de Cologne (30 juillet), ni sur celui de Francfort/Main (31 juillet et 1er août), ni sur celui de Berlin (1er août), la police de l'Air ne nous a informés que de nouvelles mesures restrictives avaient été mises en vigueur; dans les bureaux qualifiés, la carte des zones interdites de survol était encore inchangée. Mais il faut s'attendre à ce que la nouvelle zone soit, à son tour, très prochainement interdite à tous les avions non militaires, au même titre que sur le territoire de notre propre région fortifiée, des couloirs de franchissement étant ménagés à l'usage des lignes civiles et des pilotes de tourisme.

[1] *Note du document :* Un exemplaire joint seulement à l'original de la présente lettre. [Allusion au rapport n° 675/AM de l'attaché militaire, en date du 1er août, que l'ambassadeur transmettait le lendemain au Département par dépêche n° 814. Le général Renondeau indiquait le territoire recouvert par la zone interdite, déclarait que la mesure prise aboutissait à interdire à ses services comme aux officiers du 2e Bureau de s'arrêter sur cette zone, « où se trouvent les consulats de Stuttgart, Karlsruhe, Sarrebrück, Mayence et Cologne », rappelait avoir « annoncé depuis longtemps que le gouvernement allemand riposterait un jour aux difficultés que nous [lui] opposons dans notre zone réservée par la création d'un territoire analogue ». Le motif de l'interdiction était, « bien qu'il n'y soit pas fait allusion », la construction des fortifications : en se basant sur une carte orographique, l'on pouvait constater que les régions réservées comprenaient : « 1° La Forêt Noire, ainsi qu'une large bande sur son versant oriental, englobant les débouchés sur la vallée du Danube et sur celle du Neckar; 2° Toute la frontière suisse du Reich d'avant l'Anschluss; 3° La trouée de Heilbronn entre la Forêt Noire et l'Odenwald; 4° L'Odenwald; 5° La trouée de Darmstadt-Francfort; 6° La rive gauche du Rhin moyen ».]

Ces règles admises, il est inutile de le souligner, ne manqueront pas d'apporter une fâcheuse limitation aux possibilités d'investigation dans toute la zone rhénane. Si les renseignements sur les travaux de fortification arrivent depuis ces derniers temps en grande affluence, ceux concernant particulièrement *l'équipement aérien* des régions occidentales sont malheureusement beaucoup plus difficiles à obtenir. Des informations fragmentaires révèlent néanmoins qu'une grande activité se manifeste également dans ce domaine aussi bien pour renforcer la défense antiaérienne que pour préparer des terrains de concentration en nombre suffisant, en vue du déplacement éventuel vers l'ouest au cours des opérations du centre de gravité des formations de l'armée de l'Air.

Dans toutes les entreprises industrielles et commerciales de la région de Francfort, les équipes de *Luftschutz* viennent d'être augmentées : sur cent employés ou ouvriers une vingtaine sont spécialisés (pompiers, infirmiers, surveillants).., une vingtaine d'autres étant formés comme remplaçants, si bien qu'on peut estimer à 40 % environ le personnel recevant une instruction particulière (deux cours de deux heures par semaine).

En ce qui concerne la défense active, j'ai déjà rapporté [1], d'après un renseignement de presse, la constitution de groupes de *Flak* de forteresse (*Festungsflakabteilung*). Le *Bulletin officiel* de l'armée de l'Air vient de confirmer l'existence d'unités de ce type.

Un renseignement de consul mentionne en outre, sans autre précision, que de nombreuses pièces de D.C.A. viennent d'arriver dans la région de Carlsruhe où elles auraient été entreposées dans des hangars (?).

Suivant la même source il existerait à Landau un aéroport souterrain (?) près de l'usine de force motrice de Dahn. Les informations de cette nature s'étant toutes avérées jusqu'à ce jour inexactes, il s'agit sans doute simplement d'un terrain ordinaire, avec seulement les dépôts d'essence et les soutes à munitions enterrées.

On savait déjà d'autre part que le terrain de Böblingen, aéroport de Stuttgart, doit prochainement être occupé par l'aviation militaire, un autre terrain étant en construction pour le trafic civil.

Enfin, une reconnaissance aérienne effectuée les 30, 31 juillet et 1er août (à l'occasion du meeting international de Francfort) a permis de recueillir un certain nombre de renseignements intéressants sur le renforcement de l'infrastructure en Allemagne occidentale.

Le terrain de *Lippstadt* [2] a été reconnu comme abritant à la fois une unité de bombardement (He 111) et un parc. En outre, il existe, au sud de Lippstadt, une plate-forme de desserrement de grandes dimensions.

Le terrain de *Paderborn* a pris une grande extension et a été occupé par une formation (vraisemblablement un groupe) non identifiée.

Il existe maintenant à proximité de *Cologne*, en dehors du terrain de Ostheim,

[1] *Note du document :* Lettre nº 38052 A/S du 13 juillet 1938.

[2] *Note du document :* Une note détaillée sur chacun des terrains mentionnés dans la présente lettre sera envoyée ultérieurement avec fiche à l'appui.

une immense plate-forme, sans hangar, mais avec des casernes, en bordure du camp de Wahn.

Le terrain de *Hangelar* est en cours d'agrandissement vers le nord.

Le terrain de *Mayence-Wiesbaden* est entièrement équipé; l'importance de ses casernes et le nombre de ses hangars (7) permet une forte densité d'occupation.

Le terrain de *Francfort* (Rebstock) n'est pas actuellement occupé par une formation militaire, mais des travaux considérables (défrichages) sont en cours dans la partie ouest en vue de son agrandissement et les premières constructions sortent de terre dans la partie déjà défrichée.

Le terrain de *Langendiebach* donné dans le répertoire comme une construction est entièrement achevé (4 hangars), et son occupation, non encore réalisée, est dès maintenant possible.

Le terrain de *Gelnhausen*, sur lequel il n'existe toujours qu'un seul hangar et une dizaine de casernements, est en voie d'agrandissement; des travaux souterrains, à usage de dépôts d'essence ou de munitions, mais d'assez grande extension sont en cours dans la partie sud.

Nous aurions voulu compléter les renseignements ainsi recueillis par une reconnaissance terrestre et visiter notamment le terrain de Mannheim, où l'on nous avait signalé le « remplacement des avions de chasse par des avions de bombardement ». (Nous pensions qu'il s'agissait peut-être de la mise en service du nouveau Messerschmitt bimoteur 110.) Le communiqué du *D.N.B.*, relatif à la circulation dans la zone interdite, paru le 31 juillet, nous a empêchés de donner suite à ce projet.

En terminant, il convient de signaler que l'activité militaire actuelle du Reich ne s'exerce pas seulement dans la zone rhénane, mais se traduit par un certain nombre de mesures générales, intéressant en particulier la question des effectifs. Trois informations importantes sont à mentionner à cet égard :

— les jeunes gens nés en 1918, ceux nés entre le 1er janvier et le 31 août 1919 et les ajournés des classes 1914 à 1919 passent en ce moment le conseil de révision à Trèves;

— les *Ersatzreservisten* I des années 1914 à 1917 devront accomplir en 1938 leur temps de service militaire prévu (renseignement de Trèves);

— enfin, d'après un renseignement du consul de Düsseldorf, recoupé par l'agence Havas de Berlin, mais encore à vérifier expressément, le contingent libérable serait maintenu sous les drapeaux jusqu'à la fin de l'année.

318

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1559 à 1651. *Prague, 3 août 1938.*

(*Reçu :* le 4, 11 h. 35, 12 h.)

J'ai vu M. Krofta ce matin. M. Eisenlohr, m'a-t-il dit, l'avait interrogé sur ce qu'il pensait d'un échange de populations dont certains journaux avaient parlé, et qui consisterait à transporter les Tchèques des régions allemandes dans les îlots allemands du reste du territoire (Iglava, en Moravie par exemple) et les Allemands de ces îlots dans les régions germaniques. Le ministre aurait répondu qu'un pareil échange lui paraissait inconcevable. M. Eisenlohr aurait réparti qu'il partageait cet avis, à la suite de l'expérience d'un échange de populations dont il avait été témoin quand il était ministre en Grèce. Dans la suite de la conversation avec moi, M. Krofta a admis spontanément qu'entre des éléments paysans, l'échange ne lui paraissait pas aussi irréalisable que s'il s'agissait d'une population composite. Il a mentionné à titre d'exemple les paysans hongrois habitant la Slovaquie, et les paysans slovaques habitant la Hongrie. En termes sobres et pleins... (1) le ministre m'a parlé de la condition sévère des 50.000 Tchécoslovaques de Vienne. Ces gens, petits artisans... (2) pour la plupart, ne... (3) venir en aucun cas où ils ne trouveraient pas à gagner leur vie. D'autre part, leur activité serait nécessaire à Vienne, le régime national-socialiste étant en train de se priver peu à peu de tout moyen de maintenir leur individualité nationale. Et cependant, la presse internationale s'occuperait fort peu, a remarqué le ministre avec tristesse, de cet étouffement progressif d'une minorité nationale.

Je dois dire que parmi les spectacles de la fête des Sokols, un de ceux qui m'a le plus ému a été celui de la délégation des Tchécoslovaques de Vienne défilant en pleurant sous les plis de son drapeau à croix gammée.

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Lacune de déchiffrement.
(3) Lacune de déchiffrement

319

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1557 [1]. Secret. Réservé. *Prague, 3 août 1938*[2].

(*Reçu :* le 4, 11 h. 35.)

M. Krofta m'a confié que d'après la confidence de M. de Facendis, existerait une grande analogie de conceptions entre M. Mussolini et M. Beck en ce qui concerne les moyens d'endiguer l'expansion allemande en Europe centrale et orientale.

Les deux hommes d'État seraient d'accord sur le démembrement de la Tchécoslovaquie dont la région allemande serait annexée par le Reich, celle de Teschen et de Moravska Ostrava par la Pologne et la Slovaquie par la Hongrie. La barrière à constituer contre l'expansion allemande acquérerait de la force du fait de la création d'une frontière commune entre la Hongrie et la Pologne.

320

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 769 à 774. *Washington, 3 août 1938, 17 h. 30.*

(*Reçu :* le 4, 13 h. 40, 14 h., 14 h. 50, 15 h. 15, 15 h. 20.)

J'ai eu hier une longue conversation ave le secrétaire d'État, M. Cordell Hull, qui n'aime pas s'expliquer sur les incidents, même graves, de la vie diplomatique. Il ne s'est pas appesanti sur le conflit russo-japonais [3] ni sur la situation mexicaine [4]. Mais il s'est prêté volontiers à faire le bilan de son apostolat diplomatique depuis un an.

Il m'a rappelé qu'il avait en juillet 1937 soumis à toutes les puissances un

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Par avion.
(3) Voir ci-dessus les nos 232 (note), 243, 262, 308, 314.
(4) Une récente note américaine réclamait que fût soumis à l'arbitrage le différend sur les compensations à accorder aux citoyens américains expropriés depuis 1927 par Mexico.

programme en huit ou dix points qui définissait les conditions essentielles d'une paix générale permanente [1]. La réalisation pratique de ce plan devait commencer par le rétablissement de relations économiques normales entre les différents états. Les principaux dangers dont la paix était menacée résidaient en effet dans l'ambition que le Japon en Extrême-Orient et l'Allemagne en Europe continentale avaient, de devenir des « colosses » dirigeant à leur profit toute l'activité économique du monde. « Quand on vient me dire, m'a-t-il dit, que M. Hitler est un homme raisonnable qui se tiendra pour satisfait lorsqu'il aura obtenu quelques rectifications de frontières du côté de la Tchécoslovaquie, je ne le crois pas. Je crois qu'il est nécessairement entraîné à une politique d'expansion et de conquêtes par son régime d'économie fermée comme un plus grand que lui, Napoléon, l'a été autrefois par le système du blocus continental ».

M. Cordell Hull ne méconnaît pas que la faiblesse de son système réside dans la difficulté de contraindre ceux qui violent la loi économique internationale, mais il a confiance dans la pression morale et matérielle que la mise en pratique de la politique libérale par un nombre croissant d'états finira par exercer sur les récalcitrants. Il m'a dit, en donnant à ce propos un caractère confidentiel, avoir la certitude que l'Allemagne ressentait une inquiétude croissante à être isolée du groupe dans lequel se trouvent les États-Unis.

J'ai retrouvé là, sous une autre forme, l'idée de mise en quarantaine de l'agresseur exposée par le président Roosevelt dans son fameux discours de Chicago [2].

M. Cordell Hull a volontiers reconnu que les efforts poursuivis par la France et l'Angleterre pour essayer de contenir l'expansion allemande en Europe centrale cadrent en outre avec son sentiment.

Le secrétaire d'État s'est enfin félicité de l'évolution accomplie par l'opinion américaine en ces derniers temps [3]. « Il y a un an, il y a six mois, il y a trois mois encore, m'a-t-il dit, l'isolationnisme avait en ce pays de nombreux adeptes. Or, actuellement, tout le monde approuve la constitution d'une marine puissante qui nous permettra de nous faire respecter sur toutes les mers et ceux qui soutiennent que les États-Unis doivent en toutes circonstances rester à l'écart d'un conflit européen sont une minorité. On s'en rend compte à Berlin et à Rome ».

Je lui ai dit que le gouvernement et l'opinion publique française lui étaient profondément reconnaissants ainsi qu'au Président de la direction qu'ils avaient ainsi imprimée au sentiment public américain.

J'ai été tout naturellement amené à parler de l'acte de neutralité qui, dans sa forme actuelle, paralyserait le bon vouloir du gouvernement américain envers l'Angleterre et la France. Le secrétaire d'État m'a confirmé que l'administration en poursuivrait la modification devant le prochain congrès. Il a toute-

(1) Le 16 juillet, à l'occasion d'une déclaration à la presse : voir, au tome VI de la présente série, le n° 268.
(2) Prononcé le 5 octobre 1937 : voir, au tome VII de la présente série, les n°s 33 (et note), 42
(3) Voir ci-dessus le n° 290.

fois ajouté qu'on ne pouvait s'attendre, en pareille matière, à des mesures radicales, tant qu'une guerre affectant les intérêts vitaux des États-Unis n'aurait pas éclaté.

Cette observation ne m'a pas semblé inconciliable avec les propos récents d'un des adjoints du ministre, M. Messersmith, qui m'avait dit qu'en cas de conflit européen, le Congrès serait convoqué immédiatement pour prendre toutes décisions que comporterait cette situation nouvelle.

J'ai tenu à vérifier ce rapprochement auprès du sous-secrétaire d'État. M. Sumner Welles m'a répondu en suppléant à la précision du terme par la chaleur, assez rare chez lui, du ton, que je connaissais trop bien les sentiments du Président pour ne pas prévoir quelle serait sa réaction en pareilles circonstances.

321

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1568 (1). *Prague, 3 août 1938* (2).
(*Reçu :* le 4, 16 h. 40.)

Parallèlement aux négociations avec les Sudètes, le gouvernement de Prague poursuit l'examen de la question slovaque.

Un communiqué officieux publié ce matin annonce en même temps que M. Hodza a invité M. Kundt à revenir le voir demain et que, d'autre part, le président du Conseil a reçu hier une délégation de députés slovaques, membres des partis gouvernementaux.

De son côté, le groupe des députés autonomistes slovaques s'est réuni hier et a pris les résolutions suivantes :

1º Le parti décide de ne pas prendre, pour le moment, position sur les projets gouvernementaux relatifs au statut des nationalités; il attendra pour cela la réalisation du compromis qui serait éventuellement mis sur pied entre le gouvernement et le parti des Sudètes.

2º Le parti sollicitera une audience de lord Runciman afin de donner à celui-ci certaines informations.

Les groupes autonomistes hongrois et ruthène ont adopté des résolutions analogues.

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Par avion, en clair.

322

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3054 à 3056 (1). *Berlin, 3 août 1938, 13 h. 30.*

La conclusion de l'accord commercial que j'ai signé hier avec le baron von Weizsäcker a été bien accueillie ici (2). Il est évident que le régime se félicite d'être sorti des difficultés graves que pouvait soulever au point de vue des relations économiques de l'Allemagne avec l'Angleterre et la France l'incorporation de l'Autriche et d'avoir rencontré, tant à Londres qu'à Paris, des dispositions conciliantes.

Son orientation politique, ses projets d'avenir en seront-ils heureusement influencés? Il serait, sans doute, imprudent de trop s'abandonner à cet espoir.

Il est remarquable, en tout cas, que, parmi toutes les feuilles allemandes, ce soit précisément la *National Zeitung*, d'Essen, journal qu'on dit particulièrement soumis aux directives de l'entourage du maréchal Goering, qui ait imprimé les commentaires les plus favorables. C'est également ce journal qui a demandé à M. Alphand de rédiger à son usage quelques déclarations soulignant la portée économique et politique de l'arrangement intervenu, déclarations auxquelles a répondu le secrétaire d'État Brinckmann par l'intermédiaire de l'agence Havas.

(1) Archives de l'ambassade.

(2) Cet accord comportait la révision et le renouvellement pour un an du traité du 10 juillet 1937 [sur ce traité, voir, au tome VI de la présente série, le n° 236, et note], l'extension à l'Autriche des conventions économiques et financières franco-allemandes, le règlement des dettes autrichiennes en ce qui concernait les emprunts garantis de 1933 et 1934 et divers autres emprunts; la révision des taux d'intérêt des emprunts Dawes et Young (dont le taux était réduit, la différence devant être employée à l'amortissement).

323

M. Roger Cambon, Chargé d'Affaires de France à Londres, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1936 à 1938. Réservé. *Londres, 3 août 1938, 18 h. 30* (1).

En l'absence de lord Halifax et de lord Plymouth, j'ai effectué hier soir auprès de sir George Mounsey la démarche prescrite par votre télégramme nos 2428-2430 (2).

Je rappelle à Votre Excellence (voir télégramme de M. Corbin no 1914) (3) que le chef du service compétent du Foreign Office avait il y a quelques jours spontanément déclaré à un de mes collaborateurs qu'au cas où il serait démontré que des renforts italiens sont de nouveaux expédiés en Espagne, le gouvernement anglais, se fondant sur l'accord anglo-italien et sur la fermeture effective de la frontière franco-espagnole, élèverait aussitôt une protestation énergique à Rome.

Sir George Mounsey m'a confirmé que la manière de voir du gouvernement britannique à ce sujet était exactement conforme à la nôtre. Cependant, les renseignements que possède actuellement le Foreign Office ne permettent pas d'établir avec certitude que le gouvernement italien ait recommencé à ravitailler le général Franco. Les indications transmises par les représentants anglais dans certains ports italiens sont assez vagues et ne se réfèrent en tout état de cause qu'à des renforcements très limités. Dans ces conditions, il paraît difficile d'effectuer dès maintenant la démarche envisagée.

J'ai fait observer que si l'on attendait pour agir que les Italiens aient procédé à de nouveaux envois massifs, on risquait de se trouver placé devant une situation telle qu'il serait trop tard pour ramener le gouvernement de Rome en arrière et que les réactions des opinions publiques tant française qu'anglaise ne nous permettraient peut-être plus de nous borner à une simple démarche de protestation.

Sir George Mounsey en a convenu. Il m'a dit que d'ailleurs avant de quitter Rome, lord Perth avait déjà nettement marqué au comte Ciano l'extrême importance que l'on attache à Londres au maintien de l'embargo italien sur les envois de troupes et de matériel en Espagne, et mis son interlocuteur en garde contre les conséquences d'une reprise de l'intervention, notamment en ce qui concerne la fermeture de la frontière des Pyrénées. Sir George Mounsey a ajouté qu'il ne verrait pour sa part aucune objection à faire renouveler cet avertissement et qu'il allait examiner la possibilité d'envoyer au chargé

(1) Par fil.
(2) Du 31 juillet, ci-dessus reproduit sous le no 307.
(3) Du 30 juillet analysé ci-dessus sous le no 307 (note).

d'affaires d'Angleterre à Rome des instructions dans ce sens. Je l'y ai vivement encouragé.

324

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1573 (1). *Prague, 3 août 1938* (2).

Les documents que j'ai transmis au Département par mes dépêches nos 195 du 23 juillet 1938 et 202 du 27 juillet 1938 (3) forment un ensemble complexe dont il me paraît nécessaire de dégager les lignes générales.

D'autre part, pour faire un examen utile de ces projets, il faut les comparer aux revendications des Sudètes de façon à mesurer la distance qui sépare les deux points de vue et à rechercher les moyens propres à amener un arrangement.

Considérations générales

Dans les commentaires que j'ai faits le mois dernier sur le mémorandum remis par M. Kundt, j'ai souligné que le problème ne se posait pas exclusivement sur un plan juridique, que les droits de telle ou telle catégorie de citoyens vis-à-vis de l'État avaient pour contrepartie et pour conditions des devoirs de loyauté et de collaboration et qu'à ce propos on ne pouvait pas faire abstraction de l'attitude du groupe allemand de Tchécoslovaquie qui se regarde aujourd'hui comme un poste avancé du germanisme, c'est-à-dire comme un instrument de l'expansionnisme du IIIe Reich. Les éléments proprement juridiques doivent donc être replacés et considérés dans le cadre général des données politiques, des circonstances de fait.

Je m'inspirerai de la même observation en analysant les projets qui viennent de nous être communiqués. Car le principe vaut à l'égard du gouvernement de Prague aussi bien qu'à l'égard des Sudètes. Il faut, pour aboutir à une solution, que chaque partie ne se cramponne pas avec rigidité à ce qu'elle estime être son droit. Les concessions qu'elle ferait à l'autre seraient, en réalité, faites au maintien de la paix.

L'intérêt bien entendu du gouvernement tchécoslovaque lui commande donc aujourd'hui de se montrer conciliant. Mais il faut reconnaître que sa situation est délicate : s'il n'accepte pas une solution suffisamment large,

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Prague.
(2) Par valise avion, en clair.
(3) Analysées ci-dessus sous les nos 284 (note), 300 (note),

la tension avec Berlin ira en s'aggravant. S'il cède trop aux réclamations allemandes, il ouvre lui-même la porte à la dislocation et à la vassalisation de l'État. Par ses idées directrices et dans toutes ses parties, le projet des Sudètes tend, en effet, à une séparation politique, à une autonomie presque complète des groupes allogènes vis-à-vis du pouvoir central. C'est une conséquence naturelle de la doctrine nationale-socialiste, laquelle postule l'existence absolue et l'indépendance des « races ». Admettre un des points fondamentaux de cette théorie ou du programme qui en découle, c'est risquer d'être entraîné par la logique du système beaucoup plus loin qu'on ne voudrait.

Le cabinet de Prague a donc été obligé de tracer une ligne de résistance. Toutefois, il semble bien que cette ligne soit encore très près des positions antérieures pour permettre un compromis. Il faut remarquer, d'ailleurs, que le parti Henlein ne paraît avoir jusqu'à présent rien abandonné de son programme, cette intransigeance a sans doute renforcé la réserve qui s'est manifestée du côté tchécoslovaque. La négociation arrivait ainsi à un point où les deux adversaires menaçaient de se crisper sur leurs thèses respectives. L'intervention d'un médiateur était donc souhaitable. Elle peut être très utile; la tâche sera, en tout cas, très ardue.

Les droits de l'individu et les droits du groupe national

Les revendications des Sudètes reposent sur la notion des droits du groupe national en tant que collectivité. Dans le document qu'il nous a communiqué en juin (cf. ma dépêche nº 166 Europe) [1], le gouvernement tchécoslovaque a reconnu la nécessité d'accorder à cette collectivité « le bénéfice de la protection légale » et ceci est, comme je l'ai observé, une concession non négligeable à condition qu'on en tire des conséquences pratiques.

Mais il ne s'ensuit pas que la thèse allemande doive être intégralement acceptée. Les dirigeants de Prague indiquent avec raison que les droits du groupe national ne doivent pas supprimer ceux de l'individu. Or, c'est à cela qu'aboutit la conception du parti Henlein, tout à fait semblable sur ce point à celle du parti nazi. L'un et l'autre partent de cette idée qu'ils représentent l'esprit germanique dans son essence et que leur volonté s'identifie avec celle du peuple allemand lui-même. Simple affirmation que le Reich, à l'intérieur de ses frontières, reste libre d'élever à la hauteur d'une vérité première, mais qui ne saurait être imposée à d'autres pays. Certes, les méthodes dictatoriales donnent à cette affirmation l'apparence d'une réalité mais, précisément, la Tchécoslovaquie peut légitimement empêcher l'implantation de pareilles méthodes sur son territoire. Elle en a même le devoir envers ceux de ses ressortissants qui n'entendent pas renoncer aux garanties que leur donne la Constitution. Le droit de libre disposition des peuples qu'invoquent si facilement les Sudètes devient une sinistre plaisanterie s'il est exercé par une organisation autoritaire qui prétend parler au nom de l'ensemble et qui use de tous les moyens de contrainte pour embrigader les électeurs. C'est

[1] Du 23 juin, ci-dessus publiée sous le nº 85.

cette situation qui a porté le conflit entre Tchèques et Sudètes au degré d'acuité et de gravité qu'il a atteint aujourd'hui; il y a là déjà, avant même toute autonomie, l'embryon d'un véritable État dans l'État, le germe d'une dislocation contre laquelle Prague est fondé à se défendre sous peine de glisser peu à peu à une abdication.

C'est pourquoi le projet de « loi promulgant le statut des nationalités » pose, dès le début, le principe des droits individuels, droits égaux pour tous « sans distinction de race, de langue et de confession ». Il édicte des mesures pénales contre toute personne qui, par la contrainte ou la menace, chercherait à porter atteinte à ces droits. Des peines sont également prévues contre quiconque empêcherait un citoyen tchécoslovaque de se prononcer en faveur du régime démocratique lequel constitue la garantie de ces mêmes droits. Cette stipulation a pour but de protéger les Allemands libéraux, catholiques ou socialistes contre la pression des troupes de Henlein.

Cette partie du projet est, d'ailleurs, — il importe de le souligner — présentée de façon habile et juste à la fois. C'est, en effet, au nom du même principe des droits de l'individu que le texte réprime, comme l'ont demandé les Sudètes, toute tentative de « dénationalisation » et assure la libre adhésion à tel ou tel groupe ethnique. Les Allemands seraient donc mal venus à rejeter certaines conséquences d'un principe qui, par ailleurs, sert de fondement à quelques-unes de leurs revendications.

L'égalité des droits entre les individus

Le projet de statut confirme que tous les citoyens tchécoslovaques sont égaux en droit quelles que soient leur race, leur confession, leur langue. Il précise que le fait, pour une personne, de se réclamer de telle ou telle « nationalité » ne saurait la faire considérer comme « peu digne de confiance en ce qui concerne la loyauté envers l'État » ni « traiter différemment des autres dans la distribution des secours ou subventions ». Il reconnaît à tous le droit d'association, notamment « sur la base de la nationalité ». Enfin, il dispose que tous peuvent être admis « aux services, fonctions et dignités publics dans les limites fixées par les lois ».

Cette dernière réserve trouve son explication dans la partie du statut relative au recrutement des fonctionnaires (page 21 et suivantes). Le principe de la proportionnalité ne s'applique en effet qu'au cadre civil. De plus, le paragraphe 30 ajoute que les règles relatives « aux préférences pour l'admission dans les services publics et pour les nominations dans certaines catégories » restent en vigueur.

Ces restrictions sont rendues nécessaires par l'attitude de l'opposition allemande qui, tout en proclamant qu'elle accepte les frontières de 1919, manifeste un esprit hostile à l'État tchécoslovaque. Si celui-ci ouvrait, dès maintenant et sans distinction, les portes de toutes les carrières officielles à de tels éléments, ce serait de sa part un véritable suicide.

Néanmoins, il faut avouer qu'il y a là un point très délicat. Pour faire accepter par les Sudètes ses propositions, le gouvernement sera sans doute

obligé de faire des concessions dans d'autres domaines, par exemple dans celui de l'autoadministration.

Les droits du groupe national. Proportionnalité et autoadministration

Le gouvernement tchécoslovaque refuse (cf. son mémorandum annexé à ma dépêche nº 166 du 13 juin 1938) de reconnaître les groupes ethniques comme des entités juridiques indépendantes ayant leur existence propre et qui seraient simplement juxtaposées les unes aux autres. Une telle conception, qui impliquerait en faveur de ces groupes la reconnaissance de droits à peu près illimités, conduirait, en effet, au morcellement de l'État, à la destruction de sa puissance intérieure et extérieure.

Cependant, le cabinet de Prague se déclare disposé à accorder aux nationalités « le bénéfice de la protection légale ». Cette formule est susceptible de différentes interprétations. Dans un sens restreint, elle signifie que les allogènes peuvent se maintenir en tant que tels, conserver et développer leur caractère, leur langue et leurs usages nationaux et que, dans ce but, ils peuvent obtenir du pouvoir central les mêmes avantages sociaux, économiques, culturels que le reste de la population. C'est, en somme, ce que le projet de statut exprime par le terme de proportionnalité : en vertu de ce principe, chaque groupe est assuré de recevoir les moyens de vivre matériellement et spirituellement au même titre que les autres et suivant son importance numérique.

Le document qui nous a été remis contient, à cet égard, des dispositions qui ont trait aux différents domaines de la vie collective. Les principales applications de la règle de la proportionnalité sont les suivantes :

1º Le système de la représentation proportionnelle électorale grâce auquel, estime le gouvernement, les divers éléments ethniques peuvent faire entendre leur voix et défendre leurs intérêts au sein de l'Assemblée législative et des diètes provinciales;

2º La proportionnalité des fonctionnaires;

3º La proportionnalité budgétaire, notamment en ce qui concerne les écoles, les œuvres sociales, la répartition des commandes et des adjudications publiques.

Chacun de ces points fait ci-dessous l'objet d'une étude spéciale. En tout cas, l'ensemble marque déjà un effort en vue de garantir aux minorités des conditions d'existence égales à celles du peuple tchécoslovaque.

Toutefois, les Sudètes ne se contentent pas de cette codification. D'après eux, les avantages stipulés sont simplement « octroyés » alors que les nationalités devraient être appelées à créer elles-mêmes, à organiser et à diriger en toute liberté les institutions dont elles estiment avoir besoin. En d'autres termes, le groupe allemand revendique, non seulement des droits passifs, mais des droits actifs.

Ainsi se trouve amenée la question de l'autoadministration. On doit, du reste, reconnaître que le gouvernement de Prague a déjà fait un premier pas

qui n'est pas négligeable. Il devra cependant aller plus loin s'il veut arriver à un arrangement.

Dans les « commentaires » qu'il vient de nous remettre, il indique que la compétence des administrations des provinces, des districts et des communes sera « sensiblement élargie », particulièrement en ce qui concerne les questions scolaires, culturelles, industrielles. agricoles, l'organisation de l'artisanat, les travaux publics, l'hygiène publique, etc. Mais la portée exacte de cette décentralisation et les chances d'un compromis avec les Allemands dépendront :

1° De la nature précise des affaires qui seront dévolues aux administrations locales;

2° Des conditions dans lequelles ces administrations pourront délibérer ou décider.

Sur le premier point, aucune indication nette n'a été donnée jusqu'à présent. Peut-être est-il permis d'espérer qu'il y a là une large marge de discussion possible avec les Sudètes. C'est, du moins, ce qui semble résulter de ce que m'a dit M. Hodza qui insiste sur « l'élasticité » des propositions gouvernementales.

Sur le second point, le projet de loi relatif à l'organisation de l'autonomie provinciale donne des éclaircissements. Il faut remarquer tout d'abord que ce projet, suivant la volonté qu'a toujours exprimée M. Benès, repousse la revendication d'une diète spécifiquement allemande. Il maintient le principe de la division actuelle en provinces (Bohême, Moravie-Silésie, Slovaquie) dans lesquelles les représentants parlementaires des minorités risquent de se heurter, sur toutes les questions importantes, au bloc des partis gouvernementaux. Il est vrai que ce même projet, reprenant sous une forme différente une idée émise par les Sudètes et qui a son origine dans des suggestions remontant à l'époque de la monarchie des Habsbourg, crée des « curies nationales » qui seraient constituées par les députés d'un même groupe ethnique et qui auraient certains pouvoirs, notamment pour la fixation du statut des « établissements ou institutions affectés aux besoins » de la nationalité considérée (§ 9 et suivants du projet de loi relatif aux collectivités autonomes). Cette concession est en elle-même importante, mais force est de reconnaître que le projet gouvernemental lui enlève une grande partie de sa valeur pratique car il permet de neutraliser par une voie indirecte presque toute l'activité des curies. Il dispose, en effet :

1° Qu'un quart des membres de la diète seront nommés par le pouvoir central;

2° Que la plupart des décisions de la curie, comme, d'ailleurs, celles de la diète, seront subordonnées à l'approbation du gouvernement (paragraphe 12, alinéa 2).

La difficulté soulevée par le premier point ne paraît pas insurmontable. Le texte gouvernemental lui-même envisage de ramener à un cinquième le nombre des membres de la diète qui seront désignés par Prague. D'autre part,

il pourrait être précisé que ce mode de désignation ne concernerait pas les représentants des minorités ou seulement jusqu'à concurrence d'une faible fraction.

La seconde difficulté est plus sérieuse. Certes, il n'est pas inadmissible que l'État, par une sorte de veto, comme aussi par le droit de dissolution des diètes, puisse prévenir ce qui pourrait porter atteinte à sa souveraineté. Mais, cette réserve admise, il semble que le gouvernement tchécoslovaque pourrait aller plus loin dans la voie des concessions en ce qui concerne les pouvoirs effectifs des curies.

La nomination des fonctionnaires

Le problème de la nomination des fonctionnaires comporte plusieurs points essentiels.

1° Fonctionnaires d'État. J'ai indiqué plus haut que le projet de statut pose le principe de la proportionnalité numérique. Il l'entoure cependant de réserves importantes dont j'ai fait mention ci-dessus à la page 5 et qui, dans l'ensemble, sont justifiées par le manque de loyalisme de la population sudète sous l'influence de la propagande du parti Henlein.

C'est là assurément une des pierres d'achoppement de la négociation. Toutefois, il ne semble pas impossible qu'un nouvel examen permette d'assouplir le projet gouvernemental tout en sauvegardant les intérêts essentiels de l'État.

2° Fonctionnaires des institutions qui concernent exclusivement les allogènes. Le paragraphe 28 donne de larges satisfactions aux nationalités. Néanmoins, sur ce sujet comme sur beaucoup d'autres, la distinction entre droits passifs et droits actifs est un des éléments principaux de la discussion. Il ne suffit pas au groupe allemand que des fonctionnaires allemands soient mis à la tête des institutions spécifiquement allemandes. Ce groupe veut, en outre, que ces fonctionnaires soient désignés par lui-même et non par le pouvoir central. Le statut qui nous a été communiqué ne donne guère d'indications. Il indique simplement, au paragraphe 13, que, dans l'ordre économique, les curies peuvent nommer des fonctionnaires chargés de la gestion des établissements ou entreprises de leur ressort. L'étude de cette question devra sans doute être reprise, mais l'attitude politique et le loyalisme des Allemands et de leurs dirigeants jouent là encore un rôle capital.

L'organisation et le recrutement de la police constituent un cas d'application particulièrement important des principes énoncés ci-dessus. Les Sudètes demandent que la police soit, comme elle l'était autrefois, confiée aux collectivités locales. Cette revendication appelle évidemment de grandes réserves, étant donné le danger qu'il y aurait à abandonner à un parti qui se réclame ouvertement de l'étranger une part de la force armée. Effectivement, les « dispositions finales » du statut stipulent que la règle de la proportionnalité des fonctionnaires ne concerne pas les organismes qui peuvent être appelés à défendre par les armes le territoire, la liberté et l'intégrité de la République tchécoslovaque.

S'il paraît cependant nécessaire de trouver un compromis, le moins qu'on puisse dire c'est que, de toute façon, dans les régions habitées par les allogènes, la police locale ne devrait avoir aucune attribution touchant à la politique ou à la sûreté de l'État, que ses fonctions devraient être limitées, par exemple, au maintien de l'ordre dans la rue et qu'en tout état de cause, un droit de regard du gouvernement devrait être réservé.

L'organisation scolaire et culturelle

Dans le domaine scolaire, la situation actuelle est d'ores et déjà très libérale. La réglementation posée par le statut donne des garanties supplémentaires.

Dans les écoles primaires. le paragraphe 37 dispose que les nationalités ont droit à la création d'une école dans les mêmes conditions que la population tchécoslovaque. c'est-à-dire chaque fois que le nombre des enfants de cette nationalité atteint celui qui est requis par les prescriptions générales en vigueur pour la création d'une école dans les régions majoritaires.

Une règle analogue est fixée pour l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur.

De plus, il est stipulé que les « conseils scolaires » de province et de district seront divisés en « sections nationalitaires » dont chacune aura dans son ressort les établissements d'enseignement correspondants. D'autre part, les postes d'inspecteurs, pour les écoles d'une nationalité déterminée, seront confiés à des personnes appartenant à cette nationalité.

Toutefois, le statut laisse à des lois ultérieures le soin de régler certains points relatifs aux « Conseils scolaires ». Il importerait donc de savoir quelle sera exactement l'étendue des pouvoirs de ces institutions.

En dehors de l'organisation scolaire, l'organisation culturelle en général est un des articles essentiels des revendications allemandes. Le statut consacre un paragraphe spécial (§ 45) à « l'éducation populaire ». Il prévoit, pour les allogènes, la fondation de comités de district autonomes. C'est là une concession qui, au moins dans son principe, paraît tenir largement compte des réclamations des Sudètes. Cette concession est, il est vrai, accompagnée d'une prescription, d'ailleurs justifiée, et qui a pour objet de donner à tous les citoyens une éducation civique suffisante et de les instruire de leurs droits et devoirs vis-à-vis de l'État. Certes, le devoir de loyalisme envers la République tchécoslovaque et les sentiments d'attachement des allogènes envers leur « nationalité » peuvent, dans certaines circonstances, se trouver en contradiction. Mais, si les deux parties faisaient preuve de compréhension, il devrait être possible de trouver une solution de conciliation.

La répartition des commandes publiques

En ce qui concerne la répartition des deniers publics, la règle de la proportionnalité budgétaire est, comme je l'ai indiqué, une garantie précieuse pour les minorités.

Cependant, une source de difficultés apparaît sur la question particulière des commandes et des adjudications publiques. Le paragraphe 34, tout en étendant à ce domaine la règle de la proportionnalité, fait une exception « pour les commandes qui seront attribuées aux entreprises de l'État ou à celles dans lesquelles l'État à une participation financière importante ». Le même paragraphe exclut « les fournitures d'armement, d'équipement, ou d'installations spéciales et d'objets nécessaires à la défense de l'État et à la protection anti-aérienne civile ». Or, les Sudètes remarquent que ces deux réserves enlèvent au principe la plus grande partie de sa valeur pratique. Il faudrait donc que des prescriptions précises fussent ajoutées afin que les exceptions fussent limitées aux cas qui touchent vraiment à l'intérêt supérieur du pays.

La loi sur l'usage des langues dans l'administration

Les dispositions de la loi sur les langues sont, en plusieurs passages, assez obscures, sans doute à cause d'une mauvaise traduction. Néanmoins les lignes essentielles de ces dispositions apparaissent clairement dans le passage des « commentaires » (page 17, 18 et 19) qui a trait à la question.

Cette nouvelle législation semble assez libérale. Elle prévoit, par exemple, que les allogènes pourront s'adresser aux autorités et aux tribunaux en leur langue propre dans les districts où la population parlant cette langue forme au moins 15 %. Jusqu'à présent, les allogènes ne possédaient ce droit que dans le district ou ils formaient 20 % de la population totale.

D'autre part, les administrations autonomes, les districts et les communes sont libres de fixer la langue de leurs délibérations à condition :

1° D'admettre une seconde langue officielle s'il y a au moins 50 % de la population qui parle cette langue;

2° D'admettre la langue tchécoslovaque s'il y a au moins 20 % de la population qui parle cette langue.

Les critiques formulées par les Sudètes en ce qui concerne la loi sur les langues semblent inspirées surtout par des considérations de prestige. Elles vivent en particulier les diverses dispositions qui donnent à la langue tchécoslovaque une position prédominante et la déclarent langue d'État. Pourtant, cette règle semble se justifier, au moins dans une certaine mesure, par les nécessités de la vie administrative moderne dont la complication deviendrait excessive si l'on devait exiger qu'elle fût rigoureusement bilingue.

A cet égard, la pratique suivie en Suisse pourrait peut-être servir d'exemple afin de rechercher les bases d'un compromis.

La participation des minorités au gouvernement

Rien, dans le projet gouvernemental, ne concerne la revendication élevée par les Sudètes en vue d'obtenir une participation permanente au gouverne-

ment. J'ai déjà indiqué dans mon télégramme nº 1.202 (§ VII) du 24 juin [1] les obstacles théoriques et pratiques qui rendent une telle exigence difficilement acceptable.

Il est d'ailleurs possible que, si toutes les autres questions sont résolues, celle-ci se pose un jour non pas tant sur le terrain juridique que sur le terrain des faits. On ne saurait en effet exclure l'hypothèse que l'accès du parti Henlein au pouvoir fût la conséquence d'un remaniement ministériel. Ce remaniement serait limité dans sa portée et peut-être salutaire s'il s'agissait simplement de faire rentrer dans le ministère, par exemple à titre personnel, un ou deux membres de la fraction sudète choisis parmi les éléments modérés. Mais le changement aurait sans doute des conséquences plus importantes pour la politique intérieure et extérieure du pays s'il entraînait une modification de la base gouvernementale avec l'exclusion de tel ou tel parti de la majorité actuelle. Cette éventualité avait défrayé la chronique publique à Prague il y a plusieurs mois. L'évolution de la situation pourrait la ramener, plus sérieusement cette fois, à l'ordre du jour.

Conclusion

La distance est encore grande entre les positions respectives des deux parties adverses. Parmi les divergences de vue, certaines semblent pouvoir être réduites au moins partiellement, par un assouplissement des propositions gouvernementales. Il faut souligner, d'ailleurs, que l'opposition des deux thèses a souvent pour origine une méfiance réciproque. Sur certains points, cette méfiance est peut-être le fait des négociations longues et ardues qui, étant donné les circonstances et les événements précédents, ont provoqué de part et d'autre quelque nervosité et développé les rancunes.

Sur d'autres points, la mésentente touche au fond même des problèmes : le gouvernement tchécoslovaque a incontestablement des raisons de suspecter le loyalisme des Sudètes et de marquer une limite au-delà de laquelle l'autonomie signifierait la désagrégation de l'État. Mais, s'il se montre trop rigide, il aggrave encore le danger contre lequel il cherche légitimement à se prémunir. Les milieux politiques de Prague doivent le comprendre, mais, de son côté, le groupe ethnique allemand doit envisager une collaboration sincère et réelle avec l'élément tchécoslovaque et non pas se faire purement et simplement l'instrument de la politique du Reich.

[1] Ci-dessus reproduit sous le nº 89.

325

2e Bureau de l'État-major de l'Armée

Compte rendu de la liaison hebdomadaire du 3 août 1938 aux Affaires étrangères

N. Secret.

Étaient présents :
— M. Charvériat, directeur adjoint aux Affaires politiques;
— général Dentz, sous-chef de l'état-major de l'Armée;
— amiral Bourragué, sous-chef de la Marine;
— lieutenant-colonel Carayon, sous-chef de l'Air.

I. M. Charvériat expose la situation politique :

Tchécoslovaquie. — Il faut attendre le résultat de la mission Runciman. Toutefois, le rappel d'une classe de réservistes ou le maintien d'une classe libérable [1] pose une question politique délicate.

Allemagne. — Les Affaires étrangères seraient assez disposées à étendre sur une superficie égale à celle que viennent de prescrire les Allemands la zone réservée dans laquelle le séjour des militaires étrangers de l'active est interdit [2].

Nota. — Le S.R. est saisi de la question.

Roumanie. — Des perquisitions ont permis de prouver la collusion entre le Reich et la Garde de fer (même après l'arrestation de Codreano) [3] ainsi qu'avec des éléments communistes en vue de créer des troubles dans le pays.

Cette découverte a produit une impression profonde dans les milieux gouvernementaux roumains. Elle est intéressante pour tous les pays comme exemple des méthodes du travail politique extérieur du Reich.

Hongrie. — La Roumanie fait sonder le gouvernement hongrois pour savoir si la Hongrie se propose de demander comme la Bulgarie sa liberté d'armement. Mais il est à craindre que la Hongrie n'imite pas la sagesse politique de la Bulgarie [4] et ne gâte sa cause par des revendications exagérées au sujet des minorités.

Le régent Horthy partira pour Berlin le 21 août.

(1) Sur cette question, voir le n° 292 (et note).
(2) Sur cette question, voir ci-dessus le n° 317 (et note).
(3) Voir, au tome IX de la présente série, le n° 257 (note).
(4) Allusion à l'accord de Salonique du 31 juillet: voir ci-dessus les nos 313 (et note), 315,

Japon. — Les incidents de frontière russo-japonais [1] ne paraissent pas devoir dépasser le cadre local. Ils sont déformés par les rapports des autorités militaires japonaises en Corée.

II. *Marine.*

L'École navale passera en escale à Stockholm, mais sans pousser sur Tallinn.

III. *Air.*

Aucune restriction actuelle pour les permissions de l'armée de l'Air en Allemagne [2]. Le maréchal Goering est en Danemark, le général Milch est absent de Berlin.

La presse allemande fait une grande publicité au sujet du voyage du général Vuillemin (16 au 22 août) [3].

IV. *Guerre.*

Exposé de la situation militaire en Allemagne.

Décision prise au sujet de la livraison de 90 D.C.A. à la Pologne.

Nécessité pour la Tchécoslovaquie d'avoir 3 classes sous les drapeaux pour assurer sa couverture.

Questions de détail relatives à la désignation d'observateurs pour la non-intervention en Espagne et pour la constitution de compagnies de camp pour l'hébergement des volontaires retirés d'Espagne.

(1) Sur ces incidents, voir ci-dessus les nos 232 (note), 243, 262, 308, 314.
(2) Voir ci-dessus les nos 291 (et note), 298.
(3) Sur ce projet de voyage, voir ci-dessus les nos 135, 203.

326

M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. COSME, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES.

T. nos 278 à 280 *Paris, 4 août 1938, 16 h. 35.*

Je réponds à votre télégramme nos 114-115 (1).

Il y a en effet intérêt à profiter du bref séjour que je compte faire à Athènes pour une manifestation qui témoignerait de l'amélioration des relations entre les deux pays. La signature d'un accord commercial doit d'autre part être exclue en raison de l'impossibilité d'aboutir à un résultat utile dans un délai aussi bref alors que les obstacles à surmonter sont sérieux (question de l'importation des vins grecs).

Quant à la négociation d'un accord politique, elle ne saurait soulever de ma part d'objection de principe. Toutefois, il m'apparaît difficile et au surplus inopportun de chercher à obtenir en Grèce des engagements précis devant lesquels elle se dérobera, sans doute dans la crainte que l'Italie n'en prenne souci. Des engagements généraux tels que ceux qui figurent dans l'accord franco-turc (2) en l'absence de la justification particulière résultant de notre situation et de notre position sur une des frontières de la Turquie apparaîtraient en revanche quelque peu superflus en raison de la disproportion des forces. Enfin, en matière de procédure pour le règlement des différends, les deux pays sont déjà liés mutuellement par l'adhésion qu'ils ont respectivement donnée à l'acte général d'arbitrage.

Dans ces conditions, il m'apparaît préférable de nous en tenir à l'idée émise par M. Mavroudis touchant la négociation d'un accord culturel. Toutefois, j'examinerai d'urgence toutes les autres suggestions dont vous voudrez bien me faire part. Le service des Œuvres vous adresse dès maintenant les textes de quelques accords de ce genre déjà négociés par nous avec des pays étrangers. Vous voudrez bien vous en inspirer dans la mesure qui vous paraîtra opportune pour me soumettre des propositions. Une entente complète préalable avec les services de l'Éducation nationale étant nécessaire, toute diligence doit être faite dans l'étude d'un avant-projet.

(1) Du 1er août, non reproduit. Selon ce télégramme, le sous-secrétaire grec aux Affaires étrangères avait laissé entendre que son gouvernement souhaitait, à l'occasion du voyage prévu de M. Georges Bonnet à Athènes, la conclusion d' « un accord susceptible d'intensifier la collaboration » entre la France et la Grèce. M. Cosme préconisait un accord « qui serait de nature à servir en Méditerranée orientale les intérêts conjugués de la France, de la Turquie et de la Grèce ».

(2) Du 4 juillet, dont le texte est ci-dessus publié sous le no 145.

327

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1575 (1). *Prague, 4 août 1938* (2).

(*Reçu :* le 6, 10 h. 25.)

Un communiqué publié à la fois par le gouvernement et par le parti des Sudètes annonce que le président du Conseil a reçu hier matin les députés Kundt et Rosché. Il leur a communiqué sa réponse aux cinq questions que les négociateurs allemands ont posées dans leur lettre du 29 juillet (3).

La réponse du président du Conseil a été la suivante :

1º Les textes transmis au parti des Sudètes, statuts et loi sur les langues restent valables sous la réserve qu'ils restent une base de discussion au même titre que le mémorandum allemand du 7 juin (4).

2º Sous la même réserve, les textes concernant l'auto-administration constituent dans leur dernière rédaction la base de discussion proposée par le gouvernement. Ces textes ne sont pas définitifs puisqu'ils doivent être discutés avec la collaboration des Sudètes au cours des travaux législatifs.

3º Dans la mesure où les suggestions contenues dans le mémorandum du 7 juin dépassent le cadre des projets gouvernementaux, des propositions gouvernementales seront communiquées au plus tard après l'examen des projets présentés par les Sudètes.

4º Il en est de même en ce qui concerne l'attitude définitive que le gouvernement prendra à l'égard de l'ensemble des projets des Sudètes.

5º Les conversations qui ont eu lieu jusqu'à présent entre le gouvernement et le parti des Sudètes se poursuivront et prendront une forme officielle. Les

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Par avion, en clair.
(3) Le texte de cette lettre est reproduit par le télégramme nº 1534 de Prague, du 1er août. Les représentants des Sudètes demandaient : 1. Si le gouvernement tchécoslovaque maintenait les « principes du règlement de la question des nationalités » et les « principes de base de la loi linguistique » à eux remis le 30 juin; 2. Si la rédaction des projets de loi sur l'autoadministration était définitive en ce qui concernait ce qui avait été remis aux Sudètes; 3. Quand ces derniers recevraient le texte définitif de tous les projets gouvernementaux; 4. Quand le gouvernement de Prague ferait connaître officiellement son avis sur le mémorandum sudète du 7 juin; 5. Si le gouvernement tchécoslovaque considérait que l'arrivée de lord Runciman devait modifier la marche des négociations.
(4) Transmis à Paris par la dépêche nº 152 de Prague du 10 juin, et ci-dessus publié sous le nº 11.

modalités de ces négociations feront l'objet d'une discussion si cela est nécessaire.

La *Zeit*, organe de M. Henlein, qui reproduit en gros caractères les cinq points de cette réponse les qualifie de sibyllins mais elle s'abstient de tout autre commentaire.

Sur l'entretien d'hier entre le président du Conseil et les délégués du parti des Sudètes, le *Narodni Politika* croit savoir que M. Kundt aurait exprimé l'avis que « les projets gouvernementaux actuels étaient insuffisants pour servir de base de négociation et que, par conséquent, le mieux serait d'attendre l'évolution de la situation qui se produira sous l'action de lord Runciman ».

Il faut enfin mentionner que le comité directeur du parti social-démocrate allemand s'est réuni hier et a pris position sur les projets gouvernementaux.

1° Le problème des Sudètes, indique la résolution votée par ce parti, ne peut être résolu que sur la base des principes démocratiques et de l'égalité des droits; dans le domaine linguistique en particulier, cette égalité doit être absolue.

2° Au sujet du statut proprement dit, le parti réclame l'application intégrale du principe de la proportionnalité aussi bien pour la nomination des fonctionnaires que pour la répartition des commandes publiques.

3° Il réclame, d'autre part, une très large autonomie administrative, notamment en ce qui concerne les questions économiques, sociales et culturelles.

4° Il insiste enfin sur la nécessité de porter, dès à présent, c'est-à-dire pendant la période même des négociations, toute son attention sur les remèdes à apporter à la crise économique dont souffrent les régions allemandes.

328

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 823 [1]. *Berlin, 4 août 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 9 août.)

« Sommes-nous des Spartiates? Serions-nous sur le chemin qui conduit à oublier les plus hautes valeurs humaines, voire à les mépriser, à l'exemple des Spartiates qui se contentaient de manger leur brouet noir et de pratiquer les exercices du corps, en renonçant à apporter la moindre contribution à la civilisation de la Grèce antique? »

[1] Extraite des archives de l'ambassade.

Ce serait une singulière illusion de croire qu'en posant une telle question, le *Berliner Tageblatt* (*) ait pu avoir, un seul instant, l'intention de soumettre le régime national-socialiste à un examen critique.

C'est, au contraire, l'occasion pour l'organe berlinois de faire l'apologie du IIIe Reich, en donnant la réplique à un article dans lequel M. Georges Duhamel a exprimé son inquiétude de voir l'Allemagne renoncer à ses traditions culturelles pour adopter l'idéal d'une nouvelle Sparte germanique (1).

« Si nous relevons les commentaires de cet académicien français, écrit le journal allemand, c'est parce qu'ils font ressortir à quel point un homme, qui ne saurait rester absolument étranger aux courants spirituels de l'Europe actuelle, est mal informé des buts culturels du national-socialisme et plus particulièrement des discours fondamentaux prononcés par le Führer à ce sujet ».

La démonstration qui suit peut se résumer aux points suivants :

L'acharnement avec lequel une propagande hostile à l'Allemagne dénoncerait aujourd'hui le régime hitlérien, après avoir pris autrefois le « militarisme prussien » comme bouc émissaire, ne traduirait que des sentiments de rivalité inquiète. Rien n'aurait mieux convenu à la France que de voir l'Allemagne confiner son activité aux joutes philosophiques ou littéraires et y épuiser ses forces comme aux temps du Saint-Empire. Ne regrette-t-elle pas aussi l'époque de l'Italie romantique, celle des gondoles, bercées par les flots, au son des mandolines?

Quand les Français imbus de leurs préjugés désuets comprendront-ils que tout cela est hors de saison et que des forces nouvelles mènent le monde? Loin d'avoir renoncé à la pensée créatrice, le national-socialisme a forgé un idéal de puissance et d'expansion qui répond à la fois aux traditions, aux sentiments profonds et aux destinées du peuple germanique.

La jeunesse allemande est saine et vigoureuse. Elle lutte avec âpreté et

*) *Note du document : Berliner Tageblatt* du 21 *(sic)* juillet, édition du matin.

(1) L'ambassadeur de France à Berlin se réfère ici à la « Chronique » du *Figaro* du 24 juillet (p. 1) publiée sous le titre : « Un programme colossal ». Partant d'une allusion du journaliste Pierre Dominique à la préparation, par les dirigeants du Reich, d' « une Sparte de soixante-dix millions d'hommes » et à la prochaine reprise de « la tragédie de Sparte et d'Athènes », Georges Duhamel écrivait notamment : « ...A la pensée que cette nouvelle Sparte, bardée d'acier, chargée de poudre, gonflée de gaz toxiques, a démontré, pendant des siècles, qu'elle pouvait enfanter les plus beaux génies humains, j'en viens à désespérer de notre malheureuse espèce ». Pour l'académicien, toutefois, « Sparte n'[était] plus guère qu'un nom dans l'histoire et sur la carte. Athènes, au contraire [était] toujours un des lieux hauts de l'esprit ». En réponse à un récent discours d'Hitler, au cours duquel ce dernier avait proclamé son intention de « fixer rigoureusement les conditions de l'expansion triomphale » de la culture allemande, Georges Duhamel déclarait que, s'il reprochait à l'Allemagne moderne « ses méthodes cruelles et son idéologie barbare », il l'approuvait « de chercher à faire des hommes forts et sains »; toutefois, le souci du Chancelier « de mettre en mouvement une immense fabrication de génies et de talents, orthodoxes, il va sans dire, c'est-à-dire d'inspiration purement et strictement « nazi » n'était qu'une « détermination inopérante ». Le génie et le talent étaient en effet « des plantes capricieuses », qui « veulent avant tout de la liberté, de l'air et du soleil. Elles ne souffrent ni l'ombre des cachots ni l'atmosphère des camps de concentration, ni la contrainte, ni la délation, ni la cruauté ». « On ne détermine pas un grand mouvement de culture et de création artistique; mais on peut y aider en donnant aux esprits ingénieux la seule chose qu'ils demandent vraiment : la liberté de penser, de rêver et de travailler en paix ».

ténacité. Elle n'est pas pour cela inculte. Dans un développement harmonieux, elle sait concilier les traditions de Sparte et d'Athènes, les valeurs spirituelles et les ressources de l'énergie physique. Sans doute s'est-elle libérée des nuées philosophiques dans lesquelles se dissolvait l'Allemagne d'antan. Elle n'a fait qu'obéir en cela aux préceptes de Gœthe qui souhaitait à ses contemporains de s'adonner plus à l'action et moins à la philosophie et de délaisser, un peu, à l'exemple des Anglais, la théorie pour la pratique.

*
* *

Sparte ou Athènes? Il est évident qu'on ne saurait enfermer l'Allemagne d'aujourd'hui dans un dilemme aussi étroit.

Éprise tour à tour d'épanchements anarchiques et de systèmes clos, l'Allemagne est entrée, avec le national-socialisme, dans les voies du totalitarisme et de l'autarcie. Ses philosophes se font guerriers et ses guerriers se font philosophes. Ce n'est pas la première fois qu'un tel phénomène peut être observé dans l'histoire, toute la question est de savoir ce que vaut la philosophie de IIIe Reich. On ne saurait nier que le régime national-socialiste n'ait, comme l'affirme le *Berliner Tageblatt*, des préoccupations intellectuelles et des soucis artistiques. Mais, encore une fois, tout dépend de la nature de ces préoccupations et de la valeur de ces productions d'art. A cet égard, il est impossible de ne pas partager les craintes de M. Duhamel. Ces craintes sont, d'ailleurs, éprouvées par les Allemands qui ont résisté, jusqu'à présent, à l'enivrement du fanatisme hitlérien et à l'obsession de sa propagande. Il est de fait que la jeunesse déserte les hautes écoles et se rue dans les camps. Il est de fait aussi qu'à l'exception de certaines réalisations architecturales, le IIIe Reich n'a donné le jour qu'à des œuvres artistiques médiocres dont le seul mérite est dans leur tendance politique. M. Gœbbels lui-même a constaté plus d'une fois que l'Allemagne n'était plus « le peuple des penseurs et des poètes ». Il le proclamait avec orgueil et il en faisait, pour le IIIe Reich, un titre de gloire. Ce que l'Allemagne a gagné en puissance matérielle et militaire, elle l'a évidemment perdu en valeur spirituelle et en rayonnement moral. C'est sans doute ce que M. Duhamel a voulu dire et tout esprit non prévenu lui donnera raison.

329

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 438 [1]. *Varsovie, 4 août 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 11 août.)

Par ma lettre nº 414 (Europe) du 27 juillet [2], j'ai informé Votre Excellence d'un incident qui venait de se produire dans la région de Gdynia : deux avions allemands avaient dépassé légèrement la frontière germano-polonaise, survolé une zone interdite à l'aviation par les autorités polonaises et essuyé le feu de la D.C.A.

De source sûre, j'ai recueilli des indications intéressantes sur les suites de cet incident.

M. Beck, qui se trouvait à ce moment-là en villégiature à Dantzig, chez M. Chodacki, commissaire général de Pologne, s'est ému en apprenant que l'on avait tiré sur des avions allemands; il s'en est plaint au maréchal Smigly-Rydz et a eu avec celui-ci une controverse assez vive à ce sujet. Le Maréchal lui a répondu que, non seulement il approuvait la réaction de la D.C.A. polonaise, mais qu'il venait de renouveler les instructions antérieures prescrivant de tirer sur tout avion qui tenterait de survoler les zones interdites. Il a ajouté que, si le fait se renouvelait et que la D.C.A. se montrât impuissante à réprimer de telles infractions à la réglementation du survol, il en rendrait responsables personnellement les officiers polonais intéressés.

M. Beck a dû s'incliner devant la manière de voir du Maréchal, qui a été soutenu, en la circonstance, par le général Slawoj-Skladkowski : le président du Conseil est toujours pour « la manière forte » et, d'ailleurs, très anti-allemand.

Le désaccord qui s'est élevé, en la circonstance, entre le ministre des Affaires étrangères et le chef de l'armée, mérite d'être noté. Depuis quelques mois, on pouvait croire que le Maréchal, soit par conviction, soit par résignation, avait pris le parti de se rallier à la politique de M. Beck. Il est intéressant de constater qu'il n'a pas craint, dans cette affaire, d'opposer son point de vue à celui du ministre des Affaires étrangères, qu'il l'a fait triompher, et que celui-ci a été contraint de se soumettre.

J'ai appris, d'autre part, que le maréchal Gœring avait fait savoir au gouvernement polonais qu'il avait pris des mesures pour éviter le renouvellement de

(1) Archives de l'ambassade à Rome.

(2) Cette lettre se bornait à relater l'incident. Elle ajoutait seulement que l'Allemagne avait adressé à la Pologne une protestation, et que l'état-major polonais ne semblait pas regretter d'avoir eu l'occasion de manifester sa vigilance.

l'incident; sans doute a-t-il compris qu'il était prudent pour l'aviation allemande de ne pas provoquer, dans cette région du Corridor, le sentiment politique polonais.

330

M. SPTIZMULLER, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BUCAREST,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 705 à 707 (1). Réservé. *Bucarest, 5 août 1938, 21 h. 35; le 6, 3 h. 10.*

(*Reçu :* le 5, 23 h. 15; le 6, 7 h. 20, 6 h. 40.)

Je me suis acquitté hier soir de la démarche dont m'a chargé Votre Excellence par télégramme no 576 (2).

M. Comnène s'est montré particulièrement sensible à la satisfaction témoignée par le gouvernement français en présence de l'accord du 31 juillet (3). En me priant de transmettre à Votre Excellence ses remerciements (4) pour un geste qu'il appréciait profondément, il a tenu à marquer combien il était touché par l'attitude constamment amicale de la France. Visant spécialement les démarches que nous avons faites tant à Sofia qu'à Budapest et même à Moscou en faveur d'une amélioration des rapports de la Bulgarie, de la Hongrie ou de l'U.R.S.S. avec la Roumanie, il m'a exprimé sa gratitude pour l'appui et la compréhension que son pays ne manque jamais de trouver à Paris.

Le ministre des Affaires étrangères qui paraîssait extrêmement satisfait de la conclusion d'un accord qu'il présente comme un succès personnel m'a prié de faire part à Votre Excellence *à titre confidentiel* des intentions qu'il nourrissait désormais à l'égard de la Bulgarie. En rappelant les termes qu'il avait employés dans sa déclaration à la presse et par laquelle il marquait que l'accord de Salonique n'était pas un point final mais une étape, M. Comnène m'a exprimé sa décision de procéder, l'atmosphère étant désormais éclaircie entre les deux pays, à un règlement général de tous les problèmes et de tous les litiges qui depuis vingt années ont empoisonné leurs rapports. Le ministre entend s'appliquer à cette tâche dans un esprit de réalisme certes mais surtout de générosité et de compréhension.

En conclusion, M. Comnène a sollicité à nouveau notre concours : « La France nous rendrait service en faisant connaître à la Bulgarie les dispositions aussi libérales que conciliantes dont nous entendons désormais faire preuve à

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Du 1er août, non retrouvé. Le sens en est cependant indiqué par le présent télégramme.
(3) Conclu entre la Bulgarie et l'Entente balkanique : voir ci-dessus. les nos 313 (et note), 315.
(4) La même satisfaction avait été exprimée à Athènes et à Sofia. Les présidents du Conseil grec et bulgare ont exprimé leurs remerciements (T. d'Athènes no 122 du 6 août; T. de Sofia du 8, sans numéro).

son endroit. Il serait utile qu'on connût à Sofia la nature réelle de nos intentions et qu'on fût incité à aborder dans des sentiments analogues le règlement des questions en suspens. »

331

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1590, 1591 (1). Réservé. *Prague, 5 août 1938* (2).

(*Reçu :* le 8, 11 h. 40.

Suite à mon télégramme nos 1580 à 1583 (3).

J'ai vu M. Runciman tout à l'heure à un déjeuner chez le ministre d'Angleterre.

Le médiateur anglais m'a dit qu'il serait heureux de converser avec moi quand il se sera fait une idée concrète des problèmes débattus entre l'État tchécoslovaque et les Sudètes. Il m'a dit avoir été frappé dès à présent chez les Sudètes de ce qu'il appelle « une mentalité de martyrs ». Il entend par là non pas la résignation, mais le maintien intransigeant d'un idéal pour lequel on est disposé à souffrir.

Son attention est d'autre part déjà attirée sur l'opportunité de la réalisation de la promesse tchécoslovaque visant le recrutement dans chaque élément national d'un nombre de fonctionnaires proportionnel à l'importance relative de cet élément national. Il aperçoit les difficultés de cette réalisation rapide.

Toutefois, lord Runciman a exprimé l'opinion que serait d'un effet salutaire l'appointement immédiat de fonctionnaires allemands dans l'administration des Postes en vue d'occuper des emplois dans la région allemande.

J'ai partagé cet avis dans une large mesure. M. Runciman m'a dit que, de sa conversation avec M. Benès hier à l'occasion d'un déjeuner intime, il emportait l'impression que le président de la République était animé de la meilleure volonté en vue de la réalisation d'un accord entre l'État et les Sudètes.

J'ai de mon côté attiré l'attention du médiateur anglais sur les deux idées que j'ai exposées à Votre Excellence dans mes télégrammes nos 1501 et 1555 (4).

(1) « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Par avion.

(3) Du même jour, non retrouvé. Ce télégramme concernait le choix des collaborateurs de lord Runciman.

(4) Des 28 juillet et 2 août. Le premier document n'a pas été retrouvé. Par le télégramme no 1555, le ministre de France à Prague déclarait qu'à en juger les manifestations du parti des Sudètes, « ce ne serait pas tant la Constitution tchécoslovaque dont M. Henlein demanderait la modification que ce qu'en a fait la pratique administrative et gouvernementale du régime ».

332

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1594 à 1598 (1). *Prague, 5 août 1938* (2).

(*Reçu :* le 8, 11 h. 40.)

Les divergences de vues entre certains partis de la coalition tchécoslovaque apparaissent aujourd'hui publiquement et se traduisent par des polémiques de presse. Le problème des Sudètes et les négociations engagées à ce sujet sont, à côté de rivalités électorales, le motif essentiel de ces dissensions qui, le plus souvent, mettent aux prises les agrariens, ou tout au moins l'aile conservatrice de ce parti, et les éléments de gauche de la majorité gouvernementale.

Le parti populiste catholique a voté récemment une motion déplorant « l'insuffisance des mesures prises par l'État pour faire respecter son autorité dans les régions frontières ». Cette appréciation, qui a d'ailleurs été reprise par l'organe des ... (3) ions, visait directement le ministre de l'Intérieur, M. Cerny, membre du parti agrarien. Aussi a-t-il été vivement relevé par l'organe officiel de ce parti. A ce propos, le *Venkov* faisait allusion en termes voilés à l'attitude réservée qu'auraient adoptée les populistes à l'égard de la mission Runciman.

Par ailleurs, le journal agrarien prenant cette fois l'offensive contre ses adversaires de gauche a critiqué la politique suivie par le ministre de la Prévoyance sociale, le socialiste Necas, dans la lutte contre le chômage.

Sur ces entrefaites, M. Ripka, journaliste, qui est considéré comme le porte-parole des milieux touchant la présidence de la République, s'est livré dans la *Democraticky Stred* à une vive attaque... (4) contre M. Hodza et explicitement contre la façon dont sont menés les pourparlers avec les Sudètes. Aux méthodes suivies jusqu'à présent par le président du Conseil, M. Ripka opposait l'activité dont aurait fait preuve la commission parlementaire constituée sous la présidence de M. Malypetr, d'ailleurs appartenant lui aussi au parti agrarien. M. Ripka demandait que cette commission fût chargée de la direction des négociations et réclamait « un rajeunissement du gouvernement ».

D'un autre côté, le grand industriel Bata, connu pour ses sentiments nationalistes, dans un journal de province, reproche au cabinet actuel de se montrer trop faible à l'égard des agitateurs sudètes.

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Par avion.
(3) Lacune de déchiffrement.
(4) Lacune de déchiffrement.

La situation est donc assez confuse et, pour le moment, du moins, les discussions entre partis ne jettent encore, sur les perspectives d'une solution et, éventuellement, sur le remaniement du ministère, qu'une lumière très incertaine.

En tout cas, le parti Henlein marque les coups sans déplaisir. La *Zeit* écrit aujourd'hui que les différents groupes de la coalition font entre eux assaut de démagogie et s'empêchent mutuellement de faire les concessions nécessaires. Il y a malheureusement, dans cette observation, une part de vérité; mais ce qu'il faut également souligner, c'est que l'organe des Sudètes paraît se réjouir de pouvoir rejeter ainsi hypocritement sur les Tchécoslovaques la responsabilité d'un échec qui serait provoqué par le caractère excessif et la rigidité des prétentions allemandes.

333

M. Roger Cambon, Chargé d'Affaires de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 708. *Londres, 5 août 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 18 août.)

Avant de quitter Londres pour regagner Paris, M. le Président Henry Bérenger a bien voulu me faire part des impressions recueillies par lui ici tant sur la question des réfugiés allemands que sur la situation internationale actuelle.

L'ancien ambassadeur a, je crois, l'intention d'entretenir lui-même Votre Excellence, dès le début de la semaine prochaine, des sentiments dans lesquels il quitte Londres. Il me paraît donc inutile de les relater au Département. Il est toutefois un point particulier qui me paraît devoir être signalé.

Le dîner officiel britannique offert aux membres du Comité intergouvernemental des réfugiés [1] a permis à lord Halifax et à M. Bérenger d'évoquer au cours d'un intéressant entretien quelques-uns des problèmes de l'heure présente.

Le président de la délégation française s'est montré frappé de l'optimisme dont faisait preuve le secrétaire d'État britannique quant aux conditions dans lesquelles débute à Prague la mission de lord Runciman. Les dernières nouvelles parvenues à Londres de Bohême étaient très satisfaisantes. M. Bérenger, en me faisant part de cette heureuse impression, s'est empressé d'ajouter

[1] La conférence d'Évian pour les réfugiés avait terminé ses travaux le 15 juillet. Elle avait prévu que se réunirait à Londres le 3 août un comité intergouvernemental qui assurerait la continuation et la mise en œuvre de la réunion d'Évian.

avec une vue très juste de la situation qu'il s'agissait surtout de « gagner du temps ».

Cette expression me paraît bien caractériser l'état d'esprit actuel de lord Halifax. Ayant à diverses reprises redouté pour le mois d'août les plus graves éventualités, le secrétaire d'État considère qu'elles sont pour l'instant ajournées et il en éprouve un réel soulagement. Ce sentiment, bien humain, l'incite à faire preuve dans les propos qu'il tient à un hôte de passage d'un certain optimisme.

Par contre, si on envisage un avenir s'étendant non sur les prochaines semaines, mais sur les prochains mois, on peut affirmer que l'esprit de lord Halifax reste non seulement préocupé, mais foncièrement inquiet. Quelques heures avant le dîner offert aux délégations, le secrétaire d'État avait reçu au Foreign Office trois des plus importants correspondants diplomatiques de la grande presse anglaise. Ces messieurs étaient venus entretenir le ministre d'une question d'ordre professionnel. Une fois ce sujet épuisé, la conversation avait pris un tour général et lord Halifax n'avait pas hésité à leur déclarer qu'il fallait avoir le courage de voir les choses en face et de se dire que le ciel européen avait rarement été aussi sombre [1].

Ce sentiment n'est pas particulier à un homme qui, malgré un certain manque d'expérience et d'anciennes illusions, a assumé la lourde direction de la politique extérieure de son pays. Les chefs du service du Foreign Office qui suivent au jour le jour la marche des événements dans les différentes capitales partagent eux aussi toutes les inquiétudes de leur ministre. La conversation qu'a eue le 3 août M. Bressy avec son vieil ami, sir Orme Sargent [2], est instructive à cet égard.

Quant à lord Halifax, au lendemain de la démission de M. Eden, il estimait sincèrement qu'après quelques semaines le redressement serait fait et lui permettrait de reprendre sa liberté. Il n'est plus question de cela aujourd'hui, non parce que le fauteuil de Palmerston a conquis son titulaire actuel, mais parce que celui-ci considère qu'en abandonnant le gouvernail dans une passe difficile, le pilote commettrait un acte de lâcheté indigne d'un honnête homme.

[1] Dans un long rapport du 4 août (D. n° 827), dont la reproduction n'a pas semblé nécessaire, l'ambassadeur de France à Berlin avait noté les manifestations d'antisémitisme dans la politique italienne, et remarqué que ces manifestations avaient pour résultat « de creuser plus profondément le fossé qui sépare l'Italie de l'Angleterre pour ne pas parler de la France et des États-Unis ».

[2] Conversation dont il n'a pas été retrouvé de trace dans les archives.

334

M. Cosme, Ministre de France à Athènes,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 89. Confidentiel. *Athènes, 5 août 1938.*

(*Reçu :* Dir pol., 24 août.)

Mon collègue d'Angleterre, qui s'attribue volontiers le mérite d'avoir détendu les rapports de la Bulgarie et des puissances de l'Entente balkanique, m'a dit que son gouvernement allait s'efforcer, maintenant que se trouvent harmonisées les relations des cinq pays intéressés, de mettre en œuvre une politique économique susceptible d'entraver dans les Balkans le développement de l'influence allemande.

Un comité composé de fonctionnaires siégerait déjà à Londres, dont la mission serait d'étudier la situation financière et commerciale des pays balkaniques et de proposer des solutions s'appliquant aux principaux problèmes. La question se trouve déjà réglée du côté turc. Le Foreign Office aurait décidé de passer, dès maintenant *et par priorité*, à l'étude des affaires grecques. Il lui apparaît en effet que la Turquie et la Grèce forment un bloc politique et, par suite, qu'il y a tout intérêt à considérer ces deux pays sous le même angle. L'assistance à la Bulgarie, à la Yougoslavie et à la Roumanie, viendrait plus tard. Il faut aller au plus pressé, a précisé sir Sydney Waterlow, ne serait-ce que pour donner à la Yougoslavie le temps de la réflexion et pour lui permettre de comprendre que son intérêt bien compris est plutôt dans l'établissement d'un Balkan homogène que dans la conclusion d'une politique assez hasardeuse de solidarité germano-serbe.

Je crois savoir, d'autre part, que le premier but du gouvernement anglais serait de procéder au règlement de la dette hellénique. J'ai tout lieu de penser que nous serons conduits par la nécessité des choses à participer à cette négociation. Mais s'il est exact que l'Angleterre doive intensifier ici sa politique commerciale, il m'apparaît que nous aurions tout intérêt à ne point nous laisser distancer par elle sur ce terrain. Nous jouissons ici, sur le plan spirituel, d'un crédit exceptionnel. Notre prestige y est considérable. Mais il faut bien reconnaître que pour durer, l'édifice de notre influence devrait trouver sa base dans l'établissement d'un régime commercial sain et harmonieux. A cet égard, les observations que M. Tsouderos a récemment présentées à mon attaché commercial et dont ma dépêche nº 83 du 27 juillet [1] dernier a rendu compte au

(1) Non reproduite. Cette dépêche retransmettait un entretien entre l'attaché commercial de France et le gouverneur de la Banque de Grèce, entretien au cours duquel ce dernier rendait compte de son récent voyage d'études à Londres et Paris. Il insistait sur l'intérêt commun de la France et de l'Angleterre à contrebattre l'influence économique allemande en Europe et en Méditerranée orientale. Les Grecs recherchaient « un apaisement du côté économique, la certitude préalable » que leur production ne leur « restât pas sur les bras » en cas de guerre aux côtés des Franco-Anglais.

Département, prennent toute leur valeur. La Grèce n'aurait-elle pas en effet beaucoup de peine à se dégager de l'emprise allemande et, en cas de guerre, à passer de notre côté, si tous ses intérêts et son avenir commercial se trouvaient à ce moment là dans la capitale du Reich.

Le gouvernement anglais, qui a saisi le rôle que jouerait en Méditerranée orientale le bloc turco-grec, en ces de complication européenne, paraît décidé à faire un sacrifice et à prendre jusque sur le plan commercial des dispositions telles que les erreurs de la grande guerre ne puissent pas se renouveler ni se reproduire les hésitations d'un gouvernement écartelé.

Il apparaît que sur ce terrain, comme sur tant d'autres, les conceptions de l'Angleterre et de la France doivent se rejoindre.

335

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 440 (1). *Varsovie, 6 août 1938.*

(*Reçu :* Cabinet, 10 août; Dir. pol., 12 août.)

Comme le sait le Département, le gouvernement polonais s'est engagé, aux termes de l'article 6 de l'accord de Rambouillet (2), à réserver aux entreprises françaises ou à capitaux français installées en Pologne une part proportionnelle à leur importance par rapport à l'ensemble des entreprises de même nature existant dans le pays, dans les commandes d'armement ou d'équipement qui seraient effectuées grâce aux fonds mis à la disposition de la Pologne par le gouvernement français.

J'ai, à diverses reprises et encore au mois de février dernier, prié le groupement des industriels français en Pologne de me communiquer tous renseignements susceptibles de m'éclairer sur la manière dont les autorités polonaises tenaient à cet égard leurs engagements.

Il y a environ un mois, le président du groupement des industriels m'a fait savoir que, de l'enquête à laquelle il avait fait procéder, il paraissait résulter que les industries françaises de Pologne n'avaient jusqu'ici reçu aucune commande du gouvernement polonais rentrant dans la catégorie de celles mentionnées par l'article 6 de l'accord de Rambouillet, alors que des sociétés polonaises auraient déjà bénéficié de commandes de cette nature.

A la suite de cette communication, j'ai remis en mains propres à M. Beck une lettre dans laquelle, lui rappelant les dispositions de l'article 6, je lui

(1) La dépêche est adressée sous ce numéro à la sous-direction des Relations commerciales sous le nº 441 à la sous-direction d'Europe.

(2) Sur cet accord, conclu en septembre 1936, voir, au tome III de la présente série, le nº 259.

demandais de les rappeler lui-même aux administrations compétentes. J'ajoutais que je lui serais reconnaissant des renseignements qu'il pourrait me fournir à ce sujet. M. Beck m'a aussitôt promis de saisir de la question les ministères intéressés. Je n'ai toutefois pas encore reçu de réponse à ma lettre.

Par ailleurs, j'ai prié notre attaché militaire, qui, sur ma demande, avait depuis la signature de l'accord de Rambouillet rappelé, à plusieurs reprises, les dispositions de l'article 6 à l'état-major général polonais, d'en entretenir à nouveau le général Malinowski qui, en l'absence du général Stachiewicz, dirige l'état-major de l'Armée.

Le général Malinowski a déclaré au général Musse qu'à la suite d'une précédente démarche de ce dernier il était intervenu, il y a quelques mois, auprès du ministère de la Guerre, dont dépend l'exécution des commandes d'armement. Il a ajouté qu'aucune réponse ne lui étant parvenue, il allait effectuer une nouvelle démarche.

Je ne manquerai pas de tenir le Département informé du développement de la question. Il apparaît dès maintenant que la principale administration en cause, c'est-à-dire le service des commandes du ministère de la Guerre, témoigne d'un empressement modéré à se conformer aux dispositions de l'article 6 dont il nous est malheureusement assez difficile de contrôler de près l'application [1].

336

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1609 à 1612 [2]. Secret. *Prague, 7 août 1938* [3].

Je me réfère au télégramme sans nº de Berlin, du 21 juillet [4].

Dans un moment où l'union de la France et de la Grande-Bretagne est plus intime que jamais, et où le chef du gouvernement italien nous témoigne plus que de la mauvaise volonté, il est singulier de constater la similitude des intentions prêtées à M. Mussolini par M. Blondel et des projets de sir Nevile Henderson en cas de menace militaire immédiate ou d'agression de l'Allemagne contre la Tchécoslovaquie. Le premier temps de l'opération consiste à détourner la France de secourir la Tchécoslovaquie.

Sir N. Henderson s'acquitte dès à présent de ce soin ainsi qu'en rend compte le télégramme de M. François-Poncet. Pour le diplomate et l'homme

(1) Note manuscrite initiale : *On pourra essayer de resoulever la question lors de la réunion de la commission mixte franco-polonaise au début de septembre.*
(2) Extrait des archives de l'ambassade de France à Prague.
(3) Par avion.
(4) Ci-dessus reproduit sous le nº 246.

d'État, le second temps comporte une offre de médiation anglo-italienne. D'après les conjectures de M. Blondel [1], M. Mussolini en est encore à l'espoir de convaincre le gouvernement britannique de l'opportunité d'une pareille entremise. Quant à l'ambassadeur d'Angleterre à Berlin, il procède déjà à des préparatifs de réalisation. Il parle de son projet à son collègue d'Italie. Comme base de médiation, il envisage le plébiscite des Sudètes, c'est-à-dire de donner partie gagnée à l'Allemagne. Mais sir N. Henderson ne s'arrête pas à une pareille objection. Il sait que M. Benès et son gouvernement portent « l'entière responsabilité » de la situation actuelle. Je me demande où sir N. Henderson puise les renseignements qui l'amènent à prêter l'appui de sa nationalité et de ses hautes fonctions à la campagne allemande poursuivie sur ce point. Ce n'est pas, je pense, dans la correspondance de M. Newton. Au cours des deux derniers mois, et à mesure que les questions se présentaient à nous, mon collègue britannique m'a en effet confié à plusieurs reprises s'être trouvé en divergence d'opinion avec l'ambassadeur d'Angleterre à Berlin soit au sujet de certaines mesures prises par le gouvernement tchécoslovaque, soit au sujet de l'action personnelle de M. Benès. Dans le même ordre d'idées, je me suis d'ailleurs permis de faire remarquer à Votre Excellence que les impressions rapportées par M. Strang de son voyage en Tchécoslovaquie étaient différentes, suivant que M. Strang les donnait lui-même à un collaborateur de M. Corbin ou qu'elles étaient traduites par l'ambassade d'Angleterre à Berlin (tél. nº 1281 du 2 juillet dernier) [2]. En examinant d'un point de vue purement technique les éléments dont l'Angleterre et nous-mêmes avons à tenir compte en vue de la solution à trouver au problème en cause, la collaboration apportée à cette recherche par sir N. Henderson ne me paraît pas heureuse.

[1] Émises vraisemblablement lors d'un récent voyage à Paris du chargé d'affaires.

[2] Ce télégramme, non reproduit, et dont le sens général est indiqué ici, soulignait que M. Strang était revenu de Tchécoslovaquie convaincu de la bonne volonté de M. Benès, et rejetait sur l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin la responsabilité de « la sévérité » britannique à l'égard du président de la République tchécoslovaque.

337

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1617 (1). *Prague, 7 août 1938* (2).

Une personne de l'entourage de M. Runciman m'a confié que dans l'esprit du gouvernement britannique le but de la mission dont avait été chargé cet homme d'État était surtout de gagner du temps, l'Angleterre ne devant être que dans deux ans prête à affronter une guerre éventuelle.

J'avais déjà entendu expliquer par cette idée de préparation militaire insuffisante le caractère conciliant de la politique britannique. Il me paraît cependant intéressant de signaler à Votre Excellence que le même motif est donné à la mission Runciman par une personne tenant de près à cette mission.

338

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1613 à 1616 (3). Secret. *Prague, 8 août 1938* (4).

Je me réfère à mon télégramme nos 1609-1612 (5).

Il est permis de craindre qu'en parlant à son collègue d'Italie de son projet de médiation, sir N. Henderson ait indiqué quel devrait être, suivant lui, le thème de cette médiation. Le gouvernement du Reich en serait donc probablement avisé. Cela me paraît extrêmement grave.

Je sais fort bien, puisque je l'ai dit à M. Benès, que si les Sudètes demandaient un plébiscite et si le cabinet de Prague s'opposait à cette consultation populaire, la cause tchécoslovaque, suivant l'opinion de lord Halifax, perdrait beaucoup de terrain dans le Royaume-Uni (tél. de Londres communiqué à la légation sous les nos 596 à 599) (6).

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Prague.
(2) Par avion.
(3) Extrait des archives de l'ambassade de France à Prague.
(4) Par avion.
(5) Du 7 août, ci-dessus publié sous le nº 336.
(6) Du 15 juillet : retransmet le télégramme de Londres nos 1701-1705 du 14 juillet, ci-dessus reproduit sous le nº 205.

Je n'ai pas oublié non plus que, suivant ce que m'a confié M. Benès, Votre Excellence a déclaré à M. Osusky que si le gouvernement britannique ne croyait pas pouvoir donner son approbation à la position négative que prendrait le cabinet de Prague à l'égard du plébiscite, il serait fort difficile pour le gouvernement de la République de s'assurer l'appui de l'opinion française unanime concernant l'adoption de mesures militaires, alors que la France ne serait pas attaquée, et qu'entrant dans une guerre, elle ne serait pas certaine d'avoir la Grande-Bretagne à ses côtés (1).

Enfin, il ne me paraît pas contestable que la sécession allemande qui suivrait sans doute le plébiscite aurait de telles conséquences que l'indépendance extérieure de la Tchécoslovaquie disparaîtrait ou deviendrait de nul intérêt.

Ces trois faits pris en tant que tels et rapprochés doivent nous faire redouter extrêmement la réalisation de l'idée du plébiscite.

Que cette réalisation puisse se produire malgré nos efforts conjugués avec ceux de l'Angleterre, ce n'est malheureusement pas impossible. Les deux puissances auraient à tirer les conséquences de cet événement.

Mais que l'ambassadeur d'Angleterre à Berlin prenne cette idée de plébiscite à son compte, et, à moins qu'il n'en ait réservé la confidence à M. François-Poncet, donne ainsi à espérer à Berlin que si les Sudètes réclamaient cette consultation populaire, ils trouveraient l'appui non seulement du gouvernement du Reich mais du gouvernement britannique, cela paraît peu conciliable, il me semble, avec l'esprit de l'union franco-britannique, puisqu'il en résulterait un dommage certain pour les intérêts de la politique générale française.

339

Note de la Direction des Affaires politiques

Négociation relative au règlement de l'affaire éthiopienne

Paris, 8 août 1938.

On trouvera ci-joint un aide-mémoire des principales questions sur lesquelles devront porter d'éventuelles négociations ayant trait au règlement de l'affaire éthiopienne.

Ces questions ont été groupées en cinq rubriques, où sont également indiquées les contreparties que nous pourrions accepter de discuter avec l'Italie. Ainsi la négociation à laquelle donnera lieu l'affaire éthiopienne pourrait-elle, le cas échéant, être poursuivie indépendamment d'un règlement général portant sur l'ensemble des questions en litige entre la France et l'Italie (com-

(1) Voir ci-dessus les nos 238, 242

portant notamment, du seul point de vue de l'Afrique : la mise en vigueur de l'accord de 1935, la conclusion de l'arrangement prévu par cet accord en ce qui concerne la Tunisie, la délimitation de la frontière libyenne tant dans la section définie en 1919 que dans celle qui a été décrite en 1935, la confirmation de notre liberté d'action au Maroc, les encouragements donnés par la voie de la propagande ou de toute autre manière à l'opposition antifrançaise dans nos possessions et particulièrement en Afrique du Nord, l'adhésion de la France, enfin, à certaines clauses de l'accord anglo-italien du 16 avril).

Annexe

Aide-Mémoire

Principales questions à comprendre dans un règlement général de l'affaire éthiopienne

Leurs contreparties éventuelles

I. La reconnaissance elle-même de la conquête italienne devrait être subordonnée à l'engagement du gouvernement italien d'indemniser nos compatriotes et protégés qui ont subi des dommages soit du fait des hostilités, soit du fait des mesures prises par l'administration nouvelle.

Une première évaluation de ces dommages figure en annexe [1]. Nous avons procédé à une ventilation préliminaire des réclamations dont notre légation en Éthiopie avait été saisie. Parmi les demandes des étrangers dont nous assumions la protection, nous n'avons retenu que celles des apatrides. Nous aurons à les faire valoir nous-mêmes. Les autres ont été purement et simplement transmises aux gouvernements des pays dont les intéressés sont les nationaux. Des indemnités supplémentaires devront dédommager ceux de nos commerçants qui n'obtiendraient pas d'être réintégrés dans leurs affaires, ou nos compatriotes chassés de leur emploi.

Quant aux dommages subis par nos missions religieuses, ils devront également faire l'objet d'une clause. Mais l'estimation en est difficile, soit parce que ceux qui seraient les mieux placés pour faire cette évaluation ont déjà quitté l'Éthiopie, soit parce que les religieux interrogés prétendent qu'il s'agit de biens de l'Église elle-même, dont la propriété n'appartient pas à la mission, qui n'en est, en quelque sorte, qu'usufruitière. Les Œuvres pourront en tout cas calculer le montant de l'effort du gouvernement français en leur faveur. (Elles ont, le 30 juin, interrogé par lettre les supérieurs des congrégations dont relevaient nos missions.)

II. Délimitation de la frontière et conclusion corrélative des arrangements frontaliers d'usage. En liaison avec cette question, celle de l'île de Doumeira (celle-ci soulevant des questions d'ordre militaire (fortifications).

III. Le chemin de fer. Son statut et sa protection contre les voies concurrentes. Reprendre à ce sujet la documentation de la négociation de 1937. L'Italie demandera une participation dans l'affaire, l'abaissement des taxes de transit à Djibouti et peut-être la constitution d'un port franc (étude demandée aux Colonies).

IV. Établissement. Actuellement, nous restons fondés à nous prévaloir du traité Klobukowski de 1908, bien que celui-ci soit devenu lettre morte depuis l'occupation italienne, notamment en ce qui concerne notre justice consulaire, dont il faut prévoir l'abolition (moyennant quoi les sentences déjà prononcées devront être rendues exécutoires).

Les rédacteurs des clauses d'établissement devront surtout avoir en vue le statut à conférer au personnel français du chemin de fer. En ce qui concerne la liberté de commerce et l'accès

[1] Qu'il a paru superflu de reproduire.

à la propriété foncière, il conviendra de nous montrer extrêmement prudents, car l'Italie nous demandera sans doute un traitement réciproque à Djibouti. Il va de soi que nous devons veiller à prévenir cet afflux menaçant pour notre colonie (exemples de questions qui ont déjà fait l'objet de demandes réciproques : Banque d'Indochine à Addis-Abeba et *Banca di Roma* à Djibouti — Terrains du consulat de France à Addis-Abeba et du consulat d'Italie à Djibouti...). Il y aura lieu, en tout cas, de convenir d'un mécanisme relatif au transfert des fonds.

Question des licences de frêt Gênes-Djibouti.

V. Œuvres et missions. En dehors des institutions strictement indispensables au personnel français du chemin de fer, force nous est d'accepter le sacrifice de nos œuvres et de nos missions. Aussi bien n'aurons-nous, en l'espèce, qu'à consacrer le fait accompli.

Mais en dehors des indemnités auxquelles il a été fait allusion au § 1, nous pourrions nous efforcer d'obtenir de l'Italie et du Saint-Siège le retrait corrélatif de certaines missions italiennes dans nos possessions coloniales d'Afrique.

340

Note du Département [1]

Hongrie - Petite Entente

8 août 1938 (Vers le).

La nécessité d'organiser un groupement des états danubiens en vue de limiter les dangers de l'expansion germanique en Europe centrale a été reconnue depuis longtemps par le gouvernement français dont les efforts se sont toujours heurtés à la difficulté d'obtenir un rapprochement sincère entre la Hongrie et la Petite Entente.

La Hongrie avait toujours maintenu avec autant de vigueur ses revendications en ce qui concerne la reconnaissance du droit à l'égalité des armements, le statut des minorités hongroises et le principe de la révision pacifique des traités.

Quand l'idée d'un rapprochement entre la Petite Entente et la Hongrie par la conclusion d'accords directs fut reprise en 1937, principalement sur l'initiative de la Yougoslavie, la France marqua à Belgrade, Prague et Bucarest l'intérêt qu'elle portait à ce projet. Toutefois, pour ménager les susceptibilités de nos amis et alliés de l'Europe centrale, nous laissions l'entière initiative des pourparlers aux intéressés eux-mêmes. On se rappelle qu'à la suite de la conférence de la Petite Entente de Sinaïa (août 1937) et de l'assemblée de la Société des Nations (septembre 1937), le gouvernement tchécoslovaque, très désireux d'aboutir à un accord, proposa à ses alliés un projet

[1] Cette note, que l'on retrouve aussi bien dans la « Reconstitution Fouques-Duparc » que dans les papiers du cabinet G. Bonnet, ne porte aucune mention de date. L'époque de sa rédaction peut cependant être serrée d'assez près : en effet, les idées formulées dans les deux avant-derniers paragraphes se retrouvent nettement dans un télégramme nos 592-593, adressé à Bucarest le 8 août, en réponse au télégramme nos 653-658 envoyé par M. Spitzmuller le 2 août, et ci-dessus reproduit sous le no 313.

comportant : 1° la reconnaissance de l'égalité des droits en matière d'armement à la Hongrie, 2° des déclarations réciproques de non-agression, 3° l'affirmation de la volonté des états de la Petite Entente d'appliquer intégralement les dispositions des traités de minorités à l'égard de la Hongrie. Ce projet n'obtint pas l'agrément de Bucarest. Pour des raisons de politique intérieure, celui-ci se refusait en effet à conclure un accord sur les questions des minorités (1).

A la fin de mars 1938, le gouvernement roumain, alarmé par la réalisation de l'Anschluss, parut disposé à faire preuve à l'égard de la Hongrie de dispositions plus conciliantes. Les pourparlers repris à Bucarest par l'entremise du ministre de Hongrie permettaient d'entrevoir des possibilités d'accord sur la double question du réarmement magyar et d'un pacte de non-agression. En ce qui concerne la question des minorités, le gouvernement roumain présentait au gouvernement hongrois une formule consistant en une déclaration unilatérale où le mot de minorité n'était, il est vrai, même pas prononcé. Invité à intervenir discrètement à Budapest pour que ce projet fût retenu, M. Maugras se heurtait, le 1er avril 1938, au refus de M. de Kanya qui déclarait la proposition roumaine inacceptable.

Plus récemment, la menace allemande sur la Tchécoslovaquie s'étant précisée, le gouvernement hongrois a adopté une attitude encore plus réservée. Il a décidé de suspendre les négociations avec Prague jusqu'au moment où un statut des minorités serait adopté en Tchécoslovaquie. Par contre, il a indiqué qu'il était prêt à poursuivre les pourparlers avec Belgrade et Bucarest. Les autorités roumaines et yougoslaves ont fait savoir à Budapest qu'elles n'étaient pas disposées à se prêter à cette tentative de dislocation de la Petite Entente (indications contenues dans un télégramme de Bucarest n° 434 du 28 avril 1938 (2). Ce point de vue a été maintenu à la conférence de la Petite Entente de Sinaïa.

(Au lendemain de cette conférence, M. Krofta se déclarait satisfait de l'attitude de M. Stoyadinovitch dans laquelle il voyait une garantie contre les efforts que tenterait peut-être le gouvernement de Budapest de s'accorder bilatéralement avec tel ou tel membre de la Petite Entente) (télégramme de Prague nos 775-776 du 14 mai).

Depuis lors, les négociations pour un rapprochement entre la Hongrie et la Petite Entente ont subi un temps d'arrêt. La pression que, d'après des confidences faites à M. Noël par son collègue roumain, le gouvernement polonais aurait exercée tant à Bucarest qu'à Budapest en vue d'une amélioration des rapports entre les deux pays (télégramme de Varsovie n° 565 du 8 juin) (4) ne semble pas avoir eu de résultat. Et si le gouvernement roumain donne parfois l'impression qu'il désirerait mettre à profit les craintes de l'expansion allemande qu'il croit discerner en Hongrie, la politique d'assi-

(1) Voir, au tome VII de la présente série, les nos 7, 73, 92.
(2) Lire en fait : n° 454. La reproduction de ce télégramme a parue superflue, le contenu en étant indiqué dans le présent paragraphe.
(3) Non retrouvé.
(4) Non retrouvé.

milation des minorités qu'il poursuit avec ténacité ne saurait créer à Budapest un climat favorable. Le scepticisme dont témoignait à l'égard d'une reprise utile des négociations notre ministre à Bucarest à la fin de mai — « Il semble que ces tentatives ne puissent être accueillies qu'avec scepticisme, car chacun des deux pays estime que les sacrifices doivent être consentis par l'autre » — (extrait d'une lettre de Bucarest nº 299 du 27 mai) (1) rejoint celui dont M. Maugras s'est fait l'écho à plusieurs reprises.

Dans ces conditions, il est permis de penser que les propos que M. Comnène vient de tenir à M. Spitzmuller (et également au représentant britannique en Roumanie) (télégramme de Bucarest nos 653-658 du 2 août) (2) proviennent moins d'un sincère désir d'aboutir à un résultat concret, au prix des sacrifices nécessaires, que de la préoccupation de rejeter sur la Hongrie la responsabilité de l'échec définitif des pourparlers. Car parler « d'un accord analogue au traité de Salonique » c'est écarter la question des minorités, seul point vraiment litigieux des conversations engagées il y a près d'une année. Et, sur la question même du réarmement, la liberté qui vient d'être rendue à la Bulgarie ne peut que renforcer les prétentions de la Hongrie suivant lesquelles (M. de Kanya l'a maintes fois répété) ce pays ne doit payer d'aucune concession son égalité de droits (la conclusion d'un pacte de non-agression a toujours été considérée par le ministre hongrois des Affaires étrangères comme la contrepartie du règlement de la question minoritaire).

C'est évidemment en se fondant sur des considérations de cet ordre que le Foreign Office, interrogé par le Département sur la suite qu'il comptait réserver à la demande précitée de M. Comnène, vient de faire savoir qu'une intervention unilatérale à Budapest lui paraissait vouée à un échec.

Il semble en effet difficile d'espérer faire accepter actuellement par le gouvernement hongrois une formule encore moins avantageuse que celle qu'il a rejetée le 1er avril dernier, et cela alors que ce gouvernement paraît de moins en moins prêt à un rapprochement avec l'un au moins des états de la Petite Entente. La Hongrie ne se résignerait peut-être à sacrifier une part de ses revendications que si elle avait l'impression d'aboutir ainsi à la dissociation tant souhaitée de ce groupement. Mais un tel résultat équivaudrait bien moins à l'intégration de la Hongrie dans une association de défense contre le pangermanisme qu'à l'isolement complet de la Tchécoslovaquie. Il est en effet un point que l'on ne saurait perdre de vue : c'est que les seuls engagements d'assistance entre les états de la Petite Entente visant le cas d'une agression de la part de la Hongrie, la Roumanie et la Yougoslavie n'ont d'obligations à l'égard de la Tchécoslovaquie que contre la Hongrie (3).

(1) Non retrouvée.

(2) Ci-dessus reproduit sous le nº 313.

(3) Le télégramme nos 592-593 pour Bucarest s'exprimait ainsi : « Veuillez faire comprendre à M. Comnène qu'une démarche de notre part à Budapest ne pourrait être envisagée sans que nous ayons été préalablement éclairés sur la portée de la formule dont il vous a entretenu. Vous aurez soin d'ailleurs de réserver entièrement la décision qui sera prise alors en connaissance de cause ». M. Bonnet rappelait en conclusion que « le Foreign Office a[vait] pour sa part décidé de ne pas donner suite à la suggestion du ministre des Affaires étrangères de Roumanie ».

341

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À PÉKIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1130 S à 1137 S. *Changhaï, 9 août 1938, 21 h 50, 20 h. 22.*

(*Reçu :* 18 h. 15, 18 h. 40, 18 h. 50, 20 h. 22, 19 h. 20.)

Le gouvernement chinois a fait ces jours-ci à Londres, et sans doute aussi à Washington, une démarche dont Votre Excellence a dû être informée.

Il a demandé si, en commun avec les États-Unis et au besoin avec la France, l'Angleterre serait disposée à offrir simultanément ses bons offices à la Chine et au Japon pour aider les deux pays à trouver les bases d'une négociation en vue de la paix. Dans le cas où ses bons offices ne pourraient pas être offerts, il était nécessaire que le gouvernement chinois en fût avisé le plus tôt possible afin de lui permettre de prendre les décisions qu'exigerait la situation.

Tout en réservant sa réponse définitive, lord Halifax a fait savoir à M. Quo Tai-Chi que cette question si importante n'avait pas cessé de retenir, dès le début du conflit, toute l'attention du gouvernement britannique. Le secrétaire d'État a annoncé à mon collègue anglais l'arrivée prochaine de ses commentaires et de ses instructions. Ceux-ci ne sont pas parvenus à ce jour.

La démarche du gouvernement chinois n'est pas seulement inspirée par la situation grave dans laquelle la Chine se trouve après un an de guerre en dépit de la résistance que, contrairement aux prévisions, elle continue à opposer à l'agression japonaise.

Elle a surtout pour but d'obtenir des deux grandes puissances de Genève et des États-Unis une prise de position permettant, en cas de non-recevoir de leur part, au gouvernement chinois de justifier telle orientation de sa politique que les circonstances rendraient nécessaires.

Mes télégrammes précédents, dont le dernier en date est du 2 juillet [1], vous ont fait connaître mon sentiment sur les chances d'une paix de compromis, la seule que le gouvernement chinois puisse accepter, et sur l'impossibilité où les clans militaires japonais se trouvent de l'offrir au gouvernement de Tchang-Kaï-Chek.

Depuis lors, les hostilités locales engagées entre les troupes russes d'une part, et les troupes de Mandchourie et de Corée d'autre part, sur attaque déclenchée le 31 juillet par l'armée impériale [2], constituent un fait nouveau.

Ces combats apportent déjà en fait à la Chine ce commencement d'appui militaire dont l'absence avait provoqué dès l'été dernier le mécontentement

(1) Ce télégramme nos 902-905, non reproduit, indiquait que la Chine n'accepterait « aucune médiation en vue d'un armistice sans que sa souveraineté ne soit pleinement rétablie ».

(2) Sur le front de Tchang-Kou-Feng.

de Tchang-Kaï-Chek ainsi que mes télégrammes de l'époque vous en ont fait part [1].

Cependant, d'après mes informations, il n'y aurait eu à cet égard rien de concerté entre Moscou et Hankéou. Il faut donc dans ce cas s'en remettre au hasard et à la surexcitation locale pour expliquer qu'au moment de l'avance extrême des Japonais sur Hankéou un incident de frontière prend un caractère de gravité qu'accentue la détérioration progressive des relations russo-japonaises surtout depuis le 26 novembre 1936 [2].

Il n'en reste pas moins que les événements de Mandchourie de quelque façon qu'ils évoluent offrent à la Chine une chance autant diplomatique que militaire. Ils peuvent fortifier au Japon les civils partisans d'une paix de compromis et rallier à eux les militaires désireux de tourner contre la Russie toutes les forces de l'Empire. Ils sont d'autre part susceptibles de renforcer au sein du gouvernement de Hankéou les influences d'extrême-gauche et d'amener ce dernier à compléter par un traité d'assistance le pacte de non-agression signé le 21 août 1937 avec le gouvernement de Moscou [3] et dont l'article 2 comporterait pour les signataires une promesse de solidarité.

L'appel aux bons offices de nos trois pays constitue à mon avis une tentative destinée à démontrer que le gouvernement chinois a tout fait auprès des démocraties avant de se résoudre à orienter sa politique soit vers une alliance avec la Russie, soit vers une paix de compromis qu'à défaut de notre intervention celle de l'Allemagne et de l'Italie pourrait lui obtenir du Japon sous le couvert de l'idéologie anticommuniste. De nouvelles manœuvres, dont je vous rends compte par ailleurs, ont été entreprises ces jours-ci dans ce dernier but par mon collègue italien. Elles n'ont pas réussi. Mais la partie, pour peu que les militaires japonais s'y prêtent en cas d'hostilités plus étendues avec la Russie, n'est pas encore définitivement perdue pour les gouvernements de Rome et de Berlin malgré le départ des instructeurs allemands.

Dans ces conditions, même si l'offre des bons offices des gouvernements de Londres, de Washington et de Paris devait être faite probablement sans succès à Tokyo, nous aurions avantage à tenter cette démarche au moins officieusement, ne serait-ce que pour ne pas affaiblir au sein du gouvernement chinois l'influence de ceux qui pensent encore qu'il y a pour la Chine un autre avenir que de se livrer aux Russes ou aux Italo-Germano-Japonais [4].

[1] Voir, au tome VI de la présente série, le n° 292.

[2] Date de la signature du pacte germano-nippon : voir, au t. IV de la présente série, les nos 2, 14, 19, 24, 33, 34, 37, 38, 44, 54, 73, 75, 90, 105.

[3] Voir, au tome VI de la présente série, les nos 366 (et note), 372.

[4] Ce télégramme était retransmis aux postes de Londres (nos 2536-2544) et de Washington (nos 546-554) le 11 août. Le Ministre déclarait qu'aucune démarche de la nature de celle signalée par l'ambassadeur en Chine n'avait été effectuée, et il ajoutait : « J'attacherais du prix à connaître les conditions dans lesquelles le gouvernement chinois aurait approché le gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité et à être informé de l'accueil qui aurait éventuellement été réservé à ses ouvertures ».

342

M. Fouques-Duparc, Chargé d'Affaires de France à Barcelone, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 583, 584 (1). *Barcelone, 9 août 1938* (2).

(*Reçu :* 22 h., 22 h. .10)

Le ministre d'État m'a convoqué d'urgence ce soir à la présidence du Conseil pendant la séance du Conseil des ministres :

« J'ai voulu, m'a-t-il dit, ne pas attendre pour vous faire part et vous demander de faire part à Paris de l'émotion qui règne au sein du gouvernement et vient de se manifester dans notre réunion. Voici quinze jours aujourd'hui que nous avons adressé à Londres sur la question du retrait des volontaires une réponse qui peut être considérée, et elle l'a été justement, comme une acceptation inconditionnelle (3). Aucune réponse n'est encore parvenue, ni même annoncée de Burgos. Cette situation peut-elle se prolonger plus longtemps?

« Le ministre de l'Intérieur nous signale l'effort qu'il doit demander à la censure pour arrêter des invectives à l'adresse du comité de Londres et des puissances qui tiennent notre destin en leurs mains. Plusieurs de mes collègues eussent voulu que nous adressions aujourd'hui même une note de rappel aux gouvernements français et britannique. Le président du Conseil et moi nous y sommes opposés, voulant rester fidèles jusqu'au bout à notre attitude de patience, de modération et de collaboration internationale. J'ai décidé le Conseil à accepter que je vous appelle ainsi que le chargé d'affaires anglais pour vous signaler la situation.

« Il n'est pas dans mon rôle de formuler une proposition concrète. Vous devez pourtant considérer combien il est inique de permettre au général Franco d'ajourner à son gré le retrait des étrangers tant que l'aviation italo-allemande et les divisions italiennes lui sont d'un secours indispensable. Pour éviter un tel abus, ne serait-il pas équitable de fixer à l'Espagne nationaliste un délai de réponse, passé lequel ne seraient plus maintenues les mesures prises par anticipation pour faciliter l'adhésion italienne et qui nous frappent unilatéralement? »

J'ai promis au ministre d'État de transmettre fidèlement à Paris son exposé fait sur un ton intentionnellement modéré.

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Par téléphone.
(3) Voir ci-dessus le no 280 (note).

Le Foreign Office recevra de son chargé d'affaires une communication analogue [1].

343

M. BRUGÈRE, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 319, 320. *Belgrade, 9 août 1938, 20 h. 50.*

(*Reçu :* 23 h. 35, 23 h. 40.)

Les indications données en avril dernier par la presse lors de la réunion de Londres [2] ont placé l'opinion publique yougoslave dans l'attente d'une politique franco-anglaise d'achats de quelque envergure. C'est, pour ce qui nous concerne, tout l'inverse qui s'est produit [3] et cette contradiction entre ce qui se dit et ce qui se fait n'est pas sans porter en un point et à un moment particulièrement vulnérables les plus sérieux préjudices aux intérêts matériels mais aussi moraux de notre pays.

Pour sortir de cette impasse, mon intention est de faire savoir à M. Stoyadinovitch que nous sommes prêts à examiner en commun et sur des bases nouvelles la question.

Il me paraît utile de pouvoir ajouter que le gouvernement français invite dès maintenant le ministre du Commerce, M. Urbanitch, à se rendre dans ce but à Paris vers la mi-octobre.

(1) Ce télégramme a été transmis à Londres sous les nos 2521-2522.

(2) Allusion aux conversations franco-britanniques des 28 et 29 avril 1938, dont les comptes rendus sont reproduits au t. IX de la présente série sous le no 258 (annexes).

(3) Par télégramme nos 314-318, du même jour, le ministre de France soulignait le déséquilibre de la balance commerciale entre la France et la Yougoslavie au détriment de la seconde, « nos exportations vers ce pays [étant] pour le premier semestre 1938 le double de ce qu'elles devraient être au terme de l'accord signé à Belgrade par M. Delbos en décembre dernier » [Sur cet accord, voir, au tome VII de la présente série, le no 349, (note)] d'où la décision prise par la Banque nationale yougoslave de « refuser les permis d'importations pour les produits contrôlés de provenance française ». M. Brugère avait obtenu cependant une dérogation pour les importations de faible et moyenne importance.

344

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. sans nº (1). Réservé. *Berlin, 9 août 1938* (2).

(*Reçu :* le 10, 16 h. 20.)

Depuis mes dernières communications, la situation n'a pas subi de changement appréciable.

L'affaire du survol de la ville de Glatz par deux avions tchèques (3) n'a pas modifié la ligne de conduite que M. Hitler semble avoir décidé de suivre, du moins jusqu'au congrès de Nuremberg. Aucun geste effectif n'a succédé à la canonnade de presse, extrêmement violente, que l'Allemagne avait déclenchée. Il s'en faut de beaucoup, pourtant, que cet incident soit négligeable et il serait fâcheux qu'à Londres ou à Paris, l'on n'y eût pas attaché d'importance, car il révèle la nature des sentiments qui inspirent les milieux dirigeants du Reich à l'égard de la Tchécoslovaquie, la haine profonde qu'ils éprouvent et le désir impatient qui les anime de frapper, de châtier, d'écraser ce misérable petit peuple, par lequel ils se prétendent bravés. L'Allemagne officielle s'en est tenue à la version absurde, selon laquelle le clan des militaires tchèques, encouragé par le président Benès, aurait à dessein ordonné aux aviateurs de violer le territoire allemand, afin d'envenimer les choses, de défier le IIIe Reich et de rendre une guerre inévitable. Les explications, les excuses de la partie adverse, le rappel des infractions nombreuses que commet, de son côté, presque chaque jour, l'aviation allemande, n'ont été accueillis que par un redoublement d'injures et de menaces. Les chefs nazis se comportent comme s'ils croyaient à l'existence d'une Tchécoslovaquie agressive et provocante, instrument camouflé de Moscou; ils veulent y croire; ils veulent que leur pays et l'étranger y croient; et leur propagande s'acharne, non sans succès, à répandre une fable, *qui n'est évidemment destinée qu'à justifier leur politique future.*

Il est impossible, en tous les cas, de trouver dans l'incident de Glatz la moindre trace de bonne volonté, le moindre signe d'un désir de conciliation chez les Allemands. Après avoir reçu, dans les vingt-quatre heures, exactement toutes les satisfactions qu'ils exigeaient, ils se sont déclarés encore insatisfaits.

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Ces deux avions militaires avaient survolé la ville de Glatz « à cent mètres d'altitude », suscitant des « diatribes extrêmement violentes » de la part de la presse allemande. Il a paru superflu de reproduire le télégramme nº 3069 de Berlin, du 4 août, qui en faisait état.

A n'en pas douter, c'est une occasion de ce genre qui leur fournira le prétexte dont ils auront besoin, à l'heure qu'ils jugeront opportune.

Ces lignes venaient d'être écrites, lorsqu'est arrivée à Berlin la nouvelle d'une rixe qui, dans la nuit du 7 au 8 août, se serait produite dans une localité du Böhmer Wald, à Glaserwald, et qui aurait entraîné la mort d'un ouvrier allemand des Sudètes, nommé Paierlé, frappé à coups de couteau.

La grande presse berlinoise du 9 août a présenté l'épisode comme une agression caractérisée, commise par des Tchèques sanguinaires sur la personne de Sudètes innocents et sans défense. Mais les premiers télégrammes de l'agence officielle *D.N.B.* exposaient autrement les faits. Telle qu'ils la décrivaient, la querelle tragique avait eu lieu, non pas entre Allemands des Sudètes et Tchèques, mais bien entre Allemands des Sudètes d'opinion contraire, les uns affiliés au parti de Henlein, les autres, sociaux-démocrates; un seul Tchèque, employé de l'administration des Finances, aurait été mêlé à la dispute. C'est, du reste, la version qu'ont publiée les feuilles allemandes de province, la *Gazette de Francfort* entre autres. Il n'empêche que dans les éditions du 9 août des journaux de la capitale du Reich, il n'est plus question des « sociaux-démocrates »; une opération mystérieuse, évidemment due aux instructions du ministère de la Propagande, a transformé les « sociaux-démocrates » sudètes en Tchèques; l'assassinat est devenu un assassinat tchèque; et l'ensemble de la presse a fulminé, une fois de plus, contre le régime de provocation et de terreur auquel seraient assujettis les Allemands des Sudètes, régime intolérable et qui ne saurait se prolonger. L'*Observateur raciste* a même prétendu tirer de l'incident un argument péremptoire en faveur de l'octroi de l'autonomie aux Allemands des Sudètes. Pour que ceux-ci, a écrit l'organe officiel du national-socialisme, cessent d'être les jouets de l'arbitraire et de la brutalité des Tchèques, pour que leur vie de tous les jours soit en sécurité, il est indispensable qu'ils soient les maîtres sur le territoire habité par eux.

Ainsi, l'affaire de Glaserwald n'est pas moins significative que celle des avions de Glatz. Elle est pareillement révélatrice des passions qui agitent l'âme du Führer et des dirigeants du Reich; elle trahit la nature des arrière-pensées qu'ils nourrissent; elle éclaire la mauvaise foi avec laquelle, au besoin, ils n'hésitent pas à déformer la vérité, pour dénoncer et accabler la Tchécoslovaquie et lui attribuer, par un cynique renversement, le rôle de persécuteur et d'ennemi de la paix.

A l'heure qu'il est, cependant, le Reich attend la visite du maréchal Balbo [1]. Celle du général Vuillemin, puis celle de l'amiral Horthy, lui succéderont; après quoi, s'ouvrira le congrès annuel du parti national-socialiste, à Nuremberg. Il est donc permis de penser qu'à moins de la répétition d'incidents tels que ceux de Glatz et de Glaserwald, un drame n'éclatera pas d'ici-là.

Le voyage du maréchal Balbo, suivi de près par celui du général Vuillemin, a prêté une certaine consistance à des bruits qui couraient depuis quelque temps déjà. Selon ces bruits, M. Hitler, reprenant une idée qu'il avait naguère

[1] C'est le 9 août que le maréchal italien arrivait en visite officielle, et il devait, le 11, assister à des manœuvres aériennes et être reçu, le 14, par le Führer à Berchtesgaden.

exprimée, songerait à proposer aux grandes puissances occidentales, c'est-à-dire à l'Angleterre, à la France et à l'Italie, soit un accord par lequel elles s'interdiraient le bombardement des villes ouvertes, soit même un accord de limitation des armements aériens. Les collaborateurs des principaux chefs du régime parlent assez volontiers d'une semblable initiative. Mais ils ont soin d'ajouter que, bien entendu, l'accord, ou les accords, en question ne pourraient être conclus qu'après le règlement du problème tchécoslovaque. Ils laissent ainsi passer le bout de l'oreille. Dans l'esprit du Führer et de son entourage, il s'agirait moins de consolider la paix et d'empêcher, par un premier contact direct entre les grandes puissances, la situation internationale de s'envenimer, que de faire apparaître le problème tchécoslovaque comme le seul obstacle à l'établissement définitif de la paix en Europe et de donner, en particulier, à entendre à l'Angleterre et à la France, que, si elles laissaient le Reich libre de résoudre à sa manière son conflit avec Prague, rien ne s'opposerait plus, désormais, à l'étude en commun d'un règlement général, aboutissant à la pacification du continent. En allumant l'espoir d'une pareille négociation, le Führer et ses proches voudraient amener les Anglais et les Français à se demander si, vraiment, le sort de quelques millions de Tchèques mérite d'être l'enjeu d'une guerre européenne, alors qu'abstraction faite de ce cas, tous les éléments nécessaires à un arrangement d'ensemble sont réunis et pourraient être immédiatement utilisés. L'allusion à l'éventualité d'accords aériens, mise aujourd'hui en circulation, ne serait donc qu'un aspect de la tactique que le Reich poursuit méthodiquement et qui vise à neutraliser l'Angleterre et la France, à les détourner de la Tchécoslovaquie, à influencer et à troubler leurs opinions publiques, par l'appât d'une paix à portée de la main.

Elle montre, de toute façon, que, loin de distraire les Allemands des préoccupations dont la Tchécoslovaquie est, pour eux, le centre, les visites attendues s'y rapportent et y sont directement mêlées. On peut être sûr également que le séjour en Allemagne du régent Horthy sera, pour les dirigeants du Reich, l'occasion de poursuivre leurs efforts et d'insister à nouveau pour décider le gouvernement hongrois à sceller l'intimité militaire des deux pays et à s'associer à l'opération de force projetée contre la Tchécoslovaquie et au partage éventuel de ses dépouilles.

Réduire, briser la Tchécoslovaquie, *se venger d'elle*, libérer les Allemands des Sudètes, demeure la grande pensée d'Adolf Hitler. Les fêtes de Breslau [1] ont, à cet égard, retrempé ses énergies, affermi sa volonté. Les correspondants des journaux étrangers l'ont décrit, tournant ostensiblement le dos, au moment du passage, dans le défilé, des gymnastes des Sudètes, au drapeau tchécoslovaque. D'après ce que m'ont rapporté, d'autre part, des témoins oculaires, il aurait été profondément ému et frappé par le spectacle des Allemands des Sudètes, hommes et femmes, jeunes et vieux, qui l'acclamaient, tendaient les bras vers lui et lui criaient, souvent avec des larmes : « Délivrez-nous ! » Ainsi, son esprit s'affranchirait peu à peu de ses hésitations et inclinerait de plus en plus vers les gestes audacieux et les solutions radicales.

(1) Dans les derniers jours de juillet, s'était déroulée une « semaine de sports et de gymnastique» à Breslau, au cours de laquelle MM. Henlein et Goebbels avaient prononcé des allocutions.

Peut-on croire, dans ces conditions, que lord Runciman réussira à le retenir, en faisant aboutir à temps, c'est-à-dire dans un délai de quelques semaines, un compromis entre les Tchèques et les Sudètes? Rien ne l'indique, malheureusement, jusqu'à présent. Les réformes proposées par les Tchèques, quelque appréciable qu'en soit le contenu, ne prévoient pas la seule réforme que les Sudètes considèrent comme essentielle. Prague a même déclaré qu'il n'accepterait jamais de traiter les Sudètes comme une « entité nationale » et de leur accorder, sous cette forme, l'autonomie. Or, c'est la revendication *sine qua non* des Sudètes. Comment, dès lors, deux thèses aussi éloignées l'une de l'autre pourraient-elles être rapprochées? Il est clair que, si, à un moment donné, une pression extrêmement vigoureuse n'est pas exercée sur les Tchèques ou sur les Allemands, on ne saurait concevoir comment une transaction interviendrait. Et, peut-être, sera-t-on, à la fin, obligé de s'accommoder, pour empêcher l'irréparable, de la dernière mesure qui soit capable de sauvegarder la paix, et qui serait le recours au plébiscite.

Quoi qu'il en soit, l'Allemagne poursuit fébrilement la construction de ses fortifications et le développement de ses armements. La correspondance de nos consulats fournit, là-dessus, une documentation abondante (lire notamment la dépêche nº 140, en date du 5 août, de notre consul à Sarrebruck) [1]. Des zones réservées, ayant une profondeur de 100, et, par endroits, de 150 kilomètres, ont été créées, à la frontière française, à la frontière polonaise, et, sur une distance moins étendue, à la frontière tchécoslovaque. Il est interdit à tout militaire étranger, y compris les attachés des missions diplomatiques, non seulement d'y résider, mais même d'y passer sans autorisation. A la frontière polonaise, des couloirs de franchissement ont été prévus, mais il n'en est pas de même à la frontière française; et comme les ouvrages en cours de construction sont déjà entourés de palissades, cachés aux vues et gardés par des sentinelles, on doit conclure que les mesures en question ont pour but de dissimuler à des regards experts des déplacements ou des concentrations de troupes.

C'est, cependant, sans mystère que le Reich procède à ses préparatifs. Chacun, en Allemagne, en est informé, et c'est aussi, pour la plupart de ceux qui s'en entretiennent, un sujet de vive inquiétude. Partout, les hommes que l'on rencontre sont convoqués pour accomplir une période prolongée d'exercice dans la réserve. A l'automne, des unités entières, formant jusqu'à des divisions, seront mises sur pied, sous le prétexte de participer à des manœuvres, et l'on a annoncé que, pour les équiper, les loger, les sustenter, le système des réquisitions fonctionnerait intégralement, tel qu'un décret récent l'a précisé et élargi. Or, l'automne prochain est justement la saison que l'on s'accorde à désigner comme l'époque choisie pour frapper le grand coup.

De ce que ces préparatifs et ces intentions soient connus et ouvertement commentés, certains se croient en droit de déduire que l'Allemagne se livre, en réalité, à un énorme bluff. Il est possible qu'en effet l'Allemagne, par l'étalage de sa force, cherche à intimider et à rendre circonspects les états qui

[1] Dépêche dont les chiffres ne coïncident pas et qui n'a pas été retrouvée.

seraient tentés de porter secours à la Tchécoslovaquie. Mais elle se dispose aussi à affronter l'hypothèse dans laquelle cet essai d'intimidation n'aurait pas de succès. Poussé à ce degré, un bluff n'est plus un bluff. Il ne se distingue plus que par une nuance fragile de l'intention sérieuse et du projet positif. De toute manière, le meilleur moyen de le contraindre à rester un bluff, c'est de le traiter comme une intention sérieuse et un projet positif et de se tenir prêt, soi-même, à y faire face.

On ne doit pas oublier, non plus, que la politique allemande, sachant qu'on lui attribue généralement l'usage de la ruse et de la dissimulation, s'offre souvent le luxe de la franchise et parvient ainsi à tromper quand même ceux qui s'appliquent à pénétrer ses desseins.

Je n'aperçois, quant à moi, — et jusqu'à présent — aucun signe d'une évolution favorable des événements. La mission de lord Runciman a certainement repoussé l'échéance de la crise. Mais l'accalmie, toute relative, d'ailleurs, dont nous semblons jouir, n'est qu'apparente. Un incident plus grave, ou que l'on aura voulu rendre plus grave, que ceux que nous enregistrons chaque jour peut la rompre d'un instant à l'autre. Le conflit est toujours latent et menace de revêtir, aux approches de l'automne, l'aspect le plus dangereux.

345

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. sans nº [1]. Réservé. *Berlin, 9 août 1938* [2].

(*Reçu :* le 10, 16 h. 20.)

L'ambassadeur d'Angleterre m'a résumé aujourd'hui sa pensée au sujet du conflit germano-tchèque dans les termes suivants :

Lord Runciman peut encore sauver la situation.

Il ne la sauvera que s'il propose et fait accepter aux Tchèques, dans un court délai, un statut accordant aux Allemands des Sudètes l'autonomie, sous la forme où ceux-ci la réclament, c'est-à-dire une autonomie leur reconnaissant l'existence en tant que groupe ethnique.

Si les Tchèques repoussent pareille solution, la crise revêtira très vite un aspect aigu.

Il est probable, en effet, que M. Hitler fera connaître alors que sa patience est à bout et profitera du premier incident qui se produira pour adresser aux

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Par courrier, en clair.

Tchèques un ultimatum, à moins qu'il ne leur signifie de but en blanc cet ultimatum.

M. Hitler espérerait que l'Angleterre n'interviendrait pas, et que la France ne s'engagerait pas dans des opérations poussées à fond. Mais, s'il n'y avait pas moyen de faire autrement, il accepterait l'éventualité d'une guerre.

Pour éviter une semblable extrémité il y aurait peut-être lieu, au dernier moment, de suggérer le recours à un plébiscite, quels que soient la difficulté et les périls de ce genre de consultation.

Quand se présenteront ces éventualités?

Sir Nevile Henderson estime que le congrès de Nuremberg pourrait être la plaque tournante des événements. Il est très frappé des appels considérables de réservistes qui auront lieu à cette époque.

346

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. sans nº [1]. Réservé. *Berlin, 9 août 1938* [2].

(*Reçu :* le 10, 16 h. 25.)

Le ministre de Tchécoslovaquie m'a fait part des renseignements suivants, qu'il dit tenir d'une source anglaise, considérée par lui comme une bonne source :

Aux environs du 14 juillet dernier, M. Hitler aurait réuni près de lui M. Goering, M. Himmler, M. Goebbels, et le général Keitel. Assistait, en outre, à la conférence, un officier du service secret militaire.

Le Führer aurait déclaré que le 21 mai avait été, pour l'Allemagne, un échec cuisant. De cet échec, il ne ferait reproche à personne. Mais il fallait le réparer. Il était, quant à lui, résolu à écraser la Tchécoslovaquie dans un délai de six mois et à partager ce pays avec la Pologne et la Hongrie. Étant donné le courage des Tchèques et la valeur de leur armée, la partie serait dure et exigerait de gros sacrifices. Si l'Angleterre et la France s'en mêlaient, l'Allemagne courrait probablement de grands risques. Mais le Führer aurait veillé à ce que la Grande-Bretagne fût occupée en Palestine. En ce qui concerne la France, le Reich feindrait de l'attaquer, afin de l'amener à laisser son armée sur la ligne Maginot.

Le général Keitel ayant alors fait remarquer que la France ne tarderait pas à percer à jour cette feinte, M. Hitler aurait répondu que, dupes ou non, les

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Par courrier, en clair.

Français s'accommoderaient de ce simulacre; car ils n'étaient pas spécialement tentés de se battre pour le compte d'un autre peuple et ne tenaient qu'à défendre leur propre territoire. Il appartiendrait, du reste, au Dr. Goebbels, aurait ajouté le Führer, de les amener à une juste compréhension du réalisme de la situation.

M. Hitler aurait laissé entendre que le jour de l'opération contre la Tchécoslovaquie, que les initiés appelleraient déjà *der X-Tag* (le jour X) n'était pas encore fixé dans son esprit, qu'il se placerait, sans doute, à la fin de septembre, vers le 28 ou le 30 — car les Anglais et les Français répugneraient particulièrement à l'idée d'une guerre d'hiver — mais que, dans sa décision finale, le Führer s'inspirerait des circonstances.

A l'issue de la réunion en question, le général Keitel aurait mis au courant le général von Brauchitsch et le général Beck, qui se seraient montrés très opposés aux intentions et aux décisions communiquées par M. Hitler à ses hommes de confiance.

Je transmets, sous toutes réserves, les renseignements de M. Mastny, tels qu'il me les a donnés.

Selon moi, tout, dans ces renseignements, n'est pas faux, mais tout n'est pas vrai non plus.

Il me paraît exact qu'aux environs du 14 juillet, M. Hitler a passé par une phase, où il semblait décidé à l'action et même à brusquer cette action.

Je tiens pour certain que, le 18 juillet, ayant à subir les objections et les pressions des généraux les plus importants de l'État-major, il les a éconduits.

Il est exact aussi que, dans les conversations des gens informés, les difficultés que l'Angleterre rencontrerait en Palestine sont régulièrement invoquées; et j'en ai fait, moi-même, souvent mention.

Il est exact encore que les partisans nazis de la guerre admettent volontiers que l'Angleterre ne se lancera pas dans la lutte et que la France, elle-même, se bornera à une sorte de simulacre d'action.

Il est exact, enfin, que les hommes auxquels M. Hitler aurait dévoilé ses projets sont bien ceux qui jouissent de sa confiance et qui passent pour le pousser aux initiatives audacieuses.

Je doute en revanche que le Führer les ait spécialement réunis pour leur ouvrir sa pensée; la scène me paraît plutôt avoir été imaginée, pour organiser, en quelque sorte, et rendre plus frappants des renseignements recueillis de côté et d'autre.

Je doute que M. Hitler ait, dès le 14 juillet, envisagé des dates aussi précises que le 28 ou le 30 septembre et donné d'autres instructions que celle de se préparer le plus vite et le plus complètement possible à toutes les éventualités.

Je crois, du reste, que l'idée de l'opération de force contre la Tchécoslovaquie a gagné beaucoup de terrain dans son esprit et je crains qu'il ne la regarde de plus en plus comme inéluctable.

Mais, depuis la date où se situent les renseignements recueillis par M. Mastny, un fait nouveau s'est produit : l'envoi de lord Runciman à Prague. Je ne pense pas que M. Hitler repousserait purement et simplement une proposition

du médiateur britannique qui aurait l'appui du gouvernement anglais et l'approbation de l'opinion internationale. Toutes les chances de la paix ne se sont donc pas encore, à mon sens, absolument évanouies.

Je dois noter, en dernier lieu, que le ministre de Tchécoslovaquie m'avait dit que M. Neville Chamberlain avait eu connaissance des renseignements ci-dessus, cependant, l'ambassadeur d'Angleterre à Berlin n'en savait rien.

347

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. sans nº [1]. *Berlin, 9 août 1938* [2].

(*Reçu :* le 10, 16 h. 30.)

L'attaché militaire américain, lieutenant-colonel Smith, m'a déclaré que, selon les calculs d'ingénieurs américains, ayant visité les usines allemandes, celles-ci seraient en mesure de produire, sans avoir à construire de nouveaux ateliers, 18.000 avions par an. Selon lui, l'industrie de son propre pays n'aurait rien de comparable à l'usine allemande d'Oranienburg.

Le lieutenant-colonel Smith estime que la production réelle de l'Allemagne atteindrait aujourd'hui de 600 à 700 appareils par mois.

Je lui ai fait remarquer combien ce chiffre était élevé et dépassait mes propres évaluations, qui ne vont pas au-delà de 450 à 500.

L'attaché américain a maintenu ses indications, en ajoutant qu'il ne parlait pas à la légère et que les chiffres qu'il avançait reposaient sur les observations les plus minutieuses.

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Par courrier, en clair.

348

M. de Vaux Saint-Cyr, Consul général de France à Munich, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 170 [1]. Réservé. *Munich, 9 août 1938* [2].

(*Reçu :* le 10, 18 h. 45.)

Les mesures prises par les autorités militaires et que j'ai signalées dans mes télégrammes nos 168 et 169 [3] (réquisition d'une partie des autobus, appel de réservistes, transport de troupes) ont suscité la semaine dernière une émotion assez vive dans la population de Munich. On apprenait en même temps que des voyages organisés par l'association *Kraft durch Freude* et par l'Automobile Club étaient supprimés et l'on se demandait si l'État-major ne désirait pas avoir sous la main toutes les locomotives et les automobiles disponibles. En outre. 500 menuisiers avaient été appelés dans un camp pour confectionner des bancs en bois destinés à être pris dans des camions. Enfin la campagne de presse de plus en plus violente contre la Tchécoslovaquie augmentait encore l'inquiétude des Bavarois.

Le bruit même ayant couru que ces troupes avaient été dirigées sur la frontière, j'ai envoyé un de mes collaborateurs dans la région de Ratisbonne et de Cham, il n'a rien remarqué d'anormal.

J'ajoute que la création d'un nouveau camp de concentration à Flessenbürg près de Neustadt à 5 kilomètres de la frontière tchèque, rappelait que le camp de Dachau avait été considérablement agrandi quelques mois avant l'Anschluss. Flessenbürg n'est-il pas destiné à recueillir les « mauvais » Sudètes comme Dachau abrite actuellement les « mauvais » Autrichiens?

Toutes les personnalités officielles et tous les militaires auxquels j'ai demandé si l'Allemagne préparait une action militaire contre la Tchécoslovaquie m'ont répondu qu'il n'en était pas question. « Nous sommes dans l'impossibilité, m'ont-ils dit, d'entreprendre actuellement une guerre. Les états-majors ne sont pas prêts, les cadres sont insuffisants et l'aviation n'est pas au point. Si vous voyez des mouvements de troupes et si vous entendez parler de réservistes, il ne s'agit que de préparer des manœuvres que les journaux ont d'ailleurs signalées ». Mes interlocuteurs ont presque tous ajouté qu'aucun chef politique ou militaire allemand ne lancerait de sang-froid pour la question tchécoslovaque le pays dans une guerre dont il sortirait, même victorieux, ruiné pour toujours. Par contre les mêmes personnes m'ont assuré que le

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Des 4 et 5 août, dont le sens est résumé ici.

Führer était décidé à rattacher un jour ou l'autre les Allemands des Sudètes à ceux du Reich et que les négociations entre le gouvernement tchécoslovaque et la minorité allemande, même avec le concours de lord Runciman, n'aboutiraient jamais. Les Allemands ne peuvent pas reculer dans l'affaire des Sudètes et se contenter d'un compromis. Et ceci à cause des engagements solennels pris par le Führer quand il a parlé des 75 millions d'Allemands, puis en raison des Autrichiens nationaux-socialistes qui ne comprendraient pas ce recul et enfin des Sudètes eux-mêmes qui attendent la récompense de leur vote du mois de juin.

Il ne reste donc que l'éventualité à laquelle faisait allusion à Munich même M. Hitler le 22 mai après l'échec de la première tentative d'action brusquée. « Quand un problème a été mal posé et qu'il n'a pu être résolu, on ne doit pas le laisser, il faut le reprendre et le travailler jusqu'à ce qu'on ait trouvé la vraie solution », disait-il [1].

On considère ici que cette solution viendra sans doute des Sudètes eux-mêmes qui se soulèveront pour réclamer leur rattachement au Reich. Les mouvements de troupes et la violente campagne de presse contre la Tchécoslovaquie ne sont donc une fois de plus qu'un moyen de pression, un « bluff » (ce mot a été employé par des Allemands eux-mêmes) pour effrayer les Tchécoslovaques et les Français et agir sur les Anglais.

Un premier danger est qu'un incident grave peut toujours surgir quand les passions sont excitées de part et d'autre. Un second danger est que bon nombre d'Allemands, opposés au régime et qui ne sont pas forcément des Juifs, poussent à la guerre, la seule manière, à leurs yeux, de débarrasser l'Allemagne du national-socialisme.

349

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. sans n° [2]. *Berlin, 9 août 1938* [3].

Le correspondant à Berlin de l'agence Havas croit savoir que l'ambassadeur du Japon aurait rendu visite, hier, à M. von Ribbentrop qui séjourne, actuellement, en vacances, dans un château des environs de la capitale du Reich.

L'ambassadeur aurait demandé au ministre des Affaires étrangères si

[1] Dans la journée du samedi 21 mai, le Führer, au cours de la réunion de Munich (sur cette réunion, voir, au t. IX de la présente série, les nos 408, 409), « se serait prononcé contre le projet d'une action militaire immédiate, que certains de ses lieutenants préconisaient ». (T. n° 2248 de Berlin, du 26 mai).

[2] Archives de l'ambassade.

[3] Par courrier, en clair.

l'Allemagne, au cas d'une guerre russo-japonaise, donnerait au Japon son appui moral.

M. von Ribbentrop aurait garanti l'appui moral de son pays, et même peut-être un appui plus étendu, dans l'hypothèse envisagée.

D'après le correspondant de l'agence Havas, l'ambassade du Japon, interrogée, aurait confirmé l'exactitude de cette information.

Cependant, la Wilhelmstrasse le dément formellement. Elle reconnaît le fait de la visite; mais elle assure que la conversation de l'ambassadeur avec le ministre n'a pas eu d'autre caractère que celui d'un tour d'horizon et d'un échange de vues général; elle conteste, en particulier, que M. von Ribbentrop ait fait aucune promesse d'appui, ni engagé en aucune façon la politique du IIIe Reich.

350

M. Blondel, Chargé d'Affaires de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1301 à 1303. *Rome, 9 août 1938.*

Suite du numéro précédent [1] :

Usant de la faculté qui m'avait été donnée par Votre Excellence d'amorcer éventuellement avec le comte Ciano une conversation d'ordre général, j'ai dit à ce dernier qu'au cours de mon voyage à Paris, je m'étais flatté auprès de Votre Excellence d'entretenir avec le ministre des Affaires étrangères italien d'excellentes relations personnelles : « Vous avez bien fait », m'a-t-il dit aussitôt et je me suis prévalu des paroles extrêmement aimables dont il venait de se servir à mon égard pour ajouter que Votre Excellence, en raison même de ces confiantes relations, m'avait naturellement laissé libre de lui parler librement à titre personnel; c'est dans ces conditions que je croyais pouvoir lui dire, d'une part, que mon voyage à Paris n'avait eu d'autre objet que des entretiens du caractère le plus normal et, d'autre part, que j'en avais rapporté, relativement aux dispositions de Votre Excellence et du gouvernement français vis-à-vis de son pays, des impressions favorables à l'éventualité de toute amélioration, si elle était jugée possible, des relations franco-italiennes. Le comte Ciano m'ayant répondu qu'il ferait part au chef du gouvernement italien de cette intéressante communication, je lui ai aussitôt fait observer qu'il ne s'agissait nullement d'une communication à proprement parler, mais simplement encore une fois d'une opinion personnelle que j'exprimais à titre privé. Le comte Ciano m'a répondu qu'il comprenait parfaitement ce que je venais de lui dire; il l'a, en tout cas, accueilli avec beaucoup d'amabilité.

[1] Le télégramme no 1300, du même jour, concernait l'affaire des passeports (sur cette affaire, voir après les nos 382 (et note), 418).

351

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

Réforme du pacte

Attitude des membres de la Société des Nations à l'égard de l'article 16

N. nº 36. *9 août 1938.*

Il est à présumer qu'un débat aura lieu à la prochaine assemblée de la Société des Nations au sujet de l'article 16. Les déclarations des ministres des Affaires étrangères de diverses puissances (Grande-Bretagne et pays nordiques en particulier) ne laissent pas de doute à cet endroit. Peu importe la procédure adoptée et que le comité des Vingt-huit soit ou non tiré de la léthargie où il se trouve plongé depuis février dernier [1]. Il est en tout cas certain que le problème sera abordé au mois de septembre et que nous ne pourrons en éluder la discussion.

Dans ces conditions, il y a lieu d'examiner l'évolution très sensible qui s'est dessinée de la part de nombreux pays à l'égard des principes de sécurité collective et d'arrêter en conséquence la position française; inutile de souligner qu'une résistance de plus en plus vive se manifeste de nombreux côtés à l'acceptation du caractère obligatoire des sanctions économiques (le caractère obligatoire des sanctions militaires qui pourrait se défendre, en droit, n'étant plus soutenu en fait).

Auparavant, il n'est peut être pas superflu de rappeler l'attitude adoptée par les représentants des puissances, en janvier et février derniers au sein du Comité de mise en œuvre des principes du pacte.

*
* *

L'offensive contre le principe de l'application obligatoire des sanctions économiques avait été menée, au comité des Vingt-huit, par la Suède, parlant au nom des pays nordiques (la Norvège et le Danemark n'étaient pas représentés au Comité), les Pays-Bas et la Suisse qui s'était montrée particulièrement agressive [2]. Aujourd'hui, la Confédération se trouve hors de cause, sa neutralité absolue ayant été reconnue en mai dernier par le Conseil [3]

(1) *Note du document :* On paraît considérer à Londres que le Comité de mise en œuvre des principes du pacte a terminé sa tâche et que la question de réforme du pacte devrait venir soit devant la première soit devant la sixième commission, soit encore devant une commission mixte composée de représentants de ces deux organismes.

(2) Voir, au tome VIII de la présente série, les nos 2 (et note), 20 (et note), 270 (et note); au tome IX le nº 34 (note).

(3) Voir, au t. IX de la présente série, les nos 258-IV (note), 264; ci-dessus les nos 111 (note); 190 (note).

L'argumentation développée par les trois pays, appartenant également au groupe des sept puissances ex-neutres [1] peut se ramener à la thèse commune suivante, bien que sur des points de détail les représentants de ces états aient exprimé des opinions fort dissemblables.

L'article 16 du pacte ne saurait être considéré comme obligatoire. Certaines dispositions du pacte telles que l'article 8 (désarmement) n'ont jamais reçu d'application; dans ces conditions l'article 16 lui-même peut, du point de vue juridique, être considéré comme caduc. En fait, d'ailleurs, dans la plupart des cas où il aurait dû être appliqué, l'article 16 n'a pas joué. Il ne s'agit que de reconnaître solennellement, par voie d'amendement, ou de résolution interprétative, la pratique constamment suivie en la matière et d'après laquelle chaque état reste seul juge d'apprécier s'il est ou non tenu de mettre en vigueur les sanctions. Maintenir, ainsi que c'est le cas actuellement, une divergence entre la doctrine et la pratique, c'est laisser planer une incertitude sur les obligations incombant aux membres de la Ligue dont l'opinion publique est en droit de s'alarmer.

La Pologne et le Chili s'étaient également, lors de la dernière session du comité des Vingt-huit, très nettement rangés aux côtés des adversaires des sanctions obligatoires. La Belgique, elle aussi, s'était jointe à eux, mais en ayant soin de donner à sa déclaration une forme très enveloppée. L'Argentine tentait, pour sa part, une transaction entre partisans et adversaires de la sécurité collective et se référait aux résolutions prises par l'Assemblée, en 1921, au sujet de l'article 16, aux termes desquelles le Conseil pourrait tenir compte de la situation particulière d'un état pour le dispenser de se conformer à cette disposition du pacte.

La Grande-Bretagne au cours de ce débat avait gardé une attitude de complète réserve; cependant, dès ce moment, ses préférences ressortaient implicitement du rapport Cranborne [2] qui mettait en évidence les avantages d'une société « intermédiaire » entre une société coercitive et une société non coercitive; dans cette association les membres auraient eu la « latitude » mais non l'obligation de recourir à la coercition (rapport Cranborne, II, 4, 3°).

Depuis que les positions diverses avaient été ainsi marquées à Genève, trois faits principaux sont venus modifier les données du problème : le mouvement de désaffection qui s'est manifesté à l'égard de la Société en Amérique du sud, l'accentuation de l'hostilité témoignée par les états nordiques aux sanctions économiques obligatoires, les déclarations des ministres britanniques.

1. *Amérique du Sud.*

Le 14 mai 1938, le Chili envoyait au secrétaire général son préavis de retrait; le 11 juillet le Vénézuela suivait cet exemple [3].

(1) *Note du document :* Danemark, Espagne, Finlande, Norvège, Pays-Bas, Suède, Suisse, signataires du communiqué du 1er juillet 1936.

(2) Sur ce rapport, voir au tome VIII de la série les nos 20 (note), 53.

(3) Voir ci-dessus le no 255.

D'après les déclarations officielles, le départ du Chili n'a pour cause que la fin de non-recevoir opposée par la Société à toute suggestion de réforme du pacte, et en particulier à toute suppression des dispositions coercitives contenues dans cet instrument. A cet égard, les paroles prononcées par M. Edwards devant le Conseil, en mai dernier, sont catégoriques :

« Pour ce qui est de la Société des Nations dans son ensemble, permettez-moi en terminant d'exprimer le vœu fervent de mon pays, de voir le pacte actuel réformé et adapté aux réalités de la vie internationale avant l'expiration du délai de deux ans qui est imposé au Chili pour son retrait effectif. Rien ne donnerait à mon pays une satisfaction plus profonde que de pouvoir demeurer membre d'une institution comme celle-ci avec laquelle il a collaboré pendant dix-huit ans de toutes ses forces. »

Précédemment, le délégué du Chili s'était exprimé de la façon suivante :

« Ayant toujours fait du respect des traités le pivot de notre politique internationale, il nous paraît contraire à notre tradition et à nos principes de continuer à rester liés par des obligations juridiques qui sont méconnues et ignorées et qui, cependant, restent en vigueur et peuvent nous entraîner, au moment le plus inattendu, à des responsabilités et à des conséquences graves ou à des situations équivoques. »

En ce qui concerne le Vénézuela son départ apparaît moins motivé, mais on doit admettre que sa résolution a été en grande partie provoquée par la crainte de continuer à assumer, comme membre de la Ligue, des responsabilités que ne viennent plus contrebalancer des avantages équivalents.

2. *États nordiques.*

On peut distinguer parmi ces pays trois groupes : un premier qu'on serait convenu d'appeler groupe scandinave comprendrait la Norvège, le Danemark, l'Islande, la Suède et la Finlande; un autre groupe comprendrait les états baltes; enfin un dernier formerait ce que l'on a parfois dénommé le « Bloc d'Oslo » englobant tous les membres du groupe scandinave auxquels s'adjoignent les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg. Ces divers groupes ont tenu leurs assises respectivement à Stockholm (mai), Riga (juin), et Copenhague (juillet) [1].

Le 27 mai dernier, les représentants du groupe scandinave précédemment défini se mirent d'accord, en adoptant les nouvelles règles de neutralité, sur une déclaration ci-annexée. Des voix de presse ne tardèrent pas à souligner que les deux textes dont étaient convenu des états cependant membres de la Société ne comportaient aucune référence au pacte alors qu'ils renvoyaient à une déclaration de 1912 et à la convention sur les neutres de La Haye, conclue en 1907; il eût été nécessaire, estimaient ces commentaires, que le

[1] Sur la réunion de Copenhague, voir ci-dessus les nos 190, 254 (note), 273.

texte de la déclaration ou « les règles » prévissent le cas où les signataires se trouveraient contraints de se départir de leur attitude de neutralité, afin de se conformer au pacte, qui prévoit des mesures contre l'agresseur. Des déclarations officielles faites en Finlande, en Norvège, en Suède (cf. annexe) venaient confirmer l'interprétation donnée par la presse aux actes de Stockholm.

Le groupe balte paraît moins homogène que celui des Scandinaves. Aucun communiqué, en tout cas, ne laisse supposer que les trois pays aient adopté à Riga une position commune dans la question des sanctions. Sur le fond, cependant, on est également d'avis à Tallinn, à Riga comme à Kaunas que les mesures de coercition économiques ne sauraient plus être considérées comme obligatoires, la Société étant trop affaiblie pour qu'on puisse en attendre une aide appréciable en cas de conflit et lui signer, en temps de paix, un chèque en blanc, sans contrepartie. Mais quant à la procédure, le groupe hésite dans la mesure où des tendances diverses s'affirment dans son sein, à se lier par une déclaration commune. Certains subissent l'attraction des Scandinaves ou de la Pologne, d'autres au contraire craignent de s'inféoder trop étroitement à la politique de Varsovie ou de s'aliéner les sympathies de Moscou. Enfin, les trois pays se trouvent également divisés au sujet de l'article 16, à propos du droit de passage. A l'instigation de la Pologne, les Estoniens désireraient que le groupe fît connaître son intention de ne laisser jouer en aucun cas cette clause du pacte cependant que les Lithuaniens, s'ils s'estiment peut-être seuls juges des hypothèses où ils seraient tenus de ne pas s'opposer à l'exercice de cette servitude, ne voudraient cependant pas déclarer, par avance, qu'ils la considèrent comme tombée irrévocablement en désuétude.

La conférence de Copenhague a réuni les états faisant partie du bloc d'Oslo, c'est-à-dire signataires de la convention économique du 22 décembre 1930. Le communiqué publié le 24 juillet (cf. annexe) précise que ces pays ne considèrent plus le système des sanctions comme obligatoire et qu'à ce point de vue ils ne s'estiment, *pas plus que les autres membres de la Société*, engagés à appliquer les décisions que prendrait en cas de conflit le Conseil.

Le groupe d'Oslo n'a pas laissé clairement entendre si, après avoir réitéré à la prochaine assemblée la déclaration de Copenhague, il demanderait à celle-ci qu'elle ratifie la décision dont elle se trouverait ainsi saisie. Le ministre des Affaires étrangères de Norvège s'est inscrit en faux contre cette assertion, alors que la presse suédoise la reproduisait communément. La Suède semble s'être par la suite alignée sur la position norvégienne et il y a lieu de supposer que les états d'Oslo se jugeraient satisfaits si les grandes puissances faisaient à Genève des déclarations parallèles aux leurs.

3. *Grande-Bretagne.*

Le discours de M. Chamberlain du 22 février 1938 [1] avait marqué une évolution très notable des dispositions du gouvernement anglais vis-à-vis de l'institution de Genève. Toutefois, il ne sera pas examiné ici pas plus que les décla-

[4] Voir ci-dessus le n° 273 (note).

rations de lord Halifax au sujet de la Ligue, reproduites par le *Times* du 1er juillet; il semble en effet qu'il doive suffire de s'en tenir à l'examen de l'intervention faite le 26 juillet par M. Chamberlain à la Chambre des Communes [1], ainsi que de celle du 27 juillet de lord Halifax à la Chambre des lords (cf. annexe) [2].

Le Premier ministre et le ministre des Affaires étrangères ont laissé clairement entendre l'un comme l'autre que la Société devait, du moins pour l'instant, renoncer aux méthodes de coercition. M. Chamberlain s'exprimait ainsi :

« Mais s'il était nécessaire pour le temps présent que la Société renonce à l'emploi de la force, il reste un vaste domaine d'utilité pour elle, dans l'exploitation duquel la Société peut être capable de construire une nouvelle position de confiance et d'approbation avec le résultat qu'à l'avenir, nous pourrons voir les nations qui ont quitté la Société, parce qu'elles n'étaient pas d'accord avec l'emploi de la force par la Société revenir pour collaborer à cet autre travail, et qui sait quel développement nouveau on pourra avoir, lorsque la Société pourra être considérée comme plus représentative du monde qu'elle ne l'est aujourd'hui. »

De son côté, lord Halifax disait :

« Donc la question se pose s'il vaut mieux laisser sur le papier une obligation large et générale, bien qu'on sache qu'on ne pourra pas la remplir lorsque l'épreuve viendra, ou s'il vaut mieux reconnaître les faits, tâcher d'en tirer le maximum et ne pas imposer aux nations un fardeau plus lourd qu'elle ne sont prêtes à en porter un. »

Dans l'esprit du Premier ministre, la Société devrait se borner à des activités techniques. Lord Halifax paraît en outre partisan [3] d'une application de l'article 19 du pacte, resté jusqu'à présent lettre morte : on éviterait plus sûrement les conflits en en supprimant les causes, qu'en menaçant l'agresseur éventuel d'un recours à la force.

L'ambassade de Grande-Bretagne doit faire parvenir prochainement une note au Département mettant exactement au point l'attitude britannique

*
* *

Au Comité de mise en œuvre des principes du pacte, M. Paul-Boncour avait été amené à préciser notre interprétation de l'article 16. Le représentant de la France avait indiqué que nous ne cessions pas de considérer tous les

(1) Sur cette intervention, voir ci-dessus les nos 268, (note), 305 (et note).
(3) Sur le discours du secrétaire d'État au Foreign Office, voir ci-dessus le no 305 (et note).
(3) *Note du document* : Certains organes de gauche l'ont relevé et un télégramme no 1903 de notre ambassadeur à Londres confirme cette interprétation. [Il a paru superflu de reproduire ce télégramme du 29 juillet. L'article 19 du pacte s'énonçait ainsi : « L'Assemblée peut, de temps à autre, inviter les membres de la Société à procéder à un nouvel examen des traités devenus inapplicables ainsi que des situations internationales dont le maintien pourrait mettre en péril la paix du monde »].

états membres comme tenus d'appliquer obligatoirement les sanctions économiques décrétées par le Conseil. Notre délégué au Comité tempérait cette opinion de doctrine d'une constatation pratique : le système des sanctions n'avait joué qu'une fois et dans ce seul cas, les mesures de contrainte n'avaient été mises en vigueur qu'en vertu de la libre décision des états souverains siégeant au Comité de coordination; il n'avait pas été question alors d'une décision du Conseil qui aurait été imposée aux autres membres de la Société. L'étude de la jurisprudence des sanctions paraissait donc à M. Paul-Boncour constituer une garantie suffisante pour chaque état des conditions dans lesquelles elles seraient appliquées à l'avenir, sans qu'une réforme dût intervenir dans la lettre ou l'interprétation du pacte.

Telle reste notre thèse jusqu'à ce jour, aucune déclaration officielle n'étant intervenue à ce sujet hors les paroles prononcées par M. Bonnet au Conseil du mois de mai [1], qui ont fait l'objet, semble-t-il, d'interprétations erronées.

Dans ces conditions, devons-nous maintenir notre adhésion au principe des sanctions obligatoires [2]? On a vu le très fort mouvement qui pousse les états nordiques, de même que les républiques américaines, à demander la reconnaissance par la Société du caractère facultatif de l'article 16. La Grande-Bretagne est, elle aussi, acquise à ces idées. Un télégramme récent de Moscou laisse prévoir que si nous nous rallions à l'opinion aujourd'hui dominante, au sujet des sanctions facultatives, nous ne serions point combattus par le délégué soviétique. Il faudrait donc tout au plus s'attendre à des réserves de la part des états les plus exposés ou en but à des agressions : Chine, Espagne, Tchécoslovaquie.

Cependant, avant de modifier de façon aussi importante notre attitude traditionnelle, il conviendrait de procéder à une étude juridique des répercussions que pourrait entraîner notre nouvelle interprétation de l'article 16 sur les traités qui nous lient à l'U.R.S.S. et à la Tchécoslovaquie.

Peut-être, pourrions-nous essayer de monnayer ces déclarations, très attendues par les Nordiques, en leur demandant, en revanche, de nous faire connaître, si ce n'est approuver, par avance, le texte des leurs. Enfin, il y aurait lieu d'exposer très nettement dans la déclaration faite à l'Assemblée ou au Conseil que nous ne renonçons qu'au caractère obligatoire des sanctions; mais nous n'entendons nullement nous priver du concours qu'elles pourraient apporter à la victime de l'agression au cas où comme en 1935-1936, les états en décideraient librement et d'un commun accord l'application.

En un mot, nous admettrions publiquement que l'entrée en vigueur de l'article 16 dépendrait d'une condition suspensive — le bon vouloir des états — et il ne serait pas question de le déclarer purement et simplement abrogé.

[1] *Note du document :* « Il va de soi qu'un état ne saurait de sa propre initiative se dégager des obligations qui lui incombent en sa qualité de membre de la Société. Dès l'instant qu'il saisit le Conseil, il reconnaît d'ailleurs, par là même, l'autorité de ce dernier à qui il appartient d'apprécier s'il est compatible avec le pacte de lui donner acte ou non de son intention et, par suite, de renoncer ou non à l'inviter à participer aux sanctions communes prévues par le pacte ».

[2] *Note du document :* Tel paraissait bien le sens qu'il fallait attribuer à un éditorial du *Temps* du 25 juillet où il était question « des dispositions qui constituent l'essentiel de tout système de sécurité collective sans lequel l'institution internationale de Genève perdrait jusqu'à sa raison d'être ».

352

M. Roger Cambon, Chargé d'Affaires de France à Londres, à M. Léger, Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères.

L. Extrait [1]. *9 août 1938.*

S'autorisant de ses excellentes relations avec notre pays et du rôle joué par lui en 1914 au cours des journées qui précédèrent l'entrée en guerre de l'Angleterre, lord Lloyd est venu me trouver ce matin pour me faire part des nouvelles alarmantes que des personnes sûres lui font parvenir d'Allemagne.

Parmi ces informateurs figure un civil, ami intime du général Keitel, dont les vues auraient toujours, depuis deux ans, été confirmées par les événements. Cette personne, comme d'ailleurs de nombreux officiers de la Reichswehr, est actuellement alarmée des périls que les chefs nazis se préparent à faire courir à l'Allemagne. En effet, selon cette personnalité, M. Hitler et son entourage, convaincus à la suite de la conversation anglo-française de Paris que la politique de l'Angleterre resterait passive et assurerait la neutralité de la France, se seraient décidés à passer aux actes à l'égard de la Tchécoslovaquie. La date de cette action aurait pour l'instant été fixée au 28 septembre prochain [2].

Je me suis borné à remercier lord Lloyd, à faire état auprès de lui de quelques-unes des données que le gouvernement français possède sur l'attitude allemande, et à observer que pour l'instant l'action de l'ambassade ne pouvait s'exercer utilement que sur des points précis et indiscutables.

Considérant les positions que prendront au cours des prochaines semaines lord Halifax et surtout le Premier ministre comme d'une importance capitale, lord Lloyd et un groupe d'amis, dont les jugements personnels sont d'ailleurs également discutés par les milieux conservateurs anglais, vont s'efforcer par une série d'intermédiaires bien choisis de convaincre M. Neville Chamberlain et le secrétaire d'État aux Affaires étrangères que seule, le moment venu, une attitude ferme de leur part est susceptible de prévenir une catastrophe.

[1] Cette lettre personnelle n'a pas été conservée dans les archives, qui contiennent seulement l'extrait reproduit ici.

[2] Date mentionnée également par le ministre de Tchécoslovaquie à Berlin (voir ci-dessus le n° 346.)

353

M. Blondel, Chargé d'Affaires de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 373. Confidentiel. *Rome, 9 août 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 5 septembre)

Cette dépêche est consacrée au contrôle de l'achat de matières ferreuses par la Commission générale des fabrications de guerre italiennes. Il a semblé inutile de la reproduire intégralement.

Le chargé d'affaires y signale d'abord la portée de deux décrets-lois entrés en vigueur le 1er août avec effet rétroactif au 1er juillet dernier, plaçant désormais toute l'économie sidérurgique et métallurgique sur le pied d'une économie de guerre ou, tout au moins, de mobilisation industrielle très avancée. Ce sera désormais le « Cogefag », organe militaire, et non plus la corporation, organisme politico-économique qui, à travers la distribution des matières premières, prendra en main la mise en œuvre du plan d'autarcie. Les entreprises sidérurgiques et métallurgiques de la Péninsule perdent toute liberté de s'approvisionner directement en matières premières essentielles dont elles avaient bénéficié jusqu'alors pour la production des objets finis destinés à l'exportation. Le « Cogefag » est ainsi en mesure de vérifier rétrospectivement le chiffre de production des entreprises, de les classer par ordre d'importance et de donner ou non des possibilités de vie commerciale aux nouvelles entreprises. D'autre part, tout achat à l'étranger de fonte ou de ferraille ne saurait plus désormais avoir un caractère commercial privé, mais constitue une opération répondant à des directives militaires pour des finalités du même ordre. Ainsi est obtenue une subordination totale du domaine économique au but politique poursuivi par le gouvernement fasciste.

Dorénavant, les producteurs seront contingentés en matières premières de telle manière que leur production annuelle individuelle d'acier brut ne puisse être supérieure à celle qui a été effective dans la période du 30 juin 1936 au 30 juin 1937.

Les décrets parlent d'une production globale annuelle d'acier de 2,5 millions de tonnes pour la consommation italienne alors que les études militaires autorisées faites à ce sujet depuis plusieurs années ont révélé que la consommation italienne d'acier avait été, à la fin de la grande guerre, de l'ordre de 3 millions de tonnes par an. On peut donc en conclure que le chiffre indiqué par le plan d'autarcie est inférieur à ce que seraient les besoins réels de l'Italie en temps de guerre et qu'il reculera la date des possibilités d'application à l'industrie du traitement au four électrique des ferrailles. En somme, renforcement de la tendance autarcique pour favoriser économiquement les entreprises à cycle intégral, au détriment des autres, et dépendance toujours moindre de l'étranger en ce qui concerne les matières premières nécessaires à la fabrication de l'acier.

Le rapport s'achève ainsi :

J'ai signalé par mon télégramme nos 1236-1237 du 3 de ce mois [1] que M. Mussolini venait de présider diverses réunions auxquelles avaient participé le ministre des Finances ainsi que les chefs d'État-major de la Guerre et de l'Aéronautique et au cours desquelles on avait établi un programme destiné à l'augmentation ultérieure de l'efficience des forces armées. Cette information paraît devoir être mise en corrélation avec les indications qui précèdent et sont

[1] Dont le sens est résumé par la présente dépêche.

relatives à la concentration et au contrôle de l'industrie sidérurgique. Bien que je n'aie pu encore obtenir de renseignements précis sur les points qui ont été spécialement visés au cours des réunions dont il s'agit, j'ai recueilli de divers côtés l'impression que c'est surtout en ce qui concerne le matériel d'artillerie que les dirigeants fascistes ont décidé d'entreprendre sans délai un gros effort. Par ailleurs, il serait question d'opérer un virement de crédits du budget de la Guerre en faveur de celui de l'Aéronautique, car la production italienne serait actuellement quelque peu en veilleuse et les pertes fort sensibles subies en Espagne par l'aviation légionnaire nécessiteraient un accroissement sérieux des forces italiennes de l'Air.

Enfin, un de mes collaborateurs a appris de source sûre qu'il y a quelques jours, à la veille des manœuvres du corps d'armée de Rome, le général Pariani a fait devant quelques journalistes italiens spécialistes dans les questions militaires un exposé au cours duquel il a indiqué que l'Italie devait considérer l'hypothèse d'une « guerre aux côtés des puissances centrales contre les nations occidentales ». Envisageant cette éventualité, le sous-secrétaire d'État, conformément à la doctrine de l'École de guerre italienne, a insisté sur la nécessité d'opérations courtes et décisives où la puissance du matériel et les abondantes ressources en hommes joueraient un rôle capital. Le général Pariani aurait d'ailleurs ajouté, ce qui, dans les milieux fascistes, a été considéré comme assez maladroit mais paraît correspondre à son sentiment personnel (ma dépêche Europe nº 344 du 20 juillet) [1], que « rien n'est éternel et que c'est du devoir des militaires d'examiner toutes les possibilités ».

Faisant alors aussitôt allusion à une collaboration avec les états occidentaux envisagée d'un point de vue théorique au cours de son raisonnement, le sous-secrétaire d'État a reconnu que, dans ce cas, le problème, au point de vue technique, serait infiniment moins difficile à résoudre que celui qui se pose à l'heure actuelle.

354

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Lacroix, Ministre de France à Prague.

T. nº 700 [2]. *Paris, 10 août 1938* [3].

Je souhaiterais vous voir saisir l'occasion d'une nouvelle rencontre avec lord Runciman pour lui rappeler l'excellent et vivant souvenir que je garde

[1] Non reproduite. Cette dépêche faisait état du retour à Rome du général Pariani, après son retour d'Allemagne. [Sur le séjour en Allemagne du sous-secrétaire d'État italien à la Guerre, voir les nºs 150, (note), 159], mais aussi de son prochain remplacement, le général Pariani n'ayant jamais passé pour « un partisan convaincu » de la politique de l'axe.

[2] Archives de l'ambassade.

[3] Par avion.

des cordiales relations qui s'étaient nouées entre nous à Stresa et pendant la conférence économique de Londres.

Vous exprimerez en même temps à l'homme d'État britannique les vœux très chaleureux que le gouvernement français et moi-même formons pour le succès de la haute mission qu'il s'est vu confier et dont il a accepté la charge dans un sentiment de particulière abnégation.

355

M. Charles-Roux, Ambassadeur de France à Rome Saint-Siège, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 401 (1). Réservé. *Rome, 10 août 1938* (2).

(*Reçu :* le 12, 11 h. 50.)

Le Cardinal secrétaire d'État semble avoir reçu du nonce à Prague des rapports plutôt pessimistes, concernant l'état d'esprit des Allemands des Sudètes. Il m'a confié ce matin avoir été informé de source diplomatique, c'est-à-dire évidemment par Mgr Ritter, de l'exaltation et de l'enthousiasme que les Allemands des Sudètes manifestaient en faveur d'Hitler. Quand, m'a-t-il dit, on appelle leur attention sur ce qui les attend en Allemagne, en fait de persécution religieuse, ils répondent qu'ils le savent, mais que la politique anticatholique du Reich est chose passagère, transitoire, tandis que leur rattachement à l'Allemagne sera chose définitive. Le Cardinal ajoutait que lui ne croyait pas que la politique anticatholique des nazis dût être aussi transitoire que cela; mais il était bien obligé de constater la réponse identique faite par des catholiques sudètes à l'avertissement du Nonce.

De la même source il lui était rapporté aussi que, dans la même région, — celle de Carlsbad, où le Nonce passe l'été, — un travail local de désagrégation, de sécession s'accomplissait, sur lequel les autorités tchécoslovaques fermaient les yeux par prudence, pour ne pas provoquer d'incidents et qui favorisait le développement du mouvement populaire, de la *Volksbewegung*.

Enfin, m'a-t-il dit aussi, même indifférence est opposée par les catholiques sudètes aux arguments tirés des déceptions que la mainmise allemande sur l'Autriche a infligées aux Autrichiens.

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Par courrier, en clair.

356

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. sans nº [1]. *Berlin, 10 août 1938* [2]

(*Reçu :* le 12, 19 h.)

M. Baudier, consul de France, a eu hier soir l'occasion de recueillir de la bouche d'un garçon de café des propos qui l'ont beaucoup frappé. Son interlocuteur, âgé d'une quarantaine d'années, aurait pris part aux derniers mois de la grande guerre. Autrichien d'origine, il aurait séjourné à l'étranger, notamment à Lausanne. En fait, il s'exprime très correctement en français. Intelligent, nullement exalté, n'appartenant, dit-il, à aucune formation du parti, son opinion est intéressante, dans la mesure où elle exprime celle d'un homme du peuple, constamment en contact avec des bourgeois moyens et des ouvriers.

Les propos tenus par cet informateur occasionnel sont résumés ci-après :

1º Les ouvriers du quartier où il habite considèrent la guerre comme inévitable. A les entendre, les Tchèques sont devenus insupportables et une guerre contre la Tchécoslovaquie sera populaire en Allemagne. Elle éclatera dans un ou deux mois, en tout cas, certainement avant un an.

2º Les Allemands sont persuadés que les Tchèques sont de mauvais soldats, qu'ils ne seront pas capables d'offrir une résistance sérieuse, que d'autre part la France et l'Angleterre n'interviendront pas.

3º La nouvelle législation sur les médecins [3] provoque un vif mécontentement dans la classe ouvrière. L'ouvrier, en effet, ne se préoccupe pas de savoir quelle est la race de son médecin. Il préfère le médecin juif, moins brutal, moins exigeant en matière d'honoraires et qui le soigne plus consciencieusement qu'un médecin aryen.

4º Le mécontentement grandit dans la classe ouvrière. Les ouvriers occupés aux grands travaux de Berlin reçoivent 0 RM, 50 de l'heure. Comment vivre en Allemagne et surtout faire vivre une famille avec 4 RM par jour? Pour les employés, la situation n'est guère meilleure. Un célibataire qui reçoit 250 RM. par mois doit en verser 50, soit au fisc, soit au parti.

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Aux termes d'une ordonnance reproduite par les journaux du 4 août les médecins israëlites n'auraient plus, à partir du 30 septembre 1938, le droit de soigner « des personnes de sang allemand ».

5° La situation économique s'aggrave. Les finances deviennent très mauvaises et les gens parlent maintenant d'une chute probable du mark. Ce dernier point inquiète particulièrement les bourgeois qui avaient été durement éprouvés par les dévaluations successives de l'après-guerre.

6° La manière forte des Prussiens n'a pas réussi en Autriche. Le mécontentement y est grand, notamment dans l'armée où des régiments autrichiens sont commandés fréquemment par des officiers prussiens. Des mutineries se seraient produites dans plusieurs unités et des officiers auraient été tués par leurs hommes.

7° Hitler commence à être discuté dans le peuple, alors qu'il y a six mois encore, il était considéré comme un héros national qui ne devait pas être confondu avec les gens du parti, et qui restait toujours très au-dessus d'eux.

357

2e Bureau de l'État-major de l'Armée

Compte rendu de la réunion des Affaires étrangères du 10 août 1938

N. Secret.

La réunion était présidée par M. Massigli, directeur des Affaires politiques et commerciales.

Étaient présents :

— M. Charvériat, directeur-adjoint;
— général Limasset, sous-chef de l'état-major de l'Armée;
— amiral Bourragué, sous-chef de l'état-major général de la Marine (avec un officier du 2e Bureau de l'état-major général);
— colonel Carayon, sous-chef de l'état-major général de l'Air;
— commandant de Vitrolles, chef du 2e Bureau de l'état-major général de l'Air.

M. Massigli expose la situation générale qui se caractérise partout (Extrême-Orient, Tchécoslovaquie, Allemagne, Espagne) par une situation d'attente. Il donne sur les travaux en Allemagne des renseignements qui confirment ceux que nous possédons déjà. Il déplore des articles comme ceux qui viennent de paraître dans *Paris-Soir* et le *Jour* au sujet de ces travaux en raison de leur inexactitude et de l'effet qu'ils peuvent avoir sur l'opinion publique [1].

[1] *Note du document :* **L'attention du cabinet du ministre de la Défense nationale et de la Guerre a été attirée sur cette question.**

Il insiste pour que, à la suite de l'extension des zones interdites en Allemagne [1], nous usions d'une égale réciprocité.

Il annonce une réponse prochaine des Affaires étrangères au sujet de la question de la coopération franco-russe.

A propos des affaires d'Espagne, il signale que Franco doit avoir des difficultés d'effectifs car il procède, dès maintenant, à l'appel du premier quart de la classe 1941.

S'il n'y a pas eu de départs récents de contingents italiens d'Italie vers l'Espagne, du moins il paraît certain que l'on en prépare.

Deux matériels de 155 Saint-Chamond, pris aux gouvernementaux, sont exposés à Saint-Sébastien pour prouver que les Français leur fournissent du matériel. Ne pourrait-on prendre leur numéro et savoir ainsi comment ils ont pu parvenir en Espagne (probablement par l'intermédiaire d'un état à qui ils avaient été cédés) ?

M. Charvériat fait connaître que notre ambassadeur en Chine signale la différence de traitement entre personnel de la Marine et de la Guerre en Chine au point de vue des décorations accordées.

La Marine aurait décerné 38 décorations ou citations sur les théâtres d'opérations extérieures; la Guerre, aucune.

Comme cela tient, peut-être, à ce que les forces terrestres n'ont participé à aucune opération sous le feu, les affaires étrangères transmettent la question, sans commentaire, à la Guerre.

M. Massigli annonce que, dans les prévisions actuelles, M. Bonnet n'ira pas à Ankara avant le 20 septembre. Il voyagera en avion et passera, au retour, par Athènes et Sofia.

358

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Coulondre, Ambassadeur de France à Moscou.

T. nos 486, 487. *Paris, 11 août 1938, 12 h. 45.*

Les informations que vous m'avez transmises sur les incidents de Mandchourie et les appréciations portées par vous sur l'ensemble de la situation m'ont été précieuses [2].

Je me suis moi-même entretenu à diverses reprises des événements d'Extrême-Orient avec M. Souritz. L'ambassadeur de l'U.R.S.S. est notam-

(1) Sur le décret du 29 juillet par lequel le gouvernement allemand prescrivait l'interdiction de séjour aux militaires étrangers dans certaines régions proches des sa frontière occidentale, voir ci-dessus le n° 317, (et note).

(2) Voir ci-dessus les nos 262, 308, 314.

ment venu me voir pour me faire part de l'impression pénible qu'avait causée à M. Litvinov l'attitude d'une partie de la presse française qui avait paru rendre les autorités soviétiques responsables du conflit. Un bulletin du *Temps* à ce sujet avait particulièrement ému le Commissaire du peuple [1].

Je suis aussitôt intervenu personnellement et à deux reprises auprès des représentants de la presse pour rectifier des jugements trop sommaires et j'ai tenu à rendre hommage à la correction, dans cette affaire, des autorités soviétiques.

En mettant M. Litvinov au courant de mon action personnelle, vous voudrez bien lui marquer combien le gouvernement français se félicite de la solution intervenue et de la prudence avec laquelle les pourparlers ont été menés. Vous ajouterez que nous faisons pleine confiance au gouvernement soviétique pour poursuivre, en Extrême-Orient comme en Europe, une politique sincèrement pacifique [2].

359

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin.

T. nos 724, 725 [3]. Réservé. *Paris, 11 août 1938, 23 h. 30* [4].

Il résulte de vos communications du 9 août que votre collègue britannique persiste à voir dans le recours à un plébiscite la solution finale du problème tchécoslovaque [5] et que vous n'excluez pas vous-même une telle procédure [6].

Je crois devoir vous rappeler que l'envoi de lord Runciman à Prague a eu précisément pour objet, par une tentative d'accommodement directe, ou à tout le moins par la détermination des bases d'un compromis raisonnable, d'éviter que ne se pose la question plébiscitaire. Le gouvernement britannique est averti que le gouvernement français serait, pour sa part, hostile à une procédure qui favoriserait l'emploi de tous les moyens de pression dont le Reich a si largement usé en Autriche et qui ouvrirait inévitablement la crise que nos efforts actuels tendent précisément à conjurer.

(1) Allusion au « Bulletin du jour » paru dans le *Temps* du mardi 9 août. Ce « Bulletin » n'écartait pas l'hypothèse selon laquelle le gouvernement soviétique, tout en évitant la guerre avec Tokyo, manœuvrerait de façon à s'assurer les avantages d'une situation de fait qui « parai[ssait] exclure tout règlement par des concessions réciproques ». Moscou n'accepterait alors de négocier qu'après avoir atteint ses objectifs sur le terrain des opérations.

(2) C'est ce même jour que devait intervenir un armistice nippo-soviétique : voir ci-après le no 383 (et note).

(3) « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(4) Par avion.

(5) Voir ci-dessus le no 345.

(6) Ceci dès le 21 juillet; voir ci-dessus le no 246.

Veuillez donc vous employer à obtenir que votre collègue, comme j'en exprime moi-même le vœu à Londres, évite soigneusement de seconder par ses propos le recours à une telle solution.

Il vous appartiendra d'autre part de ne laisser à aucun titre s'accréditer l'opinion que le gouvernement français y serait lui-même favorable [1].

360

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. sans n° [2]. *Berlin, 11 août 1938* [3].

(*Reçu :* le 12, 19 h.)

Au cours d'une réception diplomatique qu'offrait hier soir l'ambassadeur d'Italie à Berlin en l'honneur du maréchal Balbo [4], j'ai eu quelques instants d'entretien avec le maréchal Goering.

Celui-ci, qui paraîssait en excellente santé et avait le teint hâlé par l'air de la mer, m'a, tout d'abord, parlé de la croisière qu'il venait de faire sur son yacht, dans les eaux danoises et scandinaves. Il a été très sensible à l'accueil qui lui a été réservé et surtout à l'attitude qu'a eue envers lui la population. Alors qu'il y a deux ou trois ans, les travailleurs des ports avaient soulevé des difficultés et proféré des menaces, dans les endroits où son yacht abordait, cette fois il avait été cordialement salué partout et par tous. Un maire social-démocrate lui avait même adressé une allocution dont le texte, s'il était publié, étonnerait sans doute les pontifes du marxisme. « Il est vrai, a ajouté le Maréchal, que, dans ces pays, les étiquettes politiques n'ont pas le même sens qu'ailleurs; les gens sont heureux, riches et tranquilles et ils n'ont qu'un désir : rester à l'écart des conflits européens! ».

De là, la conversation en est venue à la situation internationale. J'ai déploré la tension présente, les menaces qui assombrissaient l'avenir, la crainte généralement répandue que le problème tchécoslovaque ne provoquât bientôt, de la part de l'Allemagne, une initiative brutale, d'où risquerait de surgir une guerre entre les grandes puissances.

« Je n'ignore pas, m'a répondu le Maréchal, qu'on s'imagine que nous allons, d'un moment à l'autre, nous ruer sur la Tchécoslovaquie. Mais nous ne sommes pas si bêtes! Nous laisserons agir lord Runciman, et nous attendrons de savoir

(1) Le 12 août, par télégramme n°s 701-702, ces instructions étaient communiquées à l'ambassade de France à Londres.
(2) Archives de l'ambassade à Rome.
(3) Par courrier, en clair.
(4) Sur le voyage de ce dernier, voir ci-dessus, le n° 344 (note); ci-après le n° 361

à quoi il aboutit. Je suis convaincu que les Tchèques saboteront son entreprise et que leur obstination et leur orgueil la voueront à l'échec. Nous verrons alors ce qu'en diront l'Angleterre et la France! ».

Comme j'indiquais que M. Hitler aurait, à l'heure actuelle, un beau rôle à jouer, s'il dissipait d'un mot ce cauchemar de la guerre qui pèse sur les peuples, à commencer par le peuple allemand, M. Goering s'est lancé dans une diatribe contre les Tchèques.

« Si le Führer, a-t-il déclaré, adoptait cette attitude, les Tchèques triompheraient bruyamment. Ils prétendraient que l'Allemagne a eu peur, qu'ils l'ont forcée à reculer. Ils ne connaîtraient plus de frein. C'est déjà ce qu'ils ont fait, après le 21 mai! Le 21 mai a été néfaste! L'appui de l'Angleterre et de la France a accru l'orgueil, les prétentions, l'insolence des Tchèques. Ils se croient, désormais, tout permis! La récente fête des Sokols a étalé en plein jour, et d'une manière significative, leur chauvinisme. Leurs provocations sont incessantes. Vous n'avez aucune idée des vexations, des persécutions qu'ils infligent à nos compatriotes. Il y a là un état de choses scandaleux, intolérable! L'Europe devrait le comprendre. Elle devrait comprendre qu'un pays de 75 millions d'habitants, comme l'Allemagne, ne peut pas, à la longue, se laisser insulter et maltraiter ainsi par une poignée d'énergumènes! ».

J'ai fait observer à mon interlocuteur qu'à mon avis, la disproportion des forces devrait être, au contraire, pour l'Allemagne, une raison de ne pas s'énerver et de garder tout son sang-froid.

Le maréchal Goering s'en est pris, alors, à l'attitude de la France.

Selon lui, cette attitude serait inconcevable. La France persisterait à tenir l'Allemagne pour son ennemie, à se croire menacée par elle. Rien, cependant, ne serait plus contraire à la vérité. Il n'y aurait, entre l'Allemagne et la France, aucun sujet de conflit. Le problème alsacien serait définitivement aboli. Les fortifications que le Reich est précisément en train d'édifier à sa frontière occidentale prouveraient que l'Allemagne n'a aucune intention offensive. Pourquoi ne pas s'entendre? Pourquoi ne pas pousser cette entente aussi loin que possible, voire même jusqu'à une alliance? Il faudrait qu'un homme politique français eût le courage de s'orienter hardiment dans cette voie, en passant par-dessus les campagnes des journaux et les critiques des semeurs de haine.

J'ai répondu au Maréchal que c'était plutôt le gouvernement du Reich qui, en ces derniers temps, s'était dérobé aux échanges de vues; quant au gouvernement français, il ne s'était jamais refusé à aucun contact, ni à aucune conversation d'aucune sorte; et il y demeurait prêt à tout instant et de toute façon, mais il ne fallait pas non plus attendre de lui qu'il sacrifiât les Tchèques à la recherche de l'amitié allemande.

« Gardez vos Tchèques!, s'est écrié le Maréchal. Nous n'en voulons pas! Qu'ils aillent au diable! Nous ne voulons que nos Sudètes! Le reste nous est égal; mais nous voulons nos Sudètes! ».

361

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. sans nº. *Berlin, 11 août 1938* (1).

(*Reçu :* le 16, 19 h.)

Le ministre de Hongrie m'a demandé, hier, à cette soirée diplomatique que l'ambassade d'Italie offrait en l'honneur du maréchal Balbo et dont j'ai parlé en un autre télégramme (2), ce que je pensais de la situation.

Je lui ai répondu que tout me semblait se passer comme si l'Allemagne voulait se mettre en mesure de tomber sur la Tchécoslovaquie, quand les circonstances lui paraîtraient propices. « A l'occasion du voyage prochain de l'amiral Horthy (3), on vous demandera, sans doute — ai-je ajouté, — de vous associer à l'opération et au partage éventuel des dépouilles. Vous auriez tort de céder à de pareilles instances. Car, si vous attaquiez la Tchécoslovaquie, le pacte de la Petite Entente jouerait contre vous et vous auriez à compter avec la Roumanie et la Yougoslavie ».

Mon interlocuteur a reconnu qu'il était possible que les conversations qui s'engageraient pendant la visite du Régent portassent sur ce sujet. Il a affirmé, en même temps, que son pays ne voulait pas la guerre et souhaitait qu'une solution pacifique pût être trouvée. Il s'est montré, cependant, extrêmement sévère et presque plus violent encore que ne l'avait été le maréchal Goering, dans la conversation que j'avais eue avec lui quelques instants auparavant, à l'égard de la Tchécoslovaquie. « L'attitude des Tchèques, — m'a-t-il déclaré — est inadmissible. Leur gouvernement tolère que les minorités soient harcelées, maltraitées, persécutées. Il aurait les moyens, s'il le voulait, de faire cesser les actes criminels dont la presse publie le récit chaque jour. Mais il s'en garde bien. A la vérité, la Tchécoslovaquie est menée par un groupe d'hommes, qui s'appuient sur les légionnaires, et dont le général Krejci est l'un des principaux. Ces hommes préfèrent la guerre aux concessions qu'on leur demande; ils poussent à la guerre; ils s'efforcent d'y entraîner les grandes puissances : ils savent que la guerre, au début, les consumera; mais ils sont convaincus qu'ils renaîtront, plus forts, de leurs cendres, comme le phénix, ou comme la Serbie, en 1914. Voilà où résident le véritable danger de la situation et la raison pour laquelle l'avenir m'inspire, à moi aussi, des inquiétudes! ».

(1) Par courrier, en clair.
(2) Reproduit ci-dessus sous le nº 360.
(3) Qui aura lieu du 22 au 27 août.

362

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. sans nº [1]. *Berlin, 11 août 1938* [2].

Une dépêche récente de l'agence Havas, accueillie par toute la presse française, a signalé qu'une nouvelle débâcle se serait produite, ces jours derniers, à la bourse de Berlin. Certaines feuilles se sont hâtées d'en conclure que les finances du Reich étaient à toute extrémité.

C'est sans doute aller trop vite en besogne. J'envoie au Département, par ce courrier, deux études des services de l'attaché financier auprès de l'ambassade, l'une sur les conditions générales de la bourse de Berlin au cours du premier semestre de 1938, l'autre sur la baisse récente des valeurs allemandes à la bourse de Berlin [3]. Toutes deux mettent utilement au point les informations de l'agence Havas.

Il est certain que la bourse berlinoise est dans un état de faiblesse et de sensibilité chronique. Le marché y est très étroit et les mouvements qui s'y produisent, bien qu'ils n'aient pas grande amplitude, y sont l'objet de commentaires qui trahissent la nervosité du milieu.

La baisse de ces derniers jours a eu des causes multiples : réalisation des fortunes mobilières juives, achats d'entreprises juives par des aryens, élimination des courtiers juifs, obligation pour les sociétés de se procurer des disponibilités en vue des investissements du plan de quatre ans, resserrement général des trésoreries par suite des difficultés de réescompte des anciennes traites à la Reichsbank; aggravation des charges fiscales des entreprises, tension politique internationale, crainte d'une guerre européenne...

Il est possible, enfin, que de nombreuses firmes allemandes procèdent à des placements clandestins à l'étranger, prélevés sur des bénéfices non rapatriés et incomplètement déclarés.

Après avoir songé à faire intervenir, pour soutenir les cours, un consortium de banques, le gouvernement du Reich paraît y avoir renoncé.

De toute manière, sans nier que la situation financière du Reich ne soit délicate, il est prématuré de la représenter comme déjà critique. Elle glisse lentement sur la pente des difficultés qu'entraîne la politique nationale-socialiste. Sur cette pente, l'Allemagne cherche à se raccrocher. Elle voudrait revenir à l'orthodoxie et à l'équilibre budgétaire. Elle persiste, cependant, à dépenser sans compter.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Non retrouvées.

Les phénomènes constatés en bourse, ces jours derniers, sont la conséquence directe de cette antinomie.

363

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1632 à 1636 (1). *Prague, 11 août 1938* (2).

Mon collègue polonais est venu me voir. La conversation s'étant engagée sur la mission Runciman, sans d'ailleurs sortir des banalités, j'ai demandé si les représentants de la nationalité polonaise iraient voir l'enquêteur britannique. M. Papée a répondu que le gouvernement de Varsovie appréciait l'effort de conciliation en vue du maintien de la paix tenté par l'Angleterre avec l'appui de la France. Dès lors, et bien que le gouvernement polonais ait toujours pensé que la question de la minorité de Tesin devait se régler directement entre Prague et Varsovie, plutôt que par un arbitrage, les dirigeants de Varsovie verraient avec plaisir les représentants de cette minorité apporter leurs renseignements à lord Runciman.

M. Papée a observé que si le cabinet de Prague prétendait se montrer moins généreux envers les autres minorités qu'envers la minorité allemande, les rapports polono-tchécoslovaques pourraient subir les conséquences d'une pareille attitude. J'ai répondu que l'hypothèse ne me paraissait pas vraisemblable, puisque M. Slavik avait été chargé de faire connaître à M. Beck l'intention du gouvernement tchécoslovaque d'accorder à la minorité polonaise, en raison de l'identité de race, un traitement plus favorable qu'à la minorité allemande. Mon collègue était au courant de cette déclaration. Il a ajouté que la minorité polonaise étant beaucoup moins nombreuse que la minorité allemande, il y aurait lieu de se préoccuper de l'équivalence qualitative des avantages à accorder de part et d'autre. J'ai demandé si le gouvernement de Varsovie revendiquerait une université pour les Polonais de Tesin. Mon collègue a répondu négativement. Il a dit que les demandes de modifications à l'état actuel ne porteraient pas tant sur la lettre des lois que sur la manière dont celles-ci sont appliquées. Pour mettre un terme aux efforts de tchéquisation actuellement poursuivis, les Polonais de Tesin devraient suivant M. Papée pouvoir s'administrer eux-mêmes. J'ai observé que les intentions tchécoslovaques concernant le statut des minorités comportaient la création d'un inspectorat administratif : le but de cette institution serait d'assurer le respect scrupuleux des lois par les fonctionnaires locaux. Le ministre de

(1) Archives de l'ambassade.
(2) Par avion.

Pologne a répondu que sans l'auto-administration, le sociétés tchèques locales de propagande et de colonisation pourraient toujours alléguer quelque inconvénient d'ordre général à l'application de dispositions plus conciliantes. Votre Excellence aura remarqué que comme le parti des Sudètes dans certaines manifestations (mon télégramme nº 1555) [1] M. Papée oppose la législation tchécoslovaque à l'application qui en est faite par les fonctionnaires.

364

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Brugère, Ministre de France à Belgrade.

T. nos 462 à 464. *Paris, 12 août 1938, 18 h. 40.*

Je me réfère à vos télégrammes nos 314 à 320 [2].

La situation de nos échanges commerciaux avec la Yougoslavie et l'incidence qu'elle peut avoir sur les rapports politiques franco-yougoslaves retiennent toute mon attention.

Ainsi que je vous l'ai indiqué par ma lettre du 26 juillet [3], les divers services intéressés poursuivent l'étude du mémorandum yougoslave et la réalisation du programme tracé par la Commission mixte.

Déjà certains résultats sont acquis et je pense que le gouvernement yougoslave aura apprécié à sa juste valeur la formule qui lui a été proposée pour garantir l'utilisation des contingents agricoles. Elle répond à des demandes que l'attaché commercial de la légation de Yougoslavie nous présentait depuis plusieurs années et doit avoir pour effet d'augmenter sensiblement les ventes yougoslaves dans le cadre des contingents existants.

Je conçois très bien l'opportunité d'aller plus loin, mais de simples discussions entre les administrations intéressées ne pourraient suffire à créer les « bases nouvelles » que vous désirez voir donner aux relations économiques entre les deux pays. Le fait que M. le Ministre du Commerce, en particulier, est absent de Paris ne permet pas au gouvernement de délibérer utilement sur la question avant la fin du mois, et en tout cas pas avant l'entretien que vous vous proposez d'avoir avec M. Stoyadinovitch.

Dans ces conditions, s'il convient que vous marquiez au président du Conseil yougoslave que je suis prêt, pour ma part, à recommander l'effort le plus sérieux pour accroître les importations yougoslaves en France, il serait

(1) Du 2 aout, analysé ci-dessus sous le nº 331 (note).
(2) Du 9 août, analysés ou reproduits ci-dessus sous le nº 343.
(3) Il a paru superflu de reproduire la dépêche nº 370 du 26 juillet. Elle dressait un bilan des résultats obtenus, dans le cadre de l'application du protocole commercial franco-yougoslave du 4 juin précédent, pour répondre au souci de Belgrade de voir apporter des améliorations aux échanges entre les deux pays.

prématuré de lui donner des assurances précises autres que celles qui ont fait l'objet de la lettre du 26 juillet et de prendre dès maintenant l'initiative d'inviter M. Urbanitch à venir à Paris [1].

365

M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À VARSOVIE, PRAGUE.

T. nos 560-561; 703 [2]. *Paris, 12 août 1938, 22 h. 30* [3].

Pour Prague. — J'adresse à notre ambassadeur à Varsovie le télégramme suivant.

Pour Varsovie. — Je me réfère à votre télégramme no 701 [4].

Pour les deux postes. — L'âpreté avec laquelle la presse polonaise, et singulièrement la presse gouvernementale, poursuit ses attaques contre la Tchécoslovaquie produit ici la plus pénible impression.

Je l'ai marqué à M. Lukasiewicz en lui disant que je devais constater qu'alors que les gouvernements français et anglais conjuguent leurs efforts en faveur du maintien de la paix, il était inconcevable que les journaux polonais tinssent un langage qui ne pouvait qu'encourager l'Allemagne dans ses projets les plus aventureux.

Je vous prie, avant votre départ en congé, d'intervenir dans le même sens au palais Brühl en faisant ressortir que, dans toute la mesure où, sans aucune raison valable qui lui soit propre, la politique polonaise persisterait à susciter et à exploiter des incidents au détriment de la Tchécoslovaquie, elle obligerait le gouvernement français à douter que ses intentions soient aussi pacifiques qu'elle l'affirme volontiers et animées à notre égard des sentiments amicaux qu'elle affecte de professer.

(1) La réponse était donnée par télégramme nos 328-329 de Belgrade, du 16 août. Le ministre de France dans la capitale yougoslave déclarait avoir trouvé satisfaction auprès de M. Stoyadinovitch. Il terminait par ces mots : « Il [M. Stoyadinovitch] a ajouté en me priant de vous transmettre ses amitiés qu'il tenait à vous être personnellement agréable et que cette considération avait joué un rôle déterminant dans sa décision de ne pas nous opposer la stricte application de notre traité de commerce ».

(2) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(3) Par courrier pour Prague.

(4) Du 9 août, non reproduit (Analyse des attaques de la presse polonaise contre le statut des minorités élaboré par le gouvernement de Prague).

366

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 715 (1). Confidentiel. Réservé. *Varsovie, 12 août 1938* (2).

(*Reçu :* le 16, 11 h.)

M. de La Tournelle me dit avoir appris d'une source polonaise très sûre que M. von Ribbentrop aurait fait, à une date qui n'a pas été précisée, des ouvertures au gouvernement polonais afin de l'amener à conclure avec le Reich un accord militaire en prévision d'un conflit germano-soviétique (3).

367

M. de Lacroix, Ministre de France à Prague,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1646 à 1655 (4). Réservé. *Prague, 12 août 1938* (5).

(*Reçu :* le 19, 12 h.)

Le président du Conseil m'a reçu ce matin. Je lui ai demandé quelle impression lui avait laissée son premier entretien avec lord Runciman. M. Hodza m'a répondu que l'homme d'État britannique se montrait objectif et bien disposé pour la Tchécoslovaquie. « Pour un étranger, a-t-il remarqué, il est évidemment difficile de se familiariser avec l'atmosphère, les idées, la manière de présenter les questions, les finesses et les intrigues locales. Aussi bien lord Runciman s'est-il jusqu'ici borné à écouter les uns et les autres. Son travail d'enquête préliminaire n'est pas terminé. »

Passant aux négociations qui se poursuivent entre le gouvernement et le parti des Sudètes, le président du Conseil m'a dit que hier s'était tenue une conférence, au cours de laquelle, entouré des ministres et des chefs de partis de la coalition, il avait commenté les textes composant le statut national (6).

(1) Télégramme rapatrié du poste.
(2) Par avion.
(3) La trace de ces tractations n'a pas été retrouvée dans les archives françaises.
(4) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(5) Par courrier, en clair.
(6) Sur ces textes, voir ci-dessus les nos 284 (note), 300 (note), 324, 327.

Il s'est appliqué, m'a-t-il dit, à ne repousser explicitement aucune des revendications allemandes, non pas même celles visant la création d'une assemblée représentant le peuple allemand en tant que tel et l'autonomie territoriale. Il se serait seulement appliqué à démontrer que ces solutions paraissaient risquées et qu'il offrait l'équivalent ou à peu près, dans un cadre traditionnel et autrefois éprouvé. M. Hodza pense cependant que lors de la prochaine conférence qui doit avoir lieu mercredi prochain, les chefs sudètes repousseront les propositions gouvernementales, qu'il en résulterait ce qu'il appelle une crise et que ce serait le moment pour lord Runciman de passer de son rôle d'observateur à celui de conseiller et de compositeur. Le président du Conseil a ajouté n'avoir pas encore mis au courant l'homme d'État britannique de la dernière évolution des événements, et de ce qui, à son avis, devrait en résulter.

J'ai de mon côté informé M. Hodza au sujet de l'entretien que j'avais eu samedi dernier avec lord Runciman (mon télégramme nos 1590-1591) (1).

Passant à l'aspect international du problème tchécoslovaque, j'ai fait au président du Conseil un tableau assez sombre des informations qui m'étaient parvenues de Berlin : construction hâtive de fortifications sur la frontière occidentale du Reich; activité accrue de la fabrication du matériel de guerre, appel de réservistes, sentiment dans la population, du fait de tous ces indices, du caractère inévitable et prochain de la guerre. J'ai aussi mentionné l'état d'âme attribué à M. Hitler, les propos de M. Goering et d'autres chefs nationaux-socialistes. J'ai admis d'autre part que les déclarations faites à Londres par MM. Wiedemann (2) et von Dirksen (3), la présence de lord Runciman à Prague pouvaient être considérées comme des indices rassurants. Le président du Conseil avait des renseignements analogues aux miens. Il a émis l'opinion que si le gouvernement français répondait à la construction des fortifications par un geste indiquant que n'en était pas modifiée sa résolution de venir au secours de la Tchécoslovaquie si cet état était attaqué par l'Allemagne, les chances de paix en seraient sûrement accrues, M. Hitler devant répugner à affronter une guerre générale. J'ai parlé ensuite de la presse, disant que si les journaux allemands se montraient particulièrement agressifs, ceux de Tchécoslovaquie me paraissaient reprendre plus vivement leurs attaques qu'ils ne l'avaient fait précédemment. J'ai déploré ces polémiques.

J'ai attiré sérieusement l'attention de M. Hodza sur la fréquence des incidents survenant dans les régions allemandes, sur le caractère dangereux de ces querelles dont l'une ou l'autre pourrait donner lieu à une véritable bagarre où plusieurs personnes seraient tuées et qui ainsi serait susceptible de provoquer brusquement la guerre.

J'ai dit que le temps si chaud portait les gens à sortir, à boire, qu'un de mes collègues avait été frappé du nombre des gens ivres qu'il avait rencontrés dans les régions sudètes; j'ai émis l'avis qu'en raison même de la présence de lord Runciman qui pouvait juger sur place, le gouvernement tchécoslovaque courait plus de risque à laisser se développer cette excitation qu'à augmenter

(1) Du 5 août, ci-dessus reproduit sous le n° 331.
(2) Voir ci-dessus les nos 223, 237, 246, 269, 289.
(3) Voir ci-dessus les nos 268, 269, 271.

les forces de police, quitte à provoquer les récriminations des Sudètes, mais de manière à rendre tout incident à peu près impossible. Le président du Conseil m'a déclaré qu'il partageait mon sentiment et que des ordres étaient donnés en conséquence.

J'ai également marqué fortement que devaient cesser les violations de frontières par les avions. J'ai fait état du télégramme de M. François-Poncet qui m'a été communiqué sous le nº 695 (1). M. Hodza m'a dit être bien de son avis. Le président de la République s'est exprimé dans le même sens. Les aviateurs accusés d'avoir survolé Glatz avaient été punis bien qu'ils niassent s'être écartés de la frontière. Des ordres sévères seraient donnés pour éviter le renouvellement de semblables erreurs.

J'ai attiré l'attention de M. Hodza sur les articles de journaux et autres manifestations donnant de la publicité aux dissentiments entre les partis de la coalition. J'ai demandé ce qu'il en était. Le président du Conseil m'a répondu qu'à des fins électorales d'une part et de l'autre en raison du caractère maladif et atrabilaire de Mgr Sramek, le parti populiste ne se départissait pas de son intransigeance. J'ai fait valoir que dans un moment où les yeux du monde étaient fixés sur la Tchécoslovaquie et où le caractère artificiel de cet état était relevé en raison de la bigarrure de la population, il était important de ne pas ajouter à ces arguments malveillants celui des dissentiments des Tchèques et des Slovaques entre eux.

Pour se résumer, M. Hodza a exprimé l'avis que ne serait pas sérieuse la crise qu'il escomptait pour la semaine prochaine, mais que le mois de septembre présenterait peut-être des aléas.

368

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1.645 (2). *Prague, 12 août 1938* (3).

La presse tchécoslovaque de ce soir publie un appel de l'union des officiers tchécoslovaques, qui est ainsi conçu : « Nous officiers, qui sommes les premiers appelés à la mort, pleinement conscients de notre responsabilité et décidés d'accomplir de toute notre énergie le testament de Masaryk, revendiquons le droit d'élever notre voix pour lancer cet avertissement : l'autorité de l'État ne doit à aucun prix être amoindrie, sapée ou réduite. Elle ne doit pas l'être

(1) Qui retransmettait la substance à Prague du télégramme nº 3069 de Berlin du 4 août, aux termes duquel l'Allemagne protestait contre le récent survol de son territoire par deux avions tchécoslovaques et exigeait la punition des coupables

(2) Archives de l'ambassade.

(3) Par avion, en clair.

par un seul fait, par un seul mot! De cette position nous ne devons pas battre en retraite. Sur cette position nous pouvons vivre et travailler, nous défendre et nous battre, nous pouvons mourir, mais nous ne pouvons plus reculer. Ni d'un pas, ni d'un pouce! ».

369

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1656 à 1666. (1) Réservé. *Prague, 12 août 1938* (2).

Le président de la République m'a donné audience immédiatement après mon entretien avec M. Hodza. La conversation a porté sur les mêmes sujets, sans que j'aie d'ailleurs mentionné ma visite au président du Conseil (3). Je ne reprendrai donc pas ce que j'ai dit et ne ferai état ici que des points sur lesquels M. Benès m'a appris quelque chose de nouveau, ou de ceux où ses déclarations ont différé de celles de M. Hodza.

Comme le président du Conseil, le président de la République se félicite de l'objectivité et des bonnes dispositions de lord Runciman à l'égard de la Tchécoslovaquie. Il dit avoir donné des ordres précis pour que l'homme d'État britannique soit informé par chacun complètement et honnêtement des données du problème à résoudre. Il ajoute que toute facilité a été donnée à lord Runciman de voir qui il voudrait et de réaliser toutes ses intentions. M. Benès pense que cette attitude a produit bonne impression.

A propos de la critique sudète du projet gouvernemental de statut des nationalités dont il m'a demandé si j'avais connaissance (ma dépêche no 205, sous le timbre de l'Europe) (4), le Président a déclaré à lord Runciman que sur beaucoup de points, satisfaction pourrait être donnée aux Allemands « d'un trait de plume ». Il a émis l'avis qu'il devait être fait effort pour que la discussion idéologique fût autant que possible écartée et que les deux parties s'en tinssent à une recherche de compromis sur le terrain pratique. Lord Runciman a parlé de la proportionnalité à établir entre l'importance relative

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Prague.
(2) Par avion.
(3) Relatée par le télégramme nos 1646 à 1655, du même jour, ci-dessus reproduit sous le no 367.
(4) Du 10 août, non reproduite. Cette dépêche relatait que peu avant l'arrivée de lord Runciman à Prague, le parti des Sudètes avait publié deux brochures visant à justifier son programme de revendications du 8 juin [sur ce programme, voir ci-dessus le no 11]. Le premier document reprochait au projet de statut des nationalités du gouvernement tchécoslovaque d'entourer les concessions faites de réserves qui en annulaient la portée pratique, le second réclamait l'« autonomie absolue » pour le germanisme de Bohême, objet du « grignotage obstiné » de l'élément slave depuis 1918.

d'un élément ethnique de la population et celui des fonctionnaires appartenant à cet élément. Il s'est fait l'interprète de la crainte des chefs sudètes de voir cette proportionnalité tarder plusieurs dizaines d'années à être réalisée par suite des droits des fonctionnaires actuellement en poste. M. Benès a répondu que le recrutement des nouveaux fonctionnaires et la mise à la retraite des anciens pourraient être organisés de manière à ce que la proportionnalité fût parfaite avant dix ans. Il a également affirmé son intention de placer dans chaque région le plus grand nombre possible de fonctionnaires appartenant à la nationalité de cette région. Le Président a d'autre part marqué l'impossibilité pour l'État tchécoslovaque d'accepter la création d'une diète représentant le peuple allemand en tant que tel, et l'attribution aux Sudètes d'un territoire fermé. Il a allégué, carte en main, la dispersion géographique de l'élément allemand, l'absence de communications directes, les intérêts économiques différents, l'existence sur les territoires envisagés d'une minorité tchèque représentant le septième de la population, alors que la population allemande représente le cinquième de celle de l'État. Lord Runciman n'a pas formulé d'opinion.

Suivant ce qu'a dit l'homme d'État britannique, les revendications exposées auprès de lui par les Sudètes sont les mêmes que celles remises au gouvernement le 8 juin. Lord Runciman se serait montré tout à fait conscient de l'importance de l'attitude de Berlin quant au tour que prendraient les négociations. Il s'est, par ailleurs, fait l'écho de la crainte des Sudètes de voir le gouvernement ne pas appliquer les stipulations de l'accord si celui-ci était conclu. M. Benès a répondu que l'accord se traduirait dans des lois, que ces lois il les signerait en tant que président de la République, que dès lors il garantissait personnellement le respect qui y serait apporté, que si elles n'étaient pas appliquées, il donnerait sa démission. Lord Runciman aurait été bien impressionné de la netteté de ces assurances.

Votre Excellence a vu dans un télégramme de presse que les chefs sudètes avaient refusé de négocier avec les chefs des partis de la coalition (Comité des six), alléguant que seuls les ministres compétents leur paraissaient les interlocuteurs adéquats. Lord Runciman se serait montré choqué de ce refus, disant que le désir du gouvernement de voir les partis engager leur responsabilité était prudent et légitime; qu'au surplus, le gouvernement avait le droit de donner des pouvoirs de négociations à qui bon lui semblait. Le Président a remarqué que M. Hodza avait tourné ingénieusement la difficulté en organisant des conférences à quoi participaient les représentants des partis aussi bien que les ministres compétents.

Lord Runciman aurait montré de l'éloignement pour l'idéologie et la forme de gouvernement nationales-socialistes.

Le Président a ajouté à titre confidentiel que dans des conversations privées qui lui avaient été répétées, l'homme d'État britannique s'était exprimé avec pessimisme sur l'état moral, économique et financier de l'Allemagne. Il aurait émis l'avis que le Reich ne pourrait pas soutenir l'effort qu'il donnait actuellement et qu'au printemps prochain cet effort serait moindre. Il aurait ajouté que si M. Hitler était entouré d'amis le renseignant mieux, il changerait d'atti-

tude. Il aurait conclu qu'une agression armée du Reich contre la Tchécoslovaquie lui paraissait invraisemblable puisque le gouvernement de Berlin savait que la France défendrait son alliée et que l'Angleterre... Il n'a pas achevé... mais ses interlocuteurs ont eu l'impression qu'il terminait mentalement : « se joindrait à la France ». J'attacherais un grand prix à ce que ces propos ne fussent pas répétés, et ne revinssent ni à lord Runciman ni au gouvernement anglais.

Sur les renseignements venus d'Allemagne que je lui ai donnés, M. Benès n'a rien dit de notable; quant à la nécessité d'éviter les incidents et les violations de frontière, il a réagi à peu près comme le président du Conseil.

Il m'a fait de la dernière conférence des représentants tchécoslovaques et sudètes un tableau moins pessimiste que M. Hodza, disant que l'atmosphère était détendue, que les discussions avaient eu un caractère pratique, que les Sudètes avaient été impressionnés par les vues conciliantes et modérées exposées par les représentants des socialistes nationaux et sociaux démocrates tchèques.

Quant aux polémiques de presse entre partis tchécoslovaques, le Président prétend qu'à la suite de son action elles vont s'atténuer. De même, il paraît attribuer peu d'importance aux dissentiments entre ces partis, disant que ceux-ci porteraient non pas tant sur la négociation avec les Sudètes que sur l'opportunité de mesures à prendre en vue de dissoudre des formations partisanes telles que les « gardes de Hlinka » ou les *Ordener* sudètes ou seulement de limiter exactement l'activité permise à ces formations et d'interdire le port des armes [1].

370

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. sans n° [2]. *Berlin, 12 août 1938* [3].

Le sort du franc paraît de nouveau retenir toute l'attention des milieux politiques du Reich. Certains correspondants de la presse allemande font savoir à leurs journaux que de grandes préoccupations règneraient à ce sujet à Paris; c'est la raison qu'ils donnent du retour du président du Conseil dans la capitale.

[1] Note manuscrite: *Les télégrammes qui avaient été envoyés par avion, chiffrés, le 13 août, ne sont pas arrivés. Ils ont été adressés à nouveau au Département, en clair, le 18 août 1938* (en tête du document).

[2] Archives de l'ambassade.

[3] Par courrier, en clair.

Il n'est pas douteux que l'éventualité d'une crise monétaire et financière française serait considérée comme une circonstance favorable par les éléments nationaux-socialistes qui sont partisans de la guerre.

371

Note de l'Attaché militaire de France à Barcelone [1]

Au sujet des étrangers et des unités marocaines dans l'armée nationaliste

N. nº 171 [2]. *Barcelone, 12 août 1938.*

I. — Si le nombre des étrangers de race blanche ne semble pas en voie d'augmentation sensible dans l'armée nationaliste, les troupes marocaines paraissent se multiplier.

a. Pour les Italiens, le chiffre vraisemblable pourrait être de 25.000 à 30.000 se décomposant ainsi :

2 divisions à 8.000 ou 9.000	16 à 18.000
Détachement de chars italiens	2.000
Cadres et services italiens de la division Flèche	1.000
Aviation. Services radio environ	3.000
Services, bases, etc., environ	4 à 5.000

Ces effectifs, dont le calcul ne repose sur aucune base précise, ne représentent qu'un ordre de grandeur.

Il semble, toutefois, qu'on puisse dire que l'effectif des forces italiennes n'est pas inférieur à 20.000 et n'est pas supérieur à 30.000.

b. Les forces allemandes sont essentiellement celles de la légion Condor (Aviation et D.C.A.). Il existe en outre un certain nombre de spécialistes de chars et d'armes antichars, probablement non-combattants. La preuve n'a jamais été administrée de la présence d'Allemands dans les unités combattantes. Les Allemands faits prisonniers à Castellon paraissent appartenir à des équipes de réparation de chars, aventurées au cours d'une poursuite.

Le nombre des Allemands ne doit pas être inférieur à 5.000, ni supérieur à 10.000. Le chiffre exact doit se rapprocher de 5.000 et comprendre même des techniciens, qui peuvent être facilement définis : techniciens civils.

II. — Les formations marocaines se sont au contraire multipliées depuis quelques mois.

(1) Le lieutenant-colonel Morel.
(2) Papiers Bonnet.

a. Il existe 3 divisions presque entièrement marocaines, la 150e, la 152e et une autre division qui est probablement la 13e; la 52e, issue de l'ancienne brigade mobile de choc marocaine, aurait également d'importants effectifs marocains.

Enfin, la constitution d'une 154e division marocaine a été signalée à Saragosse sans qu'on puisse savoir si la création de cette division a été réellement achevée, ou si les bataillons qui devaient la former n'ont pas été répartis entre les divisions espagnoles.

b. En effet, dans un grand nombre de divisions (que j'évalue à une trentaine), il existe 2 bataillons marocains ou tabors de 500 indigènes (un au moins par brigade, quelquefois un par demi-brigade).

Ainsi le chiffre des bataillons marocains ne semble pas être inférieur à une centaine, soit une cinquantaine de mille hommes.

Dans presque toutes les attaques sérieuses, apparaissent des unités indigènes qui semblent être l'essentiel de la force de choc des grades unités engagées.

Cette prolifération des unités indigènes correspond certainement à la diminution de la valeur offensive des contingents espagnols, à l'usure des brigades — dites navarraises — qui sont en décadence depuis le début de 1937.

On peut dire, en simplifiant les choses à l'extrême, que les troupes de choc de l'armée nationaliste ont été :

En 1936, la Légion étrangère et les unités marocaines de temps de paix détriplées;

En 1937, les unités navarraises;

En 1938, les unités marocaines de nouvelle formation et les unités italiennes, les unités navarraises voyant leur qualité diminuer par suite de l'épuisement d'un recrutement proprement navarrais.

372

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 2430 (1). Secret. *Paris, 12 août 1938.*

Par lettre nº 265 D.N., vous avez bien voulu me communiquer une lettre du général Gamelin relative à une conversation qui a eu lieu récemment entre M. Benès et le chef de la mission militaire française à Prague (2), et

(1) Extraite des archives de la Guerre.

(2) La lettre du chef d'état-major général de la Défense nationale est ci-dessus publiée avec sa lettre d'envoi sous le nº 258.

vous m'avez prié de vous faire connaître, dès que possible, la manière de voir de mon département sur les questions évoquées au cours de cet entretien.

Réserve faite pour la question de la collaboration des établissements Schneider avec l'U.R.S.S. qui sera traitée dans une autre lettre, je vous prie de trouver ci-après les réponses que vous me demandez.

1° En ce qui concerne le rétablissement du service de trois ans en Tchécoslovaquie, j'ai déjà eu l'occasion de marquer à Prague la nécessité de différer dans toute la mesure du possible une initiative de cette nature et de prendre, en tout cas, toutes précautions pour éviter de fournir à la propagande allemande un argument dont elle ne manquerait pas de tirer parti [1].

Il est bien clair cependant que nous ne saurions dissuader formellement le gouvernement tchécoslovaque de donner suite à un projet que le général Gamelin estime justifié du point de vue militaire, sans assumer par là même une responsabilité encore plus lourde à l'égard de Prague et sans nous porter en quelque sorte garants que le territoire tchécoslovaque ne sera pas l'objet d'une attaque brusquée de la part de l'Allemagne. Telle n'étant pas la situation, il me paraît nécessaire que, le moment venu, — et comme le suggère d'ailleurs le général Gamelin —, nous soyons mis en état de faire valoir à Londres les raisons impérieuses qui justifieraient la décision prise. Il incomberait à notre ambassadeur et à notre attaché militaire à Londres de mettre ces raisons en lumière, tant au Foreign Office qu'au War Office, pour autant du moins que cela peut être fait sans trahir des secrets de mobilisation.

Si vous vous ralliez à cette manière de voir, je vous serais donc obligé de prier l'État-major — après entente avec Prague — de fournir à mon département tous les éléments et justifications indispensables.

2° Beaucoup plus délicate est la question de la collaboration militaire de la Tchécoslovaquie et de l'U.R.S.S.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler que, au début du mois de mai dernier, nous avions envisagé une procédure pour entamer avec l'U.R.S.S. des conversations militaires reconnues opportunes : le gouvernement français aurait fait savoir qu'il verrait intérêt à ce que le gouvernement tchécoslovaque répondît favorablement aux ouvertures soviétiques « pour l'examen, en accord avec la France, d'une formule concrète d'assistance militaire de l'U.R.S.S. à la Tchécoslovaquie ». Le gouvernement tchécoslovaque étant supposé d'accord, les attachés militaires à Moscou des deux puissances, en liaison avec leurs chefs de mission, se seraient concertés sur les suggestions à faire éventuellement aux autorités militaires soviétiques. Les conversations se seraient ensuite engagées entre techniciens tchécoslovaques et soviétiques, l'attaché militaire et l'attaché de l'air français intervenant éventuellement au moment opportun sous la direction de l'ambassadeur. Toute négociation

(1) Sur ce problème, voir t. IX de la présente série les nos 507, 532, (et note), 534; ci-dessus les nos 59, 176, 246.

tripartite serait évitée; les entretiens n'auraient lieu que deux à deux; la procédure aurait un caractère exclusivement oral [1].

Au lendemain du 21 mai, il parut opportun de différer la mise en œuvre de ce plan; mais il est clair que la question posée au général Faucher par M. Benès ne peut être laissée sans réponse.

Il est naturel que, dans l'état actuel des choses, le président Benès estime impossible de laisser se prolonger l'incertitude qui existe sur la collaboration militaire de l'U.R.S.S. avec la Tchécoslovaquie; mais en même temps qu'il souhaite donner le maximum d'efficacité à l'aide qu'il peut attendre de Moscou, il désire, par un souci fort compréhensible, n'entrer dans cette voie que d'accord avec nous et après un examen approfondi entre les états-majors des deux pays.

Intéressés à la défense de l'État tchécoslovaque, exposés du fait de nos engagements solennellement renouvelés par le présent gouvernement à leur faire honneur en cas d'attaque allemande contre la Tchécoslovaquie, nous ne pouvons davantage nous désintéresser d'un problème dont la solution doit éventuellement nous permettre de renforcer les possibilités de défense de l'État tchécoslovaque. Si même l'étude entreprise devait faire apparaître que le concours soviétique serait pratiquement nul, il ne serait pas sans importance que le gouvernement français en fût dûment instruit avant l'événement.

Dans ces conditions, je vois avantage à ce que l'état-major français prête à l'état-major tchécoslovaque le concours qui lui est demandé pour définir les problèmes que l'État tchécoslovaque aurait à aborder avec Moscou. Il appartiendra à nos représentants, dans ces échanges de vues préliminaires, d'attirer l'attention de leurs interlocuteurs sur la nécessité d'interroger l'état-major soviétique, non seulement sur la nature et l'importance du concours qu'il pourrait donner, mais sur la voie par laquelle le concours promis pourrait être effectivement fourni.

Les réponses qui seront données poseront, non seulement des questions techniques, mais aussi un problème politique essentiel : celui de l'emprunt ou du survol des territoires polonais et roumain. Nous aurons à les examiner à la lumière de ces réponses mêmes et nous déterminerons alors si l'affaire doit être poussée sur le plan politique — ce qui appellera sans doute alors une action de notre part à Varsovie et à Bucarest — et si, sur le plan technique, il convient d'envisager des conversations entre états-majors français et soviétique.

Pour le moment, et s'agissant d'un échange de vues préliminaire franco-tchécoslovaque, je ne puis que me montrer favorable, toutes précautions

[1] Sur les projets de conversation d'ordre militaire entre Paris, Prague et Moscou, voir, au t. IX de la présente série, les nos 199, 223, 225, 362. Appelé à se rendre à Paris (T. no 227 pour Moscou, du 14 mai), M. Coulondre avait suggéré, au cours d'un entretien avec M. Georges Bonnet, que ces conversations fussent reportées de Prague à Moscou et poursuivies, sous sa direction, par les techniciens français et ceux de l'U.R.S.S. et la Tchécoslovaquie. De plus, « en vue d'éviter des réactions inopportunes à l'étranger, les conversations conserveraient un caractère secret et auraient lieu toujours à deux : entretiens tchéco-français, tchéco-soviétiques, franco-soviétiques ». Coulondre. *De Staline à Hitler*, p. 142-143.

devant d'ailleurs être prises pour que ces conversations aient lieu dans le plus grand secret, soit qu'un des chefs de votre état-major se rende à Prague, soit — ce qui serait à mon avis préférable — que le général Gamelin convoque à Paris les représentants de l'armée tchécoslovaque.

P. S. — Vous trouverez ci-joint la lettre du général Gamelin nº 559/D.N. 3, que vous avez bien voulu me communiquer.

373

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 3166 (1). *Berlin, 13 août 1938, 16 h. 15.*

(*Reçu* : 15 h.)

Je crains que les communications auxquelles se réfère le télégramme nos 724-725 de Votre Excellence (2) n'aient été mal comprises.

L'éventualité à laquelle ces communications font allusion n'a jamais été conçue par mon collègue que comme une sorte d'expédient *in extremis* et pour le cas où l'on voudrait à *tout prix* éviter un choc belliqueux.

Mais de ce qu'il m'en ait parlé librement, il serait inexact et injuste de conclure qu'il préconise ouvertement dans ses propos une telle solution.

374

M. Roger Cambon, Chargé d'Affaires de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2007 à 2010. Réservé. *Londres, 13 août 1938, 16 h. 15, 16 h. 38, 15 h. 8.*

(*Reçu :* 19 h. 35, 18 h. 30, 18 h. 40.)

Je me réfère à votre télégramme nos 2536 à 2544 (3).

Le chef du service d'Extrême-Orient du Foreign Office m'a demandé de venir le voir hier après-midi, afin précisément de me mettre au courant de la

(1) Archives de l'ambassade à Prague.
(2) Du 11 août, ci-dessus publié sous le nº 359.
(3) Du 11 août, qui retransmettait le télégramme de Changhai nos 1130-1137, du 9 août, ci-dessus reproduit sous le nº 341.

manière de voir du gouvernement britannique en ce qui concerne la question des bons offices à offrir aux gouvernements chinois et japonais en vue de la cessation des hostilités. Le chargé d'affaires d'Angleterre à Paris avait en effet été interrogé sur ce point par Votre Excellence au cours d'un récent entretien.

L'ambassadeur de Chine à Londres a fait, il y a une dizaine de jours, une démarche auprès de lord Halifax pour demander à celui-ci d'examiner la possibilité d'une offre de bons offices à présenter par le gouvernement britannique soit isolément soit conjointement avec les gouvernements américain et français [1].

Le ministre des Affaires étrangères a fait à la même époque une communication analogue aux ambassadeurs d'Angleterre et des États-Unis à Changhaï. Il leur a d'ailleurs indiqué qu'il se proposait d'approcher également l'ambassadeur de France.

Le Foreign Office estime, pour sa part, qu'une démarche conjointe des trois puissances à Tokyo serait certainement considérée par le gouvernement japonais qui n'a pas oublié le précédent de 1894 [2] comme une tentative de pression destinée à le frustrer des fruits de sa victoire militaire et serait donc mal accueillie. Le gouvernement britannique est en revanche disposé à agir seul.

L'ambassadeur d'Angleterre à Tokyo a reçu l'instruction, après s'être entendu préalablement avec les ambassadeurs des États-Unis et de France, qu'il consultera sans doute lundi [3] d'effectuer mercredi une démarche auprès de M. Ugaki.

Il rappellera au ministre des Affaires étrangères le passage du discours prononcé le 26 juillet à la Chambre des Communes par M. Neville Chamberlain [4] dans lequel le Premier ministre a déclaré que le gouvernement britannique serait toujours prêt à profiter d'une occasion favorable pour proposer ses services aux Chinois et aux Japonais en vue de faciliter le retour à la paix. Il ajoutera que si le gouvernement japonais croyait pouvoir recourir actuellement à ses bons offices, le gouvernement britannique prendrait volontiers une initiative en ce sens.

La question ne se présente pas en réalité d'une manière aussi simple que j'ai essayé de la résumer ci-dessus. Il m'est impossible d'exposer par télégramme les diverses considérations dont mon interlocuteur a accompagné sa communication. Afin cependant que le gouvernement français en soit pleinement informé, M. Campbell ira voir sans doute dès cet après-midi M. Massigli auquel il donnera connaissance de toutes les explications utiles.

Je n'ai pas besoin de souligner l'extrême importance qui s'attache à ce que les démarches chinoises soient tenues *rigoureusement secrètes*.

(1) Voir ci-dessus le n° 341

(2) A l'issue de la guerre sino-japonaise de cette même année.

(3) C'est-à-dire le 15 août.

(4) Au cours du débat aux Communes du 26 juillet (sur ce débat, voir les nos 268 (note), 305 (note), 351) le Premier britannique avait notamment proclamé : « Le gouvernement anglais sera là aussi [en Extrême-Orient] heureux d'offrir ses bons offices aux belligérants si cela peut se faire utilement ».

Il est évident, en effet, que si les Japonais venaient à en être avertis, ils en déduiraient que le gouvernement chinois est au bout de ses possibilités de résistance et ils repousseraient toute suggestion de médiation dans l'espoir qu'un prochain triomphe de leurs armes leur permettrait de dicter une paix à leur convenance au gouvernement de Hankéou.

375

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Roger Cambon, Chargé d'Affaires de France à Londres.

T. nº 2558. *Paris, 13 août 1938, 18 h. 33* (1).

Suite du numéro précédent (2).

La pression qui s'exerce sur la monnaie française, bien qu'elle n'ait pas son origine dans les circonstances propres au seul marché du franc, entraîne pour le fonds de stabilisation des changes et le Trésor français des conséquences graves. Le gouvernement français estime donc répondre à l'esprit de l'accord tripartite en informant le gouvernement britannique que si la pression dont sa monnaie est l'objet persiste, il ne serait pas assuré de pouvoir prolonger très longtemps les sacrifices qu'implique la défense dans le système actuel du niveau monétaire existant.

Il croit donc nécessaire que les gouvernements signataires de l'accord tripartite recherchent en commun, dans l'esprit de collaboration confiante qui les a toujours inspirés, les mesures susceptibles de parer aux attaques qui affectent actuellement les principales monnaies continentales. Il insiste notamment sur l'urgence d'une déclaration commune, tendant à démentir les bruits qui continuent à courir sur l'éventualité d'une modification de l'accord tripartite et des niveaux monétaires existants (3).

(1) Par fil.

(2) Qui annonçait la remise aux ambassadeurs de Grande-Bretagne et des États-Unis du texte de la note ci-dessus reproduite. Le Ministre déclarait attacher « la plus grande importance à ce que la déclaration commune que nous demandons intervienne au plus tard mardi 16 août ».

(3) Le 18 août, le président du Conseil, recevant les représentants de la presse, affirmait l'hostilité de son gouvernement aussi bien au contrôle des changes, qu'à une nouvelle dévaluation du franc.

376

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Fouques-Duparc, Chargé d'affaires de France à Barcelone [1];
à M. Cambon, Chargé d'Affaires de France à Londres [2].

T. nos 458-459; 2560-2562 [3]. *Paris, 13 août 1938, 22 h. 30.*

Pour Londres. — En réponse au télégramme de M. Fouques-Duparc nos 583-584 [4], qui vous a été communiqué sous les nos 2521-2522, j'adresse à notre chargé d'affaires à Barcelone le télégramme suivant :

Pour Barcelone. — Je réponds à votre télégramme nos 583-584.

Pour les deux postes. — Nous ne saurions nous étonner des sentiments dans lesquels on envisage, à Barcelone, la prolongation du silence du général Franco, et j'apprécie les termes modérés dont le ministre d'État a usé pour vous faire la communication que vous me rapportez.

Veuillez assurer M. del Vayo que le gouvernement français n'est pas moins préoccupé que lui d'une situation qu'il a le plus grand souci de ne pas laisser se prolonger indûment.

Vous avez, d'autre part, en mains, tous les éléments utiles pour faire valoir auprès de votre interlocuteur la sympathie active dont le gouvernement français n'a cessé de faire preuve à l'égard du gouvernement républicain.

Vous aurez soin d'ajouter confidentiellement que, quoi qu'il en soit, le gouvernement français n'a pas laissé ignorer à Londres que, au cas où le général Franco persisterait dans son attitude actuelle, il se trouverait lui-même dans l'obligation de soumettre à un nouvel examen l'ensemble du problème.

(1) Par fil.
(2) Par avion.
(3) « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(4) Du 9 août, ci-dessus publié sous le n° 342.

377

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 624 à 626. *Moscou, 13 août 1938, 22 h. 26, 22 h. 27, 22 h. 30.*

(*Reçu* : 22 h. 45.)

J'ai lu à M. Litvinov le télégramme que Votre Excellence a bien voulu m'adresser sous les nos 486-487 à propos du conflit nippo-soviétique (1).

Le Commissaire du peuple s'est montré sensible à votre intervention personnelle auprès de la presse ainsi qu'à votre appréciation de l'attitude observée dans cette affaire par les autorités soviétiques.

Il m'a prié de vous remercier et m'a dit qu'il se ferait un plaisir de transmettre au gouvernement de l'U.R.S.S. les félicitations du gouvernement français pour l'heureux et pacifique règlement du différend.

Sans qu'il faille exagérer la portée du conflit qui prend fin, les conditions dans lesquelles il s'est développé tant sur le terrain militaire que sur le plan diplomatique sont de nature à redresser le prestige de l'armée et du gouvernement soviétiques. Elles peuvent avoir notamment une certaine répercussion sur l'évolution de la guerre de Chine, car le Japon conservera sans doute des contingents importants sur la frontière nord.

Pour l'équilibre des forces dans le monde et pour la sauvegarde de la paix, il était souhaitable que la volonté et la capacité de résistance de l'U.R.S.S. s'affirmassent dans l'épreuve de puissance qui s'est faite sur la colline Chang-Kou-Feng. C'est ce qu'à l'origine du différend j'avais dit à M. Litvinov tout en conseillant la plus grande prudence.

Je suis très reconnaissant à Votre Excellence de m'avoir permis de faire connaître au Commissaire du peuple à l'issue du conflit la sympathie avec laquelle elle a suivi son action et en a enregistré son ... (2).

(1) Du 11 août, ci-dessus publié sous le n° 358.
(2) Lacune de déchiffrement.

378

M. TRUELLE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 818, 819. *Washington, 13 août 1938, 21 h. 17, 21 h. 11.*

(*Reçu :* le 14, 6 h. 5.)

Le sous-secrétaire d'État m'a dit qu'il n'avait eu jusqu'ici aucune information officielle concernant le développement des préparatifs militaires de l'Allemagne et les projets prêtés à cette puissance pour forcer le règlement de la question sudète avant le congrès de Nuremberg. Il m'a semblé vouloir se tenir en garde contre les informations sensationnelles qui avaient pour effet, a-t-il ajouté, d'augmenter une nervosité à laquelle n'échappait pas le public américain. Il m'a assuré n'avoir rien reçu de M. Hugh Wilson au sujet de son voyage à Prague (1).

D'autre part, M. Sumner Welles m'a informé de son intention de s'embarquer très prochainement pour l'Europe. Après un séjour en Hollande et en Suisse, il compte être à Paris vers le 10 septembre où il sera heureux de rencontrer Votre Excellence.

La réserve et le calme que j'ai ainsi constatés chez le sous-secrétaire d'État et chez quelques uns de ses collaborateurs fait contraste avec les inquiétudes qui se manifestent depuis quelques jours à Washington et dans certains milieux de New York. La baisse intervenue hier à Wall Street en est le signe.

(1) Sur le voyage de ce dernier, voir ci-après le nº 388.

379

M. TRUELLE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 816-817. Réservé. *Washington, 13 août 1938, 23 h. 20, 23 h. 21*

(*Reçu* : le 14, 18 h. 30, 19 h.

Je réponds à votre télégramme nos 546 à 554 (1).

Le sous-secrétaire d'État m'a dit qu'aucune ouverture n'avait été faite au gouvernement américain par le gouvernement chinois pour obtenir ses bons offices en vue du règlement du conflit sino-japonais. Le gouvernement américain avait seulement été informé de celle dont le gouvernement britannique avait été l'objet par l'ambassadeur des États-Unis à Tokyo qui était en contact à ce sujet avec son collègue anglais. Ce dernier aurait reçu des instructions en vue d'approcher le gouvernement japonais. M. Sumner Welles ignorait si cette démarche avait été effectuée. Pour le moment, il convenait d'en attendre les résultats.

Le sous-secrétaire d'État m'a paru très réservé sur les chances que pourrait avoir actuellement une action diplomatique, tout en reconnaissant la valeur des arguments présentés par notre ambassadeur en Chine, dont je lui ai fait part. Il m'a indiqué que si le gouvernement américain était à son tour l'objet de pareille ouverture, il se bornerait à « faire l'office de boîte à lettres », c'est-à-dire qu'il les transmettrait simplement à qui de droit.

M. Sumner Welles a ajouté qu'en tout cas, le gouvernement américain se refuserait à accueillir toute demande de médiation qui lui serait éventuellement adressée par le gouvernement japonais, ceci étant absolument contraire au traité des neuf puissances.

(1) Le télégramme nos 2536-2544 pour Londres, nos 546 à 554 pour Washington retransmettait le télégramme de Changhaï nos 1130-1137 du 9 août, ci-dessus reproduit sous le no 341.

380

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 3174. *Berlin, 14 août 1938, 14 h. 45.*

(*Reçu :* 16 h.)

La manifestation de l'Association des officiers tchèques a été et est encore exploitée à Berlin par la presse et la propagande allemandes (1). Les dirigeants du Reich y voient en effet une confirmation éclatante de la thèse qu'ils soutenaient depuis longtemps, à savoir qu'il existerait en Tchécoslovaquie un parti militaire plus ou moins ouvertement soutenu par le président de la République, hostile à tout compromis et à toute concession aux Sudètes et qui pousserait à orienter les choses au pire.

381

M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À TOKYO, LONDRES, WASHINGTON (2).

T. nos 265 à 270; 2567 à 2573; 564 à 570.
Réservé. *Paris, 14 août 1938, 22 h. 45.*

Pour Londres. — Je me réfère à mon télégramme nos 2536 et suivants (3) et à votre télégramme nos 2007 à 2010 (4).

Pour Washington. — Je me réfère à mon télégramme nos 546 à 554 (5).

Pour Londres et Washington. — J'adresse à notre ambassadeur à Tokyo le télégramme suivant :

Pour tous les postes. — L'ambassade d'Angleterre a mis aujourd'hui, 14 août, le Département au courant d'entretiens que votre collègue britannique

(1) Sur cet appel, voir ci-dessus le nº 368. La presse allemande (T. nos 3162 et 3170, des 13 et 14 août) y voyait une preuve du « chauvinisme » tchèque, une « véritable provocation ».
(2) Les chargés d'affaires pour les deux derniers postes.
(3) Du 11 août, ci-dessus analysé sous le nº 374 (note).
(4) Du 13 août ci-dessus publié sous le nº 374.
(5) Du 10 août, ci-dessus analysé sous le nº 379 (note).

a eus avec le général Ugaki d'abord à la fin de juin, puis dans les derniers jours de juillet ainsi que de divers propos tenus par M. Tani lors de son récent passage à Changhaï. Le Foreign Office et sir Robert Craigie y discernent les signes d'une évolution du gouvernement japonais qui n'écarterait plus aussi catégoriquement que par le passé l'idée de traiter avec Tchang-Kaï-Chek. Rapprochant ce changement dans l'attitude japonaise des ouvertures que le gouvernement chinois vient de faire auprès de lord Halifax pour lui demander d'examiner la possibilité d'une offre de bons offices à présenter par le gouvernement britannique à Tokyo, soit isolément, soit conjointement avec les gouvernements de Paris et de Washington, le Foreign Office, d'accord avec votre collègue, estime que le moment est venu où un effort de pacification peut être entrepris avec quelque espoir de succès, la prise d'Hankéou, considérée comme prochaine, pouvant fournir l'occasion favorable pour l'ouverture de pourparlers. D'accord également avec sir Robert Craigie, il considère que, pour avoir chance d'être accueillie, l'offre de bons offices devrait demeurer rigoureusement secrète, et bien qu'assurée de l'appui moral de la France et des États-Unis, être faite par une seule puissance sous une forme officieuse, afin d'éviter toute apparence de pression. Votre collègue aurait l'intention de voir le général Ugaki le 17 août. Au préalable, demain ou après-demain, il examinerait l'ensemble de la situation avec vous et l'ambassadeur américain.

M. Naggiar m'avait annoncé dès le 9 août [1] comme devant être accomplie également à Paris, la démarche chinoise visée plus haut et à laquelle des raisons tirées de la situation en Extrême-Orient, tant générales que locales, commandent selon lui de donner suite. En fait, à l'heure actuelle, aucune démarche n'a encore été effectuée ici malgré les indications contraires données à Londres par l'ambassadeur de Chine et je ne suis pas davantage informé que Washington ait été officiellement saisi. De toute manière, la suggestion du Foreign Office, tendant à une intervention isolée de votre collègue britannique, paraît la mieux adaptée aux conditions dans lesquelles l'action envisagée doit être entreprise et je n'estime pas nécessaire d'attendre, pour me prononcer dans ce sens et pour assurer le gouvernement britannique de notre entier concours, que nous ayons été approchés par M. Wellington Koo.

Sir Robert Craigie a, d'autre part, discuté avec le Foreign Office l'opportunité d'assurer à ses démarches l'appui de l'ambassadeur d'Allemagne et il a conclu que mieux vaudrait se borner à renseigner celui-ci confidentiellement, la démarche une fois effectuée. Même dans ces limites j'éprouve à cet égard quelques doutes : il n'est nullement certain en effet que le général Ott ou la Wilhelmstrasse laissent en dehors de la confidence le gouvernement de Rome, et il est permis de craindre que celui-ci ne cherche, s'il en a la possibilité, à paralyser une entreprise du succès de laquelle la politique italienne ne tirerait ni honneur, ni bénéfice. C'est un point que vous aurez à examiner en détail avec vos collègues.

Enfin, le Foreign Office remarque avec raison que les ouvertures faites

(1) Voir ci-dessus le nº 341.

par la Chine à Londres doivent être tenues rigoureusement secrètes sous peine d'encourager le Japon dans une politique d'intransigeance.

Telles sont les indications générales, manifestement incomplètes dont le Département dispose à l'heure actuelle. Si à la lumière des précisions, qui vous seront fournies ainsi que de vos propres informations, vous étiez amené à conclure à l'inopportunité de l'action envisagée, il vous appartiendrait de faire valoir vos arguments à sir Robert Craigie et à votre collègue américain et vous voudriez bien m'en référer d'urgence.

382

NOTE D'INFORMATION [1]

Rome, 14 août 1938.

La décision du gouvernement italien de suspendre les voyages touristiques Rome-Paris organisés pour le 15 août ainsi que les passeports individuels pour la France, se réservant de les délivrer au besoin après appréciation, a produit une profonde impression dans l'opinion publique [2]. Cette mesure, que ne semblent pas expliquer des considérations d'ordre économique ou financier, apparaît à tout le monde comme un geste purement politique et partant d'une extrême gravité, d'autant plus qu'elle ne suit aucun incident ni, non plus, aucune campagne de presse contraire aux voyages des Italiens en France. Les contre-mesures adoptées par le gouvernement français sont jugées comme une réaction toute naturelle, et l'on en conclut que par le fait, la frontière entre les deux pays se trouve fermée pour un temps indéterminé.

Sans exagérer aucunement, on peut affirmer que le public italien est généralement porté à voir dans ces mesures et contre-mesures l'indice d'une guerre très prochaine. Il ne se manifeste, en vérité, aucune nervosité particulière en face de cette hypothèse, quelque désagréable qu'elle soit. On a un peu partout, en Italie, l'impression que la situation actuelle est tellement « congestionnée » pour employer ce mot, qu'une explosion seule des forces opposées en présence pourrait y mettre fin. Ce n'est pas non plus que l'on considère une telle solution comme un bien et on lui prête, au contraire, un caractère catastrophique. Mais la tension actuelle pèse si lourdement sur l'esprit de tout le monde, qu'on finit par accepter passivement toutes les éventualités.

L'idée qu'une guerre pourrait éclater l'automne prochain se fait jour à

[1] Le rapport, extrait des papiers Bonnet, n'est pas mentionné par les registres d'arrivée du courrier à la Direction politique. Il ne semble donc pas provenir d'une voie officielle, mais plutôt émaner d'un correspondant occasionnel.

[2] Le 13 août, le ministère français des Affaires étrangères publiait une note, aux termes de laquelle les autorités italiennes ayant à la date du 5 août suspendu la délivrance à leurs nationaux de passeports pour la France, le gouvernement français se voyait contraint de prendre des mesures de réciprocité.

travers quantité de faits que l'opinion italienne est amenée à rapprocher. Les accords italo-britanniques, ainsi que cela ressort des déclarations récentes de M. Neville Chamberlain et de lord Halifax (1), n'ont aucune chance d'être appliqués indépendamment du retrait des volontaires étrangers combattant en Espagne et de l'éclaircissement des relations franco-italiennes. Le conflit civil espagnol, bien que tournant en faveur des nationalistes, est loin de toucher à son terme, et sauf imprévu, se prolongera au-delà de l'hiver prochain. Les rapports franco-italiens ne pourraient pas être plus mauvais et rien ne montre qu'ils pourraient se modifier facilement. Il y a là deux éléments essentiels de nature à ne justifier aucun optimisme.

Mais l'opinion italienne s'arrête à d'autres menus faits. Les manœuvres de l'armée française ont eu lieu à la frontière des Alpes. Les exercices expérimentaux italiens dans la région des Abruzzes ont été suivis de commentaires significatifs de la presse fasciste la plus autorisée. En présence de l'orientation des pays démocratiques en faveur d'une guerre de position et d'usure destinée à épuiser les ressources et la résistance des pays totalitaires, ceux-ci — a dit la presse fasciste — organisent la guerre de mouvement à effet rapide. M. Mussolini a proclamé, à l'issue de ces manœuvres, que l'Italie ne se fait pas d'illusions et qu'elle se prépare. Le maréchal de l'Air Italo Balbo, gouverneur de la Libye, se rend inopinément en Allemagne, après le général Pariani sous-secrétaire d'État à la guerre et le général Russo, chef de l'état-major de la Milice (2). L'Allemagne s'apprête à des manœuvres et arrête des mesures qui engendrent les appréhensions de la France et de la Grande-Bretagne. Enfin, le *Financial News* et le *Financial Times* annoncent que le ministre britannique du Commerce aurait suggéré aux exportateurs anglais d'agir avec prudence dans la conduite de leurs affaires avec l'Italie « jusqu'au moment où la situation actuelle se sera améliorée ». Et M. Virginio Gayda met ces suggestions, dans un article qu'il consacre dans la *Voce d'Italia*, avec l'avertissement donné par M. Mussolini aux troupes ayant pris part aux exercices des Abruzzes sur la nécessité de ne pas se faire d'illusions et de se préparer (3).

C'est de l'ensemble de ces faits que l'opinion italienne tire des conclusions pessimistes. Elle a, en tout cas, la sensation que la situation traverse une phase critique et résolutive, et que le point vulnérable est représenté par la Tchécoslovaquie. On pense, en effet, que la mission de lord Runciman échouera et qu'au moins d'octobre, l'Allemagne passera à l'offensive contre ce pays avec le concours, actif ou passif, des autres pays dont les minorités font cause commune avec celles des Sudètes. Dans ce cas, considère-t-on, l'Italie sera aux côtés de l'Allemagne, sur le terrain diplomatique et militaire, et l'intervention de la France entraînerait son intervention. Tout dépendrait donc, selon l'idée que l'on se fait dans le public de la situation, de l'attitude anglaise,

(1) Des 26 et 27 juillet : voir ci-dessus les nos 268 (note), 305 (et note), 351.

(2) Sur les voyages en Allemagne des trois chefs militaires italiens, voir ci-dessus les nos 150 (note), 159, 234 (note), 246, 344 (note), 360, 361.

(3) Au terme des manœuvres du corps d'armée de Rome, le Duce avait déclaré : « Pendant que, dans tant de parties du monde, tonne le canon, c'est une folie que de se faire des illusions. Ne pas se préparer est un crime. Nous ne nous faisons pas d'illusions et nous nous préparons » (T. no 1307 de Rome, du 11 août).

car seul le refus de la Grande-Bretagne de se mêler de la partie pourrait engager la France à ne pas marcher. C'est pourquoi, on n'est pas non plus sans admettre, dans certaines couches de l'opinion publique, que les initiatives et les mouvements alarmistes de la part de Rome et de Berlin pourraient, dans l'hypothèse la plus optimiste, ne pas répondre à un danger de guerre certain, mais équivaloir à une manœuvre concertée pour faire hésiter la France au moment voulu et conjurer au lieu de provoquer la guerre. A moins que, sous la pression de cette manœuvre, le gouvernement britannique n'exerce à Prague une pression telle que la question nationaliste puisse se trouver liquidée par les voies pacifiques dans le sens souhaité par Berlin.

Ce rapport ne fait que dépeindre l'état d'esprit actuel du public italien dans son ensemble, indépendamment du fondement éventuel que peuvent avoir ses observations et ses prévisions.

383

M. CHARLES-ARSÈNE HENRY, AMBASSADEUR DE FRANCE À TOKYO,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 434 à 440. *Tokyo, 15 août 1938, 16 h. 45, 18 h. 45, 18 h.*

(*Reçu :* 15 h. 30, 14 h., 12 h. 40.)

La nouvelle de l'accord faisant cesser les hostilités sur la frontière de Mandchourie [1] a été accueillie avec un sentiment de profond soulagement par l'immense majorité de la population. L'anxiété que je vous avais signalée augmentait de jour en jour et était en passe de devenir un véritable affolement. Il faut reconnaître que les mesures maladroites comme la suppression des bulletins météorologiques et l'extinction des lumières extérieures n'étaient pas faites pour rendre courage à des gens auxquels, depuis plusieurs années, on fait peur de l'aviation russe. Les hommes plus avertis et que les couplets de bravoure ne trompent qu'à demi, s'inquiétaient à bien plus juste titre du danger de s'engager dans une nouvelle guerre, lorsque le résultat du conflit actuel est encore si douteux. Je crois pouvoir affirmer que, sauf peut-être le groupe du « nord », tout le monde au Japon désirait s'entendre avec les Russes, même au prix d'une grande reculade. C'est en s'appuyant sur ce désir de la majorité que le gouvernement a pu persévérer dans sa sagesse. Il est d'ailleurs

(1) A l'issue d'une guerre de quinze jours autour des hauteurs de Tchang-Kou-Feng, un armistice avait été stipulé entre Russes et Japonais. Les hostilités s'arrêtaient le 11 août (« L'agence Tass publie le communiqué suivant : En vertu de l'accord conclu entre l'U.R.S.S. et le Japon le 10 août 1938, les opérations militaires dans le rayon du lac Khassan ont cessé le 11 août à 13 h 30 (heure locale) », *Le Temps* du samedi 13 août). Les troupes des deux puissances restaient sur les positions qu'elles occupaient, une commission mixte devait résoudre le problème de l'attribution du territoire contesté.

généralement approuvé et tous les journaux présentent comme un succès du général Ugaki l'accord intervenu.

C'est en effet un triomphe pour ce qu'on appelle au Japon la « politique Ugaki », mais pas un triomphe sur les Russes, quoi qu'en disent les communiqués officiels, les interviews de hauts personnages et les articles de journaux. Les Japonais ont en effet cédé sur toute la ligne, ils abandonnent des positions diplomatiques où ils s'entêtaient depuis plusieurs années. L'accord de Moscou décide en effet que les commissions frontalières sur lesquelles on discute depuis si longtemps seront enfin constituées et que le nombre des délégués sera égal de part et d'autre; les Japonais avaient prétendu jusqu'ici à un nombre de délégués double de celui des Russes sous prétexte de représentation égale pour le Mandchoukouo, le Japon et la Russie. D'autre part, la ligne que les troupes des deux parties ne doivent pas franchir est non pas la ligne du 11 juillet, antérieure à l'incident, mais celle du 11 août, c'est-à-dire celle effectivement occupée après un mois de lutte où les troupes impériales se sont toujours tenues sur la défensive. Il m'est impossible de savoir si les Russes ont, comme certains le croient, délibérément provoqué l'incident afin de forcer les Japonais à constituer les commissions frontalières mais s'ils l'ont fait, ils me paraissent avoir entièrement et aux moindres frais atteint leur objectif. Si ces commissions fonctionnent normalement et délimitent les frontières, il sera bien plus difficile à l'avenir de provoquer des incidents; or il semble bien que c'est beaucoup plus l'armée du Kouang-Tong que celle de Sibérie qui peut souhaiter des incidents permettant la conquête de nouveaux territoires.

Le vrai triomphe de la « politique Ugaki » est celui qu'elle a remporté sur le parti militaire. Je vous avais signalé (mon télégramme nº 385) [1] que d'après un renseignement me paraissant très sérieux, le groupe dirigeant du gouvernement se flattait de pouvoir enfin compter sur l'obéissance de ses subordonnés. Il est certain que, dans le cas présent, cette espérance n'a pas été déçue et que les militaires ont strictement obéi aux ordres qui leur étaient donnés de ne contre-attaquer nulle part. Le peu de confiance que le public avait dans leur discipline et que j'avoue avoir partagé, était en somme la grande raison de sa nervosité. Il faut reconnaître que l'armée a dû faire un grand effort pour se contenir, car d'après les bruits qui courent à Tokyo les pertes qu'elle a subies seraient plus considérables que les chiffres publiés.

Mais il semble bien difficile de mettre sur le compte d'une sagesse toute nouvelle l'obéissance et la discipline que l'armée a observées. Il faut sans doute en chercher plutôt les raisons dans la conscience de sa faiblesse relative. La grande difficulté de lutter sur deux fronts à la fois, l'affaiblissement économique et financier consécutif à une année de guerre, l'insuffisance de l'équipement industriel pour développer encore l'effort militaire, sont de graves inconvénients qui n'échappent à personne. Il en est d'autres que nous soupçonnons, dont nous ne pouvons pas déterminer le degré, mais sur lesquels l'armée est bien renseignée : insuffisance des cadres d'officiers subalternes

[1] Du 17 juillet, non reproduit, qui relatait, entre autres choses, l'influence grandissante du groupement directeur du gouvernement nippon (président du Conseil, ministres des Affaires étrangères, des Finances et des trois armes).

et de sous-officiers, difficulté d'augmenter le nombre des unités, baisse du moral des troupes, tendance au mauvais esprit. Enfin, depuis un an, les Japonais n'ont eu devant eux que les Chinois qui semblent bien être les plus pauvres soldats du monde et les plus mal commandés. Il n'est pas impossible que les escarmouches du mois dernier ne leur aient durement rappelé qu'une guerre avec la Russie serait autrement difficile que celle dont déjà ils ne voient pas la fin.

Je crois donc que, tout bien pesé, nous pouvons considérer l'ensemble de l'incident comme une reconnaissance offensive qui a fait apparaître un certain manque de combativité de la part de l'armée japonaise. Cette armée est évidemment plus fatiguée que nous ne pensions. Nous soupçonnions bien que sa valeur avait diminué par le raisonnement; nous en discernions quelques causes, mais il nous manquait encore la confirmation de l'expérience qu'évidemment aucune bataille contre les Chinois ne pouvait nous apporter.

384

M. FOUQUES-DUPARC, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BARCELONE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 597 à 599 (1). *Barcelone, 15 août 1938* (2).

(*Reçu :* 13 h. 15, 12 h. 55, 13 h.)

Barcelone, 13 août 1938.

« Monsieur l'Ambassadeur :

« 1° Comme j'ai eu l'honneur d'en informer M. le Chargé d'affaires de cette ambassade, au cours d'une conversation du 10 (3), le gouvernement espagnol est vivement préoccupé de la situation créée par l'attitude d'obstruction déjà manifestée et évidemment adoptée par les rebelles espagnols en ce qui concerne le plan de retrait des étrangers élaboré par le comité de Londres, sous des influences et des ordres qu'il n'est pas nécessaire d'évoquer ici.

« 2° Comme il est naturel, la préoccupation et l'indignation du gouvernement et de l'opinion publique espagnols ne font que grandir à mesure que cette situation se prolonge, sans qu'aient réussi à les apaiser les représentations que la presse a attribuées ces jours-ci aux gouvernements français et britannique.

« 3° Si le gouvernement espagnol insiste aujourd'hui sur cette affaire,

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Par téléphone.
(3) En fait dès le 9 au soir : voir ci-dessus le n° 342.

ce n'est pas seulement pour signaler une fois de plus sa gravité et la menace qu'elle implique pour des intérêts importants de l'Espagne, mais également en considération du prestige et de la renommée des gouvernements de la France et du Royaume-Uni qui, comme protecteurs du plan, ont rappelé à plusieurs reprises au gouvernement espagnol et aux rebelles leur désir d'une réponse favorable et rapide. Le gouvernement espagnol, devant l'inutilité des démarches et représentations de type « diplomatique », désire soumettre à la considération du gouvernement français la suggestion suivante, de caractère constructif.

« 4° Le gouvernement français a décidé la fermeture de la frontière franco-espagnole [1] afin de contribuer à la création d'une atmosphère favorable à l'adoption et à l'application du plan de retrait des étrangers d'Espagne. Le gouvernement français a donné en cette occasion une preuve patente de son esprit de collaboration internationale en sacrifiant sur ses autels ce que le peuple français a toujours placé au-dessus de tout : la Justice. Le caractère unilatéral et par conséquent profondément injuste de la mesure adoptée était en effet trop évident pour qu'il puisse passer inaperçu.

« 5° Ni les rebelles, ni leurs alliés, n'ont pu [2] en aucune manière ce sacrifice qui impliquait par ailleurs une menace pour la cordialité des relations de la France avec la République espagnole. Insensibles et aveugles, ils s'obstinent dans une politique d'obstruction, espérant sans doute qu'un changement dans la situation militaire leur permettra d'adopter plus tard, sans risque pour eux, un plan de retrait.

« 6° Dans ces conditions la réouverture immédiate de la frontière franco-espagnole non seulement remédierait à une grande injustice, mais encore d'un point de vue de politique « réaliste » elle constituerait une première mesure particulièrement appropriée pour faire face à la situation actuelle.

« 7° En soumettant au gouvernement français cette suggestion dont la modération pourrait être difficilement méconnue, le gouvernement espagnol croit nécessaire de réserver son point de vue de principe au sujet de la non-intervention ainsi que son entière liberté d'action pour le développement ultérieur de la situation politique. Le gouvernement espagnol se rend parfaitement compte du caractère limité et concret de sa suggestion, et estime que c'est une raison de plus pour qu'elle obtienne un accueil favorable de la part de Votre Excellence et du gouvernement français ».

Alvarez del Vayo.

(1) Sur cette fermeture, voir ci-dessus le n° 28 (uote).
(2) Lacune de déchiffrement.

385

M. Fouques-Duparc, Chargé d'Affaires de France à Barcelone, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 595, 596 (1). *Barcelone, 15 août 1938* (2).

(*Reçu :* 18 h.)

Je me réfère à votre télégramme no 458 (3).

Les instructions de Votre Excellence me sont arrivées hier en même temps qu'une lettre du ministre d'État précisant et accentuant sa communication verbale du 10 août, et dont j'envoie la traduction sous les nos 597 à 599 (4).

Je n'en ai pas moins fait, dans les termes mêmes qui m'étaient prescrits, la démarche dont j'était chargé.

M. del Vayo a pris note avec intérêt des indications réconfortantes que je lui transmettais et dont il m'a prié de remercier Votre Excellence, mais il m'a demandé en même temps d'insister auprès d'Elle sur l'urgence d'une décision.

Les renseignements reçus vendredi de l'État-major signalent encore en effet de nouveaux débarquements de personnel italien, de peu d'importance numérique il est vrai.

Les raisons données par le général Franco pour justifier son retard se réfèrent aux difficultés techniques d'étude du plan. Ces difficultés, le gouvernement républicain les a rencontrées lui aussi, mais il est parvenu à les surmonter il y a déjà près de trois semaines. La cause véritable du silence n'est donc pas là : elle est dans le désir des nationalistes de s'assurer une assistance exclusive jusqu'à la conclusion de leur offensive d'Extramadure et de leurs contre-offensives de l'Ebre et du Segre.

Le ministre d'État est persuadé qu'ils se trompent et qu'ils rencontreront sur leurs pas dans ces deux terrains plus d'obstacles qu'ils n'escomptent : il doit cependant reconnaître que l'exclusivité de l'assistance aux nationalistes est, dans ce cas, un handicap sérieux pour les républicains.

Me commentant sa lettre officielle, le ministre d'État a tenu à insister sur le caractère positif et constructif de la suggestion qui y est contenue. Ne s'étant lui-même rallié qu'après bien des hésitations à la non-intervention, comme à une solution intermédiaire où il pourrait rencontrer la politique anglaise, il n'entre pas dans ses intentions de « la torpiller » par des moyens obliques, mais il croit sincèrement que la contrainte — une contrainte qui

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Par téléphone.
(3) Du 13 août, ci-dessus reproduit sous le no 376.
(4) Cette lettre est ci-dessus publiée sous le no 384.

prendrait la forme d'une décision immédiate de caractère conservatoire — est la seule méthode propre à mettre fin aux temporisations des nationalistes et à les rallier à l'application correcte du système.

Les nouvelles que lui transmet son chargé d'affaires à Londres sur l'évolution de la politique anglaise dans ces derniers jours lui donnent à cet égard les meilleures espérances.

386

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. sans nº [1]. Réservé. *Berlin, 15 août 1938* [2].

(*Reçu :* le 17, 12 h. 30.)

Sur les instructions de son gouvernement, l'ambassadeur d'Angleterre s'est rendu, le vendredi 12 août, à la fin de la journée, à la Wilhelmstrasse. Il y a été reçu par le sous-secrétaire d'État Woermann, le baron von Weizsäcker, M. von Ribbentrop étant en congé.

Bien que sir Nevile Henderson ne m'ait informé qu'en termes très vagues de l'objet de sa démarche, j'ai cru comprendre qu'il avait été chargé de faire part au gouvernement du Reich des inquiétudes que causent au cabinet de Londres les préparatifs militaires de grande envergure auxquels on signale de tous côtés que l'Allemagne se livrerait.

M. Woermann aurait répondu que l'Allemagne n'agissait pas autrement que les autres états, que ce qu'on appelait ses « préparatifs » n'avait rien d'anormal; car elle se bornait à entretenir et à développer la valeur de son appareil militaire défensif.

Contrairement à ce que le sous-secrétaire d'État a ainsi déclaré à l'ambassadeur d'Angleterre, les préparatifs auxquels il est visible que le Reich procède en ce moment dépassent de beaucoup, et dans tous les domaines, ce que l'on peut considérer comme normal.

Le problème n'est pas de savoir si ces préparatifs sont réels ou non, mais de savoir à quoi ils sont destinés, à quels desseins ils correspondent.

A mon avis, l'attitude allemande a pour but :

1º D'exercer, et d'amener l'Angleterre et la France à exercer, à leur tour, sur Prague, la pression la plus vigoureuse, afin d'obtenir le maximum de concessions;

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Par courrier en clair.

2° De n'avoir plus à reculer, comme le Reich y fut contraint, le 21 mai dernier, mais de se rendre capable d'effectuer, au premier signal, et d'une manière foudroyante, une opération de force contre la Tchécoslovaquie;

3° D'intimider et de paralyser les états qui, comme l'Angleterre et la France, pourraient être tentés de se porter au secours de la Tchécoslovaquie;

4° De se mettre en mesure, si l'intimidation ne réussissait pas, de faire face, avec le bénéfice d'une préparation plus avancée, à toute éventualité, c'est-à-dire au développement d'un conflit, que la diplomatie ne serait pas parvenue à localiser.

On peut admettre que le IIIe Reich, avec son souci habituel de ne rien abandonner au hasard, s'oriente non pas vers telle de ces hypothèses plutôt que vers telle autre, mais vers toutes à la fois, laissant aux circonstances le soin de lui dicter les dernières décisions.

387

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. sans n° [1]. *Berlin, 15 août 1938* [2].

Le bruit avait couru, récemment, de source très sèrieuse, que la classe militaire qui aurait dû être régulièrement libérée entre le 15 et le 30 septembre serait gardée sous les drapeaux par l'Allemagne, jusqu'à la fin de l'année.

Le général Renondeau, attaché militaire auprès de cette ambassade, croit savoir que la classe libérable a été avisée qu'elle serait renvoyée dans ses foyers le 1er novembre.

Mais peut-être ne s'agit-il là que d'une première mesure?

De toute façon, pendant le mois d'octobre, tandis que la France libèrera une partie de ses contingents instruits et appellera ses recrues, les régiments allemands resteront garnis à pleins effectifs.

[4] Archives de l'ambassade.
[1] Par courrier, en clair.

388

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. sans nº [1]. *Berlin, 15 août 1938* [2].

La presse internationale a parlé du séjour que M. Hugh Wilson, ambassadeur des États-Unis en Allemagne, vient de faire à Prague, comme si le diplomate américain avait été chargé par son gouvernement d'une mission d'enquête en Tchécoslovaquie.

Ce n'est pas ainsi que M. Wilson m'a présenté les choses.

Il était allé avec son fils en voyage d'agrément à Varsovie, dans l'avion de l'attaché aéronautique de son ambassade.

Tandis qu'il se trouvait à Varsovie, le chargé d'affaires d'Amérique en Tchécoslovaquie l'invita à pousser jusqu'à Prague. M. Wilson accepta, sachant bien que sa présence à Prague ne manquerait pas de susciter d'abondants commentaires; mais il lui sembla aussi qu'il pourrait être utile de donner à penser aux Allemands que les États-Unis ne se désintéressaient pas des événements de l'Europe centrale. A son retour, il a, d'ailleurs, communiqué ses impressions par lettre au président Roosevelt.

M. Hugh Wilson a été frappé du calme relatif des dirigeants et du public tchèques. A Berlin, selon lui, on serait plus nerveux et plus agité. Pourtant, M. Benès, que l'ambassadeur d'Amérique connaît bien, a paru à celui-ci moins sûr de lui qu'à l'ordinaire et, au fond de lui-même, soucieux et inquiet. Les milieux politiques, les diplomates étrangers, avec lesquels M. Wilson s'est entretenu, admettaient qu'une certaine volonté de conciliation existait chez les Sudètes, de telle sorte qu'on pouvait espérer que lord Runciman parviendrait à faire accepter aux deux parties un compromis.

M. Wilson, quant à lui, en est moins convaincu. M. Benès lui a déclaré que le gouvernement tchèque accorderait aux Sudètes l'autonomie dans le cadre de la *commune*, et dans le cadre du *district*, mais jamais dans le cadre du *territoire ethnique* ou de la *province* (*Land*). Or, c'est précisément la revendication essentielle des Sudètes. Au surplus, l'ambassadeur des États-Unis croit avoir remarqué que la population des Sudètes voulait être purement et simplement rattachée au Reich, et que tout le reste la laissait indifférente; le IIIe Reich exerce sur elle une attraction irrésistible et croissante qui est presque un phénomène physique et qui s'imposera tôt ou tard.

M. Wilson ne considère pas, cependant, comme impossible que lord Runciman réussisse à élaborer une formule de compromis; il n'exclut pas absolu-

(1) Archives de l'ambassade.
(2) Par courrier, en clair.

ment l'hypothèse dans laquelle l'Allemagne, rencontrant en face d'elle une solidarité franco-britannique aussi décidée que le 21 mai dernier, se contenterait, pour quelque temps, d'une transaction. Mais ce n'est pas non plus la solution qu'il tient pour la plus vraisemblable.

Le jugement de l'ambassadeur des États-Unis est, dans l'ensemble, pessimiste et ses appréhensions sont grandes.

389

Communication du gouvernement nationaliste espagnol à l'Agence britannique à Burgos

Note verbale (1)

Traduction sous toutes réserves.

Burgos, 15 août 1938.

IIIe année triomphale.

Le ministère des Affaires étrangères a l'honneur de saluer l'agence britannique et, se référant à sa note verbale nº 173 du 8 juillet dernier (2), la prie de transmettre au Comité de non-intervention la déclaration suivante :

Le gouvernement national espagnol, dans son désir de coopérer dès le premier moment à l'effort réalisé par le Comité de non-intervention en faveur du maintien de la paix européenne, a déjà accepté en principe par sa note du 18 novembre 1937 (3) le retrait d'un certain nombre de volontaires étrangers, égal pour chacune des deux parties combattantes et a proposé dans ce moment le chiffre de 3.000.

Adopté par le Comité dans sa session plénière du 5 juillet dernier, ce retrait étant à nouveau proposé, le gouvernement national d'Espagne réitère son acceptation de principe et comme preuve tangible de cette déclaration, désirant en outre offrir au monde un témoignage matériel de sa collaboration efficace aux fins méritoires que poursuit le Comité, le gouvernement national d'Espagne est disposé, dès maintenant, à élever à 10.000 le nombre des étrangers qui devaient se retirer immédiatement. Ce retrait devrait être également réalisé par une mesure juste et équitable de réciprocité par le gouvernement rouge et entouré de la garantie que les volontaires de l'un et l'autre côté ne rentreraient pas en Espagne. Ce retrait, enfin, devra se faire

(1) Papiers Bonnet.

(2) Cette note verbale du gouvernement britannique transmettait la substance de l'accord réalisé au sein du comité de non-intervention de Londres le 5 juillet. Sur cet accord, voir ci-dessus le nº 155 (note).

(3) Sur ce document, voir, au t. VII de la présente série, le nº 273 (note).

après que le gouvernement national d'Espagne aura reçu le droit de belligérance.

Par ailleurs, comme concession extraordinaire, le gouvernement national d'Espagne offre de respecter l'établissement des deux ports de sécurité dans la zone ennemie : l'un dans la région catalane, l'autre dans la région du Levant, afin que puissent entrer dans ces ports des navires portant des vivres; ceux-ci seront cependant soumis à des mesures de surveillance qui empêcheront que leurs cargaisons ne soient de la contrebande. Ces ports, enfin, devront à l'intérieur des zones choisies être éloignés des opérations militaires.

Cette concession qu'offre le gouvernement national d'Espagne n'a jamais été faite par un gouvernement quelconque en pleine guerre et elle est la preuve de la générosité de notre gouvernement à l'égard du commerce étranger et de l'approvisionnement pacifique de nos adversaires. Elle démontre une fois de plus l'idéal humanitaire élevé dont il s'inspire et son esprit de sacrifice pour la paix européenne. Le gouvernement national d'Espagne désire saisir cette occasion pour offrir sa coopération afin de définir et de limiter, dans la mesure du possible, la notion d'objectifs militaires telle qu'elle se pose pour les bombardements aériens. Il désire soumettre ce problème difficile à une réglementation en vue d'occasionner le moins de torts possibles tant aux nations neutres qu'à la population civile espagnole.

Ayant ainsi montré d'une manière tangible par ses concessions ses dispositions sincères d'aider le Comité de non-intervention dans la grande tâche qu'il s'est imposée et pour éviter que le problème espagnol ne trouble la paix européenne, le gouvernement espagnol désire maintenant exposer les conditions qui, à son avis, amélioreraient le plan qui a été soumis à son examen en l'adaptant aux nécessités européennes.

Concession du droit de belligérance.

Comme il l'a déjà manifesté par sa note du 18 novembre 1937, le gouvernement national espagnol estime cette concession comme un droit.

Les conditions nécessaires pour qu'il lui soit reconnu sont déjà amplement réalisées dans l'Espagne nationale :

a. La possession et le plein domaine d'une partie du territoire espagnol national qui dépasse largement celle que possède la partie ennemie;

b. Le gouvernement légal et régulier, qui, en fait, exerce sur cette partie du territoire les droits inhérents à la souveraineté;

c. Une armée régulière de terre et de mer parfaitement organisée et soumise à une discipline militaire de fer. Celle-ci est une garantie de l'ordre et lutte avec un indiscutable succès pour l'intégrité de la patrie, respectant et faisant respecter avec un grand scrupule les lois et usages de la guerre et soumise à la direction d'un généralissime qui la gouverne au nom de la nation et de son gouvernement. Enfin, existence d'une marine qui effectue les opérations dans les mêmes conditions que l'armée et domine les eaux territoriales. Tant

l'armée que la marine sont sous un drapeau déjà reconnu par beaucoup de pays et que le monde entier il y a huit ans reconnaissait sans discrimination.

Aucune condition ne manque donc pour jouir de ce droit de belligérance et cependant on nous l'offre aujourd'hui diminué et soumis à des conditions qui l'affaiblissent complètement.

D'une part, on nous défend le droit de visite sur les bateaux qui arborent le pavillon du Comité et, d'autre part, les états non signataires des accords du Comité ne nous ayant reconnu aucun droit de belligérance, nous discuteront également le droit de visiter et détenir les navires qui leur appartiennent.

C'est seulement dans les circonstances exceptionnelles que le droit de perquisition nous est autorisé sur les bateaux effectuant le transit entre les ports étrangers et, en plus, on nous impose une liste de contrebande alors que son établissement fut toujours une faculté reconnue aux belligérants.

Quelle que soit sa volonté de conciliation, le gouvernement national espagnol ne peut accepter la concession d'un droit de belligérance sous la forme proposée. Il requiert pour lui-même avant tout l'octroi de ce droit qui ne sera que la consécration d'une réalité indiscutable sans que celui-ci dépende des conditions adverses. En effet, il ne s'agit pas d'une faveur pouvant être discutée, mais bien d'un droit fondé et sans la reconnaissance complète duquel le gouvernement national espagnol n'aurait pas la personnalité suffisante pour traiter, comme aujourd'hui l'occasion lui en est offerte, et sans laquelle il se verrait soumis à des devoirs qui ne recevraient aucune contrepartie.

Retrait des volontaires.

Dans le domaine pratique, le retrait proportionnel des volontaires tel qu'il est proposé offre des difficultés qui en diminuent la valeur et le rendent inefficaces. Reconnaissant son inefficacité, le gouvernement national espagnol se doit de proposer une formule pratique pour lui donner sa pleine valeur.

La base de ce retrait proportionnel est le recensement du nombre des volontaires étrangers dans chacune des parties en lutte. Sans crainte de se tromper, on peut dès maintenant affirmer que les commissions constituées par ce Comité ne pourront procéder au recensement qui leur est confié que si les parties en présence n'agissent pas de bonne foi. Et ceci pour les raisons suivantes :

a. Manière dont a été réalisé le recrutement des étrangers par l'armée ennemie qui, dès leur enrôlement, les a dotés de noms et de passeports nationaux et les a naturalisé espagnols;

b. Dissémination de ces volontaires étrangers dans les différentes unités combattantes de l'ennemi sans qu'ils en forment un noyau homogène;

c. Possibilité pour le camp ennemi de répartir ces étrangers pendant le temps de l'enquête de la Commission parmi la population civile, mesures qui, dans des cités grandes comme Madrid, Barcelone et Valence, rendent impossibles toutes investigations efficaces;

d. Des volontaires enrôlés dans l'armée ennemie se trouvent être de préférence parmi les forces combattantes et situés de ce fait dans les zones les plus avancées. Seraient-elles assurées de tous les pouvoirs pour mener à bien leurs travaux, comment, dans ces conditions, les commissions d'enquête pourraient-elles se transporter sur ces lieux puisqu'il sera inadmissible que les hostilités soient suspendues pour permettre les opérations de recensement et que, par ailleurs, il est interdit à des éléments étrangers de parcourir les fronts de combat?

Comment éviter que se dissimulent les étrangers combattants étant donné qu'il existe la possibilité de les incorporer dans les services sanitaires qui, sans limitation sont exceptés des mesures prévues pour le reste de l'armée?

Si l'armée ennemie fait appel à ces recours subtils — et il y a des motifs sérieux de supposer qu'elle recourra à ces moyens — quelle garantie pourra offrir le recensement des volontaires? Quelles garanties peut offrir au Comité de ce que de telles dissimulations ne se réaliseront pas, et comme conséquence de celles-ci le retrait proportionnel de volontaires ne sera pas inégal et arbitraire comme il en serait fatalement en méconnaissant la base réelle qui permettrait d'établir la proposition prévue?

D'autre part, dans la forme proposée par le Comité, resteraient en dehors du décompte des volontaires étrangers tous ceux qui appartiennent à des pays qui ne font pas partie du Comité, lesquels sont tous les pays du monde à l'exception de l'Europe (la Suisse exceptée). Les renseignements que nous fournissent les contingents de prisonniers étrangers démontrent précisément que ces volontaires non européens atteignent un chiffre voisin de 50 %. L'application de cette règle aboutirait donc à laisser demeurer dans le camp adverse à peu près la moitié des volontaires étrangers.

En exposant au Comité un si grave danger, il y a lieu de souligner l'importance que présenterait le fait que, de notre côté, seraient retirés tous les volontaires par le fait qu'ils appartiennent en leur totalité à des pays européens et que, dans le camp adverse, non seulement 50 % d'entre eux échapperaient au retrait, mais encore que ce nombre pourrait être augmenté constamment étant donné que les accords du Comité ne concernent pas les individus originaires des trois quarts du monde et qu'aucun obstacle n'est opposé à la propagande et au recrutement, lequel pourrait s'effectuer ouvertement en faveur des rouges par un état quelconque qui centraliserait les directives et les influences sur une grande partie des masses des pays non parties à l'accord.

Il résulte de ce qui précède que le plan projeté présente des conséquences inégales dans son application aux parties et pour ce motif, ainsi que pour les autres raisons signalées, le gouvernement national espagnol, réaffirmant ses précédentes déclarations, suggère, comme il l'a déjà fait antérieurement, comme unique procédé viable celui de mener à bonne fin le retrait par les deux parties d'un nombre égal de volontaires étrangers. Par ce moyen, on réaliserait une diminution identique dans la participation d'éléments étrangers dans le conflit espagnol en faveur des deux armées, à condition bien entendu que ce retrait fût accompagné de garanties qui ne figurent pas dans le projet actuel, pour éviter que la fin recherchée n'aboutisse pas à une duperie.

Si ces propositions étaient acceptées, les travaux des commissions prévues se trouveraient extraordinairement simplifiés. L'exécution de leur mission serait rendue plus facile et on limiterait le risque des activités de personnel étranger qui constitueraient le réseau serré que l'on envisage, lequel, jouissant de toutes sortes d'immunités, et peut-être aussi appartenant à des nations qui ne maintiennent pas des relations amicales avec le gouvernement national mais en conservent au contraire avec le gouvernement rouge, formerait une organisation que n'admettrait aucune nation en état de guerre et qui, d'autre part, pourrait donner lieu à des incidents et à des conflits, de portée insoupçonnable que nous désirons éviter à tout prix, par précaution élémentaire et par prudence.

Renforcement de la surveillance des frontières.

Le gouvernement national espagnol demeurant fidèle aux points de vue exposés dans sa note précitée, du 18 novembre 1937, se déclare d'accord avec toutes les dispositions envisagées pour l'établissement et le renforcement de la surveillance des frontières terrestres d'Espagne et, dans son vif désir d'apporter son plus complet appui en vue de l'application du plan, estime que la fermeture prévue des frontières doit être permanente et non sujette à une fraction quelconque tendant à en limiter la portée, et que la surveillance aux frontières doit être rendue plus parfaite pour éviter les transgressions qui se sont produites dans le passé en dépit des prescriptions arrêtées et de l'action du service d'inspection établi aux dites frontières.

La situation est différente en ce qui concerne la surveillance maritime tant en ce qui concerne la visite des navires que l'inspection permanente dans les ports.

Il existe des preuves indiscutables qui révèlent son insuffisance, car nombreuses sont les embarcations qui ont transporté de la contrebande de guerre aux ports ennemis ayant à leur bord des observateurs du Comité de non-intervention.

Les commissions permanentes dans les ports discuteraient d'une manière mortifiante les droits souverains de l'Espagne, avec les mêmes dangers que ceux qui ont été signalés au sujet des observateurs, de l'évacuation des volontaires. Tout ceci pourrait être évité en exerçant la surveillance que l'on se propose d'appliquer à nos ports dans les ports mêmes de départ des bâtiments qui, d'une manière fondée, sont soupçonnés de transporter du matériel de guerre.

Mais ce qui, sans aucun doute, résoudrait le mieux ce problème, c'est la pleine reconnaissance des droits de belligérance aux parties en conflit. En effet, celles-ci étant directement intéressées s'opposeraient pour leur propre compte à toute contrebande et, sans aucun doute, avec un zèle qui ne pourrait être dépassé par personne.

Quant à la surveillance aérienne ébauchée dans les paragraphes 170 à 174 du plan, celle-ci est incompatible avec l'état de guerre dans lequel se trouve l'Espagne, par conséquent, irréalisable, étant donné que dans les

moments actuels les ports aériens ont tous un caractère militaire et ne peuvent pas être l'objet d'une surveillance étrangère. Les mêmes raisons rendent inacceptable une surveillance aérienne par survol du territoire national car elle constituerait une surveillance étrangère permanente de ses défenses et du mouvement de ses troupes et elle donnerait lieu à des incidents répétés qui pourraient revêtir une incalculable gravité.

Telles sont les observations fondamentales que suggère au gouvernement espagnol le contenu du plan. Il se réserve d'en formuler d'autres, dans le détail dans lequel il juge inutile d'entrer maintenant, lorsqu'auront été préalablement satisfaites celles qui viennent d'être exposées.

Si, comme il n'est pas douteux, les nations participantes au Comité de non-intervention aspirent à conjurer le péril de l'extension du conflit à d'autres pays, l'Espagne nationale donnera à ce Comité, comme elle le fait actuellement, toutes les facilités compatibles avec le respect de sa souveraineté et de ses droits imprescriptibles.

L'Espagne nationale lutte pour la défense de la civilisation occidentale dans une guerre héroïque et victorieuse qui dure depuis deux ans déjà et quel que soit son désir de servir l'Europe, elle ne peut se détourner du chemin que lui imposent ses devoirs ni affaiblir le caractère du conflit quand sa générosité lui a fait offrir des moyens pratiques et justes d'éloigner des périls qu'elle ne méconnaît pas.

Elle accepte de bon gré le retrait des volontaires étrangers, dans les conditions qui ont été indiquées et qui rendraient ce retrait efficace et réduiraient au minimum indispensable le nombre et les travaux des agents étrangers en Espagne.

L'Espagne nationale ne veut pas, enfin, perdre cette occasion qui lui est offerte, puisqu'elle a l'honneur de s'adresser au Comité de non-intervention dans lequel la presque totalité de l'Europe est représentée, pour faire savoir à ce Comité et au monde, répondant à une inquiétude provoquée par la propagande habile de ses ennemis tendant à compliquer la situation internationale, qu'elle réitère solennellement ses affirmations antérieures de ce qu'elle lutte pour la grandeur et l'indépendance de la patrie et ne consent ni ne consentira jamais la moindre hypothèque sur son sol ni sur son économie et qu'elle revendiquera à tout moment, jusqu'à la dernière parcelle de son territoire, de ses zones de protectorat et de ses colonies, si quelqu'un osait attenter à leur souveraineté.

390

M. RISTELHUEBER, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 221. *Sofia, 15 août 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 26 août)

Ma correspondance a déjà signalé au Département, à diverses reprises au cours de ces dernières semaines, des témoignages de bonne volonté et de sympathie de la part des collectivités et des milieux bulgares les plus divers et qui paraissent symptomatiques du tour nouveau que prennent les manifestations de l'opinion publique de ce pays à l'égard de la France.

Celles-ci ne sont pas entièrement nouvelles, mais leur récente fréquence et leur spontanéité paraissent d'autant plus caractéristiques qu'elles s'étendent à des catégories de public ou d'objets les plus variés.

Il ne me paraît pas inutile de grouper ici un certain nombre de faits de ce genre, dont j'ai rendu compte de façon fragmentaire et dispersée dans mes communications aux divers services du Département.

C'est ainsi qu'à l'occasion de la fête nationale, les membres du Cabinet, le président et les vice-présidents du Sobranié, ainsi qu'un grand nombre d'universitaires ou de représentants de la presse ont tenu à se rendre à la légation. Plusieurs de mes collègues ont été, paraît-il, surpris par la présence inusitée d'un aussi grand nombre de personnalités à cette cérémonie.

Le soir du même jour, j'étais invité à prendre la parole au poste d'émission de Radio-Sofia, fait encore sans précédent, m'a-t-on assuré.

Enfin, toute la presse a consacré de longs et élogieux articles à la célébration de la fête nationale à Paris, en insistant particulièrement sur l'impression profonde produite par le défilé des troupes.

A la même date, la revue *Archives* et le journal *Daga* publiaient des numéros spéciaux consacrés, l'un à l'économie française, l'autre au tourisme en France. L'initiative de ces deux périodiques était purement spontanée : mon rôle s'est borné à les encourager d'une légère subvention et à m'efforcer de leur procurer des articles signés de personnalités françaises telles que M. Paul Bastid.

Lors de la présentation à Sofia du film de la visite des souverains britanniques, le public a réagi avec une vivacité symptomatique dont il n'est pas coutumier en présence du spectacle des cérémonies italiennes ou allemandes.

Sur le plan culturel, j'ai été saisi de multiples demandes : le directeur de la Radio sollicite le prêt de disques et de partitions de musique française. Le directeur du Théâtre national, grand admirateur de notre art, insiste vivement pour réaliser son grand désir d'accueillir des chefs d'orchestre français et de faire monter certaines de nos pièces par nos metteurs en scène en renom.

Dans cet ordre d'idées, un autre symptôme, très caractéristique de cette

orientation à l'égard de notre pays, est le chiffre inusité des candidatures aux bourses d'études en France. Alors que le nombre des candidats n'était que de 32 pour 14 bourses en 1937, il s'est élevé cette année à 82 pour 18 places.

Dans le domaine économique, l'Union des commerçants bulgares m'a fait récemment part de son désir ce voir intensifier les échanges commerciaux entre la France et la Bulgarie. Les achats français dans ce pays, soulignait-elle, pouvaient être grandement augmentés, ce qui permettrait à la Bulgarie de se procurer en France nombre de produits qu'elle est actuellement dans l'obligation d'acheter en Allemagne.

C'est sans nul doute cet état d'esprit qui a créé l'atmosphère très favorable au milieu de laquelle ont évolué les négociations relatives au crédit commercial de 375 millions de francs avancé par un groupe financier français contre fourniture de matériel acheté en France [1].

Les milieux économiques ont voulu voir la première étape d'une nouvelle orientation de la politique commerciale de la Bulgarie en vue de s'affranchir de la tutelle économique du Reich.

Dans un ordre d'idées voisin, les milieux aéronautiques bulgares ont récemment mis une insistance particulière à me faire sentir combien ils déploraient l'abandon par la compagnie Air-France de l'exploitation de la ligne Belgrade-Sofia-Istanbul. Ayant eu l'occasion d'apprécier pendant plusieurs années les efforts couronnés de succès de l'entreprise française, ils s'étonnent d'autant plus de notre carence qu'ils voient utiliser par nos concurrents allemands les installations de T.S.F. et de radiogoniométrie créées par notre compagnie.

La presse, de son côté, a publié quelques articles sympathiques sur cette question, en exprimant l'espoir de lui voir donner une solution conforme à ses désirs.

D'ailleurs la plupart des journaux marquent depuis quelque temps une tendance manifeste à nous être agréables. Ils ont relevé et commenté avec empressement et faveur les articles que la presse française a consacrés à l'accord de Salonique [2], alors que les articles analogues d'origine italienne ou allemande étaient signalés avec un retard sensible.

Enfin, il m'est agréable de signaler que ces manifestations très diverses d'une évolution favorable à notre égard ne sont pas seulement le fait de particuliers ou d'organismes privés. A plusieurs reprises au cours de ces dernières semaines, le gouvernement a tenu à donner des preuves évidentes de sa bonne volonté. D'une part, pour la conclusion de l'emprunt de 375 millions, une intervention personnelle du président du Conseil a permis d'aplanir la principale difficulté qui risquait de faire échouer la négociation. De même, les autorités bulgares, et en particulier le gouverneur de la Banque nationale, ont mis le plus grand empressement à accepter l'idée de la liquidation directe des

(1) Les pourparlers menés entre le ministre bulgare des Finances et un groupe bancaire français aboutissaient à un accord par lequel la Bulgarie s'engageait à effectuer des commandes de matériel français pour un montant de 375 millions de francs. Ces fournitures, payables en douze ans, seraient réparties entre les ministères des Chemins de fer, des Travaux publics et de la Guerre. Pour faciliter le remboursement de ce crédit, on envisageait la possibilité de développer les exportations de produits bulgares vers la France.

(2) Du 31 juillet : voir ci-dessus les nos 313 (et note), 315, 330.

arriérés commerciaux. Celle-ci aura pour résultat de favoriser les échanges entre les deux pays, par la suppression du prélèvement de 17 % effectué jusqu'ici par l'Office de compensation.

Enfin, pour la première fois après quarante ans de manœuvres dilatoires, le gouvernement bulgare vient de faire à notre compatriote, M. Battus, des offres qui paraissent pouvoir être examinées, en vue du règlement d'une affaire litigieuse dont il faut faire remonter l'origine à l'époque de la domination turque. (Il s'agit d'une réclamation de six millions de francs.)

Toutes ces manifestations d'un courant favorable de la part des milieux les plus divers, aussi bien du public et de la presse que des organismes artistiques ou commerciaux et surtout du gouvernement, ne doivent cependant pas être surestimés. Ce ne sont, jusqu'à présent, que les symptômes d'une évolution qui s'esquisse. Cette évolution trouve son origine certaine dans l'inquiétude que causent depuis quelque temps les tendances de la politique allemande en Orient. Elle a reçu une nouvelle impulsion à la suite de l'Anschluss.

Il serait peut-être prématuré d'y voir autre chose que le désir qu'éprouvent les Bulgares, en présence de la situation actuelle, d'affirmer leur complète indépendance tant politique qu'économique. Il n'en reste pas moins que cette tendance nous offre l'occasion de tenter d'affermir leurs sympathies à l'égard de notre pays et d'intensifier le développement de nos relations aussi bien culturelles qu'économiques.

391

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. sans nº (1). *Berlin, 16 août 1938.* (2)

(*Reçu :* le 17, 12 h. 30.)

Très peu de renseignements ont filtré sur le but de la récente visite en Allemagne du maréchal Balbo (3). Les milieux diplomatiques berlinois admettent qu'il s'est agi, surtout, d'enlever par avance au voyage du général Vuillemin (4) tout ce dont aurait pu s'émouvoir la susceptibilité italienne. Du côté allemand, on a insisté sur l'amitié personnelle qui unit le maréchal Balbo au maréchal Goering, ainsi que sur l'intimité des relations entre les deux peuples, depuis la création de l'« axe ». Sans contester que des accords techniques aient pu être conclus, prévoyant des échanges de matériel et de personnel, on a nié

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Qui eut lieu du 9 au 14 août : voir ci-dessus les nos 344 (note), 360, 361.
(4) Qui arrivera à Berlin le 16 août.

qu'il fallût attribuer à la visite du maréchal Balbo une portée politique spéciale. On a fait remarquer, à cet égard, que le gouverneur général de la Libye était venu directement de Tripoli à Berlin, sans passer par Rome.

Malgré ces assurances, il est peu vraisemblable que le maréchal Goering, dans les entretiens qu'il a eus avec son invité, n'ait pas éclairé celui-ci sur les intentions de l'Allemagne. Le maréchal Balbo, à l'aller, n'est pas passé par Rome; mais il s'y est rendu au retour, ce qui donne à supposer qu'il était porteur d'une communication.

J'ai pris connaissance, à ce propos, avec intérêt, du document transmis par notre ambassade aux États-Unis (nº 185, en date du 1er août) (1). Son authenticité me semble, à moi aussi, problématique. Il peut contribuer, cependant, à expliquer pourquoi M. Hitler, au milieu de juillet, a paru vouloir précipiter les choses et agir à la fin du mois. Il souligne, d'autre part, un fait certain, à savoir qu'à la suite de la déception que lui a causée la non-application de son accord avec l'Angleterre, M. Mussolini a décidé de s'enfoncer de plus en plus profondément et ostensiblement dans l'amitié allemande. Il suggère, enfin, l'idée qu'il est possible que la réalisation des projets envisagés par M. Mussolini ait été ajournée de deux ou trois mois, à la demande du Führer.

392

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. sans nº (2). Réservé. *Berlin, 16 août 1938* (3).

(*Reçu :* le 17, 12 h. 30.)

Le correspondant du *Times* à Berlin m'a dit qu'il avait entendu raconter que l'état-major allemand, avec l'agrément de son chef, le général von Brauchitsch, avait envoyé en Angleterre un émissaire, chargé d'étudier directement la question de l'attitude qu'observerait la Grande-Bretagne, dans l'hypothèse où les armées du Reich attaqueraient, à l'automne, la Tchécoslovaquie (4).

(1) Il s'agit d'un document italien sur la collaboration italo-allemande remis à l'attaché financier de France à Washington par le directeur général de la banque Lazare à New York, document qui aurait été « la traduction faite en allemand, à Prague, d'une circulaire adressée par le cabinet de M. Mussolini aux principales ambassades royales ». L'ambassadeur de France aux États-Unis pensait que cette soi-disant circulaire pouvait avoir été « fabriquée » à Prague dans les milieux d'émigrés allemands de Tchécoslovaquie.

(2) Archives de l'ambassade à Rome.

(3) Par courrier, en clair.

(4) Il s'agit vraisemblablement du général Ewald von Kleist, qui arriva à Londres le 18 août. Reçu par sir Robert Vansittart et M. Winston Churchill, il conseilla aux milieux politiques britanniques d'adresser un avertissement solennel au Führer, en échange de quoi les généraux allemands prendraient les mesures nécessaires pour empêcher Hitler de parvenir à ses fins. W. Shirer, *Le IIIe Reich*, t. I, 1962, p. 412.

Je ne saurais, naturellement, garantir l'exactitude de cette information, que je transmets sous réserve. Mais, vraie ou fausse, elle me paraît mériter attention.

Le fait qu'elle courre dans le public révèle à quel point l'idée de la possibilité et même de l'imminence d'une guerre européenne, provoquée par une offensive soudaine de l'Allemagne contre la Tchécoslovaquie, obsède le cerveau des Berlinois.

Il montre, en même temps, que ceux-ci n'ignorent pas que l'état-major de la Reichswehr n'est pas favorable aux projets d'agression contre la Tchécoslovaquie et cherche à en détourner le Führer, en évoquant le danger d'une guerre générale.

Enfin, et surtout, il met en relief l'importance que les milieux dirigeants allemands attribuent à l'attitude de la Grande-Bretagne.

En effet, l'Angleterre dispose encore, à l'heure qu'il est, d'un crédit sérieux auprès des chefs du IIIe Reich. Si elle déclarait qu'en cas d'une attaque brusquée et injustifiée de la Tchécoslovaquie par l'Allemagne, elle se porterait, avec la France, aux côtés des Tchèques et les défendrait avec toutes ses forces, sans doute M. Hitler hésiterait-il encore, comme il a hésité le 21 mai, à exécuter les plans, dont nous voyons se dérouler sous nos yeux les préparatifs.

Mais le Führer et ses amis sont, au contraire, disposés à croire que la Grande-Bretagne n'acceptera pas de se lancer dans une guerre, qui aurait pour but de forcer les Allemands des Sudètes à vivre en commun avec les Tchèques, qu'ils détestent et dont ils sont détestés. Le Führer et ses amis pensent que l'inaction de l'Angleterre paralysera, par contrecoup, la France.

C'est pourquoi ils estiment, et disent volontiers dans leurs conversations familières, que l'affaire tchécoslovaque pourra se régler sans guerre.

Et c'est aussi ce qui rend si périlleux le proche avenir.

393

M. TRUELLE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. n°s 822 à 829. *Washington, 16 août 1938, 19 h.*

(*Reçu :* le 17, 13 h. 30, 13 h. 50, 14 h. 23, 14 h. 15.)

J'ai connaissance du discours que le secrétaire d'État prononcera ce soir à la radio sur les relations internationales et la politique étrangère des États-Unis. Le texte ne doit pas être publié avant 9 heures ce soir (heure américaine).

Le secrétaire d'État indique, tout d'abord, que toutes les puissances ont un intérêt primordial au maintien de la paix selon la justice, à la stabilité des conditions économiques satisfaisantes, en un mot au maintien de « l'ordre

d'après le droit ». Il signale qu'aujourd'hui ces buts sont en péril dans beaucoup de parties du monde et que les puissances se trouvent en face de deux alternatives : l'avenir du monde doit-il reposer seulement sur la force armée et le recours à l'agression, avec comme corollaires l'autarcie, l'appauvrissement et l'anarchie internationale, ou bien les relations internationales doivent-elles s'inspirer des méthodes de paix, de justice et de morale ? Dans les circonstances actuelles, poursuit-il, aucune puissance et aucun gouvernement ne peuvent éviter de faire un choix sur ces méthodes. Après le traité de Versailles, les puissances avaient été animées par un désir passionné d'établir la paix et l'ordre. La crise économique de 1929 secoua toutes les bases de l'économie mondiale et de l'ordre régnant dans le monde, la stabilité économique, financière et sociale, et en fin de compte la stabilité politique, faisant toutes partie « d'une arche qui repose sur le commerce international ». M. Cordell Hull insiste bien entendu sur les efforts poursuivis par les États-Unis en vue de rétablir des échanges commerciaux réguliers, une stabilité dans les changes et dans les conditions financières générales. Actuellement, observe le secrétaire d'État, dans beaucoup de pays les méthodes de coopération internationale ont été remplacées par celles de l'agression et de la force armée. Les invasions de territoires, la ...[1] des gouvernements constitués illégalement, la violation des obligations des traités, le mépris grandissant des principes du droit international menacent les fondements mêmes de notre civilisation. En conséquence, jamais il n'a été plus nécessaire de trouver des remèdes à un tel état de choses.

Aujourd'hui, le gouvernement des États-Unis étend le champ de ses efforts et il demande aux autres puissances d'adopter un programme qui vise non seulement la reconstruction économique, mais aussi la remise en vigueur des principes indispensables à la restauration de l'ordre d'après le droit. En cela, il répond aux préférences et aux désirs des habitants des États-Unis sur lesquels ne peut exister de doute. Ils désirent sincèrement la paix, la sécurité, le progrès, la prospérité pour eux-mêmes et pour les autres pays. Les États-Unis appuient et recommandent un programme fondé sur les principes fondamentaux du droit international, le respect et l'observation des traités dont la révision, quand le besoin s'en fait sentir, sera poursuivie dans un esprit d'aide et d'entente mutuelle.

Pour les mêmes raisons les États-Unis sont favorables à la limitation et à la réduction progressive des armements. Enfin, les États-Unis appuient et recommandent la coopération intellectuelle la plus libre entre les nations, afin qu'elles arrivent à une meilleure compréhension de leurs problèmes respectifs et des problèmes qui sont communs à tous.

Le secrétaire d'État exprime sa conviction qu'il n'existe pas d'autre programme susceptible de mettre obstacle aux glissements dangereux vers l'anarchie internationale et les conflits armés. Le gouvernement américain avec l'appui d'une opinion publique chaque jour plus consciente des dangers monétaires actuels et des problèmes internationaux, cherche à contribuer

[1] **Lacune de déchiffrement.**

de son mieux à la mise à exécution de ce programme. Des événements quotidiens montrent en effet que la situation des États-Unis est profondément affectée par ce qui se passe ailleurs dans le monde.

Développant avec force cette thèse, M. Cordell Hull déclare : « Lorsque la dignité de l'esprit humain est niée dans certaines importantes parties du monde et quand cette négation devient un mot d'ordre sur lequel les propagandes s'engagent et les armées partent en campagne, aucun d'entre nous ne peut être sûr que son pays ou même son foyer est en sécurité. Quels que puissent être nos vœux et nos espoirs, nous ne pouvons nous attendre à ne pas être touchés par les difficultés qui existent ailleurs. ». Et plus loin le secrétaire d'État insiste : « Quand la liberté est détruite dans des régions de plus en plus étendues, notre idéal de liberté individuelle, nos institutions politiques et sociales les plus précieuses sont mises en danger ».

Le secrétaire d'État conclut que les États-Unis doivent donc être de plus en plus résolus à contribuer avec les autres nations à appuyer le seul programme qui puisse empêcher l'anarchie et mener le monde vers la paix et la sécurité, tout en respectant leur politique traditionnelle d'indépendance et de non immixtion.

Dans un nouveau discours, le secrétaire d'État, après avoir encore insisté sur les idées qui lui sont chères, telles que la nécessité d'un commerce international allant se développant, et d'une stabilité basée sur « l'ordre d'après le droit », affirme plus qu'il ne l'avait fait auparavant la responsabilité du gouvernement américain dans les affaires internationales. Non seulement il réagit contre la tendance à l'isolement, mais n'admet même pas qu'il puisse en être question pour les États-Unis dans les circonstances présentes. Le secrétaire d'État ne fait qu'une allusion *in fine* à la nécessité de respecter la politique traditionnelle de non-immixtion.

D'autre part, si le programme positif développé par M. Cordell Hull demeure assez vague, sa condamnation de l'agression, des atteintes portées dans certains pays à la dignité de la personne humaine, des suppressions de gouvernements régulièrement constitués est directe et souvent éloquente Elle est difficile à réfuter, même par les partisans d'une politique d'isolement; c'est pourquoi ces passages mériteraient d'être soulignés particulièrement par notre presse en rendant hommage à leur inspiration élevée [1].

[1] Le 18 août, à l'occasion de l'inauguration d'un pont entre les États-Unis et le Canada à Kingston, le président Roosevelt déclarait : « Nous ne pouvons empêcher l'opinion de notre peuple de se faire jour en face d'actes délibérés de brutalité, d'agissements antidémocratiques, de maux infiigés à des peuples sans défense ou d'actes qui violent les droits individuels universellement reconnus ».

394

M. CHARLES-ARSÈNE HENRY, AMBASSADEUR DE FRANCE À TOKYO, à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 444 à 449. Très confidentiel. Réservé. *Tokyo, 16 août 1938, 22 h., 20 h.*

(*Reçu :* 18 h. 30, 16 h. 50, 17 h., 18 h.)

Je viens d'avoir avec mon collègue d'Angleterre une longue conversation très confiante sur la question d'offres de bons offices pour terminer la guerre et je vous prie de ne pas le découvrir.

Il m'avait déjà mis au courant des impressions auxquelles fait allusion la fin du premier paragraphe de votre télégramme nº 265 (1).

Ces impressions sont moins précises que le Foreign Office ne semble l'avoir compris et, s'il y a évolution des Japonais vers plus de facilité au sujet de Tchang-Kaï-Chek, ce mouvement nous paraît à tous deux à peine amorcé.

Quant aux ouvertures du gouvernement chinois, je crois que le Foreign Office s'est nettement trompé sur leur sens. Dès les premiers jours d'août, le ministre des Affaires étrangères de Chine a dit à l'ambassadeur d'Angleterre qui se trouvait à Hankéou qu'il voudrait voir les puissances (Angleterre, États-Unis, France) [faire] au Japon une offre de bons offices pour terminer la guerre avant que Hankéou ne tombe aux mains de l'ennemi; que si le Japon refusait cette conversation ou formulait des conditions trop dures les puissances ...(2) plutôt déclarer qu'ayant fait ce qu'elles pouvaient pour la conciliation, elles ne se préoccuperaient plus que de sauvegarder leurs intérêts propres par une entente avec la Chine.

Il s'agissait là de toute évidence d'une manœuvre chinoise pour essayer de sauver Hankéou et en même temps tâcher d'entraîner les puissances dans une action diplomatique contre le Japon. Il semble qu'à Londres on ait eu la pensée que la Chine était aux abois et cherchait à traiter coûte que coûte. En effet mon collègue a reçu pour instruction d'approcher le général Ugaki dans les conditions que rapporte votre télégramme. Fort heureusement, ces instructions ont été communiquées à sir Clark Kerr, qui a aussitôt télégraphié à sir Craigie que ce n'est pas du tout là ce que veulent les Chinois.

En attendant de nouvelles instructions de Londres, mon collègue qui doit voir demain le général Ugaki pour une autre affaire ne lui parlera pas de l'offre de bons offices. Afin de ne pas laisser tomber les conversations relatives à la paix, il compte simplement lui demander de façon académique ce qu'il faut penser des conditions éventuelles de paix dont on prête la pater-

(1) Le télégramme de Paris nos 265-270, du 14 août, est ci-dessus publié sous le nº 381.
(2) Lacune de déchiffrement.

nité à M. Tani et qui sont les suivantes : le seul territoire enlevé à la Chine serait la Mongolie intérieure qui recevrait un régime analogue au Mandchoukouo; les cinq provinces du Nord seraient replacées sous l'administration normale du gouvernement central et le Japon y aurait des conseillers auprès de certaines autorités à déterminer. Le territoire de la Chine serait divisé en trois zones. Dans celle du Nord on reconnaîtrait des intérêts spéciaux au Japon, dans celle du Centre l'égalité de tous les étrangers, Japonais compris, serait entière, dans celle du Sud des intérêts spéciaux pourraient être reconnus à l'Angleterre dans la région de Hong-Kong et à la France dans les territoires voisins de l'Indochine; l'armée japonaise évacuerait entièrement la Chine; la Chine romprait définitivement avec le communisme.

Il nous semble en effet à sir Robert et à moi que s'il faisait la démarche ... [1] envisagée, il aurait de grandes chances d'être désavoué par les Chinois, car ceux-ci voulaient avant tout sauver Hankéou et le Foreign Office parlait d'une conversation engagée à partir de la prise de cette ville.

Sur la question générale de la forme éventuelle à donner à une offre de bons offices, nous sommes entièrement d'accord pour penser que les Japonais craindraient beaucoup de la voir présenter par un groupe de puissances et y verraient sûrement une tentative de pression. Il nous paraît beaucoup plus expédient d'en charger une seule puissance (l'Angleterre) qui soit assurée du soutien moral des autres.

Il va sans dire que sir Robert ne parlera en aucun cas au général Ugaki des ouvertures faites à Londres par l'ambassadeur de Chine, le doute que nous avons ici sur le vrai sens à leur donner s'ajoute à l'argument exprimé dans votre télégramme nº 270.

Sir Robert pense encore qu'il est nécessaire de mettre l'ambassadeur d'Allemagne au courant de la démarche faite, naturellement sans lui faire connaître les ouvertures de la Chine. Je ne crois pas que cela puisse avoir grand inconvénient car il ne me paraît pas invraisemblable que le Gaimusho lui-même ne l'en informe.

Enfin, pour répondre au dernier paragraphe de votre 270, je ne crois pas qu'il soit inopportun de faire actuellement une offre de bons offices dans les conditions envisagées ci-dessus. Il est certain que la grande majorité des Japonais aspire maintenant à la fin de la guerre. Il est très vraisemblable que l'armée commence à s'user ... [2] du dernier incident russo-japonais [3] en est une bonne indication; enfin le caractère japonais, qui est excité aussi bien par un gros succès que par un grand revers, supporte mal au contraire une longue période d'efforts sans gloire; je crois donc que c'est pendant une demi-inaction comme celle qui a commencé avec la rupture des digues du Fleuve jaune que l'on aurait le plus de chances de faire accepter une solution de compromis.

Communiqué à Changhaï.

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Lacune de déchiffrement.
(3) Sur cet incident, voir ci-dessus les nos 232 (note), 243, 262, 308, 314, 358, 383.

395

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. sans nº [1]. *Berlin, 16 août 1938* [2].

De tout ce que j'entends dire au sujet des manœuvres et des appels de réservistes auxquels procède l'Allemagne, à l'heure actuelle, je retire l'impression qu'un des buts principaux de ces exercices est d'expérimenter comment peuvent être formées des divisions de Landwehr, composées d'hommes âgés de 35 à 45 ans, *comment ces divisions peuvent être équipées en matériel de toute sorte, par application de la récente loi sur les réquisitions*, ce que valent les unités ainsi constituées, et aussi d'avoir toutes prêtes, sous les drapeaux, à une époque jugée critique, un certain nombre de ces unités.

396

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 871 [3]. *Berlin, 16 août 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol. 26 août.)

L'accentuation de la campagne antitchécoslovaque — qui s'est manifestée notamment au sujet de l'appel lancé par l'association des officiers tchèques [4], la volonté de plus en plus marquée des dirigeants hitlériens de dresser contre Prague un bilan sans rémission, une sorte de réquisitoire impitoyable où, trop souvent, la mauvaise foi de la propagande allemande multiplie les chefs d'accusation, l'importance presque monstrueuse des préparatifs militaires auxquels procède le IIIe Reich, le développement gigantesque de la mobilisation économique et, au-delà, la nervosité et l'inquiétude dont témoignent les milieux officiels berlinois et qui se répercutent dans les appréhensions de

(1) Archives de l'ambassade.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Archives de l'ambassade.
(4) Voir ci-dessus les nos 368, 380.

la population, tout se passe comme si, aujourd'hui, le Führer et son état-major avaient accepté l'idée de jouer leur va-tout et se disposaient, dans le cas où aucun fait nouveau ne surviendrait, à entreprendre un règlement de compte définitif avec la Tchécoslovaquie.

Dans certains cercles d'ordinaire bien informés, on murmure même que l'expiration de l'ultimatum implicite que, sous une forme ou sous une autre, la presse officieuse du Reich renouvelle chaque jour à l'adresse du gouvernement de Prague, serait d'ores et déjà fixée au 28 septembre. Cette date serait celle du « jour X », le « *X Tag* », où, tous les préparatifs étant achevés, il suffirait d'un geste du Führer pour mettre irrémédiablement en mouvement l'énorme machine de guerre qu'est devenue l'Allemagne actuelle.

Quant au fait nouveau qui pourrait inciter les chefs responsables du Reich à modifier leurs plans, on ne dissimule pas à Berlin que, seule, l'acceptation par le gouvernement tchécoslovaque du principe fondamental du programme de Carlsbad, c'est-à-dire la reconnaissance du groupe allemand de Tchécoslovaquie comme entité nationale, serait considérée par l'opinion allemande comme une concession suffisante et de nature à résoudre efficacement le problème.

S'ils ne l'avouent pas ouvertement, les dirigeants nationaux-socialistes n'en ont pas moins le ferme espoir que c'est à cette solution qu'aboutira soit directement, soit indirectement, l'enquête de lord Runciman. De là, le crédit qu'ils ont accordé jusqu'ici à l'ancien ministre du Commerce britannique. Lorsqu'on s'entretient avec certaines personnalités du parti, on ne peut manquer d'être frappé de la conviction avec laquelle elles affirment que, si lord Runciman comprend l'exacte portée de sa mission, il ne saurait émettre un autre jugement. Quelques-uns, parmi les représentants qualifiés du mouvement, vont même plus loin et prétendent, vraisemblablement sur la foi d'informations qu'ils tiennent de Prague, que dès maintenant lord Runciman et ses collaborateurs inclineraient vers l'idée d'un plébiscite dans la zone des Sudètes.

Il est naturellement malaisé de déterminer le degré de créance que l'on doit attribuer à de tels propos, bien que les déclarations qu'on recueille à l'ambassade d'Angleterre à Berlin soient parfois de nature à les confirmer. Récemment, l'un des collaborateurs de sir Nevile Henderson, dont la famille est alliée à celle de lord Runciman, expliquait, dans un petit cercle de diplomates amis, comment celui-ci serait amené, tôt ou tard, à suggérer la solution d'un plébiscite et pourquoi ce projet avait les plus grandes chances de rallier les suffrages de l'opinion britannique.

Mais, derrière lord Runciman, ce que l'on voit surtout à Berlin, c'est M. Chamberlain et, incarnée par lui, la volonté de paix de l'Angleterre. La question que se posent les milieux officiels du Reich est de savoir si le gouvernement Chamberlain-Halifax est assez fort pour maintenir, en dépit de l'opposition anglaise elle-même, les grandes lignes de sa politique de rapprochement entre puissances démocratiques et puissances autoritaires et jusqu'à quel point précis la volonté de paix du pays aura une influence suffisante pour lui permettre de poursuivre cette politique de rapprochement à travers le problème tchécoslovaque. C'est sur cette double question que se penchent anxieu-

sement, à l'heure actuelle, les experts berlinois (*). En ce qui concerne la France, ceux-ci estiment que, réduite à ses seules forces, elle ne serait pas en mesure de jouer un rôle décisif dans le règlement du problème des Sudètes. Loin de nous savoir gré de notre réserve volontaire, on l'impute à des considérations tactiques qui en feraient une nécessité. Pour mieux définir la pensée des dirigeants hitlériens, on pourrait dire qu'à leurs yeux, si la réussite finale des plans allemands est indubitable, c'est de l'attitude de l'Angleterre que dépendent les modalités — pacifiques ou belliqueuses d'exécution. En attendant, les préparatifs militaires du Reich et les mesures qui, dans tous les domaines, les complètent et les renforcent sont destinés à ne rien laisser ignorer aux puissances occidentales de la tournure que prendraient les événements si la mission Runciman échouait.

En Allemagne, les esprits modérés reconnaissent que l'énergie manifestée par le gouvernement britannique au cours de la crise du 21 mai a considérablement accru son autorité en Angleterre même et accentué la confiance que l'on y éprouve d'une manière générale pour M. Chamberlain et sa politique de rapprochement. Il n'échappe pas non plus aux milieux officiels berlinois que, selon la formule de la *Gazette de Francfort* (14 août), les Anglais sont aujourd'hui persuadés que le prestige mondial de la Grande-Bretagne et le crédit de Londres à l'intérieur de l'Empire « exigent de la politique britannique qu'elle ne laisse plus régler, unilatéralement et sans son assentiment, d'importantes questions européennes auxquelles elle est intéressée en vertu des traités de paix ». Cet aveu du journal rhénan est à retenir, car il prouve que l'opinion allemande a compris, en dépit des versions inexactes de M. Goebbels, la leçon du 21 mai.

De ce point de vue, ajoute M. Kircher dans cette même *Gazette de Francfort*, la question tchécoslovaque apparaît aux cercles responsables britanniques comme un problème européen de première importance, comme un *Test Case*, qui dépasse de beaucoup le complexe d'un simple statut des nationalités. Par l'obligation même où elle se trouve de considérer la situation de l'Europe du sud-est sous l'angle tchécoslovaque, la politique européenne a reçu un objet concret : elle doit tendre à régler cette question, à empêcher qu'elle ne continue de troubler le continent. Au lieu de constituer à l'est un fossé, la Tchécoslovaquie doit devenir un pont et, à Londres, on estime que si l'on réussit à résoudre la crise tchèque par des moyens pacifiques, ce sera un avantage précieux pour toute l'Europe, une contribution inappréciable au rétablissement de la confiance, car les puissances occidentales auront une preuve indéniable de la bonne volonté de l'Allemagne et de son désir de collaborer à l'œuvre de la paix. D'un coup, l'atmosphère politique en serait purifiée.

Tout cela est fort bien et l'on serait heureux de féliciter sans réserve ceux qui, avec M. Kircher, reconnaissent que le problème tchécoslovaque et son évolution demeurent la pierre d'achoppement des relations entre l'Allemagne

(*) *Note du document :* Cf. *Gazette de Francfort*, 14-16 août : « Angleterre-Allemagne », *Deutsche Allgemeine Zeitung*, 16 août : « Moyens pacifiques ».

et l'Angleterre, entre les puissances autoritaires et les puissances démocratiques. Mais il est à craindre que cette franchise apparente ne dissimule des arrières-pensées et que les compliments dont on comble ici M. Chamberlain ne lui soient décernés qu'en raison de secrets calculs.

Il n'est pas douteux que les milieux politiques du IIIe Reich ne tablent justement, pour la réussite de leurs projets, sur l'intérêt qu'on attache à Londres au *Test Case* tchécoslovaque. On se flatte à Berlin de l'idée que, pour ne pas compromettre sa tentative de rapprochement ni donner trop vite raison aux partisans de M. Eden, M. Chamberlain sera disposé à faire bien des concessions et à sacrifier, le cas échéant, bien des choses sinon l'intégrité de la Tchécoslovaquie. On ne veut retenir la leçon du 21 mai que pour mieux se convaincre qu'elle ne se renouvellera pas. Plus le Reich, raisonne-t-on, se montrera prêt à se laisser entraîner sur la pente de la guerre, plus l'Angleterre redoublera d'efforts pour le retenir et accentuera sa pression sur le gouvernement de Prague. Bon gré mal gré, Paris suivra Londres. C'est ce qui explique dans une certaine mesure le déploiement militaire sans précédent auquel se livre maintenant le Reich. Au surplus, si ce chantage échouait, il lui resterait l'*ultima ratio* des armes et la ressource d'une agression foudroyante contre la Tchécoslovaquie, tandis que les deux grandes puissances occidentales, hésitantes et irrésolues, se concerteraient.

Telle semble bien être la manœuvre qui se dessine actuellement. Sans doute afin de vérifier l'exactitude du théorème sur lequel elle s'appuie, il est bruit que les milieux de l'état-major allemand auraient envoyé en Angleterre une personnalité touchant de près l'armée, mais n'appartenant pas aux cercles nationaux-socialistes, afin d'y observer et d'y étudier les réactions des représentants officiels et de l'opinion publique [1].

Dans ces conditions, on ne peut que répéter que le moindre indice d'incertitude, la moindre velléité de recul tant à Londres qu'à Paris, mais encore plus à Londres qu'à Paris, auraient immédiatement, dans les conseils du IIIe Reich, des répercussions qui sont malheureusement trop aisées à prévoir.

[1] Voir ci-dessus le n° 392 (et note.)

397

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Charles-Arsène Henry, Ambassadeur de France à Tokyo.

T. nos 274 à 278. *Paris, 17 août 1938, 21 h. 45.*

L'ambassadeur du Japon à Paris a fait, le 12 août, auprès du Département, une démarche courtoise pour marquer que le gouvernement japonais était informé du débarquement de policiers et coolies indochinois sur l'île Itu-Aba (1); il a ajouté que le gouvernement de Tokyo, persistant à ne pas considérer comme réglée la question de la souveraineté sur les îles Spratly, espérait que le gouvernement français renoncerait à y édifier des installations permanentes et souhaitait que les indigènes débarqués pussent être rapatriés en Indochine.

Il a été répondu à M. Sugimura que cette dernière question ne se posait pas, le gouvernement français ayant depuis longtemps affirmé sa souveraineté sur les îlots et qu'en ce qui concernait les bâtiments en construction, le Département ne possédait aucun renseignement précis.

Il est exact qu'après entente entre les ministères des Affaires étrangères et des Colonies, un groupe d'Indochinois, représentés comme agents d'une société de pêche, ont été installés sur Itu-Aba le 22 juillet. Un directeur français doit leur être adjoint très prochainement.

Un mouilleur de mines japonais est arrivé devant l'île le 8 août. Le commandant a mis le chef annamite en demeure d'amener le pavillon français et d'évacuer l'île; nos protégés n'ont pas obtempéré. Un chef de groupe français va être envoyé incessamment d'Indochine.

J'apprends, d'autre part, que, le 13 août, une borne japonaise devait être placée dans l'île avec une certaine solennité. Enfin, d'après les dires d'un commandant japonais, plusieurs centaines d'employés de la Compagnie des phosphates seraient débarqués avant octobre.

Veuillez faire auprès du Gaimusho une nouvelle démarche au cours de laquelle, rappelant l'argumentation développée notamment dans votre note du 25 juillet dernier (2), vous indiquerez que le gouvernement français se voit dans la nécessité d'affirmer une fois de plus sa souveraineté sur les îles Spratly. Vous ferez observer que, tout en estimant incontestable la légitimité de son occupation, le gouvernement de la République, désireux néanmoins d'observer, à l'égard des intérêts privés de bonne foi, les ménagements indis-

(1) Les départements des Affaires étrangères et des Colonies étaient tombés d'accord pour faire procéder à l'occupation effective et pacifique des Spratly, qui eut lieu le 22 juillet.

(2) Lire en fait : transmise le 25 juillet (Il s'agit de la communication de l'ambassadeur de France à Tokyo au Gaimusho du mois de mai, reproduite au t. IX de la présente série sous le n° 333).

pensables, s'est abstenu jusqu'ici d'aller jusqu'à la limite de ses droits souverains et n'a pas exigé des ressortissants japonais établis à Itu-Aba le respect des lois et règlements de l'Indochine française. Il n'en est que plus justifié à protester contre les initiatives que prendrait le gouvernement japonais, cinq ans après une prise de possession effectuée selon les règles du droit international, initiatives qui ne sauraient, au surplus, porter atteinte à nos droits acquis.

Vous marquerez enfin que, ayant pris nous-mêmes toutes précautions propres à éviter des incidents entre nos ressortissants et les ressortissants japonais établis à Itu-Aba, nous attendons du gouvernement de Tokyo qu'il prenne lui-même les dispositions nécessaires pour que les officiers de la marine japonaise s'abstiennent de toute attitude et de toute action comminatoires à l'égard de nos propres ressortissants dans l'archipel et, plus généralement, pour que soit évité tout acte, de quelque nature que ce soit, où nous pourrions voir une tentative d'occupation au mépris de nos droits.

398

État-Major de l'Armée

Compte-rendu de la liaison hebdomadaire aux Affaires étrangères du 17 août 1938

Étaient présents :

M. Massigli, directeur des Affaires politiques;
M. Charvériat, directeur adjoint;
Général Dentz, sous-chef de l'état-major de l'Armée;
Amiral Bourragué, sous-chef de l'état-major de la Marine;
Colonel Carayon, sous-chef de l'état-major de l'Air.

I. M. Massigli expose la situation générale.

Espagne. — Crise ministérielle terminée [1]; accentuation de la résistance à outrance.

Du côté nationaliste, on attend des renseignements sur la réponse remise par Franco au représentant officieux anglais [2].

[1] Le 16 août, le cabinet Negrin était l'objet d'un remaniement mineur (remplacement de deux ministres démissionnaires). Par contre, par décret du 15, M. de Sangroniz, premier introducteur des ambassadeurs du gouvernement de Burgos, était « remis à la disposition du ministère des Relations extérieures », M. Bonjean concluait : « La mesure prise à l'égard de M. de Sangroniz, qui s'était toujours montré entièrement partisan d'une politique de rapprochement avec les deux grandes puissances libérales, l'Angleterre et la France, témoigne malheureusement des récents progrès de l'influence italienne et allemande dans l'entourage du général Franco, dont ce diplomate avait été pendant longtemps l'ami et le conseiller écouté ».

[2] Réponse publiée ci-dessus sous le n° 389.

Italie. — La presse italienne est mauvaise et accentue ses attaques contre la France [1]. On sent nettement que le gouvernement veut orienter l'opinion dans un sens antifrançais.

La politique italienne est à suivre de près.

Extrême-Orient. — Le calme est revenu entre Soviets et Japon, consacrant un succès de prestige pour l'U.R.S.S. qui a obtenu ce que les Japonais refusaient depuis longtemps [2].

II. Le général Dentz expose la situation militaire en Allemagne [3].

III. Le colonel Carayon confirme que la visite du maréchal Balbo en Allemagne [4] a un caractère d'improvisation et semble avoir été organisée au dernier moment pour calmer les susceptibilités italiennes à l'occasion de la visite du général Vuillemin [5].

M. Massigli estime qu'il ne peut en être attendu aucun résultat important.

NOTA. — M. Massigli consulté au sujet de l'emprunt consenti à la Bulgarie [6] (question posée par le général Gamelin) a déclaré que cet emprunt devait être employé à des travaux d'outillage ferroviaire et des dépenses d'armement à effectuer en France [7].

399

M. LAMARLE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 208. *Prague, 17 août 1938* [8].

(*Reçu :* Dir. pol., 27 août)

Il y a plusieurs mois déjà, les milieux politiques de Prague parlaient des dissensions qui opposeraient les uns aux autres certains groupes de la majorité gouvernementale. En elles-mêmes, d'ailleurs, ces dissensions n'avaient rien d'invraisemblable ni de surprenant. Entre les sociaux-démocrates, par exem-

[1] Par une dépêche nº 377, du 16 août, le chargé d'affaires de France à Rome transmettait la traduction d'un article de M. Gayda paru dans le *Giornale d'Italia* (« C'est là la France? »), article qui s'en prenait avec véhémence à certains organes de presse français sarcastiques à l'égard de la participation italienne à la guerre d'Espagne.

[2] Voir ci-dessus le nº 383.

[3] Voir ci-dessus les nºs 387, 395.

[4] Sur cette visite, voir ci-dessus les nºs 344 (note), 360, 361, 391.

[5] Sur cette visite, voir ci-après les nºs 401, 402, 429, 432, 441, 444, 537.

[6] Voir ci-dessus le nº 390 (note).

[7] Note manuscrite marginale du général Gamelin : *Nous n'avions rien fourni à nos alliés.*

[8] Par valise.

ple, et l'aile droite du parti agrarien, il eût même été extraordinaire que des divergences de vues ne se manifestassent pas sur les questions économiques et sociales. Mais certaines personnes qui se prétendaient initiées affirmaient que la cassure, au sein de la coalition, était beaucoup plus profonde. D'après elles, le désaccord portait spécialement sur l'attitude à prendre envers la minorité germanique et envers le Reich. Les conservateurs désapprouvaient les tendances systématiquement antiallemandes des groupes de gauche et voulaient, disait-on, tout essayer en vue d'arriver à une entente avec Berlin. Quelque temps auparavant, le journal *Venkov* s'était signalé par des articles louant « la politique de neutralité » de la Belgique.

Il n'est pas impossible qu'effectivement le IIIe Reich dont les ambitions en Europe centrale prennent souvent comme point d'appui et comme prétexte les questions idéologiques, ait tenté, vis-à-vis de la Tchécoslovaquie elle-même, d'user de cette tactique. Il est probable que des agents allemands ont essayé d'entrer en contact ici avec des milieux considérés comme susceptibles de prêter l'oreille à leurs suggestions. M. François-Poncet avait relevé l'année dernière le caractère suspect d'un certain Winkler qui était, à Berlin, le correspondant du *Venkov*. Mais il serait téméraire d'avancer que de tels agents aient eu des intelligences avec des milieux responsables.

En tout cas, lorsque la pression de l'Allemagne sur le Danube a pris une forme plus violente, c'est-à-dire surtout depuis l'Anschluss, le réflexe national a aussitôt joué du côté tchécoslovaque. Au mois d'avril, au moment où le problème des Sudètes a commencé à se poser avec acuité et où M. Henlein a prononcé son fameux discours de Karlsbad (1), le silence s'est fait sur les rivalités intestines et les polémiques ont à peu près disparu de la presse.

Elles ont surgi de nouveau en juin lorsque la question est entrée dans une nouvelle phase par suite de l'ouverture de négociations entre le gouvernement et le parti Henlein. Il semble bien, d'ailleurs, que les divergences de vues ne portent pas tellement sur les principes mêmes de la politique à suivre à l'égard des Sudètes et du Reich; elles proviennent plutôt d'une différence d'attitude psychologique. Certaines fractions de l'opinion estiment qu'en présence des revendications comminatoires, toute concession trop importante serait interprétée comme un signe de faiblesse et exploitée pour disloquer ou asservir la Tchécoslovaquie. D'autres ne veulent négliger aucune possibilité de détente.

Dans la première catégorie se rangent, d'abord, tous ceux qui, par leur position idéologique, sont enclins à la suspicion vis-à-vis du national-socialisme. Ce ne sont pas seulement les communistes et les socialistes; ce sont aussi les catholiques militants à qui on ne peut guère demander d'avoir confiance dans les intentions et dans les paroles des chefs nazis. Mais il y a, en outre, une masse de patriotes sans parti qui sont convaincus que la race tchèque n'a pu et ne pourra se maintenir en face du colosse allemand que par la résistance. Cet état d'esprit, répandu dans certaines couches de la population, se révèle parfois dans la *Narodni Politika*, organe assez diffusé, à tendance de droite. Le grand industriel Bata soutient, dans son journal *Zlin*, des thèses analogues.

(1) Du 24 avril ; voir au t. IX de la présente série, les nos 233, (et note), 243, 254, 279.

Enfin, la presse de la région frontière traduit une excitation plus grande encore mais qui s'explique, il faut le reconnaître, par l'arrogance des Sudètes.

Un haut fonctionnaire tchécoslovaque, que j'ai connu dans un autre poste et avec qui j'ai des relations amicales, m'a dit confidentiellement qu'on entendait souvent émettre, dans le peuple, l'idée qu'il valait « mieux mourir pour son pays plutôt que de le laisser miner et détruire par une action sournoise ». Cette conception tragique a évidemment sa source directe dans l'histoire tchèque qui, en effet, enseigne qu'une glorieuse défaite peut être le gage d'une résurrection future alors qu'au contraire, les périodes de paix, sous la domination autrichienne, ont failli engloutir les derniers restes de la vie nationale. C'est ce messianisme, me disait mon interlocuteur, qui a soutenu et qui soutiendra toujours notre patrie mais, ajoutait-il lui-même, ce serait là un sentiment dangereux si, au lieu d'être simplement un réservoir d'énergie pour la nation, il prétendait inspirer la politique concrète du gouvernement.

Ainsi, les divergences qui se manifestent au sein du peuple tchécoslovaque, dans sa réaction contre la poussée germanique, s'expliquent, au fond, par les différences de psychologie qui existent entre certains éléments de la population dont les réflexes sont plus spontanés, plus primitivement slaves, et d'autres plus occidentalisés qui introduisent dans leur action patriotique des notions d'opportunité et de tactique. Les rivalités des partis et les querelles idéologiques viennent s'ajouter à ce facteur primordial et le compliquer. De là les polémiques récentes dans lesquelles, au surplus, la démagogie, l'esprit de clan et les rancunes personnelles tiennent une certaine place.

Les considérations qui précèdent s'appliquent également à des discussions soulevées par certains publicistes qui se demandent si la Tchécoslovaquie doit s'appuyer davantage sur ses amitiés occidentales ou sur son alliance avec la Russie. Ces discussions ne se sont pas étalées largement dans la presse comme celles qui concernent le problème des Sudètes, mais on sent qu'elles préoccupent beaucoup d'esprits. Les interventions de la France et de l'Angleterre ont éveillé, dans certaines parties de l'opinion, l'idée que Paris et Londres ne se rendaient peut-être pas très bien compte de la gravité du danger qui menace la Tchécoslovaquie. A l'attitude circonspecte des diplomaties française et britannique, on a cru pouvoir opposer le calme olympien de l'U.R.S.S. et, à ce propos, le fond slave de l'âme tchécoslovaque a réapparu une fois de plus; il a retrouvé les affinités qui le portaient vers la « Mère russe ». La légation d'Angleterre se montre assez frappée de cette tendance qu'elle considère comme dangereuse et mauvaise conseillère sans, cependant, vouloir en exagérer la portée.

On doit dire, d'ailleurs, que les dirigeants responsables, loin de céder aux impulsions populaires, s'appliquent, au contraire, à les freiner. Certes, il est facile d'opposer l'un à l'autre des caractères comme celui de M. Hodza et celui de M. Benès. Le premier est assurément plus calculateur, le second plus instinctif. Mais on doit, sans aucun doute, relever l'influence du président de la République dans la récente publication de deux articles qui ont vivement attiré l'attention et qui cherchent à redresser certains jugements trop rapides ou trop passionnés. Ainsi, le journal *Lidové Noviny* a souligné que la Tché-

coslovaquie, à côté de l'alliance russe, ne devait pas négliger de consolider ses amitiés à l'ouest (1). D'autre part, j'ai signalé la mise au point publiée par M. Ripka pour atténuer les attaques qu'il avait dirigées précédemment contre le président du Conseil (2).

*
* *

La gravité même de la lutte que soutient, contre la pression germanique, la nation tchécoslovaque pose à celle-ci des problèmes de tactique et de méthode sur lesquels il n'est pas surprenant de constater des divergences d'opinion. Le gouvernement en voit sa tâche rendue singulièrement plus difficile, mais il s'applique à garder la maîtrise de soi et la direction morale du pays.

D'ailleurs, pour le moment, plus la menace allemande est violente, plus les dissensions tendent à s'effacer. Mais qu'adviendrait-il si la résistance nerveuse du peuple était trop longtemps mise à l'épreuve?

400

M. CHARMASSE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BUDAPEST,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 145. Confidentiel. *Budapest, 18 août 1938, 17 h. 50.*

(*Reçu :* le 19, 1 h. 35.)

De source très sérieuse, j'apprends que le 8 août le ministre de Hongrie à Londres a fait au Foreign Office une démarche officielle pour assurer le gouvernement britannique que le gouvernement hongrois n'avait pas l'intention, pendant le voyage du régent Horthy à Berlin, de conclure aucun accord de quelque nature que ce soit avec le gouvernement allemand (3).

(1) *Note du document :* Cf. télégramme nº 1681 du 15 août (*in fine*) [Analyse de presse non reproduite].
(2) *Note du document :* Cf. télégramme nºs 1683 à 1687, du 15 août [Analyse de presse non reproduite].
(3) Sur ce voyage, voir ci-après le nº 412 (note).

401

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. sans nº (1). *Berlin, 18 août 1938* (2).

(*Reçu :* le 19, 14 h.)

La visite du général Vuillemin en Allemagne (3) s'est déroulée, jusqu'ici, dans les meilleures conditions.

Le général a été reçu avec une courtoisie parfaite et une amabilité allant jusqu'à la cordialité.

Le traitement dont il est l'objet n'est pas différent de celui qui a été réservé au maréchal Balbo (4), à cela près que le maréchal Gœring était allé accueillir celui-ci, avec lequel il est lié personnellement, à son arrivée. Non seulement un dîner de gala a été offert, hier soir, à la Maison des aviateurs en l'honneur du général Vuillemin, mais M. Hitler a exprimé le désir que le chef d'État-major de notre armée de l'Air lui fût présenté et le maréchal Gœring l'a invité à déjeuner à sa résidence d'été de la Schorfheide.

Le public, peu nombreux à vrai dire, qui a assisté à la remise d'une couronne au monument aux morts, a eu une attitude très sympathique; les passants qui, dans la rue, rencontrent les voitures des officiers français, semblent les saluer avec plaisir.

La presse commente la visite en termes favorables; elle a souligné avec gratitude le geste par lequel le général Vuillemin a honoré l'équipage de l'avion *Condor* et qui a manifestement touché l'opinion populaire.

Les journaux s'abstiennent toutefois de développements politiques. On constate la même réserve dans les conversations particulières. Tandis que le général Vuillemin, dans l'allocution qu'il a prononcée, au dîner d'hier soir, exprimait le vœu que la catastrophe d'une nouvelle guerre fût épargnée à l'Europe, le général Milch n'a rien dit de semblable. On fera donc bien, jusqu'à nouvel ordre, de ne pas s'exagérer la portée des égards qui sont témoignés au chef de notre aviation.

Le même jour où M. Hitler lui accorde une audience, les colonnes de la presse allemande sont, d'ailleurs, remplies par le compte rendu du discours dans lequel le député des Sudètes Kundt a déclaré qu'un abîme séparait tou-

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Sur cette visite, voir également ci-après les nos 402, 429, 432, 441, 444, 537.
(4) Sur le voyage du maréchal italien en Allemagne, voir ci-dessus les nos 344 (note), 360, 361, 391.

jours la thèse de ses commettants et celle du gouvernement de Prague [1]. La coïncidence est frappante.

Avec empressement et libéralisme, le commandement de l'aviation du Reich montre à nos compatriotes tout ce qui peut les intéresser; il apporte une sorte de coquetterie à bien établir qu'il ne leur cache rien.

Les chefs de l'aviation allemande sont fiers, au surplus, de ce qu'ils ont à montrer.

Il semble qu'ils s'attachent à donner aux visiteurs étrangers l'impression de la force redoutable et du rare perfectionnement de l'outil aérien allemand et qu'en même temps, ils veuillent suggérer à nos compatriotes que l'amitié de l'Allemagne n'est pas difficile à conquérir et qu'elle est à portée de leur main.

402

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. sans n° [2]. Réservé. *Berlin, 18 août 1938* [3].

(*Reçu :* le 19, 14 h.)

Le général Vuillemin a été reçu ce matin, en ma présence, par le chancelier Hitler [4].

L'entrevue a été brève et n'a pas présenté d'intérêt spécial.

M. Hitler a fait, en réponse aux remerciements que lui exprimait le général, quelques remarques sur la solidarité des aviateurs, sur l'esprit chevaleresque, hérité du Moyen Age, qui persistait à animer ces derniers représentants de la tradition du combat singulier. Il a déclaré que le peuple allemand n'avait que de la sympathie pour le peuple français. On l'avait bien vu, au moment des Jeux Olympiques, ou à l'occasion des concours hippiques; et le général Vuillemin avait pu s'en convaincre à son tour. Le Chancelier a parlé ensuite de la visite qu'une délégation des anciens combattants de son propre régiment venait d'accomplir en France sur les lieux mêmes où ils avaient été dans les tranchées. Il s'est montré très touché de la manière dont ils avaient été traités et des égards qui leur avaient été témoignés. Il aurait bien aimé, quant à lui, pouvoir les accompagner! M. Hitler a formulé, enfin, le vœu que les relations franco-allemandes soient, dans l'avenir, meilleures que par le passé.

(1) Sur ce discours, voir ci-après les nos 405, 408.
(2) Archives de l'ambassade à Rome.
(3) Par courrier, en clair.
(4) Sur la visite du chef de l'aviation française en Allemagne, voir également ci-dessus le n° 401; ci-après les nos 429, 432, 441, 444, 537.

Après l'audience, le général Vuillemin et sa suite se sont rendus à la Schorfheide chez le maréchal Goering, qui les avait invités à déjeuner. Déjeuner somptueux, au cours duquel le Maréchal s'appliqua à frapper et à séduire nos compatriotes.

Au dessert, il prononça des paroles d'un accent très chaleureux, souhaitant qu'une amitié sans réserve unît désormais les deux aviations, protestant des bonnes dispositions de son pays à l'égard du nôtre et préconisant, entre les deux nations, égales en mérite et en valeur, un rapprochement, une entente indispensables à l'Europe.

A l'issue du repas, le Maréchal fit remettre au général Vuillemin son portrait dédicacé et à tous les aviateurs français l'insigne des pilotes militaires allemands.

Puis il entraîna le général Vuillemin dans un salon, où il eut avec lui un entretien particulier, auquel assista seulement l'interprète.

Le général, à son retour, rendra compte de cette conversation. D'après ce qu'il m'en a rapporté, M. Goering semble lui avoir tenu à peu près les mêmes propos que ceux que j'ai recueillis à l'ambassade d'Italie, à l'occasion de la réception offerte en l'honneur du maréchal Balbo [1].

Rappelant ses paroles du déjeuner, M. Goering répéta combien il était sincèrement désireux d'une entente étroite, d'une franche amitié, d'une alliance complète entre la France et l'Allemagne. Il y avait malheureusement deux points noirs à l'horizon, l'un en Espagne, l'autre en Tchécoslovaquie. Sur l'Espagne, le Maréchal passa rapidement. En revanche, il insista longuement sur la Tchécoslovaquie. Il fit le procès de ce pays, stigmatisant les vexations et persécutions qu'il infligeait aux Sudètes et que l'Allemagne, à la longue, ne saurait tolérer. Il demanda alors au général Vuillemin quelle serait l'attitude de la France, dans le cas où un conflit éclaterait entre le Reich et la Tchécoslovaquie. Le général lui répondit qu'il était en mesure de l'assurer que, la France ayant donné sa parole aux Tchèques, elle la tiendrait. M. Goering en parut fort contrarié et mécontent. Il représenta à son interlocuteur que la France avait promis assistance à la Tchécoslovaquie seulement dans l'hypothèse où celle-ci serait l'objet d'une agression non provoquée. Or, la Tchécoslovaquie ne serait pas attaquée injustement par l'Allemagne; c'est elle qui, dès maintenant, provoquait l'Allemagne; c'est elle qui, demain, la provoquerait plus gravement encore, afin d'obliger l'Allemagne à intervenir; car la Tchécoslovaquie était décidée à la guerre; le maréchal Goering le savait; il avait entre les mains le compte rendu d'une conférence récente des chefs militaires tchèques, dans laquelle ceux-ci avaient reconnu qu'il fallait en arriver à la guerre, le plus tôt possible; sinon, dans un an ou deux, la préparation militaire du Reich serait achevée et l'Allemagne pourrait soutenir avec succès une guerre européenne. Dans ces conditions, si la France et l'Angleterre se portaient au secours de la Tchécoslovaquie, c'est sur elles que retomberait la responsabilité de la guerre européenne et de ses conséquences. Le général Vuillemin ayant dit qu'une telle guerre serait absurde et ruinerait

(1) Sur cette visite, voir ci-dessus les nos 344 (note), 360, 361, 391.

pêle-mêle vainqueurs et vaincus, M. Goering dénonça vigoureusement le péril bolcheviste. Ce péril, la France, en soutenant la Tchécoslovaquie, allait-elle lui ouvrir les portes?

Revenant à la situation des Allemands des Sudètes, le Maréchal affirma que cette situation devrait être modifiée, dans un délai maximum d'un an. L'Allemagne ne pensait pas qu'une guerre fût nécessaire pour y arriver. Mais il était nécessaire d'y arriver et d'obtenir que les Sudètes cessassent d'être une sorte de peuple-martyr.

Les déclarations du maréchal Goering semblent avoir vivement frappé le général Vuillemin. Elles lui ont, tout à coup, dévoilé quelle est la nature des préoccupations et des arrière-pensées que recouvre l'amabilité qui lui est témoignée, quel est le sens de ce qui se prépare dans la coulisse.

Le maréchal Goering a-t-il voulu l'impressionner, l'intimider? Le général Vuillemin estime qu'il y a autant de chance pour que son interlocuteur ait parlé franchement et pour que l'Allemagne, affrontant même le risque d'une guerre européenne, se lance, un jour prochain, dans un opération de force contre la Tchécoslovaquie.

A son retour de la Schorfheide, ses réflexions et ses appréhensions rejoignaient les miennes.

Il est vrai que la personne du chancelier Hitler lui a paru singulièrement plus pondérée, plus prudente et plus consciente de ses responsabilités vis-à-vis du peuple allemand.

403

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. sans n° [1]. *Berlin, 18 août 1938* [2].

(*Reçu :* le 19, 14 h.)

On aura remarqué que M. Hitler paraît, depuis quelques jours, consacrer le meilleur de son temps à visiter les camps où l'armée procède à des exercices et à des manœuvres. Il a passé toute la journée d'hier à Döberitz et il est resté, le soir, au mess, au milieu des officiers appartenant aux unités qu'il avait inspectées.

Il ne s'agit pas seulement, pour lui, de vérifier la valeur de l'instrument militaire dont l'entraînement est, à l'heure actuelle, si activement poussé.

Il est clair qu'il désire aussi se mettre en contact avec l'ambiance de l'armée, et non seulement se montrer à celle-ci, mais en sonder les sentiments, y prendre

[1] Archives de l'ambassade à Rome.
[2] Par courrier, en clair.

la mesure de la popularité et de la confiance dont il est l'objet, en vue des événements qu'il prévoit ou qu'il prépare.

404

M. TRUELLE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 843 à 845. *Washington, 18 août 1938, 23 h. 30.*

(*Reçu :* le 19, 15 h. 30.)

A sa conférence de presse d'aujourd'hui le secrétaire d'État a fait allusion au désir qu'avait exprimé hier le ministre des Affaires économiques du Reich de voir améliorer les relations commerciales entre l'Allemagne et les États-Unis.

M. Cordell Hull a déclaré qu'il serait naturellement très heureux de trouver une base qui permettrait d'augmenter les échanges commerciaux entre les deux pays. Toutefois le système actuellement mis en œuvre par l'Allemagne est fondé sur le « bilatéralisme » et le troc; pareille pratique est non seulement diamétralement contraire aux principes d'après lesquels le gouvernement américain a conclu ses accords, mais également aux résultats de l'expérience; car le bilatéralisme a pour résultat d'établir un équilibre au niveau le plus bas et non au niveau le plus haut et il ne peut par conséquent contribuer à l'accroissement du commerce mondial. Voilà pourquoi, a ajouté M. Cordell Hull, malgré notre désir d'augmenter nos échanges avec l'Allemagne, il nous a été jusqu'à présent extrêmement difficile de trouver une base pour conclure un accord commercial. Le secrétaire d'État a ajouté qu'il fallait espérer que la bonne volonté manifestée par M. Brinckmann à cet égard, bonne volonté partagée par le gouvernement américain, pourra être développée en vue de trouver un fondement solide au rétablissement des échanges commerciaux qui dans le passé avaient été si profitables aux deux pays.

Le secrétaire d'État a été ensuite interrogé sur l'offre incidemment faite par M. Brinckmann d'acquérir aux États-Unis 3.000.000 de balles de coton. M. Cordell Hull, dont les paroles n'ont pas été officiellement enregistrées, s'est borné à répondre qu'aucun mode de paiement n'avait été proposé pour cette transaction.

405

M. LAMARLE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1706. *Prague, 18 août 1938* (1).

(*Reçu :* le 19, 16 h. 30.)

Ainsi qu'il était prévu, les délégués des Sudètes ont porté hier au président du Conseil leur réponse aux propositions présentées par le gouvernement au cours de la réunion de la semaine dernière. Une conférence a eu lieu à 16 h. 30 sous la présidence de M. Hodza entre les membres du gouvernement et les représentants du parti Henlein.

M. Kundt, parlant au nom de ses collègues, a fait la critique des projets gouvernementaux. « Des deux côtés, indique le communiqué officiel, on a exprimé l'intention de poursuivre les négociations et de rechercher un accord de principe qui puisse servir de base à une solution. »

Les journaux, en reproduisant ce communiqué, ne dissimulent pas que la séance d'hier a révélé un écart considérable entre les revendications de la minorité germanique et les projets gouvernementaux mais ils insistent, en même temps, sur le fait que les deux parties ont affirmé leur bonne volonté.

La situation apparaît clairement à la lumière d'une longue déclaration faite par M. Kundt et qui est publiée en partie dans la *Zeit* sous les titres suivants : « Les deux conceptions sont séparées par un abîme qui reste aussi large qu'auparavant. — Les projets gouvernementaux sont rejetés. — Nous ne pouvons accepter qu'une solution qui comporte une véritable reconstruction de l'État. — Les négociations continuent. »

« Le président du Conseil, déclare M. Kundt, a indiqué que notre programme servirait de base des négociations au même titre que le projet gouvernemental. Cette assurance est contredite par l'attitude négative prise par le Cabinet à l'égard de nos revendications. Les textes préparés par le gouvernement sont diamétralement opposés aux suggestions que nous avons présentées. Si l'on veut arriver à une entente, il ne faut pas discuter en suivant, paragraphe par paragraphe, les documents élaborés par le gouvernement. Il faut prendre le problème à la base.

« Quoique l'écart énorme qui sépare les deux thèses soit toujours le même, nous demeurons prêts à négocier afin de rechercher comment on peut résoudre la question des nationalités et la crise actuelle sur la base des huit points de Karlsbad. Mais nous devons attirer l'attention sur le fait que la population allemande, qui ne relève encore aucun indice de bonne volonté du côté de

(1) Par avion, en clair.

la partie adverse, n'a pas la même patience que nous. Étant donné que des personnalités, des organisations et des journaux tchèques continuent leurs attaques contre les Sudètes et contre le peuple allemand en général, on ne doit pas s'étonner que notre groupe ethnique fasse preuve d'une méfiance de plus en plus grande.

« Il est particulièrement grave que l'Association des officiers ait publié un appel directement opposé aux assurances données par le gouvernement sans que celui-ci fasse paraître un désaveu officiel [1]. Les négociations ne peuvent continuer que si l'attitude de la presse et des organisations tchèques est conforme aux déclarations officielles.

« Nous avons enregistré, continue M. Kundt, les affirmations répétées de bonne volonté que nous ont données le président du Conseil et des députés membres de la coalition. Mais ce qui est essentiel, c'est de savoir si cette bonne volonté se traduit dans la pratique. Nous y répondons, d'ailleurs, et nous demandons qu'on croie également à notre bonne volonté. Or ce n'est pas ce que fait la presse tchèque.

« Les projets gouvernementaux ne sont au fond qu'une codification des principes constitutionnels, des prescriptions légales et des pratiques administratives existantes. Ils s'appliquent, d'ailleurs, à protéger la population tchèque qui, depuis 1918, s'est infiltrée et établie dans les régions allemandes. Or, la réglementation que nous recherchons ne doit pas avoir pour résultat de pétrifier l'état de choses injuste qui s'est développé depuis vingt ans. Lorsque le président du Conseil s'emploie à démontrer qu'il n'y a pas de territoire allemand compact, il s'appuie sur des chiffres qui sont le résultat des mesures prises depuis 1918. Or, jamais nous ne reconnaîtrons les conséquences de cette tchéquisation de notre patrie.

« D'autre part, le projet gouvernemental qui organise l'auto-administration dans les cadres provinciaux actuels constitue un refus de notre demande. Les deux textes sont inconciliables. Les Tchèques continuent à regarder l'État comme *leur* État et ils n'accordent aux autres nationalités qu'une situation inférieure. Nous demandons, au contraire, une reconstruction qui ne nous concède pas une simple protection mais qui nous place sur un pied d'égalité absolue au point de vue politique et juridique. Jusqu'à présent, les groupes non tchèques ont été constamment majorisés par la dictature de la coalition. Le projet gouvernemental maintient et renforce cet état de choses. Il ne nous donne pas davantage satisfaction en ce qui concerne le sectionnement par nationalités des organismes centraux de l'État.

« Mais, continue M. Kundt, nous ne demandons pas une dislocation du Parlement ni des autorités centrales. Nous demandons des mesures propres à nous assurer, au sein de ces organismes, le respect de nos droits.

« L'opposition des deux thèses, conclut M. Kundt, est essentiellement la suivante : ils voient dans la suprématie du peuple tchèque la règle fondamentale de l'État. Nous considérons une telle situation comme immorale et

(1) Sur l'appel de l'association, voir ci-dessus les nos 368, 380.

comme un perpétuel danger pour la paix de l'Europe centrale. Nous voulons une collaboration dans la direction du pays. »

406

M. LASMARTRES, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À SAINT-SÉBASTIEN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 197 (1). *Saint-Sébastien, 18 août 1938* (2).

(*Reçu :* le 20, 19 h.)

J'ai signalé à diverses reprises à Votre Excellence les signes de lassitude et de mécontentement qui se manifestent, depuis quelque temps, dans la zone nationaliste.

L'appel récent d'une nouvelle classe sous les drapeaux formée par des jeunes gens de 18 ans, les restrictions imposées maintenant à l'arrière, les blessés et les mutilés chaque jour plus nombreux qui reviennent du front et sortent des hôpitaux, les deuils qui frappent les familles ont porté une atteinte sensible au moral qui, jusqu'à ces derniers temps, s'était, malgré tout, maintenu. L'enthousiasme, l'élan du début ont disparu et malgré les avantages indéniables remportés par les troupes du général Franco, on en est arrivé à douter de la victoire à bref délai, surtout après la dernière affaire de l'Ebre (3).

A toutes ces misères qui s'abattent sur un pays en guerre sont venues s'ajouter des complications d'ordre politique.

On avait cru un moment que la guerre mettrait fin aux dissensions politiques, aux luttes de classe dont l'Espagne nous a donné le spectacle sous la monarchie comme sous la République, on pensait que l'union serait désormais facile entre Espagnols et qu'une ère nouvelle allait naître.

Il n'en est rien. Les ministres se disputent entre eux, phalangistes et requetes (carlistes) n'attendent que la fin de la guerre civile pour entrer en lutte.

Parmi les généraux qui se croient tous des foudres de guerre, quelques-uns font montre d'indépendance et critiquent ouvertement leur chef.

Injustices flagrantes, vengeances qui se donnent libre cours, trafic d'influence, affaires douteuses, tout continue comme par le passé.

En bref, la guerre n'aura rien appris aux Espagnols et il n'y aura rien de changé en Espagne sinon que cette nation sortira de cette épreuve plus divisée que jamais, pauvre en hommes et en argent, saignée à blanc et à peu près ruinée.

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) En clair.
(3) Allusion à la contre-offensive républicaine de fin juillet : voir ci-dessus le nº 294 (et note).

Quelques Espagnols pondérés et clairvoyants dont l'esprit n'est pas obnubilé par la passion politique et à qui la victoire n'est pas montée à la tête, se rendent un compte exact de la situation, mais c'est le petit nombre.

Dans ces conditions, il pourrait être difficile au général Franco, s'il ne remporte pas un succès décisif dans les mois qui vont suivre, d'affronter une autre campagne d'hiver et ce qui actuellement paraît impossible —comme l'a dit le chef du cabinet anglais dans un de ses derniers discours aux Communes [1] — à savoir un armistice, pourrait avoir, avant la mauvaise saison, quelque chance de succès.

407

M. LAMARLE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1707 à 1709 [2]. Urgent. Secret. *Prague, 18 août 1938* [3].

M. Krofta, que je viens de voir, m'a dit que le gouvernement tchécoslovaque, « sous la pression des nécessités et des circonstances actuelles », allait être obligé de reprendre son projet de porter à trois ans la durée du service militaire [4]. Les experts considéreraient que cette mesure est absolument indispensable, étant donné surtout les dispositions prises ces derniers temps par le Reich. La décision, m'a dit le ministre, n'est pas encore définitivement arrêtée mais il est probable qu'elle le sera d'ici huit ou dix jours.

La classe étant normalement libérable fin septembre, les autorités désireraient que la prolongation du service fût annoncée au plus tard au début de ce mois.

Sans discuter les arguments techniques, j'ai demandé au ministre si les dirigeants tchécoslovaques avaient songé à l'impression psychologique qu'une telle décision pourrait éventuellement produire dans l'atmosphère internationale actuelle. Mon interlocuteur m'a répondu que, précisément, les mesures allemandes créaient une situation nouvelle et sérieuse et que le gouvernement de Prague faillirait à son devoir s'il ne prenait pas les « précautions nécessaires ».

J'ai souligné que je ne pouvais, pour le moment, formuler d'autre avis que celui que j'avais exprimé au début et que je devais, comme il me le demandait, faire part de sa communication à Votre Excellence.

(1) Le 26 juillet : sur ce discours, voir ci-dessus les nos 268, (note), 305 (et note), 351.
(2) Archives de l'ambassade.
(3) Par fil.
(4) Sur ce projet, voir au tome IX de la présente série les nos 507, 532 (et note), 534; ci-dessus les nos 59, 79, 176.

408

M. LAMARLE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1716 à 1719 (1). *Prague, 18 août 1938* (2).

Je me réfère à mon télégramme no 1706 (3).

La conférence qui a réuni hier les membres du gouvernement et les délégués des Sudètes s'est déroulée suivant les prévisions que M. de Lacroix et moi-même avions rapportées à Votre Excellence. (cf. télégrammes nos 1646-1648 et 1689-1690) (4).

On est toutefois frappé de la forme rigide, presque impérieuse, des déclarations de M. Kundt. M. Krofta, sans se dissimuler le caractère sérieux de la situation, retient toutefois, comme un indice propre à « corriger une appréciation trop pessimiste », le fait que le parti Henlein s'affirme résolu à poursuivre les négociations et à rechercher une solution. Le ministre croit qu'avec certains sudètes un compromis serait possible, mais que la résistance vient surtout de certains milieux du parti travaillés par une propagande extrémiste.

Quant à l'impression produite sur lord Runciman par ces difficultés de la négociation, on constate, du côté tchèque comme du côté allemand, que le médiateur britannique demeure absolument impénétrable et ne formule aucun avis sur les positions respectives des deux adversaires. Cela tient, d'ailleurs, en partie, comme me l'a déclaré le ministre d'Angleterre, à ce que la mission en est encore à sa phase d'information.

Je crois toutefois devoir rapporter à Votre Excellence, à titre de première indication, des réflexions que j'ai recueillies dans des conversations, notamment avec des membres de la légation britannique. Ceux-ci relèvent d'une part, et paraissent déplorer le caractère absolu des revendications germaniques. Mais ils observent, d'autre part, que « les concessions faites jusqu'ici par le gouvernement dans ses différents projets sont assez vagues » et que « les dispositions les plus précises sont celles qui restreignent les pouvoirs des organes d'auto-administration ».

(1) Archives de l'ambassade.
(2) Par avion, du 19.
(3) Du 18 août également, ci-dessus reproduit sous le no 405.
(4) Respectivement des 12 et 15 août : le premier est reproduit ci-dessus sous le no 367. Le second document relatait que le chargé d'affaires d'Allemagne, sans vouloir se montrer « pessimiste », ne fondait guère d'espoir sur la conférence du 17 août, rejoignant ainsi le pronostic émis par M. Hodza devant M. de Lacroix par télégramme nos 1646-1648.

409

Communications de l'Amirauté britannique à la Marine française [1]

I

N. nº FC 7. Secret. *18 août 1938.*

En raison des conditions politiques présentes, la France et la Grande-Bretagne, doivent chacune de son côté, envisager deux cas principaux pour l'élaboration de leurs plans de guerre :

A. Une guerre particulière;

B. Une guerre combinée (avec alliance).

2. En ce qui concerne le cas d'une guerre particulière, les dispositions générales de guerre des forces navales françaises d'une part, et britanniques d'autre part, sont exposées dans les documents 5 F et F C 5 [2], et tant que peut être escomptée quelque chance de guerre de cette sorte, nous considérons comme préférable de ne point modifier, dès le temps de paix, la disposition des flottes pour les adapter aux besoins d'une guerre dans laquelle les deux puissances seraient alliées.

3. Néanmoins, il est clairement souhaitable que soit discutée entre les deux états-majors navals la redistribution des forces considérées comme désirable dans une guerre combinée, bien que de tels changements de répartition ne doivent pas être réalisés dans le temps de paix; de telles discussions n'engageront en aucune manière l'un ou l'autre gouvernement à prêter assistance à l'autre.

Cependant, de telles discussions rendront possibles, dès le temps de paix, les mesures administratives, nécessaires au cas d'une guerre combinée, permettant que la redistribution des forces puisse être réalisée sans heurts au début de la guerre.

4. Le document F C 8 suggère une redistribution des forces navales françaises et britanniques qui, croyons-nous, satisferait au mieux aux conditions envisagées dans la situation politique actuelle.

(1) Ces notes, qui émanent de la division des plans de l'Amirauté, ont été transmises par l'intermédiaire de l'attaché naval de Grande-Bretagne en France, le capitaine de vaisseau Holland, le 23 août. Elles sont extraites des archives de la Marine et longuement analysées et publiées par M. Reussner, *Les conversations franco-britanniques d'État-major 1938-1939*, p. 204-206, 213-214.

(2) Documents techniques qu'il a paru superflu de reproduire.

II

Nouvelle répartition des flottes britannique et française dans certaines circonstances

N nº F C 8. Secret. *18 août 1938.*

1. Les dispositions navales britanniques, pour le cas d'une guerre particulière, ont été décrites dans le document F C 5. Elles prévoient :

a. Le contrôle des issues de la mer du Nord par une force de croiseurs de bataille basée à Scapa d'une part, et par le champ de mines de Douvres et une petite force de grands navires de combat (*Capital ships*) basée sur Portsmouth d'autre part.

La maîtrise de la mer du Nord elle-même par la flotte de bataille principale, basée sur Rosyth, et une force détachée de bâtiments légers basée sur Harwich; ces forces contraindraient au combat les forces ennemies qui opéreraient en mer du Nord;

b. Les cuirassés (*Battleships*) de la flotte de Méditerranée, avec quelques forces légères, basés sur Gibraltar, à titre de noyau de forces destinées à parer à toute menace éventuelle ultérieure contre nos intérêts en Méditerranée ou en Extrême-Orient.

2. Les dispositions navales françaises, pour le cas d'une guerre particulière, ont été décrites dans le document 5 F.

Elles prévoient :

a. Des forces légères de reconnaissance dans le Pas-de-Calais et la mer du Nord;

b. Des forces sérieuses pour la maîtrise de la Méditerranée occidentale pendant le transport des troupes françaises;

c. Les « forces de haute mer », employées pour couvrir les transports utilisant les ports du golfe de Gascogne et s'opposer à toute force ennemie quittant la mer du Nord;

d. Des flottilles de défense locale pour les ports de guerre.

3. Nous considérons qu'aucune redistribution générale des forces n'est nécessaire pour adapter le dispositif aux conditions d'une guerre combinée anglo-française; nous proposons néanmoins que :

a. La flotte britannique soit responsable de la maîtrise de la mer du Nord et de ses deux issues;

b. La flotte française soit responsable de la maîtrise de la Méditerranée en général;

c. Que les cuirassés (*battleships*) de la flotte britannique de Méditerranée, avec les forces légères appropriées, basés sur Gibraltar, contrôlent l'entrée de la Méditerranée et aident à la protection du trafic en Atlantique.

Ces forces seraient prêtes à se déplacer vers la Méditerranée orientale ou l'Extrême-Orient en cas de nécessité.

4. Comme corollaire à ces dispositions, les forces navales britanniques, *d'une manière générale*, n'opéreront pas en Méditerranée occidentale, ni les forces navales françaises en mer du Nord ou en Manche.

Cela rendra les flottilles françaises de Dunkerque autres que les forces de défense locale, disponibles pour d'autres missions. Nous souhaitons que les croiseurs de bataille français, basés sur Brest ou, si on le désire, sur Gibraltar, soient disponibles pour participer à la protection du trafic en océan Atlantique.

410

LE GÉNÉRAL MUSSE, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À VARSOVIE,

À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 88/S [1]. *Varsovie, 18 août 1938.*

Entretien avec le maréchal Smigly-Rydz

J'avais demandé une audience au Maréchal pour lui remettre le nouveau règlement de l'infanterie (combat), de la part du général Gamelin [2].

Le Maréchal, qui en cette saison est presque constamment hors de Varsovie pour des inspections ou des exercices, n'a pu me recevoir que le 13 août.

Son accueil a été cordial, comme toujours; il m'a prié de transmettre au général Gamelin ses vifs remerciements ainsi que son meilleur souvenir et ses amitiés.

Après m'avoir questionné sur les innovations qu'apportait le règlement de 1938, il m'a dit que, dans l'armée polonaise aussi, on éprouvait le besoin de réviser les règlements d'arme pour tenir compte des nouveaux matériels qui entraient en service.

[1] N'ont été retenues de ce document essentiellement consacré à des considérations techniques, que les pages 6 à 8, relatives à l'entretien de l'attaché militaire avec l'inspecteur général de l'armée polonaise, en raison de leurs implications politiques.

[2] *Note du document :* Exécution des prescriptions du bordereau 4973/2/EMASME, du 28 juillet 1938 [dont le sens est indiqué ici].

Le Maréchal m'a ensuite demandé ce que nous pensions des « concentrations » de l'armée allemande dont parlaient les journaux.

Je lui ai répondu que, du fait des appels massifs de réservistes et de la mise sur pied des formations de réserve, l'armée allemande — au moins en grande partie — allait se trouver pratiquement mobilisée, que la population civile était en même temps soumise à une sorte de mobilisation et que cette situation nous imposait la plus grande vigilance.

Sans contester ces faits, le Maréchal continue à penser que le Reich n'a pas l'intention de faire la guerre parce que « l'armée allemande n'est pas prête ».

— « Sans doute, ai-je objecté, — mais les chefs de l'armée ne sont pas les maîtres de l'Allemagne ».

— « Ils ne le sont pas, mais leur voix est écoutée; la preuve, c'est l'histoire du 21 mai; devant l'intervention de l'Angleterre, les Allemands ont reculé ».

Ces paroles montrent que le Maréchal n'a pas adopté l'opinion constamment soutenue par la presse qui suit les directives du ministère des Affaires étrangères et qui, épousant la thèse allemande, a toujours prétendu que le Reich ne songeait nullement, au mois de mai, à un coup de force contre la Tchécoslovaquie.

De cette constatation, il convient de rapprocher un incident récent où — d'après des renseignements de bonne source — est apparue la divergence qui sépare le Maréchal de M. Beck en ce qui concerne l'attitude à l'égard de l'Allemagne : M. Beck avait protesté contre les tirs de D.C.A. qui avaient accueilli les avions allemands franchissant la frontière près de Gdynia [1]; mais le Maréchal donna raison aux exécutants et confirma des ordres formels prescrivant de tirer, le cas échéant, et spécifiant que la responsabilité personnelle des officiers serait engagée si leur tir ne se montrait pas efficace. Le président du Conseil — très antiallemand — suivit naturellement le Maréchal et M. Beck dut s'incliner. En fait, il y a quelques jours, un avion allemand ayant à nouveau franchi la frontière, à très haute altitude, dut se retirer devant les coups de canon et des ordres furent donnés pour l'intervention éventuelle des avions de chasse polonais, s'il en était besoin.

Enfin, il faut signaler les bruits persistants qui courent sur le rapprochement qui se serait réalisé entre le Maréchal et le général Sosnkowski et sur la venue au pouvoir de ce dernier; on dit aussi que le général Sosnkowski aurait posé comme condition l'élimination de M. Beck. Même si cette information est exacte, il n'est guère probable qu'elle soit suivie de réalisation.

Mais il y a là un indice qu'il faut noter.

Le Maréchal m'a paru en bonne santé, mais assez préoccupé.

(1) *Note du document* : Mon rapport n° 82/S, du 28 juillet 1938 [L'incident évoqué dans ce rapport l'est également par la dépêche de Varsovie n°s 438 du 4 août, ci-dessus reproduite sous le n° 329] .

411

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 879 (1). *Berlin, 18 août 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 16 novembre.)

J'ai l'honneur de transmettre ci-joint à Votre Excellence deux rapports du général Renondeau, attaché militaire auprès de cette ambassade.

J'attire tout particulièrement l'attention de Votre Excellence sur ces documents, qui présentent l'un et l'autre le plus vif intérêt.

ANNEXES

I

LE GÉNÉRAL RENONDEAU, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À BERLIN,
à M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 728. *Berlin, 17 août 1938.*

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le compte rendu établi par mon adjoint, le commandant Réa, sur une conversation avec le major Strong, son collègue britannique.

Il a eu, depuis, avec le colonel Mac Farlane, attaché militaire anglais, un autre entretien au cours duquel son interlocuteur lui a déclaré d'une manière formelle qu'il était personnellement tout à fait opposé à l'idée d'une intervention armée de son pays en faveur de la Tchécoslovaquie. C'est ce que, dans une conversation que j'ai eue antérieurement avec le colonel, ce dernier m'avait déjà fait entendre, quoique en termes moins catégoriques.

ANNEXE

Conversation du commandant Réa
avec le major Strong

Le major Strong vient de rentrer à Berlin, après un séjour d'un mois environ en Angleterre. Son père est un ami de longue date de lord Runciman. Strong, en outre, pendant sa permission, a vu de nombreux camarades au War Office.

(1) Archives de l'ambassade.

Au cours d'une soirée, cet officier, avec lequel j'entretiens des rapports très libres et très confiants, m'a fait part des impressions personnelles qu'il rapportait de son voyage.

« Il est excellent, m'a-t-il déclaré, de quitter l'Allemagne de temps à autre et de reprendre contact avec son propre pays! Parti de Berlin assez pessimiste, j'y reviens beaucoup plus optimiste! »

Et comme je m'étonnais que la tournure actuelle des événements pût justifier un tel changement d'opinion, il m'expliqua :

« Je ne pense pas du tout, en effet, que le gouvernement allemand devenu soudain raisonnable ait renoncé à poursuivre, même par les armes, le règlement de la question des Sudètes! Je crois même, au contraire, que le chancelier Hitler est plus décidé que jamais à obtenir purement et simplement le rattachement au Reich du pays des Sudètes. Mais... j'ai acquis la conviction que ni votre pays ni le mien n'interviendront militairement en cas de guerre germano-tchèque.

Lord Runciman ne réussira certainement pas à mettre sur pied une formule acceptable à la fois pour les gouvernements de Prague et de Berlin. Il proposera donc dans le rapport qu'il devra établir en fin de mission, qu'un plébiscite ait lieu dans le pays des Sudètes. Berlin naturellement donnera son accord à une solution qui ne peut lui être que favorable. Prague, au contraire, refusera. Le conflit sera inévitable.

Mais la publication du rapport de lord Runciman aura, à mon avis, pour conséquence que ni le peuple français, ni le peuple anglais ne pourront s'enthousiasmer pour une guerre en faveur de la Tchécoslovaquie. Aucune intervention militaire au bénéfice de ce pays ne sera populaire ni en France ni en Angleterre. Le peuple anglais, je vous l'assure, est fort éloigné encore d'admettre qu'il pourrait faire la guerre pour les Tchèques! ».

— « L'Allemagne aurait donc, selon vous, ai-je demandé, les mains libres contre Prague? ».

— « Je le pense, m'a répondu mon interlocuteur, et je crois aussi qu'en quelques jours la question sudète sera définitivement réglée ».

Il me paraît inutile de rapporter ici les objections et les doutes que j'ai opposés aux affirmations qui précèdent.

Il me semble, par contre, que les indications que m'a données le major Strong méritent de retenir toute notre attention. Les paroles de mon collègue anglais, en effet, m'ont paru refléter réellement l'opinion de certains militaires anglais, dont l'influence n'est peut-être pas négligeable, et de certains milieux politiques de Londres dont les informations ne sont probablement pas sans valeur.

II

LE GÉNÉRAL RENONDEAU, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À BERLIN,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 729 *Berlin, 17 août 1938.*

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le compte rendu des conversations que le commandant Réa a eues avec un officier allemand. Je connais bien ce dernier; c'est un homme de bon sens, et sincère.

L'un des sujets les plus importants abordés par les deux interlocuteurs a été fourni par l'examen des chances de paix ou de guerre dans l'avenir le plus immédiat. Le capitaine von A. est plutôt optimiste, et il a donné ses raisons de l'être, qu'on lira plus loin; mais il sait bien que la décision d'Hitler seule compte, et ceci lui fait faire une réserve.

Que la perspective de la généralisation d'un conflit né d'une action de force de l'Allemagne contre la Tchécoslovaquie, que celle d'une guerre que l'on voudrait courte, mais qui peut durer, effraient la plupart des Allemands, c'est une constatation que je fais tous les jours. L'idée d'une guerre est certainement, à l'heure actuelle, impopulaire, mais encore une fois l'opinion générale ne pèserait pas dans l'esprit du Führer s'il voulait déclencher un conflit. Ce qui peut l'arrêter, et sans doute est-ce un argument qu'il a considéré, c'est qu'une guerre qui évoluerait d'une manière fâcheuse pourrait être fatale au régime.

Le capitaine von A. a dit franchement que la propagande que le docteur Gœbbels dirige avec une maîtrise et une richesse d'imagination à laquelle il faut rendre justice, perd peu à peu de son efficacité. Il est certain que les raisons principales de son action ont été, d'une part le manque d'esprit critique de la majorité des Allemands, et d'autre part l'absence d'une presse d'opposition ou l'interdiction de reproduire les articles des journaux étrangers contredisant ce qui peut être désagréable au parti national-socialiste. La propagande s'use, c'est vrai, mais le jour où elle devra faire voler de nouveau des avions ennemis au-dessus de Nuremberg, non seulement elle ne s'en privera pas, mais elle trouvera encore créance dans la masse du peuple.

Actuellement, ce qui me frappe le plus, c'est l'inquiétude qui gagne les esprits. Jusqu'ici, seuls les Juifs, qui ont d'ailleurs plus de raisons que jamais de se lamenter, et les Allemands restés fidèles, soit à la monarchie, soit au contraire aux idées libérales, osaient confier leurs doléances aux Français. Maintenant, nombreux sont les industriels et les commerçants qui se plaignent, et plus nombreux encore sont ceux que troublent les mesures militaires en cours d'exécution. Des Allemands viennent me demander, très bas bien entendu de peur d'être entendus d'un dénonciateur, si les réquisitions de chevaux et de voitures, de véhicules automobiles avec ou sans leurs conducteurs, si les convocations aux manœuvres, adressées à des gens d'un certain âge (probablement des landwehriens) qui se croyaient tranquilles et qui doivent suspendre brusquement leurs occupations, ces Allemands me demandent si toutes ces mesures n'annoncent pas une guerre imminente. Des hommes jeunes, j'en connais, se voient refuser l'autorisation de se rendre à l'étranger. On s'énerve; la nouvelle d'une réquisition de chevaux annoncée comme devant avoir lieu le lendemain dans un quartier de Berlin — et il en a été fait un peu partout —, m'a été rapportée comme la réquisition générale de tous les chevaux utilisables par l'armée. Depuis quelques jours le carburant riche, à base de benzol, qu'on appelle *Aral,* est réservé à l'armée, et il en sera ainsi pendant deux mois, a-t-on dit au public. Des stations de Berlin et de la région de Francfort-sur-l'Oder ont interrompu certains de ces jours derniers la vente d'essence ordinaire au public qui a été ému.

Il est bien certain que la mise sur pied d'un nombre que l'on suppose important de divisions de réserve et de Landwehr, dans des conditions qui se rapprochent très étroitement d'une véritable mobilisation, est assez suspecte. On comprend aisément que le Haut-commandement ait voulu procéder à une expérience, mais on s'étonne un peu qu'il veuille lui donner une ampleur (*) qui ne s'impose que s'il prévoit un besoin proche de ses réserves. Hitler s'est rendu ces jours derniers au camp de Jüterbog; il était hier dans celui de Döberitz; à partir du 18 août, le général Keitel doit l'accompagner dans une tournée d'inspection. Jusqu'ici le Führer ne s'était intéressé que de haut, ou en passant, et non de près et d'une manière suivie, aux choses militaires.

L'inquiétude et la nervosité du public sont donc justifiées. Un fait est incontestable : *l'état de préparation à la guerre de l'armée allemande, et je dirai plus, de l'Allemagne tout entière, n'a jamais été poussé, dans tous ses détails, à un degré aussi élevé.*

On reposera la question tant de fois discutée déjà : est-ce dans une intention précise, dont l'époque d'exécution est déjà fixée? Toutes les observations que je fais depuis quelques semaines m'en donnent une impression de plus en plus nette. On peut supposer qu'Hitler espère régler l'affaire sudète à bon compte. Si je lui prête cette idée, c'est parce que je m'appuie sur l'exemple de la réalisation de l'Anschluss. L'idée d'un coup de force sur l'Autriche a été crainte longtemps alors que je pensais qu'il suffisait d'une propagande habile et tenace pour amener le pays à s'offrir. En fait, une masse d'Autrichiens ont accueilli les troupes allemandes avec des fleurs, et ceux qui auraient voulu protester n'en ont pas eu le courage.

Je crois que le Führer préfèrerait, pour la question tchèque, elle aussi, une solution pacifique à une opération militaire. Le maréchal Gœring dont les propos avaient fait croire qu'il poussait le Führer à une action brutale et immédiate, a récemment déclaré à M. François-Poncet qu'il préconisait une politique plus patiente, plus rusée, qui conduisait à laisser mûrir plus longuement l'affaire [1]. On devine que le gouvernement allemand attendrait volontiers que la désagrégation de l'État tchèque se produise dans des conditions telles que ni la France ni l'Angleterre ne trouvent de raisons d'intervenir. Car tout le problème dépend en somme de ce facteur :

(*) *Note du document :* Il m'a été impossible jusqu'ici de savoir combien de grandes unités de réserve allaient être mises sur pied, dans une conversation que j'ai eue le 17 avec le général von Tippelskirch, ce dernier a cité incidemment le chiffre d'une demi-douzaine, mais la tournure de la conversation ne me permet de rapporter ce nombre que sous toutes réserves.

1) Voir ci-dessus le n° 360.

l'attitude des Français et des Anglais. Hitler la prévoit-il avec justesse? Prévoit-il qu'elle peut évoluer, et dans quel délai elle est susceptible de se modifier? Personne ne peut répondre à ces questions, surtout à la dernière, sans quelques risques d'erreur. Or, Hitler n'est pas de ceux que quelques risques font hésiter. Mais en prévision d'un calcul faux, il veut avoir à sa disposition des forces qui lui permettent d'agir sur la Tchécoslovaquie avec rapidité, d'une manière massive, et de se retourner ensuite, s'il le faut, contre la France et l'Angleterre. Son effort militaire actuel est la prime d'une assurance contre une opération qui tournerait mal.

Annexe

Conversation du commandant Réa avec le Hauptmann v. Albedyll

Au cours d'un week-end passé en compagnie du Hauptmann von Albedyll, de l'*Attaché Gruppe* de l'état-major de l'Armée [1], il m'a été possible d'aborder avec cet officier un certain nombre de sujets de conversation et de recueillir de sa bouche quelques déclarations sur des questions d'actualité, dont j'ai l'honneur de rendre compte ci-après.

Mon interlocuteur, issu d'une vieille famille poméranienne, ancien officier de la Garde, a quitté l'armée impériale peu de temps après la fin de la guerre. Devenu agriculteur, ruiné par l'inflation, il a pendant de nombreuses années cherché à redresser une situation financière très obérée. Ses efforts n'ont pas toujours été couronnés de succès. La politique agricole du gouvernement national-socialiste n'ayant fait qu'accroître ses difficultés d'exploitation, Albedyll a saisi l'occasion qui s'offrait à lui de reprendre du service comme officier « E », en grande partie, il le déclare assez ouvertement, pour tirer de sa présence au ministère de la Guerre certaines armées [2] destinées à la défense de ses propres intérêts matériels. Son aspect extérieur, sa tournure d'esprit ne correspondent en aucune façon au type même moderne de l'officier prussien. Il est même très peu militaire.

Officier « E » [3], membre de l'*Attaché-Gruppe*, mon interlocuteur ne détient sans aucun doute qu'une bien faible part des secrets de la politique allemande. Il ne connaît de même des projets du Haut Commandement que les échos qui se répercutent dans les couloirs de l'état-major de l'Armée et qui doivent faire dans les bureaux l'objet de nombreuses discussions.

Il ne faut donc pas attacher à ses déclarations une importance à laquelle elles ne sauraient prétendre en aucune façon.

Leur intérêt réside bien plutôt dans le fait que le Hauptmann von Albedyll est un des rares officiers allemands avec lequel il nous soit possible de parler sans grande contrainte et qui s'exprime en notre présence avec beaucoup de liberté, de bon sens et de franchise à l'égard du régime actuel de l'Allemagne.

J'accorde donc à ce qu'il m'a dit la valeur d'une information tirée d'un observateur raisonnable, sincère et assez bien renseigné.

Notre conversation n'a pas été ininterrompue. Elle s'est déroulée suivant les possibilités que m'ont offertes les circonstances mêmes de notre entretien. Elle a porté sur un certain nombre de questions de détail et également sur trois sujets plus importants : situation politique et militaire actuelle de l'Allemagne et possibilités de conflit — fortification de la frontière occidentale allemande — convocations de réservistes et mise sur pied d'unités de formation.

1° *Situation actuelle de l'Allemagne. Le problème des Sudètes. Les possibilités de conflit : arguments favorables et défavorables.*

Faisant état avec la plus grande discrétion, et sous la forme exclusive d'allusions imprécises,

(1) L'*Attaché-Gruppe* est la section de l'O.K.H. qui s'occupe des attachés militaires étrangers en poste à Berlin.

(2) Lire vraisemblablement : « certaines armes».

(3) « E » est la première lettre du mot *Ergänzungs*. On désigne de cette façon d'anciens officiers ayant interrompu leur carrière et revenus au service après 1935 lors de la reconstitution de l'armée allemande et du gonflement des effectifs sous le régime nazi.

des bruits qui circulent en Allemagne depuis de nombreuses semaines, de la violente campagne de presse déchaînée contre la Tchécoslovaquie par le ministère allemand de la Propagande, des mesures militaires récemment prises par le gouvernement allemand, j'ai exprimé au Hauptmann von Albedyll certaines craintes à l'égard de la situation politique actuelle et du déclenchement possible d'un conflit en Europe.

Comment ne serait-on pas très pessimiste, ai-je demandé à mon interlocuteur, en présence d'indices aussi graves qui paraissent dénoter de la part de l'Allemagne une volonté arrêtée de régler, même au prix d'une guerre, le problème posé par les Sudètes en Tchécoslovaquie?

Albedyll, sans nier l'évidence de certains faits, a cependant affirmé : « Je demeure optimiste et ne crois pas à un conflit prochain! »

Pour lui, les raisons de cet optimisme sont nombreuses : l'éventualité d'une guerre est parfaitement impopulaire dans la masse du peuple allemand; la population allemande est certainement très énervée à l'heure actuelle (quiconque vit en Allemagne ne peut manquer, il est vrai, de vérifier l'exactitude de cette opinion) et si des bruits de guerre sont répandus dans toute l'Allemagne, loin d'éveiller des échos favorables, ils ne font naître dans les esprits que du mécontentement; l'armée allemande mobilisée partirait en campagne avec un mauvais moral.

La propagande du Dr Goebbels elle-même serait incapable d'exalter les esprits et de créer l'enthousiasme indispensable à un peuple qui prend les armes. Elle n'est plus capable aujourd'hui d'exercer la moindre influence sur le peuple. « Le ministre de la Propagande, qu'on peut admirer ou mépriser, aimer ou détester, est en tout cas un homme intelligent. Or, il sait à quoi s'en tenir sur l'efficacité à l'intérieur du pays de l'arme qu'il manœuvre. » Il n'est pas sans intérêt d'ailleurs de constater le succès que les propagandes française et anglaise ont su obtenir par contre le 21 mai dernier !

Le commandement allemand, enfin, ne veut pas la guerre. Il sait quels risques l'Allemagne courrait en déclenchant un conflit européen. Il est convaincu que la France et l'Angleterre seraient contre l'Allemagne. Il n'ignore pas que l'unité nationale française, en dépit de certaines apparences, se ferait instantanément.

Albedyll, toutefois, doit reconnaître que dans l'entourage du Führer, toutes les voix ne s'élevaient pas en faveur de solutions exclusivement raisonnables et, qu'en définitive, la décision appartenant en Allemagne à un seul homme, il n'était pas possible d'affirmer que celui-ci ne serait jamais sensible qu'aux arguments de ses conseillers les plus sages.

Insistant sur les inquiétudes légitimes que pouvaient faire naître, dans l'esprit des observateurs étrangers, certaines mesures d'ordre militaire prises et certains bruits répandus en Allemagne, j'ajoutai : « Sans doute, deux hypothèses peuvent être faites : ou bien nous assistons à des préparatifs militaires qui dénotent une volonté certaine de l'Allemagne de recourir à la guerre, avec tous les risques que cette éventualité peut faire surgir, ou bien nous sommes en présence d'une manœuvre de bluff destinée à convaincre la France et l'Angleterre qu'elles doivent ne pas intervenir dans votre différend avec la Tchécoslovaquie. Et comme je lui demandais une explication, Albedyll me répondit : « Je vous le répète, je demeure optimiste; je crois à du bluff. »

Nous sommes donc en présence d'une contradiction formelle. La plupart des renseignements recueillis par l'ambassade de France à Berlin tendent à démontrer que, malgré les conseils de sagesse que lui prodiguent certains collaborateurs, le chancelier allemand serait décidé à ne pas reculer devant un conflit avec la Tchécoslovaquie et même avec la France et l'Angleterre, si un règlement pacifique du problème des Sudètes ne pouvait être obtenu.

Un officier de l'état-major de l'Armée dont les fonctions sont certainement modestes déclare au contraire : il y a une part de bluff dans les mesures prises, les bruits répandus, la propagande faite par la presse en Allemagne.

Albedyll ignore sans doute le véritable objet et peut-être aussi le sens exact des conseils secrets qui auraient été présidés par le Führer au cours des derniers mois. Dans la mesure toutefois où des membres du Haut Commandement y ont participé, il est probable que l'état-major de l'Armée en a recueilli des échos et que ceux-ci font l'objet de conversations privées dans les bureaux. L'état d'âme actuel d'Albedyll en porte vraisemblablement l'empreinte. S'il avoue qu'il croit à un certain bluff de la part du gouvernement allemand, il entend par là que le but poursuivi est de convaincre l'Angleterre et la France qu'elles n'ont pas à intervenir dans le règlement, même par les armes, de la question des Allemands des Sudètes.

En outre, il est intéressant de noter ce qui, dans les déclarations de mon interlocuteur, traduit dans ses grandes lignes la thèse du commandement allemand à l'égard de l'état de préparation militaire matérielle et morale de l'Allemagne.

Il me paraît possible et logique d'en tirer la conclusion suivante : l'état-major allemand envisagerait peut-être actuellement sans trop de défaveur une action militaire contre la Tchécoslovaquie, car il ne peut mettre en doute qu'elle serait très vite couronnée de succès; il désire fermement cependant que le conflit ainsi limité initialement ne s'étende pas par la suite et que l'armée allemande ne soit pas obligée de mener également des opérations contre les forces armées françaises et anglaises.

L'idée d'une guerre de longue durée est certainement repoussée par les chefs responsables de l'armée allemande.

2° *Fortification de la frontière ouest. Main-d'œuvre. Durée des travaux.*

J'ai tenté, au cours de mon entretien avec le Hauptmann von Albedyll, de faire quelques incursions sur le terrain des travaux en cours devant notre frontière. Le sujet, en raison de son caractère exclusivement militaire et secret, était difficile à traiter, et je ne pouvais attendre de réponses positives de mon interlocuteur.

Les impressions que j'ai recueillies peuvent toutefois se résumer ainsi : d'une part, le but poursuivi par le commandement allemand est bien de réaliser une région fortifiée à sa frontière ouest, devant la France, le Luxembourg et la Belgique, et non pas de se contenter de travaux légers dont la valeur stratégique serait douteuse; il s'agit, en définitive, de mettre le territoire allemand à l'abri d'une offensive possible des armées franco-anglaises, et, ce faisant, de convaincre la France et l'Angleterre qu'elles ne peuvent plus espérer intervenir militairement contre l'Allemagne avec quelque chance de succès.

Le désir du gouvernement allemand est, à n'en pas douter, de réaliser dans les délais les plus brefs l'œuvre entreprise. Mais, malgré l'importance très grande des effectifs mis en œuvre, étant donné la nature des travaux commencés, il est impossible d'admettre qu'ils pourront être achevés en quelques semaines, comme on l'a parfois prétendu. De longs mois seront nécessaires.

Les indications qui sont données, parfois dans la presse, sur le nombre des unités de pionniers et de travailleurs civils (Service de travail et ouvriers réquisitionnés) occupés à la frontière ouest, sont fortement exagérées: j'ai avancé le chiffre de 500.000 hommes dont 60 ou 65 bataillons de pionniers.

Albedyll ne m'a tout d'abord donné aucune réponse. Puis quelques heures plus tard, revenant de lui-même sur cette question, il m'a fait remarquer que l'armée allemande ne comptait pas un nombre aussi élevé d'unités du génie (ce que nous savions), qu'en outre certains bataillons travaillaient à la frontière est, qu'enfin certains autres étaient dans leurs garnisons du temps de paix (ce que nous avons vérifié ces temps derniers). De même, bien qu'il ne disposât d'aucune précision, il croyait pouvoir affirmer que le chiffre de 300.000 hommes était nettement excessif.

3° *Mise sur pied de formations de réserve. Recensement d'officiers en retraite.*

Albedyll n'a fait aucune difficulté pour reconnaître que la mise sur pied simultanée de nombreuses grandes unités de formation, en raison de la tension actuelle des relations politiques internationales, ne pouvait manquer d'accroître l'inquiétude de certains gouvernements étrangers. Il n'ignore pas, de même, que cette mesure contribue largement à énerver et inquiéter la population allemande.

J'ai essayé en vain d'obtenir quelques indications sur le nombre des divisions de formation qui seraient convoquées. Il n'est pas impossible, d'ailleurs, qu'Albedyll l'ignore. D'autre part, pour une raison que je n'ai pu déterminer, chaque fois que je parlais de « divisions de réserve », mon interlocuteur me parlait de « divisions de Landwehr ». Celles-ci, m'a-t-il dit, devront être rassemblées dans les camps seulement.

Il ne m'a pas formellement dit, toutefois, qu'aucune division de réserve ne serait réunie.

L'incertitude demeure donc quant au nombre total des divisions de réserve et de Landwehr, qui seront mises sur pied cet été.

4° *Libération d'une classe en novembre 1938.*

Contrairement aux bruits qui ont déjà couru, le Hauptmann von Albedyll m'a indiqué, comme une chose certaine, que la libération des hommes ayant terminé leurs deux années de service

aurait lieu cette année le 3 novembre. L'incorporation de la nouvelle classe commencerait de même vers le 15 novembre.

5° *Haut Commandement. Général von Fritsch.*

Ainsi que le général Beck l'avait dit récemment au général Renondeau [1], pour Albedyll il ne fait aucun doute que la retraite du général von Fritsch est définitive (nous n'envisagions ensemble que le temps de paix).

Je soulignais à cette occasion la lacune que me paraissait présenter encore, pour le temps de guerre, l'organisation actuelle du haut commandement allemand; depuis le départ du maréchal von Blomberg, il n'existe plus, en effet, de commandant en chef de la Défense nationale. « Ce serait, m'a-t-il été répondu, la plus forte personnalité militaire qui s'imposerait ! »

Albedyll, toutefois, exclut Goering.

6° *Régiment de chars à Pasewalk.*

En traversant cette ville, Albedyll, dont le père a commandé autrefois le régiment de cuirassiers de Pasewalk, m'a indiqué que, selon toute vraisemblance, un régiment de chars tiendrait garnison dans cette ville, dans un délai qu'il ne m'a pas précisé.

7° *Affectation du général Muff.*

L'ancien attaché militaire allemand à Vienne cessera bientôt ses fonctions actuelles auprès du général commandant le *Gruppenkommando* V et sera affecté *zur besonderen Verwendung* (*z.b.V*) à l'état-major du *Gruppenkommando* 2 à Kassel.

412

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 882 [2]. *Berlin, 18 août 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 16 novembre.)

Depuis l'alerte du 21 mai, l'Allemagne est le théâtre d'une recrudescence impressionnante d'activité militaire, de préparatifs sans cesse accélérés, d'une mobilisation progressive et toujours plus vaste des ressources humaines et matérielles du pays. Une brève récapitulation des mesures intervenues au cours des trois derniers mois donnera une idée de l'intensité et de l'ampleur de cet effort. L'acharnement et la fébrilité avec lesquels il est poursuivi amènent à se demander, une fois de plus, et dans ces circonstances particulièrement préoccupantes : quelles sont les intentions prochaines des dirigeants du Reich ? Considèrent-ils encore comme possible et souhaitent-ils un règlement pacifique du problème tchèque ou s'orientent-ils dès maintenant, et d'une façon délibérée, vers des solutions de violence ?

*
* *

(1) *Note du document :* lettre n° 606/A.M. du 11 juillet 1938. [Dont la reproduction a paru superflue.]
(2) Archives de l'ambassade.

Le redoublement d'activité militaire déclenchée en Allemagne par les événements du mois de mai s'est manifesté dans les domaines les plus variés — militaire proprement dit, économique et financier — par des décisions ne présentant souvent entre elles aucun lien apparent, mais convergeant toutes vers un même but : porter au maximum la puissance défensive, la force de choc et la capacité de résistance économique du Reich.

La première de ces mesures, celle qui a frappé le plus vivement les esprits, et qui a montré quels enseignements pratiques les chefs du IIIe Reich avaient tirés de la crise tchécoslovaque est *le décret en date du 22 juin* du maréchal Goering instituant la conscription civile obligatoire. Aux termes de ce décret, l'État se réservait le droit de disposer du travail, et par suite de la personne de tous les ressortissants allemands, hommes et femmes, de tous les âges et de toutes les professions, « afin d'assurer l'exécution sans délai de travaux d'un intérêt capital pour l'État ». Tous les citoyens du Reich se voyaient ainsi placés dans la situation de conscrits pouvant recevoir à chaque moment un ordre d'appel et tenus d'accomplir durant le temps qui leur serait prescrit la tâche qui leur serait assignée.

Dès sa promulgation, ce décret a été interprété comme l'annonce que de vastes travaux de fortification allaient être entrepris. Malgré la pénurie de bras dont souffrait déjà l'économie allemande, le Reich entendait s'assurer la main-d'œuvre nécessaire à l'exécution rapide de ces travaux. En même temps, il se réservait le moyen de préparer, pour l'industrie des armements et les entreprises connexes, le remplacement du personnel technique qui, en cas de mobilisation, viendrait à être versé dans des unités combattantes. Des ouvriers ou des ouvrières recevraient, au cours d'un stage forcé, les premières notions du métier qu'ils auraient à exercer en cas d'hostilités. Permettant la réquisition immédiate d'un nombre indéfini de travailleurs, le décret du 22 juin constituait donc également un instrument d'une grande souplesse pour l'amorce de la mobilisation industrielle, pour la solution du problème si difficile de la main-d'œuvre en temps de guerre.

Il ne devait pas tarder à être complété par une nouvelle loi fixant les droits de l'armée en matière de réquisitions.

Cette loi, datée du 18 juillet, obligeait toute la population du Reich (y compris les ressortissants étrangers), ainsi que toutes les personnes morales et juridiques — de droit privé ou public — à mettre à la disposition de l'armée ou des services désignés par les autorités militaires, logements, nourriture, fourrage, chevaux, voitures et autos, camions, carburants, terrains, bâtiments, outillage, ateliers, courant électrique, eau, etc. En outre, la même loi astreignait personnellement tous les assujettis, c'est-à-dire tous les habitants du Reich à l'exécution de certains services dont la nature et la durée n'étaient définis que d'une façon assez vague.

Jointe aux prescriptions du décret du 22 juin, la loi du 18 juillet mettait pratiquement, d'une façon permanente, à la disposition des autorités chargées de la défense nationale, la population du Reich tout entière avec l'ensemble de ses biens.

Quelques jours plus tard, le ministre de l'Intérieur promulguait une ordon-

nance qui ne permettait plus aucun doute sur la nature des travaux dont l'urgence justifiait, aux yeux des dirigeants du Reich, le recours à des méthodes aussi radicales.

L'ordonnance du 30 juillet créait sur la plupart des frontières du Reich des zones réservées dont l'accès était rigoureusement interdit à tous les membres en activité de service de l'armée, de la marine de guerre et de l'aviation militaire des pays étrangers [1]. A l'ouest, cette zone allait de l'entrée du Rhin en territoire hollandais jusqu'au lac de Constance et atteignait, dans la région du Rhin moyen, une largeur de près de 200 kilomètres. Une zone interdite était également établie sur la frontière occidentale de la Tchécoslovaquie, le long du Böhmer Wald, c'est-à-dire sur le chemin éventuel d'une armée qui, ayant emprunté la fameuse ligne du Main, essaierait d'opérer sa jonction avec des troupes tchécoslovaques.

En même temps, un communiqué officiel rappelait des règlements antérieurs, obligeant tous les Allemands à porter sur eux des pièces d'identité et tous les étrangers vivant en Allemagne à être constamment en possession d'un passeport. Le même communiqué ajoutait que ces prescriptions seraient appliquées avec une rigueur particulière dans la zone interdite située à la frontière occidentale du Reich.

Sur ces entrefaites, on apprenait que *les manœuvres d'automne de l'armée allemande* seraient aménagées, cette année, de façon à permettre la convocation de grandes masses de réservistes et la constitution de grandes unités de réserve, régiments et divisions. De source officieuse, on indiquait également que la population civile serait, dans une très large mesure, appelée à prendre part elle-même à ces manœuvres en se prêtant aux réquisitions de matériel et de services prévues par la loi du 18 juillet. Dans la limite des possibilités, les unités de réserve devaient être équipées, en effet, avec du matériel de transport et autre fourni par la population. Ainsi comprises, les manœuvres d'automne permettraient de procéder, sans que le gouvernement du Reich ait à prendre aucune mesure de mobilisation proprement dite, à un gonflement considérable des effectifs et à une sorte de mobilisation générale du pays.

*
* *

L'application faite dans la pratique du décret sur la conscription civile, et de la loi sur les réquisitions ainsi que les appels de réservistes ont eu effectivement pour résultat de donner à l'Allemagne l'aspect d'un pays qui se préparerait à quelque aventure belliqueuse.

A l'ouest, tout le long des frontières hollandaise, belge et française, les travaux de fortifications sont menés avec une hâte fébrile. Des centaines de milliers d'ouvriers y sont affectés. Ils ont été recrutés dans les milieux les plus divers, chômeurs autrichiens, jeunes gens du service du Travail, ouvriers et employés prélevés sur tous les corps de métier, depuis les électriciens jusqu'aux

[1] **Voir ci-dessus le n° 317 (et note).**

« boueux », en passant par les coiffeurs, les typographes et les charpentiers *.

La direction des travaux est assurée par des officiers, des ingénieurs civils et militaires, ainsi que par des sections de pionniers détachés d'unités actives étrangères à la zone rhénane. Il est difficile d'évaluer, même d'une façon approximative, les effectifs globaux ainsi mobilisés — et dont le nombre de cesse de s'accroître. Les chiffres de 200.000 Autrichiens ont été cités pour le Palatinat, de 40.000 ouvriers de diverses catégories pour la Sarre, de 100.000 pour le pays de Bade, de 2.000 terrassiers italiens à Saint-Wendel. Mais ces indications n'ont, bien entendu, pas pu être vérifiées.

A Munich, les autorités militaires ont réquisitionné 50 % des ouvriers en bâtiment; à Hambourg, 1.800 charpentiers ont été mobilisés pour six mois. De véritables rafles ont été opérées un peu partout danr les chantiers de construction. Des entrepreneurs privés se sont vu soudain enlever la totalité de leur personnel. L'industrie du bâtiment est, en fait, paralysée à un moment où la crise des logements commence à nouveau à sévir. Les autres branches sont plus ou moins durement atteintes, mais aucune n'a été épargnée.

Les levées de travailleurs ont été parfois opérées avec une extrême brutalité. Dans certaines villes, la police a procédé à de véritables coups de filets à la sortie des cinémas et autres lieux de plaisir. Les hommes réquisitionnés n'ont eu, le plus souvent, que vingt-quatre heures, ou moins de temps encore pour prendre leurs dispositions et se mettre en route. A Darmstadt, 600 jeunes gens enrôlés dans la matinée du 12 août ont dû partir le même jour à 14 heures pour Sarrebrück. Cette hâte fébrile n'est pas ce qui contribue le moins à inquiéter la population.

Les réquisitions de matériel en vertu de la loi du 18 juillet sont allées de pair avec la mobilisation des bras. Chevaux, motos, automobiles, camions, autobus ont été réquisitionnés par centaines et par milliers, notamment dans les villes de l'ouest et du sud-est de l'Allemagne, mais aussi en Saxe **. A elle seule, l'administration des Postes a mis à la disposition de l'armée 3.000 voitures automobiles. Des colonnes de camions et d'autobus, dont certaines comprenaient une centaine de voitures, ont pu être ainsi formées pour transporter de concert avec la Reichsbahn, mise, elle aussi, largement à contribution, les milliers d'hommes et les masses de matériel de toutes sortes nécessités par les fortifications (fils barbelés, piquets, ciment, sable, gravier, poteaux et poutres en acier). Des régions comme la Sarre et le Palatinat ont été transformées en vastes chantiers. En Sarre, l'afflux des ouvriers a pris de telles proportions que les services chargés de la répartition des denrées alimentaires ont dû tripler les contingents accordés aux commerçants de ce territoire.

D'importants travaux sont également signalés dans la région de Kehl, d'Appenweier, Pirmasens (Palatinat), de Trèves, face à la frontière luxembourgeoise et d'Aix-la-Chapelle, München-Gladbach, face à la frontière belge.

Déjà, il est possible de reconnaître les contours d'une première ligne de

(*) *Note du document :* Â Berlin, dans les journées des 15 et 16 août, ont été recrutés : 500 typographes, 200 électriciens, 200 ouvriers de la voirie.

** *Note du document :* 500 camions à Stuttgart, 500 camions à Carlsruhe, une partie des autobus de Munich.

défense (tranchées, réseaux de barbelés, fossés et autres obstacles antichars, petits ouvrages en ciment armé), tandis que, plus en arrière, apparaissent des ouvrages plus importants. A côté de fortifications échelonnées en profondeur et dont la construction demandera plusieurs mois, et, peut-être même plusieurs années (*), il est clair que les autorités militaires allemandes entendent pouvoir disposer, à proximité de la frontière dans un délai très bref, probablement fin septembre ou début d'octobre, d'une ligne continue de petits ouvrages défensifs qui leur permettrait de faire face, le cas échéant, à des éventualités prochaines.

Mais d'autres ouvrages assez légers, situés à une plus grande distance de la frontière, seraient également achevés assez rapidement. C'est ainsi qu'une ligne de soutien serait déjà établie en arrière du bassin de la Ruhr (Münster-Hamm-Werl-Arnsberg).

D'autre part, on procéderait actuellement à la construction d'un canal antitank parallèle à l'autostrade Francfort-Carlsruhe. En même temps, on refait et on élargit, à la hâte, certaines routes d'une importance stratégique évidente, telle que celle de Sarrebrück à Francfort et à Hanau par Mayence.

Aux appels et aux réquisitions nécessités par l'ampleur et la rapidité des travaux de fortifications sont venus s'ajouter, vers la fin du mois de juillet, *les convocations et les réquisitions pour les manœuvres.*

Les conditions dans lesquelles se déroulent ces manœuvres ont provoqué, dans certains milieux français et anglais, une assez vive émotion. La presse allemande a protesté que toutes les suspicions formulées à cet égard contre l'Allemagne étaient absolument injustifiées et a affirmé que le Reich — imitant en cela l'exemple de certains pays — ne faisait que prendre des mesures normales pour assurer l'instruction et l'organisation de ses réserves.

Pour ce qui est du nombre des réservistes convoqués, il est certain que les chiffres indiqués par quelques journaux français ou britanniques sont plus ou moins fantaisistes. On ne possède, en effet, à cet égard, aucune base d'évaluation sérieuse.

Il n'en demeure pas moins, étant donné le nombre de classes sur lequel portent les convocations, que ce chiffre doit être très élevé. Des divers indices recueillis se dégage l'impression que l'un des objectifs principaux poursuivis par les autorités militaires allemandes est de former non seulement des unités de réserve, mais aussi des unités de *Landwehr* avec des hommes de 35 à 45 ans, de les entraîner au maniement des armes dont elles seraient dotées en temps de guerre, de les équiper avec les moyens de fortune pris sur l'habitant et de se rendre compte de leur valeur combative. Des convocations ont été également adressées à des hommes âgés de 55 ans. La durée des périodes est, d'ailleurs, très variable. Elle va de quatre jours pour les hommes de l'auxiliaire à neuf semaines pour les autres réservistes. On ne peut donc se défendre du sentiment qu'en dehors d'un légitime souci d'instruction, le commandement allemand cherche, en même temps, à grossir considérablement, durant une période jugée critique, la masse des effectifs sous les armes.

(*) ***Note du document :*** **Les autorités militaires ont passé avec un entrepreneur de Sarrebrück un contrat de deux ans.**

Cette intention apparaît plus clairement encore dans le fait que les hommes libérables à partir du 15 septembre seront maintenus sous les drapeaux jusqu'au 1er novembre [1].

* * *

L'impression assez troublante qui se dégage de l'ensemble de ces dispositions se trouve renforcée encore par diverses mesures de précaution, qui ne sont généralement adoptées qu'à l'approche d'événements graves.

C'est ainsi que l'office du Blé du Reich a ordonné le transfert à l'intérieur des stocks de céréales se trouvant dans les provinces rhénanes, en Hesse et en Bade. En outre, la presse a annoncé la création de silos d'une capacité inaccoutumée. De plus, les minoteries ont été invitées à conserver en stock le sixième de leur contingent de base.

D'autre part, l'inventaire de toutes les stations d'essence a été ordonné pour le 1er septembre et, à Berlin, l'autorité militaire a fait saisir tous les dépôts d'un carburant particulièrement riche en benzol.

Pour faire face aux formidables dépenses qu'entraînent tous ces préparatifs militaires, le gouvernement qui a déjà augmenté le taux de l'impôt sur les sociétés aurait l'intention d'établir bientôt un impôt spécial extraordinaire, le *Wehrsteuer*, qui atteindrait 30 % de l'impôt sur le revenu, et qui rappelerait étrangement le fameux *Wehrbeitrag* levé à la veille de la guerre de 1914.

Ainsi que le constate le général Renondeau, dans le rapport dont j'adresse copie au Département [*], l'état de préparation de l'armée allemande, et même de l'Allemagne tout entière, n'a jamais été poussé dans tous ses détails à un degré aussi élevé. Tout se passe comme si le Reich voulait se trouver en mesure de faire face, dans le courant de l'automne prochain, à des complications belliqueuses.

C'est bien là, du reste, le sentiment de la population allemande. Celle-ci est convaincue que le Reich s'achemine de nouveau, et à brève échéance, vers une guerre et que le conflit germano-tchèque ne pourra être résolu sans un recours aux armes. Une véritable psychose de guerre s'est emparée des esprits. Mieux que de longs commentaires, un fait précis dépeindra la nervosité et l'inquiétude générales. A Leipzig, une panne d'électricité étant survenue, la semaine dernière, au cours d'une séance de cinématographe et du bruit s'étant fait entendre dans la salle, les spectateurs ont cru à une attaque d'avions ennemis et, pris de panique, se sont précipités vers la sortie, dans un tel affolement que plusieurs d'entre eux ont été blessés.

Conscription civile, réquisitions, fortifications, renforcement de la surveillance des étrangers, convocations massives de réservistes, stockage de céréales, saisie de carburants, nouvelles mesures fiscales, pour ne rien dire de la chute verticale des valeurs en bourse, ni de la campagne incendiaire menée sans relâche par la presse contre la Tchécoslovaquie, autant de mesures et d'indi-

(1) Voir ci-dessus le n° 387.

(*) *Note du document* : Cf. dépêche n° 879 (Europe) du 18 août 1938 [cette dépêche est reproduite sous le n° 411].

ces qui ont persuadé la majorité des Allemands que les événements glissaient désormais sur une pente fatale et qu'un conflit armé était inévitable.

Le gouvernement du Reich est-il, dès maintenant, ou résigné ou résolu à ce conflit? A-t-il renoncé à un règlement pacifique du problème tchèque et a-t-il opté, une fois de plus, pour les méthodes brutales?

*
* *

On peut considérer aujourd'hui comme établi qu'au mois de mai, l'Allemagne, après avoir d'abord résolu de recourir à la force, a pesé les risques de l'aventure et a décidé de s'abstenir.

Depuis lors, les raisons qui la poussaient à trancher par la violence son différend avec la Tchécoslovaquie n'ont guère changé. La tension germano-tchèque n'a pas diminué. Des deux côtés, au contraire, les ressentiments, les méfiances, les haines se sont accumulés. L'exposé fait hier par le député sudète Kundt [1] vient encore de montrer qu'en ce qui concerne le problème des nationalités, l'opposition entre le gouvernement de Prague et les délégués de M. Henlein demeure entière, qu'un fossé large et profond sépare les protagonistes d'une autonomie territoriale intégrale et les défenseurs de l'unité et de la souveraineté de l'État tchèque.

Lord Runciman réussira-t-il à jeter un pont par-dessus ce fossé, à trouver une formule de conciliation entre les revendications sudètes — soutenues et même dictées par le Reich — et les répugnances tchèques à abandonner une partie du territoire à des allogènes qui se réclament hautement d'un peuple, sinon d'un gouvernement étranger? Le ministre de Tchécoslovaquie que j'ai vu hier à son retour de Prague paraissait quelque peu rassuré et m'a affirmé que lord Runciman espérait arriver à un compromis. Mais, en Allemagne, on se montre plutôt sceptique sur les chances de succès du médiateur anglais. On observe ses démarches avec intérêt. On n'est pas loin de penser, cependant, que sa mission n'aboutira qu'à reculer de quelques semaines le dénouement du problème. Secrètement, on espère que les conclusions auxquelles il parviendra seront plutôt défavorables aux Tchèques et placeront le gouvernement de Prague dans une situation délicate à l'égard de l'opinion anglaise. On constate en tout cas que, jusqu'ici, les efforts du ministre anglais n'ont nullement apaisé le conflit entre les Sudètes et les Tchèques ou, plus exactement, entre Prague et Berlin.

D'autre part, rien ne permet de penser que les chefs nazis et le Führer lui-même aient renoncé à leur but : rattacher les Sudètes au Reich et vassaliser ou morceler le reste de la Tchécoslovaquie.

Les mobiles qui, en mai dernier, incitaient l'Allemagne à une opération brutale n'ont donc rien perdu de leur force sur l'esprit des nazis.

En est-il de même des raisons qui ont fait hésiter le Reich et l'ont amené à renoncer, provisoirement du moins, à l'emploi de la violence?

Deux sortes de considérations — techniques et diplomatiques — semblent

[1] Voir ci-dessus les nos 405, 408.

avoir au mois de mai dernier arrêté l'Allemagne sur la pente d'un conflit armé.

Au point de vue technique, l'Allemagne n'était pas suffisamment prête pour se lancer dans une guerre de quelque envergure.

Elle avait peut-être espéré agir par surprise; mais, en présence de la mobilisation tchèque, les préparatifs militaires du Reich n'étaient pas suffisamment avancés pour triompher d'une manière foudroyante d'une résistance sérieuse. D'autre part, la précarité de ses réserves économiques et de ses ressources financières lui conseillait la prudence. Ces considérations n'auraient sans doute pas arrêté les plus impétueux d'entre les nazis, si la situation internationale s'était présentée sous un jour plus favorable.

Mais *au point de vue diplomatique*, l'Allemagne, contre son attente, a vu se dresser en face d'elle le bloc franco-britannique, résolu à se porter au secours de la Tchécoslovaquie, si ce pays était victime d'une agression.

D'autre part, l'attitude de la Pologne demeurait équivoque, celle de la Hongrie restait hésitante. Quant à l'Italie, elle n'avait probablement pas encore précisé d'une façon nette la forme ni l'étendue de son concours éventuel.

Dans quelle mesure et dans quel sens la situation militaire et diplomatique de l'Allemagne s'est-elle modifiée depuis le 21 mai. ?

Pour ce qui est de la situation *militaire*, il suffit de renvoyer à la première partie de cette dépêche où sont exposés les préparatifs poursuivis fébrilement par le Reich au cours des trois derniers mois. Les fortifications élevées à la frontière occidentale, bien qu'elles n'en soient encore qu'à leur premier stade, constitueront déjà dans quelques semaines un obstacle sérieux pour toute armée qui essaierait de pénétrer par l'ouest en territoire allemand. Des progrès auront été réalisés dans l'organisation et l'instruction des réserves qui constituaient l'une des principales faiblesses de l'armée allemande. Ce n'est pas à dire que toutes les lacunes doivent être bientôt comblées. D'après certaines informations provenant de source sérieuse, les chars de combat, même après les améliorations qui leur ont été apportées, ne donneraient pas encore satisfaction et le commandement envisagerait de les remplacer au cours des deux prochaines années par du matériel nouveau. D'autre part, l'encadrement — de l'active et des réserves — est encore défectueux. Mais l'état-major allemand peut espérer que ces lacunes se trouveront compensées, dans une large mesure, par l'avance acquise sur les armées étrangères en d'autres domaines — notamment l'aviation et la D.C.A.

Reste le problème très important des ressources économiques et financières. Ces réserves ont pu être aménagées d'une façon plus judicieuse, mais elles n'ont pu être accrues sensiblement au cours des trois derniers mois. Mieux préparée à affronter une guerre de courte durée, dotée d'une meilleure organisation défensive et d'une puissance de choc sensiblement accrue, l'Allemagne ne serait pas, dans un avenir prochain, en meilleure posture qu'elle ne l'était au mois de mai, pour soutenir une guerre de longue haleine. La situation diplomatique autorise-t-elle le Reich à espérer qu'un conflit éclatant à propos de la Tchécoslovaquie pourrait être localisé?

Il n'est pas douteux qu'à certains égards, la position du Reich ne soit amé-

liorée. La Hongrie, qui a reçu, au mois de juin, la visite du général von Keitel [1], est entrée beaucoup plus avant dans l'orbite de l'Allemagne. Le prochain voyage du régent Horthy à Berlin [2] ne peut qu'accentuer cette évolution. L'attitude de la Pologne paraît dictée surtout par l'espoir de se voir attribuer, dans un partage éventuel de la Tchécoslovaquie, le territoire de Teschen.

Quant à l'Italie, elle n'a cessé, depuis le discours de Gênes [3], de resserrer ses liens avec le Reich. Étant donné l'intimité qui existe désormais entre les deux pays et leur constant souci d'harmoniser en toutes choses leur conduite, on est fondé à penser que si elle ne s'est pas encore engagée à se ranger aux côtés du Reich au cas où l'affaire tchèque tournerait au drame, l'Italie a cependant promis de seconder indirectement l'Allemagne en renforçant, par exemple, son action en Espagne ou en suscitant dans le monde arabe des difficultés aux Français et aux Anglais.

Restent la solidarité *franco-britannique*, principal obstacle aux ambitions allemandes, et la fidélité de la France à ses engagements envers la Tchécoslovaquie.

Si les mêmes circonstances se reproduisaient, les gouvernements de Londres et de Paris se montreraient-ils aussi résolus qu'au mois de mai? Seraient ils encore disposés à assumer les risques d'une intervention militaire en faveur de Prague?

Bien des Allemands espèrent que l'équipement de la frontière occidentale du Reich découragerait les Français d'intervenir. D'autres escomptent la lassitude de l'opinion britannique et l'impression défavorable que pourrait produire sur elle un échec de la mission de lord Runciman. Réduite à elle-même, la France se verrait condamnée à l'inaction.

C'est donc une fois de plus sur l'Angleterre que le Reich fait porter tout l'effort de sa propagande et de sa diplomatie. Convaincre la Grande-Bretagne que les revendications des Sudètes sont parfaitement légitimes, que l'intérêt porté par le Reich à ses frères de race est tout naturel, que le racisme comporte en lui-même ses propres limites et exclut toute visée à l'hégémonie européenne, que c'est de Prague et de Prague seulement que vient la menace qui pèse sur la paix du monde, tel est le but principal de la politique allemande. On voit ainsi apparaître à nouveau l'espoir souvent déçu, mais toujours renaissant, de désarmer les méfiances anglaises à l'égard du Reich et d'ébranler l'entente entre les deux puissances occidentales.

En l'état actuel des choses, les dirigeants du Reich n'ont cependant aucune raison valable de considérer que cette entente est moins solide qu'autrefois. Le bloc franco-britannique demeure ainsi le principal facteur avec lequel doive compter leur politique et le rempart le plus solide de la paix.

(1) Voir ci-dessus les nos 80, 179.

(2) Qui aura lieu du 22 au 27 août. Au cours de ce voyage, le Régent, arrivé à Kiel, devait visiter Heligoland, Hambourg, prononcer un toast à la Chancellerie (le 24), puis assister le lendemain à une grande parade militaire dans les rues de la capitale allemande. Voir ci-après le no 503.

(3) Prononcé le 14 mai : voir, au tome IX de la présente série, les nos 335, 339 (et note), 355, 357, 360, 372. 377.

Cependant, en présence des préparatifs militaires du IIIe Reich, de la haine dont ses chefs demeurent animés à l'égard de Prague, de leur dessein bien arrêté de constituer au sein de l'Europe un bloc de 80 millions d'Allemands, ce serait peut-être se laisser aller à une illusion dangereuse que de croire que l'étroite union entre la France et la Grande-Bretagne suffira toujours à retenir le Reich dans l'exécution de ses ambitieux desseins.

Que la décision du Führer soit dès maintenant arrêtée ou non, que le Chancelier ait ou n'ait pas encore choisi définitivement entre un règlement pacifique et une solution violente du problème sudète, les mesures prises depuis le 21 mai, avec une hâte dans laquelle le peuple allemand lui-même voit l'indice d'une guerre prochaine, révèlent de la part du chef du IIIe Reich une volonté et un plan d'action bien déterminés.

Le Führer veut, par des préparatifs d'ailleurs poursuivis à ciel ouvert, faire pression sur le gouvernement tchécoslovaque et sur ses protecteurs afin d'amener Prague au maximum de concessions, c'est-à-dire à l'acceptation des revendications de Carlsbad.

Si cette méthode ne réussit pas, le Chancelier veut être en mesure de procéder à un coup de force.

Par la construction d'ouvrages défensifs et le renforcement des effectifs sous les armes, il espère intimider Paris et Londres et décourager la France de se porter, le cas échéant, au secours des Tchèques.

Si ces calculs étaient déjoués et si un conflit éventuel entre l'Allemagne et la Tchécoslovaquie dégénérait en une conflagration générale, le chef du IIIe Reich espère que, grâce à l'avance acquise par ses préparatifs militaires, le Reich pourrait, dès le début, frapper des coups décisifs et mettre fin rapidement aux hostilités. Une guerre relativement courte, en effet, est la seule que l'Allemagne puisse envisager avec des chances sérieuses de succès.

Telles apparaissent à la lumière des vastes préparatifs militaires auxquels le Reich procède depuis le 21 mai les intentions de la politique allemande. Il n'est plus possible de tenir aujourd'hui pour certain qu'en tout état de cause, l'Allemagne reculerait devant une solution extrême. Mais il n'est pas non plus exclu que le Reich se contente d'une solution qui serait approuvée par la France et par l'Angleterre et qui comporterait, de la part de Prague, des concessions suffisamment larges. En allant jusqu'à l'extrême limite de la bonne volonté, le gouvernement tchèque aurait en tout cas l'avantage de se concilier l'opinion britannique et le mérite d'avoir fait tout ce qui était en son pouvoir pour sauvegarder la paix.

413

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
aux Chargés d'affaires de France à Londres, Prague [1].

T. nos 2596 à 2598; 708-709. Urgent. Secret. Réservé.

Paris, 19 août 1938, 15 h.

Pour Londres. En réponse au télégramme de Prague nos 1707-1709 [2], qui vous est transmis sous les nos 2599 à 2601, j'adresse à notre chargé d'affaires le télégramme suivant dont vous pourrez confidentiellement faire état auprès du Foreign Office.

Pour les deux postes. Les considérations d'ordre technique qui militent en faveur du projet dont vous a entretenu M. Krofta ont assurément une valeur que ni le président du Conseil ni moi ne saurions méconnaître. Toutefois, nous ne pouvons nous dissimuler le parti que, sur le plan politique, la propagande adverse ne manquera pas d'en tirer, dans les circonstances présentes. Au surplus, la mesure envisagée n'apparaît pas indispensable pour assurer à la Tchécoslovaquie dans les prochaines semaines le supplément d'effectifs reconnu nécessaire.

Veuillez en conséquence faire savoir confidentiellement à M. Krofta que, après avoir pris l'avis de ses conseillers militaires les plus qualifiés, le gouvernement français attire l'attention du gouvernement tchécoslovaque sur le grand intérêt politique qu'il verrait, — aussi longtemps que la tension actuelle persistera dans la situation internationale—, à ce qu'il fût recouru à une méthode plus discrète pour obtenir le résultat cherché. A cet effet, il devrait suffire de décider et d'annoncer en temps utile que le contingent libérable fin septembre sera provisoirement maintenu sous les drapeaux. Une telle mesure donnerait d'autant moins lieu à malentendu qu'elle trouverait sa justification immédiate dans les dispositions analogues qui sont déjà ou qui vont être prises en Allemagne. Nous sommes, en effet, informés de l'intention du ministère de la Guerre allemand de maintenir sous les drapeaux, jusqu'au 31 octobre, le contingent libérable le 1er octobre. S'il était possible que la décision tchèque ne fût rendue officielle qu'après la décision allemande, cela vaudrait encore mieux.

(1) Par avion, pour Londres, par fil pour Prague.
(2) Du 18 août, reproduit ci-dessus sous le n° 407.

414

M. LAMARLE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1728 à 1734. *Prague, 19 et 21 août 1938* (1).

(*Reçu :* le 22, 11 h. 30.)

La situation telle qu'elle résulte de la conférence du 17 août (2) et de l'opposition des deux thèses gouvernementale et sudète est assez bien définie dans l'éditorial que publie aujourd'hui la *Zeit*.

« Nous demandons, écrit l'organe du parti Henlein, la reconstruction de l'État sur une base plurinationale et fédérative, ce qui comporte une large autonomie, une liberté entière dans les domaines spirituel et culturel et une juste participation à la direction de l'État.

Prague voit dans ces revendications un danger pour l'unité et la solidité de cet état. A la base du différend, il y a donc un manque de confiance et c'est seulement par un rétablissement de la confiance mutuelle que les deux points de vue peuvent se rapprocher. Les difficultés ne portent donc pas sur des questions juridiques; elles sont d'ordre psychologique. L'égalité des droits que nous réclamons suppose une confiance réciproque. Si cette condition primordiale était remplie, les divers points du problème se régleraient facilement. Dans le cas contraire, le moindre détail devient un obstacle. »

Les considérations publiées par la *Zeit* sont fort justes et le correspondant de la ... (3) a plusieurs fois insisté sur un aspect fondamental du problème.

Dans les milieux diplomatiques de Prague, quelques esprits optimistes veulent voir dans l'article de l'organe officiel des Sudètes un indice favorable. Une telle interprétation est, dans une certaine mesure, défendable. Mais on doit considérer que le journal, en faisant appel à la confiance du peuple et du gouvernement tchécoslovaques, néglige de donner aucun argument susceptible d'étayer cette confiance. Si la vague pangermaniste doit l'emporter définitivement sur le patriotisme régional des Sudètes et si ces derniers voient dans leur collaboration avec les Tchèques un simple moyen de servir les intérêts du Reich, on conçoit que les dirigeants de Prague restent réservés mais aient le souci de se prémunir contre ce danger.

A cette observation, le parti Henlein répondrait sans doute que ce n'est pas seulement entre les Tchèques et les Sudètes qu'il importe de rétablir la confiance, mais entre les Tchèques et le peuple allemand tout entier, c'est-à-dire Prague et Berlin. Ce serait là évidemment l'idéal. Mais il faut considérer

(1) Par avion.
(2) Voir ci-dessus les nos 405, 408.
(3) Lacune de déchiffrement.

que la Tchécoslovaquie n'est qu'un îlot slave auprès de la masse du germanisme et que, étant donné les ambitions de l'Allemagne en Europe centrale, une amitié trop étroite entre les deux pays signifierait en réalité un asservissement du plus petit.

D'autre part, il y a, dans les déclarations faites le 17 août par M. Kundt (cf. mon télégramme nº 1706) [1], un passage qui est de nature à compliquer encore le problème. Le chef de la délégation sudète a prévenu que son parti n'accepterait jamais de ratifier « les gains indûment réalisés, depuis 1919, par la politique de tchéquisation aux dépens de la population allemande ». Il importerait tout d'abord de savoir quelles prétentions concrètes le groupe allemand entend tirer de cette thèse. De plus, il est tendancieux de présenter la situation respective du germanisme et du slavisme de Bohême en 1919 comme absolument juste et normale. Cette situation était, en effet, le résultat des longs efforts de germanisation déployés par la monarchie des Habsbourg.

Les Tchèques pourraient tout aussi bien, en invoquant d'autres périodes de l'histoire, affirmer que l'état de choses actuel leur est encore défavorable. En vérité, poser la question de cette façon c'est la rendre à peu près insoluble. C'est spécialement dans ce domaine que les deux parties doivent faire preuve de bonne volonté et d'esprit de conciliation.

415

M. Peretti de la Rocca, Ambassadeur de France, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

L [2]. *Paris, 19 août 1938.*

J'ai trouvé hier soir en rentrant de province votre mot personnel du 13 [3]. Je me tiens à partir de lundi [4] à votre entière disposition.

Les renseignements qui me sont arrivés de Burgos pendant mon absence de Paris confirment *en tous points* les indications que vous a données M. Quiñones de Leon lors de son dernier entretien avec vous.

L'ancien ambassadeur du roi d'Espagne a pris le dessus sur ses adversaires qui, je vous l'ai dit, sont nombreux à Burgos. Le texte de la note que le général Franco vient d'adresser à Londres m'en donne la preuve [5]. Elle est en grande partie inspirée par M. Quiñones de Leon dont j'ai retrouvé en la lisant certaines idées personnelles, notamment la demande de reconnaissance préalable

(1) Ci-dessus reproduit sous le nº 405.
(2) Papiers Bonnet.
(3) Il s'agissait d'un bref accusé de réception de la lettre de M. Peretti de la Rocca en date du 23 juillet, lettre ci-dessus publiée sous le nº 257.
(4) C'est-à-dire le 22 août.
(5) Texte reproduit ci-dessus sous le nº 389, du 15 août.

de la belligérance. Cette note, vous en avez eu connaissance intégrale avant le gouvernement britannique lui-même. Ce serait un coup de maître de désigner votre représentant officieux à Burgos (un jeune secrétaire d'ambassade dont la personnalité ne serait discutée ni dans la presse française, ni dans la presse espagnole) avant que le gouvernement britannique vous ait communiqué officiellement la note du général Franco. Cela améliorerait grandement notre situation en Espagne, en Angleterre et dans l'opinion générale.

416

NOTE DE L'INSTITUT D'ÉTUDES EUROPÉENNES DE STRASBOURG

La situation à Prague

N. nº 1340. Strictement confidentiel. *Strasbourg, 19 août 1938.*

Les bruits les plus divers circulent en ce moment à Prague où bien des gens estiment que l'atmosphère actuelle ressemble assez à celle qui régnait à Vienne avant le 12 mars. Ces bruits et ces rumeurs, il est utile de les enregistrer comme tels, à titre d'indice psychologique et sans vouloir pour autant porter un jugement sur leur bien-fondé. Souvent les éléments de contrôle manquent totalement et il serait trop hasardeux d'essayer d'interpréter ces résultats, mouvants et incertains, de la nervosité et d'une attente qui se prolonge.

On a parlé de la démission éventuelle de M. Milan Hodza, président du Conseil. A ce propos certains milieux déclarent déjà que cette démission ne changerait rien, de prime abord, aux négociations actuellement en cours. L'ancien président du Conseil Malypetr succéderait à M. Hodza et remplacerait ce dernier dans les pourparlers engagés avec lord Runciman et les Allemands des Sudètes. L'on dit que M. Malypetr aurait sur l'actuel président du Conseil l'avantage de mieux s'entendre avec M. Benès. Il est inutile de revenir sur les divergences qui peuvent exister entre le président de la République tchécoslovaque et M. Hodza, divergences dont la nature exacte et dont les variations ont été à maintes reprises évoquées dans ces notes.

Suivant les mêmes bruits, M. Hodza serait appelé, en cas de démission, à rendre à son pays des services pour le moins aussi importants que ceux qui lui sont demandés actuellement. En sa qualité de Slovaque, il pourrait s'employer, dit-on, à refaire et à consolider la parfaite entente entre les Tchèques et les Slovaques, en rassemblant autour de lui tous les éléments non-autonomistes.

Par ailleurs on relève comme extrêmement symptomatique le fait que la vieille noblesse de Bohême commence à sortir de sa réserve, devenue traditionnelle, et à se mêler aux luttes actuelles. Les sollicitations dont lord Runciman est l'objet de sa part en est un indice notamment. Il y a du reste plusieurs

années déjà que l'on prévoyait, pour le jour où les évènements les y obligeraient, un « réveil » politique de ces éléments restés systématiquement à l'écart de la vie publique du pays.

Grands propriétaires terriens pour la plupart, ils avaient, depuis la chute de la double monarchie, perdu tout contact avec le peuple. Les divers gouvernements n'avaient pas fait appel à eux. Et beaucoup d'entre eux essayaient de continuer à vivre comme si, en fait, rien n'avait été changé aux conditions politiques d'autrefois. Ils formaient un cercle fermé et adoptaient la « nationalité » de l'entourage de leur résidence. Les amphitryons de lord Runciman, par exemple, les princes Kinsky, se disent Tchèques, tandis que leurs cousins, les comtes Kinsky, se disent Allemands des Sudètes.

Si aujourd'hui ces milieux jugent effectivement le moment venu de prendre leur part aux événements qui sont en cours ou qui se préparent, cela prouverait combien l'émotion qui s'est emparée du peuple tchécoslovaque est profonde et pousse des racines lointaines. Ce serait alors le dernier carré des « vieux Autrichiens » qui prendrait parti dans l'évolution où est engagé l'ordre établi en Europe centrale par les traités de paix.

417

COMPTE-RENDU [1]

Réunion du 19 août 1938
chez le Ministre des Affaires étrangères,
avec M. Corbin et M. Massigli

I. Il résulte de l'ensemble des renseignements que nous avons reçus que la réponse du gouvernement de Burgos, préparée il y a quinze jours [2], devait être beaucoup plus positive et permettre une application plus rapide du plan. La reconnaissance de la belligérance ne figurait vraisemblablement pas comme une condition nécessaire dans la réponse primitive. Elle a été introduite à la demande vraisemblablement du gouvernement allemand. Sur ce point, notre opinion est unanime. L'Allemagne estime qu'elle a intérêt à éviter tout apaisement en Espagne. Elle souhaite que des incidents graves surviennent entre l'Italie et la France à ce sujet. Elle pense qu'elle pourra traiter ainsi avec plus de force et de chances de succès le problème tchécoslovaque dans les semaines qui vont venir.

II. M. Corbin pense qu'en présence de ce fait, il serait extrêmement imprudent de présenter la réponse du général Franco comme fermant définitivement

(1) Papiers Bonnet.
(2) Réponse ci-dessus reproduite sous le n° 389.

la porte à tous pourparlers. Il pense que le Comité de non-intervention va se réunir et il croit que le Comité décidera de faire une démarche pressante auprès du gouvernement italien et du gouvernement allemand pour leur demander d'appuyer une démarche auprès du gouvernement de Burgos en vue de lui faire retirer ou modifier la condition préalable. Il estime, au surplus, que peut-être il y aura lieu de demander aux deux gouvernements de Barcelone et de Burgos de retirer l'un et l'autre leurs réserves.

III. M. Corbin comme M. Massigli pensent que ce serait une faute grave d'interpréter la réponse de Franco comme absolument négative et laissant la porte ouverte à toutes les interventions en Espagne. Ils pensent que ce serait donner aux Allemands et aux Italiens l'occasion qu'ils cherchent d'une agitation redoublée en Espagne au cours des mois de septembre et d'octobre. Ils estiment que ce serait également l'occasion donnée à l'Italie et à l'Allemagne de reprendre des fournitures massives à Burgos. Ils pensent donc que nous devons continuer la politique souple et prudente que nous avons jusqu'ici employée.

M. Massigli estime même que si l'on jugeait le problème en dehors de toutes préoccupations de politique intérieure, on serait amené à avoir le plus rapidement un agent à Burgos pour contrebattre l'influence allemande.

IV. A la suite de cette conversation, je rappelle que M. Malvy doit prochainement partir pour l'Espagne en accord avec le général Jordana, pour rétablir des relations normales avec l'Espagne nationale, désormais possibles puisque la question de l'or [1] et de la frontière a été réglée.

418

M. Blondel, Chargé d'Affaires de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 386. Très confidentiel. *Rome, 19 août 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 30 décembre.)

J'ai eu l'honneur de signaler par le télégraphe tous ces jours-ci les vives attaques déclenchées dans la presse fasciste contre la France ainsi que la campagne de dénigrement systématique et violent dont notre pays est l'objet de la part de tous les journaux italiens. Par ailleurs, les manifestations hostiles à notre endroit du gouvernement de Rome et de M. Mussolini personnellement se sont multipliées. J'ai indiqué comment, à l'issue des manœuvres du corps d'armée de Rome, M. Mussolini avait déclaré qu'il « ne se faisait pas d'illusions

[1] Voir ci-dessus le nº 90-II (note).

et qu'il se préparait », ce qui ne pouvait avoir qu'un sens nettement menaçant à notre égard. Par la suite, les journaux ont développé à l'envi le thème de la guerre courte pour bien démontrer aux démocraties française et britannique qui entendent, en cas d'agression, résister et faire une guerre d'usure, que les pays totalitaires se flattent d'obtenir un résultat rapide grâce à des opérations décisives. Le communiqué publié à la suite du retour à Rome du maréchal Balbo après son séjour à Berlin (1) et dans lequel on a insisté « sur le développement des forces aériennes allemandes » et sur « la satisfaction du Duce pour la façon dont s'était passé ce voyage et pour ses résultats », est évidemment destiné également à faire impression sur la France par un rappel, qu'on peut difficilement qualifier de discret, du potentiel de guerre de l'Allemagne notamment dans le domaine aéronautique, et pour nous donner à entendre que les deux pays ont jeté les bases d'une collaboration encore plus étroite que par le passé dans le domaine aérien. Enfin la note officielle publiée hier dans la presse sur le raid aérien accompli par le chef du gouvernement qui s'est rendu lui-même, pour la première fois depuis qu'il a pris le pouvoir, dans l'île de Pantelleria, dont on connaît la situation en face de la Tunisie et le rôle en cas de guerre, est encore plus significative s'il est possible des mauvaises intentions dont le gouvernement de Rome entend à l'heure actuelle faire montre à notre égard. On peut se demander entre autres ce que signifient les paroles prononcées par M. Mussolini après avoir visité les « travaux du port » et les « installations de cette base » lorsqu'il a déclaré à la population que « tous les problèmes de l'île seraient bientôt résolus »? J'ajoute qu'un de mes collaborateurs a appris de source sûre que des instructions formelles avaient été données à tous les journaux par le ministère de la Culture populaire en vue d'assurer le plus grand retentissement au séjour si bref que le chef du gouvernement a fait ainsi inopinément dans l'île de Pantelleria dont il fallait souligner l'importante position stratégique. Quelques heures plus tard, d'ailleurs, on a fait savoir aux journalistes italiens qu'il n'y avait plus lieu d'insister à ce sujet après la publication du communiqué donné par le ministère dans toute la presse de la Péninsule.

Par ailleurs, la persistance de la campagne tendant à démontrer contre toute vérité que la France continue à intervenir effectivement en faveur des « rouges » espagnols donne également l'impression que l'Italie entend non seulement polémiquer avec nous et maintenir des raisons de tension entre les deux pays, mais couvrir par avance ses envois éventuels et l'intervention massive à laquelle elle pourrait, le cas échéant, décider brusquement de procéder.

D'après certaines indications que je ne transmets, bien entendu, que sous les plus expresses réserves, l'organisation de nouveaux contingents destinés à l'Espagne nationaliste se poursuivrait à l'heure actuelle sur une assez vaste échelle. Dans les milieux gouvernementaux italiens on envisagerait, en effet,

(1) Sur la visite en Allemagne du maréchal italien, voir ci-dessus les nos 344 (note), 360, 361, 391.

la prolongation de la guerre civile au delà de l'hiver prochain. Des officiers de la réserve appartenant à différentes armes, surtout à l'artillerie, à l'aéronautique et aussi à l'infanterie, ont été, me dit-on, rappelés et mobilisés sans qu'on leur ait indiqué à l'avance le lieu de leur destination. Des officiers de la milice se sont, paraît-il, inscrits volontairement en assez grand nombre. On constituerait, à l'heure actuelle, un important centre de ralliement à Civitavecchia d'où les officiers de l'armée régulière seraient, sans tarder, dirigés sur l'Espagne. Ceux de la milice suivraient un cours d'entraînement très méticuleux comportant notamment le lancement de bombes, l'emploi de mitrailleuses et de canons de montagne. Sous leurs ordres sont placés des bataillons qu'ils devront par la suite conduire à l'assaut.

L'organisation de ces nouveaux contingents ne paraît pas due seulement à la lenteur avec laquelle évolue le conflit espagnol mais aussi à la possibilité que des complications se produisent à brève échéance en Europe centrale en raison de la crise germano-tchèque. Comme je l'indiquais en effet dans mon rapport Europe nº 355 du 30 juillet, p. 4 [1], l'Italie semble vouloir disposer dans la péninsule ibérique de forces suffisantes pour faire face aux événements et peut-être profiter d'un éventuel conflit armé entre Prague et Berlin pour frapper aussitôt un grand coup, et à son avis décisif, en Espagne. On paraît considérer à Rome que la crise germano-tchécoslovaque actuelle trouvera forcément son dénouement d'ici octobre. Si la mission Runciman à Prague échoue comme on s'y attend généralement sur les bords du Tibre, on est convaincu que l'Allemagne ne se tiendra pas pour battue. On pense en effet que le moment où la redoutable crise internationale viendrait à éclater serait le mieux choisi pour une intervention décisive aux côtés de Franco quand le gouvernement français, concentrant toute son attention sur ce qui se passe à Prague, pourrait se trouver particulièrement désemparé devant une nouvelle évolution concomitante de la situation espagnole. Ceci permettrait par ailleurs à l'Italie de remporter en même temps que l'Allemagne et sur un autre terrain un avantage marqué, de façon que l'axe Rome-Berlin ne continue pas à fonctionner uniquement au profit du Reich mais aussi au bénéfice du « brillant second ».

D'après notre consul à Bari, le bruit courait avec insistance dans sa circonscription, d'une nouvelle relève de volontaires qui seraient embarqués dans les ports de l'Italie du nord, notamment à La Spezia, sur des bateaux marchands réquisitionnés, et escortés jusqu'à Majorque par des unités de la marine de guerre. Le 1er août, 250 hommes, pilotes, mécaniciens et soldats de l'aviation, appartenant à la quatrième zone aérienne de Bari, seraient partis. Le bateau à vapeur *Adriatico* affecté à la ligne 45 *bis* Venise-Corfou, vient d'être réquisitionné et ce service supprimé.

A Naples, notre consul m'indique que les officiers de réserve seraient maintenus en état d'alerte et qu'un grand nombre d'entre eux auraient été rappelés sous les drapeaux. Des troupes régulières habillées de neuf circulent dans la ville et l'on croit généralement qu'elles vont être incessamment

(1) Ci-dessus publié sous le nº 306.

dirigées sur l'Espagne nationaliste. Au port le mouvement des navires est, paraît-il, important et constant en ce moment.

Enfin, un de mes collaborateurs a appris de son côté de bonne source que de Trieste de nombreux soldats et officiers plus ou moins volontaires pour l'Espagne seraient partis récemment pour rejoindre l'armée du général Franco.

Quel que soit le bien-fondé de ces diverses informations, l'impression qui se dégage à l'heure actuelle est nettement pessimiste. D'après les indications que M. Phillips a fournies à M. Charles-Roux [1], le comte Ciano, interrogé le 18 août par l'ambassadeur des États-Unis sur la « croissante tension franco-italienne », s'est contenté de répondre évasivement quoiqu'en ayant plutôt une certaine tendance à minimiser les choses. M. Phillips passant ensuite à la question des passeports [2], le gendre de M. Mussolini a répondu textuellement et d'un ton catégorique : « Cela représente la situation des deux pays ». L'ambassadeur d'Amérique insistant pour savoir exactement ce que le ministre entendait dire par là, le comte Ciano a ouvertement détourné la conversation. M. Phillips estime que le chef du palais Chigi a voulu indiquer ainsi que la question des passeports symbolisait en quelque sorte l'état des relations de la France et de l'Italie, ajoutant une sorte de rupture des relations touristiques à la semi-rupture des relations diplomatiques franco-italiennes. Il semble d'ailleurs que par là même le gouvernement italien ait entendu marquer que la situation franco-italienne s'était aggravée et que son aspect extérieur correspondait maintenant au véritable état des choses.

En ce qui concerne le problème des Sudètes, le comte Ciano qui, au cours de ses précédentes entrevues avec M. Phillips, avait toujours paru admettre que les choses pourraient s'arranger, a clairement indiqué cette fois qu'il ne le pensait plus. En somme, l'ambassadeur des États-Unis a remporté de sa conversation l'impression que le comte Ciano était plus que jamais « rivé à l'Allemagne » et que, d'autre part, il se montrait très indifférent à l'Amérique et n'entendait point se préoccuper de l'état de l'opinion dans ce pays ni tenir compte de son réarmement et de son grand potentiel de guerre. « Comme tous les Italiens en général, a ajouté M. Phillips, le comte Ciano ne voit que ce qui est tout près, le canon allemand par exemple. La force militaire allemande lui paraît le seul élément qu'il y ait lieu de considérer à l'heure actuelle ». En ce qui concerne la situation de M. Suvich, l'ambassadeur d'Amérique a remporté une impression analogue à celle que M. de Saint-Quentin a exprimée dans ses télégrammes qui ont été communiqués par la valise. Il semble bien en effet que l'ancien sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères soit en mauvais termes avec son gouvernement — et particulièrement avec le comte Ciano qui l'a toujours détesté — et ne dispose à l'heure actuelle d'aucun crédit ni d'aucune autorité sur les dirigeants fascistes.

De son côté, le ministre de Suisse, qui a vu aux environs du 17 août le ministre des Affaires étrangères, a confié à notre ambassadeur auprès du Saint-Siège qui me l'a rapporté, que le comte Ciano qui, il y a encore quelques

(1) Il a paru superflu de reproduire le télégramme n° 430 de Rome Saint-Siège, du 19 août également, et dont le contenu est quasiment repris mot pour mot dans la présente dépêche.

(2) Sur cette question, voir ci-dessus le n° 382 (et note).

mois, répétait volontiers « qu'il n'y avait entre la France et l'Italie aucune raison de friction », ne le déclarait plus maintenant.

De toutes les indications qui précèdent, comme aussi des informations signalées dans ma dépêche Europe nº 383 du 1 (1) août, il résulte évidemment que l'on entend à Rome se montrer très pessimiste quant à la situation internationale du moment et aux conséquences qui en pourraient dériver. Il y a certainement là une attitude et un parti pris qui sont, dans une certaine mesure, destinés à nous impressionner et peut-être même à nous amener à faire un geste. Veut-on, en quelque sorte, nous inciter, devant des perspectives redoutables, à « crever l'abcès » et à faire l'effort nécessaire en allant au besoin à Canossa pour éviter que les choses ne se gâtent irrémédiablement? Ce n'est pas exclu. Il est infiniment vraisemblable que le bluff italien vient en l'occurrence se superposer au bluff allemand et le doubler. C'est un jeu sans nul doute fort dangereux surtout si, comme il y a tout lieu de le croire, ici comme à Berlin, on est décidé à jouer la partie jusqu'au bout et à ne pas reculer, si l'on n'obtient pas par le chantage à la guerre ce qu'on croit pouvoir obtenir de la faiblesse des démocraties.

Il n'est pas douteux qu'on ne soit à l'heure actuelle exaspéré contre la France dans les milieux gouvernementaux de la Péninsule, à la fois parce que la situation intérieure italienne est mauvaise et qu'il faut par conséquent un bouc émissaire, et parce qu'on nous impute l'échec de la mise en vigueur prématurée de l'accord italo-britannique comme l'insuccès relatif des dernières offensives nationalistes du général Franco! À la pensée d'avoir encore pendant peut-être une année à continuer de fournir un effort considérable en faveur des rebelles espagnols, le gouvernement fasciste qui n'entend céder à aucun prix — et ne pourrait d'ailleurs le faire que fort difficilement — et pour qui la victoire du général Franco demeure un objectif essentiel, se raidit et s'énerve. La situation fort peu satisfaisante existant à l'heure actuelle en Éthiopie où, pour le moment, sont concentrés près de 170.000 hommes, c'est-à-dire plus du double de l'effectif normal prévu, rend encore plus sensible au gouvernement de M. Mussolini la non-reconnaissance de l'empire italien d'Afrique. Par ailleurs, le dictateur sent qu'un certain divorce s'est produit entre son opinion publique et lui et comme toujours dans ces cas-là, il joue la politique du pire de façon à pouvoir, à la suite d'un incident quelconque, rallier autour de lui l'unanimité des masses populaires sur lesquelles son ascendant est resté considérable. Pour sortir d'une situation difficile il n'hésitera pas, s'il le faut, à faire surgir les plus redoutables conjonctures. D'autre part, il n'est pas dit que sur le rythme actuel il puisse encore poursuivre longtemps la course aux armements qu'il a contribué à déclencher et, dans ces conditions, il est amené à se demander si le moment présent n'est pas en somme suffisamment favorable aux nations totalitaires pour essayer de pêcher en eau trouble et de retirer, en agitant le spectre de la guerre, et en la faisant s'il le faut, quelque profit substantiel dans la situation actuelle de l'Europe.

Il y a lieu de constater toutefois qu'on n'assiste pas encore pour le moment

(1) Lire en fait : du 20. Cette dépêche est ci-après publiée sous le nº 425.

dans la Péninsule à une sorte de prémobilisation générale. L'armée italienne présente encore des points faibles et elle est insuffisamment fournie d'artillerie ainsi que d'armes automatiques. Il est en outre possible qu'elle ait consommé en Espagne une partie de ses approvisionnements en munitions, sans avoir pu les reconstituer en totalité par suite de la pénurie de matières premières dont on souffre dans le Royaume. Par ailleurs, on va transformer incessamment et progressivement l'organisation d'une notable partie des divisions d'infanterie (réduction du nombre des régiments d'infanterie, deux au lieu de trois) et des groupes d'artillerie (trois au lieu de quatre; augmentation du nombre des unités de mitrailleuses, etc...); les régiments d'infanterie rendus disponibles entreront dans la composition de divisions de nouvelles formations. Il en résulte que la préparation des opérations éventuelles de mobilisation, d'une part, et l'entraînement tactique des états-majors et des troupes en vue d'obtenir la cohésion indispensable des divisions ainsi transformées, d'autre part, demanderont des délais assez prolongés que l'on peut évaluer au moins à un an ou deux pendant lesquels une fraction importante de l'armée se trouvera dans une situation d'infériorité certaine. Mais ces imperfections, pour graves qu'elles soient, ne me paraissent pas de nature à empêcher, le cas échéant, le gouvernement italien d'intervenir dans un conflit déclenché par une initiative allemande.

Il y a lieu de penser en effet qne les dirigeants de ce pays, qui ne sont pas des techniciens mais des civils, estiment à tort ou à raison que leur armée serait à la hauteur des missions qu'on lui confierait, surtout s'il s'agit de porter le principal effort de l'Italie sur le terrain de l'Afrique du Nord en se bornant à une offensive relativement limitée sur notre frontière continentale. Il faut également considérer que les possibilités de la marine et de l'aviation royales sont plus que suffisantes pour constituer une menace extrêmement sérieuse pour nos voies de communication et sur nos centres industriels militaires et urbains. L'État-major estime très vraisemblablement ici que, grâce à la marine et à l'aviation, des résultats d'une efficacité suffisante pourraient être obtenus qui seraient de nature à justifier une intervention fructueuse dans un conflit général, intervention dont l'Allemagne victorieuse saurait reconnaître le prix en indemnisant l'Italie avec les biens des vaincus.

En somme, je ne crois pas qu'à l'heure actuelle l'Italie soit décidée à nous faire la guerre en tout état de cause, mais j'estime qu'elle est extrêmement dangereuse et qu'en cas d'une initiative allemande, il y aurait lieu de s'attendre à une intervention italienne aux côtés du Reich presque immédiate, quel que soit le peu d'enthousiasme que de larges fractions éprouvent devant cette perspective.

419

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERNE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 237, 238 [1]. Réservé. *Berne, 20 août 1938, 12 h. 50.*

(*Reçu* : 14 h.)

Les autorités fédérales sont vivement préoccupées de la situation européenne. Les rapports des représentants suisses à l'étranger et notamment ceux du ministre à Londres sont nettement pessimistes et le Département politique hésiterait à faire venir à Berne ses chefs de mission pour la réunion annuelle qui était primitivement fixée à la fin de cette semaine.

A l'État-major, on vient de recevoir successivement la nouvelle que l'effectif des troupes allemandes stationnées devant Lorrach atteignait près de 3 divisions et que des troupes étaient concentrées à Vienne. L'état-major suisse qui semble moins préoccupé que le Département politique, puisque son chef, le colonel Labhart, est parti hier en congé pour prendre les eaux à Wiesbaden, explique la présence de nouveaux contingents en face de Bâle par le fait que l'Allemagne a mobilisé actuellement un grand nombre d'hommes et qu'il faut bien les répartir dans les différents corps de troupes. Quant à la concentration à Vienne, il croit savoir que l'état d'esprit des Autrichiens inquiéterait les autorités allemandes qui redouteraient un soulèvement en cas de complications européennes.

L'état-major fédéral prétend savoir que l'état-major allemand est tout à fait opposé à un conflit direct avec la France et fait sentir son influence apaisante sur le gouvernement allemand. Mais d'un autre côté, le mécontement qui régnerait en Allemagne contre le régime dans les milieux paysans pourrait pousser les chefs nazis à chercher une diversion extérieure.

Prière communiquer au ministère de la Guerre.

[1] « Reconstitution Fouques-Duparc ».

420

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. sans nº. *Berlin, 20 août 1938* (1).

(*Reçu* : le 24, 12 h.).

Je transmets ci-joint la traduction d'un document dont plusieurs missions diplomatiques berlinoises ont reçu ces jours-ci un exemplaire.

Il s'agit d'un tract mis en circulation par une association qui s'intitule « La Ligue des Soldats » (*Soldatenbund*), mais derrière laquelle s'abrite probablement une organisation communiste.

Quelle qu'en soit l'origine, ce tract reflète un état d'esprit assez répandu aujourd'hui en Allemagne, où la population est, dans son ensemble, convaincue que le Reich s'achemine vers une guerre avec la Tchécoslovaquie et peut-être vers une conflagration générale.

Le document en question confirme, en particulier, le maintien sous les drapeaux pour une durée supplémentaire des soldats qui auraient dû être libérés à partir du 15 septembre (2).

On notera, en outre, l'affirmation qu'au mois de juillet dernier, l'état-major allemand aurait dû intervenir une fois de plus pour déconseiller la guerre contre la Tchécoslovaquie. Cette indication précise recoupe celle que j'avais moi-même recueillie et transmise à Votre Excellence (3).

Annexe

Berlin, le 13 août 1938.

Cher camarade,

Une rumeur circule à travers tout le pays, se répand dans toutes les rues et toutes les maisons. C'est l'incertitude de la vie actuelle, la crainte de la guerre. Les soldats libérables sont obligés de faire un mois de service supplémentaire. Ils se demandent, inquiets : « Nous laissera-t-on partir au bout de ce mois? » Les réservistes sont incorporés par milliers et doivent se rendre, sans que l'on sache pourquoi, aux postes prévus pour eux en cas de guerre.

En même temps, la presse et la radio ne cessent de tambouriner à travers tout le pays : « Des bandits tchèques attaquent d'inoffensifs Allemands des Sudètes! Les Tchèques massacrent les Allemands des Sudètes! La populace de Prague veut la guerre! » afin de prouver au peuple

(1) Par courrier, en clair.
(2) Voir ci-dessus les nos 387, 411 annexe, 412, 413.
(3) Voir ci-dessus le nº 346.

allemand, et surtout à nous soldats qu'une guerre pour la libération de nos Allemands des Sudètes est devenue presque inévitable, bien que le peuple allemand aime par dessus tout la paix.

Quelle est la vérité au sujet des Sudètes? Jusqu'à l'arrivée d'Hitler au pouvoir, les Allemands des Sudètes vivaient en termes relativement bons avec les Tchèques et les autres nations. Soudain on proclame que la situation est intolérable... Les Allemands des Sudètes jouissent de la liberté du vote. Dans toute localité allemande, il y a des écoles allemandes et chacun peut s'entretenir à son gré dans sa langue maternelle. En revanche, l'ami d'Hitler, Mussolini, interdit aux Allemands du sud du Tyrol de parler leur langue, ferme les écoles allemandes et oblige les Allemands à prendre des noms italiens. La Pologne, alliée de l'Allemagne, ferme, elle aussi, les écoles allemandes les unes après les autres et réduit en masses les Allemands à la misère.

Si la libération des Allemands tenait vraiment à cœur à Hitler, son devoir serait d'obtenir de ses alliés qu'ils respectent les droits des minorités allemandes, qui sont beaucoup plus maltraitées dans ces pays que dans les régions sudètes. Comme il s'en abstient et qu'au contraire, il se livre à une furieuse agitation contre la Tchécoslovaquie, il semble bien que ses intentions pacifiques ne soient pas très sincères.

Tandis que la jeunesse du monde entier se prépare au second congrès international de la Paix qui doit avoir lieu à New-York du 25 au 30 août 1938, en Allemagne, on mobilise en secret et on prépare la guerre. C'est pourquoi Baldur von Schirach n'envoie à ce congrès aucune délégation et le passe sous silence. L'Allemagne, l'Italie et le Portugal sont les seuls pays européens qui ne se seront pas associés à ces assises pacifiques de la jeunesse mondiale.

Nous autres Allemands, nous ne voulons point la guerre. Nous ne voulons pas assaillir la jeunesse des autres nations. Nous mettons en garde les maîtres de l'Allemagne et les conjurons de ne point déchaîner une guerre. Si cependant, une guerre éclatait, nous imiterions l'exemple de nos 25 camarades qui, au cours du mois dernier, sont passés en Tchécoslovaquie pour combattre du côté du droit et de la démocratie.

Une guerre ne peut se terminer que par l'anéantissement de l'Allemagne. C'est pourquoi, le 4 février, les généraux allemands ont fait entendre un avertissement. Ils ont été mis à pied. Le 16 juillet l'état-major général de l'armée allemande a déconseillé, une fois de plus, une guerre contre la Tchécoslovaquie et ses nombreux alliés, la Russie, la France, l'Angleterre, et éventuellement, aussi l'Amérique.

Après une guerre, l'Allemagne ne serait plus qu'un morceau de ruines. C'est dans l'intérêt de l'Allemagne que nous réclamons la paix.

Soldatenbund, Berlin.
Kameradschaft « Freie Jugend ».
(Ligue des Soldats de Berlin,
Amicale « Libre Jeunesse »).

421

M. Lamarle, Chargé d'Affaires de France à Prague, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1738 à 1745 (1). *Prague, 20 août 1938* (2).

M. Hodza m'a donné hier soir les indications suivantes sur la façon dont il voit, au point de vue de la méthode, la reprise des négociations avec les Sudètes.

Lord Runciman, m'a-t-il dit, a maintenant un rôle essentiel à jouer. Il pourrait, en poursuivant ses conversations avec l'une et l'autre parties et en confrontant leurs points de vue, essayer de dégager, avec ses collaborateurs, un moyen de concilier ou de combiner les deux projets.

J'ai indiqué au président du Conseil que, suivant ce qui avait été spécifié et d'après ce que m'avait dit récemment M. Newton (3), le médiateur n'entendait pas élaborer lui-même un compromis pour le présenter ensuite aux deux adversaires comme une solution toute faite. M. Hodza m'a répondu qu'il était bien de cet avis et que sa proposition tendait simplement à ce que lord Runciman assurât, en quelque sorte, par ses conversations et par ses réflexions propres, le lien intellectuel entre les deux parties et les deux thèses.

Le président du Conseil a déjà abordé la mission britannique à ce sujet. Il pense que sa suggestion pourra être bientôt mise en pratique.

Secret. M. Hodza redoute, pour la phase décisive dans laquelle vont sans doute entrer les négociations avec les Sudètes, l'attitude intransigeante des fractions d'extrême-droite et d'extrême-gauche. Cette attitude, m'a-t-il indiqué, s'explique dans une certaine mesure par des réflexes et des sentiments bien compréhensibles en face de la menace germanique; mais ce qui vient l'aggraver, c'est la démagogie et l'esprit de clan de quelques politiciens, qui, pour appuyer leur opinion, invoquent parfois la force dont dispose la Tchécoslovaquie grâce à ses alliances.

Comme il l'avait fait précédemment auprès du ministre d'Angleterre, le président du Conseil m'a demandé l'appui de la légation « pour faire comprendre, à l'occasion, à ces politiciens que la France, précisément parce qu'elle a des engagements envers la Tchécoslovaquie et parce qu'elle est résolue à les tenir », demande que Prague aille jusqu'à l'extrême limite de la conciliation.

(1) Archives de l'ambassade.
(2) Par avion.
(3) Par T. nos 1697-1699, du 16 août, M. Lamarle soulignait qu'aux yeux de M. Newton, lord Runciman « avait plutôt conçu sa mission comme celle d'un compositeur qui pourrait exprimer des avis et donner des conseils mais non pas trancher. On ne peut, en effet, songer à prononcer une sentence arbitrale et les deux parties, dont la destinée est de vivre ensemble et de collaborer au sein d'un même État, doivent amorcer elles-mêmes l'effort de conciliation nécessaire ».

M. Hodza souhaiterait également que des hommes politiques français, non pas dans des articles de journaux mais dans des conversations ou des correspondances privées avec des personnalités tchécoslovaques, agissent dans le même sens. Ces interrogations devraient, bien entendu, être faites avec tout le tact nécessaire et au nom même de l'amitié franco-tchécoslovaque. La propagande allemande est, en effet, toujours prête à s'infiltrer partout et, lorsqu'elle interrompt ses campagnes contre la Tchécoslovaquie, ses agents, et notamment les Sudètes, cherchent à éveiller des doutes dans l'opinion tchécoslovaque sur l'aide que la France peut apporter à son alliée.

De toute façon, la suggestion de M. Hodza ne devrait à aucun prix être révélée, même aux personnalités françaises qui se chargeraient d'une mission de cet ordre.

J'ai cru comprendre que, dans la pensée du chef du gouvernement, cette action devrait être exercée spécialement auprès de certains membres du parti social-démocrate, du parti catholique et peut-être aussi du parti socialiste-national.

422

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME SAINT-SIÈGE,
À M. MASSIGLI, DIRECTEUR DES AFFAIRES POLITIQUES.

L. Secret. *Rome, 20 août 1938.*

Je vous envoie ci-inclus quelques notes, que je préfère vous communiquer telles quelles, plutôt que de les utiliser dans des lettres officielles ou dans des télégrammes. Elles émanent d'un informateur qui m'a généralement bien renseigné et qui, d'ailleurs, est le correspondant romain d'une agence télégraphique française. Trois ont trait aux envois ou prétendus envois de troupes et de matériel par le gouvernement italien en Espagne; une est relative à l'effet produit sur l'opinion publique italienne par la révélation de la suppression des passeports pour la France et par notre riposte [1].

Successivement à la fin de janvier dernier, au début d'avril et en juin, j'ai dit à Paris l'impression de plus en plus mauvaise que j'avais des dispositions qui se formaient dans le gouvernement italien à notre égard. Ce doit être à la fin de mai ou au début de juin que je vous ai écrit que je les jugeais réellement mauvaises. Aujourd'hui, je les estime encore bien plus mauvaises et je pense que, dans le cas où une complication surgirait ailleurs, elles auraient chance d'évoluer dans le même sens, c'est-à-dire défavorablement, vers le pire.

Il y a deux ou trois mois encore, si vous m'aviez demandé ce que ferait l'Italie dans le cas où la France se trouverait en conflit avec l'Allemagne à

[1] Sur l'affaire des passeports, voir ci-dessus les nos 382 (et note), 418.

cause de la Tchécoslovaquie, je vous aurais répondu que très vraisemblablement elle resterait neutre, au moins tout le temps nécessaire pour voir comment tournait la partie. A l'heure actuelle, j'hésiterais beaucoup à répondre de la sorte. Je n'oserais pas garantir, dans les dispositions où je vois ses dirigeants, que l'Italie ne reprît pas envers nous l'attitude même que nous prendrions envers l'Allemagne. C'est sur ce point — intervention ou menace d'intervention de l'Italie contre nous, si nous intervenons contre l'Allemagne pour secourir la Tchécoslovaquie — qu'ont pu porter les derniers entretiens politiques et militaires entre Rome et Berlin, et peut-être leurs accords.

Les raisons de ma façon de penser? D'abord, ce qui se voit, ce qui se constate. La conduite du gouvernement italien envers nous est celle des gens qui se plaisent à montrer à leur peuple que leurs rapports avec nous sont tendus, ne sont pas normaux, comme pour réduire la transition entre une tension sans cesse croissante et une rupture positive. Ensuite, ce qui s'entend de droite et de gauche, de ceux avec qui les dirigeants italiens causent. Ciano, me confie l'un, ne dit plus qu'entre la France et l'Italie il n'y a pas de sérieux motif de frottement (ce qu'il disait couramment, sous cette forme ou sous une autre, il y a encore peu de mois). Ciano, me confie l'autre, dit que la suspension des passeports dans les deux sens « représente », c'est-à-dire symbolise la situation existante entre les deux pays. Or « l'un », c'est le ministre de Suisse auprès du Quirinal, et « l'autre », c'est l'ambassadeur des États-Unis auprès du Quirinal [1]; l'un et l'autre venaient de voir Ciano. Si, d'autre part, je demande au cardinal Pacelli son impression, il me répond qu'à son avis les gouvernements de Berlin et de Rome sont « très unis, très liés, vraiment très unis », et ses expressions, son ton, donnent à entendre qu'il hésiterait à fixer des limites à leur union et à leur coopération [2].

Bref, nous sommes bien loin (quoiqu'encore tout près par la distance) du temps où chacun nous répétait que ce n'était pas sans répugnance, ni réserve, ni défiance que le gouvernement italien faisait équipe avec le gouvernement allemand. De ce degré là au degré actuel, l'évolution a été rapide et très prononcée [3].

(1) Voir ci-dessus le n° 418.
(2) Voir ci-après le n° 426.
(3) Le texte intégral de la lettre n'a pas été retrouvé, seul cet extrait figure dans les dossiers Georges Bonnet.

423

NOTE D'UN COLLABORATEUR DU MINISTRE (1)

Conversation avec un secrétaire de l'ambassade d'Allemagne

Secret. *20 août 1938.*

Au cours d'un déjeuner avec M. Auer, secrétaire de l'ambassade d'Allemagne, poste qu'il occupe depuis quatre ans, le diplomate allemand a émis sur la politique de son pays les considérations suivantes :

« Il est fort douteux que M. Hitler veuille aller jusqu'au conflit pour s'emparer de la région des Sudètes. Il est également peu probable qu'il soit aussi soucieux qu'on l'affirme généralement d'augmenter de trois millions et demi d'habitants la population du Reich. La question des Sudètes, telle qu'elle a été soulevée par le gouvernement allemand, est, en réalité, un prétexte pour diminuer la puissance et l'influence de la Tchécoslovaquie. Ce qui importe, c'est l'affaiblissement d'un pays qui gêne l'expansion allemande, qui empêche le Reich de pouvoir agir librement au centre et à l'est du continent. Sans doute l'annexion d'une partie de la Tchécoslovaquie représente-t-elle un des moyens dont nous pouvons disposer pour parvenir à nos fins. Mais ce n'est pas le meilleur, car les Allemands des Sudètes ne sont pas groupés dans une région nettement délimitée et quel avantage trouverions-nous à absorber en même temps des Tchèques?

« Territorialement, la Tchécoslovaquie peut donc, à notre point de vue, rester telle quelle. Mais il faut qu'elle cesse de jouer en Europe un rôle que ne justifie pas son importance véritable; il faut qu'elle devienne un état « passif », qu'elle ne puisse plus compter à l'avenir sur les alliances qui l'unissent à la France et à la Russie des Soviets. Tant que ces alliances subsisteront, le Reich, qui a la hantise de l'encerclement, gardera le sentiment qu'il n'a pas les coudées franches pour accomplir sa mission en Europe. La Tchécoslovaquie doit, en un mot, changer d'état d'esprit. Si sa politique extérieure se trouvait ainsi modifiée, la question du régime qui serait octroyé aux Allemands des Sudètes perdrait à nos yeux de son intérêt. Nous nous contenterions d'une autonomie dont nous n'aurions jamais pu, en ce qui concerne l'Autriche, nous déclarer satisfaits. L'attitude du Reich en face des deux problèmes est absolument différente.

« Il y a des raisons de penser que la mission de lord Runciman n'aboutira pas à un échec. En tout cas, le gouvernement Hodza vient de faire preuve d'une grande habileté en confiant des places importantes dans l'administra-

(1) « Reconstitution Fouques-Duparc ».

tion des Postes à des Allemands [1]. S'il continue dans cette voie, il désarmera les éléments les plus précieux sur lesquels le Reich compte en Tchécoslovaquie et, sans l'appui de ces éléments, il est difficile que le gouvernement de Berlin puisse agir. Dans les milieux dirigeants allemands on ne serait pas satisfait de la mesure prise en la circonstance par M. Hodza. C'est la preuve que celui-ci a vu juste. Qu'il appelle encore quarante à cinquante partisans de M. Henlein à des fonctions administratives importantes, et la mission de lord Runciman aurait déjà, directement ou indirectement, réussi.

« Les dispositions d'ordre militaire adoptées en Allemagne et les manœuvres qui s'y déroulent actuellement répondent à une idée de bluff. Les Allemands sont « maîtres dans l'art de bluffer ». Mais il n'y a pas que du bluff. Il y a aussi une petite part de vérité. Si la Tchécoslovaquie reste ce qu'elle est aujourd'hui, un conflit est possible au cours des mois qui viennent.

« La question des Sudètes est beaucoup moins sensible à la majorité du peuple allemand, pour ne pas dire à l'unanimité, que celle du Corridor. Je serais, demain, ministre des Affaires étrangères, que je laisserais tomber les Sudètes pour consacrer tous mes efforts à la solution d'un problème qui, pour mes compatriotes, est quasi vital. Comment d'ailleurs y parvenir? Il est fréquemment fait allusion à de vastes projets comportant la disparition de la Lithuanie, au profit de la Pologne [2]. Mais ces projets témoignent surtout, chez leurs auteurs, d'une vive imagination. La Pologne ne renoncera pas facilement au Corridor. Et pourtant, si celui-ci était restitué au Reich, l'Europe pourrait vivre en paix. Peu importent les Sudètes, et encore plus le Tyrol qui peut uniquement, de temps à autre, nous servir de moyen de pression sur l'Italie! Quant à l'Alsace, c'est, de toutes les provinces perdues, celle qui nous intéresse le moins.

« A mon avis, la situation intérieure de l'Allemagne n'est pas aussi mauvaise qu'elle l'était l'an dernier, à pareille époque. Exception faite du pain, qui est détestable, la qualité des denrées alimentaires me paraît, en général, plutôt améliorée. Le peuple n'est pas mécontent; seuls, les « intellectuels » le sont de plus en plus; mais ils comptent de moins en moins. La classe sur laquelle le régime s'est appuyé pour parvenir au pouvoir, c'est-à-dire la petite bourgeoisie, les commerçants, reste satisfaite. Sans doute trouve-t-elle que Goebbels a « une sale gueule » et que Goering dépense trop d'argent. Ses critiques ne vont pas plus loin. On dit, il est vrai, que les ouvriers sont furieux d'avoir été transportés des diverses autres régions du Reich en Rhénanie pour construire les fortifications. Ils forment une petite minorité : 100.000 ou 200.000 sur quatre millions d'ouvriers que compte l'Allemagne. D'ailleurs la construction des fortifications ne durera qu'un temps!

« En ce qui concerne M. Hitler, son prestige personnel demeure aussi

(1) Par T. n° 1747, du 19 août, le chargé d'affaires de France à Prague faisait état d'un communiqué publié par la mission Runciman, aux termes duquel le gouvernement de Prague avait fait connaître son intention de nommer dans les quinze jours, à sept postes particulièrement importants de l'administration des P.T.T., des fonctionnaires de nationalité allemande. D'autres nominations étaient prévues à des postes de chef de district, à la présidence du tribunal d'Eger, dans les chemins de fer.

(2) Sur ces rumeurs, voir, au tome IX de la présente série, les n°s 15, 16, 22,38, 41, 112.

grand. C'est du reste un homme étonnant. Au début, nous les diplomates nous trouvions qu'il avait tort. Nous avons changé d'opinion. Il voit d'une façon différente de nous, parce qu'il ne connaît pas l'histoire et n'a pas le cerveau encombré de préjugés. Mais il voit juste. Le comte Welczeck et d'autres ont fini par le reconnaître. De plus en plus, il prend seul les décisions. C'est lui qui a toutes les idées; c'est lui, par exemple, qui a eu celle du pacte italo-japonais, et pas du tout Ribbentrop, qui n'est apprécié que parce que, depuis le début, et alors que beaucoup s'étonnaient des initiatives du Führer, il disait « Amen » à tout. M. Hitler n'écoute plus personne; quand il reçoit les ambassadeurs allemands en poste à l'étranger, il parle sans interruption; il ne supporte pas la moindre contradiction.

« Si la guerre n'éclate pas pendant les prochaines années et si l'Allemagne retrouve le crédit moral dont elle jouissait du temps de Stresemann et de Brüning, et qu'elle a, pour le moment, complètement perdu, le national-socialisme aura bien travaillé pour la cause allemande. Le réarmement, l'annexion de l'Autriche! Stresemann et Brüning seraient parvenus à atteindre ces deux objectifs essentiels de la politique allemande. Mais vingt-cinq ans leur auraient été nécessaires! »

M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE,
AU GÉNÉRAL GAMELIN, CHEF D'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE NATIONALE.

D. nº 306/DN [1]. Secret. *20 août 1938.*

Comme suite à votre lettre nº 559/DN.3 du 18 juillet 1938, relative à une conversation entre M. le Président Benès et le général Faucher [2], j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint copie de l'avis émis par M. le Ministre des Affaires étrangères (lettre nº 2430 du 12 août 1938) [3].

Je vous prie d'organiser en conséquence des conversations préliminaires entre les états-majors français et tchécoslovaque au sujet des modalités éventuelles d'un appui de l'U.R.S.S. à la Tchécoslovaquie, et de me faire parvenir pour être transmis au ministre des Affaires étrangères, les éléments justificatifs d'une augmentation de la durée du service en Tchécoslovaquie.

(1) Extraite des archives de la Guerre.
(2) Ci-dessus reproduite sous le nº 258 annexe.
(3) Publiée ci-dessus sous le nº 372.

425

M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 383. *Rome, 20 août 1938.*

(*Reçu* : Dir. pol., 27 août,)

Une importante personnalité fasciste qui a vu tout dernièrement M. Mussolini et le comte Ciano et avec qui M. Garnier entretient depuis plusieurs années des relations très cordiales, vient de faire à mon collaborateur, au cours d'une conversation très confidentielle, des déclarations fort pessimistes que je crois devoir signaler à toutes fins utiles à Votre Excellence.

Examinant la situation générale de l'Europe et les risques d'une conflagration prochaine, l'interlocuteur de M. Garnier qui, au cours de précédents entretiens, s'était toujours montré relativement optimiste, a, cette fois, fait montre des plus graves appréhensions. Il a paru admettre comme inévitable l'éclatement d'une crise prochaine et redoutable en Europe, déclarant que de notre attitude seule dépendrait qu'il « y ait ou non guerre générale ». « Il est évident, a-t-il déclaré, que l'Allemagne entendra avoir satisfaction dans l'affaire des Sudètes. Que ferez-vous alors? Telle est l'inconnue. Mais pour moi j'incline à penser que vous vous contenterez sans doute d'un geste symbolique car que pourriez-vous faire? La Yougoslavie, vous le savez, ne bougera pas. La Pologne ne désire que prendre Teschen. Les Hongrois entendent s'emparer de la Slovaquie. Bien entendu, l'armée tchèque résistera et le sang coulera. Mais même si vous mobilisez, que ferez-vous? Passerez-vous la ligne Maginot pour attaquer l'Allemagne sur la ligne Siegfried? Ce serait une politique bien dangereuse. Les Anglais ne sont pas prêts et ne désirent nullement s'engager dans une guerre motivée par la situation actuelle de l'Europe centrale dont la modification n'affecterait point leurs intérêts directs. Nous mêmes, maintenant, nous serions immédiatement ou presque aux côtés de l'Allemagne si celle-ci devait être attaquée par vous en raison de l'affaire tchèque. Dans ces conditions, sur quel concours pouvez-vous compter en Europe? La Russie est hors d'état de faire pratiquement quoi que ce soit. Les Polonais ne laisseront jamais passer un seul soldat russe sur leur territoire et une intervention russe, même simplement aérienne, serait sans doute de nature à modifier dans un sens qui vous serait défavorable leur neutralité éventuelle. Donc, vous seriez seuls en face des Allemands et de nous; même si les Anglais veulent venir par la suite à votre aide, il vous faudrait supporter seuls au début les plus redoutables chocs et résister à des forces très supérieures en nombre. D'ailleurs, les Allemands se garderont bien de vous attaquer les premiers. C'est donc de vous, en définitive, que dépendra le sort de l'Europe puisque,

si vous ne bougez pas, l'affaire des Sudètes se règlera à la satisfaction de l'Allemagne sans grandes difficultés et l'Europe conservera la paix. Sinon c'est la conflagration générale avec ses conséquences catastrophiques. Que peut-elle vous rapporter? Absolument rien. Nous et les Allemands nous ne risquons pas grand'chose. On ne peut rien nous prendre. Vous, au contraire, vous pouvez perdre une partie de vos colonies et de votre territoire métropolitain. Nous avons, en cas de guerre, des chances de nous emparer de la Corse et de la Tunisie, et qui sait, du comté de Nice, car nous n'aurions qu'un front sur lequel nous pourrions employer toutes nos disponibilités, tandis que vous, il faudra que vous fassiez face sur toutes vos frontières, peut-être même sur celle d'Espagne!

« Il n'y a rien à faire avec la France. Vous n'avez pas de politique avec l'Italie. Vous continuez à vous obstinez sur de vieilles formules qui ne correspondent plus à rien. Vous croyez garder des cartes et des atouts vis-à-vis de nous en réservant la reconnaissance de l'Empire, l'envoi d'un ambassadeur, que sais-je encore? C'est ridicule. L'Italie, maintenant, n'a plus aucun intérêt à être à vos côtés en aucun cas. La politique ne compte pas. M. Herriot, toujours fort influent, sera président de la République au départ de M. Lebrun. D'ici là votre gouvernement tombera sans doute en octobre prochain sur la question financière et sera vraisemblablement remplacé par un gouvernement plus axé à gauche, ce qui ne fera encore que compliquer les choses. A l'heure actuelle, à mon avis, le mieux serait, si l'on voulait assainir quelque peu l'atmosphère, de détendre la situation internationale et donner un peu de véritable paix à l'Europe qui en a bien besoin :

« 1° D'en finir avec la question d'Espagne qui nous irrite profondément. Vous n'avez qu'à accepter la victoire de Franco avec qui, d'ailleurs, vous pourrez parfaitement vous entendre par la suite.

« 2° De laisser l'Allemagne régler l'affaire des Sudètes comme elle l'entend.

« 3° De reconnaître l'Empire et sortir de l'impasse actuelle en donnant ainsi une preuve tangible de bonne volonté et en envoyant, le moment venu, votre ambassadeur, sans négociations préalables.

« Si l'on ne fait rien pour modifier le cours des événements, nous irons Dieu sait à quelles catastrophes! Il faudrait en revenir rapidement au pacte à quatre, ou plus exactement à cinq, avec la Pologne, à l'exclusion bien entendu de la Russie, mais sans doute est-il trop tard!

« Vous croyez à une guerre longue, a poursuivi l'interlocuteur de M. Garnier. Nous, nous comptons sur une guerre courte et des opérations décisives mais, de toute façon, il n'est pas sûr que vous puissiez vaincre par l'usure comme certains chez vous le croient. Sans doute la durée des hostilités poserait-elle pour nous de très graves questions, mais vous aurez aussi une terrible usure, vous, de matériel humain. D'ailleurs nous avons des stocks plus importants que vous ne croyez; nos réservoirs de pétrole, par exemple, sont pleins pour dix mois et nos réserves de tout ordre sont suffisamment considérables pour que nous puissions tenir le coup assez longtemps même privés de la

mer. D'autre part des pressions formidables se feront certainement sentir pour éviter la prolongation d'une guerre qui, en durant, serait la fin de l'Europe.

« Quoi qu'il en soit, j'ai l'impression qu'au dernier moment vous céderez après avoir fait un geste plus ou moins spectaculaire comme, par exemple, un commencement de mobilisation générale, mais je doute que vous alliez plus loin. »

Mon collaborateur, après avoir écouté ce long monologue, a bien entendu fait à la personnalité en question les réponses qui s'imposaient et rectifié les assertions ainsi formulées. Il y a évidemment lieu de faire dans ces déclarations la part de manœuvre qui s'y trouve certainement. Les dirigeants de Rome cherchent sans nul doute à nous impressionner au maximum comme on le fait aussi en Allemagne et tous les moyens leur sont bons pour cela, campagnes de presse, menaces plus ou moins voilées, mauvais procédés systématiques, etc. Il n'en reste pas moins que si les propos ainsi tenus à M. Garnier correspondent à ce que les autorités fascistes veulent nous faire entendre, ils reflètent aussi, à mon avis, dans une certaine mesure, les sentiments qui dominent vraiment dans les milieux gouvernementaux italiens à l'heure actuelle, comme je l'expose dans ma dépêche Europe nº 386 du 19 août [1].

J'ajoute que le hiérarque fasciste dont il s'agit a tenu à spécifier que contrairement aux bruits qui avaient couru, le maréchal Balbo n'avait pas été en Allemagne [2] pour donner au chancelier Hitler, de la part de M. Mussolini, des conseils de modération au sujet de l'affaire tchécoslovaque. Il a fait d'ailleurs remarquer à ce propos que le gouverneur général de la Libye s'était rendu directement à Berlin sans même passer par Rome où il n'avait pu prendre des instructions dont, semble-t-il, on ne l'aurait pas volontiers chargé dans les circonstances présentes et il a laissé entendre en outre qu'en tout état de cause le chef du gouvernement aurait, le cas échéant, choisi un autre intermédiaire. A l'en croire, le fameux quadriumvir ne se serait occupé, sur les bords de la Sprée, que de questions exclusivement aéronautiques.

Je crois enfin devoir signaler que la personne qui vient de s'entretenir avec mon collaborateur est la même qui, le 8 mars 1938, lui déclarait (mon rapport Europe nº 109 du 9/3, p. 4 *bis*) [3] que l'Italie ne pourrait rien faire au cas où, avant la visite du chancelier Hitler à Rome, le gouvernement duReich déciderait d'annexer l'Autriche. La personnalité italienne en question tenait en outre, il y a encore relativement peu de temps, des propos assez favorables à une attitude de résistance françaiseà l'Allemagne dans l'affaire des Sudètes, laissant entendre qu'au fond l'Italie ne souhaitait pas voir le Reich s'étendre par trop en Europe centrale, ce qui paraissait d'ailleurs assez conforme à la véritable pensée italienne. Il semble que ces derniers temps le gouvernement de Rome ait sensiblemet modifié sa manière de voir et les indications données à M. Garnier tendraient à confirmer cette évolution italienne qui s'est d'ailleurs très visiblement traduite dans l'attitude adoptée depuis plusieurs semaines

(1) Ci-dessus publiée sous le nº 418.

(2) Sur le voyage en Allemagne du maréchal italien, voir ci-dessus les nºs 344 (note), 360, 361, 391, 418,

(3) Reproduit au tome VIII de la présente série sous le nº 353 (le passage cité se trouve p. 687).

par la presse de la Péninsule qui appuie intégralement la thèse allemande et ne cesse d'attaquer violemment le gouvernement de Prague qu'elle va jusqu'à accuser de mettre la paix en péril.

426

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME SAINT-SIÈGE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 260. *Rome, 20 août 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 27 août.)

Je consigne ici deux indications, qui peuvent aider à se faire une idée de l'évolution par laquelle l'Italie s'est, en ces derniers temps, encore éloignée de nous et encore rapprochée de l'Allemagne.

Le ministre de Suisse auprès du Quirinal, avec qui je causais de la situation générale, m'a confié : « Jusqu'à présent, le comte Ciano disait : entre la France et l'Italie, il n'y a pas de sujet de frottement (textuellement : *non c'é ragione di attrito*). Maintenant, il ne le dit plus ».

Le cardinal Pacelli, avec qui nous nous demandions où le gouvernement italien voulait en venir avec sa campagne de presse contre la France et s'il prendrait parti contre elle, au cas où elle serait entraînée dans un conflit par une irruption allemande en Tchécoslovaquie, me disait ce matin : « Je ne vois pas l'intérêt de l'Italie à entrer en conflit avec la France. Je ne vois pour l'y amener que le *casus fœderis* ». Comme le mot de *casus fœderis* m'avait fait dresser l'oreille et comme je demandais alors au secrétaire d'État s'il croyait le gouvernement italien engagé envers Berlin, le Cardinal m'a répondu : « En mai dernier, il ne devait pas l'être, puisque nous avons appris de bonne source que, pressenti par l'Allemagne, il avait laissé prévoir sa simple neutralité [1]. Mais depuis, il y a eu tant de manifestations de solidarité italo-allemande, tant de visites italiennes à Berlin, qu'il est difficile de ne pas admettre la possibilité d'accords ».

Ce n'est là rien de plus qu'une conjecture; mais elle montre que celui qui la fait est frappé de constater combien l'Italie fasciste s'est accrochée à l'Allemagne.

Chez les exaltés du parti, il y a du fétichisme dans l'attachement à l'axe Rome-Berlin. Témoin ce fait que le cardinal Pacelli me citait ce matin. La politique germanophile du gouvernement italien est peu populaire parmi la jeunesse universitaire. Un journal, qui est l'organe de celle-ci et qui s'appelle *Roma Fascista,* a soutenu la thèse que l'Italie, maîtresse de civilisation,

(1) Voir, au tome IX de la présente série, le n° 327; ci-dessus le n° 159

n'avait à se mettre à l'école de personne, à copier personne, pas plus l'Allemagne qu'aucun autre pays. Or M. Farinacci, dans son *Regime Fascista*, a sévèrement tancé le journal universitaire et lui a reproché son langage comme une atteinte à l'axe Rome-Berlin.

427

M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À BERLIN [1], PRAGUE [2].

T. nos 731; 710. [3] Confidentiel. Réservé. *Paris, 21 août 1938.*

Au cours d'une conversation tenue au Département, le chargé d'affaires d'Angleterre a posé la question de savoir vers quelle date il conviendrait que lord Runciman fît connaître ses recommandations pour le règlement de la question des Sudètes.

M. Campbell a fait observer qu'il pourrait y avoir inconvénient à attendre que le congrès de Nuremberg ait pris une position dont le gouvernement allemand considérerait l'abandon ultérieur comme contraire à l'honneur germanique; mais l'on a le droit d'appréhender d'autre part que si, à la veille du Congrès, lord Runciman formule une opinion qui heurte les désirs de Berlin, il ne soit plus facile au Führer de provoquer un vote solennel de l'assemblée du parti pour rompre et pour passer à des mesures de force. Ainsi, il peut y avoir autant d'inconvénients à brusquer les choses qu'à temporiser.

Je vous serais obligé de me faire connaître confidentiellement votre sentiment sur cette délicate question.

(1) Par avion.
(2) Par courrier. Le représentant diplomatique est pour Prague le chargé d'affaires.
(3) « Reconstitution Fouques-Duparc ».

428

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. sans nº [1]. *Berlin, 21 août 1938* [2].

(*Reçu* : le 24, 12 h.)

Le préfet de Police de Berlin a fait apposer hier matin, 20 août, sur toutes les colonnes de publicité de la capitale une affiche concernant le recensement des officiers en retraite.

Aux termes de cette affiche, tous les officiers de carrière et fonctionnaires militaires ayant rang d'officiers qui ont appartenu à la Reichswehr ou à l'armée impériale doivent se présenter, avant le 20 septembre, aux bureaux de la police, porteurs des documents relatifs à leurs services militaires.

Le même ordre s'applique aux officiers de réserve de l'armée impériale.

Les personnes qui ne se conformeraient pas à ces prescriptions sont menacées d'une amende.

Ne sont exemptés que les officiers en retraite du grade de général de brigade ou d'un grade supérieur, ainsi que les officiers âgés de plus de 65 ans ou qui auront 65 ans révolus avant le 30 septembre 1938.

Cette affiche a provoqué parmi le public de la capitale une certaine émotion.

La mesure en question n'est d'ailleurs que l'application à la région berlinoise d'un décret valable pour toute l'Allemagne et qui a été pris au début d'août.

Elle est caractéristique des préoccupations qu'assument à l'heure actuelle les dirigeants du Reich et doit être replacée dans l'ensemble des décisions du même ordre par lesquelles depuis trois mois se traduit l'effort militaire allemand.

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Par courrier, en clair.

429

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. sans nº [1]. Secret. *Berlin, 21 août 1938* [2].

Le général Vuillemin a quitté Berlin, ce matin, par l'aérodrome de Staaken.

Jusqu'au départ, entouré des mêmes honneurs que l'arrivée, son séjour s'est poursuivi sans incidents, dans une atmosphère de parfaite courtoisie et de camaraderie cordiale.

Le général a assisté hier et avant-hier à des évolutions d'escadrilles, à des exercices de combat aérien et à des tirs de défense contre avions (*Flak*). Il a procédé, en outre, à la visite de plusieurs usines.

Je ne pense pas qu'il ait été étonné par la qualité et le degré d'entraînement du personnel qui a évolué sous ses yeux. A cet égard, nos pilotes n'ont rien à envier aux Allemands.

La rapidité, la précision de l'artillerie contre avions, le nombre et la variété de ses pièces paraissent avoir davantage retenu son attention.

Mais il a été surtout frappé par la qualité et la quantité du matériel, et plus encore par l'organisation et le rythme de la production dans les usines. Il a pu se convaincre, *de visu*, de l'exactitude des renseignements transmis par cette ambassade et qui ont été souvent taxés d'exagération.

Chacune des trois usines d'avions qu'a visitées le général Vuillemin produit, en effet, à elle seule, à l'heure qu'il est, plus que l'ensemble des usines françaises; et l'Allemagne ne possède pas que ces trois usines! En disant que le IIIe Reich construit, aujourd'hui, douze fois plus d'avions que la France, on ne s'écarte pas de la vérité. C'est ainsi que les établissements Heinkel produisent par mois le matériel nécessaire à une escadre de bombardement, soit 100 avions. Et comme l'Allemagne ne constitue pas d'unités nouvelles, il faut admettre qu'elle accumule des réserves ou qu'elle approvisionne ses amis, au dehors.

Les ateliers allemands sont, d'ailleurs, établis de telle façon que, sans avoir à en augmenter le nombre et en installant simplement dans les locaux disponibles de nouvelles machines-outils, leur production peut être doublée et triplée.

Les indications fournies par l'attaché militaire américain, et que j'avais relatées par un télégramme en clair du 9 août [3], sont donc valables. Nos officiers ont eu l'occasion de s'en rendre compte.

(1) Archives de l'ambassade.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Ci-dessus publié sous le nº 347.

L'usine d'Oranienburg, en particulier, leur a fait grosse impression; c'est une sorte d'usine-modèle qui, sous le rapport du perfectionnement de la fabrication, comme au point de vue du confort des ouvriers, ou de l'organisation de la défense contre les attaques aériennes éventuelles, n'a probablement pas d'équivalent dans le monde. Aussi se plaît-on à y promener les étrangers.

Jusqu'au bout, les autorités allemandes ont été très libérales envers nos compatriotes. Elles leur ont montré leurs meilleurs appareils, notamment le petit avion *Storch*, qui s'enlève et atterrit sur un espace très restreint, et l'avion de chasse *Heinkel*, avec lequel le général Udet a battu, par 634 kilomètres à l'heure, le record de vitesse des avions terrestres.

Pendant les journées qu'ils ont ainsi passées avec les officiers de la Luftwaffe, durant les repas pris en commun et les nombreuses réceptions offertes, nos compatriotes n'ont eu qu'à se féliciter des attentions, de l'amabilité, de la camaraderie qui leur ont été témoignées. J'ai déjà relevé l'accueil sympathique que leur avaient fait le public, l'homme de la rue, la presse, dont les articles ont été accompagnés de nombreuses photographies et conçus en termes très chaleureux; cet accueil ne s'est pas un instant démenti; il a eu, de la part des ouvriers, dans les usines, la même nuance de cordialité; il n'a été troublé par aucune fausse note. Il est juste d'ajouter que le général Vuillemin et ses officiers ont su plaire et gagner l'estime de tous ceux, grands et petits, qui les ont approchés.

Partout, et par tous, a été exprimé le vœu que se développassent les bonnes relations des deux armes et qu'elles s'étendissent aux deux pays.

Est-ce à dire qu'il faille, de la visite des aviateurs français en Allemagne, tirer la conclusion que les dirigeants du IIIe Reich recherchent, en toute sincérité, sans arrière-pensée, et en vue de la paix de l'Europe, l'amitié de la France?

La conversation privée du général Vuillemin avec le maréchal Gœring a jeté sur cette question une vive lumière [1].

Je ne crois pas que le général Vuillemin ait eu, par la suite, d'autres entretiens de caractère politique; du moins ne m'en a-t-il pas informé. Mais les propos des officiers allemands, dans leurs contacts avec les nôtres, ont suffisamment confirmé les paroles du Maréchal pour qu'aucune ambiguité ne subsiste.

En recevant comme ils l'ont fait le chef et les représentants de l'armée de l'Air française, les dirigeants du IIIe Reich ont voulu, tout d'abord, démontrer, à leur propre peuple et à l'opinion internationale, qu'ils n'avaient aucune mauvaise intention envers la France, qu'ils ne songeaient nullement à l'attaquer, qu'ils ne souhaitaient rien tant, au contraire, que de vivre avec elle en bonne intelligence et que, s'il est vrai que la paix de l'Europe ait pour condition un rapprochement franco-allemand, ils étaient, quant à eux, tout prêts à ce rapprochement, de telle sorte que s'il devait y avoir une guerre prochaine entre les deux pays, à coup sûr ce ne serait pas de leur faute.

Les dirigeants du Reich n'ont pas été fâchés, en second lieu, d'offrir aux

[2] Voir ci-dessus le nº 402; ci-après les nºs 432, 440, 441, 444, 511, 537.

chefs de notre aviation, dont ils connaissent parfaitement la situation présente le spectacle de l'œuvre qu'ils ont réalisée, de la force aérienne dont ils ont doté leur pays, de la force de cette force et de la puissance des moyens qui en assureront le développement continu. Ils y ont éprouvé une satisfaction d'amour-propre. Ils ont cherché, en même temps, à provoquer chez les nôtres d'utiles réflexions, à frapper leurs esprits, à les avertir du caractère redoutable de l'instrument qu'ils rencontreraient en face d'eux, s'il prenait envie à la France de se mesurer avec l'Allemagne.

Enfin, par la cordialité chaleureuse, et d'ailleurs sincère, dont ils ont entouré nos officiers, ils ont voulu donner à entendre à ceux-ci, et à l'opinion française, que l'amitié allemande n'était pas un objectif lointain ni difficile à conquérir; elle était, au contraire, toute proche, et il n'y avait qu'à la saisir. Un seul obstacle nous en séparait : la Tchécoslovaquie. Que la France laissât le Reich régler ce problème à sa guise, qu'elle ne se mêlât pas d'un différend qui ne la touche pas, qu'elle ne se crût pas obligée de secourir les Tchèques, bourreaux des Sudètes, fourriers du bolchevisme moscovite et provocateurs de guerre, qu'elle se prêtât plutôt à une localisation du conflit entre Prague et Berlin, et elle y gagnerait, non seulement l'avantage d'avoir sauvegardé la paix et épargné à son peuple les horreurs de la guerre, mais encore le bénéfice d'avoir scellé l'entente franco-allemande et ouvert une nouvelle période de l'histoire!

Pour empêcher les Allemands des Sudètes de s'affranchir de leurs persécuteurs, pour leur interdire d'aller où leur cœur et leur raison les poussent, la France voudrait-elle rejeter la main qui lui est tendue? Serait-ce là une attitude raisonnable?

Telles sont les réflexions que l'on a voulu suggérer à nos officiers et aux lecteurs des journaux qui ont publié le récit de leur visite.

Telle est, à mon sens, la portée qu'il convient d'attribuer à la réception qui a été faite aux aviateurs français.

Le point culminant de cette réception, pourrait-on dire, a été atteint lorsque le maréchal Gœring a demandé à son interlocuteur quelle serait la conduite de la France dans l'hypothèse d'un conflit armé entre l'Allemagne et la Tchécoslovaquie. La réponse catégorique du chef d'État-major de l'aviation française l'a déçu et irrité. Son entourage a, sans doute, éprouvé une déception semblable qu'il a cachée sous un redoublement d'amabilité.

Ainsi, le voyage du général Vuillemin n'a pas marqué une évolution, un tournant de la politique allemande. Il a mis en évidence ce que nous en savions; il en a confirmé les tendances; il n'a pas fourni aux personnalités officielles allemandes l'occasion d'évoquer la perspective d'un pacte aérien ou d'un règlement plus ample; il ne nous incite pas à modifier nos jugements, ni nos prévisions; il ne nous apporte pas les motifs d'optimisme que nous aurions pu espérer.

Les échanges de poignées de mains, de bonnes paroles et de souhaits pacifiques, dont il a été l'occasion, se sont déroulés, en quelque sorte, à l'intérieur d'une salle que fermait un grand rideau taillé dans une étoffe riante, et orné de fleurs et d'oiseaux.

Mais on devinait, derrière le rideau, la forme des canons et des mitrailleuses amoncelés.

430

LE COLONEL PALASSE, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À MOSCOU,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 493/S [1]. Secret. *Moscou, 21 août 1938.*

Par lettre nº 1991 du 8 août 1938 [2], je vous ai signalé les conditions dans lesquelles paraissait se présenter, vue de Moscou, l'évolution du conflit nippo-soviétique de la région du lac Hassan.

J'avais signalé l'attitude pacifique mais ferme de M. Litvinov au cours de son dernier entretien avec M. Shigemitsu dans le but d'arriver à un apaisement du conflit.

Depuis longtemps d'ailleurs, j'ai donné l'impression, reçue au cours de conversations avec les diplomates japonais de Moscou, des craintes éprouvées par leur pays, très engagé en Chine, et de leur désir d'éviter toute complication avec l'U.R.S.S.

Malgré cela et vraisemblablement sous l'influence des militaires, de nouvelles attaques japonaises se sont produites le 9 août; elles ont fait l'objet du communiqué ci-près de l'état-major de la 1re Armée.

« Le 9 août, les troupes japonaises ont de nouveau entrepris une série d'attaques pour s'emparer de la hauteur Zaozernaïa (Tchang-Kou-Feng) occupée par nos troupes. Les troupes japonaises ont été repoussées, après avoir subi de grandes pertes. La disposition de nos troupes longe la ligne de la frontière à l'exception des environs de la hauteur Beziminnaïa, où les troupes japonaises s'avancent à leur tour sur le territoire nippo-mandchou de 300 mètres environ. Sur tout ce secteur la canonnade continue. »

Dès le 10 août, les conversations étaient reprises entre MM. Shigemitsu et Litvinov. Ils arrivaient à un accord complet pour pacifier la région du lac Hassan, sauf en ce qui concerne la désignation d'un arbitre neutre et la spécification des documents devant servir de base à une nouvelle délimitation (annexe nº I ci-jointe).

Aucune nouvelle publication ne permet de se rendre compte si l'accord complet a été réalisé. Mais l'armistice a été conclu, ainsi qu'il résulte du communiqué *Tass* du 11 août : « En vertu de l'accord signé le 10 août 1938 entre l'U.R.S.S. et le Japon, les hostilités ont cessé le 11 août à 13 heures et demie

(1) Extraite des archives de la Guerre.

(2) Qu'il a paru superflu de reproduire. Cette lettre transmettait un communiqué de l'agence Tass relatant l'entretien, le 7 août, de MM. Litvinov et Shigemitsu. Tandis que le second proposait la cessation des opérations militaires sur la base de la situation effective créée à un moment déterminé (la signature de l'accord), M. Litvinov réclamait qu'elle eût lieu suivant la ligne fixée par les accords internationaux existants, après quoi une commission bilatérale délimiterait la frontière établie par ces accords.

(heure locale) dans la région du lac Hassan. La première rencontre des représentants militaires des deux parties pour la fixation de la position des troupes a eu lieu dans la soirée du même jour, 11 août, au sud de la hauteur Zaozernaïa (Tchang-Kou-Feng)... »

Il semblait donc que tout fût en ordre. Cependant, une nouvelle difficulté a surgi sur le terrain (annexe nº 2 ci-jointe). Les Japonais se seraient avancés de 100 mètres sur la hauteur Zaozernaïa, violant la convention. Après discussion et en conclusion, dans les zones où les combattants des deux armées adverses se trouvaient trop rapprochés, un recul de 80 mètres a été consenti par les représentants militaires des deux parties.

Mais le commandement de l'armée soviétique d'Extrême-Orient donna l'ordre à ses troupes de regagner leurs positions conformément à l'accord d'armistice, en exigeant le retrait des troupes japonaises. Ultérieurement, les troupes japonaises, pour éviter tout nouveau conflit, auraient été retirées au-delà de la rivière Tioumen.

Telle est actuellement la situation qui paraît avoir des chances de se stabiliser, « la face » ayant été sauvée par les deux parties et ni l'un ni l'autre des deux adversaires ne désirant une guerre immédiate, tout particulièrement le Japon si dangereusement enlisé dans ses opérations de Chine.

L'U.R.S.S. en retire un certain prestige qui apparaît dans une partie de la presse européenne, reproduite complaisamment par les journaux de Moscou (*Pravda* du 13 août).

Le sentiment du gouvernement soviétique, traduit par l'officieux *Journal de Moscou* du 16 août, est que les événements d'Extrême-Orient ont fait ressortir la puissance de l'Union soviétique [1], la non-préparation du Japon à une guerre contre l'U.R.S.S. en même temps que le caractère problématique de l'aide que le Japon peut attendre de l'Allemagne.

J'ajouterai, ainsi que j'en ai déjà rendu compte, que la fermeté déployée me paraît également résulter des progrès réalisés par l'armée soviétique d'Extrême-Orient, que la constitution d'une industrie dans ces régions et des approvisionnements nécessaires rend à peu près indépendante d'un transsibérien dont le doublement est d'ailleurs achevé [2].

[1] *Note du document : Le Temps* du (?) août a publié les déclarations à la presse japonaise d'un 3e secrétaire de l'ambassade du Japon à Moscou, actuellement en mission à Tokyo.

[2] *Note du document :* L'éditorial de la *Kz* et un article de la *Pravda* du 6 août signalent l'édification de fortifications sur la frontière d'Extrême-Orient.

ANNEXE I

A propos des collisions dans la région du lac Hassan

(Communiqué de l'agence Tass, *Pravda* du 11 août)

Le 10 août, l'ambassadeur du Japon, M. Shigemitsu, a de nouveau rendu visite à M. Litvinov, commissaire du peuple aux Affaires étrangères. Après un échange de vues, le Commissaire du peuple a fait au nom du gouvernement soviétique les propositions suivantes :

1. Les troupes japonaises et soviétiques cessent toutes opérations militaires, le 11 août, à midi, heure locale; ordre en est immédiatement donné par les gouvernements de l'U.R.S.S. et du Japon.

2. Les troupes tant soviétiques que japonaises restent sur les lignes qu'elles occupaient le 10 août à 24 heures, heure locale.

3. Il sera formé pour la redémarcation du secteur contesté de la frontière une commission mixte, composée de deux représentants de l'U.R.S.S. et de deux représentants du côté nippo-mandchou, avec un arbitre choisi conjointement par les deux parties parmi les citoyens des tierces puissances.

4. La commission de redémarcation travaille sur la base des traités et des cartes revêtus de la signature des représentants plénipotentiaires de la Russie et de la Chine.

L'ambassadeur Shigemitsu accepta pleinement les deux premières propositions, en déclinant l'arbitrage. Le camarade Litvinov fit remarquer que la garantie la plus efficace de la réalisation de l'accord sur la démarcation aurait été la présence dans la commission d'un arbitre impartial et non intéressé, mais que, par suite des objections de l'ambassadeur, il n'insistait pas sur l'arbitrage. De cette façon, le troisième point est aussi considéré comme accepté.

L'accord ne s'est pas fait sur la question des bases du travail de la Commission de redémarcation. L'ambassadeur Shigemitsu a proposé de se servir également d'autres matériaux, qui jusqu'à présent n'ont pas été présentés au gouvernement soviétique et dont celui-ci n'a aucune notion.

M. Shigemitsu a cependant promis d'en référer à son gouvernement et de donner réponse très prochainement (*Tass*).

431

M. BRUGÈRE, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE,

À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 331 [1]. Réservé. *Ljubljana, 22 août 1938, 16 h. 25.*

(*Reçu* : 18 h.)

M. Comnène et M. Stoyadinovitch ont mis confidentiellement hier M. Krofta au courant d'une communication verbale identique qu'ils auraient reçue

[1] « Reconstitution Fouques-Duparc ».

il y a trois jours du gouvernement allemand et dont, d'après le ministre des Affaires étrangères tchécoslovaque, voici exactement la teneur : « Le gouvernement allemand considère qu'il se trouvera dans l'obligation d'intervenir si la question des Sudètes n'est pas réglée rapidement et d'une façon en tous points conforme aux vues de la minorité allemande. Au cas où la France, à la suite de cette intervention, croirait devoir agir militairement contre le Reich, le gouvernement allemand estime qu'elle devrait être considérée comme ayant commis à son égard un acte d'agression. » Je me réserve d'entretenir ce soir M. Stoyadinovitch et demain matin M. Comnène de cette étrange communication; M. Krofta ignore si elle a été faite à d'autres gouvernements (1).

432

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Roger Cambon, Chargé d'Affaires de France à Londres.

T. nº 2609 (2). Réservé. *Paris, 22 août 1938* (3).

Au cours de la conversation que le président du Conseil et moi avons eue avec lord Halifax lors du voyage des souverains britanniques (4), le secrétaire d'État aux Affaires étrangères a affirmé avec force — et le communiqué a souligné — que la politique britannique demeurait fidèle aux principes arrêtés au cours des entretiens franco-anglais de Londres de la fin d'avril dernier (5).

Lord Halifax nous a, d'autre part, assuré qu'il continuerait à faire donner à Berlin des conseils de modération.

Or, il résulte des renseignements reçus d'Allemagne, notamment des informations recueillies par M. François-Poncet, que dans les milieux dirigeants du Reich se répandrait de nouveau l'idée qu'en présence d'un coup de force allemand contre la Tchécoslovaquie, l'Angleterre demeurerait en tout état de cause passive et un propos que le maréchal Goering vient de tenir au général Vuillemin (6) éclaire cet état d'esprit : on voudrait faire admettre à Berlin que c'est la Tchécoslovaquie qui provoque le Reich, justifiant du

(1) Par T. nºs 335-336 de Ljubljana, du 23 août, le ministre de France déclarait avoir eu par MM. Stoyadinovitch et Comnène confirmation de la communication allemande « avec toutefois cette nuance que le ministre d'Allemagne n'a pas, à l'inverse de son collègue de Bucarest, fait mention de la France ».

(2) « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(3) Par courrier, en clair.

(4) Conversation dont un compte rendu est ci-dessus publié sous le nº 237.

(5) Entretien dont les procès-verbaux sont reproduits au tome IX de la présente série sous le nº 258 (annexes).

(6) Sur ce « propos », voir ci-dessus les nºs 402, 429; ci-après les nºs 440, 441, 444, 511, 537.

même coup l'intervention allemande et déliant la France de ses obligations d'assistance.

On attend sans doute de cette théorie qu'elle jette un assez grand trouble dans l'opinion britannique pour paralyser le gouvernement.

Il serait très dangereux que pareilles idées pussent trouver une apparence de justification dans l'attitude du gouvernement britannique ou de ses interprètes autorisés. Il est donc nécessaire que, dans un avenir rapproché et d'une manière ne laissant place à aucune équivoque, les avertissements déjà donnés soient renouvelés. Convient-il à cet effet, que sir Nevile Henderson soit chargé d'une nouvelle démarche, assez précise pour ne prêter à aucun malentendu en répétant les déclarations convenues le 29 avril à Londres ? Est-il préférable d'envisager une manifestation publique du Premier ministre ou du secrétaire d'État ? Le gouvernement britannique seul peut se prononcer. En tout cas, il est essentiel que l'avertissement soit donné avant que le gouvernement du Reich ne risque de se trouver trop engagé pour reculer, c'est-à-dire qu'il devrait être donné avant le congrès de Nuremberg.

Vous voudrez bien rendre le Foreign Office et le secrétaire d'État lui-même attentifs à ces considérations. Je ne doute pas que lord Halifax ne se rende compte de la gravité d'un risque d'où peut dépendre, pour une large part, le maintien de la paix, et de la nécessité de ne rien négliger pour l'écarter.

433

Le Général Ugaki, Ministre des Affaires étrangères du Japon, à M. Charles-Arsène Henry, Ambassadeur de France à Tokyo.

L. nº 55. Confidentielle. *22 août 1938.*

J'ai pris bonne note de la communication que Votre Excellence a bien voulu m'adresser par sa lettre nº 46 en date du 25 juillet dernier concernant la possession des îles de l'archipel des Spratly (1).

J'ai l'honneur de faire savoir à Votre Excellence que cependant le gouvernement impérial ne peut à son regret accepter les revendications et les réserves présentées par le gouvernement de la République concernant la possession de cet archipel.

En effet, à une époque où aucun autre pays ne se préoccupait nullement de l'exploitation des îles Spratly, des Japonais les avaient dès 1917 déjà explorées et en avaient relevé le plan; à partir de 1921, des Japonais, seuls, y ont fait des installations permanentes de tous genres au prix de capitaux et d'efforts considérables. Ils s'y sont livrés publiquement et systématiquement à leur exploitation avec l'approbation du gouvernement impérial. Néanmoins,

(1) Sur cette lettre, voir ci-dessus le nº 397 (ncte).

et sans tenir aucun compte de ces faits, le gouvernement français a, bien longtemps après qu'ils s'étaient produits, envoyé soudainement, en 1933, un bateau de guerre dans l'archipel et a pris comme prétexte de l'antériorité de son occupation des îles le geste de pure forme d'y avoir élevé une stèle. Le gouvernement impérial, qui avait trouvé ce geste extrêmement regrettable et ne pouvait l'accepter, avait par l'entremise du chargé d'affaires de l'Empire en France demandé au ministère français des Affaires étrangères de réclamer sur cette affaire la profonde et amicale considération du gouvernement de la République. Dans la suite et bien qu'il soit exact que des échanges de vues aient eu lieu à plusieurs reprises, jusqu'au début de 1934, concernant ledit archipel, entre l'ambassade de l'Empire en France et le ministère des Affaires étrangères de la République, il est sans aucun fondement de dire, comme le montre la lettre de Votre Excellence, que comme résultat de ces échanges de vues, nous ayons abandonné nos revendications. Et le gouvernement impérial désire déclarer ici explicitement qu'il maintient fermement sa prétention, laquelle, depuis cette époque jusqu'à présent, n'a jamais changé, que les dites îles ne sont pas possession française.

Pour prouver que les îles de l'archipel Spratly étaient sans possesseur avant sa déclaration de priorité d'occupation, le gouvernement de la République cite une demande de renseignements, datée de 1927, du consul général du Japon à Hanoï et une proposition présentée le 18 novembre 1933 par M. Sawada, chargé d'affaires du Japon [1]. Mais ces deux faits ne sont que des pensées exprimées à titre purement personnel qui ne reflètent en rien les intentions du gouvernement impérial, et je déclare positivement qu'ils ne sauraient avoir aucune répercussion sur les revendications soutenues jusqu'ici par le gouvernement impérial.

En outre, le gouvernement impérial dès 1933 avait, par l'entremise de son chargé d'affaires M. Sawada, fait remarquer au gouvernement français que la priorité d'occupation revendiquée par ce dernier n'avait pas été accompagnée d'une occupation effective et il ne voit, même aujourd'hui, aucune nécessité de modifier sa manière de voir à ce sujet. En résumé, ainsi que Votre Excellence le sait, d'après les déclarations explicites répétées faites jusqu'ici par le gouvernement impérial, ce gouvernement ne peut reconnaître le droit de souveraineté sur l'archipel des Spratly auquel prétend le gouvernement de la République. En conséquence il lui est, à son regret, impossible d'accepter la demande du gouvernement de la République qui l'invite à notifier aux sujets de l'Empire, se livrant présentement à diverses entreprises dans une des dites îles, d'avoir à y observer les obligations qui résultent de la souveraineté française, et il voudrait en même temps déclarer qu'en ce qui touche la protection de la vie et des biens des sujets de l'Empire, il en prendra lui-même la responsabilité.

D'ailleurs, des informations récentes nous ont appris que le gouvernement de l'Indochine avait fait débarquer dans l'île Nagashima des Annamites et

(1) Sur les interprétations divergentes de la France et du Japon relatives aux démarches de M. Sawada, voir au tome VIII de la série le nº 244 (note); au tome IX le nº 333.

des agents de police français et y faisait construire certains édifices permanents [1]. Comme il est impossible de garantir que le stationnement de ces Annamites et des agents de police français sera sans aucun risque de soulever des incidents imprévus avec les sujets japonais qui y sont déjà établis, je demande au gouvernement français de vouloir bien prendre en considération, d'une manière rapide et amicale, le retrait de ce personnel et l'enlèvement des dits édifices.

434

NOTE DE LA DIRECTION POLITIQUE [2]

Activité italienne en Afrique du Nord et au Levant

22 août 1938.

Si, en Afrique du Nord et, d'une façon générale, dans tous les pays musulmans, des rives de la Méditerranée à celles de la mer Rouge et du golfe Persique, les méthodes de la propagande italienne varient parfois suivant les conditions locales, elles répondent à un postulat unique qui est de saper notre influence et s'inspirent de quelques principes de base qui sont toujours les mêmes : proclamer la décadence de la France et aviver tous les motifs de dissentiment qui peuvent se produire entre les populations soumises à notre autorité et nous; exalter par contre la puissance de l'Italie et prôner les sympathies du fascisme pour l'Islam.

Cette action, certes, en dépit de son ampleur, de sa persévérance et de son habileté, ne se traduit pas toujours par des succès et, en matière de propagande musulmane, comme en d'autres circonstances, il est permis de se demander si les résultats acquis par l'Italie ne sont pas en disproportion avec les efforts et l'argent dépensés. Tout récemment encore, par exemple, le plus puissant, le plus riche chef indigène de Libye, celui qui, l'an dernier, avait été choisi pour remettre à Mussolini l'« épée de l'Islam », ne vient-il pas d'être arrêté pour avoir tenté d'exporter frauduleusement des lingots d'or, méfait qui, de toute évidence, n'est pas un signe de confiance dans le régime de ses protecteurs. La brutalité des premiers temps de l'occupation italienne en Tripolitaine a laissé aussi sur les populations indigènes un souvenir qui n'est pas près de s'effacer et provoqué des haines dont la survivance se constate encore non seulement dans les pays voisins comme la Tunisie, mais dans tout l'Orient. Faut-il dire enfin qu'à vouloir jouer sur tous les tableaux comme, par exemple, en Arabie saoudienne et au Yémen, pays séparés par une rivalité traditionnelle, ou en flattant également la candidature au khalifat du roi Farouk et celle

(1) Voir ci-dessus le n° 397.
(2) Pour le Ministre.

d'Ibn Séoud, la politique italienne risque de sérieux mécomptes et porte, en elle-même, le signe d'une duplicité dont les Orientaux, qui s'y connaissent, ne sont pas dupes !

Il n'en reste pas moins que la propagande de Rome en terre d'Islam, si elle n'a peut-être que peu de résultats constructifs en faveur de l'Italie, s'applique avec ténacité à y détruire notre œuvre; au moment où l'éveil du nationalisme arabe est à lui seul un motif sérieux d'appréhensions, elle représente donc pour nous un grave danger.

*
* *

Chez les Orientaux, sensibles par nature au faste et à la pompe extérieure, le goût romain de l'ostentation et de la magnificence devait trouver matière à s'employer. Que ce soit à Tripoli pour le palais du maréchal Balbo, où ont été transportés les plus riches trésors des fouilles de Leptis Magna — à Tunis pour son consulat général, splendide demeure édifiée sur une des principales places de la ville et qui écrase de son luxe la modeste Résidence générale de France — ou à Téhéran pour sa légation dont une récente dépêche de notre ministre décrivait les splendeurs, le gouvernement italien n'a évidemment rien négligé pour que les résidences officielles de ses représentants donnent aux indigènes l'impression matérielle de grandeur, de puissance et de richesse. Sur ce terrain, notre infériorité n'est hélas que trop manifeste.

Dans un cadre extérieur, ainsi destiné à frapper par sa somptuosité, la propagande italienne tisse ses fils suivant un canevas où s'articulent avec souplesse les différents éléments dont elle peut déjà disposer.

La Tunisie y mérite une place spéciale.

*
* *

Dans ce pays, considéré presque par les Italiens comme une terre d'irrédentisme, c'est en effet principalement sur sa nombreuse colonie que le gouvernement de Rome compte pour nous faire échec. Rien n'est donc négligé pour l'organiser, la discipliner : elle est soumise aux inspections régulières des hautes autorités du parti fasciste qui viennent exalter et entretenir ses sentiments patriotiques. En fait comme en droit, ce mode d'action se trouve d'ailleurs facilité par la situation privilégiée réservée dans la Régence aux Italiens par les accords de 1896.

En effet, les écoles italiennes y sont considérées comme des écoles « royales » appartenant au gouvernement italien. Les professeurs en sont des fonctionnaires italiens. Et, si le bénéfice de ce privilège est limité aux seules écoles existant au moment de la signature de l'accord, il a été convenu, plus tard, en 1910, que ce *statu quo* serait interprété d'une manière large, c'est-à-dire que les établissements scolaires italiens pourraient s'agrandir sous deux réserves : les plans de développement devraient être soumis au gouvernement tunisien avant l'exécution des travaux de manière à lui permettre d'examiner si les constructions projetées ne pourraient avoir pour résultat de modifier le caractère de l'établissement, et, d'autre part, le contrôle sanitaire des écoles

italiennes serait exercé par le gouvernement de la Régence dans les mêmes conditions que pour les écoles françaises.

Depuis l'avènement du fascisme, les Italiens n'ont pas manqué d'utiliser au maximum le précieux moyen d'action que représentaient leurs écoles pour leur propagande nationale en Tunisie. Les livres et les uniformes y sont distribués gratuitement aux élèves et, tandis que les enfants qui fréquentent les écoles françaises sont souvent obligés de faire de longues distances à pied, de luxueux cars automobiles vont chercher au loin les élèves des écoles italiennes en faveur desquelles une propagande habile et insinuante est faite jusque dans les milieux musulmans.

Au point de vue hospitalier également, les Italiens font de gros efforts dans la Régence. Ils ont agrandi dernièrement leur hôpital de Tunis. Toutes garanties ont été prises toutefois pour éviter que cet établissement ne devienne un instrument de propagande.

Quant à la presse italienne, elle occupe une place importante en Tunisie. L'*Unione*, organe officiel du consulat général d'Italie, est un des journaux de plus fort tirage de la Régence. En 1937, l'organisation du *Dopolavoro* a aussi créé un journal destiné aux travailleurs italiens *Il Lavorato italiano di Tunisia*, et, par la suite, le directeur de cet organe a été chargé par le gouvernement italien d'en créer un autre similaire dont le diffusion doit être assurée dans toute l'Afrique du Nord dans les milieux ouvriers italiens.

Il ne faudrait pas croire cependant que l'unité soit parfaite dans la colonie italienne de Tunisie. Nombreux sont les enfants italiens qui, malgré les pressions de toute sortes exercées sur leurs parents, s'inscrivent dans les écoles françaises. Les antifascistes ont leur journal, l'*Italiano di Tunisia*, et des polémiques, des manifestations se produisent constamment. Il y en a eu récemment encore de violentes dans un cinéma, à propos d'actualités italiennes. On peut rappeler aussi le meurtre de l'Italien antifasciste Micelli par des marins de bateaux-écoles italiens en escale à Bizerte. D'autre part, avant même que la politique fasciste s'inspirât de tendances raciales, plusieurs médecins israélites italiens, qui n'étaient pas inscrits au parti, ont été évincés de l'hôpital italien de Tunis.

Il faut noter enfin le danger que pourrait représenter, en cas de guerre, l'existence d'une quarantaine de chalutiers italiens dont les équipages, assure l'union des syndicats français de Tunisie, seraient entraînés et instruits par des officiers de la marine italienne.

Sur les milieux indigènes, la propagande italienne, malgré tous ses efforts, n'a, jusqu'à présent, guère mordu. Les agents qui sont à sa solde sont, pour la plupart, connus et surveillés. Ils ont pour mission de vanter le régime fasciste auprès de leurs coreligionnaires et de répéter inlassablement les sympathies du Duce pour l'Islam. Mais les quelques tentatives de création de journaux arabes favorables à la politique italienne et soutenues financièrement par le consulat d'Italie ont toujours échoué lamentablement. Ces feuilles n'ont jamais eu qu'une existence précaire. Il en a été de même d'une tentative faite par les Italiens pour canaliser certains éléments destouriens vers un parti fasciste tunisien.

Quant à l'immixtion italienne dans les conflits sociaux (incidents des mines de Metlaoui et de M'dilla) qui se sont produits l'an dernier, si l'on a soupçonné certains émissaires tripolitains d'avoir été des agents provocateurs, aucun fait précis n'a pu être relevé de ce côté.

*
* *

Au Maroc et dans l'Orient méditerranéen, l'action italienne, n'étant pas appuyée sur une colonie aussi nombreuse et aussi compacte qu'en Tunisie, use d'autres moyens et travaille surtout les milieux indigènes.

Profitant des facilités qu'ils trouvent dans la zone espagnole du Maroc, les Italiens y épaulent les leaders nationalistes marocains dont plusieurs sont soupçonnés d'être en rapports avec des représentants officiels du gouvernement de Rome dans notre zone.

Mais c'est surtout à l'aide de tracts exaltant l'œuvre coloniale de l'Italie, ayant souvent un caractère nettement hostile à la France, et critiquant ouvertement notre administration en Afrique du Nord, que s'exerce la propagande italienne au Maroc français. La participation personnelle des consuls d'Italie à la diffusion de certains de ces tracts ayant pu être établie, notre ambassade a fait une démarche de protestation auprès du gouvernement de Rome qui nous a donné des apaisements : il semble cependant à peu près certain que ces tracts, même s'ils ne sont pas distribués directement par les agents consulaires italiens, entrent au Maroc sous leur couvert et à la faveur des facilités douanières dont ceux-ci bénéficient.

A Tanger, alors que les navires des autres puissances signataires du statut ne font que passer occasionnellement, un bateau de guerre italien est en permanence sur la rade. Sa compagnie de débarquement est casernée au consulat général d'Italie et l'on a noté, ces derniers temps, une intensification des dépôts d'armes clandestins constitués à Tanger par les Italiens.

*
* *

Dans l'Orient méditerranéen, en Égypte, en Syrie et en Palestine, l'action de l'Italie s'insinue partout. Elle s'exerce d'abord directement sous forme de subsides à des journalistes — d'invitations gratuites à des personnalités pour venir en Italie — de propagande dans la presse, en utilisant au besoin la langue française — de créations d'écoles partout où il y a une colonie italienne — de subventions pour des cours d'italien — de tentatives d'introduction de congrégations italiennes, etc.

Dans l'ordre politique, elle ne néglige aucun élément. Déjà à l'occasion de la conférence de Montreux, la délégation italienne s'était, avec ostentation, déclarée favorable aux aspirations nationales de l'Égypte. La presse italienne ne manque aucune occasion de flatter le roi Farouk. Elle ne lui a pas ménagé ses compliments lors de la chute de Nahas pacha et met en avant sa candidature au Khalifat.

Sur ce dernier point cependant, le gouvernement italien ne s'engage qu'avec

prudence. Outre qu'il craint sans doute une certaine survivance de l'influence britannique sur le souverain égyptien, il tient aussi à ménager les ambitions d'Ibn Séoud, souverain de la Mecque. Car le pèlerinage qui réunit chaque année, dans la ville sainte de l'Islam, des musulmans du monde entier, fournit évidemment une occasion excellente à la propagande italienne. C'est ainsi que le gouvernement de Rome a facilité par tous les moyens l'installation matérielle de ses protégés; il a mis à leur disposition de grands immeubles à La Mecque et à Médine. 400 indigènes tripolitains ont été envoyés gratuitement aux Lieux Saints. La légation d'Italie à Djeddah a payé pour les pèlerins de l'Érythrée et de la Somalie tous les frais de transport ainsi que les taxes qui leur incombaient et à versé à chacun un réal saoudi par jour pour ses dépenses.

Les 1.700 musulmans, protégés italiens, qui, cette année, sont venus à La Mecque, reconnaissants de l'aide qui leur a été ainsi apportée, se sont ainsi trouvés les meilleurs agents de la propagande italienne auprès de leurs coreligionnaires des autres pays.

Avec le Yémen, l'Italie a renouvelé, au mois de septembre 1937, le traité d'amitié conclu en 1926. Elle cherche là comme au Hadramout à contrebattre l'influence anglaise. Les succès de la conquête éthiopienne y ont été exploités au maximum.

En Syrie, la propagande italienne s'exerce principalement sur la presse et les milieux religieux. Plusieurs journaux sont notoirement à la solde du gouvernement de Rome et reçoivent leurs informations des autorités consulaires italiennes. Rien n'est négligé pour attirer en Italie journalistes, prélats et religieux qui y sont reçus avec des égards tout particuliers.

En Palestine et en Irak, la propagande italienne, si elle nous touche moins directement que les Anglais, est loin d'être inactive. On a soupçonné l'an dernier le mufti de Jérusalem d'avoir reçu des subsides de Rome et d'être en rapports avec des agents italiens. Quant aux ordres religieux italiens, notamment les Salésiens, ardents fascistes, ils déploient une grande activité en essayant d'évincer partout où ils le peuvent les religieux français.

*
* *

Brochant sur le tout, la propagande par radio du poste de Bari articule en quelque sorte les différentes formes de l'action italienne dans les pays musulmans et lui donne son diapason. Sauf pendant de très courtes périodes, les émissions de ce poste n'ont jamais cessé d'être hostiles, sinon même haineuses, contre notre pays.

Un journaliste italien expulsé de Tunisie, M. Occhipinti, spécialiste des questions nord-africaines, et rédacteur à l'*Azione Coloniale*, en est le principal inspirateur. Mais les ondes italiennes sont largement mises aussi à la disposition de tous les nationalistes musulmans en révolte contre notre autorité, qu'ils soient destouriens ou marocains. Il suffit de rappeler deux émissions récentes :

Le 13 mars dernier, le nationaliste Mekki Naciri, de la zone espagnole du Maroc y a fait les déclarations suivantes :

« Le problème marocain est un problème qui se pose uniquement entre le Maroc et la France notre ennemie. L'homme doit aimer et haïr. Nous, Marocains, nous aimons notre pays que nous voudrions voir libre et indépendant. Nous haïssons la France ennemie de l'Islam et de la religion, surtout depuis qu'elle est gouvernée par des athées et des juifs ».

Le 2 avril, le même poste radiodiffusait les paroles de Habib Bourguiba, président du Néo-Destour : « Arabes réveillez-vous. Débarrassez-vous des Français qui ne cessent de vous opprimer, de vous enlever toute votre liberté. Cessez de payer les impôts qui sont levés, cessez l'obéissance aux officiers qui font de vous des traîtres aux intérêts de votre nation. Refusez l'obéissance aux cheikhs qui se sont asservis aux Français. Certes, il est nécessaire que le sang coule pour que nous obtenions notre liberté et il coulera à flots... ».

Ces tout derniers temps, enfin, les émissions par radio en langue arabe du poste de Bari se sont signalées par d'assez nombreuses informations antisémites, conformes à la nouvelle tendance raciale de la politique fasciste. Il ne fait pas de doute que le gouvernement italien n'utilise cette forme de propagande pour intensifier son action dans le monde musulman que les événements en Palestine ont rendu particulièrement sensible à cet égard. Il faut noter d'ailleurs qu'en Tripolitaine, les autorités italiennes n'ont pas attendu le mot d'ordre de Rome pour pratiquer une politique antijuive. Depuis plus d'un an, en effet, les Israélites de cette colonie sont soumis à des brimades, sinon même à des persécutions, dont l'un des principaux buts évidemment était de flatter les passions antisémites des populations musulmanes.

435

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 1665. Très urgent. *Paris, 22 août 1938.*

Me référant à ma lettre n° 1533, en date du 31 juillet [1], j'ai l'honneur de vous faire savoir que M. Wehrer, puis M. Bech, sont venus à deux reprises entretenir le Département du résultat des conversations poursuivies à Berlin au sujet de l'intégrité et de l'inviolabilité du Luxembourg. Ces conversations, au cours desquelles M. Gaus a été amené à présenter lui-même un projet de rédaction, ci-joint en copie, ont fait apparaître de la part des autorités allemandes des dispositions assez favorables pour permettre d'envisager un résultat positif de la négociation.

Il devient donc plus nécessaire de prévoir la forme contractuelle qu'affecterait le nouvel accord et de déterminer, en ce qui nous concerne, la mesure dans

[1] Ci-dessus publiée sous le n° 309.

laquelle le gouvernement britannique pourrait être amené à en prendre acte.

Au cours des conversations de Berlin, les négociateurs luxembourgeois avaient recueilli l'impression que les autorités du Reich inclineraient à donner à l'accord une forme multilatérale. A cet égard, je ne méconnais pas l'intérêt que nous pourrions avoir à fournir au Reich l'occasion d'étendre, de son propre mouvement et malgré ses préventions contre les accords collectifs, une négociation primitivement envisagée comme devant être bilatérale. Une telle procédure serait d'autant plus caractéristique qu'elle serait suivie sans participation de l'Italie qui, bien que signataire de l'acte de 1867, n'avait, en 1914, manifesté aucune velléité d'agir en faveur du Luxembourg envahi.

J'incline toutefois, après examen, à estimer préférable de maintenir le principe d'un échange de notes bilatéral qui, ainsi que l'exposait ma lettre du 31 juillet, me paraît devoir mettre le gouvernement britannique en présence de problèmes moins complexes.

De plus, il pourrait n'être pas sans inconvénient de recourir à une procédure différente de celle qui a été adoptée dans le cas de la neutralité belge et de prêter ainsi à discussion sur la valeur relative des deux formes de garantie.

Il est enfin à prévoir que malgré les apparences favorables qui se dégagent des entretiens que M. Wehrer a eus à Berlin, l'opposition de la phraséologie nationale-socialiste et de la conception française qui ne peut faire abstraction de la Société des Nations, rendra nécessaire de maintenir dans la rédaction des notes française et allemande des divergences dont l'élimination dans le cas où la rédaction d'un texte collectif deviendrait nécessaire, ou ne serait pas visée (*sic.*)

Toutefois, avant de prendre un parti définitif, je souhaiterais connaître dans quelles dispositions le gouvernement britannique accueillerait un accord tripartite. Dans son aide-mémoire du 28 décembre dernier [1], le Foreign Office nous a fait savoir que le gouvernement britannique serait éventuellement disposé à prendre acte de l'accord à intervenir entre nous et le gouvernement luxembourgeois. Il est naturellement pour nous de la plus haute importance de savoir si la même attitude serait observée à l'égard d'un engagement auquel l'Allemagne serait également partie.

[1] Sur cet aide-mémoire, voir au tome IX de la présente série le n° 165 (notes)

ANNEXE

Projet Gaus
(Traduction)

28 juillet 1938.

Dans sa note de ce jour, le gouvernement grand-ducal a exprimé le désir que les garanties qu'un nouveau pacte destiné à se substituer au traité de Locarno établira en faveur de la consolidation de la paix européenne soient étendues au Luxembourg et qu'à cette occasion soit reconnu l'intérêt que la neutralité du Luxembourg présente pour la paix européenne. De plus, considérant que la conclusion du nouveau pacte susdit comportera un certain délai, le gouvernement grand-ducal a exprimé le désir que le gouvernement du Reich et les autres gouvernements intéressés précisent dès maintenant leur attitude envers le Luxembourg.

De son côté, le gouvernement grand-ducal a réaffirmé, à cette occasion, sa volonté de rester fidèle à sa politique traditionnelle de neutralité dans le respect de ses engagements internationaux.

Le gouvernement allemand en prenant acte de cette dernière assurance se déclare prêt, lors de négociations relatives à un nouveau pacte destiné à se substituer au traité de Locarno, d'appuyer les désirs que le gouvernement grand-ducal a exprimés dans sa note. En outre, il déclare dès maintenant qu'il reconnaît et garantit à nouveau l'intégrité territoriale et l'indépendance politique du Luxembourg. Il constate que l'inviolabilité du territoire luxembourgeois est d'un intérêt commun, pour le maintien de la paix européenne. En considération de l'engagement que le gouvernement royal belge et le gouvernement français prennent dans leurs notes adressées ce jour au gouvernement grand-ducal de respecter en toutes circonstances cette inviolabilité, le gouvernement allemand assume par les présentes la même obligation, sauf bien entendu dans le cas où le Luxembourg participerait à une action militaire dirigée contre l'Allemagne dans un conflit armé dans lequel l'Allemagne serait impliquée.

436

M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE,
AU GÉNÉRAL FAUCHER, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE À PRAGUE.

D [1]. Très secret. *Paris, 22 août 1938.*

J'ai l'honneur de vous faire connaître que votre proposition d'étudier de concert avec la Tchécoslovaquie le concours qu'est susceptible d'apporter l'U.R.S.S. à cette puissance [2] est acceptée, sous réserve que l'étude soit entreprise uniquement entre autorités françaises et tchécoslovaques et reste strictement confidentielle.

(1) Archives de la Guerre.
(2) Sur cette proposition, voir ci-dessus les nos 258 annexe, 372, 424.

En ce qui concerne l'organisation des entretiens, la solution la meilleure paraît être l'envoi à Paris par la Tchécoslovaquie d'une autorité militaire compétente [1].

437

M. SPIZTMULLER, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BUCAREST,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 613. *Bucarest, 22 août 1938.*

(*Reçu* : Dir. pol., 6 septembre.)

L'invitation formulée par M. Comnène de façon si inattendue et avec tant d'obstination pour engager Votre Excellence à passer par Bucarest lors de son voyage en Proche-Orient [2], ainsi que les déclarations que le ministre des Affaires étrangères roumain m'a faites au cours de ses entretiens à ce sujet, jettent une lumière significative sur les préoccupations essentielles du gouvernement royal et permettent de préciser dans une certaine mesure les tendances actuelles de sa politique extérieure.

Comme cette légation l'a déjà marqué à plusieurs reprises, depuis l'Anschluss, la Roumanie ne dissimule plus ses inquiétudes devant la menace allemande et recherche les moyens d'y résister efficacement. Pour y parvenir, la meilleure solution aux yeux du gouvernement de Bucarest, consistait à rassembler les petits états menacés dans le centre de l'Europe et à assurer à ce groupement la collaboration de la France et de l'Angleterre [3], car si l'intérêt vital des pays en cause doit les amener à résister à l'expansion germanique, ils ne sont pas en état de résister seuls.

Après le 11 mars, on a espéré ici qu'un noyau de résistance, bénéficiant de l'appui occidental, pourrait être constitué en Europe centrale à la suite du rapprochement escompté entre la Petite Entente et la Hongrie. Cet espoir a été peu à peu déçu, par suite du retard apporté à la conclusion de l'accord en voie de négociation. Les réticences mêmes de la Roumanie au sujet des minorités, l'espoir qu'on ne cache pas à Budapest de profiter des dépouilles de la Tchécoslovaquie, d'autres raisons encore se sont opposées jusqu'à présent à la réalisation de cette politique, cependant que la bonne entente hungaro-

(1) Note manuscrite en bas du document : *L'E.M.A. télégraphie ceci en complément : Il s'agit de l'envoi discret d'une autorité militaire compétente, mais qui ne saurait être de tout premier plan.*

(2) Sur le projet de voyage en Orient, et particulièrement en Grèce, du ministre français des Affaires étrangères, se reporter au T. nºs 278-280 adressé à Athènes le 4 août, et ci-dessus publié sous le nº 326. Les télégrammes faisant état de l'invitation de M. Comnène (T. nºs 730 à 732, 735-736, 762 des 10, 12 et 19 août) n'ont pas été retrouvés.

(3) Voir, au tome IX de la présente série, le nº 306.

allemande se confirmait. Du reste, le voyage de l'amiral Horthy, succédant à la conférence de Bled pendant laquelle Budapest poursuivait les négociations avec la Petite Entente, indique assez que la Hongrie reste désireuse de jouer sur tous les tableaux et, en ne s'engageant que le moins possible, entend utiliser tous ses atouts [1].

D'autre part, si depuis le 21 mai la Roumanie est persuadée que la France et l'Angleterre ne toléreront pas une agression brutale contre Prague, elle n'est pas assurée cependant que les puissances occidentales s'opposeront avec autant de décision à un « grignotage pacifique ». Ainsi, l'on se demande ici si la mission Runciman a pour but de forcer l'opinion anglaise à prendre fait et cause pour la Tchécoslovaquie ou bien de contraindre celle-ci à accepter finalement les conditions imposées par Berlin. Ces doutes incitent les Roumains à considérer la position tchécoslovaque comme particulièrement précaire.

La déficience hongroise, l'insécurité tchèque et enfin l'ambiguïté de la politique yougoslave paraissent avoir amené le gouvernement roumain à modifier le plan stratégique prévu et à opter pour un autre groupement : aux états de l'Europe centrale, on cherche à substituer ceux des Balkans. Il ne s'agit pas, certes, d'abandonner la Tchécoslovaquie, mais il est indispensable de prévoir l'avenir et, au cas où la résistance tchèque plierait, de ne pas se trouver complètement isolés. Aussi bien, la pénétration allemande se produit à la fois par le nord et par le sud et il faut éviter de se laisser surprendre par derrière. Cette ligne de repli est évidemment moins bonne que la première, puisque la Roumanie s'y trouve aux avant-postes; elle a par contre l'avantage d'être plus éloignée du Reich. L'attention de Paris et de Londres pourra donc, espère-t-on ici, s'y porter plus aisément et sans éveiller outre mesure les susceptibilités de Berlin. D'ailleurs, le gouvernement anglais n'a-t-il pas clairement laissé entendre que ce n'est qu'à cette condition qu'il consentirait à venir en aide, même sur le plan économique, aux états balkaniques ?

Pour que ce nouveau bastion puisse jouer un rôle efficace en vue d'une résistance commune au Reich, deux conditions étaient essentielles :

Tout d'abord une réconciliation sincère entre les cinq états de la Péninsule : tel est le but de l'accord de Salonique [2] et de la politique subséquente de M. Comnène. Ainsi s'explique le revirement roumain relatif à la Bulgarie et l'effort soudain fait par Bucarest pour aboutir; ainsi s'explique encore la prétention de la Roumanie qui, en raison de son rôle fédérateur, s'estime en

[1] Le voyage du Régent en Allemagne, du 22 au 27 août (voir ci-dessus le n° 412, note) se déroulait immédiatement après la conférence de Bled (du 21 au 23). Aux termes du communiqué publié à l'issue de la conférence, le conseil permanent de la Petite Entente constatait avec satisfaction que « les négociations poursuivies depuis un an avec la Hongrie avaient permis d'arriver à des accords comportant une renonciation réciproque à tout recours à la force entre la Hongrie et les états de la Petite Entente et une reconnaissance de la part des trois états de l'égalité des droits de la Hongrie en matière d'armements». Le communiqué reconnaissait cependant que « certaines autres questions en cours de discussion en vue de déblayer le terrain pour permettre le développement des rapports de bon voisinage entre la Hongrie et les trois états de la Petite Entente n'ayant pas encore pu être résolues, la publication desdits accords n'a pu encore avoir lieu».

[2] Sur cet accord, voir ci-dessus les nos 313 (et note), 315, 330.

droit d'exercer au sein du nouveau groupe une influence prépondérante à laquelle la vanité nationale ne peut être insensible; ainsi s'explique enfin la tendance roumaine à accroître encore la portée du rapprochement. M. Comnène estime en effet que l'accord de Salonique contient en germe l'adhésion de la Bulgarie à l'Entente balkanique, elle-même définitivement rattachée à « l'idéologie des puissances occidentales » et fermement décidée à s'opposer à l'expansion allemande.

D'un autre côté, il s'agit d'assurer à cette politique l'appui franco-anglais. C'est à quoi tendent les invites insistantes tant dans le domaine politique qu'économique; la démarche de M. Comnène auprès de M. Thierry après le 21 mai [1] est un indice; la prétention inattendue d'obtenir un appui « en blanc » formulée par les délégués roumains à Sinaïa [2] en est un autre. L'invitation faite à Votre Excellence et l'insistance mise à la réitérer fournit une autre confirmation. On n'a pas encore une confiance absolue à Bucarest dans la volonté de redressement de la France et de l'Angleterre. L'on établit volontiers un parallèle entre la pression allemande sur le gouvernement de Prague, et les revendications hongroises. La Roumanie sent celles-ci appuyées en puissance dès maintenant par le Reich, et sans doute de façon concrète au cas où le bastion tchèque viendrait à céder. Au contraire, elle ne s'estime pas appuyée aussi sûrement par les puissances occidentales, auxquelles aucun accord, aucun traité efficace ne la lient. Et, si la fidélité rigoureuse témoignée par la France à ses engagements envers la Tchécoslovaquie fait impression, l'on attribue ici notre attitude résolue davantage à l'existence formelle de tels engagements qu'à une réaction de défense de nos intérêts vitaux. L'achèvement des fortifications occidentales de l'Allemagne accroît ces craintes, car les Roumains y voient volontiers un « frein psychologique » autant qu'un obstacle infranchissable à une entreprise militaire française.

C'est pourquoi M. Comnène voudrait nous voir non seulement accentuer notre action dans le Proche-Orient, mais aussi la souligner aux yeux du monde par des manifestations de prestige. C'est là un des points sur lesquels le ministre des Affaires étrangères a particulièrement insisté. Il regrettait que Votre Excellence n'effectuât pas son voyage à bord d'un navire de guerre qu'il aurait voulu accueillir lui-même à Constantza. Et, en exprimant le regret que les propositions d'alliance formulées naguère du côté français n'aient pas abouti et n'aient pas été renouvelées, il a conclu par ces mots : « C'est une question qu'il faudrait reprendre ».

Après avoir objecté à mon interlocuteur que son appréciation dépassait de beaucoup le cadre limité de notre entretien, j'ai tenu à marquer que la valeur d'une action politique n'était pas nécessairement fonction d'attitudes ostentatoires qui répugnaient à notre esprit démocratique. Au surplus, l'étroite

(1) Voir, au tome IX de la présente série, le n° 416

(2) Où avait été réunie, du 8 au 18 août, à la demande roumaine, une conférence en vue d'arriver à un accord pour un ajustement du régime de la commission européenne du Danube (Angleterre, France, Italie, Roumanie), créée par le traité de Paris de 1856 à l'heure où naissait la Roumanie. Le traité de Berlin de 1878 avait donné des pouvoirs très étendus à la Commission pour la protection de la navigation en territoire roumain, et Bucarest réclamait (et obtenait) que l'on mît fin à cette tutelle internationale qui empiétait sur sa souveraineté.

entente de la France et de l'Angleterre suffisait à montrer que l'efficacité d'une association ne dépendait pas exclusivement de la conclusion d'accords formels.

Pour apprécier à son exacte valeur la déclaration de M. Comnène, il convient certes de tenir compte de la verbosité coutumière du ministre roumain. Elle semble néanmoins caractéristique d'un état d'esprit et illustre à ce titre les considérations qui précèdent.

438

M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. ROGER CAMBON, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES.

T. nos 2618 à 2621. *Paris, 23 août 1938, 22 h. 30* (1).

La réponse du général Franco (2) ne permet pas la mise en application immédiate du plan du comité de Londres. D'après les renseignements dont nous disposons, elle aurait été modifiée dans le sens de l'intransigeance à la suite de l'intervention allemande et italienne. Le règlement de l'affaire des Sudètes devant intervenir au cours des deux prochains mois, l'Allemagne a en effet un intérêt évident à maintenir le plus grande nombre possible d'éléments de troubles en Europe et, en particulier, à empêcher tout commencement de pacification en Espagne. La mise en œuvre même limitée du plan du comité de Londres aurait entraîné une détente nuisible de ce fait aux desseins du gouvernement du Reich en Europe centrale. Nous avons la certitude que ce gouvernement souhaite que l'affaire d'Espagne se prolonge avec le plus d'aigreur possible; il suppose qu'elle est en effet de nature à diminuer la force de résistance française pour le règlement de l'affaire tchécoslovaque.

Dans une situation aussi délicate, il paraît difficile d'attendre pour tenter d'amener le général Franco à modifier sa position que le Comité ait procédé à l'examen détaillé qu'il lui appartiendra de faire. Je souhaite donc vivement que le gouvernement britannique soit prêt à intervenir dans ce sens à Burgos, qu'il négocie seul, qu'il s'assure un appui des gouvernements allemand et italien liés, en principe, par l'approbation qu'ils ont donnée à l'ensemble du plan ou qu'il préfère se laisser mandater par le Comité plénier en vue de reprendre directement avec les deux parties l'examen du plan.

Il est évidemment impossible d'envisager un bouleversement complet du plan de Londres établi par de laborieuses négociations et qui a le caractère d'un compromis; mais il serait, par contre, possible si un accord définitif était à ce prix, de tenir compte de certaines objections formulées par Burgos.

(1) Par fil.
(2) Voir ci-dessus le no 389.

L'une d'elles, en particulier, mérite d'être retenue : c'est celle qui a trait à la présence du côté gouvernemental de nombreux combattants non européens pour lesquels aucune mesure d'évacuation n'aurait été prévue. Le retrait et l'internement de ces éléments étrangers pour la durée de la guerre civile devraient être envisagés.

D'autre part, s'il va de soi qu'il ne saurait être question d'établir sur le territoire français un contrôle international qui ne serait pas accompagné d'une surveillance effective des voies d'accès de l'Espagne, rien ne s'oppose à ce que celle-ci soit exercée dans les ports de départ si le gouvernement allemand est disposé à lever le veto qu'il avait formulé sur ce point contrairement à l'avis du gouvernement français.

De toute manière, la prise de contact entre le gouvernement britannique et les autorités de Burgos, quelle que soit la forme adoptée, devrait s'effectuer rapidement. Il est à redouter en effet que la déception provoquée par la réponse du général Franco et l'ajournement du plan n'entraînent des complications nouvelles et une aggravation du problème espagnol à un moment où les discussions entre le gouvernement tchécoslovaque et les Sudètes entrent dans une phase décisive.

Je vous prie d'attirer sur ce point l'attention de lord Halifax et de lui dire combien nous souhaitons que l'action du gouvernement britannique soit à la fois rapide et énergique.

439

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Roger Cambon, Chargé d'Affaires de France à Londres.

T. nos 2615, 2616. Réservé. *Paris, 23 août 1938* (1).

Les impressions que vous avez recueillies au Foreign Office en ce qui concerne l'action de lord Runciman dans les jours prochains (votre télégramme no 2061) (2) font justice, de la manière la plus heureuse, des bruits qui tendaient à représenter le médiateur anglais comme déjà résigné à l'insuccès de sa mission.

(1) Par avion.

(2) Du 22 août, non reproduit. Dans ce télégramme, le chargé d'affaires de France à Londres déclarait avoir fait état au Foreign Office des dispositions du gouvernement de Prague quant aux effectifs tchécoslovaques à maintenir sous les drapeaux (sur ces dispositions, se reporter au T. nos 1707-1709 de Prague, du 18 août, ci-dessus reproduit sous le no 407.) Par contre, les collègues britanniques de M. Cambon lui avaient donné connaissance des dernières informations reçues sur la mission de lord Runciman, qui avait effectué de « vives pressions» à la fois sur M. Benès et les représentants des Sudètes. M. Cambon en concluait : « Le Foreign Office a l'impression que d'ici quelques jours, l'action exercée par lord Runciman va entrer dans sa phase critique et décisive».

Il résulte d'autre part des propos tenus à notre chargé d'affaires à Prague par M. Hodza, que le chef du gouvernement tchécoslovaque attache la plus haute importance à ce que lord Runciman poursuive ses efforts (1).

En ce qui le concerne, le gouvernement français attribue à son action une valeur essentielle. Mon télégramme nos 2377 à 2382 (2) a défini le cadre dans lequel, à nos yeux, devait s'exercer sa mission et le moment pourra venir où, ayant épuisé les moyens de rapprocher les deux parties, lord Runciman devra proposer nettement la solution qui lui paraîtra conforme à l'équité. Son autorité et la confiance que lui prête le gouvernement britannique donneront à la solution qu'il proposera les chances les plus sérieuses. L'Allemagne devra, en effet, se rendre compte que si, au lieu de donner aux Sudètes les conseils de modération nécessaires, elle entendait soutenir par la force leurs revendications, la presque totalité de l'opinion mondiale se dresserait contre elle et fortifierait la résistance à laquelle son entreprise se heurterait nécessairement.

Je n'en attache que plus de prix, comme mon télégramme précité en a déjà marqué le désir, à être informé en temps utile des conclusions vers lesquelles lord Runciman s'acheminerait.

440

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. sans no (3). Réservé. *Berlin, 23 août 1938* (4).

(*Reçu :* le 24, 12 h.)

Au cours de la visite que le général Vuillemin vient de faire en Allemagne, le capitaine Stehlin, adjoint de notre attaché de l'Air, a eu de nouveau l'occasion de s'entretenir avec le général Bodenschatz (*). A côté des informations d'ordre technique qu'il a données, tant sur l'organisation de l'armée de l'Air et de la défense antiaérienne du territoire, que sur la production de l'industrie aéronautique du Reich, et qui figurent dans le rapport d'ensemble de l'attaché de l'Air sur le voyage du général Vuillemin, le chef des services ministériels du maréchal Goering s'est exprimé, selon son habitude, avec une franchise brutale sur la question germano-tchécoslovaque.

(1) Voir ci-dessus le no 421.
(2) Du 27 juillet, ci-dessus publié sous le no 276.
(3) Archives de l'ambassade à Rome.
(4) Par courrier, en clair.
* *Note du document :* Voir mon télégramme no 2649 du 26 juin 1938 [ci-dessus publié sous le no 97].

Dans leur ensemble, les paroles que le capitaine Stehlin a recueillies ne sont qu'une reproduction assez fidèle des termes dans lesquels le maréchal Goering m'a parlé du problème tchèque à l'ambassade d'Italie (1) ou des déclarations qu'il a faites au cours de l'entretien particulier qu'il a eu avec le général Vuillemin (2). A la question du capitaine Stehlin, s'il croyait à la possibilité d'un conflit prochain, le général Bodenschatz a répondu par un « oui » catégorique. « La mission de lord Runciman ne peut se traduire que par un échec », a dit l'officier allemand. « Quelles que soient les propositions de l'observateur britannique, les Tchèques rejeteront en bloc toutes les suggestions qui leur sembleraient favorables à l'Allemagne ».

— « Ne croyez-vous pas, a demandé le capitaine Stehlin, que lord Runciman proposera un plébiscite en conclusion de son rapport ? »

— « Nous ne le pensons pas, parce que lord Runciman ne voudra pas essuyer un refus absolu de la part des Tchèques ».

— « Comment vous représentez-vous l'existence future de l'État tchécoslovaque, alors que vous affirmez que ce pays est et restera un danger constant pour l'Allemagne ? »

— « Il faudra que, par sa politique extérieure et sa politique intérieure, le gouvernement de Prague nous donne des gages de bon voisinage. Mais à quoi bon envisager des hypothèses invraisemblables ? La Tchécoslovaquie ne fera rien en faveur de la paix. Toutes les promesses, tous les engagements de M. Hodza n'ont à nos yeux aucune espèce de valeur, parce que M. Hodza n'est rien en Tchécoslovaquie. C'est une clique d'officiers à la solde de Moscou qui détient le pouvoir et excite à la guerre. Nous n'attaquerons jamais la France, le Führer a pris à cet égard l'engagement le plus solennel, pas plus d'ailleurs que nous n'attaquerons la Tchécoslovaquie; mais nous ne supporterons plus qu'une caricature d'État provoque un peuple de 75 millions d'habitants, en brimant sauvagement 3 millions et demi d'hommes de sang allemand et qui se réclament de l'Allemagne. Ce n'est pas attaquer la Tchécoslovaquie que d'exiger pour 3 millions et demi de nos frères la reconnaissance de leurs droits, ou, si cela est nécessaire, de nous porter à leur secours, en les arrachant aux mains de leurs bourreaux.

« Nous ne parvenons pas à comprendre pourquoi la France ne manifeste pas plus de compréhension à l'égard de ce problème élémentaire de justice humaine. Toute intervention de votre pays pour empêcher la solution équitable que réclament nos compatriotes des Sudètes ne pourra se traduire que par une agression de l'Allemagne par la France. Nous avons, cependant, la conviction qu'une guerre engagée dans ces conditions serait extrêmement impopulaire en France. Comment ferez-vous comprendre à l'homme de la rue qu'il doit se battre pour empêcher 3 millions et demi d'Allemands d'échapper à la tyrannie tchèque ? Les Hongrois sont, d'ailleurs, encore plus montés que nous contre les Tchèques. Je ne vous apprends rien en vous disant qu'ils seront à nos côtés dans le cas d'une nouvelle provocation des

(1) A l'occasion de la visite en Allemagne du maréchal Balbo : voir ci-dessus le n° 360.
(2) Voir ci-dessus les n°s 402, 429, 432; ci-après les n°s 441, 444, 511, 537.

Tchèques contre l'Allemagne. Nos deux aviations travaillent la main dans la main; l'aviation hongroise n'a presque uniquement que du matériel allemand.

« Je puis vous affirmer d'une façon certaine que nous ne reverrons plus une situation comme celle que nous avons connue le 21 mai et la presse étrangère n'aura plus l'occasion d'interpréter le désir de paix du Führer comme une reculade et une humiliation de l'Allemagne ».

441

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. sans nº [1]. Réservé. *Berlin, 23 août 1938* [2].

(*Reçu :* le 24, 12 h.)

Vu de Berlin, le conflit germano-tchèque n'a pas sensiblement changé d'aspect, depuis mes dernières communications. Pas un instant la presse du Reich n'a interrompu la campagne acharnée qu'elle mène contre le gouvernement de Prague; pas un seul jour, la rubrique des scandales, vexations et persécutions dont les Sudètes seraient victimes n'est restée vide; ni l'obligation où se trouvaient les quotidiens de reproduire tout au long le discours prononcé par M. Funk à Königsberg [3], ni celle qui leur était imposée de décrire par le menu les détails du voyage du régent Horthy [4] n'ont valu le moindre répit aux Tchèques, inlassablement accusés des pires méfaits par une propagande qui paraît avoir reçu mission d'exciter l'esprit public, de le porter au plus haut point d'exaspération, et de le préparer aux pires éventualités.

Bien entendu, les feuilles allemandes n'ont rien fait pour atténuer le sens des déclarations par lesquelles le député Kundt a notifié, le 17 août, que les Sudètes rejetaient les propositions du cabinet de Prague [5]. Elles les ont, au contraire, étalées, soulignées, renforcées de toutes les manières. Certaines d'entre elles, telles que l'*Angriff*, organe du Front du Travail et de M. Goebbels, ont même opposé, chacune à chacune, en deux colonnes, les thèses antagonistes des partis en présence, afin d'aider le lecteur à mieux saisir la profondeur et le caractère infranchissable de *l'abîme* qui s'étend entre elles [6].

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Ce discours est analysé par un télégramme du même jour, reproduit sous le nº 442.
(4) Sur ce voyage voir ci-dessus le nº 412 (note); ci-après le nº 503.
(5) Sur ces déclarations, voir ci-dessus les nºs 405, 408, 414.
(6) Voir ci-après le nº 445.

L'entrée en scène active de lord Runciman a été, il est vrai, accompagnée de commentaires courtois. La tactique du Reich ménage autant que possible le médiateur britannique; elle voudrait donner à croire à celui-ci, comme à son peuple et à l'opinion internationale, que la raison, le bon droit, la bonne volonté sont exclusivement du côté des Allemands des Sudètes, qui applaudissent, sur son passage, l'envoyé de la Grande-Bretagne, tandis que les Tchèques, qui le sifflent, poursuivent leurs provocations systématiques et poussent à la guerre.

Cependant, les milieux dirigeants persistent à ne pas croire au succès de lord Runciman. Dans leurs conversations privées, ils traitent sa tentative comme un épisode déjà dépassé, son échec comme une réalité dès maintenant acquise; ils s'expriment comme s'ils avaient en mains le moyen de tout faire échouer, comme s'ils étaient sûrs par avance qu'aucune concession ne saurait les satisfaire, ou plutôt qu'aucune concession capable de les satisfaire ne saurait être acceptée par les Tchèques, parce qu'elle serait mortelle pour eux; ils ne semblent pas le moins du monde supposer que le médiateur puisse patronner des mesures qui seraient agréées par les Tchèques et refusées par les Sudètes, et encore moins qu'il réussisse à trouver un compromis dont les uns et les autres se contenteraient. Deux journaux anglais ayant prétendu que lord Runciman proposerait la constitution de trois cantons allemands [1], ils ont, par l'intermédiaire de leurs organes habituels, protesté vivement contre une pareille solution, qui morcellerait de façon inadmissible le territoire des « frères de race ». De même, l'annonce de la nomination d'un certain nombre d'Allemands à des fonctions élevées dans l'administration des Postes [2], prélude à d'autres désignations analogues, n'a rencontré de leur part qu'ironie, mépris et injures. Au général Vuillemin et aux officiers français qui l'accompagnaient, ils n'ont pu se tenir non plus de laisser entrevoir la nature de leurs préoccupations, ni à quoi tendaient les égards et la cordialité chaleureuse qu'ils ont prodigués aux aviateurs du pays voisin. Le maréchal Goering, à son habitude, ne s'est pas embarrassé de précautions oratoires. « Que fera la France, a-t-il demandé, si la guerre éclate entre l'Allemagne et la Tchécoslovaquie ? » [3].

Tout cela constitue autant de signes de l'état d'esprit des dirigeants du Reich; tout cela révèle clairement le cours de leurs pensées. Non seulement on ne découvre chez eux aucune velléité de conciliation, mais ils ne prennent pas même la peine de dissimuler qu'ils sont résolus à régler le problème tchécoslovaque par l'unique voie qui, selon eux, les conduira au résultat cherché, à savoir par un acte de force. Ce n'est pas à dire, d'ailleurs, qu'ils veuillent la guerre et feront la guerre. Ils comptent plutôt qu'il leur sera possible d'éviter la guerre, ou la généralisation de la guerre. Ils souhaitent de localiser le conflit. Ils déclarent qu'ils n'attaqueront pas la Tchécoslovaquie. Ils se borneront à aller au secours de leurs compatriotes, lorsque ceux-ci, las des mauvais traitements, useront du droit qu'ont les peuples opprimés

(1) Voir ci-après le n° 446.
(2) Voir ci-dessus le n° 423 (note).
(3) Voir ci-dessus le n° 402.

de s'insurger. C'est selon le précédent de la guerre d'Espagne qu'ils semblent concevoir l'évolution des événements. Ils prétendent que, dans ces conditions, il n'y aura pas agression de leur part et ils se fondent là-dessus pour exprimer l'espoir que ni l'Angleterre, ni la France n'interviendront. Au surplus, ils laissent entendre que l'intervention anglaise et française si, contre leur attente, elle se produisait, ne les ferait pas, cette fois, comme le 21 mai, lâcher pied.

On doit croire que leurs sentiments, leurs intentions, leurs projets sont connus bien au-delà de leur cercle étroit; car la population berlinoise, et la population allemande tout entière, sont plus que jamais en proie à l'obsession d'une catastrophe imminente; un lourd malaise pèse sur l'Allemagne; les conversations qui s'échangent dans la rue, à la brasserie, à la maison, ne roulent plus que sur un seul thème : le conflit avec la Tchécoslovaquie et les chances plus ou moins grandes d'une guerre, dont l'éventualité soulève, d'ailleurs, dans la plupart des milieux, plus de consternation que d'enthousiasme.

Je demeure donc aussi préoccupé que je l'étais, la semaine dernière et les semaines précédentes. Je n'aperçois aucun indice d'une amélioration de l'atmosphère qui m'environne; et mes soucis ne me sont pas particuliers; ils sont partagés par nos attachés militaires, par mon collègue anglais, et, d'une manière générale, par l'ensemble du corps diplomatique berlinois.

La crise politique qui vient d'éclater en France [1] ne peut que les aggraver. Il n'est pas douteux, en effet, que si cette crise se prolongeait et s'accentuait, si elle créait l'impression que le désordre, la lutte des partis, l'anarchie s'installent dans notre pays et y absorbent nos énergies, déconcertant et décourageant nos amis britanniques, les éléments nazis radicaux y trouveraient une nouvelle raison de bousculer les hésitants et de précipiter la mise à exécution de leurs plans.

Déjà, semble-t-il, le langage de leurs journaux a redoublé de violence.

Il ne faut pas oublier que M. Hitler est superstitieux, qu'il prête attention aux présages, et qu'il aime à se faire tirer son horoscope.

Ce serait assumer une bien grave responsabilité que de lui donner la tentation d'interpréter la situation intérieure de notre pays comme un signe favorable de la Providence.

[1] A la suite d'un discours prononcé, le 21 août, par le président du Conseil visant à « aménager la loi de quarante heures en vertu des nécessités nationales comme en raison de la situation générale de l'Europe », les ministres des Travaux publics et du Travail venaient de démissionner.

442

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. sans nº [1]. *Berlin, 23 août 1938* [2].

Dans le discours prononcé le 21 août à Königsberg, M. Funk a employé une formule assez singulière. Il a déclaré que « d'éventuelles difficultés économiques et financières seraient écartées, même s'il était nécessaire, pour cela, de modifier une méthode ou un système qui s'est révélé inadéquat ou tout au moins qui ne convient pas dans les circonstances actuelles ». Et le ministre de l'Économie du Reich a ajouté : « Il faut faire preuve de dynamisme et ne pas être prisonnier des dogmes ou des systèmes ».

Qu'a voulu dire M. Funk? Il est possible qu'il ait eu l'intention d'indiquer que les nouvelles méthodes de financement préconisées par le Dr Schacht et effectivement adoptées depuis le début du présent exercice n'ont pas donné satisfaction au gouvernement national-socialiste. Il n'est pas douteux, en effet, que la limitation aux rentrées bugétaires normales des moyens financiers du gouvernement et l'obligation de payer dans les six mois des dépenses qui continuent d'être engagées à un rythme croissant, ne sont guère compatibles avec la politique générale du IIIe Reich. Le parti national-socialiste, qui avait cru devoir revenir, sur les instances du Dr Schacht, à une politique financière plus orthodoxe, aurait-il obtenu de M. Hitler de revenir à ses errements?

Quoi qu'il en soit, il paraît certain que la situation financière du Reich — malgré les assurances et les démentis prodigués en public — cause de sérieux embarras aux dirigeants et que ceux-ci ne songent pas à l'avenir sans perplexité, ni sans inquiétude, car ils se sentent peu à peu entraînés dans la volute de l'inflation.

On doit même se demander si la perspective d'une guerre n'apparaît pas à certains d'entre eux comme un moyen de reculer ou d'éviter l'aveu d'une faillite.

(1) Archives de l'ambassade.
(2) Par courrier, en clair.

443

M. LAMARLE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE, À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1760 [1]. *Prague, 23 août 1938* [2]

Le chef intérimaire de la section politique du ministère des Affaires étrangères m'a confié que le ministre des Soviets, par des voies indirectes, s'était plaint de « la tiédeur dont la Tchécoslovaquie faisait preuve actuellement envers l'alliance russe ».

Ces indications sont à rapprocher de celles que j'ai données par ma dépêche nº 208 du 17 août [3]. Il semble, en effet, que le gouvernement de Prague ne partage pas les sentiments d'une certaine fraction de l'opinion publique qui inclinerait à voir dans la Russie le principal appui dont pourrait au besoin disposer la Tchécoslovaquie.

444

COMPTE RENDU DU GÉNÉRAL CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE L'AIR [4]

Conversations du Général Vuillemin avec le Chancelier Hitler et le Maréchal Goering le 18 août 1938 au cours de son voyage en Allemagne [5]

N. nº 79 EMGAA/S. Secret. *Paris, 23 août 1938.*

I. *Visite au chancelier Hitler.*

Le général Vuillemin et M. François-Poncet ont été introduits à 13 heures dans le salon de réception de la Chancellerie à Berlin; ils ont été reçus immédiatement par le Führer.

[1] Archives de l'ambassade.
[2] Par avion du 24.
[3] Ci-dessus publiée sous le nº 339.
[4] Le général Vuillemin. Cette note est extraite de la « Reconstitution Fouques-Dupare».
[5] Sur ces conversations, voir également ci-dessus les nos 401, 402, 429, 432, 440, 441; ci-après les nos 511, 537.

Le général Vuillemin a remercié le Chancelier de l'honneur qu'il lui faisait en le recevant et de l'accueil très cordial qu'il avait trouvé, tant auprès des aviateurs allemands que de la population et des ouvriers d'usines.

La conversation — des plus banales — s'est poursuivie pendant un quart d'heure environ.

Au cours de cette conversation, le Chancelier a déclaré en particulier qu'il aimait beaucoup la France; qu'il avait reçu dernièrement une délégation des anciens combattants allemands rentrant de France et que ceux-ci lui avaient signalé la cordialité de l'accueil qu'ils avaient trouvé auprès des anciens combattants français.

Il a déclaré qu'il en était très heureux et qu'il pensait que nous serions également très bien reçus en Allemagne.

Il a ajouté qu'il avait le plus grand désir de *retourner personnellement en France pour revoir les endroits où il s'était battu.*

La visite, empreinte d'une grande simplicité, s'est terminée par la prise d'une photographie qui a paru dans tous les journaux allemands.

II. *Visite au maréchal Goering.*

La mission française en entier, accompagnée par M. l'Ambassadeur de France et les attachés de l'Air avait été conviée à déjeuner à 14 h. 30, par le maréchal Goering, dans sa propriété de Karinhall, près de Berlin (60 km environ).

Reçus par le Maréchal sur le perron de sa splendide villa, nous avons traversé plusieurs pièces et galeries *très richements décorées.*

Après un déjeuner excellent, accompagné des meilleurs vins d'Allemagne, le maréchal Goering a remis l'insigne de pilote aviateur allemand à chacun des membres de la mission et m'a donné une de ses photographies dédicacée.

Sur l'instigation du général Milch, j'ai prié le Maréchal d'accepter l'insigne de pilote aviateur français et le lui ai remis moi-même.

Il en a paru très heureux et l'a immédiatement épinglé sur sa poitrine.

Puis une photographie du groupe a été prise; elle a été reproduite le lendemain dans tous les journaux.

Le Maréchal m'a ensuite pris à part et conduit dans son bureau où j'ai eu avec lui, par l'intermédiaire d'un interprète, une conversation de quarante-cinq minutes environ que je résume ci-après :

Le Maréchal me dit d'abord, sur un ton sérieux, *mais calme*, que la France et l'Allemagne devraient avoir d'excellentes relations et se rapprocher amicalement; mais deux questions étaient à régler : la question tchécoslovaque et la question espagnole.

Je lui répondis que, en ce qui concernait l'Espagne, la France désirait vivement que la guerre prenne fin et qu'elle faisait tous ses efforts dans ce but.

Le Maréchal ne répondit rien; ce sujet ne fut plus abordé au cours de l'entretien.

Pour la Tchécoslovaquie je lui indiquais que l'intention du gouvernement

français était de respecter la parole qu'il avait donnée et qu'il était décidé à aller au secours de ce pays, s'il était attaqué.

Le Maréchal me répondit alors, d'*un air fâché et de plus en plus nerveux* :

— que le pacte qui nous liait à la Tchécoslovaquie ne devait jouer que si celle-ci était attaquée sans provocation;

— que les Tchèques provoquaient l'Allemagne, à chaque instant et depuis longtemps déjà, d'une manière insupportable en brimant les Allemands des Sudètes;

— que cela avait assez duré, *qu'il fallait qu'avant un an* cette affaire soit réglée et que les Allemands des Sudètes puissent avoir une vie normale.

Je lui répondis :

— qu'il valait mieux régler cette question à l'amiable, car une guerre serait une chose épouvantable qui entraînerait la ruine certaine aussi bien des vainqueurs que des vaincus;

— que du reste il serait toujours très difficile, sinon impossible de discerner s'il y a eu, ou non, provocation et je lui demandais qui pourrait en juger.

Il me répondit, *très sérieusement*, « *La Société des Nations* ».

Je n'ai pu retenir un léger sourire; aussi imperceptible qu'il soit, il n'a pas dû lui échapper et il n'a pas insisté sur ce point.

Le Maréchal ajouta aussitôt :

— qu'il serait tout à fait malheureux de provoquer une guerre entre deux cents millions de Français, d'Allemands, d'Anglais et d'Italiens pour une poignée d'individus qu'il considérait comme très inférieurs;

— que la Tchécoslovaquie voulait faire la guerre immédiatement parce qu'elle pensait que l'Allemagne n'était pas prête et qu'elle pouvait compter actuellement sur l'appui des Anglais, des Français et des Russes, ces derniers n'étant pas du reste, de l'avis du Maréchal, aussi forts qu'on le croit généralement; tandis que dans deux ans la Tchécoslovaquie ne serait plus sûre de ses alliances et que l'Allemagne serait devenue très forte;

— que dernièrement il avait lu un document de son 2e Bureau contenant le compte rendu d'une réunion d'officiers supérieurs tchèques au cours de laquelle il en avait été ainsi décidé. La guerre devait commencer, disait le compte rendu, par l'assassinat de tous les Allemands des Sudètes, les Tchèques comptant sur la victoire et pouvant ainsi agrandir encore leur pays;

— que la Russie voudrait voir le bolchevisme s'établir dans le monde entier et que c'est pour cela qu'elle pousse à la guerre;

— que l'Allemagne *n'attaquera jamais la France :* il en faisait la *déclaration solennelle*;

— qu'il faudrait que la France et l'Angleterre fissent pression sur la Tchécoslovaquie pour arriver à une entente convenable;

— qu'il y avait beaucoup de communistes en France.

Je répondis alors au Maréchal qu'il n'y en avait probablement pas plus qu'en Allemagne, autrefois.

Il me fit la remarque qu'en Allemagne on les avait « matés » et ajouta :

« Vous avez pourtant M. Daladier que nous estimons comme un homme fort et ferme; que fait-il?...

Je lui ai alors demandé s'il pensait que les Français pourraient être menés comme les Allemands; il réfléchit un moment et me déclara que j'avais raison.

Puis il termina l'entretien en s'excusant d'avoir été peut-être un peu rude; mais il avait exprimé toute sa pensée, d'ailleurs *strictement personnelle*, et *sans engager son gouvernement*.

Je lui répondis que je rendrais compte fidèlement de notre conversation aux ministres français intéressés.

445

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 901 [1]. *Berlin, 23 août 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 5 septembre.)

La conférence qui, le 17 août, a réuni autour de la « table ronde » le gouvernement tchécoslovaque et les représentants des Sudètes[2] marque sans doute dans l'évolution du problème germano-tchèque une nouvelle étape, mais, du point de vue allemand, une étape négative. Selon la formule modérée de la *Correspondance diplomatique et politique*, cette conférence n'a fait qu'apporter la preuve qu'on était encore très loin d'avoir trouvé une base d'entente pour la solution de la brûlante question des nationalités en Tchécoslovaquie.

Dans les commentaires qu'ils ont consacrés à l'exposé du député Kundt, les journaux nationaux-socialistes ont montré, de propos délibéré, bien moins de réserve — et d'optimisme — que l'organe de la Wilhelmstrasse. Des déclarations du délégué sudète, ils ont surtout retenu le passage sur « l'abîme » qui sépare toujours les deux conceptions — tchèque et allemande — du problème, abîme « dont on ne voit pas comment il pourrait être franchi ». A Berlin, on cherche donc à donner l'impression que les pourparlers se heurtent de nouveau à un mur, qu'ils en sont arrivés encore une fois à un point mort et que la situation est toujours aussi tendue, aussi grave et aussi inquiétante qu'au lendemain de la publication du projet de statut gouvernemental et à la veille de la mission Runciman.

(1) Archives de l'ambassade.
(2) Voir ci-dessus les nos 405, 408, 414.

De ces constatations qu'ils prétendent absolument décevantes, les dirigeants hitlériens semblent tirer une satisfaction dont il est à craindre qu'elle ne trahisse une intention déjà arrêtée : celle de régler l'affaire tchécoslovaque par un coup de force, en rejetant la responsabilité de leur geste sur la mauvaise volonté et les provocations incessantes du gouvernement de Prague. C'est ce qui expliquerait la préoccupation qui se manifeste actuellement dans les milieux officiels, et particulièrement dans les milieux nationaux-socialistes, de faire le point à un moment que l'on estime défavorable pour les Tchèques, de construire un alibi, de légitimer à l'avance une intervention du Reich, ou tout au moins de lui enlever le caractère d'une agression *non provoquée*.

A cet égard, l'*Angriff* a dressé un tableau suggestif, dont l'objet évident est de faire retomber dès maintenant la responsabilité d'un échec possible — voire souhaité par certains nazis — sur le gouvernement tchécoslovaque.

Tout d'abord, l'organe de M. Goebbels reproche à Prague de n'avoir pas encore établi un projet de statut définitif :

« A la date du 10 août, écrit-il, le président du Conseil tchécoslovaque a fait officiellement connaître au parti allemand des Sudètes que les propositions soumises jusqu'à ce jour à la *Sudetendeutsche Partei* représentaient, « à titre provisoire », les propositions définitives du gouvernement.

« La *Sudetendeutsche Partei* a maintenant en sa possession le statut des nationalités dans ses différents paragraphes, mais sans l'un des chapitres les plus importants : celui des communes. La *Sudetendeutsche Partei* possède, en outre, les dispositions d'application annexées au chapitre qui concerne les organismes autonomes, mais également sans la partie relative aux communes. En troisième lieu, la *Sudetendeutsche Partei* possède une note sur la compétence des administrations provinciales et d'arrondissements, mais cette note n'a pas la forme d'un projet de loi. Enfin, elle a en sa possession le projet modifiant la loi sur les langues actuellement en vigueur.

« La *Sudetendeutsche Partei* considère très justement que ces propositions « provisoirement définitives » ne constituent qu'une ébauche incomplète. »

En deux colonnes, l'organe de M. Goebbels oppose ensuite aux huit revendications fondamentales de Carlsbad les concessions que les Tchèques se déclarent prêts à accorder. On obtient ainsi, écrit-il, une image frappante de la contradiction flagrante qui existe entre les deux thèses :

Les huit points d'Henlein	*Les propositions tchèques*
1° Complète égalité de droits entre le groupe national allemand et le peuple tchèque.	1° Les Tchèques cherchent à démontrer que la constitution en vigueur reconnaît déjà dans son texte actuel « les intérêts des collectivités nationales », c'est-à-dire l'existence de groupes nationaux. Il y a peu de temps encore, une telle interprétation de la Constitution était contestée et parfois même considérée comme hostile à l'État.
2° Reconnaissance du groupe national des Sudètes en tant que personnalité juridique, de manière à lui permettre de sauvegarder la parité de ses droits dans l'État.	

Les huit points d'Henlein (suite)

3° Délimitation et reconnaissance du territoire allemand en Tchécoslovaquie.

4° Administration autonome du territoire allemand, dans tous les domaines de la vie publique, concernant les intérêts et les affaires propres du groupe national allemand.

5° Protection légale pour les ressortissants tchécoslovaques vivant en dehors du territoire fermé de leur « nationalité ».

6° Suppression des injustices faites aux Allemands des Sudètes depuis l'année 1918 et réparation des dommages qu'ont entraînés pour eux ces injustices.

7° Reconnaissance et application du principe : à territoire allemand, fonctionnaires allemands.

8° Entière liberté pour la population allemande d'affirmer ses liens avec la germanité et de proclamer son attachement à l'idéologie allemande.

Les problèmes tchèques (suite)

2° Le président du Conseil tchécoslovaque a déjà employé une fois le concept inconnu dans la Constitution de « groupe national » (*Volksgruppe*). Mais en affirmant en même temps que le groupe national allemand ne constituait pas, dans la Tchécoslovaquie, un ensemble compact.

3° Refusé par les Tchèques.

4° Refusé par les Tchèques. Le gouvernement s'est contenté de rappeler le principe — qui d'ailleurs n'a pas encore été mis en pratique — de la proportionnalité en vertu duquel les groupes nationaux auraient la possibilité d'exercer une influence correspondante à leur importance sur les actes essentiels du pouvoir central.

5° Refusé par les Tchèques.

6° Refusé par les Tchèques.

7° Refusé par les Tchèques.

8° Les Tchèques se sont bornés jusqu'ici à contester la compatibilité de l'idéologie nationale-socialiste avec les principes démocratiques.

Pour le porte-parole du ministère de la Propagande comme pour ses confrères officieux, l'antagonisme des thèses en présence peut se caractériser de la façon suivante :

1° Les Sudètes réclament une réforme totale de l'État sur la base du principe des nationalités;

2° Le gouvernement de Prague propose, quant à lui, d'accorder aux nationalités une autonomie limitée dans le cadre des organismes autonomes *déjà existants*.

Avec M. Kundt, on estime à Berlin que le projet gouvernemental équivaut à un refus pur et simple de concéder aux Sudètes une autonomie réelle.

« Dans ces conditions, ajoute l'*Angriff*, la *Sudetendeutsche Partei* ne peut que constater que les propositions du gouvernement et ses propres propositions sont séparées, sur ce point, par un abîme infranchissable. Elles partent de conceptions absolument différentes, pour ne pas dire opposées, car, contrairement à ce que demandent les Sudètes :

« 1° Les Tchèques continuent de se considérer comme étant le seul peuple autorisé en droit à gouverner l'État et à assurer la responsabilité du pouvoir.

« 2° Ils ne concèdent aux groupes nationaux qu'une position subordonnée.

« 3° Ils ne veulent voir dans les Sudètes qu'une minorité. »

Jeter un pont sur l'abîme qui sépare le point de vue des Sudètes de celui

des Tchèques, tel est, d'après l'*Angriff*, la tâche difficile qui incombe, maintenant, à lord Runciman. Le journal berlinois conclut que celui-ci aura beaucoup de travail avec les Tchèques, « si toutefois l'on doit jamais réussir à jeter ce pont ».

Tout en protestant de la bonne volonté des Allemands de Bohême qu'ils opposent en toute occasion à l'intransigeance tchèque, les milieux politiques berlinois ne dissimulent plus leur scepticisme quant aux chances de succès de la mission Runciman. Cette attitude, qu'elle soit sincère ou affectée, est nouvelle et mérite à ce titre de retenir l'attention. Il y a huit jours encore, à la Wilhelmstrasse, dans les cercles nationaux-socialistes, on se déclarait convaincu que l'enquêteur britannique se préparait à déposer des conclusions favorables à la thèse allemande [1], on soulignait que, dans les villes sudètes, lord Runciman et ses collaborateurs étaient acclamés par les Allemands, conspués par les Tchèques. Aujourd'hui, on affecte de croire qu'il n'y a plus de moyen pacifique de vaincre le brutal entêtement de Prague, que les efforts de médiation sont condamnés à l'insuccès et que, pontife malheureux, lord Runciman échouera dans sa tâche de bâtisseur de pont.

Ce scepticisme ne peut se comprendre que si l'on suppose, chez les milieux responsables du Reich, la volonté bien arrêtée de repousser toute solution de compromis, volonté qui se double de la certitude que la Tchécoslovaquie ne se résoudra jamais au suicide en acceptant intégralement le programme de Carlsbad. « L'abîme dont a parlé Kundt, écrivait, le 18 août, la *Deutsche Allgemeine Zeitung*, ne saurait être franchi par le pont d'un compromis plus ou moins libéral. Il ne peut y avoir de solution que si le gouvernement tchèque reconnaît l'autonomie des groupes nationaux. Nous espérons qu'après la conférence d'hier, lord Runciman est absolument persuadé de cette vérité. »

Le même journal ajoutait que, dans les traités préliminaires de novembre 1918, on avait reconnu expressément aux Allemands de la Double Monarchie le droit de disposer d'eux-mêmes, que cette stipulation subsistait encore aujourd'hui et que l'Allemagne pouvait à tout moment en réclamer l'application : au lieu de l'indépendance, les Allemands des Sudètes n'exigeaient que l'autonomie, dans l'intérêt de la paix, mais c'était là leur programme minimum.

Dans cette atmosphère surchauffée que la propagande hitlérienne entretient aussi bien en Allemagne qu'en Bohême, la décision du gouvernement tchécoslovaque d'attribuer aux Allemands des Sudètes sept emplois de directeurs des Postes a déchaîné une tempête d'ironie et d'indignation [2]. A Berlin, la presse s'est donné le mot pour ne voir dans ce geste qu'une concession dérisoire, une insulte à l'adresse de lord Runciman, une manière grotesque de traiter le problème des nationalités.

La nouvelle lancée par deux journaux anglais, le *News Chronicle* et le *Daily Herald*, d'après laquelle l'ancien ministre britannique envisagerait de résoudre la question germano-tchèque par la création de trois cantons autonomes allemands, a été, d'ailleurs, presque aussi fraîchement accueillie.

(1) Voir ci-dessus le n° 396.
(2) Voir ci-dessus les n°s 423 (note), 440.

« La division du territoire allemand des Sudètes, écrivait, à ce sujet, l'*Angriff* (20 août), correspondrait assez bien aux conceptions et aux désirs du gouvernement tchèque. La création de trois régions administratives permettrait à Prague de faire triompher sa propre politique plus facilement que si les Tchèques avaient en face d'eux un seul territoire allemand autonome. »

Tout se passe donc comme si les dirigeants responsables du IIIe Reich avaient adopté, pour leur politique prochaine, la formule : réalisation intégrale du programme de Carlsbad ou conflit armé. Parlant à l'un de mes collaborateurs, l'un des lieutenants du maréchal Goering, le général Bodenschatz, n'a pas caché qu'il considérait un conflit comme inévitable [1]. Comment éclaterait ce conflit? Quelle en serait la nature et l'étendue? Les indications qu'on recueille parfois de la bouche d'interlocuteurs quelque peu bavards semblent confirmer l'idée que le Reich cherchera à limiter la lutte, à la réduire si possible à l'importance d'une guerre civile provoquée par un soulèvement des Sudètes et qui permettrait à l'Allemagne de jouer un rôle de libérateur et non pas d'agresseur. Le Führer et son entourage espéreraient ainsi enlever tout prétexte à une intervention franco-britannique et pouvoir ensuite régler le problème à leur gré. Mais on peut se demander à l'heure présente si la crainte même de cette intervention suffirait à les arrêter. La population allemande, quant à elle, ne le croit plus et se prépare moralement à la guerre, sans aucun enthousiasme, mais avec fatalisme.

Si aucun fait nouveau ne se produit, c'est sans doute à Nuremberg que M. Hitler proclamera sa volonté de ne pas laisser plus longtemps ses « frères de race » livrés à l'« oppression » des Tchèques, et la recrudescence que l'on constate aujourd'hui dans la campagne allemande contre Prague est probablement destinée à préluder aux fanfares guerrières du Congrès.

446

M. Lamarle, Chargé d'Affaires de France à Prague,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1765. *Prague, 24 août 1938* [2].

(*Reçu :* le 25, 11 h. 45.)

Lord Runciman a eu hier matin un nouvel entretien avec le président de la République. Le soir, il a dîné à l'hôtel Alcron, avec M. Hodza qui, lui-même, avait été reçu précédemment par le président de la République. D'autre part, les principaux membres de la mission britannique ont eu une longue confé-

(1) Voir ci-dessus le nº 441.
(2) Par avion, en clair.

rence hier après-midi avec la Commission parlementaire composée des représentants des divers partis de la coalition.

L'ensemble de la presse donne aujourd'hui, sur les négociations concernant les nationalités, une note relativement optimiste.

« La délégation britannique, écrit en substance la *Narodni Politika*, espère réussir dans sa tâche en demandant aux deux parties de renoncer à certaine présentation outrancière de leur thèse. Ainsi, il n'est pas nécessaire de parler d'« autonomie » puisque le gouvernement est prêt à faire des concessions très larges. Cette suggestion britannique, continue le journal, n'est pas éloignée des conceptions de certains milieux influents du camp gouvernemental; ceux-ci estiment qu'il vaut mieux faire des concessions maintenant pour ne pas être obligés d'en faire plus tard sous une pression étrangère. »

Il faut également citer un article des *Lidové Listy* qui fait, en quelque sorte, appel à la bonne volonté des Allemands et à la sagesse du Reich. « Berlin, écrit l'organe du parti catholique, a pu se rendre compte que la Tchécoslovaquie n'est pas l'Autriche. Notre nation existe depuis mille ans et ne se laisse pas facilement intimider. Ces constatations devraient amener l'Allemagne à reviser ses méthodes. Nous savons que le peuple allemand ne veut pas la guerre. Ses dirigeants devraient mettre leurs actes en accord avec leurs protestations pacifiques. »

447

M. LAMARLE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1780 [1]. Réservé. *Prague, 24 août 1938* [2].

(*Reçu :* le 26, 17 h.)

J'ai eu hier soir, d'une part avec le chargé d'affaires du Reich, qui était venu me rendre visite, d'autre part avec le député Kundt, qui rentrait de Marienbad, des conversations que je crois intéressant de rapporter au Département.

Mon collègue allemand était assez détendu et manifestait un certain espoir de voir les négociations reprendre utilement leur cours. Comme il soulignait à nouveau (cf. mon télégramme nos 1721 à 1723) [3] la nécessité de commencer par discuter les principes mêmes du droit des nationalités, j'ai observé que l'inconvénient de cette méthode était de poser des formules de caractère trop général dont on n'apercevait pas très bien au départ les conséquences

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Du 19 août, non reproduit, le sens en étant résumé dans le présent membre de phrase.

pratiques. Du côté tchécoslovaque, ai-je indiqué, on veut évidemment connaître la portée des concessions que l'on sera appelé à faire. La question essentielle est donc de savoir l'usage que le groupe allemand entend faire de l'autonomie qu'il réclame. Veut-il s'en servir pour instituer en pleine Tchécoslovaquie un régime analogue à celui du IIIe Reich? M. Hencke s'est appliqué à apaiser ces appréhensions. Il n'est pas question, m'a-t-il dit par exemple, d'instituer un « service du Travail ».

Or, M. Kundt, devant qui j'ai développé ensuite les mêmes réflexions, s'est écrié que le « service du Travail » était une chose parfaitement anodine, qu'il était nécessaire pour employer les chômeurs et que, d'ailleurs, il existait déjà dans plusieurs régions de la Bohême allemande. De même, a dit le député sudète, l'organisation de la jeunesse est une chose tout à fait naturelle et on ne peut empêcher la nouvelle génération de proclamer sa foi dans le germanisme.

M. Kundt a exposé ensuite, dans un long réquisitoire, que « la population allemande ne pourrait plus supporter longtemps d'être dans une condition juridique inférieure et d'être entravée dans la réalisation de ses aspirations nationales ». Si cette situation se prolongeait, a-t-il laissé entendre, une explosion deviendrait presque inévitable et les chefs ne pourraient pas la retenir.

Ce langage que mon interlocuteur a prétendu avoir également tenu à lord Runciman, a certainement pour premier objectif d'impressionner la France et l'Angleterre et de les amener à accroître leur pression sur Prague. Toutefois, les propos du député sudète doivent être rapprochés de la démarche beaucoup plus inquiétante encore qu'auraient faite récemment les ministres du Reich à Bucarest et à Belgrade (cf. mon télégramme nos 1773 à 1775) (1).

Dans le cours de l'entretien, M. Kundt a, d'ailleurs, protesté à plusieurs reprises, de sa volonté de conciliation. Il a indiqué également qu'il renonçait à se rendre à Stockholm pour participer, comme il en avait l'intention, au congrès annuel des minorités européennes; il désirait, en effet, ne rien négliger pour reprendre et faire avancer les pourparlers.

Quoi qu'il en soit, l'état d'esprit dans lequel je l'ai trouvé hier, à son retour des régions allemandes, confirme que le parti est actuellement travaillé par une propagande extrémiste qui accentue l'intransigeance des négociateurs.

J'ai dit à M. Kundt que, si la situation était telle qu'il la décrivait, il n'en était que plus désirable et urgent que, des deux côtés, les hommes responsables fissent un effort de conciliation en vue de trouver un arrangement. Un arrangement, m'a-t-il répondu, est possible mais seulement dans le cadre général fixé par les huit points de Karlsbad.

(1) Du même jour, ci-après publié sous le n° 449.

448

M. LAMARLE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1768 à 1772 (1). *Prague, 24 août 1938* (2).

M. Krofta, que j'ai vu aujourd'hui dès sa rentrée à Prague, se montre très satisfait des résultats de la conférence de Bled (3).

Il souligne en premier lieu que l'atmosphère a été extrêmement cordiale. M. Stoyadinovitch qui, dans de précédentes réunions, était assez réservé, a été cette fois, envers son collègue tchécoslovaque, d'une amabilité très démonstrative, presque solennelle. Ce fait emprunte assurément aux circonstances une importance particulière.

L'entente réalisée avec la Hongrie, m'a dit ensuite le ministre, est dûe, pour une bonne part, à la fermeté des gouvernements de Belgrade et de Bucarest qui ont maintenu avec Prague une solidarité totale et constante. Le gouvernement magyar est tout d'abord resté sur sa position précédente et a cherché à traiter séparément avec la Roumanie et la Yougoslavie (cf. mes télégrammes nos 1712 à 1714 et 1727) (4). Devant le front uni des trois alliés, il a finalement accepté que la question des minorités soit disjointe et que les engagements de non-agression fassent dès maintenant l'objet d'un accord, comprenant la Tchécoslovaquie.

Cet aboutissement des pourparlers est considéré ici comme un succès et un événement de grande importance. La Petite Entente observe M. Krofta, vient de manifester, non seulement sa cohésion, mais sa force réelle puisqu'elle a amené Budapest à faire une déclaration qui équivaut pratiquement à un engagement de neutralité en cas d'agression allemande contre la Tchécoslovaquie. Sans doute la propagande germanique va-t-elle soutenir que l'arrangement intervenu à Bled marque, au contraire, la fin de la Petite Entente puisque celle-ci n'avait de raison d'être que comme une alliance antihongroise. Mais cette présentation des faits ne saurait diminuer le résultat obtenu.

(1) Archives de l'ambassade.
(2) Par avion.
(3) Qui s'était tenue du 21 au 23 août : voir ci-dessus le n° 437 (note).
(4) Des 18 et 19 août, non reproduits. Par le premier document, le chargé d'affaires de France relatait la mise au point qu'avait faite, en sa présence, le ministre tchécoslovaque des Affaires étrangères, partant pour Bled, de l'état des négociations avec la Hongrie. Sur le chapitre des minorités, la Hongrie se montrait « beaucoup plus exigeante» vis-à-vis de la Tchécoslovaquie que des autres membres de la Petite Entente, espérant les dissocier de Prague et comptant sur la pression germanique pour faire obtenir une très large autonomie aux Magyars de Slovaquie. Selon le T. n° 1727, Budapest réclamerait de Prague « une déclaration qui impliquerait la reconnaissance du groupe magyar de Slovaquie comme une entité juridique», revendication analogue à celle des Allemands des Sudètes.

Il va de soi, remarque M. Krofta, que l'engagement de non-agression pris par chacun des trois états de la Petite Entente envers la Hongrie n'empêcherait aucun d'eux de porter secours à un de ses alliés si celui-ci venait à être attaqué par des troupes magyares. Il y serait même d'autant plus obligé que cet acte d'hostilité constituerait une violation des accords de Bled. Le cas est, d'ailleurs, implicitement visé dans le procès-verbal de la récente conférence, lequel précise, en effet, que les obligations mutuelles des membres de la Petite Entente subsistent intégralement.

Qu'adviendrait-il, d'autre part, dans l'hypothèse où la Hongrie, sans se livrer elle-même à une attaque contre la Tchécoslovaquie, laisserait passer les troupes allemandes? M. Krofta a soulevé la question. M. Stoyadinovitch et M. Comnène ont répondu qu'à leur avis l'alliance devrait jouer comme dans l'éventualité d'une agression directe. Toutefois, la question n'a pas été tranchée. Elle sera examinée encore entre les chancelleries et les états-majors.

449

M. Lamarle, Chargé d'Affaires de France à Prague,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1773 à 1775 (1). Secret. *Prague, 24 août 1938* (2).

M. Krofta m'a communiqué des informations qu'il a reçues de M. Comnène et M Stoyadinovitch sur des démarches que le gouvernement du Reich a faites tout récemment à Bucarest et à Belgrade sur la question des Sudètes (3).

M. Fabricius et M. von Heeren auraient indiqué que l'Allemagne espérait encore arriver à une solution pacifique de cette question mais que, si un règlement n'intervenait pas entre Prague et le parti Henlein sur la base des huit points de Karlsbad, elle serait obligée d'agir elle-même. Les représentants du Reich auraient ajouté que, dans le cas où la France se rangerait militairement aux côtés de la Tchécoslovaquie, elle commettrait une véritable agression dont elle porterait la responsabilité.

Le gouvernement tchécoslovaque considère que cette démarche, qui aurait été faite également dans d'autres capitales de l'Europe centrale ou orientale, revêt un caractère assez grave car elle a certainement pour but de tâter le terrain pour le cas où Berlin déciderait de passer à l'action directe.

M. Krofta souhaiterait vivement que le gouvernement français voulût bien l'aider à éclaircir la portée de la démarche allemande et, au besoin, faire entendre à Berlin un langage susceptible de prévenir toute équivoque.

(1) Archives de l'ambassade.
(2) Par avion.
(3) Voir ci-dessus le n° 431.

450

M. LAMARLE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1776 (1). *Prague, 24 août 1938* (2).

Je me réfère à mon télégramme nos 1753-1754 du 22 août (3).

M. Krofta, que je viens d'interroger à sa rentrée de Bled sur la suite donnée à ma démarche, m'a confirmé que, sur les ordres personnels du président de la République, nos suggestions ont été examinées avec la plus sérieuse attention. Le Conseil des ministres restreint se réunira demain et prendra sans doute une décision. Le ministre des Affaires étrangères m'a laissé entendre que cette désision tiendrait le plus grand compte de nos observations et qu' « on trouverait probablement le moyen de maintenir pour un certain temps la classe sous les drapeaux sans recourir formellement à une prolongation du service ».

451

2e BUREAU DE L'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE

Compte-rendu de la liaison hebdomadaire aux Affaires étrangères du 24 août 1938

N. Secret.

Étaient présents :

M. Massigli, directeur politique;
M. Charvériat, directeur politique adjoint;
Général Dentz, sous-chef de l'état-major de l'Armée;
Amiral Bourragué, sous-chef de l'état-major de la Marine;
Commandant de Vitrolles, chef du 2e bureau Air.

(1) Archives de l'ambassade.
(2) Par avion.
(3) Par le télégramme nos 1753-1754, du 22 août, M. Lamarle avait rendu compte que, en l'absence de M. Krofta (qui se rendait à la conférence de la Petite Entente à Bled : voir ci-dessus les nos 437 (note), 448) il avait fait auprès du directeur de son cabinet la démarche prescrite par le télégramme de Paris nº 708 (ci-dessus reproduit sous le nº 413).

I. M. Massigli expose la situation politique.

Italie. — Confirmation de la campagne qui cherche à dresser l'opinion contre la France. Jusqu'où va-t-elle aller? Il s'agirait d'entrer en opérations qu'on ne chaufferait pas l'opinion autrement. Il est évident que le gouvernement italien prépare les esprits à faire face à une situation militaire grave (1).

Europe centrale. — La conférence de Bled (2) s'est mieux passée qu'on aurait pu le croire.

Les Yougoslaves auraient donné l'assurance que si la Hongrie laissait passer les Allemands, ce serait un cas d'agression.

D'autre part, les Roumains et les Yougoslaves ont prévenu les Tchécoslovaques que trois jours auparavant les Allemands les avaient prévenus que les Sudètes seraient appuyés par la force si leur situation n'était pas réglée dans un délai raisonnable (3).

Ceci est à rapprocher d'un propos de Goering au général Vuillemin, d'après lequel la France n'aurait pas à marcher car l'Allemagne serait provoquée (4).

Espagne. — Aucun renseignement sur le voyage de M. Negrin en Suisse (5) qui s'est prolongé après le congrès qui en était le prétexte. Or, au même moment, se trouvait en Suisse M. Alba, ancien ministre des Finances, personnage d'opinion et de tendances plus modérées que Franco.

Quant à la réponse de Franco (6), d'une part, elle est moins positive que son acceptation de principe de novembre, d'autre part elle a été modifiée sous l'influence allemande et italienne dont la politique semble « envenimer l'abcès pour en entretenir la purulence en septembre ».

En tout cas, l'interdiction prononcée à Bilbao de l'entrée en Espagne du numéro de l'*Illustration* consacré au voyage des souverains britanniques est symptomatique.

II. Le général Dentz expose la situation militaire en Allemagne telle qu'elle résulte du compte-rendu du 2e bureau du 24 août.

Il met au courant M. Massigli des arguments à faire valoir en faveur du service de 3 ans en Tchécoslovaquie (7) et des propositions au sujet de la conduite qui serait à tenir par la presse au cas où les Allemands renonceraient au maintien de la classe.

Il signale que l'Allemagne peut être tentée de spéculer sur la répulsion d'une partie de l'opinion britannique pour la guerre au sujet de la Tchécoslovaquie, telle qu'elle ressort du rapport de notre attaché militaire à Berlin

(1) Voir ci-dessus les nos 418, 425.
(2) Sur cette conférence, voir ci-dessus les nos 437 (note), 448.
(3) Voir ci-dessus les nos 431, 449.
(4) Voir ci-dessus le no 444.
(5) Par T. no 234 de Berne, du 19 août, l'ambassadeur de France signalait le départ de Zurich pour l'Espagne du chef du gouvernement républicain espagnol, qui n'avait pu rencontrer le duc d'Albe.
(6) Voir ci-dessus le no 389.
(7) Sur ce sujet voir ci-dessus le no 407 (renvois).

après la conversation édifiante à ce point de vue tenue par l'attaché militaire britannique à Berlin à son retour de Londres [1].

Il suggère que le gouvernement turc soit, le cas échéant, tenu au courant de nos conventions militaires avec la Syrie, de manière à éviter toute fausse interprétation et à bien montrer que nous nous mettons en mesure de remplir les obligations militaires que nous avons contractées.

Enfin, il signale qu'au cas où la Hongrie aurait signé un pacte de non agression avec la Petite Entente, la neutralité qui en résulte ainsi n'est pas sans avantages pour l'Allemagne.

III. La Marine se plaint du survol constant et répété par des avions étrangers de la zone interdite de Dunkerque et va demander à la Guerre qu'une pièce de D.C.A. soit envoyée pour une courte période afin de rappeler les avions étrangers au respect de cette interdiction.

IV. Le chef du 2e bureau de l'Air expose le voyage du général Vuillemin [2].

452

PROCÈS-VERBAL

Conseil supérieur de la Défense nationale

Conférence interministérielle du 24 août 1938

Secret.

Étaient présents :

— le général Huntziger, membre du conseil supérieur de la Guerre, président;

— le général Jamet, secrétaire général du conseil supérieur de la Défense nationale;

— l'amiral Fernet, du conseil supérieur de la Défense nationale;

— le lieutenant-colonel Poincignon, du conseil supérieur de la Défense nationale;

— M. Lagarde, ministre plénipotentiaire, représentant le ministre des Affaires étrangères;

— le général Dentz, de l'état-major de l'Armée;

— le lieutenant-colonel Liebray, de l'état-major de l'Armée;

— le capitaine Tézé, de l'état-major de l'Armée;

— l'amiral Le Luc de l'état-major général de la Marine;

— le lieutenant-colonel Carayon, de l'état-major de l'armée de l'Air;

— le commandant Bailly, de l'état-major de l'armée de l'Air.

(1) Voir ci-dessus le n° 411 annexe I.

(2) Sur ce voyage, voir ci-dessus les nos 401, 402, 429, 432, 441, 444; ci-après le n° 537.

Le général *Huntziger* expose que cette conférence a pour objet d'étudier les modifications à apporter aux dispositions d'ordre militaire du traité franco-syrien de septembre 1936. Il s'agit, en particulier, de procéder à l'étude des aménagements susceptibles de nous apporter les apaisements nécessaires dans le cadre de notre système impérial.

A la demande du général *Huntziger*, le général *Dentz* expose le point de vue du département de la Guerre.

Le général *Dentz* expose l'aspect militaire de la question.

L'organisation militaire de l'ensemble France-Syrie doit permettre d'une part, d'assurer dans les meilleures conditions la sécurité extérieure et intérieure de la Syrie. D'autre part, et la France est là directement intéressée, il doit nous permettre d'assumer les obligations résultant des accords franco-turcs du 29 mai 1937 : garantie du sandjak d'Alexandrette et de la frontière turco-syrienne [1].

Les forces françaises et les forces syriennes proprement dites doivent donc, sinon constituer un tout, présenter du moins une homogénéité suffisante pour que le commandement de l'ensemble soit assuré au mieux des intérêts des deux pays.

En ce qui concerne les forces françaises, la convention militaire annexée au traité franco-syrien prévoyait le repli sur le Liban de celles actuellement stationnées en Syrie en dehors de celles chargées d'occuper les bases aériennes de Nérab et de Mezzé pendant la durée du traité et celles des régions alaouites et druzes maintenues pour cinq années dans ces régions.

Des travaux ont été entrepris au Liban, appelé à devenir l'établissement français du Levant, en vue d'y héberger les troupes françaises devant y stationner et on doit signaler à ce sujet que les Libanais qui ont trouvé là des garanties supplémentaires pour leur sécurité et des ressources économiques nouvelles ont très favorablement apprécié notre projet.

Pour concilier la nécessité dans laquelle nous nous trouvons de rester forts en Syrie avec la réalisation de l'établissement français du Liban, il conviendrait de conserver des forces françaises en Syrie, en dehors des bases aériennes et des régions alaouites et druzes, dans les points vitaux de :

— Alep, ville commerçante ayant une population chrétienne importante, située à proximité du sandjak d'Alexandrette et de la frontière turque, en relations suivies avec la Djezireh;

— Homs, nœud de communications au seuil de la trouée qui relie la Méditerranée à la Syrie;

— Damas, capitale de la Syrie, foyer politique et religieux.

Les éléments à maintenir dans chacune de ces trois villes pourraient être de l'ordre de grandeur d'un bataillon avec quelques éléments de cavalerie et de chars, éventuellement de l'artillerie. Les unités devenues disponibles seraient ramenées au Liban, d'où il serait possible de les diriger sur la Syrie en cas de besoin.

[1] Sur ces accords, voir, au tome V de la présente série, le n° 409 (et note).

Pour les forces syriennes, rien de précis ne peut être établi dès maintenant en ce qui concerne leur organisation future, toute proposition à ce sujet étant conditionnée par la question budgétaire à laquelle est subordonnée celle des effectifs et par la question du commandement.

Pour la première, il est hors de doute que nous perdrons toute autorité sur les forces syriennes si leur administration et leur entretien sont uniquement du ressort du gouvernement syrien, sans contrôle de notre part. C'est un problème politique qui apparaît délicat à résoudre. Si le service des intérêts communs disparaît, comme on peut le penser dans l'état actuel des choses, le gouvernement syrien sera d'autant plus tenté de faire des économies sur son armée que nous maintiendrons des troupes sur son territoire et qu'il trouvera dans cette présence une garantie pour sa sécurité. Il faudrait donc faire admettre par exemple au gouvernement de Damas que les effectifs syriens ayant été fixés périodiquement d'un commun accord, compte tenu des nécessités d'ordre militaire et des ressources financières, l'entretien de ces effectifs sera assuré par une partie du budget des Douanes sous le contrôle d'une commission mixte qualifiée pour verser à un compte spécial la fraction des recettes affectée à l'armée syrienne. Ce n'est évidemment possible que si nous conservons politiquement et administrativement une autorité réelle sur le gouvernement de Damas.

Dans tous les cas, toute solution qui interviendra devra au minimum, nous apporter des garanties précises pour le recrutement, l'entretien et le commandement des forces syriennes :

— du territoire alaouite;
— du Djebel Druze;
— du désert;
— de Djezireh.

C'est en effet dans ces régions que l'opposition au gouvernement de Damas se manifeste avec le plus d'acuité et où l'attachement à la France est le plus marqué. En outre l'autorité que nous conserverons, tout en limitant les possibilités de troubles et en facilitant de ce fait la tâche du gouvernement de Damas, nous assurera une garantie effective pour nos intérêts impériaux.

En ce qui concerne le commandement, il sera nécessaire de trouver une formule nous donnant pratiquement le commandement des forces syriennes. Faire cohabiter les forces françaises et les forces syriennes sans que nous ayions autorité sur les secondes ne pourrait qu'entraîner des difficultés de toute nature.

Si la situation future se rapproche sensiblement de celle qui existe actuellement : Haut-Commissaire, délégué du Haut-Commissaire à Damas, il sera relativement facile de l'obtenir. Dans le cas contraire, il conviendrait de placer en Syrie, à Damas, et dans les unités syriennes, comme complément d'encadrement, une mission militaire étoffée dont les attributions et les prérogatives seraient, à l'avance, nettement définies. Il est difficile d'établir des projets étant donné qu'on ne saurait obtenir pratiquement du gouvernement de

Damas, dans le domaine militaire, une souplesse qui ne lui serait pas, par ailleurs, imposée dans le domaine politique.

Le rôle des troupes sera évidemment d'assurer la sécurité extérieure et intérieure.

Il est à penser qu'en cas de menaces extérieures, nul en Syrie ne nous contestera le droit d'assurer la direction des opérations et de prendre toutes mesures utiles; cette éventualité renforce la nécessité dans laquelle nous nous trouverons d'avoir préalablement le contrôle effectif de l'armée syrienne.

La question de la sécurité intérieure est plus délicate à aborder. Devrons-nous assister en spectateurs à des opérations de police menées en Syrie et constituant de véritables dénis de justice? Si nos forces doivent intervenir, qui les réquisitionnera et fixera leur mission? Une fois encore se pose la question de l'autorité dont nous disposerons à Damas.

Enfin, en ce qui concerne le maintien des forces françaises en Syrie un certain nombre de points devraient en outre être examinés. En plus des questions de liberté de stationnement, de déplacement et de transit, ces points concernent en grande partie les privilèges et immunités à conserver aux membres de ces forces et à leurs familles en matière judiciaire, fiscale et douanière. Des études ont déjà été faites et pourraient servir de base.

La question de l'exploitation du réseau téléphonique civil par le service des transmissions du Levant (E. M. Beyrouth) devra également être examinée.

En résumé, et pour rappeler les instructions du général Gamelin, nous avons en Syrie des intérêts à faire respecter et des obligations à assumer. Ces obligations concernent notamment, en plus de celles qui découlent de l'alliance franco-syrienne, le Sandjak et la frontière syro-turque. Nous devons donc déjà conserver une certaine autorité en région alaouite et en Djezireh, régions délicates pour le gouvernement de Damas. Il nous faut des bases à Alep, Homs et Damas et une ligne de communications par le désert. De plus nous tenons le Djebel Druze dans l'intérêt même du gouvernement syrien.

Les troupes syriennes, celles du Djebel Druze et de la région alaouite, resteront donc placées sous notre autorité.

Il convient enfin de régler :

— le statut des troupes françaises qui stationneront en Syrie;
— celui de la future armée syrienne;

dispositions qu'il sera peut-être relativement facile de faire accepter à Damas mais qu'il sera certainement plus difficile de faire appliquer loyalement.

Sur demande du Président, les représentants des ministères de la Marine et de l'Air déclarent n'avoir rien à ajouter à l'exposé du général Dentz.

Le général *Huntziger* estime :

1° Que les forces françaises doivent avoir toute liberté d'établissement et d'action en Syrie en raison des garanties que leur présence apportera aux Syriens, notamment en ce qui concerne l'intégrité territoriale de leur pays;

2° Que l'organisation intérieure des forces syriennes doit normalement

être prévue de façon à constituer un élément de sécurité au profit des deux gouvernements;

3° Que si les forces françaises et les forces syriennes doivent avoir leur rôle propre, il convient cependant d'envisager leur coopération.

M. *Lagarde* déclare que le ministère des Affaires étrangères ne peut que donner son assentiment au projet exposé et au dispositif projeté. Les véritables difficultés avec le gouvernement de Damas découleront moins du dispositif maintenu que du mécanisme qui règlera ce dispositif, à savoir :

1° Motifs de la présence des troupes françaises et statut de leur emploi;

2° Statut spécial des troupes syriennes, notamment pour les questions d'organisation intérieure, d'encadrement et d'entretien.

En ce qui concerne le premier point, il conviendra de rechercher un système souple qui tendrait à nous tenir autant que possible en dehors de la politique locale. Ce système aura d'autant plus de chances de rallier l'agrément de la majorité de la population qu'il heurtera moins le sentiment national du pays.

Quant au second point, qui porte en fait sur la prise en mains des forces syriennes, il y aura lieu, au contraire, de définir exactement les sauvegardes que nous tenons pour indispensables. Pour l'entretien de ces forces, nous ne pourrons nous en rapporter aux dispositions du budget ordinaire. Le régime financier de ces forces devra être analogue, dans ses grandes lignes, au régime actuellement en vigueur, c'est-à-dire que les ressources nécessaires devront être consolidées. Mais il importerait grandement que les dépenses de ce chef fussent moins lourdes que celles qu'impose au pays l'organisation présente.

Le général *Huntziger* signale à ce sujet l'état d'esprit des dirigeants syriens avec lesquels il a eu des entretiens et qui n'ont sur la question du budget militaire que des données très vagues. Actuellement le prix de revient d'un homme en Syrie est de 10.000 francs par an, somme inférieure aux prix de revient des pays voisins, de l'Irak notamment.

Les effectifs syriens sont actuellement de 6.000 hommes dont le coût annuel est de 60 millions, somme qui représente la part de la Syrie dans le budget des troupes spéciales. Or, les experts syriens ont envisagé d'avoir une armée de 20.000 hommes et d'y consacrer 20 millions seulement, ce qui ramènerait le prix de revient d'un homme à 1.000 francs.

Il est donc nécessaire, si nous voulons conserver à la Syrie une organisation militaire convenable, de prendre des garanties d'ordre budgétaire et, par ailleurs, il ne paraît pas possible de prévoir des économies substantielles.

Ces garanties d'ordre budgétaire pourraient être obtenues par un contrôle du représentant français en matière :

— d'effectifs à fixer périodiquement;
— des disponibilités budgétaires à réserver.

Il y aura par ailleurs, de nombreux points à préciser :

1° Le commandant des forces syriennes, qui devra être le même que celui

des troupes françaises, c'est-à-dire le général commandant supérieur, ce qui ne veut pas dire qu'il s'immiscera dans tous les détails concernant les forces syriennes. Mais il devra être représenté en Syrie par le chef de la mission militaire française, chef d'État-major des forces syriennes, qui sera responsable, vis-à-vis du général commandant supérieur et vis-à-vis du gouvernement local.

2° Le statut des troupes françaises maintenues en Syrie, question délicate. Il conviendra de départager les responsabilités. Les questions d'ordre intérieur relèveront des troupes syriennes. Les forces françaises assureront d'abord leur propre sécurité et n'interviendront qu'exceptionnellement, par ordre du représentant français en Syrie qui en avisera le gouvernement local. Ce partage des attributions étant fait, il sera plus facile de faire admettre la présence de troupes françaises.

D'autre part, en ce qui concerne la sécurité extérieure de la Syrie, il importe, en particulier, à la frontière nord, que la France montre son drapeau. La présence de la troupe française sera maintenue dans l'intérêt même de la Syrie.

Si cette présence est précieuse au point de vue extérieur, à Alep par exemple, elle est désirable aussi à Homs et à Damas, où nos troupes formeront une tête de pont au-delà de l'anti-Liban dont l'intérêt est évident si nous devons aider militairement la Syrie.

3° Enfin, le régime de l'unité syrienne instauré par le traité a fait naître des divergences entre les minorités compactes et le gouvernement. Ces divergences sont particulièrement sensibles en région alaouite, chez les Druzes, dans le désert et en Djezireh; les minorités de ces régions ont besoin d'être protégées aussi bien contre elles-mêmes que contre l'arbitraire de Damas. Notre présence apportera un juste équilibre. Il est donc normal que les forces syriennes qui y sont stationnées soient placées sous notre commandement et encadrées partiellement par nous. Il est certain qu'au Djebel Druze les escadrons autochtones n'obéiront pas à des officiers syriens et que, d'autre part, livrés à eux-mêmes, ils prendront position dans les querelles locales et pourront même porter le trouble hors du Djebel. — Les officiers syriens ne veulent pas servir dans le désert, il faut que nous y restions. — En Djezireh où la situation avec Damas est très tendue, nous devons jouer le rôle d'arbitre. — Il en est de même chez les Alaouites.

Mais, pour donner des apaisements au gouvernement de Damas, ces troupes autochtones placées sous notre autorité ne seraient pas indépendantes de l'armée syrienne. Elles se trouveraient dans la situation prévue par la convention militaire de 1936 pour les forces des régions alaouite et druze.

Ce système apporterait des garanties à la fois aux minoritaires, au gouvernement de Damas et à la France.

L'organisation militaire à réaliser comprendrait donc :

— le général commandant supérieur ayant autorité directe :

a. Sur les troupes françaises chargées de la sécurité extérieure et pouvant le cas échéant, coopérer à la sécurité intérieure.

b. Sur le chef de la mission militaire en Syrie;

— le chef de la mission militaire sera responsable à la fois vis-à-vis du général commandant supérieur et du gouvernement local. Il sera, en fait, le chef d'État-major des forces syriennes et exercera son action directement sur le gouvernement et sur les troupes, par l'intermédiaire de l'encadrement partiel français, notamment dans les régions minoritaires. Il aura à s'inspirer des directives du général commandant supérieur pour les question de défense, d'administration générale de l'armée syrienne (y compris l'avancement des officiers) et d'une façon générale, pour toutes les questions susceptibles de réagir sur la valeur et l'emploi de cette armée;

— un organe franco-syrien préparera le budget militaire syrien et en contrôlera l'exécution.

Ainsi nous serons certains d'apporter la sécurité intérieure dans un pays où les passions sont encore très vives tout en assurant en même temps sa sécurité extérieure.

Le système envisagé doit être viable, étant donné les avantages qu'il présente.

Le général *Huntziger* demande ensuite au représentant du Quai d'Orsay si, sur ces bases, un accord paraît possible avec le gouvernement syrien.

M. *Lagarde* souligne que le ministère des Affaires étrangères ne sera éclairé que dans quelques jours sur les vues du gouvernement syrien.

Il acquiesce, en ce qui le concerne, au projet exposé.

La mise au point du statut des forces françaises ne semble pas devoir soulever d'invincibles difficultés. Leur présence suffira à apaiser les craintes qui seraient nées de leur départ.

Toutefois, il conviendra de faire preuve de largeur d'esprit, ne serait-ce que pour ne pas nous exposer au reproche de chercher, par une voie détournée, à reprendre des attributions que nous avons consenti à remettre à la Syrie. Nous devrons souligner que les seuls soucis auxquels nous obéissons en l'occurrence sont, d'une part, notre désir de contribuer à la paix intérieure, d'autre part notre préoccupation de faire face aux obligations que nous avons assumées en nous portant garants de l'intégrité du territoire.

Le plus difficile sera d'obtenir l'octroi des prérogatives que nous entendons nous réserver sur les troupes syriennes. En tout cas, certaines précautions d'ordre psychologique seront nécessaires. En Orient, les égards sont souvent, en retour, payés de concessions.

Au surplus, le développement des sentiments régionalistes en Syrie est, par lui-même, de nature à nous aider dans les tractations prochaines.

Le général *Dentz* reprend l'organisation envisagée par le général Huntziger et expose qu'il reste à définir les forces qui seront maintenues en Syrie et leur stationnement, celles qui seront mises à notre disposition, les facilités pour le recrutement et les garanties à apporter aux cadres.

Le général *Huntziger* envisage ensuite la procédure à adopter à l'égard du gouvernement de Damas. A son avis, il ne convient pas de faire table rase de la convention militaire de 1936 mais plutôt d'établir un accord d'État-major, secret par définition, permettant ainsi à un gouvernement d'accepter des

dispositions qui ne seront pas discutées par son parlement. Un projet a déjà été établi, il peut servir de base.

L'amiral *Le Luc* précise que malgré l'orientation nouvelle de l'organisation militaire française en Syrie, la Marine peut, bien qu'elle ait licence générale de pénétrer dans les eaux et ports syriens, maintenir la clause de préavis pour cette entrée.

Le lieutenant-colonel *Carayon* expose que la clause relative au déplacement des bases aériennes devient caduque, qu'il n'y a d'ailleurs que des avantages à la faire disparaître. Il signale en outre que la question des bases secondaires devra être reprise dans le cadre de la nouvelle organisation.

M. *Lagarde* rappelle que Damas sera particulièrement sensible à un allègement des charges.

Le général *Huntziger* indique que la France prête déjà du matériel à la Syrie.

Il conclut en rappelant que si l'accord d'État-major signé avec le Liban nous octroie une liberté d'action complète dans ce pays, il paraît possible d'obtenir de la Syrie un accord, établi sur les bases indiquées plus haut, qui sans être absolument calqué sur l'accord avec le Liban, nous apportera des garanties suffisantes.

453

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION DES RELATIONS COMMERCIALES (1)

Situation économique et financière de l'Allemagne

24 août 1938.

Les obstacles sans cesse plus difficiles à surmonter que rencontre le IIIe Reich dans la poursuite des objectifs économiques qu'il s'est fixés, l'impossibilité de fait dans laquelle il se trouve de masquer ses besoins de trésorerie de plus en plus pressants, enfin la nationalisation de plus en plus poussée de ses moyens de production inquiètent chaque jour davantage les milieux allemands directement intéressés aux modifications de structure qui en résultent. L'absence, presque totale, de documentation officielle objective sur la situation économique et financière du Reich a conduit, au cours des deux dernières années, certains Allemands à créer grâce à la collaboration des secrétaires de quelques syndicats patronaux, des bureaux clandestins de documentation, chargés de renseigner les adhérents de ces groupements.

Ces organisations, isolées les unes des autres, ne poursuivent, semble-t-il,

(1) Pour M. Massigli.

aucune action politique active dirigée contre le régime. Elles ne comprennent qu'un petit nombre d'adhérents recrutés parmi les dirigeants de la moyenne et de la petite industrie, qui se sont assuré, parfois, la collaboration de fonctionnaires « ancien régime ».

Le service a été récemment en mesure de prendre connaissance de quelques études rédigées par ces bureaux clandestins et, en particulier, d'obtenir la copie d'un bulletin rédigé en février dernier par le *Bund Neues Deutschland*.

Cette étude, ci-jointe dans son texte original allemand, ne donne aucune indication qui ne nous ait été communiquée, en substance, par notre ambassade à Berlin et ne comporte d'autres éléments d'appréciation que ceux qui ont déjà été exposés dans des notes précédentes du service, en particulier dans celles des 25 février et 25 mai de cette année [1]. Les conclusions qui se dégagent de ce bilan, encore qu'il renferme sur différents points des lacunes sérieuses qui témoignent du secret bien gardé des méthodes du IIIe Reich, concordent pleinement avec celles du service : la perte de rendement et de substance qu'implique l'expérience national-socialiste, telle qu'elle se développe depuis cinq ans, a pour résultat un gaspillage ruineux de main-d'œuvre et de capital; elle conduit rapidement le pays à une impasse dont il ne pourra sortir sans de graves convulsions.

C'est à ce titre, surtout, que les lignes de l'étude du *Bund Neues Deutschland* méritent d'être retenues. Désirant se parer de cette objectivité germanique qui frappe profondément toute âme allemande, l'étude insiste longuement et à dessein, sur les avantages souvent importants qu'a procurés au Reich sa politique économique et financière des cinq dernières années.

L'inflation de crédit, grâce au contrôle des prix et des salaires, n'a pas conduit à une multiplication des signes monétaires; elle a facilité la restauration d'une économie dépourvue de capitaux et, par voie de conséquence, la suppression du chômage, le réarmement et les succès politiques de l'Allemagne. Le contrôle des changes, en maintenant le mark, tout au moins théoriquement, à sa parité métallique, a permis, à l'occasion des dévaluations successives des autres monnaies et de l'abandon de la clause-or, de ramener la dette extérieure de 26 à 10 millions de Rm sans sorties de devises.

Mais les ombres à ce tableau sont nombreuses.

L'inflation de crédit a des limites et ces limites sont d'ores et déjà franchies. En dépit de la pression exercée sur les banques et sur les particuliers pour les amener à conserver les traites de travail et d'armement, celles-ci repré-

[1] Non reproduites. Selon la première « le rétablissement de l'équilibre de la balance commerciale allemande obtenu par la mise en œuvre des multiples contraintes que suppose le contrôle des changes et la surveillance de la production et des échanges, tant nationaux qu'internationaux, a engagé le IIIe Reich dans une politique économique dont il est incapable lui-même de limiter désormais le développement. » Cette étude poursuit : « On peut se demander si l'Allemagne ne sera pas amenée, en dernière analyse, pour assurer le succès de son expérience, à rechercher par une annexion économique plus ou moins déguisée le terrain d'expérience plus vaste qui lui est nécessaire », terrain qui pourrait être l'Europe danubienne.

La seconde note concluait : « Cette situation difficile de l'économie allemande mérite de retenir l'attention. Elle montre nettement la perte de rendement qu'implique le système économique du Reich, la menace qui pèse sur le plan de quatre ans et, par voie de conséquence, les répercussions qu'elle peut avoir sur les décisions que Berlin peut être amené à prendre en matière de politique extérieure ».

sentent actuellement 80 % du « portefeuille commercial » de la Reichsbank. Dès l'automne 1937, 6,4 milliards de Rm de ces traites spéciales figuraient dans le portefeuille des effets de commerce des instituts financiers officiels du Reich : 4,3 à la Reichsbank, 1,3 à la *Golddiskontbank*, 0,8 à la Caisse de conversion. En une année, de septembre 1937 à septembre 1938, le montant de ces traites spéciales est passé de 8,6 à 12,6 millions de Rm, ce qui représente une augmentation de 4 milliards de Rm de la dette à court terme, à laquelle s'ajoutent 3,26 milliards d'emprunts.

Cet endettement rapide est dû, principalement, à l'accroissement des dépenses militaires, passées de 3 milliards de Rm, en 1933-1934, à 12,6 milliards pour l'année 1936-1937. Pour l'année fiscale 1937-1938, les dépenses du Reich ont été de 24,3 milliards de Rm, dont 14 milliards environ pour les dépenses militaires. Le financement du plan de quatre ans, qu'il s'agisse d'investissements ou de primes à l'exportation, a été mis presque uniquement à la charge des entreprises, de sorte qu'en définitive les dépenses de toute nature supportées par l'économie allemande dépassent de 30 % environ le revenu national actuel.

Cette situation, imputable en particulier à un réarmement dont l'ampleur dépasse de beaucoup les possibilités économiques présentes, conduit à une diminution du niveau de vie du peuple allemand, d'autant plus sensible et rapide que l'échec de la politique agraire du IIIe Reich est manifeste.

Les conclusions de l'étude du *Bund Neues Deutschland* méritent, à ce point de vue, d'être reproduites intégralement. Elles témoignent de la conscience de plus en plus claire qu'acquièrent certains milieux allemands de la situation réelle du IIIe Reich et de l'intérêt évident que nous avons à retarder le plus possible, dans la conjoncture présente, la mise en œuvre des moyens politiques et militaires que le national-socialisme se propose d'utiliser pour sortir d'une impasse dans laquelle il s'est délibérément engagé :

« Nous avons constaté, en dépit de l'augmentation rapide des recettes fiscales et des emprunts de consolidation, l'accroissement continu du volume des traites de travail et d'armement. L'inflation, la création de moyens de paiement par la planche à billets, augmentent. L'espoir de voir se ralentir les dépenses d'armement ne s'est pas réalisé. Et cela pour deux raisons. Le réarmement des autres nations exige un nouvel effort militaire de la part de l'Allemagne. L'augmentation de tonnage de la flotte anglaise nous permet une augmentation parallèle de 30 % de la flotte allemande, que rend nécessaire le renforcement naval russe. Les enseignements de la guerre d'Espagne et les progrès techniques rapides de l'armement rendent nécessaire le remplacement d'une partie importante de nos parcs d'artillerie, de nos chars et de nos avions. Pour les mêmes raisons, nous devons pousser la motorisation de notre armée. A ceci s'ajoutent les besoins considérables qu'implique notre politique d'autarcie. Mais au fur et à mesure que la masse des traites spéciales s'accroît et qu'elles s'accumulent dans les caisses des instituts financiers et des entreprises industrielles, augmente le besoin de les utiliser, pour leur conserver leur valeur. Pour lutter contre cette tendance, l'État ne dispose que d'une seule ressource : les faire entrer dans ses caisses à titre d'impôt. Nous avons

cependant constaté que la marge de bénéfice des entreprises se réduit, que la situation de la paysannerie s'aggrave, que le commerce ne peut supporter aucune nouvelle charge. L'accroissement du coût de la vie, alors que les salaires sont restés stables, rend impossible toute augmentation des impôts de consommation. Et cependant, la presse déploie actuellement le plus grand zèle pour préparer l'opinion à une augmentation des impôts sur le capital et le revenu. S'il était donné suite à cette campagne, le malaise social ne manquerait pas de s'accroître au moment où l'on peut se demander, ainsi que le Dr Schacht l'a indiqué, si la limite fiscale n'est pas atteinte. Mais il est d'autres difficultés plus immédiates encore auxquelles le régime doit faire face par suite de la limitation du rendement matériel et humain de l'économie. Tout effort pour les vaincre se heurtera à de nouveaux obstacles plus sérieux encore, sans qu'il puisse être fait appel à de nouvelles ressources. L'économie allemande de guerre touche ainsi à un point culminant, qu'elle ne peut dépasser. La poursuite du plan d'autarcie, qui implique des investissements gigantesques alors que l'économie est déjà complètement débordée, conduit à une impasse, dont il ne sera point possible de sortir sans de graves convulsions. »

454

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Roger Cambon, Chargé d'Affaires de France à Londres.

T. nos 2643 à 2646 (1). Réservé. *Paris, 25 août 1938, 13 h. 30.*

Je me réfère à nos télégrammes nos 2610 [et] 2622 (2).

Les précisions fournies par M. Stoyadinovitch et par M. Comnène à notre ministre en Yougoslavie (télégramme de Ljubljana nos 335, 336 (3), tranmis sous les nos 2628, 2629), ne permettent de douter ni de la réalité de la démarche allemande, ni de la gravité qu'il convient de lui attribuer. Je suis convaincu que tel sera aussi l'avis du gouvernement britannique lorsqu'il aura reçu de son chargé d'affaires les informations qu'il lui a demandées (votre télégramme no 2075) (4).

Ainsi éclairés sur les intentions du Reich, les deux gouvernements assu-

(1) « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Le T. no 2610, du 23 août, retransmettait le T. no 331 de Ljubljana du 22, ci-dessus reproduit sous le no 431. Quant au T. no 2622, du 24, il recommandait au chargé d'affaires de France à Londres d'attirer l'attention du Foreign Office sur « la concordance » entre la communication effectuée par le gouvernement allemand au ministre roumain des Affaires étrangères et au président du Conseil yougoslave et les propos récemment tenus par le maréchal Goering au général Vuillemin [sur ces propos, voir ci-dessus, les nos 402, 429, 432, 440, 441, 444; ci-après les nos 511, 537].

(3) Du 23 août, analysé ci-dessus sous le no 431 (note).

(4) Du 23 août, par lequel le chargé d'affaires de France à Londres annonçait avoir communiqué au Foreign Office le texte du message verbal reçu par MM. Comnène et Stoyadinovitch.

meraient la responsabilité la plus lourde s'ils ne donnaient pas en temps utile à Berlin un nouvel et très net avertissement.

Dans mes derniers télégrammes, j'ai déjà attiré votre attention sur la nécessité d'obtenir du gouvernement britannique une déclaration très ferme en ce qui concerne sa solidarité avec le gouvernement français pour le règlement de l'affaire tchécoslovaque. Je vous renouvelle mes instructions à ce sujet.

Au moment où les deux gouvernements mettent en œuvre toute leur influence pour assurer le succès de la mission de lord Runciman et alors qu'ils ne cessent de donner au gouvernement tchécoslovaque des conseils de prudence et de modération qui sont entendus, ils ont le droit de compter que, de son côté, le gouvernement allemand exerce sur les chefs des Sudètes une action analogue. Or, en promettant à ceux-ci son appui inconditionné, le Reich les encouragerait à se dérober à tout compromis; son action irait directement à l'encontre du but vers lequel les efforts français et anglais sont orientés sans réserves et il encourrait de ce fait de graves responsabilités.

Un avertissement de ce genre, donné en temps utile, peut constituer une mise en garde contre la théorie d'après laquelle les provocations seraient le fait des Tchèques ou des puissances qui ont des sympathies pour eux, et il serait propre, me semble-t-il, à dissiper de dangereuses illusions. Il appartient au gouvernement britannique de décider lui-même de la forme à donner à cette démarche. L'essentiel est d'avertir Berlin à temps que certaines manœuvres sont percées à jour et de dissiper les illusions où les partisans allemands d'une action de force puisent des encouragements et trouvent des arguments.

455

M. Roger Cambon, Chargé d'Affaires de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2083 à 2091. Réservé. *Londres, 25 août 1938, 16 h 12, 16 h 50, 17 h 40, 18 h 35, 19 h 15.*

(*Reçu :* 18 h. 20, 18 h. 30, 19 h. 15, 20 h. 20, 19 h. 20, 20 h. 30.)

Je me réfère à votre télégramme nº 2609 sur la situation en Tchécoslovaquie et l'attitude anglaise [1].

J'ai utilisé toutes les considérations dont vous avez bien voulu me faire part pour avoir dès hier avec sir M.O.G. Sargent une conversation dont il a été aussitôt donné connaissance au secrétaire d'État.

(1) Du 22 août, ci-dessus publié sous le nº 432.

Lord Halifax m'a néanmoins prié ce matin de lui exposer de nouveau la transaction dont je venais l'entretenir.

Je lui ai répondu qu'il connaissait la situation en Europe centrale ces derniers jours. Les propos tenus par le maréchal Goering au général Vuillemin (1) la communication faite par les représentants du Reich à Bucarest et à Belgrade (2) constituaient de nouveaux avertissements et avaient été considérés comme tels par le gouvernement français. Cependant celui-ci poursuivait son action à Prague. Il venait d'obtenir du gouvernement tchécoslovaque à propos de l'établissement du service de trois ans, une concession extrêmement importante (3). D'autre part, la position de mon pays à l'égard de la Tchécoslovaquie avait été réaffirmée à maintes reprises et sans aucune ambiguïté par le gouvernement français. Je me suis référé à cet égard au dernier discours du président du Conseil sur la situation extérieure (4). Nos efforts et nos paroles semblaient n'avoir été ni appréciés ni même compris à Berlin. Or, vis-à-vis du Reich, l'attitude britannique présentait une importance telle que nous en étions venus à penser qu'aucune équivoque ne devait s'accréditer à ce sujet et que les avertissements déjà donnés de Londres (5) être utilement renouvelés. Lord Halifax n'avait certainement pas oublié les récents propos qu'il vous avait tenus à Paris (6). Il réfléchissait donc sans doute à votre manière de voir et aux possibilités dont pourrait faire usage le gouvernement britannique.

J'attirai ensuite l'attention du secrétaire d'État sur le temps très réduit dont nous disposions. Déjà les communications du Reich à Bucarest et à Belgrade constituaient une prise de position officielle. Nous étions presque à la veille du congrès de Nuremberg. Cette manifestation risquait de provoquer de la part des dirigeants nazis et de M. Hitler lui-même des déclarations sur lesquelles ils se déclareraient ensuite hors d'état de revenir.

Après m'avoir écouté avec attention, le secrétaire d'État me déclara qu'il était en mesure de me fournir une première réponse.

Tout d'abord le point de vue du gouvernement britannique nous était connu, il n'avait pas varié et le cabinet de Londres ne le laissait pas oublier à Berlin.

« Nous ne voulons pas qu'il soit fait publiquement état de notre effort. Mais dites bien à M. Georges Bonnet que depuis le 21 mai nous avons fait parvenir au Reich deux avertissements sérieux. Le premier lui a été adressé au moment du départ de la mission Runciman (7). Nous avons alors trouvé

(1) Voir ci-dessus les nos 402, 429, 432, 440, 441, 444; ci-après les nos 511, 537.

(2) Voir ci-dessus les nos 431, 449, 451, 454.

(3) Voir ci-dessus le no 450.

(4) Prononcé le 21 août à la radio, au cours duquel M. Daladier, expliquant les efforts de l'Allemagne en matière militaire, réclamait un aménagement de la loi de quarante heures (voir ci-dessus le no 441, note).

(5) Lacune de déchiffrement.

(6) Au cours de la visite en France des souverains britanniques : voir ci-dessus le no 237.

(7) Le 25 juillet, lorsque l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin avertit le secrétaire d'État à la Wilhelmstrasse de cette mission. M. von Weizsäcker avait répondu qu'il n'estimait pas que son gouvernement soulèverait des objections, mais qu'une réponse officielle serait envoyée ultérieurement. *Documents on british foreign policy 1919-1939*, 3e sér., II, no 544.

que du côté allemand on ne témoignait pas d'un intérêt suffisant à l'effort cependant ingrat et méritoire que nous tentions. Nous avons donc dit au gouvernement allemand qu'il s'abstiendrait certainement pour sa part de compliquer la tâche de lord Runciman. Notre second avertissement s'est produit le 12 août [1]. Motivé par les mesures militaires prises en Allemagne, il a souligné le fait que ces dispositions nous paraissaient de nature à susciter dans divers pays des interprétations peu susceptibles de faciliter en Bohême la tâche des négociateurs.

Je vais recevoir un membre de la mission Runciman [2]. Il arrive de Prague et me fournira sur l'état de choses en Tchécoslovaquie et les effets de l'attitude allemande d'indispensables éclaircissements. J'examinerai alors de nouveau la situation.

Deux de mes collègues du Cabinet vont prochainement prononcer des discours. L'un et l'autre feront sans doute allusion à la position actuelle de l'Europe et aux questions qui vous préoccupent. Mais ces déclarations ne doivent pas se répéter, elles perdraient leur importance. Par contre, il est essentiel pour nous de suivre au jour le jour la situation de manière à pouvoir exercer immédiatement le genre d'action qui semblerait le plus utile.

Je puis vous assurer que telle est bien ma constante préoccupation. Vous pouvez dire à M. Georges Bonnet que je désire lui donner une forme aussi efficace que possible. Votre observation sur le prochain congrès de Nuremberg me paraît fondée ». Passant à un autre ordre de considérations, lord Halifax me dit espérer que la position particulière de l'Angleterre dans ces affaires européennes ne serait l'objet d'aucun malentendu de la part du gouvernement français. Le gouvernement britannique ne saurait s'écarter du point de vue exposé le 24 mars dernier [par] M. Neville Chamberlain devant la Chambre des Communes [3]. « Vis-à-vis des Allemands, nous affirmons notre conviction qu'un conflit en Europe se généraliserait rapidement. Aller au-delà ne nous est pas possible ». Du reste, ajouta le secrétaire d'État, M. Daladier et M. Georges Bonnet se rappelleront l'entretien que tous trois nous avons eu à ce sujet à Paris lors du voyage du Roi. M. le Président du Conseil m'a dit alors qu'il me comprenait. Vous connaissez vous-même la raison de notre attitude et savez les sentiments contradictoires de nos Dominions.

Examinant alors la position de nos deux pays au cas où des hostilités éclateraient en Bohême, lord Halifax me rappela les assurances de consultations préalables que vous aviez bien voulu fournir à sir Eric Phipps le 22 mai dernier [4] ainsi que la démarche de l'ambassadeur d'Angleterre au Quai d'Orsay le 16 juillet [5].

Le secrétaire d'État me demande ensuite quelles seraient les réactions de l'opinion française si les Allemands entraient en Bohême. Je répondis que

(1) Voir ci-dessus le n° 386
(2) Il s'agit de M. Ashton-Gwatkin : voir ci-après le n° 457.
(3) Sur ce discours, voir, au tome IX de la présente série, les n°s 40 (note) et 42.
(4) A l'occasion de la remise par l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris d'une note de son gouvernement, reproduite au tome IX de la présente série sous le n° 419.
(5) Voir ci-dessusle n° 221.

M. Corbin, à son retour de Paris, pourrait sans doute fournir à ce sujet d'utiles informations. Je me bornai à déclarer que la France se rendrait très rapidement compte de la véritable situation. Lord Halifax termina l'entretien par des considérations générales sur les dangers d'un ultime recours à un plébiscite et d'une guerre générale, épouvantable catastrophe qui ne sauverait sans doute pas, quoi qu'il arrive, la Tchécoslovaquie. Le secrétaire d'État voulut bien se déclarer d'accord lorsque je lui dis que les conséquences internationales de la crise tchèque dépassaient de beaucoup son importance propre. Un conflit armé en Bohême poserait la question de savoir si le facteur français et bientôt la position anglaise conservaient en Europe une valeur positive.

Je dois enfin mentionner l'hommage rendu par lord Halifax à l'action française sur le gouvernement tchécoslovaque, action à l'aquelle le cabinet de Londres serait peut-être obligé de faire de nouveau appel.

456

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. sans n° (1). *Berlin, 25 août 1938* (2).

(*Reçu :* le 26, 17 h.)

Un journaliste anglais, avec lequel l'ambassade entretient de bons rapports, nous a donné les renseignements qu'on lira ci-dessous.

Je les transmets sous réserves, non que je les tiens pour inexacts, mais plutôt parce que j'estime qu'ils contiennent à la fois du vrai et du faux. Je ne doute pas, notamment, que les milieux militaires dirigeants ne soient hostiles au projet d'une action de force contre la Tchécoslovaquie, pouvant dégénérer en une guerre européenne; je sais, de source sûre, que M. Hitler, irrité de leurs objections, les a à plusieurs reprises, durement rabroués; mais j'entends dire aussi qu'après avoir fait entendre leurs avertissements, ils jugeraient qu'ils n'ont plus désormais qu'à obéir et cesseraient leur opposition.

Quoi qu'il en soit, voici les informations que le journaliste anglais nous a communiquées :

Le Führer aurait tenu successivement deux « conseils de guerre », l'un à Berchtesgaden le 31 juillet, l'autre à Berlin le 15 août.

A Berchtesgaden, 23 généraux dont 18 commandants de corps d'armée et

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Par courrier, en clair.

5 commandants de groupe d'armée auraient été convoqués pour entendre un long exposé du Führer. Cet exposé n'aurait pas duré moins de quatre heures. M. Hitler y aurait annoncé sa décision de frapper prochainement un coup décisif contre la Tchécoslovaquie. Il aurait traité, dans le détail, les raisons « morales » et politiques qui le poussaient à un tel geste et insisté sur les conditions militaires et diplomatiques qui, selon lui, pourraient favoriser actuellement cette action.

A l'issue de l'exposé, l'un des assistants, le général Wietersheim, aurait tenté de présenter au Chancelier les objections de l'armée. Mais, dès les premiers mots, M. Hitler l'aurait brutalement interrompu en déclarant qu'il était las de se heurter constamment à l'opposition de l'État-major, opposition dont la réussite de l'occupation de la zone rhénane et celle de l'Anschluss avaient démontré le peu de fondement. Les généraux auraient alors gardé le silence. Finalement, M. Hitler, très mécontent, aurait levé la séance en disant qu'il maintenait son point de vue et que l'armée n'avait qu'à obéir et à se préparer.

Le 15 août, le Führer serait revenu à la charge. De passage à Berlin, il aurait réuni cette fois les chefs d'État-major des corps d'armée, à l'exclusion des généraux commandants. Ce fait, sans précédent dans l'histoire de l'armée allemande, aurait provoqué une surprise désagréable dans les milieux militaires. Comme le 31 juillet, M. Hitler aurait cherché à rallier les suffrages des assistants à sa thèse. Plus impétueux que leurs supérieurs ou peut-être plus désireux de plaire au maître, quelques officiers se seraient prononcés en faveur du plan qui leur était exposé.

Les chefs responsables de l'armée allemande cependant ne se tiendraient pas pour battus. Extrêmement inquiets de la tournure que semblent prendre les choses, ils se prépareraient à rédiger une sorte de mémoire et à l'adresser, revêtu de leurs signatures, au chancelier Hitler pour lui demander instamment de ne prendre encore aucune décision définitive.

Une vive effervescence règnerait parmi l'état-major allemand dont certains membres n'hésiteraient pas à critiquer ouvertement les projets belliqueux de la politique nationale-socialiste qu'ils estiment prématurés et lourds de danger pour le pays. Les manœuvres qui se déroulent actuellement auraient révélé des fautes d'organisation et surtout une grande pénurie de cadres. Enfin, il n'échapperait pas aux milieux militaires que l'opinion publique en Allemagne n'est nullement favorable à l'idée d'une guerre et que le « moral » de la population ne résisterait pas aux premières difficultés. « En 1914, aurait déclaré ces jours derniers l'une des personnalités dirigeantes de l'armée, nous avions sept partis politiques, mais une nation. Aujourd'hui, nous n'avons qu'un parti, mais la nation n'est plus unie ».

De son côté, M. Hitler, pour se rendre compte personnellement de l'état d'esprit des troupes et renforcer son prestige auprès des soldats, multiplie ses apparitions sur les champs de manœuvre et dans les casernes.

De différents côtés, l'on entend dire que les généraux seraient fermement décidés à ne pas céder cette fois, comme le 4 février, et à « éclaircir la situation » avant le 5 septembre et la réunion du congrès de Nuremberg.

457

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1796 (1). *Prague, 25 août 1938* (2).

Je viens de voir M. Hodza. Enchaînant ses déclarations avec celles qu'il m'avait faites le 13 août (mes télégrammes nos 1646 à 1656) (3), il m'a dit que si, suivant mes prévisions, la conférence du 18 août avait manifesté le désaccord existant entre le gouvernement et les plénipotentiaires sudètes, elle n'avait pas amené une rupture. Le Président a ajouté que, d'accord avec lord Runciman, il recherchait maintenant un nouveau cadre dans lequel pourrait fonctionner l'autonomie dans la mesure où le cabinet de Prague était disposé à l'accorder à la minorité allemande. Il a répété que la concession d'un territoire propre à cette minorité considérée en tant que telle était toujours jugée impossible. M. Hodza s'exprimait avec beaucoup de réserve. Je lui ai demandé si, suivant ce que rapportaient certains journaux, la subdivision du pays en *Gaue* entrait en considération. Cette solution était, Votre Excellence se la rappelle, mise en avant dans le mémoire de M. Neuwirth (mon télégramme nos 1300 à 1306 (4) et ma lettre nº 184 sous le timbre de l'Europe) (5). Le Président m'a répondu que c'était une des solutions envisagées. Il a ajouté que le travail qu'il poursuivait avec ses experts serait sans doute achevé lundi 29 août dans la soirée et qu'il me tiendrait au courant.

Interrogé sur ses rapports avec lord Runciman et sur ce qu'il savait des progrès du travail de la mission, M. Hodza m'a dit considérer le médiateur anglais comme un homme intelligent, de bon sens, d'expérience et parfaitement loyal. Tous deux seraient d'accord pour écarter autant que possible toute idéologie des discussions, et pour poursuivre la réalisation de concessions pratiques. M. Hodza pense que lord Runciman a terminé son travail d'investigation, que le but du voyage de M. Ashton-Gwatkin est de faire connaître à Londres (6) le résultat de cette enquête et de s'entendre avec le gouvernement britannique sur la suite à donner à l'activité de la mission.

Revenant à la recherche d'une nouvelle base de négociations avec les plénipotentiaires sudètes, le président du Conseil m'a déclaré que, une fois trouvée, cette base serait portée à la connaissance du public. Suivant son idée,

(1) Archives de l'ambassade.
(2) Par courrier occasionnel, en clair.
(3) Du 13 août, ci-dessus publiés sour le nº 367.
(4) Du 8 juillet, ci-dessus reproduit sous le nº 168.
(5) Du 9 juillet. Il s'agissait d'une simple lettre d'envoi à laquelle était annexé le mémoire, dont la substance est analysée ci-dessus sous le nº 183.
(6) Sur ce voyage, voir ci-après le nº 481.

ce serait lord Runciman qui devrait la recommander et prendre l'initiative de la publication, après s'être mis d'accord officieusement avec lui sur les termes du communiqué. Une pareille paternité serait le gage du meilleur accueil possible de la part des chefs sudètes, qui, s'ils refusaient de négocier sur la base proposée, porteraient la responsabilité de l'échec de cette tentative de médiation.

J'ai été étonné de l'assurance avec laquelle M. Hodza parlait de l'intervention de lord Runciman. J'en suis encore plus surpris à la suite de l'entretien que je viens d'avoir avec le premier secrétaire de la légation britannique en l'absence de M. Newton. Je n'ai pas fait part à ce diplomate de la confidence de M. Hodza, mais j'ai constaté deux choses : la première, c'est que mon interlocuteur paraissait au courant des recherches concernant la nouvelle base de négociations; il s'est, en effet, montré plus précis que le président du Conseil, disant que, suivant ses renseignements, avait été adoptée la subdivision en *Gaue*. La seconde, c'est qu'il semblait persuadé de la volonté de lord Runciman de limiter pour le moment ses efforts à faciliter l'entente entre les deux parties, sans prendre figure de médiateur. M. Troutbeck a confirmé d'autre part que le voyage de M. Ashton-Gwatkin était en relation avec le travail de la mission. Celui-ci n'est pas encore rentré à Prague.

Lord Runciman m'a invité à déjeûner mardi. Son collaborateur sera de retour, et j'espère qu'il me donnera quelques indications sur le progrès de son travail et sur ses intentions. M. Troutbeck le dit très fermé, tant à l'égard de la légation d'Angleterre que de ses propres collaborateurs eux-mêmes.

458

2e Bureau de l'État-Major de l'Armée

Compte rendu de renseignements

N. (1). Très secret. *Paris, 25 août 1938.*

I. *Éventualité d'une action de force de la part de l'Allemagne contre la Tchécoslovaquie.*

Les renseignements concernant une action militaire que le chancelier Hitler déclencherait le 25 septembre contre la Tchécoslovaquie et qui ont fait l'objet du compte rendu du 24 août 1938 ont été à nouveau entièrement confirmés par l'informateur qui les avait fournis.

Cet informateur a donné en outre les précisions suivantes qu'il tient d'une haute personnalité militaire :

(1) Extraite des archives de la Guerre. Elle porte l'annotation manuscrite initiale : *Remis au général Decamp par le commandant P.*

Les permissions seraient suspendues dans les derniers jours du mois d'août, sans doute à partir du 26.

Au début de septembre, les unités destinées à opérer contre la Tchécoslovaquie seraient concentrées dans les camps voisins de la frontière tchécoslovaque.

Notamment, l'une des divisions blindées serait mise sur pied de guerre au camp de Grafenwöhr, qu'elle gagnerait le 11 septembre, après avoir fait effectuer par ses unités de chars des tirs au canon dans un camp aménagé à cet effet dans la région de Lübeck.

Cette division serait ensuite, sous prétexte de manœuvres, rapprochée de la frontière de manière à se trouver le 24 septembre soir dans la région de Fürth. Le 26 au matin, elle franchirait la frontière en direction de Pilsen.

Une division légère arriverait dans la région de Fürth le 28 septembre.

Ces renseignements appellent les remarques suivantes :

Il n'était pas dans les habitudes du Chancelier de communiquer ses intentions, même à un auditoire exclusivement composé de généraux. C'est ainsi que la date de la marche sur Vienne fixée par Hitler seul avait été tenue secrète jusqu'au dernier moment, et avait été une surprise non seulement pour les exécutants, mais même pour les personnes de son entourage immédiat.

Il est possible que l'état physique et moral déficient du Chancelier dont l'étrange attitude a vivement impressionné les généraux, ne soit pas étranger à cette manière de procéder nouvelle.

Il est non moins étonnant que le plan d'opérations contre la Tchécoslovaquie ait été dès maintenant communiqué jusque dans ses moindres détails aux exécutants.

Enfin, l'axe de marche assigné à la division blindée : Fürth-Pilsen, est surprenant car il traverse une région de parcours difficile, peu favorable à l'emploi d'une grande unité mécanique.

Cependant, la sincérité de l'informateur ne peut être mise en doute et les recoupements apportés par d'autres sources sur l'essentiel de ses renseignements commandent de leur attribuer la plus grande valeur.

Des confirmations sur la réalisation des mesures précises signalées ci-dessus sont activement recherchées.

II. *Mise sur pied de divisions de formation.*

Une division de formation a été mise sur pied dans la région de Cassel (IXe C. A.) et embarquée les 21 et 22 août à destination du camp de Gross-Born (Poméranie).

Les régiments constituant cette division seraient désignés sous le nom de *Reserve-Regimenter.*

Mais certains détails : âge élevé des hommes (38 à 45 ans) et des officiers (jusqu'à 65 ans) — armement de type ancien — absence totale d'éléments actifs dans la composition des unités — laisseraient supposer qu'il s'agit peut-être d'une division de Landwehr.

La présence dans la région de Berlin d'un groupe d'artillerie de Landwehr, constatée par notre attaché militaire à Berlin, peut laisser supposer qu'une autre grande unité de Landwehr a été mise sur pied dans le IIIe corps.

Ces renseignements constituent les premières précisions de valeur recueillies sur la constitution des grandes unités de formation.

459

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 909 (1). *Berlin, 25 août 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 29 août.)

J'ai l'honneur de renvoyer ci-joints, à Votre Excellence, les deux documents qu'Elle a bien voulu me communiquer par sa dépêche nº 1682 (secret) (2).

L'un et l'autre m'ont paru très intéressants.

Le premier est une étude sérieuse, fondée sur une observation précise. Dans l'ensemble, je souscris aux indications qu'elle contient. J'estime, cependant, que, comme toutes celles qui émanent d'une source analogue, elle a tendance à charger à l'excès le passif du régime, sans tenir un compte suffisant de son actif. Il est possible que le IIIe Reich ne soit plus, en réalité, soutenu que par une minorité; mais cette minorité est puissante et fanatique et elle dispose de tous les leviers du pouvoir, en particulier d'une police redoutable et redoutée, elle-même secondée par une délation toujours plus active. Il ne faut pas oublier non plus le caractère profondément grégaire de la mentalité allemande qui fait que les opposants les plus hardis dans l'expression confidentielle de leur pensée sont souvent les plus empressés à pavoiser leurs maisons et à pousser des *Heil* retentissants.

Ceci posé, il n'est pas douteux que l'on ne constate, à l'heure actuelle, en Allemagne, un malaise, une fermentation assez accentués. La crainte d'une guerre prochaine a manifestement contribué à développer un état de dépression et de mécontentement. L'enthousiasme provoqué par l'annexion de l'Autriche s'est évanoui avec une étonnante rapidité. Plus vives et avec plus d'ampleur qu'auparavant les critiques se sont de nouveau élevées; elles empruntent parfois un ton de liberté et d'audace, auquel on n'était pas habitué. Mais on ne doit pas perdre de vue qu'elles sont formulées surtout par l'élite de la classe bourgeoise, c'est-à-dire par des milieux, malgré tout, restreints, par rapport à la masse du pays.

(1) Archives de l'ambassade.
(2) Du 22 août, non retrouvée, ainsi que ses annexes.

De divers côtés, il m'a été signalé à moi-même que les meilleurs éléments nazis commenceraient à se montrer déçus et dégoûtés par un régime qui serait devenu la propriété d'une bande de profiteurs sans scrupules, tyrannisant la population, s'emplissant les poches et nourrissant des projets insensés. Il m'a été rapporté par des personnes dignes de foi qu'effectivement certaines formations de S.S. seraient déjà « noyautées », et que l'ancien *Casque d'Acier* aurait reconstitué des groupements secrets, au sein des formations hitlériennes et des sections d'anciens combattants.

J'admets aussi qu'il existe des cellules d'opposition dans la classe ouvrière. L'étude dont il s'agit a, pourtant, raison de noter que, s'il est exact que les ouvriers trouvent les salaires bas, les prélèvements du parti excessifs et la vie dure, c'est, tout de même, dans leurs rangs que les « slogans » du IIIe Reich éveillent encore le plus d'écho.

En ce qui concerne les paysans, les renseignements que l'on recueille sont contradictoires. Il est, d'ailleurs, difficile, les paysans étant, en Allemagne comme dans le reste du monde, habitués à se plaindre, de discerner ce qu'il peut y avoir de normal ou d'anormal dans leur mécontentement.

Sur la jeunesse hitlérienne, le mémoire qui m'a été communiqué renferme des remarques valables. Je ne crois pas que le service du Travail soit « universellement détesté ». Mais il est certain qu'il est jugé dur, brutal et abêtissant et que beaucoup des jeunes gens qui lui sont assujettis comptent les jours qui les séparent de leur libération. On rencontre également, çà et là, parmi la *Hitler-Jugend*, des réactions inattendues, une sorte de soif de liberté, d'impatience d'une discipline trop militaire, d'appétit d'intellectualité, la nostalgie d'entente pacifique avec la jeunesse des autres pays, qui prouve que le souci des plus hautes valeurs spirituelles n'est pas complètement mort dans l'Allemagne d'aujourd'hui.

Les développements relatifs à l'armée peuvent être, à mon sens, tenus pour exacts. Il n'y a pas lieu, cependant, d'établir une distinction entre ceux que le mémoire considéré appelle « les monarchistes », et ceux qu'il appelle « les politiques » et qui seraient effrayés par les projets d'Hitler; c'est un seul et même groupe. Il conviendrait plutôt de distinguer entre les vieux officiers, hostiles au régime, et les jeunes, plus disposés à en adopter l'esprit et les conceptions.

Que le général Keitel soit un instrument docile et servile aux mains de M. Hitler me semble hors de conteste. Je suis, d'ailleurs, entièrement de l'avis de l'auteur du mémoire, quant il parle du « mythe de la Reichswehr » et déclare qu'on aurait tort d'imaginer que les généraux allemands seraient capables de balayer le IIIe Reich. Ils ne sont capables que d'une demi-résistance. On l'a vu après l'assassinat de Schleicher, comme à l'occasion des « mises à pied » du 4 février 1938, ou à propos du traitement honteux, infligé au général von Fritsch. Leurs sentiments sont partagés entre la réprobation et la reconnaissance, à l'égard d'un système qui froisse leurs convictions intimes, mais qui a libéré la patrie de ses chaînes et lui a rendu une armée de premier ordre. Ils demeurent, surtout, respectueux de l'obéissance due au « chef suprême ». Une fois leurs objections présentées, s'ils sont en face d'un ordre formel, et

s'il s'agit de faire la guerre, l'honneur leur commande, et leur commandera, de s'incliner.

Non sans surprise, j'ai remarqué, en revanche, dans l'étude qui m'a été soumise, qu'il n'était fait aucune allusion à la situation financière et économique de l'Allemagne. C'est pourtant l'une des principales causes de souci des dirigeants du Reich. Le plan de quatre ans n'obtient pas aussi vite ni aussi totalement qu'ils l'auraient voulu les résultats espérés. Combiné avec les immenses travaux de fortification, les préparatifs militaires en cours et les dépenses effrénées du régime, il aboutit à une gêne réelle de la vie quotidienne des industries et entraîne de plus en plus l'Allemagne vers l'inflation pure et simple.

Des indications fournies par le mémoire, trois choses, en résumé, me paraissent mériter d'être retenues :

1° Sous une apparence de solidité inébranlable, le IIIe Reich est en proie à des difficultés intérieures sérieuses. Je me demande même, pour ma part, si ces difficultés ne sont pas l'une des raisons qui poussent Hitler et son entourage à chercher, dans une opération contre la Tchécoslovaquie, un succès extérieur, dont ils ont besoin pour rétablir leurs chances;

2° Si un soulèvement est concevable, il ne viendra pas de la masse ni de l'armée;

3° Il viendra de l'initiative d'une petite opposition, encore bien fragile à l'heure qu'il est, et qui, elle-même, donnerait le signal, au lendemain d'un grave échec ou d'une défaite militaire caractérisée;

4° La masse, alors, se trouverait immédiatement mûre pour suivre l'impulsion qu'elle aurait reçue, comme en 1918;

5° Mais si les destins souriaient, une fois de plus à Hitler, la masse l'acclamerait à tue-tête et avec ivresse. Car l'Allemagne d'aujourd'hui, comme celle d'hier, marche au succès.

Quant au second des documents dont j'ai eu connaissance, j'estime, comme Votre Excellence, que son authenticité est douteuse.

C'est une conversation « arrangée », complétée et présentée de manière à rendre plus vivant, sous la forme d'un dialogue, un exposé des visées hitlériennes en politique étrangère.

Je dois ajouter, cependant, que cette composition n'a rien d'invraisemblable; elle reflète assez fidèlement les propos que tiennent les « miliciens noirs » de la garde du Führer ou les rédacteurs attitrés de la *National Zeitung*, organe du maréchal Goering.

Le mélange de cynisme et de candeur, de ruse et de violence, l'ambition, l'appétit de puissance effréné qui s'y étalent sont monnaie courante dans ces milieux; et la conversation rapportée n'est, en somme, que l'illustration du refrain bien connu des troupes nationales-socialistes :

Nous marcherons, nous marcherons
Jusqu'à ce que tout vole en éclats;
C'est l'Allemagne, aujourd'hui, qui nous appartient.
Demain, ce sera le monde entier.

460

M. GOIRAN, MINISTRE DE FRANCE À MEXICO,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 108. *Mexico, 25 août 1938.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 septembre; Dir. pol., 15 septembre.)

Je vous confirme en tous points mon télégramme nos 76-77 en date du 22 de ce mois [1]. Les quantités de pétrole exportées en Allemagne ne sont pas encore considérables. Le général Cardenas préférerait de beaucoup vendre aux nations démocratiques et régler la dette pétrolière du Mexique en abandonnant pendant dix ans 60 % de la production aux compagnies expropriées; mais l'opposition de ces compagnies qui ont entrepris contre le Mexique une guerre d'usure, l'hostilité des gouvernements anglo-saxons qui appuient les revendications de leurs ressortissants [2], et l'abstention de la France qui jusqu'à présent n'achète pas de pétroles mexicains, mettent le président Cardenas dans la nécessité de chercher d'autres marchés directement, ou par l'intermédiaire de la maison Davis.

Davis a contracté pour dix millions de barils; mais cela ne veut pas dire que cette quantité soit effectivement placée. Outre les difficultés légales que Davis peut rencontrer, il se heurte encore à celles des transports. Les bateaux citernes ne sont pas nombreux dans le monde et les quelques unités suédoises dont il peut disposer ne suffisent pas à la tâche. Les difficultés financières ne sont pas moindres. Les banquiers américains et anglais auraient refusé les crédits bancaires dont cet intermédiaire a besoin pour vendre le pétrole mexicain à l'étranger.

Il est exact que les Allemands ont fait des offres d'achat; mais ils ne peuvent payer en devises. C'est pour cette raison que les transactions se font à base de troc. Le gouvernement mexicain, qui a besoin d'argent, aimerait mieux traiter au comptant et s'il a le choix, il donnera la préférence à ceux qui lui offriront un mode de paiement plus direct. Le ministre d'Allemagne est parti pour l'Allemagne en mission de quelques semaines, en principe pour assister au congrès de Nuremberg, en fait, dit-on, pour entretenir son gouvernement de la question pétrolière.

Néanmoins les relations économiques qui s'établissent, de ce fait, entre l'Allemagne et le Mexique, ne signifient nullement un rapprochement politique

(1) Non reproduit, le sens en étant indiqué dans le premier paragraphe de cette dépêche. Ce télégramme déclarait notamment : « Pour l'instant, les relations économiques avec l'Allemagne ne signifient nullement un rapprochement politique. Cardenas, très attaché à l'Espagne gouvernementale, reste foncièrement hostile aux régimes totalitaires ».

(2) Sur le contentieux des pétroles mexicains, voir, au tome IX de la présente série, les nos 218, (note), 405, (note).

entre les deux pays. Le général Cardenas, très attaché à l'Espagne gouvernementale, reste foncièrement hostile aux régimes totalitaires. Il a accordé son patronage aux congrès socialistes internationaux qui vont avoir lieu à Mexico dans les premiers jours de septembre pour protester contre le fascisme, la guerre et les bombardements aériens. Ce ne sont pas ces congrès qui rapprocheront le Mexique de l'Allemagne, de l'Italie et du Japon. N'oublions pas que M. Lombardo Toledano, secrétaire général de la Confédération des travailleurs mexicains qui est l'organisateur de ces manifestations internationales, a invité M. Jouhaux à y participer. D'autre part, le président de la République et le Sénat mexicain ont accueilli chaleureusement le sénateur Morizet, venu au Mexique avec l'ingénieur Renault pour participer à un autre congrès, dit de planification. Je rends compte de leur voyage par le même courrier. Au cours de l'entrevue que le général Cardenas a accordée à M. Morizet, il lui a parlé de l'affaire des pétroles. Il lui a dit que son plus cher désir serait d'en vendre à la France, qu'il n'était lié à l'Allemagne par aucun contrat général et qu'il avait encore les mains libres pour traiter avec notre pays. J'ai vivement conseillé au sénateur de rapporter ces propos à Votre Excellence. Bien avant le conflit qui s'est élevé entre le Mexique et les compagnies pétrolières, j'avais été amené au cours de négociations commerciales à aborder la question des pétroles avec des représentants qualifiés du gouvernement mexicain. Ils avaient été unanimes à me dire que pour traiter avec un pays, il faut lui offrir des compensations qui l'intéressent et que notre obstination à leur proposer des contingentements de plomb ou de café, dont ils n'avaient que faire, n'était pas de nature à les allécher. Ils demandaient déjà à placer en France des pétroles et des sous-produits des pétroles, des asphaltes notamment; mais comme ils se heurtaient au *non possumus* de l'Office des combustibles liquides, les négociations ne purent aboutir.

On peut se demander, aujourd'hui, si dans la situation exceptionnelle où nous nous trouvons, il n'y aurait pas lieu de faire fléchir cette règle trop sévère. Il y a encore au Mexique des compagnies indépendantes qui peuvent vendre du pétrole non exproprié. Pour montrer notre bonne volonté aux Mexicains et ne pas les laisser économiquement dans une dépendance trop exclusive de l'Allemagne, ne pourrait-on leur consentir, à certaines conditions, un contingentement limité de pétrole et d'asphalte. Je sais que l'attaché commercial opine dans le même sens que moi et doit saisir son département de la question.

On a exagéré la partie des tractations qui ont pu avoir lieu entre les Allemands d'une part et les fascistes du Guatemala et de Mexico de l'autre, le général Cedillo notamment. C'est le journal américain *Ken* qui a lancé ces accusations sensationnelles sous une forme romantique. Quels qu'aient été les rapports de la légation d'Allemagne, d'Italie ou du Japon avec le général Cedillo, on ne doit pas perdre de vue que ce dernier, réduit à l'impuissance par l'action énergique du général Cardenas, n'est plus qu'un proscrit, sans autorité dans le pays.

Il est possible que les intérêts allemands aient intrigué sur le terrain économique dans les districts miniers. Il m'a été rapporté qu'ils avaient tenté de

disputer à la *Mexican Eagle* les contrats de Poza Rica en 1937. Voyant qu'ils ne pouvaient aboutir, ils auraient fomenté, me disent certains informateurs, le mouvement de grève qui en se généralisant a provoqué le conflit pétrolier de 1938. Si ces propos sont exacts, ce que j'ignore, ils tendent à prouver que les Allemands cherchaient à pêcher en eau trouble. Il est évident qu'ils en ont été pour leurs frais! La décision soudaine du Président d'exproprier les compagnies a coupé court à toutes les intrigues.

Nous apprenons par un télégramme de Gênes, communiqué par la presse sous toute réserve, que des négociations seraient engagées entre les usines Fiat et l'administration des pétroles mexicains pour un échange de ces produits. La Fiat prendrait l'huile minérale et donnerait en échange des automobiles et des wagons de chemin de fer. Les bureaux se refusent à donner toute information à ce sujet.

461

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À PÉKIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 581/S. *Changhaï, 25 août 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 12 octobre.)

Vous voudrez bien trouver ci-joint copie d'une étude que j'ai prié M. Vibien, agent commercial auprès de cette ambassade, de faire sur le programme japonais d'exploitation de la Chine occupée, Mandchourie comprise [1].

Les seules sociétés nouvelles créées ou projetées comportent une mobilisation de 746 millions de yens pour la Mandchourie et de 1 milliard pour la Chine du nord. Il y a lieu d'ajouter à ces chiffres ceux, encore mal évalués, prévus pour les sociétés à créer dans la Chine du centre.

Il ne se passe, du reste, pas de semaine sans que la propagande japonaise n'annonce la mise à l'étude de sociétés nouvelles, industrielles, agricoles ou commerciales, dans toute l'étendue de la Chine occupée.

On ne saurait méconnaître l'esprit d'organisation et l'ingéniosité dont les Japonais font preuve en vue d'accaparer à leur profit les ressources en matières premières et la main-d'œuvre de la Chine occupée. Mais on ne saurait non plus se dissimuler que cet effort de prise de possession économique tend à exclure de ce grand marché, par les moyens les plus ouvertement discriminatoires, le commerce et l'influence des pays d'Europe et d'Amérique.

Cependant, si efficace qu'elle soit, surtout à ce dernier point de vue, l'œuvre entreprise n'est pas tout entière substance. Elle comporte une part considé-

[1] Étude non reproduite, les conclusions en étant reprises ici.

rable de mise en scène, non seulement dans l'intérieur soustrait à l'action des garnisons japonaises, mais même dans les villes soumises à leur contrôle incontesté.

Étant donné les charges sans cesse accrues que la guerre impose à l'Empire, la nécessité où il est de subordonner toute l'économie nationale aux besoins de l'armée et de la marine, la diminution très grave des exportations et le caractère déficitaire de la balance des paiements, il est impossible au Japon de trouver chez lui les ressources exigées en même temps par la guerre, par le plan de réarmement du pays et par le programme d'exploitation de la Chine et de la Mandchourie.

Pour réussir à financer cette immense entreprise, dont le but final est de faire de la Chine un domaine ouvert au Japon et fermé aux autres puissances, le gouvernement de Tokyo ne peut se passer d'un concours financier étranger. L'Allemagne ni l'Italie n'étant pas en mesure de l'apporter, c'est de l'Angleterre et des États-Unis, et subsidiairement de la France, que le Japon espère obtenir l'appui financier sans lequel il ne pourra pas les exclure définitivement de l'Asie orientale.

Comme je vous l'ai déjà indiqué par le télégraphe, des prises de contact sont effectuées dans ce but à Changhaï par des financiers japonais auprès de banquiers britanniques. A leur sollicitation, mon collègue anglais a fait répondre que, pour des raisons d'ordre général, le marché financier britannique reste sur la plus stricte réserve. Il n'y avait pas lieu de penser qu'il pût s'en départir aussi longtemps que les militaires japonais associés aux hommes d'affaires de leur pays continueraient, malgré les déclarations contraires du gouvernement de Tokyo et de ses diplomates, à entraver systématiquement l'activité normale du commerce étranger.

On peut être assuré que des fins de non recevoir officielles de cette nature ne suffiront pas à décourager les Japonais. Ils restent persuadés, en effet, que les conditions dans lesquelles fonctionne à Londres, à New York et à Paris le libre marché des capitaux, leur permettent d'espérer, sous une forme ou sous une autre, les concours financiers sans lesquels ils ne peuvent pas mener à bien leur conquête politique et économique de la Chine. Ils sont convaincus qu'en offrant des taux d'intérêt avantageux et en faisant valoir la nécessité de lutter contre le communisme, ils finiront pas se faire ouvrir les crédits qui leur sont indispensables.

J'ai cru devoir, à plusieurs reprises déjà, attirer l'attention de Votre Excellence sur cet aspect du conflit sino-japonais, certain que mes correspondances antérieures ont été communiquées au ministère des Finances pour toutes mesures à prendre en vue de défendre l'épargne française contre les tentatives japonaises de dérivation au profit de la politique pan-asiatique de l'Empire.

462

M. Bargeton, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 539 [1]. Secret. *Bruxelles, 25 août 1938.*

(*Reçu* : Dir. pol., 16 novembre.)

Dès le retour à Bruxelles, à la fin des manœuvres, de notre attaché militaire, je l'avais prié de tirer plus au clair sur le plan technique les explications que M. Spaak m'avait données la semaine dernière au sujet de travaux défensifs dont la construction à la frontière française aurait été envisagée par l'état-major belge [2].

Le rapport ci-joint, en copie, que le colonel Laurent vient d'établir [3], confirme ce que nous savions déjà en ce qui concerne l'objet et l'emplacement des organisations défensives de la Belgique. Rapproché des assurances que m'a données le Premier ministre, il permet de se rendre compte assez nettement de l'attitude du gouvernement belge dans cette affaire.

Les réalités, en ce qui concerne le danger extérieur que peut courir la Belgique, ne sauraient lui échapper. Depuis des années les autorités militaires ont adopté le point de vue que la véritable résistance contre une action venant de l'est ne peut être organisée qu'appuyée sur la position de Liège et sur la ligne de la Meuse, couvrant « le réduit national » jalonné au sud par une ligne allant de la position d'Anvers jusque Ostende et assuré par Zeebrugge de libres communications avec la mer. Elles admettent qu'une force ennemie ne pourrait être que retardée dans une avance au sud de la Meuse qui la placerait d'ailleurs entre la ligne de résistance belge sur ce fleuve et les organisations françaises de notre frontière. On conçoit dans ces conditions que des travaux défensifs « tournés vers le sud » puissent être nécessaires dans la région d'Ostende et de Gand et sur la Sambre même, comme sur la Meuse.

(1) Extraite des archives de l'ambassade.

(2) A une question écrite de M. Declercq, député nationaliste flamand, sur les mesures prises en vue d'organiser la défense de la frontière sud de la Belgique, les services du ministère de la Défense nationale avaient répondu que l'on prévoyait, le long de cette frontière, des destructions d'ouvrages d'art ainsi que la construction d'abris bétonnés dans le courant de l'année 1939 (D. de Bruxelles nº 482, du 29 juillet). Le 19 août, M. Spaak affirmait devant l'ambassadeur de France que cette réponse « matériellement inexacte» avait été donnée à l'insu du général Denis et du sien par suite d'une erreur des bureaux de la Défense nationale : aucun travail ni étude n'avait été prévu dans ce sens, « la longueur de la frontière franco-belge excluant pour tout esprit sensé la possibilité de la fortifier » (T. nos 288-289 de Bruxelles, du 19 août).

(3) Il a paru superflu de reproduire le rapport nº 224/S de l'attaché militaire de France à Bruxelles. Le chef d'État-major général de l'armée belge justifiait le construction d'abris bétonnés au sud de Bruxelles par l'éventualité d'une attaque allemande au sud de la forêt de Soignes, et la fortification de la Sambre par la possibilité, pour l'armée allemande, de foncer vers la France sans franchir la Meuse entre Namur et Liège. Tous ces travaux par ailleurs serviraient à mieux fermer le réduit national Gand-Anvers selon le général Van den Bergen.

Mais à côté de ces réalités soustraites, au moins jusqu'à présent, aux discussions publiques, il y a la politique intérieure et les concessions qu'un gouvernement obligé de compter avec les Flamands, craignant de rompre ouvertement avec leurs éléments les plus violents, se croit tenu de leur faire, au moins en apparence. A ceux qui dénoncent « le péril français », à ceux aussi — et ils ne sont pas tous Flamands — auxquels la politique d'indépendance ne paraît pas devoir se borner à maintenir un certain équilibre dans les positions juridiques, les actes diplomatiques et les rapports officiels avec les principaux états voisins, le gouvernement croit devoir donner des apaisements. Il s'efforce en même temps de ne pas mécontenter davantage les populations wallones émues de savoir que — pour des raisons techniques mais qu'elles contestent — les régions situées au sud de la Meuse seraient moins défendues que le reste du pays. En cette matière comme en bien d'autres (question linguistique, équilibre budgétaire, régime des alcools, etc...), le gouvernement ne cherche pas à préciser et laisse dans une certaine mesure confondre dans le public les mots fortifications « tournées vers le sud », et fortifications « à la frontière sud ». Vient cependant un jour où des explications sont demandées et encore qu'en cette matière un gouvernement puisse assez légitimement se refuser à tout dire, on conçoit qu'il éprouve un certain embarras.

Je ne sais si dans le conseil de Cabinet qui se tient aujourd'hui la question sera évoquée ni quand paraîtra le communiqué que, il y a huit jours, M. Spaak envisageait. De source très autorisée, j'ai du moins appris qu'il avait promis de s'expliquer très prochainement au comité du parti ouvrier belge. S'il est à souhaiter que soit éclaircie une situation qui moralement est déplaisante et émeuve à juste titre la partie la plus saine de l'opinion, il est également désirable que trop de précisions ne soient pas données et ne fournissent pas aux extrémistes flamands — dont les autres Flamands subissent trop souvent la surenchère — l'occasion de réclamer la réalisation de certains travaux dont le moins qu'on puisse dire serait qu'ils seraient effectués en pure perte.

463

M. Spiztmuller, Chargé d'Affaires de France à Bucarest,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 767 à 771. *Bucarest, 26 août 1938, 0 h. 40, 0 h. 45.*

(*Reçu :* 3 h. 30, 2 h. 57, 3 h., 2 h. 50, 2 h. 45.)

M. Comnène devant passer quelques jours à Split avant de rentrer en Roumanie [1] a chargé M. Cretziano de me voir dès son retour à Bucarest

[1] Au lendemain de la conférence du conseil permanent de la Petite Entente tenue à Bled du 21 au 23 août : voir ci-dessus les nos 437 (note), 448.

pour me donner quelques informations sur la conférence de Bled. Il ne semble pas nécessaire de revenir sur l'ensemble des résultats de cette réunion dont le communiqué donné à la presse rend assez fidèlement la teneur ainsi que j'ai pu m'en rendre compte à la lecture du protocole final que m'a communiqué le directeur politique; mais sur les points essentiels quelques précisions ainsi que quelques commentaires roumains sont à relever.

1° *Hongrie.* — Les textes sur lesquels l'entente s'est faite (les accords sur l'égalité des droits et sur la non-agression ainsi que les déclarations hongroises, yougoslaves et roumaines sur les minorités) ont été seulement paraphés. Il ne s'agit pas du paraphe précédant une signature et constituant à ce titre une sorte d'engagement préalable, mais simplement d'une formalité indiquant que les textes en cause pourront être adoptés *ne varietur* lorsque l'accord général sera acquis; c'est-à-dire lorsque seront aplanies les divergences qui subsistent relativement à la déclaration tchèque. M. Cretziano a souligné l'importance de cette condition suspensive : devant le refus des trois pays de conclure des traités bilatéraux avec la Hongrie, le gouvernement de Budapest s'est résigné à traiter avec la Petite Entente en bloc. Si celle-ci a fait une large concession en acceptant que la Tchécoslovaquie fît l'objet d'une formule différente, les accords n'en restent pas moins interdépendants et seront signés ensemble.

Quant à l'engagement de non-agression, il est marqué de la manière la plus nette qu'il n'affecte en rien les droits et les devoirs découlant des traités d'alliance conclus entre les états de la Petite Entente. Une référence expresse est faite au précédent constitué par le renouvellement du pacte de la Petite Entente en 1933 par rapport au pacte Briand-Kellogg qui, dans son préambule, exclut l'agresseur du bénéfice de ses dispositions. En réponse à une de mes questions, le directeur politique m'a déclaré que les trois alliés se réservaient d'apprécier dans quelle mesure la passivité de la Hongrie à l'égard d'un passage éventuel de troupes allemandes sur son territoire pourrait être considérée comme compatible avec l'esprit du traité.

2° *Danube.* — Le protocole énonçait les points suivants :

a. La Petite Entente désire voir l'Allemagne faire partie de toute commission internationale, présente ou future, chargée d'administrer le Danube;

b. Elle souligne la nécessité de s'inspirer des trois principes de liberté de la navigation, d'égalité de traitement et de respect de la souveraineté des riverains;

c. Elle estime nécessaire que tous les états représentés à la commission internationale du Danube continuent à en faire partie et de même qu'ils entrent dans toute autre commission qui serait constituée;

d. Elle croit opportun de réunir une conférence pour régler l'ensemble des questions relatives au Danube.

Les trois pays ont en outre décidé de demander à la France et à l'Angleterre si elles sont disposées à leur prêter appui, en cas de désaccord avec l'Alle-

magne sur la question danubienne. Ils prieront d'autre part la Bulgarie et la Hongrie de leur faire connaître leurs points de vue au sujet du régime du fleuve, et ils essayeront de les associer à la position de la Petite Entente.

Les délégués roumains ont été très frappés de l'évolution qu'ils ont remarquée chez le président du Conseil yougoslave. Celui-ci se serait montré infiniment mieux disposé et plus compréhensif qu'au cours des réunions précédentes. Le directeur politique estime qu'en dépit des circonstances actuelles, la Petite Entente s'est affirmée aussi vivace qu'à ses plus beaux jours, et en tout cas que la période d'affaiblissement qu'elle avait paru traverser, il y a quelques mois, est révolue.

464

M. ROGER CAMBON, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2096 [1]. Réservé. *Londres, 26 août 1938, 16 h. 30.*

(*Reçu :* 17 h. 30.

Le ministre de Tchécoslovaquie me fait connaître l'information suivante que [M. Benès] tient de M. Litvinov.

A Moscou, l'ambassadeur d'Allemagne vient de faire une démarche analogue à celle des représentants du Reich à Belgrade et à Bucarest [2].

L'ambassadeur a dit à M. Litvinov qu'au cas où la mission Runciman échouerait, une guerre paraissait inévitable. L'Allemagne n'en serait pas responsable.

L'intention des Allemands paraît être de s'assurer des intentions de l'U.R.S.S., de la France et de l'Angleterre au cas où la Tchécoslovaquie serait attaquée.

M. Litvinov a répondu à l'ambassadeur que l'Allemagne devait laisser la Tchécoslovaquie en paix. Sinon, ce pays se défendrait, la Russie remplirait ses engagements et l'Angleterre elle-même interviendrait ultérieurement.

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Sur cette démarche, voir ci-dessus les nos 431, 449, 451, 454.

465

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. sans nº [1]. *Berlin, 26 août 1938* [2].

(*Reçu :* le 27, 12 h. 30.)

J'ai rencontré hier soir à la représentation de gala qui était donnée à l'Opéra en l'honneur du régent Horthy [3], le baron von Neurath. L'ancien ministre des Affaires étrangères, en vacances depuis deux mois, était revenu à Berlin pour la circonstance.

Je l'ai trouvé très préoccupé et très sombre, état d'esprit peu fréquent chez ce bon vivant de nature optimiste.

Il m'a dit que, malgré son éloignement, il était au courant des événements. On s'adressait, d'ailleurs, à lui de tous côtés, pour le presser d'exercer sur M. Hitler une influence modératrice.

Le Chancelier lui a précisément fait savoir qu'il désirait lui parler. Il attendra que M. Hitler, au lendemain de la visite du régent Horthy, ait regagné Berchtesgaden, pour avoir avec lui cet entretien.

Il m'a laissé entendre qu'il lui conseillerait la prudence.

Malheureusement, le baron von Neurath n'a pas beaucoup de franchise et il a encore moins de caractère.

466

M. Blondel, Chargé d'Affaires de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1396. *Rome, 26 août 1938* [4].

(*Reçu :* le 28, 11 h. 20.)

La campagne de la presse italienne contre la France a atteint depuis quelques jours un paroxysme qui, semble-t-il, peut difficilement être dépassé. En dehors

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Par courrier, en clair.
(3) En visite alors en Allemagne : voir ci-dessus le nº 412 (note); ci-après le nº 503.
(4) Par courrier, en clair.

même des polémiques qui, comme celle de M. Gayda, ont eu un point de départ ou tout au moins un prétexte (mes télégrammes nos 1374-1380 du 22 août et 1386 à 1388 du 24 août) (1) les journaux sont chaque jour remplis, à l'égard de notre pays, d'attaques gratuites, formulées, suivant qu'il s'agit de feuilles plus ou moins extrémistes, en termes plus ou moins injurieux, mais toujours profondément désobligeants. On comprend nettement que la consigne est de maintenir cette campagne en débit constant et ininterrompu, même si la conjoncture du moment ne s'y prête aucunement. C'est ainsi que, par exemple, la *Tribuna* a consacré hier et aujourd'hui deux éditoriaux consécutifs à dénoncer le caractère foncier et indéracinable de l'inimitié française contre l'Italie et l'esprit de provocation de notre presse. Ces articles signés l'un du directeur du journal M. Guglielmotti, l'autre de l'ancien correspondant à Paris M. Scardaoni (toujours soucieux de se faire pardonner l'article relativement francophile qui lui coûta jadis sa place) (2) apparaissent clairement comme motivés non pas par une actualité immédiate mais par la seule nécessité d'alimenter largement et sans relâche une querelle qui, d'ailleurs, vise maintenant, de la manière la plus explicite, non plus seulement les milieux français de gauche mais toute la nation.

Le caractère systématique et l'aggravation de ces attaques incessantes ne peuvent être expliqués par une modification substantielle de la situation elle-même en ce qui concerne les relations franco-italiennes, notamment sous l'aspect de l'affaire espagnole. On est donc assez naturellement conduit à penser que les consignes présentement suivies par la presse italienne sont dictées, en ce qui concerne notre pays, par le souci de maintenir, à toute éventualité, l'opinion de la Péninsule à un degré de tension et d'hostilité auquel elle ne se trouvait pas naturellement portée jusqu'à présent.

Par ailleurs, la crise politique et sociale française est suivie ici d'extrêmement près (3). Les indications que j'ai pu recueillir concourent avec les commentaires des journaux à faire croire que les milieux gouvernementaux italiens verraient sans déplaisir cette crise se résoudre par l'instauration d'une politique qui, gênant notre redressement économique et financier et impliquant d'autre part une attitude incertaine dans le problème de la non-intervention, serait jugée comme devant à la fois affaiblir notre pays et donner à l'Italie des coudées plus franches pour son action en Espagne.

(1) Il a paru superflu de reproduire ces télégrammes, qui analysaient des articles parus sous la signature du directeur du *Giornale d'Italia* en réponse à des plaintes formulées par le *Temps* en ce qui concernait les rapports franco-italiens. M. Gayda faisait le procès de la politique française dans les affaires éthiopienne et espagnole.

(2) Sur cet article, voir, au tome VII de la présente série, les nos 257 (et note), 283, 334.

(3) Sur cette crise, voir ci-dessus les nos 441 (note), 455 (note).

467

M. Roger Cambon, Chargé d'Affaires de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2096 (1). Réservé. *Londres, 26 août 1938, 19 h. 40.*

(*Reçu :* le 28, 21 h.)

Les instructions que vous avez bien voulu m'adresser par vos télégrammes nos 2643 à 2646 (2) au sujet de la démarche française et anglaise à effectuer à Berlin à propos des communications allemandes sur la Tchécoslovaquie me sont parvenues hier après-midi après ma visite à lord Halifax.

Le Foreign Office a d'autre part reçu les confirmations qui avaient été demandées au représentant anglais à Belgrade.

Dans ces conditions, j'ai fait aujourd'hui à sir O. G. Sargent la communication que vous prescriviez. Elle a été aussitôt soumise à l'examen de lord Halifax. Celui-ci se trouve actuellement dans le Yorkshire.

468

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. sans nº (3) *Berlin, 26 août 1938* (4).

La publication d'un prétendu plan d'action directe et de guerre civile, attribué aux communistes tchèques (5), de même que le bruit fait par la presse allemande autour de la décision prise par la direction du parti des Sudètes d'autoriser de nouveau ses adhérents à user du droit de légitime défense (6), paraît avoir pour but de préparer les esprits à l'ouverture d'une ère de troubles

(1) « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Du 25 août, ci-dessus reproduits sous le nº 454.
(3) Archives de l'ambassade.
(4) Par courrier, en clair.
(5) Les journaux henleiniens venaient de publier une prétendue directive secrète des communistes prescrivant aux militants de lutter — au besoin par la force — contre la politique suivie par Prague dans ses négociations avec le médiateur britannique.
(6) Par T. nº 1803, du 27 août, le ministre de France à Prague faisait état de l'appel lancé par le parti des Sudètes, qui annulait « ses instructions antérieures concernant la renonciation au droit de légitime défense » pour répondre aux agressions dont certains de ses membres auraient été victimes « de la part des terroristes marxistes ».

violents dans la région des Sudètes. Les Tchèques, et spécialement les communistes tchèques, sont représentés, bien entendu, comme les provocateurs. Tout cela augmente, évidemment, la vraisemblance des renseignements qui nous annoncent, depuis quelque temps, que l'intervention de l'Allemagne en Tchécoslovaquie serait précédée d'une période d'agitation, jusqu'au moment où les Sudètes lanceraient à Hitler un appel au secours. Il est à remarquer que si les événements prenaient réellement cette tournure, le Reich pourrait soutenir qu'il se trouve devant un cas de force majeure qui ne tolère pas de délai et ne lui permettrait pas d'attendre le résultat final des efforts de lord Runciman.

469

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1797 (1). Secret. *Prague, 26 août 1938* (2).

J'ai demandé au président du Conseil si le gouvernement tchécoslovaque avait une opinion sur l'attitude et les intentions actuelles de l'Allemagne.

M. Hodza m'a répondu en être empêché par le caractère contradictoire des renseignements reçus et les interprétations divergentes dont ceux-ci pourraient faire l'objet. Toutefois, le président du Conseil a noté que suivant les informations parvenues aux services compétents de l'armée, quatre divisions allemandes seraient actuellement occupées à étudier les moyens de s'emparer des fortifications tchécoslovaques ou de détruire celles-ci. Un renseignement analogue m'a été donné de source militaire.

J'ai demandé au Président si, au point de vue des fortifications en Bohême allemande l'existence de formations paramilitaires sudètes constituait à son avis un péril. Le Président m'a répondu que non. Il ne paraît pas considérer les Sudètes comme susceptibles de présenter un danger militaire. En tout cas, a-t-il dit, le gouvernement n'a pas perdu la question de vue et a depuis longtemps pris ses dispositions en conséquence.

Quant à la propagande allemande, a poursuivi M. Hodza, le cabinet de Prague s'attend à la voir poursuivre ses efforts contre la Tchécoslovaquie en mettant surtout en relief les menées communistes qui se poursuivraient dans cet état et les liens qui uniraient Prague à Moscou.

Le Président a observé que le gouvernement avait eu à tenir compte d'une pareille action et saurait à nouveau prendre les dispositions utiles.

M. Hodza m'a confié d'autre part que suivant un renseignement de bonne

(1) Archives de l'ambassade.
(2) Par courrier, en clair.

source qui lui avait été rapporté dans la matinée, la propagande allemande poursuivrait ou s'apprêterait à poursuivre en France une action de « sabotage ». J'ai demandé de quel « sabotage » il s'agissait. Le Président m'a parlé d'une part, d'une campagne d'excitation et de désorganisation dans le port de Marseille notamment, de l'autre, d'agents qui seraient chargés par des moyens de presse ou autres, de propager le trouble dans les esprits, à Paris en particulier.

470

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1798 (1). *Prague, 26 août 1938* (2).

Interrogé sur l'état d'esprit des Sudètes, M. Hodza a répondu que suivant son sentiment, la majorité des chefs du parti serait disposée à un accord mais que la décision à ce sujet serait prise à Berlin.

Il a ajouté que, suivant ses renseignements, le parti devait publier demain un communiqué accusant le gouvernement tchécoslovaque de favoriser les menées communistes dirigées contre les Allemands des Sudètes.

Enfin, il m'a déclaré que les précautions de police avaient été prises pour éviter autant que possible tout incident en Bohême allemande.

471

DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1800 (3). *Prague, 26 août 1938* (4).

Je me réfère au télégramme nos 1773 à 1775 de la légation (5).

Le premier secrétaire de la légation britannique m'a dit que suivant les indications données par M. Krofta à M. Newton, le gouvernement du Reich aurait fait faire auprès du gouvernement des Soviets, une démarche analogue

(1) Archives de l'ambassade.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Archives de l'ambassade.
(4) Par courrier, en clair.
(5) Du 24 août, ci-dessus publié sous le nº 449.

à celle dont il avait chargé les ministres d'Allemagne à Bucarest et à Belgrade [1].

M. Litvinov aurait répondu être persuadé que si la Tchécoslovaquie était attaquée, la France viendrait militairement à son secours et serait imitée par la Russie.

472

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1801 [2]. Secret. *Prague, 26 août 1938.*

Je me réfère au télégramme nos 708, 709 de Votre Excellence [3] et aux démarches de M. Lamarle en suite des instructions en faisant l'objet [4].

Le général Faucher m'a annoncé ce matin qu'à la demande du ministre tchécoslovaque de la Guerre, il se rendrait demain à Paris en vue de donner les explications techniques utiles à l'appui des représentations de M. Osusky tendant à démontrer la nécessité où se trouverait le gouvernement tchécoslovaque de proposer sans tarder aux Chambres le vote d'une loi instituant le service militaire de trois ans. J'ai confirmé auprès du général les indications concernant les vues de Votre Excellence sur cette question et les démarches de la légation.

D'autre part, cet après-midi, j'ai abordé le même sujet auprès du président du Conseil. Celui-ci m'a exposé que le gouvernement était obligé de faire voter une loi pour retenir la classe sous les drapeaux. J'ai observé que les hommes ne devaient être renvoyés dans leurs foyers qu'à la fin de septembre, et que dès lors les dispositions à prendre n'étaient pas urgentes. J'ai également rappelé à M. Hodza que le 20 mai dernier le gouvernement avait trouvé un moyen régulier d'appeler des réservistes sans faire voter une loi. En conclusion, je n'ai pas méconnu la nécessité de saisir une occasion favorable de faire voter la loi de trois ans, puisqu'actuellement, avec deux classes, les nécessités de l'instruction des jeunes soldats obligent à laisser les fortifications inoccupées pendant la moitié de l'année. Mais j'ai fait observer qu'il ne paraissait pas y avoir une nécessité urgente au vote de la loi, et que le gouvernement aurait tout intérêt, au point de vue de l'effet à produire sur l'opinion universelle, à attendre l'adoption des mesures allemandes annoncées par Votre Excellence.

Le Président m'a répondu que, se rangeant à mon avis, il n'avait pas l'inten-

(1) Sur cette démarche allemande à Moscou, voir également ci-dessus le nº 464.
(2) Archives de l'ambassade.
(3) Du 19 août, ci-dessus publié sous le nº 413.
(4) Sur ces démarches, voir ci-dessus le nº 450.

tion de demander le vote immédiat de la loi de trois ans. Il a ajouté que si, comme il l'espérait, la recommandation par lord Runciman d'une nouvelle base de négociations entre le gouvernement et les Sudètes produisait un effet d'apaisement, il saisirait ce moment pour faire adopter cette disposition législative.

473

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1802 (1). *Prague, 26 août 1938* (2).

Les communications que j'adresse à Votre Excellence par le présent courrier apportent certains éléments de réponse à la question que Votre Excellence veut bien me poser par son télégramme nº 710 (3).

Il semble, en effet, d'après ce que m'a laissé entendre M. Hodza aussi bien que d'après ce qu'a dit au Département le chargé d'affaires britannique, que lord Runciman doive être en mesure la semaine prochaine de formuler une recommandation quant au plan dans lequel doit être recherchée la solution du problème des Sudètes.

Je ne sais à la vérité que fort peu de chose sur le sens dans lequel sera conçue cette recommandation. D'un autre côté, le premier secrétaire de la légation britannique m'a fait lire la copie d'un renseignement qui aurait été remis, il y a une huitaine de jours, par le Foreign Office à l'ambassade de France à Londres quant à l'activité poursuivie par la mission Runciman. Ce renseignement est fort mince : un horaire d'audiences, l'entremise prêtée par le médiateur britannique en vue d'une reprise de pourparlers entre les Sudètes et le gouvernement tchécoslovaque assisté de la Commission des six, la constatation de larges divergences de vues entre les deux parties, l'espoir vaguement formulé que ces divergences pourront peut-être être surmontées.

Le président du Conseil m'a, il est vrai, laissé l'impression que lord Runciman ne formulerait sa recommandation qu'après s'être mis d'accord avec le gouvernement tchécoslovaque. C'est essentiel, puisque le sens de cette recommandation intéresse avant tout autre le cabinet de Prague.

Il me semble cependant, si je me reporte aux termes du télégramme nºs 678 à 683 que Votre Excellence a adressé à M. Corbin (4) et à l'acquiescement de lord Halifax aux désirs exposés dans ce document, que les services du

(1) Archives de l'ambassade.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Du 21 août, ci-dessus reproduit sous le nº 427.
(4) Du 27 juillet, ci-dessus reproduit sous le nº 276.

Département ont dû être mis à même de collaborer en quelque sorte à la recommandation que formulerait lord Runciman, et dans tous les cas que le texte de cette recommandation devrait être soumis à l'approbation de Votre Excellence avant d'être remis aux intéressés et publié. Ce texte devrait sans doute être conçu dans l'esprit des instructions suivant lesquelles j'ai effectué auprès du gouvernement tchécoslovaque la démarche initiale du 7 mai [1]; je veux dire que la recommandation de lord Runciman devrait sauvegarder l'intégrité de l'État tchécoslovaque.

Tout cela va naturellement sans dire, mais voyant la légation d'Angleterre se dire aussi peu renseignée sur les travaux et les intentions du médiateur britannique, je crois utile de le rappeler.

Quant à la question de savoir si la manifestation de lord Runciman devrait se produire avant ou après le congrès de Nuremberg, je ne voudrais pas, en y répondant, tomber dans l'erreur que je reproche à sir Nevile Henderson d'apprécier légèrement ou tendancieusement l'état d'esprit d'un chef d'État auprès de qui je ne suis pas accrédité. Les récentes manifestations du gouvernement allemand peuvent prêter à des interprétations diverses : s'agit-il d'une intention arrêtée de faire la guerre, de préparatifs entrepris à tout événement, d'une campagne d'intimidation ?

Vus de Prague, les événements de ces derniers mois laissent l'impression que si M. Hitler cherche à désintéresser la France et l'Angleterre de la Tchécoslovaquie, il redouterait en l'absence de ce résultat de heurter de front le cabinet de Londres et d'assumer le risque d'une guerre générale; il n'a pas exploité la mort des deux paysans sudètes dans la nuit du 20 au 21 mai [2]; à la veille de la visite à Paris des souverains britanniques il a chargé le capitaine Wiedemann [3] et l'ambassadeur d'Allemagne à Londres [4] de messages de bonne volonté; il a bien reçu le général Vuillemin [5]. Je serais donc porté à croire qu'une recommandation de lord Runciman conçue dans le sens indiqué plus haut pourrait avoir un effet salutaire avant le congrès de Nuremberg.

Cependant, la question de l'amour-propre du chef du Reich reste de première importance. Les conséquences d'une erreur à ce sujet pourraient être fort graves; et la publicité accroîtrait incontestablement le risque d'une pareille erreur.

Je me demande donc si, au lieu de mettre en avant lord Runciman, qui, d'après la légation d'Angleterre ne serait d'ailleurs pas prêt à échanger aujourd'hui son rôle d'intermédiaire officieux entre les deux parties contre un rôle de médiateur, le gouvernement britannique ne devrait pas plutôt rappeler que lors de la conférence de Londres, il a exprimé sa résolution de ne pas laisser troubler par une agression, ou même, pourrait-il ajouter, par une intervention impérative, des négociations qui se poursuivraient entre le

(1) Voir, au tome IX de la présente série, les nos 276, 281 et 296.
(2) Sur cet incident, voir, au tome IX de la présente série, les nos 401, 441 et 507 (note).
(3) Sur la mission de ce dernier en Grande-Bretagne, voir ci-dessus les nos 223, 237, 246, 269, 289.
(4) Voir ci-dessus les nos 268, 269, 271.
(5) Voir ci-dessus les nos 401, 402, 429, 432, 441, 444; ci-après le no 537.

gouvernement tchécoslovaque et le parti des Sudètes. Un pareil rappel devrait être effectué par la voie diplomatique en prenant naturellement toutes les précautions utiles pour qu'il soit transmis dans les termes et sur le ton voulus.

474

NOTE DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

26 août 1938.

J'ai eu hier une longue conversation avec M. Souritz.

M. Souritz est venu me demander quelle était notre position en ce qui concerne l'intervention en Espagne d'une part, et la question tchécoslovaque de l'autre.

Je lui ai répondu qu'en ce qui concerne l'affaire d'Espagne, M. Corbin, notre ambassadeur à Londres, nous avait fait connaître que la réponse du général Franco avait été modifiée et rendue négative à la demande de l'Allemagne [1], que le désir de l'Allemagne c'était d'aggraver le problème espagnol dans le courant du mois de septembre à un moment où l'Allemagne pensait que le problème tchécoslovaque serait posé dans toute son acuité. Telle était l'opinion de notre ambassadeur à Londres. Cette opinion correspondait d'ailleurs à d'autres documents que nous avions reçus de diverses villes étrangères.

M. Souritz a pris acte avec beaucoup d'intérêt de cette opinion.

La deuxième partie de la conversation portait sur le problème tchécoslovaque.

J'ai indiqué à M. Souritz les communications faites par le gouvernement allemand à Bucarest et à Belgrade [2]. Je lui ai marqué la gravité extrême de la situation, et je l'ai prié d'en faire part à son gouvernement, ajoutant qu'en ce qui nous concernait, le gouvernement français restait dans les dispositions qu'il a toujours affirmées : si l'Allemagne envahissait la Tchécoslovaquie par la force militaire, la France tiendrait ses engagements.

M. Souritz m'a remercié de cette communication. Il s'est félicité, m'a-t-il dit, de ce que je l'informais toujours si exactement de la position française et de la position britannique.

(1) Voir ci-dessus le n° 417.
(2) Sur ces communications, voir ci-dessus les nos 431, 449, 451, 454.

475

M. Charles-Arsène Henry, Ambassadeur de France à Tokyo.
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 462 à 470. *Tokyo, 27 août 1938, 18 h.*

(*Reçu :* 13 h., 13 h. 10, 13 h. 20.)

Les Japonais semblent rencontrer dans leur marche sur Hankéou plus de difficultés qu'ils ne comptaient. Quelques demi-confidences de leur état-major corroborent à ce sujet l'impression que donne le pointage sur la carte des lieux dont ils annoncent l'occupation. Il paraît pourtant certain qu'ils finiront par se rendre maîtres de la ville et il est vraisemblable qu'ils occuperont de façon plus ou moins continue toute la région de plaine formant moitié est du Hou Peh. Mais personne maintenant n'imagine que ce succès sur le terrain constituera une véritable décision militaire.

Les armées chinoises ont toujours su se dégager à temps et on annonce déjà que Tchang-Kaï-Chek après avoir transporté à Tchong-King les services de ses administrations commence à retirer de la zone d'Hankéou les armées centrales. Il n'y laisserait que les divisions provinciales chargées de retarder autant que possible l'avance des Japonais. Le gros des troupes chinoises ne céderait qu'en restant toujours prêt à faire tête. N'ayant aucun renseignement certain sur le moral et les moyens des Chinois, je suis obligé de faire état de leurs déclarations officielles et de croire qu'ils veulent et peuvent continuer la lutte.

En tout cas, j'ai l'impression que les Japonais ne s'attendent pas à une fin prochaine de la guerre, qu'ils ne croient ni que la bataille de Hankéou annihilera l'armée chinoise, ni qu'elle amènera le gouvernement du Kouomingtang à s'avouer vaincu.

Un conseil de Cabinet s'est tenu la semaine dernière pour examiner la situation qui résultera de la prise de Hankéou. Rien de certain n'a transpiré des décisions prises; cependant un informateur, parfois bien renseigné, m'a affirmé que le gouvernement s'était convaincu que ce serait folie de s'enfoncer davantage en Chine et qu'il se serait résolu à s'arrêter sur les positions qu'occuperont ses troupes à la fin de la bataille de Hankéou.

Les armées japonaises se retrancheraient sur ces positions et se borneraient à repousser les attaques éventuelles des armées centrales réorganisées.

Cela permettrait de retirer du front de nombreux régiments qui seraient employés à nettoyer l'immense aire occupée en principe par les armées impériales mais qui est en fait infestée de bandes innombrables d'irréguliers. A mesure que ce nettoyage s'accomplirait, on organiserait l'administration

des territoires pacifiés, c'est-à-dire qu'on tâcherait d'y lever des tributs dont on attendrait un soulagement des charges écrasantes de la guerre.

Si je fais assez grand état de ce renseignement, c'est d'abord qu'il confirme l'impression, que j'avais depuis quelque temps, que les Japonais étaient assez essoufflés et ne pourraient pas pousser plus loin que Hankéou à l'entrée de l'hiver qui est très rude dans les montagnes. D'autre part, depuis quelques jours le bruit se répand en ville que le gouvernement a décidé de ne pas poursuivre plus loin Tchang-Kaï-Chek qui, lorsqu'il aura été chassé d'Hankéou sera réduit au rang de simple tyran de province, la totalité de la vraie Chine étant désormais au pouvoir des Japonais.

Personne d'ailleurs ici ne s'imagine que la guerre sera finie pour cela et déjà les groupes divers se disputent sur les futures opérations. Le parti militaire reste assez sage, probablement parce qu'il se rend compte que la tâche qui lui serait imposée par le programme ci-dessus serait déjà très lourd. Le groupe des marins s'agite beaucoup pour entraîner le pays vers le Sud. On commence à publier de très nombreux articles dans les journaux et dans les revues qui réclament l'attaque de Canton et l'occupation des côtes comme étant le seul moyen de porter le coup de grâce à Tchang-Kaï-Chek. Il en résulte naturellement un renouveau d'attaques contre l'Angleterre et la France. Les fausses nouvelles reparaissent dans les journaux extrémistes. Pour le moment, les Anglais sont les plus maltraités. Ces derniers jours des télégrammes datés de Changhaï et de Hongkong ont lancé les nouvelles suivantes : *agreement* secret franco-anglais pour constituer la Chine du sud en un état semi-dépendant, cession à bail à l'Indochine du territoire de Manhao au sud du Yunnan; on télégraphie de nouveau l'histoire du chemin de fer de Nanning. Malgré l'invraisemblance de ces nouvelles, on compte qu'elles soulèveront l'opinion contre les étrangers et que celle-ci finira par exiger une action dans la Chine du sud. Les extrémistes englobent d'ailleurs le général Ugaki dans leur haine et l'accusent ouvertement de faire une politique désastreuse dans ses résultats et honteuse dans son principe, lorsqu'il recherche une entente avec l'Angleterre. Il a été l'objet de menaces formelles dans la presse et il ne faudrait pas trop s'étonner s'il lui arrivait malheur.

On m'a dit que quatre hommes sont étroitement gardés par la police de peur des attentats : le général Ugaki, M. Ikeda, le comte Makino et M. Matsudaira, ministre de la Cour.

Sincèrement ces campagnes diverses ne sont sûrement pas organisées par le gouvernement. A lui seul, leur caractère sporadique suffirait à m'en persuader. Elles visent à mon avis à faire pression sur ses décisions futures ou même à l'amener à réviser... [1] qui sont déjà prises. Les attaques contre le général Ugaki me font donc penser que, pour le moment, le gouvernement ne compte pas élargir vers le sud la zone d'opérations.

Mais personne ne peut affirmer qu'il ne se laissera forcer la main une fois de plus.

En ce qui nous concerne, je crains beaucoup que la campagne antifrançaise

[1] Lacune de déchiffrement.

ne reprenne de plus belle au moment de la chute d'Hankéou. Si en effet l'attaque de Canton et de Haïnan était décidée, il faudrait trouver des raisons et si, au contraire, le gouvernement décide de ne pas s'engager au sud, les marins feront flèche de tout bois pour tâcher de l'y attirer.

Communiqué à Changhaï sous le numéro 221 à 229.

476

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Coulondre, Ambassadeur de France à Moscou.

T. nos 493, 494 (1). Réservé. *Paris, 27 août 1938, 20 h. 30.*

A la veille de la réunion de Bled, le gouvernement allemand a fait savoir verbalement aux gouvernements roumain et yougoslave qu'il serait dans l'obligation d'intervenir si la question des Sudètes n'était pas réglée rapidement et d'une manière en tous points conforme aux vues de la minorité allemande (2). Le ministre d'Allemagne à Bucarest avait ajouté que dans le cas où la France, à la suite de cette intervention, croirait devoir agir militairement contre le Reich, elle devrait à son avis être considérée comme ayant commis à l'égard de l'Allemagne un acte d'agression.

A une démarche analogue faite à Moscou, M. Litvinov aurait répondu que le Reich devait laisser la Tchécoslovaquie en paix, faute de quoi celle-ci se défendrait et la Russie remplirait ses engagements (3).

Veuillez contrôler cette information et me transmettre tous renseignements complémentaires.

Je vous signale qu'aucune démarche correspondante n'a été faite à Paris, ni à Londres. La presse anglaise du 27 août commente vivement la démarche faite à Bucarest et à Belgrade.

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Voir ci-dessus les nos 431, 449, 451, 454.
(3) Voir ci-dessus les nos 464, 471.

477

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Truelle, Chargé d'affaires de France à Washington.

T. nos 589 à 591 (1). Réservé. *Paris, 27 août 1938, 20 h. 30.*

A la veille de la réunion de Bled, le gouvernement allemand a fait savoir verbalement aux gouvernements roumain et yougoslave qu'il serait dans l'obligation d'intervenir si la question des Sudètes n'était pas réglée rapidement et d'une manière en tous points conforme aux vues de la minorité allemande. Le ministre d'Allemagne à Bucarest avait ajouté que dans le cas où la France, à la suite de cette intervention, croirait devoir agir militairement contre le Reich, elle devrait à son avis être considérée comme ayant commis à l'égard de l'Allemagne un acte d'agression (2).

En même temps sans doute que dans d'autres capitales de l'Europe centrale et orientale, une démarche analogue a été faite à Moscou. M. Litvinov aurait répondu à l'ambassadeur d'Allemagne que le Reich devait laisser la Tchécoslovaquie en paix, faute de quoi celle-ci se défendrait et la Russie remplirait ses engagements (3).

Veuillez confirmer confidentiellement au secrétariat d'État l'exactitude du fait. La presse anglaise fait aujourd'hui allusion à ces démarches en précisant qu'aucune démarche correspondante n'a été faite à Londres et à Paris. Vous observerez que l'enquête allemande se développe au moment où les gouvernements français et britannique mettent en œuvre toute leur influence pour assurer le succès de la mission de lord Runciman et ne cessent de donner au gouvernement tchécoslovaque des conseils de prudence et de modération. Ils seraient donc en droit de compter que, de son côté, le gouvernement allemand exerce sur les chefs des Sudètes une action analogue.

En promettant à ceux-ci son appui inconditionné, le Reich les encouragerait à se dérober à tout compromis; son action irait directement à l'encontre du but vers lequel les efforts français et anglais sont orientés sans réserve et il encourrait, de ce fait, de graves responsabilités.

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Voir ci-dessus les nos 431, 449, 451, 454, 476.
(3) Voir ci-dessus les nos 464, 471, 476.

478

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1809 à 1813 (1). Secret *Prague, 27 août 1938* (2)

L'informateur qui m'a précédemment documenté sur les revendications des Sudètes est venu me voir ce matin.

D'après lui, la majorité des chefs sudètes et, ajoute-t-il, les intellectuels du parti, seraient disposés à accepter un compromis raisonnable, c'est-à-dire à n'insister ni sur l'attribution d'un territoire fermé ni sur la création d'une diète représentant le peuple allemand en tant que tel. Toutefois ces modérés ne s'avoueraient tels que dans le privé, redoutant les chefs plus intransigeants, les masses qui seraient assez radicalisées, et le courroux de M. Hitler si celui-ci venait à occuper le pays.

Mon informateur estime que le projet de mise en accusation de M. Schuschnigg et de divers personnages autrichiens (3) répondrait dans l'esprit des dirigeants du Reich à l'idée d'intimider les éléments modérés du parti des Sudètes.

A son avis, comme à celui de M. Hodza, c'est Berlin qui décidera de l'attitude des Sudètes, et les conseils de Berlin dépendront de la fermeté plus ou moins grande que manifesteront la France et l'Angleterre.

Mon informateur est en relations amicales avec M. Bose-Waldeck, qui a été vice-président de l'assemblée provinciale de Bohême, qui est d'appartenance allemande et le proclame, et qui, sans être membre du parti des Sudètes, serait souvent consulté par les chefs de ce parti en raison de son expérience administrative.

M. Bose-Waldeck a établi un projet d'accord de compromis entre le gouvernement tchécoslovaque et le parti des Sudètes. A sa demande, mon informateur a communiqué ce document au fonctionnaire de la présidence de la République avec qui il est en rapports. Ce fonctionnaire a laissé entendre à titre secret que ce projet ne paraîtrait pas inacceptable. Il a suggéré qu'il fût communiqué à la mission Runciman. Mon informateur s'est acquitté de ce soin pendant mon absence par l'entremise de M. Newton. D'après ce que m'a dit hier le premier secrétaire anglais, je crois que mon collègue s'est borné à assurer la remise du document sans étudier lui-même celui-ci.

Mon informateur m'a remis ce matin le mémoire de M. Bose-Waldeck qui

(1) Archives de l'ambassade.
(2) Par avion.
(3) Aux termes d'une loi du 17 août, d'anciens membres des gouvernements autrichiens pouvaient être traduits devant une haute cour pour « agissements contre le peuple allemand ».

comprend quatre chapitres, le premier de principes généraux, le second sur l'auto-administration très développée dans le cadre de la province et du district, le troisième sur l'enseignement qui, sous la réserve de l'interdiction de toute propagande politique, est abandonné entièrement à chacune des nationalités, le quatrième sur l'emploi des langues.

J'enverrai ce document à Votre Excellence par une occasion sûre, dès que nous l'aurons traduit et commenté [1].

479

Note du Directeur politique [2]

Préparatifs militaires allemands

27 août 1938.

Le sous-chef de l'état-major de l'Armée donne, par téléphone, les indications suivantes :

De l'examen de l'ensemble des renseignements reçus sur les mesures militaires prises en Allemagne, se dégage notamment la conclusion qu'il ne s'agit pas du tout de manœuvres, mais d'une mobilisation larvée. L'indice suivant est caractéristique : les unités de formations qui se constituent sont en partie équipées avec du matériel réquisitionné. Or, on constate que l'on repeint ce matériel en lui donnant la couleur réglementaire : ce n'est pas une mesure que l'on prend pour de simples manœuvres.

[1] La traduction de ce document a été communiquée au Département par la D. n° 218 de Prague, du 31 août. Il a paru inutile de reproduire ce long texte qui ne fut pas retenu, le gouvernement tchécoslovaque ayant préféré « porter son choix sur le système des « joupas », pour les raisons que j'expose dans ma dépêche n° 216 du 31 août 1938 ».

M. de Lacroix notait que « l'idée essentielle [de M. Bose-Waldeck] est la création de deux assemblées distinctes, une tchèque et une allemande, chaque fois que l'importance de la population minoritaire est d'au moins 20 % » (ceci par provinces et districts). « M. Bose-Waldeck pose comme règles fondamentales : 1° que l'État doit garder le contrôle des intérêts essentiels du pays, de tout ce qui touche à son intégrité ; 2° que, dans cette limite, l'autonomie des nationalités doit être la plus large possible ».

[2] « Reconstitution Fouques-Duparc ».

480

NOTE DU DIRECTEUR POLITIQUE [1]

27 août 1938.

Sur instruction de son gouvernement, le ministre de Tchécoslovaquie fait la communication suivante :

Le gouvernement tchécoslovaque a examiné soigneusement les recommandations du gouvernement français concernant le projet tchécoslovaque d'établissement du service militaire de trois ans [2].

De l'examen attentif auquel il a été procédé, il résulte que si l'on renonce à la mesure envisagée, un supplément d'effectifs ne peut résulter que de mesures nouvelles pour lesquelles un vote du Parlement est nécessaire. Il faudrait, en effet, soit que le Parlement autorisât le gouvernement à rappeler, pour une période de quatre semaines, une, deux ou trois classes — comme il a été fait au mois de mai — (le crédit accordé à cet égard à l'initiative gouvernementale a été épuisé en mai), soit que le Parlement autorisât le maintien sous les drapeaux de la classe en service, par ordre du président de la République. Les deux mesures auraient, l'une et l'autre, un caractère exceptionnel. On estime, à Prague, qu'elles produiraient beaucoup plus d'impression que l'établissement du service de trois ans, déjà discuté et prévu depuis longtemps.

Le gouvernement tchécoslovaque espère vivement que le gouvernement français se convaincra du bien-fondé de cette argumentation. A cet effet a été décidé l'envoi à Paris du général Faucher, chef de la mission militaire française, et du général Fiala, sous-chef d'État-major de l'armée. Ces deux officiers généraux arriveront à Paris le 28 août [3].

Le directeur politique a fait observer — et M. Osusky s'est déclaré pleinement d'accord avec lui — que les observations du gouvernement tchécoslovaque paraissaient inspirées de considérations de politique extérieure beaucoup plus que de considérations de politique générale. Or, c'est sur ce dernier terrain, et sur ce terrain seulement, que le gouvernement français devait se placer pour apprécier les propositions tchèques.

(1) Extraite des papiers Bonnet.

(2) Voir ci-dessus les nos 407, 413, 450, 472.

(3) Un télégramme chiffré, envoyé de Prague le 26 août, à 19 h. 15, par le général Faucher, annonçait brièvement l'arrivée de ce dernier, le 28 août, à 13 h 20, en compagnie du sous-chef d'état-major tchécoslovaque « pour la question qui fait l'objet de la dépêche adressée d'autre part au ministre Osusky ». Le compte rendu d'une réunion à l'état-major de l'Armée, le 30 août, entre les deux représentants de l'état-major général tchécoslovaque et les hautes autorités militaires françaises, est ci-après reproduit sous le no 505. Voir également ci-dessus le no 472.

481

M. Roger Cambon, Chargé d'Affaires de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 762 [1]. Réservé. *Londres, 27 août 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 2 septembre.)

Comme suite à ma communication de ce jour, j'ai l'honneur de faire parvenir ci-joint à Votre Excellence le texte d'une note qui m'a été remise hier par M. Ashton-Gwatkin au sujet de la question des Sudètes et de la mission de lord Runciman à Prague [2]. Le Département n'ignore pas que M. Gwatkin est le diplomate anglais qui dirige au Foreign Office le service économique. Mis à la disposition de lord Runciman par lord Halifax, il est venu passer quarante-huit heures à Londres pour établir entre le cabinet anglais et la mission britannique un court contact personnel.

La conversation que M. Gwatkin a eue avec moi au sujet du document ci-joint ne présente qu'un intérêt relatif. Sir Orme Sargent participait également à cet entretien dont je crois devoir rendre compte à toutes fins utiles au Département.

La première partie de la note ci-jointe constitue un simple rappel des conditions dans lesquelles lord Runciman a organisé son travail. Il convient de relever le fait que la documentation préparée à son intention par les Sudètes s'est trouvée prête avant celle du gouvernement tchèque. Celle-ci à l'heure actuelle ne serait pas encore tout à fait complète.

Lord Runciman a constaté que les propositions établies des deux côtés n'étaient guère acceptables pour l'autre partie. Ceci m'a amené à demander ce qui se passait lorsque Tchèques et Sudètes étaient en présence. M. Gwatkin me répondit que ni lord Runciman ni ses collaborateurs n'avaient assisté à ces séances. A en juger par des conversations privées avec les interlocuteurs, ceux-ci devaient se borner à prononcer de longs exposés et à développer leurs propres points de vue. Il ne semblait donc pas y avoir entre eux de négociations au sens habituel du mot.

M. Gwatkin ne m'a fourni aucune précision sur la nouvelle base de négociations que lord Runciman avait cru devoir envisager après la rupture du 17. Par contre, il s'est loué de l'initiative très importante prise par M. Benès lorsque celui-ci s'est résolu à proposer la constitution de trois districts auto-

[1] Archives de l'ambassade à Prague.

[2] Le texte de la note n'est pas joint à la présente dépêche dans les archives. Il s'agit cependant, selon toute vraisemblance, si nous en jugeons d'après l'analyse qu'en donne la D. nº 762, de la note remise le 30 août au Département par M. Campbell (et ci-après reproduite sous le nº 507).

nomes dans la région des Sudètes [1]. Le grand mérite du chef d'État, selon la délégation anglaise, a été d'avoir eu le courage d'abandonner le terrain sur lequel le gouvernement tchèque s'était toujours maintenu jusqu'ici et d'admettre un principe, le seul de nature à permettre la poursuite des négociations.

M. Gwatkin se rend bien compte des difficultés que provoquera la cohabitation de populations à esprit nazi et à esprit démocratique. « Aucune autre solution n'est cependant possible, m'a-t-il affirmé. Et dans ces conditions le seul effort à tenter est d'étudier comment ces populations pourront désormais vivre côte à côte et avoir entre elles des rapports corrects. »

M. Gwatkin me fournit ensuite quelques précisions sur l'idée que se font les chefs sudètes du futur fonctionnement des autonomies locales. Ces personnalités ont naturellement fait de leur mieux pour convaincre les Anglais de leur libéralisme (M. Henlein), de leur bonne foi, et de leur désir de rester loyalement attachées à la future Tchécoslovaquie.

Lord Runciman a été heureusement surpris de l'atmosphère apaisée qui a caractérisé la réunion du 24 août et celle du lendemain. Les membres de sa mission en tirent des conclusions un peu optimistes sur lesquelles j'ai déjà attiré l'attention de Votre Excellence. Ils n'en prévoient pas moins la probabilité de nouvelles et prochaines crises. C'est précisément en vue de ces éventualités et pour conserver intacte son autorité que lord Runciman se tient résolument à l'écart des négociations proprement dites.

Les rapports entre les Allemands des Sudètes et le Reich ont été appréciés avec une très grande prudence par M. Gwatkin ainsi d'ailleurs que les mesures administratives appliquées aux Sudètes par les autorités tchèques avant le début de la crise actuelle. La mission Runciman, fidèle d'ailleurs en cela aux traditions de la politique britannique, paraît vouloir sortir aussi peu que possible des constatations de faits. C'est sur celles-ci seules que visiblement elle s'appuie dans les avis qu'elle donne à Prague. Les grandes considérations politiques intéressant l'Europe centrale ne sont visiblement pas jugées par elle comme de son ressort.

Je terminerai cependant cette dépêche par une remarque qui sort du sujet. La présence de lord Runciman à Prague, le bruit fait par la presse à cette occasion, ses déplacements, ont été un moyen non négligeable d'intéresser le public anglais à la Tchécoslovaquie. Si le gouvernement de Prague, malgré les plus dangereux risques, estime pouvoir prendre de nouvelles décisions qui aient l'approbation de la mission anglaise, il se sera acquis en Angleterre une situation toute différente de celle qu'il y occupait jusqu'ici.

[1] C'est le 16 ou le 17 août que le président de la République tchécoslovaque adressa un message au leader sudète Kundt, par l'intermédiaire de M. Fritz Sander, professeur à la Faculté de droit allemande de Prague, et se montra devant ce dernier disposé à envisager la constitution de régions purement allemandes qui s'administreraient elles-mêmes. Il fut décidé, le 19 août, par le comité politique du *Sudetendeutsche Partei*, que MM. Kundt et Sebekowsky accepteraient l'invitation du Président à une conférence privée exploratoire. Ce fut le 24 que le « Troisième plan » leur fut soumis par M. Benès (*Survey of international Affairs*, 1938, vol. II, p. 222, 224).

482

M. Labonne, Ambassadeur de France à Barcelone,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 409 [1]. *Barcelone, 27 août 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 12 octobre.)

Le télégramme nº 197, du 18 août, de M. Lasmartres [2], est, à bien des égards, digne d'être relevé et commenté.

Notre consul général à Saint-Sébastien a été et demeure notre principal observateur et agent de liaison en zone nationaliste. A ce titre, ses avis revêtent déjà de l'importance.

Connaisseur de longue date des choses d'Espagne, rompu à ses mœurs, lié à un grand nombre de personnalités, doué naturellement de goût et de finesse pour les affaires politiques comme elles s'y entendent, il a pu faire jouer heureusement ces moyens au profit de sa tâche. Et les rapports excellents qu'il a su nouer et entretenir avec beaucoup de membres du gouvernement et de l'administration du général Franco lui ont permis de puiser à des sources directes et d'enrichir son information par des contacts étendus et d'intimes confidences.

Tout ceci a accru la portée de son jugement.

Or, jusqu'au mois de juillet, M. Lasmartres a témoigné d'une confiance constante et d'un optimisme délibéré, dans la cohésion de l'Espagne nationaliste, dans l'ascendant et la popularité du général Franco, et dans le succès final de ses armes.

Sa correspondance, ses télégrammes, établis d'ailleurs d'une main expérimentée, et de rédaction réfléchie, ont témoigné de son état d'esprit et de sa conviction. De même, dans l'entretien direct, ses sentiments, la certitude où il était de leur bien-fondé donnaient à ses propos de la valeur persuasive. Soit qu'il reçût des visiteurs à Saint-Sébastien — et il en a reçu un grand nombre — soit qu'il parlât au cours d'audiences ou d'entretiens en France, il savait aussi bien développer les arguments que mener par l'influence d'une intime assurance à une sorte de conclusion d'évidence.

Personnellement, au cours de mes conversations avec lui, j'ai éprouvé de curieuses impressions. Son souci hiérarchique, nos missions respectives, sa parfaite correction naturelle l'engageaient à envisager les choses d'Espagne sur un plan qui n'était ni celui de sa coutume ni celui de sa préférence. Habitué à exposer tout franchement une thèse unique, celle de sa conviction, il devait cette fois, la considérer non plus seule, mais en face d'autres, contraindre son

(1) Extraite des archives rapatriées de l'ambassade.
(2) Du 18 août, ci-dessus publié sous le nº 406.

esprit à une démarche nouvelle, l'orienter vers un examen critique. Ceci exigeait de sa part un effort. Car, au fond, il n'était pas bien sûr que la courtoisie n'eût une excessive rançon d'invraisemblance. Y faisant allusion, ouvertement, je lui disais en riant : « L'ambassade croyez-vous, *in petto*, s'est trompée de mer, elle a pris la Méditerranée pour l'Atlantique ». La déférence, souriante aussi, de son silence, était plus qu'un acquiescement.

Cette position et ces qualités, soutenues par tant de succès nationalistes, ont pu jouer un rôle, sans doute limité, mais peut-être sensible, sur l'information politique française.

Au début de l'année, le président Chautemps, alors président du Conseil en exercice, me recevant en audience, me disait : « Je viens de voir et d'entendre longuement M. Lasmartres. Ses propos ne sont point balancés. D'après lui, le régime nationaliste a de très fortes assises dans le pays, et les consolide sans cesse. L'armée grandit et se perfectionne. Les chefs veulent obéir au dictateur. Les partis comprennent qu'ils doivent réaliser une union intime. Enfin le général Franco repousse catégoriquement, définitivement, toute éventualité de transaction. Il veut une reddition sans conditions. Les chances d'une médiation semblent dès lors bien précaires et sa recherche bien difficile. Que pensez-vous de ces vues?... »

C'est à ce point surtout que les jugements et la position de M. Lasmartres touchaient les aspects politiques les plus sensibles et les plus délicats de l'affaire espagnole. Et c'est bien en vue de ce problème de la médiation que je me suis permis ces brefs rappels politiques et psychologiques.

Si l'on tient en effet pour certain le triomphe du général Franco, si on l'admet comme prémisse, la conception s'en trouve d'avance ruinée et les efforts pour la mettre en œuvre ne sont que vanité.

Ayant lui-même cette conviction, la répandant largement, notre observateur en zone nationaliste a pu contribuer tout à fait inconsciemment mais assez sensiblement, à écarter les chances de l'idée, les efforts éventuels en vue de la mettre en œuvre et exercer ainsi une influence que je ne pouvais que constater.

Cependant, pour la France, un arrangement mettant fin aussi vite que possible au drame espagnol, à ses menaces contre la paix, une composition favorisant un régime ayant au moins des analogies avec le nôtre, par suite des sympathies envers nous, c'est-à-dire un régime évitant le triomphe des extrêmes, ne doivent-ils pas être à la base même de nos préoccupations stratégiques et politiques? N'est-ce pas, en dernier lieu et dans les termes les plus simples, ce que notre pays peut souhaiter, le ressort profond de notre action diplomatique?

L'évolution présente de notre principale source d'information en zone occidentale n'en est donc que plus remarquable.

Remarquable par sa rapidité. Sans doute M. Lasmartres nous a-t-il déjà averti, il y a quelques semaines de flottements perceptibles, notamment lors de l'affaire Yagüe [1]. Ces indices cependant ne pouvaient laisser prévoir une

[1] Sur cette affaire, voir, au tome IX de la présente série, le n° 405 (note).

volte-face aussi brusque et les perspectives qui surgissent soudain, presque sans transition.

Évolution remarquable aussi par son étendue et sa profondeur. D'après ses termes mêmes les raisons de doute et de désagrégation seraient nombreuses et saisissantes «... les misères de la guerre apparaissent... les luttes de classes menacent de reprendre... les ministres se disputent entre eux... les phalangistes et les requetes n'attendent que la fin de la guerre pour entrer en lutte... les généraux critiquent ouvertement le Caudillo... les injustices, les vengeances, les trafics d'influence, les affaires douteuses se donnent libre cours ».

Et la conclusion, tout à fait naturelle en somme, apparaît : « ... l'armistice serait possible en automne ».

J'ai tout lieu de penser qu'une telle description, que de telles prévisions, si soudaines et si nettes, et qui sont vraiment méritoires, auront surpris Votre Excellence et retenu son attention comme celle du gouvernement français.

Je voudrais donc fixer et résumer quelques-unes des réflexions que m'a inspirées la recherche avec le bénéfice des informations dont nous disposons ici, de la mesure en laquelle ces aperçus nouveaux traduisent des impressions personnelles ou doivent avoir la portée considérable d'une correspondance et d'une identité complètes avec le réel.

Depuis longtemps, les républicains dénoncent, Votre Excellence le sait, les troubles et la décomposition morale de la zone nationaliste. Ils font état de renseignements innombrables provenant d'une infinité de sources. Mais ils ne savent ni les juger, ni les recouper. Ils les assemblent pêle-mêle, sans sagacité et y mêlent la crédulité de leur passion. De la sorte, nous considérons ces renseignements avec la plus grande prévention, et il nous est difficile de faire le départ de l'exact, du vraisemblable, du possible et du mensonger.

D'autre part, j'ai beaucoup souffert et je continue à souffrir du manque de renseignements de source française, émanant directement des diverses régions de la zone relevant de Burgos. Je sais que le Département éprouve aussi les effets d'une carence à laquelle il est bien difficile de remédier, mais qu'il y aurait cependant le plus grand intérêt à faire disparaître. L'information du côté républicain est maintenant établie de telle sorte que le contraste entre les deux zones devient plus flagrant et plus sensible.

Je n'ai jamais été ainsi en état de confronter les assertions des uns et des autres, et d'établir, sur des bases véritablement fondées, des observations d'ensemble valables pour les deux zones. J'ai dû remarquer cependant que les informations des correspondants de presse anglais et américains, de beaucoup les meilleurs, ne cadraient plus depuis longtemps avec la propagande officielle. Dès le mois de juin, par exemple, une relation remarquable du correspondant du *Times* accuse cette divergence.

Ceci amène à noter quelques observations troublantes sur la rapidité même des changements relevés par M. Lasmartres. Est-il vraisemblable que ces signes de lassitude, de troubles, apparaissent aussi brusquement? Luttes de classes, vengeances, trafics d'influences, sont des choses de fond, des carcasses d'un corps social, des vices organiques. Les découvrir soudain ne veut pas dire qu'elles n'existent point. Un état social si gravement contaminé ne réussit

tout de même pas aisément à prendre le masque idyllique de la pureté, de la cohésion, etc. Si ces maladies existent et si elles ne sont point perçues, il y a rupture entre les faits et les regards. Observation d'autant plus importante qu'à l'inverse les défauts du gouvernement républicain, à force d'être étalés et grossis, ont pu masquer des éléments certains de puissance.

Qu'aux yeux de la population en zone occidentale une propagande enivrante, la vision sans cesse entretenue et la promesse d'une immédiate victoire aient pu réussir à masquer longtemps ces vices et ces faiblesses, c'est possible et c'est même vraisemblable. La tâche était plus facile que vis-à-vis des observateurs internationaux.

Mais il est également juste de reconnaître que cette propagande a buté simultanément contre ces faits multiples, qu'elle a dû renoncer d'un coup à masquer un ensemble comme elle aurait pu le faire pour quelqu'un et que, sous cet effet soudain, la désillusion et les phénomènes de chute morale ont pu s'accuser avec brutalité.

Ces faits multiples sont les aspects divers de la résistance de Barcelone et peuvent se résumer en quelques formules frappantes :

1° La guerre présente, la résistance de l'armée sont telles que, pour la première fois dans l'histoire de la guerre civile, les nationalistes subissent des pertes vraiment étendues et cruelles. Jusqu'ici sur le front de Madrid, sur le front cantabrique, ou pendant l'offensive de mars, l'exiguïté des effectifs puis une écrasante supériorité d'armements leur avaient permis d'obtenir des victoires sans grande rançon de vies humaines. Depuis les batailles de l'été 1938, depuis les batailles du Levant et de l'Ebre surtout [1], il n'en est plus du tout de même et les dernières offensives ont été extrêmement meurtrières. Il est donc vrai que, pour la première fois, les habitants de la zone nationaliste éprouvent durement, dans leur propre chair, ce que signifie l'horreur de cette guerre.

Les républicains, au contraire, accoutumés à la défaite constante, à de lourdes pertes humaines ou matérielles, aux pires privations, ont forgé leur moral dans l'épreuve. Ils sont sortis du chaos et se sont redressés après plusieurs états désespérés. La guerre meurtrière est pour eux la guerre constante, la guerre qu'ils ont supportée, affrontée, continuée.

2° Le général Franco, s'il peut poursuivre son avance devra détruire successivement les trois capitales de l'Espagne, dans n'importe quel ordre : Valence, Madrid et Barcelone. Conquérir un pays, prétendre lui apporter les bienfaits de la conquête et devoir détruire ses trois capitales, c'est tout de même un terrible paradoxe!

3° La campagne de blocus et de bombardement dont on pouvait escompter des effets irrésistibles n'a abouti ni à la désorganisation de l'armée, ni à l'ébranlement de l'arrière, ni au blocus maritime. A quel point faudrait-il grossir les moyens multiples de destructions pour obtenir ces résultats? A des proportions tout de même inimaginables!

[1] Sur la bataille de l'Ebre, voir ci-dessus les nos 260, 294 (note).

4° L'arme du bombardement, pour le concours étranger, a été jusqu'ici à peu près exclusivement entre les mains des nationalistes. Qui peut assurer que les républicains n'en disposeront pas à leur tour? Qui peut assurer qu'un équilibre ou une inversion des forces ne s'établira pas aussi dans ce domaine? Les avions étendent sans cesse l'aire de leurs vols sans escale. Des sources de production, russe ou américaine, jusqu'à l'Espagne, les distances peuvent être franchies d'un coup d'aile. Les barrières techniques tombent ainsi l'une après l'autre. Et ce fait, dont la portée stratégique générale est d'ailleurs immense, fait déjà peser sur l'Espagne nationaliste tout ce qu'il recèle de menaçant et de redoutable.

5° Ce n'est pas en vain que les républicains depuis des mois ont développé leur immense propagande contre l'envahisseur. Les formules « guerre de l'indépendance », « l'Espagne aux Espagnols », ont effectué chez les nationalistes leur puissant cheminement. Ayant eu un retentissement si profond à travers les partis si disparates de la République, réussissant à frapper et à se répercuter à travers les anarchistes, eux-mêmes, comment des formules aussi saisissantes, aussi exaltantes, n'atteindraient-elles point, de l'autre côté, le cœur et la conscience des Espagnols patriotes qui voient tous les jours, de leurs yeux, sur leur sol, les Maures, les Italiens et les Allemands?...

Il est donc bien possible, il est même vraisemblable, que tous ces faits soient apparus simultanément à l'opinion nationaliste, quelque effort qu'on ait fait pour les dissimuler. Et il est bien possible que leur influence conjuguée ait pu provoquer les multiples effets qui nous sont signalés.

J'ai peine cependant à penser que l'évolution soit aussi soudaine et aussi profonde, et c'est pourquoi je souhaite vivement un développement de nos moyens d'information permettant au Département et à moi-même d'avoir, en les diverses régions de la zone nationaliste, sinon un ensemble de moyens comparables à celui dont nous disposons en zone républicaine, tout au moins des éléments sérieux d'étude et confrontation.

Quoi qu'il en soit un grand fait demeure.

Jusqu'ici, l'idée d'un armistice, d'une médiation, était amoindrie ou ruinée par l'exigence de la reddition sans conditions, par la conception d'une victoire nationaliste totale et rapide, par la prévision d'effets décisifs du blocus, de la famine, du désordre et du manque d'armements chez les républicains.

Elle reprend vite consistance et valeur dès que ces prévisions s'effacent.

Au cours des derniers mois, M. Chamberlain a maintes fois dit : « Le gouvernement anglais, d'accord avec le gouvernement français, suit avec une extrême vigilance les événements. Il ne manquera pas de saisir toute opportunité d'agir en vue d'arrêter la lutte dès que les voies d'une composition ou d'un apaisement pourront être aperçues. »

L'obstacle ayant toujours été la certitude ou l'espérance de la victoire totale, et les circonstances éloignant aujourd'hui certitude et espérance, l'heure opportune de l'action prévue n'approche-t-elle pas?

483

M. Roger Cambon, Chargé d'Affaires de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2120. *Londres, 28 août 1938* (1).

(*Reçu :* le 30, 11 h. 25.)

J'attire l'attention du Département sur le communiqué que le Foreign Office a remis hier à la presse et que le *Sunday Times* met en évidence dans son numéro de ce matin : en voici la traduction :

« Les milieux officiels de Londres ont accueilli avec satisfaction l'attitude conciliante dont le gouvernement tchécoslovaque fait preuve en suggérant une nouvelle base de négociations avec les chefs sudètes en vue d'examiner les revendications fondamentales de ces derniers (2).

« Il est à espérer qu'il sera répondu d'une façon constructive à cette initiative et que tout effort sera fait dans les milieux intéressés directement ou indirectement à cette négociation, pour éviter tout ce qui pourrait accroître la tension.

« La publication par le parti des Allemands des Sudètes d'une proclamation relâchant l'admirable discipline observée jusqu'à présent par les Allemands des Sudètes (3) est, pour cette raison, profondément regrettable ».

En publiant ce communiqué, le *Sunday Times* souligne l'inquiétude que l'attitude des Sudètes inspire dans les milieux politiques de Londres. Faisant allusion en outre à la soi-disant recrudescence du communisme, dénoncée par les Allemands des Sudètes, le journal exprime l'opinion qu'il s'agit là d'une méthode bien connue et dont les Allemands se sont déjà servis en diverses circonstances notamment au mois de mars dernier à la veille de l'Anschluss. L'épouvantail communiste, écrit-t-il, est l'instrument que les nazis autrichiens ont utilisé pour faire leur coup.

Je crois devoir insister sur le fait qu'il n'est pas dans les habitudes du Foreign Office de publier des communiqués comme celui dont je donne la traduction ci-dessus et qu'il se montre en général fort réservé à propos des affaires internationales. Les indications ainsi fournies aux journaux revêtent donc dans les circonstances actuelles un caractère symptomatique.

(1) Par poste, en clair.
(2) Allusion au « Troisième plan » : voir ci-dessus le nº 481 (et note).
(3) Sur cette proclamation, voir ci-dessus le nº 468 (et note).

484

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3282 à 3287 (1). *Berlin, 28 août 1938, 13 h. 30.*

Le discours prononcé hier à Lanark par sir John Simon a provoqué ici un vif désappointement, une profonde déception (2).

Les cercles responsables n'en font pas mystère; leurs journaux le déclarent ouvertement.

Cet aveu, de leur part, est significatif.

Qu'attendaient-ils donc?

Ils espéraient que l'homme d'État anglais blâmerait les incidents répétés qu'ils attribuent à la brutalité et à la volonté de provocation des Tchèques. Ils espéraient qu'en même temps, le chancelier de l'Échiquier réclamerait du gouvernement de Prague des concessions plus étendues au bénéfice des Sudètes. Ils espéraient enfin qu'il laisserait entendre que, si les conseils de l'Angleterre n'étaient pas suivis, celle-ci se désintéresserait du litige et se tiendrait à l'écart de ses développements ultérieurs.

J'ai déjà noté, il y a plusieurs semaines, que la seule hypothèse qu'on ne semblât pas envisager à Berlin était celle dans laquelle lord Runciman ne donnerait pas complètement tort aux Tchèques.

Il semble aujourd'hui, que les milieux dirigeants du Reich aient le sentiment qu'ils se sont, sans doute, trompés sur les dispositions de l'Angleterre.

Ils voient dans le discours de sir John Simon, en dépit des précautions que celui-ci a prises pour tenir la balance égale, un avertissement qui leur est adressé. Ils avaient, d'ailleurs, été très frappés par le communiqué officieux que le Foreign Office a publié hier et qui regrettait l'appel au droit de légitime défense, lancé par les Sudètes (3).

Caractéristique est, en tout cas, la franchise avec laquelle l'*Observateur raciste* refuse de s'arrêter à l'interprétation « *optimiste et superficielle* » du discours de Lanark, qui consisterait à dire que sir John Simon a simplement renouvelé et rafraîchi les déclarations faites le 24 mars dernier par

(1) Archives de l'ambassade.

(2) Dans ce discours le chancelier de l'Échiquier, après avoir affirmé que le réarmement britannique n'avait aucun caractère agressif, mais servait la cause de la paix, abordait le problème tchécoslovaque : « Dans le cas particulier de la Tchécoslovaquie, le discours prononcé au Parlement le 24 mars dernier par M. Chamberlain [sur ce discours, voir, au tome IX de la présente série, les nos 40 (et note), 42] a défini d'une façon complète et précise la position de la Grande-Bretagne. Cette déclaration garde aujourd'hui toute sa valeur. Il n'y a rien à y ajouter ni à y changer. » « Pour aboutir à une solution du différend tchécoslovaque, une contribution est nécessaire de la part de tous les intéressés ». (T. no 2113 de Londres, du 27 août).

(3) Communiqué ci-dessus publié sous le no 483.

M. Chamberlain. Car, après le 24 mars, il y a eu le 21 mai, et, le 21mai, l'Angleterre a pris carrément le parti des Tchèques. A l'heure actuelle, bien qu'elle répète qu'elle ne contractera pas d'engagements automatiques, elle adopte, de nouveau, une attitude qui équivaut, pratiquement, à encourager les Tchèques et qui prouve que, loin de travailler à localiser le conflit, elle se laissera englober dans son extension éventuelle.

Le discours de sir John Simon n'a donc pas manqué le but qu'il est permis de croire qu'il se proposait. Il revêt, dans les circonstances présentes, une importance capitale.

Quelle conclusion vont en tirer les dirigeants du Reich? Le désappointement n'est pas la seule réaction qui se traduise dans leurs journaux. Il y faut ajouter l'amertume, l'indignation, la colère. Le problème, dit-on ici, n'a pas avancé. Au contraire, il est peut-être devenu plus grave. Une feuille va même jusqu'à écrire que sir John Simon a soufflé sur le feu. *L'Observateur raciste* dénonce, de son côté, les lourdes responsabilités que la Grande-Bretagne vient d'assumer. Ce sont là d'assez mauvais signes.

On ne saura pas avant quelques jours si l'Allemagne, emportée par ses éléments radicaux, décide de passer outre à l'avertissement qu'elle a reçu et perçu, et de se lancer dans la voie qu'elle prépare minutieusement depuis trois mois, ou si, au contraire, sensible aux conseils des éléments plus pondérés qui la mettaient en garde contre une attitude britannique que le discours de sir John Simon a confirmée, elle s'oriente vers des solutions d'ajournement, sinon de conciliation.

De toute manière, il semble qu'en bien ou en mal, la situation sera bientôt, et sans doute avant le congrès de Nuremberg, tirée au clair.

485

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 3291 (1). *Berlin, 28 août 1938, 16 h.*

Je réponds à votre télégramme nº 737 (2).

La journée légale de travail en Allemagne est toujours la journée de 8 heures (semaine de 48 heures). Et il est bien exact qu'il est question de la porter à 10 heures. La mesure, à ma connaissance, n'est pas encore prise. Mais, en fait, depuis l'avènement du IIIe Reich, les heures supplémentaires sont devenues, en quelque sorte, la règle; on travaille 10 heures, et souvent plus. Dans les usines d'aviation, la semaine est, actuellement, de soixante heures.

(1) Archives de l'ambassade.
(2) Du 26 août, non retrouvé.

Les heures supplémentaires sont payées à un tarif supplémentaire, dont le taux varie suivant les entreprises et les régions et selon qu'il s'agit d'heures de jour, d'heures de nuit ou du travail du dimanche.

486

M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1401 à 1403 [1]. *Rome, 28 août 1938.*

Dans la *Voce d'Italia* de ce matin, M. Gayda commente le discours de sir John Simon [2] en un éditorial dont le titre « Intentions et faits » résume l'orientation de critique courtoise.

M. Gayda se félicite tout d'abord de ce que le chancelier de l'Échiquier ait déclaré l'amitié de l'Angleterre conciliable avec les puissances qui ont des systèmes de gouvernement radicalement différents de celui du gouvernement britannique. Mais il exprime l'opinion que de telles directives ne soient pas suivies « par certains partis, qui entraînent dans leur sillage de violence même leurs gouvernements ». Pour l'auteur de l'article, les paroles de sir John Simon apparaissent comme « une contribution à une tâche de clarification ». Mais on attend, ajoute-t-il, « que la Grande-Bretagne réagisse résolument, non seulement par des paroles, mais aussi par des faits, contre les apparences qu'on voudrait créer, d'une participation anglaise, ouverte ou d'intention, à des blocs ou à des croisades... ».

D'autre part, les déclarations de sir John Simon sur la crise tchécoslovaque ne satisfont pas beaucoup M. Gayda qui leur reproche de ne fournir « aucune indication en vue d'une orientation résolue vers une solution qui apporte la paix ». Et le directeur de la *Voce d'Italia* saisit naturellement cette occasion pour faire l'éloge de l'attitude allemande et le procès du gouvernement de Prague. « Il reste à voir, conclut-il, comment aussi dans l'affaire tchécoslovaque les bonnes intentions britanniques pourront s'adapter aux faits actuels, qui ne sont pas tous favorables, et comment elles se préciseront dans une contribution réelle, et apaisante pour les divers droits nationaux des minorités. »

[1] Archives de l'ambassade à Rome.
[2] Prononcé à Lanark le 27 août : voir ci-dessus le n° 484 (note).

487

M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
aux REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À VARSOVIE, LA HAYE, SOFIA [1], LUXEMBOURG, BRUXELLES, BERNE, ISTANBUL [2], KAUNAS [3].

T. nos 569 à 572; 245 à 247; 242 à 244; 172 à 174; 407 à 409; 293 à 295; 501 à 503; 175 [4].

Paris, 29 août 1938.

L'agence Havas a transmis de Berlin, le 27 août, la note suivante :

« Les milieux compétents berlinois démentent catégoriquement certaines nouvelles répandues à l'étranger, selon lesquelles plusieurs représentants diplomatiques allemands auraient fait savoir, par ordre de leur gouvernement dans différentes capitales, que l'Allemagne interviendrait en Tchécoslovaquie si les circonstances l'exigeaient [5]. On précise toutefois à Berlin que les instructions récentes envoyées aux chefs de missions diplomatiques allemands leur enjoignent de souligner auprès des gouvernements étrangers la gravité aux yeux du Reich de la situation qui s'est développée en Tchécoslovaquie. »

Contrairement au démenti donné par le gouvernement allemand, celui-ci avait effectivement fait savoir aux gouvernements roumain et yougoslave qu'il serait dans l'obligation d'intervenir si la question des Sudètes n'était pas réglée rapidement et d'une manière en tous points conforme aux vues de la minorité allemande. Le ministre d'Allemagne à Bucarest avait ajouté que dans le cas où la France croirait devoir agir militairement contre le Reich, elle devrait à son avis être considérée comme ayant commis à l'égard de l'Allemagne un acte d'agression.

Veuillez vous efforcer de savoir si votre collègue allemand a fait auprès des autorités du pays de votre résidence la démarche que semblait faire présager la note reproduite ci-dessus. Dans l'affirmative, vous ne manquerez pas de vous faire préciser la portée exacte de la démarche allemande ainsi que l'accueil qui y aura été réservé.

Pour Varsovie seulement. — Ainsi que vous le constaterez, les indications dont il est fait état ci-dessus infirment les informations de la presse polonaise rapportées par votre télégramme no 742 [6].

(1) Par avion pour : Varsovie, La Haye, Sofia.
(2) Par poste pour : Luxembourg, Bruxelles, Berne, Istanbul.
(3) Par courrier pour : Kaunas.
(4) Archives de l'ambassade à Rome.
(5) Voir ci-dessus les nos 431, 449, 451, 454, 464, 471, 476, 477.
(6) Non retrouvé.

488

M. Truelle, Chargé d'Affaires de France à Washington, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 886 à 889 (1). Secret. Réservé. *Washington, 29 août 1938, 22 h.*

(*Reçu :* le 30, 6 h. 45.)

Je me réfère à votre télégramme nos 583 et suivants (2).

J'ai trouvé le chef du département d'Europe informé des démarches faites à Belgrade et à Bucarest par le gouvernement allemand. Les renseignements reçus au département d'État concordent avec les nôtres. J'ai fait observer à M. Moffat le caractère insolite de pareilles démarches au moment où les gouvernements britannique et français développaient leurs efforts en vue d'assurer le succès de la mission Runciman. Mon interlocuteur en a entièrement convenu et ne m'a pas caché son pessimisme. Rien dans les informations parvenues ces jours derniers à Washington ne laissait entrevoir de la part du gouvernement allemand le moindre désir de conciliation. Les membres de la mission Runciman formuleraient encore l'espoir d'aboutir à un résultat, mais pourrait-il en être autrement, tant qu'ils poursuivraient leur tâche?

J'ai vu d'autre part M. Messersmith qui depuis sa mission à Vienne se tient en rapport étroit avec les milieux de réfugiés autrichiens et allemands. Il m'a indiqué que samedi dernier il avait su officiellement, d'une source des plus sérieuses, que M. Hitler tenait à tout prix à éviter que la mission Runciman remporte un succès. Il avait appris également, des mêmes informateurs, que deux mille jeunes gens sudètes avaient reçu des instructions en vue de se tenir prêts au premier mot d'ordre à créer des incidents rendant inévitable une intervention de l'Allemagne en Tchécoslovaquie. Le sous-secrétaire d'État adjoint a insisté sur le caractère personnel et secret de ces renseignements qu'il me communiquait pour bien me montrer combien la situation paraissait grave à ses yeux. Il m'a fait observer que la démarche effectuée à Belgrade et à Bucarest ne pouvait permettre de se faire beaucoup d'illusions sur les intentions du gouvernement du Reich; il craignait que le gouvernement allemand ne fût déjà trop engagé et décidé à prendre de gros risques malgré l'attitude du gouvernement britannique et des interventions récentes du président Roosevelt et du secrétaire d'État. Mes interlocuteurs m'ont indiqué successivement que le président Roosevelt doit revenir demain

(1) « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Lire en fait : nos 589 et suivants. Ce télégramme, du 27 août, est ci-dessus reproduit sous le no 477.

à Washington et qu'il est tenu immédiatement et intimement au courant des développements de la situation. Actuellement mon impression est que le gouvernement des États-Unis se borne à observer et à juger, après les discours du Président à Kingston [1] et celui de M. Cordell Hull [2], la position américaine clairement définie.

J'ajoute que les journaux d'aujourd'hui publient des correspondances d'Europe qui peignent la situation sous les couleurs les plus sombres, sans jusqu'à présent faire beaucoup de commentaires.

489

M. Roger Cambon, Chargé d'Affaires de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2127. *Londres, 29 août 1938* [3].

(*Reçu :* le 30, 11 h. 25.)

L'attitude nouvelle adoptée ces jours derniers par la presse Beaverbrook et Rothermere à l'égard de la Tchécoslovaquie provoque dans Fleet Street des explications diverses dont les suivantes présentent un certain intérêt :

1º Les deux personnalités en question ont senti qu'il y avait une saute de vent. Ils ont pour l'instant renoncé, soit par patriotisme soit par intérêt, à remonter le courant. Cette hypothèse est selon moi la plus vraisemblable.

2º En critiquant Berlin et non plus Prague, les deux lords s'efforcent de provoquer des réactions qui pèseraient sur le gouvernement. Ce calcul me semble trop compliqué pour être absolument exact. La mésaventure arrivée récemment à un grand journal français du matin et les réactions du Foreign Office (voir mes télégrammes de la semaine dernière) [4] sont cependant à retenir.

3º Lord Rothermere et lord Beaverbrook sont avant tout des hommes d'affaires. Or, vous savez que l'Anschluss a fait mauvaise impression dans la Cité. Cette impression est devenue détestable à la suite des traitements infligés aux Israélites de Vienne et en particulier au chef de la maison Rothschild. La situation était néanmoins en voie d'amélioration lorsque l'annonce de

(1) Sur ce discours, prononcé le 18 août, voir ci-dessus le nº 393 (note); ci-après le nº 509.
(2) Le 27 août, à l'occasion du dixième anniversaire de la signature du pacte Briand-Kellogg, le secrétaire d'État américain rappelait aux nations signataires, au cours d'une déclaration, leur serment solennel de mettre la guerre hors la loi.
(3) Par poste, en clair.
(4) Les télégrammes de Londres conservés pour cette période ne permettent pas d'identifier ce journal.

la mise en jugement du chancelier Schuschnigg [1] a ici rafraîchi les mémoires et singulièrement servi la cause de Prague.

L'immense public qui lit les deux presses en question s'intéresse peu à la politique étrangère. Jusqu'ici les nouvelles tendances de ces journaux n'ont pas provoqué de réactions de sa part. C'est d'ailleurs dans les milieux politiques et diplomatiques qu'elles ont plus particulièrement retenu l'attention.

490

M. SPITZMULLER, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BUCAREST,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 776 à 778. *Bucarest, 29 août 1938* [2].

(*Reçu* : le 31, 11 h.)

Dès son retour de Yougoslavie, M. Comnène m'a prié de venir le voir pour me parler encore de la conférence de Bled. Dans l'ensemble, il m'a répété ce que m'avait dit le directeur politique (mes télégrammes nos 767 à 774) [3], et il n'y a pas à y revenir. Il a toutefois particulièrement insisté sur l'évolution de M. Stoyadinovitch qui aurait pris très nettement position dans le sens désirable en ce qui concerne tant les problèmes du Danube que la question tchèque.

En discutant des accords avec la Hongrie, je n'ai pas manqué d'interroger le ministre sur l'attitude que prendrait la Petite Entente en présence des conséquences nouvelles que la conclusion de ces accords est susceptible d'entraîner. La position des trois alliés était nettement définie à l'avance à l'égard d'une agression hongroise. Si l'on admet que la Hongrie respecte les engagements de non-agression dont la signature est attendue, on peut néanmoins redouter à bon droit qu'en cas d'attaque du Reich contre la Tchécoslovaquie, des troupes allemandes n'utilisent le territoire hongrois, et que le gouvernement de Budapest n'oppose aucune résistance à ce coup de force, en se déclarant hors d'état de lutter. Cette attitude passive servirait les desseins du Reich tout autant qu'une collaboration active, sans exposer, peut-on croire, le territoire hongrois aux mêmes dangers de la part de la Roumanie et de la Yougoslavie. Il importe donc de savoir si la Petite Entente admettra cette fiction ou non.

M. Comnène m'a répondu que la gravité du problème ne lui avait

(1) Voir ci-dessus le no 478 (note).
(2) Par avion.
(3) Du 26 août, partiellement reproduit ci-dessus sous le no 463.

pas échappé, surtout depuis le voyage du général Keitel en Hongrie [1]; il l'étudie en ce moment. La réalisation d'une telle hypothèse, qui n'a pris toute sa valeur que depuis l'Anschluss, ne pouvait être prévue l'année dernière, au début des pourparlers. Les trois alliés se proposent de l'examiner à fond à Genève.

491

M. Spitzmuller, Chargé d'Affaires de France à Bucarest,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 779, 780. *Bucarest, 29 août 1938* [2].

(*Reçu :* le 31, 11 h.)

Au cours de notre entretien de ce matin, le ministre des Affaires étrangères m'a rapporté que le ministre d'Allemagne était venu le voir, il y a une quinzaine de jours, pour chercher à connaître l'attitude éventuelle de la Roumanie en cas de guerre [3]. Bien que M. Comnène lui eût exprimé l'opinion que, si un conflit éclatait, il serait inéluctablement généralisé, M. Fabricius a vanté la thèse inverse. D'après lui, en effet, la France, toujours troublée par des crises intérieures et travaillée par une agitation extrémiste croissante, est hors d'état d'entrer en lutte, d'autant plus qu'elle est pratiquement sans aviation. L'U.R.S.S. n'est pas en meilleure posture et l'Angleterre serait décidée, il me semble, à ne pas aller au-delà des bons offices qu'elle prête en ce moment au règlement du problème des Sudètes.

M. Comnène a répliqué que les renseignements qu'il possédait relativement à ces trois pays l'amenaient à des conclusions diamétralement opposées; mais M. Fabricius s'en est tenu au point de vue manifestement inspiré qu'il était chargé d'exposer.

M. Comnène a appris de M. Stoyadinovitch qu'une démarche analogue avait été effectuée à Belgrade et sans doute dans d'autres pays de la péninsule balkanique.

En terminant, le ministre m'a posé une question, qui paraît devenue rituelle, sur le voyage de Votre Excellence [3]. J'ai renouvelé ma réponse négative; il s'en est montré affecté. Par contre, il m'a paru très satisfait des indications contenues dans votre télégramme no 616, relatives à M. Davila

(1) Sur ce voyage, voir ci-dessus le no 80

(2) Par avion.

(3) Sur le désir roumain de voir le ministre français des Affaires étrangères s'arrêter à Bucarest, voir ci-dessus le no 437.

et que je lui ai communiquées [1]. Il m'a prié d'en remercier Votre Excellence.

492

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. sans n° [2]. *Berlin, 29 août 1938* [3].

(*Reçu :* le 31, 12 h.)

La lettre pastorale des évêques de Fulda, lue, hier [4], en chaire, dans toutes les église catholiques allemandes, et dont j'ai envoyé la traduction intégrale à Votre Excellence, n'est pas la première protestation qu'élève l'épiscopat du Reich contre le traitement qu'inflige, à lui et à ses ouailles, le régime national-socialiste.

Jamais, pourtant, les manifestations antérieures des évêques n'avaient revêtu un caractère aussi ample et solennel, aussi décisif et courageux, que cette fois.

Les évêques allemands ont dressé un réquisitoire en règle contre l'attitude des autorités du Reich et exprimé, en même temps, leur résolution de ne pas s'incliner.

Avec une netteté qui ne laisse rien à désirer, ils ont accusé le régime de chercher à détruire le catholicisme, le christianisme et la religion elle-même.

Non seulement ils ont protesté avec indignation contre les calomnies dont leurs prêtres, eux-mêmes, et jusqu'au Saint-Père, sont victimes, mais ils ont réfuté les points essentiels de la doctrine nationale-socialiste et condamné formellement certaines parties de la législation récente, notamment la nouvelle loi sur le mariage et la loi sur les dispositions testamentaires.

Ils ont osé dire que, par leur politique, les maîtres actuels de l'Allemagne desservaient le pays, détruisaient la communauté populaire, qu'ils prétendent, cependant, édifier, et affaiblissaient, en un moment où l'on pourrait précisément avoir besoin d'y faire appel, les ressorts moraux et intellectuels, dont une histoire brillante a prouvé l'efficacité.

(1) Télégramme du 25 août, non reproduit. Par ce télégramme, le Ministre priait le chargé d'affaires de France à Bucarest de « donner tous apaisements à M. Comnène» au sujet de la démarche de naturalisation française présentée par M. Davila, car, selon le T. n° 760 de Bucarest, du 19, M. Comnène estimait « qu'en acceptant de faire de l'ancien sujet roumain déchu de sa nationalité un de ses citoyens, la France prendrait en somme publiquement fait et cause pour lui ». M. Carol Davila, ancien ministre de Roumanie à Washington, avait été déchu de la nationalité roumaine pour avoir, par des conférences et des articles diffusés à l'étranger, tenté « de déconsidérer la Roumanie et de menacer ses dirigeants » (dépêche *Havas* du 28 juin 1938, 14 h. 35)

(2) Archives de l'ambassade à Rome.

(3) Par courrier, en clair.

(4) Le 28 août était un dimanche.

Les évêques ont, enfin, engagé les fidèles à la résistance; ils les ont invités à imiter l'exemple de leurs pasteurs, à confesser leur foi, dûssent-ils en souffrir, et à s'entr'aider pour supporter les peines qu'ils risqueraient de s'attirer.

Naturellement, les journaux du Reich n'ont pas soufflé mot de la lettre de Fulda. Il est permis de penser, toutefois, que celle-ci aura du retentissement. Il en circule à Berlin, sous le manteau, plusieurs exemplaires.

Les évêques ont, sans doute, eu le sentiment que, dans l'atmosphère d'hésitation, de mécontentement, d'inquiétude du lendemain, de peur de la guerre qui règne aujourd'hui en Allemagne, il convenait de parler plus fort et plus clair qu'auparavant et d'essayer de faire réfléchir les dirigeants.

Aussi bien leur allusion à la nécessité des ressorts moraux et de la cohésion populaire, aux heures où l'on peut avoir à demander aux citoyens le sacrifice suprême, renferme-t-elle un avertissement significatif.

Cet avertissement sera-t-il entendu de ceux auxquels il s'adresse? Il faudrait qu'ils eussent bien changé. La critique, l'opposition ne provoquent, le plus souvent, chez eux que fureur et soif de vengeance. Il est donc probable que les rapports du IIIe Reich avec l'Église catholique vont se tendre encore davantage. La manifestation des évêques n'en est pas moins un symptôme des plus intéressants.

On remarquera qu'il est question, dans la lettre de Fulda, des évêques d'Autriche; un salut fraternel leur est envoyé; il est parlé des difficultés qu'ils rencontrent et qui sont les mêmes que dans le Reich. Ce passage semble donner à prévoir que les prélats autrichiens, revenus de leurs illusions, pourraient bien conformer leur attitude à celle de leurs confrères allemands.

493

Communication de la légation de Tchécoslovaquie au Département

Aide-mémoire (1)

L'ambassadeur d'Allemagne à Moscou, M. von Schulenburg, a fait connaître au commissaire du peuple aux Affaires étrangères, M. Litvinov et également à M. Potemkine, de même que l'ont fait les ministres d'Allemagne à Bucarest et à Belgrade, qu'au cas où la mission de lord Runciman n'aboutirait pas, la guerre serait inévitable et que dans ce cas l'Allemagne n'en porterait pas la responsabilité (2). Il a ajouté avec intention qui ne prête à aucun doute qu'au moment du conflit récent entre la Russie et le Japon, M. Ribbentrop avait déclaré à l'ambassadeur du Japon que le traité contre l'Internationale

(1) Remis par M. Osusky le 29 août. Il est extrait des papiers Bonnet.
(2) Voir ci-dessus les nos 464, 471, 476, 477, 487.

communiste n'était pas un traité militaire. M. Litvinov croit que M. von Schulenburg devait constater par cette démarche ce que les gouvernements russe, français et anglais avaient l'intention de faire dans le cas d'une attaque contre la Tchécoslovaquie.

M. Litvinov a conseillé à M. von Schulenburg de ne rien entreprendre contre la Tchécoslovaquie, car les Tchécoslovaques se défendront, la France viendra à leur secours et la Russie remplira ses engagements dans tous les points. Et il a ajouté que l'Angleterre même sera obligée d'intervenir, le cas échéant, même contre la volonté de M. Chamberlain.

494

Note

remise par un informateur du Quai d'Orsay (1)

29 août 1938.

Il semble que la situation s'assombrit chaque jour en Allemagne. Les préparatifs du gouvernement allemand rendent possible une invasion immédiate de la Tchécoslovaquie. Par ailleurs, la position avancée prise par M. Hitler rend de plus en plus difficile pour lui un recul qui l'humilierait aux yeux de son peuple.

Depuis plusieurs semaines, le Führer confère continuellement avec son état-major (2). Il envisage toutes les éventualités et dès maintenant toutes mesures ont été prises en vue de fortifier les différentes frontières du pays.

Il est à noter que ces dispositions prises par le gouvernement du Reich sont en vue, éventuellement, d'une guerre de longue durée; c'est ainsi que le problème des fournitures alimentaires a été considéré avec une attention tout à fait particulière : 15 bateaux de blé doivent arriver du Canada, ces mesures comportant des aménagement frigorifiques permettant d'emmagasiner jusqu'à 10.000 porcs.

Au point de vue diplomatique, on escompte les sympathies de la Hongrie et même une alliance; la neutralité de la Pologne semble chose assurée, et celle de la Yougoslavie est espérée. Le commandement table sur la flotte et l'aviation de l'Italie pour susciter de sérieuses difficultés à l'Angleterre et on se place dans le cas où un conflit éclaterait avant la fin de l'automne et où ce conflit se prolongerait par suite de l'intervention de tierces puissances.

De toutes ces mesures on donne l'interprétation suivante : la faute en est rejetée sur la Tchécoslovaquie qui, par son attitude doit fatalement provoquer

(1) Cette note est extraite de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Voir ci-dessus le nº 456.

des conflits où elle s'imagine avoir la France, l'Angleterre et la Russie à ses côtés. Lord Runciman par ailleurs traîne son enquête pour arriver à la mauvaise saison, rendant une action de l'Allemagne plus difficile et permettant la poursuite du réarmement anglais. Il faut donc devancer les oppositions éventuelles et le Führer doit imposer dès maintenant l'autonomie des Sudètes. De hautes personnalités du parti, Himmler et Goebbels, poussent le Führer au parti extrême. Il est à noter que ceux-là mêmes sont en relations suivies avec les dirigeants fascistes.

Les milieux économiques allemands sont dans l'inquiétude et craignent une guerre imminente. Cette situation extrêmement tendue ne peut se prolonger sans danger et l'on s'attend à une allusion de M. Hitler à ce sujet à Nuremberg (1).

Si une solution amiable ne s'impose pas très rapidement, le Reich passera à l'action qui peut prendre la forme d'une intervention sous le couvert de troubles en Tchécoslovaquie. Dès maintenant, l'entrée en action éventuelle du Reich peut être fixée à la première quinzaine d'octobre.

495

Note du Département (2)

29 août 1938.

Plusieurs membres de la Société des Nations ont fait connaître qu'ils considéraient comme facultatives les mesures économiques prescrites contre l'agresseur par l'article 16 du pacte. Quelle que soit la force des objections qu'on puisse, en droit, diriger contre cette thèse, celle-ci fixe en fait, la ligne de conduite des états qui l'ont exprimée. Il est à prévoir que d'autres états l'invoqueront le cas échéant.

Il y a là une réalité politique dont il est impossible de ne pas tenir compte et d'où il résulte que si nous étions attaqués ou si la Tchécoslovaquie, la Pologne, la Belgique ou l'U.R.S.S. était attaquée, de nombreux membres de la Société des Nations ne se considéreraient pas comme obligés de prendre les sanctions économiques de l'article 16 contre l'agresseur.

Si on laisse ces états énoncer leur opinion à cet égard ou si on laisse ouverte la possibilité pour tel ou tel état de s'y rallier, on maintient l'état de choses actuel où, en droit ladite thèse peut être contestée, mais où elle n'en constitue pas moins une réalité politique.

Si, d'une manière ou d'une autre, les membres de la Société des Nations

(1) Au cours du congrès du parti qui devait se tenir du 5 au 12 septembre.

(2) Destinée à la Direction politique. L'original porte la mention manuscrite : *De la part de M. Basdevant*, la pièce paraît donc avoir été rédigée par le jurisconsulte du Département.

acceptent ladite interprétation, la contestation de droit qui était jusqu'ici possible se trouve éliminée, mais la réalité politique n'est pas sérieusement modifiée. Les états qui, comme la France, ont toujours affirmé — sinon pratiqué — le caractère obligatoire des sanctions de l'article 16 font cependant par là connaître que, désormais, ils ne se tiennent plus liés par cette disposition.

La différence entre l'une et l'autre situation n'est pas très grande. On comprend cependant que certains états honnêtes et franchement attachés à la Société des Nations (états scandinaves) désirent voir leur situation mise au clair par la reconnaissance du caractère facultatif des sanctions économiques de l'article 16.

*
* *

Quelles conséquences comportent à l'égard de nos accords politiques avec la Belgique, la Tchécoslovaquie, la Pologne et l'U.R.S.S. la thèse du caractère facultatif de l'article 16 et l'admission de cette thèse?

A. *Belgique.*

Par la déclaration du 24 avril 1937 [1], la France et la Grande-Bretagne ont pris acte de la fidélité de la Belgique au pacte et aux obligations qu'il comporte pour ses membres et, en conséquence, les deux gouvernements ont libéré la Belgique de ses engagements de Locarno et de Londres et déclaré maintenir les engagements d'assistance envers la Belgique.

Si la France et la Grande-Bretagne estiment que la Belgique prend, à l'égard de l'article 16, une attitude contraire au sens exact de celui-ci, elles peuvent remettre en question l'accord consigné dans la déclaration du 24 avril 1937.

Mais cela n'est concevable que si les deux puissances insistent et insistent victorieusement contre la thèse du caractère facultatif des sanctions de l'article 16, ce que le gouvernement britannique ne paraît pas disposé à faire.

D'autre part, la garantie franco-anglaise à la Belgique est trop évidemment conforme aux intérêts français pour qu'il soit à propos, pour le gouvernement français, de la mettre en question ou de l'affaiblir.

En cas d'agression de l'Allemagne contre la Belgique, la France et la Grande-Bretagne lui doivent assistance dans les termes de l'article 4 du traité de Locarno, c'est-à-dire, en principe, sur décision du conseil de la Société des Nations ou, dans le cas de « violation flagrante » sur leur simple constatation. Il y a là un régime spécial, différent de celui prévu par l'article 16 du pacte. Telle ou telle interprétation dudit article 16 n'affecte pas l'obligation d'assistance à la Belgique.

Ne peut-on pas dire, cependant, que la garantie promise par le traité de Locarno est en liaison avec le pacte de la Société des Nations, donc avec les dispositions de l'article 16 dont l'objet a été d'établir obligatoirement un

[1] Voir, au tome V de la présente série, le n° 337.

blocus économique de l'agresseur et que c'est en considération de cela que l'obligation d'assistance militaire a été prise et peut être tenue avec des risques limités?

Il n'est pas douteux que le traité de Locarno ait été élaboré en s'appuyant sur l'existence de la Société des Nations et son préambule énonce même le désir d'instituer « des garanties complémentaires dans le cadre du pacte de la Société des Nations ».

Mais, d'une part, le lien entre l'obligation d'assistance énoncée dans le traité de Locarno et l'article 16 du pacte n'est pas autrement affirmé. D'autre part, l'engagement d'assistance envers la Belgique a été réaffirmé par la déclaration du 24 avril 1937, énoncé à une date où l'obligation découlant de l'article 16 du pacte, sans être aussi ébranlée qu'aujourd'hui, l'était déjà assez pour qu'il ne soit guère conforme à la bonne foi de prendre prétexte de cet ébranlement pour remettre en cause l'engagement franco-britannique d'assistance à la Belgique.

Il résulte des considérations ci-dessus énoncées que les décisions pouvant éventuellement être prises au sujet de l'article 16 du pacte ne sont pas de nature à affecter en droit l'engagement d'assistance à la Belgique maintenu par la déclaration du 24 avril 1937.

B. *Pologne et Tchécoslovaquie.*

La situation, vis-à-vis de ces deux états, peut être traitée simultanément, la France ayant signé, avec l'un et l'autre, à Locarno, des traités d'assistance mutuelle de teneur identique.

En cas d'agression de l'Allemagne dans les conditions énoncées auxdits traités, la France a promis son assistance à la Pologne et à la Tchécoslovaquie et celles-ci, chacune pour son compte, à la France; il est spécifié que cet engagement est pris par ces états « agissant par application de l'article 16 du pacte de la Société des Nations ».

Cette expression n'est d'ailleurs pas exacte, les deux traités de Locarno créant ici une obligation qui dépasse celle résultant de l'article 16. Elle veut, en réalité, dire que l'engagement ainsi pris n'est pas contraire à l'engagement de non recours à la guerre contre l'Allemagne pris dans le traité général de Locarno et qui y est limité par une exception pour le cas « d'une action en application de l'article 16 ». De plus, elle introduit la nécessité, pour que joue l'obligation d'assistance, qu'on soit dans le cas visé par l'article 16.

Il y a, d'ailleurs, là un engagement d'assistance militaire, assumé réciproquement par les parties contractantes qui, juridiquement, doit subsister quand bien même l'engagement moindre, découlant de l'article 16 du pacte, serait encore amoindri par l'admission de son caractère facultatif.

Mais ici, plus encore que dans le cas de la Belgique, il y a lieu de considérer que cet engagement se lie à l'article 16 du pacte. Le texte prend ici le soin de dire que l'engagement est pris par les signataires « agissant par application de l'article 16 du pacte de la Société des Nations ». En 1925, on s'est engagé parce qu'on a compté que, le moment venu, on serait soutenu dans la lutte contre l'agresseur, par la pression économique exercée contre lui par tous les

membres de la Société des Nations. On croyait pouvoir compter sur cette pression en 1925, en raison de l'obligation inscrite dans l'article 16 : on ne peut plus y compter si cette obligation est reconnue ou même simplement affirmée facultative par un nombre important d'états européens. Dès lors, et bien qu'on puisse discuter ce point sur le plan purement juridique, le risque apparaît de voir, en cas de crise, un état signataire d'un traité de Locarno se prétendre libéré de son obligation d'assistance parce que les circonstances en considération desquelles elle a été assumée (obligation de pression économique en vertu de l'art. 16) n'existent plus : cet état invoquera, de ce chef, l'effet extinctif produit sur les obligations internationales par la clause *rebus sic stantibus*.

Pour parer à cette éventualité, il faut tirer au clair la situation en temps utile. A cet effet il importe d'entrer en conversation avec la Pologne et la Tchécoslovaquie en vue de déterminer si, en présence de l'éventualité que peut comporter la thèse nouvelle du caractère facultatif des sanctions économiques de l'article 16, les trois puissances entendent maintenir leurs obligations d'assistance mutuelle. Ne pas élucider ce point entre elles serait favoriser la mauvaise foi lorsque viendrait à surgir le *casus foederis;* ce serait maintenir un état d'incertitude dangereux. La France doit, au surplus, apprécier si elle entend rester liée par des engagements pris en vue d'une situation toute différente de celle résultant du caractère facultatif de l'obligation découlant de l'article 16. La bonne foi et la valeur des accords de 1925 nécessitent une franche conversation sur ce point.

La conversation devrait aussi porter sur un autre point et, ici, s'étendre également à des états à l'égard desquels nous avons des accords non d'assistance, mais de consultation : Roumanie, Yougoslavie.

La conversation porterait ici sur le cas d'une agression dirigée contre la France et sur celui où la France, en vertu de ses accords d'assistance prêterait secours à un état victime d'une agression. Dans cette double hypothèse et en supposant que l'assistance militaire ne soit pas due à la France, la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Roumanie, la Yougoslavie considéreraient-elles qu'elles sont libres d'exercer ou non la pression économique sur l'état agresseur en vertu de la théorie du caractère facultatif de l'obligation inscrite dans l'article 16?

C. *U.R.S.S.*

Ce qui a été dit ci-dessus au sujet de la Pologne et de la Tchécoslovaquie peut être redit avec plus de force au sujet de l'engagement d'assistance entre la France et l'U.R.S.S. L'article 3 du traité du 2 mai 1935 fait une référence plus directe encore à l'article 16 du pacte, de sorte que l'engagement d'assistance s'y présente comme plus directement lié à la disposition de l'article 16 du pacte prescrivant aux membres de la Société des Nations de rompre les relations économiques avec l'agresseur. L'article 16 se trouvant affaibli en fait ou en droit, il en résulte une circonstance qui justifie chacun des deux états à reconsidérer les engagements qu'ils ont pris.

La conversation avec la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Roumanie et la Yougoslavie, sur le second point ci-dessus indiqué, devrait être ouverte aussi avec l'U.R.S.S.

*
* *

En résumé, la thèse du caractère facultatif de la pression économique visée par l'article 16, qu'elle soit ou non acceptée en droit, constitue un élément politique qui ne saurait être négligé. Elle fait apparaître l'interprétation pratique que de nombreux états donneront de leurs obligations en cas de crise.

Ceci étant, le gouvernement français doit reconsidérer ses accords politiques et, pour chacun d'eux, apprécier : *a*. Si l'accord ne risque pas de devenir inopérant, l'état requis de fournir l'assistance cherchant à se dégager, motif pris de ce que les membres de la Société n'exercent pas la pression économique collective prescrite par l'article 16; *b*. Si la charge d'assistance qu'a assumée la France n'est pas devenue trop lourde par la défaillance de la pression économique collective sur laquelle il était entendu qu'elle avait à s'appuyer.

Si l'appréciation politique ainsi faite est défavorable au maintien de l'accord, la méthode à suivre est celle d'une franche conversation en vue de le rectifier ou de reconnaître qu'il est devenu caduc.

Ces considérations ne s'appliquent pas à un degré égal à l'accord avec la Belgique et aux accords ci-dessus examinés.

*
* *

La thèse du caractère facultatif des obligations de l'article 16 ne va pas jusqu'à mettre fin à la mission politique de la Société des Nations et à son rôle d'après les articles 13, 14 et 15. Si ce rôle devait être éliminé pour limiter la Société à des besognes techniques, la base de nos accords politiques serait détruite, car ils reposent sur l'hypothèse d'un examen politique des différends par le conseil de la Société des Nations.

496

M. Charles-Roux, Ambassadeur de France à Rome Saint-Siège,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 271. *Rome, 29 août 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 6 septembre.)

Le Département a bien voulu, par la valise du 20 de ce mois, me communiquer la copie d'un rapport de notre ambassade à Barcelone sur la situation religieuse en Espagne gouvernementale,

Dans cette dépêche, il est dit que « le Saint-Siège a agi, au cours de ces dernières semaines, comme s'il avait cherché à accumuler contre lui les griefs de l'Espagne républicaine ». Et notre ambassade rappelle l'envoi d'un nonce à Burgos et divers autres faits d'une portée moins significative mais cependant certains qui prouveraient la partialité du Saint-Siège en faveur du camp nationaliste.

Je n'ai pas caché au Département que le Saint-Siège longtemps hésitant avait fini par laisser paraître les préférences qui sont en effet actuellement pour le général Franco, et je ne crois pas avoir caché aussi que quelles que soient les raisons de cette sympathie, il eût été possible, me semble-t-il, au gouvernement de Barcelone de reprendre contact avec le Vatican, mais encore fallait-il (voir mes télégrammes nos 353 et 396) (1) faciliter quelque peu les choses et, donner non seulement des preuves de bonne volonté à l'égard de l'Église catholique, mais encore créer un état de fait qui eût marqué un changement substantiel à la situation religieuse actuelle de l'Espagne gouvernementale.

Notre ambassade à Barcelone relève que le gouvernement républicain n'a donné aucun signe d'irritation devant les manifestations de l'Église en faveur de l'Espagne nationaliste. Certes, cette attitude réservée peut être de bonne et sage politique et marquer même un désir de ne pas envenimer les choses. Elle peut aussi vouloir dire que le gouvernement de Barcelone ne se soucie que peu de la religion catholique, et qu'il s'accommode assez bien de laisser s'achever de tomber en ruine les temples dévastés dans des premiers moments d'ardeur révolutionnaire et antireligieuse.

Notre ambassade à Barcelone signale ensuite que pour les catholiques de l'Espagne gouvernementale, « ce n'est pas la sainteté de la guerre menée par le général Franco qui a entraîné la décision du Saint-Siège en sa faveur, mais l'effondrement républicain du front d'Aragon ». Je ne crois pas que l'attitude du Saint-Siège ait été dictée uniquement par cette réussite des armées nationalistes. Que le Vatican ait tenu compte du fait que le général Franco dominait dorénavant plus des deux tiers de l'Espagne, c'est certain, mais il est non moins évident que la continuelle affirmation de fidélité à l'Église émise, en maintes occasions, par le même général Franco, sa fidélité aux principes traditionnels de l'Espagne catholique, la place qu'il a voulu donner dans ses armées comme dans son administration intérieure à l'influence du catholicisme y sont aussi pour une très grande part. « Les pages vengeresses » de M. Bernanos ne peuvent rien à cela, et, par ailleurs, celles où il évoque les massacres ordonnés à Palma par le comte Rossi ne font que rappeler par trop ceux qui se sont passés dans l'autre camp et doivent être confondus dans une égale réprobation.

(1) Des 19 juillet et 8 août. Par le premier document, l'ambassadeur de France auprès du Vatican faisait état d'un entretien avec le cardinal Pacelli au cours duquel ce dernier, déclarant n'avoir pas reçu d'ouverture directe du gouvernement républicain espagnol, estimait par ailleurs que rien d'essentiel n'était changé dans la situation religieuse de l'Espagne gouvernementale, ce qui laissait entendre que le Saint-Siège subordonnait à un changement substantiel de cette situation la prise en considération d'une ouverture visant à renouer les relations diplomatiques Déduction que, par le T. no 396, M. Charles-Roux considérait comme « toujours exacte », tou en estimant qu'il était de l'intérêt tant du gouvernement de Barcelone que de l'Église catholiqu de se rapprocher, et en reconnaissant que le premier « ne fait pas ce qu'il veut des masses qu combattent pour lui ».

D'autre part, la croyance selon laquelle à Barcelone, la décision du Saint-Siège d'envoyer un nonce à Burgos aurait eu pour but de soutenir l'influence relativement modérée du fascisme italien contre celle grandissante d'un hitlérisme dangereux et qui gagne les masses prolétariennes de la nouvelle Phalange ne me paraît pas tout à fait exacte. D'après une conversation que j'ai eue, à ce sujet, avec Mgr. Montini, le Saint-Siège déplorerait au contraire également la place que pourrait prendre l'une et l'autre des idéologies des pays totalitaires dans la future Espagne [1]. Mon interlocuteur m'avait exprimé le regret que de nombreux catholiques espagnols libéraux ne puissent actuellement s'appuyer sur la France et les puissances démocratiques pour lutter justement contre la mainmise des dictatures sur leur pays. Mgr. Montini qui appartient lui-même à un milieu de traditions libérales me paraissait sincère, non seulement en ce qui le concerne, mais encore en qualité de porte-parole de la secrétairerie d'État qui n'a pas eu à se louer particulièrement jusqu'ici ni de l'hitlérisme, ni même du fascisme.

Notre ambassade à Barcelone fait part de l'état de tristesse dans lequel se trouvent les catholiques de l'Espagne républicaine pour « l'oubli systématique dans lequel on paraît vouloir les tenir, laissant ainsi à l'abandon les centaines de milliers de fidèles ». La proposition d'envoyer un enquêteur ecclésiastique faite par M. Trias au cardinal Verdier [2] serait certainement excellente pour remédier à cet état de fait. Mais, si cet enquêteur était envoyé, quels changements trouverait-il dans la situation religieuse de l'Espagne gouvernementale? Quels sont les faits nouveaux? Où est-il possible de trouver dans la conduite du gouvernement de Barcelone trace d'une bonne volonté efficace à l'égard de l'Église? Le culte continue à être clandestin, à peine toléré par la police dans quelque maison privée. M. de Irujo qui avait tenté quelque rapprochement par l'intermédiaire du cardinal Vidal y Barraquer [3] n'est plus ministre, et sa tentative n'avait que trop l'apparence d'un acte isolé et personnel, non approuvé par l'ensemble du Cabinet dont il faisait partie. Je vois mal l'intérêt que peut avoir le gouvernement de Barcelone à ce que ce même cardinal Vidal y Barraquer s'installe actuellement en France et quitte l'Italie. S'il pouvait y avoir un jour un rapprochement entre le Saint-Siège et Barcelone, ce qu'il ne faut cesser d'espérer et de souhaiter, sa présence dans ce pays-ci pourrait être des plus utiles.

Enfin, d'après la dépêche de notre ambassade à Barcelone, les catholiques catalans eux-mêmes ne tiendraient point à la réouverture des églises en Catalogne, mais bien plus la craindraient « de peur de déplaire au Saint-Siège et d'avoir l'air de se constituer en Église autonome, voir même de créer un schisme ». J'ai, je l'avoue, peine à croire à ces raisons. La vérité me semble plutôt que de nombreux catholiques doivent vivre dans la crainte de nouvelles et éventuelles persécutions, et d'autres ne souhaiteraient-ils pas qu'un effondrement plus ou moins prochain du front gouvernemental ne leur permette de chanter enfin un *Te Deum* de délivrance, à défaut de victoire. Ne serait-ce

(1) Voir ci-dessus le n° 169.
(2) Voir, au tome VIII de la présente série, le n° 183.
(3) *Ibid.*

point le cas du vicaire général de Barcelone déclarant à M. Trias qu'il ne voulait rien demander à M. de Irujo, qu'il ne sollicitait rien de M. Negrin et qui terminait ses propos par : « Je vous demande de ne rien dire à M. Negrin. Je ne veux rien solliciter du gouvernement ».

Bref, pour conclure, il me paraît que si le gouvernement de Barcelone désire qu'un changement se produise dans ses relations avec le Saint-Siège, il faudrait, ainsi que je l'ai déjà dit, qu'il se décide à faire quelque chose de visible et de manifeste en faveur de l'Église. Tant que la situation religieuse restera telle qu'elle est dans l'Espagne gouvernementale, c'est-à-dire sans la moindre amélioration, il est vain d'attendre un geste quelconque de bienveillance de la part du Saint-Siège. Il faudrait donc dépasser les velléités de rapprochement ou d'intention de rapprochement et marquer, par un acte public ou une manifestation sérieuse, un désir d'entente dont, dans les conditions présentes, il est encore permis de douter. Le Saint-Siège ne fera certainement pas le premier pas, sur ce dernier point comme sur les autres, il ne saurait y avoir aucune illusion à garder.

497

M. Payart, Chargé d'Affaires de France à Moscou,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 640 à 642 (1). Réservé. *Moscou, 30 août 1938, 1 h. 50.*

(*Reçu :* 7 h. 40.)

Je réponds à votre télégramme nos 493, 494 (2).

Il résulte des renseignements, tant auprès du commissariat des Affaires étrangères que de l'ambassade d'Allemagne, que le gouvernement allemand n'a chargé M. von der Schulenburg d'aucune démarche analogue à celle qu'il a fait exécuter par ses représentants à Bucarest et à Belgrade.

Mais, d'après ce que vient de me faire savoir M. Potemkine, l'ambassadeur d'Allemagne, faisant à son retour de congé, il y a quelques jours, une visite à M. Litvinov, a exprimé à ce dernier ses inquiétudes touchant l'évolution de la situation en Europe centrale et lui a demandé quelle serait l'attitude de l'U.R.S.S., au cas où la menace de plus en plus accentuée d'un conflit germano-tchécoslovaque se réaliserait. Le Commissaire du peuple lui a répondu qu'à son avis, si l'Allemagne attaquait la Tchécoslovaquie, celle-ci se défendrait par les armes, que selon toute vraisemblance la France conformerait son action aux dispositions de son pacte d'assistance et qu'alors l'U.R.S.S. exécuterait

(1) « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Du 27 août, ci-dessus reproduit sous le n° 476.

ses obligations [1]. Il a en somme confirmé la position de l'U.R.S.S. telle qu'elle a déjà été maintes fois définie. M. Litvinov a eu l'impression que M. von der Schulenburg procédait de son propre chef, pour être en mesure de renseigner son gouvernement, à un sondage sur les dispositions réciproques de la Tchécoslovaquie, de la France et de l'U.R.S.S.

M. Potemkine a ajouté qu'il avait également reçu la visite de l'ambassadeur d'Allemagne : celui-ci avait insisté sur les appréhensions que lui causait l'attitude intransigeante de certains groupements militaires et politiques tchécoslovaques; il avait indiqué que si leurs tendances l'emportaient, le conflit deviendrait inévitable et avait conclu par cette parole significative : « Personne ne pourrait alors considérer l'Allemagne comme se livrant à une agression non provoquée ».

Cette phrase est à rapprocher des indications contenues dans le paragraphe du télégramme que M. François-Poncet a adressé en clair par le courrier au Département le 18 août sur les conversations du général Vuillemin à Berlin [2].

498

M. DE SÉGUIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À VARSOVIE,

À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 745, 746. Réservé. *Varsovie, 30 août 1938, 11 h 50; 29 août, 15 h 31* [3].

(*Reçu :* le 30, 13 h. 50; le 29, 13 h. 30.)

Je me réfère à mon télégramme nos 742, 743 [4].

Revenant aujourd'hui sur la démarche que l'Allemagne aurait faite dans plusieurs capitales au sujet de la question sudète l'*I.K.C.* a déclaré que, s'il ne s'agissait pas d'une démarche à proprement parler, il y a eu du moins un exposé de la manière de voir du gouvernement allemand. Cette information paraît concorder avec le télégramme envoyé hier par le correspondant de l'agence Havas à Berlin, d'après lequel les milieux compétents allemands, tout en démentant que le Reich ait fait prévoir l'éventualité d'une intervention en Tchécoslovaquie admettent que certains représentants allemands ont souligné auprès des gouvernements étrangers la gravité croissante de la situation en Tchécoslovaquie.

Je demanderai à M. Arciszewski que je dois voir demain, si sous une forme ou une autre le gouvernement allemand a appelé toute l'attention du gouverne-

(1) Voir ci-dessus. les nos 464, 471, 476, 477, 487, 493.
(2) Voir ci-dessus le no 402.
(3) Le registre d'arrivée des télégrammes de la Direction politique porte pour ce télégramme la seule date du 30 août.
(4) Du 28 août. Sur ce télégramme, voir ci-dessus le no 487.

ment polonais sur le caractère inquiétant que prend la crise tchécoslovaque.

Il me serait utile d'avoir communication, si possible, par télégraphe, du télégramme de Votre Excellence à Londres nº 2610 (1), au sujet de la démarche faite par le gouvernement allemand à Bucarest et à Belgrade.

499

M. PAYART, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 643, 644 (2). Réservé. *Moscou, 30 août 1938, 15 h 10.*

(*Reçu :* 16 h. 17.)

Je tiens d'une personnalité bien placée pour être exactement renseignée et dont la sincérité ne me paraît pas douteuse que de grandes divergences d'appréciation existaient entre certaines hautes personnalités de la diplomatie allemande d'une part, et les dirigeants nationaux-socialistes d'autre part, sur l'attitude éventuelle de la France en cas d'intervention armée de l'Allemagne en Tchécoslovaquie. Les chefs du parti nazi persistaient, en dépit de l'avis contraire des spécialistes de la Wilhelmstrasse, à sous-estimer la valeur des avertissements que nous leur avons donnés. Ils seraient notamment persuadés que la France se déroberait au cas où l'Allemagne arguerait d'une *provocation tchèque* pour entrer en Tchécoslovaquie.

Mon interlocuteur estimait que, seuls, des avertissements directs et solennels et émanant d'hommes d'État responsables de la politique française et britannique pourraient dissiper l'équivoque et amener les chefs nationaux-socialistes à réviser leurs vues sur les risques réels que comporterait l'action militaire contre la Tchécoslovaquie.

(1) Qui retransmettait à Londres le T. nº 331 de Ljubljana, du 22 août, ci-dessus publié sous le nº 431.
(2) « Reconstitution Fouques-Duparc ».

500

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères, à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nº 2688. Réservé. *Paris, 30 août 1938* [1].

Le chancelier de l'Échiquier vient de prononcer un discours utile [2]. Quelque soin qu'il ait pris de donner à ses avertissements une forme prudente et enveloppée, on ne semble pas s'être mépris, en Allemagne, sur la portée de ses déclarations. Par ailleurs, le souci qu'a eu sir John Simon de ménager l'amour-propre du Führer, encore meurtri par le souvenir du 21 mai, réserve pour l'avenir des possibilités d'intervention plus directes et plus nettes, auxquelles il est probable qu'il sera nécessaire de recourir à bref délai. Au surplus, le blâme officiellement donné par le Foreign Office à la plus récente manifestation du parti Henlein [3], quelques heures à peine avant que sir John Simon ne prît la parole, a une portée qui ne saurait être méconnue.

Vous aurez donc soin de marquer, dans votre prochaine conversation avec lord Halifax, combien le gouvernement français a apprécié l'attitude britannique.

Nous ne devons point cependant nous abandonner à l'illusion de croire que si le Führer et ses conseillers ont formé les plans que leur prêtent des renseignements concordants, et dont les démarches faites sur instructions par les représentants du Reich à Moscou, Belgrade et Bucarest [4] pourraient annoncer la prochaine mise en œuvre, une action aussi discrète suffirait pour les en détourner. Un langage beaucoup plus énergique sera nécessaire, accompagné d'actes ne laissant pas de doute sur notre résolution. C'est à quoi nous devons dès maintenant songer pour ne pas être surpris par l'événement.

Une fois ouverte en effet en Tchécoslovaquie l'ère des incidents, que nous soyons en présence d'une intervention directe du Reich ou d'une insurrection des Sudètes appuyée par Berlin, ce serait illusion de penser que, même en faisant abstraction de nos engagements qui seront tenus, il serait longtemps possible de limiter les répercussions d'une rupture entre Berlin et Prague. L'action italienne l'empêcherait d'ailleurs. M. Mussolini a un urgent besoin de toucher le prix d'une politique, dont jusqu'à présent, l'Anschluss est le résultat le plus certain. Le coup de barre donné dans le discours de Gênes [5],

(1) Par courrier, en clair.
(2) Allusion au discours du 27 à Lanark : voir ci-dessus le nº 484 (note).
(3) Blâme adressé à la décision prise par le parti d'accorder à ses membres le droit d'exercer leur légitime défense contre « les terroristes marxistes » : voir ci-dessus les nos 468 (et note), 483.
(4) Voir ci-dessus les nos 431, 449, 451, 454, 464, 471, 476, 477, 487, 488, 491, 493, 497, 498.
(5) Sur ce discours, voir, au tome IX de la présente série, les nos 335, 339, (et note) 355, 357, 360, 372, 377.

le langage de plus en plus violent tenu par la presse italienne à l'égard de la France, des mesures vexatoires comme celle des refus de passeports [1], sont caractéristiques de ses intentions. Si M. Mussolini s'emploie aussi délibérément à dresser contre nous une opinion qui le suit mal, alors qu'il y a trois mois à peine il reconnaissait qu'il n'y avait aucun différend fondamental entre la France et l'Italie et acceptait avec empressement l'ouverture d'une négociation avec la France, c'est qu'il prévoit qu'à bref délai il peut avoir à mettre cette opinion en face de décisions graves. Le jour où la question des Sudètes se trouverait réglée pacifiquement, le « dynamisme allemand », ne serait-ce que pour se ménager la possibilité de nouvelles entreprises, devrait marquer un temps d'arrêt. La complication tchèque est donc la dernière chance qui s'offre au gouvernement italien de s'assurer, avec le concours allemand, un gain substantiel et de justifier ainsi l'effort qu'il impose à son peuple depuis la conquête éthiopienne et qui l'épuise peu à peu.

Tout se passe comme si l'on était décidé, à Rome, à ne pas laisser échapper cette suprême occasion : à défaut d'une attaque directe contre l'Afrique du Nord, qui ne se produirait sans doute pas avant que nous ne soyons nous-mêmes aux prises avec l'Allemagne, il n'est pas impossible de prévoir, aussitôt que les choses se gâteraient en Bohême, une intervention massive en Espagne qui donnerait à l'action italienne dans la Péninsule un caractère nouveau comportant pour nos intérêts et ceux de l'Angleterre un danger précis et qui ne pourrait, par conséquent, être négligée ni par elle, ni par nous.

Si l'affaire tchèque s'arrange, M. Mussolini ne jouera sans doute pas ce jeu d'audace; il le jouera certainement si elle s'aggrave.

La clef de la situation est donc dans un règlement paisible de la question des Sudètes. C'est parce qu'il est convaincu de cette vérité et de la nécessité d'éviter à l'Allemagne toute tentation de pêcher en eau trouble que le gouvernement français, en dépit des difficultés résultant de la réponse négative du général Franco concernant le retrait des volontaires [2], estime indispensable de ne rien modifier actuellement aux décisions déjà prises par lui touchant la surveillance de notre frontière des Pyrénées. Sous aucun prétexte nous ne devons nous laisser détourner du but essentiel : empêcher une explosion sur la frontière tchécoslovaque.

L'envoi à Prague de lord Runciman a été une initiative dont l'opportunité apparaît mieux chaque jour. J'ignore comment l'homme d'État anglais envisage, à l'heure actuelle, la suite de sa mission; mais si même il n'a pas beaucoup d'espoir de faire l'accord entre les deux parties, il est essentiel qu'il aille jusqu'au bout de sa tâche. Le gouvernement tchécoslovaque a prouvé, par ses derniers actes, qu'il avait le sentiment de la gravité de l'heure. J'ai confiance que les conseils de sagesse que nous ne cessons de lui donner continueront à trouver auprès de lui un accueil favorable et que ce n'est pas de Prague que viendra, en définitive, l'opposition à l'adoption d'un compromis raisonnable.

Le vrai problème est de rallier à ce compromis le parti des Sudètes ou,

(1) Voir ci-dessus les nos 382 (et note), 418.
(2) Voir ci-dessus le no 389.

plutôt, d'y rallier Berlin puisqu'il est manifeste que les chefs sudètes sont sous le contrôle direct de Berlin. Nous avons cette chance que le prestige du Reich et celui du Führer ne sont pas directement engagés puisque le gouvernement allemand affecte de limiter son rôle à celui de soutien des revendications des Sudètes; au cas où ceux-ci se déclareraient satisfaits — et cela dépend des conseils qu'ils recevront de Berlin — l'Allemagne pourrait elle-même se déclarer satisfaite.

C'est donc à obtenir qu'à Berlin la sagesse l'emporte que toute notre action doit s'employer dans les jours décisifs où nous entrons.

Notre action doit présenter plusieurs aspects :

a. La mobilisation larvée à laquelle procède le Reich va apparemment rendre nécessaires de notre part certaines précautions d'ordre militaire. Il y aura sans doute avantage à donner une suffisante publicité à celles de ces mesures qu'il ne serait pas nécessaire de tenir secrètes et il pourra même être opportun de ne pas laisser ignorer au gouvernement allemand que nos précautions sont fonction de ses propres préparatifs.

b. Il va de soi que le gouvernement français est prêt à faire à Berlin, séparément ou collectivement, toutes démarches dont il reconnaîtrait l'opportunité avec le gouvernement britannique; mais il convient que le gouvernement anglais, en particulier, tienne pour sa part à Berlin, un langage plus net encore que celui qui a été tenu jusqu'ici, toutes précautions étant prises pour ménager l'amour-propre du Führer. Je n'ignore pas les difficultés qu'il rencontre à s'engager ou à paraître s'engager plus qu'il ne l'a déjà fait, mais on doit comprendre à Londres que les doutes qui peuvent subsister sur l'attitude qu'adopterait en définitive l'Angleterre font, à Berlin, le jeu des partisans du recours à la force.

c. D'autre part dans la mesure même où ces doutes persistent, Belgrade et Bucarest hésiteront à prendre position. Si, à Bucarest en particulier, on était convaincu de la détermination anglaise, on serait prêt sans doute à y affirmer plus de sympathie pour Prague et peut-être à envisager avec moins d'inquiétude les conséquences d'une collaboration militaire de l'U.R.S.S. avec la Tchécoslovaquie. Pas davantage je ne doute que le gouvernement polonais hésiterait à maintenir à l'égard de la Tchécoslovaquie l'attitude de neutralité hostile vers laquelle il incline et où l'Allemagne trouve de si précieux encouragements, s'il avait la certitude de la fermeté des puissances occidentales; mais pour cela il ne suffit pas de nos déclarations réitérées, il faut qu'il n'éprouve aucun doute sur l'attitude anglaise.

La position prise à Londres est donc d'importance essentielle pour le succès de notre propre action diplomatique dans ces capitales.

Ce sont ces considérations que je vous prie d'avoir constamment présentes à l'esprit dans vos prochains entretiens avec lord Halifax. Le gouvernement britannique doit savoir d'ailleurs que, d'une attitude nette de sa part, le gouvernement français ne prendra pas avantage pour des initiatives imprudentes. Nous croyons sincèrement qu'à l'heure actuelle encore une évolution

pacifique de la crise peut être obtenue; nous continuerons à agir dans ce sens de tout notre pouvoir, mais c'est seulement dans la mesure où la sincérité de notre volonté de paix ne sera pas interprétée comme un aveu de faiblesse que nous aurons chance de réussir.

501

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. sans nº [1]. *Berlin, 30 août 1938* [2].

(*Reçu :* le [illegible], 12 h.)

On annonce aujourd'hui que la classe libérable ne sera renvoyée dans ses foyers que le 27 octobre. Elle sera donc, en fait, gardée un mois de plus que d'ordinaire sous les drapeaux.

Ainsi se trouvent confirmées les indications et les réflexions que contenait mon télégramme du 22 août [3], commençant par les mots : « L'agence Havas ayant fait paraître ».

502

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. sans nº. *Berlin, 30 août 1938* [4].

(*Reçu :* le 31, 12 h.)

Un journal anglais ayant écrit, récemment, que le gouvernement du Reich avait fait savoir par ses représentants diplomatiques à Bucarest, Belgrade et Moscou, qu'au cas où les Sudètes ne recevraient pas entière satisfaction l'Alle-

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Ce télégramme (sans nº) du 22 août indiquait que l'état-major allemand, sur une question de l'attaché militaire français, avait déclaré que le contingent libérable en septembre serait libéré « dans le courant d'octobre». L'ambassadeur de France soulignait : « Tout dépend du sens qu'il convient d'attribuer à l'expression : au courant d'octobre. S'il s'agissait de la dernière semaine d'octobre, cela reviendrait à dire qu'en fait, la classe libérable sera maintenue au service trois ou quatre semaines de plus qu'à l'ordinaire». Voir également ci-dessus les nºs 385, 411 annexe, 412, 413, 420.
(4) Par courrier, en clair.

magne se verrait obligée d'intervenir contre la Tchécoslovaquie [1], un démenti officiel a été lancé par les soins de l'agence D.N.B. D'après ce démenti, les représentants de l'Allemagne se seraient bornés, dans leurs contacts réguliers avec les états auprès desquels ils sont accrédités, à expliquer la position et les vues du IIIe Reich.

Nous qui savons par Bucarest et par Belgrade que l'information du journal anglais était rigoureusement exacte, nous pouvons apprécier la valeur du démenti de l'agence D.N.B., et la mesure de la véracité du gouvernement de Berlin.

Mais ce qu'il faut noter aussi, c'est que ni l'affirmation de la feuille britannique, ni le démenti de l'agence n'ont été publiés par la presse du Reich. L'incident a été complètement caché au public allemand.

503

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. sans nº [2]. *Berlin, 30 août 1938* [3].

L'amiral Horthy [4] a été l'objet, en Allemagne, d'une réception extrêmement brillante, malgré la pluie qui l'a accompagnée de bout en bout. Le roi d'Italie, le roi d'Angleterre n'auraient pas été traités avec plus d'honneurs et d'éclat. Évidemment, les maîtres du Reich, toujours assoiffés de prestige, se sont piqués d'émulation et n'ont pas voulu rester en arrière de l'accueil que les Parisiens avaient réservé à George VI.

Les résultats politiques du voyage du Régent ont-ils correspondu à leur attente?

On ne saurait l'affirmer.

Bien que les renseignements qui ont filtré à ce sujet soient rares, il semble acquis qu'aucun accord nouveau n'a été conclu, aucun document échangé.

Il serait, d'ailleurs, inexact, d'après ce qui m'a été rapporté, que les Allemands aient insisté auprès des Hongrois, pour les décider à adhérer au pacte anticommuniste et à sortir de la Société des Nations. Ils se seraient, au contraire, montrés assez discrets et auraient pris soin d'éviter de choquer l'esprit ombrageux de leurs visiteurs.

Par la cordialité affectueuse qu'ils ont affichée, aussi bien que par la grandeur et la beauté des spectacles qu'ils ont offerts à leurs hôtes, ils auraient

(1) Voir ci-dessus les nos 431, 449, 451, 454, 464, 471, 476, 477, 487, 488, 491, 493, 497 498, 500.
(2) Archives de l'ambassade.
(3) Par courrier, en clair.
(4) Dont le séjour en Allemagne durait du 22 au 27 août : voir ci-dessus le nº 412 (note).

poursuivi une double fin : suggérer que, l'Allemagne étant devenue l'héritière de l'Autriche, l'ancienne Autriche-Hongrie devrait renaître sous la forme d'une étroite union de la Hongrie avec le Reich, tandis qu'une étroite union du Reich et de la Hongrie avec l'Italie reconstituerait la Triplice; intimider, d'autre part, et séduire, en même temps, la Hongrie par l'étalage de la force que représente, dès maintenant, l'Allemagne hitlérienne et du dynamisme irrésistible qui la pousse en avant.

Les Hongrois ont-ils compris la leçon? En ont-ils tiré aussitôt les conséquences que l'on souhaitait à Berlin? Encore une fois, ce n'est pas sûr.

Le bruit a couru que certains froissements s'étaient produits, certaines divergences étaient apparues. On aurait estimé, du côté allemand, que, sinon le Régent lui-même, du moins M. Imredy et M. de Kanya demeuraient un peu trop sur la réserve.

Il faut croire, en tout cas, que les paroles prononcées au dîner de gala par l'amiral Horthy [1] ont été jugées trop strictement protocolaires et insuffisamment chaleureuses; car on a fait suivre leur publication dans les journaux de la publication du toast prononcé, deux jours auparavant, à bord de l'aviso *Grille* par le Régent. Ce toast était, évidemment, d'un autre ton; la paix qu'il évoquait était une paix sans conditions; il contenait même une allusion à l'hypothèse d'un « typhon » belliqueux, dans lequel la Hongrie et l'Allemagne retrouveraient leur ancienne fraternité d'armes. Mais pourquoi, avant de le faire connaître, a-t-on laissé s'écouler quarante-huit heures?

Il est également remarquable qu'avant de quitter Berlin, M. de Kanya ait cru devoir donner une interview à quatre ou cinq journalistes nazis et consacrer le plus clair de cette interview à expliquer qu'à la conférence de Bled [2], rien de définitif n'avait été conclu, que l'engagement de non-agression et de respect des frontières mutuelles restait subordonné à l'attitude de la Tchécoslovaquie et que les revendications de Budapest au sujet des minorités hongroises en territoire tchécoslovaque avaient été intégralement maintenues.

Les déclarations de M. de Kanya avaient, à s'y méprendre, le caractère d'une réponse à des objections et à des reproches. On sait, d'ailleurs, que la conférence de Bled a déçu et déplu, à Berlin.

Ce ne sont là, sans doute, que de minces symptômes. Mais ils s'accordent avec les informations et les impressions qui se sont répandues à la suite du séjour des Hongrois dans la capitale du Reich.

En attendant des précisions plus substantielles, il sera, peut-être, permis de penser que, tout en s'associant à la haine allemande contre la Tchécoslovaquie, et en approuvant ce que le Reich pourrait entreprendre de ce côté, les visiteurs hongrois ont évité de se lier à l'avance, et trop complètement, les mains [3].

[1] Paroles qui rappelaient la fraternité d'armes germano-hongroise de la grande guerre « la volonté commune d'une paix juste, et l'amitié commune avec l'Italie ».

[2] Sur cette conférence, voir ci-dessus les nos 437 (note), 448, 463, 490.

[3] Le 28 août, dans un long rapport n° 915, l'ambassadeur concluait : « Le fait que le Führer ait, dans le toast prononcé le 24 août, proclamé définitives les frontières entre la Hongrie et la Grande Allemagne autorise à penser que le Reich a obtenu quelque contrepartie. Il est donc permis de se demander si ce n'est pas au détriment de la Tchécoslovaquie que doit être réalisée cette « paix dans l'équité » en faveur de laquelle se sont prononcés le Chancelier et son hôte ».

504

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. sans n° (1). *Berlin, 30 août 1938* (2).

M. Ernest A. Eliat, financier bien connu du Département, qui représente depuis plusieurs années la *Deutsche Bank* à Paris, vient de tenir à l'un de mes collaborateurs les propos suivants :

« Voici quelques jours, au moment où j'ai quitté Paris, j'avait été frappé des jugements pessimistes que les milieux politiques français portaient sur la situation internationale. Je m'attendais à entendre ici des propos rassurants. Je croyais que mes amis berlinois m'affirmeraient, comme ils l'avaient fait jusqu'ici, que la France était victime de son imagination et que l'Allemagne ne songeait nullement à la guerre. Il n'en a rien été. Tous mes interlocuteurs m'ont avoué, qu'à leur avis, le conflit était fatal et éclaterait à brève échéance. M. Schacht lui-même a reconnu que le pays glissait comme sur un rail et m'a confié qu'il n'avait plus aucun moyen d'action auprès du Führer.

« De l'avis même des hommes d'affaires avec lesquels je me suis entretenu, la situation financière et économique est mauvaise, mais pas au point que la guerre soit la seule issue qui s'offre au gouvernement. En réalité, tous les hommes réfléchis se rendent compte que le régime ne peut vivre qu'en soutenant sa popularité par des succès éclatants. C'est là le danger. Or, si l'État-major reste persuadé qu'un conflit étendu présente de gros risques, si le maréchal Goering, d'après ce qu'on m'a dit, a, depuis plusieurs jours, adopté lui-même une attitude plus réservée, la décision définitive appartient au Führer et à lui seul. L'intervention de l'Angleterre, annoncée d'avance, ferait sans doute réfléchir. Mais, pour le moment, on reste persuadé, dans les milieux nazis, que Londres n'interviendra pas. Le discours de sir John Simon (3), après avoir provoqué une vive irritation, est, à la réflexion, interprété comme un bluff.

« D'après ce que m'a dit M. Schacht, les ressources en devises et en or trouvées en Autriche ne seraient aucunement venues renforcer l'encaisse et les réserves de la Reichsbank. Elles auraient été accaparées par le maréchal Goering, vraisemblablement pour accroître les stocks de produits intéressant la défense nationale.

« Les Allemands ont éprouvé, en Espagne, une certaine déception. Les avances du Reich au général Franco s'élèveraient, à l'heure actuelle, à plus

(1) Archives de l'ambassade.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Du 27 août, à Lanark : voir ci-dessus les nos 484 (note), 486, 500.

d'un milliard de marks. Pourtant, les pyrites sur lesquelles comptait l'Allemagne continuent à être vendues à l'Angleterre ».

M. Eliat a été frappé par la minutie avec laquelle la défense contre les bombardements aériens a été préparée en Allemagne alors qu'en France tout devrait être improvisé. Il ajoute que les Allemands connaissent les faiblesses de la défense française surtout dans le domaine de l'aviation et de l'artillerie antiaérienne. Cet homme d'affaires, qui fait fréquemment la navette entre Paris et Berlin, estime que l'atmosphère n'avait jamais été aussi chargée de menaces.

505

2e Bureau de l'État-major de l'Armée

Compte-rendu
de la réunion tenue à l'état -major de l'Armée
avec le général Fauché et le général Fiala, le 30 août 1938 à 15 heures (1)

N. Très secret.

Étaient présents :

— Général Fauché, représentant l'état-major général tchécoslovaque;
— Général Fiala, représentant l'état-major général tchécoslovaque;
— Le général Dentz, sous-chef de l'état-major de l'Armée;
— Le colonel Gauché, chef du 2e bureau de l'état-major de l'Armée;
— Le commandant de Vitrolles, chef du 2e bureau de l'état-major de l'Air.

En vue d'étudier, en commun, la valeur de l'aide militaire que pourrait procurer, le cas échéant, l'U.R.S.S., il est décidé : que l'état-major français, d'une part, l'état-major tchécoslovaque, d'autre part, établiront séparément une synthèse des renseignements en leur possession sur le potentiel militaire et aérien de l'U.R.S.S. et sur les modalités d'exécution suivant lesquelles le concours des forces de l'U.R.S.S. pourrait se manifester.

1. Le plan de cette étude, discuté à la réunion, sera établi par le 2e Bureau et expédié à Prague par la valise du 5 septembre.

L'étude du 2e Bureau devra être établie et expédiée à Prague avant le 19, délai extrême.

L'état-major tchécoslovaque adressera, de même, son étude, dans les mêmes délais.

2. Les deux états-majors compareront alors leurs points de vue respectifs.

(1) Extrait des archives de la Guerre.

Si des différences apparaissent, elles seront éclaircies au cours d'une réunion ultérieure.

3. Il est entendu qu'il ne s'agit que d'une étude *militaire*, commune aux deux états-majors français et tchécoslovaque et à eux seuls, dont, par suite, *le secret doit être rigoureusement gardé*.

506

2e Bureau de l'état-major de l'Armée

Bulletin de renseignements (1)

N. Secret. *30 août 1938.*

I

Allemagne

Au cours de la semaine écoulée, la situation s'est aggravée en même temps que s'est précisé le sens des préparatifs militaires allemands.

Les renseignements recueillis, pris dans leur ensemble, se rattachent :

— les uns, aux intentions agressives d'Hitler, nettement affirmées;
— les autres, à la mobilisation partielle des forces allemandes.

Au sujet des intentions d'Hitler.

Nous vivons actuellement sous la menace suivante : si les pourparlers en cours ne donnent pas satisfaction au parti Henlein, Hitler est décidé à régler la question par la force fin septembre.

Parmi les renseignements de sources diverses recueillis à ce sujet, il en est un qui rapporte une déclaration d'Hitler devant un auditoire de 30 généraux dans laquelle il exprimait son intention d'occuper la Tchécoslovaquie le 30 septembre (2). Quelques indications sont en outre données sur les modalités d'exécution de l'opération d'une des divisions blindées qui doit traverser la frontière le 25. On peut objecter que jusqu'ici, il n'était pas dans les habitudes d'Hitler de communiquer ses intentions à ses subordonnés.

La situation est un peu différente des précédentes : Rhénanie et Anschluss. L'opération tchécoslovaque exige des moyens importants et une préparation

(1) Extrait des archives de la Guerre.
(2) Voir ci-dessus les nos 456, 458, 494.

qui ne permettent pas de réaliser la surprise complète. En outre, ni Hitler, ni ses collaborateurs ne cherchent à dissimuler leurs intentions. Goering a maintes fois déclaré que la question tchécoslovaque devait être réglée avant l'hiver. En outre, Hitler fait preuve d'une grande activité comme commandant en chef des forces allemandes, il parcourt les camps, tâte le moral de la troupe, inspecte les fortifications [1]. Il était hier à Kehl. Il a été vu également au pont de Markolsheim avec une nombreuse suite.

Les faits.

Les faits justifient pleinement les appréhensions qu'ont fait naître de tels renseignements concernant les intentions d'Hitler.

1° *Les fortifications.* — Les travaux de fortification ont reçu récemment une nouvelle impulsion.

Des moyens nouveaux y ont été consacrés. L'effectif de la main d'œuvre employée a été porté à 200.000 hommes au moins.

L'impression dominante qui ressort de cette activité est que l'Allemagne veut avoir achevé la construction de la position défensive qu'elle établit à ses frontières occidentales pour le moment où elle pourrait déclencher son opération contre la Tchécoslovaquie — et il semble que dans le courant de septembre, l'essentiel de cette position sera terminé.

2° *Les convocations de réservistes.* — Depuis le 15 août dernier, l'Allemagne procède à des convocations de réservistes appartenant à des classes très diverses.

Parmi les hommes convoqués figurent :

— des réservistes récemment libérés et ayant reçu une instruction militaire complète;

— des hommes ayant effectué un service à court terme de 8 semaines;

— des hommes non instruits;

— des hommes des classes âgées de la Landwehr ayant fait la guerre.

Le nombre des réservistes convoqués, dont le rappel est prévu à brève échéance, n'a pu être précisé. Il est certainement considérable et ne paraît pas devoir être inférieur à 300.000.

Les hommes rappelés servent :

a. A compléter, à un effectif voisin de l'effectif de guerre, un certain nombre de divisions d'active;

b. A constituer des grandes unités de formation.

Jusqu'ici, 2 divisions de Landwehr mises sur pied, l'une dans le IXe *Wehrkreis* (Kassel), l'autre dans le IIIe (Berlin) ont été identifiées avec certitude.

Il est probable, ainsi qu'un renseignement non recoupé l'a indiqué, que le nombre des grandes unités de formation constituées simultanément pendant la période dite « des manœuvres » sera de 7 au minimum.

[1] Voir ci-après le n° 516 (note).

Il est à noter que les renseignements de presse recueillis ont permis de déduire que la division de Landwehr du IXe *Wehrkreis* était, non une formation mise sur pied pour des buts d'instruction, mais bien l'unité telle qu'elle est constituée à la mobilisation.

Ces convocations, ainsi que les réquisitions en nombre considérable de véhicules automobiles et hippomobiles et de chevaux auxquelles le Reich a procédé, sont au nombre des mesures de mobilisation camouflée prévues au plan.

3° *Rappel d'Allemands résidant à l'étranger.*

A diverses reprises, il a été signalé que des Allemands résidant à l'étranger avaient été rappelés en Allemagne, pour effectuer une période militaire. Le fait vient d'être vérifié pour l'un des cas.

Un Allemand marié, âgé de 32 ans, placé comme domestique avec sa femme, à Toulouse, vient d'être convoqué pour effectuer une période de 6 mois. Il n'avait jamais fait de service. Prié de se présenter à son corps le 1er septembre, il a quitté la France, ainsi que sa femme le 26 août.

4° *Engagement de main-d'œuvre féminine dans les usines.*

Tant en raison des travaux de fortification que des convocations de réservistes, un grand nombre d'ouvriers ont été enlevés aux usines. Ils ont été immédiatement remplacés par un personnel féminin, fait qui s'expliquerait difficilement si les absences des ouvriers devaient être de courte durée.

5° *L'état d'esprit.*

La population allemande, impressionnée par l'activité de l'appareil militaire, est très inquiète, mais elle est résignée. Un article de la *Frankfurter Zeitung* est symptomatique à cet égard. Il souligne que dans la région où a été constituée la division d'exercice du IXe C. A., l'enthousiasme ne règne ni dans la troupe, ni dans la population. C'est l'atmosphère lourde des jours qui précèdent les grandes décisions.

6° *Réorganisation de l'armée autrichienne.*

Une première phase de la réorganisation de l'armée autrichienne paraît avoir pris fin au début de ce mois.

Les renseignements recueillis font, en effet, apparaître :

a. Le retour en Allemagne, entre le 25 et le 31 juillet d'un nombre important des unités détachées de la Wehrmacht pour l'instruction des forces autrichiennes;

b. De nombreuses modifications apportées, à partir de cette période et jusque vers le 5 août, au *stationnement* et à l'articulation des unités autrichiennes (1).

(1) *Note du document :* En particulier, transfert dans d'autres régions de formations d'infanterie et d'artillerie jusqu'alors stationnées aux abords de l'ancienne frontière austro-allemande.

De ces renseignements, deux points sont à retenir :

1° Le retour en Allemagne de fractions détachées en Autriche par certains corps rend à ceux-ci les facilités de mobilisation qu'ils avaient perdues de ce fait;

2° Le commandement allemand n'a pas voulu attendre le mois d'octobre et l'incorporation des recrues pour donner une nouvelle organisation aux forces autrichiennes.

Bien qu'elles aient été pendant près de trois mois soumises à un dressage confié à des instructeurs allemands, bien que certains amalgames aient été réalisés avec des éléments prélevés sur la Wehrmacht, les unités autrichiennes n'ont certainement pas encore la valeur des autres formations de l'armée allemande et on ne peut pas considérer que l'unification soit déjà réalisée (1). Mais on doit admettre que ces forces sont dès maintenant capables de participer à des opérations de guerre sous la direction du commandement allemand.

7° *Préparation d'insurrection à main armée en territoire tchécoslovaque.*

Un renseignement de source excellente a trait à la préparation par les Allemands, de soulèvements armés en territoire sudète.

Le 26 août, la presse allemande, ainsi que le rapporte l'agence Havas, a publié des informations sur un prétendu projet de « putsch » communiste en Tchécoslovaquie et reproduit l'appel lancé par le parti allemand des Sudètes demandant à ses adhérents de faire usage du droit de légitime défense (2).

Un rapprochement entre le renseignement recueilli et l'appel lancé par le parti Henlein s'impose à l'esprit et souligne la valeur du premier.

Il est à remarquer, en outre, que c'est sous le même prétexte de la crainte de soulèvements communistes, qu'Hitler a donné en mars à ses troupes l'ordre d'occuper l'Autriche.

Conclusion

Il est désormais évident que l'activité militaire allemande qui se déroule sous nos yeux sort du cadre de manœuvres normales. *Elles correspondent à des mesures de mobilisation.* Parmi toutes les preuves que l'on peut apporter à l'appui de cette affirmation, il en est une particulièrement convaincante : la mise sur pied de grandes unités de Landwehr avec les réquisitions que cette opération comporte.

Il ne s'agit pas encore d'une mobilisation générale, mais d'une mobilisation partielle, progressive dans le temps, mobilisation camouflée, prévue d'ailleurs dans le plan de mobilisation allemand.

(1) ***Note du document :*** **L'armement autrichien paraît avoir été conservé par toutes les unités.**
(2) **Voir ci-dessus les nos 468 (et note), 483.**

II

ITALIE

L'hostilité du gouvernement italien va en croissant. Le dernier acte significatif à cet égard est la rupture des relations touristiques [1] qui, aux yeux du ministre des Affaires étrangères italien, représente exactement la nature des rapports actuels entre les deux pays.

Sur le plan militaire, l'Italie n'a encore pris aucune mesure de mobilisation analogue à celles prises par l'Allemagne. L'armée, dans son ensemble, présente même quelques points faibles certains :

— insuffisance en artillerie et en armes automatiques;

— consommation en Espagne d'une partie de ses approvisionnements en munitions dont la reconstitution totale n'a sans doute pas été possible;

— enfin, il va être procédé prochainement à la transformation de l'organisation des divisions (passage au type binaire).

Quoi qu'il en soit, l'Italie semble décidée plus que jamais à lier son sort à celui de l'Allemagne. Comme le dit l'attaché militaire à Rome, l'opinion courante est que Italie et Allemagne n'ont rien à perdre à un conflit et tout à gagner tandis que les démocraties occidentales ont tout à perdre.

507

COMMUNICATION DE L'AMBASSADE DE GRANDE-BRETAGNE AU DÉPARTEMENT

Note remise le 30 août 1938
A M. Massigli par M. Campbell [2]

LA QUESTION SUDÈTE ET LA MISSION RUNCIMAN

Situation actuelle

Secret.

La première tâche de lord Runciman a été de se mettre au courant de l'historique des problèmes en cause, auprès des principaux intéressés, et des sug-

(1) Voir ci-dessus les nos 382 (et note), 418.
(2) Il semble que cette note soit celle dont fait mention la D. no 762 de Londres du 27 août (ci-dessus reproduite sous le no 481) et qui accompagnait cette dernière.

gestions présentées par les deux côtés pour leur solution, c'est-à-dire par le parti allemand sudète dans les « schémas » soumis au gouvernement tchèque le 7 juin [1], et par le gouvernement tchèque dans son projet de statut des nationalités et ses projets de loi sur l'usage des langues et la réforme administrative [2].

Cette enquête a été poursuivie par le secrétariat de lord Runciman, qui a fait des résumés de ces propositions en langage clair et les a soumis en projet aux deux parties, afin d'obtenir des documents approuvés par elles, représentant fidélement leurs points de vue respectifs. En ce qui concerne les Allemands sudètes, cette partie du travail a été terminée dans la première semaine. En ce qui concerne les propositions du gouvernement tchèque, le travail a pris un peu plus longtemps, mais il est sur le point d'être achevé.

Il est cependant devenu évident qu'aucun de ces groupes de propositions n'était assez acceptable pour l'autre partie pour permettre des négociations ultérieures sur cette base, et les négociations poursuivies entre la délégation allemande sudète et le gouvernement (assisté par un comité parlementaire de 6 membres) ont été suspendues le 17 août [3].

Il a semblé que l'étape suivante pouvait être la proposition par lord Runciman d'une nouvelle base en vue de permettre la reprise des négociations. La mission avait commencé à se préparer pour cette éventualité. Mais, le 21 août, on apprit de façon certaine qu'une nouvelle base avait été préparée, sur les instructions de M. Benès, et était examinée par les chefs allemands sudètes.

MM. Benès, Hodza, Kundt et Sebekowsky se ront rencontrés pour l'ouverture des discussions le 24 août au matin. Les discussions devaient débuter sur la base d'une proposition d'après laquelle il y aurait trois districts autonomes dans la région des Allemands des Sudètes. Nous avons appris par la suite que l'atmosphère de cette rencontre a été bonne et qu'une nouvelle discussion devait avoir lieu le 25 août [4].

Tel est l'état présent du problème, sous son aspect constitutionnel. Lord Runciman n'est pas disposé à arbitrer ce qu'il y a de bon ou de mauvais dans ces nouvelles négociations. Il a demandé à être tenu informé de leur développement; et il a offert ses services pour aider à écarter les obstacles, si des obstacles se présentent.

La misère et le chômage dans les territoires sudètes constituent le point central du problème économique, misère qui a persisté depuis 1930 et qui est due à des raisons variées. Elle constitue un terrain propice au mécontentement politique; il y a là un problème qui demande à être examiné d'urgence; mais il est clair que la phase actuelle de la question sudète est purement raciale et ne peut être résolue par des remèdes économiques. La mission Runciman a eu des entretiens avec les personnes intéressées aux affaires économiques dans la région des Sudètes, et a eu l'occasion à une ou deux reprises de se rendre

(1) Voir ci-dessus le n° 11.
(2) Voir ci-dessus les n°s 284 (note), 300 (note), 324, 327.
(3) Voir ci-dessus les n°s 405, 408, 414.
(4) Sur tous ces événements, voir ci-dessus le n° 481.

compte de la situation sur place. Lord Runciman n'ignore donc pas la nature et l'importance de cet aspect du problème, mais n'a pas eu le temps de l'étudier en détail.

508

COMMUNICATION DE L'AMBASSADE DE GRANDE-BRETAGNE AU DÉPARTEMENT

N. nº 570 (Traduction). Confidentiel. *30 août 1938* [1].

1. L'ambassade de Sa Majesté présente ses compliments au ministère des Affaires étrangères et, sur instructions du principal secrétaire d'État de Sa Majesté pour les Affaires étrangères, a l'honneur de lui faire connaître, pour l'information confidentielle du gouvernement de la République, que le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni estime que la question la plus importante de l'ordre du jour de la prochaine session de l'assemblée de la Société des Nations sera probablement le rapport du comité des Vingt-huit sur l'application des principes du pacte [2]. Le gouvernement de Sa Majesté est arrivé à la conclusion que l'Assemblée se trouvera dans l'obligation de prendre une décision qui affectera tout l'avenir de la Société et qu'il serait désirable pour le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni de faire des propositions concrètes à l'Assemblée sur ce point. Il a en conséquence examiné la forme que ces propositions pourraient prendre.

2. Après mûre délibération, il pense qu'il serait indiqué pour le représentant du Royaume-Uni d'adopter dans le discours qu'il prononcera au cours de la discussion générale devant l'Assemblée une attitude qui pourrait être résumée ainsi qu'il suit :

3. La situation présente tant en ce qui concerne l'application du pacte que l'attitude des membres de la Société à l'égard des obligations qu'il leur impose serait tout d'abord analysée de la façon suivante :

4. Il est nécessaire de reconnaître que la Société, en raison de la réduction du nombre de ses membres et des opinions divergentes de ses membres restants, n'est pas en mesure de donner un plein effet à certaines dispositions importantes du pacte : ceci est dû moins aux termes du pacte lui-même qu'à la force des circonstances et peut-être aux manquements de ses membres. La situation aurait été différente s'il avait été possible de mettre pleinement en œuvre l'article 8 du pacte [3], mais tous les efforts déployés en vue de donner

(1) Le texte original anglais, porte la mention: *Reçu le 30 août à 21 heures.*

(2) Sur l'œuvre du Comité voir, au tome VIII de la présente série, les nºs 20, 270 (note); au tome X le nº 34 (note).

(3) Qui prévoyait « la réduction des armements nationaux au minimum compatible avec la sécurité nationale et avec l'exécution des obligations internationales imposée par une action commune» et l'échange entre les membres de la Société de « tous renseignements relatifs à l'échelle de leurs armements, à leurs programmes militaires, navals et aériens et à la condition de celles de leurs industries susceptibles d'être utilisées pour la guerre».

effet à cet article ont jusqu'à présent échoué. Beaucoup de membres de la Société ont déclaré qu'ils considéraient le système des sanctions comme suspendu en fait. D'autres, en plus grand nombre encore ont reconnu, soit implicitement, soit explicitement, une atténuation des obligations imposées aux états membres en matière d'action collective. Dans ces circonstances, reconnaître honnêtement les possibilités limitées de la Société aurait pour effet de la placer sur une base stable et d'augmenter son autorité et son utilité en tant qu'instrument de paix.

5. Deuxièmement, référence serait faite à la situation résultant de l'article 19 [1]. Après examen de l'effet de cet article dans sa présente forme, il serait indiqué que, bien que ce ne soit pas le seul article du pacte s'occupant de l'examen des griefs internationaux, le fait qu'il n'a jamais été employé donne corps à l'une des critiques les plus fréquemment articulées contre la Société, à savoir qu'elle existe principalement pour le maintien du *statu quo*. Certaines nations [2] ne croient pas que le présent état de choses soit tout à fait juste ni satisfaisant et elles ont, à tort ou à raison, perdu tout espoir de le redresser grâce au mécanisme de la Société. Si la Société veut s'efforcer de remplir sa tâche, il faut trouver un moyen de faire de l'article 19 une réalité.

6. Les articles du pacte qui prévoient un système de règlement pacifique des différends constituent une partie particulièrement importante du mécanisme. Ces articles ont été, à certains égards, relégués dans l'ombre par les clauses coercitives du pacte. Il est désirable de renforcer l'autorité de ce système qui est l'essence même du pacte.

7. Deux points moins importants pourraient être mentionnés. Le premier a trait à l'opportunité de modifier la règle de l'unanimité, en ce qui concerne le paragraphe 1er de l'article 11 du pacte [3], afin de permettre à la Société d'intervenir effectivement dans les différends plus rapidement qu'il n'a été possible de le faire jusqu'à présent. Des propositions ont déjà été faites à ce sujet par le délégué du Royaume-Uni à l'Assemblée de 1936.

8. Deuxièmement, effet devrait être donné aux recommandations du rapport du Comité des juristes de la dernière assemblée, au sujet de la proposition tendant à faire du pacte un instrument séparé et indépendant des traités de paix.

9. Les propositions du gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni s'inspireraient des directives suivantes :

10. En ce qui concerne les obligations du pacte, il serait suggéré que toute

[1] Qui prévoyait que de temps à autre, l'assemblée de la Société des Nations inviterait les membres de cette dernière « à procéder à un nouvel examen des traités devenus inapplicables ainsi que des situations internationales, dont le maintien pourrait mettre en péril la paix du monde ».

[2] Le texte original (en anglais) de la communication britannique porte cette mention manuscrite marginale : *C'est bien dangereux en ce moment ; on va croire qu'il s'agit de la Tchécoslovaquie !*

[3] Paragraphe en vertu duquel la Société « doit prendre les mesures propres à sauvegarder efficacement la paix des nations », le secrétaire général convoquant immédiatement le Conseil, en cas de guerre ou de menace de guerre, car celle-ci « intéresse la Société toute entière ».

décision qui pourrait être prise devrait être considérée uniquement comme un *modus vivendi*. Il n'y a aucun vice essentiel dans le pacte et il devrait être maintenu substantiellement tel qu'il est, dans l'espoir qu'éventuellement il pourrait être possible de l'appliquer dans son intégralité. Entre-temps, il semble désirable de définir clairement, comme une mesure temporaire, les limites dans lesquelles les membres de la Société devraient remplir leurs obligations en ce qui concerne les clauses coercitives du pacte et, deuxièmement, d'améliorer les facilités prévues pour porter remède à de justes griefs. Autant que possible, ceci devrait être réalisé par une résolution de l'Assemblée.

11. En ce qui concerne les obligations collectives, cette résolution pourrait être basée sur la conception suivante : les circonstances dans lesquelles une occasion de recourir à l'action internationale pourrait se présenter ainsi que la possibilité et la nature de l'action à entreprendre ne sauraient être déterminées à l'avance et chaque cas doit être considéré en lui-même. De la sorte, le fait d'être membre de la Société n'impliquerait pas, pour le moment, dans le cas où une rupture du pacte serait constatée d'après la procédure habituelle, une obligation automatique d'appliquer, soit les sanctions économiques, soit les sanctions militaires. Il y aurait cependant, dans un tel cas, obligation générale d'examiner, en consultation avec les autres membres, si et, dans l'affirmative, comment pourraient être appliquées les mesures prévues à l'article 16 et quelles dispositions, s'il en était, les membres pourraient prendre en commun pour donner assistance à la victime d'une telle rupture de pacte. Au cours d'une telle consultation, chaque état serait juge de la mesure dans laquelle sa propre position lui permettrait de participer aux mesures qui viendraient à être proposées et, en ce faisant, il pourrait être justifié à faire entrer en ligne de compte la mesure dans laquelle les autres états seraient eux-mêmes disposés à agir. En même temps, il serait clairement indiqué qu'il est essentiel pour l'avenir de la Société, de conserver intact le principe d'après lequel une agression contre un membre de la Société intéresse tous les autres membres et ne peut être considérée comme une question à l'égard de laquelle il leur est loisible d'adopter une attitude indifférente.

12. En ce qui concerne le remède à apporter aux justes griefs, l'Assemblée pourrait orienter son action dans le sens d'un encouragement à un recours plus fréquent à l'article 19, en déclarant qu'une expression d'opinion de l'Assemblée, à une majorité suffisante, sur une affaire quelconque portée devant elle en vertu de cet article, devrait être considérée comme une indication de l'attitude probable des membres de la Société à l'égard de toute action qui pourrait être prise ultérieurement par les états intéressés afin de donner effet à cette opinion.

13. Enfin, la résolution pourrait contenir des propositions en ce qui concerne l'application de la règle de l'unanimité dans le cas de l'article 11, paragraphe 1, et en ce qui concerne la séparation du pacte des traités.

14. L'ambassade de Sa Majesté souhaiterait connaître les observations du gouvernement de la République sur la substance des paragraphes précédents.

L'ambassade de Sa Majesté doit ajouter que, après un examen approfondi, le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni estime que des propositions de cette nature représentent le maximum de ce sur quoi on peut légitimement espérer obtenir un assentiment général.

15. L'ambassade de Sa Majesté se permet d'insister sur le caractère très confidentiel de cette communication, étant donné que des échanges de vues sur ce sujet sont encore en cours avec le gouvernement de Sa Majesté dans les Dominions.

509

M. TRUELLE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 218. *Washington, 30 août 1938.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 septembre; Dir. pol., 15 septembre.)

On peut aujourd'hui se rendre compte plus exactement, grâce à un certain recul, de la portée du discours prononcé à Kingston par le président Roosevelt [1]. Les conversations que j'ai eues depuis lors au département d'État et avec certains de mes collègues, confirment les premières impressions que j'ai rapportées au Département sur l'accueil favorable réservé à ces déclarations par l'ensemble de l'opinion américaine. Si certains journaux ou une partie du public n'ont pas, comme en de précédentes occasions, et notamment lors du discours de Chicago [2], protesté ou seulement marqué une certaine froideur, cela est dû sans doute à l'hostilité qui se manifeste ici à l'égard des puissances totalitaires, au sentiment qui va croissant chez beaucoup, des conséquences qu'entraînerait inévitablement pour les États-Unis un conflit européen. Mais, c'est surtout l'habileté du Président à définir la position des États-Unis au point de vue international qui a rendu difficiles les contradictions ou même les discussions.

Avec l'accent qui lui est personnel, M. Roosevelt a constaté, deux jours après son secrétaire d'État [3], mais sur un ton beaucoup moins doctrinal, un certain nombre de faits. Il a indiqué ce qu'éprouve l'Américain moyen et non pas seulement les milieux intellectuels, ou l'élite du pays devant les agressions, les atteintes portées au droit des individus. Il faisait appel en même temps à l'instinct communément répandu ici de réagir violemment contre toute

(1) Le 18 août. Sur ce discours, voir ci-dessus. le nº 393, (note).
(2) Prononcé en octobre 1937 : voir au t. VII de la présente série, les nºs 33 (et note), 42.
(3) Sur le discours radiodiffusé prononcé le 16 août par le secrétaire d'État américain, voir ci-dessus le nº 393.

ingérence étrangère. Il ne donnait donc pas un avis, il se bornait à proclamer l'état de l'opinion américaine. Il ne semblait pas la diriger mais au contraire, être dans l'obligation de la reconnaître.

Le Président, loin d'aller à l'encontre des tendances individualistes de ses compatriotes, paraissait au nom même des droits de ceux-ci, montrer que leurs porte-parole avaient le devoir d'exprimer devant le monde que les États-Unis ne sauraient rester indifférents à certains actes, à certaines brutalités ou atteintes portées aux nations « régulièrement constituées ».

Si les faits étaient ainsi définis, à cette définition se joignait un avertissement voilé aux Américains. Puisque le Président faisait évidemment allusion aux événements qui s'étaient produits en Europe ou en Extrême-Orient et aux réactions qu'ils avaient provoquées aux États-Unis, il montrait par là même à ses interlocuteurs qu'il ne pouvait savoir où l'évolution ainsi manifestée pourrait amener le pays. M. Roosevelt se gardait bien d'indiquer que les États-Unis pourraient être contraints de modifier complètement leur conception de la neutralité. Il évitait d'engager l'avenir, mais il marquait un certain point, au nom même de la défense de l'idéal démocratique, dont s'inspire traditionnellement une politique purement américaine.

C'est au nom de cet américanisme que M. Roosevelt. passant de l'abstrait au concret, évoquait le cas du Canada [1]. Sans doute un tel exemple pouvait-il donner lieu à équivoque. Le Canada, par sa position spéciale de Dominion, ne peut être englobé au service d'une politique panaméricaine.

Certains néanmoins ont voulu y voir une sorte d'avance faite au gouvernement d'Ottawa. Elle n'est pas niable mais elle s'explique non pas en tenant uniquement compte des rapports entre les États-Unis et le dominion voisin, mais de ceux qui existent entre les États-Unis et l'Empire britannique. En effet, le Président non seulement a affirmé solennellement qu'une agression contre une partie quelconque du continent américain ne saurait être admise par les États-Unis, principe traditionnel qu'aucun Américain, même isolationniste à outrance, ne pourrait critiquer, mais, il a, par ce moyen détourné, proclamé la solidarité de son pays avec l'Empire britannique, dont l'intégrité devait être respectée. Formulée de cette manière, la déclaration valait pour le Japon comme pour l'Europe. A l'heure où elle était faite, on ne pouvait se méprendre sur sa signification.

De même, certains journaux américains ont indiqué à la suite de ce discours qu'une de ses conséquences serait de libérer en cas de conflit l'Angleterre du souci d'assurer la défense des côtes canadiennes. C'est un point qui était acquis depuis longtemps. Mais ce qui est essentiel, et ce sur quoi on ne peut se méprendre, c'est la promesse d'un appui moral et matériel, dont il est impossible de fixer aujourd'hui les limites, qui serait acquis à l'Empire britannique au cas où celui-ci serait engagé en un conflit.

Ces jours derniers, le caractère grave pris par la crise tchécoslovaque et le

(1) Le président américain au cours de son allocution donnait l'assurance « que le peuple des États-Unis ne resterait pas les bras croisés si jamais le dominion du Canada était en danger d'être violé par tout autre empire » [que l'Empire britannique] et se félicitait des « rapports de bonne amitié et de bon voisinage » entre les États-Unis et le Canada.

rôle joué par le gouvernement britannique ont permis de juger combien le gouvernement des État-Unis et même le pays participaient aux inquiétudes européennes. Ce qui est nouveau, ce qui distingue la situation de celle de 1914, c'est qu'aujourd'hui ce sont deux idéologies qui s'affrontent. Les États-Unis, nés d'une révolte contre ce que leurs habitants considéraient alors comme une tyrannie, ont gardé intact, malgré les années et leurs développements contradictoires, l'idéal qui les animait à leur début. A leurs yeux, la Grande-Gretagne et la France défendent les libertés qu'ils considèrent comme le fondement de leur civilisation. C'est pourquoi on sent répandues et plus fortes que tous les sentiments d'isolement, une anxiété et même une impatience à voir une Grande-Bretagne être prête à des compromis avec les puissances nazies. Sans tenir compte des considérations que la Grande-Bretagne ne peut perdre de vue, beaucoup d'Américains estiment qu'il faut à tout prix mettre un terme aux entreprises allemandes, que le heurt entre le gouvernement du Reich sous sa forme actuelle et les gouvernements démocratiques est inévitable. Ils vont ainsi plus loin que les Anglais et se montrent, je dirais, plus loyalistes que certains des dominions britanniques.

Ce sont ces sentiments qui animent des hommes tels que MM. Roosevelt et Cordell Hull et c'est ce qui donne une si grande signification aux discours qu'ils ont récemment prononcés. C'est aussi ce qui explique l'écho qu'ils rencontrent dans tous le pays, à en juger par la faiblesse des protestations qui s'élèvent et par l'assentiment qui, d'après le département d'État, leur est donné sans note discordante. Cela n'exclut pas cependant la nécessité pour le gouvernement américain de procéder avec prudence, car ce mouvement d'opinion n'est puissant que par la lenteur avec laquelle il se forme devant l'audace croissante du nazisme.

510

M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 404. *Rome, 30 août 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 12 octobre.)

J'ai indiqué, dans ma dépêche nº 386 du 19 de ce mois [1], les divers aspects sous lesquels se présentait l'état d'esprit des dirigeants italiens. Depuis la semaine dernière, la situation offre quelques éléments nouveaux qui, sans qu'on puisse les représenter comme susceptibles de déclencher ou de traduire, au moins immédiatement, une évolution dans l'attitude du gouvernement

[1] Ci-dessus reproduite sous le nº 418.

fasciste, semblent néanmoins avoir déterminé chez lui un dessein un peu moins ferme, dans l'examen des éventualités extrêmes auxquelles pourrait conduire la crise européenne.

Il y a lieu de noter tout d'abord que la campagne de presse contre la France, qui avait atteint il y a huit jours un paroxysme jamais égalé depuis l'époque des premiers dissentiments consécutifs à l'issue de la grande guerre, s'est brusquement atténuée depuis deux ou trois jours. Y a-t-il eu, comme on me l'a affirmé (mon télégramme nos 1404 à 1406) (1) un mot d'ordre à ce sujet? Une telle hypothèse ne me paraît nullement improbable et, dans tous les cas, cette « trève », peut-être seulement momentanée, est fort remarquée aussi bien dans les milieux diplomatiques que parmi les correspondants de presse étrangers de Rome. Or, à n'en pas douter et ainsi que je l'ai d'ailleurs signalé à plusieurs reprises, cette campagne, qui allait en s'amplifiant depuis trois mois, a pour motif l'affaire espagnole, avec les déceptions que l'on éprouve ici devant la prolongation de la guerre civile et dont on veut nous faire porter la responsabilité. De ce que les attaques contre notre pays aient pu s'atténuer un peu, probablement en vertu d'une consigne venue de haut, faut-il conclure que les dirigeants italiens ont brusquement aperçu à quel point l'affaire espagnole se trouvait depuis quelques jours reléguée au second plan par l'aggravation de la crise tchécoslovaque passée maintenant au premier plan d'une actualité particulièrement redoutable? Faut-il penser au contraire que la campagne antifrançaise ne s'est ainsi ralentie qu'en vertu d'un simple essoufflement, assurément explicable si l'on considère le volume véritablement torrentiel des diatribes que la presse développait chaque jour contre la France? Il y a sans doute du vrai dans l'une et l'autre de ces deux explications, mais la première d'entre elles n'est pas sans coïncider avec l'hésitation qui paraît s'esquisser dans la presse italienne devant la perspective des développements prochains de la crise tchéco-sudète.

J'ai signalé en effet dans mes télégrammes nos 1401 à 1403 (2) et 1404 à 1406 l'embarras avec lequel les journaux de la Péninsule avaient commenté le discours prononcé il y a trois jours par sir John Simon à Lanark. Le moins qu'on puisse dire assurément est qu'en ce qui concerne l'accueil fait aux paroles du chancelier de l'Échiquier, l'axe Rome-Berlin n'a pas fonctionné en harmonie complète, puisque la presse italienne, loin de se joindre aux appréciations nettement désapprobatrices des quotidiens allemands (3), a laissé voir au contraire un souci évident de ne pas heurter de front le gouvernement britannique en réprouvant trop ouvertement les tendances et les avertissements dont sir John Simon a été l'interprète autorisé. Je ne suis pas éloigné de penser que la prise de position assez nette du gouvernement de Londres, avec la fermeté dont il a accompagné l'expression en même temps

(1) Du 29 août, non reproduit. Ce télégramme faisait état de « l'embarras » de la presse italienne devant la fermeté, du discours prononcé par sir John Simon à Lanark (sur ce discours, voir les nos 484, (note), 486, 500). Quant au « fléchissement assez sensible » des attaques contre la France, elles étaient dues à un « mot d'ordre donné aux journaux ».

(2) Du 28 août, ci-dessus publié sous le no 486.

(3) Voir ci-dessus le no 484.

si hautement pacifique de ses intentions et de son action, a fait ici une vive impression et que les dirigeants italiens, devant l'imminence de la période critique qui s'ouvre maintenant en Europe centrale, se sont pris à réfléchir en considérant que la décision que l'Italie allait peut-être avoir à prendre un de ces jours prochains n'était pas, après tout, si simple et qu'elle valait bien d'être plus mûrement réfléchie. Je ne suis pas du tout certain, en effet, que les vues, un peu optimistes au point de vue italien, qu'un hiérarque fasciste exposait récemment à M. Garnier sur les développements probables d'un conflit armé européen (ma dépêche nº 383 du 20 août) [1] demeurent aussi fermes dans les milieux gouvernementaux italiens, après que le gouvernement britannique, encore fortifié dans l'opinion mondiale par l'action objective et sincère de lord Runciman, a fait entendre sa voix. Malgré les événements de ces deux dernières années, malgré les sanctions et malgré l'axe Rome-Berlin, l'Italie fasciste n'a pas complètement perdu les réflexes qui consistent à prêter une oreille particulièrement attentive à tout ce qui vient de Londres, surtout lorsque des voix autorisées d'outre-Atlantique confirment la solidarité des vues anglo-saxonnes. A cet égard, l'impression produite par les paroles du président Roosevelt et par celles de M. Cordell Hull [2] n'a fait, depuis qu'elles ont été prononcées, que s'affirmer en Italie.

Je me garderai certes de conclure que l'Italie est en train de « changer son fusil d'épaule » et que, si l'intransigeance des Sudètes, poussés par M. Hitler doit conduire prochainement à un conflit, le gouvernement fasciste renoncera à jouer sa grande politique, conséquence de l'axe Rome-Berlin, soit en se rangeant immédiatement aux côtés de l'Allemagne, soit, hypothèse plus vraisemblable, en tentant de vendre chèrement sa neutralité. Mais il est en tout cas vraisemblable que l'imminence de la période critique dans la crise tchécoslovaque donne lieu ici, surtout en présence de l'attitude plus déterminée du gouvernement britannique, à plus de réflexion qu'on ne croyait nécessaire il y a quelques semaines.

[1] Ci-dessus publiée sous le nº 425

[2] Sur ces discours, prononcés respectivement les 18 et 27 août ,voir ci-dessus les nos 393 (et note), 488 (note), 509.

511

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Payart, Chargé d'Affaires de France à Moscou.

T. nos 498 à 502 (1). Secret. Réservé. *Paris, 31 août 1938, 21 h. 30.*

J'ai reçu, le 26 août, l'ambassadeur de l'U.R.S.S. (2). Je l'ai mis au courant des démarches faites à Bucarest et à Belgrade par les représentants allemands (mon télégramme no 493) (3) et je lui ai marqué l'extrême gravité de la situation que ces démarches faisaient apparaître. En ce qui concerne le gouvernement français, ses dispositions restent celles qu'il a constamment affirmées, aussi bien par les déclarations publiques du président du Conseil et de moi-même, que par les avertissements donnés à Berlin par l'entremise de notre ambassadeur, et enfin par la déclaration catégorique du général Vuillemin au maréchal Gœring : si l'Allemagne recourt à la force, la France tiendra ses engagements (4).

J'ai précisé, en indiquant que je vous priais de faire la même communication à M. Litvinov :

a. Que la situation générale, au cours des prochaines semaines, resterait extrêmement critique, car l'ampleur des préparatifs militaires allemands conduisait à penser que, dans le courant de septembre, le Reich serait tenté de recourir à la force contre la Tchécoslovaquie;

b. Que les états-majors français et tchécoslovaque se préoccupaient de cette situation, dans l'esprit même de la déclaration que je venais de lui faire;

c. Qu'à notre avis il était nécessaire d'envisager de quelle façon le gouvernement soviétique pourrait, de son côté, apporter à la Tchécoslovaquie l'aide qu'il lui a promise.

Il y a quelques mois, lors de la session du conseil de la Société des Nations, je m'étais longuement entretenu de cette éventualité avec M. Litvinov. Celui-ci m'avait répondu que le gouvernement soviétique remplirait les obligations de son pacte d'assistance envers la Tchécoslovaquie à la condition que la France observe les siennes. A la question de savoir comment cet appui pourrait être pratiquement apporté s'il n'y avait pas un accord préalable de l'U.R.S.S. avec la Roumanie et la Pologne permettant le passage des troupes russes ou le survol par les avions du territoire de ces pays, M. Litvinov m'avait répondu qu'étant donné les liens existant entre la France et la Roumanie et

(1) « Fonds Daladier » (Sciences politiques).
(2) Voir ci-dessus le no 474.
(3) Du 27 août, ci-dessus publié sous le no 476.
(4) Voir ci-dessus les nos 402, 444.

nos traités d'amitié avec la Pologne, il appartenait à la France d'obtenir de ces pays qu'ils donnent, le cas échéant, au gouvernement soviétique les facilités désirables pour remplir ses obligations.

Malgré tous mes efforts, je n'ai pu obtenir jusqu'ici une réponse affirmative, ni du gouvernement polonais, ni du gouvernement roumain. Bien plus, le gouvernement polonais m'a fait connaître catégoriquement qu'il était décidé à empêcher les troupes ou les avions russes de passer sur son territoire et le gouvernement roumain, en termes plus modérés, m'a fait une réponse identique [1].

Étant donné la gravité de la situation, je vous prie de voir le plus rapidement possible M. Litvinov et de lui demander dans quelles conditions Prague pourrait compter sur l'appui soviétique étant donné les difficultés pratiques que j'ai jusqu'ici rencontrées. Je ne pense pas qu'il y ait lieu en pareille matière de consulter tout d'abord les techniciens car le problème me paraît extrêmement clair. Si toutefois il fallait les consulter, il n'y aurait aucun inconvénient à le faire, mais il y a là un problème de politique générale dans lequel il est nécessaire que M. Litvinov nous fasse connaître nettement sa position [2].

512

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2139 à 2146 [3]. Réservé. *Londres, 31 août 1938, 22 h. 18.*

(*Reçu :* 23 h. 45.)

Dès mon retour, j'ai été reçu par le secrétaire d'État avec qui j'ai eu un long entretien. J'ai développé les diverses considérations que vous m'avez invité à faire valoir auprès de lui en insistant particulièrement sur les mesures que le gouvernement de la République juge nécessaire de prendre d'accord avec Londres pour arrêter toute tentation de recours à la force. Quand j'ai exposé l'importance essentielle que vous attachez à voir le médiateur britannique arriver à des conclusions positives qui seront l'élément décisif de sa mission, le secrétaire d'État m'a déclaré qu'il avait été en correspondance

[2] Note marginale du document (dans les papiers Daladier) : *faux*. Sur l'attitude des deux gouvernements, voir au tome IX de la série les nos 246, 467.

[2] Par télégramme no 652, du 1er septembre, le chargé d'affaires à Moscou déclarait, « en l'absence de M. Litvinov », s'être acquitté de la démarche prescrite par le Ministre auprès du commissaire-adjoint, mais M. Potemkine, ne pouvant « donner aucune indication de nature à éclairer le gouvernement français », s'était engagé à « rendre compte immédiatement en haut lieu ».

[3] « Reconstitution Fouques-Duparc ».

avec lord Runciman et que celui-ci avait fait valoir les inconvénients qu'il y aurait d'après lui à prendre trop nettement position, ce qui reviendrait en fait à se prononcer contre l'une des parties en litige et ce qui pourrait précipiter le cours des événements. Lord Halifax n'en a pas moins télégraphié à lord Runciman que cet inconvénient était largement contrebalancé par d'autres avantages et qu'il serait certainement nécessaire à un moment donné d'user de la pression de l'opinion publique pour arriver à un résultat. Le secrétaire d'État pense d'ailleurs que lord Runciman ne recourra pas à cette arme sans avoir exploré tous les aspects de la question et sans avoir dûment averti les intéressés. Mais, en même temps la semaine dernière le Foreign Office avait lieu de se féliciter de l'esprit conciliant qui s'était manifesté à Prague dans le débat du 24; d'assez mauvaises nouvelles sont survenues depuis lors. M. Benès aurait en effet remis hier à lord Runciman un mémorandum où le président de la République développe des vues qui paraîtraient en régression sensible sur les intentions qu'il avait annoncées (1). « Rien, a ajouté lord Halifax, ne serait plus propre à provoquer des incidents ou à justifier les suspicions dont les Allemands ont toujours entouré la personne de M. Benès. » J'ai observé que ne connaissant pas le détail des négociations poursuivies par lord Runciman, je n'étais pas en mesure de porter une appréciation à ce sujet, ni de juger si les réserves contenues dans son mémorandum n'avaient pas surtout une valeur tactique vis-à-vis d'interlocuteurs qui, jusqu'à présent, se sont gardés de faire les moindres concessions.

En ce qui concerne l'action à exercer à Berlin, lord Halifax retiendra les vues dont vous m'avez chargé de lui faire part. Toutefois, il estime qu'il ne sert à rien de répéter sans cesse les mêmes avertissements. Il avait pensé à prononcer lui-même un discours public avant son départ pour Genève. D'accord avec ses collègues, il a renoncé pour l'instant à cette manifestation qui ne serait que l'écho des paroles prononcées samedi par sir John Simon (2). « M. Georges Bonnet sait, a poursuivi le secrétaire d'État, que le gouvernement britannique ne veut aller au-delà des termes du discours du 24 mars. S'il avançait davantage, il créerait des dissentiments entre les Dominions et la métropole, aussi bien qu'entre les divers éléments de l'opinion publique anglaise : ce qu'il peut faire et qu'il est résolu à faire, c'est d'utiliser au mieux les déclarations du 24 mars pour empêcher un conflit. »

J'ai exprimé l'avis que la meilleure manière d'agir en ce sens, à défaut de nouvelles déclarations publiques, serait par la voie de démarches à Berlin auxquelles nous serions d'ailleurs prêts à nous associer. En effet, dans leur état d'esprit actuel, les dirigeants hitlériens tendent toujours à atténuer la portée des avis qui leur sont donnés. Au bout de peu de temps, de solennelles déclarations comme celles du 24 mars perdent leur effet modérateur. Il convient de les raviver et au besoin de les renforcer par des actes. Un langage énergique de l'ambassade d'Angleterre pourrait seul convaincre le Reich du

(1) Le texte de ce mémorandum ne se retrouve pas dans les archives françaises, il a été publié sous forme d'un protocole des entretiens de M. Benès avec MM. Kundt et Sebekowsky dans Benès, *Munich*, trad. Sv. Pacejka, p. 328 et suiv. (*Documents*, n° 27).

(2) Le 27 août à Lanark : voir ci-dessus les n°s 484 (note), 486, 500.

danger auquel il s'expose en excitant les esprits et en rendant impossible tout compromis entre les Sudètes et le gouvernement tchécoslovaque.

Lord Halifax a admis que cette argumentation n'était pas sans valeur, mais ce qui à ses yeux rend difficile une attitude de grande fermeté, c'est l'impossibilité où lord Runciman s'est trouvé jusqu'ici d'obtenir de M. Benès des propositions concrètes et raisonnables qui puissent être présentées à Berlin comme la preuve qu'une solution du problème peut parfaitement être atteinte par des voies quelconques. Si M. Benès se décidait enfin à faire des concessions attendues, il serait beaucoup plus facile de parler nettement à Berlin. Cependant lord Halifax n'a pas voulu s'en tenir à une position négative. Il a donc invité sir N. Henderson, sans demander de rendez-vous à M. von Ribbentrop, à ne perdre aucune occasion pour manifester, dans les entretiens qu'il aura dès son retour avec des fonctionnaires de la Wilhelmstrasse et avec des personnalités du parti nazi, l'étonnement qu'il a éprouvé en constatant la fermeté du sentiment public en Angleterre, la détermination et le sang-froid de toutes les classes de la population, de façon à faire comprendre que les déclarations du 24 mars, répétées par sir John Simon, ne sont pas de simples paroles, mais indiquent clairement l'attitude que prendra l'Angleterre si une agression allemande donne lieu à un conflit général.

Sir N. Henderson ne manquera pas de rappeler qu'il a, à titre exceptionnel, assisté au conseil de Cabinet qui a duré près de trois heures, ce qui sera une façon de marquer que les sentiments qu'il exprime sont ceux du gouvernement lui-même, sans engager celui-ci directement.

Enfin, il attirera l'attention de ses interlocuteurs sur l'extrême danger que présentent les mesures militaires prises par le Reich. Si, à ce déploiement de forces exceptionnelles, la France répondait par une mobilisation et la Russie de même, le chancelier Hitler ne se trouverait-il pas obligé d'aller jusqu'au bout de son initiative?

Il reste à savoir si les personnalités que verra l'ambassadeur d'Angleterre se soucieront beaucoup de rapporter à leur chef ces propos alarmants et si le gouvernement allemand prêtera assez d'importance à des avertissements aussi développés.

513

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1823 à 1829, 1831, 1832 (1). Secret. *Prague, 31 août 1938* (2).

(*Reçu :* le 1er septembre, 14 h. 30.)

Lord Runciman m'a reçu ce matin à déjeuner. Les autres convives étaient lady Runciman, M. Hallaet M. Pite (3). L'attention de l'homme d'État britannique paraît très attirée sur l'état troublé de la région sudète. Il en rend surtout responsable la police dont il incrimine l'indiscipline et l'ignorance de l'allemand. Il va jusqu'à dire que dans certaines localités il serait préférable de retirer complètement la police. Il critique l'activité... (4) de la police d'État (sûreté générale) qui, dit-il, en s'appuyant sur la loi concernant la défense de l'État, établit des fiches représentant la plupart des membres du parti des Sudètes comme peu dignes de confiance au point de vue de la sûreté de l'État. Il affirme qu'à Teplice-Sanov, sur 130.000 habitants, 70.000 feraient l'objet de fiches qui leur interdiraient pratiquement l'accès de tout emploi officiel. Il observe qu'un pareil état de choses serait considéré comme intolérable en France et en Angleterre.

Ayant reçu ce matin la visite de mon informateur sur l'état d'esprit et des projets des Sudètes, j'ai eu le sentiment que les renseignements qui avaient impressionné lord Runciman avaient pu être donnés à un de ses collaborateurs par M. Bose-Waldeck, l'auteur des propositions faisant l'objet de mes télégrammes nos 1809 à 1813 (5). Si telle est la vérité, mon informateur confirme, d'après le même interlocuteur, les plaintes contre la police d'État, mais ne corrobore pas les renseignements de M. Runciman sur la gendarmerie. Il pense comme moi que c'est à l'État de maintenir l'ordre, et qu'à cet effet les effectifs de gendarmerie devraient être augmentés et non diminués.

J'ai fait valoir auprès de l'homme d'État britannique la méfiance justifiée de l'État à l'égard du loyalisme de policiers qui seraient sudètes, les inconvénients pour un gouvernement de se désintéresser même localement, surtout dans une région peu loyale, du maintien de l'ordre. Je ne pense pas avoir amené lord Runciman à modifier son point de vue. Il m'a déclaré que la police tchécoslovaque devrait être complètement réorganisée.

Il estime comme moi très dangereux les fréquents incidents se produisant dans les régions sudètes, disant que M. Hitler pourrait y prendre prétexte à

(1) « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par avion.
(3) Erreur pour Peto ?
(4) Lacune de déchiffrement.
(5) Du 27 août, ci-dessus publiés sous le n° 478.

une intervention violente. C'est l'évidence même. Mais j'ai noté que si le cas se produisait, lord Runciman serait tenté d'en rejeter pour une bonne part la faute sur l'administration tchécoslovaque. Lord Runciman incrimine en effet les fonctionnaires surtout locaux, je pense, et non pas, il me l'a dit explicitement, les dirigeants de l'État.

Passant aux problèmes mêmes actuellement ... (1) entre le gouvernement tchécoslovaque et le parti des Sudètes, l'homme d'État britannique a reconnu formellement que la limite des concessions à recommander au gouvernement tchécoslovaque est l'intégrité de l'État. Mais il a ajouté avoir engagé fortement le président de la République à aller à l'extrême limite de ces concessions, c'est-à-dire, a-t-il expliqué, beaucoup plus loin que les dispositions du projet actuel de statut des nationalités que j'ai communiqué à Votre Excellence le mois dernier (2).

Interrogé sur le point de savoir s'il excluait de ses conseils l'attribution aux Allemands d'un territoire ferme et la reconnaissance du peuple allemand en tant que tel, le médiateur a répondu que le gouvernement tchécoslovaque considérait ces deux revendications comme inacceptables, et ne l'avait pas consulté à ce sujet. Il a parlé des huit points du discours de Karlovy-Vary comme si les Sudètes s'y tenaient fermement.

Lord Runciman paraît considérer comme extrêmement souhaitable, sinon comme nécessaire d'arriver à un accord avant le congrès de Nuremberg. Il ne semble pas considérer ... (3) comme jusqu'à nouvel ordre irréalisable.

Il m'a laissé entendre sans me le déclarer expressément que les chefs sudètes étaient poussés à l'intransigeance par Berlin. Il a en effet remarqué que pour ce qui les concerne, ils ne désiraient pas voir leurs régions dévastées par la guerre. M. Krofta, que j'ai vu cet après-midi, m'a assuré que lord Runciman avait dit à M. Benès et M. Ashton-Gwatkin à M. Heidrich ce qui m'avait seulement été donné à entendre.

Le médiateur britannique m'a dit ne pas considérer que le moment fût venu pour lui de recommander une solution. Il juge devoir s'en tenir actuellement aux avis qu'il donne aux deux parties.

Il m'a interrogé sur la valeur de l'armée tchécoslovaque. En lui donnant quelques ... (4), je lui ai fait part de la bonne impression que m'avait rapportée la mission militaire française venue aux manœuvres il y a deux ans.

Lord Runciman s'est montré satisfait des nouvelles qu'il avait de Londres et notamment du discours de sir John Simon (5).

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Voir ci-dessus le n° 284 (et note).
(3) Lacune de déchiffrement.
(4) Lacune de déchiffrement.
(5) A Lanark : voir ci-dessus les n°s 484 (note), 486. 500.

514

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1854 à 1856 (1). *Prague, 31 août 1938* (2).

(*Reçu :* 2 septembre, 12 h. 30.)

M. Krofta a ajouté quelques détails à ce qu'il avait dit à M. Lamarle des dispositions de M. Comnène à l'égard de la Russie (3). Celui-ci aurait expliqué la rupture des négociations visant l'exploitation à trois de la ligne aérienne Prague-Moscou, par le refus des Soviets de parler à propos de la Bessarabie de « survol du territoire roumain ». Il aurait promis de reprendre les négociations et de s'appliquer à trouver une formule tenant compte de l'état d'esprit russe. Devant M. Stoyadinovitch, il aurait expliqué l'impossibilité où il se trouvait de reprendre la négociation naguère entamée par M. Titulesco par le souci de ne pas mécontenter ses alliés polonais et de l'Entente balkanique. Parlant seul à seul avec M. Krofta, M. Comnène aurait déclaré que, par suite du manque de communications adéquates, était impossible le passage à travers le territoire roumain d'une armée de terre russe venant au secours de la Tchécoslovaquie mais il aurait ajouté, qu'en cas de survol d'avions russes dans la même hypothèse, le gouvernement roumain fermerait les yeux ou se contenterait de protester sans donner de conséquence à cette protestation.

Les deux hommes d'État auraient convenu d'utiliser leur prochain séjour à Genève pour aborder ensemble M. Litvinov sur les rapports roumano-soviétiques.

De son côté, M. Stoyadinovitch aurait déclaré que, s'il ne pouvait signer aucun accord avec la Russie parce que les Soviets useraient du prestige russe sur la population serbe pour y propager le communisme, il était du moins résolu à ne contracter aucun engagement contre la Russie et à ne s'associer à aucune entreprise contre cet état.

(1) « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par avion.
(3) Le 24 août (T. no 1779 de Prague). Ce télégramme n'a pas été retrouvé.

515

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3302, 3303 (1). *Berlin, 31 août 1938, 12 h. 30.*

On constate, ce matin, pour la première fois depuis longtemps, dans la presse allemande, une baisse de ton très sensible.

Les dirigeants du Reich commenceraient-ils à comprendre que les instructions données jusqu'ici à leurs journaux par le ministère de la Propagande ont fait à l'Allemagne un tort immense et, en répandant au dehors l'impression de la mauvaise volonté allemande, ont obtenu le résultat le plus directement contraire à celui qu'elles recherchaient?

Quoi qu'il en soit, Berlin s'est mis aujourd'hui sur une position d'attente.

Les milieux politiques paraissent croire que sir Nevile Henderson va rapporter de Londres des suggestions intéressantes et que le gouvernement tchèque se trouvera, de son côté, amené à envisager des concessions beaucoup plus larges que précédemment.

Sans laisser voir quelle sera leur attitude devant une situation ainsi modifiée, il est clair qu'ils manœuvrent de façon à éviter, cette fois, le reproche d'avoir à l'avance fait échec aux efforts renouvelés de conciliation.

(1) Archives de l'ambassade.

516

2e Bureau de l'État-Major de l'Armée

Compte rendu de la liaison hebdomadaire aux Affaires étrangères du 31 août 1938

N. Secret.

Étaient présents :

— M. Massigli, directeur politique;
— M. Charvériat, directeur adjoint;
— Général Dentz, sous-chef de l'état-major de l'Armée;
— Représentant du 2e bureau de l'Air.

I. M. Massigli et M. Charvériat exposent la situation politique.

Allemagne

Le voyage d'Hitler sur le Rhin (1) aurait été provoqué par les autorités militaires pour lui montrer que les préparatifs militaires de défense n'étaient pas terminés.

Au sujet de la démarche faite auprès de l'U.R.S.S. (2), l'Allemagne prétend qu'il ne s'agissait pas d'une démarche officielle, mais que ce n'était pas non plus une conversation privée (?).

Une dépêche de M. François-Poncet de ton moins pessimiste dépeint la situation en Allemagne comme peu satisfaisante tant au point de vue militaire qu'au point de vue économique et psychologique (3).

Des désordres se seraient produits parmi les réservistes à Juterbog. Augsbourg et Spandau où des femmes ont manifesté au départ des trains de réservistes.

Nota. — A la demande du général Dentz cette dépêche sera communiquée à l'état-major de l'Armée.

D'après le Dr Schacht, le pays où la situation politique et financière est mauvaise, glisse vers une catastrophe (4).

(1) Après avoir visité le 28 les travaux de fortification à la frontière hollandaise, le Chancelier inspectait le 29 ceux de Kehl, accompagné de huit généraux : voir ci-dessus le n 506.
(2) Au sujet de cette démarche, voir ci-dessus les nos 464, 471, 476, 477, 487, 493, 497.
(3) Voir ci-dessus le no 459.
(4) Voir ci-dessus le no 504.

Angleterre

L'aviation anglaise examine la situation en vue d'une entrée immédiate en action, sans prendre de mesures exceptionnelles, telles que le rappel des permissionnaires.

La Home Fleet sera le 5 septembre à Rosyth, Invernin et Scapa Flow.

Italie

Détente depuis deux jours.

II. Le général Dentz expose la situation militaire telle qu'elle ressort du bulletin de renseignements du 30 [1].

III. M. Massigli est convoqué par le ministre des Affaires étrangères pour se rendre avec lui auprès de M. Daladier.

517

Note du Ministre [2]

31 août 1938.

M. Campbell [3] m'indique :

M. Benès a offert aux Sudètes au cours d'une réunion du 24 comme base des conversations à intervenir sept points [4].

1° Trois districts locaux autonomes dans les territoires sudètes;

2° Échange immédiat de fonctionnaires; retrait des fonctionnaires tchèques des territoires allemands; renvoi dans les territoires allemands des fonctionnaires allemands se trouvant dans les territoires tchèques;

3° Budget indépendant pour les trois districts;

4° Emprunt de la part du gouvernement central aux trois districts;

5° Réunion dans un délai de 1 à 3 mois d'une commission pour décider des changements constitutionnels nécessaires;

(1) Voir ci-dessus le n° 506.
(2) Extraite de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(3) La rencontre de ce dernier avec le Ministre eut lieu le 31, vers minuit : voir ci-après le n° 520.
(4) Voir ci-dessus les n°s 481, 507; ci-après le n° 520.

6° Armistice quant à la propagande et aux campagnes de presse;

7° Retrait des districts allemands de la police de l'État si tout est calme.

Les Sudètes ont reçu assez bien ces propositions comme base de discussion.

Mais le 29 août, M. Benès a remis à lord Runciman un mémorandum qui lui a fait craindre que tout allait être remis en question (1). M. Benès se limitait à des principes plutôt académiques. L'objet était d'amplifier ces propositions. Mais en réalité c'est tout le contraire. Le mémorandum est vague et haineux.

Runciman est très déçu.

Il craint que si les propositions sont publiées dans cette forme, elles feront plus de mal que de bien.

Lord Halifax pense qu'il sera catastrophique si M. Benès reculait maintenant de sa proposition du 24 août. Et il pense qu'il est nécessaire d'exercer d'urgence une très grande pression sur M. Benès pour qu'il ne recule pas.

Lord Halifax a autorisé M. Newton de faire une démarche urgente auprès de Benès dans ce sens, si lord Runciman pense que cela est utile.

Il demande que d'urgence nous envoyons des instructions à M. de Lacroix de se concerter avec le ministre britannique et de l'appuyer dans l'action qu'il prend.

518

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Labonne, Ambassadeur de France à Barcelone.

D. n° 749. *Paris, 31 août 1938.*

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la dépêche n° 304 du 30 juin (2) par laquelle vous avez bien voulu me faire savoir, qu'après un débat approfondi au Conseil des ministres et conformément aux instructions du président du Conseil, le ministre des Affaires étrangères vous avait exprimé le souhait du gouvernement espagnol de reprendre en ce qui le concerne des relations officielles avec le Saint-Siège. Il désirait notamment que le gouvernement français ne lui refusât pas en l'espèce ses conseils, ses bons offices et son concours.

J'ai pris connaissance avec un vif intérêt de cette communication et j'approuve la réponse de principe que vous avez faite à M. del Vayo.

Nous ne saurions toutefois nous dissimuler les obstacles qui s'opposent à une reprise de contact.

(1) Voir ci-après les n°s 519, 520, 524, 533.
(2) Lire en fait : n° 314. Cette dépêche est ci-dessus reproduite sous le n° 125.

M. Charles-Roux nous écrit en effet qu'ils tiennent d'une part, à la situation religieuse qui existe toujours en Castille et en Catalogne et d'autre part, au souvenir encore récent de l'explosion de haine qui, au début de la guerre civile, a frappé, sans discrimination, le clergé et les ordres religieux, les sanctuaires et les couvents.

Il lui paraît certain qu'il faudra plus que des paroles — des faits — pour impressionner le Vatican et le convaincre d'une évolution du sentiment populaire à l'égard de l'Église (1).

J'ignore si la situation militaire et politique permet aujourd'hui d'entrer résolument dans la voie de l'apaisement.

En revanche, à observer les événements du dehors, le gouvernement espagnol aurait manifestement le plus grand intérêt à dégager aussitôt que possible la lutte présente de tout aspect confessionnel. A cet égard, la reprise des relations, sous une forme à mesurer, entre Barcelone et le Saint-Siège, serait sans nul doute de nature à produire un effet considérable non seulement sur de larges fractions de l'opinion mondiale, mais encore sur les éléments les plus sages de l'Espagne nationaliste.

Si M. del Vayo et M. Negrin ont la sincère volonté d'aboutir, leur action doit donc, estime M. Charles-Roux, être conçue de la manière suivante :

1. Dans une première phase, et dans l'esprit des 13 points du 1er mai (2), la liberté de conscience et l'exercice régulier du culte devraient être progressivement rétablis dans les grands centres d'abord, puis graduellement étendus au reste du pays; les religieux emprisonnés devraient être autorisés à quitter immédiatement l'Espagne sur leur demande; l'enseignement de l'Évangile devrait être donné aux enfants dont les parents en exprimeraient le désir;

2. Notre ambassadeur auprès du Saint-Siège ferait alors état auprès du Pape de l'évolution de la situation. Il marquerait le désir du gouvernement espagnol d'engager des pourparlers en vue de rétablir des relations officielles avec le Vatican. Il offrirait ses bons offices en vue de ménager une prise de contact à laquelle le Saint-Siège, en raison même de ses principes, ne pourrait plus se dérober.

3. Une personnalité qualifiée serait désignée pour négocier directement avec le Saint-Siège l'établissement d'un régime de libertés religieuses analogue à celui qui existe dans les grandes démocraties de l'Europe occidentale et de l'Amérique — toutes choses égales d'ailleurs.

J'ajoute qu'il conviendrait de faire vite. Le pape actuel a manifesté à maintes reprises son opposition aux doctrines totalitaires. Il est âgé; il serait sans doute heureux d'aboutir avant de mourir. Il peut disparaître; il n'est pas aussi certain que son successeur soit aussi compréhensif.

La première phase de l'opération devrait donc être engagée sans aucun

(1) Sur l'opinion à cet égard de l'ambassadeur de France auprès du Saint-Siège, se reporter à la dépêche n° 271 du 29 août, ci-dessus publiée sous le n° 496.

(2) Sur ces « treize points », voir, au t. IX de la présente série, le n° 305 (note).

délai, de façon que l'intervention de M. Charles-Roux pût s'effectuer vers le début de novembre et la négociation battre son plein avant les fêtes religieuses de Noël.

J'attacherais du prix à connaître d'urgence les vues du gouvernement espagnol sur la suggestion que je vous prie de lui soumettre.

519

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2147, 2148 (1). Réservé. *Londres, 1er septembre 1938, 0 h. 17.*

(*Reçu :* 2 h. 10.)

Sir Robert Vansittart a été chargé de marquer au ministre de Tchécoslovaquie la déception causée à Londres par les tergiversations de M. Benès (2). Il a fait ressortir l'intérêt capital qu'aurait le gouvernement de Prague à prendre une position qui puisse être officiellement et publiquement annoncée et que le gouvernement britannique pourrait présenter à Berlin comme le témoignage des intentions conciliantes des Tchèques. Il a laissé entendre aussi que si la Tchécoslovaquie voulait être sûre de l'appui de la France, il fallait qu'elle eût donné tous les gages nécessaires de son désir d'entente et de son esprit de justice à l'égard des Sudètes.

D'après le peu que lord Runciman a fait savoir à Londres, le mémorandum de M. Benès remettrait en question l'offre d'autonomie par districts que l'on avait fait espérer à M. Kundt et au lieutenant de Henlein. On le déplore d'autant plus au Foreign Office que le chef des Sudètes, dans une conversation tenue hier avec un collaborateur de lord Runciman, avait manifesté des dispositions très raisonnables et avait déclaré que lui-même recommandait la modération à Hitler, espérant qu'un arrangement satisfaisant pourrait être obtenu par des moyens pacifiques. On croyait aussi à Londres, sur la foi d'assurances données par les intermédiaires, que M. Benès était à la veille d'accorder des concessions substantielles de nature à conduire à un accord.

(1) « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Allusion au mémorandum remis le 29 août à lord Runciman par le président de la République tchécoslovaque : voir ci-dessus le n° 517; ci-après les nos 520, 524, 533.

520

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à Prague, Londres.

T. nos 718 à 720, 724 à 727; T. nos 2704 à 2706 2708 à 2712 (1). Très urgent. Réservé. *Paris, 1er septembre 1938, 13 h. 45, 23 h* (2).

Pour Londres. — J'adresse à notre ministre à Prague le télégramme suivant :

Pour Prague. — Suite à mes communications téléphoniques de ce matin.

Pour les deux postes. — Le chargé d'affaires d'Angleterre est venu me trouver cette nuit à minuit pour me faire, de la part de lord Halifax, une communication (3) dont voici le résumé :

Au cours d'une réunion tenue le 24 août M. Benès a offert comme base des conversations à intervenir une proposition en 7 points, comportant notamment la création de trois districts autonomes dans les régions sudètes (4).

Ces propositions ont été assez bien reçues par les représentants sudètes comme base de discussion. Mais le 29 août, M. Benès a remis à lord Runciman un mémorandum qui fait craindre à celui-ci que tout soit remis en question (5). Ce document ne contient en effet que des principes académiques; il est vague et fumeux alors qu'il s'agissait de préciser les propositions sommaires du 24 août.

La déception du conciliateur anglais est très grande. Il craint que si ces propositions sont publiées en cette forme, elles ne fassent plus de mal que de bien. Lord Halifax estime qu'un recul de M. Benès par rapport à son offre du 24 août serait aujourd'hui catastrophique. Il considère comme nécessaire qu'une pression soit exercée d'urgence à Prague pour l'empêcher. M. Newton a été autorisé à faire dans ce sens une démarche urgente auprès du Président dans le cas où lord Runciman l'estimerait utile.

Le secrétaire d'État britannique demandait que l'instruction vous fût envoyée de vous concerter avec votre collègue anglais et de l'appuyer dans son action.

Veuillez vous mettre en rapport sans délai avec M. Newton et faire éventuellement la démarche envisagée. Il parait impossible que M. Benès retire des propositions qu'il a faites spontanément.

(1) « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par avion.
(3) Voir ci-dessus le no 517.
(4) Voir ci-dessus les nos 481, 507, 517,
(5) Voir ci-après les nos 524, 533.

Je vous signale que le Département n'est au courant ni du détail des propositions faites le 24 août ni du fait que M. Benès les aurait retirées le 29 août.

J'ajoute pour votre information que sir Robert Vansittart, sur instructions de lord Halifax, a convoqué hier le ministre de Tchécoslovaquie à Londres pour lui marquer la déception que causent au gouvernement britannique les tergiversations de M. Benès. Cette déception, est d'autant plus grande que le chef des Sudètes, dans une conversation tenue hier avec un collaborateur de lord Runciman, aurait manifesté des dispositions très raisonnables (1).

Même si lord Runciman estime inopportune la démarche auprès de M. Benès prescrite à votre collègue britannique et que je vous ai prié d'appuyer, il me paraît indispensable que vous voyiez d'urgence le président du Conseil et que vous lui teniez le langage le plus ferme.

Le gouvernement tchécoslovaque ne doit jamais perdre de vue que la condition première de notre concours est la certitude que du côté tchèque, existe à tous moments la volonté réfléchie de ne rien négliger dans la recherche d'un accord. La conviction que, par le mémorandum de M. Benès du 24 août, le gouvernement tchécoslovaque avait fait un important pas en avant, a joué un rôle décisif dans l'action britannique de la semaine dernière : rien ne serait donc plus désastreux que des hésitations qui paraîtraient tendre à remettre en question les concessions faites.

Avec toute la fermeté, que commandent notre amitié pour la Tchécoslovaquie et notre volonté de tenir les engagements contractés envers elle, vous direz à M. Hodza que le temps est passé des controverses stériles et des artifices de procédure. Le moyen d'action le plus puissant dont dispose le gouvernement tchécoslovaque auprès du gouvernement et de l'opinion britanniques et même auprès de l'opinion mondiale est l'affirmation explicite et irrécusable d'une volonté d'entente sans arrière-pensée. L'heure n'est plus aux calculs qui peuvent être de mise au début d'une négociation, mais qui, au moment où on approche du dénouement, peuvent être cause des plus graves malentendus. Qu'adviendrait-il si lord Runciman se croyait fondé à déclarer publiquement que, du côté tchécoslovaque, on est revenu sur les propositions dont il s'était cru autorisé à faire état et que, dans ces conditions, il renonce à sa tâche? Qu'adviendrait-il si, à Nuremberg, l'on pouvait proclamer que, contrairement aux affirmations britanniques, aucune proposition nouvelle n'a été en fait soumise aux chefs des Sudètes la semaine dernière? La cause tchèque sera forte dans la mesure où ses représentants feront la preuve, non seulement de leur décision et de leur courage, mais aussi de la largeur de leurs vues et de la sincérité de leur volonté d'entente.

Veuillez le marquer à M. Hodza comme je me propose de le faire moi-même à M. Osusky, avec toute la fermeté qu'autorise et que commande l'amitié française pour la Tchécoslovaquie.

(1) Voir ci-dessus le nº 519.

521

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. sans nº [1]. *Berlin, 1er septembre 1938* [2].

(*Reçu :* 17 h. 35.)

Il résulte d'une circulaire de l'état-major de l'armée du Reich, en date du 20 août, parue au Journal officiel de l'armée nº 51 en date du 25 août, et relative au service supplémentaire des hommes punis, que la libération de la classe aura lieu entre le 24 et le 29 octobre.

Cette circulaire précise que le temps de service accompli par les libérables à partir du 1er octobre et jusqu'au jour de la libération sera compté comme « service supplémentaire après la date de la libération ».

Ainsi se trouve confirmé indirectement que le contingent libérable sera gardé sous les drapeaux de 24 à 29 jours de plus qu'il n'est d'usage [3].

522

M. de Séguin, Chargé d'Affaires de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 760, 761 [4]. Réservé. *Varsovie, 1er septembre 1938, 18 h. 37.*

(*Reçu :* 21 h. 20.)

Sur les instructions de son gouvernement, le chargé d'affaires britanniques a demandé audience au ministre des Affaires étrangères et a fait connaître à M. Beck le désir du gouvernement britannique d'obtenir la coopération du gouvernement polonais dans ses efforts pour arriver à un règlement pacifique de la question des Sudètes sur les bases actuellement en discussion.

M. Beck s'est montré assez surpris et même légèrement inquiet de cette communication comme s'il voyait une sorte de mise au pied du mur, ce qui,

(1) « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par téléphone, en clair.
(3) Le fait avait été annoncé comme probable dès le 15 août, et à plusieurs reprises : voir ci-dessus les nos 385, 411, annexe, 412, 413, 420, 501.
(4) « Reconstitution Fouques-Duparc ».

m'a dit M. Norton, n'était certainement pas dans les intentions de son gouvernement. Après avoir marqué qu'il ignorait les bases sur lesquelles la discussion était actuellement engagée, M. Beck a dit que l'objectif de son gouvernement dans la question tchécoslovaque était d'obtenir pour la minorité polonaise un traitement égal à celui qui serait éventuellement accordé aux autres minorités de la République.

M. Norton n'a pas obtenu du ministre des Affaires étrangères d'autres précisions sur la question des Sudètes ni de réponse positive à sa demande de collaboration.

523

M. TRUELLE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 905, 906. Secret. Réservé. *Washington, 1er septembre 1938, 22 h. 3.*

(*Reçu :* le 2, 8 h.)

Le président Roosevelt a reçu ce matin en audience le sénateur Thoumyre. Après avoir exprimé à notre compatriote ses sympathies personnelles et les sympathies des Américains envers la France, le Président a observé que la situation internationale dépendait de la volonté de M. Hitler. On ne pourrait avoir une impression exacte sur les chances d'une solution pacifique qu'après le discours du Führer à Nuremberg. Si les événements devaient tourner au pire, c'est-à-dire si les Allemands devaient attaquer la Tchécoslovaquie, les États-Unis s'efforceraient immédiatement d'aider la France à tenir ses engagements. Toutefois, le Président a observé qu'afin d'éviter tout malentendu, il ne fallait pas que la France compte sur des envois de troupes ni des prêts d'argent. Quant à ce dernier point, M. Franklin Roosevelt a ajouté que la France et la Grande-Bretagne disposaient d'assez grandes ressources au point de vue crédit pour qu'on trouve une solution à cette question.

Je n'ai pas besoin d'insister sur le caractère très confidentiel et intime de ces déclarations, qui correspondent certainement au sentiment profond, mais personnel du Président. Elles soulignent aussi ce que j'indique dans un autre télégramme sur l'improbabilité d'une déclaration présidentielle dans les jours qui vont venir [1].

[1] Allusion au télégramme nos 900 à 904, du même jour, reproduit ci-après sous le no 529.

524

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. sans nº (1). *Berlin, 1er septembre 1938* (2).

Sir Nevile Henderson, rentré hier soir de Londres par avion, n'a pas été chargé d'une démarche comminatoire, ni même d'une démarche précise, auprès du gouvernement allemand. J'ai cru comprendre qu'il avait été seulement invité à saisir la première occasion favorable pour éclairer, ou achever d'éclairer les dirigeants du Reich sur les positions adoptées par le cabinet britannique. Il verra sans doute prochainement M. von Ribbentrop. Il essaiera d'avoir un entretien particulier avec M. Hitler à Nuremberg. En attendant, il a dîné, dès son retour, avec le secrétaire d'État Weizsäcker, qu'il avait eu la précaution de convoquer avant de partir pour Londres.

Sir Nevile m'a assuré qu'il avait dit à celui-ci tout le nécessaire. Il a, d'ailleurs, trouvé son interlocuteur très inquiet et très soucieux. M. von Weizsäcker n'a pas caché à l'ambassadeur qu'une partie de ses inquiétudes provenait du fait que M. von Ribbentrop demeurait convaincu qu'en aucun cas l'Angleterre ne ferait la guerre, que le chef de la Wilhelmstrasse en donnait la certitude au Chancelier, qu'il n'accueillait et ne transmettait au Führer que les informations orientées dans ce sens. Aussi, le secrétaire d'État a-t-il insisté pour que l'ambassadeur britannique fît en sorte d'avoir une conversation privée avec M. Hitler.

Sir Nevile Henderson s'est montré, au surplus, dans les propos que nous avons échangés ce matin, très opposé à l'idée d'une notification brutale, et plus ou moins comminatoire, au gouvernement du Reich. Pareille démarche, à son avis, n'aboutirait qu'à exaspérer le Chancelier, dans l'état d'esprit où l'on peut supposer qu'il se trouve actuellement.

Mieux vaudrait, selon lui, conserver la ressource de cet ultime avertissement, pour le moment où il n'y aurait plus rien d'autre à tenter.

Or, il estime qu'une autre chance peut encore être courue. Conformément à l'idée qu'il a toujours eue et qu'il a dû défendre et faire accepter par son gouvernement, il pense qu'il est indispensable d'amener les Tchèques à s'accommoder de la création de cantons sudètes véritablement autonomes et, pour y parvenir, d'exercer sur M. Benès la pression la plus énergique, allant jusqu'à laisser entendre à celui-ci que l'appui britannique est à ce prix.

A cette pression, il estime également indispensable que la France s'associe.

Pendant qu'il était à Londres, sir Nevile a eu l'impression, sur la foi des

(1) Archives de l'ambassade.
(2) Par courrier, en clair.

nouvelles apportées par M. Ashton-Gwatkin, et dont M. Cambon, du reste, a eu connaissance, que M. Benès allait céder, ou même qu'il avait déjà cédé (1).

Mais, en rentrant à Berlin, il a reçu communication d'un télégramme de lord Runciman, disant que le président de la République tchécoslovaque avait, de nouveau, battu en retraite ou plutôt que, loin de s'attacher à préciser la nature et le fonctionnement des cantons autonomes envisagés, il s'appliquait à les envelopper dans des formules vagues et académiques (2).

Sir Nevile en marquait une grande impatience et une vive irritation, qui n'étaient que l'envers des sentiments rassérénés, que l'on pouvait, à la même heure, constater dans les bureaux de la chancellerie du Reich (cf. mon télégramme : « Après deux jours d'un répit relatif... » expédié par le même courrier) (3).

Mais peut-être, depuis le 29 août, M. Benès aura-t-il surmonté ses hésitations, ou ses difficultés?

525

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. sans nº (4). *Berlin, 1er septembre 1938* (5).

Après deux jours d'un répit relatif, pendant lequel elle avait témoigné d'une certaine hésitation, sinon d'une certaine modération (6), la presse allemande a repris, sur le ton de violence qu'elle a adopté depuis des mois, ses polémiques contre la Tchécoslovaquie. De nouveau, à propos d'incidents variés, ses colonnes sont remplies de réquisitoires furieux et de sourdes menaces.

Ce qui me frappe davantage, c'est qu'en même temps, les bureaux de la chancellerie du Reich, si troublés, si décontenancés et si irrités, au lendemain du discours de sir John Simon (7), paraissent aujourd'hui rassurés; leur émotion est tombée. « Du côté de l'Angleterre, y entend-on dire, les nouvelles sont bonnes! La situation est rétablie! »

Les raisons qui expliquent ce changement d'état d'esprit sont faciles à saisir. L'entretien que j'ai eu avec sir Nevile Henderson (8), à son retour de Londres, m'a, du reste, montré qu'elles n'étaient pas sans fondement.

(1) Allusion au mémorandum tchécoslovaque du 24 août : voir ci-dessus les nos 481, 507, 517, 520.
(2) Voir ci-dessus les nos 517, 520, ci-après le nº 533.
(3) Télégramme du même jour, reproduit sous le nº 525.
(4) Archives de l'ambassade.
(5) Par courrier, en clair.
(6) Voir ci-dessus le nº 515.
(7) Prononcé à Lanark : voir ci-dessus les nos 484 (note), 486, 500.
(8) Voir ci-dessus le nº 524.

Les milieux dirigeants du Reich croient savoir, et sans doute ne se trompent-ils pas, que le cabinet britannique estime qu'il ne peut y avoir de solution pacifique de la crise actuelle que sur la base de la création de cantons allemands et de l'octroi aux Sudètes d'une autonomie, plus ou moins analogue au *Home Rule* irlandais. Ils croient savoir que le cabinet britannique emploiera toute son autorité pour que M. Benès se rallie à cette solution.

Or, l'Allemagne ne demande pas autre chose. Car, si Prague accepte, le Reich aura remporté un succès diplomatique, dont il pourra se contenter provisoirement; la satisfaction totale de ses ambitions sera ajournée à plus tard; mais elle viendra à son heure; car le ver sera dans le fruit, et le fruit tombera.

Si, au contraire, Prague refuse — *et l'on reste persuadé, ici, que jamais M. Benès ne donnera un assentiment complet et exempt d'équivoque à une autonomie véritable des cantons sudètes* — l'Angleterre lui donnera tort et, peut-être, se retirera du jeu.

C'est ce que les dirigeants hitlériens escomptent, dès l'origine. C'est en prévision d'une semblable évolution des choses qu'ils ont accueilli avec faveur la mission de lord Runciman, convaincus d'avance qu'elle aboutirait à un échec, dont la faute serait imputable à l'intransigeance tchèque.

Dans leur esprit, si l'Angleterre se désintéressait du litige, la France serait, par-là même, réduite à l'impuissance; et ainsi se vérifierait la prédiction souriante qu'ils faisaient couramment avant le discours de sir John Simon et qu'ils renouvellent aujourd'hui, après avoir paru douter d'eux-mêmes pendant quarante-huit heures : « Nous nous rendrons maîtres de la Tchécoslovaquie, et il n'en résultera pas de guerre générale ! »

Il reste à espérer que l'Angleterre et la Tchécoslovaquie, éclairées sur ces calculs, sauront manœuvrer de manière à les déjouer.

526

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. sans nº (1). *Berlin, 1er septembre 1938* (2).

Dans ses propos, l'ambassadeur d'Angleterre à Berlin se montre volontiers sévère pour le gouvernement tchécoslovaque et notamment pour M. Benès; et sans doute n'apprécie-t-il pas avec une suffisante équité les difficultés intérieures avec lesquelles ce dernier est aux prises.

Mais quand on se demande aujourd'hui, dans un esprit strictement réaliste,

(1) **Archives de l'ambassade.**
(2) **Par courrier, en clair.**

comment M. Hitler pourrait encore être retenu et la paix sauvegardée, on n'échappe pas aux conclusions suivantes :

Si le cabinet de Londres déclarait plus catégoriquement qu'il ne l'a dit jusqu'ici que, *dans tous les cas* où l'Allemagne userait de violence à l'égard de la Tchécoslovaquie et où entrerait en jeu le concours promis à ce pays par la France, l'Angleterre se porterait immédiatement et avec toutes ses forces aux côtés de la France, il est probable (et encore sir Nevile Henderson en doute-t-il) que le Chancelier, malgré l'immense travail auquel il a fait procéder depuis plus de deux mois, précisément pour éviter le retour d'un 21 mai, hésiterait et reculerait.

Mais nous savons que le cabinet britannique n'ira pas au-delà des paroles prononcées par M. Chamberlain le 24 mars et répétées par sir John Simon à Lanark (1) et qu'il n'effectuera une démarche directement comminatoire qu'à la dernière minute, et peut-être trop tard, à l'exemple de sir Edward Grey, en 1914.

Dans ces conditions, la création de cantons sudètes doués d'une large autonomie dans le cadre de l'État tchécoslovaque apparaît comme la seule voie sur laquelle il y ait chance sinon d'aboutir à un accord, du moins de prolonger la discussion et de gagner du temps. Car c'est ce que les Sudètes ont demandé en principe.

Se déclarer insatisfait, exiger davantage, refuser des délais pour étudier les modalités d'application, serait un aveu de mauvaise volonté, de mauvaise foi et d'intentions conquérantes.

Pareil aveu porterait aux Sudètes et à Hitler un préjudice moral considérable, non seulement auprès de l'opinion internationale, mais auprès des Allemands eux-mêmes. Avec l'Angleterre, les Dominions, les États-Unis en seraient scandalisés. Une atmosphère de réprobation universelle entourerait, et, peut-être, paralyserait le IIIe Reich.

Soutiendra-t-on que, si le Führer reculait devant cette perspective, le conflit germano-tchèque renaîtrait, cependant, à brève échéance; car l'ambition allemande est claire; elle vise à l'annexion des Sudètes et au démembrement de la Tchécoslovaquie.

Ce n'en serait pas moins un précieux bénéfice que de reculer l'échéance en question, et l'on serait presque en droit de penser qu'aussi longtemps que durera le régime national-socialiste ou le régime fasciste, la paix ne sera jamais qu'une guerre retardée.

Je crains, à la vérité, et c'est ce qui m'incite à rédiger les présentes réflexions, que M. Benès n'ait tendance à sous-estimer, d'une part, l'ampleur des préparatifs militaires auxquels se livre l'Allemagne et le caractère farouche des résolutions que M. Hitler est capable de prendre, et à surestimer, d'autre part, les certitudes qu'il croit avoir de trouver, *en tout état de cause*, des appuis extérieurs, et notamment l'appui anglais. C'est une erreur de ce genre qui a été fatale à M. Schuschnigg.

(1) Le 27 août : voir ci-dessus les nos 484 (note), 486, 500.

527

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. sans nº (1). *Berlin, 1er septembre 1938* (2).

M. Lauret, correspondant du *Temps* à Berlin, est rentré aujourd'hui de Paris en automobile. Il a passé par Kehl et Carlsruhe. Il a été stupéfait de ce qu'il a vu. Il a eu l'impression que toute la région rhénane était en état de prémobilisation et se préparait fiévreusement à la guerre. Les routes principales étaient barrées, y compris la route de Heilbronn à Nuremberg, c'est-à-dire jusqu'à une distance considérable à l'intérieur du territoire; des postes militaires arrêtaient et interrogeaient les voyageurs. Partout, M. Lauret a rencontré d'interminables convois de camions, des trains transportant du matériel d'artillerie et des tanks, des villages occupés par la troupe. Partout des équipes d'ouvriers remuaient la terre, souvent même au milieu de moissons encore sur pied, ou non ramassées.

Le correspondant du *Temps*, d'ordinaire optimiste, en a conclu que de graves événements étaient imminents.

528

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2158 à 2165. Réservé. *Londres, 1er septembre 1938* (3).

Lord Plymouth m'a entretenu hier de son projet d'envoyer le secrétaire du Comité à Barcelone et à Burgos pour tâcher d'éclaircir la position réelle des autorités espagnoles et en particulier celle du général Franco. Je lui ai demandé pourquoi il ne faisait pas faire cette enquête par l'agent britannique qui a été précédemment chargé de transmettre à sa destination la communication du Comité (4). Il a fait valoir l'ignorance où se trouve sir Robert Hodg-

(1) Archives de l'ambassade.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Par fil.
(4) Allusion au plan de retrait des volontaires et de contrôle adopté le 5 juillet : voir ci-dessus le nº 155 (note).

son en ce qui concerne les détails du plan. M. Hemming, qui le connaît à fond, est à peu près seul en mesure d'approfondir les intentions des nationalistes espagnols et de déterminer si leurs objections sont irréductibles ou constituent un simple moyen de marchandage. Bien entendu, M. Hemming n'aurait aucun pouvoir pour négocier. Il rapporterait au Comité des précisions qui permettraient à celui-ci de prendre ensuite sa détermination. J'ai déclaré à lord Plymouth que je ne pensais pas que le gouvernement français s'opposât à l'envoi de M. Hemming en Espagne, mais que d'autres membres du sous-Comité et singulièrement l'U.R.S.S. se montreraient sans doute moins accommodants. Avant de faire officiellement sa proposition aux autres délégués, le Président m'a prié de sonder les dispositions de mon collègue soviétique et d'essayer de le rallier à cette procédure, qui lui paraît le seul moyen de sortir de l'impasse actuelle.

J'ai donc vu tout à l'heure M. Maïsky. Après avoir parlé longuement du conflit intérieur tchécoslovaque, qu'il reconnaît être actuellement le danger capital pour le maintien de la paix, je l'ai interrogé sur la question espagnole. L'ambassadeur de l'U.R.S.S. s'est montré très réservé sur l'accueil que son gouvernement réserverait à la suggestion de lord Plymouth. Il a demandé, comme je m'y attendais, pourquoi le Comité ne serait pas appelé à se prononcer à cet égard. Je lui ai fait observer qu'en cherchant à obtenir des éclaircissements, lord Plymouth restait dans les termes de la résolution du 6 juillet. Au contraire, c'est en convoquant le Comité qu'il prendrait une initiative puisqu'il semblerait par-là considérer comme définitive une note dont le caractère et la portée prêtent à contestation [1]. D'autre part, une réunion du sous-Comité ne conduirait qu'à des discussions sans issue et, en la réclamant, le représentant de l'U.R.S.S. apparaîtrait comme désireux surtout de ruiner le plan si laborieusement échafaudé. M. Maïsky n'en croit pas moins que son gouvernement s'opposera à tout ce qui paraîtrait favoriser les prétentions du général Franco. Peut-être accepterait-il d'entrer dans les vues de lord Plymouth si l'équilibre était préalablement rétabli entre les deux partis par une réouverture, au moins clandestine, de la frontière des Pyrénées.

Je lui ai démontré qu'une décision de ce genre ne tournerait pas à l'avantage du gouvernement de Barcelone. Aucun secret ne peut être gardé en pareille matière. Les Italiens nous accusent dans leur presse de laisser passer du matériel prohibé. Mais s'ils en étaient convaincus, ils en tireraient aussitôt prétexte pour lancer sur la Péninsule une masse considérable d'hommes et d'engins de guerre, dont ni la France ni la Russie ne pourraient fournir l'équivalent, étant donné la situation en Europe centrale.

M. Maïsky a continué la discussion en déclarant, à titre d'ailleurs purement personnel, que son gouvernement ne se tiendrait pour satisfait que s'il obtenait à tout le moins des garanties pour le passage à travers la France du matériel de provenance russe et de destination non précisée. Je me suis refusé bien entendu à suivre mon interlocuteur dans ses marchandages et, comme il me

(1) Allusion à la récente réponse du gouvernement de Burgos, dont le texte est ci-dessus reproduit sous le nº 389.

faisait remarquer que nous aurions peut-être à regretter, en cas de conflit général, d'avoir à défendre notre frontière des Pyrénées, j'ai répliqué que ce n'était pas là une raison pour précipiter les événements et pour augmenter dès aujourd'hui l'insécurité du voisinage espagnol.

Malgré le ton un peu vif du débat, qu'atténuent d'ailleurs nos bonnes relations personnelles, je n'ai pas eu l'impression que M. Maïsky soit disposé à pousser à fond son opposition contre la procédure envisagée par lord Plymouth. C'est l'avis que j'ai donné à ce dernier, en l'engageant toutefois à bien définir la portée de la mission éventuelle de M. Hemming et à spécifier qu'il ne s'agit pas ainsi de faire traîner les choses en longueur. On peut se demander en effet si, dans les périlleuses circonstances que traverse l'Europe, l'Allemagne et l'Italie sont sincèrement décidées à faire aboutir un plan destiné à libérer l'Espagne de l'hypothèque étrangère.

Lord Plymouth m'a assuré que dans son esprit, il ne pouvait être question de changer les lignes maîtresses du plan sur lequel l'accord s'est réalisé. Il est impossible en particulier d'avancer, comme le demande le général Franco, la date de la reconnaissance aux insurgés du statut de belligérants (1). Sur un ou deux points d'ordre pratique, des concessions pourraient être envisagées, par exemple l'inclusion de tous les volontaires étrangers dans le plan de retrait, qu'ils soient ou non originaires de pays adhérents à l'accord de non-intervention. Un problème également discutable serait une extension de la liste des articles prohibés. Il resterait à voir si une satisfaction de prestige peut être accordée au général Franco, sans entamer les bases fondamentales de la résolution du Comité.

D'autre part, lord Plymouth a conscience du rôle qu'ont pu jouer l'Italie et l'Allemagne dans les objections ou les réticences des nationalistes. Il se propose d'attirer sérieusement l'attention de leurs représentants sur les responsabilités qu'encourraient ces deux puissances au cas où le général Franco maintiendrait son attitude négative.

529

M. Truelle, Chargé d'Affaires de France à Washington,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 900 à 904. Secret. *Washington, 1er septembre 1938.*

Certaines informations venues de Londres ont signalé comme possible une nouvelle déclaration du président Roosevelt sur la situation internationale. D'autre part, une correspondance du *New York Herald Tribune* a annoncé

1) Il faut se reporter à cet égard à la note verbale du gouvernement de Burgos en date du 15 août, ci-dessus reproduite sous le no 389.

que le gouvernement britannique allait demander au gouvernement américain certaines indications sur son attitude en cas de conflit entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne.

Cette dernière information est en contradiction absolue avec ce que m'a déclaré hier l'ambassadeur d'Angleterre sur la prudence à laquelle son pays était tenu vis-à-vis des États-Unis et sur la nécessité de laisser les États-Unis poursuivre en toute indépendance leur évolution. D'autre part, j'ai su d'excellente source qu'aucune démarche n'a été faite par le gouvernement britannique, qui s'est borné à mettre M. Kennedy exactement au courant de la situation. Le département d'État n'a pas voulu démentir cette nouvelle, parce que, ce faisant, il eût été obligé de donner des précisions et d'affirmer ainsi sa neutralité en cas de conflit, tandis qu'il préfère laisser planer un doute sur ses intentions.

Actuellement le département d'État et très probablement le président Roosevelt examinent par quels moyens ils pourraient aider la Grande-Bretagne et la France. A chaque occasion, mes collaborateurs et moi constatons l'anxiété avec laquelle les principaux agents du département d'État observent les événements et à quel point certains d'entre eux souhaitent que la Grande-Bretagne maintienne une attitude aussi ferme que possible et résiste aux entreprises du gouvernement du Reich.

Toutefois, ces mêmes gens indiquent que le Président et le secrétaire d'État ont été, dans leurs récents discours [1], jusqu'à la limite de ce que leur permet actuellement l'état de l'opinion américaine. En répétant leurs précédentes déclarations, MM. Roosevelt et Hull risqueraient certainement de soulever des polémiques et des oppositions qui les obligeraient à battre en retraite. Devant l'imminence du danger, on constate ici une nervosité et une inquiétude qui donneraient aux partisans de l'isolement bien des occasions de reprendre une influence qui va diminuant.

Il faut ajouter que le Président est actuellement engagé en pleine lutte électorale. Hier, deux candidats qu'il avait soutenus en Californie et en Caroline du sud ont été battus; dans de prochaines élections, les chances de succès de ses partisans sont problématiques. Ces résultats sont uniquement dus à des motifs d'ordre intérieur et même local, mais ils préoccupent certainement le Président, qui, en paraissant prendre dans les circonstances actuelles une initiative sur le terrain extérieur, pourrait craindre de la voir discutée aujourd'hui dans les campagnes électorales.

Cet ensemble de considérations ne rend donc guère probable une intervention immédiate des membres du gouvernement américain. Ils attendront le discours de Nuremberg et le développement de la situation. Si celle-ci venait à s'aggraver, peut-être le Président tenterait-il un suprême effort pour venir publiquement en aide à l'Angleterre et à la France, ce qui correspondrait à ses vœux et à ceux de certains de ses collaborateurs, qui visiblement rongent leur frein d'être obligés de se borner à ce rôle de spectateurs.

[1] Allusion aux allocutions du 18 (à Kingston) et du 27 août : voir ci-dessus les nos 393 (et note), 488 (note), 509

530

2e Bureau de l'État-Major de l'Armée

Compte rendu de renseignements (1)

Secret. *1er septembre 1938.*

I. Arrivée des troupes allemandes à proximité des frontières occidentales.

Depuis le mois de mai, la présence d'un grand nombre de détachements provenant de corps de troupe stationnés dans les régions les plus diverses de l'Allemagne, avait été constatée dans la zone frontière.

La répartition de ces détachements, employés aux travaux de fortification, ne semblait correspondre à aucune préoccupation d'ordre tactique.

Depuis le 25 juillet, de nouveaux apports de troupes ont été signalés dans la région frontière et, fait nouveau, il s'agit de régiments complets.

Parmi les éléments récemment arrivés, ont été identifiés :

Dans la région est de Venloo.

Depuis le 25 juillet, le 1er groupe d'escadrons du 6e régiment de reconnaissance (unité organique de la 1re division légère de Wuppertal).

Dans la région de la Sarre.

Deux et peut-être trois régiments du IXe C.A. (Kassel) à savoir :

— *À Saint-Ingbert : le 88e R.I.* (15e D.I.) arrivé le 28 août de Nassau;

— *À Neunkirchen :* un régiment arrivé le 30 avril et dont le numéro n'a pu être identifié.

En outre, doit arriver incessamment dans la même région le gros du 36e R.I. (9e D.I.) venant de Butzbach. Régiment qui avait déjà dans cette région des détachements aux travaux.

Dans le Palatinat, entre Rhin et la Hardt.

Depuis le 30 août, les régiments d'infanterie de la 33e D.I. (XIIe C.A.), à savoir :

— *dans la région de Buchelberg-Scheidt-Berg-Neuburg* : le 110e R.I. venant de Heidelberg-Mannheim;

(1) Extrait des archives de la Guerre. Le document porte la mention manuscrite du général Gamelin : *A montrer au Ministre.*

— *dans la région de Minfeld-Freckenfeld :* le 115e R.I. venant de Darmstadt-Worms (le 104e R.I. tient normalement garnison à Spire et Landau).

Au total : resserrement du dispositif de la 33e D.I. du XIIe C.A. sur la frontière et apport d'éléments de deux D.I. au moins du IXe C.A. (Kassel) dans la région de la Sarre.

Enfin, *d'autres renseignements* signalent que :

1° Des troupes nombreuses sont attendues dans la *région de Kehl,* où les écoles, bâtiments publics et privés disponibles ont été réquisitionnés par l'autorité militaire pour une durée de six semaines.

2° Des éléments importants seraient rassemblés dans la région N. de Bâle (renseignement non recoupé).

3° Les 6e et 16e divisions du VIe C.A. (Münster) renforcées de réservistes reviendraient à partir du 2 septembre dans la région où elles ont été employées aux travaux de fortification jusqu'au 10 août dernier, à savoir :

— la région comprise entre Ahrgebirg et Düren pour la 1re, les régions de Düren-Erkelenz pour la 2e.

Il est encore impossible, à l'heure actuelle, de préciser le but de ces mouvements.

D'après les déclarations d'un homme de l'une des unités récemment débarquées, les troupes ne seraient pas employées comme travailleurs, mais comme troupes de couverture.

Il n'est cependant pas impossible qu'elles soient utilisées pour les travaux de fortification, dont l'avancement a été jugé insuffisant par Hitler.

Mais, même dans ce cas, il est possible que les unités récemment arrivées travaillent groupées dans les secteurs qu'elles auraient éventuellement à occuper et à défendre. Leur déplacement correspondrait ainsi à une double fin.

Le genre d'activité auquel se livreront ces unités et que recherche le S.R. apportera sans doute des éclaircissements sur ce point.

II. Éventualité d'une action de force contre la Tchécoslovaquie.

D'après un renseignement de très bonne source, *le S.R. allemand aurait la conviction que l'affaire tchécoslovaque se réglerait avant la fin du mois de septembre,* après le congrès de Nuremberg (concordance avec des renseignements antérieurs) [1].

Il s'attendrait à une guerre et estimerait qu'en cas de conflit, la Yougoslavie serait neutre, ainsi que la Hollande, à moins, pour cette dernière puissance, que les troupes allemandes ne soient amenées à l'envahir.

(1) Sur ces renseignements, voir ci-dessus les nos 458, 506.

531

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 773. *Londres, 1er septembre 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 11 octobre.)

Lorsqu'on relit certains articles que la presse britannique a publiés au cours des cinq derniers mois à propos des affaires de Tchécoslovaquie, on ne peut manquer d'être frappé par l'évolution qui s'est produite à cet égard dans l'opinion publique du Royaume-Uni. Il est intéressant de comparer les réactions des journaux au lendemain du discours prononcé par M. Chamberlain à la Chambre des Communes le 24 mars [1], puis pendant les journées d'alerte du mois de mai et enfin ces jours-ci, à l'occasion du discours de sir John Simon à Lanark [2]. D'une façon générale, il ressort de cette comparaison que l'opinion anglaise a acquis depuis le mois de mars une notion beaucoup plus précise du différend germano-tchèque, des problèmes qu'il pose et de ses conséquences éventuelles.

*
* *

Sans doute, le discours du Premier ministre au Parlement rencontra-t-il, le 25 mars, l'approbation de la majorité des journaux. La presse gouvernementale est unanime à reconnaître qu'il ne pouvait pas aller plus loin et qu'il a fait preuve à la fois de fermeté et de circonspection. Certaines feuilles libérales jugent qu'il y a là un avertissement salutaire. L'opinion reste néanmoins assez divisée dans son approbation comme dans ses critiques. C'est ainsi que le *Yorkshire Post* (conservateur), tout en admettant que le discours dépasse ce que l'on pouvait attendre, émet des doutes quant à l'efficacité de la politique gouvernementale. Les journaux de l'opposition trouvent que M. Chamberlain n'est pas allé assez loin et ne cachent pas leur déception. Tandis que pour le *News Chronicle* l'avertissement est insuffisant, le *Daily Herald* accuse ouvertement le Premier ministre d'isolationnisme. « M. Chamberlain, écrit-il, prétend que nous n'avons pas d'intérêts vitaux en Tchécoslovaquie! Pas d'intérêts vitaux! Alors que nous pouvons risquer notre vie à cause d'un simple incident qui s'y produira. »

Quant aux journaux conservateurs du groupe Beaverbrook et du groupe Rothermere, ils donnent libre cours à leurs tendances isolationnistes. Le

(1) Sur ce discours voir, au t. IX de la présente série, les nos 40 (et note), 42, 48 (note).
(2) Prononcé le 27 août : voir ci-dessus les nos 484 (note), 486, 500.

Daily Express manifeste un vif mécontentement. « Les partisans de l'isolement, écrit-il, veulent que l'Angleterre reste à l'écart des querelles continentales. Tout ce qu'on leur a promis, c'est qu'on ne s'engagera pas d'avance à entrer en guerre pour le compte des Tchèques. » Le *Daily Mail*, pour sa part, juge plus habile d'exulter, mais en présentant le discours comme un reflet de sa propre politique. « Nous réarmons, écrit-il, et nous nous tenons à l'écart. Ces deux principes fondamentaux deviennent maintenant les piliers de la politique britannique. »

La presse semble donc à cette époque subir des influences de partis extrêmement nettes et envisager le problème comme une hypothèse propice aux discussions. C'est sur un ton détaché que le *Times* résume la situation : « Le groupement militaire que l'opposition voudrait voir se constituer, écrit-il, est au moins prématuré. Seuls des faits et des obligations pourraient l'imposer ».

*
* *

Les réactions ne sont déjà plus tout à fait les mêmes deux mois plus tard. Elles sont en tout cas plus intenses lorsque, le 21 mai, des mouvements de troupes sont signalés en Allemagne à la frontière tchécoslovaque [1]. Le *Times* définit assez bien l'anxiété de l'opinion : « Cette propagande (la propagande allemande) ressemble tant à celle qui a précédé l'Anschluss qu'elle donne à divers observateurs le sentiment que le gouvernement du Reich ne croit plus aujourd'hui à la possibilité de résoudre le problème tchèque par d'autres moyens que l'intervention directe de l'Allemagne. »

La presse évoque le discours du 24 mars, mais il ne s'agit plus cette fois-ci de poser un principe. Il s'agit de l'appliquer dans des circonstances précises. Les démarches anglaises à Berlin et à Prague, les mesures de sécurité prises par le gouvernement tchécoslovaque, la collaboration de Londres et de Paris, l'attitude du gouvernement français — à la fermeté duquel on rend hommage — rencontrent un assentiment général. Le *Daily Herald* déclare le 24 mai que la méthode adoptée était la bonne : « L'Allemagne, écrit le journal travailliste, a compris que si elle voulait résoudre le problème par les armes, elle courrait de grands risques et que, par contre, si la paix était maintenue, tout serait fait pour aboutir à un règlement juste et honorable des difficultés ».

Toutefois, l'harmonie est loin de régner. Le *Daily Express* du 21 mai accuse la presse de dramatiser les choses et prêche l'isolement avec plus de véhémence que jamais. « Isolement, écrit-il, cela veut dire que la Grande-Bretagne ne prend pas l'engagement de défendre l'Abyssinie, l'Autriche, la Chine et la Tchécoslovaquie. Les trois premiers clients ne dépendent déjà plus de nous. Nous sommes heureux de croire qu'il va bientôt en être de même du quatrième. » Les journaux isolationnistes, quitte à reconnaître un peu plus tard que l'inquiétude n'était pas dénuée de toute raison, refusent de s'alarmer :

[1] Voir, au t. IX de la présente série, les nos 378, 380, 381, 382, 384, 386, 391, 394, 397, 398, 400, 401.

« Les Allemands n'entreront pas en Tchécoslovaquie, écrit le *Daily Express* à la date du 23 mai. Ni la France, ni l'Allemagne, ni la Tchécoslovaquie ne veulent la guerre, et surtout pas la Grande-Bretagne, qui ne saurait y être mêlée. » Quant au *Daily Mail*, il s'en prend une fois de plus au pacte russo-tchèque et au pacte franco-russe (23 mai) et finalement interprète les démarches britanniques dans un sens isolationniste (24 mai).

Sur le fond même du problème, des journaux comme le *Times* et le *Daily Telegraph* se montrent extrêmement circonspects et — tenant compte de certains conseils officieux — évitent tout commentaire qui pourrait provoquer l'Allemagne. Ils se gardent de trop souligner le caractère des démarches effectuées à Berlin et à Prague par le gouvernement britannique pour insister davantage sur ses efforts de conciliation. « Il est essentiel, écrit le *Times* du 23 mai, que la Grande-Bretagne garde la confiance des deux partis... Le gouvernement britannique a le plus grand désir de jouer un rôle de médiateur entre les deux partis s'il est possible de le faire... Le mieux est d'essayer de créer une atmosphère plus calme et plus détendue, dans laquelle des négociations entre le gouvernement tchécoslovaque et le parti allemand des Sudètes pourraient être entreprises. » Le journal conservateur revient dès le lendemain sur cette idée. « L'activité du gouvernement britannique, écrit-il, a donné l'impression d'être réfléchie et de n'avoir jamais perdu de vue la méthode des négociations pacifiques... Il n'a pas été question seulement d'accepter les faits accomplis, mais d'aider à diriger et à contrôler le cours des événements. » Ce sont là des signes avant-coureurs de la mission Runciman.

*
* *

Les divergences qui se manifestaient encore dans les journaux au mois de mai sont devenues ces jours-ci, comme l'ambassade l'a indiqué dans ses télégrammes de presse, infiniment moins précises. Le ton de la controverse a presque complètement disparu. Certes, des nuances subsistent, mais aucune voix ne s'est élevée pour critiquer le discours de sir John Simon à Lanark, ni pour désapprouver le communiqué publié le même jour par le Foreign Office [1].

De la lecture de la presse se dégage l'impression qu'elle a conscience de ses responsabilités et est d'accord pour que « l'on mette la puissance britannique dans la balance ». Si certaines feuilles, comme le *Manchester Guardian*, émettent l'avis qu'on aurait peut-être pu se montrer plus net, c'est pour admettre aussitôt que les gouvernements se parlent plus librement dans des conversations « entre quatre murs ». Quant au *Daily Herald*, il s'est exprimé lundi dernier (29 août) dans des termes qu'il convient de rappeler : « Il ne s'agit plus de faire les matamores, écrit-il, mais il ne faut pas non plus que les Allemands se trompent et que leur politique soit faussée par des illusions. Il faut parler franc. Le plus grand danger, c'est que le Reich escompte le succès d'une entreprise contre les Tchèques en se persuadant que le conflit sera

[1] **Voir ci-dessus le n° 483.**

isolé. C'est cette erreur tragique qui, en 1914, a conduit l'Autriche à sa perte. Il était donc sage de répéter l'avertissement du Premier ministre. Le discours de Lanark aurait pu être encore plus précis mais, tel qu'il est, nous espérons qu'il sera compris à l'étranger et qu'il sera compris comme l'expression des vues d'une nation unie, consciente de ses responsabilités. »

Fait non moins caractéristique, les journaux de lord Beaverbrook et de lord Rothermere ne prêchent plus l'isolement (1). Dans la mesure où ils se tournent encore avec une certaine vivacité vers le gouvernement, ce n'est plus pour l'adjurer de se tenir à l'écart, mais pour lui demander d'éclairer le peuple anglais puisque celui-ci peut être appelé à faire la guerre. Ils n'écartent donc plus *a priori* l'éventualité d'une intervention armée de la Grande-Bretagne sur le continent. D'autre part, ils ne témoignent pas leur parti pris habituel contre la Tchécoslovaquie. Le *Daily Mail* souligne même l'importance des concessions faites par le gouvernement de Prague. Ce matin encore, l'éditorial du journal de lord Rothermere contenait des allusions très nettes au rôle que la Grande-Bretagne a joué pendant la dernière guerre et qu'elle est susceptible de jouer encore. Je crois même devoir signaler que la rédaction du *Daily Mail* a eu soin d'attirer tout spécialement l'attention d'un des rédacteurs de l'agence Havas sur l'esprit dans lequel cet éditorial est rédigé.

Il est bien certain que la campagne menée par la presse allemande contre la Tchécoslovaquie, alors que la mission de lord Runciman n'a pas encore pris fin, la mobilisation, camouflée en manœuvres, de plus d'un million d'Allemands, l'autorisation donnée aux Sudètes par leurs chefs de porter des armes et d'assurer eux-mêmes leur sécurité (2), les efforts de Berlin pour utiliser une fois de plus, au moyen de fausses nouvelles, l'épouvantail communiste (3), sont autant de faits qui ont indisposé le public anglais à l'égard de l'Allemagne et l'ont choqué dans sa conception instinctive du *fair play*. Sans doute, certains journaux comme le *Times*, notamment, trouvent-ils plus sage de ne pas prendre parti ouvertement dans le différend tchécoslovaque, afin de ne pas compromettre le succès des négociations, et ont-ils soin de faire une distinction entre l'attitude des Sudètes et celle du parti nazi allemand. Il n'en reste pas moins que l'opinion du peuple anglais paraît être à peu près faite et qu'à moins d'événements nouveaux ou de fausses manœuvres elle ne semble pas devoir changer du jour au lendemain. Il va de soi que sa décision finale n'est pas encore prise, mais l'atmosphère dans laquelle il pourrait la prendre est déjà formée.

La page de photographies que le *News Chronicle* d'hier consacrait aux réactions de M. Smith en Angleterre et de M. Dupont en France, et d'où il ressortait que M. Smith se montrait plus résolu que M. Dupont, n'a peut-être qu'une valeur pittoresque. Il est peu probable néanmoins qu'elle aurait pu paraître il y a quelques mois sans susciter de vives protestations de la part d'autres journaux.

Autre indice qui mérite d'être noté, les discours de M. Winston Churchil

(1) Sur cette évolution, voir ci-dessus le n° 489.
(2) Voir ci-dessus les n°s 468 (et note), 483.
(3) Voir ci-dessus le n° 468 (note).

revêtaient naguère encore un caractère presque sensationnel et tranchaient avec netteté sur ce fond de décor particulier que constitue l'opinion d'un pays. Il n'en est plus de même aujourd'hui. Le discours qu'il a prononcé le 27 août permet de constater que l'état d'esprit général n'est plus aussi différent du sien [1]. Il ne faudrait pas en conclure que l'influence de l'ancien Premier lord de l'Amirauté qui, malgré son prestige personnel, reste assez limitée, s'est fait sentir sur l'opinion. Mais l'évolution des événements a modifié le point de vue des Anglais sur l'attitude de leur pays vis-à-vis des problèmes continentaux, si bien que les voix au milieu desquelles celle de M. Winston Churchill se détache, n'ont plus la même intonation qu'auparavant.

532

M. Arvengas, Consul général de France à Hambourg,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 213. *Hambourg, 1er septembre 1938.*

(*Reçu :* Cabinet, 7 septembre; Dir. pol., 12 octobre.)

Dans certains milieux d'affaires de Hambourg, on ne cache pas de très sérieuses préoccupations inspirées par la situation économique et financière.

Soit que les commandes se raréfient, soit que les matières premières fassent défaut, on observerait dans de nombreuses branches un ralentissement de l'activité industrielle, qui paraît devoir s'aggraver dans les mois prochains.

On estime que le système financier inauguré en avril dernier, et qui marque un retour à l'orthodoxie financière, ne pourra pas être maintenu longtemps. Dans quelques mois, les remboursements des bons obligeraient à recourir à une importante inflation.

Ainsi apparaîtrait le double danger du chômage et de l'inflation.

Les dirigeants de l'Allemagne, selon une opinion assez répandue, préféreraient se jeter dans la guerre plutôt que de voir réapparaître ces deux maux. Ils se sont brusquement enorgueillis d'avoir vaincu le chômage et ils se sont formellement interdit de procéder à l'inflation. Seule la guerre légitimerait à leurs yeux le recours à l'inflation.

[1] Dans cette allocution prononcée à Theydon-Bois (Essex), M. Churchill déclarait : « La guerre n'est certainement pas inévitable, mais le danger que court la paix ne disparaîtra pas tant que les armées formidables que vient de lever l'Allemagne n'auront pas été licenciées... Les légendes qui ont été répandues au sujet d'un prétendu complot marxiste en Tchécoslovaquie et les ordres de s'armer et de se défendre donnés aux Allemands des Sudètes sont des signes inquiétants, semblables à ceux qui précédèrent l'invasion de l'Autriche ».

533

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2170 à 2179 [1]. Secret. Réservé. *Londres, 2 septembre 1938, 19 h. 50, 19 h. 30.*

(*Reçu :* 21 h. 30, 22 h., 22 h. 40, 22 h. 45).

La question des Allemands des Sudètes et la mission Runciman.
Développement depuis le 25 août.

I. Une seconde entrevue a eu lieu le 25 août entre MM. Benès et Hodza d'une part, et MM. Kundt et Sebekowsky de l'autre, afin de discuter les nouvelles propositions présentées par le gouvernement tchécoslovaque. D'après des indications de source sudète confirmées par la suite par M. Benès, ces propositions étaient les suivantes :

1° Trois districts locaux autonomes dans le territoire allemand des Sudètes;

2° Échange immédiat de fonctionnaires, les fonctionnaires tchèques dans des territoires allemands devant être déplacés et les fonctionnaires allemands dans les territoires tchèques devant être transférés à des territoires allemands;

3° Indépendance pour les trois districts sudètes;

4° Emprunt consenti par le gouvernement central en faveur de ces trois districts;

5° Réunion dans un délai d'un à trois mois d'une commission chargée de décider les modifications qu'il paraîtrait..,[2] d'apporter à la Constitution;

6° Armistice dans la campagne de propagande de presse;

7° Retrait de la police d'État des districts allemands si la situation évolue dans le calme d'après les rapports reçus.

L'entrevue du 25 août se serait déroulée favorablement, mais l'atmosphère de Prague a été troublée le 26 par la publication du manifeste du parti sudète, autorisant les membres de ce parti à faire usage de leurs droits de légitime défense chaque fois qu'ils seraient attaqués [3]. Les chefs sudètes ont expliqué à M. Gwatkin, le 28 août, que ce texte avait été rédigé après l'incident de

(1) Archives de l'ambassade à Rome.
(2) Lacune de déchiffrement.
(3) Voir ci-dessus les nos 468 (et note), 483 .

Brux [1]. Il avait été publié dans la *Rundschau*, qui ne paraît qu'une fois par semaine. C'est là ce qui explique la date de publication de ce manifeste et il n'était nullement destiné à saboter les négociations.

II. Lord Runciman a vu M. Benès le 27 août et a insisté sur l'urgence d'aboutir à un accord, dont le contenu permît qu'il soit publié la semaine suivante, le Président déclarant que les négociations se poursuivaient d'une manière satisfaisante et que M. Kundt (bien que la pleine confirmation de son parti n'ait pas encore été donnée) avait accepté les propositions de M. Benès comme donnant satisfaction à ses revendications. Le Président devait revoir le docteur Kundt le 30 août et espérait que l'accord serait suffisamment avancé ce jour-là pour laisser prévoir sa publication à bref délai.

III. Le 28 août, M. Gwatkin a vu M. Frank, qui venait de rentrer de Berlin, où il avait eu deux conversations avec M. Hitler. Selon M. Frank, M. Hitler se réjouissait de la solution pacifique de la question sudète si elle aboutissait rapidement et il se féliciterait également d'une visite de M. Henlein [2], à condition que ce dernier pût montrer que lord Runciman se proposait réellement de l'aider à trouver une solution de la question sudète sur la base des huit points de Karlovy-Vary. M. Gwatkin vit [après] M. Heinlein lui-même, qui confirme les propos de M. Frank. M. Henlein exprime l'espoir que le gouvernement anglais recommanderait au gouvernement tchécoslovaque l'adoption des points de Karlovy-Vary comme base générale d'une solution de la question sudète. Il décommande alors un discours, qu'il devait prononcer à une réunion publique, afin de rendre visite à lord Runciman et de lui parler dans le même sens.

Il ressortait clairement des conversations avec les chefs sudètes que ces derniers ne considéraient pas les pourparlers en cours eutre le docteur Benès et M. Kundt comme revêtant une portée ou une clarté suffisantes. Ils s'attendaient à recevoir des Tchèques des propositions écrites le 30 août, mais craignaient qu'elles n'eussent que l'apparence et non la substance d'un règlement.

IV. Au reçu de cette information, le gouvernement britannique exprime l'opinion qu'il était urgent et vital que M. Benès publiât rapidement ses nouvelles propositions sous la forme la plus généreuse et la plus large, car une telle publication permettrait à M. Hitler de se faire une opinion exacte de l'étendue des concessions envisagées avant le congrès de Nuremberg et montrerait au monde que l'on marchait vers un accord. Lord Runciman fut prié de transmettre immédiatement à M. Benès un message en ce sens. En même temps, le ministre d'Angleterre à Prague fut autorisé, si lord Runciman le jugeait bon, à faire sentir à M. Benès le danger de la position actuelle en raison des préparatifs militaires du Reich, des indications montrant le gouvernement allemand résolu à régler la question sudète dès cet automne, au besoin

[1] Le 19 août, M. Ashton-Gwatkin et un autre membre de la mission Runciman se rendaient à Brux-Most pour assister à l'enquête ouverte par les autorités tchécoslovaques sur les incidents qui s'étaient récemment produits dans cette localité.

[2] Visite qui eut effectivement lieu les 1er et 2 septembre : voir ci-après le n° 535.

par la force, et enfin de l'imminence du congrès de Nuremberg, auquel il se pourrait que M. Hitler formulât des demandes déplaisantes appuyées par un appel à la force. M. Newton devait également insister d'une façon pressante auprès de M. Benès, pour que celui-ci ne revînt pas sur ses sept propositions originales, de manière à dissiper le moindre soupçon que le gouvernement tchécoslovaque soit simplement en train de manœuvrer, confiant dans des appuis étrangers.

V. Le [29] août, lord Runciman a revu M. Benès et il a reçu de lui la copie d'un mémorandum écrit qui prétendait amplifier les dernières propositions tchèques communiquées à M. Kundt.

Lord Runciman ne connaît pas encore la réaction des chefs sudètes en présence de ce mémorandum, mais il le considère lui-même comme un document des plus décevants, qui atténue les propositions originales et qui, passant des suggestions pratiques à des principes académiques, constitue un recul (1). Bien qu'il ait précédemment été d'avis qu'une publication rapide des propositions tchèques était désirable, il craignait maintenant qu'une publication sous cette forme pût faire plus de mal que de bien.

VI. M. Gwatkin avait l'intention de voir M. Henlein le 31 août et de lui dire, en réponse aux suggestions formulées le 28 août par M. Henlein et M. Frank, telles qu'elles ont été résumées dans le paragraphe III ci-dessus, que le gouvernement de Sa Majesté ne pouvait pas recommander au gouvernement tchécoslovaque l'adoption du programme de Karlovy-Vary, car il continuerait à ne vouloir se prononcer sur les mérites des propositions présentées par l'une ou l'autre partie. M. Gwatkin avait l'intention d'ajouter que si les deux parties ne réussissaient pas à conclure un accord, sur la base des propositions actuelles du docteur Benès, il se pourrait que lord Runciman fût disposé à présenter lui-même un plan à une date donnée, soit par exemple au milieu de septembre.

VII. Le docteur Benès a vu à nouveau le docteur Kundt le 30 août, mais on ne possédait encore aucun rapport sur le résultat de cette entrevue.

« Le Foreign Office.
1er septembre 1938. »

(1) Voir ci-dessus les nos 517, 520, 524.

534

M. PAYART, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 653 à 659 (1). *Moscou, 2 septembre 1938, 22 h. 28.*

(*Reçu :* 23 h.)

Je me réfère à mon télégramme no 652 (2).

J'ai renouvelé à M. Litvinov la question posée par votre télégramme no 502 (3). Le Commissaire du peuple a tout d'abord confirmé ses déclarations antérieures de principe, d'après lesquelles l'U.R.S.S. était décidée à remplir par tous les moyens possibles les engagements découlant de son pacte avec la Tchécoslovaquie, à condition que la France observe elle-même les siens. Il a formulé le désir de connaître, avant d'aller plus loin, les mesures que nous avions l'intention de prendre dans le cadre de nos obligations. Je lui ai répliqué que le moment n'était pas de nous relancer la balle, que je m'en tenais au domaine de la politique générale, où notre position avait été clairement définie et où je lui demandais maintenant de préciser la sienne. M. Litvinov m'a de plus indiqué qu'étant donné l'attitude négative adoptée par Varsovie et Bucarest, il ne voyait qu'une issue pratique : celle d'un recours à la Société des Nations. Il a mentionné, mais pour l'exclure *a priori*, l'éventualité du passage forcé des troupes soviétiques en dehors d'une décision de Genève, à travers la Pologne et la Roumanie. A son avis, toutes dispositions devraient être prises pour que le conseil de la Société des Nations fût immédiatement alerté, de manière que le mécanisme de Genève fût prêt à se déclencher dès que l'agression se produirait. S'il exclut absolument de ses calculs la bonne volonté polonaise, il estime par contre qu'une recommandation favorable à la Tchécoslovaquie, même si elle ne rencontrait l'adhésion que de la majorité des membres du Conseil, pourrait exercer une influence psychologique heureuse sur l'attitude définitive de la Roumanie, inquiète du développement du dynamisme hitlérien.

Il a noté à ce propos que M. Comnène avait dit à M. Krofta, à Bled, que si la Roumanie avait des objections au passage des troupes soviétiques, par contre elle pourrait fermer les yeux sur le survol de son territoire par des avions (4). Il voit là un signe que Bucarest est un point de moindre résistance.

D'autre part M. Litvinov m'a rappelé qu'à la suite de l'Anschluss, il avait, dans une interview, préconisé la réunion d'une conférence des états intéressés

(1) « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Du 31 août, ci-dessus analysé sous le no 511 (note).
(3) Le télégramme nos 498 à 502 à Moscou, du 31 août, est reproduit ci-dessus sous le no 511.
(4) Voir ci-dessus le no 514.

au maintien de la paix (mon télégramme nº 648) [1]. Faisant état de sa préoccupation d'éviter la guerre, il m'a demandé d'attirer l'attention de Votre Excellence sur l'intérêt qu'il lui paraîtrait y avoir à ce que sa suggestion fût...[2] sous telle forme que comporterait l'urgence, autant que possible avant qu'Hitler n'eût le...[3] d'échec public, d'engager à fond son prestige sur la question tchécoslovaque. Une consultation des états intéressés (notamment de la France, de l'Angleterre et de l'U.R.S.S.) suivie d'une déclaration solennelle et catégorique lui sembleront susceptibles d'arrêter Hitler, qui fonde tous ses calculs sur la double hypothèse que « la France bougera, mais seulement si l'Angleterre bouge, et que l'Angleterre ne bougera pas ».

535

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2183 à 2186 [4]. Réservé. *Londres, 2 septembre 1938, 23 h. 10.*

(*Reçu :* le 3, 1 h.)

L'ambassadeur d'Angleterre a été chargé de communiquer au Département quelques indications relatives aux conditions dans lesquelles M. Henlein a été rendre visite au chancelier Hitler [5]. Quoique désireux de se rendre à Berchtesgaden, M. Henlein a spécifié qu'il n'irait qu'à la demande de lord Runciman et pour remettre au Chancelier un message de celui-ci, conçu dans les termes suivants :

« En ce qui concerne la suggestion de M. Henlein tendant à une intervention anglaise dans les pourparlers de Prague [6], le gouvernement britannique n'est pas disposé à se prononcer sur les mérites des propositions avancées d'un côté ou de l'autre. L'objet de la mission de lord Runciman était toutefois d'assister les deux parties en vue d'arriver à un arrangement à la fois sur la base des 8 points de Karlovy-Vary et des nouvelles propositions du gouvernement tchécoslovaque.

(1) Du 1er septembre, qui faisait état d'un récent éditorial du *Journal de Moscou*, opposant « la hardiesse croissante » du Führer à « la faiblesse » des diplomaties française et anglaise dans la crise tchécoslovaque. Cet éditorial concluait « en reprenant la proposition faite par le Commissaire du peuple au début de l'affaire tchécoslovaque [voir, au t. VIII de la présente série, le nº 479] et, en préconisant l'opportunité pour les puissances intéressées à la sauvegarde de l'ordre européen et au maintien de la paix d'examiner en commun la situation et de se concerter sur les mesures pratiques que dicteraient les circonstances ».

(2) Lacune de déchiffrement.

(3) Lacune de déchiffrement.

(4) « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(5) L'entretien entre Hitler et Henlein avait eu lieu ce même jour, dans la matinée (T. de Berlin nº 3319).

(6) Sur cette suggestion, voir ci-dessus le nº 533.

« Lord Runciman ainsi que le gouvernement de Sa Majesté ont le vif désir qu'un arrangement puisse être obtenu aussitôt que possible, et lord Runciman n'épargne aucun effort à cet effet. Il espère en conséquence que M. Hitler donnera son approbation et son appui à la continuation des pourparlers. »

Pour convaincre M. Hitler et M. Henlein de la sincérité britannique, M. Henlein a été informé très confidentiellement que lord Runciman était prêt à proposer un plan établi par lui à une certaine date (par exemple, le 15 septembre) si les deux parties ne réussissaient pas à arriver à un accord sur les bases actuelles.

Lord Runciman a fait savoir hier au président Benès les conditions dans lesquelles M. Henlein, dont il considère les intentions pacifiques comme sincères, partait pour Berchtesgaden.

L'initiative de lord Runciman n'a pas été mal accueillie à Londres. Le Foreign Office fait observer que si le message dont il s'agit se réfère aux 8 points de Karlovy-Vary, il exclut les points supplémentaires où il est question de l'orientation de la politique extérieure tchécoslovaque. Néanmoins on estime ici qu'il devra nécessairement s'inspirer dans l'avenir des profondes modifications constitutionnelles qu'aura accordées le gouvernement de Prague. Sans renoncer aux liens particuliers qui l'unissent à la France ou à l'U.R.S.S., la Tchécoslovaquie devra faire en sorte que les engagements qui la lient à certaines puissances étrangères ne soient pas considérés par la partie allemande de la population comme incompatibles avec le loyalisme dont elle doit faire preuve vis-à-vis du gouvernement central.

536

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

L. personnelle [1]. Secret. *Londres, 2 septembre 1938.*

Vous aurez remarqué, dans les comptes rendus que je vous ai adressés de mon entretien avec lord Halifax, que le secrétaire d'État y a fait allusion à la démarche effectuée par l'ambassadeur d'Angleterre à Paris le 22 mai [2]. Il en avait déjà parlé à M. Roger Cambon. Cette insistance peut prêter à des malentendus.

Sans doute le gouvernement anglais désire être tenu au courant des mesures d'ordre militaire que nous jugerions nécessaire de prendre, en raison du contrecoup qu'elles peuvent avoir sur la situation politique. Cela ne veut nullement

(1) Cette lettre ne porte pas d'indication de destinataire. Celui-ci étant désigné comme « Mon cher Ministre », elle est sans doute aucun adressée à M. Georges Bonnet.
(2) Voir, au t. IX de la présente série le n° 419.

dire qu'il les désapprouve ou les déconseille. Bien au contraire, il y a dans les milieux du Foreign Office et peut-être dans une fraction du Cabinet une tendance à juger que nous ne répondons peut-être pas d'une manière suffisante aux renforcements massifs de l'armée allemande. Je ne parle pas ici de certaines personnalités anglaises, qui souhaiteraient que leur gouvernement et le nôtre aillent beaucoup plus loin dans la voie de la fermeté pour faire réfléchir ou reculer les Allemands. Mais des diplomates étrangers et des correspondants de presse m'ont rapporté qu'on laissait paraître au Foreign Office une légère surprise de ne pas nous voir prendre plus rapidement certaines précautions que justifie la gravité de l'état de choses actuel.

Il est probable que l'on n'est pas bien informé à Londres des mesures qui ont été prises en France [1], pas plus qu'on ne connaît d'ailleurs celles qui sont préparées pour combler les vides causés par le départ des réservistes à la fin des manœuvres. Je ne vous donne donc ces indications que pour vous renseigner sur l'état d'esprit qui règne ici dans certains milieux. Il en résulte que nous ne devons pas nous alarmer de l'effet que produiront ici toutes mesures de défense raisonnables prises pour faire équilibre aux dispositifs militaires du Reich. Un haut fonctionnaire du Foreign Office, qui ne passe pas généralement pour un foudre d'action, demandait hier à l'un de mes collaborateurs si, du moment que les Allemands ne renvoient pas des soldats dans leurs foyers au mois d'octobre [2], nous ne maintiendrons pas une partie de la classe sous les drapeaux en plus des convocations de réservistes. En parlant ainsi, ce diplomate se préoccupait moins d'ailleurs de l'état réel de nos forces, dont nous sommes les meilleurs juges, que de l'autorité que de telles mesures peuvent conférer au gouvernement français, et par surcroît au gouvernement britannique, dans les démarches qu'il devra entreprendre.

Lord Halifax m'a fait sentir qu'il n'était pas exclu qu'une nouvelle démarche puisse être effectuée à Berlin s'il est nécessaire, et surtout si l'on peut faire état de propositions tchèques satisfaisantes. Mais on a été un peu désappointé ici en constatant que le discours de sir John Simon [3] n'avait rien changé aux dispositions agressives de la presse et du gouvernement allemands.

(1) Le 2 septembre, le Conseil des ministres approuvait les mesures réclamées par le général Gamelin pour la préparation de la « couverture » des frontières (rappel de la classe ayant servi dans les secteurs fortifiés et récemment libérée, maintien de la classe libérable fin septembre, convocations supplémentaires de réservistes ainsi que d'un certain nombre d'unités de formation, etc.) Gamelin, *Servir*, t. II, p. 341-342.

(2) Voir ci-dessus les nos 385, 411 annexe, 412, 413, 420, 501, 521.

(3) Prononcé à Lanark le 27 août : voir ci-dessus les nos 484 (et note) 486, 500.

537

Compte rendu

de la mission du général Vuillemin en Allemagne (1)

N. Secret. *2 septembre 1938.*

I

Avant-propos

S'étant déroulée dans une atmosphère de cordialité vraiment remarquable, la mission que j'ai dirigée en Allemagne du 16 au 21 août (2) et qui se composait :

— du général d'Astier;
— du lieutenant-colonel Morraglia;
— du commandant de Vitrolles;
— du capitaine Petitjean-Roget,
et du capitaine Chemidlin,
a permis une ample moisson de renseignements, tant au cours des visites où tous les officiers de la mission se mêlaient aux groupes des industriels et officiers allemands qui répondaient avec empressement à leurs questions, qu'au cours des voyages Paris-Berlin aller et retour, toute interdiction de survol ayant été levée pour les deux avions qui transportaient la mission; certaines observations ont pu être faites qui ne sont pas sans intérêt .

En conséquence, le présent rapport comprendra deux parties :

— *1re partie.* — « Voyage aller et retour ».
— *2e partie.* — « Visites effectuées au cours du séjour et remarques faites ».

Enfin, dans une conclusion, je m'efforcerai de dégager l'impression d'ensemble retirée de ces visites.

Les conversations privées que j'ai eues avec le Führer-Chancelier et le maréchal Goering sortant du plan militaire pour passer sur le plan de la poli-

(1) Ce compte rendu rédigé par le chef d'État-major général de l'armée de l'Air en personne, est extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ». Il nous a paru nécessaire de le reproduire dans son intégralité, en raison de son exceptionnelle importance, et ce malgré son caractère éminemment technique. La longueur du document nous a cependant amené à le reproduire en petits caractères, à l'exception de l'avant-propos et de la conclusion.

(2) Sur cette mission, voir également ci-dessus les nos 401, 402, 429, 432, 441, 444.

tique générale, ont fait l'objet d'un compte rendu spécial, déjà transmis [1] et joint en annexe au présent rapport.

Première partie

Voyage Paris-Berlin, Aller et retour

Voyage « Aller ».

Accompagné de mon aide de camp le capitaine Petitjean-Roget, j'ai pris place à bord de l'Amiot 340 piloté par le commandant Rossi.

Le reste de la mission étant transporté par un Potez 65 du 601e C.I.A., ayant comme équipage :

— le lieutenant Lanco, chef de bord;
— le sous-lieutenant Cuny, chef pilote.

L'arrivée à l'aérodrome de Staaken était prévue le 16 août — 13 h. 30 — et de hautes personnalités de l'armée de l'Air allemande nous attendant sur le terrain (général Milch, sous-secrétaire d'État; général Stumpff, chef d'État-major, etc.), il importait, les honneurs étant rendus à l'arrivée, que les deux avions arrivent à l'heure exacte. D'autre part, il était opportun de permettre à l'Amiot 340 de réaliser la meilleure performance possible sans se préoccuper du trajet effectué par le Potez 65. En conséquence, les ordres donnés avaient prévu le départ de l'Amiot 340 à partir de 10 h. 30 du terrain de Villacoublay (heure à préciser suivant les derniers renseignements météorologiques), le Potez 65 partant du Bourget à 7 h. 30 devait faire escale à Metz et repartir de Metz, après liaison téléphonique prise avec l'équipage de l'Amiot 340. En outre, une liaison radio avait été prévue en vol entre les deux avions.

Le voyage se déroula sans incident et à 13 h. 30 les deux avions se retrouvaient au-dessus du terrain de Staaken et atterrissaient à peu près simultanément.

Le Potez 65 n'ayant pas eu au cours de son déplacement le souci de réaliser une vitesse honorable et d'atteindre en conséquence son altitude de rétablissement put voler entre 1.500 et 2.000 mètres et effectuer ainsi un certain nombre d'observations. Elles sont jointes à cette première partie du rapport.

Entré en Allemagne par Sarrebruck et suivant le trajet direct Sarrebruck-Berlin, l'équipage de l'avion apercevait peu après à une dizaine de kilomètres de la frontière environ, une première tranchée profonde et continue, mais n'aperçut pas de réseau de fil de fer.

Quelques kilomètres plus loin apparaissaient, à contre-pente pour une troupe venant de France, des coupes de bois. Les arbres sont abattus dans un but certainement militaire puisque la coupe n'en a épargné aucun, mais les troncs se trouvent encore sur place, ébranchés et aucune activité n'est remarquée aux alentours. Dans toute cette région, activité très réduite sur les routes.

Voyage « Retour ».

Le départ s'est effectué le 21 août à 9 h. 30 du terrain de Staaken. Par suite d'une météo défavorable, l'Amiot 340 dut voler entre deux couches moyennes et le Potez 65 éviter les zones montagneuses du trajet direct Berlin-Paris en survolant la plaine de l'Allemagne du Nord.

Atterrissage à Villacoublay à 12 h. 08 pour l'Amiot 340.

Atterrissage au Bourget à 13 h. 30 pour le Potez 65.

A l'aller comme au retour, Son Excellence le comte von Welczeck, ambassadeur d'Allemagne, était venu nous saluer sur le terrain.

Croquis non joints.

[1] Ci-dessus reproduit sous le n° 444.

Deuxième partie

Séjour en Allemagne

16 août (mardi)

3 h. 30.

Arrivée à l'aérodrome de Staaken.

Se trouvaient sur le terrain :

— l'ambassadeur de France, M. François-Poncet;
— le général Renondeau, attaché militaire;
— le commandant Réa, attaché militaire adjoint;
— le colonel de Geffrier, attaché de l'Air;
— le capitaine Stehlin, attaché de l'Air adjoint;
— le général Milch, sous-secrétaire d'État à l'Air;
— le général Stumpff, chef d'État-major;
— le général Udet, directeur technique,

ainsi que de nombreux officiers allemands, notamment ceux qui accompagneront la mission durant son séjour :

— le colonel Hanesse, attaché de l'Air à Paris;
— le colonel von Waldau;
— le lieutenant-colonel von Donat;
— le major von Gramont;
— le major von Reissel,

etc.

Revue de la compagnie d'honneurs.

La musique joue :

— *La Marseillaise*;
— *Deutschland über alles*;
— *Le Horst-Wessel.*

Légère collation au mess des officiers.

16 h.

Avant de passer à l'hôtel Esplanade, où des chambres avaient été réservées, la mission se rend au monument aux Morts, où elle dépose une couronne de fleurs.

Une compagnie défile ensuite devant la mission au pas de parade.

La foule peu nombreuse a une attitude de sympathie très marquée comme d'ailleurs pendant tout le trajet dans Berlin, qui s'effectue dans des voitures découvertes, ayant à l'avant du capot un petit pavillon tricolore.

L'après-midi.

Visite de Potsdam accompagnée du colonel de Geffrier et du capitaine Stehlin.

20 h. 30.

Dîner chez le colonel de Geffrier avec l'ambassadeur et les officiers allemands désignés pour accompagner la mission.

17 août (mercredi)

A. Visite de Döberitz.

Partie à 9 heures de l'hôtel Esplanade la mission se rend en auto à Döberitz. Les installations de la base de Döberitz étaient connues de l'E.M.A.A. Il était néanmoins intéressant de pouvoir les visiter et vérifier notamment si le premier groupe de l'escadre de chasse 1/132 *Richtofen* était toujours équipé de *Messerschmitt 109* ou avait déjà reçu des *Messerschmitt 110*, dont il devait être doté.

Cette visite a permis de préciser que l'escadre de chasse *Richtofen* ne sera pas transformée en unités de chasse lourde; les biplaces bi-moteurs de chasse M.E. 110 sont destinés, soit à la création d'unités nouvelles, soit à la transformation d'une partie des unités de chasse monoplace stationnées à l'Ouest en unités de chasse lourde.

La mission a tout d'abord fait le tour des installations.

Outre le groupe 1/132 à 3 escadrilles, la garnison de Döberitz comprend :

— 1 détachement de troupe de transmissions;
— 1 compagnie d'État-major,

ainsi que des services spéciaux indépendants (service de santé, service d'incendie, ateliers de réparations du matériel, avion, etc.).

Tout le personnel est logé sur le terrain (25 km de Berlin). Les logements tant des officiers que des sous-officiers et de la troupe sont d'un confort que l'on retrouvera par la suite au cours de toutes les visites et qui ne cessera de frapper la mission française.

Le mess des officiers notamment comporte une succession de salles agréablement aménagées et, au sous-sol, une salle de consommation de bière meublée dans un style rustique avec scène et théâtre miniature pour des représentations. Dans un local spécial sont conservés les souvenirs de Richtofen (tunique de sous-lieutenant de uhlan, drapeau qui entoura son cerceuil, photographies, etc.).

Toutes ces installations ne sont pas spécialement camouflées, mais, sans étage et disséminées dans les bois de pins, elles doivent être repérables surtout de nuit.

Après un court séjour au mess des officiers, la mission se rend sur le terrain.

« Présentation d'une compagnie d'honneurs avec musique ».

Chaque groupe d'aviation a en effet sa musique composée d'une vingtaine d'hommes, qui n'ont pas d'autre emploi prévu.

27 avions M.E. sont alignés.

Les équipages rangés devant les avions.

Un passage à l'atelier de réparations de groupe a permis de vérifier une fois de plus que chaque escadrille devant constamment pouvoir mettre en ligne 8 avions est dotée à cet effet de 12 avions et du personnel correspondant et dispose en outre d'une réserve de parc de 3 appareils.

La mission assiste ensuite à un exercice de combat.

Les avions décollent par cellule de 4, mais les patrouilles formées en l'air sont de deux appareils. Les avions se livrent à un carrousel aérien (passage au vol rasant — évolutions diverses à l'exclusion de toute acrobatie) sans grande signification comme le reconnaît le général Udet lui-même.

Les caractéristiques du M. E. sont connues, mais il semble intéressant de rappeler à la suite de ces exhibitions que, suivant un renseignement ancien, cet avion ne peut être soumis à des acrobaties effectuées brutalement.

B. Trajet de Döberitz à Leipzig.

A 11 heures, le *Focke Wulf Condor* atterrit sur le terrain de Döberitz. L'équipage est présenté par le général Milch. C'est l'équipage qui vient de réaliser la double traversée de l'Atlantique Nord : Doctor Hencke et capitaine von Moreau. Prenant les insignes de pilote du colonel

de Geffrier et du capitaine Stehlin, je les accroche sur la poitrine des deux pilotes en les félicitant.

Ce geste semble produire sur tous une grande impression et sera d'ailleurs favorablement commenté dans la presse allemande du soir.

26 passagers sont transportés au total dans l'avion.

11 h. 20.

Atterrissage à Leipzig.

C. Visite de l'usine Erla.

Devant les approximations auxquelles on est réduit pour évaluer la production mensuelle de l'industrie aéronautique allemande, l'intérêt principal de la visite d'une usine réside dans les précisions que l'on peut obtenir sur la cadence de sortie des appareils tant par des constatations personnelles que par des questions posées aux différents personnels de l'usine.

C'est à ce problème que se sont attachés les officiers de la mission.

Les réponses ont été concordantes. L'usine Erla sort actuellement 55 à 60 M.E. 109 par mois.

Ce chiffre parait insuffisant si on le rapproche des chiffres suivants: l'usine Erla compterait 4.000 ouvriers. Les heures de travail, sur le point d'être augmentées, seraient en moyenne d'au moins 48 heures par semaine, les heures supplémentaires étant fréquentes. Or, les indications données par les ingénieurs précisent qu'il faut compter 8 à 10.000 heures de travail par avion, et, d'après le général Udet, l'utilisation prochaine d'un nouvel outillage permettrait de réduire ce temps à 6.000 heures.

Néanmoins l'importance des chaînes de fabrication permet d'admettre l'exactitude du chiffre de 60 avions par mois. Les chaînes avancent au système dit *Tackten*, c'est-à-dire que chaque équipe assure un certain travail dont la durée a été déterminée pour que les opérations des différentes équipes aient toutes la même durée et l'appareil passe d'une équipe à l'autre au coup de sifflet.

Il y a trois chaînes :

— une pour le fuselage;
— une pour les ailes;
— une pour les gouvernes.

Tout est organisé pour qu'à aucun moment les différentes chaînes ne puissent être retardées. En particulier l'approvisionnement des pièces primaires dans les ateliers de montage est très largement assuré et les équipes n'ont jamais à se déplacer.

Cette visite a permis d'obtenir des précisions sur l'équipement du M.E. 109. L'usine Erla a débuté dans la construction en série par la fabrication sous licence du M. E. 109 en août 1937. Cet appareil était alors équipé du moteur Jumo 210 de 650 CV, avec radiateur extérieur et hélices bipales. Il est actuellement équipé du D.B. 600 de 1.000 CV avec radiateur intérieur au fuselage et hélices bipales, ce qui lui procure un gain de vitesse appréciable de l'ordre de 50 à 60 km/heure. La cellule a été renforcée et il est armé actuellement de 2 mitrailleuses tirant à travers l'hélice et de 2 canons d'ailes de 20 mm.

Cette visite a été en outre l'occasion pour la mission de remarques valables également pour les autres visites. Ce sont :

1° La possibilité pour l'usine de passer très rapidement à une cadence double de production tant par l'abondance de l'outillage que par les espaces libres prévus dans les halls de montage.

Par ailleurs, d'après un renseignement donné par un ingénieur, des hangars démontables sont stockés et pourraient être rapidement mis sur pied.

2° L'utilisation immédiate des avions qui, livrés armés et équipés, sont pris par les militaires sur le terrain même de l'usine pour être conduits dans des formations.

3° La défense passive qui fait l'objet d'un soin particulier. Le camouflage est réalisé par la grande dispersion des bâtiments dans les bois de pins. Les halls de montages des différentes pièces et le hall d'assemblage définitif, le terrain, les logements d'ouvriers sont très éloignés

les uns des autres. Quand une route passe à travers cette véritable cité, un passage souterrain sert à la circulation intérieure de l'usine. Des abris existent dans toutes les usines. Ils sont en général dispersés; un seul abri a été visité à l'usine Erla, au sous-sol sous les ateliers. L'épaisseur de la couche de béton n'est que de 20 centimètres, mais, à une question posée à ce sujet, il a été répondu que la protection des étages supérieurs justifiait cette faible épaisseur de béton.

Organisation parfaite dans ses moindres détails, dans les abris où se trouvent rangés les masques, les vêtements spéciaux avec leur marque d'affectation à chaque ouvrier, lavabos, W.C., chambres de repos.

4° L'œuvre sociale qui a pour double but d'augmenter le rendement actuel du travail et de créer une race forte et dévouée au régime.

Ce double but est atteint :

— par le confort matériel du personnel; réfectoires et cuisines vraiment luxueux, où les ouvriers prennent tous leur repas de midi pour des prix très bas (25 pfennigs), c'est-à-dire la valeur d'un quart d'heure de travail de spécialiste;

— par le développement des sports obligatoires: terrains de football, de tennis, piscine, remarquablement aménagés, douches, plongeoirs, etc.;

— par l'orientation professionnelle de la jeunesse; chaque usine a un nombre d'apprentis égal environ au 1/10 de son effectif ouvrier. Ces jeunes garçons de 10 à 16 ans, tout en poursuivant leurs études, font un apprentissage de 4 ans, mais au bout de deux ans, ils participent dans une certaine mesure à la production de l'usine. Avant leur entrée dans ces cours d'apprentissage, ils sont tenus de signer un engagement les liant pour une durée de cinq ans; en fin d'apprentissage, un tiers des apprentis est absorbé par l'armée de l'Air, deux tiers par l'usine;

— par le souci de tous les chefs de soigner leur popularité.

Le général Milch n'a jamais traversé un hall de montage sans quitter le groupe des officiels, passer dans les rangs des ouvriers et en interroger quelques-uns à grand renfort de tapes amicales sur l'épaule.

En passant dans une classe de mathématiques où se trouvaient rassemblés de jeunes apprentis, le général Milch demande à l'un d'eux en désignant le général Udet :

« Connais-tu cet aviateur ? »
Pas de réponse.
« Quel est l'aviateur du monde que tu connais le mieux ? »
« Udet, répond sans hésiter le gosse ».
« Eh bien, regarde-le bien, regardez-le tous : C'est lui ». Gros effet dans la classe.

Et il faut reconnaître que l'ardeur au travail, les figures ouvertes et gaies des ouvriers, la joie des enfants jouant ou se baignant après le travail et nageant tous d'ailleurs parfaitement, permettent de conclure que le but est atteint.

D. Trajet de Leipzig à Augsbourg.

13 h. — Départ de Leipzig.

Déjeuner à bord de l'avion servi par deux jeunes stewardess en service sur la ligne de la Lufthansa.

14 h. 15. — Atterrissage à Augsbourg.

E. Visite de l'usine Messerschmitt à Augsbourg.

1° *Visite des ateliers de fabrication.*

L'usine Messerschmitt d'Augsbourg est l'usine-mère de la maison Messerschmitt.
Cette usine assure actuellement la construction du M.E. 109 et du M.E. 110.
La construction en série réduite du M.E. a commencé en novembre 1937.
La construction en grande série en juin 1938.
Les premiers M.E. 110 construits à Augsbourg étaient équipés de 2 moteurs Jumo 210.

La nouvelle série est dotée du moteur D.B. 600 ; performances déjà connues et confirmées :

— avec le Jumo 210 — 440 km de vitesse maximum;

— avec le D.B. 600 — 520 km de vitesse maximum.

A partir d'octobre, l'usine d'Augsbourg abandonnera la construction du M.E. 109 pour se consacrer uniquement à la production du M.E. 110.

Le personnel de l'usine d'Augsbourg comprend 6 500 ouvriers et 600 apprentis.

Le temps de travail donné par M. Messerschmitt pour la construction du M.E. 110 est de 14.000 heures.

La cadence mensuelle de production est actuellement d'environ 20 M.E. 109 et 40 M.E. 110.

Ces chiffres paraissent faibles si, comme pour l'usine Erla, on les rapproche de l'effectif ouvrier et des heures de travail nécessaires pour la construction d'un avion. Ils peuvent s'expliquer néanmoins par les travaux nécessaires pour le passage d'un type à un autre.

Mêmes remarques qu'à Erla en ce qui concerne : la défense passive — le luxe des installations — l'abondance de l'outillage — l'organisation du travail à la chaîne.

La fabrication est organisée pour éliminer au maximum le travail manuel. Seule la fabrication de quelques pièces primaires semble être assurée entièrement à la main. La construction des appareils Messerschmitt vise la plus grande simplicité (fuselage coque construit en deux demi-coques assemblées ultérieurement, mises en forme à la presse).

A la suite des visites d'Erla et d'Augsbourg, on peut émettre une hypothèse basée sur ces récentes constatations en ce qui concerne la cadence de fabrication de la firme Messerschmitt.

Le M.E. 109 continue à être fabriqué par les annexes de Messerschmitt à Ratisbonne et Furth ainsi que par les firmes Erla de Leipzig, Ago d'Oschersleben et Focke Wulf de Bremen.

Les différents recoupements permettent d'estimer pour l'ensemble de ces usines à 120 appareils par mois la cadence de production actuelle des M.E. 109.

On arrive donc, pour l'ensemble de la firme, à une cadence de 180 avions de guerre par mois.

Au cours de cette visite, 140 canons de 20 mm sont dénombrés alignés dans un magasin.

2° *Séances de stand de tir.*

L'armement du M.E. 110 comprend un armement offensif situé à l'avant et au centre de l'appareil : 4 mitrailleuses et 2 canons de 20 mm. L'appareil est présenté au stand de tir.

Le tir simultané de ces six armes est réellement impressionnant.

La défense en retraite de l'appareil est assurée par le mitrailleur arrière. L'armement du poste arrière n'était pas en place, mais il semble bien que le montage permet de battre presque tout le champ arrière de l'appareil. Le montage des mitrailleuses est en effet prévu sur un bras tournant autour d'un axe parallèle au fuselage. Ce bras porte à son extrémité un double cardan, qui permet de réduire l'angle mort.

Une précision intéressante a pu être obtenue sur l'équipement radio du Messerschmitt.

Seul le M.E. 109 est équipé en radiotéléphonie, dont le poste n'a qu'une portée de 80 kilomètres.

Le M.E. 110 est équipé en radiotélégraphie, car il n'existerait pas de matériel mixte : « phonie et graphie ».

3° *Présentation des appareils :*

— un M.E. 109;
— deux M.E. 110,

sont présentés en vol, pilotés par des pilotes d'essai de la maison.

Rien à signaler sur le vol du M.E. 109, qui fait peu d'évolutions et se limite à des passages en vol rasant et à des montées en chandelle.

Mais le M.E. 110 fait une grosse impression. Son aisance de vol avec un moteur stoppé (montée en chandelle, virage sur le moteur stoppé), ses tonneaux lents, ses immelmanns, loopings en partant du sol, prouvent sa grande maniabilité.

20 h. 30.

Dîner à la Maison des aviateurs, ancien Landtag de Prusse, transformé et décoré sur les indications du maréchal Goering, somptueux immeuble situé à côté du ministère de l'Air.

18 août (jeudi)

Visites de l'école de pilotage et de l'usine Junkers de Magdebourg.

A. Déplacement.

Départ à 9 h. 30 de l'aérodrome de Tempelhof.

La mission prend place à bord de 2 bimoteurs Junkers analogues aux avions en service sur la Lufthansa.

Ces deux avions sont pilotés par le général Milch et le général Stumpff. Ce sont leurs avions personnels remarquablement aménagés : bar, fumoir, etc.

Atterrissage à Magdebourg à 10 heures.

B. Visite de l'école de pilotage.

La mission a circulé en automobile devant les installations de l'école de pilotage de Magdebourg, mais tous les bâtiments étaient fermés, les élèves étant, paraît-il, en permission. Cette visite n'a donc apporté aucun élément nouveau d'information sur le fonctionnement et l'organisation d'une école de pilotage.

C. Visite de l'usine de moteurs d'aviation de Magdebourg.

La visite a été très rapide (une demi-heure, dont à peine 20 minutes pour la visite des ateliers), la mission ayant d'autre part circulé dans les cuisines, réfectoires, lavabos, etc.

Mêmes remarques que précédemment en ce qui concerne le luxe des installations — l'école d'apprentissage — la défense passive, etc.

L'usine Junkers de Magdebourg est une annexe de l'importante firme de constructions aéronautiques de Dessau. Elle a un effectif de 6.000 ouvriers et de 600 apprentis.

Elle fabrique actuellement 2 types de moteurs : le Jumo 210 de 650 CV et le Jumo 211 de 1.000 ou 1.250 CV suivant qu'il s'agit d'un moteur à carburateur ou à injecteur d'essence.

Le premier type de moteur ne sera plus construit à partir de novembre prochain. D'après les déclarations du directeur de l'usine et de plusieurs ingénieurs, la production actuelle est de 150 moteurs par mois, production qui pourrait aisément être portée à 250 et même à 500, à raison de 3 équipes par 24 heures.

Le montage et la fabrication des pièces primaires se font dans des ateliers séparés.

L'atelier de fabrication des pièces primaires est parfaitement organisé : machines ultra-modernes toutes neuves, vastes espaces aménagés entre les machines, machines automatiques pour l'usinage des carters, bielles et cylindres.

Le montage s'effectue naturellement à la chaîne : montage des ensembles partiels (tête de cylindre avec sa distribution, vilebrequin avec son embiellage complet, carter avec son équipement). Les ensembles partiels et le montage complet avancent au sifflet.

Les essais au banc se font avec la même méthode et la même parfaite organisation. L'installation d'essai est un bâtiment séparé de l'usine de quelques centaines de mètres. Les moteurs ne seraient pas démontés pour révision après essai au banc, mais livrés directement à l'utilisateur. La station d'essai est constituée par une salle construite à un rez-de-chaussée divisée en alvéoles, chaque alvéole comprenant 4 bancs. Les murs de ces alvéoles très épais et construits en matière plastique absorbent le son. En outre, les alvéoles sont surmontées de tours, d'environ 15 mètres de hauteur, qui dirigent le bruit vers le haut. La station d'essai, située à environ 200 mètres des ateliers, ne gêne en rien la conversation à cette distance. D'autres usines de moteurs disposeraient de stations d'essai encore plus silencieuses.

A la suite de cette visite on peut essayer d'évaluer d'une façon précise la production mensuelle de la firme Junkers.

Les moteurs d'aviation Junker sont construits à la filiale de Kotgen, à l'annexe de Breslau principalement chargée des réparations et sous licence aux ateliers de construction de moteurs de Leipzig.

L'usine mère de Dessau fait les études et essais des moteurs nouveaux : Jumo 206 et 207 (à huile lourde) et fabrique le moteur bien connu Jumo 205 à huile lourde, qui n'est plus utilisé aujourd'hui que dans l'aviation commerciale.

Compte tenu des chiffres déjà connus des productions de toutes ses filiales, on peut évaluer la production mensuelle de la firme Junker de 500 à 600 moteurs. Elle pourrait être facilement portée à 2.000 à raison de 3 équipes par 24 heures.

D. Retour par avion Junkers à Berlin-Tempelhof.

Réception par le Führer chancelier à 13 heures.

Déjeuner chez le maréchal Goering à Karinhall (60 kilomètres de Berlin).

Ces réceptions et les conversations auxquelles elles ont donné lieu ont déjà fait l'objet d'un compte-rendu spécial dont copie est jointe au présent rapport.

20 h. 30.

Dîner à l'ambassade de France, suivi d'un bal

19 août (vendredi)

A. Déplacement.

Départ à 9 h. 15 du terrain de Tempelhof.
La mission est transportée par les 2 avions Junkers déjà mentionnés.
Atterrissage à Barth à 10 h. 15.

B. Visite du centre d'expériences de Barth.

Composition et stationnement de la division d'expériences de l'armée de l'Air.

Les unités d'expériences de l'armée de l'Air forment maintenant la division d'expériences (*Lehrdivision der Luftwaffe*).

Le général Foerster commandant cette formation a les fonctions et les prérogatives d'un général de division. Il est directement subordonné au ministre de l'Air, dont il reçoit les instructions par le canal de l'État-major général : bureau Opérations et bureau Instruction. Il est essentiellement chargé de la préparation et de l'expérimentation des projets de règlement d'emploi de l'armée de l'Air.

La *Lehrdivision* se compose de :

1 escadre d'aviation (*Lehrgeschwader*) comprenant :

— 1 groupe de bombardement à Greifswald (avion Heinkel III - moteur Jumo 211);
— 1 groupe de bombardement en piqué à Barth (avion Junkers 87 - moteur Jumo 210);
— 1 groupe de chasse monoplace à Garz (avion Messerschmidt 109 - moteur D.B. 600);
— 1 escadrille de reconnaissance à Greifswald (avion Dornier 17 - moteur D.B. 600).

1 régiment de D.C.A. comprenant :

— 1 groupe lourd de 88 mm et de 37 mm (garnison future Stralsund);
— 1 groupe léger de 20 mm; 1 groupe de projecteurs (garnison future Barth);
— 1 groupe de troupes de transmission de l'air à Barth.

En dehors de ces effectifs permanents, toutes les unités de l'armée de l'Air et de la D.S.C. viennent à Barth faire des périodes d'instruction.

La liaison intime entre les unités de l'armée de l'Air et de la D.C.A. et le travail en commun qui en résulte, rendu possible par la subordination de la D.C.A. au ministère de l'Air, a été certainement la constatation la plus frappante de la visite du centre d'expérience de Barth. Les résultats en sont impressionnants.

Exercice des unités de la Luftwaffe et de la D.C.A. au polygone de Zingst

Le programme comportait :

1° *Des attaques exécutées par des avions de bombardement avec tirs réels sur cibles remorquées à haute altitude (3.500 à 4.000 mètres) avec des pièces de 88 mm.*

Au cours d'un seul passage d'un peloton de 3 avions, 2 manches sur 3 paraissent avoir été descendues. La cadence de tir des pièces est de l'ordre de 20 coups-minute (de nombreux éclatements prématurés, quelquefois très près de la bouche à feu : 300 à 400 mètres). La pièce peut tirer jusqu'à un site de 85°. Les pièces de 105 tireraient à la verticale d'après les déclarations du général Milch.

2° *Un simulacre d'attaque d'avions en piqué par les pièces de D.C.A.*

L'avion lâche une manche lestée qui descend à une vitesse de 200 kilomètres-heure simulant l'avion en piqué. La manche à l'arrivée au sol était percée de 10 trous, résultat remarquable s'il a vraiment été obtenu sans truquage.

3° *Des bombardements réels sur objectifs figurés exécutés par 2 sections d'avions de bombardement prises à partie par les tirs réels de D.C.A. avec pointage en direction augmenté de 180°* (observation à travers une glace spéciale).

4° *Des bombardements en vol rasant exécutés par 3 sections de bimoteurs D.O. 17 sur un terrain d'aviation ainsi que l'attaque de ces formations par l'aviation de chasse et la D.C.A. légère.*

5° *Le bombardement réel d'une usine par une formation mixte.*

Cette attaque comprenait les phases suivantes :

Attaque en bombardement en piqué avec projectiles réels, exécutés par 3 escadrilles.

Le piqué commença à environ 2.500 mètres (au plafond), s'exécuta sous un angle de 45 à 70°; le larguage s'effectua vers 600 mètres, le dégagement de l'appareil se fit en vol rasant. La précision du tir fut impossible à apprécier. La cible, figurée horizontalement, n'était pas visible par les membres de la mission.

Accompagnement des formations de bombardement en piqué, arrivant au plafond, par de la chasse lourde et protection par celle-ci de ces mêmes formations entre 300 et 1.500 mètres, après exécution du bombardement.

Combat entre la chasse lourde (M.E. 110) et la chasse légère (M.E. 109).

Cet exercice, sans grand intérêt par lui-même, n'est qu'une démonstration de la grande maniabilité du M.E. 110.

Dans une conversation particulière à la suite de cet exercice, le général Udet a émis l'opinion qu'une chasse bien équilibrée doit se composer de 40 % d'appareils bimoteurs susceptibles de porter la lutte loin chez l'ennemi et de 60 % d'appareils monomoteurs, d'une construction plus facile, plus rapide et plus économique, ayant pour mission la défense du territoire.

13 heures.

Déjeuner au mess de Barth, très luxueusement aménagé.

15 heures.

Départ de Barth.

16 heures.

Atterrissage à Tempelhof.

20 h. 30.

Dîner à « l'Association France-Allemagne », présidé par M. von Arnim.

20 août (samedi)

Départ de Berlin à 9 h. en voiture automobile.

VISITE DE L'USINE HEINKEL, À ORANIENBOURG.

L'usine Heinkel d'Oranienbourg passe pour être la plus moderne du monde. Construite en moins d'un an dans un bois de pins, elle s'étend sur une superficie de 2 kilomètres sur 2 kilomètres. Les différents bâtiments sont éloignés les uns des autres de plusieurs centaines de mètres.

Le luxe des installations atteint ici son point culminant. Non seulement les cuisines, réfectoires, piscines, terrains de sports sont encore mieux aménagés qu'ailleurs, mais on a même montré à la mission une installation de bains de vapeur, où infirmiers et infirmières en blouse blanche sont prêts à masser les clients éventuels.

L'usine possède son village propre (1.200 logements d'ouvriers) et sa ferme, son autostrade et sa voie ferrée particulière reliant l'usine au terrain distant de 4 kilomètres. Tout cet ensemble : usine, terrain, ferme, village *est fermé au public.*

L'usine Heinkel d'Oranienbourg fabrique le *Heinkel III*, bi-moteur de bombardement lourd. L'avion nous a été montré équipé de 2 lance-bombes de chacun 4 bombes de 250 kilogrammes. D'après les indications d'un technicien de l'usine, chaque appareil serait livré avec des éléments de lance-bombes permettant l'emport d'une charge équivalente en bombes soit de 500 kilogrammes, soit de 100 kilogrammes, soit de 10 kilogrammes, soit de bombes incendiaires.

Le montage des lance-bombes à l'intérieur de l'appareil est réalisé d'une façon extrêmement simple, qui doit permettre l'interchangeabilité dans un minimum de temps (connexions électriques par fiches mâles et femelles, moteur de déclenchement sur les lance-bombes mêmes).

La défense de l'appareil est assurée par 3 postes de tir :

— une mitrailleuse au centre d'une coupole sphérique à l'avant pour le chef de bord;
— une mitrailleuse ou canon, monté sur trappe éclipsable pour le tir en dessous (genre cuve *Lioré* 45 en beaucoup moins important comme dimensions);
— tourelle pour la défense de la demi-sphère supérieure.

L'appareil est en principe triplace. Le radio assurant à la fois le service des armes supérieures et inférieures arrière. Il est équipé d'une double commande.

Pour permettre le vol facile avec un moteur stoppé, l'appareil est équipé de 3 types de compensateurs :

— gouvernail de direction;
— gouvernail de profondeur;
— ailerons.

L'appareil est monodérive et il semble qu'il soit assez mal défendu vers l'arrière et dans l'axe.

PRODUCTION.

L'usine d'Oranienbourg compte 7.000 ouvriers et 700 apprentis.
La cadence actuelle de sortie oscille entre 60 et 70 avions Heinkel III par mois.
Ce chiffre, donné par plusieurs ingénieurs, semble admissible. Sur le terrain de l'usine, une quinzaine d'avions bâchés étaient sortis, sans doute la production de la semaine, qui attendaient que les pilotes militaires des formations viennent en prendre livraison.

Il existe actuellement deux types de bi-moteurs de bombardement Heinkel III.

1° *Le type Heinkel III-H* équipé de 2 moteurs D. B. 600 :

420 kilomètres-heure de vitesse maximum à 4.000 mètres;
1.500 kilogrammes de bombes;
2.000 kilomètres d'autonomie.

2° *Le type Heinkel III-I* équipé de 2 moteurs Jumo 211 :

490 kilomètres-heure de vitesse maximum à 4.000 mètres;

2.000 kilogrammes de bombes;
2.000 kilomètres d'autonomie.

Le Heinkel III est en outre construit par Arado aux usines de Brandebourg et de Wittemberg, et depuis deux mois environ par Dornier à Wismar. La cadence de fabrication de ce type d'avion peut être évaluée à 120 appareils par mois.

DÉFENSE PASSIVE.

L'organisation de la défense passive de l'usine d'Oranienbourg diffère sensiblement des organisations des autres usines.

Les abris ne sont pas sous les ateliers, mais construits en sous-sol dans des espaces laissés libres entre les bâtiments. D'après les renseignements obtenus, l'épaisseur de la couche de béton serait de 60 centimètres, recouverte de 2 mètres de terre.

L'extinction des lumières de l'usine semble avoir fait l'objet de précautions particulières. L'éclairage n'est distribué que par des baies, à l'exclusion de toute fenêtre sur plan incliné et de toute fenêtre de toit. Ls reideaux permettent l'obturation complète de ces baies en moins de deux minutes (expérience faite devant la mission).

PRÉSENTATION DES AVIONS.

1° *Le Heinkel III a été présenté en vol.*

Des montées après passage en vol rasant, un moteur stoppé, des virages sur le moteur stoppé démontrent sans conteste la grande maniabilité de l'appareil.

2° *Le Heinkel 100* (?).

Le Heinkel, record de vitesse, auquel le n° 100 a été attribué dans quelques conversations, a été présenté arrivant de Rostock. Il a effectué plusieurs passages devant la mission et a ensuite atterri.

Il présente le maximum de finesse possible sans aucun radiateur ni prise d'air; l'aile entière forme radiateur, le réservoir étant situé dans le bord d'attaque. En fonctionnement normal, l'eau doit, paraît-il, être en ébullition constante, la vapeur s'évacuant par un orifice prévu sur les extrados des ailes. En effet, à l'atterrissage 2 jets de vapeur fusaient par ces orifices. La hauteur du fuselage est réduite au minimum, le pilote étant pratiquement installé dans l'avion comme s'il était assis par terre.

L'appareil n'a comme dispositif de freinage aérodynamique que des volets d'intrados, il a un flettner de direction et un flettner de profondeur. L'avion présenté ne disposait d'aucun armement.

Le général Milch a déclaré que ce type d'appareil serait le successeur du M.E. 109 dans le nouveau programme de monoplace. Il a ajouté en souriant « que tout était prêt pour une sortie rapide en série, mais que l'avance technique de l'aviation allemande était telle qu'on se contente pour le moment de le garder en réserve ».

Un autre appareil serait actuellement à l'étude avec une surface portante diminuée et un moteur spécialement poussé pour battre de nouveau le record de vitesse.

3° *Le Fieseler Storch.*

Cet appareil fut déjà présenté par le général Udet. J'ai ensuite pris place à bord de l'appareil piloté par le général Udet.

Le décollage et l'atterrissage de cet appareil sont vraiment impressionnants. Par un vent de 30 kilomètres-heure, Udet a décollé face à un obstacle de un mètre environ situé à 30 mètres du point de départ et cet obstacle a été franchi avec la plus grande facilité. A 50 mètres du point de départ l'appareil était déjà à 10 mètres au moins et cabré à environ 30°.

Le roulement à l'atterrissage est pratiquement nul (5 à 10 mètres). La descente est une descente presque à la verticale. Il a été indiqué que l'appareil pouvait descendre — manche au ventre — d'une altitude de 100 mètres sans risque pour l'appareil. La vitesse de descente est alors de 5 mètres par seconde. Cet appareil peut réaliser une vitesse de 180 kilomètres-heure.

Il a pratiquement toutes les qualités de l'autogyre sans en avoir les servitudes.

20 heures.

Représentation à la Scala, la mission étant accompagnée par le général Milch et suivie d'un souper d'adieu chez Horscher.

Conclusion

On peut conclure que, dans le court laps de temps qui nous était imparti, rien n'a été négligé pour nous montrer « la puissance de l'aviation allemande ».

Aux questions posées, parfois indiscrètes, il était toujours répondu sans hésitation et si l'on considère que l'armement d'un avion, encore à peine connu de nos services de renseignements et commençant tout juste à équiper les formations, en est une des caractéristiques les plus secrètes, la présentation du M.E. 110 tirant simultanément au stand de tir avec ses 4 mitrailleuses et ses 2 canons, est un exemple probant de ce désir de ne rien nous cacher de ce qui était capable de nous impressionner.

Il n'est en conséquence pas sans intérêt de constater qu'il n'a pas été possible à la mission de vérifier le degré d'instruction du personnel (cadres, états-majors et troupes) et que les exercices de combat qui lui ont été présentés revêtaient en général un caractère d'extrême simplicité, exception faite toutefois pour la D.C.A., qui retire de sa subordination au ministère de l'Air des facilités d'instruction.

Ces constatations négatives, sans grande valeur par elles-mêmes, prennent toute leur signification si on les confronte avec les renseignements obtenus par ailleurs, qui précisent que, malgré les efforts déployés, l'aviation allemande n'a pas encore atteint dans son instruction le degré de perfection obtenu dans les autres domaines.

Il a été permis de vérifier que peu d'officiers aviateurs sont à la fois : pilote et observateur.

Mais, après cette restriction préalable, on est obligé de reconnaître la puissance vraiment impressionnante de l'aviation allemande.

Puissance obtenue par la cadence de production des usines qui, déjà actuellement, dépasse de beaucoup les besoins créés par une rénovation du matériel, par l'usure et la casse ou même par des exportations, que nous savons du reste limitées, production qui, en cas de guerre, grâce à la perfection de l'outillage et des installations, pourrait être doublée et même triplée immédiatement.

Puissance obtenue par la qualité du matériel fabriqué, qui dénote une avance technique indéniable. Avions de chasse et avions de bombardement ont des performances, un armement, des qualités de vol, qui les placent en tête du progrès aéronautique international et la présentation du Heinkel 100 (?), avion de record de vitesse (record qui doit être incessamment amélioré) tout prêt à être lancé en série « quand ce sera nécessaire », est bien faite pour nous prouver que l'avenir est également préparé.

A cette puissance matérielle s'ajoute une force morale.

Certes la mission n'a été en contact qu'avec ceux qu'on pourrait appeler « les favorisés du régime », ouvriers jadis en chômage et dont maintenant le travail et le confort sont assurés, officiers aviateurs jadis en retrait d'emploi et pouvant maintenant avancer très rapidement, hautes personnalités dont la vie matérielle était avant la Révolution difficile et qui maintenant nagent dans l'opulence.

Le survol en avion du camp de concentration d'Orianenbourg a permis de constater qu'il était très « habité ».

Néanmoins le spectacle de la rue est significatif. La presque totalité du peuple allemand accepte avec joie ses chefs actuels et travaille avec ardeur. Le rendement des usines allemandes dépend peut-être plus de cette ardeur au travail que de la durée du travail hebdomadaire.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES (1)

A

AGA-KHAN (Aga Sultan Mohamed Shah, S. A.), chef spirituel des communautés ismaïliennes, nº 237.

AGELLO, firme aéronautique, nº 120.

AGO, firme aéronautique allemande, nº 537.

ALBA, ancien ministre espagnol des Finances, nº 451.

ALBE ET BERWICK (J. M. del P. C. M. Fitz-James Stuart, duc d'), représentant officieux du gouvernement nationaliste espagnol à Londres, nº 451.

ALBEDYLL (capitaine von), chef de la Section d'accueil des attachés militaires au haut commandant de l'armée allemande, nº 411, annexe II.

ALBERT Ier, roi de Belgique de 1909 à 1934, nº 215 annexe.

ALFONSI, moine italien, nº 10.

Alphand (Charles), ambassadeur de France à Berne, nos 233, 283, 322, 419, 487.

Alvarez del Vayo (Julio), ministre des Affaires étrangères du gouvernement républicain espagnol, nº 384.

Cité : nos 36 (note), 44, 63 (et note), 294, 376, 385, 518.

AMIOT, constructeur aéronautique français, nº 537.

ANSALDO (Giovanni), constructeur italien (1814-1859), nº 135.

ANSALDO (Giovanni), journaliste italien, nº 241.

ARADO, firme aéronautique allemande, nº 537.

ARAKI (général Sadao), ministre japonais de l'Éducation, nos 87, 232, 265.

ARCISZEWSKI (Miroslav), ministre de Pologne à Bucarest, nº 498.

ARNDT, haut fonctionnaire du ministère allemand de l'Air, nº 298.

ARNIM (Achim von), directeur de l'École technique supérieure de Berlin, président de l'association France-Allemagne à Berlin, nº 537.

Arvengas (Gilbert), consul général de France à Hambourg, nº 532.

ASHTON-GWATKIN (Frank T. A.), conseiller au Foreign Office, dirigeant le service économique de ce ministère; membre de la mission Runciman, nos 297, 455 (note), 457, 481, 513, 524, 533 (et note).

(1) Les noms en petites capitales sont ceux des personnages *cités* dans les documents. Les noms en *gras*, ceux des signataires ou des destinataires des documents. Ces personnalités sont également citées dans diverses pièces. Les ministres des Affaires étrangéres, signataires ou destinataires de toute la correspondance, ne sont mentionnés que pour les documents où ils sont cités.

ASTIER DE LA VIGERIE (général François d'), commandant la IVe région aérienne (Aix-en-Provence), nº 537.

ASTOR (Waldorf, vicomte), propriétaire de l'*Observer*, nº 82.

ASTRAY (général Millan), fondateur du *Tercio* (Légion étrangère espagnole), nº 7 (et note).

ATATURK : voir KEMAL PACHA.

ATTOLICO (Bernardo), ambassadeur d'Italie à Berlin, nº 159.

Aubert (Louis-F.), membre de la délégation française à l'assemblée de la Société des Nations, nos 202, 261.

AUDINET, fournisseur français d'armes à la Chine, nos 112, 201.

AUER (Theodor M.), secrétaire à l'ambassade d'Allemagne à Paris, nº 423.

AVENOL (Joseph), secrétaire général de la Société des Nations, nº 225.

AZAÑA Y DIAZ (Manuel), président de la République espagnole, nos 58, 282, 294.

B

BADENI (Kazimierz), premier ministre à Vienne de 1895 à 1897, nº 136 (note).

BAILLY (commandant Paul), officier du 3e bureau de l'état-major de l'armée de l'Air, nº 452.

BALBO (maréchal Italo), membre du grand Conseil fasciste, gouverneur général de Libye, nos 120, 344, 360, 361, 382, 391, 398, 401, 402, 418, 425, 434, 440 (note).

BALDWIN (Stanley), ancien Premier ministre de Grande-Bretagne, nº 29.

BALTRUSAITIS (Jurgis), ministre de Lithuanie à Moscou, nº 110.

Bargeton (Paul), ambassadeur de France à Bruxelles, nos 71, 171, 215, 256, 462, 487.

Basdevant (Jules), jurisconsulte du Département, nº 495.
Cité : nos 14 (note), 89.

BASTID (Paul), ancien ministre français du Commerce, nº 390.

BATA, industriel tchécoslovaque, nos 332, 399.

BATTUS, ressortissant français, résidant en Bulgarie, nº 390.

BAUDIER (Jean), consul de France, attaché à la sous-direction des Relations commerciales, nº 356.

BEAUMONT-NESBITT (colonel Frederick), attaché militaire près l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris, nº 86 annexe.

BEAVERBROOK (W. Maxwell Aitken, lord), propriétaire d'un trust de journaux britanniques, nos 82, 154, 489, 531.

BECH (Joseph), ministre luxembourgeois des Affaires étrangères, nos 254, 309, 435.

BECK (colonel Joseph), ministre polonais des Affaires étrangères, nos 15, 48, 72, 73, 95, 109 (I), 110, 116, 132 (et note), 158, 192, 193, 202, 217, 219 (et note), 231, 261, 302, 319, 329, 335, 363, 410, 522.

Beck (général Ludwig), chef d'État-major de l'armée de terre allemande, nos 346, 411 annexe II.

Benès (Edouard), président de la République tchécoslovaque, nos 4, 20, 23, 24, 30, 37, 39, 49, 52, 65, 68, 77, 78, 81, 85, 96, 109 (I et II), 114, 115, 119, 121, 123, 129, 134 (note), 136 (note), 163 annexe, 168 (note), 187, 205, 218, 221, 222 (note), 228, 235, 236, 237, 238, 242 (et note), 244, 245, 246 (et note), 247, 248, 249, 253, 255, 258 et annexes, 261, 266 (et note), 268, 271, 284 (et note), 297, 300, 302, 316, 324, 331, 336 (et note), 338, 344, 369, 372, 388, 399, 416, 424, 439 (note), 464, 481 (et note), 507, 512 (et note), 513, 517, 519, 520, 524, 525, 526, 533.

Benoît XV, pape de 1914 à 1922, no 55.

Bérenger (Henry), président de la commission sénatoriale des Affaires étrangères, nos 28, 333.

Berger (général), officier aviateur français, no 201.

Bernanos (Georges), romancier français (1888-1948), no 496.

Berthelot (Philippe), secrétaire général du ministère des Affaires étrangères de 1925 à 1933, no 228.

Besteiro (Julian), professeur espagnol, de tendance socialiste réformiste, no 58.

Beuve-Méry (Hubert), directeur de la section juridique et économique de l'Institut français de Prague, correspondant du *Temps* dans la capitale tchécoslovaque, no 259 (note).

Bismarck (Otto Léopold, prince de), chancelier de l'Empire allemand de 1871 à 1890, no 261.

Blomberg (général Werner von), ancien ministre allemand de la Défense, ancien généralissime des forces armées, nos 80, 159, 411 annexe II.

Blondel (Jules), ministre plénipotentiaire, chargé de la gérance de l'ambassade de France à Rome, nos 7, 8, 10, 67, 98, 108, 147, 151, 152, 179, 180, 188, 213, 225, 236, 239, 240, 241, 280, 281, 305, 306, 350, 353, 418, 425, 466, 486, 510.
Cité : nos 62, 274, 336.

Blücher (maréchal V. K.), commandant en chef des forces soviétiques d'Extrême-Orient, no 308.

Blum (Léon), secrétaire général du parti socialiste français, président du Conseil de juin 1936 à juin 1937, puis du 13 mars au 8 avril 1938, nos 21 (et note), 28 (note), 67, 101, 237 (et note).

Bodenschatz (général Karl), chef de l'état-major particulier du maréchal Goering, nos 97 (et note), 120, 122, 440, 445.

Bolgiani (Alessio), religieux italien, no 10.

Bonjean (René), secrétaire à l'ambassade de France à Madrid, no 282.
Cité : no 398 (note).

Bonnet (Georges), ministre des Affaires étrangères, nos 15 (note), 28 (note), 31, 47 (note), 75 (note), 81 (note), 90 (I), 158, 160 (note), 163 annexe, 170 (note), 206 (note), 216, 218 (note), 221 (et note), 222 (note), 237, 242 (note), 326 (note), 340 (notes), 351, 357, 371 (note), 372 (note), 382 (note), 389 (note), 415 (note), 417 (note), 419 (note), 422 (note), 455, 480 (note), 493 (note), 512, 536 (note).

Bose-Waldeck, ancien vice-président de l'assemblée provinciale de Bohême, nos 478 (et note), 513.

Bouchet (Henry), conseiller commercial à l'ambassade de France à Bruxelles, nº 215 annexe.

BOURGUIBA (Habib), président du Néo-destour tunisien, nº 434.

BOURRAGUÉ (contre-amiral Célestin-Jean-Léon), sous-chef de l'état-major de la Marine, nos 33, 73, 135, 203, 296, 325, 357, 398, 451.

BRAUCHITSCH (général Walter von), commandant en chef des forces terrestres allemandes, nos 83, 150, 179, 181, 191, 346, 392.

BRESSY (Pierre), sous-directeur des Affaires administratives et des unions internationales au ministère des Affaires étrangères, membre de la délégation française au comité intergouvernemental d'Évian, nº 333.

BRÉVIÉ (Jules), gouverneur général de l'Indochine française, nº 112.

BRIAND (Aristide), ancien président du Conseil et ministre des Affaires étrangères français, décédé en 1932, nos 16, 158, 463, 488 (note).

BRINCKMANN (Rudolf), secrétaire d'État à l'Économie nationale du Reich, nos 103, 322, 404.

BRÜNING (Heinrich), ancien chancelier et ministre des Affaires étrangères du Reich, nº 423.

Brugére (Raymond), ministre de France à Belgrade, nos 153, 343, 364, 431.

BRUGGMANN (Carl), ministre de Suisse à Prague, nº 130.

BÜRCKEL (Joseph), commissaire d'Empire en Autriche, nos 226, 261.

BULLITT (William), ambassadeur des États-Unis à Paris, nos 16, 19, 222 (note).

BUTLER (Richard), sous-secrétaire d'État parlementaire au Foreign office, nº 135 (note).

C

CADOGAN (sir Alexander), sous-secrétaire d'État permanent au Foreign Office, nos 37, 88, 109 (I), 157, 174, 268.

CAHILL (sir Robert), conseiller commercial à l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris, nº 178.

Cambon (Henri), ministre de France à Luxembourg, nos 254, 288, 487.

Cambon (Roger), ministre plénipotentiaire à l'ambassade de France à Londres, nos 323, 333, 352, 374, 375, 376, 381, 413, 432, 438, 439, 454, 455, 464, 467, 481, 483, 489, 524, 536.

CAMPBELL (sir Ronald Jan), conseiller à l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris, nos 170 (note), 304, 374, 427, 481 (note), 507, 517.

Campinchi (César), ministre français de la Marine, nº 230 annexes I et II.

CARAYON (lieutenant-colonel Jean), second sous-chef de l'état-major général de l'Air, nos 33, 161 (note), 203, 325, 357, 398, 452.

CARDENAS (général Lazaro), président du Mexique, nº 460 (et note).

CAROL II, roi de Roumanie, nos 72, 124, 217.

CASADO (colonel), chef de l'armée du Centre dans le camp républicain espagnol, n° 260.

CASTAGNEZ (Jean), député socialiste du Cher, n° 249.

CAVOUR (Camille Benso, comte de), premier ministre de Victor-Emmanuel II (1810-1861), n° 169.

CEDILLO, général mexicain, n° 460.

CERNY (Josef), ministre tchécoslovaque de l'Intérieur, n° 332.

CERRUTI (Vittorio), ancien ambassadeur d'Italie à Paris, n° 137.

CHAMBERLAIN (sir Neville), Premier ministre de Grande-Bretagne, nos 7, 29, 38, 45, 58, 83 (note), 96, 109 (I), 121, 124, 144, 154, 156, 160, 184, 202 (et note), 214, 216, 239, 269, 271, 273, 278, 289, 294, 297, 305, 310, 346, 351, 352, 374, 382, 396, 455, 482, 484 (et note), 493, 526, 531.

CHAMPIN, président de la Société franco-roumaine de matériel de chemins de fer, n° 187.

CHARLES-ALBERT DE SAVOIE, roi de Sardaigne de 1831 à 1849, n° 10.

Charles-Roux (François), ambassadeur de France à Rome Saint-Siège, nos 137 169, 177, 199, 355, 422, 426, 496.
Cité : nos 55, 418, 518.

Charmasse (Christian Desplaces de), secrétaire à la légation de France à Budapest, n° 400.

CHARVÉRIAT (Émile), directeur adjoint des Affaires politiques et commerciales au ministère des Affaires étrangères, nos 33, 73, 135, 203, 296, 325, 357, 398, 451, 516.

CHAUTEMPS (Camille), ancien président du Conseil (22 juin 1937-10 mars 1938), vice-président du Conseil dans le cabinet Daladier, nos 222, 237, 482.

Chauvel (Jean), consul général de France à Vienne, n° 263.
Cité : n° 298.

CHEMIDLIN (capitaine Marie-Joseph-Paul), officier chargé des questions techniques au cabinet militaire du ministre de l'Air, n° 537.

CHIDOZZO (Alessandro di), théoricien irrédentiste italien, n° 10.

CHILSTON (Aretas Akers-Douglas), ambassadeur de Grande-Bretagne à Moscou, n° 99.

CHIYA, ressortissant japonais, n° 162.

CHODACKI (Marjan), commissaire général de Pologne à Dantzig, n° 329.

CHURCHILL (Winston), ancien ministre britannique, membre conservateur de la Chambre des Communes, nos 154, 392 (note), 531 (et note).

CHVALKOVSKY (Franz), ministre de Tchécoslovaquie à Rome, nos 236, 241.

CIANO DI CORTELLAZZO (Galeazzo, comte), ministre italien des Affaires étrangères, nos 7, 8, 62, 67, 75, 79, 88, 108 (et note), 151, 153, 156, 157, 160, 180, 186, 208, 211, 214, 229, 236, 239 (et note), 241, 280 (et note), 305, 307, 323, 350, 418, 422, 425, 426.

CLEMENCEAU (Georges), ancien président du Conseil, décédé en 1929, n° 16.

CODREANU (Cornelio), chef de la « Garde de fer » roumaine, n° 325.

Colson (général Louis), chef de l'état-major de l'Armée, n° 12.

Comnène (N. Petresco), ministre roumain des Affaires étrangères, nos 109 (I), 187, 194, 212, 216, 217, 227, 313, 330, 340 (et note), 431 (et note), 437 (et note), 448, 449, 454 (et note), 463, 490, 491 (et note), 514, 534.

Constantin Ier, roi de Grèce de 1913 à 1917 et de 1920 à 1922, n° 189.

Constantinesco (Mititza), ministre roumain de l'Agriculture, nos 124, 216.

Corbin (Charles), ambassadeur de France à Londres, nos 3, 20, 29, 30, 36, 37, 38, 39, 57, 62, 64, 75, 82, 88, 92, 124, 133, 147, 154, 155, 156, 157, 163, 165, 166, 174, 184, 205, 208, 211, 214, 268, 276, 297, 299, 307, 309, 435, 500, 512, 519, 520, 528, 531, 533, 535, 536.
Cité : nos 109 (I), 160, 221, 235, 300, 323, 336, 417, 455, 473, 474.

Cosme (Henri), ministre de France à Athènes, nos 189, 315, 326, 334.

Cot (Pierre), ancien ministre de l'Air, nos 210, 223 (note), 226 (et note).

Coulondre (Robert), ambassadeur de France à Moscou, nos 5, 6, 17, 18, 19, 36, 93, 94, 99, 110, 172, 196, 197, 198, 262, 264, 274, 289, 308, 314, 358, 377, 476.
Cité : nos 182, 372 (note).

Craigie (sir Robert), ambassadeur de Grande-Bretagne à Tokyo, nos 133, 381, 394.

Cranborne (R. A. J. Cecil, vicomte), sous-secrétaire d'État parlementaire au Foreign Office, membre de la délégation de son pays à la Société des Nations, n° 351.

Cretziano (Alexandre), directeur politique au ministère roumain des Affaires étrangères, n° 463.

Cuny (sous-lieutenant Antoine), sous-officier aviateur français (division d'entraînement de Dugny), n° 537.

Curtenaz (H.), ressortissant français chargé de la gérance du consulat de France à Porto Alegre, n° 9.

D

Daimler (Gottlieb), ingénieur allemand inventeur d'un moteur à pétrole (1834-1900), n° 103.

Daladier (Édouard), président du Conseil, ministre de la Défense nationale et de la Guerre, nos 12, 69, 74, 86 annexe, 234, 258 et annexe, 275, 291, 372, 410, 411 annexes I et II, 424, 430, 436.
Cité : nos 16 (note), 21 (et note), 28 (note), 48, 52, 200, 202 (notes), 205, 209 (note), 210, 222 (note), 226, 237, 239, 242 (note), 261 (note), 305, 444, 455 (et note), 511 (note).

Daridan (Jean), ancien secrétaire à la légation de France à Prague, promu (4 février 1938) rédacteur au service français de la Société des Nations, n° 218 (note).

Darré (Walther), ministre de l'Agriculture et du Ravitaillement du Reich, n° 84.

Davidson, député travailliste britannique, n° 160.

DAVIES (Joseph), ambassadeur des États-Unis à Moscou, puis à Bruxelles, nos 19, 198, 288.

DAVILA (Carol), ancien ministre de Roumanie à Washington, no 491 (et note).

DAVIS, maison commerciale anglo-saxonne, no 460.

DAWES (Charles Gates), homme politique américain, auteur en 1923 d'un plan relatif au paiement des réparations allemandes, no 322 (note).

DAWSON (Geoffrey), rédacteur en chef du *Times*, no 29.

DECAMP (général Jules-Philippe-Octave), chef du cabinet militaire du ministre de la Défense nationale, no 458 (note).

DECLERCQ, député nationaliste flamand, no 462 (note).

DELBOS (Yvon), ancien ministre français des Affaires étrangères, nos 222, 343 (note).

DELMAS (colonel Jules-Marie), attaché militaire près la légation de France à Bucarest, no 73.

DEL VAYO : voir ALVAREZ DEL VAYO.

DENIS (Ernest), historien français, spécialiste de la Bohême (1849-1921), no 316.

DENIS (général Henri), ministre belge de la Défense nationale, nos 303, 462 (note).

DENTZ (général Henri), sous-chef d'État-major de l'armée française, nos 33, 135, 203, 325, 398, 451, 452, 505, 516.

DERER (Ivan), ministre tchécoslovaque de la Justice, nos 34, 106, 192.

DESTRIBATS (Pierre), consul général de France à Turin, nos 240, 305.

DEVÈZE (Albert), ancien ministre belge de la Défense nationale, no 303.

DEWOITINE, constructeur aéronautique français, no 204.

DIAZ RAMOS (José), leader communiste espagnol, no 197.

DIRKSEN (Herbert von), ambassadeur d'Allemagne à Londres, nos 155, 269, 271, 367.

DOLLFUSS (Engelbert), ancien chancelier de la République fédérale autrichienne, assassiné en 1934, no 271 (et note).

DOMINIQUE (Pierre), journaliste français, no 328 (note).

DONAT (major von), chef de la section française au 2e Bureau du ministère allemand de l'Air, nos 298, 537.

DONZEAU (commandant Marcel-Pierre), attaché de l'Air près l'ambassade de France à Moscou, no 18.

DORNIER (Claudius), constructeur aéronautique allemand, nos 33, 537.

DROST, juriste allemand, no 109 (II).

DUHAMEL (Georges), écrivain et académicien français, no 328 (et note).

Dulong (Georges), ministre de France à Kaunas, no 487.
Cité : no 110.

Dutilleul-Francœur (René), attaché à l'ambassade de France à Bruxelles, puis (avril), chargé de mission à la légation de France à Prague, enfin (20 juillet 1938), troisième secrétaire à Bruxelles, no 218.

E

EDEN (Anthony), ancien secrétaire d'État au Foreign Office, nos 29, 214 (et note), 222 (et note), 297, 333, 396.

EDWARDS MACCLURE (Augustin), ambassadeur du Chili à Londres, représentant son pays à l'assemblée de la S.D.N., no 351.

EICKE (Dr.), directeur à la *Reichsbank*, no 103.

EISENLOHR (Ernst), ministre d'Allemagne à Prague, nos 83, 134, 318.

ELIAT (Ernest A.), représentant à Paris de la *Deutsche Bank*, no 504.

ENGLIS (Karel), gouverneur de la Banque nationale de Tchécoslovaquie, nos 118, 216.

ERLA, firme aéronautique allemande, no 537.

ESTERHAZY (comte Janos), leader de la minorité hongroise au Parlement tchécoslovaque, no 192.

F

FABRICIUS (Wilhelm), ministre d'Allemagne à Bucarest, nos 449, 491.

FACENDIS (Domenico de), ministre d'Italie à Prague, no 319.

FAJFR (général Jaroslav), commandant des forces aériennes tchécoslovaques, no 161 (notes).

FARINACCI (R.), membre du grand Conseil fasciste, ancien secrétaire général du parti, no 426.

FARMAN (Henri et Maurice), constructeurs aéronautiques français, no 201.

FAROUK Ier, roi d'Égypte, no 434.

Faucher (général Eugène), chef de la mission militaire française à Prague, nos 138, 258 annexe, 436.
Cité : nos 161, 204, 228, 372, 424, 472, 480 (et note), 505.

FEDKO (général), commissaire adjoint à la Guerre d'U.R.S.S., no 198.

FERNET (amiral Jean-Léon-Marie), membre du conseil supérieur de la Défense nationale, no 452.

FIALA (général), sous-chef d'État-major de l'armée tchécoslovaque, nos 480, 505.

FIERLINGER (Zdenek), ministre de Tchécoslovaquie à Moscou, no 198.

FIESELER, constructeur aéronautique allemand, no 537.

FISCH, directeur ministériel au ministère allemand de l'Air, no 298.

Flach (Joseph), consul de France à Florence, no 10.

FLANDIN (Pierre-Étienne), ancien président du Conseil, nos 28, 206.

FOCH (maréchal Ferdinand), généralissime des troupes alliées en 1918, nos 86 annexe, 96.

FOCKE-WULF, constructeur aéronautique allemand, no 537.

FOERSTER (général), commandant la division d'expériences (*Lehrdivision*) de l'armée de l'Air allemande, no 537.

FORD (Henry), industriel américain de l'automobile, no 103.

Fouques-Duparc (Jacques), secrétaire d'ambassade, chargé des fonctions de conseiller à l'ambassade de France à Barcelone (puis à l'administration centrale de 1939 à janvier 1943), nos 342, 376, 384, 385.

Cité : nos 32 (note), 44, 48 (note), 90 (note), 101 (note), 123 (note), 167, 182 (note), 213 (note), 219 (note), 222 (note), 235 (note), 237 (note), 240 (note), 242 (note), 245 (note), 299 (note), 300 (note), 304 (note), 307 (note), 310 (note), 313 (note), 331 (note), 340 (note), 359 (note), 365 (note), 367 (note), 423 (note), 427 (note), 431 (note), 432 (note), 444 (note), 454 (note), 467 (note), 479 (note), 488 (note), 494 (note), 497 (note), 499 (note), 512 (note), 513 (note), 514 (note), 517 (note), 519 (note), 520 (note), 521 (note), 524 (note), 534 (note), 535 (note), 537 (note).

Fournier (lieutenant-colonel Pierre-Théodore-Jules), attaché de l'Air près l'ambassade de France à Londres, no 86.

FRANCO Y BAHAMONDE (général Francisco), chef de l'État nationaliste espagnol, nos 2, 3, 7, 8, 21, 28, 29, 33, 38, 58, 63 (note), 73, 88, 90 (II), 92 annexe, 108 (et note), 131, 135, 137, 151, 155, 156, 160, 167, 169, 172, 208, 214, 220, 239, 257, 280, 282, 294, 307 (note), 323, 342, 357, 376, 385, 398 (et note), 406, 415, 417, 418, 425, 438, 474, 482, 496, 500, 504, 528.

François-Poncet (André), ambassadeur de France à Berlin, nos 2, 13, 23, 24, 30, 45, 46, 51, 65, 79, 80, 83, 84, 97, 103, 105, 120, 122, 126, 127, 142, 143, 144, 147, 148, 149, 150, 246, 261, 269, 270, 271, 278, 279, 293, 312, 316, 322, 328, 344, 345, 346, 347, 349, 356, 359, 360, 361, 370, 373, 380, 386, 387, 388, 391, 392, 395, 396, 401, 402, 403, 411, 412, 420, 427, 428, 429, 440, 441, 442, 445, 456, 459, 465, 468, 484, 485, 492, 501, 502, 503, 504, 515, 521, 524, 525, 526, 527.

Cité : nos 75, 109 (II), 116 (et note), 117, 119, 130, 166, 174, 188, 193, 205, 289, 311, 336, 399, 411 annexe II, 432, 444, 497, 516, 537.

FRANK (Karl), parlementaire tchécoslovaque, l'un des leaders du parti allemand des Sudètes, nos 183, 533.

FRANKLIN-BOUILLON (Henry), ancien député de Seine-et-Oise, signataire en octobre 1921 d'un traité franco-turc restituant la Cilicie aux Turcs, no 185.

FRITSCH (général Werner von), ancien commandant en chef des forces terrestres allemandes, nos 411 annexe II, 459.

FUNK (Walter), ministre allemand de l'Économie nationale, nos 441, 442.

FYDA (colonel Wojciech), attaché militaire près l'ambassade de Pologne à Paris, nos 12, 69.

G

GAFENCO (Grégoire), directeur du journal roumain le *Timpul*, nº 217.

GALLI (Carlo), ambassadeur d'Italie à Ankara, nº 186.

GALLUP (G. H.), statisticien américain, nº 290.

Gamelin (général Maurice), chef d'état-major général de la Défense nationale, vice-président du conseil supérieur de la Défense nationale, nos 258 annexe, 424.
Cité : nos 15, 73 (note), 132, 135 (note), 187, 203 (note), 228 (note), 275, 372 (et note), 398 (et note), 410, 452, 530 (note), 536 (note), 537.

GARIBALDI (Giuseppe), patriote italien (1807-1882), nº 10.

GARNIER (Jean-Paul), secrétaire à l'ambassade de France à Rome-Quirinal, nos 305, 425, 510.

GAUCHÉ (colonel Maurice-Henri), chef du 2e Bureau de l'état-major général de l'armée de Terre, nº 505.

GAUS (Friedrich), directeur ministériel, chef de la section juridique à la Wilhelmstrasse, nos 309, 435 et annexe.

GAUTSCH VON FRANKENTHURN (Paul, baron), premier ministre autrichien de novembre 1897 à mars 1898, puis de décembre 1904 à avril 1906, nº 136 (note).

GAYDA (Virginio), directeur du *Giornale d'Italia*, nos 239, 305 (et note), 382, 398 (note), 466 (et note), 486.

Gazel (Armand), conseiller à l'ambassade de France à Bruxelles, nos 273, 303.

Gefrier (colonel Hubert-Marie-Joseph de), attaché de l'Air près l'ambassade de France à Berlin, nos 298, 317.
Cité : nos 120, 537.

GENTIN (Fernand), ministre du Commerce et de l'Industrie, nº 215 annexe.

GEORGE VI, roi de Grande-Bretagne, nº 503.

GEORGES II, roi des Hellènes, nº 189.

GEORGES (général Alphonse), major général des armées, membre du conseil supérieur de la Guerre, nº 74 (et note).

GEORGES-PICOT (Guillaume), secrétaire à l'ambassade de France à Pékin, nº 61.

GEYER (général Hermann), commandant la Ve région militaire d'Allemagne (Stuttgart), nº 179 annexe.

GINES VIDAL, directeur des Affaires politiques au ministère nationaliste espagnol des Affaires étrangères, nº 90 (II).

GLAISE-HORSTENAU (Edmund), ancien vice-chancelier du cabinet Seyss-Inquart, nº 263.

GLOBOCNIK ou GLOBOCZNIGG (Odilo), gauleiter de Vienne, nº 263.

GOEBBELS (Joseph), ministre allemand de la Propagande, nos 45, 65, 79, 83, 109 (II), 191, 312, 328, 344 (note), 346, 396, 411 annexe II, 423, 441, 445, 494.

GOERING (maréchal Hermann), ministre-président de Prusse, ministre de l'Air du Reich, commissaire au plan quadriennal, nos 83, 84, 97 (et note), 109 (II), 120, 122, 131, 148, 150, 166, 188, 191, 202, 205, 207, 224, 231, 237, 241, 246, 263, 270, 279, 283, 289, 296, 298, 311, 312, 322, 325, 329, 346, 360, 361, 367, 391, 401, 402, 403, 411 annexe II, 412, 423, 429, 432, 440, 441, 444, 445, 451, 454 (note), 455, 459, 504, 506, 511, 537.

GOETHE (Johann Wolfgang), écrivain allemand (1749-1832), n° 328.

GOGA (Octavian), ancien président du Conseil des ministres roumain, n° 217.

Goiran (Henri), ministre de France à Mexico, n° 460.

GOMA (Mgr Isidro), cardinal-primat d'Espagne, archevêque de Tolède, n° 44.

GORIACHENKO, adjoint du commandant de la région militaire de Kiev, n° 275.

GRAMMENS, leader autonomiste flamand en Belgique, n° 171.

GRAMONT (major von), officier de l'armée de l'Air allemande, n° 537.

GRANDI (Dino), membre du Grand Conseil fasciste, ambassadeur d'Italie à Londres, nos 62, 155, 156, 160.

GREY (Edward), secrétaire d'État au Foreign Office à la déclaration de guerre de 1914, n° 526.

GRIGORCEA (Basil), ministre de Roumanie à Londres, n° 124.

GRZYBOWSKI (Waclaw), ambassadeur de Pologne à Moscou, n° 198.

GUERRI, professeur italien, n° 10.

GUGLIELMOTTI, directeur du journal italien la *Tribuna,* n° 466.

GUILLAUME II, empereur d'Allemagne de 1888 à 1918, nos 84, 312.

GUTTMANN, financier israélite de Tchécoslovaquie, n° 118 (note).

GWATKIN : voir ASHTON-GWATKIN.

H

HABICHT (Théo), ancien leader national-socialiste autrichien, n° 263.

HALIFAX (vicomte Edward Wood), secrétaire d'État au Foreign Office, nos 20, 30, 37, 39, 57, 62, 67, 75 (et note), 82, 113, 124, 154, 157, 160, 163 et annexe, 166, 205, 208, 211, 214, 216, 221, 235, 237 (et note), 242, 244, 276, 297, 299, 300, 304, 305, 307, 323, 333, 338, 341, 351, 352, 374, 381, 382, 396, 432, 438, 455, 467, 473, 481, 500, 512, 517, 520, 536.

HALLA (Karel), ministre de Tchécoslovaquie à Ankara, n° 513.

HANESSE (colonel Karl), attaché de l'Air près l'ambassade d'Allemagne à Paris, nos 298, 537.

HAVLICEK-BOROVSKY (Karel), écrivain tchèque (1821-1856), n° 136.

HEEREN (Victor von), ministre d'Allemagne à Belgrade, n° 449.

HEIDRICH (Arnost), ministre plénipotentiaire, délégué permanent de la Tchécoslovaquie auprès de la Société des Nations, n° 513.

HEINKEL (Ernst), constructeur aéronautique allemand, nos 120, 429, 537.

HELFAND (L.), conseiller à l'ambassade d'U.R.S.S. à Rome-Quirinal, n° 180.

HEMMING (Francis), secrétaire du comité de non-intervention de Londres, nos 155, 528.

HENCHE, maire de Madrid, n° 260.

HENCKE, pilote d'aviation allemand, n° 537.

HENCKE (Andor), conseiller à la légation d'Allemagne à Prague, n° 447.

HENDERSON (sir Nevile Meyrick), ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin, nos 37, 59, 117, 130 (et note), 166, 174, 205, 214, 223, 246, 261, 304, 336, 338, 345, 386, 396, 432, 473, 512, 515, 524, 525, 526.

HENLEIN (Conrad), chef du parti allemand des Sudètes, nos 14, 24, 30, 33, 34, 45, 52, 53, 55, 65, 68, 76, 78, 89, 96, 118, 121, 136, 163 annexe, 168, 177, 183, 205, 222, 228, 233, 235, 249, 253, 263, 283, 301, 311, 316, 324, 327, 331 (note), 332, 344 (et note), 399, 405, 408, 412, 414, 445, 449, 481, 500, 506, 519, 533, 535 (et note).

Henry (Charles-Arsène), ambassadeur de France à Tokyo, nos 1, 22, 35, 50, 56, 60, 87, 112, 128, 139, 141, 164, 173, 201, 232, 381, 383, 394, 397, 433, 475.
Cité : nos 133, 135 (note).

HENRY (Jules), directeur du cabinet du ministre des Affaires étrangères, n° 304.

HENTZBÜCHLER, correspondant de l'agence Havas à Prague, n° 228.

HERRIOT (Edouard), président de la Chambre des députés, nos 237 (et note), 425.

HESS (Rudolf), mandataire du Führer au sein du parti nazi, nos 24 (et note), 30, 39 (et note), 45, 65 (et note), 83, 109 (II), 271, 312, 316 (note).

HEYMANS, ministre belge du Commerce, n° 215 et annexe (et note).

HILGENREINER (Mgr Karl), leader des chrétiens sociaux allemands de Tchécoslovaquie, n° 55.

HIMMLER (Heinrich), chef des S. S. et de la police du Reich, nos 46, 97, 109 (II), 312, 346, 494.

HIROTA (Koaki), ancien ministre japonais des Affaires étrangères, n° 128 (note).

HITLER (Adolf), Führer et Chancelier du IIIe Reich, nos 7, 12, 23, 38, 45, 46, 54, 55 (et note), 65, 79, 80, 83, 96, 97, 100, 103, 105, 109 (I et II), 110, 120, 121, 124, 131, 142, 149, 150, 157, 159, 181, 183, 188, 191, 195, 200, 202, 207, 212, 213, 215 annexe, 223, 224, 226, 227, 229, 231, 233, 234, 235, 236, 237, 240, 246, 250, 261, 263, 271 (et note), 281, 289, 306, 311, 312, 320, 328 (note), 344, 345, 346, 348, 352, 355, 356, 360, 367, 369, 372 (note), 391, 392 (et note), 401, 402, 411 annexes I et II, 420 annexe, 423, 425, 441, 442, 444, 445, 455, 456, 458, 459, 465, 468, 473, 478, 488, 494, 506, 510, 512, 513, 516, 519, 523, 524, 526, 530, 533, 534, 535 (et note).

HLETKO, président de la Ligue slovaque d'Amérique, nos 34, 106.

HLINKA (Mgr Andrei), leader du parti populiste slovaque, nos 34 (et note), 52, 55, 106, 177, 369.

HODGSON (sir Robert McLeod), représentant officieux de la Grande-Bretagne auprès du gouvernement nationaliste espagnol, nos 206, 528.

HODZA (Milan), président du Conseil des ministres tchécoslovaque, nos 2, 4, 14, 20, 26, 30, 33, 34 (note), 37, 42, 52, 53, 54, 66, 68, 78, 81, 96, 104 (et note), 106, 115, 119, 121, 123, 129, 134 (note), 136, 168 (et note), 176, 180, 183, 216, 218, 221, 222 (note), 223, 235, 236, 238, 242 (et note), 244, 253, 297, 300, 301, 310, 311, 316, 321, 324, 332, 367, 369, 399, 405, 408 (note), 416, 421, 423, 439, 440, 446, 457, 469, 470, 472, 473, 478, 507, 520, 533.

HOLLAND (commandant Cedric Swinton), attaché naval près l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris, nos 296, 409 (note).

HORI, directeur de l'agence nippone *Domei*, no 35.

HORINOUCHI (Kensuke), vice-ministre japonais des Affaires étrangères, nos 128, 173.

HORSCHER, restaurateur allemand, no 537.

HORTHY DE NAGYBANYA (amiral Nicolas), régent de Hongrie, nos 68, 179, 236, 325, 344, 361, 400, 412, 437, 441, 465, 503.

HOSTE, leader libéral flamand, ancien ministre belge, no 171.

HOUONG-KIANG-FOU, général nationaliste chinois, no 201.

HROCH, industriel de la région sudète de Tchécoslovaquie, no 286.

HROMDADKO, président des établissements Skoda, no 258 annexes (note).

HUGHES (Howard), aviateur américain, no 294.

HULL (Cordell), secrétaire d'État des États-Unis, nos 111, 320, 393, 404, 488, 509, 510, 529.

HUNTZIGER (général Charles), membre du Conseil supérieur de la Défense nationale, commandant en chef des troupes du Levant, nos 73, 452.

I

IBN SÉOUD (Abdul Aziz), roi d'Arabie saoudite (1880-1953), no 434.

IKEDA (S.), ministre japonais des Finances, du Commerce et de l'Industrie, no 475.

IMREDY (Bela), ministre-président de Hongrie, nos 213 (et note), 216, 236, 239 (note), 241, 503.

INNITZER (Theodor), cardinal-archevêque de Vienne, nos 55, 263.

INSKIP (sir Thomas), ministre britannique de la coordination de la Défense, no 82.

INVERCHAPEL (sir Archibald John Kerr Clark), ambassadeur de Grande-Bretagne à Pékin, no 394.

IONESCO (général), chef d'État-major général de l'armée roumaine, nos 72, 73.

IRUJO (Manuel de), ancien ministre de la Justice, ancien ministre d'État du gouvernement républicain espagnol, no 496.

ITAGAKI (général), ministre japonais de la Guerre, no 265.

IWANAGA, directeur de l'agence nippone *Domei*, no 35.

J

JACOMET (Robert), contrôleur général, secrétaire général du ministère de la Défense nationale et de la Guerre, nº 12.

JACQUINOT (le Père), missionnaire français en Chine, nº 16.

JAMET (général Louis-Marie), secrétaire général du conseil supérieur de la Défense nationale, nº 452.

JANOWSKY, conseiller en matière économique de Henlein, nº 118.

JANSON (Paul-Émile), ancien Premier ministre belge, nº 171.

JINA (Jan), chef de cabinet du ministre tchécoslovaque des Affaires étrangères, nº 43.

JOFFRE (général Joseph-Jacques-Césaire), chef d'État-major de l'armée française en 1914, vainqueur de la Marne (1852-1931), nº 275.

JORDANA Y SOUSA (comte Gomez), général espagnol, ministre des Affaires étrangères du gouvernement nationaliste espagnol, nºs 90 (I et II), 206, 257, 417.

JOUHAUX (Léon), secrétaire général de la C.G.T., nºs 257, 460.

JUNKERS (Hugo), constructeur aéronautique allemand (1859-1935), nº 537.

K

KAGAN (S. B.), chargé d'affaires à l'ambassade d'U.R.S.S. à Londres, nºs 155, 197.

KALININE (Michael Ivanovitch), président du praesidium du Conseil suprême de l'U.R.S.S., nº 19.

KANYA (Koloman de), ministre hongrois des Affaires étrangères, nºs 213 (et note), 236, 241, 340, 503.

KEITEL (général Wilhelm), chef du commandement suprême des forces armées allemandes (O.K.W.), nºs 80, 179, 181, 191, 346, 352, 411 annexe II, 412, 459, 490.

KELLOGG (Frank), secrétaire d'État américain de 1925 à 1929, nºs 61, 158, 463, 488.

KEMAL PACHA (Mustapha), *dit* ATATURK, président de la République turque, nº 186.

KENNARD (William), ambassadeur de Grande-Bretagne à Varsovie, nº 95.

KENNEDY (Joseph P.), ambassadeur des États-Unis à Londres, nº 529.

KERR (sir Clark) : voir INVERCHAPEL.

KIDERLEN (capitaine de frégate), membre de l'état-major du ministre allemand de la Marine, nº 230 et annexes I et II.

KIDO (marquis), ministre nippon du Bien-être public, nº 87.

KINSKY, WCHINITZ U. TETTAU (Ulrich, prince von), membre de la haute noblesse allemande de la région des Sudètes, nºs 120, 416.

KIOSSEIVANOV (Georges), président du Conseil et ministre des Affaires étrangères de Bulgarie, nos 70, 313 (et note).

KIRCHER (Rudolf), rédacteur en chef de la *Gazette de Francfort*, no 396.

KLEIST (général Ewald von), ancien commandant du 8e corps d'armée allemand, no 392 (note).

KLOBUKOWSKI, diplomate français chargé de l'ambassade et du consulat général au Caire, en mission en Abyssinie en 1906, no 339 annexe.

KLÖCKNER (Peter), gros industriel de la Ruhr, no 103.

KONOYÉ (prince Fumimaro), président du Conseil des ministres japonais, nos 87, 164, 243, 265.

KOO (Wellington), ambassadeur de Chine à Paris, représentant son pays au conseil de la Société des Nations, no 381.

KRAMAR (Karel), ancien chef du parti national-démocrate de Tchécoslovaquie, décédé en 1937, no 121.

KREIPE (major), aide de camp du général Milch, no 298.

KREJCI (général Ludvik), chef d'État-major général de l'armée tchécoslovaque, nos 316, 361.

KROFTA (Kamil), ministre tchécoslovaque des Affaires étrangères, nos 77, 78, 85, 96, 115, 121, 123, 134, 168 (note), 178, 192, 193, 194, 195, 235, 236, 302, 318, 319, 340, 407, 408, 413, 431, 448, 449, 450 (et note), 471, 513, 514, 534.

KUNDT (Ernst), président de la fraction parlementaire du parti des Sudètes, nos 41, 45, 52, 89, 129, 134 (et note), 136, 205, 304, 321, 324, 327, 401, 405, 408, 412, 414, 441, 445, 447, 481 (note), 507, 512 (note), 519, 533.

L

LA BAUME (Robert Renom de), directeur adjoint des Affaires politiques et commerciales au ministère des Affaires étrangères, no 178.

LABHART (colonel I.), chef de l'état-major général helvétique, no 419.

Labonne (Eirik), ambassadeur de France à Barcelone, nos 44, 58, 63, 125, 167, 220, 260, 294, 482, 518.

La Chambre (Guy), ministre de l'Air, nos 86, 298, 317.

Lacroix (Victor de), ministre de France à Prague, nos 4, 11, 14, 25, 26, 27, 30, 34, 41, 42, 43, 49, 52, 53, 54, 59, 66, 76, 77, 78, 85, 89, 96, 104, 106, 107, 113, 114, 115, 117, 118, 119, 121, 129, 130, 134, 136, 138, 168, 176, 183, 192, 193, 194, 195, 204, 222, 235, 242, 244, 245, 247, 248, 249, 250, 251, 253, 259, 266, 276, 284, 285, 286, 287, 292, 300, 301, 302, 310, 311, 318, 319, 321, 324, 327, 331, 332, 336, 337, 338, 354, 362, 363, 365, 367, 368, 369, 457, 469, 470, 471, 472, 473, 478, 513, 514, 520.

Cité : nos 20, 30, 118 (note), 123, 180, 218 (note), 221, 238, 268, 408 (et note), 517.

LAGARDE (Ernest), ministre plénipotentiaire, sous-directeur d'Afrique-Levant au ministère des Affaires étrangères, nos 135, 452.

Lamarle (Albert), secrétaire à la légation de France à Prague, nos 399, 405, 407, 408, 413, 414, 421, 427, 443, 446, 447, 448, 449, 450.
Cité : nos 218 (note), 472, 514.

Lambertson, représentant républicain du Kansas, no 16.

Lanco (lieutenant Robert), adjoint au commandant d'escadrille au 601e groupe d'infanterie de l'Air (Reims), no 537.

Largo Caballero (Francisco), ancien premier ministre et ministre des Affaires étrangères du gouvernement républicain espagnol, no 58.

Lasmactres (Émile), consul général de France à Saint-Sébastien, nos 21, 90 (I et II), 406.
Cité : no 482.

La Tournelle (Guy Le Roy de), consul de France à Dantzig, no 366.

Laurent (colonel Edmond-Joseph-Louis-Jules), attaché militaire près l'ambassade de France à Bruxelles, no 462.

Lauret (René), correspondant du *Temps* à Berlin, no 527.

Laval (Pierre), ancien président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, no 28.

Lazare, banquier français, no 391 (note).

Lebrun (Albert), président de la République française, no 425.

Leche (John), ministre plénipotentiaire à l'ambassade de Grande-Bretagne à Barcelone, no 63.

Léger (Alexis), secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, no 352.
Cité : no 52.

Le Ghait (Édouard), chef de cabinet du ministre belge des Affaires étrangères, no 273.

Leith-Ross (sir Frederick), conseiller financier du gouvernement britannique, nos 124, 216.

Lelong (général Albert), attaché militaire près l'ambassade de France à Londres, no 86 annexe.

Le Luc (amiral Maurice-Athanase), directeur de la section d'Études générales à l'état-major général de la Marine, no 452.

Lénine (Vladimir Ilitch Oulianov, *dit*), fondateur du parti bolchevik et de l'U.R.S.S., no 275.

Le Rond (Henri), général français, ancien conseiller militaire de la délégation française à la conférence de la paix de Paris (1919), ancien président de la commission interalliée de plébiscite pour la Haute-Silésie (1919-1923), nos 73 (note), 131, 237.

Lévy (Louis), correspondant diplomatique du *Populaire*, no 249.

L'Héveder (Louis), député socialiste du Morbihan, no 249.

Liebig, président de l'association des industriels allemands de Tchécoslovaquie, no 118 (et note).

Liebray (lieutenant-colonel Stéphane-Paul), haut officier de l'état-major de l'armée de Terre, no 452.

Limasset (général Jean-Baptiste), sous-chef de l'état-major général de l'Armée, nos 73, 296, 357.

LINDSAY (sir Ronald), ambassadeur de Grande-Bretagne à Washington, nº 111.

LIORÉ (Fernand), constructeur aéronautique français, nº 537.

LIPSKI (Joseph), ambassadeur de Pologne à Berlin, nº 116.

LITVINOV (Maxime), commissaire du peuple aux Affaires étrangères d'U.R.S.S., nos 5, 6, 17, 18, 19, 36, 93, 94, 99, 109 (I), 110 (et note), 172, 180 (et note), 182, 196, 197, 262, 264, 273, 274 (et note), 289, 314, 358, 377, 430 (et note) et annexe, 464, 471, 476, 477, 493, 497, 511 (et note), 514, 534.

LI-YU-YING, président de l'Union franco-chinoise de Pékin, nos 61, 74.

LLOYD GEORGE (David), ancien Premier ministre britannique, membre libéral de la Chambre des Communes, nos 16, 352.

LOBKOWITZ (prince Maximilien), ancien secrétaire à la légation de Tchécoslovaquie à Londres, nº 300.

LONGAUD (capitaine de vaisseau Léon-Maurice), commandant les forces navales françaises de patrouille en Méditerranée occidentale, nº 44.

LOTHIAN (Ph. H. Kerr, marquis de), secrétaire du *Rhodes Trust*, personnalité germanophile, nº 297.

LOUTCHKOV, chef du bureau politique du commissariat du peuple soviétique à l'Intérieur pour l'Extrême-Orient, nos 135 (note), 232.

LUANG PIBUL SONGGRAM, ministre siamois de la Guerre, nº 91.

LUANG PRADIST MANUDHRAM, ministre siamois des Affaires étrangères, nº 91.

Lukasiewicz (Jules), ambassadeur de Pologne à Paris, nº 69.
Cité : nos 12, 48, 132 (et note), 158, 219, 365.

M

MCEWEN (major), président de la commission des Affaires étrangères du parti conservateur, nº 261.

MAC FARLANE (colonel F. N. Mason-), attaché militaire près l'ambassade de Grande-Bretagne à Berlin, nº 411 annexe I.

MACKENSEN (Hans von), ambassadeur d'Allemagne à Rome, nº 236.

MAGINOT (André), ministre français de la Guerre de 1922 à 1924 et de 1926 à 1931, nos 97, 179, 181, 202, 346, 425.

MAGLIONE (cardinal Luigi), ancien nonce apostolique à Paris, nº 137.

MAÏSKY (Ivan), ambassadeur d'U.R.S.S. à Londres, représentant de son pays au Comité de non-intervention, nº 528.

MAKINO (comte Nobuaki), ancien ministre japonais des Affaires étrangères (en 1913), nº 475.

MALINOWSKI (général), haut officier de l'état-major de l'armée de Terre polonaise, nº 335.

MALVY (Louis), ancien ministre français de l'Intérieur (1914-août 1917, puis à partir de mars 1926), nos 90 (II), 206 (note), 417.

MALYPETR (Jan), ancien président du Conseil tchécoslovaque, nos 332, 416.

Mandel (Georges), ministre des Colonies, nos 91, 102, 162.

MARDAM BEY (Djemil), président du Conseil des ministres syrien, no 185.

MARIANI, musicien savoyard (?), no 10.

MARITCH (général Lj), ministre yougoslave de la Guerre, no 302.

Martel (Damien de), haut-commissaire de France en Syrie et au Liban, nos 31, 185.
Cité : no 186 (et note).

MARTIN (Pierre), inventeur d'un procédé de décarburation de la fonte (1824-1915), no 84.

MARTINEZ BARRIO (Diego), président des Cortès dans l'Espagne républicaine, no 58.

MASARYK (Jan), ministre de Tchécoslovaquie à Londres, fils du suivant, nos 39, 113, 121, 205, 235, 297, 310.

MASARYK (Thomas Garrigue), premier président de la République tchécoslovaque, décédé en 1936, no 368.

Massigli (René), directeur des Affaires politiques au ministère des Affaires étrangères, nos 152, 170, 422, 453, 479, 480.
Cité : nos 33, 73, 135, 145 (note), 203, 357, 374, 398, 417, 451, 507, 516.

MASSON, libéral wallon, ministre d'État belge, no 171.

MASSON (colonel), chef du 2e Bureau helvétique, nos 233, 283.

MASTNY (Vojtech), ministre de Tchécoslovaquie à Berlin, nos 76, 191, 346.

MATCHEK (Vl), leader de l'opposition paysanne croate en Yougoslavie, no 302.

MATSUDAIRA (Tsunes), ministre nippon de la Cour, no 475.

MAUGRAS (Gaston), ministre de France à Budapest, no 340.

MAVROUDIS (Nicolas), sous-secrétaire d'État permanent au ministère grec des Affaires étrangères, no 326.

MELLO (Erico), vice-président de l'Association commerciale de Porto Alegre, no 9.

MESSERSCHMITT (Wilhelm), constructeur aéronautique allemand, nos 120, 317, 537.

MESSERSMITH (George S.), sous-secrétaire d'État adjoint américain, nos 252, 320, 488.

METAXAS (général Jean), président du Conseil et ministre des Affaires étrangères de Grèce, nos 70, 189, 216, 313 (et note).

MIAJA MENANT (José), général espagnol commandant en chef des armées républicaines du Centre, du Levant et du Sud, no 58.

MICELLI, ressortissant italien antifasciste, no 434.

MICHALAKOPOULOS (André), ancien président du Conseil et ministre des Affaires étrangères hellénique, no 189.

MILCH (général Erhard), secrétaire d'État allemand à l'Aéronautique, nos 120, 135, 203, 298, 325, 401, 444, 537.

MILLERAND (Alexandre), président de la République française de 1921 à 1924, no 96.

MILON DE PEILLON (Marc), consul de France à Bratislava, no 34.

MOFFAT (Jay-Pierrepont), chef de la section d'Europe occidentale au département d'État, n° 488.

MOLOTOV (M. M. SKRIABINE, *dit*), président du Conseil des commissaires du peuple d'U.R.S.S., n° 19.

MOLTKE (Hans, Adolf von), ambassadeur d'Allemagne à Varsovie, nos 95, 116.

Montbas (Hugues Barthon de), conseiller à l'ambassade de France à Berlin, nos 159, 191, 200, 207, 210, 223, 226, 227, 230 et annexe I.

MONTINI (Mgr Jean-Baptiste), substitut à la secrétairerie d'État du Vatican, nos 169, 496.

MOOTZ (contre-amiral), chef de cabinet du ministre allemand de la Marine, n° 230 annexe II.

MOREAU (capitaine von), pilote d'aviation allemand, n° 537.

Morel (lieutenant-colonel Henri), attaché militaire de France à Barcelone, n° 371.

MORELL (Theo), médecin d'Hitler, n° 149.

MORENO (amiral), commandant des forces navales républicaines de Majorque, n° 44.

MORIZET (André), sénateur de la Seine, n° 460.

MORRAGLIA (lieutenant-colonel Jean-Baptiste), commandant la 15e escadre aérienne française, n° 537.

MOULLEC (commandant Raymond-Simon-Joseph-Marie), attaché naval près l'ambassade de France à Barcelone, nos 260, 294.

MOUNSEY (sir George), sous-secrétaire d'État adjoint au Foreign Office, n° 323.

MÜHLIG-HOFFMANN, directeur ministériel au ministère allemand de l'Air, n° 298.

MUFF (général Wolfgang), attaché militaire près l'ambassade d'Allemagne à Prague, n° 411 annexe II.

Musse (général Félix), attaché militaire près l'ambassade de France à Varsovie, nos 12, 410.

Cité : nos 231, 335.

MUSSOLINI (Benito), chef du gouvernement italien, nos 7, 38, 62, 67, 79, 88, 100, 101 (et note), 108 (et note), 114, 120, 131, 137, 151, 156, 157, 159, 160, 175, 180, 199, 208, 211, 213, 214, 229, 237, 239 (et note), 241, 271, 274 (et note), 280, 283, 305, 306, 319, 336, 353, 382, 391, 418, 420 annexe , 425, 434, 500.

N

Nac, pseudonyme d'un informateur officieux du Quai d'Orsay, n° 229.

NACIRI (Mekki), leader nationaliste marocain, n° 434.

Naggiar (Émile), ambassadeur de France à Pékin, nos 61, 243, 265, 277, 341, 461.

Cité : nos 22, 56, 112, 381.

NAHAS PACHA, ancien président du Conseil des ministres égyptien, n° 434.

NAOÏ (capitaine de frégate), officier de marine japonais, n° 128.

Necas (Jaromir), ministre tchécoslovaque de la Prévoyance sociale, nos 115, 121, 332.

Negrin Lopez (Juan), président du Conseil des ministres de la République espagnole, nos 21, 44, 58, 125, 167 (et note), 260, 294, 398 (note), 451, 496, 518.

Neurath (Constantin H. K., baron von), ancien ministre allemand des Affaires étrangères, nos 65, 97, 109 (II), 195, 311, 465.

Neuwirth (Hans), député du parti allemand des Sudètes, nos 134 (et note), 168 (et note), 183, 203 (note), 301, 311 (note), 457.

Newton (Basil Cochrane), ministre de Grande-Bretagne à Prague, nos 30, 59, 96, 104, 107, 245, 259, 261, 268, 304, 310, 336, 421, (et note), 457, 471, 478, 517, 520, 533.

Noël (Léon), ambassadeur de France à Varsovie, nos 72, 95, 116, 132, 140, 158, 219, 231, 329, 335, 365, 366.

Cité : nos 193, 217, 340.

Norton (sir Clifford-John), secrétaire à l'ambassade de Grande-Bretagne à Varsovie, no 522.

Nye (Gérald P.), membre de la commission sénatoriale américaine des Affaires étrangères, no 331.

O

Occhipinti, journaliste italien de Tunisie, no 434.

Olwer (Nicolau d'), président de la Banque d'État de l'Espagne républicaine, no 125.

Orezza (Giordano d'), rédacteur du *Telegrafo,* no 10.

Ostrovski (M. S.), ancien ministre d'U.R.S.S. à Bucarest, no 182.

Osusky (Stefan), ministre de Tchécoslovaquie à Paris, nos 37, 49, 96, 163 annexe, 221, 222 (note), 238 (et note), 242, 245, 266 (et note), 276 (et note), 284, 299, 300, 310, 472, 480 (et note), 493 (note), 520.

Ott (général Eugen), ambassadeur d'Allemagne à Tokyo, nos 105, 381.

P

Pacelli (cardinal Eugenio), secrétaire d'État du Saint-Siège, nos 55, 100, 179, 199, 422, 426, 496 (note).

Paierlé, ouvrier allemand sudète, no 344.

Palacky (Frantisek), historien et publiciste tchèque (1798-1876), no 136.

Palasse (colonel Auguste-Antoine), attaché militaire près l'ambassade de France à Moscou, nos 275, 430.

PALMERSTON (H. J. Temple, vicomte de), homme d'État britannique (1784-1865), secrétaire d'État au Foreign Office, n° 333.

PAPÉE (Kazimierz), ministre de Pologne à Prague, nos 192, 363.

PARIANI (général), sous-secrétaire d'État italien à la Guerre, nos 159, 199, 234, 246, 353 (et note), 382.

PARIS (colonel D. K.), attaché militaire de Grande-Bretagne à Bruxelles et à La Haye, n° 181.

PARISOT (général Henri), attaché militaire près l'ambassade de France à Rome, n° 180.

PASCUA Y MARTINEZ (Marcelino), ambassadeur d'Espagne à Paris, n° 220 (et note).

PATIJN (Jacob), ministre néerlandais des Affaires étrangères, n° 190.

PAUL DE YOUGOSLAVIE (prince), chef du Conseil de régence yougoslave, n° 302.

PAUL-BONCOUR (Joseph), ministre des Affaires étrangères du second cabinet Blum (13 mars-8 avril 1938), représentant permanent de la France à la Société des Nations et au Comité de mise en œuvre des principes du pacte, nos 273, 351.

Payart (Jean), conseiller à l'ambassade de France à Moscou, nos 497, 499, 511, 534.
Cité : n° 197.

PERENYI (baron Sigismond), gardien de la Couronne de Saint-Étienne, n° 68.

Peretti de la Rocca (Emmanuel), ambassadeur de France à Madrid de 1924 à 1929, nos 206, 257, 415.

PERTH (sir Eric DRUMMOND, alias lord), ambassadeur de Grande-Bretagne à Rome, nos 62, 67, 75, 108 (et note), 151, 156, 157, 160, 208, 211, 214, 239, 280, 281, 305, 323.

PERTINAX (André GÉRAUD, *dit*), spécialiste de politique étrangère de l'*Écho de Paris,* n° 60.

PETERS (Gustav), député de la minorité allemande de Tchécoslovaquie, nos 45, 96, 301.

PETIBON (colonel Jean), chef de cabinet du général Gamelin, n° 228 (et note).

PETITJEAN-ROGET (capitaine Albert-Marie-Hervé), aide de camp du général Vuillemin, n° 537.

PETO (Geoffrey), ancien secrétaire parlementaire de lord Runciman ministre du Commerce; membre de la mission Runciman en 1938, n° 513 (note).

PETSCHEK, industriel de la région sudète de Tchécoslovaquie, n° 287.

PEZET (Ernest), député du Morbihan, vice-président de la commission des Affaires étrangères de la Chambre, n° 253.

PHILLIPS (William), ambassadeur des États-Unis à Rome-Quirinal, n° 418.

Phipps (sir Eric), ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, n° 81.
Cité : nos 20, 30, 37, 57, 62, 75 (note), 79 (note), 163 annexe, 170 (note), 221, 222, 237, 455.

PIE XI, pape de 1922 à 1939, n° 55.

PIERRE Ier, *dit* LE GRAND, tsar de Russie de 1682 à 1725, n° 275.

PITTMAN (Key), président de la commission sénatoriale américaine des Affaires étrangères, n° 252 (et note).

PIVERT (Marceau), leader de la tendance « Gauche révolutionnaire » à la S.F.I.O., nº 21 (note).

PLYMOUTH (I. M. Windsor-Clive, comte de), président du Comité de non-intervention de Londres, nºs 17 (et note), 36 (et note), 57, 155, 197, 307, 323, 528.

PODESTÀ-COSTA (Luis), ancien sous-secrétaire général du secrétariat de la Société des Nations, de nationalité vénézuélienne, nº 225.

POINCARÉ (Raymond), ancien président du Conseil, président de la République de 1913 à 1920, nº 96.

POINCIGNON (lieutenant-colonel Maurice), membre du secrétariat général du conseil supérieur de la Défense nationale, nº 452.

Ponsot (Henri), ambassadeur de France à Ankara, nºs 31, 185, 186, 487.
Cité : nº 145.

POTEMKINE (Vladimir), commissaire du peuple adjoint aux Affaires étrangères d'U.R.S.S., nºs 493, 497, 511 (note).

POTEZ (Henry), constructeur aéronautique français, nº 537.

POURITCH (Bojidar), ministre de Yougoslavie à Paris, nº 229.

POWNALL (général), chef du service des opérations et des renseignements au War Office, nº 86 annexe.

Pozzi (Jean), chef du service des archives au Département, nº 68.

PRIETO Y TUERO (Indalecio), ancien ministre de la Guerre du gouvernement républicain espagnol, nº 58.

PRUNAS (Renato), chargé d'affaires d'Italie à Paris, nº 98.

Q

QUIÑONES DE LEON (José Maria), ancien ambassadeur d'Espagne à Paris; représentant officieux du gouvernement Franco dans la capitale française, nºs 206, 257, 415.

QUO TAI-CHI, ambassadeur de Chine à Londres, nº 341.

R

RADIMSKY (Vladimir), ministre de Tchécoslovaquie près le Saint-Siège, nº 55.

RADL (Emmanuel), professeur d'université tchèque, nº 316.

RAEDER (amiral-général Erich), commandant en chef de la marine de guerre allemande, nº 230 et annexe II.

RAJCHMANN (L. W.), directeur de la section d'Hygiène au secrétariat de la Société des Nations, nºs 61, 74.

RAKOVNITZ, firme industrielle tchécoslovaque, nº 287.

Réa (commandant Émile-Marie-André), attaché militaire adjoint de France à Berlin, nºs 411 annexes I et II.
Cité : nºs 291 (et note), 298, 317, 537.

Reissel (major von), officier de l'armée de l'Air allemande, n° 537.

Renault, ingénieur français, n° 460.

Rendel (Georg William), ministre de Grande-Bretagne à Sofia, n° 146.

Renondeau (général Gaston), attaché militaire près l'ambassade de France à Berlin, n°s 234, 291, 411 annexes I et II.
Cité : n°s 84, 97 (note), 298, 317 (note), 387, 412, 537.

Requette (colonel), ancien professeur à l'École de guerre belge, n° 303 (note).

Ribalto (marquis de), ressortissant espagnol, n° 73.

Ribbentrop (Joachim von), ministre des Affaires étrangères du Reich, n°s 13, 37, 79 (et note), 97, 109-II (et note), 179, 200, 237, 269, 304, 312, 349, 366, 386, 423, 493, 512, 524.

Richthofen (Manfred, baron von), commandant de la 1re escadrille allemande durant la guerre de 1914-1918 (1892-1918), n°s 97, 120, 537.

Ripka (Hubert), publiciste aux *Lidove Noviny,* n°s 332, 399.

Ristelhueber (René), ministre de France à Sofia, n°s 70, 146, 390, 487.
Cité : n° 315.

Ritter (Mgr Saverio), nonce apostolique à Prague, n°s 177, 355.

Rivière (Jean), conseiller à l'ambassade de France à Rome Saint-Siège, n°s 55, 100.

Roeder (général), ancien ministre hongrois de la Guerre, n° 80.

Rojo Lluch (Vicente), général espagnol, chef d'État-major de l'armée républicaine, n° 58.

Roosevelt (Franklin Delano), président des États-Unis d'Amérique, n°s 16, 19, 40, 209, 222 (et note), 320, 388, 393 (note), 488, 509, 510, 523, 529.

Rosché (Alfred), parlementaire appartenant au parti des Sudètes, n°s 96, 301, 327.

Rosenberg (Alfred), chef de l'office de politique étrangère du parti national-socialiste, mandataire du Führer pour l'éducation intellectuelle et nationale dans le parti, n° 136.

Rossi (commandant), pilote d'aviation français, n° 537.

Rossi (Arconovaldo Bonnaccorsi, *dit*), Italien, commandant des « phalanges » et de la Légion étrangère à Majorque (en 1936), n° 496.

Rothermere (H. S. Harmsworth, lord), propriétaire du *Daily Mail* et du *Daily Mirror,* n°s 154, 489, 531.

Rothschild (les), financiers israélites, n°s 118 (note), 489.

Rucart (Marc), ministre de la Santé publique du cabinet Daladier, n°s 168 (et note), 176, 222 (note).

Runciman (Walter, vicomte), ancien ministre britannique du Commerce, membre de la Chambre des lords, envoyé en mission de conciliation (juillet 1938) en Tchécoslovaquie, n°s 237, 268 (et note), 269, 271, 276 (et note), 278, 285, 292, 293, 297, 299, 300, 304 (et note), 305, 310, 312, 316, 321, 325, 327 (et note), 331 (et note), 332, 333, 337, 344, 345, 346, 348, 354, 359, 360, 363, 367, 369 (et note), 382, 388, 408, 411 annexe I, 412, 416, 418, 421 (et note), 423 (et note), 427, 437, 439 (et note), 440, 441, 445, 446, 447, 454, 455, 457, 464, 468, 472, 473, 477, 478, 481, 484, 488, 493, 494, 500, 507, 510, 512, 513, 517, 519, 520, 524, 525, 531, 533 (et note), 535.

RUNDSTEDT (général Gerd von), ancien commandant en chef du premier groupe d'armées allemand (Berlin), nº 179 annexe.

RUSSO (général), chef d'État-major général de la milice fasciste, nos 234, 246, 382.

RUSTU ARAS (Tevfik), ministre turc des Affaires étrangères, nos 31, 145, 185 (note), 186 (et note).

RYDZ-SMIGLY (maréchal Édouard), inspecteur général, commandant en chef de l'armée polonaise, nos 12, 15, 48, 132, 231, 329, 410.

S

SAINT-BRICE, journaliste français, nº 285.

Saint-Quentin (René, Doynel de), ambassadeur de France à Washington, nos 16, 40, 111, 147, 175, 209, 252, 255, 290, 320, 418.

SALAZAR (Antonio de Oliveira), président du Conseil des ministres portugais, nos 3, 211.

SANDER (Fritz), professeur à la Faculté de droit allemande de Prague, nº 481 (note).

SANGRONIZ Y CASTRO (José), chef du cabinet diplomatique du gouvernement nationaliste espagnol jusqu'au 15 août 1938, nº 398 (note).

SARGENT (sir Orme G.), sous-secrétaire d'État adjoint au Foreign Office, nos 96, 333, 455, 467, 481.

SAUERWEIN (Jules), correspondant de *Paris-Soir* à l'étranger, nº 134 (et note).

SAWADA (Renzo), conseiller à l'ambassade du Japon à Paris en 1933-1934, nº 433 (et note).

SCARDAONI, correspondant à Paris de la *Tribuna,* nº 466.

SCHACHT (Hjalmar), président de la Reichsbank, ancien ministre allemand de l'Économie nationale, nos 103, 142, 188, 442, 453, 504, 516.

SCHIESSL, haut fonctionnaire de la Chancellerie de la présidence de la République tchécoslovaque, nº 183.

SCHIRACH (Baldur von), chef des Jeunesses hitlériennes, nos 120, 420 annexe.

SCHLEICHER (Kurt von), général allemand, chancelier du Reich en décembre 1932-janvier 1933, nº 459.

SCHMIDT (Hugo), entreprise allemande, nº 103.

SCHMIDT (Paul), interprète du Führer, nº 131.

SCHMORANZ, directeur de la presse à la présidence du Conseil tchécoslovaque, nº 134 (note).

SCHNEIDER (Eugène), industriel et homme politique français (1805-1875), nos 12, 258 annexe, 372.

SCHULENBURG (comte Friedrich Werner von der), ambassadeur d'Allemagne à Moscou, nos 493, 497.

SCHUSCHNIGG (Kurt von), chancelier fédéral de la République autrichienne de juillet 1934 au 11 mars 1938, nos 55, 235, 246, 478, 489, 526.

SEBEKOWSKY (Wilhelm), député du parti allemand des Sudètes, nos 168, 183, 481 (note), 507, 512 (note), 533.

Séguin (Jean-Marie de), conseiller à l'ambassade de France à Varsovie, nos 487, 498, 522.

SERRANO SUÑER (Ramon), ministre de l'Intérieur et de la Propagande du gouvernement nationaliste espagnol, no 294.

SETON WATSON (Robert William), professeur d'histoire de l'Europe centrale à l'Université de Londres, no 297.

SEYSS-INQUART (Arthur), ancien chancelier fédéral (12 mars 1938), devenu Statthalter d'Autriche (15 mars), no 263.

SHIGEMITSU (Mamoru), ambassadeur du Japon à Moscou, no 430 (et note) et annexe.

SIDOR (Karel), député slovaque du parti Hlinka, nos 34, 192.

SIMON (sir John), chancelier de l'Échiquier, nos 297, 484, 486, 500, 504, 510 (et note), 512, 513, 525, 526, 531, 536.

SKODA, constructeur tchèque, nos 2, 198, 258 annexes (note).

SLAVIK (Juraj), ministre de Tchécoslovaquie à Varsovie, no 363.

SLAWOJ-SKLADKOWSKI (général Felician), président du Conseil des ministres polonais, no 329.

SMITH (lieutenant-colonel T.), attaché militaire des États-Unis à Berlin, no 347.

SONG-TSEU-AN, ressortissant chinois, no 112.

SOONG (T. V.), beau-frère du maréchal Tchang-Kaï-Chek, ministre chinois de l'Air, ancien ministre des Finances, no 265.

SOSNKOWSKI (général Kazimierz), inspecteur de l'armée polonaise, no 410.

SOURITZ (Jacob), ambassadeur d'U.R.S.S. à Paris, nos 358, 474.

SPAAK (Paul-Henri), Premier ministre et ministre belge des Affaires étrangères, nos 71, 171 (et note), 256, 273, 462 (et note).

SPIRO, industriel de la région des Sudètes, no 287.

Spitzmuller (Henry), secrétaire à la légation de France à Bucarest, nos 267, 313, 330, 437, 463, 490, 491.
Cité : no 340 (et note).

SRAMEK (Mgr Jan), chef du parti populiste tchécoslovaque, ministre de l'Unification des lois et de l'organisation de l'administration, nos 129, 242, 253, 367.

STACHIEWICZ (général Waclaw), chef de l'État-major général polonais, nos 12, 335.

STALINE (Joseph DJOUGACHVILI, *dit*), secrétaire général du parti communiste d'U.R.S.S., nos 19, 135 (note), 172, 197, 232, 275, 288, 308, 372 (note).

STANLEY (Oliver), ministre britannique du Commerce, no 216.

STEFANIK (général Milan), ancien ministre de la Guerre tchécoslovaque, mort en 1919, no 34.

STEHLIN (capitaine Paul), attaché de l'Air adjoint auprès de l'ambassade de France à Berlin, nos 97, 120, 150, 298, 317, 440, 537.

STEIN (Boris), ambassadeur d'U.R.S.S. à Rome, no 180.

STILLER (capitaine), attaché de l'Air allemand à Londres, no 298.

STOPFORD (Robert J.), financier britannique, collaborateur de lord Runciman, nº 297.

STOYADINOVITCH (Milan), président du Conseil des ministre yougoslave, nºs 62, 153, 180, 187, 189, 216, 229, 236, 241, 302 (et note), 340, 364 (et note), 431 (et note), 448, 449, 454 (et note), 490, 491, 514.

STRANG (William), chef de la section d'Europe centrale au Foreign Office, nº 336 (et note).

STREICHER (Julius), gauleiter de Franconie, nº 84.

STRESEMANN (Gustav), ministre des Affaires étrangères du Reich de 1923 à 1929, nº 423.

STRONG (major K. W. D.), attaché militaire adjoint de Grande-Bretagne à Berlin, nº 411 annexe I.

STRUYE (Paul), journaliste belge, nº 215 annexe.

STUMPFF (général Hans), chef d'État-major général de l'armée de l'Air allemande, nºs 298, 537.

SUETSUGU (amiral), ministre japonais de l'Intérieur, nº 87.

SUGIMURA (Yotaro), ambassadeur du Japon à Paris, nºs 60, 397.

SUVICH (Fulvio), ambassadeur d'Italie à Washington, nº 418.

T

TANI (Masayuki), diplomate nippon, chargé de missions en Chine, nºs 381, 394.

TARDINI (Mgr D.), secrétaire d'État suppléant du Saint-Siège, nºs 55, 177.

TATARESCO (Georges), ancien président du Conseil roumain, nºs 124, 216.

TCHANG-KAÏ-CHEK (maréchal), commandant en chef des armées nationalistes chinoises, nºs 1, 56, 61, 87, 105, 164, 232, 265, 341, 381, 394, 475.

TCHENG-CHENG, général chinois, porte-parole du conseil suprême de la Défense nationale chinoise, nº 87 (et note).

TEMPERLEY (major H. W. Vazeille), professeur d'histoire moderne à l'Université de Cambridge, nº 297.

TÉZÉ (capitaine Maurice-Alexis-Eugène), officier de l'état-major de l'armée de Terre, nº 452.

Thierry (Adrien), ministre de France à Bucarest, nºs 182, 212, 216, 217.
Cité : nºs 109 (I), 437.

THOMAS (général Georg), chef des services de l'Économie et de l'Armement à l'O.K.W., nº 103.

THOUMYRE (Robert), sénateur de la Seine-Inférieure, nº 523.

TIMOCHENKO (général S. K.), commandant de la région militaire de Kiev, nº 275.

TIPPELSKIRCH (colonel von), chef de la troisième section de l'État-major allemand, nº 411 annexe II (note).

TITULESCO (Nicolas), ancien ministre roumain des Affaires étrangères, nºs 6, 182, 217, 514.

TODT (Fritz), ingénieur allemand, chargé de la construction des fortifications de la frontière occidentale du Reich, nº 97.

TOLEDANO (Lombardo), secrétaire général de la Confédération des travailleurs mexicains, nº 460.

TOUKHATCHEVSKY (maréchal M. N.), commissaire adjoint à la Guerre d'U.R.S.S., exécuté en 1937, nos 19, 308.

TOYNBEE (Arnold), professeur britannique, directeur de l'Institut royal des Affaires étrangères, nº 297.

TRACOU (capitaine de frégate Jean), attaché naval près l'ambassade de France à Berlin, nº 230 annexes I et II.

TRAUTMANN (Oskar P.), ambassadeur d'Allemagne auprès du gouvernement nationaliste chinois, nº 105.

TRIAS, membre des Jeunesses catholiques de Catalogne, nº 496.

TROTSCH, ancien président du parti nazi autrichien, nº 263.

TROUTBECK (J. M.), premier secrétaire à la légation de Grande-Bretagne à Prague, nº 457.

Truelle (Jacques), conseiller à l'ambassade de France à Washington, nos 378, 379, 381, 393, 404, 477, 488, 509, 523, 529.

TRUFFAUT, député socialiste de Liège, nº 171.

TSOUDEROS (E.), gouverneur de la Banque de Grèce, nº 334.

TYRRELL OF AVON (William George), ancien ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, nº 297.

U

UDET (général Ernst), chef de l'office technique au ministère allemand de l'Air, nos 120, 298, 429, 537.

Ugaki (général Kazushige), ministre des Affaires étrangères du Japon, nº 433.
Cité : nos 1, 22, 35, 50, 56, 60, 64, 87, 112, 139, 201, 243, 265, 374, 381, 383, 394, 475.

URBANITCH (M.), ministre yougoslave du Commerce et de l'Industrie, nos 343, 364.

V

VAN CAUWELAERT (Frans), ancien ministre belge, nº 171.

VAN DEN BERGEN (général Édouard), chef de l'État-major général belge, nº 462 (note).

VAN LANGENHOVE (Fernand), secrétaire général du ministère belge des Affaires étrangères, nos 256, 273.

VANSITTART (sir Robert), principal conseiller diplomatique du Foreign Office, nos 96, 392 (note), 394, 519, 520.

Varenne (Alexandre), ancien gouverneur général de l'Indochine, délégué des Français du Tonkin au conseil supérieur des Colonies, no 272.

Vaux Saint-Cyr (Christian Carra de), consul général de France à Munich, no 348.

VENIZELOS (Eleutherios), ancien président du Conseil hellénique (1864-1936), no 189.

VERDIER (Jean), cardinal-archevêque de Paris, no 496.

VERRIT, sénateur belge catholique flamand, no 171.

VIBIEN, agent commercial près l'ambassade de France à Pékin, no 461.

VIDAL Y BARRAQUER (Mgr Francisco), ancien archevêque de Tarragone, no 496.

VILLAINE (commandant Raymond-Marie-Auguste Gaudin de), chef du 2e bureau de l'état-major général de la Marine, no 296.

Villelume (commandant Marie-Joseph-Victor-Paul de), officier de l'état-major de l'Armée détaché à la sous-direction de la Société des Nations du ministère des Affaires étrangères, no 228.

VISOIANO (Constantin), ancien ministre de Roumanie à Varsovie, no 217.

VITROLLES (commandant Alfred-Antoine-M.-H. ARNAULD DE), chef du 2e bureau de l'état-major général de l'Air, nos 135, 296, 357, 451, 505, 537.

Vitrolles (Régis d'ARNAULD DE), ministre de France à La Haye, nos 181, 190, 487.

VOLLMOELLER, entreprise allemande, no 103.

VOTRUBA (général), officier supérieur de l'aéronautique soviétique, no 138.

Vuillemin (général Joseph), chef d'État-major général de l'armée de l'Air, nos 444, 537.

Cité : nos 135, 203, 298, 325, 344, 391, 398, 401, 402, 429, 432, 440, 441, 451, 454 (note), 455, 473, 497, 511.

W

WAITZ (Mgr Sigismond), prince-archevêque de Salzbourg, no 55.

WALDAU (colonel von), officier de l'armée de l'Air allemande, no 537.

WATERLOW (Sydney), ministre de Grande-Bretagne à Athènes, no 334.

WEHRER (Albert), secrétaire général du gouvernement luxembourgeois, nos 254, 309, 435.

WEINBERG, haut fonctionnaire du commissariat soviétique aux Affaires étrangères, no 197.

WEIZSÄCKER (Ernst, baron von), secrétaire d'État à la Wilhelmstrasse, nos 76, 109 (II), 191, 200, 223, 269, 309, 322, 386, 455 (note), 524.

WELCZECK (Johannes, comte von), ambassadeur d'Allemagne à Paris, nos 423, 437.

WELLES (Sumner), sous-secrétaire d'État américain, nos 175, 209, 320, 378, 379.

WESSEL (Horst), militant nazi assassiné en 1930, no 537.

WHITE (Frederick), professeur britannique, n° 297.

WIEDEMANN (Fritz), aide de camp du Führer, n°s 223, 237, 246, 261, 268, 269 (et note), 271, 289, 367, 473.

WIETERSHEIM (général Wend), chef de l'état-major du second groupe d'armées allemand (Francfort-sur-le-Main), n° 456.

WILSON (Hugh), ambassadeur des États-Unis à Berlin, n°s 378, 388.

WILSON (Thomas Woodrow), ancien président des États-Unis, n° 16.

WINKLER, correspondant du *Venkov* à Berlin, n° 399.

WODEHOUSE (amiral), chargé de mission de l'Amirauté britannique au Portugal, n° 3.

WOERMANN (Ernst), directeur ministériel, chef de la section politique à la Wilhelmstrasse, n°s 46, 109 (II), 122, 200, 386.

Y

YAGÜE BLANCO (Juan), général nationaliste espagnol, n° 482.

YOUNG (Owen G.), expert financier américain, auteur d'un plan relatif aux réparations allemandes, n° 322 (note).

Z

ZUBELLAGA, politicien républicain espagnol, n° 58.

ZUMETA (César), ancien représentant du Vénézuéla et président du conseil de la Société des Nations, n° 225.

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES QUESTIONS DE DROIT INTERNATIONAL

Les chiffres renvoient aux numéros des documents du recueil

Accords (*voir aussi* droit des traités) :

— anglo-turc (27 mai 1938).... 124.
— bulgaro-yougoslave (janvier 1937)..... 189.
— de Rambouillet (France-Pologne)..... 12, 15, 48, 69, 261, 335, 495, 511.
— de Salonique (États balkaniques, 31 juillet 1938).... 313, 315, 330, 340, 344, 390, 437.
— France-Italie (projet)..... 92, 108, 114, 137, 151, 157, 202.
— France-Tchécoslovaquie..... 96, 97, 242, 261, 309, 444, 495, 497, 511, 531, 534.
— économique germano-britannique (1er juillet 1938).... 144.
— économique germano-polonais (1er juillet 1938)..... 140.
— gréco-turc (1er mai 1938).... 189.
— italo-britannique (16 avril 1938)..... 7, 8, 38, 62, 67, 75, 88, 101, 108, 111, 114, 151, 152, 156, 157, 160, 167, 184, 199, 202, 211, 214, 239, 261, 271, 280, 305, 323, 339, 382, 391, 418.
— tripartites de Rome (italo-austro-hongrois, 1934, 1936).. 153.

Acquisition de territoires par la force. 40, 56, 60, 64, 73, 192.

Acte général de Locarno..... 309.
— d'arbitrage : *voir* arbitrage.

Action collective..... 74, 172, 508.

Agression..... 5, 31, 40, 73, 74, 79, 97, 98, 107, 110, 161, 170, 172, 182, 190, 196, 198, 202, 269, 309, 340, 341, 369, 392, 393, 396, 402, 431, 445, 448, 449, 451.

Annexion..... 97, 181, 183, 192, 195, 423.

Anschluss..... 12, 23, 55, 109, 124, 219, 228, 236, 248, 249, 258, 263, 311, 340, 531, 534.

Arbitrage..... 61, 222, 235, 279, 320, 430.
— Acte général d'..... 145, 326.
— Traité germano-tchécoslovaque d'..... 109.

Armements :

— (fourniture, achat d')..... 3, 8, 12, 15, 18, 21, 22, 28, 33, 35, 38, 48, 50, 56, 57, 58, 60, 62, 64, 69, 73, 101, 112, 139, 187, 201, 277.
— réarmement (*voir aussi* accords de Salonique; déclaration unilatérale collective)..... 131, 261, 453.
— limitation des (ou désarmement)..... 131, 230, 261, 453.

Armistice..... 28, 38, 58, 62, 92, 108, 151, 237, 482.

Belligérance :

— reconnaissance de..... 220, 389, 415, 417.
— statut de..... 167, 277.

Blocus..... 277.

Bons offices..... 31, 117, 125, 229, 237, 261, 266, 276, 278, 300, 304, 341, 374, 379, 381, 394, 491, 518.

Caducité : *voir* droit des traités.

Chemin de fer de Langson à Nanning (affaire du)..... 1, 56, 60, 135, 201, 475.

Conciliation..... 221, 266, 268, 276, 363.

Concordats (*voir aussi* succession d'États).
— Allemagne-Vatican..... 55.
— Autriche-Vatican..... 55.

Contestations territoriales..... 128, 141, 147, 173, 203, 232, 243, 262, 272, 274, 397, 433.

Déclarations unilatérales..... 73, 309, 340.
— collectives..... 70, 146, 154, 229.

Droits acquis..... 173.

Droit de passage..... 303.

Droit de visite..... 389.

Droit des peuples à disposer d'eux-mêmes..... 68, 246, 255, 261, 324, 445.

Droit des traités :
— accords secrets..... 180, 452, 475.
— caducité..... 109, 151, 351, 495.
— *casus foederis*..... 109, 495.
— conditions d'entrée en vigueur : *voir* accord italo-britannique.
— notification..... 184, 214.
— *rebus sic stantibus*..... 495.
— réserves : *voir* accord italo-britannique. — Pacte de la Société des nations.
Droits et intérêts vitaux..... 226, 259, 261, 320, 437, 531.
Échange de notes..... 158, 219.
Embargo..... 252, 280, 323.
Engagement d'assistance..... 170, 495.
Enquête..... 135, 278, 299, 367, 388, 396, 494.
— commission d'..... 1.
Équité..... 44, 129.
Force majeure..... 469.
Garantie : *voir* neutralité.
Incidents de frontière..... 325, 329, 344, 367, 383.
Intervention (ou non-intervention)... 8, 28, 29, 45, 57, 63, 67, 98, 101, 154, 155, 157, 161, 172, 197, 205, 207, 214, 220, 239, 294, 305, 306, 323, 325, 382, 385, 411, 417, 422, 431, 445, 476, 487, 488, 500, 502, 513, 531, 536.
— comité de non-(guerre civile d'Espagne)..... 8, 17, 28, 38, 47, 57, 62, 92, 101, 155, 156, 160, 165, 167, 172, 197, 214, 220, 307, 389, 438, 528.
— Plan de retrait des volontaires (du 5 juillet 1938)... 151, 155, 237, 239, 264, 280, 282, 385, 528.
Irrédentisme :
— corse..... 10.
— tunisien..... 434.
Légitime défense..... 97, 468, 507, 533.
Médiation..... 28, 31, 38, 44, 58, 88, 117, 125, 160, 164, 205, 225, 246, 271, 278, 285, 294, 297, 299, 304, 312, 336, 338, 379, 445, 457, 473, 482, 531.
Minorités : (*voir aussi* question des Sudètes)..... 12, 15, 27, 68, 85, 106, 109, 124, 129, 183, 214, 217, 236, 241, 313, 321, 340, 363, 463, 486, 503, 522.
Neutralisation : (Tchécoslovaquie)... 65, 97, 142, 150, 170, 229, 237, 245, 246, 261, 276, 299.

Neutralité : (*voir aussi* reconnaissance; Pacte de la Société des nations).
— permanente..... 73, 111, 190, 225, 233, 254, 261, 273, 309, 351, 435.
— garantie de la neutralité permanente..... 33, 73, 229, 261, 309.
— circonstancielle..... 35, 45, 50, 90, 100, 150, 159, 172, 182, 188, 193, 197, 199, 217, 222, 230, 241, 277, 303, 352, 448, 451, 494, 500, 509.
— américaine (*Neutrality act* d'août 1935)..... 40, 75, 222, 252, 290, 320, 509, 529.
Notification..... 524.
Occupation de territoires..... 133, 135, 162, 189, 193, 232, 383, 397, 430.
Pactes :
— à Quatre..... 239, 425.
— Briand-Kellogg..... 61, 158, 463.
— de la Société des nations.... 15, 31, 48, 61, 82, 110, 111, 132, 145, 170, 172, 190, 261, 273, 309, 475, 503, 508, 534.
— Problème des sanctions 495, 508.
— Réserves polonaises... 132, 225.
— Retrait (Vénézuela).... 225.
— Situation spéciale des neutres..... 254.
— franco-soviétique..... 5, 61, 172, 495.
— germano-nippon (26 novembre 1936)..... 105, 341.
— soviéto-tchécoslovaque..... 2, 5, 109, 172, 228, 443, 511, 531, 534.
Palestine..... 312, 346.
Petite Entente..... 153, 161, 170, 180, 187, 222, 229, 236, 240, 245, 261, 340, 361, 437, 448, 463, 490.
Plébiscite..... 68, 142, 181, 188, 205, 235, 237, 242, 246, 252, 261, 266, 336, 344, 345, 359, 396, 411, 440, 455.
Preuve (fardeau de la)..... 1.
Protestation..... 22, 29, 35, 83, 307, 323.
Question de la Sarre..... 131.
Question des Sudètes : (*voir aussi* médiation, plébiscite)..... 2, 11, 12, 14, 15, 20, 23, 24, 26, 30, 41, 45, 52, 53, 54, 65, 66, 73, 76, 77, 78, 79, 81, 83, 85, 89, 96, 97, 104, 107, 115, 117, 118, 119, 121, 123, 129, 130, 131, 134, 136, 150, 161, 163, 168, 183, 192, 205, 207, 214, 218, 221, 222, 227, 233, 235, 238, 242, 246, 253, 263, 268, 269, 271, 283, 284, 293, 300, 316, 324, 344, 345, 348, 369, 378, 405, 414, 421, 445, 457, 478, 481, 483, 517, 519, 520, 533.

Reconnaissance (*voir aussi* belligérance) :
— de gouvernement ..... 257.
— de neutralité ..... 261, 309, 435.
— d'acquisitions territoriales ... 182, 339, 418, 424.
Recours à la force ..... 237, 246, 500, 511, 512.
Règlement pacifique des différends. 31, 61, 145, 222, 269, 283, 326, 377, 449, 484, 508, 522.
Relations diplomatiques ..... 125, 206, 257, 418, 496, 518.
Représailles ..... 74, 294.
Sanctions : (*voir aussi* Pacte de la Société des nations) .... 190, 273, 283, 320, 351, 440, 473, 476, 487, 490, 495, 508, 509.
Sécurité collective ..... 19, 110, 172, 190, 197, 261, 351.
Succession d'États ..... 55, 339.
Traités :
— d'amitié franco-turc (4 juillet 1938) ..... 31, 145, 186, 202, 203, 326, 452.
— de Lausanne ..... 70.
— de Neuilly ..... 70.
— de Saint-Germain ..... 68.
— de Versailles ..... 172, 393.
— franco-japonais (1907) ..... 56.
— franco-syrien (sept. 1936) ... 451, 452.
Ultimatum ..... 345, 396.
Zone démilitarisée ..... 249.

IMPRIMERIE NATIONALE
4 018001 6 46